

Ecole doctorale de l'EHESS

Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron

(CESPRA- CNRS UMR8036)

Doctorat

Discipline : Sociologie

MARINE QUENNEHEN

La paternité "ordinaire" en prison

Thèse dirigée par: Irène Théry et Laurent Toulemon

Date de soutenance : le 13 décembre 2019

Rapporteure 1 Pascale Jamouille, Professeure, Université catholique de Louvain
2 Corinne Rostaing, Professeure, Université Lyon 2

Jury 1 Coline Cardi, Maîtresse de conférences, Université Paris 8
2 Agnès Martial, Directrice de recherche, CNRS
3 Irène Théry, Directrice d'études, EHESS
4 Laurent Toulemon, Directeur de recherche, Ined

À mon père, mon plus grand lecteur et pilier.
À ma mère, généreuse et aimante.

Résumé de thèse

Comment l’incarcération affecte-t-elle le rôle paternel ? La prison produit des conditions spécifiques d’actualisation de ce rôle, définies par les conditions d’incarcération et d’autres éléments provenant du parcours biographique. Il s’agit d’appréhender la paternité non pas à travers une seule dimension (le lien père-enfant en prison), mais plusieurs (histoire familiale, conjugale, etc.).

Cette thèse fait dialoguer la sociologie de la famille, du genre et de la disqualification sociale, et propose une approche pluridimensionnelle de son objet, la paternité en prison. Nous distinguons et articulons trois dimensions : une analyse relationnelle de la paternité en contexte d’incarcération, saisie par les pratiques concrètes des pères détenus et de leur entourage ; une approche biographique replaçant le présent dans l’histoire familiale des pères rencontrés ; et enfin, une analyse « compréhensive » des normes, qui s’efforce de saisir comment ces hommes pensent et analysent leur rôle de père. Cette thèse repose sur des entretiens répétés avec soixante-dix détenus, rencontrés de deux à trois fois dans deux maisons d’arrêt et deux centres de détention. Cette méthodologie induit un retour réflexif des enquêtés sur eux-mêmes. Conjointement, des entretiens ont été réalisés avec différentes professionnel·les travaillant en milieu carcéral, complétés par des observations ethnographiques en détention et lors de réunions des commissions d’aménagement des peines, dans le but de comprendre dans quelle mesure la paternité en prison était prise en compte par l’institution.

Cette thèse met en évidence deux résultats principaux. La paternité, tout d’abord, peine à acquérir une place prépondérante dans les récits, les pratiques et les espaces de la détention. Il n’existe pas d’attentes particulières de l’institution concernant les liens familiaux des hommes incarcérés. Les hommes détenus n’ont aucune visibilité sociale en tant que pères. Le second résultat est qu’il n’existe pas une paternité en prison, mais bien un éventail de situations paternelles. Nous avons forgé une typologie des paternités en prison qui se décline en quatre types : « marginale », « suspendue », « brisée » et « ressource ».

Mots-clés : Paternités, prison, masculinités, genre, famille, trajectoires biographiques, disqualification sociale

Abstract

How does incarceration affect a father's role as a parent? Prison produces specific conditions for actualizing this role, which are defined by the conditions of incarceration and other phenomena from an individual's life event history. This means understanding fatherhood not through a single lens (the father-child relationship whilst in prison) but several (family and partnership history, etc.).

This thesis brings into dialogue the sociology of the family, of gender and of social disqualification, and studies fatherhood in prison through a multidimensional perspective. Three dimensions are distinguished and articulated: a relational analysis of fatherhood in the context of incarceration, understood through the concrete practices of detained fathers and their entourage; an event-history approach that re-places the present within fathers' family history; and finally, a 'comprehensive' analysis of norms, which attempts to grasp how these men think and to analyse their role as fathers. This thesis uses repeated interviews with 70 detainees who were met from 2 to 3 times in two remand prisons and two detention centres. This methodology prompts reflexive feedback from respondents about themselves. In conjunction, to understand how far fatherhood was taken into account by institutions, interviews were conducted with professionals working in prisons and are supplemented with ethnographic observations in the prison context and at meetings of commissions deciding adjusted sentences.

Two main results emerge from this thesis. First, fatherhood struggles to acquire a prominent place in the narratives, practices, and spaces of detention. There are no particular institutional expectations concerning the family ties of incarcerated men, who have no social visibility as fathers. Second, there is no single form of fatherhood in prison but rather an array of paternal situations. We have developed a quadripartite typology of fatherhood in prison: 'marginal', 'suspended', 'broken', and 'resource'.

Keywords: fatherhoods, prison, masculinities, gender, family, life event history, social disqualification

Remerciements

Arrivée au terme de cette thèse, je souhaite remercier chaleureusement tous·tes celles et ceux qui ont contribué directement ou indirectement à la réalisation de ce travail.

En premier lieu, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance aux personnes que j'ai pu rencontrer sur le terrain, pour leur accueil, leur confiance et leur générosité. Merci mille fois en particulier à toutes celles et tous ceux qui ont accepté de me livrer leur témoignage. Sans leur collaboration cette enquête n'aurait tout simplement pas été possible. J'espère que cette thèse sera digne de leur générosité. Ma seconde pensée va à Jacqueline Zinetti qui m'a permis de faire mes premiers pas en détention.

Ce travail a bénéficié de deux boussoles indéfectibles. Je remercie profondément Irène Théry et Laurent Toulemon qui ont accepté de codiriger cette thèse.

Tout d'abord Irène qui m'accompagne depuis le master. Elle a toujours fait preuve d'un optimisme sans faille pendant mes périodes de doutes. Elle a cultivé la petite graine de sociologue que j'étais, en distillant avec bienveillance, ses conseils et sa connaissance scientifique. Elle a toujours su valoriser mes forces plutôt que de pointer mes faiblesses et je l'en remercie infiniment. Je garderais un souvenir inoubliable de ces longues journées de travail sous le magnifique chêne et de l'extrême gentillesse de Michel qui a pris soin de moi en fin d'écriture.

Puis Laurent qui a accepté de rejoindre cette folle aventure et a été une force solide dans la réalisation de ce travail. J'ai toujours trouvé grande ouverte la porte de son bureau quand j'ai eu besoin d'aide. Je le remercie pour la rigueur qu'il m'a apportée. J'ai apprécié ses qualités humaines et scientifiques.

Cette codirection a été stimulante, apaisante et enrichissante. Aucun mot ne saurait décrire mon sentiment de gratitude envers vous, Irène et Laurent.

Je remercie aussi très vivement les membres du jury, Pascale Jamouille, Corinne Rostaing, Agnès Martial et Coline Cardi de m'avoir fait l'honneur de relire et de discuter mon travail de thèse. Je les prie de m'excuser pour la longueur du manuscrit. J'espère que la lecture de celui-ci leur sera agréable et suscitera leur intérêt.

J'exprime ma reconnaissance aux institutions, à mon laboratoire et à mon unité de recherche qui m'ont financé durant cette thèse et qui m'ont permis de travailler dans de très bonnes conditions. Je remercie tout d'abord l'Institut national d'études démographiques et le labex iPOPs qui ont financé cette thèse et m'ont apporté un soutien matériel considérable, tout en me donnant accès à un environnement scientifique très enrichissant, en particulier au sein de l'unité « Fécondité, familles et conjugalité » dans laquelle j'ai été intégrée. Merci également à l'École des hautes études en sciences sociales et plus spécifiquement le Centre d'études sociologiques et politiques Raymond Aron.

Ce travail a également bénéficié, à des degrés, sous des formes et à des moments divers, des échanges, des conseils, de l'aide et des encouragements de nombreuses et nombreux chercheuses et chercheurs. Je voudrais en particulier remercier : Pascale Dietrich-Ragon, Marie Bergström, Arnaud Regnier-Loillier, Virginie Rozée, Mathieu Ichou, Milan Bouchet-Valat, Joanie Cayouette-Remblière, Nathalie Le Bouteillec, Patrick Bruneteaux, Elise de La Rochebrochard, Mathieu Trachman, Michel Bozon, Wilfried Rault, Marion Leturcq, Magali Mazuy, Emmanuelle Cambois et Dominique Meurs. Merci également à Christine Garcia, Eliane Etcheverry et Sorya Le Forestier qui ont toujours fait preuve de bienveillance et de disponibilité à mon égard.

Cette thèse s'est aussi nourrie des échanges stimulants que j'ai eus au sein du REPPaMa (Réseau d'études pluridisciplinaires sur les paternités et les maternités) avec Myriam Chatot, Marie-Caroline Compans, Anaïs Mary, Alexandra Piesen et Zoé Yadan.

Ma dette est également très grande à l'égard des personnes qui ont eu la gentillesse de relire les chapitres de la thèse et qui par leurs remarques, suggestions, et précieux conseils m'ont beaucoup aidé. Un immense merci à Pascale Dietrich-Ragon, Amélie Grysole, Elie Gueraut, Mona Claro, Tania Lejbowicz, Hélène Malmanche, Myriam Joël et Pauline Hervoïs.

La valeur de cette thèse tient aussi à toutes ces personnes que j'ai rencontrées sur mon chemin. J'ai eu à mes côtés des guerrières, prêtes à mener des combats particulièrement usants. Elles m'ont donné la force quand celle-ci venait à me manquer, un immense merci à Pauline Hervoïs, Gaëlle Meslay, Julie Fromentin, Mona Claro, Tania Lejbowicz, Amélie Grysole, Amélie Carrère, Élodie Druetz, Marie-Caroline Compans, Marie Mengotti, Alice Olivier, Mélanie Perez et Marion Maudet. Heureusement, j'ai également eu auprès de moi des hommes de grande valeur. Ils m'ont permis de croire en une masculinité bienveillante et soutenante. Merci Benjamin Marteau, Pierre-Antoine Chauvin, Elie Gueraut, Robin Antoine, Matthias Thiébaud, Emmanuel Beaubatie, Maxime Lescurieux, Morgan Kitzmann et Pierre Eloy.

J'ai une pensée pour mes complices qui m'ont apporté joie, folie et affection. Merci Fanny Malègue, Paulina Lopez, Yajna Govind, Khaoula Ben Messaoud, Constance Beaufiles, Anthony Fouet et Emilie Vittet.

Il n'y a pas de mot pour décrire la gratitude que j'ai envers Hélène Malmanche, présente depuis le master, elle m'a enveloppée de sa bienveillance mais a également nourri mes réflexions socio-anthropologiques.

J'ai eu à mon étage, des femmes pétillantes, disponibles et soutenantes. Merci pour cette bouffée d'air, Bénédicte Garnier, Françoise Courtel, Charline Sterchele, Élisabeth Morand, Géraldine Vivier et Annie Carré.

Parce que je n'ai jamais su mener un seul marathon, il a fallu que j'en coure (ou plutôt que j'en marche) un second. Je pense à tous·tes mes ami·es athlètes qui m'ont épaulé tant dans ma pratique du haut niveau que dans ce long travail doctoral. Merci Mélanie, Maxime, Hélène, Florent, Corinne, Alexis, Aurélien, Fabienne, Myrnah, Rodolphe, la Team Frérot et les adhérent·es/dirigeant·es de mon club de cœur, le C.A.Montreuil 93.

Enfin Laurent, mon entraîneur, mais surtout mon soutien quotidien, qui a su ménager mon corps et ma tête pour me permettre de rallier la ligne d'arrivée.

Pour finir, je tiens à remercier mes proches. Merci d'abord à mes ami·es, pour leur joie, leur fidélité, les sorties et les rires, leur écoute, et pour leur capacité à me changer les idées en toutes circonstances. Cette thèse n'aurait pas été la même sans le soutien sans faille de Mariam, Cécile, Elsa, Myriam, Gueda, Lucie, Sarah, Clémence, Sang, Moussou, Karim, Gabriel et Raphaël. Je souhaite également témoigner toute mon affection à mon oncle et Vincent qui se sont réjouis de me voir aller au bout de cette expérience.

Enfin un mot tout particulier pour mes parents, qui m'ont accompagné tout au long de cette recherche et m'ont soutenu au quotidien et cela malgré les kilomètres qui ont pu nous séparer, pour tout cela et plus encore, merci infiniment.

Sommaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	- 11 -
PREMIÈRE PARTIE : FAIRE DE LA PATERNITÉ EN PRISON UN OBJET DE RECHERCHE	- 19 -
Chapitre I. Paternité et prison : état de la question, hypothèses et objectifs	- 21 -
Chapitre II. Les difficultés particulières de l'enquête et les choix méthodologiques	- 65 -
Chapitre III. La paternité en prison : l'autre face du genre de la détention	- 107 -
SECONDE PARTIE : QUATRE PATERNITÉS EN PRISON.....	- 145 -
Chapitre IV. La paternité marginale	- 165 -
Chapitre V. La paternité suspendue.....	- 255 -
Chapitre VI. La paternité brisée	- 319 -
Chapitre VII. La paternité ressource	- 389 -
CONCLUSION.....	- 487 -
Bibliographie.....	- 513 -
Table des illustrations.....	- 534 -
Table des matières	- 537 -
Annexes	- 537 -

Liste des sigles et des abréviations

AP : Administration pénitentiaire

ASE : Aide sociale à l'enfance

CAF : Caisse d'allocations familiales

CAP : Commission d'application des peines

CAP : Contrat d'apprentissage professionnel

CD : Centre de détention

CPIP : Conseiller·es de probation et d'insertion pénitentiaire

CP : Centre pénitentiaire

DAP : Direction de l'administration pénitentiaire

ENAP : École nationale de l'administration pénitentiaire

ILS : Infraction à la législation des stupéfiants

JAP : Juge d'application des peines

MA : Maison d'arrêt

MAF : Maison d'arrêt des femmes

PEP : Projet d'exécution de peine

PJJ : Protection judiciaire de la jeunesse

PS : Permission de sortir

QF : Quartier femmes

QH : Quartier hommes

REP : Relais enfants-parents

SMPR : Service médico-psychologique régional

SPIP : Service pénitentiaire d'insertion et de probation

TS : Tentative de suicide

UVF : Unité de vie familiale

Introduction générale

Le 6 septembre 2019, un journal local titre « Alençon. Le père gifle son bébé : 10 mois de prison avec sursis »¹. L'article commence par reprendre les faits et les circonstances de cette violence : « La violence récurrente du **père de famille**² a été mise en lumière en juillet 2018. Le 14 précisément, jour où il s'est lui-même rendu au commissariat de police d'**Alençon (Orne)** pour se dénoncer. La veille, il a violemment giflé son enfant, âgé de seulement trois semaines... Ce sont les pleurs du **bambin** qui ont provoqué cette "colère violente" et cette "*perte de contrôle*", selon les termes du prévenu, Alençonnais de 47 ans, jugé au **tribunal correctionnel** d'Alençon **jeudi 5 septembre 2019** ». Le journaliste décrit ensuite la violence des coups et leur régularité. Puis, il retrace brièvement la trajectoire familiale et conjugale du père et ses difficultés au quotidien : « Pendant sept ans, au Gabon, où le couple s'est rencontré et a vécu plusieurs années avec le beau-fils du prévenu, ou en France à partir de 2016, la violence du paternel, ingénieur de profession, a toujours fait partie du quotidien familial. *"Elle est même devenue un mode éducatif, comme si les coups étaient la seule réponse face à une situation qu'il ne maîtrise pas"*, commente la procureure de la République d'Alençon. Au tribunal, l'Alençonnais reconnaît tout et fait amende honorable. Ses difficultés financières et de couple ? *"J'étais effectivement dans un état de tension extrême qui a peut-être fait que je n'ai pas réussi à gérer mon impulsivité. Mais cela n'excuse en rien ce que j'ai fait."* Son passé familial ? *"J'avais le sentiment d'être mis à l'écart de ma famille, mais cela ne justifie pas mon attitude envers mes propres enfants."* ». Enfin, l'article se termine sur l'évolution de l'attitude du père : « Le caractère "*rigide*", la "*sévérité*" du prévenu, son "*manque d'empathie*" décrit dans le rapport psychologique, semblent se fissurer à la barre du tribunal, où le prévenu a laissé échapper quelques larmes. *"Aujourd'hui, j'ai le sentiment qu'il y en a, de l'empathie"*, estime même la procureure. *"Monsieur a lui-même parlé de ce qu'il avait fait à sa femme, il s'est rendu à la police et s'est éloigné du foyer familial."* *"Dans ce genre d'affaires, c'est suffisamment rare pour être souligné."* Elle requiert un an d'emprisonnement avec mise à l'épreuve de deux ans et des obligations de soins, de travail et d'indemnités des victimes. *"Il ne minimise pas les faits et j'ai bon espoir, même s'il doit évidemment être condamné pour les faits intolérables dont il s'est rendu coupable."* L'avis du parquet est partagé par l'avocat du prévenu : *"Il y a une prise de conscience évidente et surtout une autocritique qu'il ne faut pas négliger."* » L'homme est condamné à 10 mois de prison avec sursis, une mise à l'épreuve de deux ans et des indemnités envers la mère et les enfants.

¹https://actu.fr/normandie/alencon_61001/alencon-pere-gifle-bebe-10-mois-prison-sursis_27047883.html

² Souligné dans l'article.

Cet article concerne un homme qui a directement porté atteinte à ses fonctions paternelles en commettant des violences envers ses enfants. Violences qui sont décrites comme un « mode éducatif ». L'homme mis en cause ne sait pas agir de manière adaptée en tant que père. Cette affaire diffère de celles que l'on retrouve majoritairement dans les coupures de presse. Tout d'abord, plusieurs voix sont entendues et notamment celle du père. Puis la trajectoire et l'emploi sont évoqués, le père est ingénieur, ce détail n'est peut-être pas anodin dans la gestion de l'affaire et son dénouement. La procureure évoque l'évolution du comportement du père, une situation qui est peu commune dans le cas de violences. Enfin, le père ne nie pas les faits, en prend la pleine mesure et en assume les responsabilités.

L'objectif de cet exemple est de rendre compte, à partir d'un cas nuancé, d'un premier constat : la paternité en prison (ou en amont de l'incarcération) devient visible dans la société quasi exclusivement quand les pères ont commis un délit ou un crime au sein de la cellule familiale. Cette figure du père criminel envahit les représentations sociales de la paternité en détention, mais également hors des murs. Or l'un des effets les moins perçus de cette figure du père dangereux, délictuel ou criminel, est qu'elle efface une autre dimension de la paternité en prison, bien plus fréquente, mais largement méconnue, et qu'on a choisi d'appeler ici la paternité « ordinaire ».

« La paternité "ordinaire" en prison », titre donné à cette thèse, consacrée aux hommes incarcérés ayant un ou plusieurs enfants, reconnus ou non, a plusieurs sens sur lesquels il est important de revenir dans cette introduction. Le terme *ordinaire* a pour sens premier « qui découle d'un ordre de choses ou appartient à un type présenté comme commun et normal »³. Cette définition pose de redoutables questions, comme l'ont montré les philosophes. Ainsi Sandra Laugier, spécialiste de la philosophie de l'ordinaire de Stanley Cavell, ainsi que de celles d'Emerson et Thoreau, souligne la difficulté à qualifier l'ordinaire : il « n'est pas exactement le sens commun ne serait-ce que parce que nous ne savons pas plus ce qui nous est commun que ce qui est ordinaire »⁴. L'expérience ordinaire est « structurellement vulnérable »,⁵ car il s'agit d'« apprendre à voir ce qui est sous nos yeux, qui est apparemment évident et va de soi, y compris au risque de le voir comme totalement étrange »⁶. L'auteure ajoute que « l'ordinaire n'existe que dans cette difficulté propre d'accès »⁷. Prendre pour objet d'enquête ce qui est de l'ordre de l'ordinaire oblige à interroger ce qui « va de soi », « est évident » et qui peine à être visible. On retrouve ici une notion familière aux

³ <https://www.cnrtl.fr/definition/ordinaire>

⁴ Sandra Laugier, « La vulnérabilité des formes de vie », *Raisons politiques*, 2015, vol. 57, n° 1, p. 66.

⁵ Erving Goffman, « La condition de félicité — 1 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 64, n° 1, p. 63-78.

⁶ S. Laugier, « La vulnérabilité des formes de vie », art cit, p. 74.

⁷ *Ibid.*, p. 72.

sociologues et aux anthropologues. Ainsi, Durkheim a considéré dans La « méthode sociologique » qu'interroger les prénotions était la première tâche du sociologue. Louis Dumont, élève de Marcel Mauss, estime que le cœur du travail de l'anthropologie sociale consiste à apercevoir et expliciter de ce qui dans la vie sociale ordinaire est *inaperçu*, car cela « crève les yeux » et ce qui dans les normes et valeurs de référence demeure *implicite*, car cela est « évident » pour les membres de telle société, à tel moment de son histoire.

Très rapidement, il a fallu se rendre à l'évidence qu'enquêter sur la paternité ordinaire en prison se heurte à tout un ensemble de représentations, de préjugés et de prénotions qui en font en quelque sorte « un non-sujet ». Tout d'abord sur le terrain, les premières réactions des professionnels récoltées à chaud soulignaient leur étonnement que l'on puisse s'intéresser à cet aspect particulier de la vie des détenus. Les attitudes ont été plus nuancées par la suite. D'autre part, du côté des recherches françaises en sociologie, quasiment aucune étude spécifique⁸ n'existe sur le sujet. Pourtant, au début des années 2000, une importante enquête de l'Insee (réalisée en partenariat avec l'administration pénitentiaire) sur « l'histoire familiale des détenus » nous apprend que plus de la moitié des hommes incarcérés sont pères⁹. Une telle enquête méritait, à notre avis, d'être prolongée par une véritable exploration sociologique qualitative, d'autant plus que l'absence d'informations sur l'expérience de la paternité en prison contraste avec les politiques pénitentiaires qui depuis le début des années 1970 ont favorisé une « ouverture » des prisons pour assurer le maintien des liens familiaux à travers l'assouplissement des modalités de contact entre le détenu et ses proches. Si l'on ne peut affirmer que le sujet de la paternité en prison est ignoré des sciences sociales, il reste effacé et périphérique. L'objectif de cette thèse est de contribuer à remédier à cet « angle mort » afin de rendre compte de la diversité des paternités en milieu carcéral.

Citons brièvement les options de recherche qui ont été prises au cours de ce travail, et qui seront développées dans les premiers chapitres. La première option a été de ne pas partir d'une image à priori de la paternité afin de la vérifier, mais de procéder par une méthode inductive. Pour cela, il a été nécessaire de faire preuve de scepticisme sur le terrain afin de recueillir la diversité des points de vue. Sans opposer les représentations sociales, les valeurs et les normes des différents acteurs/trices de terrain, j'ai tenté de les faire dialoguer et de les mettre en regard.

La seconde option a été de ne pas céder à la tentation d'appréhender la prison en tant qu'isolat social, un « tout » clos sur lui-même. On a repris ici ce que Gilles Chantraine a appelé la

⁸ Une exception est la thèse de Gwénola Ricordeau, *Les détenus et leurs proches : Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 2008, 265 p. L'objet central de l'enquête est l'expérience des proches, plus que le vécu de la paternité.

⁹ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, 2002, 182 p.

« détotalisation du regard sociologique »¹⁰. L'incarcération a un impact indéniable sur les personnes qu'il ne s'agit pas de nier, mais sans lui accorder tout notre intérêt. C'est pourquoi on a préféré prendre pour axe de l'enquête le parcours biographique des détenus qui traversent l'organisation carcérale plutôt que d'appréhender la paternité par une sociologie de l'organisation elle-même¹¹. Comme Myriam Joël, on s'est efforcé de prendre en compte les contraintes institutionnelles, les logiques des acteurs *in situ*, mais également les processus sociaux plus larges qui perdurent pendant l'incarcération¹². L'objectif est de mettre en lumière les différents moments de « l'expérience carcérale »¹³ tout en analysant les événements biographiques importants qui permettent de faire des allers-retours heuristiques entre le passé, le présent et le futur. Le terme d'expérience carcérale évoque directement ce qui se passe en prison, mais permet aussi d'englober les valeurs sociales et les normes auxquelles les personnes détenues font référence¹⁴.

Enfin, la troisième option a été de « désunifier le temps et l'espace carcéral »¹⁵ comme l'a fait Myriam Joël. L'auteure explique que dans l'ensemble des recherches portant sur la prison la distinction entre les espaces se fonde principalement sur le type de lieu de détention, à savoir d'un côté les établissements pour peine (centre de détention et maison centrale) et de l'autre les maisons d'arrêt. On note des différences entre les personnes qui y sont incarcérées et selon le régime de détention qui y est appliqué. Dans cette enquête sur la paternité ordinaire, les lieux d'incarcération ont une importance dans l'analyse et on a pris soin de déployer le « terrain » dans différents contextes. Cependant, la pluralité des points de vue des personnes détenues dans un même établissement oblige à prendre en compte d'autres variables que des caractéristiques structurelles. Désunifier le temps et l'espace carcéral consiste également à distinguer différents lieux au sein même de la détention. En effet, il est apparu que la place de la paternité en prison se pose différemment selon les lieux, en ce que ceux-ci favorisaient, engendraient ou interdisaient certains comportements. Myriam Joël explique que « de nombreuses règles informelles de comportement pèsent également sur les détenu(e)s, qui ont partie liée avec les normes sociales en vigueur dans la société civile. Leur intériorisation par les acteurs carcéraux se traduit par la promotion et par la prescription de modèles de conduites, spatialement différenciés puisque variant selon les lieux »¹⁶. En l'occurrence, certains

¹⁰ Gilles Chantraine, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, 2000, vol. 24, n° 3, p. 297-318.

¹¹ *Ibid.*

¹² *La sexualité en prison de femmes*, Paris, Presses de sciences po, 2017, p. 18.

¹³ Corinne Rostaing, *La relation carcérale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 331 p.

¹⁴ Corinne Rostaing, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 1 août 2006, XLIV-135, p. 29-43.

¹⁵ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, *op. cit.*, p. 11.

¹⁶ *La sexualité en prison de femmes*, Paris 10, Paris, 2012, p. 22.

comportements sont attendus dans certains espaces et réprouvés dans d'autres. Il existe une scission entre ce qui est de l'ordre de la sphère privée et ce qui relève de la sphère publique.

Ces trois grandes options conduisent à présenter brièvement la structure générale de la thèse. En effet, cette introduction est volontairement courte, car dans la *première partie* du texte, les deux premiers chapitres abordent en profondeur la genèse du sujet, la méthodologie et les choix théoriques. La *seconde partie* se structure autour de la proposition d'une typologie des paternités ordinaires en prison, issue de l'enquête de terrain. Chacun des types fait l'objet d'un chapitre.

Première partie

– Le **chapitre 1** se présente comme un « état de la question ». Il commence par présenter de façon synthétique les principaux traits des représentations sociales de la paternité en prison à travers le cinéma et les médias afin de rappeler à quel point la paternité « ordinaire » en prison semble méconnue du grand public. Puis il rappelle comment les liens familiaux ont été progressivement pris en compte par l'administration pénitentiaire, sans pourtant que la paternité soit abordée de manière spécifique. Différents dispositifs ont vu le jour telles les « unités de vie familiale » (UVF) cependant que pour d'autres, déjà existants, l'usage s'est élargi et assoupli (l'accès à des cabines téléphoniques par exemple). Néanmoins, ces évolutions restent très inégalement accomplies. On note également de fortes différences entre le traitement réservé aux femmes incarcérées qui sont mères et le traitement des hommes détenus qui sont pères. D'un côté, il y a une prise en charge et un contrôle forts de la maternité en prison (exacerbés quand les mères sont incarcérées avec leur enfant), de l'autre la paternité des hommes est ignorée en prison. Enfin, ce chapitre présente une synthèse des productions scientifiques nord-américaines et anglo-saxonnes, d'une part, françaises d'autre part, se rapportant à notre sujet. On note d'assez nettes différences dans les approches théoriques. Les recherches anglo-saxonnes sont massivement évaluatives et issues de la psychologie sociale. Elles se concentrent surtout sur le vécu de l'incarcération avec pour objectif d'influencer les politiques publiques. Les recherches françaises, encore peu nombreuses, mais en développement, portent sur le vécu des détenus et des proches, les dysfonctionnements du milieu carcéral et sur la place de l'environnement familial dans le maintien des liens. Enfin, la dernière partie de ce chapitre précise la problématique, les hypothèses et les objectifs de ce travail.

– Le **chapitre 2** présente les difficultés particulières rencontrées pendant l'enquête et les choix méthodologiques. Il s'agit tout d'abord de revenir sur les aspects concrets de la mise en place en l'enquête : la constitution un échantillon par le biais des professionnel·les puis les difficultés à faire reconnaître sa place en tant que sociologue et à faire émerger un discours sur la paternité. Ensuite est présentée la démarche de la sociologie compréhensive, qui a été retenue pour l'enquête, dans le sillage de la célèbre notion de Max Weber, et dont Dominique Schnapper a donné une définition ; « La compréhension sociologique se donne pour ambition [...] de remplacer la diversité

et la confusion du réel par un ensemble intelligible, cohérent et rationnel. Ce projet implique de prendre en compte le sens que les individus donnent à leur conduite »¹⁷. Enfin, le chapitre présente la méthode des entretiens répétés qui de fait induit cette dimension compréhensive et permet un retour réflexif des enquêtés sur eux-mêmes. On note des évolutions dans la narration de certains événements, mais on constate surtout l'existence d'un noyau dur dans les récits. Ces derniers ont une logique discursive qui se retrouve du premier au dernier entretien.

– Le **chapitre 3** est une première présentation des résultats de la thèse, montrant combien la paternité des détenus peine à acquérir une place dans les récits des professionnel·les, leurs pratiques et les espaces de la détention. Le contraste est marqué avec la maternité, dont d'importants travaux ont analysé la fonction structurante dans la détention des femmes. Quand la paternité ordinaire n'est pas totalement passée sous silence, elle est appréhendée d'un point de vue négatif, voire dévalorisant ou accusateur. On examine successivement les discours produits par les professionnel·les sur la paternité, puis un ensemble d'échange entre les surveillant·es et les détenus.

La **seconde partie** de la thèse présente une typologie des paternités en prison. Après avoir rencontré soixante-dix détenus dans deux maisons d'arrêt et deux centres de détention, et réuni près de cent entretiens, l'élaboration d'une typologie a permis d'apporter une intelligibilité sociologique aux situations individuelles très diverses et de définir des situations types. Refusant de céder à des logiques déterministes¹⁸, on s'est efforcé de considérer la personne détenue comme un acteur social agissant à un moment donné de son existence dans un contexte institutionnel de nature coercitive,¹⁹ mais capable de conserver un pouvoir d'agir et une capacité de réflexivité sur sa situation. On a donc pris comme axe général une analyse des trajectoires biographiques, en prenant en compte non seulement le récit des événements, mais le point de vue réflexif des personnes rencontrées sur leurs propres expériences.

Cette typologie repose sur une analyse tridimensionnelle.

La première dimension, *l'ici et le maintenant de l'incarcération* porte sur le vécu de la paternité en prison tel que les personnes interrogées le décrivent à travers leurs pratiques parentales concrètes dans différents dispositifs (parloir, unité de vie familiale, téléphone, permissions...) en inscrivant systématiquement le lien père-enfant au sein d'un ensemble de relations incluant la mère, la famille d'origine et les codétenus. La deuxième dimension est *l'histoire biographique*. Elle repose sur le recueil d'un discours diachronique sur l'histoire familiale et conjugale avant l'incarcération des enquêtés. Le

¹⁷ Dominique Schnapper, *La compréhension sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2005, p. 2.

¹⁸ Vanessa Stettinger, « A propos des récits de vie en sociologie et de leurs limites », *Communication interculturelle et littérature*, 2013, p. 26.

¹⁹ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit.

passé n'est pas seulement ce qui n'est plus, mais construit la personne d'aujourd'hui. Enfin, la troisième dimension se rapporte à *l'appropriation personnelle des normes sociales de parentalité*. Elle se fonde sur une analyse compréhensive de la façon dont les pères appréhendent leurs rôles, « pensent » les normes de paternité, se situent personnellement sur ce qui fait un père et finalement sur la façon dont ils se jugent eux-mêmes. Le terme de parentalité rend compte de la fonction de parent sur le plan à la fois juridique, moral et socioculturel. Quant aux termes de père et de paternité, ils englobent les multiples définitions évoquées au cours des entretiens. On a estimé qu'un homme était un père s'il se définissait comme tel, et/ou s'il faisait référence à un enfant qu'il considérerait le sien. Le statut au regard de la filiation a été systématiquement pris en compte, mais les hommes rencontrés ont pu quelquefois se définir en tant que père sans pour autant avoir institutionnalisé leur paternité par une reconnaissance juridique de l'enfant, ou sans n'avoir jamais « fait » le parent au quotidien.

– Le **chapitre 4** présente le type de la *paternité marginale*. Cet idéal type rassemble des situations d'hommes ayant vécu une entrée précoce et en général non voulue dans la paternité. Occupés à des carrières délinquantes et parties prenantes de groupes de pairs de « cités » soudés par leurs activités délictuelles, ils ne sont pas nécessairement en couple au moment de la première naissance et la relation conjugale est souvent récente. Ils connaissent des recompositions familiales fréquentes (ruptures, remises en couple, nouvel enfant...). Certains bénéficient de visites de leurs enfants en prison, mais elles dépendent principalement de la mère de l'enfant. Ils ont une paternité à minima et sur laquelle ils agissent peu. Les différents entretiens soulignent les difficultés de ces hommes à s'approprier leur statut paternel et les rôles qui en découlent.

– Le **chapitre 5** présente le type de la *paternité suspendue*. Les hommes regroupés dans ce type sont devenus parents à la trentaine et ont rarement vécu en couple. Ils ont des relations parentales et familiales peu effectives, voire totalement inexistantes en prison. Ce type recouvre deux situations. La première est celle d'une interruption temporaire de la paternité. Ce moment correspond à l'incarcération et la reprise des liens est alors envisagée à la sortie de prison. La seconde est une interruption définitive. La paternité est inactive depuis une longue durée et il y a peu de chances qu'elle reprenne dans un avenir prévisible. Dans les deux situations, le rôle paternel est peu présent et inopérant en détention. Il s'agit de cesser – temporairement – d'éprouver ou de manifester des sentiments parentaux. Cette *paternité suspendue* est envisagée comme une parenthèse qui pourrait se refermer.

– Le **chapitre 6** présente le type de la *paternité brisée*. Les hommes classés dans ce type sont auteurs de violences conjugales ou en reprise de délinquance. Ils revendiquent fortement leur paternité et mettent en avant leur rôle parental et leurs contributions quotidiennes. Ils ont connu

des relations de couple durable. L'incarcération est perçue comme incompatible avec les rôles dans la sphère familiale et conjugale et certains se font accusateurs envers l'ex-compagne et mère, de façon parfois virulente. Le sujet de l'enquête – la paternité – les conduits à entrer au cœur même de leurs problèmes. Pour certains, le statut de détenu est vécu douloureusement comme contraire à tout statut paternel. Ces enquêtés s'évaluent négativement et ont le sentiment d'avoir chuté tant socialement que familialement. Pour ces détenus, l'incarcération marquerait une rupture biographique qu'ils décrivent en termes de brisure. Elle marque la fin d'un processus et notamment la confirmation de la perte de l'identité paternelle²⁰.

– Enfin le **chapitre 7** concerne la *paternité ressource*. Les hommes réunis dans ce type ont connu des entrées dans la parentalité plus diverses (projet de naissance ou accident). Être père résulte moins de l'acquisition de comportements spécifiques (au sens de pratiques paternelles) que de changements de perception. L'incarcération constitue pour eux un catalyseur de « nouvelles intentions paternelles »²¹. La longueur des peines, la gravité de leur crime et le placement en centre de détention pour la majorité d'entre eux les conduisent à amorcer une réflexion sur ce qu'ils sont en tant que parents et plus largement comme citoyens. Ils ont connu des situations familiales et conjugales hétérogènes, mais ils placent leur paternité au centre de leur histoire et de leurs discours.

La conclusion présente une analyse comparée des quatre types, les situe les uns par rapport aux autres et donne une vue d'ensemble de la typologie proposée, avant d'ouvrir à une réflexion plus large situant la paternité ordinaire en prison par rapport à d'autres formes de paternités vécues par des hommes en situation de vulnérabilité sociale.

²⁰ William Justin Dyer, « Prison, Fathers, and Identity: A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », *Fathering*, 2005, vol. 3, n° 3, p. 201-219.

²¹ Joyce A. Arditti, Sara A. Smock et Tiffany S. Parkman, « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », *Fathering: A Journal of Theory, Research, & Practice about Men as Fathers*, Fall 2005, vol. 3, n° 3, p. 276-277.

Faire de la paternité en prison un objet de recherche
Représentations sociales, contextes et méthodologies

Première partie

Introduction

Comment faire de la paternité en prison un objet sociologique ? C'est à cette question que se propose de répondre cette première partie. Les trois chapitres qui la composent se centrent sur la place accordée à la paternité en prison dans la société et dans l'institution carcérale.

Dans le premier chapitre, on constate que le « père » et « détenu » apparaissent comme deux figures largement incompatibles dans l'univers des films de fiction. Quant aux médias, l'image monstrueuse des hommes incarcérés pour crimes sexuels est prédominante. Ces représentations de la paternité traversent également les murs de la prison. Quant à l'institution carcérale, celle-ci a connu des évolutions. À partir des années 70, les politiques pénitentiaires ont pris en considération l'importance des liens familiaux pour les personnes détenues. Force est de constater que la prise en charge de la paternité se distingue de celle de la maternité. La littérature scientifique souligne également cette disparité. La question parentale reste relativement marginale pour les hommes alors qu'elle est omniprésente concernant les femmes.

La question de la place laissée à la paternité en prison questionne également celle que la sociologie doit lui faire pour saisir l'expérience paternelle dans les discours. Le deuxième chapitre sera l'occasion de revenir sur l'enquête auprès de pères détenus. Le choix d'entretiens répétés a été fondamental pour permettre aux personnes rencontrées de dépasser un discours stéréotypé et d'atteindre à une véritable réflexivité sur leur expérience.

Enfin le troisième chapitre présente déjà les premiers résultats de la thèse. En partant des études sur les prisons de femmes, il a été évident qu'un genre de la détention existait et plus précisément un genre de la parentalité. La paternité en prison se révèle être un angle mort tout d'abord par l'existence d'un contraste marqué avec la maternité. Puis à travers l'impensé que constitué ce sujet pour les professionnel·les.

En définitive, cette partie qui ouvre ma thèse est paradoxalement celle qui s'est constituée le plus tardivement et de manière plus inductive que les autres. Il a fallu expliquer sociologiquement pourquoi tout au long de cette enquête, j'ai eu le sentiment d'être « à côté » des préoccupations des acteurs/trices de terrain. Revenir sur la genèse de ce sujet a été permis de comprendre le traitement réservé à la paternité en prison. Quant à la méthodologie particulière des entretiens répétés, elle a permis de saisir la parole souvent inaudible des pères détenus.

Chapitre I. Paternité et prison : état de la question, hypothèses et objectifs

L'expérience de la paternité en prison reste un sujet largement ignoré par l'investigation sociologique. L'analyse de l'expérience vécue par les détenus reste restreinte et peu théorisée. Notre thèse se distingue des rares travaux ayant précédemment abordés cet objet par la pluralité des questionnements traités et l'ampleur de l'enquête de terrain.

Ce premier chapitre sera l'occasion d'analyser tout d'abord les représentations sociales de la paternité en prison à travers les médias. Puis nous montrerons comment ce sujet a émergé dans les problématiques de l'administration pénitentiaire et les politiques pénales. Nous reviendrons ensuite sur le traitement de la paternité en prison et des liens familiaux dans les études nord-américaines et anglo-saxonnes puis françaises. Enfin, il s'agira de présenter les problématiques, les hypothèses et les objectifs qui ont orienté cette thèse.

I - La paternité en prison : une réalité méconnue et pourtant importante

A. Père et détenu : des représentations sociales « incompatibles »

Quelles sont les images véhiculées sur la prison ? Sur quoi l'imaginaire social prend-il appui ? La prison fait partie de ces lieux mystérieux dont l'expérience directe est rare. L'immense majorité de nos contemporains ne la « connaissent » que par les médias, les livres et le cinéma (documentaire, mais surtout par la fiction). Elle provoque à la fois de la fascination et de l'aversion. Sujette à de nombreux clichés et propre à générer toute une panoplie de fantasmes, elle est un sujet de choix pour les séries, le cinéma. Les médias ne l'abordent le plus souvent qu'à travers des sujets « spectaculaires » : emprisonnement de personnes célèbres, évasions ou conflits sociaux (grève de surveillants²², mutineries).

²² À certains endroits de la thèse, le terme de surveillants ne sera pas féminisé car le groupe évoqué n'est composé que d'hommes.

1 - Des images du détenu qui n'intègrent pas sa paternité

De nombreux films portent sur les prisons d'hommes, ou comportent des épisodes importants se passant en prison. Deux figures masculines notables émergent : le jeune délinquant issu généralement des « cités » et le grand bandit mafieux. Le premier vit avec sa bande dans le même quartier. Il nomme les autres membres « frère » ou « cousin ». La famille est au second plan ou disparaît, et le spectateur comprend qu'elle serait défailante dans sa fonction éducative ; ou trop précaire pour lui apporter une stabilité financière et sociale. Le père ne constitue pas une figure d'autorité véritable. La mère est protectrice, affective et complice malgré elle. Les liens sont avant tout horizontaux, entre pairs. Autour de cette figure du jeune délinquant se déploient des récits d'initiation et de violences, scandés par des épisodes de bagarre.

Le grand bandit mafieux permet de déployer toute la panoplie des « parrains » sorte de paterfamilias dévoyés qui protègent et dirigent la famille en tyrans absolus et maintiennent l'ordre social avec leurs affiliés en usant de tous les moyens de coercition. Les liens sont verticaux. La violence existe à la fois dans les clans et entre les clans, bien plus paroxystique, mais davantage organisée et structurée que dans les « bandes ».

Avant de faire une analyse plus poussée de ces figures, rappelons que le cinéma est un art lié de façon privilégiée à la vie et à l'imaginaire collectif vivant, et qui à ce titre, depuis les débuts du parlant, permet de saisir les motifs fondamentaux d'une culture. Le philosophe américain Stanley Cavell, qui a construit une part essentielle de son œuvre sur l'étude de films populaires, insiste sur la manière dont « le cinéma fait œuvre d'édification dans le cadre de notre vie personnelle, par ses qualités, par la force de son influence morale, mais aussi et surtout par l'entremise d'une valeur démonstrative que l'on fait plus qu'imaginer que l'on image »²³. Les représentations sociales sont façonnées, modifiées et exacerbées dans le cinéma.

Pour la figure du jeune délinquant, *le Prophète*²⁴ et *Les poings sur les murs*²⁵ constituent deux exemples assez significatifs. *Le Prophète* raconte l'histoire de Malik El Djebena, 19 ans, qui ne sait ni lire ni écrire. Il est condamné à six ans de prison pour avoir agressé un policier. Il arrive en centrale sans connaître personne. Il apparaît jeune et plus fragile que les autres détenus. Un groupe de prisonniers corses qui font régner la loi en prison le prennent sous leur coupe. Il effectue des

²³ *La protestation des larmes : le mélodrame de la femme inconnue*, traduit par Pauline Soulat, Paris, Capricci, 2012, p. 25.

²⁴ Film français réalisé par Jacques Audiard et sorti en 2009

²⁵ Film britannique, réalisé par David Mackenzie et sorti en 2013

missions pour eux, s'endurcit progressivement et gagne leur confiance. Cette expérience acquise le conduit à développer son propre réseau. Ce film donne une vision fantaisiste de l'univers carcéral à la fois par la prédominance des clivages ethniques qui existent, mais ont une moindre présence que dans les prisons américaines, sur l'immobilisme et la corruption de l'administration pénitentiaire ou encore la réussite sociale à travers la carrière délictuelle²⁶.

Quant au film *Les poings sur les murs*, il retrace l'arrivée d'Éric, un jeune délinquant violent, transféré d'un centre de détention pour mineurs vers une prison pour adultes. Il tente de se faire une place face aux autres détenus, mais également aux surveillants en apprenant de nouvelles règles de survie. Il rencontre son propre père incarcéré depuis des années. On entrevoit une relation père-fils, faites de colère, de haine et où la communication est inexistante. Le père n'a jamais éduqué son fils, il tente de lui témoigner de l'amour maladroitement. Le comportement violent et provocateur du père est présenté en miroir de celui du fils. Le film contribue à une analyse du processus de reproduction sociale. Le recours à la déviance se transmettrait de génération en génération. Parallèlement, Éric rencontre un psychologue, Olivier, et tente de contrôler ses pulsions. Les deux thèmes abordés sont la rédemption du fils, et la réconciliation familiale. Ce film qui ne se déroule pas en France donne également une vision restreinte et biaisée de la prison. Un caïd règne sur la prison, les surveillants sont sadiques, corrompus et inefficients. Le jeune est quant à lui cantonné à sa violence et ses pulsions, mais pourrait être sauvé par un psychologue.

Ces deux films présentent l'image de jeunes hommes dont les attaches familiales sont peu présentes, inexistantes ou défailtantes²⁷. Les bandes ou les groupes permettent de compenser en partie ce manque de solidarité, mais ces liens sont fragiles et incertains. Le « grand frère », le « frère », le « cousin » suppléent en partie l'absence de relation père-fils. Quant aux figures féminines, elles

²⁶ Le sociologue Thomas Sauvadet explique que « l'idée que la carrière délinquante et criminelle équivaut ni plus ni moins à un suicide, à une impasse ou à une illusion, est absurde ». Les réussites sont quant à elles rares. Il ajoute que les « caïds » sont en fait soumis à un niveau de stress et d'insécurité (...) : la mort ou la prison sont pour eux des menaces permanentes mais ils ne voient pas d'autre solution pour « être quelqu'un » dans une société où la mobilité sociale par les voies légales est devenue quasi inexistante, pour « être quelqu'un » dans un quartier où, en général, la moindre ressource économique et/ou symbolique se gagne de haute lutte tant les diverses formes de pénurie (relative) prédisposent à la concurrence impitoyable de la survie ». « Le sentiment d'insécurité du « dealer de cité » », *Sociétés et jeunesse en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 20 juin 2006, n°1, p. 14.

²⁷ Valentin Guermond a analysé les représentations de la jeunesse délinquante dans le cinéma français, depuis le régime de Vichy jusqu'à aujourd'hui. Il montre que la famille est ainsi au cœur de la problématique de la délinquance juvénile. « Lorsqu'une image positive existe, c'est qu'il s'agit d'un cas isolé ou bien d'une famille de substitution, alternative au manque d'affection de la famille biologique. Dans la période suivante, à partir des années 1980, la démission parentale est toujours présente, voire radicalisée, tout comme l'est la violence commise par les mineurs ». *La représentation de la jeunesse délinquante dans le cinéma français, depuis le régime de Vichy jusqu'à aujourd'hui*, Mémoire sous la direction de M. Éric Pierre, Université d'Angers, Angers, 2013, p. 85.

sont peu présentes. Les sœurs, les cousines, les petites copines sont tenues à l'écart : les relations androcentrées sont « naturellement » privilégiées. Les héros sont présentés à travers leur immaturité ou leurs comportements violents. Enfin, ces films donnent à voir de préférence les actes délictueux les plus graves et choquants ainsi qu'une escalade de la violence. Laurent Mucchielli dénonce cette représentation qu'il trouve « fausse, fabriquée par le traitement médiatique des faits divers les plus sordides »²⁸. Dans ce contexte, la paternité a une place restreinte. Malgré la question de la relation paternelle dans le film *Les poings sur les murs*, le thème n'est pas central et traité de manière superficielle.

La figure du grand bandit mafieux a été quant à elle particulièrement traitée dans le cinéma, à l'image de *Scarface*²⁹, *Les Affranchis*³⁰ et *Le Parain*³¹. La prison n'est pas nécessairement présente dans ces films, mais constitue un risque potentiel des crimes et délits auxquels ces hommes s'adonnent. Une scène célèbre dans *Les Affranchis*, voit les protagonistes cuisiner un repas avec des produits illégaux (homards, fromages et saucissons italiens, vin, etc.). Ils apparaissent comme les patrons de la prison. *Les Affranchis* et *Le Parain* mettent en scène les affrontements entre des clans mafieux. Le chef mafieux est un « père symbolique » dévoyé, figure tutélaire et menaçante et par qui toutes les relations passent. Le Don arrive à cette place par hérédité, par le sang. Il est le principal bénéficiaire de toutes les entrées financières et gérant de l'organisation. Les alliances passent par le mariage et la transmission se fait généralement de père en fils. Pour rentrer dans cette famille, les liens biologiques ne suffisent pas : il faut faire ses preuves en prouvant son attachement et son adhésion à un code d'honneur. Les liens électifs et générationnels priment et seule la mort permet de s'affranchir de la tutelle du paterfamilias³². Ces familles doivent rester discrètes sur les occupations des hommes de la bande. Les filles n'existent que lorsqu'elles deviennent des épouses. Les femmes restent ensemble quand leurs maris partent travailler, elles s'occupent des enfants ensemble. Elles sont aussi soudées que les hommes. Néanmoins, elles ne doivent pas sortir seules ou parler du trafic de leurs maris en

²⁸ Laurent Mucchielli, Entretien paru dans *Le Courrier de l'Ouest*, lundi 14 janvier 2013.

²⁹ Film américain, réalisé par Brian De Palma et sorti en 1980

³⁰ Film américain, réalisé par Martin Scorsese et sorti en 1990

³¹ Film américain, réalisé par Francis Ford Coppola et sorti en 1972

³² Rocco Sciarrone explique que « Lorsque ces liens sont forts, les possibilités à l'exit sont plus réduites et les contraintes plus élevées pour ceux qui veulent collaborer avec la justice (et devenir ainsi des « repentis ») dans la mesure où cet acte suppose avant tout d'accuser les membres de sa propre famille » « Réseaux mafieux et capital social », *Politix*, 2000, vol. 13, n° 49, p. 42.

dehors de la famille. La vie intérieure des femmes constitue le pendant de celle vécue à l'extérieur par les hommes, le code d'honneur touche ces deux sphères.

À la différence de la représentation du jeune délinquant, où la famille est largement absente, celle du grand bandit mafieux souligne le poids des liens familiaux et en quoi ils constituent avant tout une ressource. « Ces groupes peuvent plus facilement que d'autres compter sur la loyauté de leurs membres, qui dérive de la force des liens de parenté »³³. Mais ce n'est pas une famille construite sur les valeurs d'aujourd'hui inscrites dans le Code civil : égalité des couples, autorité parentale conjointe, droit de l'enfant. C'est un clan régi selon les règles anciennes de la puissance paternelle et de la puissance maritale. Et c'est un clan régi selon des règles non écrites qui n'ont jamais figuré dans le droit civil : pouvoir absolu du chef de clan sur les « fils », violence masculine autorisée en cas de résistance et allant jusqu'au meurtre. La transmission des valeurs du groupe est un des éléments clés du fonctionnement clanique. Ainsi, à travers deux schémas opposés, ces deux figures emblématiques du cinéma de fiction restent particulièrement éloignées de la paternité telle que les sociologues peuvent l'observer, et notamment de celle que l'on peut qualifier d'« ordinaire » (en la distinguant de la paternité délictuelle ou criminelle de l'homme envers ses enfants). Les thèmes de la paternité et de la prison ne dialoguent pas ensemble.

En contrepoint, on peut citer le film *Omblin*³⁴, qui porte sur une femme détenue, vue avant tout comme une mère. Le synopsis est limpide : « Dans cet univers carcéral sombre, commence le combat d'une femme devenue mère en prison, qui va se reconstruire en se battant pour son enfant »³⁵ ; « *Omblin* se construit en tant que femme, en tant que mère... Elle va se battre dans le seul espoir de récupérer la garde de Lucas à sa sortie de prison... »³⁶.

Si « père » et « détenu » apparaissent comme deux figures largement incompatibles dans l'univers des films de fiction, qu'en est-il dans les médias ?

2 - Ces hommes qui ne sont « pas dignes d'être père »

En tapant « père en prison » sur Google, les premiers résultats qui apparaissent concernent la problématique : « dire ou non à son enfant que son père est incarcéré »³⁷. On trouve également un

³³ *Ibid.*, p. 45.

³⁴ Film franco-belge réalisé par Stéphane Cazes et sorti en 2012

³⁵ <http://www.premiere.fr/film/Omblin>

³⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Omblin>

³⁷ « Père en prison. Comment expliquer à un enfant que son père va se retrouver en prison ? » https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/savoir-etre/pere-en-prison_1780151.html

article sur les droits familiaux, sociaux et civiques d'un détenu³⁸. Dès la deuxième page, les articles de presse sont majoritaires et évoquent les cas d'inceste, de violence ou de meurtre (sur la période de mai-juin 2019) : « sept ans de prison ferme pour un père namurois incestueux »³⁹, « cinq ans de prison contre le père incestueux »⁴⁰, « un père condamné à 30 ans de prison pour avoir tué sa fille de 3 ans par vengeance »⁴¹, « six mois de prison pour un père violent »⁴², « inceste et proxénétisme en famille : prison ferme pour le père »⁴³, « bébé secoué à mort dans les Yvelines : le père condamné à 8 ans de prison »⁴⁴, « Castres : 2 ans de prison ferme pour un père de famille »⁴⁵.

Ces titres de presses rendent visible l'atteinte à la paternité. Lors de condamnation pour des délits ou des crimes en dehors de la famille, le statut paternel de celui qui est mis en cause n'est pas mentionné. Ici, l'homme est qualifié en tant que père, car il a porté atteinte à sa famille. Il a commis le crime ultime. Dans ce contexte, l'opinion ne veut plus lui donner un statut de père, car il ne s'est pas conformé aux normes collectives. Françoise Petitot le souligne : « Depuis quelques années, les médias se plaisent à mettre en scène à travers les cas les plus sordides : abus sexuels, enfants dans le placard, etc. Nous assistons à un grand déballage de l'étendue des turpitudes des adultes qui ne peut bien entendu susciter que de l'indignation et l'appel à l'ordre. La notion de maltraitance en appelle à l'urgence de « faire quelque chose », de prévenir, de punir voire parfois de soigner ce que « jamais on ne pourra oublier »⁴⁶. Dans ce contexte, l'opinion ne peut que produire une vague d'émotion qui conduit à souhaiter la destitution du père criminel, autrement dit la purification de la société pour la souillure qu'il a causée par son crime. Dévoyée, condamnée et souhaitée destituée, la paternité devient un symbole plus qu'une expérience concrète. Il devient difficile de penser l'histoire de ces hommes au-delà de leurs actes. Seul le documentaire sur la prison de Casabianda⁴⁷, s'est efforcé de dépasser l'image monstrueuse des hommes incarcérés pour des crimes sexuels, symboles des Mal absolu, pour donner à voir les itinéraires de ces hommes, et parfois révéler au cours du film que ces

³⁸ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14154>

³⁹ <https://www.sudinfo.be/id127347/article/2019-06-27/sept-ans-de-prison-ferme-pour-un-pere-namurois-incestueux>

⁴⁰ <https://www.ladepeche.fr/2019/06/08/cinq-ans-de-prison-contre-le-pere-incestueux,8245798.php>

⁴¹ <https://www.parismatch.com/Actu/Faits-divers/Un-pere-condamne-a-30-ans-de-prison-pour-avoir-tue-sa-fille-de-3-ans-par-vengeance-1625957>

⁴² <https://www.estrepublicain.fr/edition-belfort-hericourt-montbeliard/2019/06/18/six-mois-de-prison-pour-un-pere-violent>

⁴³ <https://www.bienpublic.com/cote-d-or/2019/06/24/inceste-et-proxenetisme-en-famille-prison-ferme-pour-le-pere>

⁴⁴ <http://www.leparisien.fr/yvelines-78/bebe-secoue-a-mort-dans-les-yvelines-douze-ans-de-reclusion-criminelle-requis-contre-le-pere-13-06-2019-8092422.php>

⁴⁵ <https://www.centpourcent.com/les-infos-10/castres-2-ans-de-prison-ferme-pour-un-pere-de-famille-10572>

⁴⁶ *On bat un enfant : à propos de la maltraitance*, Paris, ERES, 2005.

⁴⁷ « Casabianda, des barreaux dans la tête », réalisé par d'Antony Fayada et sorti en 2015.

hommes coupables sont aussi des personnes capables d'une grande sensibilité ayant été eux-mêmes victimes de très graves sévices dans leur enfance.

Les représentations concernant les femmes incarcérées pour néonaticide ou infanticide sont également violentes. Coline Cardé a bien souligné que, contrairement à une idée reçue, pour les femmes, il existe une « surreprésentation de ce type de crimes et délits dans les discours recueillis [...]. Si les peines purgées ont pour motif, dans leur majorité, des crimes et délits comparables à ceux des hommes (les vols, en particulier, justifient plus du tiers des entrées en prison, et ce, pour les deux sexes), ce sont bien les affaires exceptionnelles, ou minoritaires, qui nourrissent les témoignages »⁴⁸. Le grand public prône également la destitution du statut de mère, cependant, cette image n'empêche pas de penser d'autres types de mères incarcérées. La paternité des détenus, pour sa part, est perçue par l'opinion principalement à travers un angle particulier : celui des délits et crimes paternels.

3 - Émergence de la question des familles où le père est en prison

La paternité en prison constitue encore un sujet peu présent dans le débat public ou dans les représentations sociales. Les figures qui y sont associées restent limitées et réductrices. Cette situation est en partie liée au silence sur ces familles et de ces familles quand le père est incarcéré. Pendant longtemps, la famille était considérée comme relevant d'une sphère privée où l'honneur du nom dépendait de la capacité du chef de famille à maintenir et gérer l'ordre en son sein. L'incarcération d'un membre de la parentèle entachait cet honneur, tandis que la crainte d'être stigmatisé par effet de ricochet conduisait les familles à dissimuler au public, à l'extérieur, mais également à l'enfant cette situation. Les adultes considéraient que pour le bien-être de l'enfant, et afin de préserver l'image du père, l'incarcération ne devait être révélée.

Mais les représentations collectives ont évolué. Le fonctionnement de la famille passe progressivement de la logique de l'honneur à celle de la responsabilité. L'individu est considéré comme responsable de ses actes. On distingue de plus en plus ce qui le concerne comme individu de ce qui concerne le groupe. Ainsi, lorsque le père est incarcéré, la famille et l'enfant sont désormais davantage perçus comme des victimes que comme des coupables. Il s'agit alors de les accompagner et leur reconnaître des droits (ne pas les éloigner du détenu, favoriser les contacts). Les conséquences

⁴⁸ « Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, 2007, vol. 31, n° 1, p. 12.

de la mise en détention d'un proche sont connues et peuvent être prises en charge. On reconnaît la situation de monoparentalité des conjointes et l'importance d'accompagner les enfants dans la mise en récit de leur histoire. La création d'associations, d'espace de discussions sur des forums et la publication d'articles de psychologie vont accompagner et conforter l'émergence de nouvelles normes sociales : ainsi la sortie du silence des familles est considérée comme un progrès et, dans « l'intérêt de l'enfant » les professionnels les incitent désormais à mettre en récit l'incarcération du parent, avec l'objectif d'aider l'enfant à affronter la nouvelle situation.

Quelques associations ont particulièrement œuvré au maintien des liens par l'amélioration des conditions d'accueil, l'accompagnement des enfants en prison et l'aide à l'accès au droit par les familles⁴⁹.

En 1972, de nombreuses associations de maisons d'accueils se créent, ce qui conduit à une réflexion plus globale « sur la nécessité d'une formation des accueillants bénévoles » pour prendre en charge les proches de détenus. En 1991 est prise la décision de regrouper ces associations⁵⁰. Depuis il existe des FRAMAFAD (Fédérations Régionales des Associations de Familles et Amis de Détenus) dans chacune des 9 inter-régions pénitentiaires de France. L'UFRAMA (Union National des Fédérations Régionales des Associations de Maisons d'Accueil de familles et de proches de personnes incarcérées) se constitue en 2000 et regroupe les FRAMAFAD. Les bénévoles réalisent de nombreuses actions (formations, organisation de rencontres, etc.) dont la réalisation, tous les quatre ans, d'enquêtes auprès des proches qui ont pour objectifs de connaître les difficultés rencontrées (éloignement géographique, coût des déplacements, conditions des visites, etc.).

En 1991, la Fédération des Relais Enfants-Parents voit le jour. Aujourd'hui, il existe 30 associations régionales autonomes en France et à l'étranger. Les bénévoles ont comme mission principale d'amener les enfants en détention notamment en cas de séparation, voire de conflit entre le parent détenu et celui qui est resté à l'extérieur. Ils/elles ont également œuvré à l'organisation de moments festifs pour les enfants avec leurs parents détenus (Noël, fête des pères et des mères...) et d'atelier sur la parentalité⁵¹

⁴⁹ Le Groupe d'information sur les prisons (GIP) créé en 1971 par Jean-Marie Domenach, Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet qui avait pour « but de permettre la prise de parole des détenus et la mobilisation des intellectuels et professionnels impliqués dans le système carcéral » a aussi dans certains cas joué ce rôle d'appui aux familles.

⁵⁰ Les objectifs sont de : « proposer des formations adaptées aux bénévoles assurant l'accueil, soutenir l'action des structures existantes, favoriser la création de nouvelles structures, être l'interlocuteur des pouvoirs publics au niveau régional ». <http://uframa.org/>

⁵¹ <https://www.relaisenfantsparents.org/>

En 1996, l'Observatoire international des prisons (OIP) fait état des conditions de détention en France et défend les droits des détenu·es. L'une de ses missions est d'informer les personnes détenues et leurs proches de leurs droits, mais également de faire respecter les droits fondamentaux en prison⁵².

Les familles des détenu·es trouvent progressivement un soutien auprès des associations, mais cherchent également des informations auprès de spécialistes ou d'internautes sur des forums. Pour ne citer que quelques exemples, sur le site « Psychologies », Claude Halmos, psychologue, répond aux questions des internautes et notamment à Nadia qui s'interroge sur ce qu'elle doit dire à sa fille concernant la nouvelle incarcération de son père. La psychologue préconise la vérité : *« Il est légitime, Nadia, que vous vouliez protéger votre fille. Mais je ne crois pas que votre silence la protège. Au contraire. Les enfants, en effet, savent toujours tout. Et surtout ce que l'on voudrait leur cacher (...). (Les enfants) ont besoin que les adultes leur donnent, en leur parlant, l'autorisation de le rendre conscient. Et par là même d'y penser et d'en parler. Si ce n'est pas possible, l'enfant est en déséquilibre. Car il sait (inconsciemment) quelque chose. Tout en sachant (toujours inconsciemment) qu'il ne devrait pas le savoir. Et c'est pour lui source d'angoisse (...). Votre fille doit le savoir. Elle pourra ainsi continuer à l'aimer et à l'estimer. Et gardera donc une image valorisée d'elle-même ; et une confiance en vous qui vous permettra de l'aider, au fil des années, à se construire malgré ces difficultés. Et il est important qu'elle continue à communiquer avec lui, car elle a besoin d'un père. Et un homme, même incarcéré, peut toujours, si on l'aide, être un père. Et donner à ses enfants ce que ses propres parents ne lui ont pas, à lui, donné »*⁵³. On retrouve ici un discours bien connu des spécialistes de la famille. : qu'il s'agisse d'incarcération, de divorce, d'adoption ou de PMA, la mise en récit de son histoire (si éloignée soit-elle des standards) est considérée selon les normes et valeurs occidentales contemporaines comme centrale pour la construction de l'identité narrative de l'enfant. En l'occurrence, elle permet à la fois de « donner une place » au père incarcéré et de maintenir une relation entre l'enfant et lui. La dernière phrase met en exergue la carence affective supposée du père lorsqu'il était enfant et l'importance d'endiguer cette transmission d'une génération à l'autre.

Le 14 avril 2010, sur le forum « Parent-solo », une internaute crée une discussion sur le thème : « Père en prison, que faire ? ». Elle décrit une situation conjugale complexe et demande conseil. Suit un échange de quarante-trois messages. De nombreux interlocuteurs/trices lui

⁵² <https://oip.org/qui-sommes-nous/presentation-de-loip/>

⁵³ <https://www.psychologies.com/Famille/Education/Dialogue-parents-enfants/Reponses-d-expert/Dois-je-dire-a-ma-fille-que-son-pere-est-en-prison>. Voir document en annexe 11.

La psychologue intervient également dans une émission en 2015 sur France TV : *Comment expliquer à un enfant que son père va se retrouver en prison ?* https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/savoir-etre/pere-en-prison_1780151.html

conseillent de révéler à sa fille l'incarcération de son père, tout en lui prodiguant des conseils sur les démarches juridiques possibles concernant les droits de visite à sa sortie⁵⁴.

Enfin le 29 avril 2013 sur le site « Filsantejeunes », une page est dédiée à la question « Mon père/ma mère est en prison ». L'article évoque le choc brutal du départ d'un parent en prison, la difficulté à vivre l'absence, le besoin de garder le contact, le retour du parent à la maison, la recherche d'un équilibre après une longue absence et enfin le besoin d'en parler. Le dernier paragraphe souligne l'importance d'avoir un soutien (membres de la famille ou « ami de confiance ») à qui se confier pour trouver du réconfort.

Sans aller davantage dans le détail, ces quelques exemples témoignent d'une évolution générale des représentations et des normes sociales, centrées désormais sur l'importance du discours de vérité à l'enfant et l'enjeu du maintien des liens père/enfant. Ce changement témoigne de l'idée relativement nouvelle au plan historique que le détenu n'en reste pas moins père, et que la perspective de sa réinsertion suppose de lutter contre la dissolution des liens familiaux.

B. La population carcérale : la moitié des détenus sont des pères

Les statistiques de la Direction générale de l'administration pénitentiaire sont très synthétiques et sélectionnées dans un but utilitaire au fonctionnement de l'institution. Elles concernent principalement les effectifs et leur évolution, la densité et la capacité opérationnelle des établissements, la répartition des détenus par régions, par régime de détention et par situation pénale (écroué, semi-liberté, aménagement de peine). Elles distinguent également les hommes et les femmes, les majeurs et les mineurs. Dans les chiffres-clés par année, les thématiques sont les suivantes : l'organisation générale et les structures, les personnes prises en charge (sexe, âge, nationalités), la répartition des condamnés par peine et par infraction. D'autres statistiques portent sur les incidents en prison, les suicides, et enfin sur l'évolution des personnels pénitentiaires et les dépenses.

C'est par le volet sur la réinsertion que la famille du détenu apparaît (la réinsertion comprend : l'enseignement, la formation, le travail, l'emploi, le maintien des liens familiaux, le secteur associatif, les cultes, les cultures et le sport). Ici est comptabilisé le nombre de conventions, d'associations, de personnes diplômées, d'heures de formation. Quant au « maintien des liens

⁵⁴ <https://www.parent-solo.fr/forum/91746-pere-en-prison-que-faire.html>, voir également Annexe 12

familiaux », cette sous-partie ne traite en réalité que du nombre des parloirs familiaux et des unités de vie familiale (UVF) et non des rapports concrets du détenu avec sa famille (visites, etc.). En un mot, les données de l'administration pénitentiaire concernent le fonctionnement de l'institution carcérale et non pas la situation personnelle des personnes incarcérées.

La sociologue Caroline Touraut a souligné que l'administration pénitentiaire « n'établit aucune statistique sur le nombre de détenus possédant un permis de visite, sur la fréquence de ces visites ou sur la qualité des visiteurs ». Ses remarques sont confirmées par les extraits d'un échange de mail qu'elle a eu avec une personne travaillant au ministère de la Justice. : « *Combien de personnes possèdent un permis de visite ? - Combien y a-t-il de refus de permis de visite et quels en sont les motifs ? Ces données, qui proviennent de 2 sources différentes (judiciaire pour les prévenus et condamnés non définitifs, et pénitentiaires pour les condamnés) ne sont pas collectées. - Combien de personnes se sont rendues aux parloirs au cours de la dernière année ? Quelles sont les qualités de ces visiteurs (âge, nature du lien qui les lie à un détenu...) ? Il n'y a pas de statistiques sur ce sujet. Notamment du fait que l'administration pénitentiaire n'a pas de "mandat" concernant les familles de détenus. - Combien de proches de détenus ont vu leur permis de visite retiré ou suspendu et qu'est-ce qui a motivé ces décisions ? Il n'y a pas non plus de recueil de ces données. - Combien de mariages se sont déroulés en prison au cours de ces dernières années ? - Pas de statistiques [Entretien par mail] »⁵⁵.*

La chercheuse Anaïs Henneguelle qui s'est intéressée à « la fabrique des statistiques pénitentiaires » explique que « les agents des greffes ont pour principale mission de tenir à jour les comptes du nombre de personnes qui dorment chaque nuit dans l'établissement ». Ces professionnels ne s'intéressent qu'à certaines informations liées au fonctionnement de l'institution (écrous, libérations, transferts, permissions de sortir, hospitalisations, extractions pour la police ou le tribunal, etc.), au statut des détenus (présent ou non au sein de l'établissement) et au déroulement de la détention (nouveaux jugements, aménagements et remises de peine). Elle ajoute : « Ce qui compte avant tout pour les greffiers, ce sont les variables d'état-civil pour ne pas confondre les détenus entre eux (nom et prénom, date de naissance, genre, nationalité, adresse, etc.) et pénales pour justifier l'incarcération (longueur des peines prononcées, date de fin de peine prévue, etc.), non les variables sociodémographiques (profession, niveau d'instruction, statut familial, nombre

⁵⁵ *L'expérience carcérale élargie : dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*, Thèse de sociologie sous la direction de Jean-Paul Payet, Lyon 2, Lyon, 2009, p. 23.

d'enfants, situation de logement, etc.) »⁵⁶. Ainsi un ensemble d'informations susceptibles d'intéresser non seulement les chercheurs mais aussi le personnel pénitentiaire ne sont pas collectées.

C'est pourquoi on a vu l'intérêt de consacrer une enquête spécifique à l'histoire familiale des détenus. Au cours du recensement de 1999, un partenariat étroit entre l'Insee et l'administration pénitentiaire a permis d'interroger 1700 détenus de sexe masculin afin de produire une comparaison entre l'histoire familiale des détenus et celles des autres hommes. Cette enquête a permis de révéler qu'« **un peu plus de la moitié (54 %) des hommes détenus déclarent avoir déjà eu un ou plusieurs enfants. Cette proportion est très voisine de celle qu'on observerait pour une population d'hommes vivant en ménage ordinaire, ayant la même composition par âge (52 %) »**.

L'intérêt fondamental de cette recherche est qu'elle fait « délibérément abstraction de tout le contexte judiciaire qui a entraîné l'enfermement (afin de) traite(r) peu ou prou le détenu comme une personne ordinaire »⁵⁷. Cette enquête permet de décrire la situation sociale des détenus tandis qu'un des volets porte spécifiquement sur la « descendance des hommes détenus ». Retenons quelques éléments généraux de l'histoire familiale des détenus puis plus précisément ce qui a trait à la paternité : la beau-parentalité, la précocité de la primo-paternité et la différence du calendrier de la fécondité, la taille de la descendance, l'âge des enfants et enfin la grand-parentalité.

L'enquête révèle que les hommes détenus ont dans l'ensemble des vies conjugales plus précoces que la moyenne, et plus instables : « Ils se sont mis en couple en moyenne deux ans plus tôt et déclarent vivre ou avoir vécu plus souvent une deuxième union. Ces caractéristiques s'observent dès avant l'incarcération ; celle-ci ne fait donc qu'accentuer la plus grande fragilité des couples, mais sans en être manifestement la seule cause. Cette forte instabilité due à un plus grand nombre d'unions et de ruptures les conduit aussi plus souvent à souffrir de solitude » (p.39). Les auteurs montrent que « la moitié des jeunes détenus de moins de 25 ans ont débuté leur première vie de couple avant 19 ans contre moins de 22 ans pour leurs homologues, soit un écart de près de 3 ans. Cet écart s'accroît pour culminer à 3,25 chez les 25 à 29 ans, avant de s'atténuer pour les générations plus âgées, sans toutefois disparaître » (p.40). Au moment de l'incarcération, moins de 30 % des détenus en sont à leur première union contre 55 % pour les hommes du même âge en population générale.

⁵⁶ Anaïs Henneguelle, « La fabrique des statistiques pénitentiaires. Comment une enquête ethnographique peut éclairer une recherche économétrique », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 30 juin 2017, paragr. 41-42.

⁵⁷ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus, op. cit.*, p. 12.

Le placement en détention vient accentuer cette instabilité relationnelle en favorisant les ruptures d'unions. Quant à ces unions, elles sont peu légalisées. Il y a une grande proportion d'union libre. Les détenus se mettent en ménage avec des conjointes qui ont également eu un « parcours conjugal antérieur instable » (p.44). Ils partagent également des caractéristiques sociales communes. « Les hommes détenus sont majoritairement issus des milieux populaires : plus souvent que les autres, ils sont enfants d'ouvriers ou d'indépendants, nés à l'étranger et issus d'une famille très nombreuse. Ils ont terminé leurs études et quitté le domicile parental précocement » (p.57).

Intéressons-nous maintenant au volet spécifique à la paternité.

L'enquête nous donne un premier résultat majeur, la présence fréquente de beaux-enfants : « 18 % des détenus vivent ou ont déjà vécu avec un bel-enfant contre 4 % en population générale » (p.45). L'histoire de la paternité des détenus ne se restreint pas à leurs propres enfants. Ils ont souvent vécu avec une femme ayant des enfants issus d'une précédente union : « cette situation concernait en effet 22 % des détenus contre seulement 6 % des autres hommes » (p.54). Cette différence ne diffère pas selon les groupes d'âge. Ils sont également plus jeunes lors de la première vie commune avec un bel-enfant : « 28,7 ans en moyenne pour les détenus contre 30,6 ans pour les hommes en ménage ordinaire » (p.54). Les chercheur·es n'ont pas été en mesure de calculer la durée de vie commune avec les beaux-enfants du fait d'une proportion importante de « non-réponses concernant l'âge des beaux-enfants (36 %), (celle-ci) peut révéler la fragilité de la relation – avant ou depuis l'incarcération – avec ces enfants que les détenus considèrent avoir élevés » (p.54). La plus grande déclaration du nombre de beaux-enfants s'explique selon les auteur.es par leur place importante dans l'histoire familiale des hommes détenus qui déclarent les avoir élevés. Plus généralement, ils ont très souvent accueilli d'autres enfants (neveux, nièces par exemple) que les leurs. Cet aspect n'est pas sans effet dans la complexification des relations conjugales déjà fragiles et instables : « Cette forte présence d'enfants, biologiques, élevés ou accueillis, ne contribue pas, semble-t-il, à stabiliser la dernière union. Il est possible, à l'inverse, que la présence de nombreux enfants agisse plutôt comme un facteur de fragilisation dans un milieu déjà économiquement faible » (p.46).

Concernant la précocité de la *primo-paternité* : le résultat majeur n'est pas que les pères détenus ont une descendance plus importante que les hommes vivant en ménage ordinaire, mais que le calendrier de réalisation des naissances les distingue. « Ils ont été pères plus jeunes. Mais la détention interrompt leur vie féconde » (p.49). À l'âge de 50 ans, dans 9 cas sur 10, les hommes sont pères, tant chez les détenus qu'en ménage ordinaire. Les différences apparaissent dans deux classes d'âge :

« parmi les moins de 30 ans, les hommes en détention sont deux fois plus souvent pères que les autres : 25 % des détenus déclarent avoir déjà eu des enfants, contre seulement 12 % des hommes en ménage ordinaire. À l'inverse, dans les groupes d'âge intermédiaires, les pères sont plus nombreux chez les hommes en ménage que chez les hommes en détention. Chez les détenus, 61 % de l'ensemble des hommes âgés de 30 à 39 ans au moment de l'enquête sont pères ; en ménage ordinaire, cette proportion s'élève à 67 %. La moindre proportion de pères chez les détenus appartenant à ces générations s'explique principalement par l'incarcération qui a interrompu le déroulement de leur vie féconde ». Au total, c'est donc « la précocité de la vie féconde qui distingue les hommes en détention des hommes en ménage ordinaire » (p.49).

Si les détenus sont plus précoces, ils ont également *davantage d'enfants*, cela s'explique notamment par la proportion importante des hommes qui ont au moins 4 enfants. On note que « plus d'un détenu sur dix est dans ce cas, contre seulement 4 % de la population des hommes en ménage ordinaire de structure par âge comparable. La part des hommes ayant eu trois enfants approche les 10 % et est équivalente dans les deux populations » (p.49). L'étude montre que l'écart du nombre d'enfants s'accroît avec l'âge. Plus les détenus sont âgés, plus ils ont d'enfants par rapport aux autres : « On compte en moyenne 3,6 enfants par père détenu de 50 ans ou plus, contre 2,6 pour un père vivant en ménage ordinaire de la même classe d'âge ; les hommes ayant eu au moins 4 enfants sont deux fois plus nombreux parmi les détenus (38 %). Dans les tranches d'âges intermédiaires, les pères ayant eu au moins 4 enfants sont également plus nombreux en détention qu'en ménage ordinaire » (p.40). Les détenus ont eu pour la plupart leurs enfants avant d'être incarcérés.

Concernant *l'âge des enfants*, ils ont en moyenne 16 ans que ce soit pour ceux issus des pères détenus ou vivant en ménage ordinaire ayant la même structure d'âge. Les différences apparaissent selon les classes d'âge : « les enfants des détenus les plus jeunes (moins de 45 ans) sont en moyenne plus âgés que ceux d'hommes en ménage ordinaire de même âge. À l'opposé, les enfants des détenus plus âgés sont en moyenne plus jeunes que ceux des autres hommes du même âge » (p.52). Néanmoins, le taux important de non-réponses concernant l'âge des enfants rend complexe l'analyse : « Le pourcentage de non-réponses ne dépasse jamais 1 % chez les hommes en ménage ordinaire, alors qu'il est en moyenne de 6 % chez les détenus, dépassant 10 % pour les détenus de certains groupes d'âge » (p.52).

L'étude montre que « 3 % de l'ensemble des enfants vivants au moment de l'enquête » (p.52) n'ont pas connu leur père en dehors de la prison, car ils sont nés après l'incarcération.

Pour l'ensemble des enfants, ils vont connaître une séparation en moyenne de deux ans et demi (31,3 mois), quant aux enfants mineurs, la durée est supérieure à un an et demi (21,1 mois). Les enfants d'âge préscolaire ont un père généralement incarcéré pour moins de 6 mois, tandis que pour les mineurs de 16 ans et plus, l'éloignement peut durer plus de trois ans. Si on raisonne maintenant en proportion, on constate que dans l'ensemble, « les enfants majeurs ont passé une part plus faible de leur existence séparée de leur père du fait de sa détention (15 %) ; (tandis que) cette part est de 20 % pour l'ensemble des mineurs et s'élève à 30 % pour les très jeunes enfants » (p.53).

Enfin, analyser la paternité conduit également à étudier la grand-paternité.

On constate une faible déclaration de petits-enfants par les détenus : « 11 % d'entre eux, contre 24 % des hommes en ménage ordinaire » (p.55). Cependant, une analyse par structure d'âge inverse la perspective : « À âge comparable il y aurait moins de grands-pères dans la population en ménage (7 %) que parmi les hommes en détention. Dans presque tous les groupes d'âge concernés (hommes de 40 ans et plus), les proportions de grands-pères sont en fait de 10 points plus élevées chez les détenus, ce qui n'est guère surprenant du fait que les hommes en détention ont, dans ces groupes d'âges comme dans les autres, eu et/ou élevé plus d'enfants que les autres hommes, et à des âges plus jeunes » (p.55).

Les détenus ont finalement un peu plus de petits-enfants que les hommes en ménage : « On compte en effet en moyenne 4 petits-enfants pour 10 détenus interrogés (soit 3,8 par grand-père), contre 3 petits-enfants pour 10 hommes en ménage ordinaire (soit 3,4 par grand-père) » (p.55). L'âge à l'entrée dans la paternité n'est pas sans effet sur l'entrée dans la grand-parentalité, « les détenus qui se déclarent grands-pères étaient plus jeunes (46 ans en moyenne) que les hommes en ménage ordinaire (50 ans) au moment de la naissance de l'aîné de leurs petits-enfants. Notamment, 15 % des détenus âgés de 45 ans ou plus sont devenus grands-pères avant d'avoir atteint leur quarante-cinquième année, contre 4 % des hommes en ménage ordinaire d'âge comparable » (p.55).

Au total cette enquête innovante a largement contribué à faire reconnaître la paternité des hommes détenus comme un sujet à part entière et a permis de prendre distance non seulement avec la mythologie de la prison entretenue par les films grand public, mais avec les représentations sociales communes. Dès lors qu'on sait que plus de la moitié des détenus sont des pères, comment continuer à l'ignorer ? La recherche en sciences sociales est ainsi venue relayer et conforter une évolution historique plus ancienne de l'administration pénitentiaire dans sa prise en compte de la paternité.

II - La prise en compte de la paternité par l'administration pénitentiaire, une évolution historique nette, mais contrastée

On présentera ici de façon très synthétique l'évolution des politiques pénitentiaires en général, avant d'en venir au fort contraste entre perception et prise en compte de la maternité et de la paternité.

A. L'évolution des politiques pénitentiaires sur les liens familiaux

Dans son essai philosophique célèbre, *Surveiller et Punir*, Michel Foucault a décrit l'emprisonnement comme une peine qui doit marquer les corps⁵⁸. Pour les sciences sociales, la période 1789-1810 est capitale dans la mise en place de nouveaux principes d'organisation de la prison : « L'emprisonnement devient une peine en soi qui s'est, tout au long du XIXe siècle, rationalisée et rigidifiée par l'application de modèles pénitentiaires privilégiant le travail et la discipline »⁵⁹. Ces modèles connaissent une inflexion à partir de 1945. La prison n'est plus conçue uniquement comme une structure de punition et d'exécution d'une peine, mais de plus en plus comme un lieu qui doit permettre d'amender les détenus⁶⁰. Monique Seyler précise le sens de cette notion : « l'amendement renvoie à une notion éthique, auquel la visée pratique du reclassement social donne son contenu concret »⁶¹. Au-delà, comme l'a montré Caroline Touraut, la célèbre *réforme Amor* (du nom du premier directeur de l'Administration pénitentiaire française) insiste sur le fait que le détenu doit être traité comme « un humain »⁶², l'administration devant promouvoir « un traitement exempt de vexation et tendre principalement à son instruction générale et professionnelle et à son amélioration »⁶³. Cette réforme a permis des travaux de rénovation des établissements et la mise en place des premiers services sociaux et médico-psychologiques.

⁵⁸ *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, 318 p.

⁵⁹ Corinne Rostaing, « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs? », *Droit et société*, 2008, n° 3, p. 580.

⁶⁰ Christian Carlier, « Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2009.

⁶¹ Monique Seyler, *La prison immobile*, Desclée de Brouwer., Paris, 2001, p. 135.

⁶² C. Touraut, *L'expérience carcérale élargie*, *op. cit.*

⁶³ Favard J., *Les prisons*, Flammarion, collection DOMINOS, 1994. p.16 in *Ibid.*

S'amorce ici un souci « d'humanisation des peines » qui passe à la fois par l'amélioration des conditions de détention et par un assouplissement du régime de détention⁶⁴.

Dans les années 1970, la question des prisons revient sur le devant de la scène après une série de mutineries mettant en cause la condition carcérale.

Le décret du 12 septembre 1972 prolonge la libéralisation de certaines conditions de détention, mais surtout amorce une nouvelle phase : le détenu est titulaire de droits comme tout citoyen et l'incarcération ne doit pas les lui faire perdre. La prison doit uniquement être un lieu de privation de liberté. Ainsi le décret aménage des possibilités de secret de la correspondance, modifie le régime de visite et de permission de sortir, autorise la lecture de la presse, etc.

En 1974, le mariage devient libre en prison. À la suite de nouvelles mutineries, une nouvelle réforme pénitentiaire dite « Lecanuet » voit le jour. Celle-ci a particulièrement transformé le fonctionnement des prisons, car elle instaure le « développement de la libération conditionnelle et du sursis avec mise à l'épreuve, la création des centres de détention et des quartiers de sécurité renforcée ». À la suite de cette réforme, plusieurs lois sont votées : la première institue les peines de substitution et favorise l'aménagement des peines⁶⁵. La seconde reconnaît au détenu le statut de citoyen à part entière en lui attribuant le droit de vote. De plus en plus, le souci de l'humanisation de la prison apparaît insuffisant au regard d'un nouvel objectif, le respect du détenu comme citoyen titulaire de droits et la préparation de sa réinsertion.

À partir des années 1980, l'administration pénitentiaire s'engage dans l'allègement des contraintes carcérales en poursuivant son processus de modernisation et d'humanisation de la prison et en normalisant toujours davantage le statut du détenu. Ce dernier doit bénéficier de parloirs sans séparation, pouvoir correspondre librement par écrit avec toutes les personnes de son choix⁶⁶. On se dirige progressivement vers la notion de respect de la vie privée et familiale des détenus. Émerge plus nettement le souci de prendre appui sur les liens familiaux pour réhabiliter le détenu.

Gérard de Coninck souligne tout particulièrement le changement d'attitude de l'administration pénitentiaire à l'égard de la famille du détenu, passant « de la suspicion à l'idéalisation » : « Il ne s'agit plus de « faire un nouvel homme d'un prisonnier coupé de son milieu », un milieu familial et social qu'on cesse de voir uniquement comme celui qui l'a exposé à la

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ <http://www.textes.justice.gouv.fr/dossiers-thematiques-10083/loi-du-241109-applee-loi-penitentiaire-12127/preparation-de-la-loi-contributions-21190.html>

⁶⁶ <https://www.vie-publique.fr/politiques-publiques/prison-reinsertion-detenu/chronologie/>

« “contagion du vice”, mais de favoriser l’émergence d’une famille » qui serait perçue de façon positive « comme organisme de tutelle non subsidié »⁶⁷. Dans cette perspective, la perception de la famille du détenu change : elle est considérée désormais principalement dans sa fonction de socialisation et de normalisation.

Les instances politiques internationales et européennes ont également largement incité la France à « améliorer les modalités d’échange entre le détenu et ses proches », il s’agit de « promouvoir l’intimité familiale des détenus »⁶⁸. Ces avancées institutionnelles sont soutenues par des discours plus nombreux sur le lien entre relations familiales et réinsertion. Alors que longtemps il a existé une méfiance envers la famille qui contribuerait aux comportements délictueux, celle-ci est perçue désormais comme un vecteur essentiel de la réintégration sociale du détenu.

Le Code de procédure pénale participe de cette redéfinition des normes. Ainsi, l’article D402 stipule qu’« en vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l’amélioration de leurs relations avec leurs proches, pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l’intérêt des uns et des autres ». L’article R57-8-16 stipule que « les personnes détenues peuvent correspondre par écrit tous les jours et sans limitation avec toute personne de leur choix ». Cette liberté n’est cependant pas absolue. Dans le cas où le détenu est encore prévenu, le magistrat peut s’opposer « soit de façon générale soit à l’égard d’un ou plusieurs destinataires expressément mentionnés dans sa décision ». La décision de refus d’une correspondance est notifiée à la personne détenue⁶⁹.

Concernant le téléphone, la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 a accordé un droit pour toutes les personnes détenues de téléphoner « aux membres de leur famille ou à d’autres personnes pour préparer leur réinsertion »⁷⁰ levant la restriction antérieure pour les prévenus. Toutefois pour ces derniers, l’autorisation du magistrat en charge de la procédure est nécessaire pour obtenir ce droit. En cas de refus, aucun recours n’a été aménagé⁷¹. Pour les personnes condamnées, la décision

⁶⁷ « La famille du détenu : de la suspicion à l’idéalisations », *Déviance et société*, 1982, vol. 6, n° 1, p. 83-84.

⁶⁸ Caroline Touraut, *La famille à l’épreuve de la prison*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2012, p. 179.

⁶⁹ L’article R57-8-19 Créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010, stipule que « La décision de retenir une correspondance écrite, tant reçue qu’expédiée, est notifiée à la personne détenue par le chef d’établissement au plus tard dans les trois jours. Lorsque la décision concerne une personne condamnée, le chef d’établissement en informe la commission de l’application des peines. Lorsqu’elle concerne une personne prévenue, il en informe le magistrat saisi du dossier de la procédure. »

⁷⁰ Article R57-8-21 créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010

⁷¹ L’article R57-8-22 créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010 stipule que « le magistrat peut refuser, suspendre ou retirer à une personne prévenue l’autorisation de téléphoner à un membre de sa famille par décision motivée conformément aux dispositions de l’article 145-4. La décision d’autorisation, de refus, de suspension ou de retrait de l’accès au téléphone est notifiée à la personne prévenue par tout moyen. »

d'autoriser, de refuser, de suspendre ou de retirer l'accès au téléphone est prise par le chef d'établissement⁷².

Pour les parloirs, deux procédures distinctes existent pour l'obtention d'un permis de visite. Pour les détenus prévenus, ils « sont délivrés, refusés, suspendus ou retirés (...) par le magistrat saisi du dossier de la procédure dans les conditions prévues par l'article 145-4. Ce magistrat peut prescrire que les visites auront lieu dans un parloir avec dispositif de séparation. »⁷³ Concernant les personnes condamnées, « le chef d'établissement fait droit à tout permis de visite qui lui est présenté, sauf à surseoir si des circonstances exceptionnelles l'obligent à en référer à l'autorité qui a délivré le permis, ou si les personnes détenues sont matériellement empêchées, ou si, placées en cellule disciplinaire, elles ont épuisé leur droit à un parloir hebdomadaire »⁷⁴. Les visites se déroulent dans un parloir sans dispositifs de séparation. Dans certaines conditions, le chef d'établissement peut décider que les visites se dérouleront avec un tel dispositif⁷⁵. La circulaire du 20 février 2012, suivant les termes des règles pénitentiaires européennes (règles 24.4 et 24.5), rappelle l'importance des visites pour les détenus afin de maintenir un lien avec l'extérieur : « les modalités des visites doivent permettre aux détenus de maintenir et de développer des relations familiales de façon aussi normale que possible » tandis que « les autorités pénitentiaires doivent aider les détenus à maintenir un contact adéquat avec le monde extérieur et leur fournir l'assistance sociale appropriée pour ce faire ». Malgré une amélioration des conditions de visite, les durées et les fréquences des parloirs restent restreintes et inégales selon les établissements pénitentiaires. On le note particulièrement en maison d'arrêt où les parloirs durent entre 30 et 45 minutes, à une fréquence d'une fois par semaine pour les condamnés et de trois fois pour les prévenus.

En 2003, l'administration pénitentiaire lance l'expérimentation des unités expérimentales de visite familiale (UEVF) dans trois établissements⁷⁶. Ce dispositif permet des rencontres prolongées entre les personnes condamnées à de longues peines et leur famille. Après cette période

⁷² L'article R57-8-23 créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010, stipule que « les décisions de refus, de suspension ou de retrait ne peuvent être motivées que par le maintien du bon ordre et de la sécurité ou par la prévention des infractions ».

⁷³ Article R57-8-8

⁷⁴ Article R57-8-11 créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010 - art. 1

⁷⁵ « 1° S'il existe des raisons sérieuses de redouter un incident ; 2° En cas d'incident survenu au cours d'une visite antérieure ; 3° A la demande du visiteur ou de la personne visitée. Le chef d'établissement informe de sa décision le magistrat saisi du dossier de la procédure pour les personnes détenues prévenues et la commission de l'application des peines pour les personnes condamnées ».

⁷⁶ Gwénola Ricordeau réalise une chronologie sur la famille en prison et cite toutes les étapes qui précèdent l'expérimentation et la mise en service de ce dispositif. *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Thèse de sociologie sous la direction de François Chazel, Paris Descartes, Paris, 2005, p. 404.

d'expérimentation, le Sénat propose une étude comparée sur huit pays en 2006. L'analyse s'intéresse au fonctionnement des UEVF en France⁷⁷ et à l'étranger. Aujourd'hui, ce dispositif se nomme unité de vie familiale (UVF). Ces parloirs familiaux sont « des locaux spécialement conçus afin de permettre aux personnes détenues de recevoir, sans surveillance continue et directe, des visites des membres majeurs de leur famille ou de proches majeurs accompagnés, le cas échéant, d'un ou de plusieurs enfants mineurs, pendant une durée comprise entre six heures et soixante-douze heures. La durée de la visite en unité de vie familiale est fixée dans le permis »⁷⁸. Ce dispositif a largement été valorisé par l'administration pénitentiaire, mais reste très peu diffusé, il en existe 146 dans 45 établissements (sur 185 établissements pénitentiaires) au 1^{er} janvier 2018⁷⁹.

Ainsi, l'institution carcérale cherche à pallier certains effets de l'incarcération non seulement pour le détenu, mais également pour les proches. Néanmoins, ces mesures en faveur des liens familiaux se heurtent au durcissement de la politique pénale avec l'allongement de la durée des peines et l'accroissement constant de la surpopulation carcérale⁸⁰.

En parallèle de ces changements, plusieurs enquêtes ont cherché à rendre compte des conséquences de l'incarcération pour les proches des détenus.

En 2000, la FARAPEJ (Fédération des Associations Réflexion Action Prison Et Justice) réalise avec le CREDOC une étude visant à analyser comment la prison bouleverse la vie des familles de détenus. L'incarcération aurait trois grandes conséquences : « des perturbations psychologiques liées au sentiment de mise à l'écart ou de stigmatisation, des problèmes financiers accrus pour des familles souvent peu fortunées, un bouleversement de l'emploi du temps occasionné par les visites et les démarches ». Mais surtout la « détention entraînerait une “autre peine” que celle imposée au détenu, celle vécue par la famille ou le conjoint... »⁸¹

⁷⁷ A Rennes par exemple, ces appartements « se composent d'une salle de séjour équipée d'un coin cuisine, de deux chambres disposant respectivement d'un lit double et de deux lits simples, d'une salle de bains, de toilettes séparées, d'une terrasse et d'un jardinet. Les visites s'y déroulent sans surveillance directe. Le détenu doit commander à l'avance les produits qui serviront à la confection des repas » <http://www.senat.fr/lc/lc163/lc1630.html>

⁷⁸ Article R57-8-13, créé par Décret n°2010-1634 du 23 décembre 2010 - art. 1

⁷⁹ Direction de l'Administration Pénitentiaire, *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2018*, Paris, Ministère de la justice, 2018.

⁸⁰ Caroline Touraut explique l'aspect paradoxale de la politique pénitentiaire entre les évolutions législatives en faveur du maintien des liens familiaux et « la logique sécuritaire des institutions carcérales et le principe de sévérité sur lequel elles fondent leur légitimité » *La famille à l'épreuve de la prison*, *op. cit.*, p. 188-196.

⁸¹ Patrick Dubéchet, Anne Fronteau et Pierre Le Quéau, « La prison bouleverse la vie des familles de détenus », *Crédoc-Consommation et Modes de Vie*, 2000, n° 143.

En 2012, un groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant » se constitue chez le Défenseur des droits pour penser les effets de la détention d'un parent sur les enfants. Les auteur·es du rapport expliquent que « les enfants privés d'un parent emprisonné sont souvent appelés des “victimes cachées de la détention”, “orphelins de la justice”, “enfants oubliés de l'incarcération”, en raison du manque de considération apportée à leur situation ». Les auteur·es élaborent une série de préconisations lorsqu'un parent est incarcéré. Ils/elles montrent l'importance de maintenir la relation parent-enfant et en quoi elle peut être « perturbée lorsqu'elle n'est pas travaillée ». Ils/elles souhaitent « prévenir des troubles possibles lorsque l'enfant est en bas-âge. » Mais ils décrivent également les risques de soutenir une relation toxique. Certaines séparations peuvent « représenter un “facteur de protection” et de “soulagement” voire de développement pour l'enfant »⁸².

Tant l'administration pénitentiaire que les études considèrent les deux versants du problème : la paternité s'inscrit dans une approche relationnelle qui doit être pensée à la fois du côté du détenu, ce dernier ayant besoin de sa famille pour se réinsérer, et du côté des proches, en prenant en compte les effets de l'incarcération sur la relation et sur leur situation socioéconomique. Pour le dire autrement, il faut aider la famille en facilitant les relations en prison pour qu'elle soit en mesure de jouer son rôle social d'intégration et de soutien du détenu.

B. Contraste dans la prise en compte de la maternité et de la paternité en prison

L'institution pénitentiaire a instauré une politique pénale particulière pour les femmes mères qui n'a pas aucun équivalent pour les hommes. Celle-ci se présente comme simple prise en compte des différences biologiques évidentes entre les femmes qui portent les enfants et accouchent et les hommes qui engendrent hors de leur propre corps, mais elle s'inscrit au-delà dans des schémas culturels fortement ancrés.

Les évolutions majeures des politiques pénitentiaires sur les liens familiaux des détenu·es semblent indifférentes au sexe des personnes incarcérées. Coline Cardi montre au contraire que « l'identification des catégories des “mères détenues avec leur enfant” et des femmes enceintes est assortie à l'instar des mineurs de dispositions législatives spécifiques et avantageuses, qui oblitèrent la logique universaliste et égalitaire visant à ne pas désigner les femmes comme un groupe cible des

⁸² Hugues Feltesse et al, *Intérêt supérieur de l'enfant et maintien des liens familiaux à l'épreuve de l'incarcération*, Paris, Défenseur des droits Groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant », 2013, p. 5.

politiques pénitentiaire. Leur statut est régi par la section du Code de procédure pénale consacrée “à la protection de la mère et de l’enfant” (articles D.400 à D.401-2 du Code de procédure pénale, dont les conditions d’applications ont été précisées dans une circulaire du 16 août 1999) »⁸³.

La maternité en prison a une histoire longue. « À la fin du XIXe siècle, les femmes enceintes détenues accouchaient en maison d’arrêt et pouvaient y élever leurs enfants jusqu’à leur quatre ans, droit qui est réaffirmé par le Règlement des prisons départementales du 11 novembre 1885 à l’article 9 » et « par les décrets du 19 janvier et 9 juin 1923 »⁸⁴. Les problématiques liées à la grossesse, à l’accouchement et la prime enfance vont conduire à une première distinction de l’ordre juridique puis dans un second temps, la maternité va être considérée comme un levier de réinsertion.

Une circulaire publiée en 2017 sur la prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice consacre une partie à la prise en charge des femmes enceintes et des enfants⁸⁵. La grossesse peut constituer une protection à l’incarcération. La loi n° 2014-896 stipule « la prise en compte, par le procureur de la République et par le juge de l’application des peines, de l’état de grossesse de plus de douze semaines d’une femme condamnée, lors de la mise à exécution de la peine d’emprisonnement prononcée à son encontre. Doit donc être favorisée, le cas échéant, l’exécution en milieu ouvert des peines prononcées sans mandat de dépôt et entrant dans le champ d’application de l’art.723-15 du CPP ou être étudiée la possibilité d’en différer la mise à exécution lorsque l’application de l’art.723-15 est exclue pour des motifs juridiques ou d’opportunité. De même, l’art.723-16 du CPP (possibilité de mise à exécution en établissement pénitentiaire en cas de survenance d’un fait nouveau, d’une incarcération pour autre cause ou de risque avéré de fuite) ne devra être appliqué que lorsque la situation le justifie de manière impérieuse »⁸⁶.

Si une peine d’emprisonnement est prononcée en dépit de l’état de grossesse ou de l’exercice de l’autorité parentale par la mère sur un enfant de moins de 10 ans, une loi propose une solution temporaire de suspension de l’incarcération⁸⁷. Pendant l’incarcération, la « libération conditionnelle

⁸³ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, p. 119.

⁸⁴ Coline Cardé retrace l’histoire de la maternité en prison. Elle analyse également le fonctionnement de la nurserie de Fleury-Mérogis *Ibid.*, p. 120.

⁸⁵ Ministère de la justice et Ministères des solidarités et de la santé, *Prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice*, Paris, 2017, p. 317-326.

⁸⁶ Loi n°2014-896 du 15 août 2014 relative à l’individualisation des peines et renforçant l’efficacité des sanctions pénales, article 708-1

⁸⁷ « L’article 720-1 du CPP modifié prévoit que lorsque la personne condamnée est une femme enceinte de plus de 12 semaines ou exerce l’autorité parentale sur un enfant de moins de 10 ans ayant chez ce parent sa résidence habituelle, le seuil de deux années de peine restant à subir, prévu en matière de suspension de peine pour motif familial, est porté à quatre ans. Il s’agit d’une solution temporaire car elle ne fait que reporter l’incarcération qui se trouve interrompue.

parentale » peut être proposée aux détenues mères. Cette mesure prise par la justice permet de libérer un· détenu·e avant l'expiration de sa peine. Elle prend en compte le comportement personnel de la personne incarcérée, ou sa situation de fragilité et notamment la grossesse et la présence de son enfant. Ce type d'aménagement de peine a été élargi pour les hommes pères, mais il a avant tout été pensé pour les femmes détenues⁸⁸.

La détention des mères avec leur nourrisson et les femmes enceintes ont conduit les établissements à adapter et à encadrer les conditions d'accueil rappelées dans la circulaire du 16 août 1999. Plusieurs aspects sont traités : les décisions relatives à l'accueil de l'enfant, la fin de l'accueil de l'enfant et la prise en charge quotidienne de l'enfant vivant en milieu carcéral. Ce dernier point définit les relations de l'enfant avec l'extérieur, la prise en charge financière, sanitaire et sociale de l'enfant et enfin quels sont les personnels requis et les équipements des établissements amenés à recevoir des enfants avec leur mère détenue⁸⁹.

Une série de préconisations ont été faites, visant à l'épanouissement de l'enfant et à l'apprentissage par la mère de ses devoirs et de ses responsabilités. Ainsi la circulaire spécifie que « l'enfant n'étant pas détenu, les conditions de sa prise en charge doivent être guidées par le souci de : – responsabiliser les mères dans l'exercice de leur autorité parentale et dans la conduite de la vie quotidienne de l'enfant ;

– lutter contre un isolement trop important de la mère et de son enfant et le risque de relations trop fusionnelles et déstabilisantes pour l'enfant en facilitant la progressivité de la séparation et l'enrichissement de l'environnement de l'enfant »⁹⁰.

⁸⁸ L'article 729-3 du CPP : la libération conditionnelle prévue par cet article, dite libération conditionnelle parentale, pouvant être accordée aux personnes condamnées à une peine privative de liberté inférieure ou égale à 4 ans ou pour lesquelles la durée restant à subir est inférieure ou égale à 4 ans (sauf condamnation pour crime ou délit commis sur un mineur ou état de récidive légale) et visant jusqu'à présent exclusivement les condamnés exerçant l'autorité parentale sur un enfant de moins de 10 ans ayant chez ce parent sa résidence habituelle, bénéficie également aux femmes enceintes de plus de douze semaines.

- Les articles 723-1 et 723-7 du CPP qui étendent expressément à la libération conditionnelle parentale prévue par le nouvel article 729-3 susvisé les mesures de semi-liberté, placement extérieur (art.723-1 du CPP) ou surveillance électronique (art.723-7 du CPP) probatoires à une libération conditionnelle. Ainsi, une personne condamnée exerçant l'autorité parentale sur un enfant de moins de 10 ans, ou enceinte de plus de 12 semaines, et dont le reliquat de peine est inférieur ou égal à 5 ans, peut bénéficier de l'une de ces mesures sous écrou, probatoire à une libération conditionnelle, pendant une durée égale ou inférieure à un an, qu'elle soit ou non en détention. »

⁸⁹ <http://www.justice.gouv.fr/bulletin-officiel/dap76a.htm>

⁹⁰ Ministère de la justice et Ministères des solidarités et de la santé, *Prise en charge sanitaire des personnes placées sous main de justice, op. cit.*, p. 317-326.

La maternité constitue par ailleurs un levier essentiel dans la réinsertion des détenues. Il n'existe pas de programme équivalent qui envisagerait la paternité comme un point de reconstruction. L'administration pénitentiaire reconnaît l'importance du maintien des liens pour les détenus, mais dans un cadre privé. Les proches doivent se mobiliser pour veiller à la pérennité de la relation avec le détenu, tandis qu'il est attendu des femmes incarcérées qu'elles soient proactives dans le maintien de la cellule familiale⁹¹. Coline Cardi a montré comment le fonctionnement des institutions pénitentiaires se fonde sur une dissymétrie sexuelle et « la relative protection accordée aux femmes par la justice pénale, la maternité pouvant fonctionner comme un bénéfice secondaire. Bénéfice qui se solde par une réduction du genre féminin au genre maternel, et une surveillance particulière au nom de l'intérêt de l'enfant, qui oblige à considérer la porosité des murs de l'enceinte carcérale »⁹². L'auteure ajoute qu'il y a une culpabilité à enfermer les femmes et notamment leur corps, « comme si le risque du carcéral était de brouiller la distinction entre les sexes : derrière la logique de l'universalisme, on trouve, de façon paradoxale, l'idée qu'en prison, on transformerait les femmes en hommes en portant atteinte à leur féminité, particulièrement stéréotypée »⁹³.

S'il existe des différences entre la maternité et la paternité notamment au travers de la grossesse et de la prise en charge de la petite enfance, elles dépassent très largement les seules données biologiques. En regardant du côté des prisons de femmes, on entrevoit la forte assignation au « féminin maternel » pour les détenues. Les deux sexes sont soumis à « des morales différentes qui engendrent des contrôles différents et différentiels »⁹⁴. Ce contrôle est d'autant plus fort chez les femmes qu'il induit des inégalités « entre celles qui répondent aux critères normatifs du familialisme et celles qui y dérogent »⁹⁵. En miroir de la prise en charge et du contrôle accru de la maternité, on ne peut que souligner l'invisibilité de la paternité des hommes en prison.

⁹¹ Je reviendrai dans le chapitre 3 sur la place de la paternité en prison en comparant avec celle de la maternité.

⁹² C. Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, *op. cit.*, p. 120.

⁹³ *Ibid.*, p. 67.

⁹⁴ *Ibid.*, p. 238.

⁹⁵ *Ibid.*

III - Les études nord-américaines et anglo-saxonnes en sciences sociales sur la paternité en prison

En 2012, William Justin Dyer, Joseph H. Pleck, Brent A. McBride publient *Imprisoned Fathers and Their Family Relationships: A 40-Year Review From a Multi-Theory View*⁹⁶. Cet état de l'art survient après une période marquée par la croissance massive de la population carcérale aux États-Unis et l'évolution des politiques carcérales. Jusque dans les années 90, le système pénal prône la réhabilitation de la personne détenue, mais progressivement l'augmentation du nombre d'incarcérations conduit à une logique correctionnelle et répressive. Cet article sera un support pour analyser les différentes théories mobilisées par des auteur·es principalement américaines (et quelques études anglo-saxonnes) qui se sont intéressé·es à la paternité en prison⁹⁷. On reviendra également sur la posture particulière des auteurs de l'article. Spécialistes de *psychologie sociale* et de *sciences de l'éducation*, ils réalisent un état de l'art engagé en faveur de l'importance du maintien des liens familiaux et élaborent des recommandations pour les futures politiques sociales.

L'objectif de leur état de l'art est de recenser les travaux sur les pères incarcérés et leurs relations à la famille et de les classer au prisme de trois grands types de théorie scientifique importante en psychologie sociale : la théorie de l'identité, la théorie du processus familial et la théorie des systèmes écologiques.

Les auteurs constatent que les études de la première génération sur les liens familiaux en prison portent sur les conséquences de l'incarcération d'un parent sur les enfants (problèmes de comportement, souffrances émotionnelles et psychologiques...) et en quoi l'incarcération diminue la probabilité pour les partenaires de rester dans une relation engagée ou éventuellement de se marier. Les chercheur·es analysent avant tout les problèmes liés à la mise en détention d'un parent. Les auteurs vont se concentrer sur les études de la seconde génération qui portent sur les processus qui conduisent à ces problèmes.

Pour réaliser cette revue de la littérature, ils ont utilisé la plateforme EBSCO, en utilisant plusieurs mots-clés (famille, père, conjointe, marié, partenaire en l'associant aux termes

⁹⁶ « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships: A 40-Year Review From a Multi-Theory View », *Journal of Family Theory & Review*, mars 2012, vol. 4, n° 1, p. 20-47.

⁹⁷ Je ne citerai que les auteur·es mobilisé·es dans la thèse, se référer à l'article pour voir les références.

d'incarcération, prison). Ils font un premier constat, la famille du détenu est avant tout une famille nucléaire composée des enfants et de la mère. Il existe peu de travaux sur les autres membres de la famille. Les études portent quant à elles principalement sur la relation de couple. Parmi les 1000 résultats, seulement 39 travaux examinent la relation entre l'homme incarcéré et sa famille. Et dans ces 39, 19 portent principalement sur la paternité. Ce chiffre relativement faible avait déjà été décrit dans deux autres états de la littérature réalisés par Jamie S. Martin en 2001⁹⁸ et Parke & Clarke-Stewart en 2003⁹⁹. Les études portent le plus souvent sur les expériences de la partenaire de l'homme incarcéré, qui est aussi souvent celle qui fournit les soins à ses enfants¹⁰⁰. Cela comprenait aussi les expériences de la famille dans son ensemble (les enfants et la famille élargie). Les sujets relatifs à la partenaire intime (ou à la personne qui s'occupe de l'enfant) se centrent sur sa place de soutien social et les difficultés économiques accrues liées à l'incarcération du compagnon¹⁰¹. En ce qui concerne les hommes incarcérés, un sujet commun a été abordé : comment l'incarcération influence-t-elle l'identité paternelle ?¹⁰². Les études portent également sur les programmes de soutien en faveur des hommes incarcérés¹⁰³. Enfin, de nombreux travaux s'intéressent à l'expérience des visites.¹⁰⁴

On présentera successivement les trois théories et comment elles ont été mobilisées pour traiter des différentes thématiques.

⁹⁸ *Inside looking out: jailed fathers' perceptions about separation from their children*, New York, LFB Scholarly Publishing LLC, 2001, 251 p.

⁹⁹ *Effects of Parental Incarceration on Children: Perspectives, Promises, and Policies (From Prisoners Once Removed: The Impact of Incarceration and Reentry on Children, Families, and Communities)*, Urban Institute Press., Washington D-C, 2003, 44 p.

¹⁰⁰ Joyce A. Arditti, « Families and Incarceration: An Ecological Approach », *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, avril 2005, vol. 86, n° 2, p. 251-260 ; Megan Comfort, *Doing time together: love and family in the shadow of the prison*, Chicago, Etats-Unis d'Amérique, University of Chicago Press, 2008, 262 p.

¹⁰¹ Joyce. A Arditti, Jennifer Lambert-Shute et Karen Joest, « Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children », *Family Relations*, 2003, vol. 52, n° 3, p. 195-204 ; J.A. Arditti, « Families and Incarceration », art cit.

¹⁰² Finney Creasie Hairston, « The forgotten parent: Understanding the forces that influence incarcerated fathers' relationships with their children », *Child welfare*, 1998, vol. 77, n° 5, p. 617-637 ; J.S. Martin, *Inside looking out*, op. cit. ; Joyce. A Arditti, Sara. A Smock et Tiffany. S Parkman, « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », *Fathering*, 2005, vol. 3, n° 3, p. 267-288.

¹⁰³ Finney Creasie Hairston, « Fathers in Prisons: Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies » dans *Children of incarcerated parents*, Lexington, Gabel K. and Johnston D., 1995, p. 21-26.

¹⁰⁴ Joyce.A. Arditti, J. Lambert-Shute et K. Joest, « Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children », art cit ; M. Comfort, *Doing time together*, op. cit. ; Lynda Clarke et al., « Fathering behind Bars in English Prisons: Imprisoned Fathers' Identity and Contact with Their Children », *Fathering*, 2005, vol. 3, n° 3, p. 221-241.

A. La théorie de l'identité

Les auteurs ont largement mobilisé la « théorie de l'identité » (« Identity Theory ») développée par Sheldon Stryker et Peter J. Burke¹⁰⁵ et née d'une vision interactionniste particulière. « La vérification de l'identité vient par trois canaux : (a) le détenteur de l'identité a une norme internalisée des comportements qu'il a et qui sont propre à son identité (b) le détenteur de l'identité adopte des comportements significatifs pour son identité, et (c) le détenteur d'identité reçoit des “évaluations réfléchies” sur ses comportements. Des écarts surviennent lorsque les évaluations ne correspondent pas à la norme. Ces divergences créent des émotions négatives (p. ex. stress, faible estime de soi) qui motivent le détenteur de l'identité à modifier ses comportements pour que les évaluations subséquentes respectent la norme »¹⁰⁶. Dans une situation particulière, le détenteur de l'identité peut modifier la norme. Par exemple, il peut abaisser ses propres normes pour s'adapter aux évolutions. Deuxièmement, le détenteur de l'identité peut réduire le stress causé par l'écart en diminuant son engagement envers cette identité. Le constat est que la capacité des hommes incarcérés à maintenir leur identité paternelle est très faible. Les comportements et les rôles paternels sont fortement contraints. Néanmoins les auteurs décrivent deux postures possibles. Pour la première, les pères ont le sentiment d'avoir perdu leur identité paternelle ou cherchent à réprimer ou à fortement diminuer leur identité paternelle pendant la période d'incarcération¹⁰⁷. Bien qu'elle ne soit pas aussi extrême que l'abandon, la « *répression de l'identité paternelle* » suggère une forte diminution de sa centralité. Pour la seconde, certains pères vont « voir la lumière » ils vont chercher à communiquer davantage avec leurs enfants en dépit des pressions qui s'exercent sur leur identité paternelle.

Deux aspects vont particulièrement influencer cette identité paternelle, la *prisonnérification* (« *Prisonization* » développé par Clemmer) et la relation co-parentale. Arditti et al. ont décrit la prisonnérification comme une « transformation de l'identité qui résultent de l'acculturation dans le

¹⁰⁵ « Identity Processes and Social Stress », *American Sociological Review*, décembre 1991, vol. 56, n° 6, p. 836-849.

¹⁰⁶ « Identity verification comes by (a) the identity holder having an internalized standard for their behaviors relevant to the identity, (b) the identity holder enacting behaviors meaningful to the identity, and (c) the identity holder receiving “reflected appraisals” about his or her behaviors. Discrepancies occur when appraisals do not match the standard. These discrepancies create negative emotions (e.g., stress, low self-esteem) that motivate the identity holder to modify behaviors so that subsequent appraisals meet the standard » (p.34). Je traduis.

¹⁰⁷ Joyce.A. Arditti, Sara.A. Smock et Tiffany.S. Parkman, « “It's Been Hard to Be a Father”: A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », art cit ; Creasia Finney Hairston, « Fathers in Prison: Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies », *Marriage & Family Review*, août 2001, vol. 32, 3/4, p. 111.

milieu carcéral, où les individus en viennent à refléter les normes et les valeurs du milieu carcéral »¹⁰⁸. Pour le second, quelle que soit la situation conjugale, la mère « modère » souvent la relation entre l'enfant et le père, créant ainsi un contexte favorable ou non à l'adoption de la paternité. Cette modération de l'engagement paternel des mères a également été conceptualisée comme un contrôle maternel (« maternal gatekeeping »)¹⁰⁹. Dans le contexte de l'incarcération, la modération de la relation père-enfant par la mère est probablement plus prononcée que dans les autres situations de séparation. La façon dont les hommes vont adopter et évaluer leurs comportements paternels va dépendre de cette relation. Megan Comfort décrit dans son ouvrage comment les femmes qui visitent fréquemment les hommes incarcérés peuvent infléchir leur capacité ou leur intérêt à maintenir la relation père-enfant¹¹⁰.

Selon les auteurs, l'intérêt de cette théorie est de mettre en évidence comment le père incarcéré se situe, quelles sont ses valeurs, ses normes et à quel groupe social il se réfère. Néanmoins, les travaux comparent très peu tout cela à ce qu'était cette identité paternelle avant la prison. Il est donc difficile de mesurer plus finement ces changements et ces adaptations. Les auteurs soulignent également cet aspect dans les préconisations pour les recherches futures. Un autre point intéressant est leur remarque selon laquelle il faudrait identifier plus finement à quel modèle ces hommes se réfèrent pour définir leur identité paternelle. « Le père incarcéré se compare-t-il à d'autres hommes incarcérés ou se compare-t-il à ceux qui ne le sont pas ? Dans quelle mesure ceux qui l'entourent façonnent-ils ses normes d'identité ? » (p.36).

B. La théorie du processus familial

La seconde théorie est celle du processus familial (« Family Process Theory »), : « Plutôt que de se concentrer sur l'individu, ce sont les relations entre les membres de la famille et les propriétés émergentes de ces relations qui sont l'objet de l'enquête (Broderick, 1993). Quatre aspects des

¹⁰⁸ Joyce.A. Arditto, Sara.A. Smock et Tiffany.S. Parkman, « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », art cit, p. 270. Je traduis.

¹⁰⁹ Sarah M. Allen et Alan J. Hawkins, « Maternal Gatekeeping: Mothers' Beliefs and Behaviors That Inhibit Greater Father Involvement in Family Work », *Journal of Marriage and the Family*, février 1999, vol. 61, n° 1, p. 199-212 ; Jay Fagan et Marina Barnett, « The Relationship between Maternal Gatekeeping, Paternal Competence, Mothers' Attitudes about the Father Role, and Father Involvement », *Journal of Family Issues*, novembre 2003, vol. 24, n° 8, p. 1020-1043 ; Dyson, Omari L., « Gatekeeping in context: babymama drama and the involvement of incarcerated fathers. », *Fathering*, septembre 2005, p. 289-310.

¹¹⁰ *Doing time together, op. cit.*

processus familiaux sont ici considérés : les règles de la transformation, les rituels familiaux, la perte ambiguë et l'ambiguïté des limites » (p.37)¹¹¹.

Les *règles de la transformation* décrivent le changement comme une constituante de la vie familiale. Ces changements peuvent remettre en cause la famille en tant que système. L'incarcération est un élément qui vient menacer la famille et qui conduit à une adaptation ou au refus de ce changement. « L'incarcération d'un membre de la famille est un facteur de stress pour lequel, il existe peu ou pas de directives concernant les règles à suivre pour maintenir la cohésion familiale » (p.37)¹¹². Dans d'autres situations de changement telles que le divorce ou la maladie, certaines règles sont énoncées par le droit ou les institutions. Face à la difficulté de créer de nouvelles règles, il est possible d'exclure ou d'inclure le père incarcéré du système familial¹¹³. Les auteurs notent que dans le cas d'une première incarcération, les conjoints connaissent peu les règles d'adaptations familiales ce qui conduit plus fréquemment à l'exclusion du père et donc à la séparation. Celles qui ont déjà connu une précédente incarcération sont quant à elles en mesure de s'adapter plus rapidement.

Les *rituels familiaux* tels les anniversaires, les Noël, etc. sont souvent interrompus lors de l'incarcération. Or ils ont comme fonction, par-delà leur sens explicite, de maintenir la cohésion familiale. L'incarcération du père peut conduire à l'abandon de certains rituels ou routines, mais Megan Comfort, par exemple, décrit aussi la création de rituels et routines en détention et notamment à travers l'organisation de mariage ou la préparation de repas pour la visite au parloir¹¹⁴ (Anne Nurse analyse également ce dernier aspect¹¹⁵).

Enfin, *la perte ambiguë et l'ambiguïté des limites* concernent la tension entre le statut du père et l'absence d'effectivité de ses rôles paternels. L'ambiguïté vient du manque d'actualité de ces liens : le père est-il toujours un membre de la famille ou pas tout à fait ? Cette ambiguïté travaille la place du père, en la renforçant (inclusion) ou au contraire en la supprimant (exclusion). Finney Creasie Hairston montre par exemple, que certaines familles font le deuil du père afin de préserver cohésion et la stabilité familiale. Pour ce faire, elles vont bloquer les appels, refuser de le visiter ou de ne pas

¹¹¹ « Rather than centering on the individual, the relationships among family members and the emergent properties of those relationships becomes the focus of inquiry (Broderick, 1993). Four aspects of family processes are here considered: rules of transformation, family rituals, ambiguous loss, and boundary ambiguity. » Je traduis.

¹¹² L. Clarke et al., « Fathering behind Bars in English Prisons: Imprisoned Fathers' Identity and Contact with Their Children », art cit.

¹¹³ Joyce.A. Arditti, J. Lambert-Shute et K. Joest, « Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children », art cit.

¹¹⁴ M. Comfort, *Doing time together, op. cit.*

¹¹⁵ Anne Nurse, *Fatherhood arrested: parenting from within the juvenile justice system*, 1st ed., Nashville, Vanderbilt University Press, 2002, 166 p.

lire ses lettres¹¹⁶. Les auteurs montrent que « plus les familles sont “rigides” (ne permettent pas le changement), plus le stress sera grand lorsqu’elles seront confrontées à un changement important et forcé comme l’incarcération. Plus les familles sont incapables de cultiver des liens par des rituels significatifs, plus le père emprisonné sera déconnecté de sa famille. Et plus le rôle du père est ambigu, plus le stress est grand pour les familles et plus il est probable que le père ne sera pas en mesure de maintenir (ou d’établir) un rôle central dans la famille » (p.39).

Ces études portent principalement sur les transformations de la famille saisies à partir de l’attitude de la compagne ; quant aux rituels, ils se concentrent principalement sur la relation entre les partenaires. Les analyses sur les rituels avec les enfants sont rares. Ils pourraient être interrogés lors des visites dans les appartements familiaux, par exemple, afin de définir quels sont les rituels qui ont le plus de poids dans le maintien du lien et de la cohésion. On peut supposer que les routines ont quant à elles plus de poids que les rituels, car elles instaurent une régularité et sont créatrices de sens dans la famille.

C. La théorie de systèmes écologiques

La théorie des systèmes écologiques a été développée par Urie Bronfenbrenner à la fin des années 80. Il s’agit de considérer l’environnement dans lequel les individus se développent. Le premier aspect de cette théorie est d’affirmer que les activités de développement se produisent dans les environnements immédiats de l’individu (appelés microsystèmes). Le second aspect « reconnaît toutefois que les effets du processus proximal peuvent varier selon les individus et les contextes. Selon cette proposition, les effets d’un processus proximal sur les résultats du développement dépendent des caractéristiques de la personne en développement, de l’environnement immédiat et du contexte social et historique général (Bronfenbrenner, 1999) » (p.40)¹¹⁷.

Les auteur·es utilisent cette théorie pour analyser les aspects négatifs et positifs de l’incarcération sur la paternité. L’environnement carcéral est considéré comme défavorable aux interactions familiales et constitue une barrière aux liens du père avec sa famille. Dans certains cas, les mères choisissent de ne pas emmener les enfants au parloir, vu comme un lieu inapproprié pour

¹¹⁶ « The forgotten parent », art cit.

¹¹⁷ « Ecological systems theory’s second proposition recognizes, however, that the effects of proximal process may vary across individuals and contexts. This proposition states that a proximal process’s effects on developmental outcomes depend on the characteristics of the developing person, the immediate environment, and the larger social and historical context (Bronfenbrenner, 1999) » Je traduis.

eux. Les auteurs de l'article montrent que cette vision des effets négatifs est liée en partie aux politiques pénitentiaires qui mettent moins l'accent sur la réadaptation que sur la gestion de l'emprisonnement collectif. Bonnie E. Carlson et Neil Cervera soulignent que si la réadaptation du détenu occupe une place dans les discours, on croit peu à sa mise en œuvre et on fait peu en ce sens¹¹⁸. « En fait, plutôt que d'essayer d'établir des liens positifs entre le père et la famille, Anne Nurse¹¹⁹ constate que les politiques sont souvent conçues pour créer une rupture profonde entre la famille et la personne incarcérée »¹²⁰ (p.40).

Bien que les effets négatifs de l'incarcération sur la paternité concentrent l'attention, ces effets peuvent également être positifs. Des couples vont par exemple se trouver renforcés. La relation parentale, débarrassée des problèmes de drogue, va parfois pouvoir se construire sur des bases plus saines, et un nouvel espoir. William Justin Dyer, Joseph H. Pleck, Brent A. McBride expliquent « que les effets de l'emprisonnement ne vont pas dans une seule direction. Il existe d'importantes variations dans les effets de l'incarcération, selon les relations familiales antérieures à l'incarcération, le milieu racial et ethnique¹²¹ et l'âge de l'enfant » (p.42). Les auteurs préconisent la reconnaissance de ces variations afin d'aider « les décideurs et ceux qui conçoivent les interventions à mieux adapter les programmes à une variété de contextes » (p.42).

D. L'objectif de ces études : changer les politiques pénales

L'état de la question de William Justin Dyer, Joseph H. Pleck, Brent A. McBride a dressé un panorama des études réalisées entre 1970 et 2010. Il montre comment le manque de connaissances sur la façon d'être père en prison « constitue un obstacle important au maintien de liens familiaux positifs » et prône le développement d'études afin de constituer suffisamment de données pour comprendre la situation des pères incarcérés, mais surtout pour adapter les programmes qui leur sont destinés. Les auteurs souhaitent amener les politiques pénales à évoluer. La conclusion de l'article explicite tout à fait clairement leurs intentions :

¹¹⁸ Bonnie E. Carlson et Neil Cervera, « Inmates and their Families Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning », *Criminal Justice and Behavior*, 9 janvier 1991, vol. 18, n° 3, p. 318-331.

¹¹⁹ A. Nurse, *Fatherhood arrested*, *op. cit.*

¹²⁰ Joyce.A. Arditti, J. Lambert-Shute et K. Joest, « Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children », art cit.

¹²¹ Voir par exemple Brad Tripp, « Incarcerated African American Fathers: Exploring Changes in Family Relationships and the Father Identity », *Journal of African American Men*, juin 2001, vol. 6, n° 1, p. 13-30.

« Les décideurs et les fournisseurs de services devraient être conscients des effets positifs potentiels d'une incarcération, en particulier lorsqu'un père a nui au fonctionnement familial. La recherche indique que la période de séparation, si elle est bien gérée, peut-être une période de guérison pour les familles. L'incarcération peut aussi être l'occasion de nouer des liens positifs avec le père et d'établir des relations familiales saines. Il faudrait prêter attention aux processus et influences positives qui facilitent l'identité paternelle et le maintien de la famille chez les pères incarcérés et qui pourraient mener à une amélioration de l'identité paternelle et des relations familiales après la sortie de prison.

Les décideurs et les fournisseurs de services peuvent faciliter ce processus en permettant que les interactions familiales se déroulent de manière à favoriser la guérison. En raison de l'impact négatif que les pères ont pu avoir sur la famille avant l'incarcération, les thérapeutes familiaux peuvent être particulièrement utiles pour aider la famille à surmonter les difficultés passées [...]. L'incarcération peut agir comme un obstacle qui brise les familles ou comme un obstacle à la réinsertion sociale [...]. Il est de plus en plus nécessaire que le système de justice et les chercheurs identifient les politiques existantes et élaborent de nouvelles politiques favorisant une fonction familiale positive » (p.43) (Je traduis).

S'il est intéressant pour les sociologues de s'intéresser aux travaux principalement issus de la psychologie sociale ou de l'éducation, nos bases théoriques diffèrent. Plutôt que de parler de théorie de l'identité, de processus familial et de systèmes écologiques, nous utilisons davantage les termes d'investissement du rôle paternel, d'image de soi centré sur l'individu, d'approche relationnelle, de famille nucléaire ou encore de contexte de production dans lequel les liens existent. Les travaux des auteur·es sus-cité·es se centrent sur l'actualité de la relation tandis que la dimension biographique est sous-estimée. On sait rarement comment ces hommes sont devenus pères, quelles étaient leurs relations avec leurs enfants avant la prison et quelle est leur histoire familiale et conjugale. En revanche le souci que le savoir puisse servir aux politiques sociales ou à des programmes institutionnels est transversal aux disciplines.

En 2019, paraît un ouvrage de Catherine Flynn et Michelle Butler intitulé *Imprisoned fathers*¹²². Les auteur·es dénoncent l'augmentation du nombre d'incarcérations et ses conséquences sur le fonctionnement des familles et de l'engagement paternel. L'ouvrage analyse l'impact de l'arrestation du père sur le foyer familial et en particulier sur l'enfant, l'importance des programmes axés sur les pères incarcérés pour les aider à assumer un rôle de parent pourvoyeur de soin, le développement des droits de l'enfant à un contact effectif avec un père en prison, les interventions parentales en milieu carcéral pour les jeunes pères incarcérés et l'optimisation des programmes de parentalité en

¹²² Catherine Flynn et Michelle Butler, *Imprisoned Fathers: Responding to a Growing Concern*, 1^{re} éd., United Kingdom, Routledge, 2019, 128 p.

prison. L'avant dernier chapitre analyse les formations à la paternité en prison et comment elles peuvent améliorer les compétences paternelles et atténuer les difficultés familiales. L'ouvrage a également une ambition politique par l'amélioration des aides à apporter aux détenus et à leur famille et à la mise en place de programmes de soutien à la parentalité.

Mais plus qu'aux recherches visant à influencer les politiques publiques, cette thèse se réfère à la recherche fondamentale dont l'objet est d'approfondir les connaissances théoriques et empiriques des processus sociaux.

IV - L'émergence progressive des études en France

Les années 70-80 marquent un regain d'intérêt pour les prisons françaises, lié aux révoltes des détenus. Elles marquent également le choix d'une politique d'humanisation que j'ai décrite précédemment (cf ci-dessus : évolution des politiques pénitentiaires sur les liens familiaux). Ensuite, comme l'a fait remarquer le juriste et historien du droit Denis Salas, la période qui a suivi cette effervescence autour du thème de la prison laisse place au « grand silence ». Le retour sur la scène médiatique doit attendre l'an 2000 et sa brève inscription dans l'agenda politique¹²³.

Évoquée précédemment, l'enquête de l'INSEE constitue le point de départ d'un intérêt sociologique et démographique sur la situation familiale des hommes détenus puis la FARAPEJ réalise une enquête appuyée par le CREDOC sur les proches de détenus.

En 2005, Gwénola Ricordeau¹²⁴ soutient une thèse sur les transformations des liens familiaux à l'épreuve de l'incarcération. Elle réalise des entretiens semi-directifs avec 86 personnes incarcérées, 20 anciens détenus et 26 proches de détenus. L'auteure analyse comment l'incarcération fragilise les liens, peut les détruire ou au contraire les renforce. Elle aborde de nombreux thèmes, les rôles familiaux à l'intérieur des murs, la vie sexuelle permise en détention et plus succinctement le vécu des proches hors de la prison (essentiellement à travers la parole des détenus et la manière dont ils interprètent les réactions de leur famille). Gwénola Ricordeau met l'accent sur les conséquences de l'incarcération sur les personnes incarcérées. Elle interroge les fonctions du système pénal et carcéral à travers l'isolement du délinquant (et les effets sur les liens familiaux), la punition et la rééducation. Elle souhaite avant tout décrire le vécu des détenus au moment de la détention et montrer les

¹²³ Salas Denis, Vingt ans après, le grand silence, *Esprit*, oct., 215, 1995, 104-116 in G. Ricordeau, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération*, op. cit., p. 12.

¹²⁴ *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération*, op. cit. ; G. Ricordeau, *Les détenus et leurs proches*, op. cit.

dysfonctionnements du milieu carcéral. Gwénola Ricordeau a réalisé un travail précurseur sur la famille en prison, et en particulier mis en évidence le préjugé selon lequel il est impossible d'être père et détenu. Si la prison met de nombreux obstacles aux relations entre le père détenu et ses proches, rien ne permet d'affirmer qu'il y a une congruence entre délinquance et incompétence parentale.

Géraldine Bouchard¹²⁵ s'est intéressée quant à elle aux proches des détenus, saisis à partir du témoignage de familles rencontrées dans les associations d'accueil. Elle décrit le poids de l'emprisonnement et les épreuves vécues par la famille. L'arrestation constitue une rupture brutale qui marque le début de la séparation, la découverte du monde judiciaire et l'expérience de la stigmatisation en tant que « familles de détenus ». L'auteure décrit également les conséquences de l'incarcération sur le quotidien des proches et leur nouvelle fragilité économique et sociale. Géraldine Bouchard décrit l'adaptation des familles au milieu carcéral en reprenant le terme de « prisonnérification ». Son propos permet d'esquisser une première analyse des transformations du lien familial à l'épreuve de la détention. Cette étude exploratoire a permis de donner, pour la situation française, les premiers contours du vécu de proches de détenus.

Caroline Touraut a proposé de prolonger ce travail « en élargissant les références théoriques et les questionnements de l'analyse, et en mettant en œuvre une enquête de terrain de plus grande ampleur »¹²⁶. Elle choisit de partir de la perspective des personnes ayant un proche incarcéré pour comprendre leur expérience propre. Elle conduit soixante entretiens avec des proches de détenus et réalise des observations dans les espaces de parloirs en accompagnant des personnels de surveillance au fil de leur journée de travail, ce qui lui a permis de mener des entretiens avec eux. À la différence de l'étude de Gwénola Ricordeau qui s'est centrée sur les relations conjugales, Caroline Touraut a choisi d'observer une population de « proches » qui comprend « des parents autant que des épouses ou compagnes de détenus. Elle intègre aussi des germains, un fils, une tante et des amis de détenus »¹²⁷. Son travail se fonde principalement sur la sociologie de la famille. À la différence des précédents travaux qui ont eu pour axe principal l'analyse des ruptures liées à l'incarcération, en décrivant les coûts socioéconomiques supportés par les familles et les effets de l'incarcération sur les enfants de détenus, Caroline Touraut a voulu « identifier la force (des liens) en mettant au jour ce qui leur permet de résister à cette épreuve ». Elle a proposé une analyse plus diversifiée des

¹²⁵ *Vivre avec la prison : Des familles face à l'incarcération d'un proche*, Paris, L'Harmattan, 2007, 108 p.

¹²⁶ *L'expérience carcérale élargie*, op. cit.

¹²⁷ *Ibid.*, p. 23.

transformations sociales, identitaires, relationnelles, etc. vécues par (les proches), la pluralité de l'expérience carcérale élargie doit être pensée »¹²⁸. L'étude de Caroline Touraut renouvelle les études sur la prison en considérant les acteur·trices non pas uniquement comme des victimes d'un système, mais aussi et plutôt comme des agent·es capables d'interroger (et de s'adapter positivement à) la situation qu'ils/elles rencontrent.

Ce rapide état de la question confirme le peu de travaux existant en sociologie sur la paternité en prison. Dans l'introduction du numéro spécial de Champs pénal *Parentalités enfermées* qu'elles ont coordonné, Coline Cardi et Stéphanie Latte Abdallah rappelaient ce fait. Elles montrent que dans les recherches, mais plus généralement dans le fonctionnement de l'administration pénitentiaire « le souci du maintien des liens familiaux se déclin[ent] très différemment selon le sexe des détenus. Alors que pour les hommes la question reste relativement marginale, elle est omniprésente s'agissant des femmes : les détenues sont en effet toujours associées à une *problématique maternelle* qui ferait leur *spécificité*, alors même que moins de la moitié d'entre elles déclarent un enfant à charge à leur entrée de prison¹²⁹ »¹³⁰. Les auteures insistent sur le fait que le terme de « parentalité » lorsqu'il s'agit de personnes détenues renvoie bien davantage à la dimension maternelle que paternelle : « Certains des textes mettent clairement en évidence combien la “parentalité” – terme apparemment neutre – est en fait, en prison comme ailleurs, une affaire de femmes. Ce biais genré se reflète nécessairement dans les articles réunis ici, dont la majorité se concentre sur les maternités en prison. Au travers des analyses de l'expérience de la parentalité, on voit nettement comment se reproduit, voire s'accroît, la division sexuelle du travail parental »¹³¹.

Parallèlement à ces recherches, on compte une série de publications liant sociologues et psychologues, tel l'ouvrage de synthèse dirigé par Benoît Bastard *L'enfant et son parent incarcéré*¹³². On s'arrêtera ici uniquement sur l'étude de Marie Douris et Pascal Roman sur les parents détenus. Ils/elles décrivent à la fois l'exercice, l'expérience subjective et la pratique de la parentalité. Leur étude valorise l'interdisciplinarité. Les auteur·es « proposent d'éclairer le même objet, celui des relations parents-enfants en détention, du point de vue des parents » à partir du champ du droit et de la psychologie clinique¹³³. Les auteur·es ont combiné les méthodes : questionnaire et entretiens

¹²⁸ *Ibid.*, p. 28.

¹²⁹ C. Cardi, « Le contrôle social réservé aux femmes », art cit.

¹³⁰ « Vécus de la carcéralité des mères et des pères », *Champ pénal/ Penal field*, 21 janvier 2014, Vol. XI, paragr. 7.

¹³¹ *Ibid.*, p. 13.

¹³² Benoît Bastard et al., *L'enfant et son parent incarcéré*, Paris, ERES, 2003, 112 p.

¹³³ *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison*, Lyon, Ucl, Unil, 2014, p. 27.

par focus group. La passation de questionnaire s'est faite auprès de 180 personnes réparties dans trois établissements. Il avait pour objectif de « contextualiser la situation familiale des parents détenus (conjugalité des parents détenus, nombre d'enfants concernés, formes d'union à l'origine de la parenté, moment de la parenté, distance géographique parent-détenu/enfant) », « mesurer l'impact de l'incarcération sur les différents moyens d'exercer la fonction d'autorité parentale », « appréhender la connaissance de la détention par les enfants et les moyens de communication du parent détenu avec ses enfants et l'autre parent », « comprendre l'organisation des visites depuis le demandeur à l'origine de la visite, jusqu'à la personne qui accompagne les enfants », « connaître le ressenti des parents détenus, après la visite de leurs enfants, ou en l'absence de visites », « rassembler les diverses causes de cette absence de visite et estimer l'impact de la conjugalité, de la distance, de la situation pénale du parent, de la durée de détention et de la durée restante de détention sur le maintien des droits et devoirs des parents »¹³⁴. Pour le focus group, 29 personnes ont été interrogées (24 hommes et 5 femmes). Les auteur·es font une analyse descriptive de l'influence de l'incarcération sur le sentiment d'être parent, de la dépendance de la personne détenue vis-à-vis de l'administration pénitentiaire et des tiers pour faire respecter ses droits et devoirs parentaux, des conditions concrètes de déroulement des visites (décrites comme indignes, humiliantes et disqualifiantes) et de l'absence de temps de vie avec l'enfant.

Cette recherche met en exergue la place décisive de l'environnement familial dans le maintien des liens et notamment l'importance de la conjugalité dans la parentalité. Si les détenu.es conservent leur autorité parentale, l'incarcération endigue leur effectivité. Les auteur·es énoncent quatre propositions « au plan de l'évolution des dispositions légales et réglementaires, au plan des pratiques pénitentiaires à l'égard des parents détenus et de leurs enfants, au plan de l'information et de la formation des personnels pénitentiaires, au plan du développement de la recherche »¹³⁵ pour favoriser le maintien des liens familiaux en détention.

Ma thèse s'insère à la suite de ces recherches et plus largement au sein de la sociologie de la famille.

¹³⁴ *Ibid.*, p. 39-40.

¹³⁵ *Ibid.*, p. 139.

V - Problématique, hypothèses et objectifs de la thèse

La dernière partie de ce chapitre précise la problématique, les hypothèses et les objectifs qui ont guidé ce travail de doctorat. Et d'abord un choix de départ : *Comprendre la paternité « ordinaire » en prison*.

A. Comprendre la paternité « ordinaire » en prison

Ce chapitre a montré que la paternité en prison est à la fois un sujet relativement peu présent dans les représentations sociales et les recherches en sociologie, et une paternité pensée spontanément comme « problématique », comme en témoignent les cas médiatisés des pères incestueux, violents ou tueurs d'enfants. Au contraire, la maternité en prison est représentée selon ses deux dimensions, celle de la « bonne mère » et de la « mauvaise mère ». Coline Cardi a explicité de façon particulièrement stimulante les injonctions et les réprobations qui découlent de ces deux dimensions. On reviendra sur ses travaux de façon synthétique, en insistant sur les trois types de trajectoires des femmes incarcérées dégagées par l'auteure, afin d'expliquer en quoi ils ont contribué aux réflexions d'ensemble et à certains choix empiriques de cette thèse.

La sociologue montre que « les mères sont avant tout présentées comme des vecteurs du contrôle familial. Le souci populationniste et le nouvel intérêt accordé à l'enfant supposent pourtant la définition stricte du rôle de la mère de famille. Se dessine progressivement le partage entre “bonnes” et “mauvaises” mères »¹³⁶. Les premières sont celles « qui trouve[nt] la « bonne distance », à qui l'on demande d'accéder à une certaine « autonomie psychique », d'élaborer une « position de femme »¹³⁷. L'incarcération est considérée comme un moment où elles doivent « apprendre (re) leur métier de mère, ce qui constitue une première étape d'insertion dans la société (Hiest, Cabanel, 2000, 33) »¹³⁸. Quant à la figure de la « mauvaise mère », elle correspond à une « des formes de la déviance des femmes et de genre, tel qu'elle est définie et assignée aux classes populaires ». Ces femmes ne se conforment pas aux attentes liées à leur genre, « elles paraissent incapables de répondre aux besoins de leurs enfants ». La déviance des femmes se construit à travers plusieurs dimensions :

¹³⁶ « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger », *Mouvements*, 2007, vol. 49, n° 1, p. 28.

¹³⁷ *Ibid.*, p. 35.

¹³⁸ C. Cardi, « Le contrôle social réservé aux femmes », art cit, p. 11.

juridique, médicale, morale et psychologiques¹³⁹, ce qui les distingue nettement du traitement de la déviance masculine. Pour rendre compte des trajectoires des femmes incarcérées, Coline Cardi a pris en compte leurs caractéristiques pénales (infraction, procédure, situation au regard de la récidive, rapport à la prison et histoire personnelle précarcérale. D'autres éléments ont également été considérés tels que « le degré de déviance ou de conformité aux rôles sexués traditionnels, l'âge et les origines sociales et ethniques¹⁴⁰. L'auteure distingue trois types :

– Le type de la “*cliente déviante*” caractérise les femmes qui “sont exclues des réseaux de sociabilité traditionnels, notamment des dispositifs institutionnels d'intégration sociale que sont l'école, le travail, la famille (entendue dans sa conception la plus normative), jusqu'aux institutions d'assistance sociale”. Ces femmes se rapprochent des parcours “de la clientèle pénale traditionnelle (masculine) et des populations féminines les plus pauvres (‘mauvaises mères’, femmes célibataires et sans enfant, prostituées, vagabondes)”. L'auteure précise que l'appartenance de sexe semble avoir eu peu d'effet sur leur parcours pénal. Elles sont qualifiées comme “délinquantes” par l'institution pénale, certaines ont d'abord été stigmatisées comme “assistées” ou “mauvaises mères” par d'autres dispositifs institutionnels, régis par d'autres types de droits et qui ont pu, un temps, les protéger de la prison »¹⁴¹.

– Le type de la « *criminelle conforme* » regroupe des femmes qui ne sont pas désaffiliées et qui au contraire sont « relativement bien insérées dans l'une ou l'autre (plus rarement l'une et l'autre) des institutions d'intégration sociale que peuvent être la famille, le travail et les dispositifs d'assistance sociale ». Elles se caractérisent souvent par une sortie précoce du système scolaire et par une certaine pauvreté matérielle et/ou culturelle. Elles se conforment aux normes de genre en se référant assez souvent à leur statut d'épouse (même quand elles ne sont pas mariées, elles parlent de leur conjoint comme de leur « mari »), de mère (voire de grand-mère) ». Elles donnent une place prédominante aux enfants dans leur récit passé. Malgré leur relative intégration familiale et/ou professionnelle qui aurait pu les protéger de la prison, elles sont incarcérées. Elles vivent cette entrée dans sphère de la pénalité de manière brutale, « pour elles, la prison n'est pas le résultat d'un mode de vie, mais d'un “pétage de plombs” »¹⁴².

¹³⁹ C. Cardi, « La « mauvaise mère » », art cit, p. 36.

¹⁴⁰ C. Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*

¹⁴¹ « Le contrôle social réservé aux femmes », art cit, p. 13-15.

¹⁴² *Ibid.*, p. 15-17.

– Enfin le type de la « *bors cadre/ hors genre* » regroupe les femmes dont « les parcours [...] font figure d’exceptions au sein de la population carcérale féminine. Du fait de leur singularité, leur affaire donne ou a pu donner lieu à une forte médiatisation et polarise souvent l’attention en détention, tant chez les détenues que chez les membres du personnel pénitentiaire ». Elles ont un parcours social et un rapport au genre qui les distingue des autres détenues. Elles ont un « très fort capital culturel et/ou haut niveau d’intégration professionnelle » et sont souvent diplômées. Elles « présentent l’organisation de leur parcours de vie autour de leur “carrière”. Ces femmes revendiquent des choix de vie qui les distinguent fortement des deux types précédents. Elles souhaitent “rester célibataire[s], parfois ne pas avoir d’enfant, voire, dans certains cas, être ‘entretenu[e]’ par un homme. Mais cette non-conformité aux stéréotypes de genre se lit également et surtout au travers du crime ou du délit pour lequel elles ont été condamnées”. La gravité de leur infraction fait qu’elles ne peuvent échapper à la détention malgré leurs capacités à “mobiliser d’importantes ressources pour assurer leur défense”. “Ces crimes ou délits peuvent être qualifiés de crimes ‘virils’ (viol, assassinat) ou de crimes considérés comme ‘inattendus’ (sur enfant, incompréhensible parce que non justifiable par des violences domestiques)”¹⁴³.

Coline Cardi a analysé les deux figures de la déviance des femmes, la délinquante et la mauvaise mère. Son travail s’intéresse à la construction de la dangerosité féminine en ce qu’elle remet en question l’ordre sexué, et plus largement l’ordre social établi. Elle étudie toutes les formes de délinquances et n’aurait pas envisagé d’écarter les femmes qui ont porté atteinte à leur maternité en commettant un infanticide/néonaticide ou violence envers leur enfant.

Pour ma part, j’ai choisi au contraire de ne pas inclure la délinquance paternelle afin de rendre compte de ce que j’appellerai, en contraste, la paternité “ordinaire” en prison. D’une part, parce qu’il m’est apparu que le cas des pères ayant porté atteinte à leurs enfants (par la violence physique, l’abus sexuel ou le viol, et enfin le meurtre) mériterait une thèse spécifiquement dédiée. Mais aussi et surtout parce que, à la suite de l’enquête de l’Insee ayant montré que la moitié des détenus sont des pères, j’ai pensé qu’il existe un vécu de la paternité ordinaire en prison, très peu connu et méritant d’être exploré.

Étudier la paternité en prison permet d’accéder à des situations certes limites, mais qui sont révélatrices de l’expérience paternelle au sens plus large, et notamment dans les milieux populaires. Au-delà du vide de connaissance sociologique à combler, on a fait l’hypothèse que s’intéresser à des

¹⁴³ *Ibid.*, p. 17-19.

paternités contraintes éclairerait sur les différents aspects qui composent l'exercice de la paternité, son appropriation et la place qui lui est faite dans les trajectoires biographiques d'hommes. Comme Coline Cardi, j'ai réalisé une analyse du vécu précarcéral et carcéral pour comprendre comment les contraintes (matérielles, sociales et familiales) conduisent les pères à estimer ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas faire en tant que parent et comment cela influence leur perception de la paternité. Bessin *et al.* (2009, 172) expliquent qu'un même évènement — devenir père/être incarcéré — qui se produit à des moments différents dans une vie ou qui concerne des personnes socialement distinctes n'aura certainement pas les mêmes conséquences. Cette thèse propose d'analyser la diversité des relations parentales et les différentes postures paternelles que les détenus organisent, préparent, interrogent et subissent.

B. S'inscrire dans une sociologie de l'action

Dans cette thèse, on a volontairement centré l'attention sur les trajectoires parentales des pères détenus, sans prétendre saisir l'expérience carcérale dans sa globalité. Ce choix circonscrit a pour objectif d'analyser un fait social dont les contours sont multiples et dynamiques. Il est largement inspiré au départ par le travail de Corinne Rostaing. L'auteure analyse l'expérience carcérale à travers les relations entre les détenues et les différents personnels. Dans un univers de règles où les contraintes sont nombreuses, elle ne cède pas à une analyse déterministe, mais au contraire, décompose les capacités des individus à agir. Loin d'opposer d'un côté, des détenues enfermées et passives et de l'autre, des surveillantes qui gardent et dominant, elle montre à quel point les relations sont complexes et multiples. Cependant cette diversité peut être réduite et organisée afin d'en construire une intelligibilité sociologique. L'auteure définit deux types de rapport des détenues à la prison, la *participation* (elles assument leur responsabilité dans l'acte commis) et le *refus* (elles critiquent un système déshumanisant), puis deux logiques professionnelles (en particulier des surveillantes) : *statutaire* (importance de l'obéissance des détenues, caractère sécuritaire du travail, se distinguer des détenues) et *missionnaire* (importance du dialogue, valorisation de la dimension sociale du travail, compréhension des détenues). Après avoir déterminé des pôles et des systèmes de référence opposés, l'auteure rend compte de situations contrastées. Elle associe les rapports des détenues à la prison aux logiques professionnelles afin de définir quatre types de relations carcérales (*normée, négociée, personnalisée et conflictuelle*). Elle explique que "chaque forme de relation propose un rapport aux rôles (celui de détenue ou de personnel) différent" (p.204). Si contraintes soient les relations, les

détenues se ménagent des possibilités et des marges de manœuvre qui sont liées à des dispositions (“comment je me vis”) et à la relation elle-même (“comment l’autre est avec moi”).

Dans la continuité de son travail, on a souhaité avoir une réflexion plus globale sur la paternité en prison.

Ma seconde hypothèse est que les hommes sont des détenus et des pères, qui ne sauraient se résumer à un statut défini par une institution. Chacun d’eux a une *situation carcérale particulière* (lieu d’incarcération, temps de la peine...), une *histoire biographique* (ce statut s’inscrit à un certain moment de leur vie) et une *capacité d’agir* (que faire et comment faire). Une sociologie de l’action privilégie, comme son nom l’indique, l’étude de ce que la personne interrogée dit faire ou ne pas faire aujourd’hui, avoir fait ou ne pas avoir fait dans le passé, dans différents domaines. Pour rendre compte des systèmes de valeurs et des dispositions d’agir, il est nécessaire de ne pas penser la paternité de manière isolée. Il s’agit de comprendre comment l’interviewé investit ou non sa condition de père et de détenu, de saisir sa relation à la famille et son histoire des relations familiales et la place de l’incarcération dans sa trajectoire. On admet que les personnes ne font pas que témoigner d’une histoire, mais qu’elles ont une réflexivité guidée par des valeurs. Elles ont également des stratégies et essaient d’évoluer. Une sociologie de l’action ainsi entendue est aussi une sociologie des *relations*, et une sociologie des formes de *réflexivité* des personnes sur leur propre situation et sur leurs intentions, réflexivité référée à des représentations, des normes et des valeurs.

Enfin, comme l’a montré l’état de la littérature, il serait réducteur de percevoir l’expérience des pères détenus uniquement comme une situation d’imposition ou de destruction des liens. Être incarcéré ou être père doit être envisagé comme une condition plurielle, à même d’évoluer et de se transformer.

Ma troisième hypothèse est donc que la paternité en prison éclaire plus largement la paternité en milieu populaire.

C. Saisir la parole des pères issus principalement des milieux populaires

Plusieurs enquêtes montrent la difficulté d’accéder à la parole des hommes sur la famille et notamment dans les milieux populaires¹⁴⁴. Les femmes restent les détentrices de l’histoire familiale.

¹⁴⁴ Marie-Clémence Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Recherches et prévisions*, 2005, vol. 82, n° 1, p. 17–32 ; Franz Schultheis, Arnaud Frauenfelder et Christophe Delay, *Les classes populaires aujourd’hui* :

La vie de famille et les pratiques les plus banales des classes populaires se vivent principalement dans la sphère domestique. Cette sphère “privée” est largement investie par les femmes, car elles y jouent “le rôle de centre de gravité”¹⁴⁵. Pascale Jamouille qui s’est intéressée aux hommes vivant en milieu précaire explique que les pères ont été une sorte de point aveugle dans son ouvrage sur la *débrouille des familles*. Elle se demande ce qui a pu les faire fuir, sont-ils devenus de grands célibataires¹⁴⁶, leur manque de confiance en eux les a-t-il conduits à préférer laisser les enfants aux mères ou bien ont-ils investi d’autres enfants, délaissant ceux d’une précédente union ?¹⁴⁷ Puis dans l’ouvrage *Des hommes sur le fil*, l’auteure saisit ces hommes et analyse les tensions qui traversent leurs statuts de pères et de beaux-pères. Les conditions de vie précaires dans certains espaces géographiques ont conduit à une “dégradation de l’image des hommes dans ces quartiers et les ‘primes à la solitude’¹⁴⁸ liées aux modes de calcul des allocations.” Par ailleurs, ces hommes connaissent une “tension entre la paternité traditionnelle, héritée de la société industrielle, et les paternités contemporaines, plus sensibles et relationnelles”¹⁴⁹. L’auteure précise que les transformations récentes de la paternité dans les milieux populaires restent méconnues des chercheur·es et des professionnel·les de l’intervention qui connaissent davantage les normes familiales des classes moyennes et bourgeoises.

L’enquêtrice doit non seulement parvenir à rencontrer en entretien les hommes des classes populaires, mais aussi réussir à les faire parler de leurs relations familiales. On prend donc la mesure de la difficulté. Janine Mossuz-Lavau et Anne de Kervasdoué rappellent que “la parole de l’intime n’est pas également partagée”¹⁵⁰. En dépit des lourdes thématiques abordées (inceste, viols conjugaux, avortement, enfermement au foyer, exploitation au travail), les sociologues décrivent régulièrement la propension des femmes à parler et plus particulièrement en prison¹⁵¹. Au contraire, en prison, les professionnel·les m’ont souvent rappelé la difficulté d’obtenir un récit réflexif, mais

portraits de familles, cadres sociologiques, Paris, L’Harmattan, 2009, 536 p ; Agnès Martial, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 20 décembre 2012, vol. 42, n° 1, p. 105-116.

¹⁴⁵ F. Schultheis, A. Frauenfelder et C. Delay, *Les classes populaires aujourd’hui*, op. cit., p. 26.

¹⁴⁶ La figure du grand célibataire a été analysé dans l’ouvrage *Deux générations dans la débine*. Il constitue la figure du démembrement familial. Il est hébergé par les différents membres de la famille puis il est poussé dehors et/ou s’en va de lui-même rejoignant ensuite la rue ou les foyers. Jean-François Laé et Numa Murard, *Deux Générations Dans La Debine*, Montrouge, Bayard Culture, 2012, p. 83.

¹⁴⁷ *La débrouille des familles : récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, 2002, 230 p.

¹⁴⁸ L’auteure fait certainement référence à l’allocation parent-isolé qui bénéficie à celui qui assume seul l’éducation d’un enfant (ou de plusieurs), sans recevoir de pension alimentaire.

¹⁴⁹ *Des hommes sur le fil, la construction de l’identité masculine*, La Découverte., Paris, 2008, p. 133.

¹⁵⁰ *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Editions O. Jacob, 1997, p. 17.

¹⁵¹ C. Rostaing, *La relation carcérale*, op. cit. ; C. Cardì, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, op. cit. ; M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit.

surtout “authentique” de la part des hommes. Jusqu’où l’idée commune que les hommes des classes populaires sont “taiseux” se révèle-t-elle être vraie ? Réaliser une enquête auprès d’une population captive permet de dépasser la première difficulté, celle d’accéder à ces hommes. Puis il faudra élaborer une méthodologie susceptible de favoriser, malgré les obstacles, une mise en récit de soi par ces hommes¹⁵².

¹⁵² Je reviendrai précisément sur cette méthodologie d’enquête dans le second chapitre.

Chapitre II. Les difficultés particulières de l'enquête et les choix méthodologiques

Dans ce second chapitre, je m'attacherai à présenter les difficultés de mon enquête et les choix méthodologiques effectués. Les données de l'enquête ne résultent pas uniquement de la définition de l'objet, de la problématisation et de la théorisation, mais également d'une méthodologie pensée en amont et qui se réajuste face aux réalités du terrain. Pour produire des savoirs sociologiques, l'analyse de l'enquête est nécessaire. « La réflexivité du chercheur et l'exposé critique de ses pratiques de terrain fondent la scientificité du travail, la sociologie »¹⁵³.

Pour enquêter auprès de détenus, j'ai bénéficié de l'aide du service médico-psychologique régional (SMPR) et du service pénitentiaire et d'insertion et de probation (SPIP) pour élaborer mon échantillon. Au total, j'ai réalisé cent-soixante-dix entretiens semi-directifs répétés avec soixante-dix détenus, répartis dans quatre établissements pénitentiaires (deux maisons d'arrêt et deux centres de détention). Les enquêtés ont été rencontrés entre une et cinq fois. Le nombre d'entretiens a varié selon les trajectoires pénales des détenus (transfert et libération), mais également selon leur souhait (trois ou quatre ont mis un terme au suivi sans en préciser les raisons).

Une fois munie d'une liste d'enquêtés potentiels, il faut anticiper l'interaction et pour cela tâcher de comprendre les enjeux et les motivations qui sous-tendent la relation. Loin d'être passifs, les enquêtés adoptent des « postures » (des façons de se mettre en scène) qui répondent à des logiques biographiques. La chercheuse contribue à ce positionnement et le rend visible. Pour ma part, j'ai également dû trouver ma place dans une institution qui m'a certes ouvert ses portes, mais tout en me faisant comprendre qu'organiser une enquête sociologique n'est pas une des fonctions de la prison. Cette situation révèle une double tension : réaliser une enquête de sociologie dans un lieu où cela ne va pas de soi et qui plus est sur un objet (la paternité en prison) peu reconnu. Un tel sujet m'a conduite à réaliser des entretiens répétés. Je reviendrai sur ce choix méthodologique à travers son aspect technique et sa dimension compréhensive.

Ce chapitre est composé de deux parties, les conditions d'enquête en prison auprès de pères détenus et l'explicitation d'une démarche particulière à construire à partir d'entretiens répétés.

¹⁵³ Caroline Touraut, *L'expérience carcérale élargie : dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*, Lyon, Lyon 2, 2009, p. 65.

I - Comment enquêter auprès des pères détenus ?

Cette première partie du chapitre sera l'occasion d'explicitier la mise en place de l'enquête auprès de pères détenus. J'évoquerai trois éléments principaux, tout d'abord l'accès aux enquêtés, leurs motivations et ma position face à eux. Puis je reviendrai sur la place de la sociologue sur le terrain et comment faire émerger un objet à la marge de l'institution. Enfin, j'explicitierai le choix d'un contrepoint aux discours des détenus, en m'intéressant aux proches de la population enquêtée et aux professionnel·les.

A. Enquêter sur la paternité « ordinaire » en prison

Aux prémices de l'ouvrage *Asiles*, Erving Goffman rapporte son entrée sur le terrain, ses relations avec la population enquêtée – les malades mentaux –, ses tentatives pour éviter les personnels hospitaliers, ses caractéristiques sociales et sa reconnaissance à l'égard l'institution qui lui a octroyé une autorisation pour mener son enquête¹⁵⁴. J'aimerai également revenir sur ces différents éléments et souligner la relative latitude que j'ai obtenue de la part de l'institution et des professionnel·les pour mener mon étude sur la paternité des hommes détenus.

1 - Accéder aux enquêtés et constituer un échantillon : dépendre des professionnel·les

Entrer en prison et accéder aux détenus constitue un processus plus ou moins long. Il s'agit de parvenir à trouver sa place dans ce que Goffman nomme d'« institution totale »¹⁵⁵ soit « un lieu de résidence et de travail où un grand nombre d'individus, placés dans la même situation, coupés du monde extérieur pour une période relativement longue, mènent ensemble une vie recluse dont les modalités sont explicitement et minutieusement réglées »¹⁵⁶. Ces caractéristiques vont d'une part rendre plus difficile l'enquête (horaires définis et rigides, contrôle des mouvements, l'accès aux détenus par des intermédiaires), mais pour une autre part la facilité (la disponibilité des détenus et

¹⁵⁴ Erving Goffman, *Asiles - Études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*, Les éditions de minuit, Paris, 1970, p. 37-38.

¹⁵⁵ Aujourd'hui le concept d'« institution totale » n'est plus aussi efficient que dans les années 60-70. Depuis 1990, sous l'impulsion de politiques d'inspirations humanistes, on voit poindre des projets visant au décloisonnement des prisons avec notamment l'entrée d'intervenant·es en prison. Je prends donc une partie de la définition de ce concept pour décrire la prison.

¹⁵⁶ *Asiles - Études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*, op. cit.

leur présence sur un même lieu). Corinne Rostaing explique que la chercheuse doit « apprendre les pratiques carcérales, c'est-à-dire évaluer les démarches possibles, délicates ou interdites »¹⁵⁷. La première étape sur le terrain a été d'entrer en prison, se faire accepter par les professionnel·les et qu'ils/elles approuvent l'idée d'une enquête. Par la suite, il faut trouver parmi eux/elles des alliés·es qui vont faire les intermédiaires : sélectionner les enquêtés potentiels.

Mon premier accès au terrain a été possible grâce à une convention de stage avec le Service médico-psychologique régional (SMPR) d'une grande maison d'arrêt où j'ai été placée sous la responsabilité d'une psychiatre. J'ai été mise en relation avec cette dernière par le biais d'interconnaissance. Elle a accepté ma candidature spontanée, car elle devait peu me superviser et que mon profil d'athlète de haut niveau avait suscité son intérêt. Elle et son équipe m'ont orienté vers des détenus. Puis j'ai fait une demande à l'administration pénitentiaire¹⁵⁸ pour me rendre dans trois établissements supplémentaires. J'ai enquêté au final dans deux centres de détention et deux maisons d'arrêt qui comptent entre 300 à 2500 détenus. Mon intention a été de multiplier les lieux d'incarcérations pour rencontrer des détenus aux profils pénaux différents. Rappelons que les maisons d'arrêt accueillent généralement des détenus prévenus en attente de jugement, des condamnés en attente d'affectation dans un établissement ad hoc (centre de détention ou maison centrale) ou dont la peine restant à courir est inférieure à une certaine période (un an en France). Tandis que les centres de détention accueillent des condamnés à des peines d'au moins deux ans et qui ont de meilleures perspectives de réinsertion. À ce titre, les centres de détention ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus. Les trois directeurs m'ont mis en relation avec le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) pour organiser le recrutement des détenus. Les conseiller·es pénitentiaires et d'insertion et de probation (CPIP) m'ont aidé à organiser le recrutement des détenus.

J'ai énoncé quelques critères préalables pour les sélectionner : être père et ne pas avoir commis d'actes incestueux, de violence envers leurs enfants ou d'être incarcéré pour meurtre envers l'autre parent. Ont également été écartés les détenus souffrant de troubles psychologiques sévères. Le choix de ces critères a été *une décision de fond de s'intéresser à des pères « ordinaires » en prison, et pas sur la paternité délictueuse ou criminelle*. Certes ils existent des détenus coupables de violence familiale, mais ce serait un autre sujet. De plus, selon l'article 378 du Code pénal, ils peuvent se voir retirer

¹⁵⁷ *La relation carcérale, op. cit.*, p. 18.

¹⁵⁸ Voir la demande en annexe 1

totale­ment l'au­to­ri­té pa­ren­ta­le par une dé­ci­sion ex­pres­se du ju­ge­ment pé­nal¹⁵⁹. Cette si­tu­a­tion par­ti­cu­lière conduit gé­né­ra­le­ment à une me­sure d'é­lo­i­gne­ment avec l'en­fant. J'ai sou­hai­té con­ser­ver une cer­tain­e co­hé­rence dans mon échan­til­lon en ex­clu­ant les cas par­ti­cu­liers. A mes cri­tères se sont ajou­tés ceux des pro­fes­sion­nel·les in­ter­mé­diaires et por­tant non pas sur tel­les ou tel­les caté­go­ries, mais sur des traits in­di­vi­du­els, être un bon su­jet et pou­voir tirer un cer­tain profit de l'en­quête : dé­te­nu sus­cep­tible d'être « in­té­res­sant », d'ac­cep­ter de par­ti­ci­per aux en­tre­tiens ou parce « *ça lui ferait du bien de parler* ». Ces bia­is de fil­tra­ge ne sem­blent pas avoir eu de consé­quence : la di­ver­si­té des en­quê­tés ren­con­trés me laisse croire en l'hé­té­ro­gé­né­ité des pro­fils et la sa­tu­ra­tion a été at­te­inte.

Dans les deux mai­sons d'ar­rêt, on me laissait oc­cu­per un pa­rloir avo­cat. Les dé­te­nus n'ont pas été in­formés pré­a­la­ble­ment de l'en­quête. Mu­nis d'une li­ste de nom je les ai fait ap­pe­ler pour leur pré­sen­ter les ob­jec­tifs de mon é­tu­de. Les en­tre­tiens ont pu soit dé­bu­ter im­mé­di­a­te­ment (dans la ma­jorité des cas), soit être re­por­tés (très rare­ment) ou re­fu­sés (je n'ai pas eu de cas, ces der­niers ont d'a­van­tage cessé après un pre­mier en­tre­tien). En cen­tre de dé­te­n­tion, les choses se sont pas­sées dif­fé­rem­ment. Les dé­te­nus ont reçu une let­tre cir­cu­laire que j'ai ré­di­gée et dans la­quelle j'ai pré­sen­té l'en­quête menée¹⁶⁰. J'y ex­pli­quais mon sou­hai­t d'é­chan­ger avec eux sur leur re­la­tion à leur(s) en­fant(s), leur fa­mille, leurs amis, mais aussi plus gé­né­ra­le­ment sur leur pa­rours de vie (em­ploi, lo­ge­ment, etc.). Ils ont pu re­fu­ser d'y par­ti­ci­per en ren­voyant un cou­rier au SPIP (3 po­ten­tiels en­quê­tés ont re­fu­sé tan­dis que 29 ont été ren­con­trés).

Dans les éta­blis­se­ments où j'ai en­quê­té, la con­sti­tu­tion de mon échan­til­lon a été fi­na­le­ment peu pro­blé­ma­tique grâce à l'aide des pro­fes­sion­nel·les et ma pré­sen­ce plu­tôt bien per­çue par les dif­fé­rent·es in­ter­lo­cu­teur·trices (les di­rec­teurs, les chef·fes du SPIP et les é­qui­pes des CIP). Cer­tain·es ont profité de ma pré­sen­ce pour don­ner l'op­por­tu­ni­té aux dé­te­nus de se ra­con­ter¹⁶¹. J'ai bé­né­ficié de nom­breux re­to­urs me con­fir­mant la sa­tis­fac­tion des dé­te­nus à par­ti­ci­per à ma re­cherche. « La si­tu­a­tion d'en­quête [s'est] dé­fi­nie comme la ren­con­tre entre une "offre de pa­role" [et d'é­cou­te]

¹⁵⁹ Article 378, modifié par la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 — art. 9, « Peuvent se voir retirer totale­ment l'au­to­ri­té pa­ren­ta­le par une dé­ci­sion ex­pres­se du ju­ge­ment pé­nal les père et mère qui sont con­dam­nés, soit comme au­teurs, co­au­teurs ou com­plices d'un crime ou dé­lit commis sur la per­sonne de leur en­fant, soit comme co­au­teurs ou com­plices d'un crime ou dé­lit commis par leur en­fant, soit comme au­teurs, co­au­teurs ou com­plices d'un crime sur la per­sonne de l'autre parent. »

¹⁶⁰ Voir la let­tre en an­nexe 2

¹⁶¹ Au dé­but de mon en­quête, la psy­chia­tre a profité de ma pré­sen­ce et d'une cer­tain­e am­bi­guï­té dans mon rôle. Le dé­te­nu de­man­dait à voir la psy­chia­tre, mais ne dési­rant pas faire cet en­tre­tien, elle m'annon­ce « *Tiens, ça tombe bien, tu vas pou­voir faire un en­tre­tien avec lui, il pou­rra te ra­con­ter ses mal­heurs* ». Toutefo­is cette si­tu­a­tion a été ex­cep­tion­nelle dans ma re­cherche.

et une disposition à parler »¹⁶². J'ai donc rencontré soixante-dix détenus, réalisant cent-soixante entretiens d'une durée variable (entre 1 et 3 heures), espacée en moyenne d'un à trois mois.

2 - Les motivations des détenus pour participer à une enquête sociologique

Régulièrement, chercheur·es, proches ou connaissances m'ont demandé s'il est difficile de faire participer des détenus à une enquête de sociologie. Globalement, la réponse est non. Leurs motivations pour participer à cette étude ont été variées, j'en recenserai quatre principales. L'ennui carcéral est une des premières raisons : l'entretien devient un moyen de quitter la cellule et de rencontrer une « nouvelle tête » extérieure à l'institution ; concrètement mon jeune âge et mon sexe ont joué en ma faveur. Ceci ne vaut pas que pour les centres de détention, mais surtout pour les maisons d'arrêt.

Ça fait du bien de parler avec quelqu'un de l'extérieur, j'ai l'impression d'être ailleurs, ça casse la routine.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

J'aime mille fois plus passer du temps avec vous qu'être en cellule, j'aime bien parler avec vous, je sens que vous ne me jugez pas. Je l'ai dit aux autres que vous étiez vraiment sympa, c'est cool de parler avec vous.

[Rudy, 29 ans, séparé, 6 enfants (2 à 11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Outre le moyen de sortir de la routine carcérale, un second aspect transparait dans ces deux extraits, l'entretien représente une opportunité de se confier (perçu également par les professionnel·les). Les détenus m'ont témoigné leur satisfaction de s'exprimer, disposant rarement d'une oreille attentive à qui s'adresser ; les relations avec les surveillants et les codétenus sont souvent superficielles ou peu propices à la confiance. Ma présence leur a ainsi permis d'aborder un aspect spécifique de leurs parcours, les liens familiaux dont ils parlent assez peu en détention. Un des enquêtés rencontrés, pour s'assurer d'un nouvel entretien et susciter ma curiosité a pratiqué le teasing en m'annonçant « *la suite des aventures lors d'un prochain épisode* », en l'occurrence lors d'un autre entretien.

Thomas au moment de partir me raconte qu'il vient d'obtenir une permission de quatre jours, il me dit « on se voit fin août comme ça je vous raconterai comment s'est passé ma perm avec eux. »

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (2 mois et 4 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

¹⁶² Gérard Mauger, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, 1991, vol. 6, n° 1, p. 125-143.

Au cours de l'enquête, plusieurs détenus incarcérés en centre de détention sont venus spontanément me voir pour m'annoncer qu'ils allaient devenir une nouvelle fois parents en dehors de nos entretiens

La troisième motivation est une vision intéressée et instrumentale de l'entretien. Certains détenus ont espéré des remises de peine, donner une bonne image d'eux à l'administration, obtenir une aide dans leurs démarches ou encore ont souhaité dénoncer les conditions de détention.

Tu peux me faire une attestation pour ça, là je vais passer en commission le 4 juin, ce serait bien dans mon dossier. La juge est sévère, mais qui ne tente rien n'a rien, c'est donnant donnant ils aiment bien les démarches comme ça.

Tu as fait la recherche avec moi pour ça ?

Non je ne l'ai pas fait pour ça, pour t'aider et j'avais rien à faire, mais ça ferait bien dans mon dossier. [Romain, 26 ans, 1 enfant (6 ans), séparé, incarcéré depuis 4 ans, CD]

Mon but c'est de m'en sortir, j'ai payé mes méfaits. Je suis courageux et naïf je me suis rendu. Vous savez avec tout cet argent, j'ai fait n'importe quoi, première overdose à 18 ans, l'argent ça fait des dégâts, on fait n'importe quoi et j'ai fumé ma vie comme une cigarette, elle est partie en cendre. Vous pourriez pas appeler ma femme pour l'aider, pour essayer de lui trouver un appartement, en discuter avec elle savoir comment elle va, et elle vous parlera de moi, de qui je suis.

Je suis désolée je n'en ai pas les compétences.

Ah d'accord, je pensais que... Vous savez je suis suivi par l'éducatrice, mais elle manque d'expérience elle est pas réglée comme une montre suisse, mais elle me file un coup de main pour mes démarches. [Walid, 37 ans, en couple, 4 enfants (2 à 7 ans), incarcéré depuis 15 mois, MA]

Enfin l'entretien constitue un moyen de se différencier en conférant aux détenus une certaine reconnaissance sociale ; la chercheuse revalorise le détenu en lui donnant une individualité qui le sépare de la masse carcérale dans laquelle il tend à se fondre. Myriam Joël explique que l'enquêté se sent valorisé et « digne d'intérêt non seulement en tant que personne, mais également en tant que détenu, et ceci est particulièrement important pour des personnes qui tentent parfois de rejeter ce statut de toutes leurs forces et qui ont fortement intériorisé le stigmate touchant les populations incarcérées »¹⁶³. La recherche en sociologie par extrapolation deviendrait une *lutte pour la reconnaissance*¹⁶⁴. Parler de soi devient une manière d'exister individuellement. Pour éclairer mon propos, je m'appuierai sur l'exemple de Rudy. Lors de notre premier entretien, il valorise la singularité de ses confidences en se distinguant de ce que racontent les autres détenus.

« Vous savez, il n'y a pas grand monde qui vous racontera autant de choses sur la prison, les délits et l'AP (*l'administration pénitentiaire*), mais moi j'ai rien à cacher et j'y gagne pas à vous mentir. Ce que je vous ai dit sur les téléphones et le business, c'est caché. C'est agréable de vous parler, vous êtes extérieure à l'AP et ça fait du bien de pouvoir dire ce qu'on pense sans se sentir jugé. Ici, les

¹⁶³ *La féminité incarcérée*, Mémoire de sociologie sous la direction de Philippe Combessie, Université de Nanterre, Nanterre, 2007, p. 42.

¹⁶⁴ Axel Honneth, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2015.

gens changent tout le temps, tu dois t'habituer aux interlocuteurs et ils n'en ont rien à foutre ». Quand l'entretien se termine, il me dit « Bon bah merci, à la prochaine fois » et me fait un clin d'œil.

[Rudy, 29 ans, séparé, 6 enfants (2 à 11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD].

Cet extrait résume en partie les motivations des enquêtés. L'entretien devient un moyen de passer le temps, de se confier de se valoriser et se distinguer. L'accès à un discours sur l'intime a été possible grâce au statut particulier que m'a conféré ma position de sociologue. J'ai à la fois acquis une place spécifique en détention tandis que la forme des rencontres a offert aux détenus un espace de parole particulier. Ici j'aborde avant tout la motivation au premier entretien, je reviendrai sur les effets de la répétition des entretiens.

3 - Les quatre postures types

Les enquêtés m'ont généralement fait part de leur satisfaction à participer aux entretiens. Ces derniers participent à la revalorisation de soi et à ce besoin de remodeler son image selon l'être idéal qu'ils aimeraient être, car « chacun cherche toujours la confirmation de son être à travers le miroir infidèle, mais irremplaçable de l'autre »¹⁶⁵. Cependant, tout au long de l'enquête et de l'analyse, j'ai craint d'accentuer la disqualification d'une population déjà stigmatisée et la cantonner à des stéréotypes (cas sociaux, hommes irrécupérables, immoraux, dangereux et perdus pour la société). Je savais que la sélection de certains extraits pouvait involontairement contribuer « à la stigmatisation des milieux populaires » en contribuant à leur mauvaise réputation. Jean-Paul Payet explique que : « l'enquête auprès d'individus fragilisés, vulnérables, affaiblis est, dans son mouvement premier, indécente. Au lieu de protéger, elle expose. Au lieu d'atténuer, elle accentue. Au lieu d'oublier, elle met à vif. Au lieu de banaliser, elle attire l'attention. Au lieu de singulariser, elle typifie. [...] L'enquête réactive l'humiliation, le sentiment d'avoir perdu la partie, en instituant une dimension de bilan, d'évaluation de soi, une logique de comparaison entre le soi réel et le soi idéal, entre soi et les autres (Murard, 2008) »¹⁶⁶. Pour comprendre les effets produits par la sociologue sur le terrain, appréhender la relation d'enquête permet de repenser la figure passive de l'acteur faible en déployant la diversité des interactions et la dimension tactique des entretiens. Il s'agit également de comprendre les

¹⁶⁵ Christiane Dufourcq-Chappaz, *Etre père malgré tout : Univers carcéral et parentalité*, Lyon, Chronique Sociale, 2011, p. 37.

¹⁶⁶ « L'enquête sociologique et les acteurs faibles », *SociologieS*, 18 octobre 2011, paragr. 13.

situations d'affaiblissement vécues par l'enquêtrice et les capacités d'adaptation déployées face aux difficultés de l'enquête.

De mes 21 ans à mes 25, je me suis rendue régulièrement en détention. J'ai souvent été plus jeune que les personnes rencontrées et en dépit de leur âge mon niveau d'étude était supérieur au leur. Ils ont fait le constat de ma « réussite » scolaire par rapport à « l'échec » de leur situation présente. L'interaction avec Nathan est particulièrement révélatrice de ce contexte. Lors d'une première entrevue il me demande mon âge, je suis de deux ans son aînée, « *ah oui vous êtes jeune et vous êtes aussi loin dans vos études alors que moi...* ». Lors du troisième entretien, il est en colère, car il a raté son entretien d'embauche et se voit refuser une libération conditionnelle. Il me dit « *je ne sais pas comment vous faites pour venir ici, moi jamais je serais venu... Nous on a l'impression d'être une bête, un cobaye, on écrit sur nous, on prend des notes, on nous examine. Qu'on soit chez le médecin, chez le SMPR, à la bibli, on note si y a un problème, si y en a pas on note aussi* »¹⁶⁷.

Cette situation révèle à la fois la violence du milieu enquêté et celle qu'exerce la position sociale de la sociologue. Être une femme peut également exacerber ce rapport de domination, j'inverse l'ordre hiérarchique des sexes qui suppose l'initiative des hommes dans l'interaction. Les normes de comportement reposent encore sur une « vision binaire sexuelle naturalisée »¹⁶⁸. La relation d'enquête suppose dans mon cas, qu'une femme adresse à un homme une demande souvent insistante et motivée pour obtenir une rencontre. Je me suis également « mou(l)ée dans les attentes de (mes) interlocuteurs pour leur donner envie de (me) répondre ». Ce n'est donc pas étonnant que « la relation d'enquête (soit) susceptible d'être interprétée comme une "situation sexuelle" »¹⁶⁹. Néanmoins les postures identifiées ne se définissent pas uniquement comme des rapports de séduction. Peter Berger et Thomas Luckmann expliquent que « toute personne en situation de relation sociale est conduite à typifier son interlocuteur, c'est-à-dire à le classer dans une catégorie et à définir ses attentes, son comportement et son langage pour s'adapter à lui »¹⁷⁰. Quatre postures principales, jouées comme des rôles sur une scène, ont émergé et que je décrirai rapidement et que j'ai nommées : les héros, les taiseux, les victimes et les volontaires.

¹⁶⁷ [Nathan, 22 ans, concubinage, 2 enfants (2-3 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

¹⁶⁸ M. Joël, *La féminité incarcérée*, op. cit., p. 39.

¹⁶⁹ Isabelle Clair, « La sexualité dans la relation d'enquête: Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, n° 1, p. 56.

¹⁷⁰ Peter Berger et Thomas Luckmann, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, 340 p.

Les postures des enquêtés s'expliquent en partie par leurs motivations à participer aux entretiens, aux enjeux de cette interaction et ce que je représente pour eux. A l'image des acteurs·trices, ils cherchent à être pris au sérieux et que leur interlocuteur·trice adhère « aux attributs qu'il[s] donne[nt] l'apparence de posséder ». Certains sont pris à leur propre jeu, « convaincu[s] que l'impression de réalité qu'il[s] produi[sent] est la réalité même »¹⁷¹.

Les « héros » mettent en avant leurs compétences délictueuses en exagérant certains traits de leurs histoires. Leurs méfaits définissent le type d'hommes qu'ils sont : courageux, aventureux, forts et virils. Ils mettent en avant leur connaissance du milieu carcéral, pour se valoriser, mais également dans le but de susciter mon intérêt. Ils apprécient se raconter.

Personne ne te parlera de paternité, on met un coup au parloir, les relations c'est « je t'aime, tu as besoin de quelque chose ? Je t'envoie de l'argent, tes études, ça marche ? Oui, non ». Ce n'est pas comme être à la maison, c'est tout à distance, c'est ça les relations qu'on a. De toute manière c'est que des conneries, ce qu'on va te raconter, la prison, ça a changé y a que des gens qui sont pas fiables. Eux ils en ont rien à foutre, enfin ça dépend des générations, c'est ce que je pense, la génération d'aujourd'hui elle est pourrie. [...]. En sept ans d'incarcération, j'en ai fait des choses, j'ai passé beaucoup de temps au QD (*quartier de discipline*), l'affaire est intéressante, j'ai plus de choses à dire que les autres.

[D]jamel, 41 ans, séparé, 3 enfants (1 à 3 ans), incarcéré depuis 7 ans, MA]

Le détenu souligne l'originalité de son discours. Personne ne sera en capacité de me raconter aussi bien le milieu carcéral et la paternité que lui. Il s'appuie sur la comparaison de la jeune génération et la sienne, il a tout vu, il a tout vécu, il sera par conséquent plus intéressant pour ma recherche. Le processus d'autohéroïsation permet à l'enquêté de donner une légitimité à son statut de détenu en lui attribuant des compétences particulières et qui permettent de retourner le stigmate qui lui est associé. Les enquêtés ont conscience que leurs normes sociales diffèrent de celles attendues par la société, mais considèrent qu'ils sont « jugé [s] selon des normes qu'[ils n'ont] pas contribué à élaborer et qu'il [s] n'accepte [nt] pas, mais qui [leurs] sont imposées de force par des étrangers »¹⁷². Ils utilisent l'entretien pour obtenir la reconnaissance d'un mode de vie disqualifié, mais également comme une distraction.

Les « taiseux » sont ceux qui en disent le moins possible sur eux, ils ont une attitude de fuite sans nier certaines responsabilités. Ils feignent l'oubli du passé et se projettent peu dans le futur. Cette stratégie met en évidence les discontinuités biographiques entre plusieurs événements

¹⁷¹ Erving Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, Paris, les Éd. de minuit, impr. 1973, 1973, p. 25.

¹⁷² Howard Saul Becker, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Métailié., Paris, Anne-Marie Métailié, 2013, p. 40.

successifs vécus par ces hommes. Le silence peut représenter un des modes de production de la souffrance liée à l'histoire individuelle¹⁷³. Le retour réflexif sur leurs souvenirs est une épreuve dont ils souhaitent se soustraire.

Tu étais là pour les échographies ?

Oui...

Ça représentait quoi pour toi d'y assister ?

Ça faisait drôle, c'était impressionnant, c'était la première fois que je voyais ça...

Tu t'es senti comment ?

Bah content, oui j'étais content...

Tu t'es senti père à ce moment-là ?

Un peu oui, un peu, c'est après quand je l'ai vu que voilà [...].

C'est difficile pour toi de parler de ça ?

Non c'est normal, non après je ne sais pas quoi te dire. Je suis content d'en avoir un, qu'il fasse des progrès, mais je ne suis pas beaucoup avec lui, je ne le vois pas souvent alors je ne sais pas trop comment il est exactement, comment il se comporte, j'attends de voir par la suite.

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Ce silence peut être interprété comme une mise à distance des événements qui ne sont pas maîtrisés par l'enquêté. Ils ne portent pas nécessairement un grand intérêt à l'enquête, mais profitent d'une interaction en ma compagnie.

Les « victimes » se présentent comme des gens qui supportent difficilement la prison. Ils ont le sentiment d'avoir subi un préjudice. Ils cherchent la compassion de la chercheuse.

Je me demande parfois si je mérite de vivre, j'ai vécu des choses inexplicables et tristes et des choses bien. Y a eu des malheurs, des tristesses, je ne pensais pas traverser tout ça, c'est... moi je me vois, je me dis je suis trop jeune pour avoir vécu ces trucs chelou.

[Patrick, 32 ans, séparé, 1 enfant connu, incarcéré depuis 6 mois, MA]

Pour ces enquêtés, l'entretien représente un moyen de se raconter et de se soulager. Ils souhaitent donner de la crédibilité à leurs discours et obtenir la reconnaissance de la sociologue. Ils peuvent exprimer leur colère et se servir de moi comme un exutoire.

Enfin les « volontaires » ont un récit positif d'eux-mêmes et de ce qu'ils imaginent pour leur avenir. Les épreuves biographiques les renseignent sur ce qu'ils sont comme hommes et ce qu'ils souhaitent devenir. Cette posture est moins visible dans un unique extrait d'entretien, car elle est diffuse dans la manière de se raconter.

Avec le recul, tu changerais des choses ?

¹⁷³ Jean-François Laé, « Émotion et connaissance : L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & Représentations*, 2002, vol. 13, n° 1, p. 249.

Non je ne pense pas, j'ai été bon. Je sais pas si j'ai le droit de le dire, je pense pas être un mauvais père même si en tant qu'adulte j'ai fait des erreurs, faudra leur expliquer pour pas qu'ils viennent en prison, pour pas qu'on y aille pour rien. Peut-être qu'ils m'en voudront et qui me l'enverront dans la figure, dieu seul le sait.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

L'enquêté n'interroge pas ses compétences parentales, car il se décrit comme un « bon père » malgré son incarcération. Il douterait peu, car il a une certaine confiance en l'avenir. L'entretien sociologique prolonge la réflexion que ces hommes ont engagée sur eux-mêmes. Ils cherchent le dialogue et se distinguent de la posture des taiseux. Ils se sentent valorisés par l'intérêt de la chercheuse. Ils souhaitent obtenir mon approbation, car je représente probablement l'ordre culturel légitime. Je participe à leur stratégie de réévaluation symbolique d'eux-mêmes. Ils tentent de se prouver et me prouver qu'ils sont des hommes bien et des bons pères.

Ces quatre postures traduisent la pluralité des comportements des « acteurs faibles ». L'expérience de l'entretien révèle « les stratégies de reconnaissance (Payet & Battegay, 2008), de capacitation, de collaboration, mises en œuvre dans et par l'enquête »¹⁷⁴ par les personnes interrogées. Ces dernières sont en mesure d'agir et d'avoir une prise sur la chercheuse. Les échanges organisés dans le cadre d'un travail sociologique révèlent la complexité des acteurs et la fluctuation des relations. Les entretiens réalisés avec des hommes incarcérés pour violences conjugales ou pour des crimes lourds m'ont particulièrement interrogée sur ma posture et l'usage des entretiens par les enquêtés comme instance de légitimation de soi. Dans son enquête sur le Front national, Magalie Boumazza a eu comme parti-pris de réagir aux propos recueillis et de confronter ses propres convictions. Cette logique est à la fois une défense et une résistance¹⁷⁵. À la différence de cette chercheuse, je n'ai que peu remis en question certains comportements éloignés de ma propre morale. Malgré une posture féministe dans ma vie ordinaire, je l'ai volontairement mise de côté pendant mes interactions avec les enquêtés. J'ai observé une attitude de « neutralité » face aux discours sur les violences, des « petites claques » au « traumatisme crânien ». Il est probable que les enquêtés ont testé ma capacité de résistance à ce type de discours. Dans un entretien avec Juan, il me décrit les incompétences parentales de ses ex-compagnes. Il me regarde droit dans les yeux et me dit sur un ton énervé « *faire des gosses à tout va, elles n'ont pas de soucis, elles écartent les jambes, mais pour s'en occuper des gosses, y a plus personne...* ». Je n'ai pas cherché à endiguer ce type de discours, je le laissais exister.

¹⁷⁴ J.-P. Payet, « L'enquête sociologique et les acteurs faibles », art cit, p. 28.

¹⁷⁵ « L'expérience d'une jeune chercheuse en "milieu extrême" : Une enquête au Front National », *Regards Sociologiques*, 2001, n° 22, p. 105-121.

Dans ce contexte, l'enquêtrice permet de justifier certains comportements. Si les « hommes “ne racontent par leur vie”, ils (la) mettent en scène, de façon à convaincre »¹⁷⁶ et « faire reconnaître les rancunes et les ressentiments »¹⁷⁷. L'objectif étant « de se construire une identité acceptable auprès de celle qui écoute attentivement »¹⁷⁸. J'ai donc écouté des récits qui m'ont révoltée et qui pouvaient leur donner le sentiment d'un consentement à leurs comportements. Mais ce choix méthodologique a permis selon moi d'obtenir un discours moins orienté et de distinguer les différentes postures des enquêtés. Plus généralement pour obtenir les récits des pères détenus, j'ai dû me positionner en tant que sociologue avec pour principal objectif de faire émerger les récits biographiques voire parfois les confidences.

B. Trouver sa place en tant que sociologue et faire émerger un discours sur la paternité

Dans cette thèse, je montrerai que la paternité peine à trouver sa place en prison. Sans donner trop d'importance à ma présence sur le terrain, j'ai eu le sentiment de troubler un ordre établi en mettant au centre un sujet qui ne l'est habituellement pas. J'ai cherché à créer un espace de discussion de nature nouvelle pour faire émerger du silence la paternité en prison. En détention, ma place a été singulière, car elle s'est éloignée des attendus relationnels. Les objectifs de ma recherche ont été d'accéder à une parole sur soi et qui est parfois de l'ordre de l'affect, souvent peu audible dans cette institution, mais pas nécessairement inexistante.

Les psychiatres qui ont supervisé mon stage, mais également quelques surveillants ont émis des doutes quant à la véracité des propos recueillis. Pour les seconds, j'allais me confronter aux techniques de séduction et de victimisation des détenus. Je reviendrai dans un premier temps sur le genre de l'enquêtrice et les différences entre les relations sexualisées et les relations sexuées. Puis dans un second temps, je m'intéresserai à l'espace de confiance rendu possible par l'enquête et en quoi cet espace et le contenu des confidences recueilli a été interrogé par les surveillants.

¹⁷⁶ Irène Théry, *Le dé mariage : Justice et vie privée*, Paris, Editions Odile Jacob, 1993, p. 242.

¹⁷⁷ Le Collectif onze, *Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013, p. 86.

¹⁷⁸ Corinne Lanzarini, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, Presses universitaires de France, 2000, 280 p.

1 - De la relation sexualisée à la relation sexuée

À l'évocation de mon sujet, chercheur·es, étudiant·es, profanes ont partagé plusieurs interrogations communes : quels ont été mes échanges avec les détenus ? M'ont-ils dragué ? N'ai-je pas eu peur d'être seule avec eux dans une pièce ? Je rappellerai que les rapports de séduction participent de la vie ordinaire, peuvent se glisser dans toutes enquêtes sociologiques et ne prennent pas des formes différentes en détention. Ils sont un attendu et j'y ai été confrontée sans surprise. Sur mon terrain, j'ai été identifiée comme une jeune femme et je n'ai pas cherché à aller à l'encontre. Je me suis sentie « sexualisée » plus d'une fois non seulement par les détenus et également par les surveillants. Au début de mon enquête, je me suis sentie coupable d'avoir suscité involontairement ces rapports de séduction, mais peu à peu j'y ai fait face et j'en ai fait un enjeu de réflexion. Ces épisodes de « drague » ordinaire n'ont jamais été véritablement embarrassants, ils ont été un moyen de désamorcer la pesanteur carcérale, d'instaurer de la légèreté dans l'enquête et surtout de créer du lien social. Je passerai donc sur les multiples exemples de provocations, de blagues potaches que j'ai notés dans mon carnet et qui ont constitué pour les surveillants et les détenus un moyen de cerner et de tester la chercheuse. Une fois ce rite de passage achevé, la situation a été plus aisée.

Le fait que je sois une femme a eu différents effets sur les acteurs rencontrés et m'a amenée pour ma part à distinguer deux attitudes envers les surveillants et envers les enquêtés. Si j'ai mené des entretiens avec des surveillants, mon enquête ne portait pas sur leur paternité. Ils ont été mes premiers interlocuteurs et ont permis de faire l'interface avec les détenus. Avec eux, la règle sociale classique a primé. Nos relations se sont inscrites dans les codes de la vie quotidienne. Même si dans les premiers mois de l'enquête je me suis sentie désarçonnée, je n'ai pas endigué les démonstrations de virilité même si j'ai pu me sentir réduite parfois à mon statut de femme-objet. Les surveillants expliquent fréquemment qu'ils sont des hommes privés de femmes en prison, ce qui légitimerait à leurs yeux les manifestations de pulsions masculines. À la différence de mon attitude avec les détenus, je n'ai pas cherché à appliquer une méthode sociologique à nos interactions. Ne jamais avoir l'air choquée a été une attitude efficace pour éviter la surenchère dans la provocation.

Pour les détenus enquêtés, j'ai incarné très volontairement les caractères attribués à mon sexe et les représentations qui en découlent : douceur, sensibilité, capacité d'écoute et compassion. La relation a été moins « sexualisée » que de la part des surveillants, sans que sa dimension sexuée soit abolie. La forme de l'entretien sociologique mobilise certains aspects de la confiance sur soi-même qui sont associés dans les représentations à la figure féminine et permettent une relation plus neutre d'un point de vue sexuel. Pour autant, les détenus ont pu utiliser ma présence pour se (re)viriliser,

tester de façon très contrôlée leurs capacités de séduire et se confronter à l'autre. Au final, contrairement à ce que j'ai imaginé, j'ai éprouvé des différences entre mes relations avec les surveillants et les détenus ; la relation a été sexualisée plus par les premiers que par les seconds. Les outils sociologiques (comme le cadre de l'entretien) m'ont permis avec les détenus de maintenir cette posture sexuée et non sexuelle.

Évidemment, j'ai connu deux échecs avec des détenus qui ont instauré des épisodes de drague lourde et qui m'ont conduite à suspendre la rencontre. L'entretien sociologique constitue une relation particulière qui est tout sauf naturelle. Elle place l'enquêtrice et l'enquêté dans une relation sociale à la fois artificielle et inédite¹⁷⁹. Il existe peu de règles qui prévoient ce type de rapport et notamment avec une femme. Certains ont profité de cet échange particulier pour évoquer des événements qu'ils ont pu taire dans d'autres circonstances, quand d'autres ont résisté et ont maintenu un rapport sexualisé. Ces deux types de rapports mettent en lumière différentes attitudes face à l'institution et aux vécus de la paternité.

Certain·es professionnel·les ont évoqué l'instrumentalisation de la paternité par les détenus, renvoyant les discours sur celle-ci à une intimité indicible. Lors d'une interaction avec une psychiatre, celle-ci a considéré que je n'allais recueillir que des discours de victimisation sur les conditions d'incarcération et sur la vie familiale des détenus. L'expérience n'a pas vérifié cette prédiction défaitiste même dans un univers codifié et réglé comme la prison, il existe des marges de manœuvre et d'autres univers des possibles que ceux attendus par les professionnel·les de l'institution. Mon rôle de sociologue m'a permis d'ouvrir cet univers aux détenus en leur apportant un espace de parole inédit.

2 - Créer un espace pour élaborer un récit sur soi

En réalisant une enquête sociologique qui porte sur la paternité, j'ai favorisé l'émergence d'un espace de parole sur un sujet qui se situe à la marge de la détention. La forme de cette parole est un récit sur soi, mais qui dans certains cas se rapproche de celle de la confiance. Claire Bidart analyse la relation de confiance comme un échange entre quelqu'un qui exprime ses problèmes et ses difficultés et celui qui écoute et conseille. Le risque d'un tel échange tient à l'implication de soi et son propre dévoilement. Je m'oppose aux échanges entre les détenus et les surveillant·es. Ces

¹⁷⁹ Stéphane Beaud et Florence Weber, *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*, Édition : 4e édition., Paris, Editions La Découverte, 2010, p. 83.

dernières tentent de se protéger d'un tel débordement relationnel, car « l'irruption de problèmes personnels dans un cadre collectif socialement organisé et normé peut casser la logique des rôles sociaux, ainsi que le déroulement usuel des “règles de convenance” qui président à l'évolution “normale” [instituée] des relations »¹⁸⁰.

Vous, vous voyez l'homme en moi, mais y a d'autres personnes qui voient pas comme ça. [Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Vous voulez rajouter quelque chose ?

Non, moi je dis juste entre parenthèses qu'il y a des personnes comme vous qui s'intéressent à des personnes qui n'ont pas le droit de s'exprimer comme ils veulent. Après faut que vous ça vous donne une perception et que ça vous apporte quelque chose de bien. Ça me permet de m'exprimer, on n'a pas souvent ce temps de parler spécialement d'un sujet comme celui-là.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Je suis choqué de t'avoir raconté tout ça, de t'avoir raconté ma vie. Y a quelques mois ça aurait été impossible.

[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 20 mois, CD]

Les entretiens répétés dans le temps ont été propices aux récits sur soi. Ils ont permis aux détenus de se familiariser avec l'enquête sociologique et de tisser des relations avec la chercheuse. Le récit de vie introduit « une introspection rétrospective, permettant de s'épancher sur des événements passés, de les faire resurgir à la surface sous une forme plus élaborée et plus libre que lorsque l'évènement est en cours »¹⁸¹. Les enquêtés effectuent un cheminement au travers des entretiens en libérant leur parole. L'entretien sociologique tient une place singulière pour les personnes interrogées par rapport à d'autres échanges. Cette construction narrative de l'intime, quand elle existe, permet véritablement à la chercheuse d'avoir accès au « sens élaboré par les individus et les mises en ordre du monde qu'ils élaborent »¹⁸².

3 - Un espace questionné : le point de vue des surveillant·es sur les discours des détenus à la sociologue

Pendant mon enquête, j'ai remarqué une double tension : faire une enquête de sociologie et s'intéresser à un objet à la marge. D'une part, il a existé un flou autour de ma fonction en détention. Malgré mes tentatives pour l'explicitier, les surveillant·es ont fréquemment oublié les raisons de ma

¹⁸⁰ « Parler de l'intime : les relations de confiance », *Mana*, 1997, vol. 3, p. 19–55.

¹⁸¹ Geneviève Pruvost, « La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle. », *Langage et société*, 11 avril 2008, n° 123, p. 83.

¹⁸² Didier Demazière et Claude Dubar, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997, 350 p.

présence et m'ont demandé à plusieurs reprises « *ce que je cherchais exactement* ». D'autre part, les surveillants ont supposé l'incompréhension de mon sujet par les détenus et le recueil de discours de survalorisation de la paternité.

Pour décrire la première tension, je prendrai l'exemple d'une interaction survenue avec une surveillante. Ayant pour fonction d'appeler les détenus aux parloirs avocats, je lui fournis le nom des deux enquêtés que je dois voir. Elle m'interroge sur ma fonction, je lui réponds que je suis sociologue. Regard interloqué, elle prend son talkiewalkie et appelle le surveillant de bâtiment « *tu peux m'appeler X, y a sa sociologue qui l'attend* ». Deux choses m'ont marquée : sa difficulté à prononcer ce mot comme si elle ne l'avait jamais rencontré et l'ironie qu'elle mit dans sa voix. Ce statut de sociologue et d'intellectuelle a été valorisant à certains égards, mais m'a également éloigné de la réalité de terrain de certain·es professionnel·les. Il y a une méconnaissance du statut de chercheuse en sociologie. Ce flou m'a collé une seconde étiquette, celle de l'étudiante. Les surveillants parfois peu familiers à cette discipline se sont demandé ce qu'il en serait pour les détenus. Je prendrai l'exemple d'une de mes interactions en début de terrain.

Je suis au poste de contrôle avec trois surveillants, l'un d'eux m'offre le café. Le plus âgé me demande quelle est ma fonction en détention. J'explique que je suis sociologue et que je fais une étude sur la paternité et les liens familiaux. Presque simultanément deux des surveillants lèvent les yeux au ciel. Celui qui m'a posé la question siffle « Ah oui, ah oui, la parentèle, le lien paternel et ils comprennent de quoi vous leur parlez ? Parce que certains il n'y a pas la lumière à tous les étages. Vous allez voir Campariol (*nom de famille d'un détenu*) ?

— *Oui effectivement.*

Oh la la la, lui, mais il va vous regarder et vous dire “je suis papa, je viens d'être papa”, il fait des enfants pour avoir des perms (*permissions de sortir*).

— *ah oui vraiment ?*

— Je n'en sais rien, mais en tout cas il fait des allers et retours, c'est un gars du coin. »

[Extrait de carnet de Terrain, 2016, CD]

Régulièrement, à l'annonce de mon sujet, j'ai observé des « yeux se lever au ciel ». Ce métalangage survient tel un automatisme. Jean-François Laé explique l'importance d'analyser « des indices de la réalité non sue ». « L'enquêteur se trouve [alors] porté par des émotions – surprises, chocs, affects – , qui exercent une force constante dans l'intelligibilité qui suivra »¹⁸³. L'objectif étant de donner du sens aux observations du terrain, ces émotions caractérisées par des expressions et des gestes furtifs offrent une première vision des acteur·rices avant même une mise en récit. J'interprète cette réaction à la fois comme un étonnement, mais aussi une forme d'agacement et d'exaspération. Les phrases

¹⁸³ Jean-François Laé, « Émotion et connaissance : L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & Représentations*, 2002, vol. 13, n° 1, p. 253-257.

qui suivent ce geste montrent le scepticisme quant à la pertinence de ce sujet et sa possible incompréhension de la part des détenus. Un des surveillants me présente le type de discours que je vais recueillir. Une fois encore, c'est l'aspect utilitariste qui m'est décrit : les détenus font des enfants dans le but d'obtenir des avantages. Sans remettre totalement en doute cet aspect de la paternité, il est toutefois intéressant de le voir émerger comme une des premières réactions à l'annonce de mon objet d'étude. Quand je souligne à mon tour ce préconçu de « *faire des enfants pour les perms* » le surveillant n'est pas en mesure de le confirmer. Il va requalifier le détenu « *de gars du coin* » plutôt que d'interroger sa paternité effective. Cet épisode montre les logiques de catégorisation à l'œuvre et qui conduisent à des réactions affectives négatives concernant les détenus de la part des surveillants. Les surveillants profitent de ma présence pour donner les opinions qu'ils se font des détenus. Linda Hamilton Krieger définit « le porteur de préjugés [...] comme assumant consciemment un ensemble de convictions ou de stéréotypes au sujet de différents groupes : une fois que la cible est classée dans une catégorie sociale, il lui applique ses convictions »¹⁸⁴.

Les surveillants ont souvent supposé que le seul discours que j'obtiendrais des détenus serait une rhétorique de l'autovalorisation. Il existe effectivement des logiques de présentation de soi à l'œuvre. Je présenterai un épisode qui m'a particulièrement marquée. Il concerne le refus d'un enquêteur de poursuivre les entretiens et l'interprétation qu'en a fait un surveillant.

Maël¹⁸⁵ avec qui j'ai réalisé un entretien particulièrement riche m'a fait part de son étonnement à s'être autant confié : « *je ne pensais pas avoir autant de choses à vous dire, je ne parle pas facilement, j'ai tendance à me renfermer sur moi-même, je vais plus m'ouvrir à mes proches.* » Trois mois après ce premier entretien, je décide de le rencontrer à nouveau. Dans le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), Alexis m'interroge sur les détenus que je souhaite voir. Maël est un de ses suivis, il me raconte le refus de sa demande de liberté conditionnelle déposée en commission d'application des peines (CAP). Dans l'après-midi, je le fais appeler par Simon, un surveillant.

Il l'appelle une première fois, personne ne répond. On le voit en train de cuisiner, le surveillant lui demande de venir. Il me dit qu'il fait à manger, mais qu'il sera disponible dans une dizaine de minutes. Au bout de 30 minutes, je demande à le rappeler. Par l'interphone Maël répond : « Je n'ai pas envie, ça me fait chier ce truc de merde. Ça sert à rien ». Je suis dépitée. Le surveillant le rappelle : « tu es sûr, c'est ton dernier mot ? – J'arrive. Il vient et me dit : "Excusez-moi, mais ce n'est pas contre vous, je n'ai pas envie d'avoir quelque chose à voir avec l'administration pénitentiaire. On vient de me refuser un aménagement, j'ai pas envie de raconter ma vie, qu'on

¹⁸⁴ « Un problème de catégories : Stéréotypes et lutte contre les discriminations », Paris, SciencesPo ; French-American Foundation, 2007, p. 7.

¹⁸⁵ [Maël, 30 ans, concubinage, 3 enfants (2 à 9 ans), incarcéré depuis 1 an, CD]

sache ma vie. Je ne suis pas bien, j'ai juste envie d'être tranquille, qu'on me laisse faire ma peine dans mon coin."

– *Je comprends tout à fait, mais je ne suis pas de l'administration pénitentiaire, je pensais que tu étais d'accord que l'on se revoie suite à notre entretien.*

– Je sais, mais je n'ai pas le moral, je veux juste être tranquille, je n'ai pas envie de remuer ça. » Finalement il me propose de le rencontrer une autre fois (*il n'acceptera plus de faire des entretiens avec moi malgré deux tentatives espacées dans le temps*). Simon, un surveillant qui a assisté à la scène me dit « tu vois comment ils sont par rapport à ce que je te disais sur leurs comportements. Toi tu avais le sourire il y a deux minutes et maintenant tu tires la tronche. Regarde comment il a répondu au collègue à l'interphone et comment avec toi il a arrondi les angles. Il a changé de visage, tu as de la chance et puis tu es une femme, mais du coup ça me questionne sur ce qu'ils te disent pendant vos entretiens, car ils vont essayer de montrer une bonne image, donc tu n'auras jamais la vérité. Tu parles de paternité avec eux et en plus tu es une femme. C'est dommage, car tu as un biais dans ta recherche. Y a plein de choses qu'ils ne te diront pas. C'est pour ça que c'est bien quand tu nous interrogues, tu as une autre version. »

[Extrait du carnet de terrain, 2016, CD]

Le premier aspect qui ressort de l'extrait est la dépendance de la relation enquêté-enquêtrice à certains événements qui lui sont extérieurs. Le premier entretien a duré plus de deux heures, Maël évoque la profondeur de l'échange. Puis un événement survient en détention (le refus de la libération conditionnelle) et interfère avec le déroulement de l'enquête. Maël m'assimile à l'administration pénitentiaire. Cet espace de parole peut à tout moment se refermer, car la relation enquêté-enquêtrice est prise dans l'institution. Le second aspect de l'extrait est l'adaptation du comportement du détenu au sexe et au statut de l'interlocuteur·trice. Selon Simon, le fait que je sois une femme a permis « d'arrondir les angles ». Isabelle Clair suggère que « la mention [des] attributs suffit à établir un lien de causalité implicite »¹⁸⁶ entre le sexe de l'enquêtrice et les comportements attendus envers elle. L'attitude différenciée du détenu mettrait en évidence les limites de ma recherche et pour les compenser, Simon signifie l'importance d'avoir une autre version plus « juste », celle des surveillants.

Cet extrait met surtout en lumière des enjeux relationnels différenciés. Simon affirme que les détenus se présentent sous leur meilleur jour avec moi. Cet aspect est indéniable, mais il n'est pas propre à l'institution carcérale, mais à la situation d'enquête. Mon enquête en milieu carcéral a pour objectif de recueillir une parole sur soi et, qui plus est, celle des détenus. En leur donnant la parole, je leur octroie une importance qui ne leur est pas accordée en détention. Il est possible que pour les enquêtés, je sois une interlocutrice particulière et valorisée, car je n'ai aucune prétention de prise en charge, de résultat ou de contrôle. Corinne Rostaing explique que la relation avec un tiers « peut-

¹⁸⁶ « La sexualité dans la relation d'enquête : Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, n° 1, p. 53.

être gratifiante », car elle apporte « un statut plus valorisant que celui de détenu[e] »¹⁸⁷. Maël prend la peine de m'expliquer son refus tandis qu'il va tenir des propos crus au surveillant. J'entrevois une forme de respect que Maël n'a pas avec les surveillants. Cette différence peut s'expliquer par un mépris social et réciproque entre certains détenus et professionnel·les¹⁸⁸. Simon insiste sur les mensonges et les mises en scène des détenus. Ma présence signifie aux surveillants la particularité de la relation que j'ai nouée avec les enquêtés et un type d'échange auquel ils ne peuvent avoir accès¹⁸⁹.

Pour apporter un éclairage aux discours des détenus, j'ai souhaité interroger d'autres interlocuteur·trices.

C. Contrepoints d'une enquête sur les pères détenus

Dans toute enquête se pose la question de la crédibilité des discours recueillis. La parole des détenus est particulièrement mise en cause par les professionnel·les. Précédemment, Simon, un surveillant a évoqué « le biais dans [ma] recherche » si je ne m'intéressais qu'aux discours des détenus. De nombreux surveillants ont également valorisé mon intérêt pour leur corps de métier et ont souligné le crédit que cela a apporté à mon enquête. J'ai tenté d'interroger des proches de détenus, avant d'y renoncer. Tandis qu'en amont de mon entrée sur le terrain, j'ai souhaité réaliser des entretiens avec les professionnel·les.

1 - Faut-il interroger les proches des détenus : les raisons d'un « renoncement »

Au cours de ma thèse, j'ai ambitionné à un certain moment d'apporter un éclairage différent de celui des professionnel·les en rencontrant des proches de détenus. J'ai voulu tester une autre approche, mais je me suis rendu compte que cela serait une autre enquête.

Le surveillant responsable des parloirs m'a proposé de diffuser une lettre aux proches de détenus dans l'abri des familles¹⁹⁰. J'ai voulu faire une phase de test avant de l'afficher dans ce lieu.

¹⁸⁷ *La relation carcérale, op. cit.*, p. 199.

¹⁸⁸ Corinne Rostaing (1997) décrit plusieurs types de relations entre détenues et professionnelles (conflictuelles, normées, négociées et personnalisées). Maël qui vient de recevoir une mauvaise nouvelle concernant sa libération conditionnelle se place dans une relation *conflictuelle*. Cette relation désigne une attitude de refus, de résistance, voire un rapport de force tacite ou explicite. Les surveillant·es participent également à cette tension « sous peine de voir leur statut ridiculisé et leur autorité bafouée. » (p.229)

¹⁸⁹ Cet aspect est particulièrement révélateur si on le met en miroir avec les relations de confiance entre les surveillant·es et les détenus que je décrirai dans le chapitre 3.III

¹⁹⁰ Voir la lettre en annexe 3

J'ai demandé à ce surveillant de me mettre en relation avec une compagne, une mère et un père de détenu. Dans ce cadre, j'ai réalisé un entretien avec Hélène, Émilie et Martine. Le père d'un détenu a également accepté de faire un entretien avec moi, mais son fils lui a fermement demandé de refuser après m'avoir aperçue au parloir.

Hélène est séparée du détenu depuis quelques années, ils se perdent de vue un temps puis les relations reprennent. Elle revient sur leur histoire : *« ça faisait onze ans qu'on était ensemble. On a eu un enfant par accident. Je suis tombée enceinte à 17 ans... Donc je l'ai eu à 18, et il a été incarcéré deux semaines après mon accouchement. Et puis, ben, pour moi, c'était l'homme de ma vie, et du coup, ben voilà, quoi. Ça coulait de source que je l'accompagne là-dedans. Et puis au bout de 4 ans, il m'a fait la misère. Du coup on s'est séparés. J'ai rencontré quelqu'un d'autre, avec qui je suis restée 5 ans, j'ai eu un autre enfant. Et puis, ben, voilà... Il est sorti, machin, il est retourné en prison. Enfin, bref, ça fait déjà trois fois qu'il y va. On s'était perdus de vue depuis un an. On se parlait plus. Il voyait plus son fils, parce qu'il avait pas un comportement sain pour nous [...]. Et puis en fait, j'ai appris qu'il a été réincarcéré encore une fois, et puis du coup, ben, je lui ai écrit, tout simplement, pour lui donner des nouvelles de son fils, parce que je sais que en prison, c'est pas facile de pas avoir de nouvelles, de pas avoir de contact, d'être tout seul, enfin, voilà... Et puis en fait, quand j'y suis retournée, après trois mois de démarches, j'ai rencontré un autre homme »*. Elle décide de lui amener son fils après cinq mois d'échange par courrier puis elle se remet progressivement avec lui. Elle dresse un portrait positif de sa paternité, décrivant son évolution et sa prise de conscience. *« Yohan (son fils) est quelqu'un de très rancunier, mais vraiment très, très rancunier. Et en fait, son père, il a vraiment ramé pour le récupérer. Et je pense que là, cette fois-ci, il a vraiment eu peur de le perdre. Et je pense que c'est surtout ça qui l'a fait changer. Parce que à chaque fois qu'on en parle, là, maintenant, sa priorité, c'est que son fils soit fier de lui et que, voilà... Il veut avancer pour son fils, même pas pour lui, mais pour son fils »*. Quelques mois après notre entretien, elle m'envoie des messages pour me raconter l'échec de leur cohabitation après la prison. Il se remet dans l'alcool et la drogue, devient violent et renie sa paternité devant son fils qui ne souhaite maintenant plus le voir.

Émilie analyse avec une certaine lucidité sa situation familiale et conjugale. Son récit est empreint d'un certain fatalisme. Elle rencontre son compagnon en 2008, un mois après il est incarcéré et ressort en 2015. Quelques mois après sa mise en détention, ils décident d'avoir un enfant, *« il savait que j'étais quelqu'un de sérieux, une fois que j'ai un enfant avec quelqu'un c'est pour la vie »*. Elle décide donc de l'attendre. Il ressort en conditionnelle, mais retombe un an après. Il n'est pas encore condamné au moment de l'entretien et nie les faits pour lesquels il est incarcéré. Elle ne pensait l'attendre qu'une fois *« malheureusement pour moi je vais encore l'attendre »*, *« je n'aurais pas d'enfant avec lui je ne pense pas qu'il se serait passé tout ça »*. Elle décrit un quotidien avec lui chaotique. Elle travaille tandis

qu'il reste à la maison pour garder sa fille : *« il pensait plus à lui qu'à sa fille. Par exemple, il mettait sa fille dans le salon et il allait dormir plutôt que de s'occuper d'elle, parfois je revenais du travail elle avait pas mangé »*. Elle décrit son isolement social, la perte de ses amies, l'éloignement de sa famille. Elle m'avoue à la fin de l'entretien qu'elle est enceinte de deux mois *« j'en parle pas trop, c'est l'histoire qui se répète » « c'est maintenant ou jamais, après il sera tard, surtout qu'on ne sait pas pour la suite [...] . On voulait le faire dehors, mais ça allait pas forcément dans notre couple. Et puis j'avais peur que ce soit trop tard après, ma fille me demandait tous les jours un frère ou une sœur »*. Elle décrit le peu d'implication de son compagnon dans sa paternité et son égoïsme.

Enfin Hélène est mère d'un détenu âgé de 32 ans. Elle bénéficie de parler seule avec son fils, mais elle lui amène également ses deux petites filles âgées de 10 ans. Elle essaye d'y aller toutes les semaines, mais décrit les coûts engagés pour se rendre en détention et l'organisation nécessaire. Elle effectue 180 km aller-retour. Son fils est séparé de la mère depuis quelques années. N'ayant pas de voiture, cette dernière est obligée d'utiliser les transports en commun. Les deux femmes s'organisent pour aller à tour de rôle en parler avec les enfants : *« on arrive à lui emmener ses filles, c'est le plus important pour lui »*. Elle raconte les parloirs avec les deux enfants : *« quand je suis avec les filles, je me mets un peu en retrait, je suis contente pour lui, je les laisse profiter de lui. Elles ont tellement de choses à dire et puis à deux faut les canaliser. Je vois bien que quand il laisse ses filles, ça lui fait mal au cœur, mais il est content quand même » ; « les deux filles font abstraction du mot prison pour se concentrer seulement sur le fait qu'elles vont voir papa »*. Quand c'est la fin du parloir, *« elles s'assoient chacune sur une cuisse, elles l'enlacent, elles lui font des bisous. Elles espèrent à chaque fois qu'il y ait une prolongation et quand il y en a une, c'est... , c'est mieux que si on leur donnait 50 euros chacune. Et donc quand la porte s'ouvre c'est la déception, il leur dit "ce sera pour la prochaine fois". Ils font des bisous d'esquimaux, c'est un peu dur la fin (sa voix se casse). C'est un bon père, il tient à son rôle de père. Il craint vraiment que son rôle soit coupé. Il me dit avant je les voyais tout le temps, on faisait du sport ensemble, on faisait les devoirs ensemble. Même si je lui ai dit qu'il va le vivre encore, il me dit qu'il y a une coupure, qu'elles grandissent et qu'il manque un laps de temps. Il craint de ne plus retrouver les liens qu'il avait avant l'incarcération. »* Elle évoque les craintes de son fils que le lien avec ses filles soit fragilisé à sa sortie, elle le rassure *« ce sera toujours tes filles, tu seras toujours leur papa » ; « il me dit que la perte de liberté, l'incapacité de choisir, de décider sa vie ça le pèse, il ne sent plus vraiment un homme, mais ce qui est le plus dur pour lui c'est la séparation avec ses filles, pour lui c'est atroce, c'est ce qui lui fait plus mal [...] . Moi je lui dis de se ressaisir, de pas se laisser aller, car ses filles ont besoin de voir un papa fort, de voir leur papa comme avant, peut-être pas dans un contexte pareil, mais elles ont envie de retrouver leur père. Je lui dis qu'il doit être fort pour elles, car ce n'est pas évident pour des filles de 10 ans de voir quelqu'un qui baisse les bras, car elles sentent tout. Je le réconforte comme je peux »*.

Elle note une différence entre les parloirs avec ses deux petites filles et lorsqu'elle est seule avec lui : *« je pense qu'avec moi il se lâche, mais quand j'amène les filles c'est pas le même homme, c'est pas mon fils, c'est un père. Mais quand il est avec moi, il est de l'autre côté de la barrière, c'est le fils qui a besoin de sa mère et il se laisse aller parce qu'il me dit "ici maman il ne faut pas pleurer", je lui demande pourquoi, il me dit qu'il n'a pas le droit, il a peur qu'on le prenne pour un faible [...]. À la fin du parloir, il me demande toujours si ses yeux ne sont pas rouges ».*

Ces trois femmes décrivent des pères très différents les uns des autres et qui varient en partie selon le type de relation qu'elles entretiennent avec eux. Cette période de test m'a conduit à renoncer à cet élargissement de l'enquête. Outre les réticences auxquelles j'allais me confronter pour interroger les proches, j'ai rapidement craint le recueil de discours très dissonants avec ceux des détenus. Dans mon enquête, je m'intéresse à la parole de ces hommes au travers de leur vécu du parloir, de l'histoire familiale et conjugale, mais surtout à leur vie quotidienne en prison. Je n'ai mentionné ici que des extraits qui ont un rapport avec la paternité. Les entretiens avec les proches ont été riches, mais portent principalement sur la gestion du quotidien à l'extérieur et s'éloignent de mon objet. Caroline Touraut a quant à elle largement documenté la vie des familles de détenu·es¹⁹¹. Si la prison peut être omniprésente dans leur vie, elle se rapporte à un espace-temps relativement faible pour eux. La trop grande diversification de mon matériau aurait vraisemblablement compliqué l'analyse des entretiens des détenus. J'ai pris le parti d'appréhender les proches à travers le récit des détenus. Pour donner un contrepoint à ses discours, je me suis donc restreinte à celui des professionnel·les.

2 - Interroger les professionnel·les

Avant de rencontrer les pères détenus, j'ai été mise en relation avec différent·es professionnel·les. J'ai d'abord rencontré les directeurs des établissements pénitentiaires et les psychiatres qui ont supervisé mon stage dans une grande maison d'arrêt. Puis j'ai été accueillie au sein des différents services pénitentiaires d'insertion et de probation. Dans tous les établissements, on m'a accordé le droit de réaliser des entretiens avec les surveillant·es, mais dans les faits, son organisation s'est toujours heurtée à des obstacles. Seul le directeur d'un centre de détention m'a octroyé l'autorisation d'entrer en détention avec un dictaphone pour enregistrer ces échanges. Tous les entretiens ont été réalisés sur le temps de travail des professionnel·les et notamment celui des surveillant·es qui ont assuré leur tâche en parallèle de l'entrevue. Une quinzaine d'entretiens formels

¹⁹¹ *La famille à l'épreuve de la prison, op. cit.*

ont été mené auprès de plusieurs CPIP et surveillant·es, une psychologue, une psychiatre, une infirmière et un directeur. J'ai également réalisé des entretiens informels notés par bribes ou retranscrit par la suite dans un carnet de terrain. Mon objectif n'a pas été de faire de ce matériau une enquête en tant que telle, mais de l'utiliser en contrepoint et d'enrichir mon analyse.

En interrogeant les professionnel·les qui travaillent au contact des détenus, j'ai souhaité obtenir à la fois un discours sur leurs pratiques et leurs représentations, mais également celles qu'ils/elles projettent ou observent chez la population enquêtée. Il n'y a pas nécessairement une opposition entre les points de vue, ils peuvent s'éclairer et se nourrir mutuellement. Comme pour les détenus, les pratiques professionnelles et les représentations parentales ne sont pas homogènes au sein de l'institution carcérale. Deux raisons principales peuvent l'expliquer : tout d'abord, plusieurs corps de métier coexistent en détention et se différencient par leurs missions ; de plus, il n'existe pas de coordination nationale concernant la prise en charge de la question parentale en détention. Bien que l'étude ne porte pas spécifiquement sur les professionnel·les, elle permet d'esquisser différentes représentations de la paternité des détenus. Certain·es professionnel·les n'ont aucune considération pour les détenus en tant que parents, ils/elles les voient comme des incompetents et la seule fonction de la paternité est utilitaire pour les détenus (obtention de remises de peines et de permission, pression sur la compagne, etc. D'autres professionnel·les considèrent comme une évidence que la question paternelle est moins importante que d'autres dimensions qu'ils/elles jugent prioritaires (emploi, logement, exécution de la peine). De façon générale, la paternité est avant tout appréhendée sous l'angle de la reproduction d'un modèle familial défaillant, mais ce qui n'est pas contradictoire de rendre les détenus responsables de leur situation. Enfin, certain.es professionnel·les, mais ils/elles sont rares, reconnaissent l'importance de la paternité pour les détenus et la conçoivent comme une ressource concrète pour la réinsertion future¹⁹².

Les entretiens avec les professionnel·les ont permis d'obtenir des discours différents sur l'institution carcérale et la vie quotidienne qu'ils/elles partagent avec les détenus.

Cette première partie du chapitre a permis d'explicitier mon entrée sur le terrain, la constitution de l'échantillon, les motivations des enquêtés et ma position par rapport à eux. Puis je me suis intéressée à la place de la sociologue sur le terrain et l'espace à construire pour faire émerger un discours sur la paternité. Enfin, je suis revenue sur mon ambition de construire un contrepoint à

¹⁹² Marine Quennehen, « Expérience carcérale et exercice de la paternité : le point de vue de pères détenus », *Champ pénal/ Penal field*, 15 février 2019, n° 16.

l'enquête sur les pères détenus. Dans cette seconde partie, je reviendrai plus précisément sur la méthodologie choisie à savoir les entretiens répétés.

II - Une méthodologie particulière : les entretiens répétés

Le recours à la méthodologie qualitative s'inscrit dans une perspective compréhensive, où il s'agit de laisser de la place aux acteurs·trices pour s'exprimer sur leurs représentations, leurs pratiques et de ce fait les modèles sociaux intériorisés, mais aussi le caractère unique de l'histoire de l'enquêté. L'entretien compréhensif a l'avantage d'être plus riche en information que l'entretien directif et de permettre un recueil des données particulièrement respectueux de la personne interviewée, de ses attentes et de ses émotions. Au-delà, choisir l'entretien biographique permet de donner le contexte nécessaire à l'étude de la paternité en prison en permettant à l'enquêté de situer son présent par rapport à « des fragments de son existence, de pans de son expérience, de moments de son parcours, d'éléments de sa situation »¹⁹³. Le choix d'entretiens répétés, très lourds au plan empirique (j'ai rencontré des personnes jusqu'à cinq fois) est apparu indispensable pour permettre aux enquêtés de dépasser un discours stéréotypé, de se corriger eux-mêmes, d'atteindre à une véritable réflexivité sur leur expérience et de faire émerger la complexité des mises en forme narratives et temporelles¹⁹⁴ organisant leur discours.

A. Quelle méthodologie pour quelle question de recherche ?

À mon interrogation de départ — comment est-on père en prison et qu'est-ce qu'être père en prison ? — succéda rapidement celle de savoir comment enquêter sur des pratiques qu'il est impossible d'observer directement¹⁹⁵. L'approche qualitative a semblé être la modalité la plus à même d'« interroger les univers culturels des acteurs, les représentations qui dominent au sein d'un groupe d'acteurs, et enfin de se pencher sur les acteurs eux-mêmes, leurs pratiques et les motivations qui les sous-tendent »¹⁹⁶. Mais au de-là, l'objectif de l'enquête était de parvenir à rendre compte de

¹⁹³ Didier Demazière, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, 2008, vol. 123, n° 1, p. 16.

¹⁹⁴ Didier Demazière, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *Bulletin of Sociological Methodology/ Bulletin de Méthodologie Sociologique*, janvier 2007, vol. 93, n° 1, p. 2.

¹⁹⁵ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit., p. 11.

¹⁹⁶ Magali Boumaza et Aurélie Campana, « Enquêter en milieu "difficile" », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 1, p. 22.

l'hétérogénéité évidente des vécus de la paternité, par-delà la façon dont l'institution homogénéise la population carcérale et de façon plus générale, de ne pas tomber dans le piège de voir la prison comme un isolat social. En référence aux travaux de Gilles Chantraine¹⁹⁷ et Myriam Joël¹⁹⁸, je me suis inscrite dans une sociologie de l'expérience carcérale imposant de replacer l'existence en prison dans toutes ses dimensions temporelles. Le temps carcéral ne peut pas être simplement saisi en lui-même, mais doit « être distingué de l'avant (le temps précarcéral) et de l'après (le temps postcarcéral) »¹⁹⁹ et situer par rapport à eux. Pour ce faire, il s'agit d'appréhender l'institution carcérale telle qu'elle se vit et se pratique à travers la façon dont les acteur·trices mettent en œuvre des représentations, des attentes et des façons d'agir²⁰⁰ sans les enfermer dans l'ici et maintenant de leur expérience. La prison est alors considérée comme un « lieu de passage » qui a une certaine signification pour la personne interrogée et qui est susceptible de constituer un « épisode spécifique » de sa biographie.

Dans cette partie II.A, je m'intéresserai à l'accès au parloir puis au déroulement des entretiens et je présenterai le choix de réaliser des entretiens répétés avec les mêmes détenus.

1 - Enquêter au parloir : un lieu difficile d'accès, indispensable pour recueillir la parole des surveillants

Le vécu de la paternité en prison est fréquemment identifié aux échanges tels qu'ils se déroulent avec la famille au parloir. Ce lieu organise et encadre les relations parentales et familiales. J'ai donc demandé une autorisation pour pouvoir y mener une observation ethnographique. Je n'avais pas sous-estimé les difficultés d'un tel projet. Comment observer tout en respectant l'intimité des détenus ? Quelles seraient les réactions si je rencontrais les personnes vues en entretien au parloir. Face aux problèmes susceptibles de mettre en cause le bon déroulé des entretiens, le choix a été fait très vite de renoncer à toute observation des interactions entre les détenus et leurs proches. En revanche, le parloir pouvait être un lieu privilégié de disponibilité des surveillants me permettant de réaliser en quelque sorte sur le vif des entretiens sur leurs pratiques et recueillir leurs points de vue sur le lien père-enfant des détenus.

¹⁹⁷ *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004, 320 p.

¹⁹⁸ *La sexualité en prison de femmes*, *op. cit.*

¹⁹⁹ *Ibid.*, p. 17.

²⁰⁰ Gilles Chantraine, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, 2000, vol. 24, n° 3, p. 297-318.

Après quelques mois sur le terrain, j'ai donc demandé l'accès au parloir à Monsieur Garnier, directeur d'un centre de détention, avec qui j'ai entretenu des relations cordiales :

Je demande au directeur si je peux assister aux visites dans le parloir. Je sens qu'il est embêté par ma requête. Il refuse que je sois du côté des détenus, mais accepte que je rentre avec les familles, que je les observe s'installer et que je ressorte quand les visites débutent.
[Extrait du carnet de terrain 2016, CD]

La réception de ma requête m'a donné un aperçu des difficultés pour accéder à cet espace. Il ne comprend pas les raisons de ma demande et craint surtout que ma présence ait un impact sur le déroulement des visites. Elle peut menacer le fonctionnement de l'institution²⁰¹. Son attitude confirme l'analyse du sociologue Gaëtan Cliquennois, qui a montré qu'en prison, le/la chercheur·e est « un élément relativement incontrôlable au sein d'un système par ailleurs extrêmement contrôlé (Spencer, 1973, p.93) et qu'il est susceptible d'être témoin d'actes illégaux, de pratiques condamnables, de conflits de diverses sortes... de propos susceptibles de provoquer des remous à l'intérieur et de susciter l'indignation à l'extérieur »²⁰². Il est probable qu'aucun sujet de recherche ne légitime véritablement la présence de la chercheuse dans ce lieu tant cet espace est à risque, car il permet la rencontre du dedans et du dehors. Dans ce contexte, le vécu de la paternité et des liens familiaux au parloir arrive en second plan des préoccupations de l'établissement qui sont de maintenir la sécurité.

Finalement, un mois après, je rencontre Bernard un surveillant dont la tâche est d'aller chercher les familles à l'Abri²⁰³ pour les mener aux parloirs. Il accepte que je l'accompagne. Pendant la fouille des sacs de linge, David, un autre surveillant m'aperçoit et s'exclame : « *Ah non pas elle, je ne vais jamais pouvoir lire mon livre, elle aime trop poser des questions, on ne va pas pouvoir être tranquille.* » Mais c'est finalement grâce à lui que j'ai pu me rendre deux fois au parloir pour observer son déroulement et réaliser un entretien avec lui et un autre surveillant.

Suite à cette expérience, je me suis risquée dans une maison d'arrêt à faire la même demande au chef de détention.

²⁰¹ Daniel Bizeul, Marcos Larrad et Ricardo Barragán, « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, 1998, n° 39-4, p. 758.

²⁰² « Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 21 mars 2006, n° 1, paragr. 10.

²⁰³ L'abri de ce centre de détention est un espace permettant d'accueillir les familles avant et après le parloir. Depuis 2006, il fonctionne à la fois grâce à l'entreprise privée Sodexo et des bénévoles qui se chargent d'apporter des boissons et des gâteaux et créer un dialogue. Sodexo se charge aussi de garder les enfants le temps du parloir.

Je demande au chef de détention s'il m'est possible d'assister au déroulement des parloirs. Je précise que je ne regarderai pas dans les cabines. Il me regarde un peu étonné : « je ne pense pas que ça va être possible, c'est étonnant comme demande. D'ailleurs les surveillants ne comprendraient pas.

Je comprends, est-ce une équipe qui change au parloir ?

Non c'est une équipe fixe.

Et vous pensez que je pourrais les rencontrer pour discuter avec eux, faire des entretiens ?

Je ne pense pas qu'ils acceptent, mais sur le principe je ne suis pas contre, allez voir le gradé. Je pense qu'ils ne voudront pas en parler, mais demandez toujours. » Après cette discussion, je rejoins les parloirs-avocats où je rencontre Nicolas, un conseiller d'insertion et de probation. Je lui raconte cet événement, il ajoute : « ça ne m'étonne pas qu'il n'ait pas accepté, ils n'ont pas envie que tu voies des choses qu'ils voudraient cacher. Ils ne pourront pas contrôler ce que tu verras, mais ça aurait été intéressant pour toi. »

[Extrait du carnet de terrain, 2016, MA]

Manifestement, la conduite de mon enquête devient une préoccupation pour l'administration pénitentiaire quand émerge la crainte que je puisse découvrir des dysfonctionnements de l'institution.

Trois mois plus tard, je me rends pour la dernière fois dans cet établissement. Je rencontre un jeune surveillant que je connais bien. En voyant les familles aller au parloir, je lui énonce mon souhait d'assister au déroulement de ce dernier. Il s'empresse de me dire : « *Bah vas-y, tu as juste à leur demander* ». Je vais donc à la rencontre du surveillant qui fait entrer les familles. Je lui explique ma démarche. Il m'introduit auprès des autres surveillants qui acceptent unanimement ma présence et s'étonnent de ne m'avoir jamais rencontrée. J'ai ainsi passé plus de deux heures avec eux. Ma présence a provoqué un long échange sur leur mal-être et l'absence de reconnaissance par l'administration. Je suis devenue témoin d'une parole qui semblait contenue et inaudible. Les surveillants « ont eux aussi besoin de se dire » et avoir une personne « à leur écoute (pour) leur offrir un espace dans lequel ils peuvent se raconter »²⁰⁴. Je citerai quelques phrases prises à la volée :

« C'est un boulot de merde », « on nous dit qu'on est fonctionnaire et qu'on est là pour fonctionner pas pour réfléchir donc on débranche le cerveau. », « moi je suis là pour une paye alors faire respecter la loi à tout prix je m'en fous », « on m'a jeté à la cave, j'étais au service des agents, je faisais les plannings, j'aimais ce que je faisais et ils m'ont viré, mais ils ne savent pas pourquoi. », « la prison est un endroit de tension, le parloir c'est la surtension et on doit gérer la misère sociale. Sur le plan relationnel, on fait un des métiers les plus compliqués, on gère des gens, à l'extérieur c'est facile, mais quelqu'un qui est privé de liberté c'est encore pire. L'État il remercie les pompiers, les policiers, mais nous on s'en fout, on protège les familles, mais on est oublié. Les prisons sont des bombes à retardement, il y a des suicides, des dépressions dans notre corps de métier, mais on n'en parle pas. On n'arrive pas dépressif, on le devient. »

[Extrait du carnet de terrain 2016, MA]

J'ai pu observer pendant ce laps de temps le déroulement du parloir du poste de contrôle, mais j'ai surtout eu accès à un récit sur les conditions de travail des surveillants. Ils revendiquent leur souhait

²⁰⁴ Omar Zanna, « Un sociologue en prison », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2010, vol. 9, n° 1, p. 155.

de voir évoluer leur image et d'être reconnus, confirmant par leur attitude les études ayant montré que cette absence de reconnaissance et l'isolement font partie de leurs principales insatisfactions au travail²⁰⁵. Dans le premier établissement, je n'ai pas recueilli un discours aussi désenchanté et alarmiste, mais les surveillants soulignaient de façon critique l'aspect trop exclusivement utilitaire et sécuritaire de leur travail. Leur conscience de la fragilité des liens familiaux, des tensions qui les traversent et des enjeux à maintenir le lien père-enfant a pu s'exprimer au cours des échanges et constituer un contrepoint indispensable à l'enquête par entretien auprès des détenus.

2 - Le déroulement des entretiens

Selon la grille d'entretien élaboré grâce à la pré-enquête, après l'exposé de l'objectif de la recherche, l'échange commence par une question très ouverte « *qu'est-ce qui compte pour vous aujourd'hui, qu'est-ce qui est le plus important ou vous motive au quotidien ?* ». Cette question « brise-glace »²⁰⁶ permet de se placer dans l'actualité immédiate de la personne. Ainsi, Didier Demazière explique le poids du présent dans les discours rétrospectifs, « la situation présente, tout en étant le point d'arrivée, forcément temporaire et provisoire du parcours, est aussi le point de départ de sa mise en récit, de sa mise en cohérence »²⁰⁷. Cette première question était relayée (s'il y avait lieu d'être) par une question sur le parloir et la famille. On sait que ce dispositif de maintien des liens est très encadré spatialement et temporellement et surtout par un règlement strict (qui visite, quels sont les comportements autorisés...). Tous les détenus qui bénéficient de ces visites sont soumis à ce cadre, néanmoins de nettes différences apparaissent dans l'appropriation de ce lieu et le sens qu'il revêt. Ainsi, bien que l'observation directe ne soit pas autorisée, à travers les récits recueillis, il a été possible de mettre en évidence l'importance de ce dispositif et d'analyser la diversité des modes d'appropriation de celui-ci dans les trajectoires parentales des hommes interrogés.

Une question méthodologique importante est le choix du mode de recueil du discours : prise de notes ou enregistrement ? Rapidement j'ai fait le choix de renoncer à l'enregistrement malgré ses avantages évidents. Outre la difficulté d'obtenir l'autorisation dans un contexte carcéral, cela aurait

²⁰⁵ Antoinette Chauvenet, Françoise Orlic et Georges Benguigui, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 1994, p. 60.

²⁰⁶ Jean-Claude Kaufmann, *L'entretien compréhensif - L'enquête et ses méthodes*, 3e édition., Paris, Armand Colin, 2011, 128 p.

²⁰⁷ « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *Bulletin of Sociological Methodology/ Bulletin de Méthodologie Sociologique*, janvier 2007, vol. 93, n° 1, p. 7.

bridé l'expression des interviewés, toujours inquiets de l'usage qui pourrait en être fait. La prise de note permet de conserver la plupart des expressions littérales lorsqu'un thème particulièrement important est abordé. Sa simplicité a également autorisé la multiplication des entretiens. Comme on le verra ci-dessous, les enquêtés ont été vus en moyenne trois fois, permettant d'aborder et d'approfondir plusieurs aspects de leur paternité. Avant chaque nouvel entretien, les notes issues des précédents entretiens ont été relues pour que les différents événements biographiques, leurs enchaînements, mais également les prénoms des enfants et des compagnes soient bien présents en mémoire. Cette préparation a été lourde et fastidieuse, elle a demandé de se remémorer avant chaque journée d'enquête la situation de cinq ou six enquêtés car la disponibilité de l'un ou l'autre ne pouvait être connue d'avance. Afin d'optimiser le temps sur place, une moyenne de trois détenus par jour avait été fixée. Certains enquêtés semblaient considérer comme évident que leur histoire soit parfaitement connue. Ainsi un enquêté, rabroue l'enquêtrice : « *mais on n'avance pas là, tout ça tu le sais déjà* ». Un autre vérifie ses connaissances : « *alors tu te rappelles mon pays d'origine ?* », « *tu te rappelles ce qui m'a sauvé en prison ?* ». Loin de m'offusquer de ces questions, je les ai interprétées comme un indice de la qualité de la relation tissée et de l'investissement des hommes interrogés dans leur propre récit. De façon plus générale, les enquêtés ont témoigné de leur satisfaction quand l'âge et les prénoms de chaque enfant étaient évoqués.

Encadré 1 Tester la fiche Ageven avec les pères détenus

Mon intégration au sein de l'Ined m'a amenée à envisager de mobiliser des techniques originales de recherche et notamment la fiche Ageven (Âge-événement). Cet outil combine « deux dimensions du recueil rétrospectif de données à savoir : les "événements" (au sens démographique du terme) qui sont advenus dans les différents domaines biographiques investigués (mariage, mise en couple, naissance, décès, déménagements, niveaux d'études, emplois...) et les "âges" (ou tout autre repère temporel) auxquels ces événements se sont produits »²⁰⁸. Au départ, j'ai imaginé de combiner la prise de note au fil de l'entretien semi-directif et la transcription de certaines données factuelles sur la fiche Ageven en particulier afin de vérifier que plusieurs informations qui n'apparaissent pas toujours spontanément au sein des entretiens comme les trajectoires professionnelles et résidentielles avaient bien été recueillies. Après un test auprès de deux-trois enquêtés ce projet s'est rapidement révélé infaisable. Tout d'abord d'un point de vue technique, la méthode de la prise de note rendait quasi impossible de réaliser simultanément la transcription de l'échange et le remplissage de la fiche. S'efforcer d'alterner entre les deux instaurait des ruptures dans l'interaction. Enfin la fiche n'a pas convenu à la relation enquêté-enquêtrice envisagée dans le cadre d'une enquête qualitative, biographique et réflexive. Ce cadre est apparu trop rigide pour permettre aux personnes interrogées de donner sens à leur vie sociale et de situer les événements les uns par rapport aux autres. Pris dans la temporalité carcérale, les personnes auprès desquelles j'ai fait le test ont eu le sentiment d'être mis dans des cases et de devoir répondre à un interrogatoire. Pour un enquêté en particulier, la grille a eu un

²⁰⁸ Géraldine Vivier, « Comment collecter des biographies ? De la fiche Ageven aux grilles biographiques, Principes de collecte et Innovations récentes », *Population et travail-Dynamique et travail*, 2006, p. 119-120.

effet clairement négatif : elle l'a confronté au vide (au moins apparent) de son existence d'homme incarcéré pendant 19 ans, soit la moitié de sa vie. S'il se faisait une image mentale de son parcours, le voir couché sur un papier a constitué pour lui une épreuve d'une grande brutalité.

3 - Le choix d'entretiens répétés

De nombreuses enquêtes reposent sur des entretiens uniques et les chercheur·es ne pensent pas nécessairement à le justifier. Il apparaît souvent comme un non-choix, banalisé et légitimé par les limites économiques et temporelles de l'enquête. Quels sont les avantages de cette méthode ? L'enquêté n'a pas la crainte de revoir l'enquêteur·trice et d'éprouver un jugement de sa part. Cette interaction ressemble à une rencontre sans lendemain tandis que le silence qui entoure la confiance est assuré. Certain·es chercheur·es ont clairement choisi l'entretien unique pour ses avantages²⁰⁹. L'entretien répété est quant à lui souvent choisi dans le cadre d'une enquête longitudinale. Claire Bidart par exemple, a suivi l'évolution dans le temps de la situation scolaire, familiale, affective, etc. d'un échantillon de jeunes afin d'analyser les changements vécus à des périodes charnières²¹⁰. Pour ma part, je me suis inspirée d'une autre approche, celle de Myriam Joël qui a choisi la méthode des entretiens répétés dans les prisons de femmes, en particulier dans le but de créer la confiance sur des sujets sensibles tels que la sexualité des détenues.

En effet, étant donné la problématique de ma recherche et les conditions particulières de l'enquête en milieu carcéral, il m'a semblé que construire la relation enquêtrice-enquêté par le biais de plusieurs rencontres échelonnées sur un temps relativement long (en moyenne 9-10 mois) était un choix méthodologique certes lourd, mais dont de grands bénéfices pouvaient être attendus. Rencontrer plusieurs fois les enquêtés permet tout d'abord de dépasser une certaine méfiance initiale que l'on peut constater, quel que soit le type d'intervenant en prison.

Par-delà, leur sensibilisation à la technique d'entretien permet de dépasser le discours relativement conventionnel et stéréotypé souvent caractéristique des premiers échanges.

La technique des entretiens répétés s'est avérée particulièrement efficace pour la partie de l'entretien spécifiquement sociobiographique visant « à la fois la description et l'explication des faits

²⁰⁹ Irène Théry, *Silence, secret et confiance dans les relations entre les personnes atteintes par le VIH et leurs proches*, Paris, ANRS, 1999.

²¹⁰ Claire Bidart est dans la direction scientifique du « Panel de Caen », une enquête longitudinale qualitative sur l'évolution des réseaux sociaux et l'entrée dans la vie adulte. Cette enquête suit un panel de 87 jeunes qui sont interrogés tous les trois ans (1995, 1998, 2001, 2004, 2007, puis en 2015).

objectifs, la compréhension de façon subjective de vivre ces faits, et l'interprétation des manières de les dire, à travers la mise en récit de différentes étapes biographiques dans plusieurs sphères de socialisation »²¹¹. L'objectif étant de capter le vécu carcéral des détenus, mais également leurs expériences passées et leurs perceptions du futur²¹², la mobilisation de leur mémoire est apparue nettement plus efficace du fait du laps de temps écoulé entre les entretiens.

Au départ, je pensais capter les évolutions biographiques survenues dans le temps même de l'enquête. Ainsi une naissance, une séparation, une nouvelle peine, ont pu m'être racontées. Mais au final ces changements sont rares et j'ai surtout saisi l'évolution des discours tenus par les enquêtés. L'entretien répété a permis à un premier niveau d'obtenir un récit rétrospectif, en revenant sur des événements biographiques puis d'étayer ce récit au fil des nouvelles interactions d'enquête.

A un deuxième niveau, il a amoindri la distance entre l'enquêté et l'enquêtrice en construisant une relation de confiance permettant de surmonter les résistances face à une parole sur l'intime. Certaines premières rencontres ont d'emblée été très riches, les enquêtés m'ont confié des événements particulièrement personnels. Néanmoins, j'ai été confrontée « au silence des hommes »²¹³. Jean Foucart souligne l'incidence du lieu et du temps sur les attitudes des acteurs, les conduisant à se replier sur soi et faire preuve d'intransigeance voire de résistance²¹⁴. Les entretiens répétés, sans être la panacée, m'ont permis d'estomper progressivement mon statut d'inconnu et de dépasser les discours conventionnels et stéréotypés des premiers entretiens – ou tout du moins des débuts d'entretien.

Dans l'analyse, la répétition des entretiens avec un même enquêté a rendu possible l'émergence d'une trame temporelle et discursive. Selon Didier Demazière, la personne interrogée a une perception du temps, « structurée par des événements subjectivement significatifs [...]. La mise en mots de son histoire personnelle et sa mise en intrigue »²¹⁵ permettent de faire apparaître la diversité des grammaires temporelles mobilisées. Nos résultats s'inscrivent tout à fait dans cette perspective.

²¹¹ Claude Dubar et Sandrine Nicourd, *Les biographies en sociologie*, La Découverte., Paris, 2017, 128 p.

²¹² M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, *op. cit.*, p. 17.

²¹³ Dans l'ouvrage de Janine Mossuz-Lavau et Anne de Kervasdoué, elles décrivent les différences entre les femmes et les hommes. Elles parlent de « l'homme-héros drapé dans le silence ». « Pour les hommes, le for intérieur, qu'Eugène Enriquez définit comme “cette instance intime, lovée au creux de l'être, où sont conservés des grands et petits secrets vécus comme des trésors” serait infiniment plus protégé, plus cadenassé même que celui des femmes qui est plus exposé à autrui, plus ouvert sur l'extérieur. » *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, *op. cit.*, p. 29.

²¹⁴ *Sociologie de la souffrance*, Bruxelles, De Boeck, 2003, 321 p.

²¹⁵ « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *art cit.*, p. 2.

Riche de possibilités, cette méthodologie est très contraignante. Elle impose de susciter l'envie de l'enquêté de se confier à nouveau après un premier entretien. Peu d'enquêtés ont abandonné entre le premier et le deuxième entretien, mais davantage entre le second et le troisième. Il semble cependant que cette déperdition soit davantage liée à des contraintes structurelles (libération, placement en quartier d'isolement ou transfert) qu'à un véritable refus. En revanche, je n'ai pas rencontré les problèmes classiques d'indisponibilité ou de non-réponse à des sollicitations expérimentés par d'autres chercheurs. Au final, cette méthode s'est révélée particulièrement féconde en prison, où une population captive est non seulement réactive à ce qui rompt l'ennui carcéral, mais particulièrement en quête d'attention et de valorisation.

Précisons maintenant les variations constatées entre le premier et le dernier entretien et les effets de ce choix méthodologique sur la production et l'analyse du matériau.

B. Approfondir, remanier, évaluer : comprendre un cheminement discursif

En quoi la répétition des entretiens conduit-elle à l'ajout de nouvelles informations et/ou à la correction d'informations précédemment données d'une rencontre à l'autre ? La relation tissée au cours du temps a conduit certains détenus à s'engager émotionnellement dans leurs récits de façon plus approfondie. L'entretien répété induit une dimension compréhensive et un retour réflexif des enquêtés sur eux-mêmes.

1 - D'un entretien à l'autre, la possibilité de corriger son discours

Le premier entretien peut favoriser un lissage biographique, car l'enquêté cherche à se conformer à une image de soi morale, anticipant une éventuelle réception négative de son récit. Il souhaite « capter la bienveillance du sociologue »²¹⁶. Si la violence symbolique peut être atténuée par l'empathie de la chercheuse, l'entretien « met en jeu une dimension sociosubjective qui sera pour partie ou totalement inconsciente »²¹⁷. L'entretien répété permet à la chercheuse de revenir sur un événement déjà évoqué afin d'accéder à d'autres éléments de compréhension. Cette méthodologie peut conduire l'enquêté à modifier et corriger son histoire afin qu'elle ait du sens pour lui. Je prendrai l'exemple de Clément, âgé de 35 ans et est incarcéré depuis 7 mois pour violence avec récidive. En

²¹⁶ G. Pruvost, « La production d'un récit maîtrisé », art cit, p. 79.

²¹⁷ C. Dubar et S. Nicourd, *Les biographies en sociologie, op. cit.*, p. 79.

concubinage au premier entretien, il se sépare de Carine peu de temps avant notre dernière rencontre. Cet épisode survenu au cours de l'enquête n'est certainement pas sans effet sur la mise en récit de son histoire.

Clément a cinq enfants issus de son union avec Carine. Ils sont âgés de 4 mois, 2, 3, 5 et 10 ans. Je le rencontre trois fois sur une période de 5 mois. Lors du premier entretien, il évoque l'arrivée accidentelle de sa fille puis me présente les enfants suivants en me donnant leurs prénoms et dates de naissance. Il ne fait aucune distinction entre eux, me décrivant les étapes d'apprentissage « *sur le tas* » de son rôle de père par la préparation des biberons, le changement des couches et le bain. Il décrit les difficultés de sa compagne depuis son incarcération. Pour lui, devenir père n'est pas problématique et s'inscrit dans la continuité du lien conjugal.

Lors du second entretien, il explique que les deux derniers enfants nés n'ont pas été voulus. Il fait une distinction entre les enfants prévus et accidentels. « *On a refait d'autres enfants même s'ils étaient pas tous voulus, le dernier et la 3e, mais maintenant ils sont là.* » Je lui demande de me préciser ce qu'il entend par : « *pas tous voulus* ». Il me répond « *on les a gardés quand même, la date des deux mois était dépassée* ». La relation qu'il noue avec chacun ne semble pas en pâtir de la différence entre les enfants issus d'un projet ou ceux d'un accident. Il n'a pas encore reconnu les deux derniers, car incarcéré, mais précise qu'à sa sortie il ira à la mairie : « *si vous ne les reconnaissez pas, ça veut dire que c'est pas tes enfants* ». Il ajoute qu'en dépit de ces naissances multiples : « *on a fait avec, on était heureux* ». Clément adhère à une représentation naturalisée qui est d'aimer ses enfants en dépit des contraintes et quelques soit la nature du projet parental.

Durant le dernier entretien, j'apprends qu'il s'est séparé de Carine, la mère des enfants. Nous abordons alors sa mise en couple avec elle. Carine a vécu au début de leur relation dans le nord de la France, tandis qu'il a travaillé dans le sud. Pendant 8 mois, elle élève seule sa première fille avant qu'il ne décide de s'installer définitivement avec elle. Nous évoquons à nouveau l'aspect accidentel de certaines naissances. À la différence des deux premiers entretiens où elles semblent être vécues de manière assez uniforme, reléguées à une acceptation tacite, le troisième entretien révèle une singularisation de l'expérience paternelle. Il envisage finalement de renoncer à reconnaître le dernier. « *Je ne vais pas reconnaître un enfant qui va me rejeter. Ça peut être mieux qu'un autre homme, avec qui il vit le reconnaisse s'il a tissé du lien. Je serai prêt à ce que quelqu'un le reconnaisse s'il est habitué à lui.* » La particularité de cet enfant est qu'il a été conçu alors que Clément était séparé de Carine et qu'il était en couple avec une autre femme. Être père prend un sens pluriel ; la distinction s'établit entre l'enfant issu du

couple et celui qui ne l'est pas ou dont le lien n'a pu être tissé avant l'incarcération. Cette différence se matérialise dans la pratique par la visite de certains enfants (les trois plus grands) au parloir.

Comment interpréter les changements dans le récit de Clément ? Le premier entretien reproduit souvent le discours répété pour les différent·es professionnel·les. Il se construit également en miroir des projections faites sur l'enquêtrice. D'un point de vue réaliste et schématique, je représente les normes des classes moyennes supérieures blanches. Derrière ces normes se rangent l'image d'une famille mononucléaire, composée de deux parents qui travaillent et dont les rapports femmes-hommes tendent vers l'égalitarisme ; le couple est établi et la naissance de l'enfant programmée. Bien qu'il soit impossible de retracer un modèle familial unique des classes populaires, Olivier Schwartz fait le constat d'une « forme de conjugalité dominante » caractérisée par « une nuptialité intense et précoce, une sur-fécondité marquée, une forte vocation domestique de la femme »²¹⁸. Il subsiste des différences entre les normes de l'enquêté et de l'enquêtrice auxquelles s'ajoutent les caractéristiques d'âge, de sexe ainsi que le contexte social et spatial de l'entretien. Didier Demazière montre que la personne interrogée s'expose au regard d'autrui et il lui est nécessaire de donner à son parcours une cohérence et une forme de continuité. Pour ce faire, elle omet « certaines périodes puisqu'elle sélectionne et catégorise et ne suit pas forcément un ordre chronologique, mais il lui faut produire un agencement temporel qui lui permette de donner une signification à ce qui est arrivé, ou du moins ce qu'elle évoque »²¹⁹. Dans les entretiens suivants, la relation de départ se modifie à la fois dans le rapport de confiance qui peut s'établir, mais également dans l'apparition d'enjeux nouveaux. Pour certains, je suis devenue une confidente privilégiée, l'entretien a pu s'apparenter à un suivi psychologique, pour d'autres s'est instauré un jeu de séduction.

Pour la chercheuse, les entretiens répétés permettent de desceller des incohérences et des différences dans le récit ; puis de creuser des aspects déjà abordés. L'entretien se définit alors comme un espace stratégique où l'on mobilise sa mémoire par un « acte réitéré d'interprétation » (Bergson, 1896)²²⁰. Au fur et à mesure de la remémoration du passé, celui-ci se reconstruit selon un instant t et le degré d'importance de ces événements. La répétition fait émerger des aspérités dans le discours. Cette « perception sélective »²²¹ donne au passé un aspect malléable. C'est autant de vies que de points de vue qui sont présentés. La particularité de cette méthodologie suppose que les événements

²¹⁸ Olivier Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, p. 88.

²¹⁹ « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », art cit, p. 9.

²²⁰ In Peter Berger, *Invitation à la sociologie*, Paris, Editions La Découverte, 2006, p. 93.

²²¹ P. Berger, *Invitation à la sociologie*, op. cit.

biographiques ne sont pas immuables, mais se déplacent dans l'espace social²²². Daniel Bertaux souligne « que la plupart des lignes de vie sont des lignes brisées, continues, mais en zigzag »²²³. Myriam Joël fait le même constat à propos des détenues qui font des retours en arrière incessants, dévoilant progressivement la complexité de leurs histoires personnelles²²⁴.

En examinant le passage du premier entretien au deuxième puis au troisième, on entrevoit la complexité de la mise en récit pour les enquêtés et deux tendances émergent. Dans la première, les parcours de vie sont assez cohérents, les événements qui surviennent semblent davantage programmés et structurés. Dans la seconde, les parcours sont composés de séquences plus hétérogènes et peu préparées. Ces deux tendances ne tracent pas « des figures de l'échec ou de la réussite, de l'insertion ou de l'exclusion, de la stabilisation ou de la précarisation, de la promotion ou de la régression »,²²⁵ mais soulignent surtout les tensions perpétuelles dans les récits de vie. L'analyse se confronte surtout à un jeu d'articulation entre passé, présent et futur. Les entretiens répétés permettent finalement de mieux saisir l'enchaînement des événements.

2 - Variations dans les récits d'un même événement et force des constantes biographiques

En tentant de créer une relation de complicité par la répétition des entretiens, j'ai pu recueillir des ressentis, des opinions et des éléments de jugement, mais également des confidences qui sont tues dans les premiers entretiens. Le recueil des parcours biographiques tient lui-même d'un parcours d'entretien.

Emeric a 47 ans, incarcéré depuis un an et demi, s'est remis en couple. Il évoque sa précédente union. Au cours des trois entretiens, nous évoquons un même événement : les avortements de son ex-compagne. Dans le premier entretien, il décrit le contexte de la naissance de son fils. « *Elle a avorté de trois enfants, car elle pouvait pas quitter sa mère, elle me l'a dit après coup. Je l'ai mal pris au début et pour le 4^e, j'ai dit "non, je m'en vais" et donc elle l'a gardé.* »

Dans le second entretien, je lui demande s'il aurait souhaité avoir d'autres enfants. Il explique que la conjoncture économique a été un frein à son désir paternel, ajoutant qu'avec son ex-compagne « *ça a déjà été compliqué d'en avoir un* ». Je l'interroge sur le désir d'enfant de son ex-compagne. Question

²²² Pierre Bourdieu, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, p. 71.

²²³ *Le récit de vie*, Paris, A. Colin, 2016, 126 p.

²²⁴ *La sexualité en prison de femmes*, *op. cit.*

²²⁵ D. Demazière, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *art cit.*, p. 13.

à laquelle il ne répond pas directement : « *on l'a eu bêtement et après on a l'a accepté, à l'âge de deux ans, elle ne le voulait plus s'en occuper, elle a demandé le divorce et je m'en suis occupé.* » Il ne revient pas sur les avortements et fait de la naissance de son fils, un évènement du fait du hasard ou d'un accident.

Dans le troisième entretien, Emeric me fait une confidence « *j'ai eu deux enfants, je vous ai pas dit, j'en ai eu un autre avec une première femme. Je l'ai vu bébé, il s'appelle Étienne et puis je l'ai jamais revu. Je vais voir si je vais réussir à le retrouver* ». Les raisons pour lesquelles il ne m'a pas parlé de cet enfant sont de l'ordre de la protection, « *c'est mon jardin secret, quand j'en parle ça fait mal. C'est dur de parler d'un enfant qu'on voit pas* ». Dans la suite de cette confidence, je lui demande s'il a connu un autre avortement : « *non c'est ma deuxième femme qui a avorté. Elle a avorté 3-4 fois, elle vivait chez sa mère et un jour elle a débarqué chez moi et elle a laissé sa mère, elle était enceinte* ». Me rappelant des entretiens précédents, je lui demande s'il a été au courant de ces avortements répétés, « *bah oui, j'étais avec elle quand on y allait, mais arrivé à un moment j'en pouvais plus, on en voulait des enfants, mais sa mère était handicapée* ». Les Avortements ont eu un impact sur lui : « *je l'ai mal vécu, car on tue un être humain, mais je veux pas en parler si ça vous dérange pas* ».

Ces trois extraits sans être totalement dissonants soulignent néanmoins les nuances qui ont cours dans les récits biographiques. Le troisième entretien a permis d'accéder à de nouvelles informations sous forme de confidences, tandis que certains évènements sont modifiés. Dans un premier temps, Emeric apprend tardivement les avortements de sa compagne tandis que dans le troisième entretien il l'aurait accompagnée (sans préciser s'il a été systématiquement présent). Quant à la naissance de son fils, dans le premier entretien le choix de garder l'enfant vient d'une répétition des avortements, tandis que pour le second elle serait davantage le fruit d'un accident et enfin dans le troisième, le désir d'enfant est déjà présent dans le couple et se concrétisent à la suite de nombreux avortements. Son ex-compagne décide également de s'installer avec lui. La cause des avortements (la prise en charge de la mère par son ex-compagne) ne varie pas du premier au troisième entretien.

L'avortement fait partie des sujets sensibles pour les hommes. Geneviève Cresson décrit leurs réticences à en parler. Elle explique que « cet évènement ne s'inscrit pas dans leur corps » et de manière peu évidente dans leur mémoire²²⁶. Ce n'est pas un « bon souvenir »²²⁷, ce qui indique en partie le flou dans les discours. Sans rentrer en détail dans l'analyse du rapport des hommes à l'avortement, cet évènement est assez révélateur et permet de montrer deux choses : tout d'abord,

²²⁶ Geneviève Cresson, « Les hommes et l'IVG, Expérience et confiance », *Sociétés contemporaines*, 2006, vol. 61, n° 1, p. 73.

²²⁷ *Ibid.*, p. 72.

un même évènement peut être rectifié, mais également avoir un sens différent. Enfin, la répétition des entretiens permet d'apercevoir une permanence dans les récits. On note des incohérences d'un entretien à l'autre, mais il existe des logiques biographiques et discursives constantes. Mickaël Pollak constate également dans son ouvrage sur l'expérience concentrationnaire que dans tous les récits superposés de la même vie, se dégage un noyau dur²²⁸. Cet aspect sera fondamental pour construire notre typologie.

3 - De la présentation de soi auto-valorisante à la reconnaissance d'un désarroi

Nelson, âgé de 23 ans et père d'une fille d'un an, décrit les problèmes du couple lors du premier entretien avec le souci principal de se présenter d'apparaître comme celui qui maîtrise la situation conjugale face à une compagne décrite comme immature et coupable de différentes incartades.

J'avais peur de la voir partir, elle partait sans arrêt, c'était pour voir ses copines, elle partait presque une fois toutes les semaines, puis toutes les semaines. Elle pensait que j'allais voir ailleurs alors que j'allais être papa. Elle pensait plein de trucs. J'aurais pas dû me poser avec elle. Donc on s'est donné une chance pour l'après-prison, mais je lui ai dit que j'allais pas oublier et que j'allais partir chez mes parents pour voir si on pouvait reconstruire quelque chose et puis je veux m'occuper de ma fille. Je sais que c'est une fille bien, mais elle faisait des coups en douce pour voir ses copines. Elle me disait des mythos, elle m'a dit qu'elle était pas assez mature pour cette relation, mais moi avec mon casier, j'avais besoin de soutien pas qu'elle me lâche.

[Nelson, 23 ans, séparé, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 mois, MA]

Il en rajoute dans la dysmétrie entre elle (ayant fauté, inquiète d'être pardonnée, redoutant d'être abandonnée) et lui (supérieur, « je vois qu'elle a changé » et présidant aux destinées du couple) tout en laissant transparaître malgré lui une véritable inquiétude (« je vis pour cette fille »).

Et les parloirs avec elle, du coup c'est comment ?

C'est super bien, ça se passe super bien, je vois qu'elle a changé, qu'elle a compris qu'elle a fait des trucs pas bien, mais elle me dit qu'elle a peur que quand je sors je lui pardonne pas. C'est vrai que c'est différent, mais je vais devoir, je comprends qu'elle a eu peur que je l'abandonne, mais elle a trop profité, elle a abusé. Je lui ai dit que je prendrai mes distances... Elle m'a fait un suçon (suçon bien visible dans son cou), c'est la honte, j'ai rien à prouver ici. Elle a peur, mais en prison y a pas trop de crainte. Je vis pour cette fille.

²²⁸ *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 2000, p. 269.

Le deuxième entretien va défaire ce personnage arrogant et sûr de lui. Non seulement la séparation qu'il redoutait tout en affirmant que c'était elle qui en avait peur s'est produite, mais Nestor parvient à exprimer sa vulnérabilité et à endosser le rôle de victime qu'il redoutait plus que tout (« elle m'a lâché » « elle m'a laissé »). De ce fait, sans abandonner complètement sa posture initiale de dominant dans le couple (« j'ai été trop bon, trop con »), il reconnaît sa dépendance affective et le caractère factice de son attitude face aux autres et plus que tout son échec en tant que père (« j'ai raté pour ma fille »).

Là j'ai plus de nouvelles, je vois pas ma fille, je suis obligé de la mettre de côté, tout ça à cause d'une fille. Elle joue avec ma fille, Anna c'est le jouet. Avant je la (*son ex-compagne*) voyais et voilà, elle m'a laissé, elle m'a lâché.

[...]

Maintenant je réfléchis beaucoup, j'essaye de réfléchir avant d'agir. Par exemple quand elle m'envoie un message, avant je répondais direct maintenant je réfléchis et je lui réponds plus. Je cherche plus à rentrer dans son jeu, elle a trop joué avec Anna.

[...]

Je le sentais que ça ne marchait pas, je savais que ça ne marcherait pas, je suis allé au bout, j'aime ma fille, je voulais son bonheur. J'étais habitué à Lucie même si les gens évoluent, mais on veut que ça tienne, j'ai été trop bon trop con. J'ai essayé, voilà, j'ai raté pour ma fille.

[...]

J'ai perdu ma vie en perdant Anna, ma fille c'est ma fille. J'arrête ça va me... maintenant je pense pas du tout, car c'est trop dur (*larmes*), c'est dégueu tout ce qu'elle m'a fait, c'est dégueulasse. Je fais comme si je m'en foutais, mais en fait j'explose. Je vous en parle à vous, mais j'en parle pas. Moi j'essaye d'oublier, je ne veux pas remuer. Je fais beaucoup de sport jusqu'à l'épuisement.

On voit également que l'entretien répété permet à l'enquêté d'exprimer des émotions parfois intenses et d'exprimer la distance entre le personnage qu'il joue face aux autres (les autres détenus ou son ex-compagne) et ce qu'il ressent (« je fais comme si je m'en foutais, mais en fait j'explose »). Cette fragilité demande à l'enquêtrice d'être attentive aux systèmes de défense des personnes interrogées afin d'éviter de projeter trop « de lumière sur une vie remplie d'épreuves et de traumatismes »²²⁹.

Un autre enquêté dit à la suite du deuxième entretien : « *vous avez atteint des points sensibles aujourd'hui, on va s'arrêter là. Ça remue, c'est dur de raconter tout ça, on en reparlera la prochaine fois* »²³⁰. Plusieurs fois dans ce cas, il est apparu préférable de renoncer à certaines informations plutôt que de risquer de fragiliser encore une personne en situation de vulnérabilité. On voit que cette interaction particulière qu'est l'entretien sociologique répété crée une proximité entre l'enquêtrice et l'enquêté

²²⁹ Patrick Bruneteaux et Corinne Lanzarini, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, 1998, vol. 30, n° 1, p. 176.

²³⁰ [Angelo, 36 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 28 mois, MA]

qui impose de façon plus intense de veiller à donner en permanence la priorité aux exigences éthiques de la recherche.

Le second entretien réalisé avec **Eliot** permet de saisir l'une des cordonnées de cette fragilité : le simple fait de s'intéresser à la personne peut lui faire perdre toutes ses défenses et conduire jusqu'à une véritable crise de larmes.

J'ai dit à la psychiatre que la première entrevue que j'ai eue avec toi, ça m'a marqué. C'est la première fois qu'en deux séances quelqu'un me connaisse mieux que mes amis qui sont dehors. *C'est la forme de la rencontre qui fait ça* C'est parce que tu t'intéresses à moi (*s'arrête, les larmes emplissent ses yeux*) excuse-moi (*se cache le visage, essuie ses larmes*) je suis désolé (*regarde le plafond, prend sa respiration, plusieurs minutes passent*) comment on fait pour être simple. Comment les gens ils font pour rencontrer des gens, moi j'ai envie. J'espère que ça va aller, mais quand tu as pas eu beaucoup de choses... croire en l'avenir, j'ai tellement perdu confiance en moi. Je ne suis pas du genre à m'apitoyer sur mon sort, j'ai envie d'un peu de simplicité, je ne suis pas exigeant... Je verrais de toute façon...
[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans), incarcéré depuis 2 mois, MA]

4 - Le mythe du progrès linéaire vers plus d'authenticité et de réflexivité

D'un entretien à l'autre, on pourrait imaginer une sorte de progrès linéaire vers davantage d'authenticité et de réflexivité. Telle n'est pas la leçon qui se dégage de notre enquête. Ces cas existent, mais on rencontre aussi la situation où après un deuxième entretien particulièrement intense, l'enquêté semble chercher à revenir vers une posture plus sécurisante et retrouver le personnage qu'il avait donné à voir au départ.

Prenons l'exemple de **Sébastien**, 34 ans, en couple et père de quatre enfants²³¹. Il est incarcéré depuis trois ans en centre de détention. Lors du premier entretien, il se présente comme un père très soucieux de ses responsabilités, conscient d'être indispensable à sa famille, inquiet pour les conséquences de son absence sur sa femme et ses enfants.

Sébastien explique ce qu'il fera à sa sortie : « *Je vais rester avec ma femme et mes enfants. Là ça y est j'en ai marre, j'en ai ras le cul et puis savoir que ma dernière est malade, ça me pèse, faut que je sois là. Là c'est trop long, je suis inquiet pour ma femme, les enfants, les chiens. C'est trop long donc c'est le signe qu'il faut que ça s'arrête.* » Il parle ainsi d'un déclic qu'il a eu au cours du parloir « *ils me disent "papa papa tu rentres quand", ils me le disaient pas avant et puis ma femme qui me dit qu'elle en a marre, qu'elle y arrive plus donc faut que j'arrête, mais elle sait que je me bats pour des bonnes raisons.* »

²³¹ [Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Lors du second entretien, le discours a complètement changé, Sébastien révèle que loin d'être vu par les siens comme le protecteur naturel de la famille, celle-ci fonctionne en réalité sans lui. Il parle de son inutilité, son impuissance, son sentiment d'être un poids « un cinquième bébé ». Il parvient même à dire que sa femme lui refuse toutes relations sexuelles.

« Elle a tellement l'habitude d'être seule que c'est plus pareil. Ça se passe bien avec elle, elle en a marre c'est normal, mais faut pas se le cacher elle se débrouille seule, ça me soule, ça me fait chier. Maintenant je suis plus avec elle, elle a fait une deuxième vie à côté ». Sébastien met moins en avant les difficultés de sa compagne à s'occuper des enfants que sa capacité à gérer le quotidien sans lui. *« Elle se débrouille seule, elle doit tout gérer, elle a plus besoin de moi, on se demande à quoi on sert. J'ai l'impression d'être le 5e bébé, elle fait tout, je ne fais rien ».* Si par le passé il s'est présenté comme l'archétype du chef de famille, il reconnaît qu'il ne l'est plus : *« je le vis très mal, ça me prend la tête ».* Lors des permissions, il s'efforce de reprendre son rôle de façon quelque peu factice : *« quand je suis sorti en perm, j'ai tout géré, elle s'occupait de rien, je voulais qu'elle ne fasse rien. Je les ai couchés, je les ai occupés, j'ai donné le bain, je les ai accompagnés chez les copains, je suis redevenu l'homme de la maison ».* Mais en fait cette apparente reprise de rôle n'est qu'un leurre comme en témoigne le refus des relations sexuelles : *« c'est fini, je m'y attendais, elle m'a dit "je suis pas une salope, tu viens en perm, tu veux t'amuser et tu repars", donc il s'est rien passé. J'étais un peu vénère mais elle a pas tort quand tu y réfléchis. C'est son caractère, elle se vengera toujours contre moi. C'est la vie, elle m'a prévenu que c'était pas terminé la vengeance ».*

Mais au troisième entretien, tout se passe comme si l'objectif principal de Sébastien était de retrouver à la fois dans sa vie et face à l'enquêtrice son personnage d'homme sûr de lui, dominant la situation et surtout régissant les relations avec son épouse. La contrepartie de cet attachement au rôle est qu'il le contraint à se présenter comme celui qui a voulu la rupture et qui n'en est en rien affecté. Il présente sa femme de manière exclusivement négative (« elle me soule ») et surjoue l'indifférence grossièrement (« je m'en bats les couilles »). Mais sa prétention à avoir déjà tout organisé pour la vie séparée à la sortie de prison peine à convaincre.

Semblant vouloir humilier sa femme, il n'est pas descendu au dernier parloir, car les enfants n'étaient pas avec elle. Il répond peu à ses messages et *« quand elle me soule, je bloque son numéro et je le débloque le lendemain. Elle m'a pris la tête avant le parloir, je lui ai dit que c'était pas la peine de venir. »* Il ne lui porte plus d'attention, *« je m'en bats les couilles, il y a un mois je lui ai dit de refaire sa vie, mais elle veut pas. À ma sortie je serai pas perdu, on a deux maisons maintenant, si elle veut pas c'est pas grave. J'ai pas de problèmes matériellement donc ça va. Je lui laisserai la maison pour les enfants. »* Il fait mine d'être à l'initiative tout en laissant filer un « si elle me quitte » qui contredit son attitude : *« j'aurai envie que ça s'arrête, elle me soule*

depuis que je suis là [...] maintenant je prends les choses les unes après les autres. Si elle me quitte je ferai les démarches pour avoir mes enfants, je demanderais à la juge, ça existe les associations. C'est pour ça que je me prends pas la tête, s'il fallait se prendre la tête pour toutes ces conneries. » Il ajoute finalement que tout ce qui compte ce sont ses enfants et qu'il n'a jamais cru à sa relation conjugale : « tu vas croire que je suis un connard. Ça fait longtemps que c'est comme ça, déjà avant que je tombe. Ça me soule plus qu'autre chose. »

Dominique Schnapper déclare que « l'entretien ne rapporte pas le “vécu” », mais permet d'accéder à « un récit construit et reconstruit » [...]. Ce récit propose une reconstruction intellectuelle d'un moment passé, inévitablement orientée par la présence de l'enquêteur, par le travail de la mémoire et par la signification que l'évolution du présent donne au passé »²³². Dans le cas de Sébastien, seule la succession des trois entretiens a permis de comprendre que le personnage assez conventionnel présenté au début, n'était pas simplement un stéréotype fait pour donner une certaine image de soi à l'enquêtrice. De fait, cette conception du rôle masculin structure profondément l'attitude de Sébastien au point que la seule façon de dépasser le moment où son personnage est mis en crise (deuxième entretien), est de le réinventer à toute force en s'attribuant le rôle d'initiateur de la rupture qui lui a été imposée.

Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai analysé mes choix méthodologiques et les relations entretenues avec les personnes interrogées. J'ai accédé aux enquêtés par le biais des professionnel·les du Service médico-psychologique régional (SMPR) et le service pénitentiaire et d'insertion et de probation (SPIP). Par la suite, j'ai obtenu une bonne participation de la part des détenus. Quatre motivations les ont conduits à accepter de faire des entretiens avec moi (l'ennui, l'opportunité de se confier, l'instrumentalisation et la reconnaissance). Les interactions riches et imprévisibles m'ont conduit à interroger ma position de sociologue et les différentes postures adoptées par les enquêtés. J'ai cherché à expliciter la situation d'enquête et comment elle est comprise, perçue par les enquêtés et quels comportements émergent dans l'interaction. Pour cela, je suis revenue sur les quatre postures principales rencontrées : les « héros », les « taiseux », les « victimes » et les « volontaires ».

La paternité en prison constitue un angle mort pour l'institution, il a donc fallu lui donner une place pour exister dans les discours, l'entretien répété a été un outil essentiel à son émergence.

²³² *La compréhension sociologique, op. cit.*, p. 68-69.

Ce choix méthodologique a permis des formes diverses et dynamiques de la mise en récit des événements biographiques. J'ai montré que ces événements ne sont pas nécessairement figés. Le second ou le dernier entretien met en évidence le cheminement discursif des personnes interrogées. Ce chapitre montre finalement l'importance de se plier à un exercice de distanciation de sa propre méthode d'enquête afin de la saisir d'un point de vue sociologique²³³.

²³³ Cyril Lemieux, *La sociologie sur le vif*, Paris, Presses de l'École des mines, 2010, p. 11.

Chapitre III. La paternité en prison : l'autre face du genre de la détention

La restitution du travail sociologique consiste à présenter les résultats obtenus et à expliciter les différents fils qui ont permis d'arriver à un résultat final. Ces derniers surviennent à la suite d'un long travail de tâtonnement, de questionnements méthodologiques et d'expériences de terrain. Deux résultats majeurs émergent de ce travail : le premier que je présenterai en partie ici est que la paternité – au sens générique du terme – s'exprime aux frontières de l'institution. Elle peine à acquérir une place prépondérante dans les récits, les pratiques et les espaces de la détention. Quand elle émerge enfin, elle est renvoyée principalement à son instrumentalisation par les détenus et à sa légitimité modérée dans les parcours de réinsertion. L'institution organise également ses frontières en reléguant la paternité et plus généralement les liens familiaux et conjugaux dans certains lieux (le parloir et les unités de visite familiale). Le second résultat que j'ai choisi de pleinement approfondir est qu'il n'y a pas une paternité en prison, mais bien *des* paternités. Une analyse fine des parcours biographiques de pères détenus a permis de les distinguer.

Les études sur les prisons de femmes ont mis en évidence le genre de la détention. Ces analyses permettent de s'éloigner d'une représentation d'un masculin neutre qui aurait peu d'effet sur le fonctionnement de l'institution carcérale. La logique universaliste du droit pénal neutralise la catégorie de sexe alors qu'il existe bien des particularités selon les détentions féminines et masculines. L'objectif de ce chapitre sera de montrer les caractéristiques de cette autre face du genre de la détention en partant à la fois des analyses produites sur les prisons de femmes et des discours des professionnel·les sur la paternité des détenus. Je précise d'emblée que ces analyses ne permettent pas de catégoriser les professionnel·les comme cela a été fait pour les détenus. Ils/elles appartiennent à de nombreux corps de métier et ont des trajectoires très diversifiées. Il est également peu aisé de percevoir les effets des visions normatives de ces professionnel·les sur les détenus. Les limites étant maintenant exposées, je reviens sur le plan de ce chapitre.

Tout d'abord, j'analyserai l'angle mort que constitue la paternité en prison à la fois à travers le contraste marqué avec la maternité puis à travers l'impensé que constitue ce sujet pour les professionnel·les. Puis je montrerai que les discours des professionnel·les sur la paternité ont pour fonction de la dénigrer et de mettre à distance leur propre idéal des relations paternelles. Je reviendrai ensuite sur les formes d'échanges entre les surveillant·es et les détenus afin d'en analyser les limites. Enfin, je discuterai la place de la paternité en prison au regard de la maternité.

I - La paternité un angle mort de l'institution

Les analyses de Coline Cardi concernant les politiques pénitentiaires montrent comment la criminalité féminine est pensée de manière spécifique et différente de la criminalité masculine. Ces représentations ont largement contribué à façonner et légitimer le traitement différencié des femmes en prison. L'auteure décrit cette « culpabilité ou réticence à enfermer les femmes, et plus exactement leur corps [...]. Le corps des femmes est à la fois pensé comme fragile (donc peu enclin à supporter les conditions d'incarcération) et comme le support même de la féminité – que la prison, par sa prise sur le corps et ses effets de dépersonnification, tendrait à annuler »²³⁴. Les craintes que la prison transforme les femmes en hommes « en portant atteinte à leur féminité [...] tend à présenter le carcéral au féminin : un espace de la pénalité douce, voire un dispositif exemplaire de prison post-disciplinaire »²³⁵. Les détentions féminines se caractérisent par la survisibilité de la maternité tandis que pour les hommes la dimension sécuritaire prime. Cette première partie sera l'occasion de mettre en évidence le contraste marqué entre la maternité et la paternité en prison puis montrer en quoi la paternité ordinaire représente un impensé par les professionnel·les. Tous les détenus ne sont pas incarcérés pour avoir eu une paternité délictuelle et criminelle (inceste et violence envers leur enfant), mais cette représentation est dominante. De manière plus générale, la paternité des détenus constitue un sujet peu visible et une préoccupation éloignée des pratiques professionnelles.

A. Un contraste marqué entre la maternité et la paternité en prison

Dans le premier chapitre, j'ai mis en évidence la spécificité des politiques pénitentiaires envers les femmes. Être enceinte ou avoir des enfants constitue un élément de distinction avec les hommes alors même que le droit pénal repose sur une logique universaliste. 97 % de la population carcérale est masculine, il y a fort à penser que cette organisation est régie selon des fondements et des modes de fonctionnement masculin²³⁶. Guillaume Malochet explique l'intérêt de certains auteurs pour les travaux anthropologiques de Maurice Godelier pour penser la prison comme la « maison des hommes ». « Cette analogie est justifiée pour deux raisons principales. D'une part, "la prison se définit par l'absence des femmes et dans le fait que les femmes, malgré leur absence, sont structuratrices des relations entre hommes" (Welzer-Lang, Mathieu, Faure, 1996, p. 87). D'autre

²³⁴ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, p. 67.

²³⁵ *Ibid.*

²³⁶ Guillaume Malochet, « Des femmes dans la maison des hommes : L'exemple des surveillantes de prison », *Travail, genre et sociétés*, 2007, N° 17, n° 1, p. 109.

part, il s'y établit une hiérarchie entre les hommes eux-mêmes, selon des critères qui mêlent pouvoir et virilité, force et masculinité »²³⁷.

En ne s'intéressant qu'aux détentions masculines, le genre de la détention est peu perceptible. Le travail de Guillaume Malochet sur l'entrée des femmes surveillantes en prison d'hommes constitue un point d'entrée pour analyser les différences de genre. En ce qui concerne mon sujet d'étude, la réflexion engagée par Coline Cardi sur les prisons de femmes a mis en lumière le genre de la réinsertion et de la parentalité.

L'enfermement repose sur des « logiques de justification » qui ont été analysées par Claude Faugeron et Jean-Michel Le Boulaire. Dans ce système deux pôles entrent en tension. Le premier repose sur la notion d'amendement et tend à proposer une vision humaniste de l'enfermement, il s'agit de « transformer le mal (l'enfermement de sûreté, toujours soupçonné d'arbitraire) en bien (la “bonne peine” de prison “humaniste”) ». Le second énonce une vision sécuritaire de l'enfermement, il s'agit de « contenir des populations estimées dangereuses. Ces deux pôles en forte dissonance soutiennent « les entreprises de légitimation nécessaires à la reconstruction dans l'ordre moral de la fonction de sûreté »²³⁸. Ces logiques d'enfermement diffèrent selon la population carcérale et entrent plus ou moins en contradiction avec ce qui est projeté sur chacun des sexes. Dans cette partie, je chercherai à comprendre comment sont pensées la féminité maternelle et la masculinité paternelle en prison. Pour la première, je m'appuierai sur les travaux de Coline Cardi²³⁹.

Coline Cardi montre que dès le XIXe siècle, « les politiques pénitentiaires considéraient la criminalité féminine comme différente en nature de celle des hommes ». Ce ne sont pas les causes de la criminalité qui sont analysées, mais les « caractéristiques (sociales, psychologiques et anatomiques) et les conditions de leur crime ou délit » qui ont pu conduire à un passage à l'acte. « Une fois ces facteurs identifiés, les criminologues se prononçaient sur le “traitement criminologique” le plus approprié aux femmes détenues pour éviter la récidive et favoriser leur amendement » (p.48). L'enquête de Coline Cardi met en évidence à la fois la permanence du « caractère sexuellement différencié et différentiel de la prison » et la division entre les femmes elles-mêmes « celles qui répondent aux attentes liées à leur sexe et les autres » (p.50). Les femmes sont peut-être moins incarcérées que les hommes, mais elles sont soumises au « caractère sexiste ou discriminatoire du droit pénal » et font « l'objet de mesures disciplinaires et d'une surveillance plus serrée en prison » (p.52-53). Un autre point les distingue fortement des hommes détenus, les standards auxquels elles sont soumises : « si les acteurs pénaux ferment les yeux sur les

²³⁷ *Ibid.*, p. 110.

²³⁸ « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, 1992, vol. 33, n° 1, p. 28.

²³⁹ C. Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, *op. cit.*

comportements délictueux des femmes qui se conforment aux attentes liées aux rôles féminins, ils sont en revanche plus sévères à l'égard de celles qui ne s'y conforment pas » (p.53). Les décisionnaires des politiques pénitentiaires craignent l'impact de la prison sur les femmes, mais surtout qu'elles ne puissent plus assumer leur rôle de mère. Selon les idées reçues, « les détenues feraient l'objet d'une prise en charge moins sécuritaire » que pour les hommes, mais ces différences masquent surtout des traitements sexués. Il s'agit moins de punir que de « discipliner les corps et la psychè des détenues. Surtout, si on met en avant la moindre adaptabilité des femmes à la prison, c'est avant tout le féminin maternel qui fait l'objet d'une attention particulière et questionne la sphère carcérale » (p.58). Coline Cardi explique comment les quartiers mères-enfants prennent toute la place dans les représentations et les discours concernant les femmes en prison. Elle ajoute :

« Réinsérer ou réadapter les détenues, c'est aussi rejouer, entre les murs, une socialisation sexuée qui aurait échoué en amont. Surtout, et là encore, la question de la maternité domine, alors même que seule la moitié des détenues déclarent avoir un enfant à charge. Elle est présente à la fois dans les interprétations sur les illégalismes féminins (limités ou interprétés au regard de la sphère familiale) et dans le travail de réinsertion, qui viserait, pour les femmes, à maintenir le lien mère-enfant, parfois à tout prix » (p.58).

Les travaux de l'auteure montrent que la détention des femmes symbolise l'échec du système de protection qui a été mis en amont de la détention. Il y a une forte culpabilité à mettre des femmes en prison, car la crainte est qu'elle ne puisse plus être des mères. Tout au long du processus pénal, elles sont conduites à adopter des rôles de mère et surtout de « bonne » mère. De fait, celles qui ne sont pas mères ou ont échoué à l'être sont à la fois oubliées et « implicitement renvoyées du côté du masculin et traitées comme des hommes » (p.59). Le système pénal considère que le statut de détenu mettrait en péril celui de mère. Être détenue et mère semble incompatible et c'est l'une des raisons qui conduisent l'institution à tenter à tout prix de préserver la maternité.

Si je déplace mon regard du côté des prisons d'hommes, l'analyse est bien différente. Devenir un détenu ne signifie pas nécessairement avoir failli dans sa masculinité. Pour certains hommes, l'incarcération constituerait même la confirmation de celle-ci. Mahuya Bandyopadhyay qui s'intéresse aux masculinités en prison montre que certains crimes, délits et comportements permettent d'accéder à un statut et une position reconnue dans la hiérarchie masculine par d'autres hommes également incarcérés. Ces détenus sont alors considérés comme des « hommes forts »²⁴⁰. À l'inverse du système de représentation évoqué pour les femmes, l'incarcération des hommes ne mettrait pas nécessairement en péril leurs rôles de genre. Lorsqu'un homme a outre passé la loi, le système pénal va considérer qu'il mérite d'être emprisonné. Les politiques pénales ne vont ni

²⁴⁰ « Competing Masculinities in a Prison », *Men and Masculinities*, octobre 2006, vol. 9, n° 2, p. 190.

chercher à atténuer les effets de l’incarcération pour les hommes ni tenter de comprendre les processus psychologiques et sociaux qui les ont conduits à un passage à l’acte. La paternité est quant à elle seconde et ne constitue pas une composante centrale de la masculinité. Le statut de détenu vient invalider le statut paternel car ce dernier suppose une responsabilisation de soi et une capacité à veiller à l’intégrité des enfants qui est impossible en contexte d’incarcération. Si pour les femmes, j’ai parlé d’une incompatibilité du statut de détenu et de mère, pour les hommes, c’est avant tout une opposition. Ce chapitre sera donc l’occasion de réfléchir à la place ou plutôt à l’angle mort que constitue la paternité en prison à partir de l’institution et des professionnel·les.

B. La paternité ordinaire, un impensé pour les professionnel·les

Dans le premier chapitre, j’ai mis en évidence les évolutions des politiques pénales et comment le maintien des liens familiaux est devenu un sujet dont l’administration pénitentiaire a voulu se saisir. Sur le terrain, la réalité est autre, notamment du côté des détentions masculines. On pourrait s’attendre à des réactions positives par rapport à la paternité des détenus qui leur permettrait d’acquérir une responsabilité de ces hommes tout en leur octroyant un projet après l’incarcération. Cependant, la représentation qui prime est que les détenus ne sont pas des pères.

Cette sous-partie se découpera en quatre sections. Tout d’abord, je ferai un petit point méthodologique pour rappeler le contexte de production du matériau utilisé pour ce chapitre et en quoi cela a pu avoir une incidence sur mes interactions avec les professionnel·les et les analyses. Puis j’examinerai l’attitude générale observée chez les professionnel·les concernant la paternité des détenus. Je montrerai en quoi cette paternité semble invisible notamment dans les discours. Enfin, j’expliquerai en quoi la paternité délictuelle et criminelle prend toute la place dans les représentations et ne permet pas l’émergence d’une paternité « ordinaire ».

1 - Les effets d’une méthodologie sur les propos recueillis et présentés

Avant d’entrer pleinement dans l’analyse des discours recueillis, je souhaite apporter une précision méthodologique. L’objectif de mon enquête n’a pas été de recueillir des stéréotypes sur la paternité ou encore les positionnements d’un groupe par rapport à l’autre – surveillants versus détenus par exemple. Erving Goffman explique que lorsqu’une personne se présente aux autres, elle projette en partie ce qu’elle représente et force les autres à projeter quelque chose sur elle²⁴¹. Ma présence peu attendue et éphémère a contraint les personnes rencontrées à se positionner à la fois

²⁴¹ *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi, op. cit.*, p. 229.

dans leur groupe d'appartenance, mais également face à mon sujet. Sujet qui comme je l'ai évoqué est relativement absent en détention et pour lequel les personnes rencontrées n'y ont pas nécessairement réfléchi. Je suis donc une chercheuse qui se rend en prison pour s'intéresser aux détenus parce qu'ils sont pères. On peut supposer que le positionnement des surveillants notamment induit par la sociologue a exercé sur eux une certaine violence symbolique. Violence qui a eu des effets sur les discours produits et recueillis. Édith Salès-Wuillemin montre que les « paramètres situationnels » ont des répercussions sur les représentations sociales des acteur·trices. L'auteure note l'existence d'« un écart entre la représentation sociale que les sujets ont à propos d'un objet et celle qu'ils extériorisent au moment du recueil »²⁴². Les surveillants ont pu éprouver une certaine difficulté face à l'objet « la paternité des détenus ». Les préjugés ou stéréotypes fonctionnent comme un stock de connaissances collectives et mobilisables. Je suis donc consciente que les méthodes de recueil ont eu un impact au « niveau identitaire et normatif mobilisé par les sujets interrogés »²⁴³. Édith Salès-Wuillemin précise que « l'analyse de ces différents paramètres ne peut se faire qu'avec la connaissance que le sujet *s'adapte* à la situation, ce qui l'amène à présenter un certain *rapport à l'objet*, et donc à mobiliser au sein de la représentation, certains éléments, certaines dimensions, plus que d'autres »²⁴⁴. Je rappellerai à ce propos que l'enjeu de cette partie n'est pas de dénoncer ou de dévaloriser les postures des surveillants notamment, le stigmate carcéral se déployant principalement sur ce corps de métier.

Par ailleurs, dans ce chapitre je m'appuie sur des entretiens, mais également sur une enquête ethnographique. Cette seconde technique m'a amené à récolter des points de vue exprimés sur le vif et retranscrits ultérieurement ou sous forme d'annotation. Il est probable que les personnes rencontrées n'aient pas imaginé que je puisse noter leurs propos, les analyser et les diffuser. Ce point méthodologique vaut pour cette première partie du chapitre, mais surtout pour la deuxième partie.

2 - Une attitude distanciée à l'égard de la paternité

En interrogeant les professionnel·les, une attitude générale a émergé en combinant un désintérêt pour la paternité des détenus, une suspicion de l'instrumentalisation de ce statut par les détenus et l'aspect non prioritaire de cette problématique. J'illustrerai cette attitude à travers plusieurs exemples.

²⁴² « Catégorisation et représentations sociales », *Cours de psychologie sociale*, 2007, p. 22.

²⁴³ *Ibid.*

²⁴⁴ *Ibid.*, p. 24.

Au début de mon enquête, je me suis rendue dans un service médico-psychologique régional (SMPR) dans une grande maison d'arrêt. J'ai pu observer des consultations psychiatriques, mais également échanger avec des psychiatres. J'ai constaté le temps très court passé avec chacun des patients (5 minutes environ). Les sujets évoqués ont été : le vécu de la détention et la négociation de doses médicamenteuses. Une place minimale est accordée à la vie des détenus à l'extérieur. La situation sociale et familiale est rarement abordée. La psychiatre est dans une course contre la montre pour rencontrer tous les détenus inscrits sur une longue liste d'attente. Plutôt que d'être considérés dans leur individualité et leur singularité, les détenus appartiennent à une masse homogène qu'il faut traiter. Jocelyne, psychiatre depuis 30 ans dans cette maison d'arrêt m'explique comment elle fonctionne avec les patients.

Je leur donne plus que ce que je devrais (*de médicaments*), mais je comble un vide même si on devrait le combler autrement, mais y a pas de solution, faudrait pas juste leur proposer de la promenade. Faut éviter les suicides. J'ai jamais eu des cas de TS (*tentatives de suicide*) médicamenteuses donc c'est que je me débrouille pas trop mal. Julie (*une jeune psychiatre*), elle essaye de faire du suivi, mais elle va s'épuiser, faudrait les voir toutes les semaines. On est usés en prison, on donne plus qu'on devrait. Avant j'étais réticente, mais je lutte plus. On veut des gens tranquilles et on n'a pas les moyens de faire plus. Et puis ici, ils prennent toutes les molécules à droite à gauche donc faut compenser.

[Jocelyne, 60 ans, psychiatre, 1 enfant, 30 ans d'expérience en prison, MA]

Je lui demande par la suite si elle s'intéresse à la vie des détenus.

Et s'ils ont une relation compliquée avec leurs parents et qu'ils veulent en parler avec vous ?
Je fais pas cet angle-là. Je fais plus dans la maltraitance, l'alcool. Je fais pas le truc du père-enfant-parent sauf pour les agresseurs sexuels peut-être. Ici les délinquants ont tous eu des enfances difficiles. C'est le boxon, ils ont tous des fractures.

La psychiatre n'a ni le temps ni l'énergie d'interroger les patients qu'elle rencontre sur leur relation familiale. Sa fonction première est d'assurer la sécurité et le calme de la détention. Elle compare sa manière de travailler avec celle d'une jeune psychiatre qui n'est pas encore rodée par le système carcéral. L'usage du terme « *truc* » pour qualifier le lien père-enfant met bien évidence l'absence de cette thématique dans les consultations. Il n'est pas étonnant qu'Évelyne, une autre psychiatre ait été déconcertée par l'annonce de mon sujet d'étude. Je lui présente ma grille d'entretien pour qu'elle m'autorise à rencontrer des détenus.

Elle la lit soigneusement, sa lecture est entrecoupée de pouffements et de sourires. Elle pose les feuilles et me regarde « Marine, tu sais les détenus ils n'en ont rien à faire de leurs enfants, c'est purement utilitaire, ils vont te dire qu'ils sont de pauvres détenus (*changement de voix qui marque l'ironie*) qui ont besoin de leurs enfants, mais ils ne peuvent pas penser à autre chose qu'à eux, sinon tu penses qu'ils seraient pas ici. »

[Extrait du carnet de terrain, 2012, MA]

Cette première réaction concernant mon objet d'enquête m'a désarçonnée. L'extrait montre les représentations de la psychiatre concernant le rapport des détenus à leur paternité. L'enquête sociologique ne ferait que recueillir un discours de victimisation concernant leurs conditions. La psychiatre anticipe l'instrumentalisation de l'entretien et la platitude voire la fausseté des réponses des détenus. Médecin en poste, sa légitimité dans le cycle professionnel l'autorise à porter un jugement sévère à l'égard des détenus qu'elle considère comme des cas désespérés. Comme Jocelyne, Évelyne est proche de la retraite, elle laisse entrevoir un désenchantement du milieu carcéral : en effet, elle a perdu la foi dans la capacité de l'institution à réinsérer les détenus dans la société en même temps qu'elle a acquis la ferme conviction que les détenus sont « irrécupérables. Dans ce contexte, la paternité semble illusoire et non prioritaire. Il s'agit avant tout de leur permettre de supporter la détention en leur apportant une aide d'ordre somatique et non psychologique.

Mélanie est psychologue, mais elle s'occupe du parcours d'exécution de la peine (PEP)²⁴⁵. Sa formation en et sa fonction en détention m'amène à l'interroger sur la place des liens familiaux dans le PEP et dans quelle mesure elle travaille cet aspect avec les détenus.

Je suis quand même dans le parcours d'exécution de la peine. Donc je suis bien obligée aussi de m'ancrer dans des réalités qui sont des réalités judiciaires, qui sont des réalités carcérales. La réalité de l'administration pénitentiaire, et de leur situation. Après, tout dépend aussi si ce sont des personnes ressources pour eux, est-ce que ce sont des sources de conflit... Voilà, où ils en sont dans ce parcours-là, dans leurs liens familiaux... ? Mais je suis obligée, je dois prendre en compte certaines réalités de leur situation pénale, carcérale, tout ça, pour, je pense, commencer à faire émerger quelque chose, et après, selon, aussi, et leur demande, et leur situation... Y a beaucoup de choses... Voilà. On peut s'appuyer ou pas là-dessus. Y en a quelquefois qui sont en demande de soutien, parce qu'ils sont en procès, parce qu'ils attendent un jugement, par rapport à leurs enfants, à leur femme... Et là, on accompagne, aussi. Ça fait partie de l'exécution, aussi. Il faut aussi qu'on... Qu'ils accomplissent leur peine, le plus sereinement. C'est ce qu'on appelle l'accompagnement. Et qu'ils n'ont pas non plus beaucoup de personnes à qui parler. À qui ils peuvent parler de ça ? Voilà.

[Mélanie, 30 ans, psychologue, célibataire, sans enfant, environ cinq ans d'expérience]

La mission principale de Mélanie est de donner plus de sens à la peine de prison en conduisant la personne détenue à gérer son temps en détention en vue de préparer sa sortie. Dans ce contexte, il

²⁴⁵ le PEP « se fonde sur l'observation des détenus par les personnels (pénitentiaires, de santé, de la formation professionnelle, etc.), d'abord mis en place dans les centres de détention en 2000, s'étend aux maisons d'arrêt afin d'assurer une continuité dans la prise en charge de chaque détenu depuis son écrou et d'un lieu d'affectation à l'autre. Il vise à donner plus de sens à la peine privative de liberté en impliquant davantage la personne détenue dans la gestion de son temps en détention en vue de sa préparation à la sortie. Le PEP permet également d'apporter des éléments objectifs d'appréciation de son comportement au juge pour la réponse à une demande d'aménagement de peine (libération conditionnelle, permission de sortie, placement à l'extérieur ou en semi-liberté, placement sous surveillance électronique, etc.). Ces éléments sont également pris en compte dans le cadre du régime différencié » <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-personnes-prises-en-charge-10038/le-suivi-individuel-12009.html>

aurait été envisageable qu'un des volets de ses fonctions touche au maintien des liens familiaux. Si elle ne nie pas qu'être parent, être en couple ou avoir une famille active peut favoriser la réinsertion et la sérénité du détenu en détention, elle craint que cette perspective soit trop friable. Elle rappelle qu'avant tout, elle doit s'appuyer sur des « réalités judiciaires et carcérales » qui constituent davantage des faits objectifs. Les missions de l'administration pénitentiaire sont limitées, mais surtout définies selon des priorités. Ce discours reste tout à fait audible dans une institution qui fonctionne avec des moyens humains et financiers extrêmement limités.

Alexis, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, exprime quant à lui son sentiment d'avoir de multiples fonctions qu'il ne peut toutes endosser.

Effectivement, on est là pour maintenir les liens familiaux. Alors après est-ce que maintenir les liens familiaux c'est vraiment s'occuper de la compagne qui galère avec les gamins, ça, honnêtement, je sais pas. Est-ce que vraiment... j'en sais rien... il faudrait qu'on en discute avec, voir un peu la pratique professionnelle, je sais pas [...].

Le fait que la pénit elle soit vraiment à dire « on réinsère par les liens familiaux », enfin une des manières de réinsérer c'est par les liens familiaux, comment tu expliques le fait que t'aies si peu de choses qui toi peuvent t'aider dans cette voie-là ?

J'en sais rien. Je pense qu'on nous demande trop de choses en fait. Je pense qu'on veut que notre rôle soit immense et qu'on prenne tout à bras-le-corps et qu'en fait ça nous décentre complètement de l'individu qui est ici en prison, quoi... et, au début, nous, notre mission principale c'est de travailler sur la récidive et, effectivement, là dans ce cas particulier, travailler sur le bien-être de la famille, ça pourrait éviter un certain stress et peut-être causer, générer de la violence et ainsi de suite effectivement pour éviter ça. Mais il y a aussi le fait qu'on s'impose pas aux gens non plus. On s'impose aux gens qui sont sous notre mandat judiciaire, les personnes placées sous mandat de justice, ça oui, mais après on ne s'impose pas aux gens qui ne sont pas condamnés. Je ne vais pas débarquer dans la vie de Madame et lui dire « Ben je viens potentiellement t'aider », quoi. Si elle, elle vient vers moi, pourquoi pas effectivement

[Alexis, 35 ans, CPIP, marié, père de deux enfants, 10 ans d'expérience]

Comme Mélanie, Alexis ne refuse pas d'aborder la question des liens familiaux, mais craint à la fois de s'éloigner de sa mission première qui est de travailler sur le sens de la peine et d'être intrusif dans la vie des personnes. Le point intéressant de cet extrait est qu'Alexis parle peu du détenu quand il pense au maintien des liens. Il évoque davantage un accompagnement qu'il réaliserait avec la compagne ou la mère des enfants.

Ces deux derniers extraits témoignent moins de la suspicion d'instrumentalisation de la paternité par les détenus qu'une relative distance par rapport à ce statut. Au cours des entretiens, leurs points de vue ont été nuancés, prenant à certains moments des exemples de détenus qui ont eu des enfants à répétition et qui pour autant ont été en mesure de s'en occuper, mais également des cas pour qui la famille a joué un rôle stabilisant et moteur. Plus généralement, la multitude de fonctions que doivent accomplir les professionnel·les les conduit à hiérarchiser celles dont ils/elles peuvent se saisir plus aisément. Ils/elles ne savent pas comment le mettre en place dans une prise en charge. Les politiques pénales ont certes énoncé l'importance du maintien des liens familiaux en

prison, mais ce point n'a été ni pensé dans un projet global ni dans une mise en application s'appuyant sur des outils concrets dont pourraient se saisir les professionnel·les.

Cet aspect a particulièrement été visible lors de mes échanges avec deux directeurs de prison. Monsieur Akombe, directeur de la maison d'arrêt S. demande au chef de détention ce qu'il pense de mon sujet. Sa réaction souligne le caractère secondaire de cette thématique.

Dans notre pratique au quotidien, on n'est pas trop concernés par cette problématique, on n'y est pas vraiment confrontés, ils ne nous en parlent pas. Y en a plein qui voient pas leurs enfants en détention, car ils ont honte, nous on gère d'autres problèmes. Pourtant on sait que beaucoup d'entre eux ont des enfants et ils sont souvent jeunes 25-34 ans.

[Extrait du carnet de terrain 2016, MA]

Les liens familiaux trouvent difficilement leur place dans les priorités quotidiennes des agents pénitentiaires. L'explication réside notamment dans l'objectif premier que se fixe la prison le maintien de la sécurité. Rappelons également les conditions difficiles de travail (manque de moyens humain et financiers). Le peu de légitimité de la paternité en détention découlerait aussi du silence des détenus concernant ce sujet. La mention de l'âge des détenus laisse supposer que pour lui ils sont des parents potentiellement immatures et irresponsables. Par la suite, je rencontre Monsieur Garnier, directeur du centre de détention N. À la fin de l'entretien, il me déclare :

Votre sujet fait partie des problématiques, ils s'interrogent (*l'Administration pénitentiaire*), mais n'ont pas forcément les réponses. Il m'explique qu'il a travaillé longtemps à Joux-la-Ville dans une prison de femmes et que cette question des liens familiaux était souvent centrale, ce qui n'est pas le cas ici. [Directeur de N, extrait du carnet de terrain 2016, CD]

Cet extrait montre que les liens familiaux font partie des préoccupations des politiques pénales, mais dans les détentions masculines elles restent relativement peu présentes et minoritaires. Malgré l'expérience de ce directeur en prison de femmes, il ne s'en saisit pas dans son établissement. Cet aspect est à la fois révélateur de la gestion différenciée et sexuée des établissements, mais aussi de l'existence d'un genre de la détention. Il est possible que cette disqualification générale de la paternité passe surtout par le désintérêt qui lui est porté.

3 - L'invisibilité de la paternité des détenus

Précédemment, le chef de détention de la prison de S affirmait que les agents pénitenciers ne sont pas confrontés dans leur quotidien à la paternité des détenus, car « *ils ne nous en parlent pas* ». La paternité n'est pas un sujet important pour les professionnel·les car elle n'est pas importante pour les détenus, ces derniers n'en parlant pas.

Sur le terrain, j'ai été confrontée à des réactions variées et souvent passionnées, voire à l'absence même de questionnement chez certain·es professionnel·les concernant la paternité en

prison. J'ai parfois pensé que c'était ma présence qui a fait émerger et exister ce sujet dans les discours. Un des objectifs d'une enquête de sociologie est de comprendre le sens que les individus assignent à leurs pratiques, comprendre leurs représentations et leur vision du monde. Que se passe-t-il quand l'interrogation de la chercheuse ne fait pas écho à celle des personnes rencontrées ? La démarche compréhensive dans laquelle je m'inscris vise à comprendre comment certain·es professionnel·les ont un discours sur la paternité et d'autres n'en ont pas, mais aussi comment ils/elles se positionnent vis-à-vis de la problématique. Les entretiens et les interactions ont montré un certain décalage entre la recherche scientifique et la réalité du terrain des professionnel·les. Les échanges concernent davantage les conditions de travail, l'évolution de la prison bien plus qu'une réflexion sur la vie familiale des détenus.

Lors d'un entretien avec un surveillant, j'ai éprouvé des difficultés à mettre au centre de nos échanges mon objet de recherche, j'ai entrevu un décalage avec son quotidien. À la fin de notre discussion, il conclut :

Je me suis jamais posé la question de la paternité en prison, moi personnellement, c'est peut-être un peu méchant, mais je n'arrive pas à me soucier de leur vie de famille. Je me sens détaché. Y a des questions que j'évite sur la famille et d'autres choses.
[Joseph 28 ans, 3 ans d'expérience, MA]

J'ajouterai un deuxième extrait :

Ils en parlent pas forcément de leur paternité, ils vont plus parler de pourquoi ils sont là, c'est plus ça qu'ils valorisent, après ils s'inventent des vies [...] on est pas là pour être le confident ou l'assistante sociale et on ne cherche pas à le devenir non plus.
[Étienne, gradé, 6 ans d'expérience, MA]

L'idée commune de ces deux extraits est bien qu'en l'absence de la chercheuse, le questionnement sur la paternité des détenus n'a pas sa place. Les surveillants ne cherchent pas à avoir accès à ce type de confiance, voire se le refusent. Alors « qu'en prison, les actes les plus intimes de la vie s'accomplissent devant les autres »²⁴⁶, la vie personnelle est reléguée : c'est un savoir invisible.

La paternité est un impensé contrairement à la maternité qui est omniprésente en détention féminine à travers les pratiques et les discours des surveillantes et des détenues. La paternité tend plus généralement à être effacée. Étienne évoque le silence des détenus sur cet aspect biographique, tandis qu'ils décrivent leurs infractions. Une fois encore, la paternité se situe aux frontières de la détention tandis que la virilité caractérisée par l'héroïsation du parcours délictuel a une place prédominante.

²⁴⁶ C. Rostaing, *La relation carcérale, op. cit.*, p. 128.

4 - L'effet tache d'huile de la paternité délictueuse et criminelle

Dans le premier chapitre, j'ai expliqué mon choix de m'intéresser à la paternité ordinaire et non pas à la paternité délictueuse et criminelle. J'ai souhaité mettre à l'écart les individus qui ont directement porté atteinte à leur fonction paternelle. Cette décision m'a éloigné du travail de Coline Cardi qui à l'inverse a traité de tous les types de maternité. L'analyse sociologique m'a donc amené à catégoriser et typifier les paternités. J'ai pu constater notamment auprès des surveillants que cette distinction n'a pas nécessairement lieu. Ils voient difficilement un autre type de paternité que celle qui est délictueuse et criminelle, ce que j'ai nommé l'effet tache d'huile. J'étayerai mon propos avec une interaction que j'ai eu avec des surveillants.

Je discute avec le chef de poste quand un surveillant entre dans le bureau : « Tiens je te présente une étudiante en sociologie, elle fait son étude sur la paternité des détenus, elle me pose des questions, si tu veux lui parler » il me regarde puis répond « qu'est-ce qu'il y a à dire sur la paternité ? Ils ne devraient pas être pères, ils tuent leurs enfants, les violent, les prostituent ou les vendent. »
[Extrait du carnet de terrain, 2014, CD]

En évoquant la paternité des détenus, les surveillants ont surtout évoqué celle qui est à rebours des normes et qui est condamnable. En miroir, les descriptions du déroulement des parloirs ont souvent porté sur les comportements répréhensibles des détenus :

C'est déjà arrivé que des enfants viennent et les parents ont des relations sexuelles et là on est sévères, l'enfant peut être traumatisé, c'est déjà arrivé plusieurs fois. Les détenus respectent pas les enfants et la mère.
[Extrait du carnet de terrain, 2014, CD]

Plus généralement, mon enquête a fait émerger la valeur paternelle dans un espace où elle est peu reconnue. Cette émergence a conduit à une indifférence, à un décalage des valeurs, mais également à de la colère. Les représentations sociales concernant les détenus ne portent pas nécessairement sur des faits majoritaires, mais sur des situations marquantes et extrêmes. Coline Cardi explique ce décalage pour les femmes notamment à partir de la sur-visibilité des femmes incarcérées pour des motifs « graves » alors que dans les faits « la population carcérale féminine se rapproche de la population carcérale masculine ». En effectuant un raisonnement en termes de flux et non de stock elle montre que : « *Les femmes envoyées en prison le sont de façon générale pour les mêmes infractions que celles qui justifient l'incarcération des hommes ; les vols, en particulier, justifient près du tiers des entrées en prison de l'année 2002, et cela concerne les deux sexes (29 % des incarcérations de femmes et 27 % des incarcérations d'hommes). L'ensemble des atteintes aux personnes (homicides, coups et blessures volontaires, viols et autres agressions sexuelles) ne motive quant à elles "que" 14 % des incarcérations de femmes. La surreprésentation statistique de ces*

affaires "graves" chez les femmes, si l'on raisonne en termes de stock, s'explique en fait par la longueur des peines : comme ces détenues restent plus longtemps en prison, elles sont plus nombreuses en stock »²⁴⁷.

Avant Coline Cardi, Philippe Combessie a montré que le sexe était le premier filtre en prison²⁴⁸. Ce qui explique cette sur-visibilisation des femmes détenues pour infractions « graves » liée aux filtres sélectifs placés en amont de l'incarcération : le type d'infraction, la moindre incarcération des femmes, « elles sont moins poursuivies pour des faits moins graves (infractions routières) alors que la différence entre les sexes tend à être moins marquée pour les affaires plus « graves ». L'auteure montre « la nécessité de relativiser l'ensemble des discours sur la spécificité de la délinquance ou de la criminalité féminine »²⁴⁹.

Les représentations concernant les femmes ou les hommes détenus sont souvent biaisés et peu caractéristiques par rapport aux faits, mais elles se nourrissent de discours extrêmes, passionnés et d'éléments fortement condamnables par la morale. Les exemples minoritaires font donc effet tache d'huile et rendent impensable des situations dites ordinaires.

L'objet d'enquête qu'est la paternité « ordinaire » en prison a suscité peu d'intérêt et aurait contribué à donner la parole à des hommes « immoraux ». La description du surveillant concernant les détenus qui vendent, violent et tuent leurs enfants souligne l'impossible légitimité d'un tel sujet. Ces discours montrent les projections qui sont faites sur la paternité des détenus. Elle est pensée selon des termes d'incompétence, d'immoralité, d'utilitarisme... Les définitions de la « bonne » parentalité et de celle qui est « défaillante » sont devenues des sujets dont tout individu peut se saisir, se faisant l'écho de la société. Si je ne peux affirmer catégoriquement que la paternité des détenus est un impensé, elle rend surtout visible la nécessité pour les surveillants de se distinguer des personnes qu'ils surveillent.

II - Dénigrement et comparaison entre deux idéaux de la paternité : le point de vue des professionnel·les

Dans cette seconde partie, j'analyserai les fonctions des stéréotypes en milieu carcéral et en quoi ils permettent de marginaliser et minorer la paternité des détenus. Le constat est que lorsque la paternité n'est pas totalement invisibilisée elle est appréhendée d'un point de vue négatif. Les surveillants en particulier s'intéressent peu au fait que les détenus soient pères, mais cela peut

²⁴⁷ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*, p. 62.

²⁴⁸ Philippe Combessie, *Sociologie de la prison*, Édition : 3e édition., Paris, Editions La Découverte, 2009, 128 p.

²⁴⁹ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*, p. 62.

s'expliquer en partie par leur propre vécu de leurs relations familiales qui semblent également bafouées par l'institution.

A. La paternité marginalisée et minorée des détenus

Les stéréotypes permettent de fédérer des groupes sociaux et de produire de la distinction. Sur ce terrain, ils offrent la possibilité aux surveillants notamment de se distinguer nettement des détenus d'une part, et de réaffirmer leur appartenance à un groupe d'autre part. Les surveillants ne souhaitent pas uniquement réduire les détenus à ces stéréotypes ou imposer un jugement de valeur à leur égard, ils cherchent avant tout à montrer en quoi leurs normes et leurs représentations les différencient. Dans cette partie je ne vais pas m'intéresser aux logiques et aux raisons de ces stéréotypes, mais bien à leurs fonctions. Il s'agit de mettre en évidence comment ils sont mobilisés et en quoi ils marquent une distance entre les surveillants et les détenus (j'étayerai ponctuellement mon propos avec quelques interactions au sein du SPIP). Les surveillants, en disqualifiant la paternité des détenus, font référence à ce qu'est leur idéal du « bon père ». Pour eux, avoir des enfants ne suffit pas à avoir un statut, il faut en assumer les droits et les devoirs.

1 - La fécondité des détenus

Les stéréotypes sont utilisés pour évaluer une attitude d'une manière positive ou négative, traduisant ainsi une acceptation ou un rejet de la personne ou du groupe ciblé. La force des stéréotypes est d'être consensuelle et partagée par un grand nombre d'individus. Je mobiliserai un premier extrait sur le nombre d'enfants des détenus selon le point de vue d'un surveillant.

J'arrive en détention, un des surveillants me demande quel détenu je veux voir. Je demande Mr. Leroy : « Ah, mais lui il a au moins cinq enfants non ? Il va repeupler la France, mais pas dans le bon sens. Faudrait les calmer un peu sur la reproduction. »
[Extrait du carnet de terrain 2016, CD]

Dans cet extrait, le stéréotype concerne la forte fécondité des détenus. Le surveillant décrit d'abord un comportement individuel en dénonçant la conduite de Mr. Leroy qui « *va repeupler la France* ». Puis il étend son propos au groupe des détenus en utilisant le pronom « les ». Ils se reproduisent trop il « *faudrait les calmer* ». Pour le surveillant, Mr. Leroy n'est pas considéré comme un individu, mais comme un membre du groupe de détenu. L'objectif de ce propos est de mettre en exergue certains aspects typiques de quelques individus et non pas de toutes les propriétés de l'ensemble des membres du groupe. En sous-entendant que les détenus ne savent pas contrôler les naissances, il est probable que le locuteur cherche à établir une distance avec des comportements qu'il leur attribue.

Certains stéréotypes correspondent également à l'association de traits qui se réfèrent à des comportements animaux. Lors d'un entretien collectif, Éric me dira : « *ils font des enfants comme des lapins, ils ne réfléchissent même pas* »²⁵⁰. Le stéréotype permet au groupe des « surveillants » de se distinguer des individus rangés dans la catégorie « détenus ». On nomme ce processus d'assimilation. Les surveillants se définissent dans un groupe en opposition à un autre. Erving Goffman montre que les groupes vont : « marquer une différence et assigner une place » à chacun. Il explique que « chaque groupe tend à se faire de l'autre une image étroite, stéréotypée et hostile, le personnel se représentant le plus souvent les reclus (détenus) comme des êtres repliés sur eux-mêmes, revendicatifs et déloyaux, tandis que le personnel paraît aux reclus condescendant, tyrannique et mesquin... »²⁵¹. Erving Goffman perçoit l'effet structurant du stéréotype, mais analyse moins les fonctions de ce dernier : celle de se distinguer de l'autre pour mieux signifier sa propre appartenance d'une part, considérer que sa hiérarchie des valeurs est la plus légitime d'autre part.

Le discours sur la fécondité des détenus, loin d'être l'apanage des surveillants, se retrouve également chez les conseiller·ères d'insertion et de probation.

Je suis au SPIP, Marianne, une CPIP de la maison d'arrêt vient nous annoncer la naissance du fils de M. Campariol qui est un de mes enquêtés. « La femme de Campariol a accouché, il vient *encore* (*elle appuie le mot*) d'avoir un gosse, il s'est encore reproduit, il faut qu'il arrête. Ce mec, c'est un vrai débile, il a été fini au pipi. »

[Extrait de carnet de terrain, 2016, CD]

Pour contextualiser cet extrait, il faut savoir que M. Campariol ne fait pas partie des suivis de Marianne, pour autant elle connaît le détenu et s'en fait une opinion précise. Il est probablement passé en maison d'arrêt pour être connu de toutes les conseiller·e pénitentiaire d'insertion et probation. Il fait l'objet de nombreuses moqueries dans le service. Je ne commenterai pas les qualités parentales de Mr Campariol. Le point intéressant à analyser est que la fécondité/paternité des détenus quand elle est visible, est appréhendée d'un point de vue négatif.

Dans un autre Service pénitentiaire d'insertion et de probation, un tableau recense les perles envoyées par les détenus. Une lettre attire mon attention. Je choisis de citer cet extrait tel qu'il a été écrit par le détenu pour montrer son rapport à l'écrit et ne pas en dénaturer le contenu. « *Je voulais savoir si j'ai le droit à une perle familiale pour aller à l'éco-graphi ou autre, merci d'avance. J'attends de veau nouvelle imparitevement ca la sa change tout, faut que j'assure la grossesse de ma femme. Mersi je compte sur vous* ». Nicolas, CIP me voit regarder la lettre et me dit « *c'est une perle* », il part dans un fou rire, mais ne m'en dit pas les raisons. Est-ce les fautes d'orthographe, le contenu de la lettre ou le scepticisme face au souhait

²⁵⁰ [Entretien collectif, Éric, la quarantaine, surveillant, plus de 10 ans d'expérience, CD]

²⁵¹ *Asiles - Études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus, op. cit.*

du détenu de s'engager dans la grossesse de sa compagne ? La paternité est souvent absente (des discours et des espaces), mais elle est également moquée.

Je compléterai mon analyse par deux autres extraits :

Je rencontre pour la première fois Monsieur Garnier, directeur de la prison de N. Il me propose à la fin du rendez-vous de rencontrer les personnels du SPIP, seul Alexis est présent. Je lui présente mon sujet et il s'exclame : « Je ne sais pas comment c'est dans les autres prisons, mais ici c'est tout de même spécial, les conseillers d'insertion ne restent pas très longtemps, ils ne souhaitent pas être titularisés. Il y a donc un turn-over important et on a toujours un ou deux postes vacants. Ici les gens sont confrontés très souvent au chômage, ils n'ont jamais vu leurs parents travailler, ils boivent, perdent leur permis, ne le passent pas ou plus, à cela s'ajoute le trafic d'héroïne, elle circule plus qu'ailleurs. La délinquance ne se résorbe pas et puis ils font beaucoup d'enfants, tu as parlé de l'aspect utilitaire de la paternité, ici c'est exactement ça, ce n'est pas un mythe. Ils font des enfants pour les allocs. Tu en as ils ont six enfants placés à la DASS et ils vont en faire un 7e. Et du coup, on tend à avoir un discours parfois super réac, genre ligaturer les trombes, les stériliser... tu vois jusqu'où on va, mais vraiment c'est la cata.

[Alexis, 10 ans d'expérience, Conseiller d'insertion et de probation, Extrait du carnet de terrain 2016, CD]

Eux ils font un enfant comme toi tu vas faire tes courses « tiens je t'aime, tiens je te fais un enfant », non, mais c'est ça. Quand tu fais un enfant, c'est réfléchi, eux ils sortent de perm et bim, il vient de rencontrer la meuf « oh mince elle est enceinte », il est content. Y en a un là, il a 40 ans, ça fait 8 mois qu'ils sont ensemble et bim ils font un enfant. Y en a un autre pareil, il me dit « ce n'est pas grave, je vais avoir un enfant », allons-y, il a déjà 3 enfants d'une autre et il est content. Pour eux c'est gling gling gling (bruit de l'argent), pour eux ça signifie la CAF.

Eux ils ne le touchent pas cet argent, c'est leur compagne ?

Oui, mais c'est elle qui est contente, c'est lui qui est baisé, car il n'aura rien. Elle va toucher 1400 euros avec les 3 gosses, elle ne paiera pas l'appartement, elle paiera rien. Ils font des enfants comme... un enfant c'est quand même pas rien.

[Entretien collectif, Éric, la quarantaine, surveillant, plus de 10 ans d'expérience, CD]

Les discours sur la forte fécondité des détenus, les insinuations sur la limitation des naissances voire à la stérilisation renseignent sur les représentations de la paternité des détenus par professionnel·les. Ils/elles ont une conception de la paternité qui n'est, selon eux et de manière très manifeste, pas la même que celle des détenus. Il est possible que ce type de discours « extrême » cherche également à me provoquer, toutefois cela révèle que la paternité des détenus dérange et constitue pour eux un problème social. Je n'ai pas noté de différences entre les professionnel·les selon leur âge, leur statut et leur sexe mais il est probable qu'une analyse plus approfondie l'aurait permis. Les extraits montrent surtout que les agent·es institutionnel·les ne reconnaissent pas la paternité, car ils/elles ont une vision globalisante des détenus. Ils/elles considèrent ces pères comme peu responsables et dont l'arrivée d'un enfant n'est pas maîtrisée. À ce propos on peut faire le parallèle avec Alain Giami et Henri Leridon expliquent dans leur étude sur la stérilisation et la sexualité des personnes handicapées et mentales que les discours sur les incapacités parentales viennent légitimer la pratique

de la stérilisation. Plus généralement, ces « représentations sociales dominantes fixent la barre à partir de laquelle [quelqu'un] est considéré comme compétent pour avoir et élever des enfants »²⁵².

J'ai expliqué quelles sont les fonctions qui sous-tendent l'usage des stéréotypes, mais que révèlent-ils sur le fond ? Plusieurs professionnel·les font état du nombre d'enfants des détenus, le propos implicite étant qu'il existe un « bon » nombre d'enfants à ne pas dépasser. Olivier Schwartz dans son ouvrage sur *Le monde privé des ouvriers* distingue la « fécondité restreinte » et la « fécondité élargie ». La première concerne exclusivement des familles aisées qui contrôlent le nombre d'enfants et « s'oriente [nt] vers les deux enfants, et ne pas aller au-delà », elles sont avant tout tournées vers un « rapport stratégique à l'avenir »²⁵³. La « fécondité élargie » concerne des familles modestes où le nombre d'enfants est important. Le contexte de précarité économique, tel que le chômage ne dissuade pas particulièrement de faire des enfants. Contrairement aux familles aisées, l'avenir est envisagé à court terme « tant les possibilités d'améliorer l'existence paraissent réduites. Aux craintes du lendemain s'adjoint souvent un fort "sentiment de l'inéluctable" (Osiek- Parisod, 1990), dans une sorte de renoncement objectif à prévenir et à prévoir les événements de la vie à venir »²⁵⁴. Éric, dans l'extrait sus-cité, dénonce cette absence de prévision en décrivant l'arrivée des enfants de deux détenus hors d'un couple établi et durable. La répétition du terme « content » souligne l'immaturation qu'Éric projette dans leurs paternités. Cet entretien laisse apparaître des naissances peu anticipées, acceptées par les détenus, mais marginalisées par le surveillant. Olivier Schwartz indique les différences entre les classes sociales concernant l'arrivée d'un enfant. Pour les classes populaires, elle est pensée comme une richesse qui participe à la valorisation de soi. L'auteur explique que « chaque enfant qui naît gratifie narcissiquement les parents, en soulignant leur pouvoir générateur, et accroît le corps familial, qui plus que jamais ici, représente le premier des biens »²⁵⁵. Les hommes de ce milieu, éprouvent effectivement la joie d'être père, car elle affirme leur puissance procréative, pour autant « ils désirent des enfants dont ils n'ont pas la charge »²⁵⁶. Ces naissances multiples affirment leur position d'*homme* (au sens de *vir*, par opposition à la femme). L'enquête montre que certains pères se réjouissent de ces naissances – surprises – sans pour autant s'y investir. L'éducation quotidienne des enfants n'entre pas nécessairement dans leur conception de la virilité. Cette

²⁵² *Les enjeux de la stérilisation*, Paris, Inserm, 2000, p. 284.

²⁵³ *Le monde privé des ouvriers*, *op. cit.*, p. 135-137.

²⁵⁴ Mathias Millet et Daniel Thin, « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et Politiques*, 2005, n° 54, p. 155-156.

²⁵⁵ *Le monde privé des ouvriers*, *op. cit.*, p. 141.

²⁵⁶ *Ibid.*

expérience de la paternité est particulièrement dévalorisée par les professionnel·les qui considèrent ces hommes comme irresponsables et n'étant pas vraiment des pères.

2 - Des pères irresponsables, partiels et assistés

La dénonciation de la fécondité ou des compétences parentales des détenus s'accompagne également d'une critique de l'utilisation de la paternité par les détenus comme un moyen d'être assisté par l'État. Plutôt que de reconnaître la paternité comme un statut social valorisant et constitutif d'une identité masculine, celle-ci apparaît sous sa fonction utilitaire²⁵⁷. Éric et Alexis, cités précédemment, également parents, ne reconnaissent pas la paternité des détenus comme une expérience positive. Ils mettent en avant les aspects négatifs en dénonçant l'irresponsabilité parentale et contraceptive²⁵⁸. La paternité est moquée, car décrédibilisée et dévalorisée. Les agent·es dressent un portrait des pères détenus qui tracent les frontières entre les différentes classes sociales en matière de travail, d'origine ou de modèle familial. Mais à mon sens, c'est surtout le signe de deux conceptions radicalement différentes de la paternité. Les surveillants adhèrent à une conception dominante liée à la valeur d'égalité des sexes (les pères s'occupent des enfants autant que les femmes, mais pas nécessairement *comme* les femmes), tandis que les détenus, dans la vision des surveillants, ont une conception de la paternité qui relève d'un modèle plus minoritaire, en marge de leurs normes sociales. Il s'agirait d'une paternité plus périphérique, où l'enfant a une valeur en tant que telle, mais qui ne conduit pas nécessairement à son éducation. Cette paternité s'apparente davantage à une puissance virile – explicitement sexuelle – du détenu et qui aux yeux des surveillants le rattache immédiatement au stéréotype de l'animalité.

Pour la plupart des surveillants, les détenus reconnaissent le droit des détenus à avoir des visites de leurs enfants mais ils ne seront jamais véritablement des pères, car ils n'en assument ni les devoirs ni les fonctions. En témoignent les entretiens de Fidelio, Luc et Charles.

Je trouve que les mecs font plus office de géniteurs que de père. Je connais un père il a demandé à l'assistante pour avoir les bulletins, il appelle son fils, l'engueule. Il doit avoir 7-8 ans, mais le mec peut faire quoi, pas grand-chose. Le gamin t'écoute pas. Les mecs veulent montrer qu'ils ont de la maîtrise, mais que dalle.
[...]

²⁵⁷ J'ai moi-même constaté qu'elle pouvait avoir cette fonction. Par exemple, la présence d'enfant au parloir permet d'en détourner son usage pour passer plus aisément de la drogue, de l'argent et de la nourriture. D'autres détenus forcent la compagne à amener les enfants non pas pour maintenir le lien père-enfant, mais pour la contraindre à se rendre au parloir. Je reviendrai plus précisément sur ces aspects dans le chapitre sur *la paternité marginale*.

²⁵⁸ Les extraits que l'on pourrait qualifier d'eugénistes ne sont pas pour autant ancrés dans un projet eugéniste institutionnalisé. Il existe très peu d'atelier ou d'échange sur la sexualité et la parentalité en détention. Les discours recueillis sont avant tout des opinions qui n'ont pas de visées objectives et applicables dans les pratiques professionnelles.

Pour moi, quand tu es en prison tu n'es pas apte, tu ne peux pas prendre de décision. Le mec qui le voit, qu'est-ce que tu veux qu'il conseille son gosse, il l'a pas vu à l'école, il l'a pas vu rentrer, il faut pas banaliser la paternité du mec, mais il n'a aucun pouvoir, il ne fait rien, il n'est pas apte. La mère dans ce contexte a forcément plus d'importance que lui.

[Fidelio, la trentaine, surveillant, sans enfant, 4 ans d'expérience, MA]

S'il est détenu, il fait pas le rôle du père à l'extérieur. Donc je pense pas... (interruption)

Je te demandais, est-ce que c'est compatible ?

Pour moi, non. Faire de la détention et puis être père ? Je pense pas... Tu sais, enfin, allez, vingt pour cent, qu'il peut donner à chaque parloir, qui va faire son rôle de père, mais après ? Quand il est en détention, il fait pas son rôle de père à l'extérieur.

[Luc, surveillant, la quarantaine, marié, deux enfants, +/- 15 ans d'expérience, centre pénitentiaire]

Je pense que les détenus peuvent difficilement être des pères, à mes yeux, un détenu ne peut remplir que partiellement son rôle. Il a une influence minimale, je vous dis ça par rapport à mon vécu. Ça fait 6 ans que je suis dans cette prison, j'en ai vu des mecs qui ont connu leurs enfants derrière les barreaux ? Y en a un, il avait son fils, il est sorti quand il a eu 13 ans. Quand le père est sorti, le fils a fait un braquage et c'est lui qui a pris sa place. Le fils a toujours connu la prison via son père. Pour lui la prison ça semblait pas hostile, ça craignait pas et quand le père est sorti, il a cherché à affirmer son autorité et le fils a pas supporté.

[Charles, 35 ans, en couple, surveillant gradé, 10 ans d'expérience, CD]

Les extraits mettent en évidence l'incomplétude et l'inaptitude des détenus à être des pères en dépit de visites régulières pour certains. Comme je l'ai expliqué au début de ce chapitre, les statuts de détenu et de père s'opposent. Les hommes acquièrent le statut de détenus, car ils sont incarcérés. À l'inverse, selon les surveillants, être père n'est pas seulement un état juridique ou un lien biologique, mais se mérite et impose des responsabilités qu'ils ne peuvent exercer en étant en prison. Les visites constitueraient une sorte d'illusion paternelle qui est rapidement mise à mal quand l'enfant n'obéit pas ou qu'il connaît à son tour des problèmes avec la justice. Je mets surtout en exergue le cas des surveillants, car l'absence de questionnement sur la paternité m'a semblé particulièrement saillante dans ce corps de métier. Les conseiller·ères d'insertion et de probation sont plus souvent amené·es à s'intéresser aux liens familiaux. Toutefois, je relaterai un échange informel avec Victor. Ce dernier me présente le cas d'un détenu qui a 7 enfants, dont 5 placés. Il avait obtenu une semi-liberté, mais il est rentré alcoolisé en prison et celle-ci a été révoquée. L'objectif de la présentation de Luc a été de me montrer en quoi « *un père ici, on ne peut pas dire qu'il est responsable* ». À la fin de notre échange, il ajoute « *j'avais pas fait le lien avec tes questions, mais c'est vrai que tu t'intéresses à la paternité* ». Je lui demande si le fait d'être lui-même père l'amène à s'interroger sur la paternité des détenus et la manière dont ils sont pères. Sa réponse est courte et directe « *Franchement je me suis jamais posé la question, ça m'a jamais... Je ne fais pas le lien.* »

Pour la plupart des surveillants, les détenus sont irresponsables et peu enclins à se soucier de leur famille. Pendant une discussion collective, un agent me dira « *ils en ont rien à foutre, ils fuient des situations économiques, c'est presque arrangeant pour eux d'être ici. C'est une habitude. Ils rentrent et ils sortent et*

pourtant ils ont des enfants alors c'est quoi pour eux, un refuge ? Ici, ils sont bien, ils gèrent rien, c'est pas eux qui gèrent la famille, c'est la mère »²⁵⁹. Je n'ai aucun exemple de surveillants qui considèrent que l'institution carcérale devrait soutenir la parentalité des détenus. À l'inverse, ils critiquent la prise en charge des détenus qu'ils trouvent trop bien traités. Charles par exemple, s'occupe des unités de visites familiales et considère que la prison n'est plus assez dure.

Tu penses qu'il faudrait faire plus pour eux ?

On peut toujours faire plus, qu'ils aient plus d'UVF, qu'ils puissent faire plus d'activités au sein des UVF, du coloriage, de l'aide au devoir, des activités manuelles. Mais ils sont trop bien traités, pour moi y a beaucoup de choses à redire. Les détenus sont trop bien traités. La prison n'est plus utile, il faut qu'ils la craignent, sinon ça sert à rien. J'entends trop de détenus dire que c'est Club Med, c'est grave d'entendre ça, c'est un vrai constat d'échec.

[Charles, 35 ans, en couple, deux enfants, surveillant gradé, 10 ans d'expérience, CD]

Les liens familiaux devraient davantage constituer un moyen de pression sur les détenus ou s'inscrire dans un système de privilège.

Tu penses que c'est quand même important qu'ils aient un parloir ou des UVF ?

Je m'en fou, ils peuvent avoir ce qu'ils veulent. Je peux pas le dire. Certains se comportent bien, ils ont le droit aux privilèges, ça devrait être une carotte pour tenir la détention. Quand je rentre pour les promenades, je suis obligée de me plier alors qu'on me parle jamais comme ça dehors. Les UVF, les parloirs ça devrait être un privilège. Je pense qu'on leur donne tout.

[Lionel, la trentaine, surveillant, 6 ans d'expérience, CD]

Y a eu l'association SOS Papa qui a distribué des cadeaux pour que les pères puissent en donner à leurs enfants, mais on est dans l'assistanat. Ça vient même pas d'une demande des détenus. On m'a demandé de le mettre en place, mais je suis contre. L'enfant comprend pas forcément qu'il vient en prison et il ressort avec un cadeau. On va pas tout donner aux détenus quand même.

[Émeric, gradé, 30 ans, six ans d'expérience, centre pénitentiaire]

Les surveillants principalement cités dans cette partie considèrent finalement que les détenus ne sont pas véritablement des pères. Pour eux, parler de la paternité des détenus les contraints à se positionner sur un sujet dont ils se désintéressent. Ils ne donnent pas de crédit à leurs pratiques parentales et trouvent qu'ils sont assistés au quotidien. Ces représentations parfois sévères révèlent surtout leurs propres difficultés à articuler leur sphère professionnelle et familiale.

B. Être père et surveillant : un statut bafoué

Au cours de mon enquête, quelques surveillants ont évoqué avec moi leur paternité en particulier Arnaud qui me raconte ses difficultés à élever son plus grand fils au cours d'un repas. Il est moqué par d'autres surveillants qui ont plutôt des conversations grivoises pour ne pas dire

²⁵⁹ [Extrait du carnet de terrain, 2014, CD]

sexistes : « *c'est bien Arnaud raconte tous ses malheurs. Il ne s'arrête plus, le pauvre, personne ne l'écoute* »²⁶⁰. Ce manque d'écoute trouve une résonance d'autant plus forte quand les surveillants constatent que mon intérêt se porte sur les détenus et leur paternité. Ils critiquent le statut paternel des détenus, car le leur est également bafoué et empêché par les contraintes de leur métier (horaires en 3-8, éloignement géographique, liste d'attente pour obtenir une mutation dans une autre région, stress, manque de reconnaissance...).

Je m'appuierai sur un premier entretien réalisé avec Luc. Après avoir tenté d'aborder à plusieurs reprises ses représentations de la paternité des détenus, je l'interroge sur sa vie familiale. Il m'énonce ses difficultés à être présent au quotidien.

Toi, avec tes enfants, qu'est-ce que tu fais comme activités ? Comment tu t'en occupes ?

Les activités sportives... L'éducation. Quand ils rentrent de l'école, c'est les devoirs. Leur apprendre vraiment... un système. Puis quand ça va pas, c'est les punitions... Non, puis je te dis, les activités sportives, tu les emmènes. Quand tu peux, parce que nous, en plus, on est en décalé, donc... Souvent, c'est les mercredis et les samedis, les enfants.

Ton boulot, il t'empêche aussi de...

Oui. Ben oui... Souvent, il faut espérer, c'est que la maman, elle puisse les emmener quand moi, je suis pas là. Parce que sinon, il loupe des entraînements, ou des championnats, des matchs, des trucs comme ça.

[...]

Donc tu rates des choses à cause de l'administration pénitentiaire ?

Ah oui, mais bon, je l'ai voulu. Je savais dans quoi je rentrais. De toute façon, quand j'avais commencé en gendarmerie, c'est des heures pas possibles non plus, hein. Bon, la police, c'est peut-être pas pareil, mais bon, si, t'avais des horaires, quand même... Tu sais, tout ce qui est fonction publique comme ça... Tu morflés. L'administration aussi. L'administration pénitentiaire aussi. Quand tu vois que les congés sont imposés. Et puis les horaires décalés, tu sais, faut le faire, hein ! Y en a qui disent que c'est facile, mais tu sais, ta vie personnelle, elle en prend un coup aussi. Tu peux remarquer le nombre de surveillants, tu demanderas combien qui sont divorcés, ici. Qui sont divorcés... qui se sont remariés. Et qui sont divorcés... Non, c'est pas évident. Ici, ça joue beaucoup psychologiquement. Pour faire ce boulot-là, faut que tu sois bien à l'extérieur.

[Luc, surveillant, la quarantaine, marié, deux enfants, +/- 15 ans d'expérience, centre pénitentiaire]

L'entretien de Luc met en évidence les difficultés des surveillants à s'investir dans leur vie familiale. Il n'est pas étonnant que ce corps de métier nourrisse une indifférence envers la paternité des détenus. Les surveillants considèrent que les détenus sont responsables de leur incarcération et de l'impact que cela a sur leur famille alors qu'eux-mêmes ont l'impression que leurs fonctions professionnelles leur imposent cette situation. Luc est resté très calme pendant toute la durée l'échange, mais pour d'autres, ce sujet fait émerger de profondes souffrances. Je relaterai une interaction que j'ai eue avec un groupe de surveillants dans le bureau d'un gradé, l'un d'eux réagissant de manière brutale et inattendue.

²⁶⁰ [Extrait du carnet de terrain, 2016, CD]

Quand vous parlez de paternité, vous parlez côté détenu ou côté administration, ici on s'en branle de la parentèle. On est loin de chez nous, ils en ont rien à foutre. Ça pèse dans la façon de travailler et financièrement. Les pères ici j'en pense rien, je m'occupe de mes enfants avant de m'occuper de la manière dont ils s'occupent des leurs. Y a une forme de mépris, je vais être sincère, la personne incarcérée à 90 % elle est responsable donc elle a payé, c'est une des conséquences de son acte et souvent ils brisent leurs liens. J'ai toujours du mal à voir leurs enfants dans leurs bras quand ils ont commis des choses. Mon code de déontologie m'interdit toute forme de jugement, mais ma façon de penser citoyenne ne valide pas ce qu'ils font [...].

À partir du moment où il est incarcéré il n'est plus père ?

Grosso modo celui qui fait un cas minime ok mais bon il a toujours quelque chose. Mais pourquoi il aurait le droit au bonheur de la paternité, avoir l'innocence en face alors qu'ils ont fait les pires saloperies. Vous imaginez vous avez des gens qui arrivent pas à avoir des enfants et eux qui arrivent à vous raconter ça. Moi mon plus grand bonheur c'est ma fille donc je ne vois pas pourquoi ils ont le droit à ce bonheur. Ça se mérite d'être père c'est une récompense.

[Extrait du carnet de terrain, Louis, la trentaine, surveillant, 6 ans d'expérience, CD]

La prison n'exclut pas uniquement les détenus de la société, elle englobe aussi les surveillant·es qui y travaillent²⁶¹. Antoinette Chauvenet et al. parlent d'une « exclusion réciproque ». Les personnel·les de l'administration pénitentiaire décrivent la « perception négative de la fonction, [la] méconnaissance, [l'] ignorance, [l'] oubli volontaire, [les] mythes, [l'] isolement social dans et hors de la prison »²⁶². La situation familiale des surveillant·es fait également partie des impensés. Ils/elles sont souvent affecté·es dans un établissement pénitencier éloigné de leur domicile familial, les contraignant à faire de longues distances, à être absents plusieurs jours par semaine ou encore à cumuler deux logements. Louis dénonce les conditions d'exercice de sa paternité et refuse de s'identifier à celle des détenus. Mon sujet le contraint à se questionner et se projeter sur une paternité envers laquelle il n'éprouve aucune empathie. Le manque de reconnaissance de son travail, les conditions d'exercice, mais également sa vision des détenus rendent impossible toute identification au statut partagé de père. Louis sous-entend qu'il représente le « vrai » père et qu'il a mérité ce statut. Cet extrait montre l'existence d'une hiérarchie des valeurs qui accorderait un droit à la paternité. Celui qui est pauvre ou en échec social serait évincé de l'existence humaine²⁶³. Sans qualifier les propos de Louis d'eugénistes, Alain Giami et Henri Leridon ont montré qu'historiquement les stérilisations reposent sur plusieurs objectifs dont l'un est coercitif, c'est-à-dire « punir « les déviants »²⁶⁴. On peut supposer que l'interdit à la parenté peut également reposer sur cet objectif. Les marginaux, les délinquants sont discrédités par les échecs qui ont jalonné leur existence, ces individus « en marge » endurent quotidiennement l'épreuve de la réprobation sociale²⁶⁵.

²⁶¹ Dans ce chapitre, je parle essentiellement de l'impact de la prison sur les représentations et le vécu des liens familiaux des surveillants, car je n'ai pas recueilli suffisamment de données sur les surveillantes.

²⁶² *Le monde des surveillants de prison, op. cit.*, p. 60.

²⁶³ Serge Paugam, *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*, 5e édition., Paris, PUF, 2013, p. 16.

²⁶⁴ *Les enjeux de la stérilisation, op. cit.*, p. 2.

²⁶⁵ E. Goffman, *Asiles - Études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus, op. cit.*

De manière plus générale, en évoquant leur paternité, les surveillants mettent en miroir celles des détenus à propos desquelles ils éprouvent une étrangeté radicale. Ce statut paternel ne peut les rapprocher, car une barrière infranchissable existe entre eux. D'une part, les surveillants maintiennent des relations internes au groupe, ils partagent ainsi des valeurs communes. De l'autre, ils ont des relations externes avec les détenus, afin de mettre à distance tout vécu commun. L'usage de stéréotypes par les surveillants a eu pour fonction de les mettre à distance des détenus. Les professionnel·les ne font pas de la paternité des détenus un objet central dans leurs pratiques et ont des conceptions plutôt négatives de celle-ci. Ce propos n'est pas nécessairement généralisable, il donne un horizon ce qu'elle représente dans l'institution. Il y a une absence de questionnement sur la paternité des détenus et lorsqu'elle apparaît, elle est surtout marginalisée et minorée.

Les surveillants ne considèrent pas les détenus comme des pères et encore moins des « bons pères » du fait même de leur incarcération. Pour leur part, ils sont nombreux à se sentir empêchés dans leur paternité à cause de leur travail et de leur quotidien. Ils arrivent donc difficilement à penser celle des détenus.

Évoqué dans le précédent chapitre, j'ai cherché à instituer un espace de parole pour obtenir un récit sur soi. Ce type d'échange s'oppose à celui qui est souhaité et attendu par les surveillant·es.

III - Les échanges entre les surveillant·es et les détenus : les limites de la confiance et du dévoilement de soi

Les surveillant·es interagissent tous les jours avec les détenus. Ils/elles sont dans la gestion du quotidien. Le dialogue constitue le moyen privilégié pour désamorcer des situations de tension. J'ai cherché à comprendre le contenu de ces échanges et la place accordée à l'intimité des détenus et en particulier les événements familiaux qu'ils traversent. Le flux d'interaction varie fortement d'une prison à l'autre. Dans la maison d'arrêt parisienne, la taille de l'établissement et le nombre de personnes incarcérées conduisent à un rationnement des échanges. Les agents réalisent leurs tâches et décrivent des conversations limitées au quotidien carcéral. Les autres établissements situés en province ont souvent été décrits comme des prisons « familiales ». Les surveillant·es évoquent peu des échanges profonds et intimes. Pour la plupart, ils/elles ne souhaitent pas connaître l'intimité du détenu, car ils/elles n'en éprouvent ni le besoin ni l'intérêt. À l'inverse, les enquêtes sur les prisons

de femmes mettent en évidence les nombreux échanges basés sur des confidences et le dévoilement de soi entre les détenues et les professionnel·les majoritairement féminisé·es²⁶⁶.

Dans cette troisième partie, je montrerai dans un premier temps que les confidences sont d'autant plus réprouvées que lorsqu'elles émergent entre les détenus et les surveillantes. Puis je m'intéresserai de manière plus générale aux échanges en prison.

A. Réprouver les relations de confiance avec les détenus : le cas des surveillantes

J'ai évoqué précédemment les contrastes marqués entre la maternité et la paternité en prison. La relation de confiance peu encline à s'exprimer dans les prisons pour hommes se trouve au contraire valorisée et mise au cœur des relations surveillantes-détenues dans les quartiers pour femmes (QF). Myriam Joël montre comment certaines surveillantes valorisent l'aspect social de leur métier en appuyant leur argumentaire sur une vision essentialiste des caractéristiques féminines : capacité d'écoute, aptitude au dialogue, empathie, sollicitude²⁶⁷. Les QF se présentent comme des lieux où il existerait une « forme adoucie de la pénalité »²⁶⁸ et qui nécessiteraient cette propension à l'écoute et l'échange.

Les professionnel·les de l'administration pénitentiaire qui ont connu les prisons masculines et féminines mobilisent régulièrement des stéréotypes de genre pour opposer les manières d'y travailler. Comme Myriam Joël et Corinne Rostaing²⁶⁹, j'ai noté la perception négative dont font l'objet les prisons de femmes par ceux/celles qui travaillent avec les femmes et les hommes. Ils/elles mettent en avant le caractère manipulateur et sentimental des femmes, mais également la crainte de voir leurs compétences professionnelles dévalorisées si l'expérience perdurait.

Émeline revient sur son parcours professionnel et m'explique avoir commencé par les QF avant d'arriver dans la prison de N., située dans sa région d'origine. Nous évoquons les différences entre les établissements pour femmes et pour hommes.

Tu les écoutais ? Elles te parlaient de leur famille ? Elles t'en parlaient souvent ?

Ouais, c'était pas rare. C'était très souvent, ouais.

Mais, en détail, même ?

Ben après, sur des situations, ouais... après, des problèmes avec leur mari, des problèmes de garde d'enfant, les enfants, la manière dont ils ont perçu les choses quand leur mère, elle a... voilà. Après,

²⁶⁶ C. Rostaing, *La relation carcérale*, op. cit. ; C. Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, op. cit. ; M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit.

²⁶⁷ *La sexualité en prison de femmes*, op. cit.

²⁶⁸ C. Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, op. cit.

²⁶⁹ C. Rostaing, *La relation carcérale*, op. cit.

y en avait qui avaient besoin de... Oui, de discuter, de parler... Chez la surveillante elles voient souvent une maman derrière tout ça, quoi.

Ça, ça te plaisait, ce rôle-là ?

Ouais. Ça me plaisait bien, ouais. [...]

Et là, la proximité avec les détenus, tu la sens, toi, ici ?

Moins. C'est quand même moins... Pis bon, moins, et la barrière, tu la mets d'autant plus qu'il y a la différence de sexe, quoi. T'es obligée, tu peux pas... Après, t'es intéressée... je discute pas avec les détenus ici, comme je pouvais discuter avec les femmes à S. Déjà, le temps, il manque, ça, c'est clair. Et puis après, non, il y a quand même cette barrière du sexe qui fait que ouais, non, non... Tu vas pas... Tu vas moins approfondir. Je me souviens de conversations à S avec certaines détenues... Voilà, c'était limite, confidentes. On n'ira pas jusqu'à amies, mais oui, si, elles me confiaient des choses qu'elles avaient besoin de... voilà.

Et toi, tu entrais dans cette relation ?

Ah oui, complètement [...].

Mais est-ce qu'ils te confient des choses sur leur famille, par exemple, les détenus, ici ?

Oui, y en a avec qui, oui...

T'as un cas, là, qui te vient en tête ? Un mec qui te racontait souvent...

Non, j'ai pas de cas particulier, mais j'ai... oui, enfin, voilà... c'est « Tiens, je suis pressé d'être à la semaine prochaine, j'ai un parloir, je vais voir mes filles... Je suis pressé, machin, j'ai mes parents qui viennent me voir » [...].

Mais il y a des choses que tu te refuses avec eux, quoi... Dans la relation, que tu te refusais pas avec les femmes ?

Ben oui, c'est quand même... Oui. C'est quand même différent. Après, je vais pas...

[Émeline, surveillante, la quarantaine, séparé, deux enfants, dix ans d'expérience, centre pénitentiaire]

Émeline décrit la spécificité des détentions féminines et l'évolution de ses pratiques professionnelles avec la population carcérale masculine. Cette différence s'explique à la fois en terme structurel et relationnel. Les prisons pour femmes fonctionnent comme un entre-soi féminin²⁷⁰ qui conduit à une « plus grande bienveillance, voir [au] maternage de la part du personnel féminin »²⁷¹. Quant aux prisons pour hommes, l'aspect sécuritaire prime. Émeline décrit sa crainte de la séduction tandis qu'elle s'autorisait des relations approfondies et de l'ordre de la confiance avec les détenues. Guillaume Malochet explique qu'« en détention, les surveillantes concentrent en effet tous les regards. D'un côté, les détenus les “testent”, pour déterminer jusqu'où ils peuvent les solliciter et à quel point l'application des règles diffère d'un surveillant à une surveillante, d'une femme à un homme »²⁷². L'auteur critique-deux types de « surveillance au féminin » proposés par des auteur·es notamment américain·es. Le premier « constitue [...] une posture subtile, entre la totale neutralisation du genre (Jurik, 1985) et l'usage uniquement stratégique des différences de sexe (Zimmer, 1986) »²⁷³. Le second en revanche, diamétralement opposé, supposerait que les

²⁷⁰ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit.

²⁷¹ C. Rostaing, *La relation carcérale*, op. cit., p. 201.

²⁷² « Guillaume Malochet dans l'ombre des hommes. : La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes », *Sociétés contemporaines*, 2005, vol. 59-60, n° 3, paragr. 11.

²⁷³ G. Malochet, « Des femmes dans la maison des hommes », art cit, p. 118.

surveillantes tirent parti de leur féminité par l'exercice de leurs qualités « naturelles » telles que la douceur, le charme, la séduction, l'écoute²⁷⁴. Pour lui ces deux types de surveillances sont critiquables : « l'une parce qu'elle ignore la différence des sexes au profit d'une illusoire identité entre surveillantes et surveillants, l'autre parce qu'elle tend à en faire une variable déterminante dans le professionnalisme des surveillantes. En fait, la voie qu'empruntent les surveillantes est à la fois plus simple et plus complexe. Si l'on peut parler de "surveillance au féminin", c'est parce que les interactions entre surveillantes et détenus reposent sur des cadres sexués »²⁷⁵.

Sur le terrain, j'ai également constaté que les surveillantes ne mettent pas en avant des caractéristiques dites féminines. Elles ont intériorisé « le fonctionnement organisationnel et [adaptent] leurs comportements à l'état des rapports de genre »²⁷⁶ tant avec les détenus qu'avec les surveillants. Je prendrai l'exemple de Séverine qui instaure une distance avec les détenus, car elle craint d'être dépassée par cette relation. Elle s'oblige à mettre des limites qui n'ont pas leurs pendant chez ses homologues masculins.

Est-ce que tu trouves que certains de tes collègues, ils dépassent clairement les limites que toi tu t'es fixées ?

Oh...

Ou est-ce qu'ils peuvent se le permettre parce que ce sont des hommes ? Est-ce que tu vois une différence par rapport à ça ?

Ah, y a peut-être ça aussi, oui... Y a sûrement ça aussi. Je veux dire... par rapport... Un homme à un homme et une femme à un homme, ça doit pas être... Enfin... C'est peut-être plus facile d'homme à homme que de femme à homme. Après, c'est vrai que oui,... Y a des collègues qui ont... je sais pas... Ils ont plus le... comment dire... Ils sont plus détendus vis-à-vis d'eux, ils sont... Enfin, c'est... C'est vrai qu'il y en a, aussi, c'est presque copain copain. Certains. Mais après, voilà, ça ne change pas leur façon de travailler. Ils restent quand même surveillants et... voilà, quoi.

Toi, tu penses que tu mets plus de limites parce que t'es une femme ?

Ben... Enfin, moi, je trouve que oui. Il faut. Il faut. Parce que un homme, il... Enfin... Euh... Après, ça dépend du caractère de la surveillante, ou de la femme. Mais est-ce qu'après, elle va pas se... Enfin... ça peut mener à beaucoup de choses. On voit tellement de choses que... ! (rire) Enfin, voilà, quoi.

[Séverine, 41 ans, mariée, un enfant, plus d'une dizaine d'années d'expérience, centre pénitentiaire]

Séverine semble gênée pendant l'entretien, elle tâtonne et craint d'être jugée. Elle explique adopter des principes de précaution dans ses interactions avec les détenus à la différence de ses collègues. Elle maintient une distance avec les détenus, car une trop grande proximité pourrait avoir de sérieuses conséquences. Les limites relationnelles sont renforcées du fait même qu'elle est une femme. Séverine ne souhaite pas accéder aux confidences des détenus et ne cherche pas à s'y intéresser.

²⁷⁴ G. Malochet, « Guillaume Malochet dans l'ombre des hommes. », art cit, p. 40.

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 43.

²⁷⁶ G. Malochet, « Des femmes dans la maison des hommes », art cit, p. 109.

Mais est-ce qu'ils vont te parler, peut-être... ? Est-ce que les détenus, par exemple, te parlent de choses un peu intimes ? De leur famille ?

Non. Pas personnellement, non. Non. Non... Je sais pas si... Alors des fois, je me pose la question. Est-ce que les détenus sentent que je suis pas quelqu'un avec qui ils peuvent en parler ? Enfin, je sais pas comment dire, mais peut-être qu'il y en a qui aimerait bien venir m'en parler, mais est-ce qu'ils sentent que l'échange ne pourra pas se faire ?

Tu veux pas écouter... ?

C'est pas une question que je veux pas écouter. C'est est-ce que le détenu se dit « Merde, est-ce qu'elle, elle va m'écouter ? Est-ce qu'elle va pouvoir comprendre mes problèmes, est-ce qu'elle va pouvoir... ? » C'est ce que je me dis parfois. Après, je suis... Si quelqu'un, si un détenu venait me... me voir et me dire « Ben, surveillante, j'ai ça, j'ai ce souci-là, qu'est-ce que vous en pensez ? » Voilà, peut-être que je répondrai, mais je me suis jamais trouvée en face de ce cas-là, quoi. Non.

Y a jamais un détenu qui est venu se confier à toi ?

Non. Non... Non.

Oui, parce que si tu veux, y a souvent des détenus qui disent « Ah, le fait que vous soyez une femme... »

Ouais, mais non.

« ... Vous comprenez, vous avez un aspect maternel... » tu vois, des qualités féminines qu'ils nous attribuent, qui... Après, ça se fait peut-être pas en échange direct [...]. C'est vrai que on va ouvrir une porte, le détenu, il va me demander quelque chose... Il va me demander quelque chose, puis des fois, il va dévier sur sa famille. Mais je vais pas m'épiloguer. Enfin, je veux dire... je vais répondre à sa demande, mais c'est tout, quoi. Je vais pas...

Ça t'intéresse pas de savoir ?

Non. Non... ! (rire) Elle va dire... Elle est... froide, celle-là !

Non, parce que t'es pas la seule à me dire que tu rentres pas dans ce genre de sujet.

Non... Enfin, après, leur famille, c'est leur famille. Nous, on peut pas juger leur famille. Enfin, voilà... Ils sont... C'est pas évident, après, de se mettre à la place, de dire, de donner des conseils ou de dire « Ben, vous devriez faire ça », par rapport à la famille. Nous, on est juste là. Eux, ils sont juste là momentanément. Et pis nous aussi, d'ailleurs. Nous, on est juste là. Eux, ils sont juste là momentanément. Et pis nous aussi, d'ailleurs. Je veux dire, on va les voir, quoi... Si, on les voit presque tous les jours quand même, mais... Ben voilà. Mais après, j'ai le relationnel entre détenus, un peu plus facile maintenant. Que avant, étant jeune. Avec l'âge, on... Parce que maintenant, j'ai 41 ans, donc... ! Mais je suis rentrée en pénitencière, j'étais jeune. Est-ce qu'après, on prend... ? Ben déjà, le caractère, il en a pris un coup, déjà.

Il en a pris un coup ? C'est-à-dire ?

Ben moi, j'étais quelqu'un, quand je suis rentrée... J'étais quelqu'un de timide, réservée, enfin, voilà, quoi. Maintenant, c'est... Enfin, je vais pas dire que la timidité, elle est partie, mais... Enfin, je sais pas comment dire... ! Oh là là ! Disons que je me laisserai plus... Je me renfermerai pas sur moi-même, j'ai un peu plus confiance en moi. Parce que, ben, voilà, on se trouve sur un terrain où on n'est qu'avec des hommes. Et là, le caractère, il faut qu'il... Faut savoir s'imposer, faut savoir dire non, faut savoir... Donc... Je sais, moi, on me l'a déjà dit, hein. On m'a dit « Séverine, ton caractère... Enfin, voilà, quoi, t'es... pff... il a pris un coup ». Parce que... On s'endurcit.

Cet extrait met en exergue plusieurs aspects. D'une part, Séverine ne cherche pas à connaître la vie familiale des détenus. Elle se sent mal à l'aise quand ce type d'interaction survient. Elle met en place des stratégies d'évitement ou pour tourner court à la conversation « *ne pas s'épiloguer* », ne pas relancer, commenter ou conseiller. Une nouvelle fois, ses propos sont hésitants. L'extrait met en lumière cette tension induite par la recherche de la juste distance ; mais aussi l'importance pour une femme de trouver sa place et d'affirmer son caractère dans un milieu qui ne favorise pas la présence des femmes : « *faut savoir s'imposer, faut savoir dire non. [...] [s'endurcir]* ».

Les surveillantes ne peuvent ni céder aux « valeurs masculines », ni les refuser. Elles n'ont pas la possibilité d'établir des relations de proximités avec les détenus comme le font leurs collègues, car cela mettrait en danger cette distance sexuée et sexuelle qu'elles tentent de maintenir. En parallèle, elles se sentent contraintes d'accepter certains comportements sexistes. Pour l'exemple, pendant mon entretien avec Séverine, David, un surveillant avec qui j'ai réalisé un entretien l'appelle régulièrement pour lui dire « *ça va ma petite chatte* ». Je lui demande comment elle vit les propos sexistes :

Ça, ça fait des années, que ce soit ici, en stage, ou partout... Je veux dire, voilà... On est une femme, on sait que quand on rentre dans un milieu d'hommes, détenus ou... Non, pas détenus, là-dessus... Non. Comme tout à l'heure, je te disais, y a des limites, mais surveillant à surveillante, oui. Mais après, les surveillants sont très... « Eh, Karine, t'inquiète ! ». Enfin... C'est rien de méchant, c'est rien de... Mais ils taquinent, oui, ils taquinent ».

Mais ça te fatigue pas, au bout d'un moment ?

Pff... J'aurais le temps de me fatiguer !

Cet extrait montre que les limites sont peu remises en question par les détenus alors qu'elles sont mouvantes avec les surveillants. Elles vont rire à des blagues sexistes, ne pas s'offusquer et entrer à minima dans le jeu. Myriam Joël a mis en exergue la forte sexualisation des interactions par les agents masculins. Les surveillantes sont partagées entre « imposer à leurs collègues masculins certaines limites pour conserver leur respect » tout en participant « afin de ne pas être exclues, cette participation pouvant d'ailleurs se retourner contre elles : « Les femmes n'ont souvent d'autres choix que de s'exclure ou de participer, au moins passivement, pour essayer de s'intégrer, mais en s'exposant alors à ne plus pouvoir protester si elles sont victimes du sexisme ou du harcèlement sexuel [Bourdieu, 1998 : 96] »²⁷⁷. Il s'agit pour les femmes de ne pas bouleverser un équilibre, car selon les conceptions masculines « la féminisation (même si les femmes demeurent minoritaires) revêt les aspects d'une véritable crise organisationnelle »²⁷⁸. Si mes observations sont loin d'être généralisables et restent restreintes, j'ai pu constater que les femmes doivent veiller à leur manière d'agir avec les détenus. Tandis que l'institution craint pour la sécurité de son personnel féminin. Cet octroi d'une protection se caractérise par « l'éloignement du cœur du métier – la détention – »²⁷⁹. Les femmes surveillantes que j'ai rencontrées dans les quatre prisons étaient souvent à des postes plus éloignés de la vie en détention (poste de contrôle, parloir côté famille, sas de sécurité). Elles géraient les mouvements d'une porte à une autre porte, d'un lieu à un autre. Elles étaient rarement dans les étages. Quant à Séverine et Émeline, elles m'ont dit ne pas souhaiter travailler dans le centre de

²⁷⁷ *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*, p. 268.

²⁷⁸ G. Malochet, « Des femmes dans la maison des hommes », art cit, p. 113.

²⁷⁹ *Ibid.*, p. 118.

détention, car les détenus étaient en mouvement. Elles préféraient être en maison d'arrêt, car ils restaient enfermés la majeure partie de la journée.

Les surveillantes rencontrées ont des interactions qui varient selon les sexes des détenu·es. Ce qu'elles se permettent avec les femmes n'a pas son équivalent avec les hommes, ce qui montre qu'en partie leurs positions professionnelles ne sont pas uniquement dictées par des considérations de genre. Avec les détenus, elles ne peuvent interagir en tant que femmes, mais elles doivent se présenter comme des surveillantes. Les valeurs associées au féminin comme le *care* ne trouvent aucun lieu d'expression ici. L'enjeu pour ces surveillantes est de désexuer et déssexualiser la relation surveillante-détenus, alors que les détenus cherchent à mettre au premier plan ce type d'interaction. Et pour déssexualiser la relation, elles doivent désexuer le statut²⁸⁰. Elles cherchent à gérer au mieux les relations carcérales : « s'il leur est utile (ou inévitable) de s'appuyer sur la logique du masculin et du féminin face aux détenus, celle-ci doit s'arrêter où commencent les risques professionnels et sécuritaires »²⁸¹. L'assimilation de la confiance au sexe féminin n'a donc pas sa place dans un milieu ultra masculin. Cette manière d'agir se distingue fortement de la posture sexuée que j'ai adoptée et analysée dans le chapitre précédent²⁸².

Concrètement, les conditions de travail des surveillant·es et les logiques institutionnelles ne favorisent pas l'émergence de la relation de confiance ou du dévoilement de soi. Ce type d'échange serait à la fois un élément dangereux et malvenu, mais surtout perturbateur. Mes relations avec les surveillantes se sont déroulées quasi exclusivement dans le cadre d'entretien. Elles m'ont été présentées par des surveillants avec qui j'entretenais des relations sur le terrain. J'ai très peu évolué dans les espaces où elles travaillaient. Je ne prétends donc pas à une généralisation de mon propos. Celles que j'ai rencontrées imposent une distance avec les détenus que leurs homologues masculins n'instaurent pas aussi strictement. Est-il possible de faire l'hypothèse qu'une connivence masculine permettrait l'accès à d'autres types de confidences ?

B. Privilégier des relations cordiales et serviables avec les détenus

La prison est un espace fluide où les relations sont loin d'être figées par un règlement rigide. Comme cela a été montré dans la littérature²⁸³, j'ai souvent pu constater un décalage entre le

²⁸⁰ Myriam Joël montre que les gradés masculins adoptent également ce type de comportement avec les détenues du quartier femmes.

²⁸¹ G. Malochet, « Guillaume Malochet dans l'ombre des hommes. », art cit, p. 49.

²⁸² Voir partie I.B.1

²⁸³ Cet aspect est prégnant concernant le traitement de la sexualité en prison M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit.

règlement, la loi et les pratiques²⁸⁴. Néanmoins, les surveillant·es ne favorisent pas une relation de proximité avec les détenus. Antoinette Chauvenet et al. montrent que la volonté d'exclusion et la méfiance de la société envers les détenus « contamine[nt] l'ensemble des relations en prison »²⁸⁵. La proximité entre le personnel pénitencier et les détenus est teintée par le risque de corruption et le devoir de loyauté envers son groupe. Les surveillant·es rencontré·es évoquent davantage la relation de confiance que la confiance comme une condition de coopération.

Avant de partir manger, je discute avec le surveillant qui est au centre du bâtiment et qui contrôle les entrées et les sorties. Il me confie avoir généralement de bonnes relations avec les détenus « tu les arranges et ils te le rendent bien. Ils vont venir te demander quelque chose, car y a quelque chose qui ne va pas et ça devient la fin du monde, c'est exacerbé ici, pour eux c'est énorme et nous ça ne nous coûte rien ou pas grand-chose, un petit coup de fil et tu peux soulager le mec. Quand tu peux arranger le gars, ça fait plaisir. Je suis souvent à ce poste ici, j'aime bien, je les connais, y en a que j'ai vu arriver. Les gars quand tu peux les arranger ils sont heureux. Certain quand ils pêtent des câbles, j'y vais, je désamorce la situation. Tu parles, tu fais un peu le psy. Il y a un mec, il n'allait pas bien, je l'ai écouté, je lui ai rendu un service, une babiole, lui il avait l'impression que j'avais déplacé une montagne et une fois, il y avait une situation un peu tendue, il est arrivé et il a dit « Hey mec, tu embêtes pas ce surveillant, il est réglo », du coup il a calmé le jeu et l'histoire s'est réglée toute seule.

[Extrait du carnet de terrain, 2016, CD]

J'ai interrogé les surveillant·es sur les tâches qu'ils apprécient au quotidien ; plusieurs ont mentionné les services rendus aux détenus. Ces services sont valorisés, car ils leur donnent une mission positive et empathique. Au-delà de leur fonction sécuritaire, ils/elles ont le sentiment d'agir sur l'amélioration des conditions de vie et le bien-être des détenus. L'extrait cité éclaire sur le lien entre confiance/écoute et coopération. Les surveillant·es portent cette « casquette » d'éducatrice et de psychologues pour bénéficier de la collaboration des détenus au maintien de l'ordre. Ces services s'inscriraient dans une logique maussienne du don/contre-don. L'extrait dénote une satisfaction personnelle à maintenir de bonnes relations qui dépasse la simple fonction utilitaire.

Je suis avec David dans les parloirs, il me demande de l'accompagner à la fin du tour pour faire sortir les détenus des boxes et faire entrer le second tour. Dans la salle d'attente David voit Rémi et lui demande : « Comment ça se fait que tu es là, la dernière fois qu'on a discuté, tu m'avais dit que la prison c'était fini, tu avais un boulot qui t'attendait et ta femme était derrière toi. » Rémi

²⁸⁴ L'article D408 modifié par le Décret n°2010-1635 du 23 décembre 2010 — art. 32 signifie que « le surveillant empêche toute remise d'argent, de lettres ou d'objets quelconques. » Dans la réalité, il existe une certaine fluidité quant à l'application de la loi. Pour illustrer mon propos, je citerai une observation au parloir : Arnold, un détenu, rigole avec David avant et après le parloir. Quand il sort du boxe, David lui demande s'il a pris quelque chose, car il a des petits yeux. Il lui répond : « Tu me connais, je ne peux pas m'empêcher, j'ai bu un peu de vodka ». David ne dit rien et quand nous nous retrouvons tous les deux il me dit « je ne vais pas le signaler, je m'en fou, je ne l'ai pas vu faire et puis il n'a pas l'alcool mauvais » [Extrait du carnet de terrain, 2016, CD]. David joue sur le fait qu'il n'a pas observé la transmission d'alcool entre la compagne et le détenu pour faire l'économie d'un signalement. Sa connaissance des comportements du détenu vient affirmer sa pratique. D'autres exemples pourraient être cités notamment à propos de la sexualité au parloir.

²⁸⁵ *Le monde des surveillants de prison, op. cit.*, p. 91-92.

commence à expliquer les raisons de son retour. « Tu te rappelles, j'avais obtenu une libération avec le bracelet, tout allait bien et au bout de 6 mois alors que j'avais le logement, le boulot, ma femme était enceinte de mon deuxième, je reçois une lettre pour passer en jugement pour une vieille affaire. Je me retrouve jugé par la juge qui m'a fait sortir et elle décide de me remettre en prison alors que j'avais tout. Je suis d'accord que j'avais bien fait cette connerie, mais franchement ils auraient pu trouver une alternative pour que je ne perde pas tout. J'avais enfin construit quelque chose qui tenait la route, pour la première fois je bossais, j'ai quand même fait dix prisons (*il les cite*), j'en ai marre. Quand j'ai appris la peine de quatre ans, j'ai pété un câble et je me suis enfui. Je me suis caché le temps que ma femme accouche. Je roulais avec une moto volée et on m'a attrapé. J'ai pris un an pour évasion et un an de plus pour la moto. – C'est vraiment absurde, je ne comprends pas la logique des juges. » Il lui dit de tenir le coup, de pas lâcher, il demande également comment va sa femme. Plus tard David me dira « je suis d'accord pour qu'on condamne un gros, mais là c'est totalement illogique, pour un petit vol on se base sur la récidive et on n'essaye pas d'aménager. Je trouve que c'est triste ce qui lui arrive. Je ne vais pas me mettre à sa place pour autant, mais ça n'empêche pas de trouver la justice naze.

[Extrait du carnet de terrain, 2016, CD]

Ce second extrait montre qu'il existe certaines confidences en détention. Il n'est pas rare que les détenus fassent le récit de leur parcours et de leur chute en prison. L'usage du tutoiement, de la phrase « *tu te rappelles* », mais aussi de l'intérêt de David pour la compagne de Rémi met en évidence une interconnaissance. David porte de l'attention au détenu et me confie éprouver une certaine tristesse pour lui. Pour autant il ne se met pas à la place de Rémi, ce qui montre les limites de la relation. Il est probable que David expérimente des rapports différents avec d'autres détenus et qui sont amenés à évoluer dans le temps. Luc, par exemple, explique qu'il échange avec « *certaines détenus* », mais qu'il doit avant tout remplir les missions pour lesquelles il est employé et celles-ci ne comprennent pas d'entrer dans l'intimité des détenus.

En fait, vous ne vous posez pas les questions, mais vous acceptez quand même de recevoir...

Voilà. On va pas les chercher, on peut pas les chercher parce que dans ton boulot, t'as des... comment dire... Comment je pourrais dire ça... T'as ton travail prévu sur la journée, et après, ben, tu vois, y a certains détenus, ils vont venir te voir et ils vont vouloir discuter. Si t'as le temps, tu le feras. Si t'as pas le temps, tu peux pas discuter. Comme je te dis, en taule de région, tu peux un peu plus, mais dans les autres taules comme dans la région parisienne, c'est dix fois moins, cent fois moins.

[Luc, surveillant, la quarantaine, marié, deux enfants, +/- 15 ans d'expérience, centre pénitentiaire]

À l'inverse, d'autres surveillant·es se refusent toute forme d'affinité. Séverine que j'ai évoquée précédemment rappelle l'existence de limites instaurées par la fonction professionnelle.

Il doit pas y avoir d'affinité... Enfin, je veux dire, on est quand même... C'est quand même... On doit représenter quelque chose. Enfin, je veux dire... On porte l'uniforme. On est... comment dire... C'est des détenus. Bon, après, c'est vrai, c'est des hommes, c'est de l'humain. Nous aussi, on est de l'humain, mais on doit garder quand même une place... Une barrière, une place entre eux et moi. Entre moi et... Y a des limites à la chose, quoi. Je veux dire, on peut pas être copains copines. [Séverine, 41 ans, en couple, un enfant, plus d'une dizaine d'années d'expérience, centre pénitentiaire]

Pour d'autres encore, le grade impose ce type de distance.

Y a pas de relation de confiance avec les détenus, c'est une relation, je dirai pas d'autorité, on sait faire preuve de souplesse, mais on reste en prison, ils savent à qui ils ont à faire, à qui ils s'adressent surtout que je suis gradé de secteur, mais c'est pas une relation de confiance.

[...]

Ça reste strictement professionnel. Ils nous sollicitent quand ils ont besoin de nous, un service, on est des facteurs. Y a que les auxi avec qui ont des relations un peu plus poussées et ils se livrent sur la détention, mais on cherche pas à savoir leur vie, on va pas leur poser des questions surtout sur l'éducation de leur enfant. Ils vont nous demander un parloir double, mais ils s'étalent pas et on rentre pas dans le détail parce qu'ils parlent pas de ça en public. Ils en parlent au codétenu, ici on est le bleu, on n'est pas là pour être les confidents ou faire l'assistante sociale. On ne cherche pas à le devenir non plus. Vous travaillez sur la paternité, y a plus à dire sur la maternité. Ça doit faire bizarre de voir des enfants en prison de femmes. On légitime leur rôle de mère, ça me paraît naturel, c'est normal. Enfin moi je supporte pas les enfants.

[Émeric, gradé, 30 ans, six ans d'expérience, centre pénitentiaire]

L'entretien avec Emeric condense les différents éléments évoqués dans cette partie et dans le chapitre. Les surveillants n'ont pas pour fonction d'écouter les confidences des détenus et les problèmes personnels qui ne sont pas propres à la vie en détention. Cependant, les détenus n'auraient pas non plus ce type de relation avec les surveillant·es, car ils savent qui est leur interlocuteur·trice. Ils n'abordent pas davantage ce sujet. Finalement Émeric considère que mon objet d'étude a peu de légitimité par rapport à la maternité des détenues.

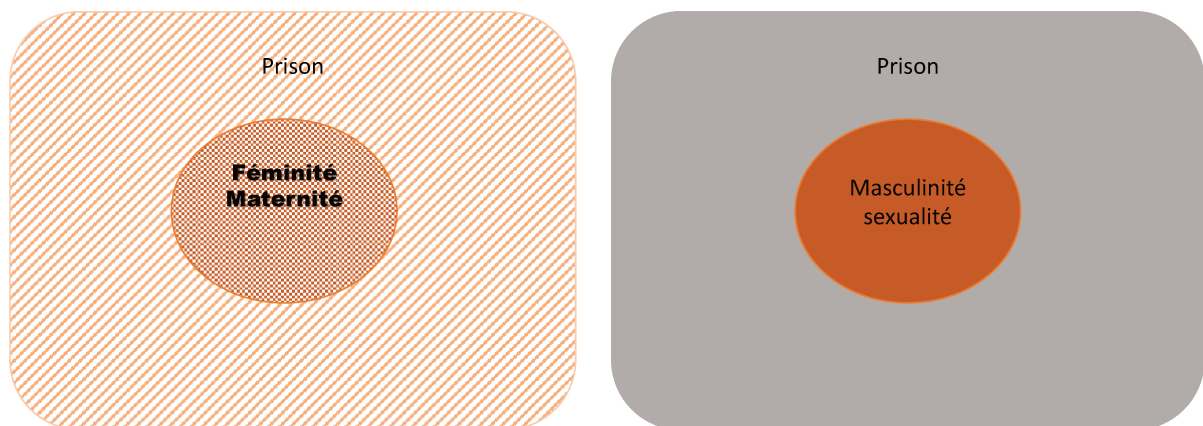
J'ai difficilement accédé à des récits plus personnels, les situations ne s'y sont pas prêtées et mon sujet d'étude ne m'a pas poussé à m'y intéresser davantage. Bien qu'associées à des qualités sexuées (écoute, douceur...), les surveillantes n'entretiennent pas de relations plus profondes et intimes avec les détenus. Alors que dans les quartiers des femmes, ce sont les dimensions affectives du récit et les relations surveillantes-détenues qui autorisent l'évocation de la maternité et des relations familiales. Quant aux surveillants (majoritairement masculins), ils acceptent d'écouter certains événements intimes, mais avec de nombreuses limites et en cherchant, par exemple, à occulter l'empathie. Il est très rare qu'ils interrogent les détenus sur leur intimité, mais peuvent dans certaines occasions les laisser en parler. Si j'avais pu supposer des connivences masculines qui auraient permis le dévoilement de soi, elles portent davantage sur des propos sexuels que sur l'évocation d'évènements familiaux. La conclusion proposée est que pour qu'une parole sur la paternité émerge, encore doit-on donner une forme particulière au discours, celle du récit sur soi. Mais c'est bien parce qu'il a bien peu de place pour ce type de relation et surtout à l'affectivité qu'il n'y a en fait pas de place pour la paternité. Énoncer, écouter, qualifier et inscrire, constitue une première manière de faire exister. Victor, un écrivain public rencontré dans un centre de détention, m'a fait remarquer l'importance symbolique de dire sa paternité pour les détenus, mais surtout de la faire reconnaître par autrui et par des instances juridiques. Le parallèle avec la reconnaissance administrative de la paternité me semble pertinent dans la démonstration. Victor explique que « *s'il n'y a pas de lien administratif de reconnaissance de leur paternité, il leur est vraiment difficile de se projeter dans ce*

lien. *Ça instaure quelque chose, ça s'inscrit véritablement dans leur histoire. [...] Exister administrativement, c'est exister et c'est un premier lien* ». Avant même de penser aux pratiques paternelles, c'est bien la dimension symbolique qui définit la place du père. Florence Weber montre certes l'importance de la parenté vécue au quotidien, mais l'une des premières étapes est le « nom » par le biais de l'état civil²⁸⁶. La parole constitue la première étape de l'appropriation de l'expérience paternelle.

IV - Quelle place pour la paternité en prison ?

Tout au long de ce chapitre, la paternité est apparue comme un angle mort de l'institution carcérale. Elle n'est pas pensée spécifiquement dans les pratiques professionnelles, et ne fait pas l'objet de discussion. Dans les représentations des agent·es pénitentiaires, elle est marginalisée et minorée. Cette analyse m'amène à poser plusieurs questions : qu'elle est sa place en prison ? peut-elle s'exprimer en détention ? ou semble-t-elle se cantonner à certains espaces comme le parloir ? Quelles sont les différences entre la paternité par rapport à la maternité en prison ? Si je n'ai pas travaillé sur la maternité, les différentes études que j'ai citées ont nourri une réflexion que je proposerai ici.

Figure 1 La maternité versus la masculinité en détention



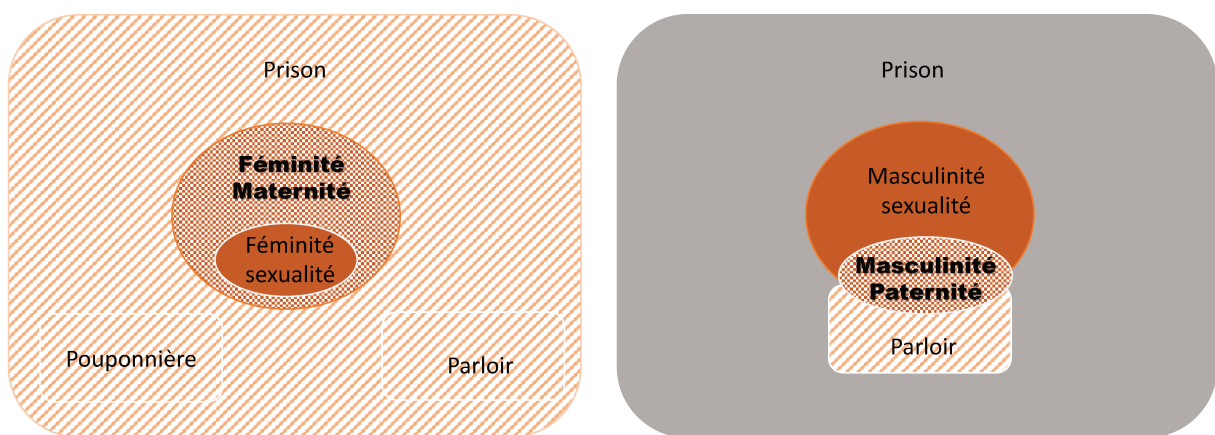
Les détentions féminines se caractérisent par la place prépondérante de la maternité. Coline Cardi a montré que les femmes ont pour la moitié eu des enfants (cette donnée est donc similaire à celui des hommes). Les femmes mères en prison concernent un faible nombre de détenues, pour

²⁸⁶ *Le Sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Paris, Aux lieux d'être, 2005.

autant les quartiers mères-enfants « constituent la “vitrine” de certains établissements pour femmes »²⁸⁷. Myriam Joël explique pour sa part que dès les premiers entretiens qu’elle réalise avec les détenues, la thématique de la maternité est systématiquement abordée et centrale. Selon elle, la dimension maternelle est dominante, car les personnes incarcérées sont incitées par les professionnel·les notamment à se concentrer sur la relation avec les enfants²⁸⁸. Au niveau institutionnel, des craintes sont énoncées quant à l’incarcération des femmes quand elles sont mères. Ce statut n’est quant à lui pas pris en en considération les hommes.

Pour cette raison, le schéma ci-avant représente une maternité et une féminité qui se dissolvent l’une dans l’autre. À l’inverse, la paternité n’est pas visible d’emblée. Les hommes ne sont pas qualifiés en tant que pères, mais bien en tant qu’homme-détenu. La masculinité est centrale en prison, elle s’exprime dans les relations entre hommes, dans les comportements violents, les délits et crimes et par la sexualité, mais rarement à travers la paternité. Il semble assez peu probable que la paternité se dissolve dans la masculinité comme c’est le cas pour les femmes détenues. Ce qui m’amène à un second schéma plus complexe.

Figure 3 Les relations d’englobement hiérarchique du genre de la parentalité en prison



Deux différences marquantes apparaissent : La *féminité maternité* englobe la *féminité sexualité*, à l’inverse la masculinité sexualité englobe la *masculinité paternité*. Le terme *féminité* et *paternité sexualité* est utilisé dans un sens générique qui exclut la relation parent-enfant, mais autorise d’autres relations.

Pour comprendre cette différence entre la valeur englobante et la valeur englobée, je reviendrai sur les analyses de Louis Dumont concernant la théorie de la hiérarchie. Je reprendrai

²⁸⁷ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*, p. 58.

²⁸⁸ *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*, p. 214.

deux notions centrales : l'*englobement* de la valeur contraire d'une part, et l'existence d'une possibilité d'inversion des rapports hiérarchiques *selon le point de vue depuis lequel on parle* d'autre part. « Cette relation hiérarchique est très généralement celle entre un tout (ou un ensemble) et un élément de ce tout (ou de cet ensemble) : l'élément fait partie de l'ensemble, lui est en ce sens consubstantiel ou identique, et en même temps il s'en distingue ou s'oppose à lui. C'est ce que je désigne par l'expression « "englobement du contraire" » [...] la formulation la plus claire est obtenue en distinguant et combinant deux niveaux : au niveau supérieur il y a unité ; au niveau inférieur il y a distinction [...] La hiérarchie consiste dans la combinaison de ces deux propositions de niveau différent »²⁸⁹. Ainsi un tout hiérarchique tel que l'a décrit Louis Dumont est un *ordre résultant de la mise en jeu de la valeur*²⁹⁰; la figure du tout hiérarchique permet d'articuler deux propositions contraires (ou opposées). Ces propositions "ne sont pas contradictoires, mais ordonnées à deux niveaux différents d'un même système de valeurs"²⁹¹. "La proposition du niveau subordonné est englobée par la proposition de niveau supérieur ; elles ne sont pas dans un rapport symétrique ni égalitaire ; il y a recouvrement du niveau inférieur par le niveau supérieur, et il y a *possibilité de renversement* selon le niveau de description auquel on se place, c'est-à-dire que l'une ou l'autre valeur peut être englobante selon le point de vue adopté"²⁹².

Si j'applique ces analyses à mon sujet, je constate du contraste entre la *féminité maternité* et la *masculinité paternité*. La première constitue la valeur englobante et la seconde, la valeur englobée. Intuitivement, on aurait pu penser que la *féminité sexualité* et la *masculinité sexualité* auraient constitué deux valeurs symétriques, mais le cadre général de la prison ne le permet pas. Il y a donc une inversion des valeurs englobantes-englobées pour l'un et l'autre. Quant à la valeur englobée, celle-ci va s'exprimer que lorsque la valeur englobante lui permet.

Le résultat principal est que d'un côté, la maternité semble avoir une place affirmée dans toute la détention, que les espaces soient spécifiquement réservés ou non au vécu des liens familiaux. À l'inverse, la paternité existe peu en détention et reste cantonnée au parloir ou aux UVF. Les stries orange parallèles représentent les endroits où la parentalité peut s'exprimer. La *masculinité paternité* est à la fois englobée par la *masculinité sexualité* et s'exprime à la frontière de la détention.

²⁸⁹ Louis Dumont, *Homo hierarchicus : le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard, 1992, 449 p.

²⁹⁰ *Ibid.*

²⁹¹ Cécile Barraud, « De la résistance des mots. Propriété, possession, autorité dans des sociétés de l'Indo-Pacifique » dans *La cohérence des sociétés. Mélanges en hommage à Daniel de Coppet*, Maison des Sciences de l'Homme., Paris, 2010, p. 84.

²⁹² Je remercie Hélène Malmanche qui m'a fait part de ses analyses et de sa compréhension des travaux de Louis Dumont pour apporter plus de force à mes observations et mes analyses.

Concernant la détention féminine, Corinne Rostaing a montré que la maternité constitue un “statut suprême”²⁹³, celle-ci apparaît “comme le lieu de promotion d’une figure maternelle traditionnelle”²⁹⁴. Myriam Joël montre que “*le personnel soignant, éducatif et pénitentiaire veille à l’apprentissage par les détenus d’une fonction maternante, essentiellement circonscrite à la satisfaction des besoins alimentaires et corporels des enfants*” (p.215). On aurait pu envisager que cette attention pour la maternité soit circonscrite à la nurserie, ce n’est pas le cas. L’auteure explique que “*la diffusion de la figure normative de la ‘bonne mère’ s’observe au travers de l’encouragement à participer au ‘relais enfants parents’, des investigations répétées des conseillers pénitentiaires d’insertion et de probation (CPIP) et des psychologues pour connaître l’état de la relation avec les enfants, de leurs efforts pour favoriser les rencontres, des incitations de l’ensemble des professionnels à s’investir dans la relation (l’une des CPIP parle ainsi de ‘replacer les détenues dans leur rôle de mère’), de la délivrance de conseils divers et de réprimandes à l’attention des détenues qui ne cherchent pas à entretenir et à améliorer a relation (non seulement pendant l’incarcération, mais aussi à la sortie, par exemple en se battant pour récupérer la garde)*” (p.215). Myriam Joël qui s’intéresse à la sexualité explique comment celle-ci est mise en concurrence par la maternité (p.217). Le statut maternel est valorisant tandis que celui de sujet sexuel est déprécié (p.217). Selon elle, “*il ne s’agit pas tant d’inciter les détenues à modérer leur activité sexuelle que de les inviter à toujours faire primer leur relation avec leurs enfants, et donc de veiller à ce que l’exercice de leur sexualité ne se fasse pas au détriment de leurs pratiques de care maternel. La stigmatisation – par les professionnels comme par les pairs – des détenues qui instrumentalisent les visites et les permissions de sortir à des fins sexuelles montre qu’en prison de femmes, les comportements sexuels fonctionnent comme critère d’appréciation de l’investissement des détenues dans les rôles maternels et, plus généralement comme critère d’évaluation de leur respectabilité eu égard aux normes de genre assignant les femmes à la maternité*” (p.216). Cette concurrence entre la maternité et la sexualité s’explique au regard “de la double assignation des détenues à leur statut de mère et à celui de fille” (p.220). Coline Cardi et Myriam Joël ont toutes deux montré que cette assignation à la maternité pour les détenues conduit à exclure celles qui n’investissent pas ce rôle maternel en détention.

Cette analyse n’a pas son pendant en détention masculine. Si la sexualité est encadrée par un règlement intérieur et des lois (interdiction des rapports sexuels au parloir), les professionnel·les semblent peu énoncer de directives sur la manière dont les détenus doivent penser et gérer leur sexualité. Les hommes incarcérés n’hésitent pas à partager leurs expériences sexuelles au sein de la détention. Une grande partie des détenus sont issus des fractions les plus défavorisées des classes populaires, pour eux avoir (ou raconter) une sexualité en prison permet d’affirmer son appartenance à une masculinité virile. Cette appartenance implique le rejet de certains comportements. Il est

²⁹³ C. Rostaing, *La relation carcérale*, op. cit.

²⁹⁴ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit., p. 214.

attendu en détention que les hommes fassent preuve de force, de courage et qu'ils ne mettent pas au premier plan leur sensibilité et leurs émotions. Mettre en scène une masculinité virile constitue une valeur intégratrice. Joe, surveillant aux UVF me dit : *“Y a un mec il sortait d'UVF, il pleurait, je lui ai dit de sécher ses larmes avant d'aller en détention, c'est tendu sinon. Le mec c'était un gros bébé de 100 kg”*²⁹⁵. L'affectivité éprouvée (liée à des épisodes familiaux et conjugaux) ne peut s'exprimer en dehors de ces lieux frontières, car elle met en péril la *masculinité sexualité*. À la différence des détentions féminines, aucun détenu ne sera mis à l'écart s'il n'affirme pas sa paternité en détention. À l'inverse, que se passerait-il si un détenu faisait de la *masculinité paternité* une valeur centrale ? Je ne peux affirmer qu'il serait exclu par les autres, mais je constate surtout qu'elle est renvoyée à la sphère privée tandis que la *féminité maternité* appartient à la sphère publique pour les femmes. Les surveillants, comme les détenus font la scission entre les différents espaces de la détention. J'interroge Émeric sur l'influence potentielle de la paternité sur le vécu de l'incarcération. Celui-ci cantonne l'expérience paternelle au parloir et n'y voit pas de lien avec ce que vivent les hommes en dehors de ce lieu : *“Par les parloirs, ils vivent des choses qui permettent le maintien du lien. Par exemple, ils peuvent voir des documents, se passer des dessins, les bulletins, c'est le seul document que l'on autorise. Ça leur permet d'avoir l'œil sur l'éducation. Mais je pense pas que ça change vraiment leur vécu de l'incarcération. Quand ils sont au parloir avec les enfants, ils vont pas mal se comporter, mais après en détention...”*²⁹⁶. Institutionnellement, la paternité ne peut ressembler à la maternité, mais il est probable que pour certains détenus la distinction entre *masculinité sexualité* et *masculinité paternité* soit moins nette.

Cette partie a mis en évidence les différentes formes d'expressions et de vécu de la maternité et de la paternité en prison. La *féminité maternité* est visible en détention et ne se retire pas aux quartiers des femmes (nursérie/pouponnière) et aux parloirs/UVF. La *féminité sexualité* est pensée avant tout dans son rapport à la *féminité maternité*. Il est donc plus difficile d'observer la féminité qui n'est pas maternelle (l'exemple de la sexualité est particulièrement révélateur). Les détentions masculines fonctionnent de manière asymétrique. En détention, les hommes mettent en avant leurs relations groupales à travers leurs pratiques sportives, leurs connaissances délictuelles et des démonstrations de force. La *masculinité sexualité* prime sur la *masculinité paternité*.

²⁹⁵ Joe, surveillant UVF, 29 ans, célibataire, 6 ans d'expérience, centre pénitentiaire.

²⁹⁶ Émeric, gradé, 30 ans, six ans d'expérience, centre pénitentiaire

Conclusion

En détention féminine, la maternité est centrale, car elle organise le quotidien de la prison et est tenue pour un moteur de la réinsertion future des détenues. Les femmes sont appréhendées avant tout dans la dyade mère-enfant. Elles sont perçues comme des êtres relationnels, constitués par leurs relations (et notamment familiales), qui auraient besoin de leurs proches (notamment pour voir leurs enfants). Il est cependant attendu qu'elles soient proactives dans la relation. Elles doivent veiller à être à l'initiative des rencontres et à les entretenir. À la différence, la question paternelle est considérée comme relativement simple et peu problématique en détention, car elle est une responsabilité familiale. Les hommes détenus doivent être intégrés à un collectif familial pour maintenir leur rôle de père, car ce dernier découle moins d'une volonté personnelle. Ils sont dépositaires et receveurs d'une action relationnelle. On aménage des temps et des espaces pour que femmes et hommes puissent être en contact avec leur famille, mais l'institution considère et pousse les premières à être actives de ce lien familial tandis qu'elle présuppose la passivité des hommes, passivité qui ne doit manifestement pas être corrigée. Il n'existe pas d'attentes de la part de l'institution concernant les liens familiaux pour les hommes. Ce chapitre a donc montré qu'il existe de forts contrastes entre la maternité et la paternité en prison. Les détenus ne sont définitivement pas perçus par les professionnel·les en tant que pères.

Quatre paternités en prison

Une typologie tridimensionnelle

Deuxième partie

Introduction

J'ai montré précédemment les effets d'une démarche empirique particulière sur la production de données. Les informations sont approfondies, remaniées et évaluées lors du passage du premier au deuxième puis au troisième entretien. Face à un matériau dense et brut, il s'agit dans un deuxième temps d'apporter de la cohérence à des données biographiques non linéaires et reconstruites²⁹⁷. L'entretien parfois plus riche que l'analyse sociologique en elle-même nécessite néanmoins d'être traité, analysé et critiqué. Pour reprendre les propos de Dominique Schnapper : « *la compréhension sociologique se donne pour ambition de substituer à l'incohérence du monde humain des images intellectuelles, des relations intelligibles ou, en d'autres termes, de remplacer la diversité et la confusion du réel par un ensemble intelligible, cohérent et rationnel. Ce projet implique de prendre en compte le sens que les individus donnent à leur conduite, par quoi ils sont véritablement humains* »²⁹⁸.

Une question m'a accompagnée tout au long de ce travail de recherche : les pères incarcérés sont-ils des pères ordinaires ? L'institution carcérale tend à homogénéiser la population carcérale et en donner qu'une vision restreinte. Comment faire pour ne pas réduire ce qui est complexe ? Mon objectif a été de montrer les différentes paternités présentes en prison sans maintenir une opposition entre des pères engagés et ceux qui ne le sont pas. Il existe une fluidité dans la manière dont les détenus caractérisent leur rôle et leur statut.

En mettant de l'ordre dans les matériaux recueillis, et en effectuant des allers-retours avec une analyse sociologique compréhensive, des types de paternité ont commencé à se dessiner et une « réduction [s'est] implicitement opérée »²⁹⁹. Si, comme le souligne Dominique Schnapper, l'analyse typologique est souvent accusée « d'enfermer les personnes dans une catégorie », elle permet à l'inverse d'élaborer des idéaux-types tout en prenant garde « d'échapper à la tentation de la réification – ou de l'essentialisme – que risque toujours d'introduire, tout au contraire, le mode de pensée classificatoire »³⁰⁰.

Dans cette introduction, je reviendrai succinctement sur des typologies élaborées par de sociologues et qui prennent en compte les trajectoires et les relations carcérales et familiales des détenus. J'expliquerai par la suite mon choix d'avoir élaboré une typologie des paternités et

²⁹⁷ C. Dubar et S. Nicourd, *Les biographies en sociologie*, op. cit., p. 34.

²⁹⁸ *La compréhension sociologique*, op. cit., p. 1.

²⁹⁹ *Ibid.*, p. 3.

³⁰⁰ *Ibid.*, p. 134.

comment celle-ci s'est construite. Puis je présenterai synthétiquement chacun des types : la *paternité marginale*, la *paternité suspendue*, la *paternité brisée* et la *paternité ressource*.

Se situer par rapport aux typologies en prison

Plusieurs spécialistes du milieu carcéral ont élaboré des typologies pour rendre intelligibles les pratiques et les représentations des détenu·es et de leurs proches ainsi que celles des professionnel·les³⁰¹.

Corinne Rostaing s'intéresse aux relations des détenues à l'épreuve de la prison et les relations des gardiennes à leur métier. Dans un premier temps, elle analyse la manière dont les détenues « s'organisent ou subissent la vie en prison » et quelles sont les ressources possibles pour tenir. Elle distingue ainsi deux logiques le *refus* et la *participation*. Dans un second temps, elle distingue deux logiques professionnelles : *statutaire* et *missionnaire*. Enfin, elle fait dialoguer les relations sociales entre les détenus et les personnel·les qu'elle définit en tant que : *relation normée*, *relation négociée*, *relation personnalisée* et *relation conflictuelle*. Pour construire cette typologie, elle a pris en compte les modalités de la relation³⁰².

Gilles Chantraine a élaboré une typologie sur les différents rapports à l'incarcération. Il s'appuie sur cinq idéaux-types de rapports à l'incarcération : *inéluçtable*, *break*, *catastrophe*, *calculée* et *protectrice*. Il les répartit ensuite dans trois grandes trajectoires : *engrenage* (« récits de la désaffiliation »), *professionnalisation* (« récits de la carrière carcérale ») et *chute* (« récits de la rupture biographique »). Ces trajectoires renvoient « à la fois aux réalités de la structure diachronique du parcours et à la réalité discursive du récit », puis dans « une dialectique délinquance/répression » et enfin en prenant en compte un « ensemble d'évènements biographiques qui structurent les parcours »³⁰³.

Coline Cardi a distingué trois parcours types de la déviance féminine : les *clientes déviantes*, les *criminelles conformes*, les *bors cadre*. Ces parcours s'articulent autour du « rapport entre prison, ordre social et ordre sexué ». Elle analyse l'influence des catégories de genre et de sexe sur les « logiques judiciaires » qui s'articulent autour de trois paramètres « la “gravité” de l'infraction [...], la récidive et l'insertion sociale. » Elle croise ensuite le rapport des détenues à la prison (discours sur l'entrée en prison et leur expérience au sein de l'institution), la phase anté-pénale (« rapport aux différents

³⁰¹ Par soucis de concision je ne rentrerai pas dans les détails des typologies élaborées par les auteur·es.

³⁰² J'ai davantage développé la typologie de C. Rostaing, *La relation carcérale*, *op. cit.*

³⁰³ *Par-delà les murs*, *op. cit.*, p. 14-17.

espaces de contrôle social »), les modalités d'énonciation et la relation d'enquête. L'objectif étant de « considérer les différences sociales au sein de la population carcérale féminine »³⁰⁴.

Caroline Touraut a retenu trois axes pour définir une typologie sur l'expérience de la prison par les proches des détenu·es. Sa typologie repose sur une analyse du « rapport au stigmaté », du « rapport à l'institution carcérale » et du « rapport à l'expérience biographique ». Elle cherche à comprendre comment l'expérience de la prison s'inscrit dans le parcours de vie des proches de détenu, tout en analysant leur mise en récit. Les trois idéaux types d'expérience carcérale élargie sont *l'expérience carcérale élargie dévastatrice, l'expérience carcérale élargie retournée, l'expérience carcérale élargie combattive*³⁰⁵.

Dans les typologies présentées ici, les auteur·es font tous·tes une analyse biographique et étudient les « formes narratives » du récit³⁰⁶. Elles prennent en compte différentes temporalités et distinguent le rapport des enquêté·es à l'institution. Je m'inscris également dans cette démarche sociologique. J'ai choisi de m'intéresser aux trajectoires paternelles. La trajectoire pénale est quant à elle une variable secondaire. La paternité bien que prise dans un ensemble de thèmes biographiques a été le point d'entrée de mon analyse.

Élaborer une typologie des paternités en prison

Cette thèse s'inscrit dans une sociologie compréhensive issue des travaux de Max Weber. Cette démarche tente de saisir « le sens que ces populations donnent à leur existence et à la place qu'elles occupent dans la société »³⁰⁷ et suppose de donner de la valeur à la parole des enquêtés. Si mon guide d'entretien n'a pas été pensé pour faire émerger une typologie, il a été conçu pour obtenir à la fois des dimensions objectives (nombre d'enfants, âge au moment de la première naissance, situation conjugale, visites aux parloirs, usage du téléphone...) mais aussi de saisir des perceptions. J'ai souhaité interroger chaque enquêté sur la manière dont il « percevait la situation, les obstacles qu'il croyait devoir affronter, les alternatives qu'il voyait s'ouvrir devant lui »³⁰⁸.

³⁰⁴ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, p. 241-251.

³⁰⁵ C. Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, *op. cit.*

³⁰⁶ D. Bertaux, *Le récit de vie*, *op. cit.*, p. 32.

³⁰⁷ S. Paugam, *La disqualification sociale*, *op. cit.*, p. 27.

³⁰⁸ Howard S. Becker, « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, p. 106.

Face à un volume important de données à traiter, il a été nécessaire de faire un regroupement préalable pour en extraire une analyse³⁰⁹. Comme Corinne Rostaing, j'ai effectué une répartition très empirique de mon matériau d'enquête³¹⁰, ce que Dominique Schnapper appelle la « méthode des tas »³¹¹. Je suis partie de situations concrètes vécues par des individus et après avoir éprouvé des périodes de tâtonnement, j'ai identifié certaines variables et dimensions pour finalement arriver à une phase d'affinement des types. Ce ne sont pas des individus que j'ai classés, mais des discours³¹² et des manières de se raconter. Jean-Paul Grémy et Marie-Joelle Le Moan décrivent trois procédures utilisées par les sciences sociales (« systématisme », « pragmatisme » et « empirique »). Je m'inscris dans une procédure « empirique » définie comme une « agrégation autour d'unités-noyaux ». La démarche est de comparer empiriquement des unités observées ou sur diverses dimensions. Il s'agit alors de distinguer les ressemblances et les différences entre les types, puis d'établir des relations internes au sein même des types. Les frontières entre les types peuvent à certains moments être poreuses, mais la force d'une typologie empirique est de rester fidèle aux observations tout en respectant la complexité de la réalité³¹³.

Dans un premier temps, je présenterai mon échantillon en revenant sur les caractéristiques des enquêtés. Puis dans un second temps sur le choix d'une typologie tridimensionnelle en revenant plus précisément sur les variables retenues et enfin dans un troisième temps je décrirai les quatre types de paternité en prison.

Présentation de l'échantillon des pères détenus

Comme je l'ai précisé dans le deuxième chapitre, 70 pères-détenus³¹⁴ ont été rencontrés dans deux maisons d'arrêt et deux centres de détention.

³⁰⁹ Jean-Paul Grémy et Marie-Joelle Le Moan, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *Informatique et Sciences Humaines*, 1977, Numéro spécial, p. 16.

³¹⁰ *La relation carcérale*, *op. cit.*

³¹¹ *Ibid.*, p. 128.

³¹² D. Demazière et C. Dubar, *Analyser les entretiens biographiques*, *op. cit.*, p. 98.

³¹³ J.-P. Grémy et M.-J.L. Moan, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *op. cit.*, p. 46-47.

³¹⁴ Une présentation synthétique des caractéristiques de chacun des détenus rencontrés se trouve dans l'annexe 4.

Tableau 1 Présentation des quartiles³¹⁵ de quelques variables de description des détenus

Quartile	Âge	Nombre d'enfants	Nombre de mères	Âge au premier enfant	Âge du premier enfant	Âge du dernier enfant	Temps en institution (mois)
Q1	30,3	2	1	20,0	5,0	2,0	12
Q2	35,0	2	1	24,5	10,0	3,5	24
Q3	41,0	3	2	29,8	14,0	7,75	36
Effectif total	70						

Si l'on s'intéresse d'abord à l'âge médian des détenus au moment de l'enquête, celui-ci est de 35 ans (le plus jeune a 22 ans et le plus âgé 69). Il y a un écart de 11 ans entre Q1 et Q3. Ils ont moins de 25 ans à la naissance du premier enfant (le plus jeune avait 14 ans et le plus âgé 42 ans). Ces chiffres sont assez similaires à l'étude sur *L'histoire familiale des hommes détenus* en 1999, où les pères détenus ont eu leur premier enfant en moyenne à 25 ans³¹⁶. En population générale l'âge moyen au premier enfant pour les hommes est de 32 ans³¹⁷. On note néanmoins un écart de dispersion de 9 ans entre Q1 et Q3, ce qui renseigne sur les différentes situations possibles de parentalité. Pour ce qui est du nombre d'enfants, on note peu de différence entre les détenus et la population générale. Ils en ont deux et le plus souvent issus d'une seule mère. Sur les 70 détenus, 8 ont évoqué la présence de beaux-enfants, 2 les voient ou les ont vus au parloir. Pour les autres, des séparations conjugales ont souvent marqué la fin des relations avec les enfants. Mon analyse a donc peu pris en compte la beau-parentalité alors même qu'on sait grâce à l'enquête de l'Insee que les détenus ont très souvent vécu avec des enfants qui n'étaient pas les leur. Pascale Jamouille résume ce que j'ai pu constater sur mon terrain : « souvent les premières années de la cohabitation, des hommes ont essayé d'exercer des fonctions parentales auprès de leurs beaux-enfants. Trop peu légitimés par la mère, l'entourage et les institutions, ou pour des raisons personnelles, certains n'ont pas pu les assumer. Après coup, ils produisent des formes de justifications biologiques à leur échec relationnel »³¹⁸.

³¹⁵ Les quartiles Q1, Q2 et Q3 divisent la population en quatre groupes de même taille (soit 17 ou 18 détenus). Par exemple, un quart des détenus ont moins de 30,3 ans, un quart de 30,3 à 35,0, un quart de 35,0 et 41,0 et un quart plus de 41 ans. Le deuxième quartile Q2 est aussi appelé médiane, il divise la population en deux groupes d'effectif égaux.

³¹⁶ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, op. cit.

³¹⁷ Magali Mazuy et al., « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, 2015, vol. 70, n° 3, p. 417–486.

³¹⁸ *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, op. cit., p. 140.

Quant à l'âge des enfants que ces pères disent les leur (reconnus institutionnellement ou non), l'indice de dispersion est de 9 ans pour le premier et presque 6 ans pour le dernier. Les enfants sont relativement jeunes au moment de l'incarcération de leur père. Enfin le temps en institution décrit la période passée en détention au moment de l'enquête. On note également une dispersion de 24 mois. Ces chiffres s'appuient sur un petit échantillon mais ils nous montrent l'hétérogénéité des situations.

Tableau 2 Situation matrimoniale des enquêtés

Mariés/concubins avec enfant(s)		Divorcés ou séparés de la mère (ou des mères) des enfants	
<i>Couple avec la première mère</i>	<i>Couple avec une autre mère</i>	<i>Couple sans enfant</i>	<i>Pas en couple</i>
20	7	7	36
27		43	
Effectif total = 70			

Les enquêtés sont majoritairement séparés ou divorcés au moment de l'enquête. 27 sont en union dont est né un ou plusieurs enfants. Tandis que 43 sont divorcés ou séparés, mais 7 sont à nouveau en couple sans enfant. Ils connaissent généralement des unions précoces et fragiles ainsi que des recompositions familiales fréquentes.

Tableau 3 Nationalité de la famille d'origine des enquêtés

France métropolitaine	DOM-TOM	Europe	Maghreb	Afrique subsaharienne	Mixte³¹⁹
33	6	3	20	5	3

Dans cette thèse, je n'ai pas mis l'accent sur les origines familiales. Les enquêtés rencontrés sont pour la majorité nés en France et seuls deux n'ont pas la nationalité française. Néanmoins, ils sont plus de la moitié à avoir des parents issus de l'immigration. J'ai bien conscience que cette donnée biographique a pu avoir des effets sur la définition et la perception de la paternité par ces hommes mais j'ai supposé que les origines sociales et notamment populaires ont eu davantage de résonance

³¹⁹ Les trois détenus concernés ont un parent d'origine française et un parent d'une autre origine.

dans les entretiens. J'ai donc fait un choix théorique de prendre peu en considération cette variable dans l'analyse.

Pour revenir au contexte carcéral, 41 détenus sont incarcérés en maison d'arrêt et 29 en centre de détention. Mes travaux montrent qu'effectivement les lieux d'incarcération ont une importance dans l'analyse. Cependant, la pluralité des points de vue des personnes détenues concernant un même établissement oblige à prendre en compte d'autres variables que des caractéristiques structurelles.

Les maisons d'arrêt accueillent généralement des détenus prévenus en attente de jugement, des condamnés en attente d'affectation dans un établissement ad hoc (centre de détention ou maison centrale) ou dont la peine restant à courir est inférieure à une certaine période (un an en France). Les détenus prévenus sont soumis à une restriction et une surveillance des communications extérieures, restrictions qui dans la pratique s'appliquent également aux détenus condamnés. Les maisons d'arrêt sont les établissements pénitenciers qui ont la pire réputation : surpopulation, vétusté, problèmes d'hygiène, inactivité et promiscuité. Cet état de fait vient « renforcer le constat selon lequel la peine carcérale reste avant tout une peine corporelle ».³²⁰ La maison d'arrêt apparaît comme un lieu où il est préférable de tenir à l'écart tout ce qui peut rappeler la vie à l'extérieur. Le transfert en centre de détention est souhaitable, il donne un second souffle à la peine. C'est un moyen d'en finir avec « ce temps de l'incertitude et de l'émiettement »³²¹. Le centre de détention accueille des condamnés à des peines d'au moins deux ans et qui ont de meilleures perspectives de réinsertion. À ce titre, les centres de détention ont un régime de détention principalement orienté vers la resocialisation des détenus. Les détenus ont plus d'autonomie et davantage de possibilités pour avoir des activités, des formations ou un travail en détention³²². L'article de Céline Gournet sur l'expérience de l'enfermement montre les effets de l'organisation spatiale sur l'individu. L'auteure distingue le rapport à l'espace selon le lieu d'incarcération : « *L'enfermement en MA, ressenti comme tel, entrave le développement, l'épanouissement de soi. Les détenus sont dans un empêchement permanent. À contrario, le rapport à l'espace en CD permet au détenu de développer à nouveau une emprise sur son environnement (Morval et Corbière, 2000) et ainsi d'y apposer un peu de soi. Ici peut se réinstaurer la relation circulaire entre appropriation et*

³²⁰ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 120.

³²¹ Anne-Marie Marchetti, *Perpétuités : le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, 2000, p. 37.

³²² Les centres de détention pratiquent un régime d'enfermement multiple. L'encellulement peut y être individuel en se rapprochant du fonctionnement de la maison d'arrêt ou fonctionner selon un régime dit de confiance dans lequel les détenus peuvent se déplacer. Ils possèdent également la clé de leur cellule en journée.

identité : la possibilité d'une appropriation est concomitante à l'expression de l'identité et à la reprise d'une construction de soi. »³²³ Les différences entre les régimes d'incarcération seront prises en considération dans l'analyse des types de paternité.

Tableau 4 « Éléments de définition et de différenciation de la maison d'arrêt et du centre de détention enquêtés »³²⁴

	Maison d'arrêt	Centre de détention
Date de construction	1860	1975
Objectif de l'établissement	Garde et sécurité	Garde et réinsertion
Population détenue	Prévenus ; condamnés à moins de 5 ans ou en attente d'un transfert	Condamnés à plus de 5 ans
Nombre de détenus	900 environ (taux d'occupation : 150 %)	800 environ (taux d'occupation : 100 %)
Encellulement	2/3 détenus par cellule	Individuel
Régime d'encellulement	Régime fermé. Ouverture des portes par les surveillants uniquement	D'un régime fermé à un régime de confiance
Architecture	Radiale	Type groupement d'unités
Déplacements dans la prison	Organisés par l'institution : accompagnement systématique d'un surveillant	Organisés par l'institution ou le détenu en régime de confiance
Organisation temporelle	Dépendante de l'institution : du règlement, des horaires d'activités	Dépendante de l'institution et du détenu en régime de confiance

Quant aux visites un peu moins de la moitié des détenus rencontrés (34 sur 70) voient leurs enfants en détention, mais la fréquence des visites est très variable (allant de trois fois par semaine pour les prévenus à quatre fois par an). Ce sont principalement les jeunes enfants qui viennent en détention. Dans l'étude de Marie Douris et Pascal Roman, « 69,7 % des enfants âgés de 1 à 2 ans des trois établissements pénitentiaires voient leur parent alors qu'ils ne sont que 47,3 % des enfants âgés de 11 à 14 ans pour les trois établissements et 56,4 % des enfants âgés de 15 à 17 ans ». On

³²³ Céline Gouvernet, « Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle », *Espaces et sociétés*, 2015, vol. 162, n° 3, p. 44.

³²⁴ Tableau issu de l'article : *Ibid.*, p. 162.

peut faire l'hypothèse que pour les enfants plus âgés plusieurs facteurs les conduisent à se rendre moins voire pas du tout en détention : leur vie quotidienne (activités, école), la fatigue des déplacements et le déroulement des parloirs. Les ruptures conjugales et les relations conflictuelles avec la mère sont également à prendre en compte dans la raréfaction des visites.

Les conditions d'incarcération tendent à uniformiser et indifférencier les détenus. Pourtant, ce qui frappe, c'est la diversité des situations. La chercheuse se trouve face à un foisonnement. Les hommes rencontrés décrivent différentes entrées dans la parentalité ; certains sont devenus pères avant la prison et d'autres pendant la détention ; certains bénéficient de visites et d'autres n'en ont pas ; les pères peuvent avoir plusieurs enfants de mères différentes ou d'une mère unique. D'autres encore décrivent l'effet perturbateur des visites dans leur peine carcérale et au contraire certains en font une ressource essentielle. Les exemples peuvent être multipliés. Pour expliquer la pluralité des paternités en prison, j'ai construit une typologie pluridimensionnelle à partir des entretiens semi-directifs. Je me suis inscrite dans une « entreprise de désunification de la temporalité de l'expérience carcérale »³²⁵ et une analyse spatiale en distinguant le rapport des détenus au milieu carcéral et en détention (parloir, UVF, permission de sortir, cursive, cellule...).

Une typologie tridimensionnelle

Pour cette thèse, il aurait été possible de construire un plan thématique et qui aurait inclus diverses typologies. L'ambition de cette recherche est d'intégrer trois dimensions, de les articuler et les faire dialoguer. La première dimension consiste en une analyse relationnelle de la paternité en prison telle que les personnes interrogées décrivent leurs pratiques parentales concrètes à travers les différents dispositifs (parloir, unité de visite familiale [UVF], téléphone, permission, etc.) et tel que le lien père-enfant s'inscrit au sein d'un ensemble de relations incluant le rôle de la mère, de la famille d'origine, des co-détenus. La seconde dimension est une approche biographique qui permet d'accéder à un discours diachronique de l'histoire familiale et conjugale avant l'incarcération des enquêtés puis pendant la détention. Enfin la troisième dimension est une analyse compréhensive (au sens wébérien du terme) de la façon dont les pères décrivent leurs rôles, « pensent » les normes de paternité, se situent personnellement sur ce qui fait un père et finalement comment ils se jugent eux-mêmes.

³²⁵ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*, p. 17.

J'ai présenté succinctement ces trois dimensions, je reviens maintenant sur les principales variables retenues et je présente certaines tendances observées. Un tableau permet de les récapituler.

Tableau 5 Récapitulatif des dimensions et variables choisies pour la typologie des paternités

Dimensions	<u>L'ici et maintenant de l'incarcération</u>	<u>Trajectoire biographique</u>	<u>L'appropriation personnelle des normes de parentalité</u>
Variables Principales	<ul style="list-style-type: none"> - Relations fréquentes ou inexistantes avec les enfants et la famille au parloir ou par d'autres dispositifs de maintien de liens - Les liens sont bien vécus ou mal vécus. - La place de la mère dans le maintien des liens : active ou hostile - Le rôle de la famille de naissance en prison : support ou rejet. - Le vécu de la peine (catastrophe, tournant et continuité) 	<ul style="list-style-type: none"> - L'entrée dans la parentalité : entre accident et projet - Relation conjugale : entre relation éphémère et relation de couple unique ou successif - Investissement parental : entre faible investissement et fort investissement avec l'enfant (distinction entre lien affectif et responsabilité) - Le rôle de la famille entre support et abandon. 	<ul style="list-style-type: none"> - La perception du rôle paternel : entre vision traditionnelle et vision plus égalitaire. - La perception du lien affectif à l'enfant et de ces besoins : peu important et très important. - Le sens de la peine : un intermédiaire dans une carrière délinquante ou logique de réinsertion - Rapport au temps : entre assignation au présent et capacité à s'inscrire dans la temporalité (passé, présent, futur)

Dans l'ici et maintenant de l'incarcération, mon analyse se fonde sur des discours de pratiques au parloir et non pas sur l'observation participante. Ce choix s'explique par la dimension concrète et saisissable de ce lieu. Les pratiques pourraient sembler homogènes et semblables pour tous les détenus, car elles sont contraintes par le lieu et la durée du parloir. Ils évoquent l'importance du jeu, du toucher et de la parole. En les interrogeant sur les visites, j'ai tenté d'en appréhender plusieurs aspects : quelle place prennent-elles dans l'expérience parentale ? Comment s'inscrivent-elles dans leur vie quotidienne en prison ? On se rend compte que pour certains le parloir est un moment qui ne leur permet pas de s'approprier les rôles paternels ou d'apprendre à être pères, car ils l'ont peu été avant la prison. Pour d'autres les parloirs ne peuvent qu'être déception, frustration

et insatisfaction, car ils s'éloignent de leur expérience paternelle passée, enfin d'autres encore vont tenter d'optimiser au maximum ce dispositif pour réaffirmer leur paternité. Les autres dispositifs sont également décrits : unités de visite familiale, téléphone, permissions de sortir, courrier. En m'intéressant au mode de contact entre le père incarcéré et les enfants, j'ai cherché à comprendre ce que signifie la paternité au quotidien en prison dans un temps particulier où le père n'est présent que par intermittence. Dans certains cas le détenu est assez passif dans la relation et il est dépendant de la volonté de ses proches à maintenir le lien. Dans d'autres cas, il souhaite être moteur en faisant des démarches pour obtenir les bulletins scolaires, en appelant l'école ou en se souciant des décisions à prendre concernant le bien-être de l'enfant. La relation avec les proches et notamment avec la mère est fondamentale. La situation conjugale définit en grande partie le rôle du père. Pour certains, la relation de couple permet à la fois de voir ses enfants au parloir, mais également de maintenir le business et une sexualité en détention. Une partie des pères séparés se confrontent à des réactions hostiles de la mère, celle-ci ne souhaite pas que les enfants aient de contacts avec eux. Quant aux proches, il n'est pas rare qu'ils se substituent au père incarcéré conduisant ce dernier à développer un fort sentiment de honte. Pour d'autres, les proches plutôt que d'incarner une place laissée vacante se mobilisent pour l'encourager dans ses rôles paternels. Le vécu de la peine se définit notamment à partir de l'histoire biographique et de l'expérience paternelle et familiale. Il n'est pas rare que l'arrivée en prison constitue une continuité dans les trajectoires. Certains détenus connaissent les codes et tentent de s'adapter au milieu carcéral, pour cela ils se concentrent sur le présent de l'incarcération et tiennent à distance la famille de la détention. Ils parlent peu du fait qu'ils sont pères avec d'autres détenus. D'autres vivent ce moment comme une catastrophe et se mettent dans une situation de repli sur soi. Ils ont peu de relations avec les autres. Enfin, l'autre tendance est celle des détenus qui utilisent le temps de l'incarcération pour engager une démarche réflexive, passer des diplômes, travailler et amorcer un tournant biographique.

Concernant les trajectoires biographiques, plusieurs éléments sont interrogés : le contexte de naissance du premier enfant puis des suivants, la situation conjugale, l'investissement parental avant la prison et les relations familiales dans l'enfance. On note également une forte hétérogénéité dans les parcours. Certains deviennent pères de manière peu anticipée avec des partenaires avec qui l'engagement conjugal n'était pas envisagé. Ils sont jeunes et connaissent des recompositions familiales fréquentes, d'autres ont eu des enfants sur le tard avec des mères qui ne souhaitaient pas d'eux comme pères, quand d'autres encore veulent devenir parents, l'anticipent, le préparent dans un couple stable et durable. Ils ont également des relations avec leurs propres parents qui sont très

variables. D'un côté, on a ceux qui ont eu un père absent, violent, alcoolique, incarcéré ou inconnu et/ou une mère qui a été également défaillante. Ils ont pu être placés en famille d'accueil, en foyer ou chez un tiers. De l'autre, on trouve des hommes qui ont eu des parents aimants, qui leur ont transmis des valeurs et qui les ont poussés à réussir à l'école. Ces parents ont parfois été peu présents dans le foyer, car ils travaillaient beaucoup dans le but de leur offrir ce qu'ils n'ont pas eu mais ils sont décrits de manière positive. Dans cette partie, le récit rétrospectif prend une connotation particulière, « le passé est interprété en fonction de ce qui lui succède, et plus précisément de ce qui peut arriver, de ce qui risque d'advenir, de ce qui est désiré, de ce qui est craint, de ce qui est désormais (im)possible, de ce qui est (im)probable, etc. »³²⁶.

Enfin, l'appropriation personnelle des normes de parentalité permet d'articuler à la fois la manière d'être père des enquêtés et leur point de vue sur les représentations et les pratiques de la paternité. Ils mettent en rapport leur propre histoire et la perception de leur rôle. Ils sont des acteurs, mais également des instances normatives. Cette dimension permet également d'identifier si le rôle paternel s'inscrit davantage dans une vision traditionnelle ou plus égalitaire. Pour la première, les rôles parentaux sont très sexués. Le père se positionne comme le chef de famille qui souhaite exercer son autorité et être le pourvoyeur du foyer. La mère prend en charge le soin des enfants. Ces normes parentales appartiennent aux classes populaires moins aisées et fragilisées. Pour la seconde, les rôles de pourvoyeur et d'autorité peuvent également être présents, mais on note également le souhait de ces pères d'être proches de leurs enfants à la fois dans la prise en charge émotionnelle et éducative. Ils se rapportent à des normes des fractions plus stables et plus aisées des classes populaires. Dans ce contexte, la peine de prison peut constituer un intermède dans une carrière délinquante ou impulser une logique de réinsertion. Ils vont avoir un rapport au temps très variable. Certains détenus sont assignés au présent, ils envisagent peu le futur après la prison, d'autres sont fixés sur un passé idéalisé, un présent douloureux et un futur impossible. Enfin d'autres décrivent un présent qui permet de construire un futur souhaité. Cette troisième dimension est directement liée aux postures adoptées par les enquêtés³²⁷.

Dans l'annexe 6, nous présentons des statistiques descriptives qui comparent les quatre types de paternité à partir d'un certain nombre de variables énoncées en partie dans cette introduction. Elles reprennent les caractéristiques sociodémographiques générales (âge, origine, position sociale

³²⁶ D. Demazière, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », art cit, p. 8.

³²⁷ Voir chapitre 2 partie I.A.3

et type d'habitation) et carcérales (type de délit, lieu de détention et durée d'incarcération), puis la situation familiale et conjugale (relation conjugale, nombre d'enfants, nombre de mères, désir d'enfant, âge au premier enfant, âge des enfants...) et enfin ce qui concerne plus particulièrement la paternité en prison (fréquence des visites et des conversations téléphoniques, personnes qui viennent au parloir, dialogue avec les mères...).

J'ai décrit les trois dimensions constitutives de ma typologie des paternités en prison, je décrirai synthétiquement les quatre types.

Présentation des types

Dans cette partie, je présenterai la *paternité marginale, suspendue, brisée et ressource*³²⁸. Je reviendrai dans un premier temps sur le choix des termes puis je reprendrai les éléments principaux de ces types.

Le terme de *marginal* a deux sens. Le premier sens renvoie au rôle accessoire et secondaire d'une fonction. Dans notre situation, le terme se rapporte à une paternité vécue à distance, périphérique et peu expérimentée dans des pratiques quotidiennes (loisirs et care). Le rôle paternel et l'exercice de ce dernier dépendent essentiellement d'un tiers (mère de l'enfant et famille). Le second sens résulte moins des descriptions énoncées par les personnes elles-mêmes que par autrui et de la société, c'est-à-dire, « qui est en marge de ou n'est pas conforme aux normes, aux critères admis ou retenus dans un système donné ». La personne se situe « en marge d'un groupe social déterminé ou plus généralement de la société dans laquelle elle vit. » Ce second sens permet de critiquer certains concepts définis pour et par des populations dominantes pour décrire des situations à la marge ou qui s'éloignent des normes dominantes.

La *paternité marginale*, présentée dans le chapitre 4, concerne des enquêtés jeunes, en maison d'arrêt et dont les délits représentés sont : trafic de stupéfiants, vol, escroquerie, violence et violence conjugale. Ils se définissent par leur jeune âge (moins de trente ans), une situation fréquente de récidive pénale et la vision de l'incarcération comme un horizon certain. La plupart sont sortis précocement du système scolaire, sans diplôme ni qualification. Ils sont issus des classes populaires

³²⁸ Voir annexe 5 pour avoir un tableau récapitulatif des caractéristiques sociodémographiques de chacun des types de paternité.

précaires et fragilisées. Ils connaissent une entrée dans la paternité précoce et une fragilité conjugale. Les grossesses surviennent rapidement après la mise en couple ou suite à des relations sexuelles hors couple, non protégées, et qui ont conduit à des tentatives de mise en couple. La prison se révèle être un moment peu propice à l'appropriation de rôles parentaux déjà peu expérimentés dans la période précarcérale. La paternité est décrite en périphérie des préoccupations pendant l'incarcération et constitue davantage une faiblesse qu'une ressource mobilisable. Les hommes classés dans ce type se concentrent avant tout sur le moment de l'incarcération.

Le terme *suspendu* renvoie à trois situations. La première représente une interruption temporaire. Dans mon étude, ce moment correspond à l'incarcération. La reprise des liens paternels est renvoyée à la sortie de prison. La seconde est une interruption définitive. La paternité est inactive depuis une durée indéterminée et potentiellement durable voire permanente. Pour les deux situations, le rôle paternel est peu présent et inopérant en détention. Il s'agit de cesser – temporairement – d'éprouver ou de manifester des sentiments parentaux. Enfin la troisième, est une suspension imposée par une personne extérieure (ici, la mère de l'enfant ou la famille). Le père est destitué ou interdit d'exercer provisoirement ses fonctions et ses rôles.

La paternité suspendue, présentée dans le chapitre 5, rassemble dix détenus qui ont 41 ans au moment de l'incarcération. Ils avaient 33 ans à la première naissance. Ils ont souvent travaillé en tant qu'employé et ouvrier non qualifié mais également qualifié. Ils semblent appartenir aux fractions basses des classes populaires, tout en ayant connu une petite ascension sociale puis un déclassement. Ils se répartissent presque également en centre de détention et en maison d'arrêt (quatre et six). Huit d'entre eux ont passé entre un an et demi et neuf ans en détention, seuls deux effectuent de courtes peines (inférieurs à un an). Ils ne s'inscrivent pas dans un parcours carcéral caractérisé par la récidive (quatre sont en prison pour la première fois). Les faits pour lesquels ils sont en prison sont hétérogènes : quatre pour des délits (vol, braquage, trafic de stupéfiant et alcool au volant), deux pour violence conjugale, deux pour des crimes à caractères sexuels et deux dont le motif d'incarcération n'a pas été renseigné. La caractéristique des détenus de ce type est qu'aucun ne bénéficie de visite avec leur(s) enfant(s) au moment de l'enquête. J'ai différencié deux situations au sein de ce type : la *suspension partielle* et la *suspension généralisée*. La *suspension partielle* de la paternité suppose qu'une partie des pères de ce type pourrait reprendre les liens avec leurs enfants après l'incarcération, car ils ont été davantage impliqués dans la relation avec leurs enfants avant l'incarcération, bénéficient parfois de contact indirect (téléphone, lettre) et d'un réseau de solidarité

en prison. Ils peuvent davantage se projeter en tant que parents dans le futur. Quant à la *suspension généralisée*, elle se définit par un lien très fragile à l'enfant, une perception floue des rôles parentaux et l'absence de sentiment paternel. Il est probable que ce lien ne reprenne pas après la prison. Les hommes de ce type s'effacent à la fois dans leurs relations parentales, familiales et au sein de la prison.

Le terme de *brisé* décrit deux aspects : le premier recouvre les conséquences de l'action d'une personne (avoir cassé quelque chose). Son comportement conduit à la fragilisation des liens voire à la rupture, à faire cesser l'unité d'un groupe (familial) ou d'une alliance. Le second aspect est davantage lié à l'appréhension par la personne du changement situationnel et relationnel (se sentir accablé de douleur, affligé profondément, adopter une vision fataliste...).

La *paternité brisée*, présentée dans le chapitre 6, regroupe des hommes qui ont pour âge médian au moment de l'incarcération 39 ans. Ils avaient ou ont pour la plupart un emploi avant l'incarcération. Ils sont en couple ou ont vécu des relations conjugales longues (plus de 5 ans). Ils deviennent pères aux alentours de 29 ans. Deux sous-types de pères émergent : le premier caractérise les hommes qui ne voient plus leur(s) enfant(s) pendant l'incarcération et ont eu des comportements violents. Le second désigne les hommes qui ne sont pas violents. La reprise de la délinquance conduit à l'incarcération et cette épreuve brise et fragilise la famille (qui a pu déjà l'être antérieurement). Ils évoquent la naissance de l'enfant comme un tournant biographique, ils ont élaboré le projet de devenir des « bons pères », une préoccupation qui s'accorde avec celle de s'insérer dans la société. Leurs représentations de la paternité s'inscrivent plus largement dans les relations de parenté, comparant les relations qu'ils ont eues avec leurs parents et celles qu'ils tentent d'avoir avec leurs propres enfants. Ils énoncent leur désir de donner ce qu'ils n'ont pas eu de la part de leurs parents, mais ils ont détruit leur idéal parental en étant incarcérés. Pour les détenus qui voient encore leurs enfants, les différents dispositifs sont insuffisants et ne permettent pas d'avoir la relation qu'ils ont eue par le passé. Les hommes rassemblés dans ce type se sentent disqualifiés en tant que parent. L'élaboration de leur paternité est entachée par le peu d'application des principes parentaux qu'ils énoncent (être un père aimant, présent physiquement, émotionnellement et financièrement).

Le terme *ressource* recouvre deux situations. La première signifie avoir de la ressource en étant capable de se sortir d'une situation ou de la gérer en faisant appel à des moyens efficaces. Cela marque la capacité d'adaptation d'une personne à un moment donné. Dans notre cas, les hommes

arrivent à utiliser l’incarcération comme un moment propice pour impulser des changements et des projets. La seconde situation concerne l’optimisation d’un ensemble de moyens et de richesses disponibles dont dispose une personne pour assurer son existence. Les détenus ont plusieurs ressources dont leur paternité qu’ils sont en mesure d’activer et de combiner pour construire un projet cohérent.

La *paternité ressource*, présentée dans le chapitre 7, concerne des hommes qui ont 34 ans et sont devenus parents aux alentours de 24 ans. Ils connaissent des histoires conjugales hétérogènes, mais qui durent dans le temps (enfants de plusieurs compagnes, remises en couple). Six enquêtés ne sont plus en couple et neuf le sont toujours. La durée de la relation varie de trois ans à quinze ans pour ceux séparés et de deux à dix ans pour ceux encore en couple. Leur histoire se caractérise par un investissement précoce dans la délinquance ou par un motif d’incarcération lourd (homicide-mœurs) : la surreprésentativité des détenus incarcérés en centre de détention dans ce type peut s’expliquer par une stabilité plus grande qu’en maison d’arrêt³²⁹. Ils sont également incarcérés pour des peines supérieures à deux ans. Les hommes regroupés dans ce type ont tous des contacts avec leurs enfants par le biais du parloir ou du téléphone. S’ils trouvent que les conditions de visites sont souvent inadaptées, ils se focalisent davantage sur les effets positifs des relations parentales. Les proches sont présents auprès du détenu et élaborent des ramifications autour de lui. L’incarcération constitue pour ces hommes le moment d’une réappropriation biographique, où ils envisagent leur futur et un projet de sortie centré sur la réinsertion sociale. Leur paternité et la manière dont ils la vivent participent de cette réappropriation, mais elle n’est en rien isolée, elle est à la fois un facteur et un effet de cette réappropriation. Ils décrivent leur paternité dans ses dimensions relationnelles, affectives et morales. Ils ont conscience de leurs limites, mais ne dévalorisent pas leurs fonctions paternelles. Ils appartiennent aux fractions supérieures des classes populaires, ce qui explique à de nombreux égards le mode de paternité qu’ils privilégient : bonne volonté culturelle appliquée aux univers scolaires et éducatifs, mise à distance des dispositions agonistiques des fractions les plus démunies des classes populaires, conservatisme moral et éthique, stabilité conjugale, etc.

³²⁹ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, *op. cit.*, p. 42.

Tableau 6 récapitulatif des caractéristiques de chacun des types

	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource
<i>L'ici et maintenant de l'incarcération</i>	<ul style="list-style-type: none"> - le parloir ne permet pas de donner une assise parentale et de construire du lien - la paternité n'a pas sa place en détention - famille qui peut soutenir le détenu, mais pas spécifiquement son statut de père - l'incarcération s'inscrit dans une continuité biographique - connaissance du milieu carcéral et détournement des règles 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de visites des enfants au parloir - suspension des interactions avec l'enfant pour éviter la confrontation et le stigmatisation carcéral - choix de la famille de ne pas laisser les enfants venir en prison - peu de contacts avec la famille - le vécu de la prison est priorisé par rapport au vécu de la paternité - peu de relations en détention, forme de fuite 	<ul style="list-style-type: none"> - insatisfaction vis-à-vis des dispositifs de maintien des liens - possible renoncement des pères à voir les enfants en prison et/ou renoncement des enfants à venir en prison - l'incarcération est vécue comme un choc - peu de contacts, conflit avec la mère et la famille 	<ul style="list-style-type: none"> - optimisation des usages des dispositifs de maintien des liens - les visites deviennent essentielles à la (re) construction de la paternité - expérimentation de la paternité en prison - famille impliquée dans le maintien des relations parentales - la prison : un moment de réflexion sur son parcours personnel
<i>L'histoire biographique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - père jeune (majoritairement des naissances non désirés) - instabilité conjugale (précocité de la mise en couple, unions multiples) - mode de vie atypique tourné vers la délinquance (vol, stupéfiant...) - majoritairement incarcérés en MA 	<ul style="list-style-type: none"> - paternité tardive (célibataires de longue date) - peu de relations de couple durables (moins de 2 ans) - régulièrement en emploi (précaire, déclassement social) - relations discontinues avec l'enfant - Ils ont peu vécu avec l'enfant 	<ul style="list-style-type: none"> - projet d'avoir un enfant - en couple ou ont vécu des relations conjugales longues (plus de 5 ans) - régulièrement en emploi - vie commune avec l'enfant avant la prison - reprise de la délinquance ou violence - majoritairement incarcérés en MA 	<ul style="list-style-type: none"> - jeune père, naissance peu de temps avant l'incarcération ou pendant - en couple ou ont vécu des relations conjugales longues (plus de 5 ans) - peine de prison (souvent) lourde (mœurs, homicides...) - majoritairement incarcérés en CD

		- incarcérés en MA et en CD		
<i>L'appropriation personnelle des normes de parentalité</i>	- une paternité vécue à distance et peu expérimentée dans des pratiques quotidiennes (care, loisirs...) - rôle traditionnel du père valorisé (pourvoyeur et autorité)	- discours pauvres sur les pratiques parentales - passivité dans leur rôle - reprise des liens renvoyée à la sortie	- chute sociale et familiale : remise en cause de leur rôle paternel - la paternité est vécue de manière négative et dans la souffrance. - impossibilité d'assumer leur rôle de père alors qu'ils le faisaient auparavant	- la paternité est vécue de manière positive - réflexivité sur le sens de la paternité (engagement moral, financier et affectif) - la paternité conduit à se projeter dans le futur

Le choix d'une analyse idéale typique a conduit à mettre l'accent sur le caractère multidimensionnel, dynamique et évolutif de la paternité en prison. Cette typologie ne vise pas à enfermer les personnes de manière définitive mais permet de rendre compte de « l'expérience de terrain et la sensibilité propre du chercheur »³³⁰ et de résumer un ensemble de variables défini préalablement « qui ont pour but de rendre intelligible des données empiriques et un ensemble de points théoriques »³³¹. Cette démarche sociologique offre une souplesse à la fois dans l'analyse et la compréhension de l'objet. Il s'agit de montrer que « ce n'est pas l'immuabilité qui va de soi, mais le

³³⁰ J.-P. Grémy et M.-J.L. Moan, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », art cit, p. 25.

³³¹ *Ibid.*, p. 23.

changement »³³². Les manières d'être et de faire le père se « constitu[ent], se maintien[nent] ou se transform[ent] sous l'influence du milieu ou de la structure sociale »³³³.

Chaque type fera l'objet d'un chapitre. La *paternité marginale* sera régulièrement mobilisée dans l'analyse des trois autres types, car elle est la plus représentative en prison à la fois numériquement dans mon échantillon, mais également par ses caractéristiques (jeunes hommes, incarcérés en maison d'arrêt, à de courtes peines et en récidive).

³³² Anselm L. Strauss, *Miroirs et masques une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié, 1992, p. 46.

³³³ S. Paugam, *La disqualification sociale*, *op. cit.*, p. 34.

Chapitre IV. La paternité marginale

Au cours de cette recherche, les détenus ont souvent marqué l'opposition entre le père du « dedans » et celui du « dehors » pour montrer leur impossibilité de se sentir père comme avant. L'incarcération aurait pour effet de modifier les rôles parentaux. L'étude de Gwénola Ricordeau étant centré sur l'ici et le maintenant de l'incarcération, elle interroge l'impact de la prison sur les liens affectifs³³⁴. Dans mon étude, je constate que pour une partie des hommes incarcérés, l'expérience de la prison ne modifie pas radicalement la manière d'être père. J'ai réuni ces hommes au sein d'un premier type : la *paternité marginale*. Le choix du terme de *marginal* renvoie à deux sens. D'abord à la notion de rôle accessoire et secondaire. Le terme se rapporte à une paternité vécue à distance, périphérique et peu expérimentée dans des pratiques quotidiennes (loisirs et *care*). Le rôle paternel et l'exercice de ce dernier dépend essentiellement d'un tiers (mère de l'enfant et famille). Le second sens a trait aux prescriptions normatives dominantes, relayées au sein de l'institution carcérale, qui font de la marge ce qui « n'est pas conforme aux normes, aux critères admis ou retenus dans un système donné »³³⁵.

Avant d'entrer pleinement dans l'analyse des trajectoires de vie, il est important de rappeler qui sont ces hommes regroupés dans la *paternité marginale*. Ils représentent pratiquement la moitié des détenus rencontrés (31 sur 70). Cette proportion s'explique par la surreprésentation d'enquêtés jeunes, en maison d'arrêt (41 détenus interrogés sont en maison d'arrêt dont 22 dans ce type) et dont les délits représentés sont : trafic de stupéfiants, vol, escroquerie, violence et violence conjugale. Ces hommes sont assez représentatifs de ce que Coline Cardi a nommé la « clientèle pénale »³³⁶. Ils se définissent par leur jeune âge (moins de trente ans), en situation de récidive pénale, condamnés et pour qui l'incarcération apparaît comme une fatalité, « l'aboutissement d'une trajectoire de galère »³³⁷ qui a été rythmée par la « débrouille », les « trafics » et les petits boulots ponctuels. La plupart sont sortis précocement du système scolaire, sans diplôme ni qualification. Ils sont en situation de récidive pénale ; 30 des 31 enquêtés ont déjà été incarcérés. La caractéristique principale de ce type est que ces détenus sont jeunes, ils ont moins de 32 ans au moment de l'enquête et sont devenus parents

³³⁴ *Les détenus et leurs proches : Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 2008, 265 p.

³³⁵ <https://www.cnrtl.fr/definition/marginal>

³³⁶ Coline Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, p. 253.

³³⁷ Gilles Chantraine, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004, p. 14.

très précocement et sans l'avoir projeté, à l'âge de 22,5 ans (quand en population générale, l'âge moyen au premier enfant pour les hommes est de 32 ans³³⁸).

Tableau 7 Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la paternité marginale

Effectif	Âge médian	Situation conjugale avec la mère de l'enfant	Origine des parents ³³⁹	Âge médian au premier enfant	Situation d'incarcération	Motifs d'incarcération	Temps d'incarcération (mois)
31	32,00	12 mariés/ concubins 19 séparés/ divorcés	11 France métropolitaine 20 Hors France métropolitaine	22,5	22 MA 9 CD	- 21 pour des délits (trafic de stupéfiants, conduite sans permis ou alcool au volant, vol, escroquerie/recel) - 2 braquages - 3 homicides - 5 violences, violence conjugale, séquestration	24,00

Les hommes regroupés dans la *paternité marginale* appartiennent aux fractions les plus démunies des classes populaires à ce titre ils sont à l'écart des dynamiques de « bonne volonté culturelle »³⁴⁰ qui conduit le haut des classes populaires et les classes moyennes à reconnaître l'ordre symbolique légitime. Leur appartenance aux bas des classes populaires en fait des « marginaux » par effet de position, en raison de leur éloignement des classes moyennes et supérieures et de leur défiance envers les institutions d'État (police, école, etc.)³⁴¹.

Je reviendrai succinctement sur les professions des détenus et de leurs parents pour appréhender leur situation socioprofessionnelle.

³³⁸ Magali Mazuy et al., « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, 2015, vol. 70, n° 3, p. 417–486.

³³⁹ Cette répartition en deux catégories souhaite surtout rendre compte des problématiques liées à la racisation. Pour cette raison, j'ai regroupé Afrique Subsaharienne, Maghreb, DOM-TOM et les personnes européennes [Turquie et Roumanie] dans la catégorie « hors France métropolitaine ».

³⁴⁰ Pierre Bourdieu, *La distinction : critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit, 1979, 670 p.

³⁴¹ Gérard Mauger, *Les bandes, le milieu et la bobème populaire : Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*, Paris, Belin, 2006, 252 p.

Tableau 8 Professions des hommes regroupés dans la paternité marginale

Professions des détenus	
Inactif ou non-renseigné³⁴²	16
employé et ouvrier non qualifié	10
employé et ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié	5
Profession intermédiaire/cadre	0
Total	31

Tableau 9 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité marginale

	Profession père	Profession mère
Inactif ou non-renseigné	11	25
employé et ouvrier non qualifié	12	3
employé et ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié, intermédiaire	8	3
Total	31	31

Ces deux tableaux mettent en exergue la précarité professionnelle des hommes rencontrés. Ils se caractérisent par une forte inactivité et s'ils ont exercé un emploi, celui-ci est rarement qualifié. Quant à leurs parents, le père a une situation qui se rapproche de la leur tandis que la mère est majoritairement inactive. Les analyses de Joanie Cayouette-Remblière permettent d'analyser la situation de ces hommes à partir de deux configurations de positions sociales : « le pôle cité [familles immigrées] » et le « pôle cité [familles fragilisées] »³⁴³. La première configuration caractérise d'abord le quartier d'habitation en cité. Le père est souvent ouvrier, parfois employé ou sans profession, tandis que la mère est souvent inactive. La famille se caractérise par une histoire migratoire qui se superpose à une situation géographique et sociale. Les jeunes hommes se définissent par leur « fort investissement pratique et symbolique dans le quartier et [une] socialisation fortement genrée »

³⁴² L'information n'a pas été renseignée pour plusieurs motifs : soit je n'ai pas explicitement posé la question (notamment lors d'une pré-enquête) soit que le parent était inconnu, mort ou que les relations aient été conflictuelles ou inexistantes, ce qui a conduit les personnes rencontrées à ne pas vouloir en parler ou à ne pas savoir.

³⁴³ « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, 31 décembre 2015, N° 4, vol. 6, paragr. 43-51.

tandis que les couples se définissent par une « répartition traditionnelle des rôles ». La seconde configuration (« pôle cité [familles fragilisées] ») décrit une population où dans leur famille d'origine, le père est absent ou au chômage ou inactif depuis de nombreuses années. L'auteure analyse le sentiment d'impuissance sociale chez ces hommes relativement âgés qui lorsqu'ils sont inactifs, « ces pères sont absents symboliquement ». La mère doit assumer les contraintes financières, mais exerce des emplois non qualifiés et instables. La précarité éloigne ces familles des enjeux exigés par l'école, « les garçons occupent quant à eux l'espace extérieur, sans qu'aucun adulte ne soit régulièrement présent pour contrôler leurs heures et lieux de sortie ».

Comparativement à la population générale, ces jeunes hommes se démarquent par l'enchaînement des événements vécus au cours de leur trajectoire. Ils deviennent parents au moment où d'autres sont encore largement engagés dans des études. Les analyses sociologiques classiques sur le passage à la vie adulte s'appliquent difficilement à des populations à la marge ou minoritaires.

Encadré 2 Deux cas typiques de la paternité marginale : Bilal et Jawad

Bilal a 33 ans, il est né en France de parents algériens. Son père est un artisan indépendant peu qualifié tandis que sa mère était professeur de français en Algérie. Depuis qu'elle est en France, elle est inactive. Bilal s'entendait bien avec son père qui décède pendant sa première incarcération, « *c'était quelqu'un de bien* », mais il décrit peu ses relations avec lui. À partir de ses 12 ans, il est très souvent dehors avec ses amis et passe peu de temps avec sa famille. Il est proche de sa mère qui vient le voir en prison. Bilal était propriétaire d'un café avec son frère, mais il n'a jamais abandonné le trafic de stupéfiants ou le recel. Bilal rencontre sa première compagne à 19 ans et il devient père à 20 ans de Sami puis quelque temps après de Salim qui est âgé de 12 ans au moment de l'enquête. Sami est décédé d'un accident en vacances alors que Bilal est incarcéré. À la suite de cet événement, il divorce et se remet en couple avec sa compagne actuelle avec laquelle il a deux enfants, Ali (2 ans et demi) et Larbi (4 mois), tous deux conçus au parloir. Salim et Larbi arrivent par accident, ils n'étaient pas attendus. Bilal était incarcéré à la naissance de Sami, Salim et Larbi, puis en cavale lors de celle d'Ali. Il ne se sentait pas prêt à devenir père. Depuis 2008, il enchaîne les incarcérations : « *je n'ai pas été beaucoup dehors depuis* ». Il a très peu vécu avec ses enfants. Il incarcéré depuis 34 mois en maison d'arrêt et effectue une peine de sept ans. Il a des visites toutes les semaines avec ses deux enfants actuels, sa compagne, sa mère, son frère et sa sœur. Il voit moins souvent son deuxième fils, Salim (issu de la première union) amené par sa mère ou sa compagne actuelle. Bilal a du mal à se saisir de sa paternité en prison. Le lien avec ses enfants se réduit à son minimum, « *je peux rien faire pour eux* ».

Jawad a 30 ans, il est né en France et ses parents sont d'origine maghrébine. Son père est un ouvrier non qualifié tandis que sa mère est inactive. Avec son père, ils partagent peu de choses « *On faisait pas grand-chose [...] il voulait que je travaille, tout ce qu'il me disait j'oubliais. Il me disait "fais pas si fais pas ça" j'écoutais pas* ». Il explique que son père travaillait beaucoup, mais qu'il n'était en mesure de subvenir aux besoins de la famille « *c'était un bon père, il n'a pas pu avoir un bon travail pour qu'on manque de rien. Si on avait eu tout ce qu'il fallait on n'aurait pas fait du trafic de stup pour avoir de l'argent* ». Il maintient de bonnes relations avec ses parents qui viennent le voir au parloir. Il rencontre sa compagne actuelle à 20 ans et devient père à 25. Il a deux enfants, Amine (5 ans) et Malik (3 ans), ce dernier est conçu lors d'une visite en unité de visite familiale. Les deux enfants n'étaient pas planifiés. Il explique qu'il ne voulait pas avoir de deuxième enfant. Incarcéré depuis 4 ans en centre de détention, il a été condamné à une peine de 8 ans et 8 mois. Très investi dans son business de stupéfiants, il s'est peu occupé de son premier fils et n'a pas vécu avec le second. Il a des parloirs à peu près toutes les trois semaines avec ses enfants, sa compagne et ses parents et bénéficie d'UVF avec sa femme et ses enfants. Il n'a pas l'impression d'avoir un rôle de père pendant l'incarcération et utilise le terme de « *père en carton* ».

Plusieurs auteur·es analysant l'entrée dans la vie adulte constatent un « retardement de ce processus »³⁴⁴. Ce retardement est avant tout lié à l'engagement plus long dans les études d'une frange toujours plus nombreuse de la jeunesse, y compris au sein des classes populaires, mais qui restent toutefois moins sujettes à l'expérience d'une scolarité prolongée³⁴⁵. Le passage à l'âge adulte est appréhendé comme un processus d'autonomisation qui passe par l'apprentissage scolaire et dont l'objectif est d'acquérir des savoirs pour se préparer à exercer un métier³⁴⁶. Pascal Sébille explique que cette prolongation des études conduit à un retard dans l'accès à l'emploi. Les jeunes décohabitent, vivent en couple avant d'avoir fini leurs études ou d'avoir trouvé un emploi. La durée entre la formation du couple et le premier enfant s'est accrue. Olivier Galland va dans le même sens, les jeunes doivent finir vite leurs études et il est souhaitable qu'ils quittent rapidement leurs parents « mais pas de manière improvisée (à la suite de) l'aboutissement maîtrisé d'un processus d'accès à

³⁴⁴ Cécile Van de Velde, *Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, 332 p ; Alain Blum, Pascal Sebille et Sergei Zakharov, « Une transition vers l'âge adulte divergente en France et en Russie : une perspective générationnelle », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, décembre 2009, vol. 40, n° 3-4, p. 133-161 ; Olivier Galland, *Sociologie de la jeunesse*, 5e édition., Paris, Armand Colin, 2011, 256 p.

³⁴⁵ O. Schwartz, *La notion de « classes populaires »*, *op. cit.*

³⁴⁶ Christelle Hamel, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendants de migrants du Maghreb*, thèse sous la direction de Marie-Elisabeth Handman, EHESS, Paris, 2003, p. 160.

l'autonomie économique et affective »³⁴⁷. L'arrivée de l'enfant constituerait l'ultime étape vers le passage ou la transition dans la vie adulte. Tandis que la naissance du premier enfant avant la fin des études en France serait perçue comme un « comportement atypique [qui] peut être le signe d'une incapacité à contrôler la fécondité »³⁴⁸. Dans ces conditions, le passage à la vie adulte se caractériserait principalement par un accès à l'autonomie au sens large, mais qui découlerait avant tout d'une autonomie financière³⁴⁹. Cependant, deux données sont à ajouter : la première est que l'insertion des jeunes sur le marché du travail désavantage fortement les jeunes non-diplômés³⁵⁰. La seconde est que cette précarité de l'emploi détermine aussi l'accès à l'autonomie résidentielle³⁵¹. Ce processus de décohabitation est socialement différencié. A l'évidence, les détenus rassemblés dans la *paternité marginale* ne rentrent pas dans ces schémas.

L'objectif de ce chapitre sera de dépasser le simple constat d'un écart aux régularités sociales et aux attentes normatives pour comprendre comment ces détenus issus des fractions les plus démunies des classes populaires deviennent néanmoins pères. Dans un premier temps, je décrirai leur vécu de la détention et en quoi il éclaire leurs relations parentales puis je montrerai comment ces relations dépendent principalement de la mère des enfants, qui décide de les emmener ou non au parloir et s'occupe d'eux au quotidien. Puis je reviendrai sur leur entrée précoce dans la paternité, leur relation au couple et leur rapport à la délinquance qui fait de la prison un événement prévisible dans leurs trajectoires. Enfin, j'analyserai leur définition de la paternité dans un contexte où la prison ne leur permet pas de se saisir de rôles qu'ils n'ont pas investis par le passé.

³⁴⁷ O. Galland, *Sociologie de la jeunesse*, *op. cit.*, p. 226.

³⁴⁸ A. Blum, P. Sebille et S. Zakharov, « Une transition vers l'âge adulte divergente en France et en Russie », *art cit.*, p. 155.

³⁴⁹ C. Hamel, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendants de migrants du Maghreb*, *op. cit.*, p. 162.

³⁵⁰ « Les jeunes sortants non diplômés sont aussi plus exposés au risque de chômage. La moitié des jeunes actifs sortis sans diplôme sont au chômage, contre 24 % des diplômés du secondaire et 11 % des diplômés du supérieur long. Parmi ceux qui sont au chômage, la proportion de jeunes qui le sont depuis un an ou plus est de 46 % parmi les non-diplômés contre respectivement 30 % et 22 % pour les autres. » Christel Aliaga et Jérôme Lè, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », *Insee Références*, 2016, p. 47.

³⁵¹ « Le chômage et l'inactivité apparaissent comme un frein majeur à la décohabitation et cet effet s'est accentué avec la crise économique [Portela et Dezenaire, 2014]. Le fait d'être au chômage diminue ainsi des trois quarts la probabilité d'être semi- ou non-cohabitant par rapport au fait d'être en emploi permanent. L'inactivité joue dans le même sens pour les jeunes hommes, mais pas pour les jeunes femmes ». Laura Castell, Raphaëlle Rivalin et Christelle Thouilleux, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », *Insee Références*, 2016, p. 20.

I - Sociabilité carcérale et fragilité familiale

Les hommes regroupés dans la *paternité marginale* sont pour la majorité pleinement inscrits dans ce que l'on pourrait appeler les « sociabilités carcérales parallèles ». Ils apprennent rapidement les règles informelles du fonctionnement de la détention lors de leur première incarcération puis ils les réactivent à chaque nouvelle détention. Pour la plupart, ils cherchent à maintenir des activités délictuelles afin de subvenir à leur besoin dedans et à ceux de leur famille, mais également pour s'assurer d'une position sociale en prison. Ils font explicitement référence à une sous-culture carcérale pour soutenir des valeurs ou des attitudes criminelles. Ils revendiquent leur appartenance à un groupe qui agit selon « un code de conduite »³⁵². Dans ce contexte, leurs rôles de père, de mari, de fils et etc. entrent régulièrement en contradiction avec le fonctionnement carcéral.

Dans cette première partie, j'analyserai tout d'abord le vécu de l'incarcération par ces détenus, qui me permettra d'aborder par la suite leur rapport à la famille et notamment à leur paternité. Je montrerai comment ces hommes s'efforcent de se concentrer sur leur peine en tentant de cloisonner ce qu'ils vivent en détention et avec leur famille. Les relations familiales sont décrites comme des facteurs de fragilités qui doivent être mises à distance du milieu carcéral. Puis je m'intéresserai à la place centrale de la compagne et mère en prison et en quoi la paternité dépend de sa médiation. Néanmoins, je montrerai que c'est avant tout le statut de compagne qui prime sur celui de mère, car les bénéfices de la conjugalité sont multiples (sexualité et passage de biens illégaux).

A. Le « mode prison » : un vécu de la détention privilégiant les « sociabilités carcérales parallèles »

Les hommes regroupés dans la *paternité marginale* sont issus des franges les plus basses des milieux populaires. Ils sont souvent inactifs avant l'incarcération et ont pour la majorité des parents dont les emplois sont peu qualifiés. Ils vivent pour la plupart dans un quartier qui occupe « une place centrale dans la structuration de [leurs] univers de vie »³⁵³. Ils sont les héritiers des « loubards » analysés par Gérard Mauger³⁵⁴. La consommation de drogue et d'alcool ainsi que leurs types de sociabilités sont marqués du sceau des valeurs de virilité. Mais le « “capital guerrier” de ces jeunes souvent issus de cités est, contrairement à celui des loubards des années 70, difficilement convertible

³⁵² Manuel Cabelguen, « Dynamique des processus de socialisation carcérale », *Champ pénal/ Penal field*, 5 janvier 2006, Vol. III, paragr. 45.

³⁵³ J. Cayouette-Remblière, « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », art cit, p. 24.

³⁵⁴ Les bandes, le milieu et la bohème populaire : Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires, Paris, Belin, 2006, 252 p.

en force de travail viril dans le contexte de désindustrialisation et de dévalorisation du monde ouvrier [...]. La proximité entre la “bande” et le “milieu” s’est renforcée »³⁵⁵. L’incarcération constitue un prolongement de cette période de « galère ». Les détenus se (re)construisent un « chez eux ». Pour cela ils maintiennent leur « business », retrouvent des connaissances et s’adonnent à des activités comme la musculation qui participent à l’affirmation de la masculinité. Ils recherchent une continuité entre le précarcéral et le moment de l’incarcération. Cette adhésion à des rôles valorisés par leur groupe de pair en détention les contraint à s’éloigner de ce que vivent leurs proches à l’extérieur.

Cette première sous-partie s’intéressera à la manière dont les détenus cloisonnent ce qu’ils vivent en détention et leurs relations familiales.

1 - Distinguer le dedans/du dehors : une stratégie du cloisonnement

Dans la majeure partie des ouvrages sur la famille en prison, celle-ci est appréhendée comme une ressource potentielle pour la personne incarcérée³⁵⁶. Sans remettre en question cet argument, je constate également que pour les hommes regroupés dans la *paternité marginale*, la pénétration du dehors dans la détention conduit à des tensions. Le parloir cristallise cette tension, car il met en contact ces deux espaces (le dehors et le dedans) et « constitue en quelque sorte un “télescopage de deux mondes” »³⁵⁷. Gilles Chantraine décrit les perturbations que provoque le parloir sur les visiteurs, mais omet celles qui touchent également la personne visitée. Les détenus regroupés dans ce type et qui bénéficient de visites décrivent l’ambivalence entre la joie de voir leurs proches et le coût émotionnel. On peut illustrer cette ambivalence avec le cas de **Jérôme**³⁵⁸.

Il reçoit quelques visites de sa grande sœur, un de ses frères, sa compagne et son père. Il supporte difficilement que ces dernier·es lui racontent la vie de dehors : « *ils continuent à me raconter et ça me fait mal et puis ça change pas, car c’est toujours la même chose et ma sortie est dans 28 mois* ». Il préfère parler de lui « *[je veux] qu’ils me demandent ce qui se passe ici, comment je vais* » et leur raconter ce qui lui arrive en détention, comme la sanction disciplinaire qu’il a reçue la semaine dernière. Les parloirs avec son père sont ceux qu’il supporte le moins : « *c’était calme, il se passe rien pour lui, il serait en prison* »

³⁵⁵ Jean-Jacques Yvoret, « Gérard Mauger, Les bandes, le milieu et la bohème populaire », *Sociétés et jeunesse en difficulté*, Automne 2008, n° 6.

³⁵⁶ Pour ne citer que quelques auteur·es G. Ricordeau, *Les détenus et leurs proches*, *op. cit.* ; W.J. Dyer, J.H. Pleck et B.A. McBride, « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships », art cit ; M. Douris et P. Roman, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison*, *op. cit.*

³⁵⁷ Gilles Chantraine, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d’arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004, p. 226-227.

³⁵⁸ [Jérôme, 29 ans, séparé, 2 enfants (8 et 9 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD].

ce serait pareil. C'était ennuyant le parloir, il a fait son temps en prison, quand il vient il est à moitié déprimé ». Il ne souhaite pas le voir toutes les semaines. Les visites, « *c'est pas que ça me déprime, mais les gens qui parlent de l'extérieur, qui te racontent leurs sorties, les restos, ça me dégoute parce qu'on n'a pas ça ici* ». Il m'explique ce qu'il ressent après le parloir : « *je suis content, tu vois quand même des gens différents, car c'est pas les mêmes têtes, mais tu oublies vite. Ça dépend des parloirs, tu as des bons parloirs et des mauvais parloirs avec des prises de tête. Souvent c'est prise de tête, mais s'il y en a trop je me lasse et je mets la personne de côté* ».

Jérôme a des visites irrégulières. Il décrit son besoin de voir des personnes extérieures, différentes de celles qu'il côtoie en détention. Cependant, il souligne la pesanteur et la pauvreté des échanges. Il apprécie la venue de son père en parloir, mais critique son attitude « *déprimé[e]* ». Quant aux autres proches, ils/elles racontent leur vie à l'extérieur suscitant jalousie et affliction. Jérôme souhaite des visites, mais espacées ; être tenu au courant des nouvelles, mais avec parcimonie. Incarcéré depuis quatre ans, il a pu expérimenter longuement le parloir et s'en être lassé. Il est possible que les liens avec ses proches se soient également dégradés avec le temps. En décrivant l'insatisfaction des relations, il justifie l'espacement des parloirs, mais qui ne sont pas nécessairement de son ressort. Dans son récit, il veut montrer qu'il agit sur les visites et contrôle les interactions : « *s'il y en a trop je me lasse et je mets la personne de côté* ».

Comme Jérôme, d'autres enquêtés expriment leur ambivalence quant aux visites aux parloirs, tandis que certains·es auteur·es soulignent leur importance. Caroline Touraut explique que pour les proches et les détenus, les parloirs sont essentiels, car ils certifient le lien³⁵⁹. Par leur présence, les proches souhaitent « *parer aux effets dépersonnalisant et déréalisant de la prison* »³⁶⁰. L'amointrissement des liens du détenu avec l'extérieur renseignerait sur l'emprise de l'institution. Dominique Lhuillier précise qu'une personne incarcérée qui ne possède pas de ressources venant de l'extérieur « *est le détenu par excellence, puisqu'elle n'existe plus qu'en détention. Elle est l'objet parfait de l'institution totale qu'est la prison* »³⁶¹. L'acculturation carcérale peut être à la fois la cause et le résultat de la mise à distance des proches. Plus généralement, les détenus vont se concentrer sur leur incarcération pour amoindrir leur souffrance. Certains subissent la décision de leurs proches de suspendre les visites ou en font le choix. La diminution du nombre de visites peut renseigner sur les pertes relationnelles. Cet apport évident des visites n'empêche pas que le dehors³⁶² est également perçu comme un danger à l'équilibre que se constituent les détenus à l'intérieur. Il s'agit d'organiser son temps en prison ; un temps qui entre en contradiction avec celui du dehors. L'entretien de **Jawad**

³⁵⁹ *La famille à l'épreuve de la prison, op. cit.*

³⁶⁰ *L'expérience carcérale élargie, op. cit.*, p. 314.

³⁶¹ *Le choc carcéral : survivre en prison*, Paris, Bayard, 2001, p. 233.

³⁶² Par le « dehors » je regroupe à la fois les proches et les événements qui surviennent à l'extérieur.

permet d'appréhender plus finement cet aspect tout en introduisant une notion nouvelle celle du cloisonnement entre les espaces au sein même de la détention.

Vous faites quoi pendant le parloir ?

On est là, on parle, on rigole, on joue. Ils (ses enfants) me racontent leurs trucs. Dans un parloir on ne peut rien faire.

Ça te fait plutôt du bien ou du mal de les voir ?

C'est les deux. Au début c'est bien. Après, les petits, puis ils pleurent ils ne veulent pas partir.

Tu te sens comment ?

Après dès que je rentre ici je me remets en mode prison, faut pas trop penser, rester sur un nuage c'est pas bon, faut revenir à la réalité, c'est comme ça direct.

Tu cherches à ne pas y penser ?

Pour avancer, pour pas être déçu, pour pas... je sais pas comment expliquer. C'est pour pas être déprimé que je me mets en mode prison sinon tu commences à réfléchir c'est pas bon.

Tu cherches à oublier que tu es père ?

Oui il faut que je me dise que je suis un détenu ou un prisonnier, je me dis pas que je suis père, ici on est juste un numéro, on est pareil.

[Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Jawad décrit le parloir comme un lieu qui ne permet que très partiellement (voire pas du tout) de pallier son absence quotidienne et d'assoir son rôle de père. Le lieu contraint la rencontre et empêche de déployer la variété des fonctions parentales³⁶³. Les sentiments vécus sont ambivalents, restreints et se cantonnent à ce lieu³⁶⁴. Pierre Delattre indique que les espaces en détention sont peu superposables, multiples et éclatés³⁶⁵. La paternité ne parvient guère à dépasser l'espace du parloir. Pour supporter au mieux la peine d'emprisonnement, il s'agit d'en faire abstraction. Jawad précise qu'il « *faut revenir à la réalité* », sous-entendant que le quotidien n'est réel que « dedans ». La distinction entre la détention et le parloir fait sens à la lumière de l'ouvrage d'Erving Goffman³⁶⁶ ; la détention se définit comme un espace public où l'expression de soi doit être maîtrisée. L'acteur joue selon « la définition de la situation » délimitant ce qui est convenable ou ne l'est pas. Le parloir pourrait représenter en prison un espace privé où l'intimité et l'affect peuvent émerger tandis que ces comportements sont réprouvés hors de ce lieu. Cette situation conduit à un morcèlement identitaire et à une perpétuelle mise en tension de soi d'un lieu à l'autre. Gwénola Ricordeau explique que le

³⁶³ B.E. Carlson et N. Cervera, « Inmates and their Families Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning », art cit.

³⁶⁴ Hairston ajoutera que « l'environnement carcéral décourage les comportements nécessaires pour être un parent responsable ou même un adulte attentionné et compatissant ». Je traduis. « Fathers in Prisons : Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies », art cit, p. 23.

³⁶⁵ L'auteur utilise le terme de mutiterritorialité pour montrer qu'il existe deux types d'attitudes « fuir la prison en surinvestissant le territoire familial ou, inversement, fuir son territoire familial au prétexte de la prison. » Dans la paternité marginale, il s'agit davantage du deuxième type. « Le maintien des liens parentaux : les enjeux pour l'administration pénitentiaire » dans *L'enfant et son parent incarcéré*, Paris, ERES, 2003, p. 68.

³⁶⁶ *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, op. cit.

parloir trouble et « déborde sur la vie quotidienne »³⁶⁷. Oublier le dehors paraît nécessaire pour survivre dedans. Cet évènement souvent décrit comme une « bouffée d'oxygène » conduit aussi à exposer ses faiblesses. Appartenir à une masculinité virile issue des fractions les plus basses des classes populaires implique le rejet de certains comportements en prison qui émousseraient cette identité³⁶⁸. Dans ce contexte, être père n'apparaît pas comme un avantage et ne se vit finalement qu'au parloir. Dévoiler ses sentiments consiste à montrer ses faiblesses et courir le risque de les voir se retourner contre soi.

2 - La famille, une faiblesse en prison ?

Pour la majorité des détenus qui relèvent de ce type, la paternité ne parvient guère à dépasser l'espace du parloir. Dans le quotidien carcéral, il s'agit d'en faire abstraction pour supporter au mieux la peine d'emprisonnement. Les détenus décrivent peu leurs conditions de vie à leur famille ; de même ils n'évoquent guère leurs liens familiaux avec leurs codétenus. Probablement, reconnaître son statut de père au sein de la prison et en dehors du parloir « c'est risquer de détruire le reste d'image masculine que ces hommes tentent de préserver »³⁶⁹. Brad Tripp parle d'une tentative de séparation entre l'identité paternelle et celle de détenu³⁷⁰.

Précédemment, l'extrait de **Jawad** a permis d'appréhender ce cloisonnement des espaces entre le parloir et la détention. Lors de l'entretien, je l'interroge sur la possession de photos et ses relations avec les autres détenus.

Et tu as des photos ?

Oui vite fait, je ne suis pas du genre à mettre des photos dans ma cellule, parce que je ne veux pas trop penser à ça. C'est un peu comme un signe de faiblesse de mettre des photos de tes gosses, de ta femme. Il faut être comme tout le monde, y a pas de temps pour les sentiments, c'est dans ma tête, j'ai pas besoin de les partager, après on te prend pour un faible.

Tu parles de tes enfants avec d'autres détenus ?

Oui j'ai des potes qui ont des enfants, qui sont dans la même situation, mais je suis pas là à dire « ouais j'ai des enfants, ils me manquent ». Ça montre que tu es faible, ici il faut montrer que tu es là qu'il y a rien qui te manque, normal c'est la prison, si tu es pris pour un faible c'est là qu'on va commencer à te tester. C'est comme ça c'est obligé, quand tu montres que tu es froid avec les gens ils vont pas venir te tester.

[Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

³⁶⁷ *Les détenus et leurs proches, op. cit.*, p. 81.

³⁶⁸ John Stoltenberg, *Refuser d'être un homme : pour en finir avec la virilité*, traduit par Martin Dufresne, traduit par L.-Y. Yeun et traduit par Mickaël Merlet, Paris, Syllepse, 2013, 268 p.

³⁶⁹ Séverine Mayol, « De l'homme sans domicile au père sans logement personnel : tensions de genre dans l'intervention sociale », *Le Télémaque*, 2014, vol. 46, n° 2, p. 129.

³⁷⁰ « Incarcerated African American Fathers: Exploring Changes in Family Relationships and the Father Identity », art cit, p. 39.

Jawad s'interdit d'avoir des photos de famille. Exposées à la vue de tous, elles deviennent les preuves d'une fragilité qui n'a pas sa place en détention. L'enquêté répète à de nombreuses reprises le terme « faible » et « faiblesse » tout en soulignant les enjeux de paraître « comme tout le monde ». Il s'agit de maintenir une image de soi lisse sur laquelle les autres ne peuvent avoir de prise. La visibilité des liens familiaux conduirait à une dégradation de l'image virile valorisée. L'insécurité masculine favorise un repli sur une « masculinité hégémonique »³⁷¹ en détention. En dépit d'une expérience commune de la paternité entre les détenus, celle-ci ne peut s'exprimer. Jawad définit donc les comportements acceptés en détention et ceux réprouvés. Jenny Philipps explique que la dureté du lieu accentue les comportements hyper masculins et qu'« un des enjeux du lieu est de conserver son honneur ».³⁷² Les hommes en prison sont dans des évaluations continues de ce qui est admissible et reconnu par les autres. Ils se jaugent pour définir qui sont les vrais hommes et les imitateurs.

Un deuxième exemple permettra de montrer quels sont les échanges autorisés pour les hommes classés dans la *paternité marginale*. Être un homme fort se définit par la capacité à cacher ses sentiments et les échanger à minima avec les autres.

Quand ça ne va pas, tu n'en parles pas aux autres détenus ?

On discute, mais on ne rentre pas dans les détails, on veut ne pas prendre les problèmes des autres sinon c'est une double peine.

Donc ce qui est intime tu n'en parles pas ?

Non on ne rentre pas dans les détails. Tu es un homme, on se dit pas ça. Nos sujets de conversation c'est les filles, les conneries qu'on a faites, ces choses-là. On parle des choses qui ne vont pas dans la détention.

Tu ne parles pas de la famille ?

Non, déjà moi quand quelqu'un me raconte ses problèmes, je lui dis que j'ai les miens et que je ne veux pas savoir ça, on réagit tous comme ça. Après tu en as qui te parlent de leur femme, mais c'est qu'ils ne sont pas habitués au monde carcéral, c'est des primaires.

C'est une faiblesse ?

Je ne dirai pas une faiblesse, peut-être qu'il se sent mieux, mais c'est lourd, s'il se plaint de la prison il n'avait qu'à pas faire de conneries.

[Jérôme, 29 ans, séparé, 2 enfants (8 et 9 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Jérôme, comme Jawad décrit ce qui est dicible et ce qui ne l'est pas. Il critique les détenus qui racontent leurs problèmes. De fait, s'établit une distinction entre ceux qui supportent la détention et qui assument les conséquences de leurs actes et ceux qui ne connaissent pas le milieu et s'en plaignent. On voit se constituer un système de domination/d'évaluation « d'un groupe d'hommes

³⁷¹ La masculinité hégémonique se définit par Raewyn Connell comme la « configuration de la pratique du genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné au problème de la légitimité du patriarcat » *Masculinités : Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Editions Amsterdam, 2014, p. 74.

³⁷² L'auteur ajoute « *L'ironie de la situation est que certains de ces hommes sont envoyés en prison à cause de leurs comportements, mais ils deviennent essentiels pour survivre en détention* ».

« Cultural construction of manhood in prison. », *Psychology of Men & Masculinity*, 2001, vol. 2, n° 1, p. 1. (Je traduis).

par rapport à ceux qui investissent d'autres formes de masculinités »³⁷³. Pour appartenir à ce type de masculinité, les détenus se construisent une « *hexis* de délinquant »³⁷⁴ à travers des apprentissages corporels, mais également l'adoption de comportements. L'objectif est double : il s'agit de s'intégrer à une « "groupalité" délinquante »³⁷⁵ pour se protéger d'une image de faible.

L'exemple de **Bilal** permet de faire le lien entre les différents arguments avancés. Il a 33 ans, il a été incarcéré plusieurs fois et connaît parfaitement le fonctionnement de la prison. Sa deuxième compagne le visite toutes les semaines et lui amène les enfants. J'interroge la place qu'il accorde à sa famille.

J'essaye de ne pas penser à dehors, je ne pense qu'à la prison, j'attends que ça passe. En fait la prison faut oublier l'extérieur, enfin pas totalement, mais ça ne sert à rien, même entre nous en promenade on parle d'abord de l'intérieur puis après de l'extérieur, « tu as mangé quoi ? Une pizza, un gâteau ? ». C'est un moyen de survivre, de ne pas se faire du mal. La dernière fois en promenade, on était trois trafiquants de stupés qui font des go fast en Espagne et on se disait par où on passe, comment on travaille, chacun à sa manière de faire [...]. Les hommes, en général, ils parlent pas trop de leur famille. J'ai des enfants basta, surtout entre hommes on parle de tout et de rien, mais pas de nos familles. [Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants (4 mois à 12 ans), incarcéré depuis 34 mois, MA]

Sans revenir sur les éléments qui ont déjà été analysés, le constat est que les relations entre hommes sont basées sur la notion de spectacle et de performance³⁷⁶. Le récit de la carrière de délinquance permet ainsi d'être reconnu et valorisé par le groupe de pair. Jennifer Ann Sloan décrit la prison comme un lieu où se forme un auditoire qui concentre les attentes masculines³⁷⁷. Les hommes se conforment aux stéréotypes virils légitimes en prison qui sont la ténacité émotionnelle et la dureté physique. L'aspect central de cet extrait souligne le lien complexe entre le dedans et le dehors, entre la vie en détention et la vie quotidienne familiale.

3 - (Se) construire sa vie en prison pour rester un « vrai » homme

Les hommes rassemblés dans la *paternité marginale* sont issus des fractions les plus démunies des classes populaires. Ils ont un accès limité au marché du travail ou celui-ci est extrêmement précaire. L'économie de la société souterraine, le business, constitue « un moyen de s'associer, de

³⁷³ Alice Olivier, « Des hommes en école de sages-femmes », *Terrains & travaux*, 2015, n° 2, p. 82. Par « autres formes de masculinités » je pense notamment aux masculinités complices définies par Raewyn Connell qui soutiennent l'hégémonie sans la réaliser pleinement. *Masculinités*, *op. cit.*, p. 76.

³⁷⁴ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, *op. cit.*, p. 86.

³⁷⁵ *Ibid.*, p. 80.

³⁷⁶ J. Phillips, « Cultural construction of manhood in prison. », art cit, p. 10.

³⁷⁷ *Masculinities and the Adult Male Prison Experience*, London, Palgrave Macmillan UK, 2016, p. 175.

participer à la société et un appel vers la liberté »³⁷⁸. Ces hommes se sont adaptés aux conditions économiques et aux règles du quartier qu'ils transposent en détention. Ce fonctionnement leur assure une image valorisée dans le milieu et leur confère reconnaissance et honneur. Pour rendre l'incarcération acceptable, les détenus se (re)construisent un « chez eux ». Pour cela ils maintiennent leur business, retrouvent des connaissances et s'adonnent à des activités comme la musculation qui participent à l'affirmation de la masculinité. Dans ce contexte, la famille devient quasiment taboue, il y a comme un interdit à évoquer les liens affectifs. J'ai nommé ce fonctionnement en reprenant les termes de Jawad, « *se mettre en mode prison* ». Il caractérise exclusivement les hommes regroupés dans la *paternité marginale* et se définit à la fois par un vécu de la détention concentré sur la camaraderie virile (blagues, humour tendancieux, récit sur les filles), par une « *hexis de délinquant* »³⁷⁹ (valorisation du parcours délictueux, connaissance de la prison, violence et démonstration de virilité physique) et la prédominance du moment de l'incarcération dans le récit de soi. Le « *mode prison* » consiste à jouer un rôle attendu en détention et rend difficile le lien entre les différents lieux de la prison (notamment du parler vers la cellule et la promenade et inversement).

Revenons plus finement sur ces caractéristiques. Ces détenus arborent la posture du « héros ». Ils mettent en avant leurs compétences délictueuses en exagérant certains traits de leur histoire. Leurs délits définissent le type d'hommes qu'ils sont : courageux, aventureux, forts et virils. Ce type de discours apparaît comme une « réplique au stigmaté »³⁸⁰. Dans cette perspective, la peine de prison plus qu'un symbole de honte confère de la valeur à l'individu³⁸¹ et pourrait à plus juste titre être appréhendée comme un rite de passage. Les détenus mettent en avant leur connaissance du milieu carcéral, pour se valoriser.

Les détenus transposent ce qu'ils vivaient dehors à l'intérieur de la détention, Jérôme par exemple, retrouve certaines connaissances du quartier « *on se connaissait tous et parfois on se retrouve ici en prison.* » Sa cellule devient son chez-lui : « *pour le moment c'est chez moi. Ma cellule je l'ai aménagée* », « *je me suis fait une étagère avec les portes des toilettes, je me suis fait un meuble télé comme à la maison et je me suis fait un canapé en coupant un matelas* ». L'appropriation des espaces personnels n'est pas systématique pour tous les détenus répartis dans la *paternité marginale* néanmoins cet aspect se retrouve peu dans les autres types.

³⁷⁸ P. Jamouille, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, op. cit., p. 62.

³⁷⁹ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 86.

³⁸⁰ Il est possible de faire le lien avec le travail de Pascale Jamouille qui décrit le hip-hop comme une culture de rue. C'est-à-dire une culture « d'adaptation à des conditions sociales d'existence dures et précaires ». Pour détourner le stigmaté de jeunes de cité, il s'agit de faire reconnaître ses expériences au sein du quartier.

³⁸¹ C. Hamel, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendant de migrants du Maghreb*, op. cit., p. 386.

Les hommes regroupés dans ce type cherchent également à être visibles dans les espaces collectifs afin d'obtenir une reconnaissance au sein de la détention. **Joseph**, incarcéré en maison d'arrêt pour violence, explique par le passé l'importance de s'affirmer et n'hésite pas à en rajouter pour impressionner son interlocutrice.

La prison c'est rien, on a tout ici, le téléphone et tout. C'est plus dur pour eux (*la famille*) que nous. Ici c'est la maternelle, ils se chient dessus. Avant il fallait montrer les crocs maintenant c'est que du blabla, y a que des jeunes. Avant c'était des jeunes qui valaient le coup, là c'est des trous de balle. Avant on avait des hommes en prison. En 2004, la première fois que je suis allé en promenade, je me suis fait éclater. Avant ça se battait, y avait des lames. C'était mieux, c'était plus agité. En promenade, il y avait toujours des batailles. J'en ai vu un qui avait l'œil sorti, on se découpait. J'ai vu des découpages. Quelqu'un qui me coupe, il est mort. Celui qui m'a coupé (*me montre une cicatrice*), il se souvient de moi, c'est marqué sur son visage.

[Joseph, 33 ans, séparé, 4 enfants (4 à 12 ans), incarcéré depuis 18 mois, MA]

Joseph représente le profil extrême de ce type. Il met en avant des « valeurs hyper masculines, d'honneur et de dureté »³⁸² distinguant les vrais hommes en prison des jeunes. Joseph établit une hiérarchie entre les détenus et critique l'évolution du milieu carcéral. Il décrit sa capacité à s'adapter à cet environnement. Manuel Cabelguen analyse ces processus d'adaptation sociale des détenus dans une typologie³⁸³. La majorité des hommes qui relèvent de la *paternité marginale* se rapprochent du premier type (T1) défini par l'auteur. Les détenus classés dans ce type distinguent en deux clans l'univers carcéral : les proies et les prédateurs. C'est « la loi de la jungle qui prédomine » et le discours de la violence est banalisé : « il est normal de faire justice soi-même »³⁸⁴. Les récits de batailles dont il est question dans l'extrait de Joseph, participent à l'affirmation de la masculinité et sont essentiels à la reconstruction de la réputation³⁸⁵. Ces batailles déjà valorisées à l'extérieur ont également de l'importance en prison, elles servent à acquérir une place dans un groupe de pair et prouver sa valeur.

Le corps mis en action et en scène devient une ressource essentielle³⁸⁶. La musculation, bien plus qu'une occupation contribue à la visibilité d'une masculinité valorisée en prison. Loïc Wacquant décrit les muscles comme un des symboles distinctifs de la masculinité participant à l'estime de soi³⁸⁷.

³⁸² G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 86.

³⁸³ Dans son article Manuel Cabelguen croise plusieurs variables (le type de détention, l'âge, le temps d'incarcération, le nombre d'incarcérations, le type de délit et les liens significatifs avec l'extérieur) afin de comprendre « les attitudes, les opinions ou les valeurs que les détenus portaient à l'égard des autres détenus, du personnel pénitentiaire ou du milieu carcéral en général ».

³⁸⁴ Manuel Cabelguen, « Dynamique des processus de socialisation carcérale », *Champ pénal/ Penal field*, 5 janvier 2006, Vol. III, paragr. 16.

³⁸⁵ J. Phillips, « Cultural construction of manhood in prison. », art cit, p. 10.

³⁸⁶ Jenny Philipps explique qu'en prison sans les ressources normalement disponibles pour promulguer la masculinité, les hommes sont forcés de reconstruire leur identité et leur statut en utilisant des ressources limitées (2001, 1).

³⁸⁷ Loïc J.D. Wacquant, « Review Article: Why Men Desire Muscles », *Body & Society*, mars 1995, vol. 1, n° 1, p. 171.

Si tu es pas sportif tu es mort, faut tenir le coup si tu as rien. Faut tenir et pas se laisser faire et surtout tenir tête aux autres. Le sport c'est vital, tu oublies ce qui va pas et pour moi c'est ma source d'inspiration, la muscu c'est vraiment important [...]. Au niveau corporel, c'est vrai que ça va jouer au niveau du respect et faut se faire respecter entre détenus. Après faut aussi respecter sa peine et pas revenir en arrière.

[Juan, 35 ans, séparé, 5 enfants (1an à 5 ans), incarcéré depuis 18 mois, MA]

L'engagement corporel devient un moyen de se libérer psychiquement,³⁸⁸ mais participe également mettre en scène sa virilité. Celle-ci « devient tout à la fois un signe d'appartenance, mais aussi de reconnaissance, voire de respect en prison »³⁸⁹. Pour les hommes rassemblés dans la *paternité marginale*, les pratiques sportives participent à cette affirmation de la virilité. Cet aspect est également présent dans le discours des surveillants :

Franck : Ils sont beaucoup dans la démonstration. La prison c'est un milieu de « rouleux », ils roulent des mécaniques, la majorité c'est ça.

Comment tu le vois ?

Joël : Tu le vois tout de suite, ça commence par la musculation.

Franck : Là en ce moment je suis sûr qu'il y a de la protéine qui circule, depuis deux-trois mois ils ont tous pris des carrures de fou.

Joël : P. il était comme ça (*montre son auriculaire*) quand il était en manque et après il redevenait stock. Je ne sais pas comment ça rentre.

Franck : Je pense qu'il y en a certains qui se piquent à la testostérone. Ils sont obligés de prendre ça, avec amphétamines et tout pour être comme ça.

Ça leur apporte quoi concrètement ?

Joël : Bah une prestance ! Ce qui est marrant c'est qu'après tu les vois dehors, ils sont bourrés, à boire de la 8-6 et en prison ils sont musulmans, ils font du sport tous les jours, ils font tout un cinéma. C'est vrai, tu les vois dehors, bloup bloup bloup (*fait le signe de celui qui boit à la bouteille*). (*Il prend la voix de quelqu'un d'alcoolisé*) C'est pas pareil, en prison je me rachète une conduite. Ils reviennent tous, 10 ans que je suis là, c'est toujours les mêmes.

[Joël et Franck, surveillants, environ 50 ans, +/- 25 ans d'expérience]

Les surveillants interrogés critiquent les démonstrations masculines qui n'auraient de valeur qu'en détention et qui disparaîtraient à l'extérieur. Ils n'adhèrent pas aux normes socialement situées de ces détenus dont ils cherchent également à s'en éloigner.

Pour les détenus, au contraire, le « *mode prison* » est un moyen de s'adapter au milieu carcéral et d'y résister. Ajoutons cependant que l'âge des détenus amoindrit l'adhésion à ce « mode » ; l'avancé en âge permet pour certains détenus de ce type d'acquérir une respectabilité qui n'est plus remise en jeu ou à conquérir.

³⁸⁸ Marine Szczepaniak souligne l'importance de la musculation en prison : « Le corps polarise l'attention du détenu, car malgré qu'il soit le premier objet de la sanction, c'est aussi le seul médiateur qui lui reste pour communiquer, exister », dans ce contexte le corps devient une des rares ressources à la survie psychique. « Le vécu du corps à travers la pratique de la musculation », *Le journal des psychologues*, février 2016, La prison, le psychologue et sujet, n° 334, p. 49-54.

³⁸⁹ Dominique Bodin et al., « Le sport en prison : entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 15 novembre 2007, Numéro 9, p. 145-171.

J'ai montré que les hommes regroupés dans la *paternité marginale* éprouvent des difficultés à faire dialoguer plusieurs rôles masculins³⁹⁰ dont fait partie la paternité. Ils donnent davantage d'importance aux rôles virils qui leur permettent de s'intégrer aux sous-cultures carcérales. Manuel Cabelguen explique que « plus le détenu aura une bonne connaissance du milieu, plus il s'intégrera sur un mode prisonnierié »³⁹¹ ce qui implique de moins adhérer à d'autres rôles sociaux et notamment parentaux. Dans ce contexte, la relation avec la compagne et mère des enfants est particulièrement révélatrice. Elle favorise les liens avec l'extérieur et notamment parentaux, mais participe également au maintien du détenu en détention (en ayant des rapports sexuels avec lui ou en lui apportant des objets illégaux).

B. La compagne et mère : une femme mise au service du détenu et de ses besoins

Les différents ouvrages sur les liens familiaux en prison montrent que l'identité paternelle dépend de la relation que les hommes entretiennent avec la mère de l'enfant³⁹². La relation coparentale est d'autant plus importante quand le père et l'enfant sont séparés physiquement. Indépendamment de la relation conjugale (en couple ou séparé), la mère modère la relation, « créant un contexte favorable ou défavorable à l'adoption de la paternité »³⁹³. Les enfants sont souvent jeunes au moment de l'incarcération, ces hommes ont passé peu de temps avec eux, en dehors des murs. On montrera que les relations aux enfants dépendent largement de l'implication de la mère et de la famille. Une partie des pères bénéficient de visites avec leurs enfants au parloir et d'autres non. Cette différence affecte leur vécu de la paternité en prison, mais c'est avant tout les attitudes des compagnes et mères à leur égard (soutien ou mise à distance), qui vont définir leur place de père. L'idée forte de cette première partie sera d'analyser la place prépondérante des compagnes-mères pour les hommes classés dans la *paternité marginale*.

³⁹⁰ J.A. Sloan, *Masculinities and the Adult Male Prison Experience*, *op. cit.*, p. 163.

³⁹¹ « Dynamique des processus de socialisation carcérale », art cit, p. 51.

³⁹² Pour ne citer que quelques auteurs G. Ricordeau, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération*, *op. cit.* ; W.J. Dyer, « Prison, Fathers, and Identity: A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », art cit ; C. Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, *op. cit.* ; W.J. Dyer, J.H. Pleck et B.A. McBride, « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships », art cit ; M. Douris et P. Roman, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison*, *op. cit.*

³⁹³ W.J. Dyer, J.H. Pleck et B.A. McBride, « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships », art cit, p. 35. (Je traduis).

1 - Maintien ou fin des visites : l'importance de la mère et de la relation de couple

Pour les quinze hommes séparés, divorcés et célibataires, l'incarcération renforce la faiblesse des liens avec les enfants, six seulement bénéficient de visites parentales. Quatre ont des visites grâce à l'ex-compagne qui continue de venir en prison et pour les deux derniers, la famille paternelle prend le relai. Quant aux hommes mariés ou en concubinage avec la mère de leur(s) enfant(s), dix ont des parloirs sur les douze.

Tableau 10 Nombre de pères qui ont des visites des enfants au parloir selon la situation conjugale dans la paternité marginale

Situation conjugale		Nombre de pères qui voient leur(s) enfant(s) en parloir	Nombre de pères qui ne voient pas leur(s) enfant(s) en parloir
Mariés/concubins	12	9	3
Séparés/divorcés/célibataires	19	6	13
Total		31	

Les hommes divorcés ou séparés ont généralement des visites plus irrégulières et espacées (au moins une fois par mois ou moins d'une fois par mois) tandis que ceux en couple ont plus souvent des visites au moins une fois par semaine et dans de rares cas moins d'une fois par mois. L'éloignement géographique peut également contribuer à l'absence ou à l'espacement des visites. Les trajets pour se rendre en prison constituent à la fois un coût temporel et financier. Néanmoins, selon l'étude de Jamie S. Martin, le fait que les détenus soient physiquement plus proches de leur famille ne semble pas augmenter la probabilité de visites, alors que les relations précarcérales influenceraient davantage le contact avec les enfants pendant l'incarcération³⁹⁴. Si d'autres dispositifs de maintien des liens existent comme le téléphone, je me concentrerai ici sur le parloir. Ce choix s'explique tout d'abord, car les hommes classés dans la *paternité marginale* utilisent principalement le téléphone pour maintenir un contact avec la compagne ou la surveiller, pour discuter avec leurs copains et se rendre sur des sites de rencontres types Badoo.

³⁹⁴ *Inside looking out, op. cit.*, p. 150.

Ces chiffres marquent l'importance de la mère dans le maintien des liens familiaux, dont l'absence compromet l'existence de relations parentales en prison, pour des raisons que je m'attacherai à mettre en évidence³⁹⁵.

Tous les détenus n'organisent pas ces visites avec la même fréquence. De même, ceux ayant des enfants de plusieurs unions peuvent faire le choix de voir leurs différents enfants en même temps ou au contraire de segmenter les visites. Il existe de manière générale une nette différence entre les enfants d'une première union et de la dernière. Les hommes voient davantage leur dernier enfant. En regardant du côté des pères séparés, Arnaud Régnier-Loilier indique que « plus la séparation est ancienne et plus la proportion d'enfants ne voyant jamais leur père augmente (elle est de l'ordre de 3 % si la séparation s'est produite un an plus tôt ou moins, 15 % si elle remonte à une dizaine d'années, 25 % après une vingtaine d'années). L'âge de l'enfant au moment de la séparation joue également un rôle important : plus d'un quart des enfants âgés de moins d'un an au moment de la séparation ne voient jamais leur père, contre 12 % s'ils avaient une dizaine d'années³⁹⁶.

Il y a trois cas de figure : le premier, la mère amène les enfants (dans de rares cas, pour donner une place au père même après une séparation) ; le deuxième elle refuse de maintenir le lien (notamment après une séparation souvent conflictuelle) ; et, dans le dernier cas, les contraintes matérielles et/ou les circonstances de naissance de l'enfant conduisent à une absence de visites³⁹⁷.

Dans le premier cas, les visites au parloir ont pour finalité de donner/maintenir une place au détenu dans la famille.

Elle vient en parloir, elle amène le petit, elle fait beaucoup de choses pour moi, elle m'envoie des photos, elle me dit tout ce qu'elle fait, ce qu'elle va faire, elle m'a fait comprendre qu'elle était là pour moi. C'est que du bonheur ce qu'on vit à trois.

[David, 34 ans, concubinage, 4 enfants (1 à 11 ans), incarcéré depuis 18 mois, CD]

David décrit le dévouement de sa compagne pendant son incarcération, l'incluant dans sa vie quotidienne en lui rapportant les événements auxquels il ne participe pas. Caroline Touraut met en évidence le « travail de care multidimensionnel » des compagnes. « Leur soutien est à la fois *pratique, moral, substitutif et identitaire*, le *care* apparaît multidimensionnel et vise à neutraliser les effets préjudiciables de la détention sur leur proche incarcéré. »³⁹⁸

³⁹⁵ Marie Douris et Pascal Roman indiquent que dans 59,1 % des cas c'est l'autre parent qui accompagne les enfants. Pour 39,8 % c'est un membre de la famille et dans une proportion moindre (6,4 %) il s'agit d'un membre du Relais enfants-parents. Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison, op. cit., p. 68.

³⁹⁶ « Focus—Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant », *Informations sociales*, 2013, n° 2, p. 73.

³⁹⁷ Ces aspects peuvent se retrouver également dans d'autres types de paternité.

³⁹⁸ Caroline Touraut, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », *Champ pénal/ Penal field*, 21 janvier 2014, Vol. XI, paragr. 13.

Malgré la fin de la relation, « c'est au nom des enfants »³⁹⁹ que certaines ex-compagnes maintiennent ce lien. Cependant, les rares entretiens réalisés avec les hommes concernés par cette situation décrivent l'insatisfaction de ces visites.

Tu as des relations avec eux ?

Oui elle me les emmène de temps en temps au parloir, une ou deux fois par mois.

Raconte-moi un parloir par exemple ?

Ça se passe bien, en parloir je leur ramène des bonbons et le temps passe vite, on a le temps de rien faire, mais une heure c'est déjà assez, pas plus long, c'est des petites cabines... les surveillants... c'est pas vivable.

Y a pas d'intimité ?

Les parloirs ici, laisse tomber.

Tu préférerais ne pas en avoir ?

Non je préfère en avoir, oui quand même un peu de visite ça fait du bien.

Vous discutez ?

On discute, je joue avec les enfants.

Et le fait qu'il y ait ton ex ?

Elle est contente de repartir, on se parle un peu, mais qu'est-ce qu'on se dit... [...]

Quand elle prend des décisions pour les enfants, elle te tient au courant ?

Elle m'en parlait avant, parfois elle les prend toute seule, c'est dur (sort sa clé de cellule de la poche).

Tu veux déjà partir ?

Je ne peux rien dire, je suis en prison Madame, je dis quelque chose elle le fait quand même.

Tu as perdu ton rôle de père ?

Bah oui quand même [...].

Qu'est-ce que tu faisais avec eux dehors avant ?

Le petit je l'ai pas bien connu, mais ma fille je l'emmenais manger, je faisais des sorties. [...] C'est elle qui gérait le foyer, je ne vais pas vous mentir.

[Nadim, 34 ans, séparé, 2 enfants (5 et 10 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

Nadim, peu bavard pendant les entretiens, laisse entrevoir son mécontentement face aux conditions de visite. La restriction de son rôle paternel devient visible à la fois par la pauvreté des visites et son absence de prise de décisions parentales. Il apparaît une contradiction dans la description de ce moment partagé, « on a le temps de rien faire, mais une heure c'est déjà assez ». C'est à la fois trop court et trop long, trop court pour faire le père et profiter de ses enfants, mais trop long au vu des conditions de visites et de la situation pesante entre les ex-conjoints. Cet extrait dessine la complexité de l'exercice d'une coparentalité en détention. En cas de rupture, ces hommes font à la fois le deuil du couple et d'un rôle parental qui dépend peu d'eux (avant et pendant l'incarcération). Ils se rendent compte de la fragilité de leur place dans la famille et de leur dépendance vis-à-vis des femmes. Fragilité qui est moins visible quand ils sont en couple, car c'est la combinaison conjugale et parentale qui leur a procuré une position – centrale – dans la famille. Si certains ont eu un rôle

³⁹⁹ *Ibid.*, p. 28.

paternel traditionnel (notamment de pourvoyeur), la prison rend visible ce qu'ils n'ont jamais fait et ce qu'ils ne peuvent plus faire.

Dans le deuxième cas de figure, la rupture du couple conduit à l'arrêt des visites.

Sur toute votre relation, pendant combien de temps tu étais en prison ?

Sur les sept ans, j'ai passé trois ans et demi en prison en comptant la semi-liberté. Elle en a connu des parloirs, elle est venue. Mais ce qui était bien avec elle, même si on se prenait la tête, elle venait quand même. Mais aujourd'hui, elle a trop changé, elle a un caractère de chien, je l'ai eu c'était un agneau maintenant c'est un démon.

Tu n'as toujours pas plus de contact ?

Non juste le courrier tous les deux mois. Elle me donne des nouvelles des petits et rien de plus.

Tu voudrais avoir plus ?

Par rapport à elle non, mais pour les petits oui, car c'est un peu léger.

Tu as demandé plus ?

Quand je lui demande d'écrire plus, elle ne le prend pas en compte.

Et toujours pas de téléphone ?

Non elle ne veut pas me donner son numéro, sûrement à cause de son mec. Ça fait un an que je n'ai pas vu mes petits, le 20 ça fera un an, c'était lors de ma dernière perm, maintenant ils me refusent tout à cause des incidents, c'est pour ça que je ne reprends pas de téléphone.

Et passer par le relais enfant-parent tu y a pensé ?

Je sais même pas comment faire ça, ici tu demandes quelque chose, ils mettent vingt ans à te répondre et à te voir donc faut pas que ce soit important.

Et quelqu'un de ta famille ne pourrait pas les prendre ?

Ma mère n'a pas le permis et puis mes frères sont dispersés et une de mes sœurs n'a pas le permis. Mais les voir en parloir ça me mettrait mal. J'aurais juste le numéro, ce serait largement mieux. Dans quatre mois ça fera quatre ans que je ne sais que par courrier, et je les aurais vus une fois.
[Jérôme, 28 ans, séparé, 2 enfants (8 et 9 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

L'extrait de **Jérôme** met en exergue plusieurs aspects : d'un côté, la mère décide de maintenir ou non les visites, mais également les contacts indirects avec les enfants. De l'autre, l'enquêté ne sait pas comment faire valoir ses droits. Il ne connaît pas les recours possibles dont fait partie le relais enfants-parents. Cependant, il ne manifeste pas un souhait particulier de voir ses enfants au parloir, car cela lui causerait de la souffrance, le téléphone constituerait un entre-deux à la situation.

Lorsque la mère ne maintient plus le lien père-enfant, celui-ci disparaît. Comme dans le cas de figure précédent, la disparition de la relation conjugale sonne la fin de la relation parentale. Dans le cas de Jérôme, je note également une faible implication dans sa fonction parentale. L'environnement familial ne lui permet pas de compenser la rupture conjugale, tandis que l'enquêté n'a pas les moyens – ou ne veut pas – mener ce « combat »⁴⁰⁰. Marie Douris et Pascal Roman notent « qu'être parent en détention (ou plutôt demeurer parent en prison) nécessite un investissement conséquent et requiert une contribution active de la part des intéressés »⁴⁰¹.

⁴⁰⁰ Marie Douris et Pascal Roman soulignent que « garder le lien avec les enfants [est] : un droit, une nécessité, des stratégies, un combat » *Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 109.

⁴⁰¹ *Ibid.*, p. 110.

La mère des enfants joue un rôle primordial dans le maintien ou la fin des visites, cependant l'âge des enfants est également un aspect important. Sur les onze pères rassemblés dans ce type qui ont des enfants de plus de 11 ans, huit ne viennent pas en parloir, pour les trois autres, les visites sont très irrégulières. **Kalim**, par exemple, décrit la discontinuité des visites et des liens indirects :

Ils sont venus en décembre ?

Oui en décembre, janvier et début février, ça fait deux mois que je les ai vus, je l'ai eu au tel il m'a dit qu'il allait venir, je préfère qu'ils viennent d'eux-mêmes. Je veux pas les forcer, je vais pas leur poser la question de quand ils viennent. Ça me saoule pas de les voir, mais ça les soulent la prison, ça fait longtemps qu'ils viennent.

Il t'écrit ?

Avant, il m'écrivait via Facebook, dans le temps, jadis.

Tu leur écris combien de fois ?

Ça dépend des périodes, des fois plusieurs fois dans la même semaine, mais en général c'est deux ou trois fois dans le mois.

[Kalim, 35 ans, séparé, 2 enfants (7 et 13 ans), incarcéré depuis 3 ans, MA]

Dans le même sens, Stéphane, un surveillant, m'explique la rare présence d'enfant âgé pendant les visites : « *en parloir, il y a que des enfants mineurs qui viennent parce que les mères les forcent à voir leur père, mais après ils ne viennent plus, ils en ont marre. Parfois on voit ensuite revenir les enfants à leur place* »⁴⁰². Les chiffres de l'enquête sur les *Liens Familiaux et détention* montrent également que plus les enfants sont jeunes, plus ils voient leur parent en prison⁴⁰³.

Dans le dernier cas de figure, les contraintes matérielles et la nature de la relation avec la mère de l'enfant va conduire à une absence de visite dès le début de l'incarcération. Cinq détenus sur les trente-et-un ont des enfants qui vivent à l'étranger, cette situation rend de fait impossible la venue des enfants en prison. Mais le lieu d'incarcération peut également contraindre à un éloignement avec la famille. Cette situation influence fortement la fréquence des visites⁴⁰⁴. Concernant la nature de la relation, une majorité des détenus regroupés dans la *paternité marginale* ont connu une paternité précoce dans un couple ou une relation également prématurée. Les mères des enfants peuvent être des compagnes, des petites amies, mais également des relations sans lendemain (je reviendrai plus en détail sur ce point dans la partie I.B).

⁴⁰² [Stéphane, surveillant, 55 ans, 30 ans d'expérience, CD]

⁴⁰³ « 69,7 % des enfants âgés de 1 à 2 ans des trois établissements pénitentiaires voient leur parent alors qu'ils ne sont que 47,3 % des enfants âgés de 11 à 14 ans pour les trois établissements et 56,4 % des enfants âgés de 15-17 ans pour les trois établissements » *Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 60.

⁴⁰⁴ voir notamment Caroline Touraut, « Entre détenu figé et proches en mouvement. "L'expérience carcérale élargie" : une épreuve de mobilité », *Recherches familiales*, 2009, n° 1, p. 81-88 ; M. Douris et P. Roman, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 67.

Ludovic⁴⁰⁵ décrit un couple instable et sa surprise à l'annonce d'une grossesse. Son ex-compagne découvre au bout de quatre mois qu'elle est enceinte. Ils se séparent peu de temps après la naissance de sa fille et son ex-compagne décide de partir vivre en Espagne.

Tu fais quoi pour avoir des nouvelles ?

Avant on faisait par Skype pour se voir et puis y a Facebook aussi, Johanna me donnait des nouvelles, ça permet de rester en contact... La paternité, elle a ses débuts et ses limites, je suis plus avec la mère, donc je la vois qu'à moitié.

Elle va revenir en France ?

Je sais pas si elle reviendra, mais c'est sûr ça peut durer un petit moment, surtout si elle est avec un gars et qu'elle s'installe, donc soit elle revient, soit elle reste. Je souhaite qu'elle soit avec quelqu'un de bien qui la lâchera pas.

Tu voudrais qu'elle vienne au parloir ?

Oui j'aimerais bien, ce serait vraiment super de la voir, mais sa mère est très manipulatrice. Elle pensait qu'avec l'enfant je resterais, mais non et puis elle s'en sert pour que je lui envoie de l'argent, que je lui remonte le moral. J'aimerais un parloir pour avoir des nouvelles.

Et du coup tu fais comment pour en avoir ?

C'est ma mère qui fait le passage. Au départ je voulais que ce soit ma copine, mais c'est pas évident de tout gérer et puis c'est pas forcément bien de tout mélanger.

[Ludovic, 27 ans, séparé, 1 enfant (3 ans), incarcéré depuis 3 mois, MA]

Depuis son incarcération, Ludovic peine à avoir des nouvelles de sa fille. Dans son discours, il décrit la responsabilité de la mère dans cette situation. Elle aurait utilisé l'enfant pour tenter de maintenir le couple et par la suite obtenir une aide financière et morale. Ce type de discours est assez commun dans les récits des hommes séparés et divorcés. L'intérêt de cet extrait réside dans l'analyse de Ludovic sur le lien existant entre relation conjugale et relation parentale : « *la paternité elle a ses débuts et ses limites, je suis plus avec la mère donc je la vois qu'à moitié.* » Dit autrement, la paternité commence dans le couple et s'effrite quand elle sort de ce cadre. L'éloignement géographique, la nature de la relation avec la mère de l'enfant et la peine de prison conduisent à l'affaiblissement du lien du père à l'enfant.

Au final, les hommes séparés/divorcés ont une faible probabilité d'avoir des visites au parloir, cet aspect se retrouve aussi dans d'autres types de paternité. Mais ce qui transparait fortement est que, quelle que soit la situation conjugale, le rôle du père reste secondaire en détention, car ce sont les mères qui prennent en charge le foyer et les décisions.

2 - Une prise en charge du quotidien par les mères

Caroline Touraut a mis en évidence les logiques de mobilité familiale lors de l'incarcération d'un proche. L'absence du parent incarcéré au sein du foyer conduit à l'autonomisation des femmes (certaines sont contraintes à retrouver un emploi) et à une prise en charge des rôles familiaux

⁴⁰⁵ Voir l'encadré dans ce chapitre Partie II.B.2

anciennement assumés par leur proche avant l’incarcération⁴⁰⁶. L’auteure insiste sur la recomposition des rôles domestiques. En enquêtant auprès des femmes qui viennent visiter leur conjoint, frère, fils, il est possible que l’auteure ait davantage recueilli des discours positifs (qualité morale du détenu, son implication dans les tâches domestiques et parentales...) sur la personne visitée et la situation familiale avant l’incarcération. Ces femmes, souvent catégorisées comme « famille de détenu », ont pu profiter de la situation d’entretien pour rendre légitimes leurs visites et (sur)valoriser la personne incarcérée. De mon côté, les discours des hommes sur la répartition des tâches domestiques sont assez flous, mais plusieurs reconnaissent que la mère des enfants prenait principalement en charge les tâches domestiques et parentales. Néanmoins, il est fort probable que ces mères connaissent un accroissement du temps dédié à ces tâches et qu’elles intègrent par ailleurs les rôles traditionnels masculins (de pourvoyeur, d’autorité...). Je monterai dans partie III. A que pour les hommes en couple, cette recomposition des rôles est mieux vécue lorsqu’ils maintiennent un rôle de pourvoyeur en détention.

Pour les hommes séparés, ils ont un rôle parental souvent inexistant en détention. Je montrerai dans la partie suivante que pour certains, l’entrée dans la paternité s’est faite en pointillée. Leurs absences/alternances au sein du foyer ont conduit les mères de leurs enfants à assumer une place principale dans le foyer. L’incarcération vient affirmer le peu de prise de ces détenus sur l’éducation et les décisions parentales. Je prendrai l’exemple de **David**, qui a quatre enfants de trois mères différentes dont le dernier enfant est né au cours de l’enquête.

Tu vois les autres enfants en parler ?

Non, Sylvie ne veut pas faire de permis de visite et Léa m’en veut donc elle ne souhaite pas me voir, elle m’en veut de la prison, mais on est très proche, on s’écrit. Elle me manque.

Tu leur téléphones ?

Non je ne téléphone qu’à Shirley (*sa compagne actuelle*).

Est-ce que tu as l’impression de pouvoir faire le père en prison ?

Oui même si je ne suis pas présent j’ai quand même ma responsabilité, mes enfants sont importants et je serai toujours là pour eux.

C’est quoi pour toi ta responsabilité par exemple ?

Bah ici je dois veiller sur eux, je téléphone à Sylvie et elle me dit tout sur eux, c’est comme ça que je sais qu’ils grandissent. Quand mon fils va chez le coiffeur ou ce qu’il mange, elle me le dit. Je l’entends, ça me rassure. J’ai besoin d’être rassuré, j’aimerais être encore plus rassuré. Je dis à Sylvie, « tu dois faire ça, faire ci » et elle m’a répondu la dernière fois « tu sais, je m’en occupe quand tu n’es pas là, j’ai l’habitude », c’est vrai que j’oublie et j’ai tendance à faire comme si j’étais encore à la maison.

[David, 34 ans, concubinage, 4 enfants (1 à 11 ans), incarcéré depuis 18 mois, CD]

⁴⁰⁶ C. Touraut, *La famille à l’épreuve de la prison*, op. cit.

David voit son dernier fils au parloir, mais n'a plus de contact avec sa première fille dont il se sent malgré tout proche. Sylvie, la deuxième mère, joue le rôle de transmission⁴⁰⁷ en lui donnant quelques nouvelles des deux suivants. L'enquêté décrit sa responsabilité envers ses enfants qu'il définit par la connaissance de leur quotidien et le fait « *d'être là pour eux* ». On apprend au cours des entretiens qu'il a été incarcéré sept fois. Il n'a pas vécu avec sa première fille et a été peu présent à la maison lorsqu'il vivait chez Sylvie. Enfin, il rencontre Shirley six mois avant d'être à nouveau incarcéré, celle-ci est enceinte de deux mois. L'extrait montre que l'enquêté n'a pas la légitimité aux yeux de la mère pour donner des conseils éducatifs, car il n'est pas présent au quotidien. L'incarcération rend visible la prise en charge de rôles déjà assumés par les femmes et tend à redoubler les inégalités en termes de partage du travail domestique. Les mères prennent finalement la majorité des décisions qui concernent le quotidien et les enfants. Les détenus classés dans ce type, qu'ils soient en couples ou séparés/divorcés sont peu informés.

Prenons l'exemple de **Quentin**, séparé de la mère de ses enfants.

Et les décisions à prendre, tu es au courant ?

Je ne suis pas au courant, elle décide sans moi, des fois je me dis si y a un accident... je me demande si on va me prévenir. C'est mes enfants, j'aimerais être au courant même si je suis incarcéré, c'est dur pour moi... Une fois, j'ai écrit à l'école et j'ai entendu dire qu'elle ne la mettait pas souvent à l'école donc j'ai écrit à la directrice pour avoir toutes les absences injustifiées comme ça j'ai une preuve pour les tribunaux, j'ai tout.

[Quentin, 25 ans, nouvelle union, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 21 mois, CD]

Quentin voit ses enfants au parloir grâce à son père, mais n'a pas connaissance des décisions prises par la mère. Il éprouve une certaine inquiétude à être mis à l'écart si un incident survient. D'un côté, l'enquêté n'engage pas de procédures pour faire valoir ses droits parentaux, mais de l'autre il contacte l'école pour avoir les documents scolaires. Il conserve toutes les pièces administratives qui peuvent incriminer le comportement « négligeant » de la mère au cas où il serait convoqué chez le/la juge. Il est possible que la rupture conjugale et l'incarcération permettent à la mère de l'écartier des décisions quotidiennes. Marie Douris et Pascal Roman signalent « la perte invisible d'autorité [des pères incarcérés] en ce qui concerne la prise de décision ». Si l'incarcération ne modifie pas légalement l'exercice de l'autorité parentale, la plupart des décisions sont prises par un seul parent. Les tiers ne contactent pas le parent incarcéré, c'est à lui de faire la démarche⁴⁰⁸. Anne Nurse a constaté que dans les groupes de parole de détenus observés, « *les jeunes pères ont conscience que la paternité légale implique des responsabilités. En revanche, ils ne savent pas que le fait de déclarer la paternité confèrera certains droits [...]* ».

⁴⁰⁷ B.E. Carlson et N. Cervera, « Inmates and their Families Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning », art cit.

⁴⁰⁸ *Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 96.

L'établissement de la paternité leur permet de s'occuper légalement de leurs enfants et de demander un droit de visite ou de garde officiel »⁴⁰⁹. La mère devient la garante de la place accordée au père dans les décisions.

Il est probable que la situation diffère quand le détenu est encore en couple, mais ce n'est pas nécessairement le cas. **Jawad**, avant son incarcération, est peu présent pour son fils, car il est impliqué dans son trafic de stupéfiants. Sa compagne l'informe peu des décisions qu'elle prend.

Quand Linda prend des décisions, elle t'en parle ?

Non je crois qu'elle prend ses décisions depuis le temps que je suis là, je suis au courant de presque rien, ça y est c'est comme si je servais à rien, j'ai pas le choix, je vais pas la forcer, je ne sers à rien, je suis un boulet un peu.

Vous en parliez ensemble ?

Y a pas trop de communication bizarrement. Avant on parlait un peu plus, je ne sais pas. Avant je faisais ma vie, j'étais jeune.

Tu ne te sentais pas trop jeune pour avoir des enfants ?

Pour moi j'étais prêt, mais en vérité, j'étais pas prêt, normalement pour être prêt faut avoir stoppé les trucs illégaux, j'étais encore dans mon délire.

Tu aimerais les prendre ces décisions ?

Bah oui j'aimerais, elle les prend après elle me dit, elle me dit pas.

[Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Jawad souligne son jeune âge à la naissance de son premier enfant. Il a peu participé aux décisions. La prison a simplement renforcé cet état de fait. Son manque d'implication passé et présent va contribuer à son sentiment d'inutilité et d'irresponsabilité. En se décrivant comme un « *boulet* », il estime être une charge supplémentaire pour sa compagne. Dans ce contexte, la mère assume l'essentiel de l'éducation de l'enfant et prend en charge les rôles des deux parents. La situation des pères détenus diffère de ce point de vue des femmes détenues qui ont : « plus conscientes de leur perte que les hommes, car jusqu'à leur incarcération, elles prenaient très souvent les décisions de façon unilatérale malgré un exercice conjoint de l'autorité parentale »⁴¹⁰. Le moment de l'incarcération peut contribuer à une prise de conscience de la part des détenus, mais ne va pas amorcer un changement de comportement pour les détenus que j'ai classé dans ce type, comme les propos de **Nathan** permettent d'en rendre compte.

Et concernant l'éducation, est-ce que vous vous mettez d'accord ?

Pas trop, on n'en parle pas trop, on parle d'eux, comment ils vont, elle parle plus de ce qu'elle achète, des amis, des mots qu'ils disent, mais ici j'ai un peu la tête ailleurs donc on se parle pas trop de ça, c'est assez immédiat. Elle ne me dit pas tout et elle me dit ce qui est important. Je ne peux pas trop donner de conseils vu que je ne suis pas là. J'ai quitté mon petit il avait un an, c'est elle qui a l'expérience donc c'est elle qui va me donner des conseils [...].

Tu as peur ?

⁴⁰⁹ *Fatherhood arrested, op. cit.*, p. 149. (Je traduis)

⁴¹⁰ M. Douris et P. Roman, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison, op. cit.*

Bah oui, je ne suis pas là pour l'aider, mon rôle c'est d'être avec eux et ce qui m'énerve c'est que j'avais des enfants, mais que je ne me rendais pas compte des conneries, et maintenant que je suis ici et que je ne peux rien faire... Il faut que je fasse mes preuves, je veux rentrer et m'occuper de chez moi.

Ici, comment tu te sens ?

Je fais rien, je suis personne, je suis pas dans mon monde, j'ai fait des conneries, j'ai compris.

[Nathan, 22 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 3 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

Nathan a conscience d'être peu impliqué et se décharge sur sa compagne « *qui a l'expérience* ». Cette situation s'explique par l'immobilisme carcéral⁴¹¹, la primauté du vécu de la peine sur les rôles parentaux qui se caractérise par la phrase : « *j'ai un peu la tête ailleurs* », mais également par une paternité survenue précocement. Il n'a pas fait ces preuves avant la prison et ne sent pas en mesure d'agir « *je fais rien, je suis personne* ». Je reviendrai sur ce sentiment d'inutilité dans ma troisième partie.

Comme pour le maintien ou la fin des visites aux parloirs, le statut et les rôles paternels dépendent essentiellement de la relation avec la mère des enfants et cela indépendamment de la situation conjugale. Cependant la mère des enfants est également une (ex)compagne, une petite amie, une femme et ses fonctions ne sont pas uniquement maternelles. Pour les détenus essentiellement présents dans ce type, la relation conjugale et parentale a une utilité plus large, comme je me propose maintenant d'en rendre compte.

3 - Stratégie d'instrumentalisation du couple et de la paternité

La mère des enfants a une place centrale en prison, mais davantage par son statut de compagne que de mère. Les bénéfices de la conjugalité sont multiples (sexualité et passage de biens illégaux) et priment sur la parentalité. Un entretien réalisé avec des surveillants permet d'entrevoir les multiples rôles endossés par les femmes en prison, mais également les pressions dont elles font l'objet.

Joël : C'est la femme qui fait l'homme. Derrière chaque grand homme, il y a une grande femme.

Tu as un exemple en tête ?

Joël : J'en connais des détenus qui sans leur femme ils ne sont pas grand-chose.

Franck : C'est pas leur femme, c'est leur esclave. Amène-moi les gosses, amène-moi mon linge, amène-moi mon shit. Quand tu vois les femmes de manouche, c'est pas des femmes, c'est des hommes (*rires*).

Joël : C'est leur mule, elles leur ramènent tout, le shit, l'alcool au parloir, vu que ça sonne pas au parloir. Elle le met dans le soutien-gorge et puis si elle ramène pas tout, elle se prend une branlée,

⁴¹¹ Livia Cacialli souligne la contradiction de « L'institution carcérale [qui] a pour devoir de conduire l'individu incarcéré sur la bonne voie pour se réaliser dans sa propre singularité, mais [dont] son fonctionnement contrairement à sa vocation, prive le détenu de ses responsabilités et ne lui permet pas d'opérer des choix adultes. (Je traduis) *La relazione incarcerata : rimanere padri dentro e oltre il carcere*, tesi di laurea in psicologia dinamico-clinica nell'infanzia, nell'adolescenza e nella famiglia sous la direction de Silvia Mazzoni, La Sapienza, Rome, 2013, p. 25.

ça gueule dans le parloir. Je pense que 80 % n'ont pas le choix. Si elles viennent pas, elles sont mortes.

Franck : Les pire à plaindre c'est les familles.

Joël : Ils se rendent pas compte de ce que vivent les familles.

Franck Les familles doivent envoyer des mandats et ils se demandent même pas comment leur famille vive. Ils s'en foutent.

Comment vous savez ça ?

Franck : Bah on discute avec eux. Il y en a pas beaucoup qui envoient des mandats à leur famille alors après, elles ont peut-être assez pour vivre dehors.

[Joël et Franck, surveillants, environ 50 ans, +/- 25 ans d'expérience, CD]

Cet extrait permet de mettre au jour le rôle primordial joué par les compagnes des détenus. En plus de leur prise en charge du travail domestique, beaucoup se mettent au service de leur compagnon pour assouvir certains de leurs désirs (le désir d'entretenir des relations sexuelles régulières, mais aussi de consommer des produits stupéfiants, licites ou illicites). Selon les surveillants, ces femmes agiraient sous la pression, sans avoir la possibilité de refuser les multiples demandes.

S'il m'a été impossible d'observer directement les pressions que ces hommes exercent sur ces femmes, celles-ci m'ont été rapportées par différents professionnels et mêmes par quelques détenus. Une conseillère d'insertion et de probation me raconte que des détenus incarcérés pour violence conjugale continuent à avoir des visites avec leurs compagnes qui ont pourtant été déclarées comme victimes. Ils obtiennent des permis de visite, tandis qu'à l'extérieur ils seront soumis à une mesure d'éloignement. Selon elle, il est probable que certaines soient forcées. Un surveillant qui côtoie quotidiennement les familles ajoute :

C'est vrai que ça ne se passe pas toujours bien, c'est dur de voir les familles quand elles sortent. D'ailleurs certaines n'ont pas envie d'y aller. Elles ne le disent pas forcément, mais ça se voit sur les visages. Je pense qu'il y a beaucoup de pression de l'extérieur.

[Stéphane, surveillant, 55 ans, 30 ans d'expérience, CD]

Les détenus qui bénéficient ou ont bénéficié de parloir avec leurs enfants, ont ainsi des attentes qui dépassent le simple maintien des liens familiaux. En effet, derrière le soutien moral attendu par les détenus, d'autres logiques ont cours. Ces visites répondent ainsi à des besoins de différents ordres exprimés par les détenus : relationnels, matériels et sexuels⁴¹².

Ne pas « venir les mains vide » en parloir

Le passage d'objets illégaux lors des parloirs met en évidence les usages pluriels qui sont faits de ces moments. Les visites contribuent autant au maintien du lien social qu'à la transmission de

⁴¹² Ces stratégies d'instrumentalisation du couple se retrouvent majoritairement dans ce type. La connaissance du milieu carcéral et l'appréhension de l'incarcération comme une continuité biographique contribuent au détournement des règles.

biens matériels. L'enjeu de ces transgressions englobe la fierté de contourner le règlement et de disposer de ressources en détention.

Y a moyen de faire des transactions, c'est encore plus facile en prison, tu sais j'ai toujours été dans le business pourtant je suis incarcéré pour conduite sans permis. J'ai jamais été attrapé pour de l'herbe.

Et tu passes en parloir malgré la présence de tes enfants ?

Sérieux, ils ne voient pas. Je sais qu'à Compiègne, quand ma femme me donnait quelque chose ma petite fille voyait direct et elle disait « papa tu as quoi dans la main », et il fallait que je sorte une disquette (*un mensonge*).

[Quentin, 25 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 3 ans), incarcéré depuis 21 mois, CD]

Quentin souligne sa capacité à n'avoir jamais été incarcéré pour des délits liés aux stupéfiants. La présence de ses enfants ne constitue pas un frein à ses transactions, et peut dans certains cas les faciliter. Je note tout de même la contradiction dans sa phrase « *ils ne voient pas* » / « *il fallait que je sorte une disquette* ».

Bilal, quant à lui, décrit l'inutilité du parloir si sa compagne vient les mains vides. Il justifie la nécessité de faire du business pour aider femme et enfants, réitérant également les différences des rôles parentaux.

Le rôle du père c'est de nourrir ses enfants et la mère c'est la patronne du foyer. [...] Pour moi c'est normal, chacun son boulot. [...] Je fais de l'argent en prison, alors dehors ce sera facile. J'aime faire de l'argent, je sais que je suis là, je ne suis pas mort, ça m'occupe. Quand je vais en parloir et que j'ai rien, je suis dégouté, j'ai l'impression de m'être fait arnaquer. Ça sert à rien c'est comme si j'avais eu parloir pour rien⁴¹³. Je ne passe pas à la douane sans rien. Quand ma mère vient le samedi, j'ai rien alors en salle d'attente je propose aux mecs de faire passer et on me paye cinquante euros. Je suis payé cinquante euros la minute.

Ça ne dérange pas ta femme de passer ?

Bah... ça l'arrange, c'est elle qui récupère l'argent. Je me suis mis avec elle quand j'étais en prison en 2013, elle savait ma réputation, elle savait ce que je faisais [...]. Ça fait mes mandats et ça aide un peu ma femme, au moins je ne sers pas à rien. Y a des mecs qui ont rien et en plus ils demandent à leur femme.

[Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants (4 mois à 12 ans), incarcéré depuis 34 mois]

Bilal revendique son rôle pourvoyeur tandis que sa compagne s'occupe du foyer en son absence. Selon lui, son trafic lui permet de subvenir à leurs besoins et amoindrit son sentiment d'inutilité. Il concède à mêler sa famille à ses pratiques délictueuses, car en disposant d'argent il se protège de la honte d'être une charge pour ses proches. Pour lui, l'argent maintient, définit son rôle parental et sa

⁴¹³ Bilal explique qu'il ne trafique jamais en présence de sa mère, sûrement pour ne pas la mêler à son mode et de vie. Pour compenser ce manque à gagner, après le parloir il propose à d'autres détenus de remonter divers produits en échange d'argent.

position d'homme⁴¹⁴. Pascale Jamouille précise que le trafic alimente l'économie familiale⁴¹⁵. Être père n'entraîne pas un changement dans ses comportements délictueux et lui permet de les justifier.

Si la poursuite du trafic en détention donne de la valeur aux hommes regroupés dans la *paternité marginale*, pour les surveillants, elle ne fait qu'affirmer l'irresponsabilité des détenus en tant que parent :

Un père, c'est quelqu'un qui est responsable, et j'ai pas l'impression qu'ils le soient. Ils pètent tout le temps les plombs, ils n'aiment pas qu'on leur dise non, ce n'est pas comme ça qu'on éduque un enfant.

Tu te sens comment quand tu vois des enfants en prison ?

En colère, pas émue. Je suis en colère quand je vois qu'ils en profitent pour faire rentrer des choses en prison et qu'on n'a pas réussi à les prendre, ils se foutent de notre gueule et ils se servent de leurs enfants pour faire passer des trucs dans les couches ou dans le biberon.

[Entretien collectif Simon 4 ans d'expérience et Emmanuel, 6 ans d'expérience, 30-40 ans, CD]

Cette question de l'instrumentalisation de la paternité par les détenus a traversé les discours des professionnel·les. Si dans certains cas, il est probable qu'elles/ils cherchent à discréditer la paternité des détenus en dénonçant ce type de comportement, on peut néanmoins envisager que l'instrumentalisation existe. Les ressources familiales dont dispose le détenu doivent lui garantir sa réinsertion et être légitimes aux yeux de l'institution et des professionnel·les⁴¹⁶. Est attendue d'une relation familiale qu'elle soit dépourvue d'attentes matérielles. Mais cette norme édictée appartient surtout aux classes supérieures, Florence Weber montre que pour les classes populaires la famille s'organise selon son unité résidentielle et économique⁴¹⁷. L'imbrication du matériel et du symbolique dans des relations entre proches constitue une nécessité économique.

Les détenus revendiquent également le besoin de relations sexuelles afin de maintenir le couple, mais également par nécessité physique.

L'importance d'avoir des relations sexuelles

En prison, quand la chercheuse s'intéresse aux parloirs, il n'est pas rare que la question de la sexualité émerge des discours. Pour l'exemple, je me suis rendue au parloir pour réaliser un entretien avec des surveillants. Avant de mettre en place le premier tour de visites, David me dit « *Aller, regardons la liste pour voir si ça va niquer* ». Sa remarque, teintée de provocation, souligne l'aspect

⁴¹⁴ Je reviendrai sur cet aspect dans la troisième partie de ce chapitre.

⁴¹⁵ *La débrouille des familles : récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, 2002, p. 56.

⁴¹⁶ Yasmine Bouagga, *Humaniser la peine ? Ethnographie du traitement pénal en maison d'arrêt*, Sous la direction de Didier Fassin, EHESS, Paris, 2013, p. 132.

⁴¹⁷ *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2013, 262 p.

passionné et mythifié de ce sujet⁴¹⁸. Les surveillants font quasi systématiquement la relation entre visites et rapports sexuels. Myriam Joël décrit finement le rapport complexe qu'entretiennent les surveillants avec la question l'activité sexuelle au parloir. Ils ont pour la plupart « la conviction que la sexualité était un “besoin” fondamental constitutif de l'équilibre de l'être humain, et qu'on ne pouvait l'interdire sans entraîner de graves conséquences tant au niveau physiologique que psychique. Cependant sur un plan légal, ils mentionnaient les obligations et les responsabilités afférentes à leur fonction, notamment l'application de l'article R 57-7-2 du Code de procédure pénale ».

Les relations sexuelles seraient centrales pour les détenus, ce qui s'expliquerait pour les surveillants par les rares visites des enfants au parloir, comparativement au nombre de conjointes. L'enquête de l'Insee sur *l'histoire familiale des hommes détenus* montre que près de la moitié (43 %) des hommes en couple voient leur conjointe au moins une fois par semaine tandis que les visites des enfants ne représente qu'un quart (16 %). Ces chiffres peuvent donner lieu à plusieurs interprétations : l'inadéquation des jours de visites avec les contraintes scolaires des enfants, les conditions de visites, mais également les frais engagés lors d'un tel déplacement. Rien ne permet d'affirmer que les détenus préfèrent avoir un rapport sexuel avec leur conjointe plutôt que de voir les enfants au parloir. Comme pour les parloirs, les unités de visites familiales (UVF) sont considérées par les surveillants et les détenus comme un moment conjugal avant d'être un moment familial. Camille Lancelevée précise que « celui qui “va aux UVF” doit donc fréquemment se protéger de ceux (détenus ou surveillants) qui tentent de réduire la visite à une stricte consommation sexuelle »⁴¹⁹. L'extrait d'entretien d'**Étienne** est assez significatif de cette perception des visites.

Y a pas d'instinct de père au final. Y a toujours l'instinct maternel, mais on n'entend pas parler de l'instinct paternel. Ils ne mettent pas ça en avant. Les détenus en UVF, c'est que des visites de leur femme. Là ils peuvent avoir des rapports intimes. Y en a ils s'embêtent pas, ils préfèrent leur femme. [...] Jimmy par exemple, il a des enfants, sur les dix UVF, je n'ai jamais vu ses enfants.
[Étienne, gradé, 35 ans, 6 ans d'expérience, CD]

Selon Étienne, les détenus favoriseraient les visites conjugales à celles parentales. Le cas des UVF est certes un peu particulier, car ce lieu permet d'avoir des rapports sexuels à l'abri des regards. Seul un enquêté utilisait le parloir pour voir ses enfants tandis qu'il voyait sa compagne seule en UVF. Dans le centre de détention enquêté, j'ai pu avoir accès aux statistiques de l'année 2013 concernant

⁴¹⁸ *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*, p. 43.

Sur le terrain certains surveillants ont mentionné la permissivité de la direction concernant cette question, mais qu'en cas de problème, ils devraient en assumer les coûts.

⁴¹⁹ « Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 83, n° 3, p. 121.

les usagers des UVF. En décembre 2013, sur quarante-trois UVF, il y a eu soixante visiteurs composés de quarante épouses, quinze enfants et cinq membres de la famille. Ces données corroborent le fait que les détenus semblent privilégier les visites conjugales aux visites parentales. Pourtant, contrairement au discours d'Étienne, qui affirme que les détenus donnent moins d'importance à leurs enfants qu'à leurs compagnes afin d'assouvir un désir sexuel égoïste qui passerait devant les responsabilités paternelles, cette priorité aux compagnes peut s'expliquer par d'autres éléments que j'ai évoqués précédemment pour les parloirs (inadéquation des visites avec les emplois du temps des enfants, coûts...). Les entretiens ne sont pas aussi catégoriques que les propos d'Étienne. Pour autant, c'est essentiellement chez les hommes que j'ai classé dans la *paternité ressource* que j'ai eue des discours sur l'importance de la relation familiale au détriment de celle conjugale. L'hypothèse qui en ressort est que les hommes présents dans la *paternité marginale* qui ont peu vécu avec leurs enfants privilégient la relation avec la compagne pour maintenir avant tout le couple et lui délèguent la responsabilité familiale. Le jeune âge de ces détenus et leur appartenance aux fractions basses des classes populaires peuvent également expliquer leur éloignement à cette norme. Beverley Skeggs explique que la norme de la responsabilité parentale correspond davantage aux classes populaires qui tendent vers les classes moyennes⁴²⁰.

De nombreux surveillants m'ont raconté avoir surpris des couples en train d'avoir des rapports sexuels en présence de l'enfant. Ce type d'évènement a pu survenir, mais la sexualité en prison fait partie des sujets potaches que professionnel·les et détenus aiment raconter et mythifier.

Quand y a un rapport sexuel en parloir, qu'est-ce que tu fais ? Est-ce que tu passes sans te poser la question ? Ou est-ce que... ?

Bon, euh... ça dépend. Ça dépend s'il y a des enfants dans la cabine, aussi.

Ça t'es déjà arrivé de voir ça ?

Oui.

Tu veux dire, les parents ont un rapport alors qu'il y a l'enfant qui est là ?

Là, tu tapes quand même à la porte, tu expliques, quand même, qu'ils font ça devant leurs enfants, quand même.

Mais c'était des enfants âgés ?

Oh, trois, quatre ans... Après, quand ils sont deux... Tu sais, ici... s'ils demandent, par exemple, d'aller à la 15, celle du fond, c'est pas pour... hein ! T'as tout le long couloir. Le temps que t'arrives, ils t'entendent.

[Entretien collectif, Surveillants, David, la trentaine, 10 ans d'expérience et Christian, la cinquantaine, 15-20 ans d'expérience, CD]

Pour **David** et **Christian**, surveillants, ce n'est pas la relation sexuelle qui est problématique, mais les éléments qui l'entourent (proximité avec les autres familles, présence d'enfant, non-consentement de la compagne). Si dans aucun milieu social avoir des rapports sexuels devant des enfants ne semble

⁴²⁰ *Des femmes respectables: classe et genre en milieu populaire*, Marseille, 2015, 422 p.

tolérés, les propos de ces surveillants peuvent être analysés à travers un rapport social de classe. Issus davantage de classes populaires respectables, ils expriment leur dégoût pour des détenus qui se situent davantage dans les classes populaires fragilisées. Cette dénonciation marque une volonté de distanciation entre le haut et le bas des classes populaires. Au cours de ma thèse, seul un détenu m'a rapporté avoir déjà eu des rapports sexuels durant un parloir famille. Il est possible que ce type de pratique soit peu courante et largement évoquée par les surveillants. Mais il est probable que dans le cas où les détenus s'adonnent à cette pratique, elle ne soit pas dicible à la chercheuse qui représente l'ordre symbolique légitime.

Pour les parloirs enfants c'est trop facile, la première heure je vais me retenir, mais la deuxième... Tu laisses ton fils s'éclater et toi tu fais ton affaire, il joue il mange son gâteau, tu mets ta copine devant toi, tu la mets sur toi et tu fais ton affaire. Dès qu'ils nous regardent, on bloque, le petit calcule pas que je suis en elle, j'en peux plus, le mieux c'est en parloir enfant, pour faire son affaire. En parloir normal c'est la galère ça dépend de la place, faut être dans les derniers. La dernière fois j'étais tout au bout le surveillant savait. Mais elle était au rouge (*période de menstruation*), et quand j'ai vu le surveillant je lui ai fait hein hein (*non non de la main*).

[Kyllian, 30 ans, en couple, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA].

Le parloir favorise le contact physique et constitue pour les détenus une interaction indispensable au maintien du couple, mais constitue surtout un moyen d'actualiser un éthos populaire masculin, où la virilité doit être matérialisée (dans les corps, dans les relations sexuelles) et revendiquée (pour devenir une ressource symbolique)⁴²¹. Au cours d'un entretien avec Jérôme, celui-ci m'explique « *tu ne peux pas dire que tu fais l'amour, tu fais de la baise, c'est fait à l'arrache* ». S'il parle peu de sa famille en détention, avoir des rapports sexuels est au centre des discussions « *Entre nous on en parle. Ils te demandent si tu as tiré ton coup. Certains c'est à chaque fois, d'autres c'est de temps en temps.* » Cependant la fréquence de l'activité sexuelle exigée par certains hommes rencontrés pousse également à considérer « *la sexualité comme un service domestique auquel [les compagnes ne peuvent] se soustraire* »⁴²². Jérôme précise « *Moi c'est à chaque fois sauf si elle n'a pas envie, je ne la force pas, mais je tente quand même, si je vois qu'elle craque, je continue.* » Comme le souligne Myriam Joël, il existe une « *obligation contemporaine diffuse et implicite selon laquelle il est nécessaire de poursuivre l'activité sexuelle au cours de la vie (Bozon, 2004) conduisant donc à ce que ces acteurs souhaitent une resexualisation de l'expérience carcérale, le temps passé en prison ne devant plus être caractérisé par la mise en suspension de l'activité sexuelle conjugale, mais par la continuité de celle-ci.* »⁴²³

⁴²¹ Benoît Coquard, « Faire partie de la bande », *Geneses*, 10 juillet 2018, n° 111, n° 2, p. 50-69.

⁴²² M. Joël, *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*, p. 125.

⁴²³ *Ibid.*, p. 136.

Quentin décrit la nécessité d'avoir des rapports aux parloirs mêmes s'ils sont insatisfaisants et risqués.

Elle flippe, mais ils passent vite fait, ça permet une petite relation, tu te vides les couilles.

Tu n'as pas peur de perdre les parloirs ?

Ma parole je me dis que si je me fais chopper en train de niquer et que je passe devant la commission, je leur dirai que j'ai des envies, normal quoi et que déjà on nous prive de tout alors ça non... [...] Ici c'est plus souvent mou que dur. Je sais que je pourrai perdre les parloirs avec mes enfants, mais même elle, elle a des envies. Des fois je lui dis de se mettre en robe. La semaine prochaine je la vois toute seule d'ailleurs...

[Quentin, 25 ans, nouvelle union, 2 enfants (3-5 ans), incarcéré depuis 21 mois, CD]

Quentin a conscience des conséquences de ses actes, il est tiraillé entre l'affirmation du couple par la sexualité⁴²⁴ et la perte des visites parentales. Le caractère répréhensible de la sexualité en détention la confine au secret et conduit les acteurs à transgresser les règles en dissimulant « leurs pratiques sous peine d'encourir des sanctions parfois sévères »⁴²⁵. Myriam Joël qualifie cette sexualité de « clandestine », car les acteurs ont conscience d'outrepasser les règles, mais le besoin et le désir sexuel dépassent la crainte d'être sanctionné.

Le sujet de la sexualité n'a pas été central dans mes entretiens, je l'ai peu questionné directement, mais il a émergé fréquemment avec les enquêtés qui relèvent de la *paternité marginale*. Les détenus qui sont familiarisés avec le monde carcéral connaissent les rouages pour contourner les effets coercitifs de la détention. Il est possible que ceux qui maintiennent un trafic en détention soient aussi ceux qui maintiennent une activité sexuelle en parloir.

Utiliser sa paternité pour maintenir un lien avec la compagne

J'ai insisté sur l'importance des compagnes en détention. Elles font l'objet d'une attention particulière qui se caractérise parfois par une surveillance accrue. Surveillance qui s'exerce par le téléphone, elles doivent être disponibles à tout moment et dire ce qu'elles font. Les réseaux sociaux sont largement exploités pour savoir où elles sont, avec qui et dans quelle tenue. Les proches des détenus se font aussi le relai pour les surveiller et rapporter leurs agissements. Les parloirs avec les enfants sont également utilisés pour questionner les comportements de la mère des enfants ou de maintenir une relation avec cette dernière.

Au cours de mon terrain, un CPIP m'a rapporté que des détenus faisaient valoir leur droit de visite pour contraindre la mère à amener les enfants au parloir et maintenir une relation avec elle.

⁴²⁴ Plusieurs détenus espèrent qu'en ayant des rapports sexuels en prison, leur compagne a moins de chance de les tromper ou les quitter.

⁴²⁵ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit., p. 36.

Ces tensions sont difficilement repérables dans les entretiens des détenus. L'entretien de **Rudy** est le plus explicite. Lors de notre troisième entrevue, il dit vouloir chercher ses enfants à sa sortie de prison. Il ne les a pas vus depuis plus de deux ans et je me permets de souligner l'aspect perturbant d'un tel retour. Son récit est ponctué de remarques violentes envers la mère des enfants.

De toute manière, mes enfants, ils portent mon nom, je les aurai. Moi je les prendrai, je les récupérerai. J'irai en gendarmerie pour leur dire que mes droits n'ont pas été respectés, que j'ai le droit de les voir.

C'est pas un peu violent pour les enfants ?

Mais non ils vont me voir, ils vont me courir direct. Ils seront choqués au début, mais après... Ils me réclamaient quand j'étais incarcéré, je me rappelle en parloir, elle montait sur mes genoux ma gamine, elle venait contre moi. Elle me parlait beaucoup avant. Je me rappelle, je demandais à ma fille si maman avait fait rentrer des hommes. Sa mère lui a jeté un regard noir, mais elle m'a dit qu'elle fait rentrer un homme, elle m'a dit qu'ils avaient couché ensemble enfin qu'elle faisait des bruits, « elle fait des bisous sur la bouche » et elle m'a même dit son nom. Elle était très intelligente pour son âge. J'ai essayé au tribunal de montrer qu'elle (*la mère*) n'était pas innocente, elle a été vicieuse.

Ta fille a quel âge ?

Je me rappelle plus, je crois qu'elle a 11 ans. C'est compliqué parce que j'ai aussi eu la grande.

Et cet événement au parloir c'était quand ?

C'était il y a deux ans. En parloir, elle m'a demandé pourquoi je criais et je lui ai dit que « Papa crie parce que maman lui ment » et c'est là qu'elle m'a raconté tout ça, ce qu'elle avait vu, c'était pas normal. Pour elle c'était incompréhensible que sa mère embrasse quelqu'un alors qu'elle était avec moi [...]. J'ai fait des demandes de parloir depuis deux ans et j'ai rien. On me donne des droits de visite, mais j'ai rien, une mère elle aurait tout, tout de suite. Elle s'en fout de moi, si mes enfants me voient pas. Elle a refait sa vie, elle sait qu'il y aura des représailles.

[Rudy, 29 ans, séparé, 5 enfants (11-3 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Rudy bénéficie d'un droit de visite, mais sa relation est conflictuelle avec son ex-compagne et elle ne lui amène plus les enfants. Cet extrait revient sur un des derniers parloirs où il profite d'une visite familiale pour questionner sa fille sur le quotidien de sa mère. Cette situation est analysée par Alexandre, un conseiller d'insertion comme un « *conflit de loyauté* ». Il m'explique qu'au cours des parloirs famille organisés par le relais enfants-parents, il n'est pas rare que le père incarcéré questionne l'enfant sur les relations qu'entretient sa mère.

Le conflit de loyauté, c'est une technique qui entre guillemet... c'est un rapport à l'enfant qui permet de le mettre au pied du mur à chaque fois. C'est un petit peu ce qu'ils font par exemple quand ils disent à leur enfant « viens me voir au parloir et ils passent le parloir à dire « et maman, elle fait quoi ? Et maman elle sort ? Elle voit d'autres gars ? ». Et donc du coup ils le mettent dans un conflit de loyauté parce que peut-être que le petit il voit des choses qu'il n'a pas envie de dire, mais en même temps il ne peut pas dire à sa mère « bah papa il m'a interrogé là-dessus ». Ça m'a amené à me questionner sur le rôle de père, et à leur demander « est-ce que vous protégez votre enfant quand vous faites ça ? »

[Alexandre, 30 ans, CPIP, 6 ans d'expérience, MA]

Les deux extraits mis en parallèle soulignent l'usage du parloir familial à des fins de contrôle. Les visites des enfants ne sont pas uniquement destinées à passer du temps avec eux et s'assurer une

place de père, mais elles peuvent revêtir diverses fonctions plus ou moins utilitaires. Sans amoindrir l'aspect relationnel de la visite avec son enfant, l'objectif est également d'avoir une emprise sur la mère des enfants.

Cette partie a été l'occasion de rendre compte du rôle premier des mères dans la gestion de l'expérience carcérale de leur (ex)compagnon et de ses conséquences. En l'absence du père de leur(s) enfant(s), celles-ci prennent alors en charge l'intégralité du travail domestique. Les relations avec les enfants souvent jeunes au moment de l'incarcération résultent de l'implication de la mère et de la famille. Par ailleurs, elles doivent répondre aux désirs matériels et sexuels de leur compagnon incarcéré, qui utilise parfois leur paternité afin d'acquérir des ressources qui leur permettent de faire face à l'expérience carcérale (relations sexuelles, drogue, maintien d'une relation conjugale qui leur apporte une certaine virilité populaire auprès de leurs pairs, etc.). S'exerce ainsi sur ces femmes une double peine : prendre en charge entièrement le quotidien familial et remplir leur devoir d'assistance à ces détenus face aux douleurs de l'expérience carcérale duquel bien peu parviennent à se soustraire.

Les visites, les échanges téléphoniques et les correspondances sont valorisés par les détenus, mais ces pratiques parentales peinent à s'inscrire dans leurs trajectoires. Cet aspect s'explique au regard des circonstances de leur entrée précoce et peu construite dans la paternité. Cette seconde partie aura pour ambition de rendre compte des trajectoires parentales et conjugales de ces hommes.

II - Une absence de préparation au fait de devenir père

Dans les années 1990, Olivier Schwartz analyse la place centrale du noyau familial dans la vie quotidienne de la cité des Ilots située au Nord-Pas-de-Calais. Il décrit la précocité de la nuptialité et de la fécondité de la population étudiée. Les jeunes couples rencontrés se marient vers 21/22 ans et ont leur premier enfant nettement avant 25 ans. Ils ne cherchent pas à décaler la première naissance, car « la différer n'avait manifestement aucun sens pour eux »⁴²⁶. Bien qu'il y ait un fort taux de chômage (de l'ordre de 25 %) ⁴²⁷, les familles accroissent leur nombre d'enfants. La population que décrit l'auteur a au moins en commun avec celle étudiée ici des paternités à un jeune âge et une appartenance commune aux classes populaires précarisées. L'auteur n'utilise ni le concept de paternité précoce, ni même celui de maternité précoce. Il ne met pas en exergue comme je le ferai dans cette partie le manque de préparation au devenir père décrit par les enquêtés. Des logiques

⁴²⁶ *Le monde privé des ouvriers, op. cit.*, p. 134.

⁴²⁷ *Ibid.*, p. 3.

structurales permettent de comprendre ces différences de discours. À l'époque de l'enquête d'Olivier Schwartz, les mariages de « régularisation »⁴²⁸ sont nombreux et cette situation ne fait qu'accélérer de quelques mois un destin déjà écrit⁴²⁹. Les jeunes hommes sont sommés par la famille d'assumer leurs responsabilités. Devenir père conduit à un changement statutaire dans la famille et nécessite une plus grande implication de ces hommes dans la sphère professionnelle, pour répondre aux nouveaux besoins. Les divisions traditionnelles des rôles sont largement définies et acceptées par les filles des milieux ouvriers⁴³⁰, la naissance d'un enfant ne fait que conforter les distinctions entre les rôles et les tâches masculins et féminins.

De nettes différences existent entre les enquêtés d'Olivier Schwartz et ceux nés dans les années 1980-1990 que j'ai rencontrés dans mon enquête. La population étudiée par l'auteur appartient à la classe ouvrière issue de l'industrie minière. L'appartenance à la classe ouvrière, bien que fragilisée par la précarité engendrée par la désindustrialisation, y est partagée. Pour ma part, les détenus que j'ai pu rencontrer appartiennent à des fractions parfois éloignées des classes populaires⁴³¹. De manière générale, leur milieu d'origine semble moins intégrateur, conduisant probablement à des trajectoires plus heurtées. Quant à leur lieu d'habitation, ils résident dans deux régions distinctes, l'Île-de-France et la Picardie où de fortes variations apparaissent dans la taille des villes (commune rurale, petite ville, ville moyenne, grande ville, Agglomération, Agglomération parisienne). Ils se caractérisent par la recherche d'une satisfaction individuelle⁴³² qui s'étend au détriment du noyau familial traditionnel. Pour résumer, l'idéal des hommes rencontrés est dans un premier temps de connaître une phase d'expérimentation amoureuse et sexuelle puis dans un second temps de se mettre en couple et se sentir prêt à faire un enfant. Conjointement, de nouvelles attentes émergent concernant l'implication des pères dans les tâches domestiques et parentales. Ces normes se diffusent de certaines fractions des classes moyennes et supérieures vers les classes populaires. Elles touchent moins les pères regroupés dans la *paternité marginale*, qui appartiennent aux fractions

⁴²⁸ Il s'agit pour les hommes d'épouser la femme qu'ils ont mis enceinte.

⁴²⁹ O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, *op. cit.*, p. 209.

⁴³⁰ Jean-Claude Passeron et François De Singly, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, 1984, vol. 34, n° 1, p. 48-78.

⁴³¹ Olivier Schwartz explique à juste titre que « la catégorie sociologique du "populaire" permet à la fois d'analyser "la permanence des grands clivages sociaux et culturels, tout en étant susceptible de s'appliquer à la diversité des groupes occupant des positions modestes dans l'espace social." D'où l'intérêt me semble-t-il de comparer les ressemblances et les différences au sein des milieux populaires pour en montrer toute sa diversité. *La notion de "classes populaires"*, *op. cit.*, p. XIV.

⁴³² Olivier Schwartz relate ces évolutions en prenant l'exemple de l'usage de la pilule. Il écrit : « Dicté par des habitudes de privation et de renoncement, cet ascétisme s'oppose d'abord à la recherche de satisfaction individuelle, dans laquelle il voit très vite une menace de déstabilisation pour des garanties chèrement acquises et toujours trop fragiles. Le plaisir est l'ennemi de la sécurité. Sa dynamique centrifuge compromet les intérêts solidaires de la cellule familiale ou du groupe. » *Le monde privé des ouvriers*, *op. cit.*, p. 214.

inférieures des classes populaires. Les hommes rencontrés par Olivier Schwartz ne portent pas ou peu un regard critique sur leur manière d'être et de faire le père, à la différence des enquêtés de cette étude. Cependant, l'auteur voit apparaître des évolutions possibles de la famille des milieux populaires avec un assouplissement des traditions et des modes d'existence alternatifs à la sphère familiale. Il dresse un bilan des possibles à la fin de son ouvrage :

« *L'émancipation morale est, elle aussi, riche de promesses et, à long terme, nécessaire. Parce qu'elle porte sur la conduite et sur les modèles qui l'informent, elle déclenche chez les acteurs un mouvement de réflexivité critique sur leur vie quotidienne, qui peut les conduire à remanier des aspects fondamentaux de leurs existences.* »⁴³³

Les personnes développent de nouvelles dispositions grâce à la recherche d'une existence hors de la famille, mais cette émancipation a parfois des coûts très élevés quand les marges de manœuvre sont faibles. La comparaison entre la population enquêtée par Olivier Schwartz et la mienne montre l'hétérogénéité et l'évolution des classes populaires. Dans notre enquête, ces hommes se situent dans une fraction plus basse que les ouvriers inactifs décrits par l'auteur. Cette différence peut expliquer un rapport à la famille plus éloignée et fragilisée. Celle-ci se révèle être moins être une sphère protectrice dans un contexte de pauvreté ou d'exclusion que pour les milieux populaires intégrés, stables, respectables et des fractions hautes.

Dans cette partie, il s'agira d'analyser l'articulation entre leurs trajectoires parentales, conjugale et carcérale. Je reviendrai sur leur entrée la paternité (souvent peu préparée et précoce), leurs réactions face à l'annonce de cette/ces grossesse(s) et leurs relations avec la mère de l'enfant/les mères des enfants. Puis je reviendrai sur l'horizon lointain, mais certain qu'a constitué la prison dans leurs trajectoires.

A. Devenir un jeune père

Les détenus regroupés dans la *paternité marginale* ont connu pour la plupart une paternité très précoce⁴³⁴. Vingt-six des trente-et-un détenus ont eu leur premier enfant avant l'âge de 26 ans. L'âge médian au premier enfant est de 22,5 ans pour ce type.

⁴³³ *Ibid.*, p. 511.

⁴³⁴ La paternité précoce caractérise des hommes qui ont moins de 25 ans à la première naissance. Le Royaume-Uni particulièrement concerné par les paternités précoces (on recense 69 000 jeunes pères ayant déclarés légalement leur enfant en Angleterre et au Pays-de-Galles en 2015) définit également l'âge limite à 25 ans inclus. Voir <http://www.fatherhoodinstitute.org/>

Tableau 11 Âge des détenus et âge au premier enfant pour les hommes classés dans la paternité marginale

	Âge des détenus	Âge au premier enfant
1 ^{er} Quartile	27,0	19,0
2 ^{ème} Quartile	32,0	22,5
3 ^{ème} Quartile	35,5	25,0

Ces nombres font écho aux résultats trouvés en 2002 dans l'étude sur *l'histoire familiale des hommes détenus*. Les détenus, majoritairement originaires des classes populaires, devenaient pères plus tôt que les hommes de la population générale. Ils avaient en moyenne 25 ans lors de la première naissance⁴³⁵. À la lumière de nombreux entretiens, les détenus parlent d'une paternité imprévue qui leur est « tombée dessus ». Cet événement n'est pas entièrement surprenant, car ils entretiennent un rapport distancié à la contraception, élément que je développerai un peu plus loin. Si je déplace mon regard du côté de la population générale masculine, l'âge moyen à la première naissance est de 33,1 ans en 2013⁴³⁶. Ces deux chiffres montrent le différentiel existant entre les hommes incarcérés et ceux de la population générale. Aucun nombre ne permet de comparer l'âge au premier enfant pour les pères selon le niveau d'étude comme c'est le cas pour les mères. L'âge moyen est de 25,3 ans pour les non-diplômées en 2015, « tandis qu'il est de 26,1 pour les titulaires d'un diplôme inférieur au bac, de 28,3 pour les titulaires du bac et de 30 ans pour les diplômées du supérieur »⁴³⁷. Ces chiffres montrent que les catégories socio-professionnelles influent sur l'enchaînement des différents événements de la vie.

Magali Mazuy⁴³⁸ indique que les grossesses non prévues sont peu déclarées et il est difficile de dire, une fois l'enfant né, qu'il n'était pas – complètement — désiré. Cependant la répétition des entretiens et la distinction entre naissance prévue et accidentelle dans les questions posées, a permis d'accéder à un discours sur le contexte d'arrivée de l'enfant. Une bonne partie de pères classés dans ce type a vécu une naissance non planifiée. Je prendrai l'exemple de deux détenus qui sont devenus pères peu de temps avant leur incarcération et dont les enfants sont encore jeunes.

Comment tu as rencontré ta copine ?

⁴³⁵ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, op. cit.

⁴³⁶ M. Mazuy et al., « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », art cit, p. 427.

⁴³⁷ Yasmine Siblot et al., *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin, 2015, p. 138.

⁴³⁸ « Avoir un enfant : être prêts ensemble », *Revue des sciences sociales*, 2009, vol. 41, p. 34.

J'étais interdit de l'Oise et quand j'ai fini le CER (*centre éducatif renforcé*) d'Amiens pour mineur, j'avais 17 ans presque 18 ans. J'ai été au foyer pour justifier que j'étais pas dans l'Oise et c'était des cas sociaux dans ce foyer. Et on s'est rencontrés quand j'allais chez ma famille. J'avais de grosses dettes, je sortais pas trop, mais sa mère était copine avec ma mère. Elle avait 19 ans quand j'en avais 18, on a 8 mois de différence. On s'est mis ensemble, très rapidement elle est tombée enceinte, elle a eu un enfant, j'étais hors la loi, j'avais pas le droit d'aller dans l'Oise, on a fait des démarches pour avoir un foyer jeune parent à la résidence de E. On était dans ce foyer et on a cherché notre premier appartement dans la Somme. [...]

Tu te sentais prêt à devenir père ?

J'étais jeune, j'étais pas vraiment préparé, c'était instinctif, je veux pas suivre les autres, je veux les élever à ma façon. [...] Le premier, c'était un accident. Au début j'avais vraiment peur, et puis c'est devenu du bonheur.

C'est-à-dire, c'était un accident ?

On s'est pas protégés, on se protégeait pas tout court, ma copine prenait la pilule, il me semble. Quand on a su, on a fait le choix... on s'est dit que ce ne serait pas un jeu, on était jeunes, on savait qu'on serait projetés dans l'avenir, j'étais pas prêt à être papa, ça m'a fait peur. Je savais que j'avais des enfants, mais j'ai pas réalisé tout de suite. Et puis avoir des enfants jeunes, au moins je pourrais profiter, on ne sait pas ce qui pourrait arriver. Et puis on voulait une fille, donc on en a fait un deuxième. Faut qu'on fasse de belles choses avec eux pour qu'ils s'en aillent heureux. Je veux un bel avenir, je veux leur apprendre des choses.

[Nathan, 22 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 3 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

Et ta fille c'était prévu ?

Non c'était pas prévu, on se protégeait pas et boum. Heureusement que c'est pas arrivé avant, je ne sais pas comment on aurait fait. Ce serait arrivé plus tôt on aurait peut-être avorté, mais aujourd'hui parler d'avortement c'est... heureusement que c'est arrivé maintenant.

Pour quelles raisons vous ne vous protégez pas ?

Je sais pas, je sais pas. C'est une habitude après (*je sens qu'il est gêné, il fuit mon regard*). Je sais pas.

Comment la famille a réagi à l'annonce de la nouvelle ?

Ça a été une prise de tête, je suis encore un enfant, je suis au lycée, j'ai pas de situation, y a tout qui fout le camp... qui part en... Sur le coup.... Maintenant avec ma femme on s'est dit qu'on n'avorterait pas. Maintenant c'est passé et ils sont bien contents de les avoir.

Et donc la décision de l'avortement...

C'est pas la conception de mes parents, au début, tout début oui on y a pensé, mais on l'a vite rayé de nos têtes le jour d'après. On s'est dit « c'est mort ». Je me suis dit que j'avorterai⁴³⁹ jamais. C'est pas rien d'avorter, c'est très compliqué.

Et comment ça s'est passé une fois la décision prise ?

Je leur ai expliqué que j'avorterai pas et voilà. Et puis ils nous ont beaucoup aidé, heureusement qu'ils étaient là. Au début les parents cassent les couilles et puis leur petite-fille fait un sourire et ils craquent, ils sont trop contents. On a été bien entourés, des deux côtés de la famille.

Sa famille l'a pris comment ?

Pareil que mes parents, mais on leur a imposé, c'était mort autrement.

[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

⁴³⁹ C'est intéressant de voir l'usage de la première personne pour un homme en ce qui concerne l'avortement. François De Singly montre que dans le couple il existe un « moi conjugal » et un « moi parental ». Ces « moi » dialoguent également avec un « nous conjugal ». Il explique que ces deux « moi » sont souvent confondus. L'investissement dans le couple et l'investissement dans la parentalité sont souvent pensés comme indissociables alors que selon l'auteur ils se concurrencent. Dans le cas d'Amadou, son « je parental » se dissocie du « nous conjugal ». François de Singly, « Un drôle de "je" : le moi conjugal », *Dialogue*, 1988, n° 102, p. 3-5.

Ces deux enquêtés partagent quelques caractéristiques communes, ils sont devenus pères à l'âge de 19 ans et n'avaient pas prévu de le devenir. Toutefois ils se distinguent par leur situation familiale et sociale. **Nathan** a quitté le foyer familial depuis quelques années, il enchaîne les foyers et a des problèmes financiers quand il rencontre sa compagne. Il est issu d'une famille fragilisée (absence du père, relation conflictuelle avec sa mère et précarité financière). **Amadou** quant à lui, vivait encore chez ses parents et terminait le lycée. Si la décision de garder l'enfant n'est pas acceptée immédiatement par ses parents et ceux de sa compagne, ils acceptent d'apporter au couple un soutien moral et financier. Il est issu d'une famille immigrée. Les deux enquêtés se caractérisent par une délinquance juvénile et un fort investissement du quartier.

Deux situations familiales se profilent autour des jeunes pères. Dans la première, ils entretiennent des relations conflictuelles, voire inexistantes, avec leur famille d'origine et sont partis tôt du foyer (avant 18 ans). L'arrivée de l'enfant a pu permettre quelques rapprochements notamment avec leur mère ou au contraire exacerber les tensions. Dans la deuxième, l'enfant est né alors qu'ils vivaient encore chez leurs parents. Ils ont bénéficié d'un soutien familial qui va par la suite se former autour de la compagne (au moment de l'incarcération).

1 - « Choisir » de garder l'enfant

Nathan et Amadou évoquent le recours à une IVG, mais, très rapidement cette idée est balayée, car elle entre en contradiction avec les valeurs de chacun. Amadou et d'autres détenus, mettent en avant leur appartenance à la religion musulmane pour expliquer leur choix de garder l'enfant. D'autres comme Nathan tentent de croire en un avenir familial précipité par la grossesse en dépit d'une mise en couple récente. D'autres encore, ne se disent ni en couple ni en projet de se mettre en couple, les grossesses surviennent dans le cadre de relations de natures uniquement sexuelles. Les partenaires quant à elles, sont à la fois jeunes et disposent de peu de ressources, c'est le cas pour les deux enquêtés⁴⁴⁰. La situation socio-économique et conjugale ne conduit donc pas nécessairement à la décision de recourir à une IVG. À la différence de l'enquête de Nathalie Bajos et Michèle Ferrand qui montre que la nature de la relation dans laquelle survient une grossesse non prévue va avoir un « effet surdéterminant dans la décision » d'un recours à l'IVG⁴⁴¹.

Dans ces deux extraits, Nathan et Amadou expliquent ne pas s'être sentis prêts à être pères et n'ont pas choisis le moment pour le devenir. Cet état s'expliquant à la fois par leur jeune âge, la

⁴⁴⁰ Les deux compagnes ont arrêté leurs études au moment de leur grossesse et aucune ne les a reprises au cours de l'enquête.

⁴⁴¹ « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », Sociétés contemporaines, 2006, vol. 61, n° 1, p. 96.

précocité du couple et leur situation socio-économique au moment de la grossesse. L'enchaînement des événements les éloigne de la définition dominante du couple qui se caractérise par un « cycle conjugal »⁴⁴² où l'entrée dans la vie de couple va être progressive et par étapes. Il y a d'abord un apprentissage amoureux et sexuel puis la recherche d'une stabilité sur la durée. La naissance d'un enfant n'est donc pas à l'ordre du jour d'une relation qui en est à ses prémises. Cette notion de « choix » de faire un enfant diffère fortement selon la position dans l'espace social. Gribaldo et al. incitent à s'éloigner du « modèle d'acteur rationnel » auquel les démographes s'attachent pour décrire les comportements reproductifs. Il existe un modèle dominant qui retrace les différentes étapes et conditions pour faire un enfant. La population enquêtée questionne la définition du « bon moment ». Existe-t-il véritablement un bon moment ? Et aurait-il pu être atteint un jour par les hommes rencontrés ? Nathan et Amadou laissent les événements advenir ce dont témoigne en partie l'absence de contraception. Les stratégies de contrôle des naissances diffèrent selon les modèles culturels, les interprétations et attentes individuelles⁴⁴³. Les auteur·es sus-cité·es montrent que ce « let it happen » est vu de manière positive quand le couple a l'âge socialement acceptable⁴⁴⁴ pour avoir des enfants, ce qui n'est pas le cas pour les jeunes individus. Selon l'enquête sur les *Intentions de fécondité*, l'élément qui va être déterminant pour les hommes et les femmes pour avoir un enfant est « d'avoir vraiment envie d'un enfant et se sentir prêt-e »⁴⁴⁵. Toutefois, cette notion de se « sentir prêt-e » prend des dimensions variables selon la manière de penser le « faire famille », en lien avec la position sociale des personnes. Les normes procréatives diffèrent selon les milieux sociaux. Pour des jeunes femmes de moins de 25 ans, issus de milieux défavorisés et qui disposent de peu de ressources, poursuivre une grossesse non prévue peut devenir un moyen de donner du sens à leur vie. Plus concrètement, l'enfant leur permet « d'acquérir une identité sociale reconnue : celle de mère, faisant d'elle(s) un “adulte” responsable, membre d'un “vrai couple” »⁴⁴⁶. Les femmes en acquérant les statuts d'épouses et de mères obtiennent l'accès à une maturité sociale qui au contraire n'a pas son pendant pour les jeunes hommes. La paternité est peu envisagée sous cet angle, car les projets familiaux devraient (selon les normes dominantes du passage à la vie adulte) être élaborés et réalisés après l'acquisition

⁴⁴² Nathalie Bajos et Michèle Ferrand, « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine », *Sciences sociales et santé*, 2004, vol. 22, n° 3, p. 131.

⁴⁴³ Alessandra Gribaldo, Maya D. Judd et David I. Kertzer, « An Imperfect Contraceptive Society: Fertility and Contraception in Italy », *Population and Development Review*, septembre 2009, vol. 35, n° 3, p. 551-584.

⁴⁴⁴ L'âge des membres du couple peut être corrélé avec l'accumulation des conditions sociales et matérielles pour avoir un enfant. On peut supposer qu'un couple qui se rapproche de la trentaine a plus de chances de bénéficier d'un logement et d'un emploi stable, d'éprouver une satisfaction personnelle au travail, d'avoir une sécurité économique, d'être dans un couple stable et être mature *Ibid.*

⁴⁴⁵ M. Mazuy, « Avoir un enfant », art cit.

⁴⁴⁶ N. Bajos et M. Ferrand, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », art cit, p. 102.

d'une autonomie financière. Les paternités précoces apparaissent donc comme un impensé et une défaillance. Elles ne correspondent pas au modèle dominant qui est d'avoir rempli un certain nombre de conditions matérielles et sociales pour devenir parent. Magali Mazuy prend l'exemple des étudiant·es qui revendiquent l'importance d'avoir franchi certaines étapes avant de penser à avoir un enfant, elle ajoute : « le projet parental doit précéder la naissance »⁴⁴⁷. Plusieurs conditions sous-tendent ce projet (emploi stable, logement, stabilité conjugale...) dont l'emploi est une des conditions principales pour les hommes, moins dans le cas des femmes⁴⁴⁸. Cette norme dominante devient excluante pour ceux qui ne s'y conforment pas. Les détenus et plus généralement les jeunes hommes des milieux populaires, loin de cette stabilité attendue, seraient contraints à renoncer au projet d'enfant.

Ce que montre l'enquête est qu'investies ou non, ces paternités ont du sens pour les personnes interrogées. Dans le cas de Nathan, privé d'une stabilité économique et sociale, l'arrivée d'un enfant lui permet d'entrevoir un avenir non pas individuel, mais familial : « *on s'est dit que ce ne serait pas un jeu, on était jeunes, on savait qu'on serait projetés dans l'avenir* ». Certains détenus ont souligné leur chance d'être devenus pères jeunes, car ils n'auraient pas pu l'être plus tard au regard des incarcérations répétées et de leur situation socio-économique. Nathan explique à juste titre : « *avoir des enfants jeunes, au moins je pourrai profiter, on ne sait pas ce qui pourrait arriver* ». Devenir père constitue un statut durable qui ne peut lui être déstabilisé.

Les détenus que j'ai classés dans la *paternité marginale* se définissent par une temporalité axée sur le présent. Plutôt que de faire des projets pour l'avenir, ils laissent les événements advenir. Choisir c'est déjà être en mesure de se projeter alors que pour ces détenus le présent et l'avenir semblent plus qu'incertains. Henri Leridon⁴⁴⁹ explique que la notion d'enfant désiré est une invention récente. Planifier son existence ou laisser une part de hasard devient un révélateur du rapport entretenu au corps et au temps.

⁴⁴⁷ « Avoir un enfant », art cit, p. 38.

⁴⁴⁸ Les études montrent encore la prégnance de la carrière professionnelle masculine dans le choix et/ou l'acceptation d'une grossesse. M. Mazuy, « Avoir un enfant », art cit ; Arnaud Régnier-Loilier et Anne Solaz, « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes », *Politiques sociales et familiales*, 2010, vol. 100, n° 1, p. 61-77 ; N. Bajos et M. Ferrand, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », art cit ; N. Bajos et M. Ferrand, « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine », art cit..

⁴⁴⁹ *Les enfants du désir*, Paris, Julliard, 1995, 278 p.

2 - Une entrée dans la « paternité en pointillé » : Faire de l'argent, profiter et s'amuser

Les exemples de Nathan et Amadou mettent en évidence les premiers éléments de compréhension d'une paternité précoce et peu préparée. Toutefois d'autres éléments interviennent et notamment l'inscription dans des trajectoires de débrouille (sortie précoce du système scolaire, pratiques délictueuses...) bien plus marquées que pour les autres types. Vingt-et-un enquêtés sur trente-un sont impliqués dans des pratiques délictueuses (vols, braquages, escroqueries et trafics de stupéfiants). Ils sont autant à être sans profession déclarée. Leur « horizon des possibles » semble limité et les conforte dans leur groupe de pairs qu'ils qualifient de « jeunes de la cité », « potes de galère », « potes de trafic ». Ils retrouveront ces groupes en détention. Ils décrivent l'absence d'alternative à une carrière délinquante qui leur permet d'obtenir des ressources économiques et symboliques qu'ils n'obtiendraient pas par les voies légales. Thomas Sauvadet analyse précisément leur situation :

« Du fait de la méconnaissance d'autres possibles, du fait des impasses et des échecs scolaires/professionnels, du fait des conflits familiaux et des ruptures amoureuses, etc., la carrière délinquante tend à être la voie royale de la promotion sociale, d'abord dans la hiérarchie du groupe des "jeunes de la cité" puis dans la société, grâce à la conversion potentielle des gains dans l'économie légale, qui permet de devenir un "citoyen" conforme aux standards modernes : à la fois entrepreneur et consommateur ».⁴⁵⁰

Dans les discours recueillis, la naissance du premier enfant semble être un évènement chargé symboliquement, mais peu anticipé. Deux défis nouveaux apparaissent : prendre soin de leur enfant et gérer leur relation conjugale⁴⁵¹. Les entretiens laissent apparaître les difficultés pour ces hommes de se sentir père avant d'être en détention, mais également pendant. J'illustrerai mon propos avec les exemples de **Bilal** et **Jawad**.

Ça faisait bizarre, on dirait que j'étais un enfant avec un enfant, j'ai eu 20 ans, 12 jours après sa naissance [...]. Entre 20-25 ans, c'était la jeunesse, on sort en boîte et puis je buvais pas mal »
[Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants (4 mois à 12 ans), incarcéré depuis 34 mois, MA]

Comment tu as vécu l'arrivée du premier enfant ?

Je l'ai vécu normal, je ne sais pas, elle était enceinte, elle a accouché, ça a rien changé pour moi j'étais toujours dans mes trucs, dans ma vie illicite que je faisais. [...]

Quel type de père tu étais avant la prison ?

J'étais pas un père, je savais que j'avais un enfant... la prison m'a fait changer.

Tu t'en occupais ?

⁴⁵⁰ « Le sentiment d'insécurité du "dealer de cité" », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 20 juin 2006, n°1, paragr. 41.

⁴⁵¹ Michael S. Kimmel, Jeff Hearn et Raewyn Connell (eds.), *Handbook of studies on men & masculinities*, Thousand Oaks, Calif, Sage Publications, 2005, p. 259.

Non je vais pas mentir, je faisais rien du tout, j'étais presque jamais là et quand j'étais là c'était que le soir et je regardais la télé.

[Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Les extraits mettent en avant deux aspects importants : le premier est que l'entrée dans la paternité n'est pas un « tournant biographique »⁴⁵², Bilal continue à sortir tout en s'alcoolisant, tandis que Jawad déclare que ses pratiques délictueuses se sont trouvées inchangées. Le second aspect est la difficulté de se saisir de ce nouveau statut dont découle également de nouveaux rôles. Aucun des deux enquêtés ne se définit véritablement comme un père. Bilal utilise cette expression significative d'« *un enfant avec un enfant* ». Jawad explique à son tour que la seule présence de l'enfant ne suffit pas à son accession à un sentiment paternel. Les extraits sur l'entrée dans la paternité mettent en lumière une tension dans laquelle les hommes présents dans ce type se situent dans un entre-deux où ils sont « ni enfant ni adulte »⁴⁵³. Isabelle Clair définit « l'âge adulte [comme] un univers de responsabilités qui fait apparaître la Jeunesse comme un sursis qu'il serait bien dommage de ne pas vivre pleinement »⁴⁵⁴. D'une certaine manière les hommes rencontrés sont projetés dans l'âge adulte avec la naissance du premier enfant cependant ils diffèrent cette entrée vers l'âge adulte en tentant de profiter de leur jeunesse et en s'éloignant ponctuellement de la famille. La *paternité marginale* concerne des hommes jeunes qui vivent des expériences plus tôt que la population générale. Cette accélération biographique conduit à précipiter certaines étapes, rendant plus difficile l'appropriation de certains statuts, dont le statut paternel.

Cependant, cette difficulté à se saisir de ce statut paternel et des rôles qui en découle est une interprétation de la chercheuse que je suis à partir des propos énoncés par les détenus. Ces difficultés (notamment dans leurs pratiques quotidiennes) en sont-elles véritablement pour les hommes rencontrés ? ou ont-elles émergé dans le discours pour se conformer aux normes supposées de la chercheuse et au statut et rôles attendus dans les normes dominantes ? La réponse n'est pas tranchée, mais les extraits de Jawad et Bilal montrent cette ambivalence. Ils adhèrent à de nouvelles normes éducatives (être présent, s'occuper des enfants, prendre en charge différentes tâches domestiques et parentales), ils ont conscience de ne pas les mettre en œuvre néanmoins, ils ne souscrivent pas pour autant « passivement ou totalement au modèle égalitaire et négociateur des classes moyennes et

⁴⁵² À la différence de L'enquête Biographies et entourage qui montre que la première naissance coïncide souvent avec un tournant biographique. Les auteur·es précisent cependant que « plus que l'évènement en lui-même, c'est davantage le nouvel état (de parent, d'époux[se]) initié par cet évènement qui semble marquant et structurant dans la reconstitution biographique ». L'évènement acquiert une charge biographique selon celui qui le définit et la place qu'il lui accorde dans sa reconstitution biographique. Bonvalet Catherine et Lelièvre Eva (eds.), 2012, De la famille à l'entourage : l'enquête Biographies et entourage, Paris, Ined éditions (coll. « Grandes enquêtes »), p.428

⁴⁵³ C. Hamel, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendants de migrants du Maghreb*, op. cit., p. 160.

⁴⁵⁴ *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 117.

supérieures »⁴⁵⁵. Ils restent attachés à la division sexuée des rôles. Leurs pratiques délictuelles ne rentrent donc pas nécessairement en contradiction avec la figure du *paterfamilias*, voire permet de l'affirmer en acquérant un statut social et des ressources financières.

L'usage du terme de « paternité en pointillée » fait référence aux travaux canadiens de Francine Ouellet et al. Il se définit par la difficulté de jeunes hommes à renoncer aux libertés adolescentes. Les hommes insistent sur leurs « sacrifices et renoncements associés à la paternité »⁴⁵⁶ bien plus que sur les difficultés des mères et les besoins de leur(s) enfant(s). Ce terme permet de penser leurs implications ponctuelles dans la famille et dans leur réseau de pairs. Les enquêtés classés dans ce type décrivent leur attachement à un mode de vie qui leur procure ressources financières et émotions fortes (adrénaline), mais qui leur permet également de se soustraire de la sphère privée. D'un côté, ils valorisent le repli sur la famille qui leur procure protection, tout en se ménageant des espaces masculins⁴⁵⁷. Cet état se prolonge par la suite en prison avec la recherche d'une intégration carcérale et d'un maintien des liens familiaux. L'extrait cité de Jawad décrit son quotidien hors de la famille et il précise que sa présence n'a pas été un gage de son implication parentale : « *je faisais rien du tout, j'étais presque jamais là et quand j'étais là c'était que le soir et je regardais la télé* ». L'exemple de **Rudy** permet de résumer cette paternité en pointillée.

J'avais mon boulot et ma petite vie et mon passé m'a rattrapé. À côté de mon boulot, je charbonnais (*dealais*), je bossais pour avoir une paye et à côté je pouvais justifier mon mode de vie. J'aimais travailler pour qu'on soit pas toujours ensemble, qu'on ait une vie un peu séparée. J'ai pris des risques énormes pour elle, j'aurai pu laisser ma vie pour elle. C'était par amour, c'était pour les voir bien, qu'ils manquent de rien. Je savais que je reviendrais en prison. Ce que j'aurais pu leur offrir en 1 an je le voulais tout de suite.

Tu étais pas beaucoup à la maison ?

Non j'étais décalqué, je bossais, mais je dormais pas. Ça se voyait sur ma santé. J'avais une vie mouvementée, mais je faisais de l'argent. Après, est-ce que c'était pas une fuite des conflits que j'avais avec elle ? Je bossais pour mes enfants, mais je voyais bien que ça n'allait pas avec elle.

[Rudy, 29 ans, séparé, 5 enfants (3 à 11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Rudy a 18 ans quand il devient père pour la première fois puis à nouveau un an après avec une autre femme. Dans son enfance, il est élevé par sa grand-mère et sa cousine. Il revient vivre chez sa mère à la mort de sa grand-mère à l'âge de 10 ans, mais il ne s'y plait pas et fugue à 12 ans. Il vit ensuite à gauche à droite, dort dans une voiture, se lave chez des connaissances. Il est incarcéré une première fois chez les mineurs. À sa sortie, les faibles ressources dont il dispose favorisent un retour à des activités délinquantes, qui se présentent pour lui comme un moyen d'assumer ses responsabilités

⁴⁵⁵ Y. Siblot et al., *Sociologie des classes populaires contemporaines*, op. cit., p. 144.

⁴⁵⁶ « Jeunes pères vulnérables : Trajectoires de vie et paternité », *Nouvelles pratiques sociales*, 2006, vol. 18, n° 2, p. 167.

⁴⁵⁷ F. Schultheis, A. Frauenfelder et C. Delay, *Les classes populaires aujourd'hui*, op. cit., p. 318.

paternelles, mais également de fuir son couple. Malgré son rêve d'avoir sa propre famille, d'offrir à ses enfants ce qu'ils désirent, il reconnaît que son couple n'est pas idyllique. L'arrivée de l'enfant survient précipitamment et met en évidence des relations de couple friables et conflictuelles, mais également une situation socio-économique précaire. Devenir père intervient à un moment de la vie de ces hommes où ils ne sont pas encore en mesure de se détacher de leur mode de vie festif et délictueux.

3 - Une absence de maîtrise de la contraception

Pour comprendre comment ces jeunes hommes sont devenus de jeunes pères, il s'agit de revenir sur leur rapport à la contraception. Dans les premiers extraits d'entretien, j'ai montré l'absence de contraception de certains. Se « contracepter » signifie avoir la maîtrise de la sexualité, mais celle-ci est fortement liée aux problématiques de précarité et le peu de projection dans l'avenir. Christelle Hamel qui s'est intéressée aux questions de sexualité et de prévention des risques d'infection par le VIH des jeunes Français descendants de migrants du Maghreb⁴⁵⁸, montre que les situations de précarité s'expriment dans différents domaines :

« La maîtrise de la sexualité est très liée à la position économique et au statut. À 23 ans, leur vie est déjà toute cabossée. Ils n'ont aucune prise sur leur avenir. Alors pas plus sur leur sexualité que sur le reste. Ce constat était tellement fort que j'ai été convaincue que les questions sexuelles ne sont pas justes des questions de valeurs, de normes, de décisions individuelles, de libre arbitre, de représentations. La sexualité est imprégnée par les questions matérielles, les conditions de vie, qui ont des conséquences sur la capacité des individu-e-s à protéger leur santé, leur propre vie »⁴⁵⁹.

Les personnes incarcérées se caractérisent par la précocité des événements vécus, mais, également par des « conditions d'existence marquées d'aléas »⁴⁶⁰ qui ne favorisent pas la planification de leur avenir sur le long terme. L'enquête de Yaëlle Amsellem-Manguy et al. établit une corrélation entre une entrée précoce dans la sexualité, la sortie du système scolaire et les connaissances et l'usage de protection lors de rapports sexuels. Les chercheur·es soulignent l'entrée plus précoce des jeunes incarcérés dans la sexualité, aux alentours de 13.5 pour les garçons et 14.5 pour les filles. Cette précocité se retrouve plus largement dans les classes populaires. Deux arguments principaux sont avancés : une précocité la fois dans la sortie du système scolaire qui conduit ces jeunes à entrer dans

⁴⁵⁸ L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendant de migrants du Maghreb, op. cit.

⁴⁵⁹ Christelle Hamel et Isabelle Clair, « « Dans le même temps, je découvre que je suis blanche... ». Entretien avec Christelle Hamel », *Genre, sexualité & société*, 1 juin 2012, n° 7, paragr. 50.

⁴⁶⁰ Françoise Battagliola et al., *Des débuts difficiles: itinéraires de jeunes parents de milieu modeste*, Paris, Cultures et sociétés urbaines : IRESCO : CNRS, 1998, 163 p.

la vie active, mais également « une vie hors du cadre familial »⁴⁶¹. La sexualité et la parentalité agissent comme des révélateurs de ces situations. Cet aspect concerne particulièrement les détenus rassemblés dans la *paternité marginale*.

Je prendrai l'exemple de **Patrick** que j'étayerai par la suite avec d'autres enquêtés. Il devient père pour la première fois à 18 ans. Né à Saint Martin, il arrive en métropole en tant que mule et se fait arrêter à l'aéroport pour trafic de stupéfiants. Je lui demande de me raconter sa situation conjugale lors de la naissance de son premier enfant et des suivants :

J'ai jamais été avec une seule femme, j'ai toujours été avec plusieurs, maintenant je trouve que c'est pas cool parce que quand il y a la grossesse, c'est des soucis, tu es pas en couple avec la femme, tu vas pas voir grandir l'enfant, c'est le souci de ne pas être stable. Tu veux des enfants ?

Oui, mais un peu plus tard.

Les français, c'est toujours plus tard, moi je l'ai eu à dix-huit ans, c'est celui que j'ai reconnu. [...]

Tu penses avoir combien d'enfants ?

Bah au moins six ou cinq enfants. Avant de rentrer en prison, j'étais avec ma femme, elle était en grossesse, mais je suis au courant de rien. Je suis en France, je n'ai pas de nouvelles d'elle. Avant que je ne parte, elle n'avait pas ses règles, je ne sais pas ce qu'il se passait.

Et pour le premier, tu étais au courant ?

On n'était pas vraiment ensemble, on est restés deux ans ensemble. Quand elle est tombée enceinte, elle était avec moi. On était ensemble et je suis resté deux ans pour la grossesse puis on s'est séparés, mais on est restés amis. [...] Mais c'était génial, c'était le plus beau bonheur de ma vie, c'était génial de voir mon fils [...]. Pour moi le reste (*les autres enfants*) n'existe pas parce que je ne les vois pas, pour le moment il n'y a que lui qui compte beaucoup.

Et tu ne pensais pas à te protéger pour éviter d'avoir des enfants ?

La capote, je n'aime pas trop, tu ne sens pas trop bien. C'est bien que je sois tombé (*en prison*) parce que je vais pouvoir refaire ma vie. Je m'inquiétais, j'avais peur d'être malade [...].

Dans ce cas pour quelles raisons prendre des risques ?

De tout mon respect, j'aime bien sentir, ce n'est pas mon truc la capote, j'aime bien sentir le mouvement, je ne veux pas aller trop loin (*dans son récit*), j'ai du respect pour toi. Ça reste comme ça Marine.

[Patrick, 32 ans, séparé, 1 enfant officiellement, incarcéré depuis 5 mois, MA]

Patrick évoque en premier lieu son multipartenariat⁴⁶². Il n'utilise pas de protection ce qui favorise l'arrivée de grossesse non prévue et la méconnaissance du nombre exact d'enfants issus de ces relations éphémères⁴⁶³. Cet aspect a été récurrent dans les entretiens quand j'ai abordé l'usage de la contraception ou de l'avortement dans le cas de **Rudy** :

⁴⁶¹ Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoît Coquard et Arthur Vuattoux, *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Paris, Injep, 2017, p. 118.

⁴⁶² Le terme de multipartenaire revêt deux sens, « celui multipartenariat simultané (c'est-à-dire qui ont eu plusieurs partenaires durant la même période) de ceux n'ayant eu que des partenaires successivement. ». Je ne ferai pas de distinction entre les deux termes. Le premier sens est souvent plus rare. Observatoire régional de santé (Ile-de-France) et al., *Les habitants des Antilles et de la Guyane face au VIH/sida et à d'autres risques sexuels*, Paris, La Documentation française, 2014, p.178.

⁴⁶³ Je n'ai pas recueilli les témoignages des femmes, mais on peut supposer que certaines ont recouru à une IVG sans prévenir le père. Michelle Ferrand explique que « l'une des principales raisons de l'IVG est l'absence de père. Le modèle

Et tu as déjà eu une copine qui a avorté ?

Y en a eu une qui en a perdu un de moi. C'était une fille nerveuse, elle avait des problèmes de calcium. Mais aujourd'hui elle est enceinte de son 5e, peut être que j'ai des enfants et je ne le sais pas.

[Rudy, 29 ans, séparé, 5 enfants (3-11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Ces extraits montrent le rapport distancié qu'entretiennent ces détenus face aux grossesses non prévues. Patrick hésite sur le nombre d'enfants, Rudy ignore s'il est le géniteur d'enfant qu'il ne connaît pas. La multiplication des partenaires s'inscrit moins dans le projet de construire un couple que dans l'expérimentation sexuelle. Expérimentation qui laisserait supposer que les hommes prennent davantage de précautions pour éviter l'arrivée d'un enfant ou encore de s'exposer à des risques sexuels⁴⁶⁴. Patrick exprime son inquiétude quant aux maladies sexuellement transmissibles, mais l'arrivée en prison lui permet d'apaiser ses doutes. Rudy quant à lui, craint également d'attraper une MST, mais différencie les femmes qui pourraient être porteuses de maladies et celles qui ne le sont pas :

Je me rends compte qu'il faut prendre une femme de 30-35 ans. Les jeunes, elles veulent s'amuser. Ici la plupart, c'est des filles de quartier, elles ont vécu ensemble, tout le monde est passé dessus. C'est dur de construire quelque chose avec une fille de quartier, faut prendre son passé. En fait tu te rends compte que tu es avec une pute, une fille qui couche partout. Ces femmes je les ne respecte pas.

Et toi tu as eu combien de femmes dans ta vie ?

12 à peu près.

Sexuellement ?

(Il sourit) J'ai jamais pris une femme comme ça, je les connaissais, j'aurai trop eu peur d'une fille que je connais pas avec les maladies.

Tu te protèges pas ?

En général non, si j'avais un doute, on passait au laboratoire, en un jour on avait les résultats.

Elles prenaient toutes la pilule ou un moyen de contraception ?

(Il sourit) En général, tu t'enlèves. Mon ex-femme, elle prenait la pilule quand elle est tombée enceinte donc ça ne veut rien dire.

[Rudy, 29 ans, séparé, 5 enfants (3 à 11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Patrick et Rudy décrivent les problématiques sanitaires qui accompagnent un rapport non protégé pour eux, mais ne questionnent pas les grossesses de leur partenaire (et encore moins leur santé). Cet aspect conduit à se demander dans quelle mesure certains – jeunes – hommes ont conscience

de la famille nucléaire reste le modèle de référence et très rares sont celles qui envisagent une maternité sans conjoint, c'est-à-dire sans père (Shivo, Bajos et al., 2002). » « Égales face à la parentalité ? : Les résistances des hommes... et les réticences des femmes », *Actuel Marx*, 2005, vol. 37, n° 1, p. 75.

⁴⁶⁴ L'enquête sur la sexualité en France montre que les utilisateurs de préservatifs sont plus nombreux chez les multipartenaires que les monopartenaires. Nathalie Bajos, Michel Bozon et Nathalie Beltzer (eds.), *Enquête sur la sexualité en France: pratiques, genre et santé*, Paris, Découverte, 2008, 609 p.

de leur capacité procréative. William Marsiglio⁴⁶⁵ et al. expliquent que l'apprentissage initial des capacités à procréer est en grande partie un moment insignifiant dans la façon dont les jeunes hommes se vivent eux-mêmes⁴⁶⁶. Avoir un rapport sexuel supplante la possibilité qu'il aboutisse à une grossesse.

Finalement, Rudy légitime l'absence de protection (préservatif) en rationalisant le choix de ses partenaires en catégorisant les « *filles bien* » et « *les putes* » qui couchent partout⁴⁶⁷. Quant à lui, ses pratiques personnelles – de multipartenariat – ont peu d'incidence sur ses questionnements. Je ne commenterai pas le nombre de partenaires déclarés, mais un doute peut être émis concernant ses pratiques de dépistage qui semble peu probable, notamment l'obtention des résultats dans la journée. D'une manière plus générale, l'anticipation n'est pas au cœur des pratiques. Rudy n'aborde pas le sujet du préservatif et la seule méthode contraceptive masculine évoquée est celle du retrait qu'il va mettre en parallèle à l'inefficacité de la contraception de son ex-femme. Quant à Patrick, il refuse l'usage du préservatif, la priorité est au plaisir : « *j'aime bien sentir, ce n'est pas mon truc la capote, j'aime bien sentir le mouvement* ». Cet extrait fait également écho aux discours de **Raymond** et **Juan** :

Tu ne te protégeais pas ?

Normalement elle avait un implant et les autres (mères) prenaient pas leur pilule, c'était à elles de le faire, j'aime pas le préservatif.

Est-ce que d'autres ont avorté ?

Non, mais j'aurais voulu que Mandy avorte des trois, pour les rendre malheureux ce n'est pas la peine, maintenant ils vont être placés jusqu'à leurs 18 ans.

Ce n'est pas que de sa faute ?

Bah si, ce n'est pas de la mienne, j'étais parti et elle a retrouvé quelqu'un. Je m'occupais des enfants quand j'étais chez elle dans son appart. J'étais parti loin, à Lille et j'y retournerai quand je n'aurai plus de sursis. S'ils sont placés c'est de sa faute, moi j'étais pas là, elle devait s'en occuper et j'étais déjà avec Virginie.

[Raymond, 40 ans, séparé, 11 enfant (2 à 21 ans), incarcéré depuis 2 ans, CD]

Vous vous protégez ? Pour éviter d'avoir un enfant ?

(Fait une moue) Je suis contre l'avortement et je prends rien. [...] Mes femmes se protégeaient pas. J'ai demandé si elles prenaient la pilule, y avait que la première. La dernière elle l'a pris, mais ça allait pas, je crois qu'elle a eu un stérilet, mais je ne pose pas la question. Si elles veulent pas en

⁴⁶⁵ « Young men's procreative identity: becoming aware, being aware, and being responsible », *Journal of Marriage and Family*, 2001, vol. 63, n° 1, p. 129.

⁴⁶⁶ Les auteur·es vont plus loin en montrant que certains jeunes ont peu conscience de leur potentiel procréatif, ce sont les craintes de leurs partenaires qui vont les conduire à prendre conscience de leurs responsabilités procréatives. « Les perceptions de soi et les actions des hommes dans le domaine de la procréation sont souvent façonnées par leur implication dans des relations amoureuses. Elles peuvent alors jouer un rôle central dans la co-construction de l'expérience des hommes dans ce domaine. » (Je traduis). *Ibid.*, p. 131.

⁴⁶⁷ Cette distinction rappelle les travaux d'Isabelle Clair qui montre la construction des figures repoussoirs de « pédés » et « putes » en se fondant sur un principe hiérarchique établi par un groupe dominant de garçons et qui repose sur l'ordre hétérosexuel. Voir *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin, 2008, 303 p et l'article « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, 2012, vol. 60, n° 1, parag. 2.

prendre c'est leur problème, elles savent à quoi s'attendre quand elles écartent les jambes. Moi on me demande je fais. Je regrette pas mes enfants.

Y a des enfants que tu regrettes d'avoir en ?

Non, y a des fois, des périodes, je trouvais ça compliqué. À peine, j'avais eu Oscar, j'ai eu Léa, à peine on s'en sortait avec Anna, on a eu Nolan. Avec Samantha j'aurais préféré éviter, mais elle me l'a dit longtemps après. Elle était presque arrivée à la fin. Si j'avais su, je lui aurais conseillé l'avortement. Les trois étaient contre l'avortement.

[Juan, 35 ans, séparé, 5 enfants (1 à 10 ans), incarcéré depuis 18 mois, MA]

À la lumière de ces entretiens, l'usage du préservatif n'est pas envisageable. Deux raisons peuvent être avancées : la première est que le préservatif empêcherait d'avoir du plaisir. L'activité ou la relation sexuelle a pour finalité l'obtention du plaisir, ce qui conduit à négocier la contraception/protection autour de cet aspect⁴⁶⁸. Yaëlle Amsellem-Mainguy et al. montrent que la question du préservatif remet en cause la nature de la relation, mais surtout que « les relations sexuelles protégées sont moins désirables que les autres parce que le préservatif nuit à la qualité physique de l'acte »⁴⁶⁹. La seconde est que la contraception incombe aux femmes. Raymond et Juan semblent connaître le moyen de contraception de leurs partenaires, mais cette question de protection/contraception est peu évoquée ou décidée ensemble : « *c'est à elles de le faire* » « *je ne pose pas la question. Si elles veulent pas en prendre c'est leur problème* ». Il revient donc « “naturellement” aux filles de gérer la contraception »⁴⁷⁰ si elles ne veulent pas tomber enceintes.

La responsabilité des femmes quant à la prise en charge de la contraception et également liée à leur choix d'avorter. La contraception, bien loin de déstabiliser « la “valence différentielle des sexes”, [...] la renforce symboliquement et matériellement au sens où elle contribue à souligner comme première la responsabilisation maternelle »⁴⁷¹. Les extraits nous montrent que Raymond et Juan ne sont pas proactifs dans la décision d'un avortement. Ils laissent aux compagnes ce choix d'accepter ou de refuser cette potentielle maternité. Si ces dernières consentent à garder l'enfant, leur responsabilité devient alors d'être des « bonnes mères »⁴⁷². Cette norme s'impose aux femmes et non pas aux hommes. Cependant cette exigence d'être de « bonnes mères » reste relativement rare dans les entretiens. C'est une exigence sociale et moins une attente énoncée par les enquêtés envers les femmes. Raymond explique tout au long des trois entretiens menés qu'il ne regrette aucun des onze enfants malgré des rapports distendus, voire inexistant, avec dix d'entre eux. Lors du deuxième

⁴⁶⁸ Yaëlle Amsellem-Mainguy, Constance Cheynel et Anthony Fouet, « Entrée dans la sexualité des adolescent·e·s : la question du consentement », p. 91.

⁴⁶⁹ Ibid, p. 89.

⁴⁷⁰ Ibid, p. 85.

⁴⁷¹ N. Bajos et M. Ferrand, « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine », art cit, p. 135.

⁴⁷² Nathalie Bajos et Michèle Ferrand (2004, p.94) montrent que l'analyse « qui se joue dans la décision d'avorter apparaît alors comme un révélateur des normes sociales encadrant la procréation, révélant en miroir les normes de la “bonne maternité” ».

entretien, il raconte avoir été convoqué chez le juge pour décider du maintien des trois enfants qu'il a eu avec Mandy en maison d'accueil. Il évoque les placements des enfants comme une responsabilité maternelle sans questionner son absence. L'avortement est évoqué *à posteriori*, comme une solution qui aurait pu éviter aux enfants de souffrir et qui vient également s'appuyer sur une relation – conjugale – regrettée et conflictuelle.

L'acceptation tacite des grossesses non prévues par les hommes rencontrés s'explique à la fois par cette difficulté à se projeter et à construire leur avenir, mais également par la prise en charge essentiellement féminine des responsabilités familiales ; celles-ci perdureront ou seront réaffirmées au moment de l'incarcération. Ces grossesses ne vont pas nécessairement modifier les activités sociales, professionnelles ou délinquantes des hommes classés dans la *paternité marginale*. Au contraire, ce changement va plutôt conforter leur place de « soutien de famille »⁴⁷³ tout en leur conférant une puissance fécondatrice. Olivier Schwartz ajoute que la fécondité précoce et large (en opposition avec la fécondité restreinte) permet d'acquérir une identité sexuelle (en tant qu'homme) et sociale (en tant que père) positive, mais surtout immédiate dans les classes populaires, à plus forte raison lorsque d'autres ressources sociales font défaut⁴⁷⁴.

B. Complexité des histoires conjugales et enfants multiples

Les entretiens ont montré des liens entre paternité précoce et fragilité conjugale. Par fragilité, j'entends des grossesses survenues rapidement après la mise en couple ou des grossesses survenues suite à des relations sexuelles non protégées et qui ont conduit à des tentatives de mise en couple.

Aujourd'hui la période de la jeunesse se caractérise par « une déconnexion entre vie personnelle et vie conjugale, entre sexualité et couple »⁴⁷⁵. Les jeunes adultes vivent une multiplicité d'histoire. Dans la *paternité marginale*, deux types d'histoire se dessinent : le premier se définit par des relations axées sur le « fun » et « l'expérimentation » (ci-dessous l'exemple de Rudy). Isabelle Clair définit le « fun » comme la recherche d'un plaisir immédiat et « l'expérimentation » d'apprentissage qui permet à la fois de s'amuser, mais également de se donner du « choix » pour trouver la bonne personne⁴⁷⁶. Le second type correspond à des relations qui sont sérieuses, mais dont le sens n'est

⁴⁷³ N. Bajos et M. Ferrand, « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine », art cit, p. 128.

⁴⁷⁴ On retrouve cette idée dans l'ouvrage d'Olivier Schwartz où il parle d'une fertilité qui incarne « l'image traditionnelle d'une puissance et signe l'entrée dans un destin dévorant » *Le monde privé des ouvriers, op. cit.*, p. 140.

⁴⁷⁵ Christophe Giraud, *L'amour réaliste : la nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*, Malakoff, Armand Colin, 2017, p. 11.

⁴⁷⁶ *Les jeunes et l'amour dans les cités, op. cit.*, p. 119-125.

pas fixé⁴⁷⁷, il n'est pas encore question de se projeter pleinement dans le futur. Pour certains hommes classés dans ce type, ils sont avec une femme, mais s'autorisent à faire d'autres expériences. Ils ne veulent pas s'enfermer dans une histoire (ci-dessous l'exemple de Juan).

Qu'arrive-t-il quand l'une de ces histoires se solde par une grossesse ? Pour certains, l'arrivée de l'enfant va renforcer le couple en l'inscrivant dans un avenir, pour d'autres les conflits au sein du couple elle va juste accroître l'instabilité. Si Christophe Giraud parle « d'une jeunesse dépourvue de conjugalité (stable) »⁴⁷⁸, les pères classés dans la *paternité marginale* ont en commun une jeunesse contrainte par la conjugalité (instable), à cause de l'arrivée d'un enfant. Certains enquêtés vont s'accrocher à cette relation pour l'enfant, mais ils la jugent pesante et insatisfaisante, pour finalement qu'elle aboutisse à une rupture. La nature des histoires conjugales aura par la suite une large influence sur les liens du père à son enfant et notamment au moment de l'incarcération.

1 - Multiplier les relations, multiplier les naissances

Les enquêtés classés dans la *paternité marginale* ont pour certains des relations conjugales complexes et successives dont plusieurs enfants vont naître.

Tableau 12 récapitulatif du nombre d'enfants par détenu et du nombre de mères différentes des enfants de détenus dans la paternité marginale

Nombre d'enfants par détenu	Effectif	Nombre de mères différentes des enfants de détenus	Effectif
1	3	1	20
2	13	2	4
3	6	3 et plus	7
4 et plus	9		
Effectif total (N=70)	31		31

Dans ce tableau, la majorité des détenus ont deux enfants et plus de la moitié des enfants sont issus de la même mère. Quinze détenus ont au moins trois enfants. Cependant un aspect non négligeable à relever est que dans un échantillon total de soixante-dix détenus, neuf ont eu des

⁴⁷⁷ Christophe Giraud parle de « contrat sérieux-léger : sortir ensemble sans se prendre la tête ». *L'amour réaliste, op. cit.*, p. 135.

⁴⁷⁸ *Ibid.*, p. 18.

enfants avec au moins trois mères différentes dont sept sont dans la *paternité marginale* (ce type regroupe 31 enquêtés). Une dizaine d'enquêtés ont eu un premier enfant hors d'une relation conjugale⁴⁷⁹, généralement ils ne le voient pas ou très peu et n'ont jamais vécu avec, puis ont eu d'autres enfants dans une relation conjugale qu'ils décrivent comme plus stable, à l'instar de **Rudy**.

Tes enfants sont de la même mère ?

Non de deux mères. Ma plus grande c'est Lauriana, elle va avoir 11 ans puis Alicia, elle va sur ses 10 ans, Mon fils Nolan lui, il va avoir 6 ans. Les dates je ne me rappelle pas bien, je suis pas très bon pour les dates. Je les ai écrites sur un papier. Les deux premiers, je sais, le 16 novembre et le 18 mai. La première c'est en 2005, non en 2006 et après j'ai eu Alicia puis Camilla. J'ai 4 filles et 1 garçon et ma dernière Odélia, elle va avoir 3 ans. La dernière c'est une autre mère. Jessica c'est la 1^{re} mère et Émilie la 2^e.

Et Lauriana, c'était prévu ?

Oui, j'étais jeune, je venais d'arriver chez ma cousine, je l'ai rencontrée à une soirée, elle était beaucoup plus vieille, j'avais 15 ans et elle 33 ans et on s'est quitté rapidement puis je me suis mis avec Émilie. (Silence) Bon en fait j'osais pas le dire, mais y a trois mères, je voulais faire au plus court. Lauriana est de Jessica, Émilie c'est Alicia, Camilla, Nolan et la dernière c'était avec Laure. Les gens quand je dis qu'il y a trois mères, ils me regardent bizarre. Ils se disent que j'assume pas, moi j'ai toujours été là pour mes enfants, j'ai toujours été un bon père, on ne peut pas me le reprocher. Moi pour mes enfants, j'allais voler pour eux.

[Rudy, 29 ans, séparé, 5 enfants (3 à 11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Rudy fait un premier enfant avec une femme dont l'histoire est avant tout axée sur le « fun » ou « l'expérimentation », il souligne d'ailleurs la différence d'âge qu'il a avec elle. Cette dernière tombe rapidement enceinte, mais ils ne forment pas de couple. Il n'a pas de nouvelles de Lauriana depuis une dizaine d'années au moment de l'entretien. Il rencontre ensuite Émilie et reste avec elle pendant 10 ans (dont 7 années où il est incarcéré). Trois enfants naissent de cette union. Au cours d'une permission, il s'évade, retrouve Émilie, mais la relation se dégrade et elle le dénonce à la police. Pendant ce temps il noue également une relation avec Laure dont il aura une fille qu'il n'a pas reconnue et dont il a très peu de nouvelles. Émilie refuse de lui emmener les trois enfants au parloir depuis deux ans. L'entretien montre la complexité entre les différentes relations et dont naissent plusieurs enfants. Il se souvient difficilement des dates de naissance⁴⁸⁰ et ressent une certaine gêne à avouer le nombre de mères. Il éprouve d'ailleurs le besoin de se justifier quant à son implication paternelle qu'il lie à sa capacité d'être un pourvoyeur. Il refuse l'idée d'être un simple géniteur. La première relation que noue Rudy est vraiment axée sur cette idée de fun, elle est éphémère. Ce qui explique également qu'il ne se soit pas saisi de son rôle de père. Isabelle Clair précise que « le “fun”

⁴⁷⁹ Cet aspect est plus rare dans les autres types. Les trois autres types de paternité vont largement se distinguer de la *paternité marginale*. Je reviendrai sur ces différences au sein des types.

⁴⁸⁰ Dans l'enquête L'histoire familiale des hommes détenus (Insee, 2002, p.95), Corinne Rostaing montre que dans les questions restées sans réponses sont souvent l'âge des enfants et les dates de naissance. Elle l'explique par la distance des pères avec leurs enfants au cours de l'incarcération, mais également lors d'une séparation avec la mère des enfants.

exige une légèreté totale et une disponibilité à d'autres amusements de tous les instants », loin de « la gestion des conflits et des ennuis “conjugaux” »⁴⁸¹. Dans un second temps, Rudy se met dans une relation plus sérieuse selon ses termes, néanmoins l'installation en couple est marquée par des fuites de la sphère conjugale et familiale que je retrouve chez plusieurs détenus de ce type⁴⁸².

Juan est devenu père à 25 ans, il est probable qu'il ait connu une période de « fun » avant de devenir père, cependant la mise en couple est suivie directement par une grossesse.

Pour la dernière, on s'est mis ensemble, on a eu Anna tout de suite. Je suis tombé en prison, j'ai connu l'autre racli (*filles*) avec qui j'ai eu Maëva et au Havre (*pendant son incarcération*), je lui ai dit de refaire sa vie (*la mère d'Anna*) et quand je suis sorti on s'est remis ensemble et on a eu Logan.

Donc tu as eu Maëva après Anna, et elle l'a su ta compagne ?

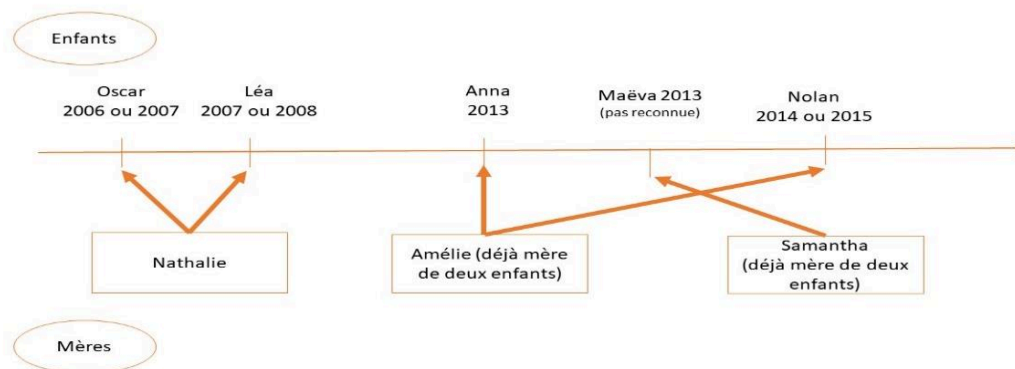
Elle s'en doutait, mais elle n'imaginait pas que je ferais ça. Elle avait un doute de mon histoire. Je parlais bosser, j'avais cette relation et quand je suis arrivé au Havre, je lui ai dit. Mais c'est con, je l'ai rencontré en soirée et puis on a commencé à se voir en cachette. D'habitude, je ne fais pas ça, mais on était un peu en embrouille entre les détentions et l'hôpital pour Anna. Et puis j'ai péché un câble et je me suis barré et je suis retombé en prison.

Tu ne l'as pas reconnue à cause de ça ?

C'est possible que l'histoire m'ait pas poussé à la reconnaître, je me suis pas battu pour.

[Juan, 35 ans, séparé, 5 enfants (1-10 ans), incarcéré depuis 18 mois, MA]

Figure 5 Reconstitution des naissances selon les différentes mères dans le cas de Juan



Au cours des entretiens avec Juan, la complexité de son histoire m'a conduit à réaliser un schéma avec lui pour comprendre sa trajectoire parentale. Lors du premier entretien, il me parle très peu de

⁴⁸¹ *Les jeunes et l'amour dans les cités, op. cit.*, p. 119.

⁴⁸² Isabelle Clair, « La découverte de l'ennui conjugal: Les manifestations contrariées de l'idéal conjugal et de l'ethos égalitaire dans la vie quotidienne de jeunes de milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 83, n° 3, p. 59-81.

Maëva et m'explique tardivement l'avoir eu alors qu'il est encore avec Amélie. Lorsque je lui demande le nombre d'enfants, il me répond qu'il a cinq enfants entre guillemets (mimant plusieurs fois le geste), ce qui a contribué à mon incompréhension de son histoire. Cet enfant entre guillemets s'explique par la place qui lui est accordée dans sa trajectoire biographique. Comme Rudy, il connaît approximativement les dates de naissance qui sont entrecoupées d'incarcérations. L'extrait illustre la multiplicité des histoires conjugales connues par un même individu dans un laps de temps relativement court. La visibilité de ces histoires tient à la naissance d'un enfant et elles n'auraient probablement pas ou été peu évoqué en l'absence d'enfant.

Ces différentes mises en couple nous renseignent plus largement sur l'instabilité de ces relations et l'enchaînement des événements familiaux, conduisant dans le même temps à une fragilisation des relations paternelles.

2 - Des liens aux enfants peu construits avant la prison

Les détenus regroupés dans la *paternité marginale* ont souvent peu connu leurs enfants avant l'incarcération. Plusieurs éléments peuvent l'expliquer : ils ont des enfants jeunes et ont été incarcérés avant ou peu de temps après la naissance des enfants. Le tableau suivant permet de voir les âges du premier et du dernier enfant.

Tableau 13 Âge du premier et du dernier enfant pour les pères rassemblés dans la paternité marginale

	Âge du premier enfant	Âge du dernier enfant
1 ^{er} quartile	5	2
2 ^{ème} quartile	10	3
3 ^{ème} quartile	13	7
Effectif (N=70)	31	

Ils sont impliqués dans un mode de vie délictueux et de débrouille qui se caractérise par leur mobilité à l'extérieur de la sphère familiale. Mobilité qui est exacerbée par les conflits au sein du couple ou d'une relation qui n'était pas destinée à être durable. La fragilité de ces relations s'accroît au moment de la naissance. Quant à la compagne/partenaire, elle prend en charge le foyer et les tâches domestiques et parentales. L'extrait d'entretien de **David** permet de faire la synthèse des éléments développés précédemment dans cette partie.

Quand j'ai eu Anaïs, j'avais 21 ans, sa maman aussi, on était jeunes [...] Antonio était désiré, Giovanni aussi, Julia c'est allé trop vite, mais je l'aime même si je n'étais pas présent. Les fois où elle pleurait, je ne me levais pas. Une fois elle était dans le bain, elle pleurait, je m'en foutais, j'étais sur mon portable et Sylvie a gueulé, « tu es là, ta fille pleure et tu t'en fous ». C'est vrai j'étais là sans être là, j'étais spécial, on s'engueulait beaucoup pour les enfants. On est restés quatre ans ensemble.

Vous vous êtes séparés à cause des engueulades ?

Je ne me rappelle plus, je ne sais plus, c'est peut-être à cause de ma première incarcération.

[...]

Giovanni est rentré en maternelle, ça me fait drôle, j'étais triste de pas pouvoir l'emmenner, mais il a l'air de s'y plaire. J'aurais voulu faire comme tous les papas et les emmener.

Tu l'as fait pour les autres ?

Non j'ai jamais eu l'occasion de les emmener, mais ils sont petits, je vais avoir l'occasion de le faire.

Pour Léa tu ne l'as pas fait par exemple ?

Non, Elle a toujours été avec Nathalie, je suis pas resté longtemps avec sa maman. Elle va avoir 10 ans, ça grandit vite.

[David, 34 ans, en concubinage, 4 enfants (1 à 11 ans), incarcéré depuis 18 mois, CD]

David, pendant son incarcération, ne voit que son dernier fils Antonio, car il est encore en couple avec la mère de l'enfant. Pour les trois enfants issus d'unions précédentes, les naissances n'ont pas été prévues et les relations peu construites. Il multiplie les incarcérations et lorsqu'il est dehors, il est rarement dans le foyer. L'incarcération ne vient pas modifier les liens et va maintenir la relation paternelle passée.

Les hommes classés dans ce type ne sont pas dépourvus d'un sentiment affectif à l'égard de leur enfant néanmoins le statut paternel n'est pas central et infléchit peu sur leur trajectoire. Certains parlent d'une stabilisation au moment de la naissance qui se caractérise par un retour dans le foyer familial et une diminution des activités illicites, mais elle s'ensuit souvent d'une reprise parfois plus forte. Cette reprise s'explique par un maintien/retour auprès des pairs et d'une augmentation des besoins financiers. L'incarcération est envisagée comme un horizon prévisible, dans la continuité de ce qu'ils vivent à l'extérieur.

Le contexte dans lequel survient la naissance influence à la fois la conception de la paternité des hommes détenus et plus généralement ce qu'elle va advenir au moment de l'incarcération. Je prendrais l'exemple de Ludovic dans cet encadré.

Encadré 3 : Se sentir forcé dans sa paternité

Ludovic a 27 ans lors de l'enquête. Il est incarcéré depuis trois mois en maison d'arrêt pour trafic de stupéfiants. Il est l'aîné d'une famille nombreuse qu'il a dû assumer à partir de l'âge de 14 ans : « *mon père n'est pas forcément en exemple, tu sais c'était la figure du chef de famille un peu autoritaire, mais qui laisse parfois passer des choses. Jusqu'au divorce, c'était quelqu'un de bien et puis y a eu des petits problèmes d'alcool, c'est quand je devais avoir 14-15 ans qu'il a sombré dans l'alcool et la drogue, d'où le divorce* »

et c'est à partir de là qu'il est parti. Mes parents ont divorcé, ma mère s'est retrouvée seule, au chômage avec mes frères et sœurs à gérer, j'ai dû bosser et l'aider un petit peu financièrement, mais j'en gardais aussi pour profiter de ma jeunesse. Puis le beau-père est arrivé et a repris les rênes, mais moi à 15 ans je pouvais plus encaisser une nouvelle autorité. Quand mon père est parti, je me suis senti le père de la maison, j'étais au bout de la table, j'ai dû mettre mes 15 ans entre parenthèses ». Ludovic connaît dès son jeune âge un affaiblissement du contrôle familial et un désenchantement scolaire. Alors qu'il entame des études de graphismes, il les abandonne lors du départ de son père alors qu'il « était super bien parti ». Puis il réalise un apprentissage pour obtenir CAP. Commence sa trajectoire de « débrouille ». Il vit dans une ville reculée du Rhône-Alpes et décide d'aller à Chamonix où il rencontre les « mauvaises personnes ». Pendant deux ans, il fait des allers et retours en prison puis décide de « monter » sur Paris. Âgé de 23 ans, il rencontre la mère de sa fille avec qui il s'installe. Il a un travail de commis de cuisine tandis qu'elle continue ses études. Elle fait un déni de grossesse qu'elle découvre au bout de quatre mois. Le couple est particulièrement instable. Il essaye au début d'assumer sa paternité : « je jouais ce rôle parce que je le dois, mais j'avais rien demandé, je n'étais pas préparé à ça. C'était un choc tout de même. Et puis pour moi c'était super important d'être bien avec la mère, il aurait fallu que le couple soit construit avant d'y penser. Mais ça a pas été le cas. J'ai eu l'impression de plus m'occuper de la petite que de mon couple, vu qu'on ne s'était pas retrouvés avant la grossesse, c'était trop dur ». Ludovic explique être resté pour sa fille, mais il fait le constat que cette relation ne pouvait fonctionner, « je me suis senti piégé, le coup des quatre mois (elle aurait fait un déni de grossesse) ça reste en travers, c'est là qu'on se dit « merde », mais c'est déjà trop tard... c'est trop tard. Mes parents ils m'ont dit « tu assumes ou pas ». Sa fille naît, mais il ne fait pas une reconnaissance paternelle, « je ne l'ai pas reconnue juste médicalement. Je suis juste le géniteur, mais pas à la mairie. Elle a le document pour le médical une greffe ou autre chose, mais je ne suis pas sur le livret ». Il justifie sa décision de ne pas l'avoir reconnu, car il n'a pas participé au projet d'enfant. Il ne se définit pas comme un père tandis que parallèlement sa situation est précaire « pourquoi elle aurait porté mon nom. Quand on se sépare de la mère on s'imagine qu'elle va grandir de son côté. Sa mère a décidé de s'en occuper et je ne sais pas si tu te rappelles, mais je ne la voulais pas, elle n'était pas désirée. J'avais l'impression qu'elle voulait me garder avec le bébé et puis j'étais pas à jour au niveau des papiers, sécu, impôts, c'était une mauvaise période de ma vie ». Le port de son nom par sa fille aurait fait de lui un père, statut qu'il ne souhaite pas endosser, ni assumer les rôles qui en découlent, « elle a pris son nom, pour qu'elle prenne mon nom faudrait que je m'en occupe et je ne me sentais pas... c'est plein de petites circonstances qui ont fait que j'ai pris cette décision. Si j'allais à la mairie elle deviendrait à ma charge. J'ai quand même pris mon rôle de père je savais que quand on s'est séparés elle allait repartir ». Au moment de l'entretien, sa fille a deux ans, il n'envisage pas reprendre ses droits. Son ex a reconstruit sa vie et il préfère qu'un autre homme vivant au quotidien avec son enfant, assume les rôles paternels, « elle a un

mec, je la vois une fois par mois depuis deux ans, si elle veut voir son père d'accord, mais qu'elle porte mon nom, ça veut dire ce que ça veut dire c'est la famille. Je ne serai que le père génétique, ça s'arrête après, vu la tournure que ça prend... le père biologique et ça s'arrête après si les gosses ils veulent connaître le père... ». La trajectoire de Ludovic, nous montre que la survenue de certains épisodes et notamment la naissance de sa fille ne s'inscrivent pas dans sa trajectoire de vie. L'incarcération ne vient pas remettre en cause la manière dont il envisage sa paternité, à savoir de manière distanciée. Au contraire, elle le conforte dans son souhait de ne pas être impliqué.

C. La prison, un horizon certain ?

La *paternité marginale* regroupe pratiquement la moitié des détenus rencontrés (trente-et-un sur soixante-dix). Cette proportion s'explique par la surreprésentation d'enquêtés jeunes appartenant aux fractions les plus démunies des classes populaires, souvent issues de l'immigration, en maison d'arrêt (41 détenus interrogés sont en maison d'arrêt dont 22 dans ce type) et dont les délits et crimes représentés sont : trafic de stupéfiants, vol, escroquerie, violence et violence conjugale. Ces hommes se rapprochent de la « clientèle pénale »⁴⁸³ où l'incarcération apparaît comme une fatalité, « l'aboutissement d'une trajectoire de galère »⁴⁸⁴ qui a été rythmée par la « débrouille », les « trafics » et les petits boulots ponctuels⁴⁸⁵. La plupart sont sortis précocement du système scolaire, sans diplôme ni qualification. Ils sont en situation de récidive pénale ; trente des trente-et-un enquêtés que j'ai classés dans ce type ont déjà été incarcérés.

Évoqués au début de ce chapitre, les hommes rencontrés sont les héritiers des « loubards » analysé par Gérard Mauger. L'auteur décrit les évolutions de ce type de bande vers celles connues aujourd'hui sous les qualificatifs de « jeunes de rue » ou de « cité » :

Alors que les bandes de « loubards » des années 1970 (comme les bandes de « blousons noirs » des années 1960) étaient d'abord définies par leur appartenance aux classes populaires sans que quiconque juge pertinent de s'attarder sur des origines « ethniques » souvent les bandes des « jeunes des cités » d'aujourd'hui sont d'abord identifiées par leurs « origines ethnico-religieuses » (i. e. « raciales). Alors que, dans la plupart des cas, les premiers s'étaient précocement auto-éliminés de l'école, les seconds ont dû subir la disqualification scolaire. Alors que les premiers, y compris les plus scolairement démunis, accédaient sans

⁴⁸³ C. Cardé, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, op. cit., p. 253.

⁴⁸⁴ Gilles Chantraine, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004, p. 14.

⁴⁸⁵ Coline Cardé, « Les quartiers mères-enfants : l'« autre côté » du dedans : Protection et surveillance des mères en prison de femmes », *Champ pénal*, 28 mai 2014, Vol. XI, p. 254.

difficulté au marché du travail et, apprentis ou ouvriers, quelquefois employés, étaient rarement chômeurs (en dépit d'un turnover élevé). Les seconds sont, dans la plupart des cas, chômeurs, stagiaires ou intérimaires. Alors que les premiers habitaient dans les quartiers ouvriers traditionnels ou dans des « grands ensembles » dotés du confort moderne, les seconds sont relégués dans des « quartiers sensibles ». Alors que les pratiques illégales des premiers se cantonnaient à la « baston » et à des vols « utilitaires » (à commencer par les « emprunts » de véhicules à moteur), les seconds, fauteurs d'« incivilités » et de « violences urbaines », sont plus ou moins investis dans l'économie souterraine, « deal » et « business »)⁴⁸⁶.

Pour un certain nombre de jeunes adultes, les expériences de délinquance sont éphémères, la culture de rue cesse également avec l'avancée en âge. En rencontrant des hommes en prison, je présente une population plus sélectionnée qui s'inscrit dans des carrières de délinquante plus longues. Howard S. Becker précise que certains individus suivent des « carrières de déviance » affirmées, qui les conduit à adopter un genre de vie déviant, quand d'autres ont des rapports plus éphémères et ponctuels, avec le temps leurs carrières se rapprocheront d'un mode vie plus conventionnel⁴⁸⁷. Les deux cas sont présents dans mon échantillon, mais il est difficile de les distinguer à cette étape de leur trajectoire. Le premier type est davantage reconnaissable pour les détenus qui ont passé plus d'une dizaine d'années en prison et qui sont de fait plus âgés. Pour les seconds, il y a une indécision quant à la suite, est-ce la dernière incarcération, l'approche ou le dépassement de la trentaine va-t-elle constituer un point d'inflexion décrit par Marwan Mohamed⁴⁸⁸ ? Ces jeunes hommes s'engageant dans une paternité marginale sont ainsi pris entre deux logiques. D'un côté, leur incarcération vient conforter leur carrière déviante en ce qu'elle renforce une socialisation entre pairs tournée vers la petite délinquance. De l'autre, leur paternité, fut-elle marginale, se présente comme une occasion, rarement saisie d'infléchir leur engagement dans une carrière délinquante.

1 - Une familiarité avec le monde carcéral

Les détenus présents dans ce type s'inscrivent dans une dynamique « d'engrenage ». Pour Gilles Chantraine, cette forme de récit mêle « l'expérience sociale de la *galère*, des souffrances et événements biographiques et des processus répressifs de prise en charge institutionnelle »⁴⁸⁹. Je retrouve effectivement pour les hommes regroupés dans la *paternité marginale* différents éléments communs avec les analyses de l'auteur. Ils connaissent une délinquance juvénile, l'intensification et la diversification des pratiques délinquantes, l'exclusion du monde scolaire, une faiblesse du lien de

⁴⁸⁶ *Les bandes, le milieu et la bobème populaire, op. cit.*, p. 14.

⁴⁸⁷ H.S. Becker, *Outsiders, op. cit.*, p. 47.

⁴⁸⁸ Marwan Mohammed (ed.), *Les sorties de délinquance*, La Découverte., Paris, 2012, 240 p.

⁴⁸⁹ G. Chantraine, *Par-delà les murs, op. cit.*, p. 21.

filiation⁴⁹⁰, une précocité conjugale⁴⁹¹ et parentale qui conduisent aux trajectoires d'« incarcération inéluctable »⁴⁹². C'est par exemple le cas de **LÉO**, qui s'inscrit précocement dans une carrière déviante affirmée.

Du côté de mon père, ils sont tous dans le trafic, pour nous c'est normal, notre travail c'est le vol, c'est normal.

[...]

Je suis devenu père à 14 ans, j'étais jeune, je fais partie des gens du voyage, on se marie quand on a envie, donc voilà. Quand on est jeune, on se prend pour un homme. À 14 ans on le croit qu'on est un bonhomme et puis on arrive en prison, on croit que c'est bien, qu'on devient quelqu'un, mais c'est faux. Et puis on continue.

[Léo, 39 ans, séparé, 3 enfants (17 à 23 ans), incarcéré depuis 5 ans, CD]

Léo a passé dix-neuf ans en prison, il n'a jamais travaillé légalement et a arrêté l'école en cinquième. Il devient père très tôt, ce qu'il justifie par son origine familiale. Tous les hommes de son entourage ont connu de loin ou de près la prison. Il décrit la première incarcération comme un passage obligé qui lui a permis d'affirmer sa masculinité⁴⁹³ et d'obtenir la reconnaissance de ses pairs. Cependant sa conception d'« être un bonhomme » est relativisée par le temps perdu détention. L'usage répété du terme « normal » montre que ce mode de vie de délinquant est un modèle qui s'inscrit durablement dans sa biographie. Pour certains détenus le paysage carcéral fait partie de l'histoire familiale. **Jérôme** décrit le lien qu'il entretient à son père et à la délinquance :

Comment tes parents ont réagi face aux incarcérations ?

Mon père connaissait déjà le monde carcéral, ma mère m'a connu au mineur (en prison pour mineur), car j'ai grandi avec mon oncle et ma tante. Ma mère elle avait rencontré quelqu'un et elle arrivait pas à s'occuper de nous et puis mon père était en prison. Ma tante a décidé de nous adopter.

Tu avais quel âge ?

Je devais avoir... c'était après le foyer, je devais avoir 10 ans, je suis rentré à 3 ans en foyer, quand mon père a été incarcéré.

[...]

Et avant ça, vous aviez quelle relation avec ton père, vous vous êtes vu après sa sortie de prison ? On allait faire des coups ensemble, on allait voler dans les magasins. Soit je le suivais, soit il me suivait. Bon maintenant il a 60 ans, il s'est rangé depuis 4-5 ans. Il m'a jamais fait de leçon morale, au contraire c'est lui qui me donnait les contacts pour revendre ce que je volais. On ne peut pas dire que c'est un modèle, normalement un père ça t'apprend pas à voler. J'aurai préféré qu'il me mette des claques au lieu de m'inciter. Parfois j'avais pas envie de l'accompagner et c'est lui qui me poussait « allez viens, comme ça je ne suis pas tout seul ». Une fois il est tombé avec mon frère.

[Jérôme, 28 ans, séparé, 2 enfants (8 et 9 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

⁴⁹⁰ S. Paugam, *La disqualification sociale*, op. cit.

⁴⁹¹ Le terme conjugal recouvre également les partenaires sexuelles

⁴⁹² G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 23.

⁴⁹³ C. Hamel, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendant de migrants du Maghreb*, op. cit., p. 396.

La trajectoire de Jérôme est typique de la dynamique d'« engrenage ». Sa mère n'étant pas en capacité de s'occuper de lui, il est pris charge par une institution puis il navigue au sein de sa famille d'origine (entre sa mère, sa tante et son père). Il connaît par la suite une certaine précocité conjugale et parentale. Il rencontre la mère de ses enfants à l'âge de 15 ans et devient père à 18 ans. Peu préparé à cette paternité, il raconte : « ça fait peur, tu te dis que tu n'es pas prêt puis tu te mets dans le bain doucement. Tu arrives quand même à peine dans le monde adulte à 18 ans ». Il diminue ses activités illicites : « ça m'a fait ralentir mes conneries, ça m'a fait prendre conscience que je devais travailler. Quand ils ont grandi, j'ai repris mes bêtises et j'ai pris 3 ans, j'ai fait de la prison de 2009 à 2011, mais à ce moment-là ils venaient me voir. » Il trouve un travail dans les pompes funèbres à la naissance de sa fille, « j'arrivais pas à trouver autre chose », puis reprend ses activités à la suite d'une séparation du couple et s'en suit un emballement : « je suis sorti de prison en janvier et en mai je recommençais et on m'a pris par ordre de la justice. J'ai dû travailler 3 semaines en sortant et hop, retour en prison ». Il est incarcéré à une peine de huit ans à cause d'une accumulation des affaires.

Ces deux cas rendent ainsi compte de la manière dont la *paternité marginale* n'est pas suffisante à venir infléchir une carrière déviante. Si dans quelques cas, comme celui de Jérôme, elle ouvre vers une aspiration à se détourner des activités délinquantes, ces hommes sont rattrapés par l'intensité et la précocité de leur engagement dans des activités délinquantes, dont le manque de ressources sociales ne leur permet pas de se détourner. Pour ceux-là, la prison fait partie de l'espace vécu bien avant l'incarcération, tandis qu'ils retrouvent leurs pairs au sein de la détention. Certaines études⁴⁹⁴ ont montré l'existence d'une interpénétration de la prison dans les espaces de socialisation primaires et secondaires. Lucie Bony parle d'un « rapport familial à la prison »⁴⁹⁵.

2 - Une socialisation entre pairs et un mode de vie tourné vers la délinquance

Les extraits précédents dessinent les contours du « récit de l'engrenage carcéral »⁴⁹⁶ notamment à partir de l'histoire familiale. Certains événements biographiques vont marquer l'entrée dans la délinquance puis l'enchaînement et le « processus d'investissement délinquant et de son traitement (policier judiciaire et carcéral) »⁴⁹⁷. Les hommes rencontrés établissent clairement le lien

⁴⁹⁴ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit. ; Léonore Le Caisne, *Prison : une ethnologue en centrale*, Paris, O. Jacob, 2000, 394 p.

⁴⁹⁵ De la prison peut-on voir la ville ?, Sous la direction de Jean-Pierre Lévy et Philippe Combéssie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Nanterre, 2014, p. 44.

⁴⁹⁶ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 21.

⁴⁹⁷ *Ibid.*, p. 24.

entre les différents événements qui les ont conduits en prison⁴⁹⁸. Je prendrai l'exemple de **Charles** et **Amadou** pour rendre compte de la manière dont ces pères marginaux routinisent leurs pratiques délinquantes. Tous deux décrivent leur attachement au quartier et à leur bande de copains. Le premier habite à Amiens, le second à Bagnolet, leurs parcours sont assez semblables.

Qu'est-ce qui t'a conduit ici ?

C'est un peu tout, j'ai grandi dans le quartier nord donc c'est plus facile de faire des conneries qu'autre chose. J'ai fait déjà quelques années de prison, une dizaine d'années. Je suis né aux Puteaux et puis ma mère a changé de travail et on est arrivé ici. Y avait une vraie vie de quartier, on était tous ensemble, à la même école. Je crois qu'on a trouvé plus de facilité de faire des bêtises qu'aller à l'école.

[...]

Tu as gardé des amis de cette époque ?

[...] J'avais des amis d'enfance qui ont progressivement déménagé. Certains ont fait un bout de chemin avec moi en prison. Y en a un par exemple, il était avec moi sur la première affaire et puis il a déménagé. On se connaissait tous, on vivait ensemble et parfois on se retrouvait ici en prison. [Charles, 46 ans, marié, 2 enfants (7-17 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

Mes potes on a grandi ensemble, chacun connaît les galères de l'un et de l'autre, on a tout fait ensemble. Ils ont toujours été là pour moi. Y en a qui ont disparu à cause de la prison, mais ça peut aussi être à cause d'autre chose.

[...]

Et tu trainais avec tes potes de foot ?

Bah oui, mais je trainais plus avec les potes de quartier, mais y en a qui était du quartier et qui jouait. Les potes de foot on trainait quand même moins ensemble. J'étais avec un groupe d'une vingtaine de potes quand j'avais 15-16 ans puis on a grandi, on s'est dispersé, chacun a pris son chemin. On se voyait tous les jours avant, on était collègues. On se posait en bas de mon immeuble. J'habite une dalle, on a appelé ça « la perche ». On restait dehors et quand il faisait froid on se posait dans l'immeuble, et puis on avait aménagé un squat dans un local. On avait la PlayStation avec le petit canapé, c'était cool. C'était le bon vieux temps, à l'ancienne quoi. [...] On rigolait bien, on se cassait des barres, mais avec le recul, on se dit que c'est chaud on avait rien à faire. Y avait rien pour nous à part l'école et le sport.

[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Charles retrace son parcours délictuel dont le déménagement constitue le point de départ. Son arrivée dans le quartier lui permet de se constituer une sociabilité locale qui devient une ressource relationnelle, symbolique et identitaire⁴⁹⁹. Puis c'est avec les copains qu'il connaît la prison. Amadou décrit également son attachement résidentiel et la construction de son réseau amical au sein du quartier. Le lieu de naissance, de vie devient constitutif des souvenirs d'enfance, d'adolescence, mais également de l'âge adulte. Le phénomène de clôture de ces espaces en fait de véritable territoire qu'il

⁴⁹⁸ Les récits rétrospectifs favorisent les analyses de cause à effet. Il s'agit d'expliquer un passé semé d'obstacle qui ne pouvait conduire qu'à un tel résultat présent.

⁴⁹⁹ Hélène Jacquemin explique que les banlieues reléguées font naître chez leurs habitants un fort sentiment d'appartenance qui vient contrer le sentiment d'exclusion, d'abandon et de stigmatisation « Les risques en quartier « sensible » : des mythes médiatiques aux réalités quotidiennes. L'exemple des Aubiers à Bordeaux », 2005, n° 77, p. 1-9..

s'agit d'investir et de s'approprier. Le squat dont parle Amadou constitue un exemple de l'investissement mental et physique des lieux collectifs et publics⁵⁰⁰, ils sont à la fois nommés et occupés. Les amis, les « copains », les pairs, deviennent « des relations quotidiennes plus ou moins suivies et étroites »⁵⁰¹, le nombre de participants au groupe évoluant fréquemment. Le groupe de pairs est d'abord un groupe de copains qui traînent ensemble dans les rues de la cité, à l'école, au foot et qui tissent des liens au fil du temps. Ils se défendent mutuellement et tentent de protéger l'intégrité de ses membres. Les bagarres viennent à la fois renforcer la solidarité du groupe et sont un moyen d'« obtenir d'une façon ou d'une autre réparation pour toute forme d'atteinte physique ou symbolique, directe ou indirecte »⁵⁰².

Mes potes c'était ma famille, je me suis toujours mouillé pour eux, j'ai jamais lâché un de mes potes. J'avais un pote à moi, il a eu une embrouille avec des mecs, il était allé voir une meuf dans le quartier, les gars lui ont sauté dessus et moi ça a bouillonné. On est parti direct et on les a retrouvés, on était en embrouilles avec des mecs dans le quartier. Dans la bagarre, mon pote s'est fait défoncer, il a fui et moi je me suis fait mettre K.O. Ils étaient 15 et nous 4. J'ai un autre pote, c'était une histoire bizarre, un mec kiffait sur sa sœur, on n'était pas d'accord, on a défoncé le mec alors que mon pote était au foot. Je pouvais pas accepter ça, sa sœur c'était comme la mienne, il fallait qu'on règle le truc. J'aime pas les embrouilles, mais c'était le bon vieux temps. Tu peux pas accepter qu'on dise que ta sœur c'est une pute donc on la protège.

Y avait beaucoup de baston ?

Ouais et je t'en passe, c'est des histoires de quartier. On se battait pas dans le quartier, mais avec celui d'à côté.

[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Amadou décrit ce que David Lepoutre appelle des « rixes ». Ce sont des affrontements peu ritualisés et formalisés qui éclatent à la suite d'une querelle entre deux personnes⁵⁰³ ou deux groupes. Ce type d'affrontement est bref, brutal et désorganisé. Ces bagarres engagent l'honneur masculin, mais également la responsabilité masculine de l'honneur féminin. Il s'agit de veiller sur la réputation des filles et protéger leur pureté sexuelle. Les échanges de violence deviennent des moments privilégiés pour mesurer le courage des uns et des autres et favoriser la construction de l'identité virile⁵⁰⁴. Ces souvenirs de bagarres rappellent une certaine nostalgie du passé « *c'était le bon vieux temps* ».

La formation du groupe de pairs va favoriser les « conneries » et les « bêtises ». Gilles Chantraine souligne à juste titre le caractère ludique de ces « conneries de gamins [qui] n'étaient pas des actes de délinquance puisqu'elles n'étaient pas désignées comme tels »⁵⁰⁵.

⁵⁰⁰ David Lepoutre, *Cœur de banlieue : codes, rites et langages*, Paris, Jacob, 2001, p. 55.

⁵⁰¹ *Ibid.*, p. 111.

⁵⁰² *Ibid.*, p. 248.

⁵⁰³ *Ibid.*, p. 246.

⁵⁰⁴ Gérard Mauger explique que l'acquisition de ce « capital guerrier » est valorisée dans les groupes de pairs, mais largement disqualifiée dans le milieu professionnel. *Les bandes, le milieu et la bohème populaire*, *op. cit.*

⁵⁰⁵ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, *op. cit.*, p. 25.

J'ai toujours fait des conneries, mais c'était des petits trucs, des petits vols, des vieux trucs, des petits cambriolages et après Nancy c'était du grand banditisme. Quand tu passes du vol à l'arraché à filocher des recettes (*suivre des camions contenant de l'argent ou savoir où se trouve les recettes d'un établissement*)... On faisait ça et puis on a commencé à braquer. On était en moto c'était facile pour nous. On n'attendait pas de ne plus avoir de thune pour le refaire, on investissait dans les motos, les plaques, les couleurs, tu continues jusqu'à ce que tu te fasses péter.

Toujours avec les mêmes potes ?

Oui, on était 4 et on aujourd'hui on est tous en prison.

Vous êtes toujours liés ?

Oui toujours, ça nous a renforcés même. Ils sont sur Paris, ils nous ont dispersés.

Tu es en contact avec eux ?

Non on n'a pas de contact (*il rigole, ironie dans sa voix*), j'écris des lettres hein... On se casse des barres, on parle de tout et de rien, des trucs d'avant.

Certains sont papas ?

Ouais, il y en a un qui a un fils et moi mes deux petits monstres, on prend des nouvelles et de comment ils grandissent.

Vous parlez de votre prochain plan ?

Non c'est fini je me range, ça y est j'ai arrêté.

Et l'adrénaline ?

C'est un truc de fou, si tu ne le fais pas tu peux pas comprendre. La première fois que tu le fais tu es speed et puis quand tu rentres chez toi sain et sauf avec l'argent, tu te dis « c'est facile » et tu as envie de recommencer, tu te dis, « j'ai 17 ans et j'ai tout ça ». Tu continues et tu te fais péter puis tu te dis que la prison c'est rien, tu le fais sur un pied. Et puis tu te prends une grosse peine et là tu réfléchis, tu commences à penser à ta femme et tes enfants. Avant c'est pas que j'y pensais pas, mais tu es tellement dedans que ça prend le dessus, c'est un piège et encore tu ne sais pas tout et je ne te dirai pas tout.

[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Tu avais quel âge la première fois que tu es allé en prison ?

Quand je suis tombé en prison, j'avais 21 ans.

Et comment tu as vécu la prison à cet âge ?

Ça ne faisait pas peur, on faisait des conneries, de plus en plus grosses et j'ai été écroué à 21 ans. Je venais de commencer mon service militaire quand ils sont venus me chercher.

Qu'est-ce qui te motivait ?

C'était l'adrénaline et peu de tout, mais beaucoup l'argent et puis après vous êtes venu une fois en prison, vous voyez ce que c'est, ça ne vous fait plus peur donc je ne craignais pas de revenir. Si y avait du travail forcé, je ne serais pas revenu.

[Charles, 46 ans, marié, 2 enfants (7 et 17 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

L'ennui, la présence physique dans les rues et l'effet de groupe conduisent progressivement à une délinquance juvénile. Amadou et Charles décrivent tous deux l'insouciance, la facilité à faire de l'argent et surtout l'adrénaline. Puis ils évoquent l'intensification et la diversification des délits, s'inscrivant durablement dans ce mode vie. L'arrivée en prison apparaît comme une fatalité dans leurs parcours ; elle n'est pas vécue comme un moment à part de la trajectoire biographique, mais bien dans un rapport de continuité et de répétition.

Pour les deux hommes, la première incarcération a eu peu d'effet « *ça ne faisait pas peur* » « *la prison, c'est rien* ». À la sortie, les pratiques délictueuses reprennent. Il s'agit moins d'un amusement

entre copains (fonctionnant aussi sous forme de défi et d'honneur personnel) qu'une nécessité d'avoir de l'argent.

Et quand tu es sorti après ta première incarcération, qu'est-ce que tu as fait ?

Je suis sorti j'avais passé une bonne incarcération, ça me faisait plus peur. Je suis ressorti, j'ai repris les cours, le foot, je faisais mon sport, je refaisais des conneries et je me suis refait prendre, je suis retourné en prison. Après quand je suis sorti, j'ai repris les cours, le foot puis j'ai eu ma petite fille et boom j'ai été arrêté. Il me fallait de l'argent, je me suis toujours dit que mes enfants manqueraient de rien. J'étais bien, j'avais presque fini l'école. J'aurai pu faire mon stage, mais après voilà et boom me revoilà.

[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

L'entretien d'Amadou montre la continuité entre le précarcéral, l'incarcération, la sortie de détention puis le retour. L'ajout du préfixe de répétition -re- renforce cette idée. L'arrivée de sa fille est un bouleversement qui selon lui va renforcer ses pratiques délictueuses, car il n'a pas de travail et a de nouveaux besoins. D'un côté il ne se sent pas prêt à répondre aux attentes de ce nouveau statut, « *J'étais au lycée, j'avais 19 ans, je venais d'avoir ma fille, ça a tout chamboulé ma vie (...)... Au début c'était difficile, mais après j'étais pas prêt, non j'étais pas prêt* », mais cherche à remplir son rôle de pourvoyeur et cède à « *l'argent facile* », car il ne voit pas d'autres solutions. Il est incarcéré à nouveau, ce qui l'empêche de décrocher son baccalauréat professionnel. Il se retrouve sans diplôme avec un nouvel enfant qui est né pendant l'incarcération. Plus haut, l'enquêté évoque la différence entre sa première peine qui se « *fait sur un pied* » et celle-ci où il prend la mesure de ses responsabilités familiales. Il souligne à juste titre cette dynamique d'engrenage « *tu es tellement dedans que ça prend le dessus* ». La paternité a donc peu de prise sur l'endiguement de telles pratiques (notamment pour les plus jeunes détenus), mais combinée à une peine plus longue, la lassitude et la culpabilité familiale de nouvelles réflexions émergeraient. Marwan Mohamed et al. expliquent à propos de la culpabilité familiale que « les enquêtés ne découvrent pas après 20 ans qu'ils font souffrir leurs proches, mais cette culpabilité change de statut : elle était refoulée, notamment avec l'appui de la bande, elle devient progressivement insupportable »⁵⁰⁶.

Tu as le projet de quitter le quartier ?

Bien sûr, c'est tout ce que je demande, c'est de la merde, c'est que des problèmes. C'est bien quand tu es petit tu rigoles dans ton squat, tu te balades à 20, tu crois que tu es fort, que tu peux maîtriser tout le monde et après tu sais que c'est du vent, de la merde. Le quartier c'est ta famille, ça te forge, mais ça t'apporte quoi de plus. Finalement ça t'apporte moins que ce que tu imagines. Mes frères, mon père, ils m'ont dit que ça me rattraperait, mais tu es dans le délire, tu t'en fous. Je suis pas dans le délire d'aller en boîte, de baiser à droite à gauche. Du coup je faisais mes trucs dans mon

⁵⁰⁶ Marwan Mohamed et al. ajoutent à propos de la culpabilité familiale que « Les enquêtés ne découvrent pas après 20 ans qu'ils font souffrir leurs proches, mais cette culpabilité change de statut : elle était refoulée, notamment avec l'appui de la bande, elle devient progressivement insupportable. » *Les sorties de délinquance, op. cit.*, p. 194.

coin et personne n'imaginait ce que je faisais. Moi j'étais pas pour me donner une image, ça m'intéresse pas, ça t'apporte rien. Ça m'intéresse pas d'être le caïd du quartier et d'avoir les keufs au cul. Le caïd du quartier c'est de la merde, moi j'ai que Dieu au-dessus de moi.
[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

La première chose notable dans cet extrait est l'ambivalence des sentiments à l'égard du quartier. D'un côté, il y a une certaine nostalgie du passé et une conscience que ce lieu a eu des fonctions socialisatrices fortes, de l'autre les bénéfices sont parfois insuffisants pour compenser les pertes et les risques. Amadou fait le constat que les amis disparaissent, se rangent, évoluent. L'attachement résidentiel découle de cette appartenance communautaire qui peine avec le temps à se maintenir « J'étais avec un groupe d'une vingtaine de potes quand j'avais 15-16 ans puis on a grandi, on s'est dispersé, chacun a pris son chemin », « quand tu avais une galère tu voyais qui était là pour toi. Y avait la moitié, c'était des faux-culs. Quand il t'arrive une galère, c'est là que tu vois. C'est pour ça qu'on était passé de 22 à 10. Les trois quarts des mecs c'était des faux-culs [...]. Tu arrives en prison tout le monde est là, on t'appelle et puis après les nouvelles sont rares et tu coupes les ponts naturellement, car y a plus de news, il te recontacte au bout de 6 mois, mais c'est mort ». Amadou, comme tant d'autres, rapportent leurs doutes concernant ces liens. Géraldine Duvanel Aouida explique l'apparition en filigrane de « dynamique de méfiance, de défiance et d'imprévisibilité du lien » dans les récits sur les pairs. Elle ajoute que « pour ne pas décevoir et pour ne pas être déçu de décevoir ; les jeunes évitent autant que peut, de se lier au point d'être ligotés. Ils investissent les relations tout en gardant le contrôle de leur investissement et notamment en limitant le don de soi. Car donner de soi, c'est s'engager "à charge de revanche", c'est donner en attendant les bénéfices de son engagement et en être déçu »⁵⁰⁷. Les hommes détenus ne sont nécessairement dépourvus de lien social, mais celui-ci peut être particulièrement fragile à cause de son imprévisibilité. Ils revendiquent leur nécessité à ne compter que sur eux-mêmes. La socialisation entre pairs à l'extérieur ou à l'intérieur de la prison a des limites que les détenus identifient, notamment avec la répétition des incarcérations et l'avancée en âge. De même, l'affirmation de soi dans les pratiques délictueuses autrefois valorisées ne correspond plus aux attentes présentes et aux désirs futurs. L'exemple d'Amadou semble moins problématique que d'autres détenus de ce type (ce que je montrerai également dans la dernière partie de ce chapitre). En couple et entouré par sa famille, il dispose de points d'appui qui lui permettent de réaliser les conséquences de ses actes. La religion lui apporte également des capacités de conscientisation et peut lui assurer dans le futur une assise spirituelle ou identitaire⁵⁰⁸.

⁵⁰⁷ « La captivité des mineurs dits "récidivistes" » dans *Jeunes précaires*, Fribourg, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 2016, p. 64.

⁵⁰⁸ M. Mohammed (ed.), *Les sorties de délinquance*, op. cit., p. 207.

Sortir de cet engrenage est un souhait majoritairement partagé par les détenus. Cependant on entrevoit les obstacles et les mécanismes favorables à une continuité dans la délinquance, Marwan Mohamed et al. parlent d'« handicap cumulé »⁵⁰⁹. L'incarcération renforce des situations de fragilité (problèmes d'employabilité...) qui vont favoriser la poursuite de ces comportements. On présume un processus d'abandon de la délinquance, qui se caractérise par des stratégies de changement, mais si le but est identifié, le résultat est plus incertain. Il n'est pas rare d'entrevoir de profondes contradictions dans les discours et les pratiques :

*« Certains hommes persistent dans leur mode de vie délinquant, non pas par impulsivité ou ignorance des conséquences futures, mais en raison de ce qu'il leur apporte [Katz, 1988] ou par résistance obstinée à ce qu'ils perçoivent comme une domination [Sherman, 1993]. Les persistants savent que leurs agissements sont au détriment de leur soi futur. Comme nombre de récits nous l'ont révélé, ils considéraient les comportements transgressifs attrayants, fascinants et alléchants malgré les souffrances qui en ont découlé. »*⁵¹⁰

Les hommes rassemblés dans la *paternité marginale* placent les pratiques délictueuses au cœur de leurs récits. Quant à la paternité, elle est seconde et dépend principalement de la médiation de la mère. Souvent mal préparés à devenir pères, ils sont aussi dans des relations fragiles qui favorisent l'éloignement de la sphère familiale. Comme il a été vu, ce fait n'est pas étranger à leurs origines sociales. Tous sont en effet issus des classes populaires les plus démunies. À ce titre, et conformément à ce qui s'observe dans cette strate particulière des classes populaires, la parentalité est plus souvent subie que choisie, tandis que ses membres n'ont que rarement les ressources pour y faire face. Cet état de fait explique aussi que ces pères marginaux ne se désengagent pas de leurs activités délinquantes après la naissance de leur premier enfant, celles-ci étant devenues la seule modalité à travers laquelle ils parviennent à acquérir des ressources symboliques et matérielles. Ainsi, comme le font apparaître les exemples analysés, la marginalisation de la paternité chez ces hommes procède davantage des très fortes contraintes qui s'exercent sur eux que d'une volonté qui leur serait propre ou même de l'expérience carcérale. Il en résulte que l'incarcération est perçue comme la conséquence logique et attendue d'une carrière délinquante qui les conduisait déjà à prendre leurs distances vis-à-vis de leur paternité. Cette expérience ne vient ainsi pas changer radicalement leur manière d'être père, comme je me propose de le montrer dans la dernière partie de ce chapitre.

⁵⁰⁹ *Ibid.*, p. 24.

⁵¹⁰ *Ibid.*, p. 36.

III - Une paternité vécue à distance

Les deux premières parties de ce chapitre ont mis en évidence une paternité survenue précocement et qui peine à être conciliée avec les activités délinquantes et une inscription forte dans un groupe de pairs à base locale. Dans cette perspective, la prison est un moment peu propice à l'appropriation de rôles parentaux déjà peu expérimentés dans la période précarcérale. La paternité est en effet perçue comme secondaire pendant l'incarcération et constitue davantage une faiblesse qu'une ressource mobilisable. Les hommes classés dans ce type se concentrent avant tout sur le moment de l'incarcération. Certains détenus reconnaissent s'être peu interrogés sur leur paternité, mais l'enquête sociologique les a poussés à se positionner sur leur place de parent et la relation qu'ils entretiennent avec leurs enfants. Je constate qu'ils « vivent [surtout] le présent pour ne pas avoir à penser à l'avenir »⁵¹¹. Avec leurs moyens, ils exercent leur paternité, parfois se débattent avec leurs difficultés et leurs contradictions. Le seul aspect qui rapproche *La paternité marginale* des normes traditionnelles de la paternité est que certains s'enquêtent de leur fonction de pourvoyeur.

Dans cette partie, je montrerai comment la *paternité marginale* se décline en quatre situations selon la relation conjugale (en couple ou séparé de la mère des enfants), la carrière pénale et la définition du statut et du rôle paternel des détenus. Dans l'échantillon, dix-sept détenus ont effectué des peines inférieures à deux ans au moment de l'enquête (seize d'entre eux sont en MA) et quatorze exécutent des peines supérieures à deux ans (cinq en MA et huit en CD). Douze sont en couple, quinze sont séparés ou divorcés et quatre sont dans de nouvelles unions. J'analyserai dans un premier temps la situation des pères qui effectuent des courtes peines en faisant varier leur situation conjugale puis je ferai de même pour les longues peines.

Pour la première situation (courte peine et en couple), le rôle de la mère est fondamental, car elle s'occupe du foyer en leur absence. Les détenus tentent d'être des pourvoyeurs. Dans la seconde (courte peine et séparation), les conflits avec la mère rendent invisible leur paternité. Ils n'interrogent pas leur rôle parental, mais critiquent celui de l'ex-conjointe. Dans la troisième (longue peine et en couple), les hommes ont encore des parloirs avec leurs enfants (qui sont plus âgés que dans la première situation), mais ils n'ont pratiquement pas vécu avec eux. Ils ont manqué les événements majeurs (premiers mots, premiers pas, l'entrée à l'école...). Enfin dans la dernière situation (longue peine et séparation), les détenus ont des relations inexistantes ou très rares avec leurs enfants. Ils ne se définissent pas comme des pères. L'ex-compagne n'a pas soutenu le lien père-enfant, ou s'est

⁵¹¹ P. Jamouille, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, op. cit.

éloignée progressivement à cause des multiples incarcérations et les nombreuses années passées en détention.

Figure 6 Quatre situations paternelles selon la relation conjugale et le temps de la peine pour la paternité marginale

Courte peine (au moment de l'entretien)		Longue peine (au moment de l'entretien)	
N= 8	N=9	N=3	N=11
Hommes en couple	Hommes divorcés/séparés	Hommes en couple	Hommes divorcés/séparés
Ils constatent qu'ils manquent certains évènements, mais décrivent un possible rattrapage. Les mères prennent en charge le foyer.	La mère est coupable selon eux de l'éloignement avec les enfants. Conflits familiaux	Ils décrivent ce qu'ils ont manqué dans leur paternité	Ils connaissent peu leurs enfants et n'ont plus de contact avec eux depuis plusieurs années

A. Une paternité par procuration : courte peine et stabilité conjugale

Pour les hommes en couple et qui ont effectué des peines inférieures à deux ans au moment de l'entretien, leur paternité semble peu problématique. La mère/compagne prend en charge la sphère familiale au moment de l'incarcération. Ils se sentent plus assurés de reprendre leur place à leur sortie. Dans les entretiens transparait l'idée d'un rattrapage encore possible ; les détenus sont jeunes et ont des enfants jeunes, ils font le constat de manquer certains évènements importants (les premiers mots, les premiers pas), mais se rassurent en expliquant qu'encore bébé, les enfants oublieront l'épisode de l'incarcération. Selon eux, les évènements décisifs sont encore à venir (apprendre aux garçons à être des hommes, jouer au foot ou encore protéger leurs filles des garçons mal intentionnés).

Déjà évoqué dans la deuxième partie, **Amadou** est devenu père sans le prévoir. Grâce à l'aide de ses parents et ceux de sa compagne, leur couple arrive à faire face à ce changement. Déjà incarcéré à l'âge de 18 ans, il revient en prison à l'âge de 21 ans. Il décrit la solidité de son couple face à cet évènement :

Je crois que mon couple il très solide. Elle a déjà connu des incarcérations, je sais pas si je peux dire qu'elle a l'habitude, car tu t'y habitues pas, mais après deux incarcérations elle sait comment

faire, elle sait gérer les trucs toute seule, elle se débrouille sans moi. Quand je l'ai au téléphone, elle me dit qu'elle se débrouille toute seule, mais qu'elle peut pas vivre sans moi.

Et toi le fait qu'elle gère sans toi, tu vois comment ta place dans le couple ?

C'est une très bonne question, mais je trouve pas que ça remette en question ma place, je sais que je suis important dehors même si je suis là. Après j'avais pas imaginé qu'elle avait autant de capacité à gérer le quotidien. Elle sait faire tellement de choses que je sais que certaines femmes n'auraient pas faites, qui n'auraient pas tenu. Entre la distance, les enfants, son permis (*qu'elle est en train de passer*), y a trop de trucs.

Tu as un exemple de choses qu'elle fait et que font pas des femmes normalement ?

Je sais pas trop comment vous expliquer, je calcule pas trop ce qui se passe dehors, car je peux rien faire, je suis là, me dire ouah. Je me pose pas trop de questions.

[Amadou, 22 ans, marié, 2 enfants (1 et 2 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Amadou reconnaît la force de sa compagne pour assurer le quotidien sans lui. Malgré les capacités nouvelles qu'il lui découvre, « *elle ne peut pas vivre* » sans lui. Il ne craint pas de perdre sa place dans la famille, mais ne souhaite pas se poser ce type de question. Son peu de réflexivité sur sa place et son rôle interroge sur une potentielle stratégie de représentations de soi. Amadou semble chercher une cohérence entre la place qu'il souhaite avoir et celle qu'il occupe véritablement.

Son rôle de père se limite à sa participation financière passée et présente aux besoins de la famille. Sa compagne qui ne travaille pas utilise l'argent de ses délits.

Elle a l'argent de mes conneries (*géné*), mais c'est de l'argent sale, je ne devrai même pas y toucher, mais bon ça permet d'acheter des couches donc ça lui permet de demander assez peu à ses parents et aux miens, grâce à ça. [...] J'ai honte de vous parler de ça. Je devrais le brûler, je sais pas ce que je devrais en faire, mais... Je préfère gagner ma vie autrement, je pense que ça la dérange de toucher à cet argent, mais elle n'a pas le choix, mais ça la dépanne.

Il décrit l'importance de son travail d'auxiliaire d'étagé qui lui permet d'envoyer de l'argent.

Je suis auxi d'étagé, ça me permet de sortir de cellule et puis j'ai un salaire, avec ça je peux aider ma famille dehors.

Tu leur donnes combien ?

C'est pas un salaire... c'est pas un SMIC, mais je leur donne 100 euros et je garde 150 euros. Si vraiment il n'y a plus rien en cellule, dans ma cellule, je garde, mais en général je gère. Je regarde à la fin du mois ce qu'il me reste et je l'envoie à ma femme. Ça me permet de m'occuper un peu d'eux. J'ai fait des conneries qui m'ont emmené ici, mais tu n'es pas un homme si tu ne t'occupes pas de ta famille. Tu donnes de l'argent, c'est une manière d'être là... bon je suis ici, mais dehors j'étais là, j'étais le protecteur.

Amadou décrit l'importance d'être pourvoyeur de ressources et valorise sa capacité à « *gérer* » son argent et à en donner, bien que la source délictueuse ternisse son rôle. Il montre que prendre en charge sa famille reste l'une de ses responsabilités et lui assure son existence en tant qu'« *homme* ». La dernière phrase souligne l'importance de donner de l'argent pour d'« *une manière [...] être là* » malgré son incarcération. En reliant ce qu'il faisait dehors et ce qu'il continue à faire dedans, il cherche à réduire les effets de l'incarcération. L'âge des enfants permet aussi de relativiser son absence.

Ma femme a besoin de moi pour les petits, mais après un certain âge ma fille elle s'occupe d'elle toute seule, elle joue, elle mange seule, c'est plus mon fils qui a besoin.

Y a des âges qui sont plus importants selon toi ?

Oui, je ne pourrais pas te répondre, car moi j'ai toujours eu mes parents, j'ai jamais senti l'absence, mais c'est un mal pour un bien, ils sont bébés, ils calculent pas trop. Après ils se poseront la question, « c'est qui papa, c'est qui maman ». Ils ont besoin de moi, mais ils calculent moins. Ils ne ressentent pas vraiment le manque d'un parent.

La mère suffit selon toi ?

Je ne sais pas. Le plus important c'est 5-7 ans, pour moi c'est vraiment important, ils commencent à comprendre, à lire des choses qu'ils ne peuvent pas comprendre maintenant.

Amadou ne parle pas directement d'un rattrapage de sa paternité, mais le légitime en expliquant que ses enfants « ne ressentent pas vraiment le manque d'un parent » et établit un âge de référence : « le plus important c'est 5-7 ans, pour moi c'est vraiment important, ils commencent à comprendre ». À demi-mot, il apparaît que la prise en charge parentale est avant tout maternelle durant les premières années. Cet aspect permet également d'amoindrir l'incidence de l'incarcération sur la famille. Jean Delumeau et Daniel Roche ont montré que dans l'histoire de la paternité « s'occuper de la première enfance est surtout une affaire de femmes »⁵¹² puis cette pratique est devenue l'apanage des classes bourgeoises pour devenir la norme contemporaine dominante. Pour Amadou et d'autres pères, l'intérêt pour les enfants arrive quand ils grandissent et que les interactions sont plus nombreuses.

Au cours d'un échange avec **Damien**, conseiller d'insertion et de probation, il décrit sa manière de travailler et évoque la prédominance du rôle de pourvoyeur dans la définition de la paternité pour les détenus.

On va d'abord essayer de réfléchir sur les faits, sur les conséquences des actes pour les détenus. Ceux qui reconnaissent après on va voir comment pour qu'ils ne retombent pas dans ça. Y en a un par exemple il volait avec sa mère, car il avait pas d'argent et pas de diplôme pour trouver un boulot du coup j'ai axé mon boulot sur ça. Donc les liens j'essaye de comprendre le pourquoi du comment. On peut travailler sur la pension alimentaire, s'ils ont de l'argent et qu'ils la payent pas, mais c'est vrai qu'ils y en a beaucoup y a que l'argent qui compte et ça définit leur rôle. Ils donnent de l'argent et ça les décharge du reste. Certains envoient des mandats. Ils les voient parfois en parloir, mais y a pas grand-chose qui se passe surtout si la mère gère. Si elle s'occupe des gosses, il se dit c'est bon.

[Damien, 30 ans, marié (un enfant), CPIP stagiaire, un an d'expérience, MA]

Damien, père de deux enfants, ne traite jamais frontalement la question de la paternité dans sa pratique professionnelle. Celle-ci apparaît de manière secondaire quand elle permet aux détenus de réfléchir à leur délit et à ses conséquences ou accolée à des éléments matériels (la pension alimentaire) et factuels (lors d'une décision de la garde de l'enfant). Damien travaille le rôle de pourvoyeur avec les détenus, mais considère qu'ils se complaisent dans ce rôle et se déchargent sur la mère. En écho

⁵¹² *Histoire des pères et de la paternité*, Larousse., Paris, 2000, p. 100.

à cet extrait d'entretien, **Alexis**, un autre CPIP, père de deux enfants, insiste sur le rôle minimal de pourvoyeur. Envoyer de l'argent à sa famille devient un des curseurs pour évaluer l'engagement familial et paternel des détenus.

Pour toi l'argent ça permet de visualiser leur intérêt ou leur désintérêt...

Ouais tout de même c'est le... c'est un premier facteur facile à regarder. On va sur leur compte ensemble sur le logiciel Genesis. On met l'écran entre nous deux et on regarde. Mais ouais c'est la seule chose qu'ils puissent faire réellement finalement quand ils sont en prison. C'est au moins aider à payer les factures à l'extérieur, à montrer que, voilà, à payer pour les vêtements des gamins, à payer pour les factures, voilà... ça ils le font pas... ils le font pas. Non ils le font pas et en plus ils réclament des mandats à leur famille à l'extérieur.

[...]

L'argent rentre en ligne de compte effectivement. Quand ils ne veulent même pas envoyer un mandat à la famille alors que c'est de leur faute s'ils sont en prison. Ils laissent tomber littéralement la famille. Au moins, les aider financièrement, à mes yeux moi personnels et professionnels, ça serait un minimum.

Oui, c'est pas quelque chose que tu travailles avec eux par exemple...

Euh ça dépend, ça peut arriver de temps en temps. Puisque je me souviens encore hier avoir fait la remarque, quoi. Après je fais des petites remarques comme ça. C'est pas encore quelque chose que je travaille. C'est pas encore trop dans ma nature finalement.

[Alexis, CPIP, 35 ans, marié (2 enfants), 10 ans d'expérience, CD]

Comme Damien, Alexis travaille peu sur la parentalité considérant que la majorité des détenus s'en soucient à minima – cet aspect est nuancé dans des cas particuliers –. Du côté des détenus, le rôle de pourvoyeur permet de pallier en partie leur absence tout en leur maintenant une place dans la famille dont ils ont besoin. Du côté des professionnels, ce rôle parental est minimal. Être pourvoyeur n'est pas suffisant pour en faire un « bon » père, ni même un père.

La prévalence du rôle de pourvoyeur de ressources pendant l'incarcération pourrait s'expliquer par le peu de marge de manœuvre des détenus à investir d'autres rôles, ce que note également Alexis. Cependant il constitue également un idéal à la sortie. Je prendrai l'exemple de **Nathan**, interrogé sur la répartition future des rôles parentaux sous l'angle des tâches ménagères.

Ta compagne a l'intention de travailler ?

Je préférerais qu'elle reste à la maison, on n'a pas besoin d'un gros salaire pour être heureux. Quand les enfants seront plus grands, plus autonomes et que ça correspond aux horaires de l'école, elle peut, mais si elle me demande mon avis, je préfère que ce soit propre, rangé et que la cuisine soit faite. C'est du travail tout ça, on se rend pas compte, mais c'est un travail qui n'est pas payé. Si on travaille tous les deux, qui va s'occuper de la maison, tous les deux et ce sera comme chez les cas sociaux. Si je travaille, j'aurais pas le temps de faire ça et j'aurais pas envie et puis c'est pas ça la vie. Si tu travailles trop, tu meurs plus jeune. Moi je me suis un peu préservé. On trouvera une solution si elle veut travailler, on s'arrangera et elle fera son boulot et en même temps elle s'occupera de la maison sans en faire trop et à son rythme. Elle aime s'occuper des enfants, elle aime aussi la vente, mais c'est compliqué. Un homme doit ramener l'argent, s'occuper des enfants, prendre soin de sa famille, leur proposer des activités. Être un bonhomme pour la maison, c'est pas faire de conneries et ne pas ramener le danger à la maison, éviter les gens pas fréquentables.

[Nathan, 22 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 3 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

Nathan reconnaît la valeur du travail domestique de sa compagne et entrevoit difficilement la possibilité que les deux parents travaillent, de crainte d'être assimilés à des « *cas sociaux* ». Il utilise une série de justifications pour légitimer le maintien de la mère dans le foyer tandis que « *l'homme ramène l'argent* ».

En assignant les pratiques et les obligations au genre, les pères divisent et hiérarchisent ce qui incombe à chacun des sexes. Les pères regroupés dans la *paternité marginale* valorisent principalement leur capacité à subvenir aux besoins de la famille. Ce rôle est déterminant dans l'établissement de leur statut paternel et plus communément il définit la masculinité⁵¹³ des classes populaires.

B. Une paternité évacuée par la séparation du couple

Un grand nombre des détenus s'inscrivant dans la *paternité marginale* entretiennent des relations bien plus conflictuelles à la mère de leur(s) enfant(s). Je décrirai plus spécifiquement les situations d'hommes divorcés ou séparés qui au moment de l'entretien sont incarcérés depuis moins de deux ans. Ils ne bénéficient pas de visites au parloir de leurs enfants ou à de très rares occasions. J'ai montré que pour les hommes regroupés dans la *paternité marginale*, la répartition des rôles est très traditionnelle, en ce sens qu'elle est fondée sur une division genrée. En cas de conflit conjugal, les enquêtés interrogent peu leur paternité tandis qu'ils critiquent l'ex-compagne et ses compétences maternelles. Ils décrivent la naturalité du rôle maternel, dénonçant les femmes qui s'écartent de leur devoir parental. Ils justifient leur absence quotidienne, le soutien financier interrompu ou la disparition de leur rôle éducatif par la situation conjugale et leur incarcération : des éléments qu'ils décrivent comme extérieurs à eux. Pour l'analyse, je prendrai l'exemple d'Andreja et Juan tous deux incarcérés pour violence conjugale.

Andreja, incarcéré « *cinq-six fois pour des petites peines* » est père de trois enfants. Les deux entretiens réalisés avec lui sont centrés sur sa relation conjugale passée et l'explication des violences à l'encontre de la mère de ses enfants. Lors d'un premier entretien qui dura peu de temps, il m'explique les raisons de son incarcération sans jamais parler directement de violences conjugales.

Je lui ai mis trois claques, mais si je l'avais vraiment tapée elle serait encore à l'hôpital. C'est ma jalousie, je l'aime tellement, j'ai commencé à devenir parano, j'étais mal dans ma peau, mais elle faisait rien. (1^{er} entretien)

⁵¹³ Caroline Henchoz, *Le couple, l'amour et l'argent : La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, Editions L'Harmattan, 2008, 264 p.

Il n'a aucun regard critique sur sa propre violence, il prend l'argument de l'amour qu'il porte à sa compagne comme le motif de sa violence. Violence qu'il aurait contenue et dont les conséquences auraient pu être plus graves. Il décrit son mal-être pour justifier son acte « *j'étais mal dans ma peau* » ainsi qu'un modèle familial violent « *j'ai eu une vie difficile, mon père a tué ma mère* ». Dans le deuxième entretien, Andreja met l'accent sur les qualités de sa compagne et la profondeur de leur amour.

J'ai peur qu'elle me mette en prison encore voilà. Faut que je parle avec elle, elle fait la femme qui existe pas donc c'est compliqué, la juge m'a interdit de la voir, on va voir comme ça va se passer. Faut que je me mette en place pour installer un truc bien entre nous, ça fait seize ans. Je me retrouve ici du jour au lendemain. C'est triste de détruire une famille à cause d'un truc comme ça.

Je pense que j'ai changé ici, les six mois ici, c'est pour ça que je vais essayer d'aller dans le bon chemin ça sert à rien de refaire les mêmes bêtises. Mais elle aussi, elle s'énerve contre moi. Je veux penser qu'à mes enfants.

[...]

Ça a changé quoi la prison ?

Je resterai plus avec mes enfants et les écouterai davantage. Je crois que je les aime encore plus qu'avant, je me dis qu'il faut que je me batte pour eux. Depuis que je suis ici, j'ai pas changé je suis resté le même, mais dans ma tête ça a changé, faut que je sois plus posé. Ma femme elle faisait tout, je l'aidais, on était compatibles. Là ce qui a changé c'est que je dois plus être un gamin, faut que je sois un homme, ce n'est pas de la rigolade la vie. [...] On s'aime très fort, mais c'est toxique, elle a eu peur, c'est moi qui fait une bêtise, on ne lève pas la main sur une femme. C'est pas bien, je regrette vraiment, elle m'a tellement énervé ma main est partie toute seule. C'est les voisins qui se mêlent de tout, qui ont appelé la police et elle a craqué sinon ça se serait réglé entre nous. Et là la prison a fait son travail.

C'était quoi le motif de la dispute ?

C'est la jalousie qui a fait tout ça.

C'était déjà arrivé de lever la main sur elle ?

Ah là, parole, très souvent c'est une manière de lui dire que je l'aimais, elle le sait j'étais bien avec elle, je sais qu'elle m'aime au fond d'elle. » (2^e entretien).

[Andreja, 32 ans, séparé, 3 enfants (3-11 ans), 6 mois, MA]

Le récit d'Andreja est une caricature du discours masculiniste et du déni de la violence. L'enquête est surpris du changement qui arrive « *du jour au lendemain* » alors qu'il est en couple depuis seize ans. Ce type de dispositif discursif a été analysé dans une étude sur les discours des agresseurs à propos de leurs compagnes. Les agresseurs décrivent les aspects positifs de la relation et rendent invisibles les changements dans le couple qui surviennent « tout d'un coup »⁵¹⁴. Andreja met en avant sa prise de conscience suite à l'incarcération mais on peine à croire à son récit. Les enfants n'existent pas dans son discours en tant qu'entités personnalisées, mais comme un motif de responsabilisation et de changement.

⁵¹⁴ Dalit Yassour Borochowitz, « The Taming of the Shrew: Batterers' Constructions of Their Wives' Narratives », *Violence Against Women*, octobre 2008, vol. 14, n° 10, p. 1172.

Juan a déjà été incarcéré pour violence conjugale sur sa deuxième conjointe, la dernière porte également plainte contre lui.

Je me suis fait faire cocu. Je l'ai vue avec un autre et je me suis vu humilié, trahissant ma confiance et quand on voit ça... Je le souhaite à personne, donc au bout d'un moment c'était trop. Je pouvais pas laisser passer ça, c'est trop... Je buvais, je replongeais sans cesse. Je m'en remettait et puis pétage de câble et je retombais et puis quand tu as pas la vérité tu deviens ouf. Et quand tu sais la vérité... Et au lieu de partir, je buvais et... Et puis elle me faisait péter des câbles et là tu gères pas, tu te sens trahi, humilié et c'est la claque. La 2e (*compagne*) a pris 6 claques et j'ai eu 5 ans de prison et la dernière elle est allée voir les flics et... c'est impardonnable ce qu'elle m'a fait.

Et tu es toujours en contact avec la dernière ?

Oui je suis toujours en contact avec Madame, au début elle te dit « je t'attends », c'est chouette et finalement elle trouve quelqu'un, tu entends ça, tu appelles, tu veux savoir et on te raccroche au nez. Moi j'ai 34 ans, on joue plus, on fait pas des gamineries. Et les femmes, elles jouent sur ça avec les enfants. Je parle des pères qui sont en contact avec leurs enfants, je parle pas des pédophiles, ça je comprends pas, pour moi c'est impardonnable. Le gars il passe pas devant le juge, je comprends pas que les pédo sont placés sous surveillance ou en conditionnelle. Moi c'est conjugal et là c'est un acte odieux et ces gens sont encore dehors. Je regarde les infos et on les voit ces récidivistes, on les remet dehors et toi tu demandes quelque chose tu as rien, on vous dit « Monsieur, vous êtes violent ». Moi je suis violent quand je bois, moi je suis pas violent, je donnerais mon cœur. Faut faire la part des choses, ça craint, ça craint pas pour nous, mais pour nos enfants (1^{er} entretien).

Dans un second entretien :

Les enfants étaient là ?

Non ils étaient pas là, ils étaient en vacances. Je suis allé les rejoindre le soir et le lendemain ça allait pas. Elle s'est mordu les doigts de porter plainte, car y a mes cousines qui lui ont fait sa fête. La mère de Nanou, elle a morflé, elle a eu un traumatisme crânien, je m'en veux quand même, mais elle a voulu se battre comme un homme. Elles m'ont toutes frappé, mais je me retenais. J'ai eu trois femmes et trois tromperies.

[Juan, 35 ans, séparé, 5 enfants (1 à 10 ans), incarcéré depuis 18 mois]

Juan évoque la répétition de la violence, celle-ci est essentiellement imputée à la nature de la relation conjugale et aux problèmes d'alcool. Quant aux enfants, comme Andreja, ils sont évoqués succinctement dans le récit, mais ne sont pas identifiés. Notons que les deux enquêtés mettent en place des stratégies de neutralisation du stigmatisme d'homme violent analysées par Ghresham M. Sykes et David Matza⁵¹⁵. Les sociologues ont mis en évidence cinq techniques de justification et de neutralisation des comportements déviants. J'utiliserai les quatre premières pour analyser les extraits cités précédemment. La première technique constitue « le déni de responsabilité »⁵¹⁶. Elle consiste à décrire les événements comme des accidents survenus au hasard. Dans le cas d'Andreja sa « *main est partie toute seule* ». Il analyse son acte comme « *un truc comme ça* » qui a détruit sa famille. Pour Juan,

⁵¹⁵ Ghresham M. Sykes et David Matza, « Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency », *American Sociological Review*, décembre 1957, vol. 22, n° 6, p. 664-670.

⁵¹⁶ *Ibid.*, p. 667.

« *c'est la claque* » puis « *les six claques* » qui ont provoqué son incarcération. Ce n'est que dans le deuxième entretien qu'il parle du traumatisme crânien. Cependant, aucun des deux n'assume pleinement ses actes et ils renvoient la responsabilité sur leurs ex-compagnes qui les ont dénoncés ou ont provoqué cette situation. Karen Sadlier et al. montrent que « les auteurs de violences dans le couple ont tendance à être égocentrés avec des difficultés majeures à tolérer la frustration, des difficultés de remise en question et d'empathie pour autrui. Ils ont tendance à inverser la responsabilité de leurs actes. »⁵¹⁷. La seconde technique est « le déni de préjudice ». Elle consiste à comparer ce qui est illégal, mais pas immoral. « Le délinquant estime que son comportement ne cause pas vraiment de grands dommages, mais qu'il va à l'encontre de la loi »⁵¹⁸. Dans le cas de Juan, il ne parle pas d'illégalité, mais compare sa violence à des actes pédophiles qui selon lui sont des actes bien plus immoraux. Il amoindrit les faits pour lesquels il est condamné en les comparant. Il se fait le juge de ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Andreja, quant à lui, décrit le peu d'incidence des trois claques qu'il a mises à son ex-compagne, ajoutant que « *si je l'avais vraiment tapé elle serait encore à l'hôpital* ». La troisième technique est « le déni de la victime ». Elle consiste à montrer que la blessure n'en est pas vraiment une, négociant ce qui est de leur responsabilité et celle qui incombe aux autres. Andreja explique qu'« *elle aussi, elle s'énerve contre moi* », mettant en avant sa jalousie tandis que Juan décrit la découverte des relations extraconjugales : « *elle me faisait péter des câbles* » ; « *c'est impardonnable ce qu'elle m'a fait* ». Enfin, la quatrième technique « la condamnation des condamnants » consiste à rejeter ceux qui condamnent et qui jugent les comportements du condamné. Pour Andreja, les « *voisins s'en mêlent* » alors qu'il considère que l'histoire aurait pu se régler au sein du couple. La prison est décrite comme une injustice qui a détruit sa famille : « *la prison a fait son travail* », tandis que Juan réprovoque le fait que son ex-compagne soit allée le dénoncer à la police. La conception de Juan s'explique d'autant plus qu'issu de la communauté des gens du voyage, il considère que les problèmes se règlent entre-soi⁵¹⁹.

Au final, pour ces hommes, la relation conjugale passée prend une place prépondérante dans les récits bien plus que la parentalité. Les violences conjugales rendent particulièrement visible cet aspect. Les techniques de justification et de neutralisation des comportements déviants permettent à ces hommes de maintenir et de restaurer une image de soi dicible et acceptable. Les enfants quant à eux, apparaissent peu dans les discours sur les violences. Andreja et Juan qui ne sont pas dans une

⁵¹⁷ Karen Sadlier, Edouard Durand et Ernestine Ronai, *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*, Paris, Dunod, 2015, p. 39. Je traduis.

⁵¹⁸ Je traduis, *ibid*, p.668

⁵¹⁹ Cette conception se retrouve dans l'ouvrage de Jean-Pierre Liegeois, *Roms en Europe*, Strasbourg, Conseil Europe, 2007, p. 61.

démarche de soin ou de réparation font difficilement le lien entre la violence et leur relation avec les enfants. La violence dans le couple perdure malgré la fin de la relation conjugale, « elle continue de s'exercer à travers le lien parental [...] et l'enfant peut-être à la fois source d'informations et/ou transmetteur de messages »⁵²⁰. Les détenus dont la paternité est intriquée dans des conflits et des violences conjugales cherchent fréquemment à disqualifier le rôle parental de la mère, comme le cas de Juan permet d'en rendre compte.

Juan utilise dans un premier temps des qualificatifs dévalorisants pour décrire sa première compagne « *c'est une truie, c'est une feignasse* ». Selon lui, il a mal choisi ses compagnes qui sont des *gadjis* (non-gitanes), précisant avec ironie qu'il aurait dû s'adonner à d'autres activités plutôt que de se mettre en couple « *je suis tombé sur trois femmes... j'aurai mieux fait de faire du violon ou jouer de la guitare. J'aurai dû me marier avec une gitane* ». Il ajoute :

Faire des gosses à tout va, elles n'ont pas de soucis, elles écartent les jambes, mais pour s'en occuper, y a plus personne. Elles savent pas éduquer les gosses. C'était facile de me demander de m'occuper des gosses et en plus de chercher du travail, je suis pas commis non plus. La cocotte a pété un boulon. Une femme qui a le cul sur le canap, c'est pas possible. L'éducation, c'est elle qui s'en occupe après je supervise, mais faut pas déconner.

Ces extraits montrent la violence des propos et la haine des femmes. Juan reproche aux mères leur incapacité à s'occuper des enfants, mais également leurs mœurs légères. Il n'est pas rare de trouver dans les discours de certains détenus, la distinction entre la mère ou la putain. Pour Juan, ses ex-femmes étaient trop « putains » et pas assez « mères ». Alors qu'elles ne travaillent pas, il considère que leur boulot est d'éduquer les enfants. Il insiste sur le rôle de « ventre » des femmes en l'abordant de manière crue. Elles doivent choisir entre avoir une sexualité, procréer et prendre en charge les enfants ou avoir une sexualité condamnée. Juan distingue ce qui est du rôle de l'homme « chercher du travail » et de fait remplir son rôle de pourvoyeur tandis que les femmes éduquent les enfants. La littérature sur les classes populaires a montré que les rôles sociaux sont différenciés selon le genre des individus⁵²¹. Juan rejette la modification des rôles et statuts⁵²². Il conçoit difficilement d'assumer les tâches domestiques et certaines tâches parentales qu'il considèrent dévalorisantes et féminines. L'usage du terme de « commis » est assez significatif. Il désigne un agent, ou un employé, à qui sont

⁵²⁰ K. Sadlier, E. Durand et E. Ronai, *Violences conjugales*, op. cit., p. 20.

⁵²¹ Pour n'en citer que quelques-uns M.-C. Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », art cit ; F. Schultheis, A. Frauenfelder et C. Delay, *Les classes populaires aujourd'hui*, op. cit. ; O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, op. cit.

⁵²² Le rejet peut être également un « regret de la disparition de la séparation des sexes, du déclin de la famille traditionnelle » comme l'explique Terry Arendell. Les hommes pour contrer ce changement vont légitimer cette différence par le biologique Terry Arendell, « Reflections on the Researcher-Researched Relationship: A Woman Interviewing Men », *Qualitative Sociology*, juillet 1997, vol. 20, issue 3, pp 341-368, p. 359.

dévolues des tâches subalternes. Assumer certaines tâches signifierait être le subalterne des femmes alors même que certains hommes se considèrent être le chef de famille.

Cette perception de la répartition des tâches féminines et masculines se retrouve également dans le discours de **Joseph**.

Ma femme elle pensait juste à s'amuser et dépenser. Elle s'occupait de mes petits heureusement, mais je l'ai déjà tapée à cause de ça, mais elle m'a déjà planté. Elle était super violente. Et puis ça n'a jamais tué personne des coups. Elle m'en mettait des claques, elle m'engueulait parce que j'étais parti et la maison était en bordel. Elle voulait que je lui file un coup de main. La vaisselle c'est pour les femmes, le linge c'est pour les femmes. Pour moi, c'est pas possible, si tu me demandes de faire le linge je lui jette la machine. Pour vous, c'est normal, pas pour nous. Normalement si tu veux travailler tu assumes et tu fais les deux. Chez nous les femmes n'ont pas besoin de travailler. Chez vous les mecs c'est des commis, des tapettes qui se laissent commander par des femmes.
[Joseph, 33 ans, séparé, 4 enfants (4-12 ans), incarcéré depuis 18 mois, MA]

Encore une fois, l'extrait témoigne de la violence envers les femmes. On note la distinction que fait l'enquêté entre ses normes, redoublée par un rapport de race du fait de ses origines gitanes, et celles qu'il pense être les miennes. Il a conscience des différences qui existent entre les milieux sociaux, assimilant certainement le sien aux classes supérieures où les femmes feraient « des mecs » des « sous-hommes. » Comme Juan, Joseph distingue ce qui est de l'ordre du féminin et du masculin et la violence agirait comme un garde-fou de ces valeurs.

L'incarcération qui pourrait conduire à une modification des rôles dans la famille n'est pas décrite en ces termes par les détenus présentés dans cette partie. Pour reprendre les travaux de Manuela Ivone P. da Cunha : « *la prison continue bel et bien à être présente dans l'horizon collectif des gitans, il serait désormais plus pertinent de dire qu'elle fait partie de l'horizon collectif du quartier où des gitans habitent aussi. Plus que ça, c'est le quartier tout entier qui a incorporé la prison comme destin "normal"* »⁵²³. Joseph explique que « *les filles, elles foutent rien, elles sont entre elles, elles discutent et nous on est en prison.* » Quant à Juan, il décrit les conséquences d'un accident s'il survenait en son absence : « *s'il leur arrive quelque chose, je la trépane. Si j'apprends qu'elle me ment, je la tue, mes gosses c'est tout. S'ils leur arrivent quelque chose, c'est sa responsabilité, c'est elle la mère.* » L'enquêté n'interroge pas son impossibilité à surveiller ses enfants due à son absence. La normalité de la prison garantit selon les détenus le maintien de la répartition des rôles parentaux. Leur responsabilité n'est donc pas mise en cause tandis que les incompétences maternelles sont au cœur des récits. Plus généralement au cas des voyageurs et des gitans, en cas de conflits conjugaux, les mères sont jugées comme irresponsables. L'incarcération quant à elle, remettrait peu en cause les compétences paternelles.

⁵²³ « Les gitans, la prison et le quartier une relation spécifique devenue le modèle ordinaire », *Etudes Tsiganes*, 2005, p. 40.

(*Son ex-compagne*) Elle est spéciale, j'ai eu huit peines pour conduite sans permis et une pour un aller-retour (*sous-entendu pour violence conjugale*) en prison. Une fois je l'ai espionnée, je suis arrivé chez elle et c'était un gamin de quatorze ans qui les gardait, je lui ai dit que j'allais garder les enfants et elle est arrivée alcoolisée à trois heures du mat » avec deux copines et un pote. Et au lieu de m'appeler, elle demande à un mec de quatorze ans, il a pas l'instinct, il est pas père, moi je reconnais quand il pleure, j'ai pété un câble je l'ai giflée et elle a porté plainte. J'ai expliqué et j'ai dit qu'elle ne pouvait pas sortir en boîte, laisser les enfants et sortir en boîte et pour ça j'ai pris six mois. [...] je voulais engager une procédure pour les placer et les récupérer à ma sortie et ma mère m'a dit que ce n'était pas bien et je l'ai écoutée. Quand on te dit « elle tape des soirées », tu es entre quatre murs tu ne sais pas ce qu'il se passe. Elle boit, elle ne fume pas. Je ne sais pas qui vient chez elle, on voit tellement de trucs à la télé.

[...]

Pour moi, la mère normalement elle s'occupe plus des petits, le père il travaille, la mère reste à la maison elle s'occupe des petits.

[Quentin, 25 ans, concubinage, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 21 mois, CD]

Quentin et, plus généralement, les pères classés dans la *paternité marginale* attendent des mères leur implication dans les tâches ménagères (linges, ménages, cuisine), dans l'éducation et le soin des enfants. Cependant, je remarque des différences notables selon la situation conjugale. Les hommes encore en couple vont plutôt souligner les difficultés des mères en leur absence notamment pour maintenir l'autorité, mais également leurs compétences à gérer le quotidien, tandis que les hommes violents et séparés pointent les incompétences parentales des ex-conjointes. Ces derniers dénoncent leurs comportements en tant que mères, mais également en tant que femmes. Ils les décrivent volages, irresponsables, critiquant également leur remise en couple. Les discours sur la « pute » viennent nourrir celui de la mauvaise mère et vice-versa. Ils leur accordent finalement peu de valeur parentale. Valeur qui dépend de la capacité des mères à se conformer au rôle attendu et défini par les hommes. Isabelle Clair constate qu'en perpétuant ces valeurs sociales, celles-ci permettent aux porteurs d'exister socialement tout en leur prodiguant une légitimité⁵²⁴. En caractérisant de manière négative leur(s) ex-compagne(s), ils décrivent ce qu'est pour eux une bonne mère. Ces rancœurs conjugales conduisent à dénoncer les incompétences maternelles ; les pères, quant à eux, parlent peu de leurs propres manquements, de leurs absences, des besoins de leurs enfants. Plus généralement, il émerge une répartition genrée des tâches parentales qui est considérée comme nécessaire et qui n'a pas à être questionnée ou remise en cause. L'éducation des enfants est ainsi renvoyée en grande partie à une féminité jugée négativement au prisme des conflits conjugaux passés et présents. Ces hommes n'investissent alors que très peu leur rôle paternel, mais tendent également à responsabiliser les mères, jugeant leurs pratiques éducatives inadaptées.

⁵²⁴ I. Clair, *Les jeunes et l'amour dans les cités*, op. cit., p. 150.

C. « Je ne suis pas un père » : un rôle paternel impossible

Rattraper le temps perdu en prison est une obsession pour la plupart des détenus, cependant les hommes incarcérés pour de longues peines analysent davantage les pertes subies. Le temps pénal conduit à identifier des séquences, découper des moments qui seront plus significatifs que d'autres, d'évaluer ce qui est déjà perdu et les instants qui pourront – à nouveau – être vécus dehors. Néanmoins, être condamné à une longue peine n'a assurément pas la même valeur qu'une courte peine qui « *se ferait sur une jambe* » sous-entendue avec facilité, comme l'ont signifié certains enquêtés. Catherine Pauchet ajoute que « passer un, cinq ou dix ans en détention à présent, c'est perdre un temps devenu précieux parce que le monde se transforme sans que l'on s'en aperçoive, parce qu'à la sortie, l'on ne reconnaîtra plus son quartier, ses amis... »⁵²⁵. Pour les hommes classés dans la *paternité marginale*, vivre le moment présent est un moyen de se protéger du passage du temps et de ne pas se laisser submerger par le dehors. D'un côté, les jeunes hommes, incarcérés pour de courtes peines, perçoivent le moment de l'incarcération comme une « gloire de figurer au rang des “durs” »,⁵²⁶ mais craignent que leur parcours soit marqué par un recommencement perpétuel fait d'allers-retours en prison. Pour ceux déjà incarcérés, une longue peine s'éprouve d'abord dans le corps, mais également socialement. Norbert Elias a montré que c'est la vie de l'individu qui devient son propre étalon de mesure, constitué à partir de ses expériences, des changements significatifs et des années calendériques⁵²⁷.

Rares sont les hommes incarcérés à de longues peines, encore en couple avec au moins une des mères de leurs enfants. Jawad et Bilal maintiennent encore l'espoir de retrouver une place parentale à la sortie, si la compagne « tient le coup ». Cependant, leur rôle paternel peu vécu avant la prison reste peu investi pendant l'incarcération. L'effet concomitant de l'âge et de la longue expérience carcérale les conduisent à porter un regard beaucoup plus critique sur leur paternité.

Jawad, entré précocement dans la paternité, voit ses enfants toutes les trois semaines au parloir en partie à cause de l'éloignement géographique de la prison. Cette faible fréquence des parloirs rend d'autant plus difficile l'appropriation de sa fonction paternelle qu'il l'a peu expérimentée avant son incarcération :

Je ne suis pas un père, je ne suis jamais là, je ne peux pas faire mon rôle de père, je suis un père en carton, je ne suis pas un père. Je suis un père toutes les trois semaines quand ils viennent au parloir.

⁵²⁵ « Le temps en milieu carcéral. Produit de l'enfermement », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 1984, n° 2, p. 151-163.

⁵²⁶ *Ibid.*

⁵²⁷ « Les groupes humains sont capables de replacer et de vivre les événements dans la dimension du temps dans l'exacte mesure où, d'une part, à l'intérieur de leur vie sociale, des problèmes se posent qui requièrent une détermination temporelle et, d'autre part, leur organisation sociale et leurs connaissances leur permettent d'utiliser une série évolutive comme cadre de référence et étalon de mesure pour une autre. » *Du temps*, Édition : Fayard., Paris, Fayard, 1997, p. 55.

[...] Je suis à moitié père parce que je ne remplis pas mon rôle de père, je ne fais rien du tout de père, père c'est beaucoup de responsabilités. Je sers à rien c'est vrai je ne sers à rien. Même si je sais que dehors y en a qui servent à rien, faut que je sois dehors.

[Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (3-5 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Jawad décrit son sentiment d'inutilité en utilisant l'expression de « *père en carton* ». L'entretien met aussi en exergue la différence entre « être père » et « accomplir son rôle de père ». Dans la littérature anglo-saxonne, on distingue l'usage des termes *parenthood* et *parenting*. Le premier terme désigne la condition de parent, un statut attribué par la reconnaissance juridique de l'enfant et le second signifie être parent par ses pratiques, par la prise en charge et les responsabilités relatives à l'enfant. La prison agit avant tout sur le *parenting*, car les pratiques parentales sont restreintes. Cependant, le *parenting* a un impact plus général sur l'appropriation du *parenthood*. Dans le cas de Jawad, la manière dont il remplit son rôle de père influence la définition de son statut. C'est *dans* et *par* la relation du père avec son enfant que se définit plus généralement sa paternité⁵²⁸. Jawad décrit une paternité inexistante en prison, mais celle-ci peut également être remise en question quand un des rôles n'est pas rempli tandis que d'autres sont maintenus. J'ai montré la prédominance du rôle de pourvoyeur pour les détenus regroupés dans la *paternité marginale*, l'exercice de l'autorité est également un aspect constitutif de la paternité, comme je vais maintenant en rendre compte en revenant sur le cas de **Bilal**, qui grâce à ses pratiques délictueuses en détention apporte sa contribution financière à la famille, mais décrit son manque de légitimité à exercer son autorité.

Et vis-à-vis de tes enfants, tu es comment en prison avec eux ?

On dirait en prison que mes enfants sont mes enfants, mais que je suis mort en prison que je peux rien faire pour eux, que je peux que parler avec eux, mais que ça sert à rien un mort qui parle. Par exemple même ma femme me demande de l'engueuler moi je lui dis je peux pas je suis en prison, je le vois jamais, une fois par semaine et encore je peux pas m'engueuler avec lui.

Tu vois une différence avec ce qu'il y avait avant la prison et maintenant ?

Y a aucune autorité en prison, on ne peut pas engueuler son fils alors qu'on le voit jamais, seulement trente minutes dans la semaine.

[Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants (4 mois- 12 ans), incarcéré depuis 34 mois, MA]

Bilal considère son incarcération comme la mort sociale de son rôle. Le lien avec ses enfants se réduit à son minimum, « *je peux rien faire pour eux* ». S'il reste le père, c'est le lien biologique qui semble maintenir son statut parental. Au cours des visites, les détenus sont encouragés par leurs proches à investir certaines caractéristiques de leur rôle paternel, à commencer par l'autorité. Bilal est ainsi confronté à son illégitimité dans la position de celui qui gronde et ne peut accéder à la requête de sa

⁵²⁸ Jean Le Camus, *Rester parents malgré la détention : les Relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2002, p. 42.

femme⁵²⁹. Dépendant des réactions de l'enfant⁵³⁰ qui du jour au lendemain peut refuser les visites, il s'autocensure pour préserver une image favorable de lui-même. Être père signifie encore aujourd'hui et notamment pour les classes populaires représenter l'autorité⁵³¹. Cependant la légitimité à l'exercer est remise en cause par l'incarcération. Les parents détenus, sauf cas particulier en rapport avec la nature du délit, conservent leurs droits civiques et notamment parentaux. Mais certains parents ne se sentent plus de droit d'être responsables des enfants⁵³². Il existe une différence entre le droit et la pratique du droit.

Le temps long de l'incarcération a donc éloigné ces hommes du foyer familial et leurs compagnes ne sont plus en mesure de pallier leurs absences. Ils n'ont finalement plus l'impression d'être véritablement des pères.

D. « Ils se sont débrouillés sans moi, ils n'ont jamais eu besoin de moi »

Pour les hommes séparés qui effectuent des longues peines, la capacité d'agir sur la relation parentale est faible. L'enquête a pu les conduire à se positionner sur une paternité qu'ils ont désinvestie et perdue de leurs horizons présent et futur. Ils sont davantage dans l'espoir que leurs enfants s'en sortent avec, mais surtout sans eux.

Quand tu les as revus, ils avaient quel âge ?

Le dernier était pas né quand je suis rentré en prison et je l'ai vu il avait 10 ans, après la petite quand je suis sorti elle était grande et le plus grand c'était un homme. Ils se sont débrouillés sans moi, ils n'ont jamais eu besoin de moi. [...] C'est pas moi qui vais leur faire des discours, leur apprendre la vie, j'ai jamais été là, c'est comme mon père, s'il vient me dire quelque chose alors qu'il n'a jamais été là, je vais pas l'écouter. Je me suis débrouillé, je préfère rien dire dès le début.

[...]

J'espère juste que mon fils choisira le bon chemin. Je l'ai au tel » de temps en temps, mais on se connaît pas, on ne peut pas dire qu'on se connaît bien.

[Léo, 39 ans, séparé, 3 enfants (17 à 23 ans), incarcéré depuis 5 ans, CD]

⁵²⁹ Plus généralement, dans l'ouvrage *Les classes populaires aujourd'hui*, les mères décrivent le laxisme éducatif des hommes envers les enfants F. Schultheis, A. Frauenfelder et C. Delay, *Les classes populaires aujourd'hui*, op. cit.

⁵³⁰ Dans l'étude de Douris et Roman *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison*, op. cit., p. 66., on constate que « 69,7 % enfants âgés de 1 à 2 ans des trois établissements pénitentiaires voient leur parent alors qu'ils ne sont que 47,3 % des enfants âgés de 11 à 14 ans pour les trois établissements et 56.4 % des enfants âgés de 15 à 17 ans ». On peut faire l'hypothèse que pour les enfants plus âgés leur vie quotidienne (activités), la fatigue de venir en prison et le déroulement des parloirs peuvent influencer sur la raréfaction des visites. Concernant Bilal, son fils a 12 ans, il est donc davantage en mesure de refuser les visites.

⁵³¹ F. Schultheis, A. Frauenfelder et C. Delay, *Les classes populaires aujourd'hui*, op. cit. ; O. Schwartz, *Le monde privé des ouvriers*, op. cit.

⁵³² Cet aspect sera particulièrement présent pour les hommes regroupés dans la *paternité brisée*. J. Le Camus, *Rester parents malgré la détention*, op. cit., p. 50.

Léo fait partie des détenus qui ont passé de nombreuses années en prison, effectuant des allers-retours entre le dedans et le dehors. Père à quatorze ans et incarcéré pour la première fois à quinze, son parcours familial est intriqué dans son parcours carcéral. Il a trois enfants de 23, 21 et 17 ans ; le dernier est issu d'une relation extra-conjugale. Pour lui, les moments passés auprès de ses enfants sont trop rares pour qu'il se sente légitime de prendre une part active dans leur éducation : « *ils se sont débrouillés sans moi, ils n'ont jamais eu besoin de moi.* ». La paternité de Léo n'a pas d'existence dans la quotidienneté.

Certains détenus interrogés mesurent qu'ils n'ont pas été une figure paternelle active. Leurs parcours ne leur permettent pas d'être pères, mais ils ont également manqué d'un modèle paternel pour les guider. Le challenge est trop grand pour se sentir capable de le relever⁵³³. **Alain**, à qui je présente mon enquête, me dit d'emblée : « *quand on n'a pas de parents, on n'a pas la fibre parentale, on n'apprend rien donc on ne peut pas donner ça à ses enfants. Ça s'apprend, ce qu'on reçoit de ses parents on le transmet à ses enfants. Quand on n'a pas appris, on doit faire avec.* » En l'occurrence, dans le cas d'Alain « *faire avec* », c'est vivre sa paternité à distance, en acceptant de ne pas se saisir de ce rôle de père.

Audrey doit avoir 31 ans, si je la rencontrais je la reconnaitrais pas, je pourrais juste voir à qui elle ressemble, mais je ne pense pas que j'aurai pu lui apporter quelque chose. À l'époque j'ai prévenu sa mère, qu'elle ne me reverrait plus, elle avait un an et Audrey l'a senti, elle s'est mise à pleurer, ça on ressent, ça fait quelque chose. Sa mère elle est responsable, elle la voulait, pas moi. Ce n'est pas à trente ans qu'on cherche un père. La logique veut que ce ne soit jamais trop tard, mais quand c'est tard c'est tard. Je ne sais pas si je suis un bon spécimen à voir.

Si, votre histoire m'intéresse. Est-ce que vous auriez souhaité la chercher après ?

C'est elle qui a voulu l'enfant, c'est elle qui lui a donné son nom. Elle aurait pu lui dire, je lui ai dit qu'elle pourrait me chercher.

[...]

Et à la maternité quand elle est née vous étiez là ?

Oui bien sûr.

Ça vous a fait quoi ?

Rien, ça m'a rien fait, bah voilà c'est qu'un môme (*il grimace*), imaginez-vous, on vous met un paquet dans les mains, okay bon voilà. Ma fille n'a jamais manqué de rien, elle était toujours bien entourée [...]. J'adore ma fille, j'ai toujours le regret de ne pas avoir vécu avec elle, c'est l'égoïsme de sa mère, c'est à cause d'elle que je l'ai perdue. »

[Alain, 59 ans, divorcé, 2 enfants (toutes deux 33 ans), incarcéré depuis 5 ans, MA]

Une différence se dessine entre les jeunes hommes âgés de moins de 35 ans et incarcérés depuis moins de deux ans et les plus âgés qui ont passé de longues années en prison. Ils analysent rétrospectivement ce qu'ils ont manqué et ne peuvent plus rattraper, « *ce n'est pas à trente ans qu'on cherche un père* ». Ces hommes peuvent se sentir incapables d'offrir quelque chose à cet enfant né, tout

⁵³³ Carolyn Newton, « Gender theory and prison sociology: Using theories of masculinities to interpret the sociology of prisons for men », *The Howard Journal of Crime and Justice*, 1994, vol. 33, n° 3, p. 18.

en ayant l'impression de ne pas avoir été nécessaire. Cette façon de se raconter laisse supposer qu'ils cherchent un moyen de gommer leur possible sentiment de culpabilité d'avoir été absents. Alain décrit une paternité imposée qu'il a finalement rejetée. L'extrait pourrait sembler contradictoire : d'un côté, il compare sa fille à un paquet qui n'éveille en lui aucun sentiment et de l'autre il parle d'un regret de ne pas l'avoir connue. L'enquête sociologique conduit à un retour réflexif et à une évaluation de son parcours. La violence symbolique exercée par cette interaction amène les enquêtés à devoir négocier avec ce qu'ils sont et ce qu'ils auraient aimé être. Kalim, que je rencontre au début de mon enquête me résume ces allers-retours en prison. Incarcéré entre 2000 et 2004, il ressort six mois avant d'y retourner. Libéré en 2005, il est à nouveau en prison en 2007, jusqu'à 2013, année de notre rencontre. Il rigole amèrement « *à la fin j'aurai les clés de la prison* ». Sa sortie est prévue en 2020, mais il pense être dehors en 2018 avec les remises de peine. La mise en mots de son parcours carcéral, mais également mon âge lui font prendre conscience du temps déjà passé dedans, « *tu es vraiment jeune, 21 ans quoi, presque l'âge de mon fils, tu étais mineure quand je suis rentré, c'est là que je me rends compte que j'ai galéré* ». Si les détenus que j'ai classés dans ce type reviennent sur leur passé, c'est avant tout le présent qui compte, car le futur est trop lointain et incertain. Kalim qui a un garçon de 13 ans et une fille de 7 ans me dit « *je peux pas vraiment me projeter, je suis dans une boîte à sardine, dans mon petit lit rouge... Quand tu es enfermé tu ne peux pas vraiment, moi personnellement, je peux pas sortir, alors je vois pas grand-chose après, avoir une formation, un boulot, c'est à peu près ça mon projet de sortie.* » Séparé de la mère de ses enfants peu de temps après la naissance de sa fille, il fait le constat que « *les parloirs c'est de moins en moins* », car ce dispositif a usé ses proches.

Je culpabilise d'avoir jamais été là pendant tout ce temps, tu te demandes comment tu pourras rattraper ça ? Comment tu peux leur améliorer le quotidien ? C'est sûr que tu es un père plus cool que si tu avais été là. Avec le téléphone, je peux leur donner quelques conseils, tu ne leur mets pas trop la pression.

[Kalim, 35 ans, séparé, 2 enfants (13-7 ans), incarcéré depuis 3 ans, MA]

Kalim jongle entre l'usage du « je » et du « tu » impersonnel dans l'entretien, une façon de mettre à distance le jugement qu'il porte sur son rôle de père. Conscient que son absence l'a empêché de prendre en charge le quotidien de ses enfants, il en éprouve une culpabilité qu'il nuance en se décrivant comme un « *père plus cool* ». Sa paternité est vécue à distance, mais n'est pas complètement inexistante. Le téléphone devient un moyen de nouer « une relation compréhensive et affective »⁵³⁴. Néanmoins, comme les visites, les appels sont moins fréquents.

⁵³⁴ Martine Segalen, *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin, 2006, p. 229.

À la naissance de son fils, il justifie sa présence relative auprès de lui par son jeune âge et une répartition des tâches basée sur la distinction des sexes. Ce dernier aspect est appuyé par un processus d'inclusion de la chercheuse en faisant appel à son « instinct maternel ».

Faut le dire quand mon fils il est né c'est pas moi qui m'en occupais le plus, je vais pas te mentir, le biberon, les couches c'était relou. C'est normal déjà la mère est possessive, toi-même en tant que maman tu voudrais t'en occuper non ? Ce que je veux dire c'est qu'elle voulait plus s'en occuper et en même temps ça nous arrange, bon j'étais jeune, j'ai marié, j'aimerais bien m'en occuper, j'ai plus 20 ans, j'étais vraiment jeune quand j'ai eu mon fiston.

Huit mois après le deuxième entretien, nous faisons le point. Il n'a revu que deux fois ses enfants, emmenés une fois par son ex-femme et une fois par son frère. La prison conduit à éprouver un sentiment de déresponsabilisation et de dépendance :

C'est la prison, si personne ne me l'amène je ne vois pas mon fils. On se sent comme des gosses ici, faut toujours demander la permission, faut tout demander, on peut rien faire.
[...]
Ok, il y a le téléphone, mais il y a des choses... c'est pas la même chose qu'en face à face. Loin des yeux, loin du cœur.

Pour les pères incarcérés depuis longtemps et qui ont peu vécu avec leurs enfants, les liens se distendent et les visites se font moins fréquentes. Cette situation ne concerne pas uniquement les pères en prison, mais plus largement les parents et notamment les issus des classes populaires⁵³⁵. Pour revenir à Kalim, Il décrit plus longuement sa relation avec son fils qu'il connaît mieux, me racontant leurs échanges sur les filles. Je l'interroge sur sa fille dont il parle peu.

Ma fille j'ai que des souvenirs de parloir, à chaque fois qu'elle venait, elle était différente.
[...]
Elle est petite, vu qu'elle vient peu au parloir et qu'au téléphone elle reste pas longtemps, elle a toujours des trucs, je l'ai moins connue. Elle a l'habitude qu'il y ait des distances avec moi.
[...]
En tant que père, on se rend compte qu'on a du temps à rattraper, mais on ne sait pas trop par quoi commencer, on se concentre plus sur la prison, faut pas trop y penser non plus à après.

Au-delà de la personnalité du père, ce sont les éléments biographiques et « le contexte auquel l'individu est confronté »⁵³⁶ qui vont influencer sa manière de vivre et de décrire sa relation avec son

⁵³⁵ Selon la classe sociale et l'âge des enfants, la fréquence des relations évolue fortement. « Ainsi, 46 % des enfants majeurs dont le père est ouvrier ou employé non qualifié ne le voient jamais, contre 13 % pour les enfants de cadres. » Si les enfants ont peu vécu avec leur père avant leur dix-huit, la fréquence diminue également « Les enfants rendent plus souvent visite à leur père ou à leur mère quand ils ont quitté le foyer familial après leurs dix-huit ans (tableau 5). Seuls 30 % des enfants majeurs qui ont cessé de vivre avec leur père avant leurs dix-huit ans le voient au moins une fois par mois, contre 52 % de ceux qui ont cessé d'habiter avec lui après leur majorité. » Émilie Vivas, « Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes », Insee Première, juin 2008, no 1196.

⁵³⁶ Francine de Montigny et Carl Lacharité, « Devenir père : un portrait des premiers moments », *Enfances, familles, générations*, 2005, n° 3, p. 42.

enfant. Debra A. Madden-Derdich et Stacie A. Leonard montrent également qu'après un divorce l'implication parentale dépend de la relation coparentale et de la perception des performances parentale. Dans le cas où ces deux éléments sont problématiques, l'implication baisse significativement et le parent a l'impression de n'avoir aucune influence sur la vie de l'enfant⁵³⁷.

Je prendrai un dernier exemple, **Raymond**⁵³⁸, père de onze enfants issus de quatre relations différentes, afin de rendre compte d'un désinvestissement paternel précoce et durable. Il n'est pas le père biologique de deux des enfants, mais il les aurait reconnus, car « *quand on prend l'arbre on prend les branches qui vont avec* ». Il ne conserve des liens qu'avec sa première fille biologique, Élodie. « *J'ai eu un trou de 10 ans avec Élodie, je la voyais pas, maintenant il n'y a que Élodie que je vois* », il la considère comme sa préférée « *c'est ma chouchoute* ». Quant à son frère Rémi, il n'a aucun lien, de même pour les autres enfants issus des différentes unions « *j'ai pas repris contact avec eux, c'était compliqué, j'étais en prison* ». Rémi lui en veut d'avoir été absent et ne souhaite plus le voir, ni échanger avec lui. Entre le premier et le deuxième entretien, il est convoqué au tribunal pour être auditionné concernant la demande de changement de famille d'accueil de deux enfants (Oscar et Nathan âgés de 13 et 12 ans) par la mère. Il me dit « *ils ne m'ont pas reconnu, je savais qu'ils ne me reconnaîtraient pas, que ce serait dur pour eux. Ça fait longtemps que je les ai pas vus, le dernier devait avoir deux ans la dernière fois.* » Depuis qu'il les a vus, il souhaite reprendre la relation alors qu'il n'y pensait pas auparavant. Je l'interroge sur les deux derniers Clémence et Pierre (5 et 4 ans) « *je ne sais pas où ils sont et puis en étant ici ça va être compliqué de les trouver, on verra dehors* », il ajoute : « *je pense pas trop à eux, car je ne suis pas sûr de les revoir* ». Je lui demande le nombre d'enfant qu'il pense pouvoir revoir à sa sortie « *Élodie, Teddy, Oscar et Nathan, ça fait 4 sur 11, c'est pas beaucoup, mais c'est déjà ça* ». Lors du dernier entretien, je l'interroge à nouveau sur les raisons pour lesquelles il ne les a pas recherchés « *je ne sais pas pourquoi j'ai pas repris contact avec eux, c'est pas que j'avais pas envie, mais j'étais avec quelqu'un qui voulait que je fasse un trait sur mes autres enfants.* ». Arrivant à la fin du suivi je me permets de l'interroger sur ses potentiels regrets d'avoir eu certains enfants : « *je reconnais surtout que j'ai fait la connerie de ne pas rester avec la première (compagne), j'aurais pas eu tous ces enfants, j'en aurai pas eu autant.* » À la fin de l'entretien, il me dit « *les derniers enfants je les verrai plus, je ne sais pas où ils sont et j'ai pas envie de me battre. Le principal c'est que j'ai ma grande fille* ».

Au regard de l'histoire de Raymond et des hommes présentés dans cette partie, on peut se demander si ces pères sont « décrocheurs » ou encore « déserteurs »⁵³⁹. Leurs parcours biographiques

⁵³⁷ Debra A. Madden-Derdich et Stacie A. Leonard, « Parental Role Identity and Fathers' Involvement in Coparental Interaction After Divorce: Fathers' Perspectives », *Family Relations*, juillet 2000, vol. 49, n° 3, p. 314.

⁵³⁸ [Raymond, 40 ans, séparé, 11 enfants (2 à 21 ans), incarcéré depuis 2 ans, CD]

⁵³⁹ Anne Quéniart, « Le désengagement paternel : un phénomène social aux multiples visages » dans *Problèmes sociaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 81-100.

et la situation d’incarcération les conduisent à rompre ou à désinvestir le lien père-enfant. Raymond, un cas quelque peu extrême, s’engage dans de nouvelles relations conjugales, délaissant les précédentes, pour finalement « renoncer » progressivement à l’ensemble de ses enfants (excepté Élodie). Le lien peut également être rompu par les enfants⁵⁴⁰. Pour Anne Quéniart, le père déserteur n’a pas « le désir ou la capacité de s’assumer comme parent [et] s’estime libéré de ses responsabilités par la séparation »⁵⁴¹. Tandis que le décrocheur accepte mal la séparation et le changement de la relation avec l’enfant. Le premier terme me paraît plus pertinent pour décrire les pères présentés ci-dessus. Les hommes classés dans ce sous-groupe de la *paternité marginale* qui s’identifient peu à leur rôle parental et ne le valorisent pas davantage. Ils se caractérisent plus par leur désengagement que par leur implication⁵⁴², cependant le regard rétrospectif des enquêtés montre qu’ils sont en proie à certains regrets, analysant quel père ils n’ont pas été.

Dans cette partie, j’ai analysé comment les hommes classés dans la *paternité marginale* se représentent leur paternité et le sens qu’ils lui accordent. J’ai cherché à distinguer les hommes incarcérés à de courtes peines de ceux incarcérés à de plus longues peines, ceux en couple de ceux qui ne le sont plus. J’ai mis en évidence des différences qui résultent en partie de l’implication de la mère des enfants, des rôles parentaux mis en œuvre (autorité, pourvoyeur...) et de la nature de la relation avec l’enfant (possible rattrapage ou un éloignement de longue durée). Quand ils sont jeunes et en couple, ils se déchargent sur les compagnes. Donner de l’argent « remplace » ce qu’ils ne font pas. Lorsqu’ils sont âgés et encore en couple, ils comprennent qu’ils n’ont pas éduqué leurs enfants et énoncent des regrets. A l’inverse, quand le couple se défait, la paternité n’a pratiquement plus d’existence.

Conclusion

Les hommes classés dans la *paternité marginale* ont connu des trajectoires professionnelles, conjugales et parentales heurtées. Ils font très tôt l’expérience d’un déclassement scolaire et plus largement social qui les amène pour la majorité à se tourner vers des systèmes d’économies souterraines (vol, braquage, escroquerie et trafic de stupéfiants). La fragilité de leur structure familiale, les pousse à chercher d’autres sphères socialisatrices comme les bandes de rues dont ils

⁵⁴⁰ A. Régnier-Loilier, « Focus—Séparation et rupture des relations entre le père et l’enfant », art cit, p. 72.

⁵⁴¹ « Le désengagement paternel : un phénomène social aux multiples visages », art cit, p. 88.

⁵⁴² Francine L. Allard et al., « Maintien de l’engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, familles, générations*, 2005, n° 3, p. 6.

ont davantage la maîtrise. En parallèle, ils rencontrent des femmes, issues généralement du même milieu social, les fractions les plus démunies des classes populaires, et vivant dans leur quartier. Alors qu'ils cherchent avant tout du « fun » dans ces relations, leur rapport distancié à la contraception les confronte de manière précoce à des grossesses non préparées. Certains tentent de se mettre en couple, mais leurs histoires sont souvent instables. Ils décrivent de nombreux épisodes de jalousie et de violence. Cette dernière est euphémisée, voire assimilée à une forme de réappropriation de soi,⁵⁴³ et la subordination et le mépris des femmes deviennent un enjeu crucial pour maintenir une virilité qui est dévalorisée⁵⁴⁴ en dehors du quartier.

L'entrée dans la paternité ne constitue pas un « tournant biographique », car elle est peu préparée et survient alors que ces hommes sont pleinement investis dans leur carrière délictuelle ou dans une période d'expérimentation (prises d'alcool et de stupéfiants). Quant à l'incarcération, elle advient à la fois comme une fatalité et un rite de passage. Les hommes regroupés dans ce type transposent les règles du quartier à la détention, ce que j'ai nommé le « *mode prison* ». Cette posture les conduit à maintenir des transactions illégales, à reconstruire leur réseau d'interconnaissance et s'adonner à des activités comme la musculation qui participent à l'affirmation de la masculinité. Je constate avec quelle difficulté ils investissent plusieurs rôles masculins en détention⁵⁴⁵. Les relations familiales constitueraient une forme d'affaiblissement de l'image masculine que ces hommes tentent de préserver. La paternité semble alors seconde et dépend surtout de la médiation de la mère.

La dernière partie du chapitre a mis en évidence une *paternité marginale* qui se décline en quatre situations selon la relation conjugale, la carrière pénale et la définition du statut et du rôle paternel des détenus. Dans la première, les hommes sont en couples et effectuent de courtes peines, ils considèrent l'incarcération comme une parenthèse qui ne remet pas nécessairement en question leur rôle paternel : notamment s'ils restent des pourvoyeurs de ressources. Dans la seconde, ils ne sont plus en couple et ont des relations conflictuelles avec l'ex-compagne, ils ont peu de contacts avec leurs enfants. Plutôt que de s'interroger sur leur paternité, ils critiquent les compétences maternelles. Dans la troisième, les hommes sont encore en couple, mais ont des longues peines. Ils ont peu vécu avec leurs enfants et font le constat de ce qu'ils ont manqué. Ils espèrent pouvoir construire une relation avec eux à leur sortie. Dans la quatrième, ils sont séparés et effectuent des longues peines. Leur capacité d'agir sur la relation parentale est pratiquement inexistante. Les années d'absences les ont conduits à se déresponsabiliser de leurs rôles paternels.

⁵⁴³ P. Jamouille, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, op. cit., p. 189.

⁵⁴⁴ C. Newton, « Gender theory and prison sociology », art cit, p. 198.

⁵⁴⁵ J.A. Sloan, *Masculinities and the Adult Male Prison Experience*, op. cit., p. 163.

Je remarque plus généralement que les visites, les échanges téléphoniques et les correspondances sont valorisés par les détenus, mais ces pratiques parentales peinent à s'inscrire dans leurs trajectoires. Ils n'élaborent pas de discours généraux sur les normes paternité et la famille, ils n'en ont pas. On a seulement des bribes qui ne renvoient ni à la paternité traditionnelle ni aux normes contemporaines émergeant avec l'égalité des sexes. La seule responsabilité revendiquée est de donner de l'argent.

Chapitre V. La paternité suspendue

La première spécificité de la *paternité suspendue* est de rassembler des situations plus hétérogènes. En effet, le choix du terme recouvre trois situations. La première représente une interruption momentanée. Ce moment correspond à l’incarcération et la reprise des liens paternels est envisagée seulement à la sortie de prison. La deuxième est une interruption prolongée, la paternité est inactive depuis une durée indéterminée et cette suspension est potentiellement durable. Dans les deux situations, le rôle paternel est peu présent et inopérant en détention. Il s’agit de cesser – temporairement – d’agir comme pères voire d’éprouver ou de manifester des sentiments parentaux. Enfin dans la troisième situation, la paternité est suspendue par la volonté d’une personne extérieure (la mère de l’enfant, la famille). Le père est destitué ou interdit d’exercer provisoirement ses fonctions et ses rôles. Le terme suspendu est donc polysémique, il signifie à la fois, ce qui est momentanément interrompu et interdire provisoirement ou définitivement quelqu’un d’exercer ses fonctions.

Dans ces situations, la rupture paternelle est inachevée, incertaine, mais elle n’est pas nécessairement définitive, à la différence du type suivant (*la paternité brisée*) où la rupture est visible et entérinée par le détenu. Le terme de « suspendu » permet d’englober au mieux les différentes caractéristiques parentales et plus largement sociales, des hommes classés dans ce type. Ceux-ci adoptant majoritairement la posture des « taiseux », il est peu aisé de saisir leur trajectoire de vie ce qui conduit à émettre de nombreuses hypothèses au cours de l’analyse. Ils en disent le moins possible sur eux et ont une attitude de fuite. Ils feignent l’oubli du passé et se projettent peu dans le futur. Cette stratégie met en évidence les discontinuités biographiques entre plusieurs événements successifs vécus par ces hommes. Le silence est un des modes d’expression de la souffrance liée à l’histoire individuelle,⁵⁴⁶ mais constitue également un moyen de se préserver de l’intrusion de l’autre.

Avant d’entrer pleinement dans l’analyse des trajectoires de vie, il est important de rappeler qui sont ces hommes regroupés dans la *paternité suspendue*. Dans notre échantillon, ils représentent une part faible des détenus rencontrés (10 sur 70) qui rappelons-le ne prétend être représentatif. Ils ont pour âge médian 41 ans au moment de l’incarcération, ce qui les différencie fortement de la *paternité marginale* (32 ans) et *ressource* (34 ans). Ils se répartissent en centre de détention et en maison d’arrêt (quatre et six). Cinq ont passé moins de deux ans en détention et cinq ont des peines supérieures à deux ans. Ils s’inscrivent peu dans un parcours carcéral caractérisé par la récidive (quatre ont connu une première incarcération). Les faits pour lesquels ils sont en prison sont

⁵⁴⁶ J.-F. Laé, « Émotion et connaissance », art cit, p. 249.

hétérogènes : quatre pour des délits (vol, braquage, trafic de stupéfiants et alcool au volant), deux pour violence conjugale, deux pour des crimes à caractères sexuels et deux dont le motif d’incarcération n’a pas été renseigné. Pour ces derniers, le temps passé en prison (supérieur à six ans) et le silence autour du motif d’incarcération laissent supposer qu’ils ont été condamnés pour un crime (et plus particulièrement à caractère sexuel ou stigmatisant).

À la différence de la *paternité marginale*, l’âge médian auquel ils deviennent pères est de 33 ans, soit presque 10 ans après le premier type. Ils sont majoritairement séparés des mères des enfants.

Tableau 14 Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la paternité suspendue

Effectif	Âge médian	Situation conjugale avec la mère de l’enfant	Origine des parents	Âge médian au premier enfant	Situation d’incarcération	Motifs d’incarcération	Temps d’incarcération (mois)
10	41,00	2 mariés/ concubins 8 séparés/ divorcés	6 France métropolitaine 4 Hors France métropolitaine	32,5	6 MA 4 CD	- 4 pour délits : trafic de stupéfiants, conduite sans permis ou alcool au volant, vol, escroquerie/receles - 4 pour violence, violence conjugale, viol - 2 non renseignés	19,5

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* se caractérisent par un plus grand isolement social au sein de la prison, mais également à l’extérieur. Contrairement à ceux classés dans la *paternité marginale*, ils n’ont pas accès à une solidarité communautaire construite dans le quartier et aux « sociabilités carcérales parallèles ». Ils semblent appartenir aux fractions basses des classes populaires, tout en ayant connu une petite ascension sociale puis un déclassement. Les deux tableaux concernant les professions des détenus et de leurs parents laissent envisager cette hypothèse.

Tableau 15 Professions des hommes regroupés dans la paternité suspendue

Professions des détenus	
Inactif ou non-renseigné	2

Employé ou ouvrier non qualifié	4
Employé ou ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié	4
Profession intermédiaire/cadre	0
Effectif total (N=70)	10

Tableau 16 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité suspendue

	Profession père	Profession mère
Inactif ou non-renseigné	3	6
Employé ou ouvrier non qualifié	6	2
Employé ou ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié, intermédiaire	1	2
Effectif total (N=70)	10	10

Ces chiffres ont indéniablement leurs limites, mais mettent en lumière des différences entre eux et leurs parents. Il y a une répartition égalitaire entre les hommes qui sont employés et ouvriers non qualifiés et qualifiés. Leurs propres pères sont majoritairement non qualifiés tandis que les mères sont inactives ou non renseignées. Les détenus ont pu connaître de longues périodes d'inactivité, mais ils se définissent peu en tant qu'inactifs. En parallèle, ils décrivent des relations de couple temporaires et fragiles et semblent avoir eu des comportements violents ou des périodes de forte consommation (d'alcool et de stupéfiants). Comme le montre Pascale Jamouille à propos des cités wallonnes, la désindustrialisation et l'insécurité de l'emploi entraînent une profonde déstabilisation de la masculinité ouvrière⁵⁴⁷. Ils se confrontent « également au risque de se retrouver privé de [leurs] enfants quand les mères s'accaparent les fonctions parentales [...]. Une rupture d'union engage un plus grand risque de célibat en milieu populaire »⁵⁴⁸. Serge Paugam distingue quatre types

⁵⁴⁷ *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine, op. cit.*

⁵⁴⁸ Y. Siblot et al., *Sociologie des classes populaires contemporaines, op. cit.*, p. 146.

L'ouvrage précise qu'« ainsi, moins d'un quart des hommes sans profession s'installent de nouveau en couple après la rupture de leur première union, ce qui est le cas d'environ la moitié des ouvriers et des employés, mais de 60 % des professions intermédiaires et des deux tiers des cadres (Bessière, 2008 p. 51). Quand le fait d'être diplômé « protège » des effets de la rupture à l'inverse « les moins diplômés [...] subissent des situations de cumul d'instabilité à la fois conjugale et professionnelle. Cette situation est particulièrement perceptible chez les hommes peu diplômés, une partie d'entre eux connaissant une situation de chômage ou de perte d'un emploi long pour un emploi précaire suite à une séparation (Bonnet et al 2010, p. 297-300) ».

d'intégration (assurée, fragilisée, compensée, marginalisée)⁵⁴⁹. *L'intégration fragilisée* serait la plus pertinente pour décrire la situation de ces hommes. Elle rend compte de conditions d'accès à l'emploi incertaines, des problématiques économiques (surendettement), mais également de fragilités intergénérationnelles. L'auteur a constaté que « la fragilité était contagieuse ». Lorsqu'un lien est fragilisé, les autres liens sont également en danger, il y a un effet de déclassement généralisé. Cette *intégration fragilisée* conduit à des réactions « de découragement et d'apathie ». L'auteur ajoute que *cette intégration fragilisée* peut se maintenir durablement et la vie se construit dans la solitude.

Ce chapitre sera l'occasion d'analyser ces paternités entre parenthèses en prison et se demander si elles pourraient un jour se rouvrir. Je montrerai également en quoi ces hommes s'éloignent de l'idéal social contemporain tant familial et conjugal que paternel.

Encadré 4 Deux cas typiques de la paternité suspendue : Lahcen et Evans

Lahcen a 47 ans, il est âgé de quelques années quand il arrive en France. Ses parents sont algériens. Son père est un ouvrier non qualifié et sa mère est inactive. Il a peu de relation avec son père qui est de « l'ancienne génération algérienne » et qui « voulait (le) marier très tôt ». Il explique que vers l'adolescence il est obligé de se débrouiller seul, car la famille a peu de moyens. Il commet des petits délits pour s'acheter des habits et des chaussures. Par la suite Lahcen travaille en tant qu'employé qualifié. Il rencontre la mère de sa fille et devient peu de temps après père à l'âge de 36 ans. Ils n'ont pas évoqué le projet de faire un enfant quand elle tombe enceinte. Il a du mal à accepter la grossesse, mais au moment de la naissance il est ravi. Il est incarcéré une première fois pour vol pendant quelques mois après la naissance de sa fille. Puis quand celle-ci est âgée de 3 ans, son ex-compagne décide de partir et de lui laisser la garde. Il rachète alors la maison. Alors qu'il continue à voler pour « arrondir les fins de mois », il arrête un temps, mais ses anciennes affaires le rattrapent. Il est à nouveau incarcéré pour vol en maison d'arrêt quand sa fille a 11 ans. Cette dernière va vivre chez sa sœur. Il ne souhaite pas la voir au parloir afin de la protéger de la prison. Il ne lui parle pas de son incarcération et lui dit qu'il est hospitalisé. Il lui téléphone, mais cherche surtout à se concentrer sur le moment de la prison. Il ne veut pas réfléchir à sa paternité et à ce qu'il se passe à l'extérieur. Il obtient une libération conditionnelle parentale pour s'occuper de sa fille après avoir effectué une peine de 5 mois. Il relève de ce que j'ai nommé la *paternité suspendue partielle*.

⁵⁴⁹ Serge Paugam, *L'intégration inégale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, p. 500-501.

Nicolas a 59 ans. Il est d'origine française. Son père est un employé non qualifié et sa mère est inactive. Il dit avoir eu une bonne enfance, mais évoque très brièvement ses relations avec ses parents. Il a une sœur avec qui il a très peu de contact. Il rencontre la mère de sa fille quand il a 33 ans, au bout de six mois elle tombe enceinte. Il dit avoir souhaité cet enfant. La mère le quitte quand sa fille a dix-huit mois, elle obtient la garde. À partir de la rupture, il peine à la voir. Elle habite à 1 h 30 de chez lui en train. Il n'a pas les moyens financiers pour faire les déplacements. Il est créancier et peine à rembourser les crédits de son appartement et ses nombreuses dettes. La relation est particulièrement conflictuelle avec la mère de sa fille et avec sa belle-mère. Il revoit sa fille trois ans plus tard chez le/la juge, alors qu'elle est âgée de trois ans, puis pendant vingt-deux ans, il n'a plus de contact avec elle. Il est incarcéré depuis six ans en centre de détention, mais ne souhaite pas évoquer le motif d'inculpation. Par le biais d'un ami, il a récupéré l'adresse de sa fille. Ils s'envoient deux lettres et elle cesse de lui répondre. Pendant son incarcération, il n'a ni parler, ni téléphone, ni lettre. Il a très peu de contact avec les autres détenus. Il relève de ce que j'ai nommé la *paternité suspendue généralisée*.

Dans un premier temps, on décrira les relations parentales en prison et notamment à travers l'absence de visites puis on analysera leur éloignement aux sous-cultures carcérales et leurs places de subordonnés en détention. Puis on reviendra sur leur entrée tardive et peu préparée dans la paternité et la fragilité de leur relation conjugale. Ils ne souhaitaient pas être parents, ils n'ont aucune prise sur le couple, sur la fécondité et sont soumis à la volonté des mères pour avoir des relations avec leur(s) enfant(s). Enfin on distinguera deux types de *suspension provisoire* ou *définitive* de la paternité en prenant en compte trois dimensions : la perception de la paternité, les relations à l'entourage et aux proches et le rapport au futur. Le premier suppose que les pères pourraient reprendre les liens avec leurs enfants après la détention. Les liens sont fragilisés avant la prison avec l'enfant, mais ne sont pas inexistantes. Le second caractérise une paternité particulièrement fragilisée avant et pendant l'incarcération et qui rend compte d'une désaffiliation large⁵⁵⁰ qui s'étend aux autres sphères (élective, organique et citoyenneté)⁵⁵¹.

⁵⁵⁰ Robert Castel, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, n° 22, p. 11-27.

⁵⁵¹ Je reprends la typologie des liens de participation de Serge Paugam. La filiation renvoie à la famille, élective à la socialisation extra-familiale (voisins, amis, bandes...), organique à l'organisation du travail et citoyenneté à l'appartenance à la nation. *L'intégration inégale*, *op. cit.*

I - L'incarcération, une parenthèse

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* ont un rapport distant à la prison comparativement à ceux classés dans la *paternité marginale*. Ils ne s'inscrivent pas dans une logique d'adaptation carcérale où ils chercheraient à la fois à acquérir une place en détention et à en détourner les règles (business, instrumentalisation du parloir...), ce que j'ai nommé *mode prison*. Ils sont incarcérés plus tardivement et n'ont pas nécessairement envisagé la prison comme une fatalité. Ils ont cherché à s'insérer par le travail, mais ils connaissent une mobilité socioprofessionnelle faible.

Quant à leurs liens de filiation, ils sont souvent fragiles. Ils peuvent difficilement compter sur des proches pour avoir des relations avec les enfants au parloir ou par d'autres dispositifs. Dans le chapitre précédent est apparue la place centrale des femmes dans le maintien des liens notamment pendant l'incarcération. Ces hommes sont majoritairement séparés tandis que les solidarités familiales se défont avec la disparition des femmes, ce qui conduit à un isolement masculin particulièrement visible pour ce type.

Dans cette première partie, j'analyserai tout d'abord l'absence de visites des enfants au parloir. Cette absence s'explique selon deux logiques de protection : la première qui serait « choisie » par le détenu et sa famille afin d'éviter de confronter l'enfant à la prison. La seconde, imposée par la mère de l'enfant et la famille sans que le détenu puisse donner son avis. Je montrerai par ailleurs comment l'institution légitime cet éloignement des enfants de la prison puis je reviendrai sur le vécu de l'incarcération à travers les tentatives d'effacement de la famille pour ces détenus et en quoi ils font l'objet d'un isolement.

A. Une absence de visites avec les enfants : une double logique de protection

Pour la *paternité suspendue* en détention, les liens aux enfants sont – partiellement – interrompus. La caractéristique des détenus de ce type est qu'aucun ne bénéficie de visite avec leur(s) enfant(s) au moment de l'enquête. Deux logiques de protection de l'enfant se dessinent et s'opposent : dans l'une, les enquêtés ont choisi de suspendre les interactions pour protéger leurs enfants de la prison, du délit et du stigmatisme carcéral, mais continuent d'appeler leur famille ; dans l'autre, ces pères n'ont pas d'interaction directe avec leur(s) enfant(s), car les mères et la famille ne souhaitent pas que l'enfant ait un rapport avec le monde carcéral ou parce que les liens se sont distendus durablement avant l'incarcération. Certains compensent par d'autres moyens de communication comme le courrier ou le téléphone, mais ils sont rares. L'étude d'Aline Désesquelles et d'Annie Kensey sur les liens familiaux en prison confirme une corrélation entre rencontres physiques et contacts indirects « la fréquence des visites et l'intensité des échanges téléphoniques et

épistolaires vont de pair ; autrement dit, il n'existe pas de phénomène de "compensation", bien au contraire. Les détenus qui ont au moins un visiteur par semaine ou par mois sont aussi plus souvent en contact téléphonique ou épistolaire avec une personne de leur famille à un rythme hebdomadaire »⁵⁵².

1 - Une protection choisie par le détenu et la famille

La majorité des hommes regroupés dans la *paternité suspendue* se caractérisent par des liens distendus ou interrompus avant l'incarcération. Cette logique de protection bien que minoritaire est révélatrice, car elle fonctionne en miroir de la protection imposée par l'ex-compagne ou la famille. Les détenus présentés décrivent cette logique comme un choix personnel ou familial ayant pour finalité de protéger la famille du stigmate carcéral. Prenons l'exemple de **Lahcen**. Incarcéré une première fois quand sa fille avait 7 ans et demi, il explique être resté en prison sept mois avant de sortir avec le bracelet ; « *c'était plus facile, elle ne posait pas de question, c'est ma sœur qui l'a gardée* ». Pour cette nouvelle peine, il maintient le secret en lui expliquant qu'il est en maison de repos : « *c'est logique, j'ai eu des opérations, je savais que ça allait arriver, maintenant c'est fini, j'aurai payé ma dette. C'est dur pour les enfants, pour moi ça va, ce n'est pas une peine à deux chiffres, je suis pas un gros criminel. Je ne parlerais pas comme ça si j'avais une peine de quinze ans.* » Pendant son incarcération, sa sœur récupère à nouveau la garde, car son ex-compagne a peu de relation avec sa fille. Il craint que la mère de l'enfant ne maintienne pas le secret de son absence.

Elle lui a rien dit, elle a dit que j'étais à l'hôpital.

Tu as des bonnes relations avec ?

On se parle normalement, c'est juste pour la petite. Je me demande si elle lui a pas dit pour la prison parce que ma sœur m'a dit que ma fille lui avait demandé si j'étais en prison, elle a pleuré, elle lui a dit « mais non mon papa c'est pas un criminel » je ne sais pas où elle a pu l'entendre, j'ai des doutes.

Elle ne vous a pas posé la question pour l'hôpital ?

Vu que je l'appelle tous les jours, elle se pose pas la question, elle doit pas penser qu'on puisse appeler de la prison. Elle me demande si j'ai vu quelqu'un, si les docteurs vont me laisser sortir bientôt. Je lui ai dit bientôt, les docteurs ce sont les juges.

Vous ne voudriez pas lui dire pour la prison ?

Quand elle sera plus grande, je ne veux pas qu'elle soit perturbée, qu'elle ait de mauvaises fréquentations, qu'elle bascule et qu'elle s'habitue.

Parce que vous la sentez fragile ?

Oui, oui, c'est surtout dû au manque de sa mère, elle est très fragile, très sensible.

[Lahcen, 47 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]

⁵⁵² « Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus, mais parfois très distendus », *Données sociales, La société française*, 2006, p. 66.

Mentir, cacher la vérité c'est craindre le dévoilement du secret. Lahcen redoute que ce mensonge soit trahi, mais il considère sa fille trop fragile et trop jeune pour supporter les visites en prison ou la vérité sur son incarcération. Le choix de l'hôpital comme lieu de confinement fonctionne en miroir avec la prison, les docteurs sont les juges. Cette stratégie de dissimulation par Lahcen vise à maintenir sa fille éloignée de la détention, mais également de contrer la reproduction et la transmission d'une carrière déviante. Les visites imposent aux proches d'affronter le stigmate social⁵⁵³ dedans, mais également dehors⁵⁵⁴. Le choix de Lahcen de mentir s'explique en partie par la longueur de sa peine qui est de cinq mois. Le mensonge sur le temps long résiste plus difficilement. Il explique à juste titre qu'il n'aurait pas ce discours s'il avait une peine de quinze ans. Ce maintien du secret est envisagé avant cette nouvelle incarcération. Les affaires tardant à être traitées laissent à Lahcen le temps d'anticiper ce retour en prison et de prendre ses dispositions. Cette incarcération diffère de la précédente qui a eu lieu en 2007. Après avoir enchaîné plusieurs boulots précaires, il « tombe dans l'engrenage » et commence à faire des petits délits. Lahcen décrit aussi des raisons familiales qui l'auraient poussé vers la prison, « y a l'adrénaline, j'ai commencé par suivre les copains et en lâchant l'école j'ai commencé à avoir des besoins et on tombe dans l'engrenage. Ça commence toujours comme ça, l'effet du groupe, on est jeune, on pense pas à l'avenir et puis après si on veut être comme les autres il faut continuer. Moi j'avais rien, j'ai perdu mon père à vingt ans, je suis resté avec ma mère c'était dur ». La naissance de sa fille n'endigue pas ses erreurs de jeunesse, car il a de nouveaux besoins financiers, « il fallait de l'argent, le salaire de ma femme suffisait pas, moi qui pensais arrêter à la naissance, mais c'était pire, j'avais tellement peur qu'elle manque de quoi que ce soit. Elle voulait que j'arrête. » Cette nouvelle incarcération en 2012 est liée à des faits anciens et ponctuels (le dernier datant de 2009)⁵⁵⁵ lui permet de prendre conscience de ses responsabilités vis-à-vis de sa fille qu'il ne voit pas pendant sa détention.

Je vais changer de comportement, être responsable, maintenant s'il m'arrive quelque chose, ce sera de ma faute, c'est moi qui dois faire les choses bien. Je sors avec la tête claire. C'est pas comme avant où j'avais des affaires qui traînaient, j'étais angoissé, stressé. On ne sait pas quand ça va tomber. Là je peux envisager les choses autrement.

L'entretien réalisé avec Lahcen a lieu quelques semaines avant sa sortie. Il bénéficie d'une libération anticipée avec le bracelet électronique, car il a la charge principale de sa fille. Cette incarcération apparaît comme un soulagement pour l'enquêté qui lui permet de se tourner à présent vers le futur. Lahcen, en ayant prévu cette nouvelle détention, peut rationaliser son vécu de la peine et protéger

⁵⁵³ Par stigmatisation je me réfère à la définition de Goffman qui décrit ce processus comme excluant des cercles sociaux les personnes du fait qu'un attribut jette le discrédit sur elles. Erving Goffman, *Asiles - études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*, Les éditions de minuit, Paris, 1970.

⁵⁵⁴ C. Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, op. cit.

⁵⁵⁵ L'entretien se déroule en 2012.

sa fille de l'incarcération. Dans son discours, on entrevoit l'incompatibilité du statut de père avec celui de détenu. Il associe avant tout ses anciens délits à l'immaturation de la jeunesse et à son intégration pendant un temps à une bande. Au moment de l'incarcération, il a 47 ans et ne peut plus appartenir à ce milieu du fait de sa paternité. Quant à la vérité sur son incarceration, elle le disqualifierait en tant que père tandis que le mensonge lui permet de maintenir à distance les deux statuts.

Mouloud se trouve dans une situation différente de celle de Lahcen. Il a 69 ans et ses enfants sont grands (25 et 29 ans). Il réside dans une banlieue de Seine-Saint-Denis et il est susceptible de rencontrer des personnes de son quartier également incarcérées dans cette grande maison d'arrêt. Incarcéré pour la première fois, il craint que le motif de son incarceration soit dévoilé, viol sur mineur de moins de 15 ans.

Vous savez pourquoi je suis là ?

Non

Je suis là pour des trucs sexuels donc je peux pas trop... À l'UPH (*Unité psychiatrique hospitalière*) on est très mal vu (*parle moins fort*). Je sais pas comment vous dire, franchement je ressens qu'ils ont un problème plus pour nous. Est-ce que certains n'aiment pas leur travail, ils friment trop et d'autres avec qui il n'y a aucun contact.

Donc il n'y a pas de relation ?

Si avec d'autres, certains, ils font tout ce qu'ils peuvent pour te rabaisser. J'aime pas subir, mais j'essaie de comprendre, ils sont plus malheureux qu'ils en ont l'air. Y en a qui disent qu'ils sont là parce qu'ils ont raté leurs examens. Ça a failli dérapé à l'UPH, j'ai même voulu arrêter la thérapie. On est condamnés ils ont juste à nous surveiller. Ici ils ont baissé d'un cran, ici y en a qui sont gentils. Même par rapport à mon délit ça va. Même entre nous on a fait des trucs comme ça on sait qu'on aurait pas dû. Ce que je vais vous dire, je sais qu'il y a un souci, c'est pour ça que j'accepte ma peine entre deux parenthèses je sais que je n'aurais pas dû, c'était le destin il aurait fallu être un surhomme. Dans ce que j'ai fait, y a un problème, mais il faut pas voir la victime comme une victime dans le sens de victime victime. Ce qui m'arrive à moi... ce que j'ai fait, c'est pas moi qui ai demandé, mais je suis coupable j'étais l'adulte, mais la personne en face était demandeur. Il avait déjà eu des relations avec son frère... pour faire ce que j'ai fait... j'étais moi-même... entre deux parenthèses, c'est le petit frère qui l'a dit à sa mère. J'ai fait deux fois sur cette personne et pendant huit mois j'ai rien fait.

[Mouloud, 69 ans, marié, 2 enfants (25 et 29 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

Mouloud est considéré comme « pointeurs » (personne incarcéré pour viol, pédophilie ou sévices sur enfants). Au sein de la détention, s'établit une hiérarchie entre les détenus selon leur délit et crime. Certains surveillants légitiment cette distinction. Cet extrait met en évidence à la fois les violences qui s'exercent sur les détenus incarcérés pour des faits sexuels et la vigilance quant au dévoilement de ces faits. Reconnaître sa culpabilité n'exclut pas pour autant le maintien du silence. Les motifs d'incarcération conduisent Mouloud à rester discret pour se protéger lui-même en détention, mais également les proches à l'extérieur.

Vous êtes incarcéré pour combien de temps ?

J'espère pas trop, j'ai pris huit ans et ça tombe à 6 ans et 10 mois vu que j'ai fait une thérapie. J'espère avoir une conditionnelle sous un an.

Et votre fils le prend comment ?

Lui il le prend très mal par rapport à ses copains.

Vous lui avez expliqué les raisons de votre incarcération ?

Oui il sait, il pense pas à moi il pense à lui et les répercutions que cela peut avoir. Il m'a dit de fermer ma bouche ici. Il m'a briefé, il ne veut vraiment pas que ses copains sachent. Ses copains parlent beaucoup.

Certains connaissent la prison ?

Y en a plein qui la connaissent, y en a trois qui vivent dans la cité qui sont rentrés à Fresnes. Il ne veut pas venir me voir.

Quel est le problème ?

Il ne veut pas, il aime pas se faire embêter sur ça « ton père est en prison nanana ». Il faut toujours que je les gens bavent, même s'ils oublient après. Ils cherchent tout le temps à se foutre de la gueule de l'autre, à lui faire la honte.

Il a peur de l'image que ça peut...

Oui... il a peur de se défendre, d'avoir à se battre, il ne va pas se laisser faire.

Mais vous voulez qu'il vienne ?

Non moi je ne voulais pas, on va se téléphoner, j'ai compris que non... Pour ma fille, son mari ne le sait pas pour la prison.

Cet extrait montre que la logique de protection auquel Mouloud souscrit est largement motivée par son fils, qui craint que ses amis ou des connaissances également incarcérés dans cette maison d'arrêt ou rendant visite à un détenu divulguent le motif de détention de son père. Le choix de ne pas avoir de visite viendrait principalement de sa famille qui craint les réactions dans le quartier. Il est facile d'imaginer que dans le cas d'une incarcération pour trafic de stupéfiants, les enjeux auraient été bien différents. Sa faute le disqualifie. Les enfants étant grands, les modalités d'exercice de la paternité deviennent secondaires. L'absence de visites est donc motivée par un souci d'autoprotection des proches afin de maintenir le secret du motif d'incarcération. Dans ce contexte, le téléphone peut devenir un moyen de pallier cette absence de visite. Cependant, l'appauvrissement des relations en face à face se prolonge également avec ce moyen de communication. Mouloud raconte ses rares échanges avec sa femme, « *elle souffre. Elle ne veut pas me parler au téléphone, elle pleure tout le temps. Mon fils me le dit, il lui faut un peu de temps* », tandis qu'avec son fils ou sa fille, ils s'appellent une fois par mois « *quand on appelle c'est "salut, ça va, bon courage" [...] le téléphone, c'est "ça va ça va"* ».

Dans une étude sur les proches de détenus, Géraldine Bouchard explique qu'« *avoir un proche en prison jette un discrédit sur la famille en raison de la représentation historique et sociale du prisonnier et, par effet de ricochet, de celle de sa famille. Le prisonnier, perçu comme un paria sans valeur morale, ne peut pour la plupart des gens qu'être issu d'une famille à cette image* »⁵⁵⁶.

⁵⁵⁶ *Vivre avec la prison : Des familles face à l'incarcération d'un proche*, Paris, L'Harmattan, 2007, p.67.

Gwénola Ricordeau montre que certains détenus craignent d'être rejetés. Pour conserver une image positive d'eux, ils refusent que les proches viennent au parloir. Il est possible de faire l'hypothèse que, si certains détenus décrivent une suspension positive et nécessaire ayant pour fondement la protection⁵⁵⁷, d'autres, exclus par les proches, préfèrent affirmer être à l'initiative de l'éloignement.

2 - Une protection de l'enfant imposée par la mère et la famille

Marie Douris et Pascal Roman ont retenu trois causes à l'impossibilité des visites des enfants : la distance, le refus de l'autre parent et le coût financier⁵⁵⁸. Dans le chapitre sur la *paternité marginale*, j'ai montré l'importance de la mère des enfants dans le maintien ou l'arrêt des visites. Les détenus en couple bénéficient majoritairement de parloirs. Les trois quarts des hommes regroupés dans la *paternité marginale* ont vu au moins une fois leur(s) enfant(s) au parloir lors d'au moins une incarcération. Des différences sont à noter pour les hommes classés dans la *paternité suspendue*. La majorité des détenus n'ont aucune relation conjugale déclarée (8 sur 10) et seulement deux ont eu au cours d'une incarcération la visite d'un ou plusieurs enfants. Ces hommes, majoritairement célibataires, sont privés du soutien maternel pour s'approprier et maintenir leur rôle de père.

Il est possible de parler de protection imposée par la mère de l'enfant – liée notamment à des conflits – et par la famille, car ces détenus n'ont pas de pouvoir décisionnel sur la relation parentale en prison. D'une part, les mères et la famille ne souhaitent pas que les enfants visitent le parent détenu, d'autre part, ces liens se révèlent distendus depuis de nombreuses années. Les enfants (plus âgés que ceux des détenus classés dans la *paternité marginale*) ont certainement expérimenté plus longtemps l'éloignement paternel. Sur les dix aînés, six ont entre 11 et 33 ans. L'enquête de l'Insee montre que les enfants d'âge préscolaire ont un père généralement incarcéré pour moins de 6 mois, tandis que pour les mineurs de 16 ans et plus, l'éloignement peut durer plus de trois ans⁵⁵⁹. Si les liens étaient déjà affaiblis avant l'incarcération, il est possible que la durée de l'éloignement ait été encore plus longue. Dans la deuxième partie, je reviendrai sur la fragilité du lien précarcéral père-enfant.

André, incarcéré depuis neuf ans, a peu connu son fils avant l'incarcération. Il se sépare de la mère un an après sa naissance et décrit les conflits lors de la séparation. Il n'arrive plus à voir son fils, « *je l'ai plus revu à partir de ce moment-là, j'ai essayé de le voir, de le prendre le weekend, mais la mère ne voulait*

⁵⁵⁷ Les détenus et leurs proches, op. cit., p. 66.

⁵⁵⁸ *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison*, op. cit., p. 69-70.

⁵⁵⁹ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, op. cit., p. 53.

pas trop, je ne sais pas pourquoi ». Il n'est pas en mesure de m'expliquer les raisons de leur séparation « *c'est elle qui s'est séparée de moi, elle en avait marre, elle m'a pas dit les raisons, elle en avait marre et elle est partie* ». Selon lui, il essayait de discuter « *mais elle ne voulait rien dire* ». Il est incarcéré peu de temps après et est convoqué devant un·e juge aux affaires familiales alors qu'il est en prison. Il raconte ses démarches :

C'est pendant l'incarcération que j'ai fait une demande de droit de visite. Au niveau du jugement, ils ont accepté (*les visites*), le temps que ça se mette en place et que je puisse le voir... J'attends maintenant pour le voir.

Il avait quel âge quand vous avez été incarcéré ?

Il devait avoir trois ans. Je l'ai vu à Fleury, trois fois lors des droits de visite puis je suis venu ici, il avait six-sept ans quand il est venu me voir.

Ça a mis trois ans ?

Oui le temps de faire la demande qu'il y ait les experts, que ça se mette en place, plus le temps que le jugement ait lieu, ça met du temps. J'ai attendu un peu pour faire la demande, je suis rentré en 2005 et j'ai demandé en 2008. Après y a eu le jugement en 2009 et c'est là qu'ils m'ont donné les droits de visite en 2010. Elle me l'a amené trois fois et après elle a arrêté de me l'amener. Elle a réécrit à la juge et elle a refait une expertise pour voir et j'ai eu le transfert en 2011. En 2012, il y a eu un nouveau jugement pour voir si on continuait ou pas de ramener l'enfant, y a eu beaucoup d'expertises. Et j'ai attendu au moins six mois pour avoir le résultat. J'ai eu les droits de visite et une mise en place téléphonique. Je dois l'appeler le dimanche à partir de 13 h 30 et 14 heures et maintenant j'attends qu'il vienne

Vous l'avez vu combien de fois ?

Je l'ai vu que quatre fois.

En 10 ans ?

Oui, il faudrait que ça aille plus vite. Les démarches sont compliquées, c'est long et par rapport au jugement ça devrait aller plus vite pour le voir. J'attendais après mon jugement en 2007, j'attendais pour voir exactement, ça dépendant du jugement et après j'ai fait les demandes. Je me sentais pas prêt à le voir avant. On est en mandat de dépôt, on ne sait pas exactement si on va sortir dans un an, dans trois ans, on ne sait pas exactement et on sait pas combien de temps vont prendre les démarches, maintenant j'ai vu que ça mettait beaucoup de temps.

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

L'attente et l'incertitude du délibéré conduisent André à repousser pendant trois années ses démarches. Il est fréquent que dans l'attente du procès, les détenus traversent des phases d'immobilisme, incapables d'agir et de prendre des décisions. Pour André, l'attente se prolonge avec l'expertise et la décision concernant ses droits de visite. Il en obtient le droit, mais à la suite de son transfert en centre de détention, André se heurte à l'inertie institutionnelle. Néanmoins, André reste flou sur les motifs de séparation et sur les raisons de cette attente prolongée. Il évoque l'inertie institutionnelle qui justifierait en partie son inaction, mais ce qui transparait de son entretien est qu'il ne place pas sa paternité au cœur de ses priorités. Malgré le temps long de l'incarcération, il réalise tardivement ses démarches et n'en fait pas un combat.

L'extrait reste vague sur les motifs de l'expertise : concerne-t-elle uniquement les capacités d'André à assumer ses responsabilités parentales ou est-elle également liée aux motifs de son incarcération (qu'il n'a pas voulu communiquer au cours des entretiens) ? J'ai montré l'influence du

motif d'incarcération sur l'exercice de la paternité et sur la mise en place de parloir. La logique de protection partagée conduit les proches à éviter la disqualification sociale éprouvée et subie par le détenu. Dans le cas d'André, il est probable que son motif d'incarcération contribue à son éloignement familial et parental. Si j'ai fait le choix, dans ma recherche, de ne pas questionner directement sur les raisons de l'incarcération, la quasi-totalité des détenus m'en ont parlé. Dans l'entretien d'André, j'ai souhaité comprendre les incidences de la prison sur les solidarités familiales et le maintien du lien père-enfant, mais je n'ai jamais pu les identifier.

Qu'est-ce qui t'a amené sur le chemin de la prison ?

C'est venu comme ça. En traînant avec des gens, des mauvaises personnes. (Silence) Ça s'est passé, c'est dur, c'est compliqué.

Est-ce que tu vas parler de la prison à ton fils ?

Oui possible quand il sera plus grand.

Tu penses qu'il réagira comment ?

Je me pose pas la question, il m'a jamais posé de questions pour le moment. Un jour, je serai obligé de lui dire quand il sera grand.

Le silence autour de son incarcération et la durée de sa peine (11 ans) permettent uniquement d'imaginer la gravité des faits. L'absence de lien à l'enfant peut s'expliquer à partir de plusieurs aspects : les lenteurs administratives, les motifs d'incarcération et le souhait de la mère de protéger l'enfant de la prison, ou plus généralement du père. André entretient des rapports conflictuels avec la mère avant et pendant l'incarcération. En l'absence de soutien de l'environnement légal et social⁵⁶⁰, il renonce à plusieurs reprises à se battre pour son rôle paternel.

Le lien conjugal et parental précarcéral est l'élément le plus déterminant dans le maintien de la relation. Des études statistiques américaines abondent dans ce sens : « environ la moitié seulement des pères non-résidents auraient vu leurs enfants au cours de la période de 30 jours visée, ces estimations suggèrent une réduction de 30 % à 50 % associée à l'incarcération »⁵⁶¹. Être un père non-cohabitant avant la prison a des effets majeurs sur le lien père-enfant bien plus que l'incarcération elle-même, même si la prison vient accentuer cet état. Agnès Martial explique que la séparation marque la fin d'une quotidienneté des relations parentales,⁵⁶² mais dans le cas où celle-ci a été peu expérimentée, les pères sont rarement en mesure de construire un lien avec leur enfant. Arnaud Régnier-Loilier montre également que « plus la séparation est ancienne et plus la proportion

⁵⁶⁰ Germain Dulac décrit le manque de soutien des pères dans les jugements des affaires familiales. « Le processus de déliaison père-enfant chez les hommes en rupture d'union », *Symposium québécois de recherche sur la famille*, 1995, Comprendre la famille, p. 45-63.

⁵⁶¹ Amanda Geller, « Paternal Incarceration and Father-Child Contact in Fragile Families: Paternal Incarceration and Father-Child Contact », *Journal of Marriage and Family*, octobre 2013, vol. 75, no 5, p. 1299. [Ma traduction]

⁵⁶² « Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, 2013, n° 2, p. 39.

d'enfants ne voyant jamais leur père augmente (elle est de l'ordre de 3 % si la séparation s'est produite un an plus tôt ou moins, 15 % si elle remonte à une dizaine d'années, 25 % après une vingtaine d'années) »⁵⁶³.

L'exemple d'André permet d'illustrer l'absence de combattivité de certains pères à maintenir les liens, car ils sont en conflit avec la mère, qu'ils ont peu connu leur enfant et que leur paternité n'est pas nécessairement centrale. D'autres pères entament des démarches, mais se trouvent empêchés par la mère et la famille. J'ai évoqué précédemment la question du secret autour de l'incarcération, cet aspect marquant dans la *paternité suspendue*, constitue majoritairement une décision prise par des tiers à l'encontre de la volonté du détenu⁵⁶⁴.

Evans, incarcéré depuis un an et demi, bénéficiait d'un droit de visite pour sa fille avant son incarcération suite à la séparation. La mère de l'enfant et sa propre mère refusent le contact entre Evans et sa fille en prison et mentent sur les raisons de son absence.

Tu en es où dans ta relation avec ta fille ?

J'ai toujours pas de contact. J'ai eu ma mère, elle m'a dit qu'ils allaient lui avouer pendant les vacances. Elle ne pose pas de question. Moi j'ai insisté pour qu'ils lui disent, qu'elle pense pas que je l'ai abandonnée. Je trouve qu'on ne parle pas assez de moi, que ce soit ma mère ou mon ex. J'aimerais qu'elles en parlent, ce serait mieux, ça me donnerait une place et puis qu'elle sache que je suis là pour elle.

C'est quoi la version de l'histoire ?

« Papa il est parti travailler loin » depuis le temps c'est un peu long. En plus je peux pas la contacter, j'ai pas le numéro de mon ex et puis d'ici on ne peut pas appeler le week-end, on peut appeler que du lundi au vendredi.

C'est la médiatrice qui m'a dit que ma fille a 10 ans, qu'il fallait lui dire la vérité, que je lui explique que c'était pas un abandon de ma part. La médiatrice s'est mise en relation, elle a d'abord appelé ma mère et elle m'a dit de dire à ma fille que j'étais en prison. Ma mère était pas trop d'accord mais c'est que la grand-mère, puis elle a parlé avec mon ex, mais elle a peur que ça lui fasse un choc pour l'école. Ça me fait mal au cœur d'être là et de pas avoir pu lui dire que je suis là, je pense que prendre le temps de lui expliquer c'est le mieux pour elle, qu'elle sache que je suis là pour elle.

[Evans, 41 ans, séparé, 1 enfant (10 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

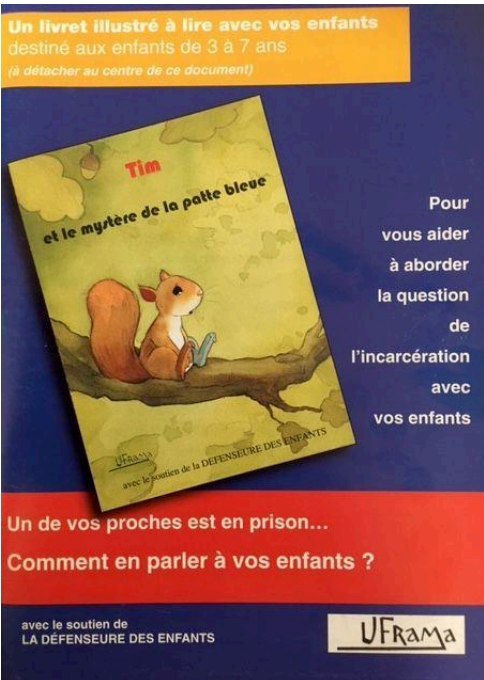
Evans est exclu des décisions parentales jusqu'au choix de dire ou de taire le motif de son absence. Un consensus s'est établi entre les femmes qui entourent sa fille sur le maintien du secret. Cette décision, faite à son insu, empêche toute possibilité d'investissement parental et conduit à une mise à distance et à l'oubli du père. L'extrait montre la double condamnation dont Evans fait l'objet : il exécute une peine pour son crime (braquage) et l'incarcération conduit à son absence parentale.

⁵⁶³ « Focus—Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant », *Informations sociales*, 2013, n° 2, p. 73.

⁵⁶⁴ Marie Douris et Pascal Roman notent le lien entre absence de visite au parloir et mensonge sur l'incarcération ; les parents détenus qui ont expliqué la détention à leur enfant sont plus susceptibles d'avoir des visites, de connaître les décisions et d'y participer. *Liens Familiaux et détention- 1re partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 142.

Evans adhère au propos de la médiatrice et se réapproprie l'importance de dire la vérité sur la détention. Mettre en mots l'incarcération du père permettrait d'inscrire l'enfant et soi-même dans une histoire commune. Marie Douris et Pascal Roman soulignent l'importance pour le parent détenu de dire son incarceration à l'enfant pour se sentir responsable : « ce n'est qu'à partir de cette parole que la personne peut investir ou retrouver sa place de parent, souvent auto-censurée en matière d'autorité »⁵⁶⁵. La personne incarcérée loin d'être l'unique responsable de la distanciation entre le dedans et le dehors est parfois poussée par les proches à une absence forcée. La paternité devient inexistante et se délite. L'argument est de protéger l'enfant de la prison, du motif de l'incarcération et plus largement du père lui-même.

Encadré 5 L'institution carcérale mobilisée contre le secret de famille



Dans une des maisons d'arrêt où j'ai enquêté, je découvre l'existence de ce livret (qui n'était pas présent dans tous les établissements).

Le livret porte sur l'histoire d'un jeune écureuil dont le père est incarcéré. La mère cache les motifs de cette absence. La patte du jeune écureuil devient bleue, symbolisant l'inquiétude, le stress et le mensonge. Finalement la mère lui parle de l'incarcération du père et se rend au parloir pour le voir. Pendant la visite, le père du petit écureuil lui explique les raisons de son incarceration et le fonctionnement de la prison. La patte bleue du jeune écureuil disparaît.

Je demande à Nicolas, stagiaire conseiller pénitentiaire d'insertion et probation, si les détenus ont ce livret : « Ah non c'est pas pour les détenus. – *C'est pour qui alors ?* – Bah pour les familles, ils le trouvent dans la maison d'accueil des familles. – *Pour quelles raisons, ils ne l'ont pas ?* – Bah c'est pas forcément à eux de parler de la prison, c'est plutôt les gens qui sont dehors et qui s'occupent des enfants. – *Ça ne pourrait pas être les deux ?* – Oui peut-être, mais bon c'est

la famille qui fait les démarches de visite et quand le gamin vient en prison, il comprend vite donc c'est avant qu'il faudrait en parler. » [Extrait du journal de terrain, 2016].

S'il existe majoritairement un consensus de la part des professionnels quant à l'importance de dire l'incarcération à l'enfant, cette parole semble appartenir aux proches du détenu ou de l'enfant. La famille joue un rôle prépondérant pour préparer l'enfant à la visite au parloir et pour lui expliquer l'absence du père. Néanmoins, le parent détenu est peu inclus dans l'histoire commune, il arrive de manière secondaire, voire il n'est pas perçu comme nécessaire au récit de l'incarcération. Rien n'est spécifiquement pensé pour le père détenu.

⁵⁶⁵ *Liens Familiaux et détention- 1re partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 142.

Incarcérés et majoritairement séparés/divorcés des mères des enfants, ces pères ont peu de moyens de pression pour faire valoir leurs droits et la plupart ne cherchent pas à se battre pour les récupérer. Il apparaît une oscillation entre les logiques de protection partagée et imposée. Dans certains cas, on ne sait pas si le père souhaiterait voir ses enfants, mais en est empêché par la mère, ou s'il a lui-même choisit de les protéger de l'environnement carcéral. L'exemple de Simon permet d'illustrer cette tension entre la logique de protection choisie et celle imposée.

Simon est incarcéré depuis huit ans. Il a deux fils avec une première mère puis deux autres avec une seconde. Il n'a pas vu son deuxième fils depuis 10 ans et il reprend progressivement contact par téléphone avec le premier. Les deux premiers ont connu la prison quand ils étaient jeunes tandis que les deux derniers ne sont jamais venus en parloir, ils habitent en Espagne. Simon ne parle pas de l'obstacle que pourrait constituer la distance entre la prison et le lieu d'habitation de sa famille, mais précise qu'il n'aurait pas souhaité les faire venir dans la maison d'arrêt où il est incarcéré.

J'aimerais voir les petits, j'ai un bon contact avec eux, mais ça fait des mois qu'on ne s'est pas parlé. La première mère disait bien que j'étais le père, elle me les emmenait toutes les semaines puis tous les 15 jours quand j'étais à Villepinte et maintenant pour les derniers ça s'est arrêté, ils sont en Espagne. Ils ne voyaient pas que c'était la prison. On leur amenait des choses pour jouer. On pouvait rester trois heures ensemble sans interruption et ici c'est le placard, c'est infâme, la peinture tombe.

Ici ce n'est pas l'endroit pour qu'ils viennent ?

Ça va les marquer, s'ils viennent ici ils vont se dire que je vis dans ça, mais moi je suis blindé, je m'en fous. Ici j'ai dit non...

Tu en penses quoi de ceux qui les voient ici ?

Chacun fait comme il veut, s'ils sont au courant, qu'ils sont petits. Moi théoriquement ils savent pas, même la mère veut pas, elle le cache, elle a dit au grand (*son second fils*) de pas leur dire.

Tu en penses quoi de ce mensonge ?

Pour moi c'est bête, je lui ai dit de leur dire et elle dit « on verra plus tard », elle est têtue, elle a du caractère.

[Simon, 67 ans, divorcé, 4 enfants (12 à 33 ans), incarcéré depuis 8 ans, MA]

Simon oscille entre son désir de voir les deux enfants issus de sa dernière union et les conditions de visite insoutenables. Il compare les conditions de visite avec Villepinte, affirmant que dans cette maison d'arrêt il se refuse le parloir avec les enfants. Depuis qu'il a quitté l'Espagne et a été incarcéré en France, il n'a pas vu ses enfants. On notera le poids décisionnel relativement faible de l'enquête qui ne maîtrise pas le récit sur sa détention. L'absence de visite est-elle véritablement liée aux parloirs (logique de protection choisie) ou le refus de son ex-compagne de les emmener (logique de protection imposée) ? Entre eux le désaccord porte sur le fait de dire l'incarcération.

En m'intéressant aux deux logiques de protection des enfants (choisie et imposée), j'ai analysé les raisons de l'absence de visites pour les pères classés dans la *paternité suspendue*. Je souhaiterais maintenant mettre en miroir de leur point de vue celui de certains professionnels qui valorisent le « choix » des détenus de préserver les enfants de la prison. Si les politiques pénales

promeuvent le maintien des liens familiaux par les dispositifs de visites, tout le monde ne partage pas ce point de vue.

3 - « Les enfants, c'est pas l'endroit » ; ne pas faire venir son enfant en prison : une décision valorisée par certain·es professionnel·les

Au cours de l'enquête, quelques surveillants m'ont confié désapprouver la présence des enfants en prison. D'autres ont tenu des discours particulièrement négatifs concernant l'impossibilité pour les détenus d'être des pères pendant l'incarcération et qu'ils ne méritaient pas d'exercer cette fonction qui représente un privilège. Deux points de vue s'opposent : d'un côté, les visites des enfants sont perçues comme nécessaires pour le maintien du lien. Il s'agit de confronter l'enfant à la prison pour l'inscrire dans une histoire familiale et donner une place au père (prôné davantage par les psychiatres, psychologues, conseiller·e d'insertion et de probation...). De l'autre, les enfants n'ont pas leur place en prison. Il s'agirait davantage de les en éloigner (opinion exprimée majoritairement par des surveillants). Ce point de vue va jusqu'à l'idée (exprimé par des surveillants et une infirmière) que les détenus devraient faire eux-mêmes le « choix » de refuser les visites des enfants. Ces deux visions des normes de parentalité sont socialement situées : pour la première, elle regroupe essentiellement des professionnel·les diplômé·es tandis que pour la deuxième, ils/elles sont peu diplômé·es et ont un contact quotidien avec les détenus. Rappelons que l'analyse n'a pas la prétention d'être exhaustive étant donné le petit nombre de professionnel·les interrogé·es.

Y a des détenus qui ne veulent pas que leurs enfants viennent ici, ils s'effacent par fierté, ils se cachent. Leur enfant est sacré, il prend une plus grande importance. Il est même plus important qu'une femme. [Stéphane, la quarantaine, surveillant, une dizaine d'années d'expérience]

Suspendre les contacts avec l'enfant peut être perçu comme un moyen de le protéger face à l'institution carcérale et lui éviter le stigmate de fils/fille de détenu. Cependant, cette logique de protection reste relativement rare et la suspension des liens est plutôt imposée par la mère de l'enfant et par la famille ; dans les discours, la plupart des détenus souhaiteraient maintenir ces liens. Du côté des professionnel·les (surveillants et infirmières), une minorité d'entre eux valorise cet éloignement.

Moi je préfère les pères de famille qui me disent qu'ils préfèrent que les enfants ne viennent pas en prison. Quand le détenu me dit que le juge n'a pas accepté,⁵⁶⁶ car il était trop petit et qu'il trouve ça inacceptable, je préfère quelqu'un qui voit que c'est perturbant pour l'enfant. Je préfère le parloir exceptionnel où le parloir sera plus grand pour éviter de choquer les enfants et que le père essaye

⁵⁶⁶ Dans le cas où le détenu est prévenu (en attente de jugement), c'est au/à la juge d'instruction/procureur·e d'instruction que revient la décision d'accorder ou de refuser le permis de visite. Au bout d'un mois de détention provisoire, l'e·l ne peut refuser le permis aux membres de la famille que par une décision spéciale et motivée. (Voir également chapitre I sur les politiques pénales)

de jouer avec lui pour lui faire oublier la prison. Le gamin, il est tout petit, il est né pendant l'incarcération et le détenu veut absolument le voir. « Laissez votre famille s'en remettre, est-ce que c'est vraiment utile pour l'enfant ». Les détenus me disent que les juges leur déconseillent (*de faire venir l'enfant*) alors je donne mon avis personnel.

[Nathalie, marié, la quarantaine, infirmière, 3 ans d'expérience]

Nathalie a un contact régulier avec les détenus, car elle leur administre les traitements quotidiens ou hebdomadaires (notamment la méthadone et le Subutex pour le sevrage des toxicomanes). Elle explique pendant l'entretien que les patients se confient très souvent à elle et qu'elle n'hésite pas à donner son avis notamment quand ils lui demandent conseil. Comme elle, certain·es professionnel·les attribuent des qualités aux pères qui ne voient pas leurs enfants en les décrivant comme des parents responsables et protecteurs. Qualités qu'elles/ils n'octroient pas nécessairement à ceux qui bénéficient de visites. L'absence d'enfant en parloir devient alors un choix moral reconnu. Ce type de discours s'explique par la proximité des surveillants avec les détenus en termes d'origine sociale, les premiers cherchent à établir une distance morale de la figure du « mauvais père détenu ». Les surveillants veulent protéger l'enfant de la prison en tant qu'elle est stigmatisante et effrayante.

Donc tu me disais ce n'est pas bien de voir les enfants ici, mais...

Marc : Je pense que ce n'est pas un lieu de visite pour les enfants. Un enfant tu l'amène au cinéma, tu l'emmènes au zoo, tu l'emmènes pas voir... Un enfant il est fait pour...

Didier : pour voir des bêtes.

Des bêtes ?

Marc : Non, mais c'est un traumatisme pour les enfants parce que...

Didier : quand tu entends « Et papa quand tu sors c'est moi qui prends ta place » c'est que quelque part...

Tu as déjà entendu ça ?

Didier : Oui oui.

Marc : Tu prends la famille S, la dernière fois y a la mère qui dit à son fils « j'espère que tu feras pas comme ton père » et la réponse du gamin « t'inquiète pas je ferai encore pire ». C'est des familles comme ça, qu'est-ce que tu veux faire.

Didier : Ah oui, les enfants, c'est...

Marc : C'est pour ça que je te dis, les enfants c'est pas l'endroit.

Pour toi il vaudrait mieux qu'ils ne voient pas leur père plutôt que de venir ici.

Marc : Pour moi oui, car c'est pas un lieu de visite. (*S'adresse à Didier qui était occupé*) Elle me pose la question, pour moi qu'est-ce que je pense des enfants qui viennent voir leur parent, le père, je réponds que pour moi c'est un traumatisme.

Didier : Ça me fait pitié des fois, ça me fait mal au cœur.

Ah ! ça te fait mal au cœur, ça te touche. (Il ne me répond pas, il sort pour une intervention)

Marc : On va dire que je suis... c'est mon point de vue. Je suis peut-être un peu dur, je sais, mais moi la prison, c'est la prison. La prison, ça ne devrait être que ça.

[Entretien collectif, Marc et Didier, surveillants ayant la cinquantaine, plus de 15 ans d'expérience]

L'argument général de ces professionnel·les est de critiquer la prison comme un lieu contraire aux besoins des enfants, ils ont avant tout une vision morale. Les détenus devraient renoncer à voir

leur(s) enfant(s) en détention⁵⁶⁷. Elles/ils (majoritairement des surveillants de terrain et une infirmière) valorisent les détenus qui prennent cette décision, les considérant comme responsables et conscients du bien-être des enfants. La responsabilité correspond au devoir des hommes de protéger leur famille.

À la lumière des extraits d'entretiens et la création de cette loi qui tente de repérer et soutenir les familles fragiles, il est possible d'imaginer qu'un parent détenu soit considéré comme un danger pour son enfant. Cette vision, bien que réductrice et socialement située dans les classes dominantes, permet de comprendre les représentations spécifiques de certaines professionnel·les quant à la présence de l'enfant en prison. Dans un extrait précédemment cité, Stéphane explique que pour les détenus « *leur enfant est sacré* ». L'usage du terme « sacré » n'est pas anodin, car la sacralisation de l'enfant renvoie à la protection et à la ritualisation⁵⁶⁸. En déplaçant notre regard vers une situation extrême telle que l'analyse du traitement médiatique des meurtres d'enfants dans l'affaire Dutroux décrite par Claude Javeau, on perçoit la revivification de l'image de l'enfant pur. Son corps devient « le support visible de cette innocence »,⁵⁶⁹ car il a subi une « souillure sexuelle ». Pour l'auteur, « la prise en considération du corps de l'enfant correspond à la reconnaissance de la valeur intrinsèque de celui-ci, consécutive à une modification de la sensibilité collective »⁵⁷⁰.

Le terme *sacré* renvoie à deux types d'opposition : le sacré et l'impur et le sacré et le profane. D'ailleurs, Émile Durkheim définissait les choses sacrées comme « celles que les interdits protègent et isolent ». Les choses profanes sont « celles auxquelles ces interdits s'appliquent et qui doivent rester à l'écart des premières »⁵⁷¹. Dans cette opposition, Émile Durkheim souligne le caractère contagieux des êtres ou des objets impurs dont il faut se débarrasser quand il y a eu un contact avec eux. Il est probable que l'enfant se définit par son caractère sacré (que l'on place au-dessus de soi

⁵⁶⁷ Les études américaines se sont largement intéressées à l'impact de l'incarcération sur les enfants. Les résultats montrent que les visites en prison ont moins d'impact sur l'enfant que l'éloignement durable avec son parent incarcéré. Pour citer quelques références : F.C. Hairston, « The forgotten parent », art cit ; Charlene Wear Simmons, « Children of Incarcerated Parents. », *CRB note*, 2000, vol. 7, n° 2, p. 1-13 ; Jennifer Rosenberg, *Les enfants ont aussi besoin d'un père : enfants dont les pères sont en prison*, Genève et New York, Quaker United Nations Office, 2009 ; Olivier Robertson, *Condamnés Collatéraux : Les enfants de détenus*, Genève et New York, Quaker United Nations Office, 2012.

⁵⁶⁸ Claude Javeau décrit la diffusion « massive de portraits conjoints des deux fillettes, souriantes et mignonnes, pratiquement « idéales » dans leur présentation et dans ce que celle-ci suggérait, servit de rappel permanent de leur existence. La célèbre « Marche Blanche » du 20 octobre 1996 à Bruxelles, organisée pour soutenir le deuil des parents des fillettes est décrite par l'auteur comme une cérémonie funéraire non traditionnelle. « *Dans ce rassemblement qui n'a pas pris l'allure d'une manifestation classique, on n'a vu ni calicots, ni pancartes, et on n'a pas davantage entendu cris ou slogans. La couleur blanche dominait largement, sous les espèces de ballons de baudruche, de couvre-chefs ou encore de tee-shirts.* » « Corps d'enfants et émotion collective : essai de sociologie à chaud sur les meurtres d'enfants en Belgique (1996) », *Education et Sociétés*, 1998, n° 2, p. 138.

⁵⁶⁹ *Ibid.*, p. 142.

⁵⁷⁰ *Ibid.*, p. 140.

⁵⁷¹ *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, 5. éd, [Nachdr.], Paris, Puf, 2005, 647 p.

comme le montre le propos de Stéphane) et le détenu en tant que « polluant ». Le terme de « polluants » utilisé par Mary Douglas décrit ceux qui « ont toujours tort. D'une manière ou d'une autre, ils ne sont pas à leur place, ou encore ils ont franchi une ligne qu'ils n'auraient pas dû franchir et de ce déplacement résulte un danger pour quelqu'un »⁵⁷². Il existe une opposition entre ces deux genres – le sacré et le profane (polluant)/l'enfant et le détenu. La tendance est de les dissocier et les classer. Emile Durkheim explique que « la notion de sacré est, dans la pensée des hommes, toujours et partout séparée de la notion du profane »⁵⁷³ néanmoins, c'est cette mise en rapport entre les deux qui permet qu'on puisse les distinguer. Les analyses d'Émile Durkheim et de Mary Douglas appliquées au sujet étudié ici permettent d'appréhender l'enfant dans les discours de certain·es professionnel·les comme un être à protéger d'un lieu, mais surtout d'un individu (le détenu) placé à l'écart de la société. La prison peut alors être analysée comme un espace liminal d'un point de vue géographique : des bâtiments pénitentiaires sont souvent placés à l'écart des habitations, la volonté des politiques publiques étant de les reléguer « dans des lieux de moindre visibilité sociale »⁵⁷⁴. Elle peut également être analysée d'un point de vue moral dans lequel subsiste cette crainte de la contagion qui conduit à des pratiques de rejet et d'exclusion⁵⁷⁵.

En partant d'un point de vue particulier, il apparaît un déploiement des positionnements concernant les relations parentales en prison. L'institution prône le maintien des liens à des fins de réinsertion sociale en organisant les contacts à travers différents dispositifs (parloir, UVF, téléphone, permission de sortir, etc.). Les professionnel·les, souvent diplômé·es, adhèrent majoritairement à ce type de représentations tandis que les moins diplômé·es, chargés de la surveillance des détenus, émettent davantage de réticence quant au bien-fondé de ces prescriptions. Mon propos est à nuancer, car les représentations concernant la nécessité de maintenir les liens familiaux s'opposent souvent aux pratiques concrètes et à des normes plus diffuses. Les prescriptions institutionnelles se confrontent aux normes de la « bonne » parentalité (être présent, participer aux besoins matériels et aux soins de l'enfant, l'éduquer et le soutenir émotionnellement...), à la protection de l'enfant et finalement aux représentations associées aux personnes détenues (elles sont incarcérées pour avoir outrepassé la loi et failli à leurs devoirs).

Pour revenir plus précisément aux hommes classés dans la *paternité suspendue*, être père ne constitue pas une ressource qu'ils sont en mesure de mobiliser. Le moment de l'incarcération rend visible leur éloignement de la sphère familiale, mais plus généralement leur perte de liens sociaux.

⁵⁷² Mary Douglas, *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 2005, p. 128.

⁵⁷³ É. Durkheim, *Les formes élémentaires de la vie religieuse*, op. cit., p. 55.

⁵⁷⁴ Philippe Combessie, *Prison des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Editions de l'Atelier, 1996, 240 p.

⁵⁷⁵ Michel Foucault, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, p. 231.

B. Faire l'expérience de l'effacement de soi en prison

L'absence de visites des enfants en prison a été analysée selon deux logiques de protection (choisie ou imposée). Dans la protection imposée, les pères sont empêchés dans leurs relations parentales, mais tentent rarement d'engager des procédures judiciaires ou des démarches administratives. Les conflits avec la mère et l'inertie institutionnelle constituent pour eux des données explicatives de leur impossibilité d'agir. La paternité s'efface dans les discours, les pratiques et dans le quotidien de ces détenus. Leur position d'abandon et de repli est perceptible pour la paternité, mais elle s'étend plus largement dans différentes sphères. Dans cette partie, je rendrai compte de leur place en détention et comment ils vivent l'incarcération puis je décrirai leurs tentatives pour oublier leur paternité.

1 - Ne pas se livrer, une manière de se protéger

La plupart des détenus expliquent qu'en prison, il faut avant tout se concentrer sur sa peine. Pour la *paternité marginale*, la famille affaiblirait les logiques d'adaptation et l'image de soi attendue en détention. Ils parlent peu de leur intimité avec leurs proches aux autres détenus, craignant de passer pour des faibles. Pour cette raison, ils se concentrent prioritairement sur la peine de prison, ce que j'ai appelé le *mode prison*. Ils font l'expérience d'une continuité entre le précarcéral et l'incarcération, les conduisant à maintenir leurs pratiques délictuelles. En revanche, pour les hommes regroupés dans la *paternité suspendue*, même si l'incarcération a eu une grande place dans leur biographie, ils participent peu des sociabilités carcérales parallèles. Les détenus décrivent la nécessité d'accepter cette peine pour supporter au mieux la vie en détention et parlent d'un « mauvais » moment à passer. Ils ne cherchent pas à se faire une place dans la hiérarchie carcérale. Néanmoins, ce type de discours amène à faire une hypothèse : ces hommes s'intègrent peu des groupes sociaux. Ils font l'expérience de la disqualification sociale⁵⁷⁶ à l'extérieur de la prison, mais également dedans. Comme la *paternité marginale*, ils font partie des classes populaires précarisées. Olivier Schwartz explique cependant que la catégorie du « populaire » est bivalente et peut s'appliquer différemment selon les groupes sociaux. « Elle désigne à la fois des spécificités culturelles et des positions sociales ». Dans notre cas, les hommes classés dans la paternité marginale et suspendue partagent une même position sociale qui d'être dominés dans l'espace social. Ils ont également une perception de l'avenir particulièrement restreinte et axée sur le présent mais ils se distinguent par leurs propriétés de type

⁵⁷⁶ Serge Paugam, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, p. 91.

« culturologique »⁵⁷⁷. Les hommes issus de la *paternité marginale* appartiennent à des bandes et à la culture de rue, tandis que ceux regroupés dans la *paternité suspendue*, plus âgés (d'au moins une dizaine d'années) ont probablement connu un déclassé social. Ils sont isolés et ne se définissent pas par des sous-cultures délictueuses et des réseaux d'économies souterraines. Ils ne se mélangent pas aux autres détenus, car ils n'ont pas une réputation à l'extérieur qui leur permet d'exister en détention. Ils se retrouvent à l'écart de ces sociabilités carcérales parallèles. Leur âge, leur trajectoire mais également leur motif d'incarcération peut expliquer cette différence entre les deux types.

Si les hommes de ce type disent « accepter » leur peine, cela ne signifie pas nécessairement assumer les motifs de leur incarcération. Ils maintiennent davantage que les autres enquêtés de larges zones d'ombre. Contrairement aux détenus classés dans les trois autres types qui rapidement ont confié les raisons de leur incarcération, trois détenus ne les ont pas évoqués et je n'ai pas pu accéder à ces données.

Nicolas est incarcéré depuis six ans, l'entretien est laborieux et il ne souhaitera pas poursuivre le suivi. Il répond par des phrases courtes et reste toujours vague. Ne bénéficiant pas de visites, je lui demande s'il écrit des lettres. Il refuse d'écrire, car celles-ci sont lues. Il ne dit pas le motif d'incarcération, mais la tournure de l'entretien laisse penser que ce dernier aurait pu conduire à éloigner l'enquêté de sa famille.

C'est grave votre incarcération ?

Oui c'est assez grave.

Vous vous en voulez ?

Moi je m'en veux, mais ce n'est pas quelque chose dont je veux parler, même avec la psychologue je n'en parle pas. Déjà que je la vois rarement. Quand on parle souvent des choses, on n'oublie pas. En prison c'est mieux d'oublier on évacue une fois et on passe à autre chose.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

Nicolas ne souhaite pas aborder ce sujet, quel que soit l'interlocuteur·trice. Il adopte la stratégie de l'évitement afin de se protéger. On est ici dans le cas des « zones blanches » décrites par Daniel Bertaux à propos de la pratique de l'entretien et du récit de vie. Les événements sont imprécis, flous voire ne sont pas évoqués – consciemment – par les acteurs. Il est possible de faire l'hypothèse que le laconisme ou le « faire silence » des enquêtés sur les raisons de l'incarcération constituerait un mode de préservation de l'intimité. Le silence permet également de limiter l'empiètement de l'autre (la chercheuse) sur la vie privée⁵⁷⁸.

⁵⁷⁷ *La notion de « classes populaires », op. cit., p. 5.*

⁵⁷⁸ Vincent Dubois, *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999, p. 302.

Mouloud, quant à lui évoque le motif d'incarcération (agressions sexuelles sur mineur de moins de 15 ans) avec moi, mais tente de maintenir le secret pour les autres détenus. Il évite leur contact et dans son cas l'encellulement individuel est particulièrement apprécié.

Vous êtes seul en cellule ?

Oui heureusement ils ont essayé de me mettre avec d'autre personne, mais y a toujours des problèmes, avec ceux qui fument, les désaccords sur la télé et les combines illégales. Et il y a toujours le plus fort qui gagne. J'ai de la chance d'être seul.

[Mouloud, 69 ans, marié, 2 enfants (29-25 ans), incarcéré depuis 2 ans, MA]

Cette partie nous permet d'appréhender plus généralement la gestion de la peine pour ces hommes regroupés dans la *paternité suspendue*. Ils se décrivent centrés sur eux-mêmes et leur quotidien, mais ce type d'argument cache certainement un isolement au sein de la détention, mais également à l'extérieur. Pour la *paternité marginale*, les liens entre les détenus apportent une certaine protection et une reconnaissance de leur pair. Ce n'est pas le cas pour eux, qui sont dans un processus d'isolement croissant et de dégradation social.

2 - Oublier sa paternité en détention

La posture des hommes regroupés dans ce type donne l'impression qu'ils cherchent à être invisibles en prison. Ils s'effacent en tant que père, mais également en tant que détenus. Je fais l'hypothèse qu'à la différence du premier type, la famille est mise à distance avant tout pour se protéger soi-même des sentiments que cela susciterait.

Prenons deux exemples : **Lahcen** a la garde de sa fille, pendant son incarcération, elle est placée chez sa sœur. Quant à **André**, il n'a pas vu son fils depuis 10 ans, il a de rares contacts téléphoniques.

Je pense à plein d'autres choses, y a plein de gens ici qui font ça. Y a une routine, on est pris parce qu'il y a à faire même si y a pas grand-chose et on se focalise sur autre chose. Y a que le premier mois où c'est dur où on dort pas et puis après on zappe. C'est un moyen de se protéger autrement, on vit pas si on pense qu'à sa famille, ses enfants, je ne pense pas que j'y arriverais.

Vous en parlez avec d'autres ?

Non, personne, même pas ma sœur, tout ce qui est privé c'est pas moi qui vais en parler. Juste dire que j'ai un enfant, que je m'en occupe, je ne suis pas quelqu'un qui aime trop en parler et qui vais m'ouvrir aux gens.

[Lahcen, 47 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Vous parlez de lui avec les détenus ?

Avec quelques détenus oui, je parle un peu de lui, mais on parle surtout d'autre chose, on parle de ce qu'on a fait dehors, on parle de tout, mais pas spécifiquement de ça. Les gens ils s'en foutent un peu, y en a ils écoutent, mais bon ici on pense à chacun de nous et à notre sortie surtout.

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Les discours de Lahcen et d'André se ressemblent. Tous deux décrivent leur manière de faire leur peine en mettant à distance leur paternité. Ils légitiment cette stratégie de l'effacement en montrant que la plupart des détenus font de même. Ces extraits amènent à deux analyses. La première est liée à la trajectoire parentale des enquêtés. Pour Lahcen, cette stratégie permet effectivement de mieux supporter la détention, tandis que pour André, elle est surtout le reflet de la relation effective qu'il a avec son fils, à savoir peu construite et vécue. La seconde analyse rend compte du silence des hommes autour d'une parole sur l'intime. Janine Mossuz-Lavau et Anne de Kervasdoué rapportent un entretien avec Danièle Haase-Dubosc (spécialiste en littérature) qui semble pertinent pour comprendre cette caractéristique en partie liée au genre masculin, mais particulièrement significatif pour ce type :

Les femmes « parlent de leurs soucis, de leurs inquiétudes... ça aide à les partager. Elles parlent d'une façon qui fait partie d'une culture féminine et aussi de la mort, beaucoup, et de leur deuil. Parce que parler de la mort, parler de leur chagrin et de leur tristesse, je crois que c'est très difficile avec les hommes qui ont culturellement besoin de ne pas montrer, de ne pas pleurer, de ne pas en parler. Tandis que les femmes gèrent très souvent leur souffrance par la parole. Donc ça sert à ça. Et puis ça sert aussi à se poser les vraies questions sur l'existence. [...] Quant aux hommes, il faudrait qu'ils puissent parler à ce niveau-là entre eux et ils me disent souvent qu'ils n'y arrivent pas. »⁵⁷⁹

Le silence ou encore le flou autour des événements sont particulièrement marqués pour les détenus classés dans la *paternité suspendue*. L'hypothèse qui peut être faite est que ces hommes tentent de se protéger d'un potentiel jugement et notamment du mien. Ce silence apparaît autour de l'exercice parental et de la perception de leur paternité. Pour certains dont les pratiques parentales sont faibles, maintenir un flou devient un moyen de cacher ce qui pourrait être perçu comme une défaillance de leur part. L'effacement des liens familiaux dans les discours prolonge un silence plus précis et plus problématique : le secret sur les raisons de l'incarcération. L'indifférence envers les autres détenus cacherait leur situation d'isolement et la dépréciation sociale dont ils feraient l'objet⁵⁸⁰.

La *paternité suspendue* rassemble des hommes qui ont des relations restreintes avec leurs enfants pendant l'incarcération. Mais l'ici et maintenant de la prison, loin d'être un espace-temps particulier entre plus largement en résonance avec la manière dont ces hommes sont devenus pères et se sont saisis de ce statut et des rôles qui en découlent. Dans certains cas, l'incarcération peut modifier les liens entre les pères et leurs enfants, mais pour la majorité des hommes regroupés dans

⁵⁷⁹ Janine Mossuz-Lavau et Anne de Kervasdoué, *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Editions O. Jacob, 1997, p.31. [entretien réalisé le 25 mars 1993]

⁵⁸⁰ Serge Paugam, *Le lien social*, Édition : 3e édition., Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2013, p. 85.

ce type, l'affaiblissement des liens a commencé bien avant cet épisode biographique. La prison n'est pas le motif premier de cette mise à distance des pères.

II - Une paternité discontinue et fragile avant l'incarcération

Cette seconde partie sera l'occasion de revenir tout d'abord sur leur entrée dans des paternités peu préparées, tardives et dont ils se retrouvent fréquemment exclus selon eux, par les mères. Puis on analysera l'instabilité parentale au regard d'une certaine précarité sociale. Enfin on évoquera la fragilité de leur(s) relation(s) conjugale(s) et leur exclusion du marché matrimonial.

A. Des hommes peu enclins au désir de paternité

Les hommes rassemblés dans la *paternité suspendue* ont un âge médian de 41 ans au moment de l'enquête (soit 10 ans de plus pour ceux classés dans la *paternité marginale*). L'âge médian au premier enfant est de 33 ans soit dix ans plus tard que pour la *paternité marginale* (22,5 ans).

Tableau 17 Âge des détenus et âges au premier enfant au moment de l'enquête pour les hommes classés dans la paternité suspendue

	Âge des détenus	Âge au premier enfant
1 ^{er} quartile	39	29
2 ^e quartile	41	33
3 ^e quartile	56	35
Effectif total (N=70)	10	

Les hommes classés dans la *paternité suspendue* deviennent pères plus tardivement, mais ces grossesses sont peu concertées et rarement désirées par eux. L'hypothèse proposée est que l'avancée en âge les rendrait plus enclins à se saisir de leur paternité. Pour certains, ces naissances semblent en apparence découler d'un « accord implicite »⁵⁸¹ entre les deux partenaires, pour d'autres elles sont davantage

⁵⁸¹ Mona Claro, *Ni hasard ni projet. Genre sexualité et procréation pendant la jeunesse en Russie (années 1970-années 2010)*, sous la direction de Michel Bozon et Juliette Rennes, EHESS, Paris, 2018, p. 412.

des « erreurs acceptées »,⁵⁸² mais peuvent aussi être issues d'un *désir d'enfant unilatéral*⁵⁸³. La partie à venir sera composée de deux sous-parties. La première traite de ces paternités tardives tandis que la seconde fait l'hypothèse d'une exclusion de ces hommes par les mères.

1 - Des paternités plus tardives et des grossesses peu concertées

Dans le chapitre précédent, j'ai montré que pour la majorité des hommes classés dans la *paternité marginale*, les naissances sont souvent peu prévues. Certaines ont été interprétées comme des « erreurs acceptées », car elles ont contribué à la mise en couple ou ont stabilisé le jeune couple en lui donnant du sens et un horizon futur. Nathan, par exemple, a expliqué que son futur est incertain, mais « *ce qui est pris n'est plus à prendre* », se rassurant d'avoir eu des enfants à un jeune âge⁵⁸⁴. Les hommes classés dans la *paternité suspendue* sont plus âgés à la première naissance de leur enfant que ceux du premier type. Ils se rapprochent de l'âge des hommes au premier enfant en population générale (32 ans)⁵⁸⁵. En étant plus âgés, ils auraient pu être plus à même de remplir les conditions préalables à la parentalité selon les normes sociales contemporaines : avoir souhaité avoir un enfant, se sentir prêt, avoir fini ses études, être dans un couple stable, avoir un travail stable, vivre en couple, avoir du temps, être prêt à faire des sacrifices (selon l'ordre d'importance)⁵⁸⁶, contrairement à ceux rassemblés dans la *paternité marginale*. Le constat est autre, la plupart restent dans une précarité économique et sociale. Ils cumulent des emplois peu rémunérés aux horaires atypiques et contractent des dettes. Quant à leurs relations conjugales, elles sont décrites comme temporaires et peu satisfaisantes.

Matthis est devenu père à 27 ans (il est le plus jeune de ce type) et se met en couple avec la mère de sa fille à la sortie d'une précédente incarcération. Placé sous surveillance électronique, il décide de s'installer chez elle pour faire son aménagement de peine. Celle-ci tombe rapidement enceinte et des tensions s'installent au sein du ménage.

C'était prévu d'avoir un enfant ou c'est arrivé comme ça ?

⁵⁸² Mona Claro utilise les expressions « erreur acceptée » et « hasard attendu » pour comparer les registres de procréation dans la période soviétique et postsoviétique en Russie. Le « hasard attendu » survient dans un scénario qui rend logique l'arrivée d'un enfant suite à une mise en couple, un mariage voire une décohabitation. Dans ce cas de figure, l'avortement n'est pas envisagé. « L'erreur acceptée » se caractérise par des mariages de rattrapages dans un contexte où les échecs contraceptifs sont nombreux. (Claro, 2018, p.446)

⁵⁸³ Les hommes rencontrés parlent du désir de la femme à avoir un enfant indépendamment de leur volonté.

⁵⁸⁴ Voir chapitre IV, partie II.A.2

⁵⁸⁵ Magali Mazuy et al., « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, 2015, vol. 70, n° 3, p. 427.

⁵⁸⁶ Magali Mazuy, « Avoir un enfant : être prêts ensemble », *Revue des sciences sociales*, 2009, vol. 41, p. 30–41 ; Arnaud Régnier-Loilier et Anne Solaz, « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes », *Politiques sociales et familiales*, 2010, vol. 100, n° 1, p. 61-77.

C'était prévu d'avoir un enfant, mais pas dans l'immédiat, je voulais me mettre en place, je voulais un CDI. Elle a pas attendu. Elle m'a dit « je l'ai, je le garde », elle n'a pas pris mon avis en compte. J'ai même pas eu le temps de me construire.

Tu t'es senti forcé ?

Oui un peu.

C'était une décision qu'elle a prise toute seule ?

Oui de garder la petite. Moi je voulais qu'elle avorte, car je la voulais pas maintenant, je lui ai dit qu'elle aurait dû continuer à prendre la pilule. J'allais pas la repousser, mais j'étais pas prêt, pas prêt pour l'élever correctement.

[Matthis, 31 ans, séparé, 1 enfant (4 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

La situation instable de Matthis, le conduit à vouloir reculer l'arrivée d'une grossesse. La naissance de sa fille peut être interprétée comme un désir d'enfant unilatéral ou d'« erreur acceptée » sous contrainte plutôt qu'une paternité imposée⁵⁸⁷. L'indécision dans le choix du terme pour qualifier cette naissance vient de son contexte : cette grossesse survient-elle suite à l'arrêt volontaire de la contraception de son ex-compagne – décrit par l'enquête – ou s'agit-il véritablement d'un accident contraceptif ? Matthis met en évidence l'absence d'accord réciproque dans le couple pour le projet de devenir parent et le moment où ce projet survient. Matthis est contraint à accepter sa fille, car il ne souhaite pas la « repousser », mais il se sent nié dans la prise de décision. L'avortement qu'il propose à son ex-compagne n'est de fait pas entendu.

Simon, quant à lui, a eu quatre enfants, issus de deux unions. Il devient père à 34 ans, son premier fils a actuellement 33 ans. Il a un second fils peu de temps après. Il est rarement à la maison, car il est souvent en déplacement professionnel. Il se sépare et entame une nouvelle relation, dont naissent deux autres enfants qui vivent en Espagne. Il s'est senti peu enclin à devenir à nouveau père avec sa deuxième compagne.

Pour les deux premiers je n'étais pas là à l'accouchement, j'ai assisté pour les deux petits.

Pour quelles raisons ?

J'étais plus jeune, un genre de « je m'en foutisme », je considérais que c'était pas ma place alors que la 2^e elle était pas d'accord.

[...]

Je suis vieux, je ne veux plus d'enfant, déjà les deux derniers c'était une bêtise, je savais que j'allais être vieux. Le dernier à 12 ans et j'en ai 69, bon dans leur tête j'en ai 50.

Tu t'es senti forcé ?

Imposé, je voulais faire plaisir. Les Sud-américaines, elles sont jalouses, elles pensent qu'avoir des enfants ça tient les hommes, j'ai un passé... Elle est jeune, elle a 40 ans.

[Simon, 69 ans, divorcé, 4 enfants (12 à 33 ans), incarcéré depuis 8 ans, MA]

⁵⁸⁷ Le terme de paternité imposée se rapporte à une décision de justice qui oblige un homme à assumer ses devoirs (notamment financiers) envers son enfant biologique. Cette expression nie en partie la responsabilité masculine dans la grossesse.

Au cours de l'entretien, Simon raconte avoir été peu présent pour ces deux premiers enfants. Il n'a d'ailleurs plus de relation avec son deuxième fils. Ayant « *un passé volage* » pour reprendre ses termes, il analyse le désir de sa compagne d'avoir des enfants à la fois pour tenir le couple et « l'homme », mais également du fait de son âge. Il utilise le terme « *imposé* » pour montrer que ce désir d'enfant n'est pas le sien, mais bien celui de sa compagne. On peut parler d'un *désir d'enfant unilatéral*. L'aspect central de cet entretien réside dans le peu de différence dans son désir de paternité entre la première union et la seconde union. D'un côté, il évoque une certaine insouciance de jeunesse et de l'autre son âge tardif pour avoir d'autres enfants. Trop jeune ou trop vieux, il existe un continuum dans son « être » père. Sans le désir de maternité de ses deux compagnes, aurait-il souhaité un jour devenir père alors qu'aucun moment n'a semblé propice à ce projet parental ? L'histoire de Simon laisse penser que certains hommes sont des pères malgré eux et qu'ils auraient pu ne jamais l'être. Est-ce une volonté propre de ne pas souhaiter devenir père ou leur difficulté à réunir certaines conditions (économiques, conjugales, sociales) pour élaborer ce projet ? Les exemples suivants vont dans le sens de ces interrogations.

Lahcen devient père pratiquement au même âge que Simon (36 contre 34 ans). Il rencontre la mère de sa fille tardivement. Il est d'origine maghrébine tandis qu'elle est française. La relation a du mal à être acceptée par sa propre mère. Sa compagne tombe enceinte sans qu'ils aient prévu de faire un enfant. À la différence de Simon, sa paternité s'inscrit dans le registre d'« erreur acceptée ».

C'était un projet ?

Non non c'est arrivé comme ça. Sa mère est tombée enceinte, elle voulait garder l'enfant sauf que c'est moi qui m'en suis occupé. C'est papa qui s'est mis aux couches, elle travaillait.

[...]

Quand elle est arrivée, vous étiez dans la salle ?

Oui j'étais dans la salle, y a pas eu... tout s'est bien passé. Ça fait bizarre, je ne sais pas comment dire, j'étais scotché, j'avais l'impression d'être dans un rêve. J'étais là sans être là, on voit un être qui est là. J'ai coupé le cordon, c'est moi qui l'ai fait et après c'est moi qui l'ai eu dans les bras le premier. Je ne sais pas comment dire, les sensations, c'était inexplicable.

[...]

Et avant d'avoir un enfant ?

Je ne pensais pas que ça allait arriver comme ça, je pensais qu'on allait en parler, préparer, c'est arrivé comme ça. On n'avait pas prévu, elle prenait un traitement contraceptif, je pense qu'elle a arrêté, mais on en a jamais parlé. J'étais tellement content d'avoir un enfant.

Vous vous êtes senti père avant ?

Je réalisais pas le truc, il a fallu que je la garde quand je l'avais dans les bras c'était pas encore ça, on se pose pleins de questions, est-ce qu'elle me ressemble, est-ce qu'elle a mes yeux...

[Lahcen, 47 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Lahcen décrit comme Matthis l'absence de discussion dans le couple concernant l'arrêt de la contraception. Cette « imposition » de la grossesse le conduit à tenir un discours bien distinct : plutôt qu'exposer les inconvénients de cette grossesse, il évoque la joie d'avoir un enfant. Cette paternité tardive est accueillie positivement. Contre toute attente, cette grossesse accident se solde par une

implication paternelle et non pas maternelle. Ce qui différencie Matthis et Lahcen est que le premier est déchargé de sa responsabilité paternelle tandis que le second est contraint de l'assumer. Matthis retombe en prison peu de temps après la naissance de sa fille, il ne s'en occupe pas et la mère assume les tâches parentales. Quant à Lahcen, la mère décide de mettre un terme à la relation conjugale et de lui laisser la garde de sa fille. Il n'a d'autre choix que de s'en occuper (avec l'aide de sa propre mère). Marie Cartier, Muriel Letrait et Matéo Sorin montrent que la participation masculine à l'éducation des enfants dans les classes populaires est souvent due à certains facteurs : « l'éloignement de la mère de la femme ou une rupture familiale peuvent aussi favoriser une plus grande prise en charge des enfants par le père »⁵⁸⁸.

Pères plus tardivement, peu d'enquêtés de ce type énoncent une envie assumée d'être parent au moment où ils le deviennent. Ils mettent en avant leurs non-choix lors de l'annonce de la grossesse. Certains acceptent cette paternité, d'autres dénoncent les conditions dans lesquelles elle survient. Un des résultats significatifs de l'enquête de Magali Mazuy est que les hommes répondent plus fréquemment que les femmes avoir vraiment envie d'un enfant. L'auteure interprète de deux manières ce résultat. D'un côté, « le modèle tardif masculin » d'Olivier Galland (1995) explique que pour les hommes un acte « doit être volontaire, souhaité, mais sans doute aussi responsable (l'impératif des attributs de la stabilité étant encore plus souvent demandé aux hommes). De l'autre côté, les femmes ont reçu une socialisation qui inscrit « les représentations de la maternité [...] dans l'univers mental, le désir d'enfant serait sous cette hypothèse plus précoce, et constituerait alors une condition déjà remplie »⁵⁸⁹. Ces deux interprétations loin de s'opposer permettent d'analyser l'entrée dans la paternité des hommes rencontrés. Ils décrivent un désir d'enfant qui n'est pas de leur volonté. Plus âgés que les hommes classés dans la *paternité marginale*, ils repoussent les naissances pour diverses raisons liées probablement à des instabilités conjugales, professionnelles et résidentielles ou du non-désir d'enfant. Leur âge n'est pas une donnée suffisante pour qu'ils se projettent en tant que parents.

Au vu de leur parcours, ces hommes auraient-ils un jour été prêts à avoir des enfants ? Ils ne valorisent pas la paternité au point d'en faire une dimension constituante de leur identité. Au contraire, les femmes – et notamment celles issues des classes populaires – valorisent davantage la maternité que les hommes la paternité. Olivier Schwartz a finement analysé l'importance statuaire de la maternité ; « les destins féminins [...] infléchissent vers le pôle maternel et familial ». Mon hypothèse est que les femmes évoquées dans les extraits rencontrent des hommes qui ne disposent

⁵⁸⁸ « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail, genre et sociétés*, 2018, n° 39, n° 1, p. 69.

⁵⁸⁹ « Avoir un enfant », art cit, p. 33.

pas et ne disposeront peut-être jamais d'une stabilité. Malgré tout, elles décident d'avoir/d'accepter un enfant en dépit de l'identité du géniteur.

2 - Des hommes qui ont le sentiment d'être de simples géniteurs

Le projet d'enfant découlerait selon les hommes regroupés dans ce type d'une volonté féminine et moins d'un accident de contraception. Elles prendraient la décision pour le couple ou pour elles-mêmes. La plupart expliquent qu'indépendamment de la nature du projet ils auraient souhaité s'occuper de l'enfant à sa naissance et décrivent l'exclusion dont ils ont été victimes. Aucun n'assume pleinement l'idée que devenir père les a laissés indifférents.

André contourne l'expression de ses sentiments et maintient un flou autour des événements. Il est en couple depuis peu quand son ex-compagne tombe enceinte ; cette grossesse est décrite comme une surprise qu'il accepte avec joie, mais étonnamment il n'est pas prévenu le jour de l'accouchement. Le couple se sépare moins d'un an après la naissance de Yann.

On a décidé ensemble (*d'avoir un enfant*) puis on s'est séparés, elle avait vingt-neuf ans et moi vingt-sept, Yann n'avait même pas un an quand on s'est séparés.

Et quand elle est tombée enceinte, ça vous a fait quoi ?

Ça m'a surpris, d'un côté j'étais content, je voulais être là pour lui et après la séparation elle ne voulait plus que je m'en occupe, elle m'en parlait pas, j'essayais d'être en contact, même m'en occuper, mais elle ne voulait rien savoir.

Et la première année ça se passait comment ?

Ça se passait bien, même le soir quand on dormait je me réveillais toutes les nuits pour m'en occuper.

Et quand il est né ?

J'étais heureux, j'ai pas été à l'accouchement, ce jour-là je travaillais et c'est quand elle est sortie de l'hôpital, elle me l'a ramené, j'étais content.

Elle ne t'a rien dit ?

Elle ne m'a pas prévenu, pourtant on était ensemble, c'est elle... C'est comme ça. Elle est partie en journée, elle m'a dit qu'elle partait en vacances et en fait elle allait à l'hôpital, elle m'a pas donné de réponses à ce niveau-là. Ce jour-là, elle m'a dit « c'est comme ça », pour moi il n'y avait pas de réponse (*au départ à la maternité sans être prévenu*).

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Lors du deuxième entretien, je reviens sur le contexte de la naissance, interpellée par l'ignorance d'André concernant l'accouchement. Ce dernier modifie légèrement sa version : « *je ne travaillais pas c'était la nuit, je ne sais pas exactement ce qui s'est passé. J'avais le téléphone allumé* ». À nouveau, il ne l'a pas vu partir pour la maternité, car cette dernière lui annonce qu'elle part en vacances : « *elle m'a pas donné de nouvelles et d'explications* ». Je lui demande comment s'est déroulé son retour et s'il a insisté pour comprendre qu'elle ait accouché sans l'en informer alors qu'ils sont ensemble, « *elle ne me disait rien, après j'ai laissé tomber et je me suis dit qu'on verrait plus tard* ». La situation qu'il décrit semble invraisemblable : comment a-t-il pu croire qu'elle partait en vacances sur un coup de tête ? Comment se fait-il qu'il n'ait pas cherché à savoir ? Est-ce un refus de l'enquête de me le dire ou bien une réelle

ignorance des tenants et aboutissants de sa propre histoire ? François de Singly explique que les individus peuvent se taire non parce qu'ils ne savent pas ou croient ne pas savoir, mais parce qu'ils ne veulent pas dire⁵⁹⁰. Le silence ou l'ignorance permettent aux personnes interrogées de sauvegarder leur identité sociale⁵⁹¹.

Pour revenir à André, je l'ai par la suite interrogé sur la reconnaissance de l'enfant. Les tournures de ses phrases sont semblables aux précédentes, il hésite et tente de se justifier.

Et tu l'as reconnu ?

Pas tout de suite, un peu plus tard, j'avais des problèmes de carte d'identité, fallait que je la refasse et quand je l'ai eu j'y suis allé je l'avais perdue. Fallait que je fasse une déclaration de perte.

Et avant tu n'as pas fait de reconnaissance ?

J'avais pas tellement le temps avec le travail.

Il porte ton nom ?

Non il porte le nom de la mère, elle a pas voulu ou je sais pas, j'aurai voulu qu'il porte mon nom, je sais pas, je vais voir dehors pour qu'il porte les deux noms.

André justifie la non-reconnaissance de son fils par des difficultés administratives, mais son récit est peu convaincant et témoigne d'un manque d'implication. Concernant le nom, André n'ayant pas reconnu son enfant, celui-ci porte le nom de la mère⁵⁹².

Encadré 6 Procédures de reconnaissance paternelle

Selon l'article 312 « L'enfant conçu ou né pendant le mariage a pour père le mari ».

L'article 313 prévoit que la présomption de paternité soit écartée quand le mari n'est pas le père. La présomption est également « écartée, en cas de demande en divorce ou en séparation de corps, lorsque l'enfant est né plus de trois-cents jours après la date soit de l'homologation de la convention réglant l'ensemble des conséquences du divorce ou des mesures provisoires prises en application de l'article 250-2, soit de l'ordonnance de non-conciliation, et moins de cent-quatre-vingts jours depuis le rejet définitif de la demande ou la réconciliation ».

L'article 316 prévoit la reconnaissance de l'enfant quand les parents ne sont pas mariés.

« Lorsque la filiation n'est pas établie dans les conditions prévues à la section I du présent chapitre, elle peut l'être par une reconnaissance de paternité ou de maternité, faite avant ou après la naissance. La reconnaissance n'établit la filiation qu'à l'égard de son auteur.

Elle est faite dans l'acte de naissance, par acte reçu par l'officier de l'état civil ou par tout autre acte authentique.

L'acte de reconnaissance est établi sur déclaration de son auteur, qui justifie :

⁵⁹⁰ « La gestion sociale des silences », *Consommation-Revue de Socio-Économie*, 1982, vol. 4, p. 37-63.

⁵⁹¹ E. Goffman, *Asiles - études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*, *op. cit.*

⁵⁹² « Les parents peuvent choisir, sous certaines conditions, le nom que portera leur enfant. Une déclaration conjointe de choix de nom peut être faite avant ou après la déclaration de naissance. À défaut de choix, l'enfant porte le nom du parent dont la filiation est établie en premier ou celui du père en cas d'établissement simultané de la filiation ». Code civil : articles 311-21 à 311-24-1

1° De son identité par un document officiel délivré par une autorité publique comportant son nom, son prénom, sa date et son lieu de naissance, sa photographie et sa signature ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance ;

2° De son domicile ou de sa résidence par la production d'une pièce justificative datée de moins de trois mois. Lorsqu'il n'est pas possible d'apporter la preuve d'un domicile ou d'une résidence et lorsque la loi n'a pas fixé une commune de rattachement, l'auteur fournit une attestation d'élection de domicile dans les conditions fixées à l'article L. 264-2 du code de l'action sociale et des familles. L'acte comporte les énonciations prévues à l'article 62 et la mention que l'auteur de la reconnaissance a été informé du caractère divisible du lien de filiation ainsi établi ».

Les articles 316-1-2-3-4-5 prévoient des dispositions particulières si la reconnaissance de l'enfant paraît frauduleuse.

Situation particulière : la prison

Dans le cas où le père ne peut se rendre en mairie (car il est incarcéré ou à l'hôpital), l'officier d'état civil peut se déplacer au lieu où il se trouve pour prendre acte de la reconnaissance. Toutefois, il devra y être autorisé par le procureur de la République.

Certains pères en prison attendent plusieurs mois avant de reconnaître leur enfant, car l'officier d'état civil attend d'avoir plusieurs demandes pour se déplacer.

Au moment de la séparation, André peine à voir son fils *« je le voyais pas, impossible de le voir. Elle répondait pas au téléphone ni au courrier. Elle changeait de numéro »*. Il ignore où elle habite *« elle voulait pas me dire et quand j'ai eu son adresse elle ouvrait pas la porte, elle m'en empêchait »* et ne connaît pas les raisons de son comportement *« j'attends d'être dehors pour en parler de tout ça. [...] Maintenant, c'est fait, c'est fait »*.

Au début de l'entretien André décrit son vécu positif de la grossesse. Sa surprise à l'annonce de celle-ci laisse penser qu'elle n'a pas été prévue, mais que l'accord a été implicite au sein du couple pour avoir un enfant. Puis des divergences et l'absence de communication émergent entre les deux partenaires. André semble exclu de sa paternité avant et après la séparation. Il apparaît passif face à une situation dont il n'a pas la maîtrise. Il ne se bat pas davantage pour avoir des réponses à ses questions et renvoie ces interrogations à l'après-carcéral. Face à ce flou, deux interprétations sont possibles. La première est qu'il connaît les raisons de son éviction parentale, mais ne souhaite pas me les partager. La seconde est qu'il n'a pas eu les éléments pour comprendre cette situation et/ou il n'a pas eu la force et l'envie de s'engager dans une lutte avec la mère de l'enfant (pour le voir naître, pour le reconnaître, pour le voir après la séparation...). Il finit par se résigner, ce qui conduit à son éloignement parental.

L'exemple de **Nicolas** est proche du précédent. Il est père d'une fille de 25 ans qu'il n'a connue que bébé. Il décrit cette naissance comme attendue, *« elle était désirée »*. Il se sent prêt à devenir parent, car il se dit inséré socialement et qu'il remplit sa fonction de pourvoyeur de ressources : *« moi je travaillais et au bout de sept-huit mois de grossesse je lui ai dit de se reposer et je l'ai mise sur ma sécurité sociale, moi je travaillais, j'étais préparateur, contrôleur, cariste et elle restait à la maison. »* Selon lui, son ex-compagne

ne s'acquitte pas de ses tâches domestiques « *quand je rentrais le soir, le ménage était pas fait, il n'y avait pas à manger, rien n'était préparé et c'était pas à cause de la petite elle la laissait chez sa mère* ». Puis le couple se sépare et Nicolas arrive difficilement à maintenir le contact avec sa fille, ce qu'il explique par des obstacles relationnels et financiers.

Du jour au lendemain elle a tout pris sans m'en parler, elle disait que je lui ne donnais pas d'argent, mais je payais déjà tout. J'ai fait une demande de visite pour ma fille, je l'ai vue chez sa mère et puis elle a fait appel et j'ai eu trois heures tous les quinze jours. Je ne pouvais pas mettre le billet aller-retour pour trois heures, j'avais des dettes. J'ai essayé au départ et puis j'ai laissé tomber et je me suis dit que j'allais lui mettre des coups à la grand-mère, c'est elle qui tenait les ficelles. Elle a dit que j'allais l'abandonner, qu'elle ne devait pas porter mon nom, elle a tout gâché. Il me restait deux-cents francs pour vivre j'avais onze-millions de dettes, j'avais toujours un créancier, c'était pour l'appartement, les crédits pour vivre.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

Nicolas affirme qu'au début il s'est battu pour sa fille, mais se sent acculé et ne cherche pas à revenir sur la décision de justice. Il doit parallèlement gérer ses problèmes de dettes.

Et comment ont été ces dix-huit mois quand tu étais à la maison ?

Le peu que je l'ai eue je le vivais bien, je rentrais le soir après le travail je jouais un peu. Au tribunal, j'avais pas d'avocat, j'ai eu des amis qui ont écrit pour m'aider. Et elle a dit que je repoussais la petite comme si elle est sale.

Le juge l'a crue ?

Je ne sais pas, je lui ai dit que j'avais le droit de visite, elle a fait des menaces de mort à ma vie et la juge m'a dit de contacter une assistante sociale.

Et après tu ne l'as plus vue ?

J'ai fait ma vie comme tout le monde.

Tu l'avais au téléphone ?

Non même pas

Tu l'as revue après ?

Je l'ai revue à cinq ans au tribunal pour le droit de visite. À chaque fois ça se passait mal. La première fois quand je suis arrivé ils avaient de la visite soi-disant, la deuxième fois elle était pas là et je n'ai pas cherché à faire respecter mon droit de visite.

Qu'est-ce qui s'est passé à ses cinq ans ?

J'ai fait les démarches pour avoir une aide judiciaire, mais c'est tombé à l'eau et puis ils m'ont accordé la journée tous les quinze jours au domicile de la belle-mère.

Nicolas explique avoir lâché prise face aux conflits et aux difficultés pour « *faire sa vie comme tout le monde* », pour avancer. Il se sent finalement dépossédé de sa paternité.

C'est comme si ma fille n'avait pas de père, (*la mère*) elle m'a même fait la réflexion « moi j'ai pas connu mon père » donc elle a sous-entendu que ma fille avait pas besoin de père. C'est pour ça que la belle-mère voulait pas qu'elle porte mon nom. Je ne suis pas parti, je travaillais, elle ne m'a donc jamais parlé d'être un père. [...]

Elle a fait un enfant et elle est partie ?

Elle voulait être mère et moi père et quand elle a eu la petite elle m'a dit « *je n'ai pas eu de père* », on s'est fiancés, mais elle ne voulait pas se marier. J'ai participé à l'accouchement, j'ai participé aux frais de la petite.

Vous l'avez reconnue ?

Je l'ai reconnue en deuxième. C'est la mère qui a fait en sorte qu'elle porte pas mon nom et à l'époque ça pouvait être changé donc elle l'a reconnue en premier. Il aurait fallu son consentement pour que je puisse lui donner mon nom. Quand la juge a demandé la pension, elle a refusé, elle voulait la pension fille-mère (*allocation parent isolé*).

Nicolas expérimente depuis longtemps l'absence de lien avec sa fille, il ne serait d'ailleurs plus en mesure de la reconnaître physiquement selon ses propos. Il analyse le départ « *du jour au lendemain* » de son ex-compagne comme brutal et inattendu. Comme André, il dit avoir été confronté au refus de la mère quant à l'exercice de sa paternité. Le fait que son droit de visite soit trop limité par la durée et coûteux émotionnellement, le conduit à abandonner. Si André a obtenu le droit d'appeler son fils une fois par semaine, Nicolas n'a reçu qu'une lettre peu de temps avant notre entretien. Grâce à un ami, il se procure l'adresse de sa fille, mais cette dernière interrompt l'échange. Nicolas décrit une préméditation de la mère à l'exclure en tant que père, la demande de la pension mère-isolée en serait la preuve. Plus largement, elle répèterait son propre modèle parental. Comme André, sa fille ne porte pas son nom. Nicolas, assez fuyant pendant l'entretien, fait partie des rares enquêtés qui n'ont pas souhaité répéter l'entretien. Au cours des échanges, il tient une posture distante et froide, répondant succinctement à mes relances. La paternité semble à la fois suspendue et interdite dans la pratique et dans les discours.

À la différence d'André et de Nicolas qui se sont réjouis de la grossesse (accord implicite du couple et naissance attendue), **Benoit**, quant à lui devient père par erreur et se sent contraint. Il entame une relation qui ne dure pas avec la mère de son fils et apprend après la séparation que cette dernière est enceinte. Sa situation professionnelle est précaire « *j'étais sans travail, sans rien, à poil* ». Il décrit la découverte de la grossesse et les relations avec son fils à la naissance :

Par rapport à mon enfant, ça fait deux ans et demi que je suis en galère, je l'ai vu les six premiers mois et là ça fait deux ans. Je l'ai reconnu à la mairie. On s'est séparés quand elle était enceinte. Je l'ai vue sur Facebook qu'elle était enceinte. Il était pas attendu et puis on n'est pas fous, elle prend pas la pilule, elle n'a pas de stérilet, je voulais qu'elle avorte, mais elle ne voulait pas, c'est pas facile, elle voulait plus qu'on soit ensemble, j'ai pas compris. Après elle faisait rien, pas de tâches ménagères, pas le linge donc pas de regret.

Vous êtes allés chez le médecin ensemble ?

Non elle me donnait plus de nouvelles, elle devait me dire pour la maternité, elle n'a pas déclaré mon nom, par chance j'avais fait la déclaration avant, j'ai été malin.

Et donc tu n'as pas su pour la maternité ?

Non, elle m'a pas appelé, ça m'est resté en travers de la gorge. Et puis je l'ai vu 4-5 fois. J'étais sur Paris, puis j'étais plus loin. Et après voilà, je suis tombé et depuis plus de nouvelles.

L'incarcération est liée à ça ?

Non-récidive, alcool au volant. Suite à mes jugements, j'ai été incarcéré depuis mai 2012. J'ai plus de nouvelles, mais dès que je sors je veux mes droits parentaux, mais avant j'ai beaucoup de choses à gérer, logement, travail...

[Benoit, 37 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Benoit revient sur l'absence de contraception de son ex-compagne s'excluant ainsi de cette responsabilité de la grossesse⁵⁹³. Benoit affirme ne pas vouloir renoncer à ses droits parentaux, mais ne donne pas d'éléments concrets allant dans ce sens. Comme Nicolas, il critique les manquements de son ex-compagne concernant les tâches ménagères considérées comme féminines. Si la division sexuée du travail domestique traditionnelle n'est plus aussi rigide et uniforme pour l'ensemble des classes populaires, on constate que pour les strates les plus précaires et dont les conditions d'existences matérielles sont fragiles, l'assignation des femmes aux tâches domestiques reste très ancrée⁵⁹⁴. Cette assignation est d'autant plus forte que les relations sont conflictuelles entre les anciens conjoints/partenaires/parents. La description par les hommes des « incompétences » des femmes dans leur rôle de « maîtresses du foyer » est renforcée par la dénonciation de leurs mauvais comportements parentaux (à savoir le refus des visites des pères aux enfants). Elles sont doublement disqualifiées en tant que mères et compagnes.

3 - Instabilités parentales et précarités sociales

J'ai analysé la manière donc ces hommes sont devenus pères et j'ai relevé deux éléments principaux. Le premier élément se rapporte à leur absence de volonté de devenir parent. Le second est le rapport entre séparation du couple et l'éloignement paternel. Ces aspects rappellent plus généralement les études sur les pères divorcés et séparés⁵⁹⁵. Cependant, ces études ont montré que cette fragilisation des relations père-enfant est marquée par de fortes variations sociales et se révèle plus importante dans les milieux modestes ou défavorisés⁵⁹⁶. Pour nos enquêtés, leur désengagement parental a souvent commencé bien avant la fin de la relation conjugale. Au plan social, ces hommes issus de milieux défavorisés ont connu des ascensions ratées ou des parcours heurtés. Matthijs

⁵⁹³ Comme certaines auteur·es j'ai montré dans le chapitre 4 comment les pratiques contraceptives reposent en grande partie sur les femmes.

⁵⁹⁴ M. Cartier, M. Letrait et M. Sorin, « Travail domestique », art cit, p. 79.

⁵⁹⁵ Pour citer quelques travaux : Daniel Bertaux et Catherine Delcroix, « La fragilisation du rapport père/enfant. Une enquête auprès des pères divorcés », *Recherches et Prévisions*, 1990, vol. 21, n° 1, p. 65-74 ; Anne Quéniart, « Emancipation ou désancrage social : deux représentations de la rupture parentale chez les pères n'ayant plus de contact avec leur enfant », *Déviance et société*, 1999, vol. 23, n° 1, p. 91-104 ; Debra A. Madden-Derdich et Stacie A. Leonard, « Parental Role Identity and Fathers' Involvement in Coparental Interaction After Divorce: Fathers' Perspectives », *Family Relations*, juillet 2000, vol. 49, n° 3, p. 311-319 ; Agnès Martial, « Des pères "absents" aux pères "quotidiens" : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, 2013, n° 2, p. 36-43 ; Collectif et Agnès Martial, *Des pères « en solitaire » ? : Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de L'Université de Provence, 2016, 201 p.

⁵⁹⁶ A. Martial, « Des pères "absents" aux pères "quotidiens" », art cit, p. 57 ; F.L. Allard et al., « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale », art cit ; Myriam Kettani et Séverine Euillet, « Expérience paternelle en situation de précarité socioéconomique : repérage et considération des spécificités », *Enfances, Familles, Générations*, 2012, n° 16, p. 17-33.

devient père alors qu'il sort de prison, ne travaille pas et vivra chez la mère de sa fille qu'il connaît depuis peu avant de retourner en prison. Quant à Lahcen, il doit accepter les réprobations de sa mère concernant son couple mixte. Il n'arrive pas à subvenir à l'ensemble des besoins du foyer et reprend ses pratiques délictueuses. André devient père un an après la mise en couple, il a contracté de nombreuses dettes pour avoir une maison. Quant à Simon, il effectue de nombreux « déplacements professionnels » de natures douteuses et semble fuir le foyer.

En tant que pères, ceux qui ont reconnu leur enfant n'arrivent pas à faire valoir les liens (environ 6 sur 10). Pascale Jamouille qui a étudié la construction de l'identité masculine dans les milieux précarisés précise qu'en cas de séparation, les hommes perdent souvent l'autorité parentale conjointe et « pour rester pères, ils doivent développer des capacités de négociation importantes avec (la mère des enfants) ». Lorsque subsistent de mauvaises relations avec leurs ex-femmes « ils ont peu de savoir-faire sur le plan de la négociation co-parentale, ils ont tendance à se sentir tout à fait impuissants, et à lâcher prise, les conflits de coparentalité se soldant alors par les ruptures avec leurs enfants »⁵⁹⁷. Les hommes regroupés dans ce type ont pour la plupart peu vécu avec leurs enfants (à l'exception de Mouloud et Lahcen). Dans les discours apparaissent des oscillations entre des moments d'engouement du père pour son enfant et d'indifférence et d'abandon. Daniel Bertaux et Catherine Delcroix désignent ce double mouvement par le terme de « père variable ». Ce phénomène est à la source de « très nombreuses dysfonctions psychologiques et sociales (non-paiement de la pension alimentaire, non-exercice du droit de visite, etc.) »⁵⁹⁸. Les hommes en situation de précarité vivent une chute consécutive à la fin de la relation conjugale, à l'éloignement avec les enfants et souvent à la perte de l'emploi⁵⁹⁹, à quoi s'ajoute ici l'incarcération. Les auteur·es suscit·es montrent plus généralement « les ravages qu'exercent sur ce rapport père/enfant la précarité de l'emploi »⁶⁰⁰. Ils ont également une conception traditionnelle du partage des tâches issues des fractions des classes populaires les plus précarisées⁶⁰¹ qui les conduit à disqualifier leurs ex-compagnes. Au moment de la séparation, ils n'ont donc jamais ou très peu effectué ces tâches. Cette situation rend complexe leur prise en charge des enfants en l'absence de la mère. Ils se sentent démunis face au travail domestique et parental qu'ils n'ont jamais ou peu investit. Ils se mettent finalement en retrait puis s'éloignent et se désinvestissent de la relation aux enfants.

⁵⁹⁷ *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine, op. cit.*, p. 167.

⁵⁹⁸ « La fragilisation du rapport père/enfant. Une enquête auprès des pères divorcés », art cit, p. 69.

⁵⁹⁹ Aurélie Fillod-Chabaud explique à juste titre que « le maintien du lien ainsi que des sentiments d'affiliation avec l'enfant, s'il ne peut se faire par la quotidienneté des relations, est entretenu par un investissement économique particulièrement conséquent, que seul un fort capital économique et culturel rend possible. » « Élever un enfant un weekend sur deux », *Savoir/Agir*, 2012, vol. 20, n° 2, p. 50.

⁶⁰⁰ « La fragilisation du rapport père/enfant. Une enquête auprès des pères divorcés », art cit, p. 70.

⁶⁰¹ M. Cartier, M. Letrait et M. Sorin, « Travail domestique », art cit.

Si certains pères voient dans l'incarcération l'origine de la séparation. La prison n'est pas le motif premier de cette mise à distance des pères. Les hommes de ce groupe se décrivent comme des victimes d'une décision maternelle et juridique tout en ayant une posture de fuite et de passivité. Ils n'ont pas la force de se battre ou ont le sentiment de s'être déjà battus. Ils se sentent exclus en tant que pères par les mères, mais ils ne livrent pas les raisons du conflit. Ils se décrivent comme des victimes d'une situation qu'ils n'ont pas choisie et se gardent bien d'évoquer les comportements qui auraient pu pousser les mères à agir ainsi (comportements violents, toxicomanie, alcoolisme, délinquance...).

B. Entre relation de couple temporaire et exclusion du marché conjugal

La pauvreté des discours et les stratégies de fuite rendent l'analyse des biographies complexe. Les hommes classés dans ce type restent flous sur les motifs de séparation avec la mère de l'enfant. Dans la *paternité marginale*, l'enfant survient à la suite de relations envisagées sur le registre de *l'expérimentation* et du *fun*. Ici, il est plus difficile de qualifier ces relations. Six enquêtés ressemblent à des célibataires de longue date (excepté Mouloud, Lahcen et Simon qui ont connu des unions plus longues et Matthis qui est plus jeune et qui a connu quelques histoires). Les hommes regroupés dans ce type semblent pour la plupart rejeter la vie de couple, mais ils paraissent surtout exclus du marché conjugal. Les études américaines sur les classes populaires ont mis en évidence la distance à la vie de couple relativement importante chez les ouvrier·es et les employé·es⁶⁰². Lise Bernard et Christophe Giraud expliquent que cette distance « prend des visages différenciés selon le sexe : vie seule pour les hommes, monoparentalité pour les femmes »⁶⁰³. J'ai montré précédemment le lien entre l'instabilité parentale et le vécu d'une certaine précarité sociale. Le travail de Robert Castel invite à voir la désaffiliation comme le résultat d'un processus. Il existe un continuum dans les « ruptures d'appartenances et des échecs à constituer des liens dans le tissu des relations familiales [amoureuses] et sociales et celles du monde du travail »⁶⁰⁴.

⁶⁰² Liebow Elliot, 2011, Tally's Corner. Les noirs du coin de la rue, Rennes, Presses universitaires de Rennes, cité chez Lise Bernard et Christophe Giraud, « Avec qui les ouvrières et les employées vivent-elles en couple ? », *Travail, genre et sociétés*, 2018, n° 39, n° 1, p. 42.

⁶⁰³ *Ibid.*, p. 42-59.

⁶⁰⁴ « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, n° 22, p. 11-27.

1 - De la distance au couple à la fragilité conjugale

Au moment de l'enquête, seuls Nestor et Mouloud sont en couple avec la mère d'au moins un enfant. Le premier reste très flou sur cette relation. L'administration pénitentiaire bloquerait selon lui ses demandes de visites. Incarcéré pour viol sur une mineure, il nie l'accusation. Cette affaire semble avoir divisé sa famille, néanmoins, il dit continuer à voir ses enfants lors de ses permissions de sortir. Quant à Mouloud, il est marié depuis plus d'une quarantaine d'années. Son incarcération également pour viol sur un mineur a ébranlé le foyer. Il n'a pas de visite, car son fils craint que des connaissances ou amis (qui se rendent régulièrement dans cette prison en tant que visiteur ou visité) découvrent son incarcération et les motifs d'inculpation. Matthias est engagé dans une relation fragile, mais il n'a pas de parloir, car ses permis de visites lui sont refusés puisqu'il est incarcéré pour violence conjugale sur sa nouvelle compagne. Les sept autres détenus sont tous séparés. Lahcen se sent actuellement exclu de ce marché conjugal, car la garde exclusive de sa fille l'empêcherait de nouer des relations avec de nouvelles femmes. Dans cette partie, je reviendrai sur les ruptures passées vécues par ces hommes.

Précédemment, j'ai évoqué la situation d'**André**. Il ignore les raisons pour lesquelles son ex-compagne lui a caché son départ pour la maternité, mais il n'en sait pas davantage pour leur rupture.

J'étais déçu quand on s'est séparés, mais bon avec le temps les choses évoluent, on change, le plus important c'est l'enfant. Elle m'a pas donné de vrais motifs, je ne sais pas exactement pourquoi on s'est séparés, de toute manière je verrai ça dehors, peut-être qu'en y repensant elle se remettra avec moi, je ne sais pas, c'est peut-être possible, mon fils voudrait que je revienne alors.

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

On peut émettre un doute quant à l'ignorance d'André. L'enquête décrit la possibilité d'une reprise de la relation qui semble assez peu probable au regard de son récit. Précédemment, il a évoqué les relations conflictuelles avec son ex-compagne (le refus de donner à l'enfant le nom du père, le passage devant le juge, la difficulté à faire respecter ses droits de visite...). Cette reconquête de la conjointe peut être interprétée comme le meilleur moyen pour reconstruire une unité familiale qui semble peu accessible autrement⁶⁰⁵. Cette manière de se raconter renvoie à l'analyse d'Irène Théry concernant les deux types de mises en récits du divorce : le drame et la tragédie. Pour le premier, le divorce « est un coup de tonnerre dans un ciel serein », une catastrophe ; pour le second, « il y a quelque chose de pourri dans le royaume du mariage »⁶⁰⁶, c'est le destin. Le drame est un registre essentiellement mobilisé par les hommes. Il donne une unicité à la biographie de l'individu,

⁶⁰⁵ Francine L. Allard et al., « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, familles, générations*, 2005, n° 3, p. 90.

⁶⁰⁶ *Le démariage : Justice et vie privée*, Paris, Éditions Odile Jacob, 1993.

amoindrissant la responsabilité personnelle dans la fin de la relation, en la renvoyant au couple lui-même ou à la conjointe. Les résultats d'une étude canadienne sur le maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale en contexte de pauvreté vont dans le même sens. Les auteures ont montré que les sentiments des pères face à la rupture diffèrent selon qu'ils soient ou non initiateurs de la séparation : « lorsqu'ils décident de la désunion, ils disent rompre pour le bien de leur famille. Peu responsables de leur propre décision, ils évoquent des raisons précises. Infidélité, problème de santé mentale, toxicomanie ou laisser-aller de la mère sont autant de facteurs les motivant à mettre fin à la relation conjugale. Toutefois, lorsque la décision de rompre est l'initiative de la conjointe, les pères s'interrogent peu sur les raisons ; la rupture leur semble si imprévue et spontanée. Ils nient y avoir contribué et se perçoivent comme victimes »⁶⁰⁷.

Nicolas, avec qui les échanges ont été succincts, ne parle pas des raisons de sa séparation, mais ajoute n'avoir jamais été dans de longues relations. Il met en avant son besoin de liberté et son refus d'être tributaire de quelqu'un.

Vous avez eu quelqu'un d'autre ?

J'ai eu des copines, mais je n'en ai jamais eu très longtemps, le maximum c'était huit mois. Quand on goûte à la liberté après... on n'a pas de compte à rendre.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

On retrouve également ce type de discours chez **Thierry** qui déprécie la vie en couple.

Pour Emeline, j'étais prêt je voulais une vie de famille et quand j'ai eu Charline, j'ai eu des doutes et je trouvais que la vie de couple c'était n'importe quoi. J'étais un solitaire, j'étais libre, j'avais ma voiture. Et quand j'ai voulu construire, il fallait rentrer dans le droit chemin, c'était pas que c'était un poids d'être papa, j'ai toujours été là pour les enfants, mais c'est parti en couille.

[Thierry, 41 ans, concubinage, 4 enfants (3 à 17 ans), incarcéré depuis 22 mois, CD]

Thierry se dit prêt à fonder une famille, mais son idéal conjugal et familial ne correspond pas à la vie quotidienne. Une possible prise de conscience de ses obligations en tant que père et conjoint le conduisent à préférer être « *solitaire* » et « *libre* ». Le couple n'est plus désiré ou désirable. L'extrait se termine sur l'expression « *c'est parti en couille* » qui est certainement une référence à son incarcération pour violence conjugale. Il considère que la fin de la relation survient à la suite de cet *évènement déclencheur*⁶⁰⁸ et ne décrit pas les étapes de fragilisation du couple.

Dans le cas d'**Evans**, l'*évènement déclencheur* correspond également à un fait de violence conjugale qui survient « *d'un coup* » comme une catastrophe unique.

Et la première incarcération, c'était pour quoi ?

⁶⁰⁷ Francine L. Allard et al., « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale : point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, familles, générations*, 2005, n° 3, p. 88.

⁶⁰⁸ Les *évènements déclencheurs* marquent « la fin de la crise » dans les récits en forme de drame. I. Théry, *Le démariage*, op. cit.

C'était pour violence sur mon amie qui m'a fait cocu avec son ami. Voilà.

La mère de ta fille ?

Oui la mère de ma fille.

C'était déjà arrivé avant ?

Non et d'un coup ça a dérapé et j'ai pris un an. C'était ma première incarcération, je l'ai très mal vécu, c'est dur.

[Evans, 41 ans, séparé, 1 enfant (10 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Les extraits présentés mettent en évidence une distance du couple par les hommes classés dans ce type, mais ils amènent également à s'interroger sur l'amour du conjoint par la mère de l'enfant. S'il existe un refus de leur part à être en couple, ce refus n'est pas uniquement subordonné à un désir de liberté. Sous-jacent à cette situation se dissimulent des difficultés à être en couple et dans le même temps à être exclus du marché conjugal. Pour Evans et Thierry, on peut identifier des problèmes de violence et d'addiction qui expliquent en partie les raisons des ruptures d'unions ou de relations. Une enquête menée en Suisse sur le couple montre que :

« Les individus ayant connu des difficultés socioprofessionnelles ont une probabilité plus forte que les autres de présenter des problèmes conjugaux. Cette association est particulièrement prononcée concernant les problèmes d'addiction et de violence dont souffrent 39 % des couples ayant des problèmes socioprofessionnels, contre seulement 23 % des couples ne présentant pas ce genre de problèmes. »⁶⁰⁹

Ces problèmes ont des influences sur la capacité des individus à communiquer, à prendre des décisions et plus largement à remplir leur rôle paternel (en tant que pourvoyeur de ressources, mais aussi dans la prise en charge des besoins éducatifs et émotionnels des enfants) : « 61 % des familles ayant rencontré des problèmes socioprofessionnels connaissent des difficultés liées au rôle paternel contre 44 % de celle qui n'ont pas eu ce type de problèmes »⁶¹⁰.

Les sociologues ont montré que depuis 1975, les procédures de divorce sont facilitées, la fragilité des relations conjugales se diffuse et les séparations se sont multipliées. Les biographies sont alors parsemées de séquences de vie hors couple⁶¹¹. La distance à la vie conjugale s'est développée, mais elle touche particulièrement les hommes issus des fractions les plus précarisées des classes populaires. Pour Christian Baudelot et Roger Establet : « la situation de célibataire est devenue beaucoup plus fréquente ces dernières décennies » et touchent particulièrement les célibataires masculins des classes populaires (et les femmes qui se situent plutôt chez les cadres)⁶¹². Ces hommes

⁶⁰⁹ Éric D Widmer et al., *Couples contemporains : cohésion, régulation et conflits : une enquête sociologique*, Zurich, Éditions Seismo, 2003, p. 174.

⁶¹⁰ *Ibid.*, p. 175.

⁶¹¹ Laurent Toulemon et Sophie Pennec, « Combien de personnes résident seules en France ? », *Population et Sociétés*, 2011, n° 484, p. 1-4.

⁶¹² « Classes en tout genres » dans Margaret Maruani (ed.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris, Découverte, 2005, p. 44.

sont peu engagés dans la relation de couple et les activités familiales, mais leur situation sociale les éloigne de ces sphères, car ils se trouvent dans « un processus de rupture cumulative des liens sociaux »⁶¹³.

Si je n'ai pas interrogé les femmes, j'aimerais tout de même parler des logiques qui ont pu les pousser à ne pas vouloir de ces hommes comme conjoints.

2 - Des mères qui ne veulent pas de ces hommes comme conjoints ?

Cette sous-partie cherche à comprendre modestement quelles sont les logiques des femmes à ne pas vouloir de ces hommes comme conjoints. Il est probable que certaines n'aient eu d'autres choix que de rompre les liens pour se protéger. L'incarcération constituerait un moment opportun pour se défaire d'hommes violents tant physiquement que psychologiquement.

Pascale Jamouille explique que certaines mères vivant dans des situations de précarités « se méfient trop des hommes pour leur donner une place dans leur famille. Elles mettent l'homme dans une « misère de position » familiale qui se superpose à sa « misère de condition »⁶¹⁴. La volonté de certaines femmes à fuir le couple et les relations avec les hommes pourraient constituer une nouvelle forme de revendication et de réappropriation de soi. En consacrant plus de temps et d'investissement à la famille que les hommes⁶¹⁵, elles acquièrent un pouvoir décisionnel et une dominance au sein du foyer. Erika Flahault qui s'intéresse aux situations de femmes vivant seules montre que « la sortie du couple peut être vécue comme une libération lorsque la femme est l'instigatrice »⁶¹⁶. La majorité des femmes attendent que les enfants soient plus grands pour rompre le couple et d'avoir acquis une meilleure stabilité professionnelle. Dans notre enquête, les informations sur les mères sont restreintes, mais ce sont elles qui rompent la relation – qui n'est pas nécessairement un couple – avant le terme de la grossesse ou alors que l'enfant est très jeune. Si ces femmes n'ont pas nécessairement une autonomie financière, il est probable que le manque de stabilité de ces hommes, mais également leurs problèmes de violence et d'addiction les conduisent à vouloir s'extraire de la relation. Pour reprendre les mots d'Erika Flahault, « le refus raisonné de s'engager dans des relations qui peuvent se révéler réductrices et aliénantes s'appuie généralement sur une expérience antérieure »⁶¹⁷. Ces hommes n'ont pas les attributs attendus pour être considérés

⁶¹³ S. Paugam, *Le lien social*, *op. cit.*, p. 103.

⁶¹⁴ *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, *op. cit.*, p. 173.

⁶¹⁵ Claude Dubar, *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 66.

⁶¹⁶ *Une vie à soi : Nouvelles formes de solitude au féminin*, Rennes, PU Rennes, 2009, p. 107-128-131.

⁶¹⁷ L'auteure utilise le terme de « femme en marche » pour décrire la prise de conscience de certaines femmes concernant leur cantonnement dans des rôles féminins et leur capacité d'adaptation à une vie solitaire.

comme de « bons pères » ou des pères nécessaires. Néanmoins, le besoin socialement construit pour la majorité des femmes d'être mère les conduit à former des couples insatisfaisants et/ou avoir un enfant, l'élever seules plutôt que de rester avec un père qui serait défaillant. Elles peuvent alors acquérir une certaine autonomie hors du giron masculin. Pour ces femmes, elles ont pu espérer tomber enceintes et avoir un enfant « pour soi »⁶¹⁸. Elles ont échoué à se marier ou à être dans une relation satisfaisante, mais elles ont réalisé leur désir d'être mère. Dans ce cas, l'identité du géniteur compterait moins que l'enfant.

Ces récits dépeignent en creux des mères qui pourraient ne vouloir ni père pour leur enfant ni conjoint. Il est probable que la situation socioéconomique de ces hommes et leur présence restreinte au sein du foyer ont conduit ces femmes à donner peu de crédit à leurs qualités parentales. Ces types de comportements (modes de fonctionnement, pratiques, attitudes, aspirations, etc.) montrent que les femmes des classes populaires d'aujourd'hui ne se conforment pas uniquement à des façons d'agir traditionnelles et ont également des postures de changements, des ruptures et de refus⁶¹⁹.

Francine L. Allard et al. expliquent que dans le cas d'hommes en situation de précarité, « les mères qui font confiance au père de leurs enfants sont celles qui ont vécu avec lui au sein de couples décrits comme égalitaires, où les tâches relatives au travail parental étaient partagées avant la séparation, celui-ci ne relevant plus d'un domaine spécifiquement maternel déterminant les critères de “bonnes pratiques” éducatives »⁶²⁰. Les analyses des auteur·es semblent difficilement s'appliquer aux hommes rassemblés dans ce type. Les différents éléments cités (absence de désir paternel, relations peu investies avec les enfants pendant le couple, au moment de la séparation et pendant l'incarcération, conflit conjugal, répartition des tâches traditionnelles et situation socioéconomique précaire) ont pu conduire ces femmes à vouloir vivre sans ces hommes, tandis que les pères ont développé pour leur part un sentiment croissant « d'extranéité vis-à-vis de l'enfant »⁶²¹, s'excluant progressivement de sa vie ou renvoyant la reprise du lien à un futur plus lointain et incertain.

Dans cette seconde partie, j'ai montré que la majorité des hommes classés dans la *paternité suspendue* ont déserté le foyer ou en ont été exclus. Les naissances sont présentées comme un *accord*

⁶¹⁸ M. Claro, *Ni hasard ni projet. Genre sexualité et procréation pendant la jeunesse en Russie (années 1970-années 2010)*, op. cit., p. 556.

⁶¹⁹ Olivier Schwartz, « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et sociétés*, 2018, n° 39, n° 1, p. 125.

⁶²⁰ « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale », art cit, p. 99.

⁶²¹ Agnès Fine et Agnès Martial, « Anthropologie et roman. À propos des pères divorcés », *Ethnologie française*, 2012, vol. 42, n° 1, p. 156.

implicite entre les deux partenaires, mais elles sont des *erreurs acceptées* ou décrites comme d'un *désir d'enfant unilatéral*. Quant aux relations conjugales, elles sont souvent fugaces et instables. Ces hommes justifient leur célibat par la distance au couple, mais la fragilité de leur situation socio-professionnelle les exclurait également de la sphère conjugale et familiale.

III - Conceptions du rôle paternel : entre suspension provisoire et suspension définitive

Dans la première partie, j'ai distingué deux logiques de protection de l'enfant pour expliquer l'absence de visites des enfants au parloir, mais elles ne suffisent pas pour distinguer la manière d'être et de se percevoir en tant que père. On peut distinguer la *suspension provisoire* et la *suspension définitive*. La *suspension provisoire* s'inscrit davantage dans le prolongement de la *protection de l'enfant choisie*. Je rappelle que cette protection découle d'un choix affirmé par détenu (conjointement à la famille) de mettre à distance l'enfant ou le jeune adulte de la prison. La *suspension provisoire* de la paternité suppose qu'une partie des pères de ce type pourrait reprendre les liens avec leurs enfants après l'incarcération, car ils ont été davantage impliqués dans la relation avec leurs enfants avant la prison, bénéficient parfois de contact indirect (téléphone, lettre) et d'un réseau de solidarité. Ils peuvent davantage se projeter en tant que parents dans le futur. Quant à la *suspension définitive*, elle se définirait par un lien très fragile à l'enfant. Les pères ont peu ou pas du tout de marge de manœuvre pour agir sur cette relation parentale. Ils ont une perception floue des rôles parentaux et un sentiment paternel inexistant. Il est probable que ce lien ne reprenne pas après la prison.

Tableau 18 Données récapitulatives pour distinguer la suspension provisoire de la suspension définitive

	Perception de la paternité	Se sentir père	Entourage et solidarité	Projet pour le futur
Suspension provisoire	+	+	+	+
Suspension définitive	-	-	-	-

Cette dernière partie du chapitre se découpera donc en trois sous-parties afin d'analyser la *suspension provisoire*, puis la *suspension définitive* et enfin pour décrire un entre-deux.

A. Une suspension provisoire de la paternité

Prenons l'exemple d'Evans qui nous permettra de mettre en lumière les diverses dimensions de la *suspension provisoire* de la paternité.

1 - Perception de la paternité : « Je veux qu'elle garde une bonne image de moi, d'un bon papa »

Evans est incarcéré pour braquage. Auparavant, il a déjà été en prison quelques mois pour violence conjugale envers son ex-compagne. Malgré cela, à sa précédente sortie, il a bénéficié d'un droit de garde pendant quelques années avant d'être incarcéré à nouveau. Depuis, son ex-compagne et sa propre mère refusent de mettre au courant l'enfant (10 ans) de son incarcération, elles lui disent que « *papa est parti travailler loin* ». Il se situe dans ce que j'ai nommé la *logique de protection imposée*. Avant son incarcération, il a bénéficié d'un droit de résidence partagée, droit qu'assume maintenant sa propre mère. Il est fort probable qu'il puisse récupérer ses droits à sa sortie. Il ne compense pas cette absence de visite par le téléphone : « *je peux pas la contacter, j'ai pas le numéro de mon ex et puis d'ici on ne peut pas appeler le weekend, on peut appeler que du lundi au vendredi* »⁶²². Cependant, et à la différence de la plupart des hommes classés dans ce type, Evans a amorcé des démarches pour être suivi par une médiatrice familiale. Au moment de l'enquête, cette médiatrice a pris contact avec la famille pour leur signifier l'importance de dire la vérité sur l'incarcération pour favoriser la construction psychique de sa fille. La mère et la grand-mère envisagent de lui parler de la situation de son père lors des vacances d'été (trois mois après notre entretien). Nous abordons la situation avant l'incarcération alors qu'ils sont déjà séparés :

On s'est séparés en bon terme pour la tchiotte, pour la petite, je lui ai dit qu'il fallait qu'on trouve, une bonne entente pour son éducation, qu'elle ne sente pas les tensions.

Vous aviez quelle relation avant ?

Je l'avais un weekend sur deux, on se voyait, j'avais mon appartement.

Vous faisiez quoi ?

Des activités, on allait dans des aires de jeux, au McDonald, Quick, et puis pendant les grandes vacances, je l'emmenais à la mer, pas loin d'ici.

Vous étiez que tous les deux ?

Oui, c'était vraiment un moment privilégié.

Tu aurais voulu plus ?

Je pouvais pas me le permettre, car je travaillais et entre chez moi et mon ex-concubine il y a 40 km, mais je suis en bon terme, je pouvais la prendre tous les weekends.

⁶²² Je n'ai pas pu vérifier cette information, mais d'autres détenus incarcérés dans des établissements différents m'ont rapporté les difficultés à faire concorder les horaires de la cabine à celles des enfants (avant 8 h, après 17 h et le weekend). De nombreux détenus utilisent de manière illégale des portables, mais aucun des détenus regroupés dans la *paternité suspendue* n'en a fait état.

[Evans, 41 ans, séparé, 1 enfant (10 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Evans s'éloigne peu des situations classiques des pères séparés qui ont une résidence partagée ; les activités sont tournées vers le divertissement et le vécu quotidien avec l'enfant apparaît peu envisageable du fait de la situation professionnelle et du lieu de résidence. Les descriptions des pratiques parentales sont peu étayées. Tandis que les vacances ne se distinguent pas vraiment des weekends. Evans a peu de moyens économiques, mais cherche à passer du bon temps avec sa fille, à moindres frais. Dans l'ouvrage, *Les classes populaires aujourd'hui : portraits de familles, cadres sociologiques*, les auteurs analysent « cette modestie sociale qui fait (que les parents) font du mieux qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont à disposition, selon leurs moyens, sans manifester un ressentiment lors de l'entretien. Ces activités de loisirs correspondent souvent à des instants de détente qui associent les parents et les enfants »⁶²³. Les loisirs n'ont souvent pas de vocation éducative : aller « au Mc Donald », au « Quick » ou sur des « aires de jeux » proche de chez soi. On s'éloigne des activités éducatives légitimes décrites par les classes moyennes ou supérieures. Cette analyse permet de rappeler que les hommes classés dans ce type se situent dans les fractions basses des classes populaires.

Interrogé sur l'éducation souhaitée pour sa fille, Evans tient des propos très généraux, qui paraissent largement induits par mes questions.

Je veux qu'elle apprenne la politesse, qu'elle soit bien, qu'elle apprenne bien à l'école.

Et tu penses avoir réussi à lui donner cette éducation ?

Oui, c'est une fille qui est facile à élever, elle n'est pas dure elle n'est pas turbulente, elle n'a pas été perturbée par la séparation, je pensais qu'elle allait l'être, mais non. Vu qu'elle avait deux ans, elle s'est pas rendu compte pourquoi ses parents se sont séparés, mais elle a pas posé de question, en tout cas pour le moment, mais je lui dirai.

Qu'est-ce que tu veux lui transmettre ?

Je veux qu'elle garde une bonne image de moi, d'un bon papa et que je puisse lui apporter un maximum de chose, par exemple, quand elle grandira, je veux lui payer ses études, lui financer son permis.

L'aspect financier est important pour toi ?

Non, mais si elle a besoin d'aide, si je peux lui apporter un maximum de chose, je lui apporterai.

Il y a d'autres choses que peut apporter un père selon toi ?

Pour le moment je vois que ça.

L'aspect général des propos sur les pratiques et les représentations éducatives s'explique par la difficulté à les énoncer quand celles-ci font partie de routines intériorisées. L'éducation n'est pas envisagée sur le temps long, mais se pense sur l'instant. La mise en détention rend également difficile cette actualisation des pratiques sachant qu'Evans n'a pas vu sa fille depuis deux ans.

⁶²³ F. Schultheis, A. Frauenfelder et C. Delay, *Les classes populaires aujourd'hui, op. cit.*, p. 119.

Les propos d'Evans dessinent un futur après la prison dans lequel il espère avoir une place. Il valorise à la fois une prise en charge financière des besoins de sa fille et espère qu'elle pourra se référer au modèle parental du « bon père ».

Qu'est-ce que c'est un bon père pour toi ?

C'est quelqu'un qui lui donne une bonne éducation, qui cherche à bien l'élever tout au long de sa vie, être toujours à l'écoute et subvenir aux besoins.

Et un mauvais père au contraire ?

Quelqu'un qui boit, qui se drogue, qui s'occupe pas de ses enfants, qui ne travaille pas.

Es-tu le père que tu voulais être, que tu imaginais ?

J'essaie, j'essaie parce là j'ai trois ans à faire et quand je vais sortir je vais devoir rattraper le temps perdu même si le temps perdu est perdu, mais il faudra essayer le rattraper au maximum.

Est-ce qu'on peut parler d'une pause dans ta paternité ?

Oui c'est ça, ça fait un trou dans son histoire parce que là trois ans c'est long. Elle a 10 ans et quand je vais sortir elle aura 12 ans, donc j'aurai perdu deux années.

Là tu penses pouvoir faire le père en prison ?

Pour moi c'est impossible.

L'intérêt de cet extrait réside dans la distinction du bon père et du mauvais père qu'Evans développe à la suite des questions. Il peut difficilement se définir en tant que mauvais père, car il tente de préserver une identité positive de lui-même notamment face à l'enquêtrice. Dans ce contexte particulier de l'entretien, l'auto-dévalorisation de soi viendrait se superposer à une situation déjà disqualifiante : il est incarcéré et dépend de deux femmes (l'ex-compagne et sa propre mère) pour avoir des contacts présents et futurs avec sa fille. Il ne décrit pas tant les « compétences » parentales réelles pour être un « bon père » que des attitudes ou la capacité à assumer un statut de pourvoyeur de ressource. Evans décrit pour lui ce qui est de l'ordre de la défaillance voire de l'irresponsabilité. Dans son cas, l'incarcération ne fait pas de lui un mauvais père, la prison rend inefficace la paternité et la gèle pendant un temps donné. Pour le dire autrement, être en prison fait seulement de lui un père absent, mais pas nécessairement « mauvais ». Il ne parle qu'à demi-mot des difficultés possibles à la sortie. Il ne sait pas ce que « rattraper » le temps perdu signifie et comment il devra actualiser ses rôles paternels au développement de sa fille pendant son absence.

2 - Entourage et solidarité : « ma mère a récupéré ma garde »

Parler de *suspension provisoire* de la paternité souligne le déficit de pratiques et l'absence de contact en face à face avec l'enfant en prison, cependant que l'existence de liens avant l'incarcération, laisse ouverte la possibilité d'une reprise à la sortie. Cette situation renvoie à la présence d'un réseau de solidarités familiales. Dans le cas de Lahcen, sa sœur récupère la garde de sa fille et sa propre

mère continue à la voir⁶²⁴. Quant à **Evans**, sa mère a repris son droit de résidence partagée et lui parle de l'évolution de sa fille à chaque parloir permettant de l'inclure dans la vie familiale.

Et donc si je comprends bien ta mère la voit beaucoup ?

Oui ma mère a récupéré ma garde, j'avais un weekend sur deux et c'est elle qui en bénéficie et qui la garde.

Elle s'en occupe comment ?

Elle s'en occupe bien, elle est gentille, ma mère m'écrit, elle me dit qu'elle (sa fille) a un comportement normal, qu'elle est pas renfermée, mais par contre elle ne me réclame pas, moi ça me fait un peu mal, je crois qu'elle m'en veut de ne pas être là.

Et comment elle justifie ton absence ?

Ma mère n'en a pas parlé, je lui ai dit que si elle demande Papa, qu'elle lui dise que je pense à elle, que j'ai envie qu'elle vienne me voir.

[...]

Ma mère m'écrit de temps en temps, elle me dit que ma fille a un bon comportement, que tout se passe bien, elle rentre pas dans les détails. Quand je reçois ce genre de lettre, ça me fout le bourdon, car je ne suis pas là.

Vous parlez de l'éducation de ta fille avec ta mère ?

Non, elle fait ce qu'elle veut, elle a l'expérience avec ma fille, elle la garde assez souvent. Je pense que ça se passe bien entre elles, mais j'en sais pas plus, je préfère ne pas avoir trop d'infos, j'ai envie de la découvrir par moi-même. Et j'ai dit à ma mère de pas trop me dire pour ne pas trop en souffrir. Je sais qu'elle a un bon comportement, qu'elle est un peu turbulente, mais c'est l'âge.

Elle te donne des photos ?

Oui, elle m'a donné une photo que j'ai accrochée dans ma cellule, mais j'attends les autres.

[...]

Tu es proche de ta mère ?

Oui, on est très soudés.

Au parloir, ça se passe comment ?

Elle me parle du comportement de ma fille, ma mère m'en veut que je sois en prison et c'est normal, elle me dit que je pourrais être dehors pour m'occuper de ma fille, elle m'en veut un peu, car être en prison, c'est un abandon, on parle pas de 6 mois-là, non de 3 ans donc c'est lourd [...].

Elle te parle du dehors ?

Oui elle me parle de ma fille, de mes oncles, mes tantes et mes grands-parents.

Est-ce que ça te fait du bien ?

Oui ça me remonte le moral et rien que de la voir ça me fait du bien. Avoir un contact extérieur, ça fait du bien, elle vient une fois toutes les 3 semaines.

[Evans, 41 ans, séparé, 1 enfant (10 ans), incarcéré depuis 1 an et demi, MA]

Ces extraits éclairent sur trois aspects constitutifs des solidarités familiales et plus largement de la filiation : la transmission, la mémoire et la morale. La transmission familiale se met en œuvre dans

⁶²⁴ Lahcen décrit également le rapprochement avec sa mère depuis la naissance de sa fille, se construit un réseau de parentèle autour lui qui s'accroît à la séparation avec son ex-compagne. « *Et votre mère avec votre fille comment ça se passe ? Ça se passe bien. Quand je me suis mis avec ma compagne, c'était plus compliqué, elle était traditionnelle. Quand elle a su que j'étais avec une Bretonne et quand j'ai eu mon enfant, elle est devenue grand-mère donc elle était contente. C'était le premier et puis j'ai pas de frère. Ça m'a beaucoup rapproché d'elle. Je n'étais jamais avec elle avant la naissance. Et quand ma fille est née elle venait souvent, elle regardait comment je faisais, elle faisait les petits plats, c'était énervant, je lui disais "laisse-moi tranquille", elle me disait de pas faire comme ça. Ça m'énervait, mais j'écoutais elle avait plus d'expérience. C'était énervant, mais quand elle tombait malade elle m'aidait moi je ne savais pas. » [Lahcen, 47 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]*

l'expression du lien grand-parental. La mère d'Evans lui parle des comportements de sa fille et permet à Evans de participer indirectement à son évolution. Le travail de transmission de la mère peut encourager la propre capacité de l'enquêté de transmettre⁶²⁵ à son enfant dans le futur. Elle lui donne la possibilité de disposer d'un certain nombre d'informations sur ce qu'est une famille, sa famille, sa fille, de sorte que l'enquêté puisse maintenir une forme de continuité relationnelle. L'évocation des souvenirs les inscrit dans le présent et nourrit une intimité familiale.

La mémoire familiale se transmet par l'évocation du père/fils entre les différents membres de la famille et lui permet de conserver une place dans le réseau de parenté. L'enjeu de la transmission est de l'ordre identitaire, car elle donne une place à l'individu dans la parenté et lui permet de bénéficier d'une reconnaissance de soi par les autres. Dans ce contexte, Evans fait à la fois partie d'une mémoire collective, mais cette transmission nourrit également son identité individuelle⁶²⁶ et notamment ses rôles relationnels de père, de fils, etc. Frédérique Fogel explique que la mémoire constitue un des vecteurs de la continuité de la parenté, car elle agit sur les « interrelations (par exemple, la cohésion entre les générations par le partage d'une même histoire) et sur la temporalité (par exemple, en rapprochant dans un imaginaire commun le passé du présent) »⁶²⁷. Jean-Hugues Déchaux va également dans ce sens en montrant l'importance de la filiation dans ce qu'elle consolide « l'individu dans son être », le liant à la fois à la vie, à la mort, permettant de donner à l'existence un sens⁶²⁸ qui n'est pas hors de soi.

Enfin, la morale familiale provient du souci de la mère d'Evans à le responsabiliser face à son absence et aux conséquences de son acte ; ce que Caroline Touraut nomme « réhabilitation future »⁶²⁹ du détenu. « Faire la morale » apparaît ici comme une manière d'instruire et de rendre meilleure la personne accusée. Cet acte renseigne sur l'attachement éprouvé pour le détenu. À la naissance d'un enfant, le père prend généralement sa « place de maillon au sein de la lignée »⁶³⁰ faisant le lien entre ascendants et descendants. Ici, la grand-mère devient le point nodal qui permet le maintien d'une mémoire⁶³¹ et d'une transmission familiale. Evans n'a accès à sa fille que par son

⁶²⁵ Robert Neuburger, *Le mythe familial*, Montrouge, 2015, 199 p.

⁶²⁶ Florence Haegel et Marie-Claire Lavabre, *Destins ordinaires. Identité singulière et mémoire partagée*, Paris, Presses de Sciences Po, 2010, p. 15.

⁶²⁷ « Mémoires mortes ou vives : Transmission de la parenté chez les migrants », *Ethnologie française*, 2007, vol. 37, n° 3, p. 509.

⁶²⁸ « Les liens du souvenir » dans Marie-Odile Mergnac (ed.), *La généalogie: une passion française*, Paris, Autrement, 2003, p. 67.

⁶²⁹ *La famille à l'épreuve de la prison*, op. cit.

⁶³⁰ Marie-Clémence Le Pape, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Recherches et prévisions*, 2005, vol. 82, n° 1, p. 22.

⁶³¹ Caroline Touraut précise la place des « femmes (les compagnes, les épouses et les mères) [qui] remplissent leur rôle de consolidation de la famille malgré les murs et forgent la mémoire familiale du détenu en lui transmettant l'ensemble des événements, petits et grands ». *L'expérience carcérale élargie*, op. cit., p. 364.

intermédiaire. La mère conserve sa responsabilité de parent envers son fils incarcéré. Ce souci de transmission et de mémoire a cependant certaines limites, car il se heurte à la logique de protection de l'enfant vis-à-vis de l'incarcération imposée par son ex-compagne et sa mère.

3 - **Projet pour le futur : « je vais récupérer mes droits de garde »**

Evans qui n'a de contact qu'avec sa propre mère n'est pas un détenu « absent omniprésent »⁶³² dans la vie quotidienne de ses proches. Il a une place périphérique et devient un maillon en suspens dans le réseau de parenté. Ainsi les transferts d'argent vont de sa propre mère vers sa fille sans transiter vers lui, sautant une génération.

Ma mère m'envoie pas, car elle s'occupe déjà de ma fille. Elle continue à la voir et là elle va l'avoir pour les vacances d'été, tout le mois de juillet. Ils vont partir en vacances. Je suis content pour elle, mais ça m'embête de pas être-là.

La paternité d'Evans n'est pas inexistante, mais bien suspendue ; elle existe principalement à travers cette solidarité familiale. La relation avec sa mère maintient un espoir quant à la reprise du lien physique avec sa fille après la prison.

Comment tu vois ta sortie ?

À ma sortie comme je l'ai dit, je vais récupérer mes droits de garde, mon appartement et puis refaire comme avant, m'occuper d'elle.

Ça te convient que ta mère ait sa garde ?

Ça me soulage, un peu du coup, ça fait pas une trop grosse coupure, c'est un environnement connu, ça ne peut que lui faire du bien, elle a sa chambre, ses repères.

Dans le second entretien, je reviens sur sa perception du futur.

Tu te vois comment dans les 3-4 années à venir ?

Faut que je retrouve un travail puis un logement.

Est-ce que tu te sens confiant ?

Oui j'ai pas peur, j'avais déjà fait une incarcération en 2012 à Compiègne et j'ai réussi à me reconstruire. J'ai eu un appartement, j'ai refait ma vie, j'ai trouvé un boulot et puis en 2015, je me suis laissé embarquer avec un ami et on a fait un braquage.

Ces deux extraits permettent de voir comment le maintien du lien entre la grand-mère et la petite fille rassure Evans sur la possible transition du lien parental de la grand-mère au père. Avoir des liens solides avec ses propres parents sécurise l'individu sur sa propre capacité à être soi-même un parent. Quant à l'expérience carcérale passée d'Evans, elle le conforte dans sa capacité à « refaire sa vie ». Si

⁶³² Caroline Touraut montre que les proches de détenu, « pour éviter que la séparation physique n'éloigne les acteurs les uns des autres » construisent un « nous » et continuent à « impliquer l'autre dans les décisions ponctuant la vie quotidienne et de produire de la présence malgré l'absence ». *Ibid.*, p. 400.

cette mise en récit peut cacher les craintes de l'enquêté, il affiche en tout cas un certain optimisme quant à sa sortie.

L'exemple d'Evans permet de dessiner les contours de la *Suspension provisoire* de la paternité. Elle caractérise des hommes aux liens fragilisés avec l'enfant avant la prison, mais qui ne sont pas inexistantes. L'institutionnalisation du lien paternel par un droit de garde a assuré l'exercice parental. Ce cadre juridique efficient avant l'incarcération pourrait reprendre à la sortie grâce au concours d'une solidarité familiale. L'histoire d'Evans est particulièrement intéressante, car malgré la violence conjugale, le droit de garde a été maintenu et a permis d'amoindrir le risque de rupture (après la séparation et sa première incarcération). Pour la *suspension définitive*, je montrerai que cette institutionnalisation a fait défaut.

B. Une suspension définitive de la paternité

À la différence de la *suspension provisoire*, la *suspension définitive* de la paternité désigne une paternité effacée, voire inexistante. Il existe un flou sur le passé, mais également sur le futur. Les difficultés déjà évoquées – contexte de la naissance de l'enfant, situation conjugale et professionnelle – conduisent à envisager un affaiblissement durable de la paternité qui dépasserait le seul moment de l'incarcération. Cette dernière rend visible la faiblesse des liens passés. La vie est suspendue, la paternité constitue un élément parmi d'autres. L'horizon de ces détenus dépasse peu les murs de la prison. Les hommes rencontrés semblent à la fois défaitistes et passifs.

1 - Ne pas se sentir père : « je ne suis pas un père modèle », « je suis inutile depuis vingt-cinq ans »

Pour montrer, la difficulté de ces hommes à se définir en tant que père, je prendrai l'exemple de **Nicolas**. Il n'a vécu que les huit premiers mois avec sa fille et la revoit à ses 3 ans lors d'un passage devant la juge des affaires familiales. Avant cela, il n'entame aucune démarche ignorant l'adresse de la mère : « *je ne savais pas où elle était, sa famille me disait qu'elle n'était pas là, qu'elle ait la garde je m'en fous, mais que je puisse la voir dans des vraies conditions, mais la justice n'est pas juste [...] Ce n'était pas à moi de faire les démarches* ». Sa reprise de contact vingt ans après est fugace : « *je lui ai écrit, elle m'a répondu et ça s'est arrêté net, alors moi j'ai arrêté. Elle me parlait de son copain, elle me disait qu'elle était enceinte et dès qu'elle a été mère elle a arrêté, peut-être qu'elle a plus le temps ou qu'il y a la grand-mère derrière* ». Selon lui, sa belle-mère prendrait toutes les décisions, elle l'aurait rapidement exclu de la vie familiale en faisant pression sur sa fille. Il explique avoir été mis en garde : « *on m'avait dit qu'avec cette famille j'aurais des emmerdements* ». Nicolas analyse son histoire dans un registre fataliste, il ne pouvait y échapper, tout

était écrit d'avance. La reprise de la relation est peu envisageable selon lui, mais le plus important est que son indifférence à sa fille est manifeste.

Vous voudriez reprendre le contact ?

J'attends d'être dehors, je ne sais pas où elle habite, j'irai là-bas. Je sors en 2016, je suis en prison depuis 2009.

Et vous aimeriez que cette relation recommence ?

Après je m'en fiche, si on a une relation on l'a sinon on fait sa vie, c'est elle qui fait son bonheur, je ne peux rien pour elle.

Vous ne voulez pas faire les démarches ?

Non, mais c'est moi qui aurais dû les faire, je ne voulais pas me mettre dans sa vie, m'interposer, lui gâcher sa vie, se mêler de son bonheur (...) Chacun fait son bonheur, si j'avais vu son copain j'aurais dit qu'il est naze, mais c'est à elle de faire sa vie, je suis sûr que la mère et sa grand-mère font le maximum soit dans son bonheur soit dans son malheur. Chacun se débrouille, si elle veut me contacter elle le fera. Ça me permettra de ne pas user de stylo.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

Nicolas expérimente depuis vingt ans une absence de liens avec sa fille. Cette rupture familiale touche également des hommes dont les enfants sont plus jeunes. Sans pouvoir présager que ces pères vivront la même histoire que Nicolas, ils n'ont jamais vécu avec ces enfants et ne les ont pas davantage désirés.

Benoit se décrit désengagé de sa relation avec son fils qu'il n'a vu que deux-trois fois après la séparation du couple et avant l'incarcération et dont il découvre l'existence via Facebook. Je l'interroge sur la situation conjugale de la mère de l'enfant :

Elle a un nouveau compagnon ?

Aux dernières nouvelles oui, elle fait ce qu'elle veut.

Et comment tu le vis vis-à-vis de l'enfant ?

Ça me va tant qu'il l'appelle pas papa après c'est compliqué.

Ça t'embête qu'il s'en occupe ?

Oui et non après faut bien quelqu'un qui s'en occupe, je ne suis pas un père modèle.

C'est quoi un père modèle pour toi ?

Quelqu'un qui passe du temps avec, l'emmener à l'école, être présent, lui donner de l'amour.

[Benoit, 37 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Dans le rapport Théry-Leroyer, les auteur·es expliquent que dans les années 1970, le beau-parent apparaissait comme « le substitut rassurant du coupable ». Dans un contexte de recomposition familiale, elles analysent la place du beau-parent dans sa coexistence avec l'autre parent et non plus dans sa substitution⁶³³. Benoit n'envisage pas que ce nouveau compagnon prenne son statut de père, mais il conçoit qu'il endosse les rôles qu'il n'assume pas (d'éducateur et de soutien) et qu'il subviennne aux besoins de l'enfant. Benoit accepte que quelqu'un soit ce père modèle qu'il décrit et n'est pas.

⁶³³ *Filiation, origines, parentalité Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, Paris, Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère délégué chargé de la famille, 2014, p. 279-281.

Peut-on parler d'une « naturalisation du détachement paternel » au sens de Jennifer Utrata⁶³⁴ ? Dans les discours recueillis, les personnes interrogées décrivent des situations qui les ont contraints à s'éloigner de leur paternité et de s'en désinvestir sur le temps long. La naturalisation du détachement paternel se définirait par une mise en discours de ces contraintes, ce qui neutraliserait en partie leur responsabilité individuelle et leur permettrait d'abaisser les exigences paternelles, ce que Jennifer Utrata nomme la « barre basse de la paternité » (« the low bar of fatherhood »). L'exemple de **Nicolas** va dans ce sens.

Vous vous sentez père ?

Non pas du tout, peut-être parce que je ne l'ai pas élevée, je ne l'ai pas cherchée à l'école, je sais que je suis père, et grand-père, mais j'arrive pas à me sentir comme tel.

Pour vous c'est quoi être père ?

S'occuper d'un enfant, aller à l'école, jouer avec elle, quand on l'a pas (qu'on ne vit pas avec) on sait qu'on est père, mais on n'a pas l'expérience dans un sens.

Et dans votre lettre vous lui avez dit pour la prison ?

Je lui ai dit que j'étais en prison, y a pas grand-chose à dire.

[...]

Avoir un enfant suffit à être père ?

Non il faut vivre avec, on peut en faire un et l'abandonner, non faut être derrière lui pour l'élever.

Dans ce contexte vous êtes quoi ?

Je suis inutile depuis vingt-cinq ans.

Vous pensez que c'est votre faute ?

Non non.

On ne vous a pas donné la possibilité de l'être ?

Voilà, c'est tout ce que je pense, on m'a enlevé ma possibilité, on m'a enlevé ma fille, j'aurai pu faire plus. Je ne lui ai jamais demandé ce qu'elle pensait, j'avais pas de sous, j'avais pas les moyens de me battre [...].

Moi je ne suis pas comme eux, j'envie pas ces mecs, ils sont heureux tant mieux pour eux. Y en a ils rentrent de parloir ils sont démoralisés, des fois on voit le gamin qui grandit et ils ne sont pas là. Ça me fait un souci de moins.

[...]

Qu'est-ce que ça vous fait de ne pas avoir vécu avec votre fille ?

Maintenant ça ne me fait plus rien, au départ ça me faisait mal au cœur, j'y pense plus. Je pense à ma fille, je la vois encore bébé je ne la vois pas mère de famille. Quand je regarde son visage dans mes pensées, elle a toujours sa tête de bébé puis on se rend compte qu'elle a grandi.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

L'argument principal sous-jacent à ces trois extraits est l'incapacité de Nicolas à avoir une place en tant que père et à s'appropriier le statut et les rôles qui en découlent. Dans le premier extrait, l'enquête ne décrit pas des pratiques qu'il a exercées, mais se réfère au sens commun largement diffusé dans la société sur ce que doit faire un père (être responsable, consacrer du temps à l'enfant et assurer une présence quotidienne). Mais en ce qu'il le concerne il n'a jamais eu ce statut. Hors de cet univers,

⁶³⁴ Jennifer Utrata, « Keeping the Bar Low: Why Russia's Nonresident Fathers Accept Narrow Fatherhood Ideals », *Journal of Marriage and Family*, décembre 2008, vol. 70, n° 5, p. 1302.

ce statut est une coquille vide qui ne procure pas d'utilité sociale. La paternité se définit par son aspect relationnel, elle lie une personne à une autre personne et ne dépend pas de la seule volonté de l'individu à vouloir. Le fils/la fille doit reconnaître le père pour qu'il existe et inversement.

La désappropriation du statut paternel découle principalement de son incapacité personnelle à investir le rôle. Nicolas utilise à la fois le « on » (également présent dans la question, en référence à la mère de l'enfant et sa famille) pour mettre à distance ses responsabilités individuelles dans son désengagement paternel : « *on m'a enlevé ma possibilité, on m'a enlevé ma fille* ». Puis il utilise le « je » pour décrire les contraintes économiques (absence d'argent) et sociales (les moyens de se battre) qui ont pesé sur lui et qui l'ont conduit à ne pas faire le père. Enfin, à la fin de l'extrait le détachement paternel apparaît à son paroxysme par l'insensibilité évoquée par Nicolas, « *ça me faisait mal au cœur, j'y pense plus* ».

André quant à lui se sent également peu impliqué dans sa paternité. S'il maintient de rares conversations téléphoniques avec son fils depuis quelques mois, la mère de l'enfant dont il est séparé ne souhaite pas échanger à propos de leur enfant. Elle ne parle pas davantage de lui en tant que père à la maison et ne le tient pas au courant de son évolution : « *je ne peux rien savoir. Elle lui donne à manger, tout ça, mais par rapport aux difficultés qu'il a je ne sais pas, elle m'en parle pas, j'essaye de lui en parler, mais elle change de sujet ou elle parle d'autre chose, elle ne veut pas me dire quoi que ce soit.* » La séparation d'André avec son fils est moins longue que celle de Nicolas avec sa fille, mais il éprouve aussi des difficultés à se représenter son enfant.

Tu sais à quoi ressemble ton fils ?

Oui il est châtain clair, il porte des lunettes. J'ai une photo, j'en attends d'autres, mais la mère ne veut pas m'en envoyer. Sur la photo il a 5 ans [...]. Je ne sais pas quoi te dire à propos de lui, je suis content d'avoir un fils, de savoir qu'il fait des progrès, mais je ne suis pas avec lui, j'attends de voir par la suite. Je ne peux rien faire de plus [...]. Je sais que je suis père, mais c'est pas quelque chose auquel je pense tous les jours.

[...]

Je suis un détenu, je ne le vois pas tellement et au téléphone c'est rare que je l'aie, je suis plus un détenu qu'un père.

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Les entretiens de Nicolas, Benoit et André sont avant tout centrés sur leurs propres difficultés plutôt que sur les besoins des enfants. La paternité passée et présente reste inexistante. Ils ont peu de choses à en dire, car ils n'ont jamais été « dans l'agir » et ont perdu tout contact. Au final, la question leur semble être indifférente, ils n'osent même plus se présenter comme des pères.

Florence Weber explique finement que « ni la paternité biologique ni la paternité juridique ne peuvent se passer, pour être pleinement reconnues comme paternité, de la construction des liens

du quotidien »⁶³⁵. Se reconnaître comme parent et être reconnu par autrui requièrent à minima une pratique quotidienne passée et/ou l'horizon d'une reprise future. Ces hommes sont amenés à abaisser leurs exigences paternelles, « la barre basse de la paternité »⁶³⁶. Ils acceptent des normes minimalistes de la paternité en partie, car ils ne peuvent s'acquitter des responsabilités paternelles ; l'implication est quant à elle trop ardue et hors de leur contrôle.

2 - Entourage et solidarité : « j'ai jamais eu de père »

Dans la *suspension provisoire*, le « renoncement » à la paternité se limiterait à l'incarcération. Un réseau de solidarité peut s'activer à l'extérieur de la prison en prenant en charge l'enfant ou à l'intérieur en assurant la transmission des informations et une place dans la parenté pour le parent absent. Dans la *suspension définitive*, ce réseau est – en partie – absent ou n'est pas en mesure de soutenir la paternité de ces hommes. Les parents, les frères et sœurs n'ont aucun lien avec l'enfant.

Simon, plus âgé, conserve de rares parloirs avec sa sœur qui n'a pas de relations avec les enfants de son frère. De son côté, il a vécu peu de temps avec ses propres parents.

J'ai jamais eu de père, j'étais pas riche, je vivais dans des HLM, elle payait pas ses loyers, je me retrouvais à dormir dans les voitures, chez des copains [...].

Tu n'as pas eu de père ?

Il est mort 3-4 mois avant ma naissance, il était drogué.

[Simon, 67 ans, divorcé, 4 enfants (33-12 ans), incarcéré depuis 8 ans, MA]

Quant à **Nicolas**, ses relations avec ses proches sont réduites :

Vous voyez de la famille en parloir ?

Non je n'ai pas de parloir.

A cause de votre délit ?

Non ils travaillent tous les deux, mon frère est chauffeur routier il a que le weekend pour se reposer et ma belle-sœur pareil.

Vous avez seulement un frère ?

Non j'ai aussi une sœur, ça fait longtemps que je ne parle plus avec elle, depuis 1996. Il y avait une mauvaise entente, elle m'a pris pour un idiot.

Et vos parents ?

Ils sont décédés tous les deux.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

Benoit reprend contact avec ses parents en prison, mais ne décrit pas la qualité des échanges. Il n'évoque cette relation qu'à la suite de mes questions.

⁶³⁵ *Penser la parenté aujourd'hui*, op. cit., p. 9.

⁶³⁶ J. Utrata, « Keeping the Bar Low », art cit, p. 1304.

J'écris qu'à mes parents, ils viennent de temps en temps en parloir, ça se passe. Pendant deux ans je ne les ai pas vus et après j'ai mis ma fierté de côté. Personne n'a fait de prison dans ma famille.
[Benoit, 37 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Ces extraits courts et vagues laissent entrevoir des problèmes familiaux dont les enquêtés parlent difficilement. Les ruptures familiales sont liées à des décès précoces des parents⁶³⁷ ou des relations conflictuelles. Si la fragilité des solidarités familiales ne concerne pas uniquement les hommes regroupés dans la *paternité suspendue*, c'est l'association des différentes dimensions (voir tableau récapitulatif) qui lui donne un poids supplémentaire dans l'analyse. Serge Paugam a largement analysé l'importance du lien de filiation comme facteur d'intégration sociale. Ce lien « assure à la fois la protection et la reconnaissance »⁶³⁸, cependant tous n'en bénéficient pas. Dans des situations de fragilités, les hommes bénéficient moins de filets protecteurs que les femmes. Cette différence vient de la place centrale des femmes dans la parentèle, elles qui garantissent les relations familiales et amicales. Jean-Hugues Déchaux précise qu'« en cas de problèmes, elles peuvent mettre à profit leur capital social dans la parenté ; elles disposent d'un crédit social » (Coleman, 1990)⁶³⁹. Pour la *suspension définitive de la paternité*, plusieurs statuts et rôles sont suspendus (père, fils, frère...), tandis que le futur est flou et lointain.

3 - Un futur flou et lointain : « j'y pense pas, je verrai bien par la suite »

Les enquêtés qui se caractérisent par une *suspension définitive* de la paternité ont une perception des événements moins nette, plus diluée, ils sont comme « hors du monde ». Pour les hommes qui ont de longues peines et qui bénéficient de peu de visites, le rythme carcéral devient le seul rythme qui compte. Le temps en prison devient structurant et délimite leur capacité d'action. Dans ce contexte, les décisions qu'ils peuvent prendre, les actions qu'ils conduisent n'ont pas d'impact direct⁶⁴⁰. Ils préfèrent renoncer plutôt que de se projeter ou d'affronter un nouvel échec. La paternité apparaît comme une suite de ratés et de pertes. En les interrogeant sur leur perception de l'avenir et la manière dont ils entrevoient leur paternité après la prison, on note avant tout leur impossibilité de penser l'après-carcéral.

⁶³⁷ Je n'ai pas toujours l'âge des parents lors du décès, mais des études éclairent sur la surmortalité des catégories sociales les plus modestes. Voir notamment « Le lien familial des personnes sans domicile : entre soutien et obstacles » in S. Paugam, *L'intégration inégale, op. cit.*, p. 79.

⁶³⁸ *Ibid.*, p. 486.

⁶³⁹ « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, 2009, vol. 95, n° 1, p. 11.

⁶⁴⁰ Guy Di Méo et Pascal Buléon, *L'espace social : Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, p. 33.

André ne s'accroche pas à sa paternité pour envisager l'avenir. Il n'est pas en mesure d'être proactif dans la relation tant que la mère de l'enfant reste dans une logique de *protection imposée*. Il préfère ne pas y penser et faire son temps en prison, car il lui reste au minimum quatre ans d'incarcération.

Je suis content d'avoir un enfant, qu'il fasse des progrès, mais je ne suis pas avec lui, je le vois pas, je sais pas trop comment il est exactement, comment il se comporte, j'attends de voir par la suite.
[...]

Ça fait longtemps qu'on ne s'est pas vu, 7-8 ans depuis Fleury, il commence à être grand, je vais commencer à lui parler dès qu'il s'ouvrira à moi [...]. Quand je sortirai, il sera grand, je ne sais pas trop, j'y pense pas, je verrais bien par la suite. Je suis père, mais j'y pense pas tous les jours.
[...]

Je ne sais pas trop ce que je veux comme éducation pour lui, je verrai par la suite, pour le moment je ne peux pas savoir, je suis incarcéré c'est un peu dur, je ne sais pas ce que la mère lui donne comme éducation, je veux qu'il s'en sorte, c'est tout, je serais toujours là pour lui [...].

Être père, c'est s'occuper d'une personne, d'un enfant, avoir des responsabilités être plus sérieux, montrer le bon exemple, savoir être là.

[...]

Vous voyez comment le futur ?

Il va falloir gérer mon fils et être là quand il aura besoin.

Comment vous vivez votre incarcération ?

Moyen je suis un peu énervé, je ne peux pas trop dire pourquoi. J'évite de trop y penser et je le vis au jour le jour, on pense beaucoup à son fils après j'attends de sortir pour voir. Pour l'instant, j'ai pas tellement de projets, j'y pense pas encore. Dès que je sais la sortie, c'est là que je vais avoir mes projets et que je voudrais y penser. Après ça dépend comment ça se passe dehors on sait pas trop.

Dans un second entretien, je reviens sur sa perception du futur.

Je me vois avec des enfants, heureux, bien, après ça dépend avec qui je suis. Ça peut se passer bien, comme ça peut se passer mal [...].

Comment tu vois la sortie ?

La prison c'est un passage, c'est tout après j'en parlerai peut-être pas dehors ou un petit peu, j'ai fait de la prison. C'est pas tellement intéressant. J'en sais rien, je me pose pas encore la question.

Quand est prévue ta sortie ?

2023 sans les RPS (*réductions de peine supplémentaires*), normalement 2017.

Tu trouves ça long ?

Non avec le travail on n'y pense pas, on voit la sortie se rapprocher, j'évite d'y penser. C'est vrai quand on pense c'est embêtant. Moi j'y pense pas, je peux pas savoir si ça va aller ou pas. Je pense à autre chose. Quand je suis au travail, je pense au travail. Qu'est-ce que je dois faire quand je suis en cellule, je regarde la télé. Je joue au jeu, je fais plein de choses, j'essaye de pas y penser.

[André, 38 ans, séparé, 1 enfant (11 ans), incarcéré depuis 9 ans, CD]

Nicolas adopte le même type de discours et d'expressions qu'André.

Vous pensez à votre fille, à la famille ici ?

Oui un peu, mais je n'y pense pas trop, j'y penserai quand je sortirai. Ici on ne va pas y penser tous les jours, y a pas de motif. Si c'est pour faire ressentir le mal-être, ça sert à rien, on est enfermés, c'est tout.

Vous voyez comment votre futur ?

Je ne sais pas, pour l'instant je pense à la sortie, faut que je retrouve du boulot, c'est pas évident, après reprendre une vie normale, changer un peu tout. Retrouver un logement et refaire sa vie.

[Nicolas, 59 ans, séparé, 1 enfant (25 ans), incarcéré depuis 6 ans, CD]

L'aspect commun de ces extraits tient à leur forme et à la mise en récit. Les enquêtés oscillent entre l'usage du « on » et du « je », se référant aux pratiques générales des détenus « *on est enfermé c'est tout* », « *on n'y pense pas, on voit la sortie se rapprocher* » puis à leurs propres ressentis « *moi j'y pense pas* », « *je n'y pense pas trop* ». Ils ont du mal à prendre possession de leurs existences et à infléchir ces trajectoires. André et Nicolas montrent leur difficulté à se projeter, particulièrement après la sortie. Deux explications peuvent être avancées : la longueur de leur peine et le peu de perspective. Ils sont incarcérés depuis plus de deux ans et leurs peines courent sur de plus longues périodes. À la différence des hommes regroupés dans la *paternité marginale*, qui cherchent à être actifs en détention en se mettant en « *mode prison* », les détenus classés dans la *paternité suspendue* travaillent ou font des activités non pas pour acquérir un statut dans la prison, mais surtout pour passer le temps et éviter de penser. L'après-carcéral est lointain, les projets sont rares et la prison devient un temps sans horizon et surtout solitaire. À l'évidence, l'enquête sociologique les a contraints à sortir de leur silence pour parler de leurs enfants et de leur rapport au futur avec maladresse, au point qu'il était difficile de multiplier les questions. L'investissement affectif a peu de sens dans une situation de désaffiliation plus généralisée. La paternité des détenus est suspendue, mais plus généralement leur existence. Ils sont comme absents du monde. La fragilisation de leur condition de vie touche les différentes sphères sociales. Ils se caractérisent donc par leur découragement et leur apathie.

Les frontières entre la *suspension provisoire* et la *suspension définitive* sont poreuses comme le révèle l'exemple de Thierry.

C. Au croisement de la suspension provisoire et de la suspension définitive de la paternité : l'exemple de Thierry

Thierry est incarcéré depuis 22 mois pour violence conjugale sur sa dernière compagne. De sa première union avec Brigitte déjà mère d'une enfant naît une première fille, Claire. Ils se séparent quand elle lui annonce sa nouvelle grossesse : « *elle m'a dit qu'elle était enceinte de trois enfants de trois pères différents et je lui ai dit "pourquoi l'enfant n'est pas de moi ?" Et en fait c'était la mienne, c'est pour ça que je dis que ma vie est compliquée et aujourd'hui je suis en train de la reconnaître* ». Il ajoute « *j'ai toujours su que c'était ma fille, c'était peut-être sur un coup de la colère, moi je suis un mec compliqué c'est pour ça que j'ai eu deux femmes dans ma vie* ». Il entame une seconde union avec Fabienne. Ces deux premières filles sont placées. Il raconte la situation :

Brigitte a gardé les enfants, mais elle n'arrivait pas à les éduquer puis je les ai eus, mais y avait du conflit entre Brigitte et Fabienne. Ils ont vu que les filles étaient ballotées, ils les ont placées. Ça fait du mal, on se remet en question, mais en même temps elles sont bien éduquées. Avec Fabienne on les a gardées neuf mois et c'est là qu'on est passé au tribunal et qu'ils ont décidé de les placer.

Je les voyais tous les quinze jours, j'étais avec une accompagnatrice alors que la mère les avait seule à la maison. J'étais ambigu avant je les voulais puis les voulais plus, c'est pour ça qu'ils ont été stricts.

[...]

C'était positif quand elles ont été placées, ils leur ont dit qu'elles pouvaient me voir, m'appeler. J'ai toujours gardé mon rôle parental, quand y avait une décision à prendre on me demandait ou quand il y avait quelque chose à faire. Si elle (*Claire, sa première fille*) devait aller chez sa copine le mercredi on me demandait mon avis, y avait une relation c'était bien.

[Thierry, 41 ans, concubinage, 4 enfants (17-3ans), incarcéré depuis 22 mois, CD]

Thierry décrit son ambivalence dans la relation paternelle. Il est présent par intermittence. C'est l'institutionnalisation de la relation par les visites médiatisées qui lui permet de maintenir ce lien. En reconnaissant l'éducation donnée par la famille d'accueil, il accepte la prise en charge extérieure et intériorise la place secondaire de sa paternité. Avec Fabienne, il a deux enfants, un garçon et une fille, mais passe peu de temps avec eux avant d'être incarcéré.

J'étais attentif, ma fille, elle a dû prendre une seule claque, je m'en suis toujours voulu, je criais oui, mais normalement, c'était pour dire ce qui n'allait pas. Je n'ai pas été violent, câlin ça j'ai toujours été, même avec mon fils. On avait un rituel, il allait se coucher et des bisous. Un coup de langue dans le cou, et un sur le nez c'était notre jeu et ça me manque tout ça.

Et tu penses à ça en cellule ?

J'évite d'y penser même là ça me remonte... il me manque mon fils, je dis mon fils, car ma fille a trois ans je l'ai vu à un an et elle était chez sa belle-mère donc je la connais pas. Je dis toujours que mon fils me manque, ce n'est pas pareil, les deux grandes je les ai élevées, j'ai vécu avec, la quatrième c'est pas que je l'aime pas, mais je la connais pas. Mon fils c'est la prunelle de mes yeux et je suis sûr que je lui manque.

Thierry détaille son attachement affectif pour son fils, lié au fait qu'il est de sexe masculin. À la différence d'Evans qui a conservé un droit de garde malgré sa condamnation pour violence conjugale, ce n'est pas le cas pour Thierry qui n'a plus de contact avec ses derniers enfants depuis l'incarcération. Pour les deux premières filles, il échange avec elles par courrier et a depuis peu des parloirs avec sa première compagne. Ils envisagent de se remettre ensemble.

J'ai des nouvelles par la mère qui les voit le mercredi et moi je la vois (*au parloir*) le jeudi. C'est par courrier et vu que ma fille est au collège, elle a un emploi du temps chargé et elle met du temps à m'écrire, la dernière fois elle m'a envoyé une lettre avec une enveloppe pour que je lui envoie une nouvelle lettre. Ça booste on sait qu'elle pense à toi, tu es pas aux oubliettes et puis elle me dit qu'elle veut être styliste, le « bête de métier ».

Malgré l'incarcération, il continue à entretenir une correspondance avec Claire (sa première fille). La mère lui transmet des informations sur les enfants. Avec la seconde, Clémentine, le lien est plus fragile du fait qu'il ne l'ait pas reconnue quand elle est née.

C'est sa mère qui l'a élevée, ça se voit qu'il lui a manqué papa. Elle a toujours été avec maman il lui a manqué une présence masculine. Elle disait « c'est qui mon papa ? il est où papa ? », ça se sent. [...]. Je lui ai jamais donné le biberon, ou changé les couches. Je l'ai abandonnée

complètement, y a que à un an et demi que je l'ai reconnue, je l'ai rejetée, je pensais que ce n'était pas ma fille. Je me suis remis en question pour la reconnaissance.

Entre le premier et le deuxième entretien, il est convoqué par la juge des affaires familiales pour faire un point sur son dossier. « *Ils m'avaient enlevé mon droit de visite parce que je donnais plus de signes de vie et maintenant ils me donnent des droits. Ils donnent, ils retirent des droits, ils regardent tout, on regarde pour voir l'équilibre de l'enfant. J'ai retrouvé mes droits de visite en prison* ». Thierry a été inconstant dans son rôle de père. Lors de l'audition, la juge réévalue son dossier et lui accorde un parloir médiatisé avec la même personne qui le suivait à l'extérieur.

Quand je l'interroge sur ce que doit faire un père, il met en avant les responsabilités parentales. Ce terme reste relativement flou. Les mots lui manquent pour décrire ce qu'est « se sentir père ». En ayant peu vécu avec ses filles, il n'a pas de situations concrètes à décrire. La filiation biologique, « le sang » le conduirait à éprouver un attachement émotionnel pour ses enfants.

Je suis père, c'est les responsabilités, les responsabilités, je pourrais pas l'expliquer, celui qui fait des enfants, j'ai des enfants c'est sûr, mais c'est la responsabilité, je ne suis pas tout seul, j'ai des responsabilités avec mes enfants. Ils ont besoin d'un soutien, d'un maintien, c'est ça que je pense, je ne sais pas comment l'expliquer, ce qui fait se sentir père. Y a de l'amour, faut l'être pour le comprendre, chacun le vit comme il le sent. Certes c'est ta responsabilité, mais c'est ton sang, c'est ta vie, c'est toi qui l'a voulu, c'est propriété privée. On ne touche pas à mes enfants.

Thierry ajoute que dans le futur il veut récupérer la garde de ses enfants, mais effectue des différences relationnelles et émotionnelles entre chacun.

Quand je sors, je les reprendrai, je les voudrai auprès de moi. Je veux recommencer, avoir un meilleur emploi. Elles savent que papa les aime, même s'il n'a pas été très présent. J'ai plus d'attachement avec le premier, car je l'ai élevé, la deuxième j'étais plus avec la mère et mon garçon. Je les aime tous les quatre, mais y a un meilleur feeling avec ma fille et mon fils. La première c'est ma première, c'est ma chouchoute, je m'en suis occupé, la deuxième pas du tout, je suis en train de faire les démarches pour la reconnaître.

Sa première fille a une importance particulière pour lui, car elle marque son entrée dans la paternité tandis que la deuxième il ne l'a pas reconnue et s'en est peu occupé. Il porte une grande importance à son fils sans pour autant avoir vécu avec lui. Le fait qu'il soit de sexe masculin et qu'il n'en ait qu'un lui confère une grande valeur. Quant à la dernière, il ne l'a pratiquement pas connue et n'en parle pas. Son souhait de récupérer la garde des enfants est nuancé dans la suite de l'entretien. Thierry précise que le placement le rassure. Comme pour les personnes regroupées dans la *suspension provisoire* et la *suspension définitive*, il préfère se concentrer sur le vécu de la peine pour éviter de penser au-dehors. C'est la situation d'entretien qui le conduirait à une réflexion sur sa paternité.

Donc tu disais le placement va continuer ?

Oui je me dis tant que je suis en prison et que je ne suis pas dans un truc stable c'est mieux, elles ont quelque chose de bien. Elles ont un bon avenir. Elles ont un meilleur avenir qu'avec moi, c'est bête à dire, mais c'est la réalité.

Ça te dérange pas d'avoir moins de place dans la vie de tes enfants, du fait du placement ?
C'est peut-être lâche ce que je vais dire, mais vu que je suis incarcéré, je pense plus à ma détention, ça ne veut pas dire que je les aime pas, mais je pense beaucoup prison.

Cet extrait rend visible le désir de l'enquêté à se réapproprier son rôle paternel, mais également sa lucidité quant à ses capacités actuelles. S'il pense essentiellement à la prison, il évoque dans l'extrait suivant un futur où il aurait un nouvel enfant.

Tu m'as dit vouloir un autre enfant ?

Oui, mais là ce serait encore une autre histoire à raconter, ce ne serait pas les mêmes conditions. Je serais présent 24 h/24. J'aurais une meilleure situation, j'essaye de gonfler mon CV et je mettrai tout l'amour que j'ai pas donné à mes derniers sur celui-ci. C'est bête à dire, c'est un peu comme une vengeance personnelle, mais je pense que ce serait comme ça, mais en plus si c'est un garçon, ce serait le fils à son papa, je l'appellerai Grégory, je pense loin, mais quand je prévois, ça tombe jamais, ça se goupille pas, y a toujours une impossibilité.

Pour quelles raisons tu voudrais un garçon ?

Pour un homme c'est la relève, il porte ton nom et il reste, une fille si elle se marie elle le perd. Malgré que vous disparaissiez, votre fils prendra la relève, après y a des pères qui veulent des filles, mais beaucoup de pères veulent un garçon pour le nom.

[...]

Si j'avais pas fait de bêtises, je ne serais pas là. J'espère rattraper le temps perdu, je ne sais pas comme je vais y arriver [...]. Faut que papa redevienne un vrai papa, qu'il ne soit plus un papa bagarreur.

Thierry décrit un futur flou où il arriverait à réunir toutes les conditions pour être un meilleur père. Il entrevoit un « enfant de rattrapage » qui lui permettrait de compenser ses manquements parentaux passés. Redevenir père le transformerait en « *vrai papa* », celui qu'il n'a pas été. Le chemin à parcourir avec les anciens enfants semble fastidieux tandis que ce fils hypothétique deviendrait un moyen de faire table rase du passé et recommencer une nouvelle vie. Cependant, il montre que ses plans pour l'avenir se réalisent rarement « *ça tombe jamais, ça se goupille pas, y a toujours une impossibilité* ». Finalement dans le dernier extrait, Thierry explique la différence entre le « *papa* » qu'il imagine seulement statutaire et le « *vrai papa* » qui remplit également ses rôles parentaux. Thierry accepte une paternité à minima et transfère au moins partiellement ses responsabilités parentales à un tiers, ce que Serge Paugam nomme la *participation déléguée*⁶⁴¹. Cette participation concerne des parents « en difficulté d'exercer auprès de leurs enfants leur fonction de protection et de reconnaissance et pour qui l'intervention de l'ASE a tout d'abord apporté un soulagement ». Compte tenu des difficultés personnelles des parents, ils se sentent « accablés par une charge éducative qui s'avérait trop lourde ». La prise en charge de l'ASE plutôt que d'être ressentie comme un « une intrusion injustifiée dans leur vie familiale »⁶⁴² apparaît pour les parents comme bénéfiques pour eux et leurs enfants. Thierry

⁶⁴¹ L'*intégration inégale*, op. cit., p. 125.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 126.

a quant à lui conscience de sa vulnérabilité parentale, il ne remplit pas son rôle paternel, mais explique qu'il n'abandonne pas totalement ses responsabilités paternelles. Il maintient cet idéal de reprise pour un futur hypothétique.

Thierry se retrouve donc au croisement de la *suspension provisoire* et de la *suspension définitive*. Pour ses deux premières filles, le lien a été fragilisé avant l'incarcération, mais l'institutionnalisation de ses droits parentaux par les visites médiatisées lui permet de maintenir une relation. La reprise des visites pendant son incarcération est en cours. Le contact avec la mère des enfants lui permet de bénéficier d'une transmission des informations et d'un soutien. La possible remise en couple avec sa première compagne peut être envisagée comme un projet après la prison et dans le meilleur des cas, une ressource. Concernant les deux derniers enfants, il a peu vécu avec eux et l'incarcération marque une suspension des relations qui pourrait se prolonger dans le temps. Sa perception du futur reste quant à elle floue et incertaine.

Conclusion

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* s'effacent à la fois dans leurs relations parentales, familiales et au sein de la prison. Pour quelques-uns, cet effacement pourrait ne pas être définitif, pour la plupart, l'avenir semble barré. Les liens fragilisés en détention l'étaient déjà bien avant. Même les pères qui pourraient revoir leur(s) enfant(s) après la prison n'ont pas décrit des paternités choisies, voulues et revendiquées. Ils ont peu vécu en couple. Ce type se distingue des autres types par des célibats prolongés et une paternité plus tardive. Dans les discours des hommes interrogés, les mères apparaissent comme ne cherchant pas chez eux de conjoints et encore moins des pères. Ils ont une représentation très traditionnelle de la famille caractérisée par une répartition rigide des tâches domestiques et parentales et liées à leur appartenance aux fractions basses des classes populaires. La majorité de ces hommes sont issus de fractions très défavorisées et semblent avoir connu l'échec d'une certaine ascension sociale qui les a particulièrement fragilisés. Ils disqualifient les mères et les accusent d'avoir empêché leur paternité. Pour leur part, ils ne correspondent pas aux attendus traditionnels envers les pères (autorité, protection et prise en charge financière) : leur paternité est à minima. Ces hommes le plus souvent séparés et divorcés décrivent l'impossible accès aux enfants, l'insatisfaction concernant les arrangements de garde ainsi que leur difficulté à s'identifier à leur rôle parental, ce qui contribue à leur désengagement après la rupture⁶⁴³

⁶⁴³ F.L. Allard et al., « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale », art cit, p. 5.

accentuée encore à l'incarcération. La mise en détention aggrave leur passivité voire leur renoncement.

La *paternité suspendue* se définit donc par un délitement paternel plus ou moins généralisé. Dans les années 1950-80, ces hommes auraient été qualifiés – notamment par les psychologues – de « pères carents ». Le « père carent » se dit d'un homme considéré comme « manquant absolument » à sa paternité, à son rôle paternel ou encore « qui ne laisse rien à ses enfants (ni biens spirituels ni biens matériels). La notion de carence est un constat de type juridique, un statut possible et particulier du père qui en dénonce l'incapacité relative ou totale »⁶⁴⁴. Le père devient carent, car par son absence il perd toute possibilité de contrôle et d'action éducative, directive et effective et efficace sur les enfants⁶⁴⁵. Jean Delumeau et Daniel Roche critiquent ce terme qui serait une « accusation généralisée de faiblesse et d'impuissance portée à l'encontre des hommes. Ils ne sont plus à la hauteur de la grande tâche paternelle, ils manquent d'autorité, ils sont faibles, absents ou défaillants. En bref, les pères sont stigmatisés et “humiliés” »⁶⁴⁶. Notre enquête a nuancé cette critique et rend compte de la part de responsabilité individuelle du père dans la situation dont ils accusent les mères. Cela n'empêche pas d'apercevoir les contraintes structurelles qu'ils subissent également⁶⁴⁷.

Bien qu'ils partagent certains traits avec elle, ces hommes sont exclus de la masculinité hégémonique en détention qui se définit par la survirilité, l'hétérosexualité affirmée, le rejet des comportements féminins, le culte du corps, le détournement des règles carcérales (business, possession d'un portable, sexualité en parloir) et une incapacité à revendiquer les liens familiaux. Leur isolement et leur solitude en prison les rend vulnérables à la violence des autres détenus en particulier s'ils ont commis des délits ou des crimes sexuels. Ces détenus se caractérisent finalement par leur passivité. Ils ne souhaitent pas être parents, ils n'ont aucune prise sur le couple, sur la fécondité et sont soumis à la volonté des mères pour avoir des relations avec leur(s) enfant(s). Les femmes jouent un rôle d'intronisation du père auprès de l'enfant et dans le réseau de parenté. Sans cet intermédiaire, ils peinent à être pères (mais ne font rien pour l'être), fils, maris, conjoints, frères et deviennent absents du monde. Cette contrainte est aussi présente dans la *paternité marginale*, mais ce qui caractérise spécifiquement la *paternité suspendue* est le repli sur soi de ces hommes. Leur précarité socioéconomique ne leur permet pas de s'ancrer dans le monde et de développer une capacité d'agir (*agency*). Les courtes phrases, les fuites, les discours généraux sont autant de moyens

⁶⁴⁴ Françoise Hurstel, « Fractures dans la paternité : leurs enjeux pour le rôle et la fonction des pères contemporains », *Le Coq-béron*, 2004, vol. 179, n° 4, p. 112.

⁶⁴⁵ Catherine Sellenet et Collectif, *Les pères en débat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2007, p. 157.

⁶⁴⁶ *Histoire des pères et de la paternité, op. cit.*, p. 385.

⁶⁴⁷ Anne Unterreiner, *Le quotidien des familles après une séparation - État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés*, Paris, Drees, 2018, p. 5.

de se protéger de qu'ils ne sont pas et ne font pas. Les silences répétés sont également des marques de fragilité. Malgré mes relances nombreuses, j'ai eu de la peine à obtenir des bribes d'informations. Les phrases sont ponctuées par « *je ne sais pas quoi te dire* » « *voilà, c'est tout ce que je pense* » « *y a pas grand-chose à dire* », ou encore « *vous trouverez mieux que moi à interroger* ». Ils ne saisissent pas les perches tendues par l'enquêtrice à la différence des hommes classés dans la *paternité marginale* qui élaborent des récits d'héroïsation empreints de nombreuses tentatives de séduction.

La *paternité suspendue* décrit la situation de pères périphériques et plus largement d'hommes qui ne cherchent pas à se définir à travers leur paternité. Contrairement à la *paternité brisée* que j'aborderai dans le chapitre suivant, ils décrivent peu l'impact de l'absence de leur(s) enfant(s) sur eux et se sentent même indifférents. Leur paternité est trop lointaine, peu maîtrisable, insatisfaisante et ne constitue pas un support de leur propre estime qui les conduirait à se battre davantage pour ce lien. Pour reprendre l'expression de Florence Weber, la quotidienneté constitue « le ciment affectif des relations de parenté »⁶⁴⁸, sans elle, les relations s'effritent et se désagrègent.

⁶⁴⁸ *Penser la parenté aujourd'hui, op. cit.*, p. 10.

Chapitre VI. La paternité brisée

Dans le chapitre précédent, il est apparu que le flou et les non-dits dans les discours sont consubstantiels à la *paternité suspendue*. Les hommes rassemblés dans ce type de paternité semblent incapables d'expliquer des événements majeurs tels que leur rupture avec la mère de l'enfant. Dans ce cas, ignorent-ils véritablement les raisons de cette rupture, souhaitent-ils les dissimuler à la sociologue, ou bien ces raisons sont-elles trop douloureuses pour être dites ? Maintenir le silence peut être une façon de se prémunir du jugement d'autrui. Ces discours flottants et imprécis renseignent plus largement sur la position de fuite et la posture passive de ces détenus face à l'institution, à leurs liens familiaux et conjugaux, mais aussi à la chercheuse. Leur paternité paraît secondaire dans leur parcours et émergerait en partie par la situation d'entretien. En comparaison, les hommes classés dans la *paternité marginale* ont une posture qui se caractérise par le *mode prison* : l'incarcération s'inscrit dans une continuité biographique, tandis que leur rapport à la paternité connaît peu de changement. Les entretiens se sont davantage déroulés sur le ton du badinage.

La *paternité brisée* tranche avec ces deux types par la centralité de la paternité dans les discours et le vécu douloureux et fragilisé du rôle de père. Le choix du terme *brisé* décrit deux aspects : le premier recouvre les conséquences de l'action d'une personne (avoir cassé quelque chose). Son comportement conduit à la fragilisation des liens voire à la rupture, à faire cesser l'unité d'un groupe (familial) ou d'une alliance. Le second aspect est davantage lié à l'appréhension par la personne du changement situationnel et relationnel (se sentir accablé de douleur, affligé profondément, adopter une vision fataliste...).

La conduite des entretiens diffère également par rapport aux deux autres types. Loin d'être des hommes taiseux, ils déclarent leur besoin de s'exprimer. Les échanges sont à la fois longs et riches, mais surtout ils engagent la chercheuse qui est presque sollicitée de devenir une porte-parole empathique devient un attendu des enquêtés. À l'écriture de ce chapitre, un certain embarras émerge que je souhaite évoquer avant d'aller plus loin dans l'analyse. Pour quelle raison la situation de ces pères me semble plus complexe à analyser ? Ce qui les différencie principalement des deux autres types tient en partie à leur manière de se présenter et de faire le récit de soi. Leurs discours se caractérisent par une mise en mots des émotions destinées à défendre leur cause. Ils cherchent à organiser leur défense tout en sachant qu'ils ont des armes relativement restreintes. Le cas des hommes incarcérés pour violences conjugales est particulièrement révélateur. Dans la *paternité marginale*, ce type de violence a pu être considérée comme socialement acceptable par les détenus, leur paternité est moins centrale dans les récits et ils décrivent une répartition des tâches traditionnelles. Le non-respect de leur devoir par les ex-compagnes a selon eux déclenché puis

justifié cette violence. En revanche, les hommes classés dans la *paternité brisée* revendiquent leur paternité, mettent en avant leurs rôles parentaux et leurs contributions quotidiennes voire revendiquent un partage égalitaire des tâches. Ils dénie les violences dont ils sont accusés ou les minimisent. Le sujet de l'enquête — la paternité — conduit à entrer au cœur même de leurs problèmes. La chercheuse est conduite à soupçonner le mensonge et a le sentiment d'être instrumentalisée. Cette impression ne concerne pas que les auteurs de violence, plus généralement les hommes rassemblés dans ce type ont une attitude tournée vers le combat, de la dénonciation et du conflit envers les institutions judiciaires et ils cherchent à utiliser l'entretien comme tribune et « preuve » de leur bonne foi. En les écoutant, je suis consciente que rien ne garantit que les enquêtés sont effectivement les « bons » parents qu'ils décrivent⁶⁴⁹. Cependant je sais aussi que la chercheuse doit résister à la tentation de réagir aux tentatives d'instrumentalisation des enquêtés par le soupçon généralisé sur leur parole. En ce sens, je m'inscris pleinement dans la position éthique de Paul Ricœur⁶⁵⁰ : il s'agit d'accorder une certaine crédibilité aux récits et aux faits tout en étant attentive aux stratégies rhétoriques déployées.

Revenons sur les profils des hommes regroupés dans la *paternité brisée*. Sur ces quatorze détenus, quatre sont incarcérés pour violences conjugales, deux pour violence envers autrui ou les forces de l'ordre, quatre autres pour des affaires de viol ou de crime et quatre pour des délits (vol, Infraction à la Législation sur les Stupéfiants). Ils sont majoritairement incarcérés en maison d'arrêt (10 contre 2 en centre de détention). Quatre d'entre eux n'ont pas encore été jugés et trois sont en attente de transfert vers un centre de détention. Dix d'entre eux ont déjà été incarcérés pour des faits équivalents ou différents. Au moment de l'entretien, neuf sont incarcérés depuis moins de deux ans. La longueur de la peine est plus incertaine que dans les autres types. Ces hommes ont pour âge médian 39 ans au moment de l'incarcération et sont devenus parents aux alentours de 29 ans. Ils ont pour la majorité vécu des relations conjugales plus longues que dans les deux premiers types (supérieur à deux ans). Ils ont vécu avec la mère des enfants avant de décider de fonder une famille ensemble. Ces hommes partagent de nombreux points communs avec ce que Coline Cardi qualifie de « criminel[le] conforme ». Leur incarcération est vécue comme « un accident biographique » tandis qu'ils décrivent leur « relative stabilité professionnelle et/ou familiale »⁶⁵¹. À la différence de

⁶⁴⁹ Pascal Roman, « Les relations parent-enfant en prison : entre attentes parentales et empêchements, une parentalité en souffrance », *Dialogue*, 2016, vol. 211, n° 1, p. 18.

⁶⁵⁰ *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 448 p.

⁶⁵¹ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, p. 279-294.

l'analyse des autres types, je m'appuierai davantage sur les motifs d'incarcération pour éclairer leur rapport à la paternité et l'institution carcérale.

Tableau 19 Professions des hommes regroupés dans la paternité brisée

Effectif	Âge médian	Situation conjugale	Origine des parents	Âge médian au premier enfant	Situation d'incarcération	Motifs d'incarcération	Temps d'incarcération (mois)
14	39,00	5 mariés/ concubins 9 divorcés/s éparés	9 France métropolitaine 4 Hors France métropolitaine	29,00	10 MA 2 CD	- 4 pour des délits (vol, Infraction à la Législation sur les Stupéfiants) - 4 mœurs et crime - 4 violences, violence conjugale	17,50

Les hommes regroupés dans la *paternité brisée* semblent appartenir à plusieurs fractions des classes populaires. Une partie d'entre eux serait issue des fractions précarisées tandis que d'autres proviendraient davantage du haut des classes populaires voire des classes moyennes. Cette distinction est peu évidente à établir à partir des catégories sociaux-professionnelles et de leurs valeurs éducatives tant ce sentiment de destitution parentale est prégnant dans leurs discours. Les personnes rencontrées se définissent comme des pères impliqués et soucieux du quotidien de leurs enfants tandis qu'ils valorisent leurs compétences et la répartition égalitaire des tâches. Ils s'inscrivent tous dans un processus de normalisation de leurs pratiques parentales tandis qu'ils recherchent une légitimité culturelle. Cet aspect est particulièrement marqué pour les hommes incarcérés pour des faits de violence qui font l'objet de contrôles fréquents par les institutions⁶⁵² (JAF, protection de l'enfance...). Ils souhaitent mettre à distance cette image de père autoritaire et violent.

⁶⁵² Christophe Delay et Arnaud Frauenfelder expliquent que les dossiers « d'enfants maltraités » appartiennent dans une très large majorité à « des familles étiquetées de “maltraitantes” qui appartiennent aux franges les plus précaires des classes populaires. Bon nombre des enfants effectuent des scolarités “très difficiles”, ce qui laisse entendre que l'on a à faire à une fraction des classes populaires “en reproduction” particulièrement démunie en bagages scolaires ». Sans

Je reviendrai succinctement sur les professions des détenus et de leurs parents pour appréhender leur situation socioprofessionnelle.

Tableau 20 Professions des hommes regroupés dans la paternité brisée

Professions des détenus	
Inactif ou non-renseigné	3
Employé ou ouvrier non qualifié	4
Employé ou ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié	5
Profession intermédiaire/cadre	2
Effectif total (N=70)	14

Tableau 21 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité brisée

	Profession père	Profession mère
Inactif ou non-renseigné	9	12
Employé ou ouvrier non qualifié	1	1
Employé ou ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié, intermédiaire	3	1
Effectif total (N=70)	14	14

Les hommes classés dans la *paternité brisée* ont pour la majorité exercé un emploi, soit en tant qu'employé et ouvrier non qualifié ou en tant qu'employé et ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié. À la différence des deux types précédents, deux d'entre eux ont exercé une profession intermédiaire ou ont eu le statut de cadre. Ils ont travaillé avant l'incarcération, mais se répartissent de manière hétérogène dans les catégories professionnelles. Quant à la situation professionnelle des parents, elle est plus complexe à qualifier. Les non-réponses ont été très nombreuses. Je n'ai pas systématiquement posé la question, mais cela s'explique également par l'absence ou les défaillances

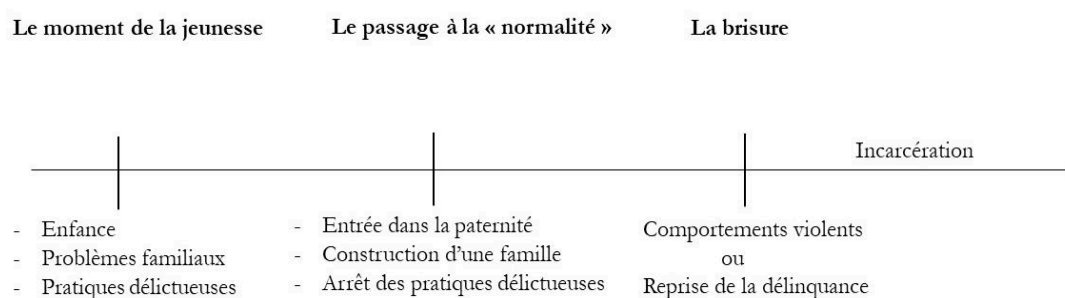
produire une relation de cause à effet, les familles les plus contrôlées restent généralement les plus précaires, ce qui peut donner une indication concernant le milieu social d'origine.

« Ce que "bien éduquer" veut dire : Tensions et malentendus de classe entre familles et professionnels de l'encadrement (école, protection de l'enfance) », *Déviance et Société*, 2013, vol. 37, n° 2, p. 190.

de leurs parents décrites pendant les entretiens. L'énonciation d'hypothèse est plus fragile dans ce contexte.

L'analyse des trajectoires biographiques a mis en évidence trois temps dans les récits sur lesquels je reviendrai dans ce chapitre : *le moment de la jeunesse*, *le passage à la « normalité »* et la *brisure*. Le premier temps correspond à l'enfance, aux relations familiales passées (partie II.A) et au début des pratiques délictueuses (partie III.A). Le deuxième temps se rapporte à l'entrée dans la paternité et la mise en couple (partie II.B) et enfin le dernier temps est abordé à la fois au travers des visites familiales en prison (partie I), mais surtout dans un retour rétrospectif sur la reprise de la délinquance et des pratiques violentes (partie III).

Figure 7 Les trois temps dans les récits biographiques des hommes classés dans la paternité brisée



Encadré 7 Deux cas typiques de la paternité brisée : Laurent et Eliot

Laurent a 38 ans, il est né en France de parents d'origine française. Il n'a jamais connu son père et ignore qui il est. Sa mère est employée qualifiée. Il est élevé quelques années par sa mère et son beau-père, puis il est placé chez une nourrice. Il revient à nouveau dans sa famille à l'âge de dix ans. Il décrit une mère versatile qui a eu une vie compliquée. Elle est veuve à 35 ans d'un premier mari avec qui elle a eu une fille. Puis elle rencontre le père de Laurent et tombe rapidement enceinte. Il la quitte pendant la grossesse et ne le reconnaît pas. Elle rencontre ensuite son conjoint actuel, mais qui ne représente pas une figure paternelle. Laurent n'a jamais vécu avec sa demi-sœur, il a très peu de lien avec elle. Il travaille en tant que cuisinier dans les voies ferroviaires pendant quelques années et rencontre sa compagne. Il a une première fille à l'âge de 21 ans. Conjointement à cette naissance, l'entreprise où il travaille est rachetée et il décide de changer de secteur d'activité en achetant un bar avec un collègue. Dans sa jeunesse, il traîne avec les enfants du quartier et fait des petits larcins. Des années après, il se retrouve dans une délinquance modérée.

En 1997 alors que sa fille est âgée d'un an, il est incarcéré pour recel avec un collègue de travail et il ressort au bout d'un mois. En 2010, il est à nouveau incarcéré, mais pour cinq mois. Encore une fois la prison semble avoir peu d'impact sur sa vie familiale. Son retour en prison en 2012 pour trafic de stupéfiants est vécu comme une catastrophe. Il ne supporte pas l'éloignement avec ses enfants et a le sentiment d'avoir failli en tant que père et mari. Incarcéré en maison d'arrêt, il est en mandat de dépôt⁶⁵³ et ne connaît pas sa date de sortie, ce qui favorise son inquiétude quant à son avenir. Sa compagne lui rend visite une fois par semaine. Dans un premier temps, elle ne souhaite pas que ses enfants viennent en prison, elle craint un traumatisme. Finalement, ils se rendent au parloir quelques fois avant de décider de ne plus venir. Les visites seraient trop douloureuses et les conditions de rencontre intolérables. Sa mère, son beau-père et ses beaux-parents continuent d'épauler sa compagne (notamment financièrement), ce que Laurent vit très mal.

Eliot a 35 ans, il naît au Cameroun et arrive enfant en France. Ses parents sont d'origine camerounaise. Son père est autoentrepreneur tandis que sa mère est inactive. Il a un frère et une sœur. Il maintient des contacts réguliers avec le premier, mais très peu avec la seconde. Pendant son enfance, il est témoin des violences de son père envers sa mère. Celui-ci est décédé, il y a 7 ans. Il a de très bonnes relations avec sa mère qui vient le voir au parloir une fois par semaine. Elle l'aide également financièrement en payant son loyer et en versant une pension alimentaire à son ex-compagne. Vers 25 ans, il rencontre la mère de son fils. Ils attendent pour avoir un enfant ce qui conduira à un avortement. À 28 ans, il a un fils, aujourd'hui âgé de 7 ans. Il se sépare à plusieurs reprises de la mère de l'enfant notamment à cause de violences conjugales. Il est condamné pour ce motif. Le juge a émis une ordonnance d'éloignement envers son ex-compagne. Depuis son incarcération, il n'a aucun contact avec son fils. Il décrit avec émotion la relation qu'il a eue avec lui, se souciant de son bien-être et de sa réussite scolaire. Il différencie le lien qu'il a eu avec son propre père et ce qu'il vit avec son fils montrant l'importance qu'il accorde à sa parole et son ressenti. Selon Eliot, les violences au sein du couple ont eu peu d'impact sur l'image positive que son fils a de lui. Il explique ses comportements au regard de son histoire personnelle et de sa relation conjugale. Il se sent sévèrement jugé pour ses actes par la société et disqualifié en tant que père. L'incarcération constitue un choc.

⁶⁵³ « Le mandat de dépôt est l'ordre donné par un juge au chef ou au directeur d'une prison de recevoir ou de maintenir en détention une personne condamnée à de la prison ferme ou un mis en examen placé en détention provisoire ». <https://droit-finances.commentcamarche.com/faq/4214-mandat-de-depot-definition>

L'objectif de ce chapitre sera de comprendre comment ces pères se sont construit un idéal de la paternité (être présent, dispenser une bonne éducation, être à l'écoute et disponible) et en quoi l'incarcération signifie pour eux leur échec alors même que celui-ci a pu survenir en amont. Dans un premier temps, je reviendrai sur le choc de l'incarcération et la perte du rôle de père en détention. Puis dans un deuxième temps, je montrerai en quoi devenir père a été valorisée et souhaité dans l'histoire personnelle de ces détenus notamment au regard de ce qu'ils ont vécu avec leurs propres parents. Enfin, dans un dernier temps l'analyse portera sur les parcours délictueux et criminel de ces hommes (à travers la reprise de délinquance et les violences) et sur leur illégitimité parentale à partir de leurs points de vue et celui qu'ils ont ressenti de la part d'autrui (institutions, proches, ex-compagne...).

I - Le choc de l'incarcération : le retour à la case départ

La *paternité brisée* se définit par les effets destructeurs de la prison sur le lien père-enfant. La séparation avec l'enfant est présentée comme « une seconde peine »⁶. Les hommes concernés souffrent de cet éloignement et se posent en victimes d'un système dont ils n'ont pas les clés de compréhension. Gilles Chantraine parle d'une « normalité sociale brisée par un crime supposé et sa répression »⁶⁵⁴. Le statut de détenu est contraire au statut paternel selon les hommes rencontrés et dans une moindre mesure par les enfants. Ces détenus s'évaluent négativement et ont le sentiment d'avoir chuté tant socialement que familialement.

Dans cette première partie, je reviendrai tout d'abord sur les visites au parloir et plus particulièrement sur l'insatisfaction de ce dispositif ou son absence. Puis je montrerai comment l'incarcération conduit ces pères à perdre leurs rôles et leur place dans la famille.

A. Une paternité impossible au prisme des visites

Les hommes rassemblés dans ce type ont tous vécu avec leurs enfants. Avant l'incarcération, ils ont majoritairement été en couple ou ont eu une garde partagée.

⁶⁵⁴ *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004, p. 15.

Tableau 22 Visites des enfants au parloir selon la situation conjugale des hommes classés dans la paternité brisée

Situation conjugale		Nombre de pères qui voient leur(s) enfant(s) en parloir	Nombre de pères qui ne voient pas leur(s) enfant(s) en parloir
Mariés/concubins	5	4	1
Séparés/divorcés	9	0	9
Total	14	4	10

Le tableau présenté met en évidence l'absence de visite aux parloirs pour les hommes séparés/divorcés. Six sur les huit se séparent de la mère de l'enfant au moment de l'incarcération (ou pour un cas lors de l'incarcération précédente). Je montrerai dans la partie II que des tensions conjugales ont pu être présentes avant la prison, mais l'incarcération marque la fin d'un processus de déliaison. Si un tiers des pères séparés/divorcés rassemblés dans la *paternité marginale* continuent à avoir des parloirs – irréguliers – avec certains de leurs enfants, ce n'est pas le cas pour les pères présenté ici. Les motifs d'incarcération (violence, violence conjugale et viol) sont certainement à l'origine d'une décision maternelle et familiale d'éloigner les enfants du père.

Deux situations se dessinent pour les hommes qui ne sont plus en couple. Dans la première, les mères refusent qu'ils voient les enfants et beaux-enfants, mais ne s'opposent pas aux contacts téléphoniques tout en ne favorisant pas les réponses à leurs courriers. Dans la seconde, les pères n'ont aucun contact téléphonique ou par courrier. Les mères refusent de leur donner des nouvelles et dans le pire des cas ils ignorent où se trouvent mères et enfants. Quant aux hommes en couple, quatre sur les cinq ont eu des visites aux parloirs, des contacts téléphoniques et correspondent avec leurs enfants. Cette relation est soutenue par la mère. Le seul en couple, mais qui ne bénéficie pas de visites est incarcéré pour violence conjugale. La juge a refusé l'octroi d'un permis de visite pour compagnie et enfants. Je reviendrai sur trois situations : l'insatisfaction de ces visites, leur interruption et leur absence.

1 - Des visites insatisfaisantes et pénibles

Les détenus regroupés dans ce type de paternité considèrent la prison comme un moment qui ne peut être bénéfique, ni pour leurs enfants ni pour eux. Les visites sont fortement insatisfaisantes : l'institution briserait les liens. Ils décrivent essentiellement les aspects négatifs des rencontres. Deux dimensions sont particulièrement présentes dans les entretiens, les conditions

matérielles de visites et l'impact de la prison sur la dimension affective du lien parental. Dans cette sous-partie, je n'évoquerai que le cas des hommes en couple.

Chafik est incarcéré depuis cinq mois pour escroquerie, il est le père de jumeaux (une fille et un garçon), âgés d'un an. Il habite à Nice, mais effectue sa peine dans une grande maison d'arrêt parisienne, car son délit a été commis en Ile-de-France. Sa compagne s'installe les deux premiers mois à Paris avant de retourner travailler dans le sud-est, à 900km environ de la prison. Elle le visite une fois par mois et amène généralement un des jumeaux à la fois. Dans le premier entretien, Chafik espère un rapprochement familial. Il explique que les parloirs vont s'espacer notamment pour des raisons financières. Il se sent responsable de cette situation.

Je suis loin de ma famille, je ne les vois pas grandir, je peux m'en prendre qu'à moi-même, mais ils pourraient me rapprocher de ma famille. [...]. Ma fille me reconnaît quand elle me voit, mais pas mon fils. Des fois, on reste un mois, un mois et demi sans se voir, c'est normal qu'il ne me reconnaisse pas. J'essaye de leur parler au téléphone pour qu'ils entendent ma voix.

Comment te reconnaît-elle ?

Elle sourit, elle est contente elle ouvre automatiquement les bras, mon fils est très proche de ma femme, y a qu'elle qui compte.

[Chafik, 28 ans, marié, 2 enfants (1 an), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Pour Chafik, les visites sont source de souffrances, *« j'essaye de ne pas en parler, ça me fait mal au cœur. J'en parle pas parce que ça me fait mal, je me sens mal. Quand vous sortez de la cabine et que votre fille vous appelle, je ne souhaite ça à personne »*. Il préférerait ne pas les voir, car pendant plusieurs jours il se sent « soucieux ». Néanmoins, il ne peut s'y résigner, car le parloir lui permet de maintenir un lien ténu avec ses enfants.

Je suis obligé de garder les liens familiaux, les voir au moins une fois par mois. Ne pas les voir pendant deux mois... je pensais que j'allais sortir. J'avais fait des promesses... c'est moi qui demande de les voir, j'avais l'impression de les oublier, j'avais besoin de les toucher. Mon fils ne me reconnaît pas, il ne sait pas que je suis son père. Je ne lui en veux pas, je ne les vois pas assez. Et même si je voulais les voir plus ma femme travaille, c'est pas possible.

Le deuxième entretien survient le lendemain d'un nouveau parloir.

J'ai eu parloir hier, aujourd'hui et demain⁶⁵⁵. Ils sont là pour le weekend, je les ai pas vus depuis le 27 janvier, ils ont doublé (*de taille*). Mais ça fait plus de mal que de bien. Il me reconnaît plus, il ne veut plus rester dans mes bras. Ma fille peut être qu'elle me reconnaît. Il se met à pleurer, surtout hier. Mais aujourd'hui c'était mieux, c'est une question d'habitude, faut qu'il me voit, il grandit sans

⁶⁵⁵ Les détenus peuvent faire une demande au chef de détention pour obtenir deux parloirs consécutifs, notamment pour les familles qui viennent de loin. Dans le cas de Chafik, il a obtenu plusieurs parloirs répartis sur trois jours. La particularité de Fresnes est que le détenu doit sortir de la cabine, attendre et revenir dans la cabine pendant le roulement. Dans d'autres prisons, les deux parloirs sont en continu. Laurent l'évoque dans un entretien.

moi. Deux mois qu'il m'a pas vu, c'est normal qu'il ne me reconnaisse pas, ça grandit trop vite. En deux mois ils ont doublé de taille.

Père de jeunes enfants, le lien parental reste à construire. Chafik a vécu peu de temps avec eux avant l'incarcération. L'éloignement parental affecte à la fois la perception des visites par l'enquêté et l'insatisfaction éprouvée au contact des enfants. En n'étant pas reconnu par son fils, il souffre de l'inexistence et l'inefficience de sa paternité. Il est oublié en tant que père et désapprend le lien père-enfant. Comme beaucoup de détenus, il fait le constat de ce qu'il manque. Il évoque sa culpabilité d'avoir manqué à ses promesses, aspect qui sera plus finement analysé dans cette partie.

Laurent à la différence de Chafik a des enfants plus grands (14 et 17 ans). Il est incarcéré depuis huit mois pour trafic de stupéfiants. Il a « fait » le père, en expérimentant différentes phases parentales avant l'incarcération. Il craint de perdre le lien qu'il a tissé avec ses enfants. Pendant les deux premiers mois de sa peine, seule sa compagne le visite, car elle craint que les enfants soient traumatisés. Il n'a pas le droit de leur téléphoner par ordre du juge, car il est en mandat de dépôt. Sa compagne accepte finalement de les lui emmener. Il raconte son premier parloir :

La première fois où j'ai vu mes enfants au parloir, je les ai pris directs dans mes bras, la deuxième fois j'ai pas pleuré et ma fille me l'a fait remarquer, car à Noël, ça faisait deux mois, j'ai craqué et eux aussi, c'était émotionnellement très fort. On a parlé de tout, de leur école, du copain de ma fille. Hé oui elle a un copain, c'est la première fois, elle a beaucoup de pudeur, c'est un cas unique par rapport à sa génération, elle n'est pas olé olé, elle est très pudique, très sélective, elle ne prend pas le premier venu, elle est très rigide. Ça a commencé à Noël, il est dans sa classe et ses parents sont dans le domaine juridique, père juge et mère au ministère. Enfin voilà, j'ai des enfants bien éduqués avec des principes alors tout va bien.

[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14 et 17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

Au cours du parloir, Laurent exprime ses émotions, soulignant sa contenance lors du deuxième parloir. Son discours dépasse le cadre de la prison, il fait le parallèle entre leurs échanges et sa relation avec sa fille. Il met également en avant ses compétences parentales, il a bien éduqué ses enfants. Néanmoins, le récit du parloir le conduit à évaluer ce qu'il a vécu et fait avec eux avant la prison et ce qu'il ne peut plus faire.

Ils m'en veulent d'être en prison, mon fils me l'a écrit « je fais moins ceci, moins cela, je t'en veux » « Mon absence a changé le quotidien de mon fils, j'étais plus présent que sa mère, on allait au tennis, j'étais toujours avec lui quand je ne travaillais pas, je ne faisais pas de trafic. Mon temps libre, il était pour mes enfants, donc voilà [...]. J'ai vraiment de magnifiques souvenirs avec eux. [...] je pense à tous ces moments quand je suis seul dans ma cellule et c'est dur de penser à tout, de savoir qu'on est là comme un con.

[...]

C'est important pour moi d'élever ses enfants... on ne rigole pas avec l'éducation. Il faut être là dès le départ, c'est pour ça que je le vis très mal. Quand je n'étais pas en prison, j'attachais beaucoup d'importance à ça, j'étais derrière eux. Au quotidien je les ai accompagnés pour qu'ils soient heureux, équilibrés, qu'ils ne manquent de rien et pas que matériellement et ça c'est... C'est pour ça que je suis malheureux, c'est hyper douloureux.

Pour Chafik, l'incarcération l'empêche de construire sa paternité et d'expérimenter le lien parental, pour Laurent, elle remet en question ce qu'il a construit. Il craint de perdre le lien qu'il a tissé avec ses enfants et éprouve une culpabilité d'être en prison. L'incarcération conduit à une inversion générationnelle⁶⁵⁶ où le père doit être pardonné pour ses fautes. L'extrait sur le décalage entre ce qu'il vit au parloir et ce qu'il vivait à l'extérieur met en évidence l'impact de la mise en détention sur le quotidien de ses enfants⁶⁵⁷. Justin Dyer et al. rappellent que les relations parentales sont basées sur une multiplicité de routines et de rituels — comme accompagner ses enfants au sport — tandis qu'en prison, elles se limitent à quelques interactions dans le temps, le contenu et le contexte sont dictés par le règlement de la prison⁶⁵⁸. *La paternité brisée* rassemble des hommes pour qui les dispositifs comme le parloir sont douloureux en comparaison à la relation passée.

Laurent évoque finalement la fin des parloirs avec ses enfants :

Ma fille est revenue en février avec mon fils, tous les deux en même temps à ma grande surprise générale. Et puis ma fille est plus revenue, mon fils aussi, ils ont dit à leur mère qu'ils ne voulaient plus venir.

C'était trop dur ?

Oui.

Pour quelles raisons ?

C'est le contexte, l'ambiance, c'est me voir impuissant, ils savent que je ne suis pas bien, je peux pas montrer que je suis joyeux. Le contexte, l'endroit, c'est lugubre, crado, ce n'est pas le top. Tu vois en 2010 les parloirs étaient comme ce bureau, y avait pas de séparation, à Fresnes c'est pas ça. Ça fait 2m², y a un muret avec un petit comptoir c'est pas... ça craint.

Pour Laurent, les conditions du parloir sont peu favorables. Il n'arrive pas à communiquer sa joie de retrouver ses enfants tant sa condition physique – être incarcéré – et matérielle s'impose à la rencontre. La perception du lieu influence l'image que Laurent a de lui-même. Le poids de l'institution peut aussi conduire les enfants à renoncer à ces visites. Dans le cas de Laurent, la visite au parloir confronte ses enfants à la situation de leur père : il est en prison, diminué, dominé et impuissant. Laurent comme les détenus étudiés par Creasia Finney Hairston⁶⁵⁹ se préoccupe de l'image paternelle qu'il renvoie à ses enfants. Le récit de l'enquête montre plus largement comment des liens décrits comme stables, construits, ne lui évitent pas les effets néfastes de l'incarcération⁶⁶⁰ et conduisent à une dévaluation des compétences parentales. Plusieurs auteur·es ont montré que les effets négatifs de l'incarcération paternelle sont plus marqués chez les enfants dont le père vivait

⁶⁵⁶ M. Douris et P. Roman, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 71.

⁶⁵⁷ W.J. Dyer, « Prison, Fathers, and Identity: A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », art cit ; F.C. Hairston, « Fathers in Prisons : Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies », art cit.

⁶⁵⁸ « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships », art cit, p. 35. (Je traduis)

⁶⁵⁹ F.C. Hairston, « The forgotten parent », art cit.

⁶⁶⁰ Heather M. Washington, Shao-Chiu Juan et Anna R. Haskins, « Incapacitated Involvement: Incarceration and Fatherhood in Fragile Families at Age 9 », *Journal of Family Issues*, septembre 2018, vol. 39, n° 13, p. 3478.

avec eux⁶⁶¹. En effet dans ces cas, le décalage entre le précarcéral et le carcéral est maximal, à la différence des pères rassemblés dans la *paternité marginale* pour qui on peut constater une certaine continuité relationnelle entre ces deux situations.

Dans cette sous-partie, l'incarcération constitue un facteur limitant des contacts du père avec ses enfants. La mère de l'enfant ou la famille peuvent faciliter les visites. Pour ce chapitre, je me suis concentrée sur le parloir, car ces pères évoquent peu les conversations téléphoniques et la correspondance écrite. Lorsqu'il y a une rupture conjugale, celle-ci conduit généralement à des changements parentaux.

2 - La fin des visites : faire le constat du changement

Précédemment, il est apparu que le père résidant avec son enfant avant l'incarcération se sent limité dans la quantité et la qualité de ses interactions. Le coût financier et émotionnel des déplacements jusqu'à la prison entravent également les visites (l'exemple de Chafik). Certaines mères⁶⁶² souhaitent protéger les enfants de cette expérience⁶⁶³ (l'exemple de Laurent). Comme pour les autres types, la compagne et la famille jouent un rôle prédominant dans la pérennité des liens parentaux. Si l'incarcération peut compromettre les relations parentales, la rupture conjugale favorise la diminution des contacts entre un père et son enfant, la littérature américaine a largement développé cet aspect⁶⁶⁴.

Prenons l'exemple de **Franck**, incarcéré pour vol et père de jumeaux de six ans et d'un fils du même âge issu d'une relation extraconjugale qu'il n'a pas reconnu. Selon lui, l'incarcération vient accentuer une instabilité conjugale déjà présente puis elle conduit à la séparation et à la décision de son ex-compagne de l'éloigner de la sphère familiale. À son arrivée en prison, les parloirs sont espacés et particulièrement éprouvants pour Franck et ses enfants. Au début, il n'a pas souhaité les faire venir dans cette maison d'arrêt parisienne à cause des conditions de visite. N'ayant pas obtenu de rapprochement familial (ses enfants vivent à Beauvais, à une centaine de kilomètres de la prison), il accepte que sa belle-mère les lui amène. Il raconte ce premier parloir :

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 3467.

⁶⁶² Les pères n'ont pas évoqué le refus de la famille paternelle ou maternelle d'amener l'enfant en prison.

⁶⁶³ M. Comfort, *Doing time together, op. cit.*

⁶⁶⁴ Kathryn Edin, Timothy J. Nelson et Rechelle Paranal, « Fatherhood and Incarceration As Potential Turning Points in the Criminal Careers of Unskilled Men », *Institute for Policy Research Northwestern University*, 2001, p. 1-29 ; Joyce.A. Arditti, Sara.A. Smock et Tiffany.S. Parkman, « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », art cit ; A. Geller, « Paternal Incarceration and Father-Child Contact in Fragile Families », art cit.

Je sens qu'il y a un éloignement. C'est compliqué pour qu'ils viennent, ils ont des activités. Ils sont venus pendant les vacances. À peine dans le parloir, ils en avaient déjà marre. On avait trois tabourets pour quatre, c'est sale et j'ai pas eu le parloir enfant.

Comment ça s'est passé ?

On s'est pris dans les bras, bisous et tout, on a fait des jeux, les 45 minutes sont passés vite. Simon m'a appelé David (*le prénom du nouveau beau-père*) alors qu'il n'en parle jamais, j'étais surpris. C'est leur grand-mère qui me les a apportés, ça m'a fait plaisir.

Il a fait exprès selon vous de vous appeler David ?

Non c'est un lapsus. Un an et 9 mois sans les voir, loin des yeux, loin du cœur. Appeler ce n'est pas pareil que le contact, on oublie.

[Franck, 44 ans, séparé, 3 enfants (6 ans), incarcéré depuis vingt mois, MA]

Franck décrit principalement les aspects négatifs de la visite. Lors du second entretien, il a revu une nouvelle fois ses enfants grâce à sa belle-sœur, mais les visites sont en passe de s'arrêter tant la relation se dégrade avec l'ex-compagne. Il tente de se procurer un certificat d'hébergement⁶⁶⁵ pour obtenir une semi-liberté, mais cette dernière le lui refuse. Le récit du parloir devient secondaire.

Le problème, c'est que mes relations se sont dégradées avec la mère, elle sent que je vais sortir. Ma mère est de mon côté, sa mère aussi, sa sœur... Ils savent qu'ils ne peuvent pas me reprocher mon rôle de son côté. Ils trouvent pas ça normal. On ne peut pas me laisser comme ça, sans voir mes enfants même si j'ai fait des bêtises, on ne peut pas me punir de ça, c'est sa famille qui a fait les permis, qui a dit « il faut qu'il voit ses enfants ».

Et c'était comment ce parloir ?

C'est émouvant, j'ai pas pleuré, car je prends un traitement, c'est dur. Le traitement retient toutes mes émotions. J'étais en crise d'angoisse. À l'annonce de la séparation, ne plus voir mes enfants, j'aurai plus mon rôle de père comme avant. J'ai toujours demandé la garde alternée, elle a dit que c'était hors de question. Elle veut me faire passer pour un mauvais père. Tout le monde veut me faire des attestations. Elle veut me trainer devant le juge et avec mes antécédents elle pense que je n'aurai rien. C'est une pourriture. Elle veut me faire passer pour un mauvais père. C'est pas tant la séparation, j'étais pas heureux avec elle, j'étais là pour les enfants. Quand je vois le père de ses filles (*issues d'une union précédente*) qui les voit pendant les vacances et elle voudrait que je ne les vois que tous les quinze jours, moi je ne le conçois pas.

Franck raconte principalement ses difficultés à faire valoir ses droits parentaux et ses craintes pour le futur. Son ex-compagne tente de décrédibiliser sa capacité à être un « bon parent », quand ses proches semblent le soutenir. Aux yeux de la mère des enfants, du parent « supposé bon », il devient « supposé mauvais »⁶⁶⁶. Le braquage qu'il a commis permet de le disqualifier. Pour faire face à cette situation, il prend un traitement à base d'anxiolytique. Franck fait le constat de l'altération des relations parentales.

L'éloignement c'est vraiment dur. Avant j'avais un portable (*illégal*) en cellule, je les appelais le soir, c'était bien. Et en septembre, c'était chaud, je m'en suis débarrassé et je suis resté deux mois sans

⁶⁶⁵ Avoir un logement constitue un des critères d'octroi d'une semi-liberté car il rend compte de l'insertion du détenu à l'extérieur de la prison.

⁶⁶⁶ Jean Le Camus, *Rester parents malgré la détention : les Relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2002, p. 49.

appeler et c'est ça qui a fait que ça s'est dégradé. Moi je voulais appeler à 8 h avant l'école et la cabine s'arrête à 18 h et c'est à cette heure que les enfants rentrent. C'est la galère ici. Le surveillant m'a dit qu'il n'y avait pas de téléphone le dimanche. J'ai fait appeler le chef... en plus ici, il y a qu'une cabine pour tous les travailleurs et y en a qui abusent et toi tu attends. Tout le monde a le téléphone en cellule.

Tu les appelles combien de fois ?

3-4 fois, surtout le weekend, je les ai appelés hier vu qu'ils sont en vacances.

Tu leur dis quoi ?

Je leur demande qu'est-ce qu'ils font et ils me demandent ce que je fais « qu'est-ce que tu manges papa ? ». Il me racontait qu'il avait des devoirs pendant les vacances. C'est dur de ne pas leur dire bonne nuit le soir, on s'habitue à tout ça. Ils habitent loin en plus, donc c'est compliqué de les faire venir, 1 h 30 de voiture et ils en ont déjà marre avant même d'être dans la cabine.

La disparition des rituels et des routines que j'ai évoqués conduit à un éloignement forcé du père. Il n'a plus de prise sur le quotidien. À la différence des moyens illégaux (la possession d'un portable), les dispositifs légaux ne permettent pas de pallier les pertes. Le changement structurel de la relation conjugale a un impact particulièrement visible et négatif. Quant au conflit conjugal, bien que survenu avant la prison, il empire pendant l'incarcération et permet de justifier cet éloignement. Pour le dire autrement, l'incarcération accélère sa mise en acte et amplifie les conséquences d'une séparation. Dans le cas de Franck, on note à la fois l'amoindrissement de ses pratiques parentales ainsi qu'un statut paternel décrédibilisé. Les échanges conflictuels avec la mère des enfants en prison permettent à minima au père d'avoir une place dans le réseau familial.

Certains pères vivent également un conflit, mais le rapport de force leur est trop défavorable, ils perdent toute forme de dialogue avec leurs enfants.

3 - Absence de visites : la disparition progressive du rôle de père

Pourquoi vous faites votre étude ? (*J'arrête d'écrire, je lui explique*)

C'est vrai que nous sommes des oubliés, on nous écoute pas. J'ai essayé d'appeler mon ex-femme pour son anniversaire, personne n'a répondu, comme si tout le monde avait peur du téléphone. Le 25 mars, ça va être l'anniversaire de mon fils. Vous vous rendez compte, je parle à une étrangère de mes problèmes.

[Angelo, 36 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 1 an, MA]

« Oubliés », « effacés », ces termes ne sont pas propres à la *paternité brisée*, mais s'inscrivent ici au cœur même des problématiques de ces pères. Dans les discours, ils refusent cet état et se sentent pris au piège par les mères et les décisions de justice. Parler de paternité en entretien, avec une étrangère, une femme, les conduit à affronter un problème qui est central pour eux : la perte de leur rôle paternel. L'absence de visite vient renforcer la disparition du père du paysage familial.

Lors du premier entretien avec **Nelson**, il est encore en couple avec la mère de sa fille. Celle-ci est alors âgée de cinq mois. Il avoue à demi-mot avoir eu une relation conflictuelle avec sa compagne et raconte les allers-retours qu'elle effectue entre leur foyer et celui de ses parents. Parents qui l'auraient dénoncé plusieurs fois à la police pour violence conjugale (il est actuellement incarcéré

pour violence). Ils se sont séparés plusieurs fois à l'extérieur, le couple reprend en prison, mais il croit peu à la pérennité de la relation. Il voit Justine, sa compagne, mais ne souhaite pas voir sa fille : « *j'entends sa voix, je la vois en photo, mais je veux pas la voir en parler, ça va me tuer, je le sais* ». Il décrit sa douleur d'être séparé de sa fille : « *je fais le mec dur, mais mon co(détenu), il le voit, j'en peux plus, je me lève, je pense à ma fille.* » Le second entretien marque un tournant, la mère de sa fille a depuis deux mois cessés les visites sans l'en informer.

J'ai pas de nouvelles, je vois pas ma fille, je suis obligé de la mettre de côté à cause d'une fille (*son ex-compagne*). Elle joue avec ma fille, Loanne c'est le jouet, elle a tellement joué avec ma fille qu'elle ne saura même plus qui je suis, elle va pas me reconnaître. Donc j'aurai pas de temps à perdre. Avant je la voyais (*la mère de l'enfant*) et voilà c'est l'été, elle m'a laissé, elle m'a lâché. Elle a laissé l'appart en bordel. Pendant six mois, elle a fait la fille bien, surtout avant que l'assistante sociale arrive, mais heureusement mon père a tout nettoyé, car elle aurait pu perdre ma fille. Elle se respecte pas, elle boit, elle fait des soirées, ça me reste dans la gorge. Elle fait la fille bien, mais c'est faux.

[...]

Je cherche pas à la voir, ça fait un an que je suis là, je ne veux pas la voir ici en train de marcher alors que je l'ai quitté, elle était minus, ça va me flinguer. Ça me tue de voir ce que j'ai raté. Au début, je voulais la voir en prison, mais c'est Justine qui ne voulait pas et puis y a peut-être ses parents qui étaient pas d'accord [...]. Je vois ce qu'elle fait sur snap (*application*), elle s'est fait sept, huit mecs différents depuis la dernière fois. On sait tout ici malheureusement. Ça dégoute, c'est une p... Elle a tout gagné, Loanne vit sans son père.

[Nelson, 23 ans, séparé, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 mois, MA]

Lors du premier entretien, Nelson continue à avoir des nouvelles de sa fille par le biais du téléphone, mais la rupture conjugale marque l'évincement du père. L'enfant apparaît dans l'entretien, au cœur du conflit. Il critique ouvertement les comportements de la mère et notamment qu'elle l'éloigne de sa fille. À la différence du premier entretien où il justifiait l'absence de visite par la souffrance que cela lui aurait causé, l'enquête explique lors du second qu'il aurait souhaité voir sa fille. La mère et ses parents auraient pris cette décision. Dans un premier temps, le père accepte de ne pas voir l'enfant afin de la protéger de la prison, mais quand la rupture conjugale survient, le père se rend compte qu'il n'a aucun moyen d'agir sur la relation parentale.

Cette situation est également visible pour **Emmanuel**. Ce dernier est père d'un fils de deux ans. Le couple se sépare peu de temps avant son incarcération (pour violence et dégradation de biens dans des lieux publics), mais ils conservent des liens. Le passage chez le juge a lieu alors qu'il est en détention.

Tu as fait une demande pour le voir ici ?

Elle me l'a fait à l'envers, on devait passer devant le juge en juin 2015 et ça a été reporté en septembre. Entre temps, j'ai été incarcéré. Au départ elle venait me voir, les trois premiers mois. Une médiatrice familiale l'a accompagnée une fois. J'ai fait tout ce qu'elle m'a demandé et je me suis fait avoir parce que aujourd'hui mon petit me manque. Au départ, je voulais pas le voir au parler, car elle voulait pas, je me suis fait avoir, car finalement j'ai envie de le voir.

Qu'est-ce qu'elle te demandait ?

Je me suis fait avoir, elle m'a demandé de dire que c'était pas bien de venir ici, que c'était pas un endroit sain pour lui. C'est vrai que c'est pas sain, mais ne pas le voir c'est pire. Elle voulait que je dise ça au juge, quand on est passés pour la garde du petit. Et quand j'ai dit ça c'était fini, j'ai été con. Donc c'est marqué que je ne peux pas le voir [...]. La juge a aussi mis deux heures tous les quinze jours dans une structure à ma sortie. Ça veut dire vingt-quatre heures en six mois quand je sors. Deux heures tous les quinze jours, quatre heures tous les mois. Je sais pas pourquoi elle a mis ça surtout que j'ai tout chez moi. Tout ce qu'il faut pour l'accueillir, j'ai un F3 faut juste le meubler. Et c'est ce que je vais faire en sortant, je tiens pas à le voir si peu, c'est pas possible, je veux au moins une garde partagée.

[Emmanuel, séparé, 44 ans, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis un an et demi, MA]

Comme Nelson, Emmanuel accepte dans un premier temps que l'enfant ne vienne pas au parloir. La mère aurait élaboré cette stratégie pour qu'il soit progressivement rayé de la vie familiale. L'enquête espère se remettre avec elle et accepte cette décision craignant la rupture définitive. L'absence de visite conduit les deux enquêtés à craindre pour la reprise des liens à la sortie. Pour ces hommes, la vie parentale se défait avec la fin du couple. L'extrait d'Emmanuel interroge sur la décision du juge de lui octroyer un temps restreint avec l'enfant : est-ce dû à sa situation d'incarcération, au fait qu'il n'ait pas émis d'avis contradictoire aux volontés de la mère ou encore des éléments que je n'ai pas eu en ma possession ; les hypothèses sont donc nombreuses.

En partant d'une description des visites ou de l'absence de visites, deux tendances apparaissent : d'un côté, les hommes en couple ont des visites, mais les trouvent particulièrement éloignées de leurs pratiques paternelles précarcérales. Ils acceptent difficilement ce changement situationnel. De l'autre, la prison est le théâtre d'une séparation violente, l'enfant est au cœur de conflits conjugaux et les relations avec lui sont remises en cause.

B. Perte du rôle de père : sentiment de honte et substitution

Après être partie des dispositifs de visites pour décrire l'insatisfaction paternelle, j'analyserai les effets de l'absence du détenu sur le quotidien familial et la substitution de ses rôles par les différents membres de la famille. Puis je montrerai comment la rupture conjugale agit sur la fin d'une vie familiale dans le cercle restreint (père, mère et enfant) et élargi (grands-parents paternels et maternels)⁶⁶⁷.

⁶⁶⁷ J'utiliserai le terme de grands-parents, grand-mère, grand-père pour parler des parents du détenu ou de la mère des enfants.

1 - Quand la famille se substitue au rôle de père

Les hommes classés dans la *paternité brisée* décrivent leur implication familiale comme un passé révolu brisé par l'incarcération. Une fois en prison, leurs rôles (matériels, affectifs et éducatifs) ne sont plus effectifs et leurs compagnes, leurs enfants et les grands-parents ne peuvent plus compter sur eux (ou de manière restreinte). Pour les hommes encore en couple, les grands-parents maternels et parfois paternels aident la compagne à gérer le quotidien. Pour les hommes séparés, les grands-parents paternels tentent de maintenir une relation avec l'enfant, s'occupent de leurs démarches administratives et les aident financièrement.

Laurent, encore en couple, raconte les difficultés financières et parentales de sa compagne qui travaille comme esthéticienne.

Elle se bat énormément pour résister, elle travaille. Elle a toujours travaillé. Elle a un travail éloigné, c'est dur de gérer le travail et les enfants. Bon elle est un peu assistée avec ses parents, ils habitent à côté, pareil pour mes parents, ils sont plus près encore. Ils habitent dans la même ville, à 300 m de chez nous, on est voisins, on voit leur fenêtre de notre chambre. En ce moment en l'absence du père, c'est eux qui s'en occupent. Ils vont le chercher au tennis (*son fils*) et le ramènent après.

[...]

Elle a un salaire convenable [...], mais ça reste juste pour les deux enfants, les écoles privées, le tennis, les cours particuliers. Je te cache pas qu'elle est aidée par mes parents et ses parents. Ils lui achètent à manger, mes parents viennent souvent. Ma mère lui prépare toujours un sac de nourriture et ma belle-mère l'assiste pas mal. Mes beaux-parents sont à la retraite, ils ont refait la maison. On voulait racheter, quand tout rentrera dans l'ordre et que je redevienne crédible financièrement, il va falloir attendre, mais ils ont tout modifié dans l'appart. Il fallait acheter la peinture et ça a été à la charge de mes beaux-parents.

Tu le vis comment, ça te dérange ?

Je suis très mal je me sens très mal, ils m'en veulent. Ils sont portugais comme je te l'avais dit, ils sont très fiers, ils fonctionnent au niveau des regards des autres. Elle a honte devant sa belle-sœur et donc honte de son gendre.

Tu as eu des bonnes relations avec elle ?

Au fond, elle m'aime bien, si je fais pas le con. Elle sait que j'ai un bon fond. Je sais qu'elle me hait en ce moment, car pour elle, je suis un con, influençable et je suis responsable.

Comment tu sais qu'elle pense ça ?

Je la connais, c'est chiant, c'est dur, ça me fait chier de la décevoir, bon elle est chiante, j'aime pas sa façon d'analyser, elle est dépressive de nature, elle fait en fonction des autres. Ça m'emmerde, elle est pas cool par rapport à ça et à l'interprétation que font les autres et ce que je fais subir à mes enfants. Mais elle n'a pas d'autorité avec mes enfants, elle les pourrit. J'aime pas quand elle les garde.

[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14-17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

La perte d'un salaire dans le couple conduit à l'appauvrissement de la famille. La compagne n'est plus en mesure d'assumer toutes les dépenses. Les grands-parents maternels et paternels prennent le relai. Si les solidarités familiales ont pu être efficaces par le passé, elles deviennent particulièrement visibles en l'absence du père. La proximité géographique des logements favorise la présence des parents et leurs aides quotidiennes. Néanmoins, la délégation des rôles parentaux ne se fait pas sans heurt. Pour le père incarcéré, ce soutien est à la fois un soulagement, mais il est

également honteux. Le parent ne s'inscrit plus dans une relation de responsabilité, celle-ci est brisée et elle est gérée par la génération précédente. Dans le cas de Laurent, il n'est plus en mesure d'accompagner ses enfants à leurs activités et les frais de sa maison sont réglés par ses beaux-parents. L'enquêté vit un double stigmat. Il se sent à la fois disqualifié dans son rôle de père, car il est redevable de l'aide apportée par autrui et par son statut de détenu ; statut qui stigmatise également ses proches. Finalement, dépossédé de sa capacité d'agir, il ne peut que critiquer la personnalité et les pratiques éducatives de sa belle-mère.

Dans cette configuration, la paternité existe grâce aux liens construits avant la prison, mais l'incarcération marque ensuite la fin d'un processus qui se décline en deux temps : le premier est le constat que la paternité est brisée, car elle ne correspond plus à ce qu'elle a été. L'origine de cette brisure provient de la reprise de la délinquance ou des comportements violents. Le second consiste en la prise en charge de la parenté quotidienne par les grands-parents paternels ou maternels qui se substituent aux pères détenus. Pour les pères séparés, la situation diffère notamment dans le second temps où la substitution des grands-parents maternels peut conduire à l'exclusion. Certains grands-parents paternels tentent de maintenir des aides indirectes envers l'enfant, mais pour d'autres, aucune aide n'est possible, quelle qu'en soit la forme. Dans le cas d'**Eliot**, sa mère prend en charge ses besoins matériels, contribuant indirectement à son rôle de père :

On m'a dit « soit fort pour ton fils ».

Comment on fait pour être fort pour son fils ?

C'est l'amour que je lui porte, j'ai pas besoin de me mobiliser, ça se fait tout seul. Malgré que je sois en prison, je me dis qu'il faut que je lui écrive et ma mère doit payer la pension pour mon fils, le loyer et un peu d'argent pour moi, c'est ça l'essentiel. Si j'ai un logement, je pourrai accueillir mon fils. Si j'ai payé la pension, c'est que je me suis occupé matériellement, je ne peux pas l'appeler sur le téléphone de sa mère sinon je le ferais. Je fais avec les armes que j'ai. Donc je lui écris comme si je lui parlais, je le chambre sur ses copines, je lui dis de prendre soin de sa mère, qu'il prenne ses médicaments pour son asthme et qu'il écoute la maîtresse. Je lui ai promis un KFC. Je ne peux pas faire plus. J'ai demandé à ma mère de l'appeler, qu'elle passe du temps avec lui. J'aurais voulu qu'il ait une présence d'homme, ça aurait dû être mon frère, il aurait dû le faire de lui-même, au moins le voir une fois tous les deux mois. Voilà ce qui est long dans les dix mois. Faut tourner une page, je peux pas gommer mes sentiments, j'ai du sang qui coule dans mes veines.

[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

Eliot est père d'un garçon de sept ans. Il se sépare à plusieurs reprises de la mère de l'enfant notamment à cause de violences conjugales. Il est condamné pour ce motif (son crime pourrait être requalifié en viol). La juge a donc émis une ordonnance d'éloignement envers son ex-compagne. L'enquêté décrit l'attachement qu'il éprouve pour son fils, mais les limites actuelles de la relation. Sa mère devient une intermédiaire et une ressource mobilisable à la différence de son frère qui manquerait à son rôle de modèle masculin. Elle lui permet de maintenir à minima son rôle de père à travers le paiement de la pension alimentaire et du loyer. En étant à jour sur ses démarches, il pourra se justifier d'être un homme responsable en dépit de l'incarcération.

Les extraits d'Eliot et de Laurent conduisent à aborder la notion de « remplacement » définie par Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre. Cette notion renvoie « aussi bien à une complémentarité qu'à une substitution »⁶⁶⁸ des parents par les grands-parents. Les auteures la définissent comme « une redistribution, temporaire ou définitive, des fonctions parentales vers des tierces personnes qui “jouent le rôle” des parents pour compenser une absence (pendant la guerre ou en cas de séparation, de décès...), un manque de disponibilité (lorsque la fratrie est nombreuse, ou lorsque l'activité professionnelle parentale, et en particulier celle des mères, est accaparante) ou une déficience (quand les parents sont “malades”, “dépressifs” ou qu'ils abandonnent leur enfant, au sens propre comme au sens figuré) »⁶⁶⁹. Ici, les grands-mères paternelles ont une place toute particulière dans les discours. Elles sont citées à la fois dans le cadre du quotidien et dans la transmission familiale⁶⁷⁰. Néanmoins, elles conservent une place plus limitée que les grands-mères maternelles. Elles s'occupent avant tout de leur fils et moins des petits-enfants. Dans les études sur les grands-parents en contexte général, la grand-mère maternelle est prédominante,⁶⁷¹ car les mères privilégient les liens avec leurs propres parents qu'avec les beaux-parents ; de plus la grand-mère maternelle peut compenser l'absence ou la défaillance de la mère⁶⁷². Le remplacement du père n'est pas évoqué. On peut supposer que sa place secondaire dans la famille est encore acceptée par rapport à celle de la mère. La carence maternelle reste moins tolérable, plus visible et mieux analysée.

Dans le cas d'Eliot, la grand-mère paternelle maintient une relation avec son petit-fils, indirecte à travers la pension alimentaire qu'elle paie pour le fils et direct par le biais du téléphone. Pour **Nelson**, ses parents n'ont pas de contact avec leur petite-fille (je reviendrai sur ce point dans la partie I.B.2), les solidarités sont exclusivement dirigées vers lui.

Heureusement que j'ai mes parents et mes sœurs, car sinon je serais dans la galère, car je pourrais pas compter sur elle. Ils m'envoient des mandats, ils font de leur mieux, ils me donnent tout ce dont j'ai besoin. J'ai tout sacrifié pour une fille qui finalement m'a laissé tomber comme une merde.
[...]

Aujourd'hui je peux compter sur mon père, ma mère, mais c'est pas sur eux que je voulais compter, car c'est à eux de compter sur moi. Mon père m'a racheté ma BMW pour qu'elle m'attende à ma sortie, il veut me faire plaisir, mais il aurait pas dû. Voilà je devrais compter sur elle et pas sur eux.
[...]

⁶⁶⁸ Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre (eds.), *De la famille à l'entourage : l'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined éditions, 2012, p. 88.

⁶⁶⁹ *Ibid.*

⁶⁷⁰ Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre (eds.), *De la famille à l'entourage : l'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined éditions, 2012, p. 91.

⁶⁷¹ « Cette prédominance de la lignée maternelle se vérifie même quand la proximité géographique est plus grande avec la lignée paternelle. » Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen (eds.), *Le siècle des grands-parents : une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Éd. Autrement, 2001, p. 52.

⁶⁷² C. Attias-Donfut et M. Segalen (eds.), *Le siècle des grands-parents, op. cit.* ; C. Bonvalet et E. Lelièvre (eds.), *De la famille à l'entourage, op. cit.*

Ma famille, mes sœurs, mes copains, ils pouvaient compter sur moi. Je fais de la mécanique donc je réparais des trucs, c'est la vie quoi. Tu rends des services. Mes parents savent qu'ils peuvent compter sur moi, on est soudés et puis on a des principes.

[Nelson, 23 ans, séparé, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 mois, MA]

Pour Nelson, son couple aurait dû lui apporter ce qui lui est nécessaire à sa vie en détention. L'aide légitime serait horizontale (de la compagne au conjoint) et non pas verticale (des ascendants aux descendants). Dans la situation d'incarcération, « la parenté devient alors la clé de voute du système familial, le lieu de solidarité et de protection, devant le couple qui s'est transformé en lieu de négociation »⁶⁷³. La rupture conjugale conduit finalement à une redéfinition des solidarités et surtout de l'idéal de la vie familiale.

2 - Quand la vie familiale se défait par le couple

Je reviendrai sur deux des conséquences de la rupture conjugale au moment de l'incarcération. La première conduit à la fin de la vie familiale nucléaire tandis que la seconde touche la parenté élargie. L'incarcération provoque l'éloignement de l'enfant de la famille du détenu.

De la rupture conjugale à la rupture parentale

Les détenus classés dans la *paternité brisée* affirment avoir désiré être parents. Pour la plupart ils ont vécu longuement en couple et ont habité avec leur(s) enfant(s) (au moins les premiers mois), ils formaient une famille. La rupture conjugale et l'incarcération remettent en question cette vie familiale.

Angelo est le père d'un jeune garçon dont il a peu de nouvelles. Il est originaire de Roumanie, mais a vécu quelque temps en Italie puis en France chez un homme qu'il décrit comme un père de substitution. Ce dernier meurt assassiné et Angelo est désigné comme l'auteur de ce crime. Entre temps, sa compagne le rejoint et il a un enfant avec elle. Ce n'est que quelques mois après la naissance de son fils qu'il est incarcéré. Il nie le motif d'incarcération et attend son jugement. Sa compagne retourne en Roumanie avec son fils. Il a quelques nouvelles à son arrivée en prison puis les échanges s'interrompent.

Même si je refais ma vie, je veux avoir mon enfant dans ma vie, le voir un petit peu, m'occuper de lui financièrement, moralement... comme je vous le dis, c'est pas facile. Ça me fait du bien qu'on en parle. Il faut que j'arrive à vivre ma vie. Je sais qu'elle a retrouvé quelqu'un. Je n'arrive pas à la

⁶⁷³ Catherine Bonvalet et Eva Lelièvre (eds.), *De la famille à l'entourage : l'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined éditions, 2012, p. 145.

sortir de ma tête, je dis toujours ma femme au lieu de mon ex-femme, mais pourquoi c'est comme ça [...]. Elle ne veut pas qu'on reste amis pour mon fils, elle a changé de numéro.

[...]

Mon gamin a un an et demi, bientôt deux ans, il commence à comprendre des choses. J'ai peu de nouvelles par téléphone ou des photos, j'ai presque 200 photos dans ma cellule de mon fils, de ma femme, mais aujourd'hui je n'ai ni femme ni enfant, je suis un SDF.

[Angelo, 36 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 1 an, MA]

Angelo se sent exclu, une exclusion qui se manifeste par l'usage du terme SDF. Il réalise difficilement que la relation conjugale a évolué. Il ajoute :

J'aimerais être là. Je me dis « quel sentiment je vais avoir quand je vais le revoir » et lui il va se dire qui je suis, il va me dire « où étais-tu quand j'avais besoin de toi ». Je voulais être responsable. C'est de la faute de sa mère ou de l'État.

La vie familiale se défait par le couple. La relation mère-enfant n'accueille plus et ne favorise plus la relation père-enfant. Le couple, en se rompant, brise la paternité et le lien de dépendance qui unit les deux conjoints. Cette situation concerne également les pères divorcés et séparés en population générale, mais ici c'est l'incarcération qui est le point de départ de cette rupture. Ainsi, l'incarcération briserait la famille dont la paternité fait partie. **Achour** est un exemple particulièrement typique. Encore en couple au moment de l'enquête, il est en phase de se séparer de sa compagne lors du dernier entretien.

Ma femme me dit « je t'aime plus ». J'en ai marre, je lui ai dit que si elle ne voulait plus venir je comprenais [...]. Je suis content d'avoir vu mes enfants au parloir, mais ma femme m'a rendu fou. Elle cherche des raisons pour... je lui ai dit d'aller droit au but. Je lui ai jamais manqué de respect, j'essaie de lui montrer que j'ai changé, que je ne bois plus et là, au bout de trois ans et demi, elle craque, pourquoi elle n'a pas craqué direct.

[...]

Si ça se trouve, je verrai plus mes gosses, ma mère arrive pas à venir me voir et mon père qui a trop honte. Si je perds ma femme, je perds mes enfants, voilà mes enfants, ils ont pas demandé à venir au monde et être amenés au parloir avec l'association... J'ai besoin de voir mes enfants, c'est ma bouffée d'air. Après faudra que je convainque ma femme à venir avec les enfants... Si ma femme est déséquilibrée, mes enfants seront déséquilibrés. Je sens que je vais la perdre.

[Achour, 34 ans, marié, 3 enfants (4-14 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Les détenus rassemblés dans ce type éprouvent conjointement la dissolution du couple et de la famille. La fin du premier engendre la fin de la seconde. **Nelson** explique à juste titre que c'est l'enfant qui donne de l'importance au couple : « *Si y avait pas eu Loanne je ne vous en aurais même par parlé. C'est la mère de ma fille, je l'ai aimée, j'arrive pas à avaler ce qu'elle m'a fait (le séparer de sa fille). Elle a pas d'excuses, moi j'ai rien fait, je ne comprends pas* ». Les individus se concentrent sur leurs amours

mortes⁶⁷⁴ et se débarrassent difficilement de leurs douleurs et leurs griefs. Ils se sentent privés de plusieurs statuts, tandis que l’incarcération vient marquer leur peu de marge de manœuvre. On est ici au plus loin de l’idéal de la « séparation réussie »⁶⁷⁵ et de la coparentalité. Cette affirmation ne néglige pas pour autant la responsabilité de ces hommes dans les ruptures (violence, abus sexuel ou addiction) et les tensions qui traversent leurs trajectoires familiales et conjugales (je l’évoquerai dans la partie III.B).

La fin du couple affaiblit les relations entre grands-parents paternels et l’enfant

J’ai montré que la famille pouvait se substituer au père incarcéré en prenant en charge les enfants du détenu de manière directe ou indirecte. Les grands-parents deviennent une ressource importante au moment des crises conjugales⁶⁷⁶. Martine Segalen ajoute que « dans les familles décomposées, des grands-parents paternels peuvent aider les enfants de leur fils divorcé, même si l’enfant a peu de contacts avec celui-ci. Les grands-mères paternelles semblent particulièrement engagées, essayant de maintenir les liens⁶⁷⁷ ». Néanmoins, en cas de séparations, certains grands-parents peinent à conserver le contact. La mère des enfants apparaît comme le pivot des relations de parenté⁶⁷⁸. Elle définit fortement la suite des relations entre les enfants et les différents membres de la famille, privilégiant généralement sa lignée. Si l’argument de l’éloignement géographique peut être avancé dans certains cas, c’est avant tout le conflit conjugal qui semble prédominer.

Nelson bénéficie du soutien de ses parents, ses derniers souhaiteraient voir leur petite fille. Lors d’une première rupture, ils engagent des démarches pour obtenir un droit de garde. La remise en couple interrompt le processus, mais qui reprend à la suite de cette séparation. L’enquête abattu et en colère explique qu’il ne pousse pas ses parents dans cette voie : « *moi je m’en fou qu’ils récupèrent mes droits. Ça me fait tellement mal que ça ne me fait plus mal. Cette histoire m’a tué* ».

Tes parents la gardent ?

Non même pas, elle dit qu’elle va passer déposer ma fille, mais elle ne la ramène jamais. Elle passe tout son weekend à faire des soirées, à aller en boîte et après on voit des photos au lieu de laisser ma fille à mes parents qui sont jeunes ou à ma sœur, non elle les laisse à ses vieux. J’ai hâte que Loanne ait deux ans pour qu’elle puisse comprendre, qu’elle voit quelle mère elle est, mais bon elle le verra toute seul. Je suis un homme, j’ai un caractère, au bout d’un moment, on a envie de tout

⁶⁷⁴ Sylvie Cadolle, « La transformation des enjeux du divorce. La coparentalité à l’épreuve des faits », *Informations sociales*, 2005, vol. 122, no 2, p. 141.

⁶⁷⁵ Ce terme fait référence au « divorce réussi » de Sylvie Cadolle. Elle explique que Le modèle du « divorce réussi » laisse dans l’ombre les blessures ressenties par les enfants et les parents lors de la rupture. Silence sur la souffrance, sur les obstacles matériels et sur la difficulté de réaliser l’idéal nouveau de coparentalité. (Cadolle, 2005, p.136)

⁶⁷⁶ M. Segalen, *Sociologie de la famille*, *op. cit.*, p. 266.

⁶⁷⁷ *Ibid.*

⁶⁷⁸ *Ibid.*, p. 264 ; Jean-Hugues Dechaux, « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d’une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, 2009, vol. 95, n° 1, p. 9.

claquer. J'étais au bord de la rupture. Je vais lui dire ce qu'il s'est passé avec sa mère, j'ai des papiers. Elle va voir comment j'ai morflé, comment je me suis battue pour elle.
[Nelson, 23 ans, séparé, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 mois, MA]

La famille paternelle, bien que motivée à garder l'enfant, disparaît au profit de la famille maternelle. L'enquête parle de cet appauvrissement des relations de parenté pour critiquer plus généralement le comportement de la mère, jugée défaillante et irresponsable. Selon lui, sa fille pourra être la témoin de ce conflit conjugal et parental perpétré par la mère. **Emmanuel** décrit une situation assez similaire :

On est passé au tribunal au mois de septembre pour la garde du petit. Elle me l'a fait à l'envers, elle a rien respecté, pas de nouvelles, rien... Et puis quand je sors, la pension prendra forme. C'est normal que je donne de l'argent pour mon fils, mais qu'on m'oblige et qu'elle demande à la justice... Elle me fait pas confiance, mais c'est bizarre, surtout que ma sœur lui apportait des habits de marques, pas des trucs de merde.

Ta mère et ta sœur voient Matéo ?

Non justement la mistinguette quand elle est venue à Noël en 2014, elle a dit qu'elle leur emmènerait davantage Matéo, mais c'est pas le cas et ma mère n'a pas le courage de faire les démarches. [Emmanuel, séparé, 44 ans, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis un an et demi, MA]

Certains grands-parents paternels font les démarches pour obtenir des droits de visites et d'autres non. Qu'est-ce qui les différencie ? On peut supposer que la qualité des relations avec le fils et les liens construits avec le petit-fils ou la petite-fille vont influencer le choix des grands-parents. Les enquêtés ne sont quant à eux, que peu proactifs dans ce type de procédure. Claudine Attias-Donfut et Martine Segalen soulignent que le recours à la justice contribue à aggraver les problèmes et les conflits familiaux⁶⁷⁹. Il est probable que les grands-parents ne souhaitent pas envenimer des relations déjà compliquées et qu'ils préfèrent attendre la sortie de prison du père détenu. Les ruptures conjugales privent les aïeux de leur descendance, instaurant un « malaise dans la filiation »⁶⁸⁰.

Dans cette partie, la paternité a été appréhendée comme un processus dont la fin est marquée par l'incarcération. Les détenus encore en couple avec la mère des enfants souffrent de la substitution de leurs rôles paternels par l'entourage familial et évoquent les différentes tensions provoquées par cette situation. Les détenus dont le couple s'est défait se trouvent plus généralement exclus de la vie de l'enfant. Après s'être intéressée à la fin de ce processus, la seconde partie portera sur les prémices de cette *paternité brisée* au travers de l'histoire familiale des détenus et de leur devenir père.

⁶⁷⁹ C. Attias-Donfut et M. Segalen (eds.), *Le siècle des grands-parents*, op. cit., p. 26.

⁶⁸⁰ *Ibid.*, p. 166.

II - Une paternité valorisée et fragile

En introduction, j'ai évoqué mes difficultés à analyser les parcours des hommes rassemblés dans la *paternité brisée*. J'ai pu constater que leurs histoires de vie sont tendues entre deux opposés : une certaine intégration sociale et des comportements condamnables et condamnés. D'un côté, ils sont généralement intégrés socialement (onze d'entre eux ont un travail avant l'incarcération ou ont déjà eu des périodes d'occupation, un autre a réalisé une formation et deux sont sans emploi). Ils ont tous énoncé le souhait de se construire une famille. De l'autre, ils ont repris leurs comportements délictueux ou ont exercé des violences, parfois sexuelles. Deux cas se distinguent : Dans le premier cas les hommes ne voient plus leur(s) enfant(s) pendant l'incarcération et ont eu des comportements violents. La paternité est brisée par la compagne, mais ce sont leurs actes qui ont eu des incidences directes sur la famille. L'incarcération exacerbe cette rupture familiale. Le second désigne les hommes qui ne sont pas violents. La reprise de la délinquance conduit à l'incarcération et cette épreuve brise et fragilise la famille (qui a pu déjà l'être antérieurement). En cas de rupture conjugale, c'est avant tout cet événement qui est évoqué comme l'élément déclencheur de la perte du rôle paternel. À la différence des pères classés dans la *paternité marginale*, pour les deux cas, ils n'ont pas eu d'enfant au moment de leur début de délinquance. Certains ont été dans des bandes et ont déjà connu la prison, mais ils deviennent parents plus tardivement, ils s'installent en couple et arrêtent leurs pratiques délictueuses. La reprise de la délinquance est plus tardive. Nous avons donc deux paternités brisées. Ces deux cas ne se distinguent pas dans leur entrée dans la paternité. Ce n'est qu'en analysant la réflexivité des détenus sur leur paternité (partie III) qu'apparaîtront leurs différences.

Ici, les détenus parlent de leur paternité en termes positifs, elle est voulue, désirée et engagée. Néanmoins, ils l'ont en partie détruite par une reprise de délinquance ou par des violences. Ces deux aspects paraissent contradictoires et conduisent à une tension perpétuelle au sein même des discours et de l'analyse. Ils ont détruit leur vie familiale, mais y restent attachés et en ont besoin. Si ces récits peuvent sembler tactiques (s'autoconvaincre et me convaincre), ils font partie de leur histoire.

A. Une enfance marquée par une instabilité familiale

La majorité des détenus rassemblés dans la *paternité brisée* évoque des relations instables et défaillantes avec leurs parents. Cet aspect n'est pas spécifique à ces pères, mais ils relient directement leur désir de paternité à leur histoire familiale. Il est probable qu'ils évoquent davantage leur passé familial pour justifier les comportements qui les ont amenés en détention. Cette introspection contribue à légitimer leur discours de dénonciation et de rédemption. Le manque d'amour, l'absence

de parents, la violence sont autant de raisons qui les conduisent à vouloir devenir père pour se libérer de leur héritage. Je m'intéresserai ici au *moment de la jeunesse* à travers les relations familiales passées.

1 - Des parents absents : « J'ai manqué d'amour »

« Ce sentiment de nullité qui s'empare si souvent de moi tient pour beaucoup à ton influence. Il m'aurait fallu un peu d'encouragement, un peu de gentillesse, j'aurais eu besoin qu'on dégagât un peu mon chemin, au lieu de quoi tu me le bouches. »⁶⁸¹

Certains hommes ont vécu avec leurs deux parents, mais évoquent des relations distantes. Leur récit se concentre sur l'absence physique et émotionnelle de leur père. Ils partagent peu de choses avec lui et ne savent pas vraiment qui il est.

François⁶⁸² décrit deux événements qui ont accentué l'éloignement familial, son placement en internat qui « *crée une coupure avec [ses] parents* ». Puis à 34 ans, la perte de son père qui marque la fin d'une relation qu'ils n'ont pas réussi à construire. François a une dizaine d'années quand un pédopsychiatre conseille à ses parents de l'envoyer en internat pour un « *rattrapage scolaire, pour apprendre à [se] débrouiller tout seul* ». Il raconte ses difficultés à s'adapter : « *c'est l'internat qui m'a bloqué avec mon père. Aller à l'internat et reprendre toutes les semaines après le weekend à la maison, ça cassait le rythme, fallait essayer de profiter le weekend* ». Cette discontinuité relationnelle établit un fossé : « *il était gentil, fallait pas se foutre de lui (réfléchit) [...]. J'ai manqué d'amour, je trouve. Le fait que je sois en internat et pas eux (sa sœur et son frère), c'est pas de leur faute, mais bon ça refroidit* ». Il ne comprend pas la différence qui est faite entre lui et son frère et sa sœur. Il explique succinctement ne pas avoir suivi le modèle familial qu'il a eu avec son fils : « *je lui ai donné ce que j'ai pas eu. Il a eu de l'amour, des jouets, une Nintendo DS. On était trois à la maison, mon grand frère, ma sœur jumelle et moi. Mon père disait "si y a pour un y a pour l'autre, pas de jalousie". Ça restait du matériel* ».

Emmanuel perd également son père à l'âge de 29 ans et son frère à 16 ans. La mort de son frère lui est particulièrement traumatique, il se suicide le jour du Nouvel An, « *c'est peut-être à cause de ça que j'ai fait un peu de la merde...* ».

Est-ce que vous étiez proche avec ton père ?

Non, mais il était gentil, normal quoi. Il était pas là à m'apprendre un métier, à m'expliquer les choses... Il parlait pas beaucoup, moi non plus je parle pas beaucoup, toi c'est parce que tu es une fille que je parle davantage.

Est-ce que ton père a été un modèle pour toi ?

Non, il était gentil, mais c'était pas un modèle.

Il y a eu d'autres personnes qui ont été ce modèle pour toi ?

⁶⁸¹ Franz Kafka, *Lettre au père*, Paris, Folio, 2002, 98 p.

⁶⁸² François, 47 ans, marié, 1 enfant (6 ans), incarcéré depuis 3 ans, MA

Non j'ai appris tout seul, j'avais mon frère, mais il est parti quand j'avais 16 ans.

Qu'est-ce que c'est pour toi le père idéal ?

Il faut qu'il apprenne les choses à l'enfant, montrer les choses, j'ai pas eu ça avec mon père. Dire « regarde Mateo comment on fait ». On n'avait pas de discussion, il était gentil, mais c'est pas profond. Je ne sais pas pourquoi il était comme ça et comment il a été élevé. C'était un penseur, un rêveur, un peu comme moi. Je suis devant la télé et je rêve souvent, je déconnecte. Il parlait pas beaucoup et je me rends compte que je parle pas, que je suis toujours ailleurs.

[Emmanuel, séparé, 44 ans, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis un an et demi, MA]

Les enquêtés évoquent régulièrement un phénomène compensatoire, ils souhaitent donner ce qu'ils n'ont pas reçu : amour, présence, biens matériels. Cette insatisfaction relationnelle est également le résultat de différences générationnelles qui sont rendues visibles en partie par l'implication de leur père dans la sphère professionnelle. **Franck** résume dans son entretien cette idée :

Moi, mon souci c'est que j'ai trop donné pour mes enfants, je me consacrais qu'à eux. Est-ce un bien ou un mal ? Moi j'ai pas connu mon père, il travaillait tout le temps, j'ai commencé à le connaître à 20 ans. Je le voyais jamais, j'ai pas de souvenir, il est pas venu me voir à un match, il venait pas à l'école ou me faire un bisou le soir. C'est l'ancienne génération. Ma mère pareille. Ils travaillaient tout le temps.

Et qu'est-ce que ça t'a fait ?

On n'y pense pas puis après j'ai appris à le connaître, mais j'ai pas voulu reproduire. Je l'aime, il a beaucoup travaillé, mais faire des choses avec mon père... Maintenant avec les enfants. Je me rappelle pas être monté sur son dos, c'est pas des trucs qu'on devrait oublier.

Tu as essayé de te dégager de ce modèle ?

Oui complètement. Il m'a jamais frappé. Après j'ai eu mes enfants tard, avoir des enfants trop tôt, est-on capable de s'en occuper par rapport à sa situation professionnelle ?

[Franck, 44 ans, séparé, 3 enfants (ils ont tous 6 ans), incarcéré depuis vingt mois, MA]

Les enquêtés décrivent un modèle plutôt traditionnel de la paternité avec un père travaillant, distant et exigeant. Kerry Dally décrit trois modèles parentaux possibles pour les pères : l'absence de modèle paternel, les modèles fragmentés de paternité et être un modèle sans modèle. Le premier éclaire particulièrement la situation des enquêtés. Les hommes de son étude décrivent l'échec de leur propre père à leur servir de modèle adéquat. Ce résultat tient en partie à la différence de génération et des attentes nouvelles concernant la paternité⁶⁸³. Le travail reste la principale composante de leur identité en tant qu'homme⁶⁸⁴ et de leur identité paternelle⁶⁸⁵, les conduisant à s'éloigner des expériences familiales. On note une différence idéologique forte entre le modèle paternel passé et celui auquel aspirent ces hommes. Dans les trois extraits d'entretiens, les enquêtés sont prêts à accepter le père qu'ils ont eu, car « *il est gentil* », « *il m'a jamais frappé* ». Sans nécessairement en vouloir à leur père, ils

⁶⁸³ « Reshaping Fatherhood : Finding the Models », *Journal of family issues*, 1993, vol. 14, n° 4, p. 518.

⁶⁸⁴ Abigail Gregory et Susan Milner, « What is "New" about Fatherhood? The Social Construction of Fatherhood in France and the UK », *Men and Masculinities*, 1 décembre 2011, vol. 14, n° 5, p. 588-606.

⁶⁸⁵ Danielle Boyer et Benoît Céroux, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et sociétés*, 2010, vol. 24, n° 2, p. 47-62.

constatent que ces derniers n'ont simplement pas été capables d'être le modèle dont ils ont eu besoin. Leur propre vécu de la paternité contribue à cette prise de conscience.

D'autres enquêtés sont également concernés par l'absence de parents et en particulier du père et ont été placés chez les grands-parents ou en foyer. La mort d'un des parents constitue l'une des raisons. Les détenus ont plus de risque d'être confrontés au décès d'un parent que les hommes vivants en ménage ordinaire : 27 % des détenus âgés de 40-44 ans au moment de l'enquête ont perdu leur père avant 30 ans contre 19 % pour les hommes en ménage ordinaire de la même tranche d'âge⁶⁸⁶.

2 - Élevés par d'autres : Entre deuil et sentiment d'abandon

Deux enquêtés ont quitté le foyer familial pour être placés. Je reviendrai d'abord sur la situation d'**Emeric**. Il perd sa mère et son père refuse de le récupérer.

Ma mère est morte quand j'avais 17 mois, en se faisant arracher les dents. Elle ne s'est jamais réveillée. Mon grand-père est allé la chercher, il l'a ramenée à la maison et quand il l'a annoncé à mon père il lui a dit « vous pouvez la garder avec ses deux bâtards ». Ils se sont sacrifiés pour nous. Mon grand-père gérait les comptes et ma grand-mère chipait un peu pour nous faire des cadeaux et puis en grandissant, je me prenais la tête avec lui (*le grand-père*), je me heurtais à lui. C'est malheureux, car quand il est décédé, je n'ai pas pu aller sur sa tombe. Les oncles et les tantes ont tout vendu, la maison. J'avais des bons souvenirs et ils l'ont mis en maison de retraite. C'est pour ça quand je sors, je veux m'occuper d'elle, avoir une petite chambre pour l'accueillir. Elle m'a dit que personne la visite, elle est seule, je ne veux pas qu'elle parte comme ça.

Dans un second entretien, il revient sur cet évènement.

Ma mère est décédée et mon père m'a abandonné, mais je ne veux pas en parler. Je n'en ai même pas parlé à mon fils. Chez les grands-parents c'était dur. J'ai commencé à sortir à 18 ans. Et puis il y a eu un incident avec mon grand-père, j'ai passé une nuit *ici (dans la prison de S)* puis je suis allé en foyer pendant deux mois. J'ai découvert plein de choses et j'ai eu de mauvaises fréquentations. J'ai commencé à boire, j'avais des dettes qu'ils payaient, ils en avaient marre [...].

Et comment il était ton grand-père ?

Il était strict, on faisait beaucoup de bricolage. C'est vrai qu'il m'a appris plein de choses, bricolage, jardinage, c'est lui qui m'a tout appris. Il m'a beaucoup donné, sa gentillesse, toujours serviable, mais il était très strict [...]. Il voulait pas de nous, mais c'est ma grand-mère qui a insisté, elle a dit qu'elle partirait avec nous [...]. Mon frère a toujours eu plus que moi, car il travaillait bien à l'école... Il était toujours récompensé alors que moi, on me faisait toujours comprendre que je devais arrêter mes conneries. J'arrivais pas à accepter d'avoir perdu ma mère et d'avoir été abandonné par mon père. Je travaillais pas, car j'avais pas envie. Je suis allé dans le privé, ça allait pas non plus. Et vu que j'aimais bien jardiner pour me détendre, on m'a poussé dans cette voie, j'ai passé mon diplôme puis j'ai tout laissé tomber. Je faisais n'importe quoi.

[Emeric, 47 ans, nouvelle union, 2 enfants (âge inconnu et 18 ans), incarcéré depuis 18 mois, MA]

⁶⁸⁶ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, op. cit., p. 124.

La prise en charge d'Emeric par ses grands-parents compense difficilement le deuil d'une mère et l'abandon d'un père. Il décrit une jeunesse perturbée par cette fragilisation familiale. Son récit laisse entrevoir une période d'errance non pas en termes de mobilité, mais de trajectoire de vie. Anne-Françoise Dequiré et Emmanuel Jovelin, qui se sont intéressé·es aux jeunes sans domicile, expliquent que le sens figuré d'errance renvoie à « un abandon de soi et d'une forme de fuite des problèmes »⁶⁸⁷ qui se caractérise ici par de mauvaises fréquentations, des problèmes d'alcoolisme et une déprise scolaire. Dans sa jeunesse, il ne connaît pas d'épisode de rue, mais éprouve « une certaine carence familiale, une absence d'affection et d'éducation »⁶⁸⁸. Serge Paugam a montré l'importance des liens sociaux, car « ils apportent aux individus à la fois la protection et la reconnaissance nécessaires à leur existence sociale »⁶⁸⁹. Le lien de filiation participe à l'intégration des personnes au système social. Ce lien peut se rompre ou se fragiliser aux différents âges de la vie. Les entretiens laissent entrevoir les effets de ces épisodes d'instabilité familiale sur les parcours de vie.

Laurent ne connaît pas son père, il est élevé quelques années par sa mère et son beau-père, puis il est placé chez une nourrice. Il revient à nouveau dans sa famille à l'âge de dix ans. Il décrit une mère avec « une vie tumultueuse », veuve d'un premier compagnon, elle est ensuite abandonnée par le père de Laurent puis se met en couple avec son beau-père, mais qui ne représente pas une figure paternelle. Il revient dans un premier temps sur l'absence de son père puis sur son enfance perturbée.

Je ne veux pas être trop indiscret, mais pourquoi ton père n'était pas là ?

C'est une éternelle question, à plusieurs étapes de ma vie j'ai voulu faire le nécessaire, comprendre pourquoi il avait agi de cette façon-là et encore aujourd'hui, j'aimerais bien le connaître. Peut-être que sous certaines manières, certains traits, je lui ressemble. Comprendre pourquoi je suis comme ça, si ça vient pas de lui que j'ai fait des fautes dans ma vie. Et pour mon père, ma mère n'a jamais voulu trop m'en parler. J'avais des coups de blues, puis j'ai laissé tomber puis l'envie est revenue vers 40 ans.

[...]

Tu leur en veux à tes parents de ne pas avoir été là ?

Tu vois où j'en suis, j'avais pas de repère, j'étais bien chez ma nourrice. C'était sain, y avait pas de vice, de racket, tout ce bordel qu'on peut connaître. À l'école, ça se passait bien, je rentrais j'avais les copains. C'était très nature, pas de vice, j'étais heureux, la nature, les champs, les vaches. C'était bien et après du jour au lendemain, tu vas à l'école ici. CM2 ça allait encore, mais en 6e... En plus j'avais 10 ans et demi, j'avais une bonne bouille qui plaisait aux arabes, ça m'a fait tout drôle, racket et tout et quand je rentrais, y avait personne, jusqu'à 20 h-21 h. J'étais pas encadré et dans la cité je commençais à connaître les autres, je descendais sur la terrasse. Ma cité c'était globalement correct, mais je faisais jamais mes devoirs et j'ai eu des problèmes, oui des problèmes.

⁶⁸⁷ « Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixe à l'épreuve de la rue », *Pensée plurielle*, 2007, n° 14, n° 1, p. 129.

⁶⁸⁸ Wagniar, J.-F. (1997), *Le Vagabond dans la société française*, Université Paris I. in A.-F. Dequiré et E. Jovelin, « Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixe à l'épreuve de la rue », art cit.

⁶⁸⁹ *L'intégration inégale*, op. cit.

[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14-17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

Certains enquêtés dont le père est inconnu nourrissent un sentiment d'injustice face à la question de l'identité de leur géniteur. L'entretien avec Laurent illustre un besoin de savoir d'où il vient : il imagine que la source de ses erreurs pourrait découler de ce père inconnu. Cette méconnaissance du père est accentuée par la dissimulation d'informations par la mère. L'absence de père ou sa présence en dilettante ont souvent été décrites par les enquêtés comme des sources probables de leur incarcération. Ils pensent que cette présence paternelle leur aurait évité la prison. Le délitement du lien de filiation ne touche pas également les individus, mais pour les pères placés dans la *paternité brisée*, il fragilise leur intégration sociale et leur capacité à faire face aux différents aléas de la vie.

3 - Des pères violents : « le cordon de la violence, c'est passé de mon père à moi »

Deux pères classés dans la *paternité brisée* font précisément état de violences verbales et physiques qu'ils ont subies de la part de leur père, mais également les violences conjugales auxquels ils ont assisté. **Angelo** raconte l'atmosphère hostile qui a régné dans sa famille.

Comment ça se passait avec vos parents ?

Aie, Aie ! Quelle question ! Mon père revenait chez nous de l'usine, « Salope qu'est qu'il y a à bouffer ». Il battait ma mère. Il gardait l'argent pour lui et ne lui donnait presque rien. Elle me disait « regarde le voisin, il a dix poulets ». Et j'allais en voler un. Mon enfance, j'en ai pas eu. Je ne sais pas ce que veut dire entre guillemets l'éducation. C'est aussi pour ça que je voulais être père. Aujourd'hui je suis père pour les murs (*de la prison*). Si j'ai une deuxième chance, je ne passe pas à côté.

[Angelo, 36 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 1 an, MA]

Par la suite, Angelo raconte l'épisode d'un vol de caramel alors qu'il est âgé de 8 ans. Quand son père l'apprend, il lui donne un coup avec le manche de son couteau sur le crâne, tout en le traitant de « *petit black* » et qu'il aille « *nique[r] [s]a mère* ». Puis il rapporte une période de fugue où par intermittence il revient voir sa mère, dort chez ses grands-parents et dans la forêt. En 2008, il retourne en Roumanie, voir son frère et croise son père :

Je l'ai croisé, mais on est en froid. Je respecte plus un ami que mon père. Il est rien pour moi [...]. Il savait que j'étais marié et il m'a proposé d'aller aux putes. C'est un macho. Y a rien à faire avec lui. Sa maison sentait la pisse, j'avais honte de lui. Et puis il buvait, je m'en fous de sa vie, je le déteste. Quelque part dans mon cœur, je sais que c'est mon père, j'aurais eu envie de lui donner sa chance, mais ça ne sert à rien.

Angelo est à la fois le témoin de la violence de son père envers sa mère, mais il en est aussi l'objet. À ses yeux, son père perd sa fonction parentale, il a failli dans son rôle de protection. L'absence d'une enfance et d'une éducation devient pour Angelo un moteur pour « devenir le parent qu'il n'a

pas eu »⁶⁹⁰. Un des enjeux de la parentalité consiste alors à se distancier des comportements maltraitants et donner à son enfant un modèle positif, mais l’incarcération marque l’échec de cet idéal.

Eliot, quant à lui, décrit à la fois des faits de violences subies dans l’enfance, mais également des actes qu’il a exercés. L’intérêt de ces deux exemples et de voir que certains hommes mettent en avant le continuum de la violence (Eliot) alors que d’autres à l’inverse ne le présentent pas en ces termes et décrivent davantage la discontinuité de ces comportements violents (Angelo).

J’ai reproduit la violence qu’il avait avec ma mère. Et ma mère m’a dit que je ressemblais beaucoup à mon père, mais en plus modéré et en plus clairvoyant. Le 30 décembre quand j’ai cassé la maison c’est un truc qu’il a fait en 95, le jugement avait dit qu’il devait quitter la maison. Quand j’ai dit que j’allais tout casser à ma mère... parce que ma compagne l’a appelé, elle m’a dit de ne pas y aller, et elle a dit « tu fais des trucs comme ton père ». La seule différence c’est qu’il ne rendait pas des comptes sur ses actes, il les posait et on devait se démerder avec. Après il n’a pas eu la chance que j’ai eue. Ma mère me montrait le droit chemin [...]. J’ai été témoin de grosses violences, je vais vous dire quelque chose de choquant. Adolescent, j’étais en plein dans la violence, il a été jusqu’à défigurer ma mère. J’avais seize ans et mon frère dix-huit ans, ça a été la fois de trop et on a mis une rousse à mon père.

[...]

Ça fait partie de mon patrimoine, je fais le parallèle, je suis pas exempt de tout reproche, mon ex avait aussi un père alcoolique, violent donc on avait un passé commun. Elle était aussi violente. Mon père me tapait, mais moi j’ai pas de rapport violent avec tout le monde, mon fils je l’ai jamais touché. Malgré des épisodes violents, il vient toujours vers moi. Il faut que je coupe le cordon de la violence, c’est passé de mon père à moi, je ne veux pas le passer à mon fils. L’incarcération permet de couper ce cordon.

[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

Eliot montre le lien qui unit les violences passées et présentes en soulignant à la fois leurs ressemblances et leurs différences. L’enquête met en évidence une transmission de père en fils, qu’il souhaiterait rompre avec l’incarcération. De nombreux·ses auteur·es ont utilisé la terminologie de « Transmission intergénérationnelle de la maltraitance (TIM) » pour caractériser un parent victimisé dans l’enfance qui a ensuite des gestes maltraitants envers son enfant ou d’autres membres de la famille⁶⁹¹. Cependant Marie-Claude Richard et al. ont montré que la TIM peut conduire à deux conséquences opposées : « la continuité intergénérationnelle, c’est-à-dire la répétition de comportements maltraitants d’une génération à l’autre, et la discontinuité intergénérationnelle, c’est-à-dire la cessation des comportements maltraitants entre deux générations »⁶⁹². Dans l’ENVEFF, Maryse Jaspard et les autres utilisent l’expression « difficultés vécues dans l’enfance » pour nommer

⁶⁹⁰ Marie-Claude Richard, Marie-Pier Dessureault et François Déry, « Devenir le parent qu’on n’a pas eu », *Le sociographe*, 2015, vol. 51, n° 3, p. 55-64.

⁶⁹¹ *Ibid.*, p. 56.

⁶⁹² *Ibid.*

« un ensemble de situation de maltraitance » afin d'interroger « la reproduction de la violence, mais également pour tenter d'identifier des facteurs de risque, ou tout au moins les facteurs aggravants ». Cette terminologie permet d'éviter de penser uniquement en termes de continuum de violences. L'objectif de cette enquête a été de cerner les violences subies à l'âge adulte tout en prenant en compte un certain nombre d'évènements survenus dans l'enfance tel que « les placements hors de la famille, les conflits entre les parents les problèmes d'alcoolisme ou de drogue au sein de la famille, les violences physiques et sexuelles »⁶⁹³ qui ont pu avoir des conséquences. Si le déterminisme social n'est pas inexorable⁶⁹⁴, certains parcours favorisent la transmission des caractéristiques de la famille d'origine et peuvent se transmettre d'une génération à l'autre. Les auteures ajoutent que le cumul de difficultés représente davantage « des signaux d'alarme des situations de conflits et des climats de violence qu'un facteur direct de risque ». Elles montrent bien que si reproduction il y a, elle est avant tout sexuée, « globalement, les petites filles victimes deviennent des femmes victimes, tandis que les petits garçons victimes deviennent des agresseurs [...]. La violence repose davantage sur les positions sociales assignées aux hommes et aux femmes et aux systèmes de valeurs et de représentations qui traversent la société »⁶⁹⁵.

Le concept de « résilience » développé par Boris Cyrulnik a largement été utilisé par différents intervenants sociaux pour montrer « la capacité à réussir, à vivre et à se développer positivement, de manière socialement acceptable, en dépit du stress ou d'une adversité qui comporte normalement le risque grave d'une issue négative »⁶⁹⁶. Ce terme n'a pas été employé par les enquêtés mais transparait dans leurs récits. En devenant des pères, ils souhaitent s'éloigner d'une enfance marquée par l'instabilité familiale, les échecs scolaires et des pratiques délictueuses. La paternité est valorisée, attendue et désirée, car elle constitue un nouveau départ et un indicateur de normalité, ce que j'ai appelé *le passage à la « normalité »*.

B. Devenir père, un moment fondateur : la fin de la délinquance ou d'une histoire douloureuse

Dans la paternité *marginale* et la paternité *suspendue*, les naissances sont peu prévues. Dans ce troisième type au contraire, les grossesses sont majoritairement décrites comme attendues et souhaitées. Les pères sont un peu plus jeunes que le type précédent à la naissance du premier enfant

⁶⁹³ Maryse Jaspard et al., « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, 2003, no 3, p. 164.

⁶⁹⁴ *Ibid.*, p. 176.

⁶⁹⁵ *Ibid.*, p. 187-188.

⁶⁹⁶ Cyrulnik.B., 1999, *Un merveilleux malheur*, Paris, Odile Jacob, 216 p. in *Ibid.*, p. 159.

(en médiane, 29 ans contre 33), mais plus vieux que le premier type (22,5 ans en médiane). Ils semblent veiller à un contrôle des grossesses en déterminant le moment propice pour avoir un enfant.

Tableau 23 Âge des détenus et âges au premier enfant pour les hommes classés dans la paternité brisée

	Âge des détenus	Âge au premier enfant
1 ^{er} Quartile	34	25
2 ^e Quartile	39	29
3 ^e Quartile	44	38

Dans cette seconde sous-partie, je reviendrai sur le contexte de la naissance ainsi que les pratiques de paternage avant l’incarcération.

1 - Préviation de la naissance et présence dans les premiers moments

Les hommes classés dans la *paternité brisée* évoquent précisément les premiers moments à la maternité et leur présence durant les examens médicaux. Les naissances semblent moins être laissées au hasard et s’inscriraient dans des projets de couple. Cette attention concernant la contraception et le contrôle des naissances rapprochent ces hommes des normes des classes populaires stabilisées ou des classes moyennes-supérieures.

François⁶⁹⁷ devient père à 41 ans. Ce projet d’enfant tarde à se réaliser, « *il était prévu on n’a même eu du mal à l’avoir, on a mis deux ans pour l’avoir* ». L’attente vient conforter l’aspect prévu et souhaité de cette naissance. Puis, il décrit son implication dans la grossesse, « *il y a eu beaucoup d’examens médicaux. Je l’ai accompagnée partout, on a fait un ou deux cours prénataux. On allait souvent à l’hôpital ensemble, c’était bien* ». Il se sent impliqué dans ce projet d’enfant. À l’accouchement, il l’accompagne, « *j’étais bien présent, fallait se balader dehors le temps des contractions. Il est né à 10 h du soir et on est arrivé à 6 heures du matin. Elle le sentait venir* ». Il raconte également les difficultés, « *il est arrivé à l’envers, donc ça a été un peu compliqué* ».

Quant à **Emmanuel**⁶⁹⁸, c’est avant tout l’attente du « bon moment » qui est au cœur du récit. Il a voulu se sentir prêt à être père, « *j’ai mis huit ans de réflexion avant de l’avoir. C’est pour ça que je suis*

⁶⁹⁷ François, 47 ans, marié, 1 enfant (6 ans), incarcéré depuis 3 ans, MA

⁶⁹⁸ Emmanuel, 44 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis un an et demi, MA

content. *On a parlé, on s'est mis ensemble, on n'a pas fait un enfant direct, faut faire attention et se connaître* ». Il explique lui avoir imposé une contraception au début de leur mise en couple, *« quand je l'ai connue, je lui ai dit direct de prendre la pilule, je lui ai dit de pas me faire un coup d'arnaque, j'ai eu besoin de 8 ans de réflexion »*. Il n'explique pas les raisons de cette attente prolongée alors que son ex-compagne souhaite très rapidement un enfant. Il n'y a eu aucun accident de contraception *« elle a été régle sur ça »*. Néanmoins, au fil des entretiens, il évoque les séparations et les disputes. Il a 17 ans de plus qu'elle et au moment de l'entretien il a 44 ans tandis qu'elle a 27 ans. Il explique avoir été particulièrement attentif à la naissance, *« mon souvenir c'est de voir mon enfant naître, dès qu'il est sorti, je l'ai suivi tout de suite. J'ai suivi la sage-femme pour savoir s'il allait bien, s'il était en bonne santé et voir où on le mettait pour pas qu'on l'échange »*. Au vu de son âge, Emmanuel considère que cet enfant sera le seul qu'il aura, *« aujourd'hui je referai pas d'enfant, car je serais trop âgé, je veux pas avoir 50 ans »*, d'où l'importance de ce lien paternel.

Laurent⁶⁹⁹ est devenu père plus précocement, à 21 ans puis à 25 ans. Son jeune âge n'a pas été un argument pour repousser sa paternité, car il travaille en tant que cuisinier dans les voies ferroviaires. Il raconte le jour de la naissance de sa fille *« quand elle est arrivée à terme, c'était presque chez nous, elle a perdu les eaux dans le salon [...]. Je l'ai amenée à la clinique, elle a accouché tranquillement, enfin sans difficulté. J'ai assisté à l'accouchement, c'est un grand moment. Ça fait déjà 17 ans (voix qui faiblit) »*. Conjointement à cette naissance, l'entreprise où il travaille est rachetée et il décide de changer de secteur d'activité en achetant un bar avec un collègue. Il négocie son départ, lui permettant d'avoir un apport conséquent pour ouvrir son commerce. Il explique les incidences de ces changements professionnels sur sa paternité, *« j'ai ouvert le bar en décembre et ma fille est née en septembre. Le temps de mettre tout en place. Et donc les premiers mois j'étais pas très présent pour ma fille, je travaillais nonstop, des journées pleines et après par la suite j'ai regretté. Les deux premières années, j'ai pas profité, j'ai eu les boules. Avec mon fils, c'était différent, il est arrivé quatre ans plus tard et là j'ai profité. C'était plus facile, j'avais moins de présence au bar »*.

Ces trois récits mettent en lumière des souvenirs précis des naissances à travers l'enchaînement des événements, les complications, ainsi que l'heure d'arrivée à l'hôpital et l'heure de l'accouchement. Le projet d'enfant est planifié à la fois par l'attente d'une grossesse, l'usage d'une contraception et le temps de réflexion avant sa mise en œuvre. Ces hommes évoquent également les changements professionnels souhaités pour se rendre plus disponibles pour leurs enfants et les regrets d'avoir manqué certains moments.

⁶⁹⁹ Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14-17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA

Les avortements : attendre pour mieux se préparer ?

Deux enquêtés évoquent un avortement dans leur trajectoire. Cet évènement révèle plus largement leur perception de la paternité.

Achour⁷⁰⁰ a 17 ans quand sa compagne tombe enceinte, « *c'était de l'imprévu [...], on s'aimait tellement, c'était la première fois que je couchais avec une personne* ». La décision d'avorter est exprimée principalement par sa compagne et marque en lui une profonde déception. Il reconnaît qu'il aurait été trop jeune, « *aujourd'hui si on l'avait gardé, je serais dépassé, il serait tellement grand, il aurait dix-sept ans, quand je vois ma fille de quatorze ans, quand je la vois, elle a votre taille, un peu plus forte que vous* ». Trois ans après, il se sent prêt avec sa compagne à accueillir une nouvelle grossesse. Ils font l'expérience d'une fausse couche, « *ça m'a tué* ». Entre temps, les parents acceptent leur relation, ce qui n'est pas le cas lors de la première grossesse. Les trois évènements, espacés dans le temps, le conduisent à anticiper et souhaiter fortement cette paternité. La naissance vient en partie apaiser la souffrance éprouvée lors de l'avortement. Cet aspect est également présent dans le discours d'un autre enquêté.

Eliot⁷⁰¹ évoque la naissance de son fils comme d'autant plus voulue qu'elle survient après un avortement. La situation du couple les conduit à faire ce choix, « *elle voulait tomber enceinte, elle a dû se faire avorter à l'époque, elle vivait chez ses parents, même si j'étais déjà dans le milieu professionnel, ça faisait trois ans que j'étais dans l'armée, mais on estimait que notre couple n'était pas assez mature. L'avortement n'a pas été facile, j'ai vu à travers elle la douleur, on a décidé de faire plus attention* ». Il revient sur cet évènement dans un second entretien. Sa compagne et lui ne se sentent pas prêts, « *on voulait que ce soit voulu, pas un accident* ». Six ans après, « *il est arrivé, il était voulu, il était désiré, très désiré des deux parents et la grossesse était facile* ». Il raconte la grossesse comme un moment de découverte « *je ne me suis pas tout de suite rendu compte. Je voyais le ventre grossir, j'allais partout, je voyais toutes les échos, je jouais tout le temps avec le ventre* ». Puis il évoque le support quotidien qu'il a apporté à sa compagne jusqu'au moment de l'accouchement, « *elle a eu une paralysie faciale, c'était très dur pour elle, j'étais très près d'elle, c'est quelque chose... avec du recul quand on en parlait c'était une très bonne période. [...]. Je me rappelle le jeudi 12 octobre 2006 [...]. Je suis parti vers 11 heures à l'hôpital jusqu'à 23 h 44, c'est l'heure à laquelle il est né. Y avait ma mère et sa mère. On s'alimentait au distributeur. Elle n'avait pas le droit de boire, je l'ai vu sortir, j'étais tellement fatigué, mes mains tremblaient, j'ai pas réussi à couper le cordon, je me rappelle, il a pas pleuré, j'ai crié et on lui a donné une tape sur les fesses. Puis je suis rentré, je n'ai pas dormi et à 7 h j'étais à nouveau à l'hôpital* ».

Ce qui transparaît de ces récits est la notion de projet. L'arrivée d'un enfant doit correspondre à la norme du « bon moment » évoqué dans le chapitre sur la *paternité marginale* (partie II.A). Le fils

⁷⁰⁰ [Achour, 34 ans, marié, 3 enfants (4 à 14 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

⁷⁰¹ [Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

ou la fille désirée doit survenir à la maturité du couple et lorsqu'une stabilité socioéconomique est atteinte. Eliot raconte cette période avec nostalgie, car elle est à mettre en opposition avec la situation actuelle : l'incarcération pour violences conjugales.

Le désir de paternité est certes rétrospectif et probablement idéalisé, mais il constitue une forme d'accomplissement.

2 - Un accomplissement de soi à travers la paternité

Le choix du terme d'accomplissement traduit les différentes phases d'un devoir, d'un désir, d'un projet... Dans le cas de la paternité, il y a l'action naissante (le projet d'être parent) puis l'action en cours (la grossesse) et enfin l'action achevée (la naissance). L'arrivée de l'enfant ne constitue pas nécessairement le point final, l'action se prolonge à travers le temps long de l'existence humaine. Au côté de l'accomplissement figure l'incertitude, l'échec et la destruction. C'est cette tension perpétuelle qui se retrouve dans les récits des enquêtés.

Cette partie n'a pas pour objectif d'affirmer que la famille contribue à l'épanouissement personnel et d'en donner une vision positive. Pour reprendre les termes de Florence Weber, il existe certainement une « incohérence des sentiments de filiations »⁷⁰². Les pères rencontrés analysent leurs relations parentales à travers la vision qu'ils souhaitent partager. Être père ne signifie pas nécessairement se sentir père. Les hommes classés dans la *paternité brisée* se placent du côté du *parenting*, ce que Florence Weber nomme la *parenté quotidienne*. Cette notion « désigne les liens créés par le partage de la vie quotidienne et de l'économie domestique, dans leurs dimensions matérielles (corésidences, tâches domestiques) et affectives (partage du travail, soins donnés et reçus), où s'effectue un travail de socialisation, largement inconscient et involontaire, qu'il s'agisse de socialisation précoce ou tardive »⁷⁰³.

Florence Weber ajoute que « les premiers moments de rencontre entre un bébé et ses parents contribuent à colorer la suite de leur histoire, même s'ils sont ensuite susceptibles de réinterprétation et de réécritures incessantes »⁷⁰⁴. Les parcours de vie analysés dans la *paternité brisée* mettent en exergue l'aspiration à devenir père qui conduit à l'engendrement⁷⁰⁵. La naissance d'un enfant constitue un tournant biographique ce qui n'était pas le cas pour les deux types précédents. Les hommes

⁷⁰² *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 2013, p. 34.

⁷⁰³ *Ibid.*, p. 34-35.

⁷⁰⁴ *Ibid.*, p. 139.

⁷⁰⁵ « L'engendrement humain n'a pas seulement une dimension physique ou physiologique (celle de la procréation), il a aussi une dimension psychique, mentale, affective, intentionnelle et surtout institutionnelle, qui va lui accorder sens et valeur au sein de notre monde humain » Irène Théry, *Des humains comme les autres : Bioéthique, anonymat et genre du don*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2010, p. 130.

rassemblés dans la *paternité brisée* élaborent le projet de devenir un « bon père », une préoccupation qui s'accorde avec celle de s'insérer dans la société⁷⁰⁶. Leurs représentations de la paternité s'inscrivent plus largement dans les relations de parenté, comparant les relations parentales qu'ils ont eues et celles qu'ils tentent d'avoir avec leur propre enfant. Ce dernier aspect est particulièrement prégnant dans les raisons exprimées pour devenir parent.

J'ai présenté succinctement **Angelo**, père d'un jeune enfant et d'origine roumaine. Il souhaite s'installer en France avec sa compagne enceinte de son fils, car il veut lui « *donner la vie en France, pour qu'il ait les droits* » et pour « *lui donner un avenir* », mais elle perd les eaux en Hongrie. Cette décision d'aller en France pour son fils est décrite comme un don de soi, « *je me suis sacrifié pour qu'il ait quelque chose que j'ai pas eu* ». Cette perspective sacrificielle traverse largement les récits des hommes regroupés dans ce type. Elle consiste à donner ce que ses propres parents n'ont pas été en mesure d'offrir.

C'était un projet ton fils ou c'est arrivé comme ça ?

Oui c'était un projet, je n'ai pas eu d'enfance, j'essaye d'avoir cette affection que je n'ai pas eue, avoir une richesse, un soutien, un ami, c'est ce que je veux faire pour lui, même si en ce moment c'est difficile, avec sa mère. Je ne pense pas qu'on va se réconcilier, si je dis « je t'aime » elle répond « moi non plus » [...]. Tu sais on a essayé plusieurs fois avant de l'avoir, moi j'en veux pas dix, mais un à qui donner de l'affection, de l'éducation, ce que je n'ai pas eu [...]. Je ne sais pas comment ça s'appelle, on se sent quelqu'un d'accompli, on a quelque chose en nous qui se réveille. J'ai crié fort quand je l'ai eu dans mes bras, mais les gens me disaient doucement (*doigt sur la bouche*). Quand je l'ai pris dans mes bras, je voulais lui faire un bisou, mais je ne savais pas, il était petit, j'avais peur de le casser. Ça fait du bien en tout cas d'être parent (*silence*). Je ne sais pas si vous êtes mère ou pas (*non de la tête*), vous n'avez pas encore compris comment on peut être heureux d'avoir une petite poupée dans ses mains et dire « c'est ça ma chance, mon futur » et pour nous les hommes se dire « j'ai un gamin », vous vous sentez comme un roi. Je voulais vraiment vraiment (*répétition*) être papa. Mais plus tard même si je trouve que cette vie est injuste, même si ça fait partie du destin, peut être que l'on a vécu pour plus tard, on peut s'en servir, tirer quelque chose de cette mauvaise expérience pour pouvoir continuer par la suite, pour accomplir quelque chose après. Même quand il n'était pas encore venu au monde, on sentait déjà quelque chose.

[Angelo, 36 ans, séparé, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis 1 an, MA]

L'aspect particulièrement prégnant dans cet extrait réside dans le sens donné à la naissance de son fils. Attendue, elle lui donne accès à un statut et à une valeur sociale qui pourra, il l'espère, être mobilisée à postériori. Si j'ai parlé d'accomplissement de soi à travers la paternité, c'est que la naissance marque une étape particulière. L'enfant constitue une extension de soi. L'usage du verbe « avoir » marque cette perspective de création « *j'ai un gamin* » « *avoir une petite poupée* ». Cette situation n'est compréhensible que par les personnes qui l'ont vécu et en particulier « *pour nous les hommes* ». Plus largement, l'enfant permet de perpétuer la famille et le nom en assurant la filiation et la

⁷⁰⁶ Francine Allard et Lise Binet, *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant ? : étude exploratoire qualitative*, Beauport, Régie régionale de la santé et des services de Québec, Direction de santé publique, 2002, p.10.

transmission de valeurs ; ici, il compense surtout les défaillances familiales. Ces hommes cherchent à réparer leur propre enfance et d'une certaine manière à relancer les dés en devenant parent. Marc Bessin et Hervé Levilain précisent qu'« il s'y opère aussi un travail biographique — de coordination avec soi-même — qui convo[que] [l'] histoire passée, ses engagements et désirs, [l']évaluation de la situation, [et] va amener chaque individu à décider de s'engager pour assurer la continuité de soi ou, au contraire, assumer une rupture par rapport à des expériences négatives »⁷⁰⁷.

Laurent évoque le manque de structure familiale, « *j'avais pas d'encadrement, j'étais pas structuré, j'avais pas de pôle* ». Il reçoit peu d'affection de la part de sa mère qui travaille tard, « *je manquais d'amour* », « *j'étais seul, c'était un chaos* ».

Moi, ma vie aujourd'hui c'est pour eux, c'est ma raison de vivre. J'ai eu une enfance très particulière, ça devait être les enfants les plus heureux du monde, c'est pour ça que j'ai fait mes conneries pour qu'ils manquent de rien, j'ai toujours voulu les combler. Hormis l'amour, je voulais leur donner le matériel. Moi je n'ai pas eu l'amour, né d'un père inconnu et puis ma mère m'a repris qu'à l'âge de 11 ans, elle m'a pourri gâté, elle s'est sentie redevable, elle me donnait tout et donc moi je voulais qu'ils aient, j'ai eu l'habitude. J'ai toujours eu des affaires de marque avec ma mère et dès que j'ai eu mes enfants, ils devaient être heureux avec une certaine éducation bien ciblée.

[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14 et 17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

Les détenus souhaitent donner ce qu'ils n'ont pas eu pour renverser l'héritage négatif. Florence Weber analyse les multiples appartenances d'une même personne et qui transparaissent dans le langage par le passage du *je* au *nous*. L'auteure distingue « le *nous* d'aujourd'hui, cercle vivant des intimes, maisonnée ; le *nous* d'hier et de demain, lignée où je ne suis que le maillon d'une chaîne de transmission entre des ascendants morts et des descendants à venir »⁷⁰⁸. Les références au *nous* d'hier émergent implicitement dans les extraits présentés dans cette partie et sont mises en contrepoint du *nous* d'aujourd'hui. Les enquêtés y font allusion quand ils décrivent ce qu'ils ont vécu au sein de leur maisonnée⁷⁰⁹. Le lien avec l'enfant devient un moyen de s'éloigner du *nous* d'hier, d'une lignée jugée défaillante. Ils projettent sur le *nous* d'aujourd'hui des espoirs qui en filigranes sont diminués — à cause de leur incarcération — et renvoyés dans le futur. La parenté apparaît donc comme un agrégat de relations, de liens subis, mais aussi électifs qui forment une parentèle plus ou moins cohérente pour ceux qui en parlent.

⁷⁰⁷ *Parents après 40 ans*, Paris, Autrement, 2012, p.81.

⁷⁰⁸ *Penser la parenté aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 34.

⁷⁰⁹ « La maisonnée, groupe provisoire qui englobe non seulement l'ensemble des cohabitants, mais éventuellement des proches réunis par le partage du quotidien » F. Weber, *Penser la parenté aujourd'hui*, *op. cit.*, p. 13.

Les hommes rassemblés dans la *paternité brisée* expriment leur souhait de s'accomplir à travers leurs relations parentales et en dépeignent les dimensions positives par la mise en mots des émotions. Je prendrai l'exemple d'**Eliot** qui raconte ce qui a motivé son projet de devenir père.

Je suis proche des enfants, j'ai toujours voulu être père depuis jeune. J'avais un petit cousin au Cameroun, j'ai pas de petit frère, on avait six ans d'écart, je le bichonnais, j'ai beaucoup développé ce sentiment, je le prenais comme mon frère. Quand j'ai commencé à avoir des relations avec des femmes, quand j'étais bien, c'est un projet qui est né, ça me motivait, j'avais envie.

Quand est-ce que tu te sentais le plus père ?

Je vais dire à tout moment parce que mes préoccupations étaient tournées vers mon fils. Quand je recevais ma paye, la première des choses c'était la pension alimentaire, c'est la première chose que je paye. Si je le reçois vendredi, le samedi elle l'avait entre ses mains. Quand il venait le weekend je me rappelle on mangeait tous les deux, j'avais fait des frites, des haricots et une entrecôte. Il en avait une plus petite. Il m'a demandé encore de la viande et je lui ai coupé la mienne et quand il a le ventre plein je me sens plein. Quand il vient, tout est prêt pour lui. Et pour le relationnel, j'aime savoir ce qu'il pense, j'aime pas le forcer. Je me rappelle, je l'emmenais à la piscine, il aimait pas mettre la tête sous l'eau et jamais je l'ai forcé. Je voulais minimiser les traumatismes. C'est dur à expliquer, y a des choses avec mon fils qui coulent de source, c'est naturel, je vis ma paternité comme un devoir, c'est un fait, c'est mon fils.

Comment tu définirais ta relation avec lui ?

Fusionnelle, on est très affectifs, on m'a qualifié de papa poule, je lui accorde de la liberté, il a tout ce qu'il mérite. Je suis très câlin, je lui dis pas juste bonjour, je lui fais un bisou. Quand je conduis, on converse jusqu'à ce qu'il s'endorme. Je le chambre, il a pas du mal... quand on joue, il saute sur moi, je ne sens pas un sentiment de réticence vis-à-vis de moi, il hésite pas à venir vers moi malgré ce que j'ai vécu avec sa mère. Quand je le ramène le weekend il reste longtemps à me dire au revoir, et il m'appelle avant de dormir, il pleure, car je lui manque. Chaque fois que je faisais un petit achat, il venait avec moi. Quand on marche, il me prend la main. Je me suis dit si un enfant il a peur il ne vient pas vers toi. C'est pas pour me rassurer, mais je pense qu'il est épanoui et c'est pour ça que là sa mère favorisera pas la rupture, ce serait pas que dur pour moi, mais aussi pour lui.

[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

Eliot décrit finement les attentions qu'il porte à son fils, se souciant de son bien-être et de la nature de leur relation. Il expose son cheminement parental : devenir un père, se sentir père en jouant ses rôles parentaux et comprendre les exigences et les sentiments de son enfant. Ces différentes dimensions particulièrement présentes dans les récits vont par la suite, être questionnées par les comportements mêmes de ces pères. Face à ces récits, une des difficultés que j'ai éprouvées a été de trouver la bonne distance. Prendre en compte les émotions est à double tranchant, dans les discours, elles ont à la fois pour fonction de signaler un point de vue, mais sont également utilisées pour convaincre⁷¹⁰. Expliciter un ressenti est une manière de correspondre à un attendu comme celui d'être un père aimant et protecteur.

⁷¹⁰ Arlie Russell Hochschild, *Le prix des sentiments: au coeur du travail émotionnel*, traduit par Salomé Fournet-Fayas et traduit par Cécile Thomé, Paris, 2017, p. 53.

Ainsi la naissance de l'enfant est apparue comme le premier acte instituant la paternité. Les hommes classés dans ce type mentionnent leurs attentes autour de ce projet parental et ce qu'il a signifié pour eux. Ils expriment leur sentiment d'attachement tout en explicitant leurs nouvelles responsabilités. Ils recherchent une légitimité culturelle à travers la manière dont ils s'occupent de leurs enfants afin de s'éloigner des familles précaires et disqualifiées socialement. Marie-Clémence Le Pape explique que dans les classes populaires « le fait d'être identifié comme un "bon" parent (et d'avoir des "bons" enfants, c'est-à-dire des enfants obéissants et disciplinés) constituerait une sorte de capital symbolique qui compenserait une faible estime de soi sur le plan professionnel et plus généralement social »⁷¹¹. Les hommes regroupés dans ce type tentent de se définir comme des bons parents tout en décrivant des principes éducatifs qui s'éloignent de l'autorité affirmée tandis qu'ils prônent une éducation plus libérale, éclairée et affectueuse⁷¹².

3 - S'intéresser au devenir de ses enfants et valoriser le paternage

De nombreuses enquêtes ont montré une participation inégale entre les hommes et les femmes dans le partage des tâches parentales⁷¹³. En ayant accès à la parole des hommes, mon intérêt se porte davantage sur l'appréciation de leur participation. Les récits mettent en exergue l'adhésion à un certain modèle et à des normes de paternité contemporaines⁷¹⁴. Ils se définissent comme des pères impliqués et soucieux à la différence des pères classés dans la *paternité marginale et suspendue* qui admettent leur faible investissement parental. Les pères regroupés dans la *paternité brisée* décrivent une prise en charge dès les premiers moments. Ils se présentent comme impliqués dans leur fonction de paternage. La plupart d'entre eux valorisent leurs compétences et insistent sur la répartition égalitaire des tâches. Mais d'autres déprécient les aptitudes des mères.

Oscar dépeint une paternité instinctive et naturelle.

L'accouchement, comment ça s'est passé ?

C'est arrivé le 16 janvier 2004 à 14 heures elle est venue au monde à ce moment-là, à Melun. C'était la première fois de ma vie, j'étais tellement heureux. C'était pas très dur.

Tout le monde était au courant pour l'accouchement ?

Oui, les parents, les amis. Elle est restée trois jours à l'hôpital et après on est rentré chez nous. Je me rappelle, j'ai coupé le cordon puis je l'ai habillé, j'ai pas calculé, c'était normal, je voulais le faire, je me sentais pas inquiet. J'étais au-dessus de tout ça, je planais, je le voulais, je planais.

Et comment ça s'est passé après l'accouchement ?

⁷¹¹ « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, 2009, vol. 154, p. 91.

⁷¹² C. Delay et A. Frauenfelder, « Ce que "bien éduquer" veut dire », art cit, p. 200.

⁷¹³ Arnaud Régner-Loilier (ed.), *Parcours de familles : l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, INED éditions, 2016, 428 p.

⁷¹⁴ Christine Castelain Meunier, *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, 1. ed., Paris, PUF, 2002, 200 p.

On est resté à la maison, je travaillais pas, c'est un bébé qui pleurait pas. Je me levais pour aller le chercher quand elle pleurait.

Elle allaitait ?

Des fois du lait et parfois le biberon. Je me levais, des fois elle, des fois moi. J'ai toujours participé et c'est moi qui faisais une bonne partie des taches. J'aime bien quand c'est propre donc je nettoyait et puis j'étais à la maison.

Elle travaillait ?

À ce moment-là non. Puis elle a repris le travail.

Elle fait quoi ?

Elle est secrétaire.

Et vous vous êtes restés à la maison ?

Oui j'étais pas malheureux de rester avec ma fille, j'étais heureux c'était pas pesant.

[Oscar, 48 ans, séparé, 2 enfants (8 et 9 ans), incarcéré depuis 4 ans, MA]

Certains pères décrivent une continuité entre leur présence à la maternité et la prise en charge de l'enfant dès sa naissance. À posteriori, Oscar raconte son plaisir à s'occuper de sa fille pendant sa période d'inactivité. Ce nouveau rôle aurait été incorporé sans heurt. Il est probable que l'enquête ne soit pas le principal pourvoyeur du foyer et son inactivité au moment de l'accouchement ait favorisé cette volonté de s'occuper de sa fille et qu'elle soit pensée comme allant de soi et naturelle. Myriam Chatot montre dans son étude sur les « pères au foyer », que dans le cas où seul un des conjoints exerce une activité professionnelle, l'autre prend davantage en charge les tâches domestiques⁷¹⁵. Elle distingue trois profils de « pères au foyer » : les pères « au foyer en attendant mieux », « partiellement impliqués » et « totalement impliqués » dans le foyer. Oscar se situerait plutôt dans le troisième profil. La raison évoquée pour rester au foyer pour ce type est le plaisir que ces hommes « tirent du fait de prendre soin des enfants et du foyer »⁷¹⁶. Dans le cas, où les hommes sont au foyer, ils prennent en charge la majorité des tâches ménagères. Il semblerait que les tâches fassent l'objet de peu de négociation dans le couple et que leur répartition au contraire, s'imposerait « naturellement ». Elle ajoute que « l'inversion des rôles dépendrait donc de la capacité des hommes à se positionner comme responsable du travail domestique et, réciproquement, celle des femmes à s'en désengager »⁷¹⁷. Les enquêtés dont la sphère professionnelle est moins valorisante favorisent un récit positif de leur paternité et des responsabilités qui en découlent.

Ceux qui maintiennent une activité rémunérée évoquent leurs difficultés à articuler la sphère professionnelle et parentale. **Raphaël** raconte sa situation à la naissance de sa fille. Son ex-compagne a deux enfants d'un premier lit dont il s'occupe au quotidien.

⁷¹⁵ Myriam Chatot, « Homme au foyer : la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Vers une inversion des rôles ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2016, vol. 122, n° 1, p.89.

⁷¹⁶ *Ibid.*, p. 91.

⁷¹⁷ *Ibid.*, p. 97.

Quand j'ai eu ma fille, c'était dur. Je rentrais, je buvais un café et je devais faire à manger pour les plus grands. Elle m'a appris à faire la lessive donc je devais le faire pour tout le monde. Je rentrais du boulot, j'allais à la mater et j'ai fait ça pendant trois jours et après je suis allé la chercher. Tous les voisins sont venus la voir et puis après j'ai eu mon fils. C'est moi qui me tapais toutes les nuits blanches, elle allait pas, car elle dormait donc je me levais, car Madame voulait pas, mais ça va on avait tout acheté, le stérilisateur et on pouvait le mettre au microonde. Au début, j'avais peur des ondes, mais au final ça allait, je préparais les biberons. Donc je me tapais les nuits blanches, je changeais les couches, je les mettais au lit, je faisais tout pour les deux. Et des fois, je m'endormais sur le canapé avec ma fille et mon fils.

[Raphaël, 42 ans, séparé, 2 enfants (3 et 4 ans), incarcéré depuis 17 mois, MA]

Raphaël est un cas limite de la *paternité brisée*, car il critique les capacités parentales de la mère, certainement pour se mettre en valeur. Ce récit arrive à postériori de la rupture conjugale et du placement des enfants (ce qui peut expliquer en partie son attitude envers la mère). Dans l'ensemble de son récit, il décrit peu ses défaillances parentales. Il met en avant l'aspect déstabilisant de l'arrivée d'un nouvel enfant sur l'équilibre familial et se représente comme le plus impacté dans le couple. Cet impact semble pourtant assez mineur. On peut également s'étonner de la manière dont il décrit la prise en charge de ses beaux-enfants comme une situation subie. En parallèle, il trouve normal que sa compagne ait dû lui apprendre à faire la lessive. D'un côté, il présente avec une certaine fierté son apprentissage des tâches tandis qu'il dénonce l'immobilisme de son ex-compagne. Il met en exergue son épuisement qui le conduirait à s'endormir sur le canapé avec ses enfants. Ce dernier aspect accentuerait simplement son dévouement intense à sa paternité.

Quand les enfants grandissent, les activités parentales se diversifient, les pères évoquent particulièrement leurs préoccupations concernant les choix éducatifs et sportifs.

C'était quoi les activités de vos enfants ?

Vélo, piscine... là ils font du foot avant ils faisaient de la gym et puis de la natation en club. Je voulais pas trop pour le foot, c'est des petits garçons, c'est pour ça que je les ai mis à la gym comme leurs sœurs. La petite s'est remise à la gym et elle fait aussi de la natation. Ils ont aussi fait du cirque, ils ont arrêté pour faire du foot et de la natation. La grande voudrait arrêter la gym. Les garçons ont arrêté la gym, car c'était pour les babys et il fallait les changer de club et à ce moment-là j'avais des horaires décalés. Quatre enfants à gérer, avec des rendez-vous chez le médecin, l'ophtalmo... Je gérais les activités, le quotidien, le médecin, car ma femme avait des horaires plus stricts.

[Franck, 44 ans, séparé, 3 enfants (ils ont tous 6 ans), incarcéré depuis vingt mois, MA]

Certains enquêtés sont amenés à prendre en charge leurs enfants et ceux de leur compagne. Dans le cas de **Franck**, il s'occupe de ses belles-filles et continue à échanger avec elles malgré la séparation conjugale. Il décrit son implication dans le choix des activités et sa réticence à la pratique du foot pour les garçons. Il joue le rôle de « taxi » en accompagnant les enfants aux différents rendez-vous. L'implication de l'enquêté peut s'expliquer par les rapports sociaux qui ont cours au sein du couple. Son ex-compagne travaille en tant que préparatrice dans une pharmacie, elle a des horaires rigides tandis que lui en tant qu'éducateur a des horaires décalés. Il est probable qu'il ne soit pas le pourvoyeur principal du foyer. L'âge des enfants et la taille de la fratrie ont également une influence

notable sur la participation des pères⁷¹⁸. Cependant, le récit de Franck ne permet pas de connaître le partage effectif des tâches domestiques, les hommes qui consacrent plus de temps à leurs enfants privilégient l'accompagnement à des activités et des loisirs⁷¹⁹. Cet extrait et le suivant ne remettent pas entièrement en question la répartition des tâches parentales, mais soulignent le souci de ces pères à être présents dans le quotidien et dans l'épanouissement de leurs enfants. Il est probable que les hommes exagèrent leur perception du partage des tâches quand celui-ci est plus équitable. Les femmes s'occupant habituellement de la majorité des tâches, un partage des tâches plus équilibré ou tout simplement lorsque les hommes s'investissent plus, peut alors donner une vision déformée et donner l'impression qu'ils font plus que les femmes.

Léni, c'est pareil avec l'hyperactivité, il avait du mal à trouver son sport. J'avais un ami qui était éducateur en foot. Il faut avoir 6 ans pour s'inscrire, on l'a inscrit à 5, mais il a pas accroché puis on l'a inscrit au judo, une discipline bien pour sa personnalité, on nous a dit que c'était bien, mais lui il marchait à l'affectif, il aimait bien la prof. Elle est tombée enceinte et le prof qui l'a remplacé lui a pas plu, il a fait seulement un an puis re-foot et après athlétisme. C'est à partir de là que je me suis inscrit et puis maintenant tennis, il a un bon niveau, justement j'adorais, je suivais ses matchs, sa mère le fait jamais ça. Il avait l'habitude que j'assiste et là il a dit à ma femme « j'ai plus mon coach », hormis son coach, c'est le confident, le père. Je prenais beaucoup de temps à parler avec lui. Il dort mal, il dort peu, il trouvait toujours des motifs pour nous dire qu'il arrivait pas à dormir, donc je le prenais en main. On a tout fait avec Léni, au niveau médical parce qu'en 5e, sa prof principale nous a dit trois hypothèses, hyperactif, précoce ou sinon il était bipolaire, n'importe quoi, je vous assure. Et donc, elle nous a dit de faire le nécessaire. Donc on a vu quelqu'un, il a fait un QI. Il a fait une séance chez cette personne spécifique, neuro, je sais plus je demanderai à ma femme, en plus c'est cher et c'est pas pris en charge par la sécu donc elle nous dit qu'elle voulait le voir et elle a trouvé qu'il avait tout de même besoin du QI. Alors il a pas été jugé précoce, mais il a eu une bonne moyenne, une forte moyenne je dirais, il l'a impressionné au niveau de la mémoire, il a eu 19/20.

[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14-17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

Dans l'extrait, **Laurent** passe du « je » au « nous », distinguant ce qui est spécifique à sa relation avec son fils de celle du couple parental. Les activités sportives constituent un moment particulier pour développer une intimité père-fils, l'incarcération vient quant à elle modifier le quotidien de la vie familiale. Laurent favorise l'expression des sentiments de son enfant⁷²⁰ et y prête attention. J'ai

⁷¹⁸ Carole Brugeilles et Pascal Sebillé, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales*, mars 2009, n° 95, p.28.

⁷¹⁹ Dominique Méda, Gilbert Cette et Nicolas Dromel, « Les pères, entre travail et familles [Les enseignements de quelques enquêtes] : Les enseignements de quelques enquêtes », *Recherches et Prévisions*, 2004, vol. 76, n° 1, p. 7-21.

⁷²⁰ Arlie Russell Hochschild distingue le rapport aux émotions selon que les parents appartiennent aux classes populaires ou moyennes. Les enfants issus de la seconde classe seraient sensibilisés à trois messages : il faut être à l'écoute des sentiments de ceux qui détiennent l'autorité, les sentiments personnels de l'enfant sont importants et les sentiments doivent être canalisés. (2017, p.178)

évoqué la visibilité des émotions dans les entretiens avec les pères rassemblés dans la *paternité brisée*⁷²¹, plus généralement ces hommes témoignent de leur intérêt pour le ressenti des enfants et valorisent les dimensions affectives. Ils adoptent des manières de faire qui les rapprochent davantage des classes moyennes-supérieures où « [b]ien élever ses enfants n'est plus leur imposer des normes rigides de manières, de politesse, de propreté, de silence et d'immobilité : c'est respecter leur autonomie, encourager leur initiative, les entourer d'affection »⁷²².

Prenons l'exemple **Eliot** qui décrit sa relation avec son fils.

Autant je peux être impulsif, autant j'ai une énorme douceur vers lui, je suis très câlin.

Tu aurais un souvenir précis à me raconter avec lui.

J'ai tendance à le prendre dans mes bras, lui faire des bisous alors que c'est un garçon, maintenant c'est un bonhomme. Je lui lisais des histoires, dans la rue je lui tiens la main. Quand on rigole, je le prends dans mes bras, c'est le rapport de douceur que l'on aurait plus avec une fille. Mon père ce n'était pas un tyran, j'avais pas peur de lui, il jouait avec nous. J'ai d'énormes souvenirs avec mon père, il était affectueux et aujourd'hui c'est l'héritage que j'ai eu, mais je ne reproduirai pas les mêmes erreurs de mon père.

Il existe une différence entre la mère et le père pour toi ?

Dans le fond y en pas aujourd'hui. Un homme de par sa constitution génétique véhiculera un message d'amour différent, mais au fond c'est le même. Un homme est capable d'apporter autant qu'une femme. Quand je dois lui faire à manger, faire le linge, le chercher à l'école, surveiller ses devoirs, parler avec la maîtresse, lui faire prendre le bain, c'est pareil que sa mère. Quand il vient à la maison y a pas de déséquilibre, il ne peut pas dire y a ça chez maman y a pas ça chez papa. Par exemple, chez sa mère il aime prendre un bol de lait, des tartines de Nutella et la brique de jus, le midi je sais ce qu'il aime, le soir aussi. Il y a un rituel pour les médocs, pour les devoirs. Je me suis accordé avec sa mère sur l'alimentation. Il a la même. Et au niveau des activités sa mère aime faire des expos et le cinéma, avec moi c'est le foot, le parc, mes amis. Il aime ma vie d'homme. On joue à la console, y a un équilibre, avec moi il va écouter du Rap, avec sa mère ce sera du Rock Pop Jazz. J'estime aujourd'hui que c'est une complémentarité, du moment qu'il y a un accord, c'est un équilibre.

[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

Eliot adhère à un idéal d'égalité qui est d'autant plus important dans le cas d'une rupture conjugale et dans le cas de violence conjugale. D'une part l'enquête fait valoir l'égalité entre les hommes et les femmes et le peu de distinction entre les rôles maternels et paternels. De l'autre, il cherche à être reconnu comme un parent à part entière pour ce qu'il apporte de différent de la mère et non pas comme un parent secondaire.

⁷²¹ On retrouvera également cet aspect dans la *paternité ressource*, mais les ressorts de ce travail émotionnel diffèrent légèrement.

⁷²² Prost A., 2004 [1981], Histoire de l'enseignement et de l'éducation IV. L'école et la famille dans une société en mutation. Depuis 1930, Paris, Perrin (p.37). In C. Delay et A. Frauenfelder, « Ce que "bien éduquer" veut dire », art cit, p. 200.

Dans cette partie, j'ai montré comment les pères décrivent une représentation du père impliqué. Pour Carole Brugeilles et Pascal Sebillé, « il est probable que la valorisation d'un schéma égalitaire, qui a acquis une grande légitimité sociale, entraînera une déclaration plus fréquente du partage des tâches, qu'il soit réel ou non »⁷²³. Ici les déclarations des enquêtés manifestent l'aspiration à des normes parentales valorisées et une « mise en scène de soi, pour soi ou pour autrui »⁷²⁴. D'autant plus qu'au moment de l'entretien, les relations sont mises en cause. Pourtant il nous semble qu'il n'y a pas lieu présumer que ces récits sont faux ou manipulés pour (s'auto)convaincre de sa bonne parentalité : les nombreux détails racontés excluent l'hypothèse d'un récit absolument artificiel.

Cette partie met en évidence la dissonance entre le précarcéral et l'incarcération ou encore entre le projet parental initial et ce qu'il advient. Pour ces hommes, la paternité a constitué un nouveau départ et un marqueur de normalité. Ils ont souhaité s'engager dans une vie familiale et s'intégrer socialement. Cette parenthèse enchantée se brise avant l'incarcération, au moment d'une reprise de la délinquance ou de comportements violents aux confins de la sphère familiale. La prison devient le théâtre de l'étape ultime de cette brisure, en particulier quand la femme quitte l'homme à ce moment-là. La survalorisation de ces rôles rend la situation actuelle d'autant plus difficile et en l'absence de conditions propices à l'expression de cette paternité, celle-ci devient problématique.

III - Une paternité complexe et traversée de fortes tensions

Les pères rassemblés dans la *paternité brisée* font les récits d'un fort investissement de la paternité. Mais comment ne pas questionner le caractère contradictoire de ces récits quand ils s'inscrivent dans des parcours de destruction au moins indirect de cette famille à travers la reprise de pratiques délictueuses ou de violences intra et extra-familiales. Briser ce à quoi ils sont attachés et affirmer qu'ils ont besoin de celles et ceux qu'ils ont brisés, voici le cœur du paradoxe.

Dans cette partie, je distinguerai les parcours des pères en reprise de délinquance et ceux qui ont eu des comportements violents⁷²⁵. J'évoquerai les raisons de ce retour aux pratiques délictueuses

⁷²³ « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », art cit, p. 21-22.

⁷²⁴ *Ibid.*, p. 22.

⁷²⁵ Dans cette partie, je laisserai de côté la situation d'Angelo, incarcéré pour homicide involontaire. À la différence, des autres pères rassemblés dans ce type, il n'évoque ni des violences envers son ex-compagne, ni des violences aux confins de la famille ou contre des femmes. Il n'est pas non plus concerné par une reprise de délinquance même s'il a déjà commis des vols. Néanmoins la structure de son récit sur la souffrance d'être éloigné de son fils, son souhait d'être un père impliqué et les conséquences de l'incarcération sur le couple, invite à le classer dans la *paternité brisée*.

ainsi que les justifications et les minimisations face aux accusations de violence. Dans les deux cas, les enquêtés produisent des discours de justification qui leur permettent d'échapper à une certaine réalité des faits et d'atténuer leur culpabilité. Dénès Harai et Solange Rameix donnent une définition de la « justification » pertinente pour cet objet d'étude :

« Il s'agit d'une "action" ou d'un "procédé par lequel on se justifie" (...). La justification vise à "absoudre d'une accusation" par le biais d'arguments écrits ou oraux ; l'objectif est d'établir la vérité d'un fait ou d'un individu mis en cause, en présentant des "justifications" que constituent les documents et/ou les témoins. Au sens juridique, la justification sert à prouver la conformité d'un individu ou d'un acte à la loi dont le non-respect supposé lui est reproché »⁷²⁶.

L'usage de la justification a pour ambitions de rationaliser ses actes ou conquérir du crédit aux yeux d'autrui. Luc Boltanski explique que l'analyse des pratiques de justification permet de « faire émerger les compétences des acteurs, c'est-à-dire leur capacité à prendre en compte les contraintes que chaque situation comporte », et « produire, dans une situation déterminée, des arguments acceptables par d'autres ». Se justifier réaffirme une capacité de l'individu à agir⁷²⁷. On peut distinguer les justifications des hommes en reprise de la délinquance de celles des hommes ayant des comportements violents (surtout envers les femmes). Pour les premiers, les justifications peuvent sembler moins problématiques et stratégiques que celles utilisées par les seconds. On reviendra tout d'abord successivement sur les parcours délictueux et sur les comportements violents au regard de la perception de la paternité. Puis on montrera en quoi les détenus analysent leur sentiment d'illégitimité parentale (subie) et cherchent à mettre en mot leur souffrance.

A. La reprise de la délinquance

La reprise de la délinquance concerne quatre enquêtés et parmi eux deux sont encore en couple. Les motifs de cette reprise sont multiples et peuvent se combiner : problèmes conjugaux et familiaux, vulnérabilité sociale, amis dans la délinquance ou volonté de subvenir aux besoins des enfants. L'impact de l'incarcération sur les détenus diffère selon la nature des relations conjugales néanmoins ils constatent tous que leur rôle parental a été « brisé ».

Laurent raconte son entrée dans la parentalité, ses choix professionnels et sa relation avec ses propres parents. Peu présent à la naissance de sa fille, il change de travail et décrit son investissement parental quotidien (accompagner les enfants à leurs activités, se soucier de leurs

⁷²⁶ « La justification : Approches et enjeux historiographiques », *Hypothèses*, 2008, vol. 11, n° 1, p. 78.

⁷²⁷ Luc Boltanski, *Les Économies de la grandeur*, Paris, 1987, p. 61 in D. Harai et S. Rameix, « La justification », art cit.

difficultés scolaires et valoriser l'expression de leurs sentiments). Les relations avec ses parents pendant son enfance l'ont conduit à vouloir se distancier de ce modèle familial. Il souhaite donner l'affection qu'il n'a pas eue, mais ne peut s'empêcher de combler ses enfants matériellement comme l'a fait sa mère avec lui, « *j'ai fait mes conneries pour qu'ils manquent de rien* ». Jeune, il traine avec les enfants du quartier, fait des bêtises (petits larcins). Plus tard il participe à une délinquance modérée, qu'il tient soigneusement en dehors de sa sphère familiale. En 1997, il est incarcéré pour recel avec un collègue de travail, sa fille est âgée d'un an, « *elle s'en n'est pas rendue compte* », car il ressort au bout d'un mois. Treize ans plus tard, il est à nouveau incarcéré pour cinq mois.

J'avais pris 5 mois, quand on est condamné, on a le droit à beaucoup plus de choses, des formations. J'ai fait une formation de peintre et donc avec ça j'ai eu des RPS (*réductions de peines supplémentaires*) et à la moitié de la peine, j'ai demandé une sortie conditionnelle pour réussir à passer Noël avec eux [...]. J'avais des antécédents qui remontaient à 10 ans donc je n'étais pas considéré récidiviste. Je savais que le 15 janvier j'allais sortir et avec l'espoir que je sortirais avant Noël.
[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14 et 17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

Cette seconde incarcération a peu d'incidence sur sa famille, car il est jugé dès son entrée en détention et il peut se projeter vers la fin de sa peine. En revanche un nouveau retour en prison en 2012 marque un véritable tournant biographique :

Je suis prévenu (*il n'a pas été jugé*), il est possible que je sorte dans les prochaines semaines. Je veux croire à une sortie provisoire, mais ce serait sous contrôle judiciaire et avec un éloignement géographique, avec des mesures drastiques, mais si ça doit être ça je m'y plierai, mais je serai libre surtout quand vous avez des enfants et une femme. J'ai besoin de retrouver des liens, c'est pourquoi je veux croire à une liberté provisoire. Ça fait cinq mois que je suis là, c'est la première fois que c'est aussi long. La plus longue peine c'était deux mois et dix jours et là c'est dur surtout quand vous avez des enfants en plein éveil. Ma fille a 17 ans et demi, elle est très mature. Cette aventure l'a renforcée et elle veut pas se laisser abattre malgré l'épreuve qu'elle traverse, mais ce serait mieux sans... (*réfléchit*) dans sa tête et son équilibre, ça aurait été plus intéressant pour elle et plus éducatif, mais bon... mon fils a 13 ans et demi, bientôt 14, j'aimerais être là pour son anniversaire, je vais tout faire pour être là. C'est dur pour lui, car j'ai toujours été là pour lui, à faire la morale et faire des activités comme le tennis. [...] J'étais très proche d'eux, quand je travaillais pas, enfin tu vois la raison pour laquelle je suis là, c'est pour trafic de stupéfiants et c'était pendant le travail, ils savaient pas que je faisais ça. Quand j'étais en repos, je faisais pas de trafic. Je me déplaçais pas, c'était que dans le biais de mon travail, vu que j'étais dans un bar c'était facile. Je faisais que réceptionner et donner, je vendais pas.

Laurent fait le compte des pertes causées par son incarcération et sépare nettement sa vie familiale et son activité délictueuse. Selon lui la sentence est trop lourde par rapport aux faits reprochés. Il a seulement « *réceptionné* » la drogue. Il assume difficilement son statut de détenu qui pour lui ne le caractérise pas, « *je pense pas être un vrai délinquant, je pense que j'ai plus de qualité pour réussir ma vie que d'autres et mes proches le pensent aussi, ma femme et ma fille* ». Pour l'enquêté, l'enjeu consiste à se distinguer des personnes incarcérées pour des délits significatifs auxquels il ne souhaite pas être assimilé. Pour

cela, il met en exergue ses qualités parentales et certainement sociales. L'incarcération est évoquée en filigrane comme une chute dont il va être particulièrement difficile de se remettre.

C'est clair que pour moi c'est la dernière fois, c'est la dernière des dernières. C'est même plus envisageable que je fasse le... moindre écart, non non (*répétition et négation de la tête*), c'est plus possible, mes enfants me manquent, ma femme aussi, elle n'en peut plus. Je perds sur tous les domaines... après il va falloir se réadapter, tu mets autant de temps que ta peine pour te réadapter. Si je sors dans un mois, c'est comme si je repartais de zéro, faut le temps pour les Assedic, la sécu, pour le système social. C'est pas du jour au lendemain que tu es intégré, c'est un bordel et puis il faut refaire un projet. Le temps que je retrouve un boulot, que je sois stable et crédible, il va me falloir un an, peut-être deux ans.

Laurent évoque cette reprise de la délinquance comme un « *écart* ». Ce terme, s'il peut paraître dérisoire pour décrire la situation, permet de penser la minimisation de l'acte commis, l'impossible familiarisation de l'enquêté avec ce statut de délinquant et le sentiment d'une irréductible étrangeté avec la prison⁷²⁸. Pour reprendre les termes de Erwin Goffman, l'incarcération est vécue comme un choc et une épreuve mortificatoire⁷²⁹. Les détenus sont enfermés dans une identité incarcérée, « la prison constitue, malgré leurs efforts pour s'en détacher, une sorte d'univers spécifique qui tend à les envelopper »⁷³⁰ et qui a des effets durables dans le temps.

Dans le même ton, **Chafik** parle d'une « *bêtise* ». La vie passée resurgit alors qu'il mène une existence qui se veut rangée.

Y a quelque chose qui s'est passé pour arriver ici ?

J'ai fait beaucoup de bêtises. J'ai perdu mon père à 13 ans, j'ai commencé à faire des conneries et puis j'ai rencontré ma compagne, j'ai arrêté, tout a changé et après, jusqu'à... ça s'est arrêté en 2007 et puis j'ai fait une bêtise (en 2013), j'ai suivi les copains et je me suis retrouvé ici.

[...]

Ils ont pris en compte que tu avais des enfants de bas âge au moment de l'incarcération ?

La réponse c'est toujours la même, fallait y penser avant, « vous avez des enfants, fallait y penser ». J'espère partir bientôt ou au moins être transféré.

Vous travailliez ?

J'étais gérant d'un café, j'avais mon propre café, c'est ça qui m'a poussé, ça marchait plus, j'avais investi tout mon argent. Maintenant je préfère vivre comme un SDF plutôt que d'être ici.

Et votre femme, elle fait quoi ?

Elle est auxiliaire de vie, aide à domicile.

Et votre café ?

Je l'ai vendu pendant que j'étais ici.

[Chafik, 28 ans, marié, 2 enfants (1 an), incarcéré depuis 5 mois, MA]

On retrouve ici les trois temps du récit biographique *le moment de la jeunesse, le passage à la « normalité »* et la *brisure* (que l'on peut assimiler à une rechute). Les détenus expérimentent les pratiques

⁷²⁸ J. Foucart, *Sociologie de la souffrance*, op. cit.

⁷²⁹ *Asiles - Études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*, op. cit.

⁷³⁰ M. Joël, *La sexualité en prison de femmes*, op. cit., p. 49.

délictueuses, certains ont connu la prison puis ils cherchent à quitter ce milieu en se constituant une famille « normale » et enfin ils reprennent des comportements qu'ils ont un temps abandonnés. Pour Françoise Battagliola, appartenir à une famille « normale » signifie être deux parents⁷³¹ avec des enfants et se doter de « signes de respectabilité reconnus (parents surveillant la conduite, la tenue de leurs enfants, se préoccupant de leur devenir scolaire...) »⁷³². En milieu populaire, ces signes ont d'autant plus de valeur qu'ils impliquent un « privilège symbolique : celui d'être comme il faut, dans la norme, donc d'avoir un profit symbolique de normalité »⁷³³. Le retour en prison détruit cette intégration sociale – durement acquise – et révélerait leurs fragilités.

Pour **Franck**, la situation est un peu différente. *Le passage à la normalité* survient plus tardivement. Il sort de prison à l'âge de 35 ans après avoir été incarcéré pendant dix ans pour homicide involontaire. Il rencontre son ex-compagne qui est mère de deux enfants et considère qu'il lui reste peu de temps pour construire une famille. Il ajoute : « *elle me plaisait pas vraiment, mais en sortant de prison, j'avais besoin de stabilité et puis je me suis attaché aux filles* ». Il revient sur la construction du couple et ses dysfonctionnements.

Je voulais partir, mais je pouvais pas vis-à-vis des filles, j'étais qu'une pièce rapportée et puis y a eu les garçons. Mais je l'aurais toujours trompée, ça reposait sur du mensonge. Ça sert à rien, c'est dommage, c'est une belle femme, elle a tout pour... mais bon.

Mais bon ?

Sexuellement parlant, elle a connu des attouchements de son père dans sa jeunesse, je sais pas si elle a été violée, je sais pas si ça vient de ça, elle a pas d'affection. Elle aurait dû voir un psy, mais fallait pas lui en parler.

[Franck, 44 ans, séparé, 3 enfants (ils ont tous 6 ans), incarcéré depuis vingt mois, MA]

Les filles de son ex-compagne sont âgées de six et sept ans quand il les rencontre, elles ont peu de relation avec leur père qui vit dans le sud. Franck prend une place vacante dans la vie de ses belles-filles. Cet attachement constituerait l'une des raisons pour se maintenir dans un couple insatisfaisant. Parallèlement, il s'engage dans une relation extraconjugale dont naîtra un enfant quelques jours après celle de ses jumeaux. Franck, à la différence des autres hommes rencontrés, élabore un récit tragique du couple (et non dramatique comme cela a été le cas dans la *paternité suspendue*). Il met en évidence les éléments qui ont irrémédiablement conduit à la rupture. Puis, à l'âge de 43 ans, il est à nouveau incarcéré pour vol. La *brisure* (la rechute) se produit après une brève parenthèse, les problèmes de couple ont pu la favoriser. Il trouve cette justification dans un échange qu'il a eu avec un psychologue et qui a fait le lien entre recherche d'adrénaline et insatisfaction sexuelle. Néanmoins, la raison

⁷³¹ L'auteure doit probablement parler de parents de sexes différents.

⁷³² *Des débuts difficiles, op. cit.*, p. 61.

⁷³³ La misère du monde. Pierre Bourdieu, 1993, cité in F. Battagliola et al., *Des débuts difficiles, op. cit.*

principale invoquée de ce retour en détention serait, comme pour Laurent, la nécessité de subvenir aux besoins des enfants. Pour Franck, le couple ne survit pas à l'incarcération.

Certains arrivent en prison et ne laissent rien à leur femme. Moi j'ai fait ça pour le bien-être de mes enfants. Là sur les photos, je t'ai pas montré, ma fille m'a dit « tu as fait des bêtises » et je lui ai répondu « oui, mais est-ce que cette année tu es allée au sport d'hiver », elle m'a dit « non » et je lui ai dit « bah réfléchis ». Je n'ai pas fait ça pour rien. Elle m'a dit « maman ne veut pas me payer le raid VTT » et moi je lui ai dit que je pouvais payer, elle m'a répondu qu'elle allait demander à son père et il lui a dit qu'il ne pouvait pas [...]. Je travaille en prison, j'ai déjà mis 2000 euros de côté, je dépense que 100 euros par mois. Elle touche ma pension handicap.

Il revient sur ses préoccupations futures :

Je vais avoir 44 ans et je vais ressortir avec presque rien et je me vois pas vivre plus bas que je l'ai été, ça va être difficile.

Tu as peur de replonger ?

Oui et non. Y a pas d'argent facile à l'extérieur. Je suis quelqu'un de courageux. En travaillant, je vais arriver à tout reconstruire. Quand je suis ressorti à 35 ans, mes amis avaient tout et il a fallu que je me batte, que je bosse, même si y avait... que je suis en prison, que je me reconstruise une vie de famille qui a foiré. Même quand tu as un standard de vie, tu peux pas descendre plus bas. Je suis pas dépensier, j'aime partir en vacances, avoir de belles voitures, que mes enfants soient bien. Je veux qu'ils soient bien habillés, c'est un choix de vie.

[Franck, 44 ans, séparé, 3 enfants (ils ont tous 6 ans), incarcéré depuis vingt mois, MA]

L'importance de l'argent, la nécessité du paraître et le maintien d'un standing de vie sont des motivations également évoquées par les pères rassemblés dans la *paternité marginale*. La différence pour ceux classés dans la *paternité brisée* réside dans leur appropriation de la paternité et la place qui lui est accordée dans les parcours de vie.

Ces pères se construisent une vie familiale dont ils vont se sentir expulsés par la faute de la compagne au moment de l'incarcération et à minima par leur propre responsabilité. Pour certains, des épisodes de vulnérabilité viennent expliquer un parcours délictuel entrepris sur le tard. **Oscar** par exemple, a évoqué son implication au moment de la grossesse et après la naissance. Il connaît une première incarcération à 41 ans et le couple n'y survit pas, car sa compagne « *n'a pas supporté la situation* ». À sa sortie, il ne sait pas où aller et « *squatte chez (sa) sœur* », il accueille régulièrement les enfants chez elle le weekend. Il reprend le trafic de stupéfiants, mais il est rapidement à nouveau condamné. Il ajoute : « *j'ai commis une erreur, mes enfants ont été placés (...). J'ai été arrêté et ça a tout compliqué. Je voyais les enfants, ils étaient bien, mais dès qu'elle a refait sa vie, c'était compliqué, son mec voulait pas des enfants et elle les a sacrifiés* ». La paternité serait d'autant plus brisée que la mère ne compense pas l'absence du père, mais l'enquêteur reconnaît sa part de responsabilité.

Ces différentes trajectoires dépeignent des pratiques délictuelles survenues à l'extérieur de la sphère privée, mais qui ont eu des conséquences directes sur la famille. Les extraits permettent également d'analyser différentes techniques de justification de la reprise de la délinquance. Les faits reprochés sont tous amoindris dans leur gravité, certains utilisent les termes d'« *écart* » et de « *bêtise* ».

Ils dénoncent la sentence qu'ils trouvent trop lourde au vu de l'acte commis ou reproché. Il apparaît donc une tension dans la justification. Ils ont le sentiment d'avoir failli dans leur paternité en étant incarcérés, mais leurs actes s'expliquent au regard de leur rôle paternel.

B. Une violence qui touche la sphère privée et ses confins

Rappelons que le choix de notre enquête portant sur la paternité « ordinaire », a exclu les hommes ayant commis des violences envers leurs propres enfants, ce choix méthodologique, n'exclut pas la violence en général comme on l'a vu déjà pour les détenus classés dans la *paternité marginale* ou la *paternité suspendue* (en partie la violence sur les compagnes). Dix détenus sont concernés par des faits de violence (sexuelle, non sexuelle ou conjugale). Trois ont déjà été incarcérés pour ces mêmes faits (dont un pour violence conjugale), trois ont été incarcérés pour d'autres faits par le passé (trafic de stupéfiants et vol) et quatre n'ont jamais connu la prison.

Dans cette partie, on s'intéressera aux violences de genre en s'appuyant essentiellement sur les entretiens réalisés auprès d'hommes violents⁷³⁴ envers leur compagne. D'autres hommes ont été incarcérés pour viol (deux sur des personnes extérieures à la famille et une sur une nièce), mais on analysera les premiers, car la négation et la justification de la violence sont davantage visibles dans leurs discours. Ce type de violence touche plus directement leur rôle de père. Néanmoins, les violences de genre englobent les violences conjugales et le viol, car les mécanismes de justification sont similaires. Pauline Delage montre la complexité d'analyser séparément les violences conjugales et les violences sexuelles, car elles reposent sur des rapports de domination hommes-femmes et dont les auteurs sont majoritairement des hommes. Elle explique également que « l'histoire des mobilisations contre la violence conjugale commence de façon relativement semblable à celle de la lutte contre le viol »⁷³⁵. J'ai donc privilégié une analyse des violences envers l'ex-compagne, car je n'ai pas noté de différences dans les formes de justification.

1 - La compagne au cœur des violences

Quatre enquêtés sont incarcérés pour violence conjugale. Le premier d'entre eux affronte directement ses responsabilités et décrit les actes qu'il a commis. Les autres évitent d'évoquer les

⁷³⁴ Le terme « hommes violents » pourra être réutilisé dans ce chapitre. Il caractérise exclusivement les individus qui ont commis des violences envers les femmes (ex-compagne comprise) ou extra-familiale mais dont les comportements ont eu un impact sur la vie familiale. D'autres hommes peuvent être définis de violents dans le cas d'un braquage à main armée ou d'une rivalité entre groupes pour la distribution de stupéfiants.

⁷³⁵ *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Les Presses de Sciences Po., Paris, 2017, p. 35-38.

faits. Tous les enquêtés font un discours à minima destiné à justifier le maintien de leur rôle de père. Pour eux il n'a pas de doute que les enfants veulent avoir des contacts avec eux et que pendant l'incarcération, la présence paternelle leur manque.

Eliot raconte le déroulement de la relation avec son ex-compagne. De 2005 à 2009, ils vivent ensemble (leur fils naît en 2005), mais il a « *un geste de violence contre elle, elle est partie elle a porté plainte* ». Il n'est pas incarcéré, mais sous surveillance électronique, « *j'avais reconnu mon tort, j'avais l'impression de pas être quelqu'un d'assez responsable, ça me freinait dans mon évolution personnelle* ». Cette violence est expliquée par la mauvaise tenue de la maison « *c'était sale, les vêtements qui trainaient. Je sais pas vous, mais j'estime que quand je fais une machine, j'accroche les vêtements pour qu'ils sèchent, je vais pas me fumer une clope, c'est des détails que je supportais plus* ». Il se sent malheureux dans ce couple « *je n'étais pas heureux, elle me demandait sans arrêt si j'étais heureux, elle voyait bien, mais elle a rien fait* ». La relation reprend en 2010, mais elle continue à vivre chez son père. En 2012, ce dernier décède, ce qui « *a remis beaucoup de choses en question* ». Ils se réinstallent ensemble, mais cette situation ne serait pas un choix de sa part. La violence recommence, « *quand elle est revenue on est reparti dans nos travers. Je me suis enfermé dans la violence, j'étais impulsif, colérique, je me sentais étouffer. Quand elle est revenue, ça a éclaté* ». Ils se séparent à nouveau. Il prend son fils un weekend sur deux et la moitié des vacances, « *j'ai toujours été présent avec lui autant matériellement que physiquement, je sentais qu'il y avait une relation fusionnelle* ». Elle rencontre quelqu'un, mais ils continuent à avoir des rapports sexuels :

Elle avait dit qu'elle allait rompre, elle l'a pas fait donc j'ai pété les plombs et j'ai sombré dans la violence, donc me voilà ici pour le viol et violence. J'arrivais plus à m'occuper de moi-même, de mon fils. J'arrivais plus à rien faire.

[...]

J'ai fait des choses abominables, mais c'est son mec qui m'a appris leur relation, j'ai viré rouge, j'ai abusé d'elle sexuellement, j'ai voulu l'humilier, ça m'a pas soulagé. Après ça, elle est restée avec moi, ça a rendu la relation perverse. Je l'ai forcée à me faire une fellation, je lui arrachais les vêtements, je lui versais du whisky sur le corps. Elle m'a demandé de revenir et c'est parti loin, elle m'a demandé de me lâcher encore plus sexuellement puis elle a envoyé un texto à une copine sur le mec et là je l'ai encore violentée et elle m'a demandé de partir. On a continué à avoir l'ancien fonctionnement en prenant le petit un weekend sur deux et verser la pension alimentaire. Je voulais pas fermer ma gueule et être un bon père. Je suis allé chez elle un trente décembre, j'ai cassé la porte, j'ai pris ses vêtements que j'ai brûlés, crevé ses pneus et je lui ai écrit des textos virulents comme quoi elle avait brisé douze ans de ma vie. Et le mec avec qui elle était, il me racontait qu'ils faisaient des trucs malsains dans la chambre de mon fils, je voulais pas qu'il vive ça. Donc j'ai tout détruit dans l'appartement, je l'ai pas touchée, ça me soulageait. Elle a bousillé plein de trucs. Je me suis demandé pourquoi on en était arrivés là. Cette histoire m'a empêché d'être le père que j'étais.

Ces extraits reposent sur deux arguments principaux : le premier est que la violence serait provoquée en partie par les comportements de la mère de son fils. Elle ne serait pas compétente pour tenir la maison et ces détails de la vie commune sont insupportables à l'enquêté. De plus, elle susciterait sa jalousie en maintenant une relation avec un autre homme qu'il juge malsaine pour son fils. Le mal

que lui infligerait son ex-compagne expliquerait en partie l'emballement de cette violence. Le second argument est plus directement lié à la paternité. Pendant un temps, il se sent empêché de prendre en charge son enfant, mais il montre dans l'extrait suivant que malgré les conflits avec la mère, il maintient ses obligations parentales. Plus généralement, il dissocie la violence envers son ex-compagne et les effets sur sa paternité⁷³⁶. Eliot décrit une relation fusionnelle avec son fils :

Où il a vu et le jour où j'ai cassé la porte, je l'ai fait basculer. Elle lui a dit « va dans la cuisine » elle m'a gazé. Elle pensait que j'allais m'en prendre à elle. Et la fois où je criais, il entendait et quand je parlais parfois il voulait venir avec moi. Il a été témoin même quand j'empoignais sa mère.

Tu te sens comment vis-à-vis de ça ?

Je ne pensais pas spécialement à ça sur le coup, avec du recul la seule chose que je me dis c'est que malheureusement je reproduisais ce que j'avais vécu... malheureusement.

Dans tes lettres tu lui en parles ?

Je lui ai parlé de ma violence, on en a parlé dehors, il m'a fait comprendre avec ces mots à lui, que c'est pas de moi qu'il a peur, mais c'est quand il nous entend crier. Il m'a dit aussi qu'il me préfère quand je ne suis pas avec sa mère. Je pense qu'il y a du vrai dedans, mais pendant longtemps je me suis persuadé que la violence venait uniquement de cette relation, aujourd'hui je ne vois plus les choses comme ça. Même si elle se manifestait à ce moment-là. Les périodes où j'étais en couple, j'étais nerveux au boulot, mais quand on s'est séparés.... Je me suis jamais senti libre dans cette relation. Aujourd'hui je me demande si avec ou sans elle comment je réagissais, c'est pourquoi j'ai peur de demain, de m'engager, y a une part d'appréhension. Est-ce que je suis pas juste un homme violent tout court ou est-ce que j'ai besoin d'être avec quelqu'un qui me canalise ? Mais je pense que je suis quelqu'un de violent.

[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

En premier lieu, l'enquête n'envisage par les conséquences néfastes de sa violence sur son fils. Ce dernier conserverait une image positive de lui, car il séparerait les problèmes entre la mère et le père et les relations père-enfant. Il prône une paternité émotionnelle où il serait en capacité d'expliquer ses actes à son fils et donc seul lui serait véritablement son juge. Il ajoute à la suite de cet extrait, « *aujourd'hui, c'est le premier à qui je dois des explications, j'ai toujours joué franc jeu c'est la seule personne avec qui je triche pas* ». La forme du discours traduit un besoin de l'enquête d'atténuer les effets de la violence. Son histoire personnelle et sa relation conjugale détermineraient finalement ses actes. Il est certes un homme violent, mais qui a évolué dans un contexte social qui a favorisé un tel devenir. Sa paternité serait empêchée par ricochet et non parce qu'elle est elle-même problématique.

Si Eliot se sent sévèrement jugé pour ses actes par la société⁷³⁷, il cherche à en expliquer les raisons, ce n'est pas les cas pour les enquêtes suivantes.

Ainsi **Raphaël**:

⁷³⁶ Lynne Harne, *Violent fathering and the risks to children: the need for change*, Bristol, UK ; Portland, OR, Policy Press, 2011, p.91.

⁷³⁷ Je reviendrai plus précisément sur cet aspect dans la partie III.C.2

Je respecte trop les femmes, c'est pas des puching-balls, même si certaines ont des sales caractères, pire que des hommes et quand je vois qu'on a porté plainte pour moi pour violence conjugale. Ça me rend fou, j'y pense tous les jours. Je me dis comment ça se fait, qu'est-ce que j'ai fait au bon dieu ? Grâce à moi elle voit ses enfants (*issus d'une union précédente*). Et puis j'ai réglé mes dettes, je payais pour mes enfants et les siens, parce que bon son ex-mari donnait le strict minimum, juste de quoi manger et la maman devait se débrouiller. Moi quand je touchais le RSA, je donnais pour mes enfants et les siens. Parfois j'achetais direct et pour eux elle touchait 800 euros par mois, mais elle était pas capable de faire les courses. Alors la carte bleue a chauffé, il fallait bien qu'ils mangent. Et pour me remercier, elle a porté plainte contre moi.

[Raphaël, 42 ans, séparé, 2 enfants (3 et 4 ans), incarcéré depuis 17 mois, MA]

Cette stratégie rhétorique tente à banaliser la violence des hommes faite aux femmes⁷³⁸ et à mettre en évidence les souffrances paternelles équivalentes à celles vécues par les mères⁷³⁹. L'enquête revendique sa capacité à être un « meilleur parent », il assumerait les besoins de ses enfants et de ses beaux-enfants tandis que son ex-compagne serait défaillante. Il dénonce plus largement l'ingratitude de la mère. Ces logiques discursives se retrouvent également chez **Claude**.

J'ai une maison qui doit être payée et quand vous avez une femme qui porte plainte pour rien, y a des factures d'avocat et là on se demande comment on va retrouver du travail, votre compte en banque est à découvert...

[...]

Quand j'essaye de parler avec ma femme, de notre vie quotidienne, car elle veut faire sa vie comme elle l'entend, elle fait les choses à sa sauce et on se retrouve dans la merde, ça pète un peu et elle appelle les gendarmes. Je pète un truc, je lève la main, mais pas sur elle, elle trouve des témoins et je me fais embarquer, elle regarde trop la télé. Moi je vais pas chercher de témoin, car j'ai un côté sentimental. Y a eu des gens qui venaient pour voir notre famille, car j'ai cinq enfants et je discutais avec elle. Je lui ai tapé vite fait dans le dos pour lui dire de me parler et bim embarqué. Elle a inventé plein de trucs. Comme quoi j'ai roulé ma femme par terre, que je lui ai envoyé des trucs. Après elle a dit aux gendarmes que c'était pas vrai, mais c'était déjà noté par les gendarmes et ils prennent pas en compte ma version. Et puis, y a eu pas mal d'affaires comme ça et me revoilà.

[Claude, 40 ans, concubinage, 5 enfants (1 à 16 ans), incarcéré depuis 10 mois, MA]

Claude explique avoir des responsabilités notamment matérielles qu'il doit assumer, mais dont il se trouverait empêché par la plainte « *pour rien* » de la mère des enfants. Cette décision judiciaire contribuerait à la mise en péril de la famille. Claude décrit l'emportement de la mère qui « *a trop regardé la télé* ». Dans cette situation les pères se trouveraient privés de leur paternité pour des faits qu'ils jugent excessifs et qui auraient un impact négatif sur le fonctionnement de la famille et le bien-être des enfants.

Ces violences bien loin de se restreindre au foyer conjugal émergent également dans les relations avec les parents de la mère.

⁷³⁸ Coline Cardi et Geneviève Pruvost (eds.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, 441 p.

⁷³⁹ Aurélie Fillod-Chabaud, *L'antiféminisme d'État Une analyse rhétorique du mouvement des pères séparés au Québec*, <https://www.revue-glad.org/1005>, 30 juin 2018, (consulté le 16 janvier 2019).

2 - Les conflits avec les parents de la mère : une situation révélatrice des violences ?

Par souci de protection, certains beaux-parents tentent d'éloigner un homme qu'ils présument violent et dangereux pour leur fille et leurs petits-enfants. Pour cela, ils utilisent plusieurs leviers d'action dénoncés par les détenus : privation d'aide financière, refus que le père reconnaisse ses enfants, éloignement de la femme et des enfants, dénonciation à la police ou aux services sociaux. Les conflits et la violence dépassent donc la situation conjugale.

Claude cité précédemment nie les faits de violence, il souligne l'acharnement dont il est victime, *« je ne sais plus où j'en suis, y a eu trop de trucs, ses parents ont foutu la merde et ma femme dès que je lève la voix, elle se met en boule. Elle a la trouille alors que je vais pas lui faire du mal »*. Son ex-compagne serait influencée par ses parents qui ne supporteraient pas le gendre, *« j'ai des problèmes avec sa famille. Ma femme on lui a demandé de porter plainte, mais elle ne voulait pas. Ils lui ont dit qu'ils ne l'aideraient plus, qu'ils la verraient plus et ils m'ont dégagé comme un malpropre »*. Il raconte les mauvaises relations aux beaux-parentales sont apparues dès la naissance de sa première fille en 2005, *« ils refusaient que je la reconnaisse et ils ont enfermé ma fille. Ils voulaient pas que je la voie, car soi-disant j'avais pas de situation alors que je travaillais, ils disaient que j'étais pas bien. Ils l'ont poussée à chercher quelqu'un d'autre »*. Pour lui le couple est *« pris en sandwich, entre deux feux »*. Ses beaux-parents refusent que ses propres parents voient sa fille. Le conflit dépasserait le couple et engagerait les deux familles. Il arrive malgré tout à la reconnaître, mais elle porte les deux noms. Ses beaux-parents considèrent qu'il est irresponsable et incapable de s'occuper de sa famille, *« ils disaient que ma maison était pourrie. Ils sont allés voir les services sociaux »*. Il se défend en expliquant que la maison était en travaux, *« elle était pas vraiment habitable et on a refait progressivement. J'avais pas encore refait la salle de bain, la cuisine et ils venaient, ils critiquaient. Ils ont embarqué ma femme pendant quinze jours et ils en ont eu marre des gosses et elle est revenue »*. Ils le dénoncent aux services sociaux en raison de l'insalubrité du lieu de vie et pour maltraitance des enfants, *« je bossais, (ils) manquaient de rien et je me suis retrouvé au tribunal des enfants et j'ai dû être suivi pendant un an. Les éducateurs viennent chez moi tous les mois et me font passer pour un homme violent »*. Lors d'un énième conflit, la compagne porte plainte auprès des gendarmes, il est à nouveau incarcéré alors qu'il a déjà du sursis pour un autre épisode de violence, *« la mère de ma femme s'est disputée avec ma mère et je me suis mis en travers et j'ai donné un coup dans le buffet, ma mère me disait "arrête" et le pied en plastique est tombé et y a eu un peu de vaisselles cassées et ils ont pris mes enfants, ils les ont embarqués, ils ont appelé les gendarmes. Ils ont vu le buffet, mais ils m'ont pas écouté »*. Dans ce récit se mêlent à la fois une certaine précarité matérielle et un conflit généralisé, *« c'était la merde avant qu'on se mette en ménage, pendant huit ans ça allait puis y a eu la maison et ça a repris et ils l'ont poussée à déclarer qu'on était plus ensemble pour être déclarée mère isolée et toucher de l'argent. Ça fait vraiment mal au cœur des histoires comme ça »*. Claude a le sentiment de s'impliquer dans le quotidien familial, mais le désaccord avec ses beaux-parents mettrait en péril cet équilibre. Bien plus qu'une décision propre

de l'ex-conjointe, celle-ci serait influencée par ses parents. Il est probable que les épisodes de violence ont déjà détruit la vie familiale, l'intervention des beaux-parents pousse la femme à entériner cette situation. L'enquêté se présente comme un chef de famille, il a eu pendant des années un certain ascendant sur sa femme et celle-ci inverse ce rapport. La position de victime adoptée n'est alors que le reflet de la destitution de sa place. Il se sent expulsé de la famille par l'institution judiciaire, par sa femme et sa famille, mais remet peu en question sa propre responsabilité.

Cette situation se retrouve également dans le récit d'**Emmanuel** qui est incarcéré pour violence et dégradation de biens publics. Le couple est instable malgré leurs huit années de vie commune. Il raconte les nombreuses cassures, « *elles arrivaient souvent, ça arrivait pour des brouilles. Y en a eu tellement, on s'est séparés pas mal de fois. J'étais amoureux et puis elle revenait à chaque fois* ». Les disputes sont répétées, mais il n'y aurait pas de faits de violence, « *y a eu des mots entre nous, pas de violence physique, elle était limitée, je me suis un peu moqué d'elle, parfois j'étais peut-être un peu dur, mais elle ne savait même pas cuire un œuf. J'aurais dû comprendre tout de suite quand elle m'a dit qu'elle était à l'Institut Médico-Pédagogique et Professionnel* ». L'enquêté décrit les limites de son ex-compagne, mais parle d'un coup de foudre dont il ne peut se soustraire. Il souligne sa capacité à s'être occupé de sa compagne et de son fils, mais comme Claude, il a l'impression que la fin de la relation conjugale est liée en partie à des différends avec ses beaux-parents.

Je lui ai donné plein d'amour à mon fils, elle me l'a aussi donné. Je lui ai acheté une voiture, elle a toujours eu tout avec moi, je lui ai acheté un iPhone, elle savait même pas ce que c'était avant. Je l'ai sortie de sa campagne et au final je me suis fait avoir. Elle a profité et m'a jeté, elle a pris son envol et sa famille.

Comment ça elle a pris sa famille ?

Comme je suis plus âgé qu'elle, je me sentais pas à ma place et j'y allais jamais (*dans la famille de sa compagne*). Je me demandais si j'étais parano, mais sa famille m'aimait pas, c'est un complot. « Tiens ma fille, va avec lui, tu as pas grand-chose, fais un enfant, tu auras un appart et tout ». En y réfléchissant, tout était calculé. Elle voulait un enfant dès le départ alors ça faisait 3 mois qu'on était ensemble, elle a été patiente et 8 ans après dès qu'elle l'a eu, elle est partie.

Donc tu as connu sa famille ?

Oui je la voyais sa mère, elle venait à la maison, je parlais avec, mais pas avec son père. C'est une famille... elle a 3 frères et deux sœurs et je m'entendais avec personne, je ne les côtoyais pas [...].

Est-ce que tu as vu venir la situation ?

Non pas du tout, elle m'a embobiné la tête, la tête et le cœur, peut-être qu'elle me reproche quelque chose, que j'étais pas assez proche de sa famille, je pense [...]. Elle m'a dit que c'était de ma faute, que je m'étais mis seul en prison, oui c'est vrai, mais de là à réagir comme ça.

[Emmanuel, séparé, 44 ans, 1 enfant (2 ans), incarcéré depuis un an et demi, MA]

On remarque ici surtout l'émergence d'une sorte de théorie de complot ourdie par la femme et sa famille. Celle-ci est bien peu crédible : un complot qui attend huit ans pour se réaliser. L'essentiel pour Emmanuel est de minimiser les responsabilités masculines, sa dernière phrase est particulièrement marquante, « *elle m'a dit que c'était de ma faute, que je m'étais mis seul en prison, oui c'est vrai, mais de là à réagir comme ça* ».

Nelson est le plus jeune père parmi les enquêtés regroupés dans la *paternité brisée*. Au cours des différents entretiens, il expose sa souffrance d'être privé de sa paternité, refoulant régulièrement ses larmes. À l'image d'Emmanuel, il décrit son sentiment d'avoir été pris au piège.

J'étais une femme avec elle, je veux pas passer pour une victime, je l'ai quittée et elle a posé une plainte contre moi. J'avais peur qu'elle se mette des coups de casserole pour qu'elle me fasse incarcérer, maintenant je suis là depuis 1 an. Et puis j'avais peur de la voir partir, elle partait sans arrêt, c'était pour voir ses copines, elle partait presque une fois toutes les semaines, puis toutes les semaines. Elle pensait que j'allais voir ailleurs alors que j'allais être papa. Elle pensait plein de trucs. J'aurais pas dû me poser avec elle [...]. Elle me disait des mythes, elle m'a dit qu'elle était pas assez mature pour cette relation, mais moi avec mon casier, j'avais besoin de soutien pas qu'elle me lâche.

Sa famille lui conseille de quitter la mère de sa fille tandis que sa belle-famille ne supporte pas qu'il soit issu des gens du voyage.

Je travaillais avec mon père et ma mère. Et mon père m'a dit qu'elle était partie... mon père voulait que je la quitte et quand je l'ai trouvée, son père avait porté plainte pour séquestration et enlèvement. Je l'aimais trop... Une fois je voulais lui offrir un cadeau, j'attendais... moi je fais partie des gens du voyage, ils n'aimaient pas et au lieu de venir, c'est les gendarmes qui m'ont cherché, j'avais déjà fait 6 mois de prison. Et on s'est fiancés et la rupture m'a fait péter un câble... je lui ai dit soit je me tue ou je me fais incarcérer. Je suis parti en ville et je me suis battu et voilà je me suis fait incarcérer et j'ai pris la peine du bracelet de 18 mois. J'étais fou d'elle, je mourais quand elle me quittait. Je voulais bien connaître ses parents, mais elle disait que des conneries sur moi donc on est à dos avec ses parents, car elle les monte contre moi, elle pense que c'est des paroles en l'air. Elle connaît rien à la vie, elle connaît que les études et monter à cheval. Je lui ai dit « Imagine Louane (*sa fille*), elle vient à 18 ans et elle me dit ça sur un mec, comment je vais le prendre à ton avis ? ».

[...]

Elle a jamais été battue, elle a jamais rien eu. Quand elle partait, elle disait à son père que je la tapais pour qu'il vienne la chercher, car il en avait marre. C'est normal qu'il réagisse mal, qu'il ait peur pour elle. Elle se rend pas compte, moi j'arrive pas à avaler ma peine. Si je fais une peine de trois ans, je la fais pour des œufs, faire une peine pour quelque chose ok mais là ! J'ai vu mon rapport y avait cinq pages, mais c'était... ouah, y avait que la moitié de vrai.

[Nelson, 23 ans, séparé, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 mois, MA]

On retrouve ici un récit assez typique du déni de la violence : les beaux-parents se seraient ligüés contre ces hommes pour les mettre à distance de la compagne et des enfants. Le piège se serait ensuite refermé sur eux et ils ne parviendraient plus à maîtriser leurs pulsions. Claude, par excès de colère, frappe dans le buffet qui s'effondre, Emmanuel et Nelson vont par désespoir dans la rue et ont des interactions violentes : « *j'étais seul chez moi et on est sortis comme des cons avec mon voisin. Il a appelé des potes et ça s'est mal passé* » / « *Je suis parti en ville et je me suis battu et voilà je me suis fait incarcérer* ».

Les enquêtés évoquent de différentes manières les violences au sein de la famille ou à ses confins. Certains vont expliciter leurs actes, d'autres vont mentionner une petite « *tape dans le dos* ». Les parcours de vie des enquêtés suggèrent que le type de violence relaté correspond moins à ce que des chercheurs nomme de « violence situationnelle de couple » (*situational couple violence*) qu'à la catégorie du « terrorisme conjugal » (*intimate terrorism*) pour reprendre la typologie de Michael P.

Johnson. Le premier type caractérise la violence de couple « qui ne s'enracine pas dans un modèle général de contrôle, mais qui se produit lorsque des situations conflictuelles inhérentes au couple dégénèrent en violence »⁷⁴⁰. Le second type « se définit par la tentative de dominer son partenaire et d'exercer un contrôle général sur la relation, domination qui se manifeste par l'utilisation d'un large éventail de tactiques de pouvoir et de contrôle, y compris la violence »⁷⁴¹. Michael P. Johnson et Janel M. Leone décrivent les conséquences pour les femmes qui vivent une expérience de terrorisme intime à la différence de celles qui sont victimes de violence situationnelle en couple :

« Les femmes sujettes au terrorisme conjugal sont attaquées plus fréquemment et sont victimes d'une violence qui a moins de chance de s'arrêter (que le premier type). Elles sont plus susceptibles d'être blessées, de présenter davantage de symptômes du syndrome de stress post-traumatique, d'utiliser des analgésiques (peut-être aussi des tranquillisants et des antidépresseurs), et à manquer leur travail. De plus, elles sont plus susceptibles de quitter leur mari, et, lorsqu'elles les quittent, c'est pour chercher un autre lieu de vie ou s'échapper dans des endroits qui leur permettent d'assurer leur sécurité » [Je traduis]⁷⁴².

Les récits des enquêtés sur les fuites fréquentes de l'ex-compagne du domicile conjugal et leur retour pour certaines dans leur famille d'origine peuvent rejoindre l'analyse des deux auteur·es. Les violences sont à l'évidence minimisées dans les discours, car la mise en danger de la famille constitue un acte difficilement avouable. Le retour sur soi est donc parsemé d'incohérences et d'arrangements avec la « vérité ».

Les hommes en reprise de délinquance et les violents se distinguent dans leurs représentations de la paternité : les premiers se disent indignes d'être pères quand les seconds se sentent disqualifiés par autrui (les femmes et les institutions).

C. Illégitimité parentale

Les travaux de Justin Dyer se sont intéressés aux effets de l'incarcération sur l'évolution d'un standard de l'identité paternelle (en s'appuyant sur les travaux de Peter J. Burke). Selon lui, l'incarcération interrompt les activités criminelles, mais également les modes de relation de l'individu et les processus d'identification. Les hommes incarcérés ont un standard de la paternité qui repose

⁷⁴⁰ Michael P. Johnson et Janel M. Leone, « The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings From the National Violence Against Women Survey », *Journal of Family Issues*, avril 2005, vol. 26, n° 3, p.324.

⁷⁴¹ *Ibid.*, p. 323 (traduit par l'auteure).

⁷⁴² « Women subjected to intimate terrorism are attacked more frequently and experience violence that is less likely to stop. They are more likely to be injured, to exhibit more of the symptoms of posttraumatic stress syndrome, to use painkillers (perhaps also tranquilizers and antidepressants), and to miss work. Furthermore, they are more likely to leave their husbands, leave them more often, and, when they leave, to seek their own residence or escape to locations that ensure safety" *Ibid.*, p. 344

sur leur définition précarcérale du rôle paternel. Le contexte particulier de l'incarcération affecte l'affirmation de l'identité paternelle, conduit à un changement dans la nature même de cette identité et par la suite à une évolution dans leur auto-identification⁷⁴³. Peter J. Burke montre que l'interruption d'une identité consiste en « l'infirmité d'une espérance ou de la non-réalisation d'une activité initiée »⁷⁴⁴. Pour Justin Dyer, plusieurs facteurs ont des conséquences sur l'interruption du processus de confirmation de l'identité paternelle : la durée de la peine, les politiques pénitentiaires en matière de maintien des liens familiaux des différents établissements, l'engagement et l'importance de l'identité paternelle avant l'incarcération ainsi que la relation avec la mère des enfants⁷⁴⁵. L'auteur reste très théorique sur ce standard de l'identité paternelle, mais propose différentes stratégies d'ajustement possibles⁷⁴⁶. Cependant, l'interruption du processus identitaire provoquerait « une plus grande détresse lorsque l'identité interrompue est celle dans laquelle la personne est très engagée »⁷⁴⁷.

Les pères rassemblés dans la *paternité brisée* se sentent bien incapables de se conformer aux normes antérieures à la prison et au deuil de leur famille idéale. Aucun effort n'est en mesure de les rapprocher de leur standard de la paternité. Notons cependant des différences entre les pères en reprise de délinquance et les pères violents. Les premiers se sentent largement responsables de leur incarcération, ils assument leurs défaillances et éprouvent honte et culpabilité. Les seconds acceptent difficilement leur responsabilité, se mettent dans une position de déni et dénoncent les jugements qui sont portés sur eux.

1 - Indignité parentale et culpabilité

Pour les enquêtés en reprise de délinquance, cette incarcération est vécue comme une chute sociale et familiale. L'amélioration ponctuelle de leur quotidien par des vols ou des trafics de stupéfiants devient dénuée de sens, car ils se retrouvent privés de ceux qu'ils affectionnent : leurs enfants (et leur compagne). Leur paternité avait constitué une rupture biographique. Elle avait représenté le moment d'une prise de responsabilité et d'un éloignement des erreurs de jeunesse ou de l'instabilité familiale. Ils ont décrit leur volonté de ne pas être des parents périphériques, mais impliqués quotidiennement. L'incarcération marque leur échec familial.

⁷⁴³ W.J. Dyer, « Prison, Fathers, and Identity: A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », art cit, p. 207.

⁷⁴⁴ P.J. Burke, « Identity Processes and Social Stress », art cit, p. 841.

⁷⁴⁵ « Prison, Fathers, and Identity : A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », art cit, p. 209.

⁷⁴⁶ « Il existe cinq méthodes par lesquelles le détenteur de l'identité peut commencer à faire concorder le standard de l'identité à cette nouvelle situation : (1) ajuster son comportement dans le but de rendre les normes ultérieures conformes au standard de l'identité (2) changer de groupes de référence (3) modifier le standard de l'identité (4) abandonner l'identité, ou (5) rejeter ceux qui l'évalue. » *Ibid.*, p. 206. (Je traduis)

⁷⁴⁷ P.J. Burke, « Identity Processes and Social Stress », art cit, p. 841. (Je traduis)

J'ai évoqué les différences entre les hommes en couple et séparés. Les premiers retrouveront probablement une place à la sortie de prison si le couple perdure, leur permettant de nourrir un espoir. Pour les seconds, un autre combat les attend, tenter d'obtenir un droit de garde. Néanmoins, tous les enquêtés en reprise de délinquance ont en commun de se juger sévèrement.

Pour moi être père c'est être présent. En ce moment, j'assume pas. Je le crie haut et fort, je ne peux pas assumer ici. Avoir des enfants si on s'en occupe pas... je peux juste me rassurer qu'elle n'est pas dans le besoin comme c'est le cas de beaucoup de mères qui viennent ici, je m'en voudrais si c'était le cas.

[Franck, 44 ans, séparé, 3 enfants (6 ans), incarcéré depuis vingt mois, MA]

Je joue pas mon rôle, je ne suis pas là. Un papa ça s'occupe de ses enfants. Faut parler avec eux, faire les devoirs. On connaît pas les conneries qu'ils font. Je m'occupe pas d'eux comme il faut.

C'est quoi être un père pour vous ?

Faut être présent, faire tout ce qu'il faut, s'en occuper c'est ça être un bon père, c'est quelqu'un qui s'en occupe.

De quelle manière ?

Que ce soit matériel, éducatif et tout. Faut vraiment être présent, c'est ça qui compte.

Ça ne peut pas être autrement ?

Il faut être là, mon fils il a besoin de parler et je suis pas là.

Et avec le téléphone et les lettres ?

C'est pas suffisant, y a des choses qui passent, mais tu peux pas dire ce que tu ressens, je peux pas deviner ce qui va pas.

[Oscar, 48 ans, séparé, 2 enfants (8 et 9 ans), incarcéré depuis 4 ans, MA]

« *Je joue pas mon rôle* », « *je ne peux pas assumer* », « *je suis pas là* », ces expressions récurrentes dans les discours des enquêtés mettent en exergue l'évolution ressentie entre le précarcéral et l'incarcération ainsi que leur insatisfaction parentale. Franck se place dans une position de pourvoyeur en laissant ni femme et enfants dans le besoin, mais ce rôle masculin largement valorisé est une condition nécessaire, mais non suffisante pour faire de lui un père. Rien ne compte plus que la présence, mais d'autres rôles sont mentionnés dont ceux d'éducateur et de soutien affectif. Faire un enfant et être en prison équivaut à ne « pas faire le père ».

Je suis un père indigne, un père en prison, excusez-moi, mais c'est le mot le plus approprié pour ça.

C'est temporaire ?

Moi je ne pense pas comme ça, un père n'a pas à être en prison, c'est comme ça. Faut choisir avant de faire des enfants. Soit être une bonne personne, vivre modestement avec ça, faire des enfants ou ne pas en faire et faire des bêtises. Faut choisir on ne peut pas avoir les deux. C'est pas possible d'être père ici, pourquoi faire des enfants, comment ils vont vivre, excusez-moi c'est... c'est indigne.

Certains disent le faire pour leurs enfants ?

C'est du foutage de gueule. C'est votre gosse qui vous a dit « va voler », « va braquer », c'est du n'importe quoi. Ils ont fait comme moi, ils voulaient de l'argent facile. On est dans un pays où on peut les nourrir, pas leur offrir tout ce qu'ils veulent, mais à peu près. Faire ça pour ses enfants, j'espère ne jamais le dire, c'est un truc qui me ferait péter un plomb. Chacun a sa façon de penser, s'ils veulent se remonter le moral, c'est bien. Tant que je suis ici je ne peux pas recommencer, mais va le falloir et là je me sentirai à nouveau père.

[Chafik, 28 ans, marié, 2 enfants (1 an), incarcéré depuis 5 mois, MA]

Avoir un enfant conduit les parents à acquérir un ensemble de droits et de devoirs définis par le partage de l'autorité parentale. Pour reprendre les termes de l'article 371-1, jusqu'à la majorité ou l'émancipation de l'enfant, les parents doivent « le protéger dans sa sécurité, sa santé et sa moralité, pour assurer son éducation et permettre son développement, dans le respect dû à sa personne ». Devenir parent conduit à avoir de nombreuses obligations, dont une obligation morale. L'usage du terme « *indigne* » pour qualifier la paternité en prison souligne en l'occurrence cette défaillance morale. Se dit d'une personne indigne « qui ne mérite pas ce que confèrent un nom, un titre, un rôle, un pouvoir, des fonctions » ou encore « qui manque de dignité et ne répond donc pas aux principes de justice, de morale, de bienséance qu'on est en droit d'attendre »⁷⁴⁸. Pour ces hommes, la paternité se construit sur un ensemble de valeurs et de normes qui apparaissent en filigrane dans les récits. Une des normes déjà évoquées est celle de la présence continue et indéfectible. Lorsque je rappelle à Chafik l'aspect temporaire de la situation, pour lui aucun argument ne permet d'amoindrir son sentiment de responsabilité. De même, quand je mentionne le recours de certains pères à des pratiques délictuelles pour subvenir aux besoins de la famille, pour les hommes rassemblés dans la *paternité brisée* cet argument a pu conduire à une reprise de la délinquance, mais n'excuse pas l'incarcération et les conséquences sur la famille. Au contraire, les hommes classés dans la *paternité marginale* ont pu avoir une perception moins sévère de leur paternité à la suite d'un arbitrage. S'ils voient leur enfant au parloir et contribuent en partie à leurs besoins, ils peuvent considérer endosser en partie leur rôle paternel. Cette forme de rationalisation n'est pas du tout présente ici. La lecture de Max Weber permet d'envisager deux conceptions du monde ou deux types de « morale » qui ne s'excluent pas nécessairement. La première conception consiste à « répondre des conséquences prévisibles de nos actes », tandis que la seconde renvoie au « besoin de justifier sa conscience », ce qui revient à « se décharger sur les autres des conséquences de sa propre action pour autant qu'[on] aura pu les prévoir »⁷⁴⁹. Durkheim analyse ces règles morales comme des ressources pour savoir comment agir. « La spécificité de la règle morale réside dans le fait que nous devons lui obéir une fois que nous l'avons déterminée. L'observation montre que nous disposons d'«une infinité de règles spéciales, précises et définies qui fixent la conduite des hommes pour les différentes situations qui se présentent le plus fréquemment» (L'éducation morale [1925], 1963, p. 21) »⁷⁵⁰. Dans la situation présente, les enquêtés considèrent qu'une des règles morales implique de remplir un ensemble de

⁷⁴⁸ Définition du Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales

⁷⁴⁹ Weber, *Le savant et le politique*, trad. J. Freund, Paris, Plon, 1959, révisée par E. Fleischmann et E. de Dampierre, Paris, uge, « 10/18 », 1963, p.206 In Eric Blondel, *Le problème moral*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France, 2000, p.184.

⁷⁵⁰ Jacques Merckel, « Y a-t-il des dispositions morales ? », *L'Année sociologique*, 2004, vol. 54, n° 2, p.457.

rôles parentaux (présence, éducation, soutien financier et émotionnel) et de représenter un modèle de référence pour ses enfants. L'incarcération marque la transgression de cette morale avec pour conséquence d'être disqualifié en tant que père. Se définir comme « un père indigne » met en évidence des sentiments moraux dont l'expression est le jugement de soi.

Tous les enquêtés n'ont pas une expression aussi cohérente de leur référence morale. Sans se juger comme un « père indigne » **Laurent** présente lui aussi une autocritique sur un mode plus affectif :

Pour moi si tu n'es pas là ça ne sert à rien, c'est nul. Un homme qui fait un enfant en prison, je comprends, enfin pour moi, moi ça me plairait pas, c'est pas un vrai père, c'est un père porteur, il a mis la graine. C'est pas bien, c'est important pour de... les enfants c'est... on rigole pas avec l'éducation, il faut être là, dès le départ, c'est pour ça que je le vis très mal. Quand j'étais pas en prison, j'attachais beaucoup d'importance à ça, j'étais derrière eux. J'étais là au quotidien pour qu'ils soient équilibrés, heureux, qu'ils ne manquent de rien et pas que matériel, et ça c'est... c'est pour ça que je suis mal, c'est hyper douloureux, surtout pour mon fils. Léa, elle sait comment je suis, comment je fonctionne donc elle m'en veut pas. J'aime autant ma fille que mon fils, j'étais plus là pour lui, car il en avait besoin, c'est hyper important, j'attache trop d'importance d'où le fait que je voulais de l'argent pour les gâter.

Tu penses que le modèle éducatif a eu une influence sur ta paternité ?

J'en ai souffert donc quand j'ai eu des enfants, je ne voulais pas qu'ils subissent, donner du bonheur comme je n'ai pas eu et utiliser mon expérience pour que ça leur soit bénéfique. Tout ça c'est douloureux, je suis passé à côté, j'ai voulu apporter du bien et là incident de parcours, c'est un gros dérapage, c'est pas bon pour leur équilibre, je l'ai mauvaise, j'ai les boules, ça fait du mal pour mon cœur, j'ai loupé mon truc, ce qui a de plus cher à mes yeux, l'éducation de mes enfants.

Les pères en reprise de délinquance assument la honte d'avoir failli à leurs rôles parentaux. On note à la fois une inquiétude à l'égard du bien-être des enfants et un fort sentiment de culpabilité d'avoir manqué à leur devoir. La carrière parentale est pensée comme un engagement continu et où chaque période de désengagement viendrait la fragiliser. L'un des aspects de la *paternité brisée* se définit par le sentiment d'illégitimité du rôle paternel. Christine Dufourcq-Chappaz se réfère au terme psychologique de « deuil du père idéal »⁷⁵¹. Certains, comme Laurent, tentent néanmoins de diminuer cette illégitimité en cachant le réel motif du délit (trafic de stupéfiants et non pas pour bagarre comme il le fait croire à son fils).

Mon fils ne sait pas encore vraiment la cause, il tomberait du haut de l'armoire. Moi qui lui parle de valeurs et tout, qui fais du sport, il tomberait des nues.

Tu as peur que ça impacte ton autorité ?

Oui je pense, je perdrais pas mal de crédibilité et il serait déçu, je pense que voilà je suis son papa avant tout. Il m'idolâtre, il est fier de moi, il prend exemple sur moi, ça le décevrait beaucoup.

Et tu feras comment ?

⁷⁵¹ *Etre père malgré tout : Univers carcéral et parentalité*, Lyon, Chronique Sociale, 2011, 192 p.

Je l'évoquerai, je vais attendre qu'il soit plus mature, quand le moment sera venu. Je ne vais pas précipiter les choses. Je vais pas me dire « il faut que je lui dise », je lui dirais quand le moment sera venu, mais pas tout de suite.

[Laurent, 38 ans, marié, 2 enfants (14 et 17 ans), incarcéré depuis 8 mois, MA]

Par ce non-dit, l'enquête tente de préserver l'image qu'il donne de lui-même à son enfant. Il se persuade que la vérité entrainerait inévitablement la perte de son autorité paternelle et la décrédibilisation de sa paternité. Plus largement, les différents entretiens montrent l'impossible ajustement entre la paternité vécue et/ou souhaitée et celle que les détenus expérimentent en prison. Leur perception de la paternité se modifie à la fois par l'inefficacité de leurs rôles passés, la prédominance du statut de détenu sur celui de père, la mise en échec de leur idéal familial et parental et le regard porté sur eux par autrui (leurs enfants, la mère des enfants, la famille, l'institution carcérale et judiciaire et plus globalement la société).

Encadré 8 L'impossibilité d'être un père en prison

Moi le premier... je voulais pas d'enfant, et je me disais « tu pourras jamais aimer un gosse » et ainsi de suite. Le jour où ton enfant naît, ben tu l'aimes en fait... ça se fait naturellement, c'est en toi. C'est latent, ça attend. Et le gosse, il sort et il est posé sur le ventre de la mère et là tu l'aimes. Et tu vis avec lui au quotidien et tu le détestes, tu l'aimes, tu le détestes, tu l'aimes, tu... voilà... mais tout ça, c'est noyé, c'est récurrent... c'est une révolution permanente, mais t'es avec ton gosse et tu fais ce que tu peux. Eux, ils sont pas avec leurs gosses, point. Pour moi ça résume tout. Ne pas être avec, c'est... tu vis pas la chose... à un moment donné, tu passes à côté, quoi. Donc non, apprendre à être père en étant en prison, non je vois pas comment. C'est quand t'es au contact des gens que tu apprends. On dit souvent, pour le métier, t'apprends sur le tas, ben oui, ben là t'apprends sur le tas aussi. C'est quand t'es au contact de ton enfant tous les jours, tu le vois, que tu lui poses des limites pour certaines choses, que tu lui dis « oui » pour certaines choses, que tu vis des loisirs avec lui, que tu lui fais respecter des horaires, que tu le nourris à des heures fixes, que tu le couches à des heures fixes et ainsi de suite pour lui donner un rythme de vie à peu près correct. Là oui, ouais là t'apprends. C'est pas en étant ici et en entendant la femme qui se plaint et en le voyant de temps en temps au parloir...

[Alexis, CIP, 35 ans, marié (2 enfants), 10 ans d'expérience]

Alexis est père de deux enfants. Il travaille en centre de détention, ce qui lui permet d'avoir plus de temps pour traiter les dossiers de ses suivis à la différence du fonctionnement des maisons d'arrêt. Au cours de notre entretien, il insiste particulièrement sur l'importance de travailler sur le sens de la peine. Selon lui, les détenus se soucient moins du sort de leurs victimes et de leur famille que de leur confort personnel. L'entretien l'amène à se positionner sur la paternité qu'il avoue peu questionner lors des rendez-vous avec les détenus. Cette conception fait écho aux propos tenus par les détenus dans cette sous-partie : « un père n'a pas à être en prison », « si tu n'es pas là ça ne sert à rien », « être père, c'est être présent ». La paternité se définirait comme un apprentissage à tâtons sur le temps long et il n'est pas anodin qu'Alexis compare la paternité à un métier. Les travaux d'Anne Verjus et Marie Vogel se sont également intéressés aux liens entre être parent et exercer un métier,

avoir une carrière, réaliser un travail. Le terme de travail parental recouvre plusieurs dimensions « “devoir être”, fonctions, savoir-faire et compétences ». Il s’agit d’apprendre aux parents à le devenir⁷⁵². Jean-Hugues Déchaux ajoute dans ce même numéro thématique (*Le travail parental : représentations et pratiques Informations sociales* 2009/4 [n° 154]) que le concept de travail parental « revient à privilégier le faire plutôt que l’être, le construit plutôt que l’institué »⁷⁵³. Le témoignage d’Alexis rejoint les extraits mobilisés ici : la paternité n’a pas sa place en prison, car elle consiste en un travail du quotidien et qui demande de s’acquitter d’un certain nombre de responsabilités. Les professionnels masculins, qui se décrivent comme des parents impliqués, ne peuvent reconnaître le « faire père » des détenus, renforçant par la même occasion la forte distinction entre eux et les détenus.

Les pères en reprise de délinquance expriment leur responsabilité d’avoir failli à leurs rôles parentaux. À l’inverse, les pères incarcérés pour violence ne nient pas nécessairement le manquement à leurs devoirs, mais accentuent surtout la destitution de leur paternité par autrui. Ils ont quant à eux moins d’espoir de reprendre leur paternité à la sortie.

2 - Se sentir destitué injustement de sa paternité

Les détenus incarcérés pour violence évoquent leur attachement à la famille idéale. Cette mise en récit constitue un moyen d’amoindrir leur responsabilité, ce qui les différencie du premier groupe (en reprise de délinquance) qui décrit ces défaillances parentales comme principalement de leur chef. Ils seraient davantage victimes d’un système qui protège les femmes et qui oublie les hommes. Revenons sur les récits d’Eliot, Claude et Nelson pour entrevoir les différentes stratégies discursives : dénonciation des comportements des mères et de l’acharnement de la justice à leur encontre.

L’histoire d’**Eliot** a été présentée. Il attribue ses comportements violents à sa relation amoureuse néfaste pour la mère de son fils et à son exposition dès l’enfance à des actes similaires. Au cours des entretiens, il revient à plusieurs reprises sur ces arguments, tout en revendiquant son attachement à sa paternité. La mise en péril de son rôle parental découlerait moins de sa violence que d’éléments extérieurs (droits de garde de la mère, mesures d’éloignement, incarcération).

⁷⁵² « Le travail parental : un travail comme un autre ? », *Informations sociales*, 2009, n° 4, p. 4.

⁷⁵³ « Travail parental et parenté : parlons-nous de la même chose ? », *Informations sociales*, 2009, n° 4, p. 14.

Elle, elle habitait avec mon fils, elle avait bonne conscience. Elle pouvait tout retourner contre moi. Femme violée, battue, elle pouvait tout balancer à la télé et faire une victime de plus, mais pour moi y avait rien pour me protéger, j'allais passer pour le mauvais père.

Je lui demande s'il a suivi une thérapie avant ou pendant la prison.

Au jugement, y a toujours les mêmes conclusions « Monsieur vous êtes violent, on va vous orienter pour faire des soins. » Mais se faire soigner de quoi, d'avoir réagi à une trahison ou quand ça allait pas, quand elle allait pas dans mon sens, la battre ? Être violent au quotidien et avoir des épisodes de violence c'est différent. On m'a cantonné à de la violence. Moi j'ai une solution alternative, je vais éviter les gens qui me poussent dans mes retranchements. Je restais avec eux parce que j'avais de l'amour, mais aujourd'hui je vais éviter. J'ai grandi dans un univers violent, je me complais pas dedans, mais ça fait partie de moi. Mon père me battait, mais moi, j'ai jamais battu mon fils, j'en ai pas eu envie. On m'a dit de me soigner de cette violence et j'ai dit que le premier médoc c'était de m'éloigner de la mère de mon fils. Après pour le reste, je me suis un peu auto analysé, pas de passé violent avec mes ex-copines et mes copines ne me connaissent pas comme un homme violent. Je ne peux pas dire que j'étais avec quelqu'un qui ne m'évoquait que de la douceur. Elle était violente physiquement et verbalement et aussi elle me provoquait.

Et tu as toujours tes droits parentaux ?

Oui je les ai toujours, mon fils a été témoin de ma violence, mais jamais victime. Mais après, dehors, si elle menait un combat pour me priver de mes droits, je ne me battrais pas contre ça, je verrai mon fils selon les limites qu'elle me pose. J'ai écrit à une association de médiation, j'ai vu leur psy la semaine dernière et bientôt je vais voir une médiatrice. Je veux que quand je sors, il y ait un intermédiaire entre mon fils et elle. Je ne veux plus avoir affaire à elle. C'est pas une rancune, mais je pense que c'est le mieux. Je ne veux plus, ça me conviendrait comme ça. Ça éviterait d'avoir du ressenti, de ressasser tout ça. Il faut qu'on avance.

[Eliot, 35 ans, séparé, 1 enfant (7 ans) incarcéré depuis 3 mois, MA]

Dans le premier extrait d'entretien, Eliot soutient que le principe d'égalité est bafoué : d'un côté la mère de l'enfant bénéficie d'un régime de protection conféré par son identité de victime (« *femme violée, battue* »), de l'autre lui-même est abandonné et jugé pour ses défaillances. Eliot cherche par des raisonnements multiples à expliquer les sources de sa violence et à s'en dédouaner. Il retourne le coupable en victime et la victime en coupable. Selon lui, les représentations de « *mauvais père* » et d'homme « *cantonné à la violence* » proviendraient de représentations fausses de ce qu'il est. On aurait transformé en une identité violente de sa personne ce qui était entièrement dû à une relation particulière avec une femme qui susciterait chez lui la violence. Il cherche à donner de l'authenticité à son récit en soulignant son effort d'« *auto-analyse* » et de remise en question : il a grandi « *dans un univers violent, je me complais pas dedans* » et comprend qu'il doit s'éloigner des personnes qui le conduisent à être violent. Il introduit des nuances dans les faits de violences « *être violent au quotidien et avoir des épisodes de violence c'est différent* ». Pour autant, s'il excuse ses comportements actuels et en donne une explication, il dénonce sans nuance ceux de son ex-compagne. Tous ces éléments qu'il met bout à bout expliqueraient à la fois son abattement et son renoncement à se battre pour ses droits.

Ces artifices rhétoriques se retrouvent également dans le discours de **Claude**. Il énonce ses « torts », mais immédiatement met en cause les gendarmes, les assistantes sociales, les éducateurs et la justice.

Je dis pas que je n'ai pas mes torts, je lève la voix, mais sur le certif on voit bien qu'il n'y a pas eu de coup. Les gendarmes ont vu qu'elle était influençable donc c'est qu'ils sont contents de me faire monter en pression. J'ai entendu les gendarmes dire « ah on a bien travaillé », moi j'ai pris un an et ils sont contents de leur journée, ils prennent des primes. Ils foncent dans les affaires même quand ça n'a ni queue ni tête. Je cherche même plus à me défendre.

Et on a parlé de ta paternité au procès ?

Les assistantes sociales oui, elles parlent de mauvais père, que les enfants ne sont pas dans un environnement sain et avec ma femme on se dispute, car ils veulent mettre des mesures éducatives, mais moi j'ai pas les moyens. Par exemple, les mettre au centre aéré. [...] Mes enfants manquent de rien dans ma maison. Ils ont même dit qu'on faisait pas d'activités et ils ont mis une femme qu'on devait payer 100 euros qui n'est même pas forcément déductible.

[...]

Plus le temps passe et plus ça monte, les éducateurs jouent avec ça. Ils commencent à dire que mon fils est violent et qu'il a besoin d'un psy. Même mes parents ne comprennent pas. Les éducateurs ont insisté pour que mes enfants viennent à la crèche, car ils connaissent les gens qui y travaillent. Ils veulent choper des infos. Ils ont dit que mes enfants étaient sales.

Il revient par la suite sur la procédure en cours pour le placement de ses enfants :

J'ai l'impression que c'est elle qui a signé un document pour le faire, mais elle dit que c'est le juge qui a ordonné ça. Et qui prend en compte mon avis, ma paternité ? Ce sont des sujets difficiles à aborder avec ma femme. Et pour se dépêtrer de tous ces problèmes... c'est une plaie. On m'écoute pas, on prend des décisions sans me prendre en compte [...]. Quand je sors ma porte sera fermée aux éducateurs. Ils veulent tout savoir sur nos vies, ils cherchent à attiser la colère.

Ils t'ont donné des conseils ?

Ils m'ont dit que j'avais pas d'autorité, mais c'est vrai mes enfants rigolent toujours. Eux à force d'entendre le ton monter avec ma femme, ils sont habitués, ils n'ont plus peur, mais ils saisissent pas les détails. Moi j'essaie de leur donner une éducation, à manger. Ma façon de les élever est bonne même si je lève le ton.

[Claude, 40 ans, concubinage, 5 enfants (1 à 16 ans), incarcéré depuis 10 mois, MA]

Avant son incarcération, Claude est soumis à des mesures d'assistance éducative. Le service de l'Aide sociale à l'enfance organise dans ce cadre-là une mise en place d'un accompagnement familial renforcé et exercé par les services sociaux⁷⁵⁴. Ces mesures préventives auraient conduit par la suite à une ordonnance ou à une proposition de placement des enfants par le juge. Sa compagne aurait été influencée pour accepter cette décision. Claude considère que ces dispositifs sont abusifs et intrusifs.

⁷⁵⁴ J'ignore s'il s'agit d'une protection administrative ou d'une protection judiciaire. Dans le premier cas la protection administrative de l'enfance en danger est assurée par les services territoriaux de l'Aide sociale à l'enfance qui sont informés de la situation d'un enfant qui paraît en difficulté ou en danger. Dans le second cas c'est le procureur de la République qui agit pour la protection des mineurs dans un double domaine : l'assistance éducative et l'action pénale. Voir les articles L221-1, L221-2, L221-3 et L221-4.

Il finit par accuser les différentes institutions (policière, judiciaire, sociale) qui œuvreraient à l'unisson à sa disqualification parentale et à la destitution de sa capacité décisionnelle : « *on m'écoute pas* », « *qui prend en compte mon avis, ma paternité ?* ». Comme pour Eliot, la violence (le ton qui monte, les disputes) de Claude serait le résultat des interventions de personnes extérieures à la famille (« *ils cherchent à attiser la colère* », « *ils sont contents de me faire monter en pression* »).

Plus encore que les enquêtes précédents, **Nelson** renverse les responsabilités au point de désigner la compagne qu'il a supposément violentée comme la responsable à la fois des difficultés éducatives du couple et de sa violence envers elle :

Être père ça a changé quelque chose selon toi pendant le jugement ou pas du tout ?

Ça change rien ici. On croirait qu'on nous a oubliés, alors que c'est le contraire pour nous. C'est moi la mère. Je lui dis « Lucie fait ci, fait ça ». Je lui dis comment s'en occuper. Ma mère me l'a dit comment s'en occuper, c'est comme si j'étais la mère. Heureusement que je lui dis les choses. Je peux pas trop l'enfoncer, car je veux pas que ma fille soit placée. Imaginez, moi incarcéré, ma fille placée, ce serait le bouquet final. Je préfère souffrir que de laisser ma fille à côté. Même si je souffre je lâcherai jamais même s'ils m'ont dit que je m'en foutais de ma fille.

Ils t'ont dit ça ?

Ils m'ont dit « Vous avez une fille et vous faites direct une connerie ». Après franchement je leur ai jamais dit tout ça comme à vous, même mon ex et la psy savent pas tout ça. Mais je me dis c'est un mal pour un bien, on fait rien on a tout et on fait tout on a rien. C'est mon dicton maintenant. J'ai tout fait pour sortir, avant j'étais un jeune branleur, je m'en foutais de la vie et je me suis posé et voilà où j'en suis [...]. Dès qu'on sortait, elle pétait un câble pour rien, elle me mettait sous tension tout le temps. Alors que je suis impulsif, c'est fou. Vous me comprenez... puis maintenant elle voit que je lui laisse du mou, je lâche même la corde. Je lui ai dit « si tu m'aimes tu restes, si tu en as marre tu pars. Je vais pas me battre comme un fou. Je t'aime on a eu notre fille ». C'est la première fille que j'ai aimée, avec qui je me suis mis en ménage, avec qui j'ai eu un enfant. Je peux pas l'oublier. J'ai fait des conneries, mais elle, bien plus. Elle monte tout ça. C'est une histoire de fou. Je la comprends pas, si j'étais un mec à meuf, que je la prenais pour une bouffonne, mais je suis un canard avec elle, c'est un truc de ouf, je me déplume.

[Nelson, 23 ans, séparé, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 mois, MA]

Dans ce premier entretien avec Nelson, le couple est sur le point de se séparer, ils ont déjà connu de multiples ruptures. Lors du second entretien, il n'a plus de visites au parloir et n'a aucune nouvelle de sa fille. Les deux entretiens sont assez similaires dans le registre d'énonciation. Il met en exergue son sentiment d'injustice. Il serait parfaitement capable de s'occuper de son enfant contrairement au portrait qu'il dépeint de la mère. Tout est fait pour se présenter comme une victime. Pour ce faire, il se distingue des hommes à femmes et qui se joueraient d'elles. Au contraire, il se qualifie de « *canard* ». Dans le langage courant, ce terme a une connotation péjorative notamment quand il est utilisé par un homme pour qualifier un autre homme. Il *désigne un homme en couple, adoptant un comportement « soumis » avec sa partenaire*. Recourir à l'image de l'amoureux transi et obéissant devient dans ce contexte gage de la bonne foi masculine. L'entretien sociologique devient un moyen de se

libérer d'une souffrance infligée par les femmes⁷⁵⁵. Les hommes rencontrés cherchent d'autant plus l'approbation de leurs discours par une femme, qu'ils ont l'impression d'avoir été uniquement jugés par celles-ci. La justice apparaît également comme une figure féminine. Les trois enquêtés considèrent que leurs fonctions parentales sont disqualifiées par différents acteur/trices (mère de l'enfant, juge, assistantes sociales...). Cette situation les conduit à justifier leur propre abandon de leurs droits et leurs devoirs : « *je ne me battrais pas contre ça* », « *Je cherche même plus à me défendre.* », « *Je vais pas me battre comme un fou* ».

Encadré 9 Le point de vue des professionnel·les concernant la position de victime des détenus

J'ai montré dans ce chapitre que les pères violents se présentent comme des victimes. Ils se considèrent difficilement comme responsables de leurs actes. Les conseiller·es d'insertion pénitentiaire d'insertion et de probation rencontrés·es font également ce constat.

Je trouve aussi que la victime n'est jamais vraiment au cœur du débat. Ça, c'est bien plus grave que tout le reste à mon sens. Parce qu'à un moment donné, c'est facile... J'oublie jamais qu'on est beaucoup plus attentionnés avec les auteurs d'infractions qu'avec les victimes en France. Donc, à un moment donné, il ne faut pas non plus trop l'être. C'est aussi à eux de comprendre qu'il n'y a personne qui les a poussés à commettre des infractions, il n'y a personne qui les a poussés à... à se retrouver en détention, il n'y a personne qui les a poussés à abandonner leur compagne et leurs enfants. Et que donc c'est un peu facile aussi de tout nous livrer et dire la compagne va mal et ainsi de suite et qu'est-ce que vous pouvez faire pour moi sous-entendu parce que je vous livre tout ce poids-là. « À un moment donné, gars, ben il fallait y réfléchir avant, quoi ». C'est toujours facile de le rejeter... enfin c'est pas rejeter la faute, mais de filer le bébé aux autres comme ça. À un moment donné, il faut aussi réfléchir aux conséquences de ses actes quoi. « Et, par contre, si tu veux bien, on va réfléchir aux conséquences des actes que t'as eus pour la victime, quoi... enfin des conséquences pour la victime, quoi. Là il y a toujours des blancs, là. Ils savent pas comment la victime s'appelle... ils savent pas s'il y a des dommages et intérêts... ils savent pas si la victime essaie de suivre des soins, tout ça quoi. Donc ça, ça a un côté assez... assez pesant, je trouve, quoi.

[...]

Ils se placent en situation de victime. « Je suis en prison, ça me fait souffrir. Mon entourage en souffre, c'est des victimes collatérales ». Mais la victime directe, honnêtement, qu'est-ce qu'elle devient ? Peu importe, quoi. [...] C'est toujours égocentré, c'est toujours « je vais mal, je suis en détention » ou alors « c'est ma famille qui va mal, elle s'en sort plus sans moi ». Mais ouais, mais à un moment donné, c'est pas moi qui t'ai emmené ici, quoi. C'est un peu facile de toujours réclamer de l'aide derrière.

[...]

C'est que eux qui comptent... « Mon Dieu, je suis en prison. On m'a mis là. C'est injuste. Ma peine est trop lourde. Je veux sortir » et ainsi de suite. Et ils pensent qu'à eux. Ils pensent qu'à eux. »

[Alexis, 35 ans, CIP, marié, père de deux enfants, 10 ans d'expérience]

⁷⁵⁵ Voir dans ce chapitre la partie III.C.3.

Amélie également conseillère pénitentiaire d'insertion et de probation met en évidence les deux postures qu'elle retrouve dans ses suivis : ceux qui acceptent les faits et ceux qui se représentent en tant que victimes.

La chose principale que je fais, moi, en sachant que je suis que sur centre de détention, moi, en maison d'arrêt, c'est différent... Mais au niveau du centre de détention, comme c'est des longues peines, on va énormément travailler sur les faits, ça, c'est clair. Leur positionnement vis-à-vis des faits. Si la personne te dit dès le départ qu'elle reconnaît les faits, déjà, y a un travail énorme qui est fait. Par contre, si elle te dit que elle est innocente, ou que elle reconnaît les faits, mais qu'elle est plutôt victime dans l'affaire, ou ce genre de choses, là, déjà, tu peux être sûre qu'il va y avoir du travail avec lui. » [Amélie, 27 ans, CIP, concubinage, sans enfant, 1 an d'expérience]

La reconnaissance du délit ou du crime par les détenus constitue un point central dans les extraits des deux agents. Les professionnel·les rencontré·es autorisent les détenus à se raconter, mais ils expliquent l'incapacité de certains à assumer les conséquences de leurs actes et à se présenter comme des victimes. En travaillant sur les faits, les détenus sont conduits finalement à travailler sur eux-mêmes.

Conclusion

Les hommes regroupés dans la *paternité brisée* ont souhaité devenir père. Pour la majorité, la naissance a été attendue et désirée. Ils aspirent à un idéal familial qui viendrait compenser une enfance douloureuse. La plupart des enquêtés décrivent des parents absents, violents et peu impliqués (notamment leur père). Ils espèrent donner ce qu'ils n'ont pas eu et se détacher du mode de vie de leurs parents. Mais cette aspiration à la « normalité » au travers d'une vie familiale échoue et conduit à une *brisure*.

Pour certains d'entre eux, cette brisure est liée à une reprise de la délinquance. Ces hommes avaient commis dans le passé des délits et pu connaître la prison. Ils s'étaient rangés un temps pour construire leur famille, mais ont cédé et commis à nouveau des actes délictueux. Pour les autres, c'est leur propre comportement violent en particulier envers leur compagne qui les ont ramenés en prison. Dans les deux cas, l'incarcération se double le plus souvent d'une séparation très conflictuelle avec la mère qui menace directement le lien père-enfant. Le fait d'être détenu est vécu très douloureusement. Ces hommes ont le sentiment d'avoir chuté tant socialement que familialement. La brisure n'intervient pas brutalement et leur récit confirme qu'un processus était engagé avant l'incarcération.

Le point central que les entretiens ont mis au jour est l'existence de deux attitudes opposées sur le plan de la reconnaissance de responsabilité. Les hommes en reprise de délinquance reconnaissent leur responsabilité, ils évoquent leur indignité parentale, ils ont failli dans leurs droits et leurs devoirs. Ils se désignent responsables de ce qu'ils font subir à leurs enfants et leur famille. Ceux qui sont encore en couple peuvent garder l'espoir de retrouver leur place à la sortie. Pour les

autres la brisure est liée à la séparation qui à l'initiative de la mère. En revanche, les hommes violents refusent tous à des degrés divers d'assumer leur responsabilité. Ils se sentent destitués de leur paternité en partie à cause de leurs actes, mais surtout par la dépréciation dont ils font l'objet. Ils se présentent uniquement comme des victimes d'un système qui protège les femmes et qui punit les hommes.

Chapitre VII. La paternité ressource

Les hommes rassemblés dans la *paternité brisée* disqualifient leurs rôles paternels. En étant incarcérés, ils ont failli dans leurs droits et devoirs de parent. Ils se définissent comme des pères incompetents et illégitimes. Dans leur récit, la souffrance est omniprésente. Ils regrettent leur passé, tandis que le présent est centré sur l'expérience jugée catastrophique de la prison. Le futur quant à lui dépasse peu les murs de la détention. Ils ont souhaité et idéalisé leur vie familiale, mais l'incarcération les confronte à leurs échecs. Les pères classés dans la *paternité ressource* partagent avec eux l'aspiration à être un bon parent ou à le devenir. Néanmoins, la prison n'est pas décrite comme une rupture négative de leur parcours, au contraire elle contribue à une réappropriation biographique. Elle leur permet de se recentrer sur leurs proches, de repenser leur paternité et de s'engager dans un processus de réinsertion. Les hommes de ce type font ainsi valoir leurs dispositions à être un « bon père ». Ils se réfèrent aux normes éducatives des classes moyennes. Ils souhaitent avoir des relations avec l'ensemble des enfants en dépit des entrées parfois hétérogènes dans la paternité (enfant issu d'un accident contraceptif ou projet parental préparé). Ils cherchent à s'occuper de leurs enfants, les protéger, les guider et leur apporter des valeurs. Ils appartiennent aux fractions stables des classes populaires ce qui explique à de nombreux égards le mode de paternité qu'ils privilégient : bonne volonté culturelle appliquée aux univers scolaires et éducatifs, mise à distance des dispositions agonistiques des fractions les plus démunies des classes populaires, conservatisme moral et éthique, stabilité conjugale, etc. En dépit des contraintes carcérales, ils optimisent les différents dispositifs de maintien des liens (parloir, unités de visites familiales, téléphone et permissions de sortir). Grâce au concours de leurs proches, ils conservent ou acquièrent leur place de père.

Sur les quinze détenus, deux sont incarcérés pour violences (dont un pour violence conjugale), deux pour viol, quatre pour homicide ou complicité d'assassinat et six pour des délits (infraction à la législation sur les stupéfiants, escroquerie). Seul un enquêté incarcéré depuis déjà trois ans n'a pas souhaité communiquer les motifs de sa détention. Ils sont majoritairement incarcérés en centre de détention (13 contre 2 en maison d'arrêt). Ils ont tous été jugés. Au moment de l'entretien, quatre sont incarcérés depuis moins de deux ans et 11 depuis plus de deux ans. Le temps médian en institution est de trente-trois mois. Neuf d'entre eux ont déjà été incarcérés. Ces hommes ont pour âge médian 34 ans au moment de l'enquête, ils sont plus jeunes que ceux regroupés dans la *paternité brisée* qui ont 41 ans. Ils se rapprochent davantage des hommes classés dans la *paternité marginale* qui ont 32 ans et qui sont devenus parents aux alentours de 22,5 ans (contre 24 ans pour eux). Ils se rapportent davantage aux normes éducatives de celle de la *paternité brisée*. Je m'appuierai sur le type

de la *paternité marginale* pour mettre en évidence les similitudes dans les représentations paternelles et les divergences sur le vécu de l'incarcération et les relations conjugales. Je montrerai que pour quelques hommes classés dans la *paternité ressource*, les relations avec les enfants ne sont pas nécessairement identiques (certaines sont suspendues et d'autres des soutiens).

Tableau 24 Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la paternité ressource

Effectif	Âge médian	Situation conjugale avec la mère de l'enfant	Origine des parents	Âge médian au premier enfant	Situation d'incarcération	Motifs d'incarcération	Temps d'incarcération (mois)
15	34,00	7 mariés/ concubins 8 divorcés/ séparés	9 France métropolitaine 6 Hors France métropolitaine	24,00	2 MA 13 CD	- 6 pour des délits (Infraction à la Législation sur les Stupéfiants, escroquerie) - 6 viol et crime - 2 violences, violence conjugale - 1 non-renseigné	33,00

Je reviendrai succinctement sur les professions des détenus et de leurs parents pour appréhender leur situation socioprofessionnelle.

Tableau 25 Professions des hommes regroupés dans la paternité ressource

Professions des détenus	
Inactif ou non-renseigné	2
employé et ouvrier non qualifié	4
employé et ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié	7
Profession intermédiaire/cadre	2
Effectif total (N=70)	15

Tableau 26 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité ressource

	Profession père	Profession mère
Inactif ou non-renseigné	2	8
employé et ouvrier non qualifié	5	5
employé et ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié, intermédiaire	7	2
Effectif total (N=70)	15	15

Les hommes classés dans la *paternité ressource* ont pour la majorité exercé un emploi. A la différence des trois types précédents, ils ont surtout exercé des emplois qualifiés. Sept sont répartis dans la catégorie « employé et ouvrier qualifié, artisan indépendant et peu qualifié » et deux ont été dans une profession intermédiaire ou cadre. Leurs profils laissent penser qu'ils sont dans les classes populaires stabilisées ou les classes moyennes. Les pères de ces détenus sont rarement inactifs ou l'information est non renseignée, ce qui les distingue également du type précédent. Ils ont été employés et ouvriers non qualifiés, mais surtout issus de professions qualifiées. Les mères sont pour un peu plus de la moitié inactives mais deux exercent dans des professions qualifiées.

Encadré 10 Deux cas typiques de la paternité ressource : Fabrice et Julien

Fabrice a 42 ans. Il est d'origine française. Son père est autoentrepreneur (probablement dans le domaine automobile) et sa mère est inactive. Il décrit des parents aimants et soutenant qui viennent le voir une fois par mois en détention depuis 14 ans. À sa sortie, il ira vivre chez eux. Il a deux frères. Il ne voit plus l'aîné depuis 20 ans tandis qu'il a renoué avec le cadet depuis qu'il est en détention. À l'âge de 18 ans, il rencontre son ex-compagne, ils se marient quelques années après et ont une première fille. Il devient père pour la première fois à 24 ans. Il travaille en tant qu'ingénieur automobile. Ils ont une deuxième fille. Le couple quitte le nord de la France pour s'installer en Savoie. Fabrice commet quelques vols, car son train de vie dépasse ses moyens. Par la suite lui et sa compagne sont condamnés pour une grosse affaire (très médiatisée), le premier encourt une peine de 20 ans pour complicité d'assassinat, la seconde une peine de 6 ans. Ils sont tous deux incarcérés, sa compagne découvre qu'elle est enceinte d'une troisième fille. Elle ressort, accouche et reste dehors en attendant le jugement. Lorsque celui est prononcé, elle retourne en prison, les enfants sont placés chez les grands-parents paternels. Selon Fabrice, le juge aurait contraint son ex-femme à divorcer en la menaçant de ne pas lui rendre la garde de ses enfants. Elle ressort quatre ans après. Au moment de l'enquête, il a effectué une peine de 14 ans en centre

de détention et sortira dans les deux ans. Depuis le début de sa peine, il a des parloirs avec ses filles, au début avec la mère puis après le divorce avec le relais enfants-parents. Elles ont entre 15 ans et 18 ans. Depuis peu, il a un téléphone illégalement qui lui permet à la fois de discuter de l'éducation avec son ex-compagne et d'avoir une relation quotidienne avec ses filles. Il se dit très proche d'elles émotionnellement. Il participe financièrement aux activités sportives, au permis, ainsi que les frais scolaires. En détention, il travaille en tant qu'auxiliaire dans la salle de sport et a obtenu des permissions de sortir pour participer à des courses. Ses parents et ses filles viennent le voir systématiquement courir, mais il ne souhaite pas avoir de permissions pour maintien des liens, car il supporterait difficilement les séparations. Il a engagé une réflexion sur le sens de sa peine et ne nie pas sa culpabilité.

Julien a 33 ans. Il est d'origine française. Son père est ferrailleur et sa mère inactive. Il décrit une relation très forte avec son père qui lui amène sa fille en prison. Sa mère n'appréciant pas son ex-compagne, ne voit plus sa petite-fille, ce qui a eu un impact sur leur relation.

Julien est incarcéré une première fois à l'âge de 18 ans pour un braquage. À 20 ans, il rencontre son ex-compagne lors d'une permission de sortir. Après cinq ans de relation, ils décident de se marier en détention en 2003. Emma naît après sa sortie de prison (en 2009), il a 26 ans. À plusieurs reprises le couple se sépare. Sept ans après sa première peine, il retombe en prison et décide de mettre définitivement un terme à la relation. Il rencontre sa deuxième compagne sur Facebook. Ensemble depuis deux ans, il apprend qu'elle est enceinte pendant l'enquête. Il est peu enthousiaste quand il apprend cette nouvelle puis s'en réjouit et en fait un projet de vie.

Il est incarcéré depuis quatre ans en centre de détention pour homicide involontaire en centre de détention. Sa compagne vient le voir toutes les semaines et il voit sa première fille une fois tous les 15 jours. Il fait les devoirs avec elle et son propre père. Il a également un téléphone illégal pour appeler son ex-compagne afin de prendre des décisions au quotidien, pour avoir des échanges avec sa fille et sa nouvelle compagne. Si Julien a conscience de manquer des événements, il se trouve impliqué au quotidien et bien entouré. En détention, il travaille ce qui lui permet d'envoyer de l'argent à son ex-compagne et sa compagne actuelle. Il a également suivi une psychothérapie pour réfléchir à sa responsabilité dans cet homicide.

Dans chaque type de paternité, on note une mise en récit particulière de soi (l'héroïsation du parcours délictuel, la fuite, la victimisation). Les hommes regroupés dans ce type adoptent une posture que j'ai qualifiée de « volontaire ». Il y a peu de progression entre le premier et le dernier entretien. Dès le début, les échantillons sont riches et étayés, ils comprennent les enjeux du système carcéral et s'y adaptent selon leurs besoins. Ils ont un récit positif d'eux-mêmes, de ce qu'ils racontent

de leur passé et imaginent pour leur avenir. Ils s'investissent pleinement dans les entretiens en parlant avec facilité et en adoptant une démarche réflexive. Ils souhaitent obtenir mon approbation, car je représente probablement l'ordre culturel légitime. Je participe à leur stratégie de réévaluation symbolique. Ils cherchent à se prouver et me prouver qu'ils sont des hommes bien et des bons pères. Il est possible qu'afin de « réduire la souffrance associée à une situation difficile et stigmatisée », ils soient dans une stratégie de « contournement » définie par Vincent De Gaulejac et Taboada Léonetti⁷⁵⁶. Ils modifient « la signification de la situation, en se démarquant du système de valeurs qui fonde la stigmatisation »⁷⁵⁷. Il ne s'agit pas de remettre en question la véracité de leur propos, mais de rappeler que les personnes rencontrées tentent de se réinventer à travers leurs discours afin de donner du sens à leur histoire. Comme le rappellent Jean-Paul Payet, Corinne Rostaing et Frédérique Giuliani, l'acteur faible a une capacité d'agir qui lui permet de saisir « les occasions disponibles dans un cadre relationnel (d'affaiblissement, mais aussi de renforcement », de [s']adapte[r], interprète[r] les règles en vigueur ou en invente[r] de nouvelles ». Cette action propre aux individus accroît la difficulté d'analyser les données. L'enquête ne permet que de donner une « version théorique de cette action »⁷⁵⁸.

Ce chapitre comme les précédents est composé de trois parties. Dans la première, je reviendrai sur l'apprentissage et/ou le maintien de la paternité en détention. Je montrerai comment les détenus utilisent les différents dispositifs proposés par l'institution carcérale, mais également leur usage illégal du téléphone portable dans l'objectif de se conformer à certaines normes de la paternité portées par les classes moyennes (contact régulier avec ses enfants, partage égalitaire entre conjoints...). Je décrirai l'engagement des proches autour des détenus pour que le lien parental soit actif et maintenu. Dans la seconde partie, j'analyserai la place de la prison dans le processus de réappropriation biographique, puis la diversité des parcours familiaux de ces hommes et comment certains se construisent une vie en prison. Enfin la troisième partie se concentrera sur les différentes représentations de la paternité portées par les détenus et par l'institution carcérale. Pour les premiers, elle constitue une joie et une responsabilité, cependant cette version est suspectée par l'institution carcérale qui y voit une stratégie d'instrumentalisation de la paternité pour obtenir différents avantages.

⁷⁵⁶ Gaulejac Vincent de, Blondel Frédéric et Taboada Leonetti Isabel, *La lutte des places*, Nouvelle édition revue et Augmentée., Paris, Desclée de Brouwer (coll. « L'époque en débat »), 2015, 351 p. in Maryse Marpsat et Albert Vanderburg, *Le monde d'Albert la panthère: cybernaute et sans domicile fixe à Honolulu*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2004, p. 331.

⁷⁵⁷ *Ibid.*

⁷⁵⁸ Jean-Paul Payet, Corinne Rostaing et Frédérique Giuliani, *La relation d'enquête: la sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 10.

I - Expérimenter et maintenir le lien de paternité en détention

Les hommes regroupés dans la *paternité ressource* ont tous des contacts avec leurs enfants par le biais du parloir ou du téléphone. Sans nier les conditions de visites souvent inadaptées, les coûts financiers et temporels pour les proches et les risques pris pour les détenus pour préserver une quotidienneté (acquérir un portable, apporter des biscuits et friandises cantinés en parloir malgré l'interdit, etc.), ils se focalisent davantage sur les effets positifs des relations parentales, à la différence des pères du type précédent. Dans cette première partie, je m'intéresserai à l'usage des différents dispositifs de maintien des liens et à la mobilisation des proches autour du détenu.

A. Les dispositifs de maintien de liens permettent de conserver quotidienneté relationnelle et de lui donner du sens

Seuls trois enquêtés sur quinze ne voient pas leurs enfants au parloir. Deux motifs auraient conduit à cette situation : soit ils cherchent à protéger leurs enfants de la prison, soit ces derniers sont grands et un consensus familial se fait. L'éloignement a peu d'incidence sur un lien déjà construit. Dans la *paternité brisée*, les hommes sont majoritairement séparés ou divorcés de la mère des enfants (9 sur 14) et aucun d'eux ne bénéficie de visites au moment de l'enquête. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : les motifs d'incarcération (essentiellement pour violences intra et extra familiales), les lieux de détention (majoritairement des maisons d'arrêt) et les relations entretenues avec la mère. Pour les hommes classés dans la *paternité ressource*, on note une nette différence.

Tableau 27 Visites des enfants au parloir selon la situation conjugale pour les hommes classés dans la paternité ressource

Situation conjugale		Nombre de pères qui voient leur(s) enfant(s) en parloir	Nombre de pères qui ne voient pas leur(s) enfant(s) en parloir
Mariés/concubins	7	6	1
Séparés/divorcés	8	6	2
Total	15	12	3

Parmi les huit hommes séparés de la mère de l'enfant, six ont encore des visites au parloir. Malgré la séparation, ils ont pour la plupart des relations cordiales avec la mère. Celle-ci n'empêche pas les

visites aux parloirs. L'étude de l'Insee a montré que les détenus incarcérés en maison d'arrêt ont plus de visites et de manière plus fréquentes⁷⁵⁹. Pour ce type, les hommes sont majoritairement incarcérés en centre de détention et ont des visites. Cet aspect semble avoir un impact à la fois sur la description des visites et le vécu de la détention. Céline Gouvernet qui s'est intéressée aux expériences plurielles de l'enfermement montre qu'en centre de détention, « la temporalité n'est pas vécue [...] avec la même pesanteur qu'en maison d'arrêt ». Quant aux qualificatifs pour désigner les parloirs, ils ne sont positifs que dans les centres de détention⁷⁶⁰. Néanmoins s'intéresser seulement aux différences entre établissements ne suffit pas pour comprendre la pluralité des vécus parentaux. Il est nécessaire de prendre en compte les trajectoires carcérales, familiales et parentales. Dans cette première sous-partie, j'analyserai les récits sur le parloir et de manière plus marginale, sur les unités de vie familiale (UVF). Puis je m'intéresserai à l'usage du téléphone et aux permissions de sortir.

1 - Surveiller, éduquer et profiter de ces moments

Les hommes regroupés dans la *paternité ressource* rapportent leur joie à l'approche du moment du parloir, à l'inverse, des hommes classés dans la *paternité brisée* qui décrivent l'insatisfaction et la pénibilité de ces visites. Leurs descriptions se centrent sur leurs effets positifs sur la relation parentale. Je m'appuierai sur les extraits de **Julien, Thomas** et **Cyril**.

Comment tu te sens avant le parloir ?

Je suis super excité, je suis content. Je me fais beau, je mets du parfum, je suis bien dans ma tête.
[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Là y a ma fille qui vient au parloir, je vais me tailler la barbe, raser mes cheveux et bien m'habiller. Après je compte plus les jours entre les parloirs, je sais que j'ai parloir tous les mardis. Je suis excité, mais plus comme avant. C'est devenu une routine. Avant j'avais parloir, c'est comme si j'étais libérable, j'étais un fou. Maintenant je suis presque à 800 parloirs, je suis choqué. J'ai eu 27 mois de mandat de dépôt où j'avais 3 parloirs par semaines et ici quand je suis arrivé, de décembre à mars j'avais deux parloirs et maintenant un pour qu'elle puisse vivre sa vie (sa compagne).

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (3 mois et 4 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Quand ils viennent en parloir ils sont heureux. C'est ma petite bouffée d'oxygène, ça leur fait plaisir, ça me fait plaisir.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Les deux premiers enquêtés racontent leurs rituels avant chaque parloir. Ils éprouvent de l'excitation à l'approche de ce moment, mais également de la lassitude. Le nombre important de visites pour Thomas témoigne de la pérennité de ces rencontres. Pour Julien et Cyril, les parloirs sont moins

⁷⁵⁹ Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, op. cit.

⁷⁶⁰ C. Gouvernet, « Expériences plurielles de l'enfermement », art cit, p. 42-43.

fréquents, ils insistent davantage sur le bien-être ressenti. Cette différence s'explique par leur situation conjugale. Le premier s'est séparé de la mère de sa fille et s'est remis en couple pendant son incarcération. Au moment du deuxième entretien, il apprend la grossesse de sa compagne, enceinte de cinq mois. Il organise un roulement entre les visites de sa compagne et celles de sa fille amenée par son père. Quant à Cyril, également séparé, le relais enfants-parents lui amène ses deux garçons à peu près une fois par mois.

Selon l'âge des enfants, les occupations et les pratiques parentales varient. Dans le cas des jeunes enfants, il s'agit avant tout de jouer et d'éprouver une proximité physique. **Kylian** devient père d'un second enfant quelque temps avant son incarcération. Quant à **Timur**, son fils est conçu en prison, de même pour **Thomas** avec sa fille. Les trois enquêtés cherchent avant tout à construire une relation et un lien d'attachement avec l'enfant.

Le dernier parloir enfant que j'ai eu je suis descendu avec des Mars (*barres de chocolat*) et tout et j'ai tout caché. Il y a des poufs, y'a pas de barrière, on s'est embrassés, on s'est fait des petites caresses, on courait dans la pièce et il me disait « papa yahoo ». Et quand je pars, je l'entends pleurer, j'avais les boules, j'ai essayé de faire demi-tour, mais je ne pouvais pas.

[Kylian, 30 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA]

Ça fait combien de temps, six ans... j'ai jamais eu un fantôme, tout le temps elle est là. Et mon fils il vient en parloir, il dit « papa, papa », il gueule. Il veut pas partir, il court, ça se passe bien. Maintenant c'est à moi de sortir pour rattraper tout ça.

[...]

Comment ça se passe un parloir avec ton fils ?

(*Sourire*) Ça se passe bien, on joue, parfois elle (*sa compagne*) me dit que je la calcule pas. Je lui dis que les enfants ça passe avant elle, elle peut profiter de lui. Il me donne des petites claques, on fait des guilui et puis il commence à parler, on court. Il fait des allers et retours, il est mort de rire, il aime bien.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

Ça se passe comment le parloir ?

Plus elle grandit, plus j'essaye de jouer, de lui parler et créer des liens avec elle. Au début j'avais pas d'enfant quand je suis arrivé ici, je l'ai fait en prison. Depuis qu'elle est née, c'est dur de créer quelque chose en parloir. A Amiens c'était 45 minutes, elle était intimidée maintenant elle me saute dans les bras, elle dessine. Elle est mignonne, elle arrive avec son petit sac et ses affaires pour dessiner, sinon y a rien dans le parloir.

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (3 mois et 4 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Kylian fait partie des deux détenus incarcérés en maison d'arrêt. Il raconte le déroulement d'un double parloir familial, qui à la différence des parloirs habituels dans cette maison d'arrêt, est beaucoup plus grand. Au moment de l'enquête, les cabines sont coupées en deux par un muret – déjà interdit par la loi à l'époque – et font 2m². Comme Timur, il décrit les courses dans le parloir et la difficulté de l'enfant à quitter son père. Thomas qui a connu la maison d'arrêt fait remarquer les changements dans la relation avec sa fille. Ces derniers s'expliquent à la fois par l'allongement de la durée des parloirs (de 45 minutes à 1 h 30) et l'importance du jeu pour créer des liens. Lorsque les

enfants sont jeunes, l'expérimentation du lien est fondamentale pour se sentir père. Caroline Touraut montre l'importance de la présence pour « certifier le lien ». Si elle se concentre davantage sur le lien conjugal, son analyse peut aisément se transposer à la parentalité. Les parloirs « sont présentés comme une nécessité affective autant qu'ils répondent à un besoin de réassurance »⁷⁶¹. Les entretiens révèlent souvent un manque de contact « peau contre peau ». Les détenus tentent de se réapproprier des gestes simples et démonstratifs de leur affection au cours de ces interactions. Le contact physique symbolise la figure d'attachement et encourage la formation, la reconstruction ou la restructuration de l'identité paternelle. Ces retrouvailles marquent une consolidation des liens affectifs et renseignent les détenus sur la place conservée auprès de leurs enfants. Les pères rassemblés dans ce type expliquent que ces moments sont avant tout consacrés à l'enfant bien plus qu'au couple. Timur évoque la jalousie de sa compagne : « *elle me dit que je la calcule pas. Je lui dis que les enfants, ça passe avant elle* ». Je retrouve également cet aspect dans l'extrait de **Sofiane** :

En parloir, je m'amuse beaucoup avec eux, j'essaye de rire et puis je parle avec leur mère, on rigole ensemble. C'est un moment ensemble. On essaye de rendre la misère agréable. [...]

Vous laissez de la place au couple au parloir ?

Sans se le dire on a mis une abstraction sur le couple parce que voilà, à part des mots qu'on peut se glisser, c'est assez spécial le parloir, c'est très complexe.

Tu préférerais ne pas les voir ?

Je n'irais pas jusqu'à dire ça, à chaque fois que je les vois, c'est une dose d'énergie positive, c'est vraiment réel. Et quand on sort du parloir que y a quelque chose qui s'est passé, on les a pris dans ces bras, il se dégage quelque chose [...] c'est un peu ma colonne vertébrale.

[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 20 mois, CD]

Pour Sofiane, chaque visite réintroduit du réel. Le jeu est donc un des moyens de renouer le lien. Avec des enfants en bas âge, le parloir doit être un moment distrayant qui laisse un bon souvenir ; le but est d'oublier le contexte pesant de la détention. La rencontre permet d'instaurer un moment « comme avant » et de retrouver des sensations qui ne soient pas exclusivement subordonnées à la vie en détention. C'est un soutien psychologique et moral qui permet d'éviter « la dépersonnalisation et la déréalité carcérale »⁷⁶².

Quand les enfants sont plus âgés, le parloir autorise les pères à s'investir dans leur parcours scolaire.

Au parloir, je gère l'école, elle me ramène ses cahiers. Par contre quand elle me le ramène pas c'est qu'elle a eu un bonhomme orange, il n'y a plus de notes alors je demande à sa mère. Elle sait que je vais pas être content. Je regrette de n'avoir qu'une heure et demi, quand je la vois je me dis que j'aurais pas dû... Ce sera peut-être difficile dehors.
[...]

⁷⁶¹ C. Touraut, « Parentalité partagée à distance », art cit, p. 312.

⁷⁶² C. Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, op. cit.

Pour moi ça passe super vite le parloir, elle ramène ses devoirs, elle joue à la maitresse, on fait des dictées, c'est drôle. Elle corrige mes fautes, elle parle anglais, pour moi c'est super rapide.
[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Dans cet extrait, le rôle éducatif du père apparaît. Il prend en charge les devoirs, contrôle le travail de sa fille tout en instaurant un aspect ludique à la rencontre. Il assume sa figure d'autorité en se donnant le droit de réprimander son enfant quand les devoirs sont mal faits. Sa position est à la fois assurée et légitimée par les échanges qu'il maintient avec son ex-compagne. Il adhère à une bonne volonté culturelle.

Pour d'autres encore, le parloir constitue un moment pour éduquer et surveiller.

Ton fils (le premier enfant issu d'une première union) vient au parloir ?

Oui, il vient me voir, mais pas trop, car je veux pas, il est venu pour mon anniversaire. Je prends 10 minutes pour le remettre en place, car j'ai appris qu'il est rentré tard, qu'il a séché. Pour moi ce qui m'intéresse c'est l'école, le reste aussi, mais l'école c'est important, s'il ne veut pas devenir surveillant avec 1000 euros par mois. Je ferai tout pour éviter ça, qu'il continue ses études.

[Larbi, 40 ans, marié, 4 enfants 1 à 14 ans), incarcéré depuis 11 mois, MA]

Larbi est le second détenu incarcéré en maison d'arrêt. Il n'a donc que trente minutes à chaque parloir et il est limité à trois personnes par visite. La famille (compagne, enfants de différentes unions, frères et sœurs) organise des roulements pour que chacun puisse le voir. À deux reprises, il me raconte que systématiquement en début de rencontre il fait la morale à son fils. Il craint que ce dernier suive son chemin. Son attachement à l'école pour son fils témoigne comme Julien, de son souhait de bien faire et sa volonté de le pousser dans les études. Dans la *paternité marginale*, certains pères ont évoqué leur impossibilité de gronder ou punir leurs enfants alors qu'ils n'ont que trente minutes de parloir et cela malgré les demandes de leur compagne. Ils craignent que l'enfant ne veuille plus venir les voir en prison ou que ce dernier leur rappelle leur illégitimité à faire le père de par leur statut de détenu. Ce n'est pas le cas pour les hommes regroupés dans la *paternité ressource* qui se considèrent comme légitimes pour exercer leurs fonctions paternelles. Les extraits présentés ici soulignent la centralité de l'enfant pendant le parloir, il s'agit de construire et maintenir un lien. Les pratiques possibles restent limitées dans cet espace-temps, mais ces hommes tentent d'en profiter au maximum. Ils décrivent une paternité active en prison qui est guidée par des normes socialement situées.

Les parloirs constituent ainsi des lieux où se joue une expérimentation de la paternité. Bien que minoritaires, les UVF sont également des dispositifs investis par ces pères.

L'expérience des unités de vie familiale

En 2003, les unités de visite familiale apparaissent dans l'enceinte de la détention, ce sont de petits appartements « réservés aux détenus condamnés qui ne bénéficient pas de permission de sortir

ou d'autre aménagement de peine garantissant le maintien des liens familiaux et aux visiteurs qui justifient d'un lien juridique et/ou affectif avec la personne détenue »⁷⁶³. Les visites sont autorisées une fois par trimestre pour une durée progressive : six heures pour la première demande puis vingt-quatre heures et quarante-huit heures selon l'accord du chef d'établissement voire une fois par an, soixante-douze heures⁷⁶⁴.

Au cours de mon enquête, seule une prison disposait d'UVF. Sur les seize détenus rencontrés, cinq en ont bénéficié. L'administration de la prison m'a permis d'accéder aux nombres d'usagers mensuels pendant un an⁷⁶⁵. Au regard de ces chiffres, je note une présence assez faible d'enfants. Par exemple : en décembre 2013 sur 43 UVF, il y a eu 60 visiteurs composés de 40 épouses, 15 enfants et 5 membres de la famille. Visiblement, les détenus privilégient les visites conjugales. Pour illustrer la situation, un enquêté placé dans la *paternité marginale* voyait sa nouvelle partenaire en UVF tandis qu'il préférerait rencontrer ses deux enfants issus d'une union précédente au parloir. En termes de logistique, il aurait fallu que son propre père (le seul bénéficiant d'une autorisation pour accompagner les deux mineurs) les y conduise, l'accès étant limité à quatre personnes, il aurait dû renoncer à voir sa nouvelle partenaire. Il souhaite profiter de l'UVF avec celle qu'il nomme de « copine » pour avoir des relations sexuelles. Sofiane, que j'ai évoqué précédemment, a fait le choix de renoncer aux UVF qu'il considère dégradantes pour sa compagne, car cela sous-entendrait qu'il ait des rapports sexuels avec elle. Ce lieu trouve sa légitimité dans le maintien des liens familiaux sous couvert desquels se cache un autre enjeu : la sexualité consommée en prison. « Celui qui "va aux UVF" doit donc fréquemment se protéger de ceux (détenus ou surveillants) qui tentent de réduire la visite à une stricte consommation sexuelle »⁷⁶⁶.

Tu vas en UVF ?

Non y a certaines choses que j'ai pas envie de faire, par principe. En parloir il se passe des choses entre les femmes et les hommes. Bien sûr, je la prends dans mes bras, mais c'est plus par respect pour elle, pas à cause des interdits, comme je t'ai dit j'en ai pas peur, mais c'est plus par respect pour elle et moi. C'est de l'ordre de l'intime, on est trop visibles et l'UVF c'est pareil, j'ai pas envie d'emmener ma femme pour passer la nuit, voilà quoi, je préfère une permission et que la juge l'accepte.

[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 20 mois, CD]

Est-ce pour **Sofiane** une manière de ne pas cautionner le système pénitentiaire ? L'importance qu'il accorde à la religion musulmane influence-t-elle son choix de préserver la relation conjugale de cet

⁷⁶³ Cécile Rambourg, *Les unités de visites familiales*, Paris, Cirap, 2006, p. 9.

⁷⁶⁴ Voir règlement intérieur en Annexe 7.

⁷⁶⁵ Voir en annexes 10 les statistiques des UVF entre 2008 et 2013.

⁷⁶⁶ Camille Lancelevée, *Intimité sexuelle en prison*, Master Recherche de Sciences Po sous la direction de Michel Bozon, Sciences Po, Paris, 2007, 148 p.

espace ? L'usage ou non des UVF met en lumière les représentations et les pratiques des différents acteurs. Ce lieu possède diverses significations (positives et négatives). Certains détenus regrettent à juste titre l'absence de ce type de dispositif.

Comment tu imaginerai une meilleure façon d'assumer ton rôle ici ?

Déjà les UVF, ça devrait être obligatoire. On peut pas laisser un homme sans s'occuper de sa femme et de ses enfants.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Assumer son rôle, c'est ce que décrit **Timur** quand il retrouve sa femme et son fils pendant une durée d'au moins 24 h. Les UVF ont d'autant plus d'importance pour lui que son enfant a été conçu pendant l'incarcération, elles sont l'occasion d'apprendre à être et à faire le père.

Les UVF, ça va de mieux en mieux. Au début, il ne marchait pas, je lui changeais la couche, je le lavais, maintenant il marche. La dernière UVF, il commençait à marcher, et il va partout, il joue avec son père, avec sa mère. Et il est content. Il est excité. Dès qu'il me voit, il est excité, sa mère lui parle beaucoup de moi, on fait des photos dans l'UVF. Ça se passe bien, j'attends la prochaine avec impatience. Y a une commission le 16 avril, je devrais l'avoir à la fin du mois. Au moins je peux manger avec lui, dans le parloir on ne peut pas manger, on ne peut pas ramener de bonbons, ils nous prennent la tête pour rien. [...]. La première UVF, j'ai eu 6 heures avec ma femme, elle était enceinte puis on a eu 24 heures, elle l'était encore et après mon fils est né on a dû reprendre 6 heures, car c'était une nouvelle demande, fallait voir comment ça se passe avec le nouveau-né. Il était tout bébé, c'était magnifique. Tous les trois mois, mon fils changeait. On prenait des photos, ça fait des souvenirs, on n'en a pas dehors. Je pensais pas avoir un enfant en prison, faire les UVF, je connaissais pas, c'est un petit plus les UVF, ça rapproche beaucoup, ils s'habituent à nous alors qu'ils sont plus avec leur mère. Et on peut acheter des cadeaux, on peut cuisiner, on peut dormir avec lui. Quand il pleure, c'est moi qui cours pour le chercher, ça me fait plaisir. Pareil pour ma copine, tous les trois mois on parle de l'UVF, le temps passe plus vite on pense qu'à ça. On fait rien en parloir pour ne pas le perdre (*référence aux relations sexuelles*). Les UVF ça soude la famille, on prend conscience de qui on aime vraiment, dehors on fait pas attention à tout ça.

Tu fais quoi comme activités avec lui ?

Les activités, alors vu que je suis sportif, je fais mon sport, il essaye de faire pareil que moi, donc on s'amuse à courir. On joue à cache-cache, il est mort de rire. On joue aux voitures, j'en profite pour le laver. Je fais le rôle du père et de la mère vu que j'ai pas beaucoup l'occasion de m'occuper de lui. Je vais le voir quand il pleure. On va sur le balcon, même quand je fume. On regarde des films. Il aime bien que je lui chante « ainsi font font font les petites marionnettes » « frère jacques », il danse, il claque des mains, il est content.

Il y a une différence selon toi entre une mère et un père ?

Non c'est juste que vu qu'il voit souvent sa mère, c'est bien qu'il voie son père, qu'il s'habitue à moi.

[...]

Tu vis comment la fin d'une UVF ?

À chaque fois j'ai envie de pleurer, on les voit partir, lui il ne veut pas, c'est dur dur. Des fois je suis en haut des escaliers, ils descendent... rien que d'en parler, ça me met les larmes aux yeux. C'est pareil pour le parloir, ça me fait beaucoup du mal, personne ne veut partir, mais l'UVF c'est pire parce qu'on s'habitue pendant 3-4 jours et boum. Ce serait bien qu'on en ait tous les mois.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

Timur appréhende son rôle de père par le biais de ce dispositif. Il construit une quotidienneté qu'il n'a jamais vécue et qu'il expérimente au fil des UVF. Il passe de la paternité statutaire à la paternité

quotidienne et pratique. Ce moment privilégié lui permet d'acquérir un savoir-faire et de se constituer des souvenirs. Ce dispositif diffère des autres structures de la détention et instaure une dimension privée à la rencontre. Il est probable que certains détenus aient l'impression de se constituer un lieu familial assimilable à un chez soi temporaire. Contrairement au vécu du parloir considéré comme un lieu de contraintes, l'unité de vie familiale apporte une relative liberté de mouvement⁷⁶⁷. L'un des premiers regrets énoncés par les pères est de ne pas pouvoir partager un repas avec leur enfant. Megan Comfort explique qu'aux États-Unis, la première activité engagée par les pères qu'elle observe consiste à manger avec son enfant. « Once the food is gone, many of the fathers simply hand the children over to the mothers »⁷⁶⁸. Les UVF réintroduisent une intimité, du privé, là où la détention impose la visibilité. Les détenus peuvent y développer un « autre mode d'interaction et mettre au jour et à jour leurs relations »⁷⁶⁹. Partager des activités : jouer, se laver, dormir, manger, regarder un film... offre un contexte de convivialité propice aux échanges et introduit une notion de responsabilisation : choisir et réserver un DVD, économiser et cantiner pour les repas, initier des jeux, prendre en charge certaines tâches assumées au quotidien par leur compagne... Les détenus décrivent régulièrement leur sentiment d'infantilisation, ils sont pris en charge par une institution qui leur laisse peu de possibilités de choisir et d'agir. Ce dispositif, à l'inverse, les conduit à « anticiper, décider de l'organisation de la visite et la prendre en charge financièrement. En ce sens, l'UVF augmente considérablement leur champ d'autonomie et d'initiative personnelle. Dotés d'un pouvoir de décision sur une partie de leur vie, et qui plus est de leur vie avec les autres, les détenus se sentent de nouveau en situation de contrôle de leur existence »⁷⁷⁰. L'UVF apporte une certaine marge de manœuvre en introduisant une dimension temporelle moins bornée et séquencée⁷⁷¹. Ce lieu de vie partagé donne aux détenus l'impression d'échapper à la détention et à ses effets coercitifs. Cécile Rambourg montre en quoi cet espace se rapproche par son fonctionnement du monde extérieur : « l'organisation du temps aux UVF est laissée à l'initiative de la personne détenue et de ses visiteurs. Ici encore la rupture avec la détention est marquante et remarquable »⁷⁷².

Par la reconstruction d'un espace intime, les UVF encouragent le réinvestissement des rôles, particulièrement limités, en parloir. Les détenus ont le sentiment de redécouvrir la vie telle qu'elle

⁷⁶⁷ Le contrôle des surveillants est limité à un passage avant midi et un en fin d'après-midi

⁷⁶⁸ *Doing time together, op. cit.*, p. 47.

⁷⁶⁹ C. Rambourg, *Les unités de visites familiales, op. cit.*, p. 41.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p. 53.

⁷⁷¹ Goffman, dans *Asiles*, a décrit les particularités de la « vie recluse », comment elle brise les frontières qui séparent ordinairement les champs d'activités – dormir, se distraire et travailler – les personnes détenues effectuent « tous les aspects de l'existence dans le même cadre » [Goffman, 1968]. L'institution fonctionne dans un cadre spatial et temporel unique : dans cet univers « la temporalité de l'institution totale est monolithique, c'est le temps institutionnel qui gouverne la vie des reclus » [Guilbaud, 2009].

⁷⁷² *Les unités de visites familiales, op. cit.*, p. 40.

existe à l'extérieur. Les UVF sont de véritables « catalyseurs de projet » qui donneraient la possibilité de se projeter vers un avenir matérialisé par les liens tissés dans ces unités »⁷⁷³. Dans ce lieu, les détenus reçoivent « une série de messages à caractère positif (responsabilisation, capacité d'agir et de faire, accès aux statuts de parent, conjoint, etc.) qui favorisent le processus de construction d'une identité positive »⁷⁷⁴. L'image fantasmée qu'ils se font de l'autre à l'extérieur redevient une réalité. Ces instants partagés composent une parenthèse enchantée, dont la fin inéluctable est compensée par la projection dans la prochaine visite. Les UVF constituent à cet égard un dispositif investi par les détenus s'inscrivant dans la *paternité ressource*, soucieux de donner à voir leur proximité aux normes éducatives et parentales des classes moyennes.

2 - Privilégier le souhait de l'enfant : ne pas le forcer à venir au parloir

La décision de l'enfant de venir ou non au parloir a été peu évoquée par les pères classés dans les types précédents, plusieurs aspects peuvent l'expliquer. Dans la *paternité ressource*, l'entourage du détenu se mobilise pour amener les enfants au parloir, ce qui conduit à des visites régulières sur le temps long. Quant à ceux qui ne peuvent pas s'appuyer sur leur famille, ils bénéficient du relais enfants-parents. Les détenus ont des plus longues peines, les enfants connaissent durablement les visites au parloir et cela parfois depuis leur très jeune âge. Ces pères décrivent également des liens solides que la prison ou l'absence ponctuelle de parloir ne viendraient pas remettre en question. Ils sont attentifs aux ressentis de leurs enfants.

Quand elle (sa compagne) vient en parloir, elle est toujours avec les enfants ?

Ça dépend, parfois elle vient seule, ça dépend s'ils veulent venir. En général y en a toujours 1-2-3. C'est déjà arrivé qu'ils veulent pas venir, y en a une qui dessinait dans la maison (l'accueil des familles), mon fils parfois il préfère rester avec mon frère et puis je vais pas les forcer. 1 h 30 c'est long, faut les tenir et puis quand il fait chaud comme aujourd'hui c'est intenable.

Et tu le vis comment quand ils viennent pas ?

Ils m'appellent au tel, donc c'est pas grave. Il faut pas les forcer, c'est pas une vie pour elle non plus. [Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5 mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Pour certains enfants, venir au parloir leur impose de renoncer à leurs autres activités. Mis à part quand ils sont jeunes, ils viennent généralement le weekend pour que les jours de visite correspondent à l'emploi du temps scolaire. Il s'agit d'effectuer un arbitrage entre venir en prison et y consacrer une partie de la journée ou profiter de ce temps de repos. Cet aspect est particulièrement marquant lorsque les beaux jours arrivent et que les activités en plein air sont possibles.

⁷⁷³ C. Lancelevée, *Intimité sexuelle en prison, op. cit.*, p. 108.

⁷⁷⁴ C. Rambourg, *Les unités de visites familiales, op. cit.*, p. 54.

Là ma fille est pas venue depuis un mois, car elle était en vacances et samedi dernier elle a pas voulu venir, car elle allait à la piscine avec sa copine. Elle l'a pris avec des pincettes quand elle m'a dit « papa tu vas crier, j'ai envie d'aller à la piscine », je lui ai dit « mais non tu as raison, va à la piscine », elle aussi ça fait longtemps qu'elle vient, je veux pas lui faire ressentir une culpabilité pour ça. Elle a neuf ans et ça fait quatre ans qu'elle vient. Je vais rater son anniversaire, mais avec un peu de chance, je serai dehors avec un bracelet.

Julien explique dans un dernier entretien :

Mon fils, il va moins connaître la prison, au pire il aura deux ans quand je sortirai et avec de la chance il aura un an. Emma ça fait presque cinq ans qu'elle vient au parloir, on y arrive. Elle a passé trop de temps en parloir, elle en a marre, elle me le dit pas, mais je le sens. Déjà elle vient moins souvent qu'avant, je la comprends. Je l'appelle tous les jours ou presque tous les jours. Je préfère la voir, mais je lui demande pas pourquoi elle vient pas, je peux pas, je sens qu'elle veut pas me blesser, elle veut m'éviter ça. Je la connais si elle vient une fois par mois ça me va [...]. En été, par exemple, je sens qu'une heure et demie c'est long, elle est pressée de sortir, mais je sais que ce n'est pas par rapport à moi, mais elle a jamais demandé que ça s'arrête. Pour moi ça passe super vite.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Malgré l'envie de voir sa fille au parloir, Julien préfère favoriser son bien-être. Il essaye à la fois de comprendre et d'anticiper ses réactions. Quelques surveillants évoquent les comportements égoïstes de certains détenus qui se soucient peu des coûts financiers et temporels engagés par les familles pour se rendre au parloir. Si cette opinion n'est pas nécessairement fautive, les détenus regroupés dans la *paternité ressource* semblent avoir conscience des sacrifices faits par leurs proches. Ils font à la fois preuve de reconnaissance et d'empathie. Ils se sentent surtout responsables d'une situation qu'ils imposent à leur enfant et leur proche. **Cyril** évoque dans son entretien les démarches qu'il effectue pour accéder aux bulletins scolaires et les reproches probables attendus de la part de ses deux garçons.

Faire les démarches ça m'aide à avancer même si j'ai des réponses qui sont pas spécialement celles que j'attendais. Je veux me soucier de l'avenir de mes enfants. Même si je suis pas là 24 h/24, que je suis pas leur scolarité c'est quand même à moi de faire le nécessaire pour être informé, c'est comme ça que je le pense. Faut penser à eux, même si on est en prison après peut être par la suite ils me le reprocheront, ils peuvent dire que quand j'étais en prison j'ai rien fait pour eux. Imaginer qu'ils se retournent contre vous c'est un peu dur, mais c'est vrai qu'ils peuvent t'écarter, « tu es pas mon père, tu n'as rien fait pour moi ». Mais même en prison, je veille sur eux. Je ne les force pas, lors d'un parloir père enfant si un ne vient pas, je ne vais pas lui faire la tête s'il ne vient pas. C'est déjà arrivé, car il était malade, quand j'en vois pas un je vois l'autre, c'est déjà bien.

Vous leur laissez la liberté de décision ?

Oui je pense qu'à un certain moment l'enfant qui grandit, voir son père en prison ça le gonfle. Il peut préférer le voir dehors, c'est quand même assez dur pour eux de venir en prison. Après ici ça va, Fresnes les parloirs c'était pas terrible.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Ces pères sont à la fois attentifs à ce que ressentent leurs enfants au moment présent et anticipent leurs réactions dans le futur. Ils se décrivent comme concernés par leur éducation et souhaitent avoir un rôle à jouer malgré une présence discontinue.

Le téléphone peut constituer un moyen de soulager les enfants des visites tout en maintenant un lien régulier, mais il est surtout complémentaire. Ce moyen de communication est particulièrement important pour les trois détenus qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en prison. Louis considère que ses enfants sont grands et que le lien n'est pas en danger, car il a été construit avant la détention. Maël souhaite préserver ses enfants de la détention. Tandis qu'Amed veut vivre sa peine sans parler pour se punir d'être à nouveau incarcéré et préserver également sa famille. Il a décidé de mentir à ses deux dernières filles sur sa présence en prison. Ces trois détenus présentent donc leur décision comme un choix nécessaire, mais qui a pu être contraint par la famille.

3 - Téléphoner : prendre des risques pour avoir le sentiment d'être là (auprès de l'enfant)

Aujourd'hui, les liens affectifs se fondent sur un ensemble de relations qui passent par plusieurs moyens de communication possibles, du face-à-face au téléphone, aux SMS, aux mails et aux réseaux sociaux. La multiplication de ces modes de relation permet de partager un ensemble varié et divers d'expériences, de centres d'intérêts et de pratiques communes⁷⁷⁵. Dominique Cardon et Zbigniew Smoreda distinguent les effets des pratiques téléphoniques sur les relations selon que les liens soient forts ou faibles. Les *liens forts* correspondent à la famille proche et aux ami·es, tandis que les seconds se rapportent aux connaissances. Pour les *liens forts*, le téléphone renforce les relations entre les individus sans les transformer et permet d'ouvrir de nouveaux espaces d'interaction. Les échanges se prolongent au-delà des rencontres en face à face. Ici je prendrai le parti pris de l'hypothèse continuiste qui considère que la relation évolue dans sa forme d'expression, induite par des changements structurels et institutionnels, mais dont les fondements restent pérennes.

Dans le premier chapitre, j'ai expliqué le fonctionnement du téléphone en prison⁷⁷⁶, une partie des détenus utilisent les cabines mises à leur disposition par l'administration pénitentiaire, néanmoins ils en critiquent les limites. Souvent trop cher, peu disponible (à cause du grand nombre de détenus), il est également peu adapté aux horaires des enfants et la mise sur écoute des conversations les en dissuade. La possession d'un téléphone illégal n'est pas propre aux hommes

⁷⁷⁵ Dominique Cardon et Zbigniew Smoreda, « Réseaux et les mutations de la sociabilité », *Réseaux*, 2014, vol. 184-185, n° 2, p. 175.

⁷⁷⁶ Partie II.A

regroupés dans la *paternité ressource*. Pour ceux classés dans la *paternité marginale*, ils l'utilisent principalement pour maintenir un contact avec la compagne ou la surveiller, pour discuter avec leurs copains et se rendre sur des sites de rencontres types Badoo. Pour les premiers nommés, rien ne permet d'affirmer qu'ils n'utilisent pas le téléphone pour exercer une forme de contrôle sur la famille, mais ils évoquent surtout les échanges avec leurs enfants et la mère pour gérer leur éducation. Ces différences peuvent s'expliquer à la fois par les caractéristiques de ces deux types, mais également par l'âge des enfants. Pour les seconds nommés, les enfants sont souvent trop jeunes pour utiliser le téléphone. Le tableau ci-contre montre une légère différence quant à l'âge du premier enfant. Cela est particulièrement marqué pour le Q3. Les âges sont aussi plus étendus pour la *paternité ressource*.

Tableau 28 Quartile de l'âge du premier enfant pour la paternité ressource et marginale

Quartile	Paternité ressource	Paternité marginale
Q1	7,0	5,0
Q2	9,0	10,0
Q3	17.5	13.5
Total effectif	15	31

Les enquêtés risquent de nombreuses sanctions s'ils sont pris avec un portable : annulation des remises de peine, nouvelle peine, séjour en quartier disciplinaire. Cela peut aussi conduire le/la juge d'application des peines à refuser des permissions de sortir pour mauvais comportement en détention. Les entretiens montrent que l'enjeu de maintenir un contact régulier pèse davantage dans la balance. Néanmoins, il existe des différences entre les établissements selon le régime de surveillance. Dans la grande maison d'arrêt, la plupart des détenus interviewés ont été en quartier disciplinaire pour ce motif, beaucoup moins pour ceux incarcérés dans le centre de détention de N. . **Timur** est quant à lui dans le CD de T. . À la différence de tous les enquêtés que je mentionnerai dans cette sous-partie, il a fait le choix d'utiliser la cabine par crainte d'être sanctionné. Il voit sa compagne et son fils pratiquement trois fois par semaine au parloir. Il éprouve des difficultés pour payer les communications.

Tu téléphones en cabine maintenant ?

Oui j'appelle matin midi et soir, elle est dégoutée, je peux avoir un téléphone, mais ça va prolonger ma peine, quand on est seul en cellule on est sans cesse fouillé. En maison d'arrêt quand on trouve un téléphone et qu'on est deux, quand tout le monde dit « c'est pas à nous », ils peuvent pas punir les deux. Ils laissent parfois tomber, ici on a direct un rapport. [...]

Parfois je dois attendre ma paye et ça m'arrive d'être en galère, parfois je vais voir un copain et je lui demande son tel, je reste cinq minutes, mais y a pas un jour où je les appelle pas.

[...]

Moi tous les jours je les appelle à la cabine, là il commence à parler, à dire des petits mots, c'est marrant parfois je comprends rien, il chante, il adore la chanson Papaoutai⁷⁷⁷, ça correspond.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

Julien incarcéré à N. a fait le choix inverse en possédant un portable. Il l'utilise avec sa fille et fait régulièrement le point avec son ex-compagne.

J'ai souvent Emma au téléphone, mais chaque semaine j'essaye d'avoir une discussion avec sa mère. Ici ils sont bien gentils avec la cabine, mais quand tu as plus de six mois... Tu es obligé pour voir les enfants en visio. Si tu te tiens bien, ils cherchent pas trop. Ça fait un an que j'ai pas été fouillé et ceux qui sont là, quand la fouille est programmée, ils retournent pas la cellule. Ils savent qu'on a des enfants donc ils laissent. Je touche du bois, c'est tellement une bonne prison que je l'ai sur moi, c'est plus sûr. Et puis je passe sous les portiques et ils vont pas me fouiller au boulot. Et puis ici je connais les roulements. Je vois la différence avec Amiens, Liancourt. Si tu te tiens bien tu as pas de problèmes. Comme ça si y a un problème, elle m'appelle tout de suite. La nuit je le range, je fais attention quand même.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

L'extrait de Julien montre deux choses : d'un côté, les surveillants de la prison de N. ont une certaine tolérance. Il s'agit pour cela d'être un « bon détenu » en ne faisant pas de vague. Avoir des enfants garantirait un usage du téléphone centré sur la famille et non pour le trafic. De l'autre, les détenus font un arbitrage : pour une courte peine, la cabine est envisagée, mais pour une durée plus longue le téléphone garantit la stabilité du lien. **Fabrice** exécute une peine de 20 ans. Au début de son incarcération, il n'en dispose pas, mais depuis peu ses filles requièrent de lui une plus grande attention. Elles énoncent le souhait d'avoir des contacts fréquents :

C'est la première fois que j'ai un portable à N. Je sentais que mes filles en avaient besoin, y a eu un manque, y a eu une coupure à un moment. Ma fille, la grande avait plus besoin de moi en début d'année. Elle me l'a dit au parloir « j'en ai marre, j'ai envie de te parler plus » et du coup j'ai pris un téléphone et je l'ai tous les soirs au téléphone ou par texto. J'ai dû me mettre à la page. Je réponds même pas assez vite selon elles. Elles ont chacune un portable, avec ma femme on s'est dit à 11 ans, elles ont un portable, c'est la sécurité, elles ont un petit forfait. Elles en avaient besoin et même mon ex n'y arrivait plus. Ma grande se braquait tout le temps, c'est l'âge ado, 17 ans. Je peux pas lui en vouloir, c'est aussi ma faute. C'est vraiment par phase, c'est la vie qui veut comme ça.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Dans le cas de Fabrice, le téléphone vient se superposer aux visites au parloir en introduisant une relation personnelle, exclusive et quotidienne avec chacun des enfants. Ces échanges permettent de pratiquer un paternage à distance qui est soutenu et souhaité par la mère malgré leur divorce. Par ce biais, l'enquêté participe à la régulation familiale, il apaise les conflits et devient un interlocuteur

⁷⁷⁷ Chanson de Stromae sortie en 2013. C'est l'histoire d'un jeune garçon à la recherche de son père.

médiateur. Corinne Martin montre comment le téléphone permet aux femmes d'articuler vie familiale et professionnelle en supervisant les enfants dans leurs activités⁷⁷⁸, pour les hommes rencontrés il amoindrit la situation d'incarcération en réinstaurant une présence quotidienne.

Ça me permet de rester connecté avec la vie extérieure surtout avec les enfants et mes parents. Je leur téléphone tous les soirs. On parle de choses très quotidiennes, de l'école, de ce qu'elles ont mangé, si ça va.

Tu leur parles de la prison ?

Elles me posent des questions sur mon travail, ce que je fais. Si je leur en parle pas c'est égoïste de ma part, c'est égoïste de leur cacher des choses.

Quand quelque chose arrive en prison, tu leur dis ?

Bah oui ça m'arrive de leur dire qu'il a des disputes, ça les inquiète. Parfois elles me demandent ce qu'il se passe, je leur explique les sanctions, les suspensions de travail et les comptes à rendre. Je sais que tous les détenus ne font pas ça, chaque cas est différent. L'affaire est tellement énorme que je peux pas mentir. Malheureusement la prison fait partie de ma vie et elle est aussi dans la leur. Elles ont besoin de savoir la vérité qu'elle soit bonne ou mauvaise. Je ne peux pas leur mentir sinon la relation ne tiendrait pas. Moi je ne leur cache pas, je leur ai dit qu'elles sauraient toujours la vérité. Elles en ont besoin, je les ai fait souffrir, elles méritent ma franchise. Donc au téléphone je leur demande leurs cours, leurs copains, copines et comment ça se passe à la maison.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Fabrice bénéficie depuis quatorze ans de visites de ses parents et de ses filles. Le téléphone amène une continuité avec les rencontres *in visu* et vient renforcer la « cohésion des groupes familiaux et amicaux face à dispersion résidentielle et géographique »⁷⁷⁹. Dans l'extrait, il réintroduit de l'intimité et une fluidité dans les échanges. C'est un partage du quotidien où la prison est placée sur le même plan que l'école ou les relations amicales et amoureuses. Fabrice cherche à établir une relation de confiance basée sur la transparence. Cet aspect marque une réelle différence avec les pères regroupés dans la *paternité marginale* qui évitent l'interpénétration de la vie en détention avec celle du dehors. Ils décrivent peu leurs conditions de vie à leur famille et ne souhaitent connaître que certains événements vécus à l'extérieur ; l'objectif étant de rester concentré sur sa peine. La majorité des pères de ce type se sentent coupables vis-à-vis de leurs enfants, la souffrance qu'ils leur causent les oblige à avoir un comportement irréprochable basé entre autres sur l'honnêteté. Maël mentionne également l'impact de l'incarcération sur sa fille. À la différence de Fabrice, il a décidé de ne pas la faire venir au parloir.

Il n'y a pas une semaine où on s'appelle pas. Elle a envie de me voir, elle me le dit. Je le sens dans sa voix, sa tristesse, cette tension. On parle de ce qu'elle a fait, de ce qu'elle veut faire. On parle pas de ma présence ici, car je lui fais du mal, je ne veux pas remuer le couteau dans la plaie.

⁷⁷⁸ « Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ? », *Communication et langages*, 2003, vol. 136, n° 1, p. 99.

⁷⁷⁹ Claire Calogirou et Nathalie André, « Les usages sociaux du téléphone dans les familles d'origine immigrée », *Réseaux*, 1997, vol. 15, n° 82, p. 200.

Et toi tu lui dis quoi ?

Je lui cache rien, je lui dis que j'ai fait des bêtises, je lui parle autant de mes échecs que de mes réussites. [Maël, 30 ans, concubinage, trois enfants (2 à 9 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Maël évoque la relation téléphonique hebdomadaire avec sa fille issue d'une première union. Ce lien lui permet de rappeler qu'il se soucie d'elle et de son bien-être. Il cherche à atténuer la souffrance causée par son incarcération tout en faisant preuve de franchise sur ses propres manquements. Dominique Pasquier explique à propos des familles immigrées que « la conversation téléphonique procure des formes d'émotion qui lui sont spécifiques »⁷⁸⁰ et qui se trouvent exacerbées par des rencontres *in visu* peu fréquentes. Cette situation fait écho à ce que vivent certains pères évoqués notamment dans ce type. L'auteure ajoute que cet outil de communication suscite « des réactions ambivalentes, mêlées de plaisir, de réconfort, mais aussi de beaucoup d'appréhension »⁷⁸¹. Pour finir sur l'usage de portable illégal, j'évoquerai la situation d'**Amed**. Il est incarcéré dans une autre prison que Julien, Fabrice et Maël. Il aborde dans un premier temps les risques de posséder un portable, mais les raisons qui le poussent à outrepasser les lois.

Et tu as un portable ?

Oui j'en ai toujours eu un dans mes peines, les enfants à 17 heures ils sont à l'école et ça coute bonbon, tu as déjà pas de fric pour bouffer et puis y en a partout. Je ne croirais pas quelqu'un qui me dit qu'il ne téléphone pas. Ça revient moins cher qu'une cabine. Dix euros c'est cinq minutes, c'est plus cher qu'un taxiphone dehors.

Et les risques t'en dissuadent pas ?

Oui j'y pense dans cette prison c'est plus dur, d'ailleurs j'effectue une peine de téléphone je me suis fait prendre à Nanterre, mais la peur non juste le fait de téléphoner le soir pour dire bonne nuit, savoir s'il est malade. C'est mieux, la lettre c'est beau, mais y'en a marre d'écrire tout le temps. Le téléphone tu peux faire plein de choses, tu peux être présent, même pour l'école. J'avais des contacts avec la directrice, ça fait que pour moi tu t'intéresses à ce qu'ils font et puis pour tes enfants ils peuvent t'appeler à tout moment, ou t'envoyer un message.

En moyenne tu les as combien de fois ?

Vingt fois par jour, facile et sans compter les textos. Avant qu'ils partent à l'école, à midi, avant qu'ils se couchent. C'est eux qui me racontent leur journée. On fait les devoirs ensemble par téléphone surtout les maths puis on se raconte nos histoires, et puis j'ai la visio donc on se voit.

[...]

J'ai toujours eu un téléphone, j'ai toujours essayé de gérer mes enfants par téléphone, même si ça ne sert pas à grand-chose, mais au moins je suis là.

[Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Comme pour Maël, l'usage du téléphone est d'autant plus important qu'il ne voit aucun de ses enfants en parloir. Déjà incarcéré, il dit ne vouloir aucune visite pour se punir de cette nouvelle peine et préserver ses enfants des contraintes carcérales. Il est possible d'émettre des doutes à la fois sur

⁷⁸⁰ Dominique Pasquier, « « la famille, c'est un manque » : Enquête sur les nouveaux usages de la téléphonie dans les familles immigrées », *Réseaux*, 2001, vol. 107, n° 3, p. 181-208.

⁷⁸¹ *Ibid.*, p. 195.

le nombre d'appels quotidien et sur son choix de ne pas voir ses enfants. Peut-être qu'Amed fantasme sa présence et décrit un investissement qui est efficient surtout dans sa tête. Il est difficile de savoir où se situent la chimère et la réalité.

Pour revenir aux extraits d'Amed et Fabrice, la relation téléphonique donne un aspect ordinaire au lien. Il s'agit de gérer des relations au quotidien (les devoirs, demander un service, donner des conseils) « et maintenir une relation intergénérationnelle plus individualisée et personnalisée (confidences, etc.) »⁷⁸². J'ai évoqué dans les types précédents les difficultés de certains pères pour avoir des réponses à leur courrier ou pour téléphoner à leur enfant quand la relation conjugale est rompue. Dans la *paternité ressource*, les relations sont très différentes. Les quatre enquêtés présentés dans cette sous-partie ne sont plus en couple avec la mère des enfants évoqués dans les extraits. Le portable joue à la fois « un rôle important dans le maintien des relations avec le parent non-gardien »⁷⁸³ et autorise un lien exclusif avec l'enfant en dehors du regard de l'autre parent. Il favorise également une coordination entre les parents et l'implication du père incarcéré dans les décisions. Dans ce contexte, ce type d'échange permet de lever une grande partie des inquiétudes parentales (accident, problèmes scolaires, soucis d'autorité, peur d'être oublié...), et donne ainsi la possibilité de « vivre ensemble à distance »⁷⁸⁴.

J'ai évoqué les liens forts en introduction, ils concernent les hommes qui ont des visites fréquentes (au moins une fois par mois) et/ou ceux qui ne voient pas l'enfant en prison, mais qui utilisent intensément le téléphone. Derrière le téléphone, les usages et les attentes peuvent varier, mais s'inscrivent dans une continuité relationnelle. L'analyse que j'en donne reste limitée, je n'ai pas interrogé systématiquement la durée, la fréquence, les thématiques abordées, l'appauvrissement des conversations ; les propos restent très généraux. À ce point du raisonnement, il apparaît une corrélation entre les rencontres physiques et les contacts indirects. L'étude d'Aline Désesquelles et Annie Kensey l'avait déjà signifié : « la fréquence des visites et l'intensité des échanges téléphoniques et épistolaires vont de pair ; autrement dit, il n'existe pas de phénomène de "compensation", bien au contraire. Les détenus qui ont au moins un visiteur par semaine ou par mois sont aussi plus souvent en contact téléphonique ou épistolaire avec une personne de leur famille à un rythme hebdomadaire »⁷⁸⁵. Seuls quatre détenus soutenus par la mère des enfants ne maintiennent que des relations téléphoniques ou épistolaires. Je n'évoquerai pas l'usage du courrier, car cette pratique est devenue rare depuis l'introduction du téléphone. Certains enquêtés ont des échanges fréquents et

⁷⁸² Laurence Le Douarin, « Usages des nouvelles technologies en famille », p. 68.

⁷⁸³ C. Martin, « Le téléphone portable », art cit, p. 97.

⁷⁸⁴ Serge Proulx, « Des nomades connectés : vivre ensemble à distance », *Hermès, La Revue*, 2008, vol. 51, n° 2, p. 155-160.

⁷⁸⁵ « Les détenus et leur famille », art cit, p. 66.

envoient des lettres, dessins et cartes postales (Amed par exemple évoque 162 lettres, sans visite, il essaye de maintenir le lien autrement), quand d'autres n'ont jamais écrit. Si le téléphone permet de créer une relation de quotidienneté, il n'est bien sûr pas le seul dispositif investi par les détenus pour maintenir les liens familiaux qui les unissent à leurs enfants. À ce titre, les permissions constituent également un moyen de favoriser les liens familiaux.

4 - Sortir en permission : un peu dehors, un peu dedans

La permission de sortir survient dans deux cas de figure. Dans le premier, elle est autorisée ponctuellement pour un évènement bien précis (décès d'un proche, maladie nécessitant un traitement spécifique, changement d'état civil : mariage, divorce, naissance...). Elle s'obtient à tout moment et se limite à une seule sortie. Dans le deuxième cas, elle est accordée à un moment particulier de la peine (si une libération conditionnelle est envisagée) et peut l'être à plusieurs reprises. Elle constitue souvent une première étape avant la sortie définitive. Même si les détenus sont libres de leurs mouvements, le but de la permission n'est pas récréatif, d'autres objectifs sont visés : le maintien des liens familiaux, la rencontre d'un éventuel employeur ou la régularisation de documents administratifs (papiers d'identité, titre de séjour...). **Thomas** est père d'une petite fille et en attend une seconde. Il s'occupe également de deux beaux-enfants. La permission qu'il décrit a comme fin de passer du temps avec sa famille et de vivre les débuts de la grossesse.

Les quatre jours de perm c'était bien, on est allés deux jours à la mer. Je suis parti le samedi, dimanche, le lundi à la piscine et le mardi je suis rentré. J'ai découvert plein de choses avec ma fille. C'est ma petite fofolle. Elle voulait pas que je rentre (*en prison*). Elle m'a dit « rentre pas, arrête de travailler ». Ça m'a fait un pincement au cœur, ça fait drôle de rentrer. Ça te traverse l'esprit de rester avec, c'est quand même trois nuits, mais ça fait du bien. Pendant cette perm, j'ai pu recadrer les petits, ils ont compris les choses, ils sont un peu plus sages.

[...]

Je me suis vraiment concentrée sur ma fille pendant ma perm, on marchait main dans la main pour aller chercher une glace. J'ai aussi joué avec les petits à la console, on a mangé à droite et à gauche. *Tu as réussi à faire la coupure ?*

Je pensais encore au placard. Par exemple, j'étais avec ma femme, on va faire deux trois courses et j'ai dit « viens on va cantiner deux trois trucs », ma femme elle m'a dit « arrête ». Y a des trucs qui restent [...]. Peut-être que j'oublierai la prison quand je serai libéré, mais là quand tu sais que tu rentres dans trois jours, tu oublies pas. J'espère vraiment que j'aurai ma condi (*conditionnelle parentale*).

[...]

Je suis allé chez la gynéco, elle avait pris le rendez-vous sur ma perm. J'ai entendu son cœur, j'avais jamais connu ça [...]. J'avais vraiment pris cette perm pour vivre ça, je l'ai pas connu pour la première grossesse.

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (3 mois et 4 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

La permission permet à Thomas de partager du temps avec sa fille afin de mieux la connaître. Il cherche également à « recadrer » les deux garçons qu'il décrit dans les entretiens comme turbulents

et violents. La compagne et plus largement le couple anticipe ce moment pour se rendre ensemble à l'échographie. Bien que l'espace de rencontre ne dépende pas de l'établissement pénitencier, une forme de contrôle continue à s'exercer à la fois par la durée de cet événement et par les habitudes acquises en détention (le rythme cadencé des repas et des activités, la fermeture des portes et son bruit typique, etc).

Rattraper « le temps perdu » marque la prise de conscience du temps qui s'échappe et des instants manqués. Les détenus savent trop bien que rien ne fera revenir le temps ; ils souhaitent profiter de chaque moment passé avec leurs enfants pour se constituer une réserve de souvenirs. Cyril axe la permission sur le jeu et le divertissement, il cherche avant tout à leur faire plaisir et optimise la rencontre. Cet instant est en rupture avec le temps de la détention, il constitue une parenthèse déconnectée de leur réalité quotidienne.

C'était comment la première fois ?

La première fois, y avait un terrain de jeu près de chez ma sœur et le midi on a décidé de faire un pique-nique en forêt près d'un lac. La liberté, la forêt à eux, ils sont partis super contents. Là, j'ai une perm en avril on va aller au zoo avec eux, y a Vincennes qui a ouvert. Il faut faire plaisir aux enfants c'est surtout pour eux. Qu'ils disent que « ok mon père est prison, mais il m'a amené au zoo », qu'ils aient des souvenirs.

[...]

Je suis sorti en permission et je regardais ma montre toutes les heures, vu qu'on a un temps limité pourtant j'avais trois jours. Mais c'est une habitude qui va se perdre au fil du temps. En Bretagne on n'a pas de montre.

Et comment c'est une permission ?

C'était bien, les permissions, ça se passe toujours bien, c'est un moment privilégié, on a le temps de les voir, de parler avec eux. Quand je les vois, c'est plus des piles électriques, plutôt que de rester avec leur père je les laisse faire, je les laisse faire. Ils ont huit et sept ans, on va jouer au foot, puis au basket, on fait du vélo, ils veulent faire beaucoup de choses vus que je ne suis pas là 24 h/24. Ils prennent tout à la fois, mais c'est plaisant, ça leur fait plaisir et moi aussi. Quand je vais en perm je vais à Franconville chez ma sœur, je fais un courrier à mon ex-femme et je lui dis l'heure. Y a un rendez-vous et là je les ai eu pendant une demi-journée et ils étaient contents.

Pour quelles raisons c'était aussi court ?

Elle avait décidé autre chose avec les enfants, je n'allais pas me mettre en porte-à-faux avec elle, ce sera la prochaine perm, mais bon c'est dans trois mois. Ici les perms c'est pas tous les jours, ni tous les weekends [...].

Vous faites quoi le reste du temps ?

J'ai fait plein de choses, j'ai été invité chez des amis, le temps passe vite, c'est pour ça qu'on regarde sa montre, la journée passe pas ou plutôt elle passe trop vite. Ça permet de voir des gens, de penser à autre chose.

Et comment se passe le retour ?

Non bah c'est obligatoire, chacun est conscient, y a quand même un pincement au cœur, mais on est obligé de rentrer, moi ça ne me pose pas de problème.

[...]

C'est vrai que les enfants faut se les réapproprier, mais c'est pas grave je les vois en parloir, ils ne sont pas si dépaysés même si c'est vrai que ce n'est pas la même chose à l'extérieur, ils ont plus de liberté, ils peuvent s'exprimer et puis c'est des piles électriques, faut les retenir, c'est comme si on lâchait des lions. C'est pas des enfants calmes qui restent collés à vous, non les miens faut les lâcher

dans la nature, mais j'aime mieux les voir comme ça, même s'il faut les rattraper pour qu'ils ne se sauvent pas, plutôt que de se regarder dans le blanc des yeux.
[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Comme Thomas, **Cyril** prévoit à l'avance ses permissions. Il choisit les activités et les jours en fonction des disponibilités des enfants, en privilégiant le weekend. Il échange également avec leur mère pour définir le rendez-vous. La famille permet quant à elle de soutenir la rencontre. À la différence du parloir, Cyril décrit le comportement de ses fils qui évoluent dans un espace non institutionnalisé et sans bornes. Il peut appréhender leur caractère énergique. Cyril, et tous les autres détenus qui évoquent les permissions donnent une place prépondérante au temps toujours trop court. Ils établissent une distinction entre le temps lent de la détention et le temps fugace du dehors. Stéphane Beaud parle également d'« un temps élastique »⁷⁸⁶. En prison, « l'impossibilité ressentie de construire des temps vécus ouvre devant l'individu le vide de l'existence, plus précisément l'inexistence du temps (Grossin, 1973, 23) »⁷⁸⁷. Le retour en détention implique une rupture avec le dehors. Ils évoquent leur douleur de revenir en détention. Thomas mentionne le « *pincement au cœur* » provoqué par le refus de sa fille de le voir partir. Cyril utilise la même expression pour décrire le moment de rentrer. Sébastien cite la réaction de son fils : « *Papa tu m'abandonnes encore* »⁷⁸⁸.

Les enquêtés sus-cités ont bénéficié de permissions en vue du maintien des liens familiaux à la différence d'**Amed** qui sort pour actualiser ses documents d'identités. Comme précédemment évoqué, il n'a pas vu ses enfants depuis trois ans, mais les appelle quotidiennement. Il raconte ce bref moment partagé. Il retrouve sa famille et ses trois filles issues de deux unions différentes, son fils est quant à lui incarcéré.

C'était rapide, j'étais content, j'ai pu profiter de mes enfants, j'ai passé deux heures dans un parc à courir, c'était deux heures de plaisir. On a mangé, mais sur la perm y a pas grand-chose à raconter, j'ai réussi à faire mes papiers, ce qui était galère. Et je ne pensais pas avoir le temps de manger avec mes enfants et finalement j'ai pu manger avec eux. Ils ont grandi de fou, ça grandit vite. Par contre par rapport à moi ils étaient plus réservés, un peu de timidité. J'ai pas eu assez de temps pour parler avec eux, on a plus pensé à s'amuser, on a parlé vite fait de l'école, « tu as fais du sport, de la danse ? ». J'en ai profité pour leur faire des câlins. La grande un peu moins, c'est pas pareil, mais les petits je me suis vengé dessus. Elle est grande, 13-14 ans, c'est une petite jeune dame, quand je la vois comme ça on peut plus s'amuser comme on s'amusait avant. Je pense qu'elle avait sa petite timidité, elle était un peu choquée. La première demi-heure c'était dur, enfin fallait la faire venir. L'avant-dernière c'était la plus enjouée, elle a dit à sa mère que j'allais revenir. C'était marrant. Et

⁷⁸⁶ L'auteur enquête sur des étudiants chez qui la scansion du temps varie fortement selon les contextes où ils évoluent : la cité et les potes (le temps passe vite) ; les cours et la fac (le temps est lent, ils s'ennuient). « Un temps élastique : Etudiants des « cités » et examens universitaires », *Terrain*, 1 septembre 1997, n° 29, p. 43-58.

⁷⁸⁷ Grossin W., 1969. – *Le travail et le temps*, Paris, Anthropos. — 1973. – Les temps de la vie quotidienne, Thèse présentée devant l'université de Paris V, Reproduction par l'université de Lille III. In Fabrice Guilbaud, « Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés », *Revue française de sociologie*, 2009, vol. 49, n° 4, p. 781.

⁷⁸⁸ [Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5 mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

donc les premières trente minutes.... C'est parce qu'on s'est pas vus depuis longtemps, ils ont beaucoup grandi et c'est passé. Le temps qu'on parte au parc c'était... c'était trois ans en arrière comme si y avait pas eu de trou. Je sais qu'au fond d'eux... j'avais peur de les voir aussi, j'avais peur de les avoir perdus. J'avais peur de ne pas leur donner assez de temps et de les perturber, mais ça va finalement. C'est dur d'un coup, ça faisait mal de pas les voir ici, mais d'un côté c'est mieux, de ne pas leur avoir fait la misère du parloir. Pour des familles, ça choque de galérer tout le temps déjà pour des adultes alors des enfants.

Tu regrettes ta décision ?

Non, j'avais des remords, mais pas des regrets.

Et quand tu les as quittés ?

Je les ai accompagnés à l'école à 13 h 30. On a mangé et je les ai déposés à l'école et je leur ai dit que j'allais revenir. La petite, elle ne le montrait pas, mais le soir, le lendemain, sa sœur m'a dit qu'elle me cherchait partout, elle pensait que j'allais lui refaire une surprise et j'ai dû lui expliquer que pour son anniversaire, j'essayerai de venir. Il est possible que j'ai une autre perm, elle m'a demandé y a combien de 20 avant que je revienne, elle est née le 20 juin, je lui ai dit qu'il en restait 2 [...].

Et le retour en détention c'était comment ?

Moi j'étais perdu, ça te met un coup sur la tête, t'imagines au bout de 3 ans... j'étais perdu, mais bon, j'essaye de rester concentré sur cette histoire de papiers. J'ai pas le droit à l'erreur. Alors la perm c'était tellement court, si j'avais pas vu mes enfants, j'aurai eu l'impression de pas être sorti. [Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 ans à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Les permissions ne constituent pas un dispositif idyllique où les liens père-enfant reprendraient comme si l'incarcération n'a pas eu lieu. Dans le récit d'Amed apparaît à la fois son angoisse de revoir ses enfants et d'évaluer l'état de leur relation : « *j'avais peur de les voir aussi, j'avais peur de les avoir perdus* ». Il ne regrette pas les parloirs enfants, mais cette absence prolongée rend les retrouvailles tâtonnantes et moins spontanées. La permission a certes des effets positifs, mais elle semble brusque, peu préparée et perturbante pour l'une de ses filles. Le fait qu'elles ne connaissent pas le motif de son absence contribue à leur inquiétude.

Les descriptions des permissions restent finalement assez générales. Comme le parloir, le moment est avant tout convivial et réservé aux enfants. Il s'agit d'être présent en tant que père, profiter et constater que les enfants ne les oublient pas. Les ambitions parentales ne sont pas nécessairement élevées, mais elles sont énoncées. Le temps reste néanmoins trop court pour construire pleinement des rôles parentaux en dehors des dimensions ludiques du jeu et de l'attachement affectif. Il s'agit avant tout de commencer à construire le futur après la prison.

Néanmoins, le lien père-enfant ne pourrait subsister sans le concours de la famille et de la mère de l'enfant. Cet aspect déjà évoqué dans les autres types est particulièrement prégnant pour la *paternité ressource*.

B. Un réseau de proches mobilisé autour du détenu

Pour certains détenus, la prison marque l'aboutissement d'un processus de délitement des liens familiaux. J'ai montré que pour bon nombre de pères, notamment ceux dont la paternité est

brisée ou *suspendue*, les liens se sont rompus avant ou au moment de l’incarcération. La *paternité ressource* met en exergue la force des liens. Les détenus regroupés dans ce type peuvent connaître une vulnérabilité relationnelle, mais ne sont pas sujets à un isolement social⁷⁸⁹. Dans leurs discours, ils décrivent au moins la présence d’un proche, qui est à la fois une relation ressource et compensatrice. Les détenus ne nient pas les raisons de leur incarcération, ils énoncent leur culpabilité tout en acceptant le motif de leur détention. En aucun cas, ils ne valorisent leur parcours délictuel comme cela a peut-être le cas dans la *paternité marginale*.

1 - La mère favorise la relation avec l’enfant

Les détenus regroupés dans la *paternité ressource* ont tous des contacts avec leurs enfants qu’ils soient en couple ou séparés. Les mères favorisent les liens père-enfant ou dans de rares cas elles ne les empêchent pas. Cette situation les différencie des types précédents. Dans le chapitre sur la *paternité suspendue*, j’ai évoqué la « protection “choisie” par le détenu et la famille » et la « protection imposée par la mère de l’enfant et la famille ». Dans le deuxième cas notamment, les détenus n’ont pas de pouvoir décisionnel sur la relation parentale en prison. Les mères et la famille ne souhaitent pas que les enfants visitent le parent détenu tandis que les liens se révèlent également distendus depuis de nombreuses années. Dans le cas de la *paternité brisée*, la fin du couple marque également la fin de la relation parentale. Ici, la situation diffère.

Les quelques extraits déjà évoqués sur les dispositifs de maintien des liens ont mis en évidence le soutien des compagnes. **Timur** et **Sébastien** témoignent de leur présence indéfectible : « *j’ai jamais eu un fantôme, tout le temps elle est là. Et mon fils il vient en parloir* », « *elle m’a jamais fait de fantôme jusqu’à maintenant* ». **Kylian** valorise également la présence de sa compagne et son engagement à venir au parloir. Au début de son incarcération, il ne voulait pas que son fils connaisse la prison. Le voyant aller mal, elle décide, avec le père de l’enquêté, de lui amener son fils : « *Elle avait peur de ma réaction, mais finalement ça me fait du bien. Mais c’est la galère [...] parfois elle pète les plombs, elle pouvait pas rentrer dans le bus donc, elle préfère le premier tour (de parloir)* »⁷⁹⁰. Lors des appels téléphoniques, elle décrit les réactions de son fils âgé de deux ans « *Ah mon Pichon me manque, je suis blasé, heureusement, que je la vois avec lui. Quand je l’ai eu au tel, elle l’a donné à mon fils, j’imagine sa tête, elle me le décrit. Et il raccroche sans faire exprès. Elle me dit qu’il écoute, je lui dis que c’est papa, je lui demande s’il s’est promené. J’aime savoir qu’il entend ma voix, il parle pas encore, j’aimerais qu’il me parle. Et quand elle récupère le téléphone, il crie. La dernière fois, on était au tel et il racontait sa vie dans son langage* ». De même, **Sofiane** est conscient des coûts (temporel, physique

⁷⁸⁹ C. Touraut, *La famille à l’épreuve de la prison*, op. cit., p. 108.

⁷⁹⁰ [Kylian, 30 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA]

et financier) du déplacement pour venir le visiter : « *c'est horrible pour ma femme. Se lever tôt le matin, attendre ¾ d'heure puis encore après. C'est très dur pour une femme de faire ça une fois par semaine, c'est pas évident pour elle à l'extérieur pourtant je lui ai dit de ne venir qu'une fois par mois. Elle a décidé autrement pour qu'il y ait un suivi. La plupart du temps elle vient au parloir avec les gosses, mais quand on doit discuter sérieux, elle vient seule* »⁷⁹¹. Sofiane tente de dissuader sa compagne de venir aussi fréquemment, mais, par les visites, elle souhaite maintenir sa place dans le réseau familial ; le suivi, pour être efficient, doit être régulier. Elle joue un rôle actif pour entretenir l'implication et la prise de décision du père incarcéré au quotidien.

Du côté des pères séparés, la relation avec l'ex-compagne reste cordiale et contribue à soutenir le lien.

La mère reste un soutien pour le père et l'encourage dans ses rôles paternels

À la différence des autres types, les propos tenus sur les mères sont majoritairement positifs. La rupture conjugale ne conduit pas nécessairement à la fin de l'engagement parental. Dans *Le démariage*, Irène Théry a montré que selon les normes contemporaines le duo parental doit survivre au couple⁷⁹². La mise en place d'une coparentalité dépend fortement du degré de conflit des deux parents. Dans les types précédents, les ruptures sont évoquées à l'aune du drame⁷⁹³, comme un abandon de la part des femmes. Le « non-initiateur de la rupture » se trouve dans la situation de l'amant éconduit par l'être aimé et se retrouve marqué par une variété de troubles affectifs : sensation de dépossession et de vide, dévalorisation de soi (et de l'autre), détresse, démotivation, désespoir, mélancolie et apathie⁷⁹⁴. Ce n'est pas le cas pour les détenus regroupés dans ce type. Les récits diffèrent peu entre les hommes quittés et ceux qui quittent. Amed, Fabrice et Grégory ont été quittés, mais maintiennent des relations avec l'ex-compagne.

L'exemple d'**Amed** est intéressant, car il a des enfants issus de deux unions rompues. Il se sépare de sa première compagne à la suite de plusieurs séjours en prison : « *y a eu beaucoup d'incarcérations, de conneries à 22-23 ans et après elle voulait pas de cette vie-là* », il entretient des relations conflictuelles avec son ex-compagne. Il raconte qu'elle l'a empêché de voir ses deux premiers enfants : « *j'arrivais pas à la voir (sa première fille) à cause de sa mère, fallait se bagarrer pour la voir. J'ai même fini en détention pour violence* ». Il est contraint d'organiser des rencontres en cachette. Aujourd'hui, ils

⁷⁹¹ [Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 20 mois, CD]

⁷⁹² *Le démariage, op. cit.*

⁷⁹³ J'ai évoqué dans la *paternité suspendue* la distinction établie par Irène Théry entre le registre du drame et de la tragédie dans les situations de divorce.

⁷⁹⁴ Denis Hippert, « Les effets perturbateurs du désamour sur l'organisation de la séparation », *Recherches familiales*, 2018, vol. 15, n° 1, p. 59.

sont plus grands et la médiation de la mère s'est atténuée. Il se sépare de sa seconde compagne et souhaite à la différence de sa première union maintenir une entente pour le bien des enfants :

Dans ma tête, je sais déjà que mon couple est cassé, mais là où on s'entend bien, c'est pour les enfants. La première c'était la misère, j'espère que ça ne va pas se reproduire, mais on en a parlé et on est d'accord sur ça. J'ai merdé avec mes incarcérations, je ne peux pas lui imposer quelque chose qu'elle ne veut pas donc j'accepte que mon couple se termine tant qu'on gère pour les enfants [...].

Comment Marie-Laure (la première compagne) parle de toi aux enfants ?

Elle a toujours mal parlé de moi, c'est une mauvaise langue, mais pas que pour moi. Mais elle salit beaucoup derrière mon dos, que ce soit vrai ou faux, que je suis alcoolique, que je suis en prison ok mais dire que j'aime pas mes enfants... [...].

Et Emilie (la seconde), elle parle comment de toi ?

Papa c'est papa elle parle pas en mal, la différence avec la première c'est que les problèmes d'adultes elle les met à part, elle les dit pas aux enfants. Elle parle pas de moi en mal. Quand on se retrouve avec Malik (*son premier enfant*) c'est comme son fils, elle parle avec lui. Je sais qu'elle parle pas mal, elle dit que du bien à mes filles. Les pensées elle les a, sur les prostituées, ce que j'ai fait et tout, mais en général non.

[Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Le récit d'Amed reste flou sur cette incarcération pour violence qui légitimerait l'éloignement de la première mère. Amed souligne la capacité de la deuxième mère à dissocier les problèmes des adultes – les raisons de son incarcération – et la relation parentale. Il ne souhaite ni se battre pour sauver son couple ni remettre en question la décision de son ex-compagne de le quitter. La première forme de soutien apporté au père par la mère consiste à lui laisser une place dans la vie des enfants, puis de parler de lui positivement aux enfants.

Tu appelles ton ex ?

Oui on parle sans soucis, on a un très bon contact, un bon feeling. Je pense qu'on est resté copain, copine. C'est comme ça que je le ressens. Mes enfants ressentent que ça se passe bien.

[...]

Avec mon ex, on s'appelle, on se parle, on a réussi à faire la part des choses, on a divorcé, mais je voulais pas que les enfants soient un bouclier, que ça devienne un prétexte. On a essayé de rester connectés, mais c'est pas facile tous les jours.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Fabrice et son ex-compagne sont condamnés pour la même affaire, le premier encourt une peine de 20 ans pour complicité d'assassinat, la seconde une peine de 6 ans. Selon lui, le juge aurait contraint son ex-femme à divorcer en la menaçant de ne pas lui rendre la garde de ses enfants. Depuis cette décision, il bénéficie de parloirs médiatisés avec le relais enfants-parents. Dans les entretiens, il a peu de rancœur envers sa femme et axe son propos avant tout sur les intérêts des enfants. Si la situation n'est « *pas facile tous les jours* », les deux parents font un effort pour maintenir une relation pour les enfants.

Dans d'autres cas, le soutien de l'ex-compagne dépasse le cadre parental :

Mon ex elle m'aide beaucoup, j'avais rien quand je suis arrivé ici, elle a tout acheté. Je suis sorti en perm en juillet, elle m'a accueilli. On est restés en bon contact. Elle est allée voir l'assistante sociale pour faire mes démarches. On reste en bon lien.

Tu l'appelles ?

J'appelle plutôt mes enfants, mais quand je tombe sur elle, on parle ensemble.

[Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Malgré la séparation, l'ex-compagne peut rester une force solide à la fois dans le maintien de la relation parentale et dans la réinsertion du détenu. Pour les pères de ce type, les mères n'apparaissent pas seulement comme des intermédiaires de la relation, mais elles ont besoin du père selon eux. Elles les sollicitent sur l'éducation et l'autorité par exemple, et elles recherchent également un support parental avec qui échanger sur les enfants. Je m'appuierai sur les entretiens des détenus qui auraient quitté leur compagne, mais comme je l'ai précisé, les discours varient peu. Pour la majorité, ils se sont remis en couple et pour certains ils ont eu d'autres enfants. Cette situation aurait pu accroître des points de tension ou de jalousie, mais cela ne semble pas être le cas. **Sylvain** par exemple, a été en couple pendant 20 ans avec la mère de ses enfants, il décide de la quitter à la suite d'une usure de la relation et d'une nouvelle rencontre. Alors qu'il se met en couple, il recouche avec son ex-femme et de ce rapport sexuel naîtra un dernier enfant. Les deux femmes ne souhaitent pas se rencontrer, pour autant aucune ne cherche à compromettre la relation paternelle. Sylvain voit une à deux fois par semaine sa nouvelle compagne en parloir, tandis que son ex-femme s'y rend une fois tous les quinze jours pour lui amener les enfants. Ils échangent aussi régulièrement par téléphone.

Elle me dit beaucoup de choses sur les enfants. Les décisions, on les prend ensemble, on gère ensemble. Même quand ils vont dormir chez un copain, je le sais, car si j'apprends que ça se passe mal, je veux être au courant et elle me dit tout.

[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

L'extrait met à jour l'effort de la mère pour transmettre les informations au père détenu, mais également d'en faire un égal dans les décisions. **Maël**, quant à lui, explique que son incarcération a peu modifié ses rapports avec la mère de sa première fille. Cette dernière est en contact avec sa compagne actuelle, tandis que ses deux filles partagent des moments communs.

Vous avez une bonne relation ?

Oui ça va, moi je l'appelle tous les jours et ça me rassure qu'elle me demande de lui faire la morale, ça me fait plaisir parce que je me dis que je suis utile, c'est rassurant. Ça me rassure sur mon rôle. Ma fille m'a encore jamais dit « tu ne peux rien me dire, tu es en prison », mais je l'attends vu son caractère, ça va arriver.

Et comment tu perçois ton rôle de père ici ?

Y a pas grand-chose qui a changé. Sa mère m'écoute, mon avis compte autant qu'avant et pareil pour ma fille, y a que le manque physique qui change. On garde cette relation entre sa mère et moi. Elle a refait sa vie, mais j'ai toujours ma place. Je serais dehors, je verrais ma fille, je pourrais m'occuper d'elle pendant les vacances, mais j'ai toujours la même influence.

[...]

Même si je suis plus avec la mère de ma première fille, il n’y a pas eu de problème quand je me suis mis avec la mère de ma seconde fille. Mes deux filles se connaissent, les deux mamans s’appellent beaucoup. Elles se sont vues pour l’anniversaire de ma 2e, ma compagne est allée chercher ma première avec mes parents. Même si je ne suis pas là, pas là physiquement, les mères se voient, discutent.

[Maël, 30 ans, concubinage, trois enfants (2 à 9 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Quant à **Julien**, sa situation le rapproche de celle de Sylvain. Il quitte son ex-compagne en partie pour se remettre en couple et de cette nouvelle union naît un garçon. Comme Maël, il affirme que son incarcération n’a pas changé ou dévalué sa place de père, elle l’aurait même réaffirmée. La mère de l’enfant exprime son besoin d’être épaulée.

L’incarcération ça n’a pas remis en question mon autorité, je dirais même que ça l’a renforcée. J’ai pas besoin de hurler, juste en faisant la morale. Quand Élodie a fait une bêtise, sa mère m’appelle et juste ma voix, je sens qu’elle me craint. Y a pas longtemps sa mère a rencontré quelqu’un et Élodie arrêtait pas de lui répondre « tu n’es pas mon père » « tu n’as pas de muscle ». Sa mère m’a demandé de lui faire la morale, car elle parlait mal. J’ai eu une discussion avec elle et elle m’a dit « oui papa, je le ferai plus ». Même si je l’aime pas ou que j’ai une dent contre lui, je lui montrerai pas.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

L’extrait de Julien montre que le père devient également une personne ressource pour la mère quand celle-ci a besoin d’un médiateur. Il n’est d’ailleurs pas anodin que l’autorité paternelle soit sollicitée par la mère, car elle représente également une répartition genrée des rôles parentaux.

Sans occulter les conflits qui ont pu survenir en amont et s’apaiser avec le temps, les discours de ces pères insistent sur le caractère pacifié des relations avec la mère, au contraire des autres détenus. Pour les relations conjugales, les détenus assument en partie leur responsabilité dans la fin du couple. Ils comprennent que l’incarcération ait pu conduire les compagnes à rompre. Cette analyse diffère de celle des hommes regroupés dans la *paternité marginale* qui maintiennent un droit de possession sur leur compagne et surtout leur devoir d’allégeance : en décidant de rester avec eux au moment de l’incarcération, les détenus sous-entendent qu’elles devraient les soutenir jusqu’à la sortie. Dans la *paternité ressource*, le deuil amoureux semble facilité par la dissociation de l’être aimé et de son rôle de mère. Ils mettent au premier plan l’intérêt de l’enfant. Denis Hippert explique à travers les écrits d’Harold Garfinkel, ainsi que ceux de Peter Berger et Thomas Luckmann sur « la transformation de la réalité subjective » que l’aimant est en quelque sorte obligé de faire un « travail » de réinterprétation qui vise à « dégrader » le statut d’exception de l’être aimé. Ce travail permet à la fois « à l’aimant d’accepter la rupture en dissociant l’être aimé de l’individu qui l’incarnait » et de « dédramatiser la séparation » afin d’assurer l’intérêt de l’enfant et « assurer la permanence du couple

parental »⁷⁹⁵. L'auteur montre que cet « idéal normatif psycho-judiciaire est pavé de bonnes intentions et de principes moraux auxquels tout le monde souscrit. Mais en pratique, l'intérêt de l'enfant comme la permanence du couple parental sont parfois indissociables de questions affectives auxquelles cet idéal ne répond pas toujours »⁷⁹⁶.

Il est probable qu'au moment des entretiens, le cheminement pour arriver à ce deuil ait été fait et que les troubles affectifs aient été dépassés. On peut aussi supposer que l'importance de la paternité dans la vie de ces hommes ait compensé en partie les désaccords entre parents séparés. La plupart d'entre eux ont vécu et exercé leurs rôles parentaux avant la prison, amenant probablement les mères à se faire une idée précise du genre de père qu'ils ont été par le passé. Elles reconnaîtraient leur importance dans la vie des enfants. Les extraits ont mis en évidence la capacité de ces parents séparés à maintenir ou à restaurer un dialogue afin d'assurer une coparentalité. Ils montrent la loyauté et le respect que ressentent les parents l'un envers l'autre⁷⁹⁷, ce qui favorise une collaboration et un dialogue pour résoudre les problèmes dans la gestion du quotidien. L'usage du téléphone, en particulier, introduit de l'immédiateté, un suivi au quotidien et une gestion au coup par coup de la relation parentale. Ce moyen de communication permet aux mères d'avoir des échanges avec les pères sans les voir en face à face. Pour reprendre l'analyse de Sébastien Dupont, la « relation demeure (ou redevient) une relation humaine, c'est-à-dire qu'elle repose sur des valeurs morales »⁷⁹⁸. Le plaisir de ces détenus à voir leurs enfants et à avoir une place dans leur vie les encourage à consentir à faire des efforts d'ordre relationnel avec l'autre parent. Leur niveau d'implication dépend directement de la valorisation de leur rôle par les mères et comment elles leur permettent de l'investir⁷⁹⁹. De fait, ils énoncent moins de craintes concernant leur paternité, car ils sentent qu'elles sont de leur côté. On peut nuancer le propos en rappelant qu'au moment de l'incarcération, ce partage de la parentalité est maintenu mais, *a minima*, le futur parental demeure incertain et les mères restent le parent principal des enfants. Néanmoins, elles ne s'opposent pas au lien père-enfant et quand elles n'amènent pas les enfants au parloir, d'autres personnes le font.

⁷⁹⁵ *Ibid.*, p. 65.

⁷⁹⁶ *Ibid.*, p. 73.

⁷⁹⁷ Sébastien Dupont, « Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation », *Recherches familiales*, 2018, vol. 15, n° 1, p. 107.

⁷⁹⁸ *Ibid.*

⁷⁹⁹ J. Fagan et M. Barnett, « The Relationship between Maternal Gatekeeping, Paternal Competence, Mothers' Attitudes about the Father Role, and Father Involvement », art cit, p. 1033.

2 - Une solidarité familiale « forgée par l'épreuve »

Dans cette partie, je reviendrai succinctement sur les solidarités familiales qui se constituent autour des détenus de manière générale et au parloir. Pour certains, elles s'inscrivent dans une continuité de l'expérience précarcérale, les membres de la famille restent unis. Pour d'autres, l'incarcération constitue un moment clé pour se réconcilier avec un proche et de faire le tri dans celles et ceux qui sont défaillant·es.

Dans le chapitre sur la *paternité brisée*, j'ai montré que les parents des pères séparés tentent de maintenir une relation avec l'enfant, s'occupent de leurs démarches administratives et les aident financièrement. Tandis que pour ceux en couple les parents maternels et parfois paternels aident la compagne à gérer le quotidien. Dans ces deux cas de figure, ils se sentent dépossédés et disqualifiés dans leur rôle de père, mais également redevables de l'aide apportée par autrui. Dans la *paternité ressource*, les proches apparaissent moins comme des remplaçants de la fonction paternelle que des soutiens. Les pères regroupés dans ce type n'ont pas nécessairement plus de personnes ressources que ceux placés dans la *paternité brisée*, mais elles semblent plus solides et diversifiées. Ils peuvent cumuler à la fois des liens forts et des liens faibles. Certains comptent exclusivement sur la mère des enfants, d'autres sur leurs parents ou encore leurs frères et sœurs. Ces derniers ont été peu évoqués dans le type précédent.

Sébastien et **Amed** décrivent l'importance des relations fraternelles. Le premier est encore en couple quand le second continue à parler de la mère de ses enfants comme de sa compagne alors qu'il annonce au cours de l'entretien la fin du couple.

Gilles est venu me voir pendant ma perm, ça m'a fait plaisir, je sais qu'il a sa femme et ses enfants, il a sa vie, mais il ne m'oublie pas. On s'appelle tous les soirs, il file un coup de main à ma femme si y a besoin.

Ab oui tu as un exemple, de ce qu'il a déjà fait pour elle ?

Déjà c'est lui qui l'emmène chez le médecin, il la conduit partout. Samedi, ma femme l'a appelé, car y a une clé qui a pété dans la porte, je l'ai appelé et 5 minutes après il était à la maison.

Vous avez combien d'années d'écart ?

Il a cinq ans de plus, y a qu'avec lui que ça passe, d'ailleurs je crois que lui non plus s'entend pas avec les autres (*frères et sœurs*). Mon frère est le parrain de Maxime et de la dernière. Quand il vient chez moi souvent, il les prend, il les emmène à l'école, il leur achète des jouets. Ma femme aurait plus de mal. Mon frère est présent pour eux.

[Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5 mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Même quand je suis absent, y a toujours quelqu'un de mon côté, ma sœur, mon frère qui est là pour mes enfants. Mon frère, ça lui arrive souvent de faire les courses pour ma femme, où quand les enfants ont besoin de parler, d'aller quelque part, il les prend avec mes neveux [...]. Mon frère hésite pas à leur faire la morale, y a une certaine solidarité dans la famille, là-dessus, y a pas de problème.

[Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Les frères et sœurs ne sont pas décrits comme des proches qui se saisissent d'une place vacante laissée par les pères, mais comme des supports et des figures socialisantes pour la mère et les enfants. Il est probable qu'à la différence des parents des détenus, les frères et sœurs s'ajoutent au père plutôt qu'ils/elles ne le remplacent, car ils/elles ont pour certains déjà constitué leur famille. Les solidarités sont également variées et pas nécessairement tournées vers la paternité. Sylvain a peu de relation avec sa mère qui habite pourtant à deux minutes de la prison, mais décrit les aides spontanées apportées par ses frères et sœurs.

Mes frères et sœurs, même si j'ai de l'argent ils m'envoient de l'argent, c'est comme ça, c'est la famille. Ça leur fait toujours plaisir et ça montre qu'ils pensent à moi, c'est la solidarité frère et sœur. Même si j'ai de l'argent j'en reçois quand même. On s'appelle souvent, tous les jours, tous les deux jours j'ai des messages.

[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Pour **Sylvain**, l'incarcération met en évidence les forces vives, celles qui perdurent malgré les épreuves. C'est également le cas pour **Fabrice** qui note la constance de ses parents. Ils sont toujours présents pour ses enfants et lui, tandis que son frère cherche à renouer la relation pendant sa détention.

Ça a changé quelque chose pour tes parents dans la relation avec leurs petites-filles que tu sois ici ?

Ils téléphonent à mon ex et ils les voient, ils me soutiennent, ça n'a rien changé que je sois là.

Et tu as vu certaines de tes relations se dégrader ?

Mon deuxième frère on s'est plutôt rapproché. C'est le fait d'être ici qui fait qu'il s'est rapproché, je pense que je lui manque. Parfois, on réalise pas le bonheur d'avoir un frère et quand il part, quand il est loin, on se dit qu'il nous manque. Le premier frère je le vois plus depuis 20 ans et mon 3e frère, je l'ai pas vu depuis 2000. Ils ont plus de lien avec mes parents, mais je veux pas en parler.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Fabrice est particulièrement bien entouré en dépit de la longueur de sa peine. L'incarcération vient confirmer une solidarité familiale bien établie tandis qu'elle accroît les relations déjà distendues. Dans certains cas, il peut y avoir à la fois une prise de conscience des membres de l'entourage qui les amène à se rapprocher de la personne détenue. Dans d'autres cas, la détention constitue un moment propice à la réflexion et qui favorise une réconciliation avec certains proches. **Grégory** est dans le trafic de stupéfiants pour payer ses propres consommations d'héroïne. L'emballement toxicomaniaque l'amène à une délinquance de survie⁸⁰⁰. Il maintient quelques contacts avec ses enfants, mais entame un processus d'éloignement.

Et tes frères comment ils étaient ?

À un moment j'ai arrêté de voir ma famille, je voyais que ma mère.

Pour quelles raisons tu les voyais plus ?

⁸⁰⁰ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 28.

J'étais toujours avec mes potes donc voilà j'allais pas voir ma famille. À ce moment-là on n'y pense plus, on pense qu'à... qu'à se droguer.

Est-ce que tu t'es senti soutenu pendant cette période ?

Je pense que j'en ai pas eu assez. Eux ils ont leur petite vie tranquille, ils auraient pu m'aider, mon frère par exemple il avait une usine, il n'a pas bougé son petit doigt pour me donner du boulot ou me proposer de l'aide, personne n'était là, mais j'ai rien fait non plus, j'ai pas demandé d'aide.

Pour quelles raisons tu n'as pas demandé ?

Je voulais pas me rabaisser, je suis pas du genre à réclamer, voilà je ne suis pas comme ça.

Tu as des contacts avec eux maintenant ?

Non personne, je veux plus avoir de contact avec personne quand je sors. C'est pour ça que je veux bouger à Strasbourg pour voir ma sœur. Ça faisait 10 ans qu'on s'était pas vus. Je pense qu'il y a des possibilités là-bas, je veux bouger.

Qu'est-ce qui a changé au bout de 10 ans ?

Bah je me suis calmé. Je l'avais pas vue depuis 10 ans et je l'ai vue à l'enterrement de mon frère.

On a discuté, elle m'a dit que je pouvais venir chez elle. C'est la petite dernière.

Elle a quel âge ?

J'ai 45 ans donc elle doit avoir la trentaine.

Vous avez vécu ensemble ?

Oui un petit peu, elle est venue vivre chez moi quand mon père est parti. Mon frère est resté chez ma mère, mais y avait beaucoup de problème, c'est moi qui l'ai recueillie.

[Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Gilles Chantraine analyse les différentes étapes de l'emballement. Le début de la carrière toxicomane se structure quotidiennement par la recherche de ressources et de produit puis la consommation. « Pour acheter le produit, l'échanger, le vendre, le partager et le consommer », le consommateur est amené à se créer un réseau de relations « (re)structuré “entre pairs de défonce” ». Cette restructuration conduit non seulement au « rejet par les “normaux” », mais « simultanément, la honte du toxicomane qui le pousse à s'isoler »⁸⁰¹. Ces étapes se retrouvent en creux dans le discours de Grégory. D'un côté, il s'est senti peu épaulé dans cette période de consommation, mais sa situation l'a également empêché de demander de l'aide. Cet épisode marque une fracture familiale : la socialisation est tournée vers le réseau de consommation. Pour Grégory, l'incarcération constitue un tournant biographique. Ce moment lui permet de se recentrer et retisser un lien avec sa sœur perdue de vue. En ça, la famille se « forge par l'épreuve »⁸⁰², certains liens peuvent se réactiver après que le détenu ait vécu une période charnière de remise en question de ses pratiques délictuelles ou de sevrage toxicomane.

La prison conduit fréquemment à la fragilisation voire à la destruction des liens familiaux, mais cette lecture, loin d'être univoque, montre que l'épreuve peut également laisser place à des formes relationnelles plurielles. Caroline Touraut utilise également cette expression pour mettre en évidence la capacité des proches à faire « face aux bouleversements de leur vie » et à « “rentabiliser”

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 30-31.

⁸⁰² Danilo Martuccelli, *Forgé par l'épreuve : l'individu dans la France contemporaine*, Paris, Colin, 2006, 478 p.

les pertes et les souffrances supportées »⁸⁰³. Bien que ces moments soient difficiles, ils peuvent être interprétés positivement et permettre la réaffirmation des relations. **Julien** décrit dans ses entretiens l'indéfectible soutien de son père et sa lassitude face au temps de l'incarcération. De même **Kylian** souligne l'aspect fusionnel de sa relation avec sa mère.

Mon père il a toujours été là, il a jamais... Il m'a toujours supporté. Il m'a pas encouragé dans mes bêtises, mais il a toujours été là, il m'a jamais dit débrouille toi.

[...]

Mon père il a toujours été là, c'est un père en or. Là il commence à en avoir marre ça fait quatre ans, y a déjà eu une autre peine. Il commence à saturer. Il m'a dit qu'il en avait marre. Je le comprends, je peux rien lui reprocher.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Ma mère et moi, on est comme ça (*il me montre ses mains liées*), on est super proches, et cela malgré mon incarcération.

[Kylian, 30 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA]

Tous les détenus présents dans ce type ne décrivent pas des liens solides avec leurs parents, trois enquêtés rapportent des relations conflictuelles, mais d'autres membres se constituent en supports (frères et sœurs, compagne, etc.). Cette solidarité devient d'autant plus visible quand la famille (en excluant l'ex-conjointe) amène les enfants au parloir pour favoriser le lien parental.

La famille emmène les enfants au parloir

Cette situation bien que minoritaire met en évidence la force du réseau familial. Dans la majorité des cas (sept personnes), la compagne se charge de venir au parloir avec les enfants, dans un cas elle n'est plus en couple avec le détenu. Pour trois autres, le relais enfants-parents s'en occupe, tandis que trois autres encore n'ont par choix aucune visite. Trois détenus voient leurs enfants d'une précédente union grâce à leur compagne actuelle ou à un proche. J'ai cité l'exemple de Larbi qui a des visites occasionnelles de son fils aîné grâce au concours d'une famille très présente qui organise des roulements pour que chacun puisse le voir. J'ai évoqué la situation de **Grégory** qui s'est désengagé un temps de la vie familiale lors de son emballement toxicomaniaque. Pour autant, son second fils souhaite rencontrer son père en prison. Son beau-frère décide de l'accompagner :

Mon deuxième fils est mineur donc il faut que mon beau-frère me l'amène et il est parti en vacances en juillet-août. C'est le mari de mon ex-belle-sœur, y a personne d'autre qui peut me l'emmener. On était très proches, on passait souvent du temps ensemble. C'est lui qui a proposé de me l'emmener. Il a mis trois mois pour avoir un permis, je ne sais pas pourquoi cela a pris autant de temps. Mon fils voulait vraiment venir me voir en parloir et mon beau-frère s'est proposé.

[Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

⁸⁰³ *La famille à l'épreuve de la prison, op. cit.*, p. 108.

Julien quant à lui, retrace les premières difficultés éprouvées pour avoir des parloirs avec sa fille lors de la séparation puis la période d'apaisement. Son père se rend disponible pour soutenir la relation parentale, mais aussi amoureuse de son fils en amenant sa fille et sa nouvelle compagne.

Elle t'a empêché de la voir à un moment ?

C'était au début de la séparation, juste au début du jugement, elle m'a menacé de me priver de ma fille.

Et après ?

Elle a fini par comprendre, car ma fille me réclamait.

[...]

Ça se passe comment avec ta fille ?

Elle vit avec sa mère, elle a sept ans et demi. Elle vient tous les 15 jours. Moi je voulais la voir plus, mais je lui ai dit que c'était à elle de choisir donc ça arrive qu'elle vienne pas quand elle a quelque chose. Le samedi par exemple, elle a une activité sportive, mais le dimanche non, donc elle vient quand elle a envie. Avec sa mère on discute pour Anaïs, c'est assez facile.

Comment ça se passe pour les décisions ?

Elle me demande toujours par rapport à l'école ou autre. Par exemple pour les bulletins, je les signe. Elle ramène aussi ses devoirs en parloir, on les fait ensemble. Pour le moment je ne suis pas dépassé, faut attendre encore quelques années. Mon père me l'amène et on est super complices, mon père l'est aussi avec ma fille. Moi j'ai pas de soucis, si la mère vient pas c'est le grand-père qui l'amène.

Ton père est impliqué aussi dans les devoirs ?

Ouais, il est super impliqué dans son rôle de grand-père ça me rassure.

[...]

Ma copine elle peut compter sur ma famille, d'ailleurs mon père amène ma copine et ma fille. Il a beaucoup de courage et en plus il travaille encore. En général, il vient le weekend ou il se libère pour l'emmener. Mon père m'a toujours supporté, j'ai jamais eu un doute sur ça. C'est le modèle de père que je voulais être. On a une relation fusionnelle avec mon père, c'est quelqu'un que j'admire. Il a une patience en or. Il a toujours bossé beaucoup et ma mère restait à la maison.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Les récits de Grégory et Julien mettent en lumière un aspect particulièrement prégnant de la *paternité ressource* : les enfants sont « les acteurs centraux de la structure familiale »⁸⁰⁴ et sociale du détenu. Parents et enfants deviennent des « agents actifs » dans cet environnement. En dépit du contexte restrictif de la prison, ils développent des capacités pour élaborer des « processus d'amélioration des interactions »⁸⁰⁵. Les proches conduisent la personne détenue à se mobiliser pour rester parent et consolider sa place dans le réseau de parenté. À la différence de la *paternité marginale* où les pères détenus sont généralement passifs et dépendants de leur famille, les hommes regroupés dans la *paternité ressource* cherchent à être moteurs d'une mobilisation relationnelle. Ils s'accrochent à leur paternité en l'ancrant dans le présent, mais surtout dans le futur.

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 146.

⁸⁰⁵ J.A. Arditti, « Families and Incarceration », art cit, p. 257.

Dans cette partie, j'ai montré l'importance des dispositifs de maintien de lien pour réaffirmer les relations. Les proches sont présents auprès du détenu et élaborent des ramifications autour de lui. On constate deux mouvements d'attraction : des proches se rapprochent du détenu et le détenu s'accroche à la famille. Sans céder pleinement au concept psychologisant de résilience, celui-ci invite à réfléchir sur la capacité de certains individus ou groupes familiaux capables « de survivre, de se régénérer et de sortir d'une crise et d'un défi ». Selon Joyce Arditto, la résilience rend compte de la robustesse et des facultés de faire face à une situation complexe qui se caractérise par ses obstacles. La capacité de résilience permet l'organisation de réseaux de soutien et de solidarité familiale dans le but d'atténuer les aspects négatifs de l'expérience⁸⁰⁶. Je n'utiliserai pas ce terme, mais celui de réappropriation biographique. Cette première partie a permis d'analyser l'inscription des relations familiales dans l'ici et maintenant de l'incarcération des hommes regroupés dans la *paternité ressource*. Dans la seconde partie, je me propose de traiter de leur histoire biographique. À la différence des autres types, l'analyse se porte moins sur le passé de ces hommes, car leur histoire se comprend surtout dans le rapport entretenu à la prison et leur perception du futur.

II - La prison : un moment de réappropriation biographique

La *paternité ressource* rassemble majoritairement des hommes qui effectuent de longues peines : onze ont déjà passé au moins deux ans en détention. L'incarcération constitue pour eux, le moment d'une réappropriation biographique où ils envisagent leur futur et un projet de sortie centré sur la réinsertion sociale. Leur paternité et la manière dont ils la vivent participent de cette réappropriation, mais elle n'est en rien isolée, elle est à la fois un facteur et un effet de cette réappropriation. À la différence des types précédents, il s'agira moins de revenir sur un passé biographique, car celui-ci est intriqué avec le présent de la détention et le futur de la sortie. Pour le dire autrement, leur passé est également décrit au regard de leur présent, cet aspect est particulièrement prégnant pour la *paternité ressource*. À la différence de la *paternité brisée*, la perception de leur histoire est moins analysée comme une rupture biographique. Cette partie se divisera en trois temps : je reviendrai sur le vécu de la détention comme un moment tourné vers le futur, puis je retracerai les parcours familiaux hétérogènes de ces détenus et enfin je montrerai comment certains construisent leur vie en prison.

⁸⁰⁶ *Ibid.*

A. Un futur après la détention

Les détenus regroupés dans ce type ont une histoire caractérisée par un investissement précoce dans la délinquance ou par un motif d'incarcération lourd (homicide-mœurs). Dans la première partie de ce chapitre, j'ai évoqué les expériences plurielles de l'enfermement et en quoi l'incarcération en centre de détention peut en partie les expliquer. L'aspect particulièrement prégnant qui ressort des entretiens et que je retrouve également dans l'article *Fathers in Jails*, consiste à décrire cette détention comme la dernière, « *the last time* »⁸⁰⁷, en l'associant directement à l'identité paternelle. Je reviendrai dans un premier temps sur l'importance du statut paternel comme moteur de la réinsertion sociale puis dans un second temps sur l'adaptation de ces détenus au système carcéral afin de tirer profit de leur peine. Dans un troisième temps, mon analyse portera sur l'acceptation de cette peine et en quoi elle leur permet de se (re)construire. Enfin je reviendrai succinctement sur les ressources mobilisées par détenus pour construire leur futur après la détention.

1 - Être père : un moteur de réinsertion sociale

Anne-Marie Marchetti évoque les différentes perceptions du temps en prison : pour certains le temps de l'incarcération est béant et sans avenir, pour d'autres il est appréhendé comme un moment de stabilisation nécessaire à la mise en œuvre de « projets »⁸⁰⁸. Cet espace-temps devient salvateur pour penser à l'après, car il contraint à la réflexivité. Je prendrai l'exemple particulièrement significatif de **Maël**. Déjà incarcéré auparavant pour une peine inférieure à un an, cette nouvelle incarcération est l'occasion d'un recentrement.

Ce qui compte pour moi ici c'est ma femme et mes enfants, j'ai trois enfants, j'ai une petite fille qui a avoir un an. Je pense beaucoup plus à ma famille et mes enfants. Je suis déçu d'être ici, c'est pas la belle vie pour eux. J'avais pas conscience qu'il y avait autant de dommages collatéraux [...]. Ça me permet de changer mon point de vue sur certaines choses qui avait moins d'importance avant. J'essaye de me recentrer sur ce qui est important, sur ma famille et mes proches.

Les conséquences de l'incarcération sont décentrées de la personne détenue et sont envisagées dans un cercle plus large. Il s'agit *moins de se considérer comme la victime d'un système que comme un individu responsable de ses actions*. La famille et les proches sont replacés au centre des préoccupations du détenu.

Après pour revenir sur cette peine-là, j'en tire des choses positives, je suis posé. Je redéfinis tout ce qui est important, je crois que j'en avais besoin de cette peine, alors pas aussi long, mais bon c'était nécessaire. Dehors, je fuyais mes problèmes puis je revenais. Aujourd'hui je suis clean par rapport à ma famille. J'ai plus rien à cacher. Maintenant que je n'ai plus rien à cacher, plus rien à

⁸⁰⁷ Brad Tripp, « Fathers in Jail : Managing Dual Identities. », *Applied Psychology in Criminal Justice*, 2009, vol. 5, n° 1, p. 39.

⁸⁰⁸ *Perpétuités, op. cit.*, p. 275.

camoufler, c'est une pression de moins. À force de mentir, on s'enlise, ça crée d'autres mensonges même si on ne le veut pas, même si on cherche à les protéger, on se dit que ça va s'arranger, on ne veut pas qu'ils se rendent compte du problème. Ça m'a permis de dire à ma mère, je lui disais beaucoup de choses, mais je lui en cachais aussi, surtout sur ma situation financière. Maintenant je me sens plus léger.

[...]

C'est une prise de conscience la prison, c'est réel, avant je faisais pas les choses bien, je suis dans l'optique de réussir pour mes enfants et ça, ça passe par moi. Je veux que mes enfants soient bien, il faut que papa n'aille plus en prison, travaille, soit bien dans sa tête. Je vais prendre soin de moi, c'est une priorité, c'est pour eux aujourd'hui. Plus de stups, j'ai des gens qui m'attendent, qui me font confiance et qui me lâchent pas. Je vais reprendre ma vie, ce que j'aime, la musique, les voitures, ma paternité. Faire ce que j'aime avec les gens que j'aime. Y a des choses qui me semblaient importantes et qui ne le sont plus.

[Maël, 30 ans, concubinage, trois enfants (2 à 9 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Plusieurs détenus connaissent un emballement délictueux avant la prison. Ils perdent le contrôle de la situation et sont contraints à s'éloigner de la sphère familiale pour cacher leurs agissements. Dans les extraits, l'enquêté décrit cet enlissement dans le mensonge. Sans pour autant parler d'un soulagement, l'incarcération réinstaura une prise de distance avec ses propres actes et un dialogue avec les membres de sa famille. On note un passage de l'agir au pâtir. L'agir serait dénué d'une réflexion en amont sur les conséquences de ses actes tandis que le pâtir permet d'éprouver une souffrance morale et la peine causée aux autres par ses actions. Le soutien des proches est mis au cœur de ce changement. Les détenus prennent conscience de leur valeur au sein de la famille. Ce recentrement les amène à redevenir acteurs de leur vie en questionnant leurs priorités et en impulsant un travail sur eux-mêmes. La séparation conduit également à un renforcement des relations familiales⁸⁰⁹ et à une remise en question des rôles et de liens par les détenus (et les proches). Pour **Sébastien**, on sent moins les éléments d'une réappropriation biographique et une réflexivité sur soi. Subsiste un doute concernant sa perception de la paternité et sa place dans la *paternité ressource*, mais on note sa saturation face à la prison.

J'ai fait les (*prisons pour*) mineurs pendant 2 ans pour insultes, rébellion et destruction d'une bagnole de flic. Et puis après j'ai fait des allers et retours, 2 ans puis 34 mois puis 52 mois, j'ai jamais pris des petites peines, jamais.

C'était toujours pour les mêmes motifs ?

Je tombais toujours pour violence et là aussi ça ne changera pas.

Comment tu vois la suite, ton futur ?

À ma sortie, je vais rester avec ma femme et mes enfants. Là, ça y est j'en ai marre, j'en ai ras le cul et puis savoir que ma dernière est malade, ça me pèse, faut que je sois là.

Est-ce que tu vois une différence entre cette peine et les autres ?

C'est pas que je m'en foutais, mais presque. Là c'est trop long, je suis inquiet pour ma femme, les enfants, les chiens. C'est trop long donc c'est le signe qu'il faut que ça s'arrête.

Y a eu un déclic ?

⁸⁰⁹ C. Touraut, *La famille à l'épreuve de la prison*, op. cit., p. 227.

Oui je pense et quand je les vois au parloir et qu'ils me disent « Papa Papa tu rentres quand ? » « Papa tu nous abandonnes », ils me le disaient pas ça avant et puis ma femme qui me dit qu'elle en a marre, qu'elle y arrive plus donc faut que j'arrête.
[Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5 mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Sébastien a connu de multiples incarcérations et une gradation des longueurs de peines. L'accumulation des séjours en détention l'amènerait à une prise de conscience. Joyce A. Arditti explique que pour certains détenus « l'incarcération peut représenter une période de latence dans leur paternité tandis que la réincarcération signifierait sa résurrection »⁸¹⁰. Les enfants rappellent également au père son absence et ses manquements à ses rôles paternels. La paternité impulse un changement tourné vers la réinsertion. Si les détenus n'utilisent pas directement le terme de prise de conscience, ils se le réapproprient à la suite de mes questions.

Sofiane fait de sa paternité un support identitaire et relationnel. Elle constitue à juste titre une ressource que d'autres détenus ne possèdent pas pour s'en sortir.

C'est un soutien de les avoir, ça me permet de ne pas me sentir abandonné, si c'était le contraire je me sentirais abandonné. Je suis bien content que ça se passe comme ça, je connais des cas complètement différents où les mecs se tapent la tête contre le mur [...]. Être père, ça fait partie de ma vie, de mes choix de vie, je me suis retrouvé en prison, je ne l'ai pas voulu, mais je l'ai cherché. Je le vis bien, je sais que j'ai encore une carte à jouer dehors, j'ai quand même un pas d'avance, j'ai ma famille, maintenant faut plus que je me perde, pas de récidive, pas d'histoires qui en valent pas la peine.

Y a une prise de conscience ?

J'ai l'impression, enfin ce n'est pas le système de la prison ou d'avoir peur, c'est une prise de conscience sur le simple fait de vouloir réussir sa vie et leur donner un avenir, une vie normale. Et la normalité, c'est grandir ensemble et pas eux dehors et moi ici, le jeu il est là.

[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 20 mois, CD]

Le discours de Sofiane permet d'identifier deux événements qui n'ont pas la même signification dans son parcours : la paternité est irréversible, ce qui n'est pas le cas de l'incarcération. Il distingue le statut de détenu et celui de père. La paternité et la famille deviennent un atout qu'il ne faut pas gâcher. Cet aspect est d'autant plus fort pour **Timur** qui a choisi de faire un enfant en prison.

Y a une prise de conscience ?

Oui on peut dire ça, ça fait un moment que je suis là, je me rends compte de plusieurs choses. Depuis que j'ai mon fils je pense à la sortie. Avant je m'en foutais, un an, six mois c'est pas grave, même vingt ans. Là je travaille, je demande jamais de sous. Je veux qu'ils soient bien même si je prends la gamelle⁸¹¹, il vaut mieux que eux soit bien [...]. J'ai la pêche, je sais que j'ai un garçon et une femme qui m'attendent, mais c'est plus dur, on se fait beaucoup de soucis pour les gens qui sont dehors. On se pose beaucoup de questions [...] Je prépare tout doucement la sortie [...] C'est

⁸¹⁰ « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », art cit, p. 277 (Je traduis).

⁸¹¹ Quelques détenus refusent la « gamelle » servie par l'administration pénitentiaire, dénonçant la mauvaise qualité de la nourriture. Ils peuvent cantiner pour avoir accès à d'autres produits. Timur préfère manger la « gamelle » pour économiser de l'argent.

facile d'imaginer en prison son futur, mais faut que ça se réalise, je suis un bon cuistot, j'aimerais bien ouvrir mon resto, je suis d'origine turque, j'avais un Kebab. Mon but c'est de les rendre heureux, car le temps que j'ai passé ici, elle a été là pour moi, je veux les emmener en vacances, qu'ils ne se plaignent de rien, qu'ils ne manquent de rien. Je veux sortir avec un travail et pendant que je m'occuperai de mon resto, je pourrai être présent. Fini de trainer et guetter la cage (prison). Je suis arrivé à 27 ans, j'ai 34 ans, je vais sortir à 37 ans, c'est fini tout ça, ça va être ma famille avant tout.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

Les effets concomitants de l'âge, de l'entrée dans la paternité et de la détention provoquent une prise de conscience de Timur sur ses choix et ses actes. Il réfléchit à la manière d'être un père tout en imaginant les événements positifs qui surviendront après la libération. Dans l'ouvrage de Mohammed et al., de nombreux chercheur·es ont montré que le choix et la décision d'abandonner des pratiques délictueuses constituent la première étape de la sortie de la délinquance. Certains détenus adoptent souvent un discours fantasmatique qui leur permet de se maintenir, se stimuler et d'écarter l'ombre des espoirs déçus. Timur souligne à juste titre la facilité d'imaginer son futur en prison, mais ce futur n'a de sens que s'il est transformé en avenir⁸¹². Plus généralement, les détenus classés dans ce type évoquent leur devoir moral envers eux-mêmes, mais surtout envers leurs proches de ne plus revenir en prison. Ils veulent prendre soin d'eux, mais surtout de ceux qui ont été présents tout au long de leur incarcération.

À la lecture de l'ouvrage collectif *Les sorties de délinquance*, il apparaît que « l'arrêt de la délinquance repose sur le fait que l'individu possède une motivation ou des perspectives suffisantes pour pouvoir se détourner de la délinquance »⁸¹³. Par motivation ou perspectives, les auteur·es entendent des « planches de salut » (par exemple le mariage, un emploi) qui pourront entraîner « une diminution de la désirabilité et de la pertinence d'un comportement délictueux ». La *paternité ressource* s'inscrit dans un projet de fin de la délinquance et une réflexion sur l'incarcération. La peine de prison — qu'elle soit la première ou non — est vue comme un moment de décision. Elle permet d'envisager ou au moins rêver un futur après la détention. Ces pères, à la différence des *paternités brisées*, sont conscients des ressources — notamment familiales — dont ils peuvent se saisir pour impulser une bifurcation biographique⁸¹⁴.

⁸¹² A.-M. Marchetti, *Perpétuités*, *op. cit.*, p. 266.

⁸¹³ M. Mohammed (ed.), *Les sorties de délinquance*, *op. cit.*, p. 109.

⁸¹⁴ Marc Bessin, Claire Bidart et Michel Grossetti (eds.), *Bifurcations: les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, Éd. La Découverte, 2009, p. 277.

2 - Mettre à profit les possibilités qu'offre le système carcéral

La paternité apparaît comme un point d'ancrage dans ce désir de réappropriation biographique. Elle est à la fois un facteur et un effet de cette réappropriation qui est généralisée aux différentes sphères sociales des détenus. La *paternité ressource* se caractérise par une mise à profit du temps de l'incarcération. Yasmine Bouagga explique l'importance de participer au « jeu », ce qui suppose de se conformer aux attentes de l'administration pénitentiaire afin d'en obtenir les gains⁸¹⁵. Dans le chapitre sur la *paternité brisée*, j'ai évoqué les attentes des conseiller·es d'insertion de probation qui consistent notamment à faire reconnaître aux condamnés les motifs d'incarcération et à réfléchir aux conséquences de leurs actes sur les victimes. D'autres attentes existent telles que travailler, s'impliquer dans des activités (scolaires, artistiques...), être calme en détention, etc. Par la suite, les professionnel·les sont amené·es à évaluer le degré de responsabilisation et d'adhésion des détenus. Participer au « jeu » consiste à la fois à en comprendre les règles et à être en mesure de les appliquer, ce que j'ai nommé l'adhésion aux « sociabilités carcérales institutionnelles ». Les détenus classés dans la *paternité ressource* se présentent comme des personnes dit de « valeur »⁸¹⁶ dans les conceptions carcérales et qui sont pour la plupart reconnues en tant que telles au sein de de la détention. Je prendrai l'exemple de **Fabrice** et **Cyril**.

Aujourd'hui je me sens même plus un détenu, j'ai encore vu le chef, il m'a dit que je faisais partie de la famille, vous voyez quand même. Je passe bien, j'ai une bonne mentalité et je suis correct. Le chef me le dit, je suis pas un délinquant ou un voyou. Je suis pas malhonnête. Y a des bonnes personnes ici, on a fait une faute, mais ça détermine pas ce que je suis. Une erreur, ça arrive aussi. [Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

J'ai pas d'accroche avec eux (*les surveillants*), si j'avais un mauvais comportement, si j'avais des rapports, je serais pas là, j'ai toujours eu des postes de responsabilité. Faut être respectueux, pour qu'il y ait une confiance. [...] ça fait 3 ans que je suis en détention, ça fait 3 ans que j'ai rien eu, je suis sur la préparation de ma conditionnelle donc faut faire une croix dessus, bien se comporter [...]. Y a beaucoup de détenus qui se shootent aux médocs, y en a une quinzaine et ils dorment toute la journée, ils voient pas le temps passer, j'en suis pas là encore. [...]

Moi je dis bonjour à tout le monde, j'apporte le café, le croissant au directeur, je ne sais pas ce que ça rapporte, mais c'est bien. À Y., la cheffe de détention, elle m'a dit « comme vous travaillez bien, si j'ai quelque chose à faire dans la maison je vous appellerai ».

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Les deux enquêtés sont incarcérés pour de longues peines, ils travaillent et bénéficient d'une certaine confiance de la part du personnel pénitencier. Fabrice s'occupe de la salle de sport de la prison et a obtenu des permissions de sortir pour participer à des courses tandis que Cyril est en charge du

⁸¹⁵ Y. Bouagga, *Humaniser la peine ? Ethnographie du traitement pénal en maison d'arrêt*, op. cit., p. 236.

⁸¹⁶ Léonore Le Caisne, *Prison : une ethnologue en centrale*, Paris, Odile Jacob, 2000, 394 p.

service des fouilles. Tous deux mettent en avant leur image de citoyen respectueux et respectable, leur crime ne déterminant pas ce que qu'ils sont. Ils décrivent leurs bonnes relations avec les chef·fes de détention et les surveillant·es. Ce type de rapport s'inscrit dans un mouvement réciproque de don/contre-don. D'un côté les détenus maintiennent le bon ordre et la tranquillité de la détention en se conformant « aux règles de l'établissement et en acceptant le système », de l'autre le conformisme des détenus engendre « chez le surveillant une attitude de souplesse et de coopération »⁸¹⁷. Marion Vacheret ajoute que « les détenus peuvent tenter de combattre cette image de citoyen non réintégré dans la collectivité [...] [en démontrant] que les représentations dont ils font l'objet ne leur ressemblent pas. » Pour prouver qu'ils sont réintégré, ils doivent avoir « réglé leurs problèmes » montrer qu'ils « sont devenus des citoyens respectueux des lois », qui marchent droit et qu'ils ont un « un bon comportement institutionnel »⁸¹⁸. S'adapter au système carcéral suppose d'être actif en détention.

Travailler, passer des diplômes et faire des activités

Avoir un travail en détention est particulièrement prisé. Il permet de mettre à profit le temps de sa peine et de l'occuper, mais également d'avoir un pécule. Lors d'une observation en commission d'application de peine, les professionnel·les (CIP, JAP, surveillant·es...) promeuvent les détenus qui travaillent et dont le salaire est utilisé à bon escient (payer ses parties civiles et envoyer de l'argent à sa famille). Travailler constitue un gage de la « bonne » réhabilitation des détenus. Je rappellerai cependant que les places sont chères, en maison d'arrêt plus qu'en centre de détention, les listes d'attentes sont longues. Les détenus classés dans la *paternité ressource* travaillent pour la majorité (l'information manque pour cinq enquêtés qui ne l'ont pas évoqué en entretien), cela s'explique par leur présence en centre de détention. Certains cumulent le travail avec d'autres activités notamment sportives. Cyril décrit son besoin de travailler : « *en détention, j'ai demandé tout de suite à travailler, j'avais la bougeotte* ». Fabrice Guilbaut montre que « le temps du travail se vit pour tous comme un exutoire spatial et temporel, il permet de s'extraire de l'exiguïté des cellules suroccupées pendant 6 heures par jour, et ainsi de se dépenser physiquement »⁸¹⁹. Le travail est d'autant plus important qu'il agit comme « maintien d'une identité »⁸²⁰. Fabrice Guilbaut résume les apports d'une activité rémunératrice en prison :

⁸¹⁷ Marion Vacheret, « Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison », *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n° 3, p. 296.

⁸¹⁸ Marion Vacheret, « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et Société*, 2002, vol. 26, n° 1, p. 93.

⁸¹⁹ « Le travail pénitentiaire », art cit, p. 777-778.

⁸²⁰ M. Pollak, *L'expérience concentrationnaire*, op. cit.

« Travailler en prison, c'est aussi, pour les détenus, avoir la possibilité de réactiver des rythmes sociaux qu'ils ont pu connaître auparavant et se raccrocher partiellement au statut de travailleur qu'ils ont pu occuper, c'est-à-dire qu'ils retrouvent un statut dont ils ont été dépossédés. L'exercice d'une activité de travail permet la réintroduction du clivage vie privée/vie professionnelle. Finalement, la centralité du travail et sa puissance normalisatrice se vérifient jusqu'en prison. Celle-ci est une instance de socialisation qui a pour but de transformer les individus, mais, en proposant du travail aux détenus, elle leur permet aussi de réactualiser un rapport au temps et à la "vie normale" que la plupart ont déjà vécu en tant que personnes libres. Autrement dit, l'institution "travail" agit dans l'institution totale comme instance d'une "socialisation continue" (Darmon, 2006, pp. 99-121) »⁸²¹.

Le travail apporte également un support identitaire à la paternité, car il redonne un statut de pourvoyeur a minima. Dans la troisième partie, je reviendrai sur la valorisation des mandats par les détenus.

Les activités, qu'elles soient rémunératrices ou non, apportent aux détenus une capacité de moduler leur temps et de construire des temps vécus. Elles sont porteuses de sens. **Larbi**, incarcéré en maison d'arrêt, n'a pas obtenu de travail, mais revient sur ce qu'il fait en détention :

Vous savez ça me dérange pas du tout de parler, j'ai beaucoup de temps à donner, j'essaye d'ailleurs de faire toutes les activités possibles. J'admire beaucoup les gens qui viennent faire des interventions en prison comme vous, surtout que vous êtes assez maltraitée par les surveillants et tout. Je fais beaucoup d'activités.

Tu as fait quoi comme activités ?

J'ai fait une sorte de thérapie, je me rappelle pas le nom, pour connaître son corps, j'ai fait aussi une conférence sur les arts premiers, pas primaire, ça a changé de nom sinon ça fait trop primitif puis des cours de dessin. Je m'inscris à tout, vu que je ne fais pas de promenade faut que je m'occupe sauf le samedi ou j'y vais parce que c'est 1 h

Pourquoi ?

Parce que franchement deux heures dans un truc qui fait deux fois ce bureau, ça me plait pas du tout. Et puis tu tournes en rond comme un débile. Il y a que des enfants en promenade, ils sont trop jeunes, trop cons [...]. Enfin j'ai fait des activités que j'avais jamais faites, j'ai appris à dessiner à 40 ans, mais maintenant c'est terminé, pareil pour le théâtre. Je continue la poterie ainsi que l'école c'est CAP-BEP Comptable, j'ai déjà ce diplôme, mais c'était pour pas perdre le niveau et puis pour m'occuper. Le prof veut que je devienne son assistant, parce qu'on est 13, et il a pas le temps d'aider tout le monde, de tout corriger, donc je l'aide. Ça fait bizarre tout de même, ça fait 23 ans que je suis plus à l'école. [Larbi, 40 ans, marié, 4 enfants (1 à 14 ans), incarcéré depuis 11 mois, MA]

Il est possible que Larbi souhaite faire face à son statut disqualifié en décrivant une meilleure image de lui-même en tant qu'élève actif et soutien du professeur. Il met en évidence l'arbitrage effectué entre les activités qui ont à la fois une valeur et une utilité, ce qui n'est pas le cas de la promenade à ses yeux. Les manières d'utiliser son temps sont soumises à une évaluation par les détenus, mais

⁸²¹ F. Guilbaud, « Le travail pénitentiaire », art cit.

également par l'institution⁸²². Il n'est donc pas étonnant qu'ils cherchent à répondre à cet attendu. **Thomas** a également passé des diplômes et s'est inscrit à des formations pour « mettre à contribution ce temps » :

J'ai mis à contribution ce temps, j'ai passé des diplômes, un de mécanique puis j'ai fait une formation bâtiment puis de tri sélectif et là je suis en train de faire cuisine, puis j'ai passé un CFG, c'est comme le brevet et j'ai commencé le CAP, mais j'ai été transféré. Je n'ai jamais fait de mitard, j'ai toujours fait plein d'activités.

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (3 mois et 4 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

D'autres encore se mettent au sport en détention ou accentuent leur pratique.

J'ai découvert le sport ici, avant deux minutes de course et je connaissais, maintenant je fais 5 km. Maintenant j'apprécie de faire ça, c'est ce qui me permet de tenir, ça m'a beaucoup aidé, ça me fait tenir plus que ma famille parce que tu la vois que deux fois par semaine. J'ai perdu 14 kilos, ici je mangeais trop. Ma famille ils m'ont pas reconnu la dernière fois, je leur ai dit que je suis dans un centre de remise en forme, sacré centre. Maintenant je le prends comme une expérience.

[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

J'ai fait du sport pour garder une image de moi, c'est un reflet. Je me dis que toutes ces années-là n'ont pas servi à rien. On me donne pas mon âge, ça me reconforte. J'ai toujours fait du sport, mais j'en fait encore plus ici. Ça permet de tenir la forme et puis ça tient la tête, c'est une soupape. C'est déjà le cas à l'extérieur, mais c'est d'autant plus vrai ici. Dehors on peut évacuer de plein de manières, ici il faut se fatiguer.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Les deux enquêtés mettent en avant l'image qu'ils ont d'eux-mêmes et celle qu'ils renvoient aux autres grâce à l'activité physique. Le sport constitue une expérience salvatrice qui participe à la réappropriation biographique. Comme le travail, il donne du sens au temps pénitentiaire et contribue à la valorisation de soi.

Avoir des activités ou un travail en prison n'est pas propre aux détenus classés dans la *paternité ressource*, néanmoins cela s'inscrit dans un processus global de réappropriation biographique. Il s'agit de mettre à profit sa peine en utilisant tous les dispositifs proposés par l'institution carcérale. Ces détenus se constituent un cadre qui leur permet de se raccrocher à une vie passée, présente et surtout à venir. Dans la *paternité marginale*, j'ai montré que pour rendre l'incarcération acceptable, les détenus se (re)construisent un « chez eux ». Ils s'adonnent au « business », renouent des relations avec leurs

⁸²² Au sein de l'institution, les discours concernant les activités physiques et sportives sont contradictoires. D'un côté elles contribuent « à la préservation de la santé et à l'insertion sociale des personnes détenues » et offrent un espace d'épanouissement physique et mental » (Leguedey, 2004, p. 5). De l'autre Yasmine Bouagga montre que les rares activités proposées comme la musculation sont peu valorisées par les professionnels lors des commissions d'application de peine. Ils/elles considèrent qu'elles participent peu à l'élaboration d'un projet de réinsertion. L'institution n'est pas en mesure de proposer des activités diversifiées et disqualifie celles qui sont disponibles. *Humaniser la peine?: enquête en maison d'arrêt*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.

connaissances et pratiquent la musculation avec pour objectif d'affirmer leur masculinité. Ils recherchent à établir une continuité entre le précarcéral et le moment de l'incarcération. Michel Pollack analyse également cette nécessité pour l'individu de « faire coïncider les trois moments de l'identité : l'image de soi pour soi (autoperception), celle qu'il donne à autrui (représentation) et celle qui lui est renvoyée par les autres (hétéroperception) »⁸²³.

Je note également des différences entre ces deux types dans les relations nouées avec les autres détenus. Pour la *paternité ressource*, elles se situent entre l'indifférence et la figure d'ancien.

Être indifférent aux autres détenus ou faire figure d'ancien

Les détenus regroupés dans la *paternité ressource* se définissent pour la plupart comme des solitaires. Qu'ils aient connu ou non la prison, ils n'ont pas le sentiment d'être à leur place au milieu des jeunes habitués à la détention. L'isolement constitue un moyen de limiter les rapports avec les autres. Ils ne souhaitent ni partager leurs problèmes ni écouter ceux des autres, « la protection de soi passe en priorité »⁸²⁴.

Et je sature ici. Parfois j'ai envie de rester dans ma cellule et plus les voir (*les détenus*). C'est plus mon monde. Pour Lemieux (*nom de famille d'un CPIP*) c'est pas mon monde, tomber à 35 ans c'est pas facile. La plupart c'est pas des primaires, ils ont l'habitude de venir surtout au CD. Et puis rencontrer des violeurs, c'est un monde à part. Là j'ai vraiment hâte de sortir.
[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

J'ai pas trop de relations, je commence à 7 h jusqu'à midi et puis 13 h 15 jusqu'à 17 h. Je m'entends bien avec les collègues du boulot.
Tu leur parles un peu de toi, de tes problèmes ?
Non on parle pas trop des problèmes. J'ai pas envie de raconter ma vie, on se connaît d'ici, j'ai pas trop envie d'en parler.
[Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Moi je suis dans mon coin, je m'occupe de personne, je veux pas connaître, je veux pas écouter. C'est peut-être malheureux à dire, mais c'est chacun pour soi, j'ai traversé trop d'épreuves, j'ai plus le temps. [Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

La majorité des détenus de ce type entretiennent un rapport distancié aux « sociabilités carcérales parallèles ». Ils évitent les autres détenus – notamment quand ils sont incarcérés pour mœurs –, mais également pour se soustraire aux problèmes de la détention (conflits, trafic de stupéfiants, bagarre). Ils se sentent trop âgés pour maintenir ce type de relations. De fait, s'éloigner des détenus constitue un moyen de mettre à distance le monde carcéral et d'entrevoir le futur par-

⁸²³ L'expérience concentrationnaire, *op. cit.*, p. 321.

⁸²⁴ M. Vacheret, « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », art cit, p. 298.

delà les murs de la prison. Philippe Combessie explique que les récits de l'expérience de l'enferment sont un élément de différenciation sociale⁸²⁵. Louis par exemple décrit nettement cet aspect :

Tu as des relations ici ?

Non personne, je veux pas de copains en prison, car je vais sortir. Je vais pas penser prison, je n'en veux plus. Ici je me suis dit que c'était une expérience, j'ai passé un CAP de cuisine et j'ai 740 euros cantinable, on m'enlève mes parties civiles, je paye un avocat, avant j'envoyais des mandats, maintenant je garde, je mets de côté.

[Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Pour la *paternité marginale*, la première incarcération est narrée comme un « rite de passage »⁸²⁶. Les différents passages en prison font de la délinquance un mode de vie. Elles viennent confirmer l'extension du réseau délinquant et la progression dans le trafic⁸²⁷. Pour la *paternité ressource*, l'incarcération est appréhendée comme une expérience nécessaire pour entamer un tournant biographique. Certains détenus, par leur statut d'« ancien », ont aussi une plus haute estime d'eux-mêmes par rapport aux plus jeunes qu'ils rencontrent en détention. Ils mettent en avant ce qu'ils ont fait et se présentent comme des hommes responsables. Ils se plaignent des comportements des « jeunes », ce que constate également Lucy Bony dans son étude,⁸²⁸ mais se décrivent également comme des conseillers.

Je vais pas aller en promenade, je vais faire le grand-père.

[Kylan, 30 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA]

Tu es un peu le papa de la prison ?

Bah oui je suis l'ancien. Ils me demandent des conseils surtout au niveau des lois. Donc j'essaye de les aiguiller parfois y a des gens, je leur explique la vie. Je leur fais des petites leçons de morales. Les jeunes de maintenant ils sont durs, ils disent plus merci, ils savent pas, c'est affolant. [...]

Quand ils ont rien, ils partent dans la drogue, dans les conneries. J'ai jamais vu autant de drogues.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

J'ai jamais eu une réflexion en 3 ans, c'est dû à ma façon de parler. Je suis l'ancien, faire de l'esbroufe tout le monde peut en faire. J'ai 54 ans ça inspire le respect, avec ma gueule je peux imposer le respect. La station que j'ai eu à Aulnay, je l'ai tenu pendant 20 ans et j'étais dans le milieu, j'ai vu grandir les terreurs donc les gars qui se prennent pour Escobar... mais ils n'ont pas vécu à Nanterre. Ici c'est petit, tu as ta petite gloire, ils jouent sur ça, sur une notoriété, mais en région parisienne, tu es un anonyme. Ici les contacts sont limités, c'est l'esprit de la campagne, c'est plus du cancan. La Picardie c'est particulier.

[...]

⁸²⁵ *Sociologie de la prison, op. cit.*

⁸²⁶ Arnold Van Gennep, *Les rites de passage : étude systématique des rites : de la porte et du seuil, de l'hospitalité de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.*, Paris, A. & J. Picard, 1991, 146 p.

⁸²⁷ Lucie Bony, *De la prison peut-on voir la ville ?*, Sous la direction de Jean-Pierre Lévy et Philippe Combessie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Nanterre, 2014, p. 224.

⁸²⁸ *Ibid.*, p. 264.

Ici on me demande pas mal de conseils, je vais me faire rémunérer. Je réponds, je leur explique les choses. Par exemple pour la prime à l'emploi ou d'autres choses. Je leur donne des conseils pour l'après-prison. Je leur dis que s'ils ont le SMIC, ils ont moins de chances de braquer une banque. [Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Dans la cellule, c'est moi le plus vieux, je les protège, je donne des conseils. Y avait un petit jeune, Mickaël, il s'embrouillait tout le temps, je le protégeais pour qu'il évite les conneries. Y a un autre petit rebeu, je m'en suis occupé. Après, on peut pas dire que je fais le papa, mais je conseille, même si les conseillers sont pas toujours meilleurs payeurs [...]. Le petit jeune dans la cellule, il était en panique quand il est arrivé, il s'est fait démonter par les autres mecs, je le protège un peu, je le défends. [Larbi, 40 ans, marié, 4 enfants (1 à 14 ans), incarcéré depuis 11 mois, MA]

Les « anciens » décrivent souvent un changement de mentalité des jeunes, mais pas nécessairement au sein de la population carcérale. À la différence des détenus rencontrés par Lucy Bony ou Léonore Caisne, ils ne sont pas nécessairement reconnus au sein du milieu délinquant et forment peu de groupes. Ils ont parfois quelques affinités avec des personnes qu'ils ont connues avant la prison, qui sont condamnées pour la même affaire ou avec qui ils travaillent au sein de la détention. Leur profil se rapprocherait du troisième type construit par Manuel Cabelguen. Ils ne sont pas nécessairement incarcérés pour des délits à caractère sexuel – comme c'est le cas pour l'auteur –, mais ils ont été condamnés à des longues peines. Leurs discours sont moins empreints de représentations « machistes » et ils parviennent « à acquérir un certain respect, qui suffit à les mettre à l'abri des violences physiques ou du racket. Probablement parce qu'ils rendent certains services comme l'écriture du courrier ou parfois en offrant des conseils juridiques, et qu'ils occupent des postes à responsabilité, il semble qu'ils réussissent à s'imposer suffisamment auprès de l'ensemble de la population carcérale pour se garantir une relative tranquillité »⁸²⁹.

L'habileté sociale de ces détenus leur permet à la fois d'éviter les conflits au sein de la détention, mais aussi d'être relativement bien vus par les différents membres de personnels. Ils font figure de détenus respectueux et actifs. Ils se rapprochent du détenu modèle qui se définit par ses qualités morales et sa maîtrise de soi et de ses émotions. Ce profil correspond par certains traits aux détenus rencontrés par Léonore Caisne en maison centrale⁸³⁰. Ils sont dotés d'une « mentalité et d'une bonne tenue »⁸³¹. Denise Jodelet précise que la « mentalité participe de l'ordre culturel », elle concerne « la disposition d'esprit à l'égard des valeurs de vie fondamentales – travail, effort, coopération, sens des responsabilités »⁸³².

⁸²⁹ « Dynamique des processus de socialisation carcérale », art cit, p. 24.

⁸³⁰ A la différence des enquêtés rencontrés par Léonore Caisne, ils ne sont ni des détenus particulièrement signalés (DPS), ni incarcérés à perpétuité et ne font pas parti d'une délinquance organisée et ancienne.

⁸³¹ *Prison, op. cit.*, p. 129.

⁸³² Jodelet Denise, *Folies et représentations sociales*, Paris, PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », 1989 in (Caisne, 2000)

Le rapport à la détention de ces détenus les conduit finalement à avoir une appréhension différente de leur peine. Ils sont dans l'acceptation de leur incarcération et tentent d'amorcer une démarche réflexive.

3 - Accepter sa peine

Dans la *paternité suspendue*, les détenus cachent les motifs de leur incarcération et abordent peu le sens de la peine. Pour la *paternité brisée*, l'incarcération est évoquée comme une chute. Les détenus se définissent comme des victimes de l'institution judiciaire et insistent sur leur douleur, leur souffrance et leur sentiment d'abandon. Je note de réelles différences pour la *paternité ressource*. Les détenus de ce type considèrent la détention comme un moment pour mûrir et prendre conscience des actes qu'ils ont commis. Ils souhaitent s'inscrire dans une démarche positive de changement.

Louis a connu trois unions. De la première sont nés trois enfants qui sont au moment de l'entretien âgés. Puis il se remarie. Il commet un viol sur l'une de ses belles-filles pour lequel il est condamné des années après. Entre temps, il se remet en couple et naîtra sa dernière fille. Cette union se termine au moment de l'incarcération. Lors de sa mise en examen, il nie et renvoie la faute sur la victime. Puis l'incarcération le conduit à suivre une thérapie et à analyser sa situation. Il se confronte à son acte, à la différence des hommes violents évoqués dans le type précédent.

Je suis conscient de plein de trucs, mais dans le sens, je regrette, j'ai raté ça et ça. Avant j'avais toujours peur du futur, je me protégeais, je faisais les choses au fur et à mesure. Avant j'aurais été en panique à l'idée d'être incarcéré. On a peur, on veut sauver sa peau, on ment et après on voit ce qu'on a perdu. On dit qu'on regrette, car on sait qu'on va s'en prendre plein la gueule maintenant je regrette parce que je comprends [...]. Maintenant j'arrive à être objectif dans ce que je pense et ce que je ressens. Maintenant je peux parler, car j'ai plus besoin, je peux pas vraiment l'expliquer, mais j'ai pris conscience des choses [...]. Maintenant ce qui est important c'est sortir pour mes enfants [...]. Au début de mon incarcération je voulais sauver ma peau, au début on accuse tout le monde. C'est pas un truc de psy ce que je te dis, le psy sert juste à remettre en cause tout ça.

[Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Louis marque le passage entre « *sauver sa peau* » et « *être objectif* ». Dans les premiers temps de l'incarcération il ne reconnaît pas les actes qu'il a commis. Il veut éviter la prison et la stigmatisation sociale qui en découle. Puis le temps long de la peine le conduit à un tournant, pour avancer, il lui devient nécessaire d'assumer ses actes, les comprendre et les analyser. C'est un travail de reconstruction pour soi et les proches. **Cyril** ressemble également à Louis. S'il n'a pas souhaité aborder les motifs de son incarcération avec moi, il dit assumer les raisons de son incarcération.

Ça fait un an et deux mois que je suis incarcéré ici, quand on est conscient de ce qu'on a fait et qu'on connaît les risques, je passe une bonne détention, je suis honnête avec moi-même, j'ai accepté ma privation de liberté, je peux me regarder dans un miroir. J'affronte la vie en prison, je m'auto-flagelle pas, je me dis pas.... Comment je pourrais vous dire... je ne me dis pas que j'ai gâché ma vie. J'affronte mes propres démons, mais je ne suis pas comme certains qui se disent

innocents. Je sais ce que j'ai fait donc je fais ma peine normale. Y en a qui sont là depuis quelques années et qui n'assument pas. Dehors je pourrai profiter de ma vie, j'aurai payé ma dette donc automatiquement on pourra me dire ce qu'on veut. Le plus difficile c'est pour la famille parce que pour eux on sait pas comment ils réagissent.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Cyril marque une différence avec les détenus qui « *n'assument pas* ». En accord avec sa conscience, il évoque sa réhabilitation future. La détention devient une routine dont il faut s'accommoder pour préparer « sereinement » le futur. Pour plusieurs détenus, faire une thérapie a pu constituer un des points de départ de ce cheminement vers la (re)construction.

J'ai grandi, je pense que je ne suis plus le même, je vais avoir 33 ans, ça y est, l'histoire ça remonte à 2006-2007, y a dix ans, je suis plus le même. La prison, l'enfermement, la solitude, j'ai eu le temps de cogiter. J'ai vu une psychologue pendant six-sept mois à Amiens, elle m'a aidé à quitter ma femme, elle m'a aidé à faire les choses et comprendre certains aspects de ma vie.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Julien incarcéré pour homicide involontaire met en exergue l'importance du temps pour faire le point sur son histoire. Les effets concomitants de l'âge et de la détention provoquent une prise de conscience. La thérapie lui permet également de mettre de l'ordre dans sa vie personnelle et « *comprendre certains aspects de [sa] vie* ».

Je prendrai un dernier exemple. **Fabrice**⁸³³ est incarcéré depuis quatorze ans pour complicité d'assassinat. Il effectue la peine la plus longue de mon échantillon. Il reste malgré tout positif. À aucun moment il ne pense au suicide comme cela a été évoqué par certains hommes classés dans la *paternité brisée* : « *moi je peux pas me faire du mal, la vie est trop belle. Je m'aime trop pour me faire du mal. Je me dis déjà qu'on est sur terre pour un court passage, moi je l'ai déjà bien entamé. J'ai besoin de profiter encore. J'ai 41 ans, je suis arrivé à 27 ans, je suis sûr que vous ne les avez même pas* ». Il évoque à plusieurs reprises la prison comme un passage qui ne détermine pas entièrement l'identité d'un homme « *ça représente pas grand-chose de ce que j'ai vécu. Je dois le prendre comme une expérience, mais je m'en serais passé. J'ai appris des choses, j'ai fait une formation en cuisine, j'ai des billes* ». Pour supporter la détention, il décide de se donner « *des objectifs* », passer des diplômes, travailler, faire du sport et participer à des courses lors de permissions. Se rapprochant de la fin de sa peine, il commence à penser à la suite et à compter les événements qu'il va manquer avant de les vivre à l'extérieur, « *je l'ai attendu, depuis 2007, je compte les Noël, pas Nouvel An, mais Noël pour les enfants. Il en reste un. Je les ai comptés, il reste un Noël, un printemps, un été (rires). C'est là qu'on se dit que la liberté arrive, le tunnel était long, je vois la clarté. Je suis à la fin* ». La vie dehors devient un plus gros challenge que la prison. Elle est devenue une routine qu'il maîtrise : « *ma vie est déjà bien entamée et je me dis qu'il va falloir en profiter, s'occuper de ses enfants, retrouver quelqu'un. Peut-être que ça se*

⁸³³ [Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

passera bien... C'est une vraie chose pour laquelle je suis prêt sans être prêt. Ça va être mon dernier Noël, je me dis "c'est là, ça arrive", c'est une embouchure. Je me dis "c'est tout près, ça arrive". J'ai peur, ça va être dur. Je vais pas me laisser abattre. Je me dis que c'est pas ici que c'est dur, c'est dehors. C'est rien ici, c'est la routine ». Il conclut l'entretien en montrant que sa réhabilitation passe par l'acceptation de sa peine, « *je me dis que je dois payer, je dois être sanctionné pour mes actes. J'assume et j'irai jusqu'au bout. Tu rentres parfois dans une telle colère, tu penses au père, tu es à bout, mais j'ai tenu pour eux* ».

Myriam Joël évoque le moment de la détention comme un tournant, tandis que Gilles Chantraine reprend le terme anglais de *turning-point*⁸³⁴. Les entretiens laissent entrevoir ce souhait de changement initié par une prise de conscience. Il est probable qu'ils fantasment leur sortie et qu'ils se dépeignent une image positive d'eux-mêmes néanmoins ils ne rejettent pas la faute sur la société, leur victime, les femmes... Ils décrivent les changements positifs générés par la détention. Caroline Touraut utilise le terme d'« expérience retournée »⁸³⁵ pour définir la manière dont les proches retournent le stigmate carcéral qui les atteint et lui en donnent un sens positif. Il peut également être utilisé pour ces détenus. L'incarcération a des conséquences sur les proches et sur eux-mêmes, mais elle est avant tout bénéfique, car elle permet de « reconstruire un avenir plus serein »⁸³⁶. Myriam Joël parle d'une identité à « à la fois incarcérée et désincarcérée », car les valeurs de référence des détenus « se situent à l'extérieur de la prison » tandis que la détention est considérée « comme une période décisive et structurante pour un avenir espéré meilleur ». Ils tentent d'avoir du recul sur leur situation et cherchent « à exploiter au maximum leur détention pour s'assurer le contrôle présent et futur de leur existence »⁸³⁷.

Dans le chapitre sur la *paternité brisée*, j'ai montré la continuité entre leur perception de la peine et celle de la paternité. Le registre du drame envahit les deux sphères. Les hommes regroupés dans la *paternité ressource* effectuent de longues peines, mais dessinent les contours positifs de cette expérience et qui se retrouvent également dans leur description de la paternité. Ils font le constat des ressources qu'ils ont à leur disposition.

⁸³⁴ *La sexualité en prison de femmes, op. cit.* ; *Par-delà les murs, op. cit.*

⁸³⁵ Caroline Touraut a construit trois idéal-types pour définir l'expérience carcérale des proches : dévastatrice, retournée et combattive. Elle prend en compte le rapport au stigmate, rapport à l'expérience biographique et le rapport à l'institution.

⁸³⁶ *La famille à l'épreuve de la prison, op. cit.*, p. 107.

⁸³⁷ *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*

4 - Valoriser ses ressources intellectuelles, familiales et financières

Serge Paugam a décrit quatre types de liens sociaux (filiation, participation élective, organique et de citoyenneté). Il montre que ces liens sociaux s'entrecroisent. Ces derniers peuvent à la fois se fragiliser conjointement et conduire à des faiblesses cumulatives, voire à une rupture, mais également constituer une force cumulative qui prédispose à une intégration sociale stabilisée⁸³⁸. Les détenus regroupés dans la *paternité ressource* semblent bénéficier de ressources plurielles dont ils seraient en mesure de se saisir. Ils savent à la fois se servir des aides familiales et des aides institutionnelles.

Les détenus de ce type mettent à profit du temps de l'incarcération pour amorcer une bifurcation biographique. J'ai montré que la paternité fonctionne comme un moteur de la réinsertion, mais elle s'inscrit dans un contexte plus général. La plupart des détenus de ce type réunissent des ressources relationnelles, professionnelles, intellectuelles que je détaillerai succinctement dans cette partie. Dans un premier temps ils apprennent à connaître le système carcéral. Dans un second temps, ils amorcent des démarches pour anticiper leur sortie. Je rappellerai néanmoins que la durée d'incarcération a des effets significatifs sur la perception du futur : en enquêtant auprès de détenus dont les peines sont rarement supérieures à dix ans, le futur peut sembler moins incertain que pour ceux incarcérés en maison centrale où les durées peuvent aller jusqu'à la perpétuité. De fait, certains enquêtés sont très proches de la sortie au moment de la réalisation des entretiens. Pour **Louis** par exemple, j'ai dû avancer nos entrevues pour réaliser le troisième entretien deux semaines avant sa sortie. Il revient sur ses démarches pour obtenir une place dans une ferme et faire la transition entre la vie carcérale et l'après.

Je me suis rendu dans la ferme de Y. pour un placement extérieur. J'ai dû la jouer fine par rapport à mon CV. Donc j'ai fait un beau courrier expliquant que j'avais besoin d'un trait d'union pour retrouver mes marques. Je lui ai dit que j'avais pas de logement, elle n'est pas censée savoir pour la maison. Donc elle m'a envoyé la réponse le lendemain, elle cherche un cuisinier. J'ai vu le juge, j'ai reçu l'acceptation donc j'ai fait une demande de libération conditionnelle, le juge a un peu bloqué, car ma demande n'était pas officielle.

Tu peux me parler un peu de cet endroit ?

Pfff c'est une grande ferme, tout ce que je vois, c'est que je vais pouvoir récupérer ma voiture, téléphone, mon iPad et qu'il y aura plus la barrière prison pour l'employeur. Mes employeurs veulent me voir en visu et puis quand il y a mention justice-prison ça bloque. Le poste que j'avais pour Macdo est pas passé à cause de ça et puis ils ont vu l'article du journal, ils savent pour la prison. C'est pour ça que j'ai fait deux Facebook. J'ai un compte où j'ai des photos de moi à l'extérieur, j'ai des trucs de musique, je l'ai rempli lors de ma perm et Alexandre s'est chargé de l'actualiser. Sinon la ferme, ça va me faire marrer au début. Je travaille le matin ou l'après-midi et le reste du temps, j'irai voir les canards, les poules, j'irai cueillir les morilles. Je suis censé rester deux mois sans sortir, mais je pourrai voir mes enfants et avoir des perms. C'est important surtout pour ma fille, pour la petite, sa mère habite à deux kilomètres. J'aurai le téléphone, internet, ça va être

⁸³⁸ *L'intégration inégale, op. cit.*, p. 20.

beaucoup moins facile de me mener en bateau⁸³⁹. [Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

L'entretien met en exergue la capacité de Louis à faire ses démarches sans passer par un intermédiaire tel que les CPIP. Il contacte directement le juge et ses futures employeur·ses. Il décrit sa capacité à se mettre en valeur et à faire valoir ses compétences acquises avant la détention. Le motif de son incarcération le conduit à élaborer une stratégie de présentation de soi afin d'endiguer le stigmate carcéral. Son fils soutient sa démarche en contribuant à l'actualisation de l'image positive de Louis sur les réseaux sociaux. Avant même que le futur après l'incarcération soit efficient, il s'élabore dans le présent. Les structures narratives des entretiens laissent entrevoir les logiques d'actions des enquêtés, ils sont avant tout dans l'agir. Certains enquêtés peuvent s'appuyer sur des personnes ressources pour les aider dans leurs démarches, mais ils doivent avant tout être moteur de leur changement. **Cyril** revient sur cet aspect.

Je suis rentré seul en prison, je cherche par moi-même et même si j'ai deux sœurs qui ont le bras plus long que moi... mais même avec du piston l'emploi ne court pas les rues. Faut pas se fixer sur quelque chose. J'étais chauffeur routier, si je dois mettre des prix sur des boîtes de conserve je le ferais, tant pis. J'ai montré à la personne de pôle emploi ma motivation et elle a jamais vu un si bon CV, elle m'a dit qu'il y aurait pas de problème, je peux trouver, j'ai des facilités. J'ai fait du bâtiment, j'ai fait pas mal de métier, mais vu que je vais sortir avec un bracelet, je ne peux pas prendre la route, faudra un emploi fixe [...]. Je me bouge, je fais mes demandes et je fais des rapports. Le problème c'est que si y a un employeur qui est intéressé, il faut qu'il subisse toute l'enquête et on vous donne deux jours pour aller en Bretagne, pas une semaine et on n'est pas libre de nos mouvements. Mais bon à la fin, faut un résultat, faut être patient et montrer à la justice qu'on est prêt à se réinsérer même si ça les fait chier.

[...]

Si le détenu n'a aucune personne de confiance dehors pour faire ses recherches, pour ses demandes, il stagne en détention et un jour on va frapper à sa porte et on va le mettre dehors. Si on prend les devants, tu vas avoir la CIP qui va te dire « pourquoi vous n'êtes pas passé par moi », j'ai envie de dire « faut se sortir les doigts du cul », tu passes devant le juge, rien n'a été fait, donc je préfère me débrouiller. C'est les aléas de la détention, faut comprendre le manque de personnel, de moyens, ils veulent faire une justice exemplaire, mais faut se donner les moyens.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

La profession de Cyril, routier, le situe dans les classes populaires supérieures. Si j'ignore ce que font ses sœurs, il est possible que l'enquêté ait davantage de ressources. Il ne vient pas des mêmes strates sociales que les détenus classés dans la *paternité marginale* par exemple. Dans les extraits, Cyril utilise les verbes de mouvement « faire » « trouver » « se bouger » « chercher ». Il ne s'agit pas de faire du temps de la détention un temps d'attente ou entre parenthèses, comme cela est le cas pour les hommes classés dans la *paternité suspendue*. Le temps doit se resynchroniser avec celui du dehors. Le manque

⁸³⁹ Louis évoque la situation qu'il vit avec la mère de sa dernière fille. Celle-ci a fait reconnaître l'enfant par un autre homme. Il n'a plus de contact avec elle depuis son incarcération. Il a engagé des poursuites judiciaires.

notable de moyens dans la réinsertion des détenus contribue à les différencier. Ceux regroupés dans la *paternité ressource* savent à la fois utiliser les services qui leur sont offerts en détention, mais surtout en mobiliser d'autres, à l'inverse de ceux classés dans la *paternité marginale* qui connaissent les moyens illégaux pour (sur)vivre en détention (à travers le business notamment), mais s'éloignent des attendus institutionnels. Finalement dans ce quatrième type, les détenus maîtrisent les attentes du milieu, mais cherchent aussi à s'en éloigner.

La CIP je ne veux pas la voir, je l'ai vu une fois, je lui ai dit « voilà ça fait tant d'années que je suis incarcéré, j'ai besoin de personne, occupez-vous de ceux qui ont besoin ». J'écris juste à la juge quand j'ai besoin, je montre que je paye mes parties civiles. J'ai un suivi psy même si j'ai pas besoin. Au début j'en avais besoin, car je me retrouvais pas, mais quand je la vois on parle même plus de moi. Elle sait qui je suis, comment je suis, elle sait à qui elle a à faire, mais bon ça rassure l'AP (*administration pénitentiaire*). Après les CIP aiment pas mon fonctionnement, car ils aiment avoir le contrôle, ils trouvent que je suis un électron libre. Ils aiment pas que je passe par mes parents. Au début, on vit ça comme une agression, car on vit plus rien, on est démunis et puis après on se reprend, on se dit qu'on peut le faire. C'est vrai qu'ici les gens sont beaucoup assistés, mais avec ma personnalité ce n'est pas possible, j'ai toujours été comme ça.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Selon les types, l'histoire biographique a pu acquérir des significations différentes. Dans la *paternité marginale*, il existe une continuité entre le précarcéral et le moment de la prison. Pour la *paternité suspendue*, le précarcéral semble lointain et imprécis. Les détenus dépeignent des événements sur lesquels ils ont eu peu de maîtrise. Quant à la *paternité brisée*, l'incarcération marque la fin d'une vie « normale » souhaitée et idéalisée, mais aussi la fin d'un processus (reprise de la délinquance ou violence). Pour reprendre Paul Ricœur, c'est « l'idée d'un passé disparu qui pourtant fut - fut « réel »⁸⁴⁰. Le passé devient lointain et déconnecté du présent, tandis que le futur a du mal à émerger et prendre corps dans les récits. Enfin pour la *paternité ressource*, l'histoire personnelle est analysée par les détenus au prisme du présent de la détention et du futur envisagé. Il existe une indissociabilité entre les trois temps du récit. J'ai choisi dans cette partie de mettre au centre de l'analyse le moment de l'incarcération pour appréhender leurs parcours biographiques.

B. Des parcours familiaux hétérogènes

Dans la *paternité brisée*, les hommes deviennent père à des âges relativement proches de la population générale (29 ans contre 31 ans), tandis que ceux classés dans la *paternité marginale* ont 22,5 ans. La *paternité ressource* se situe entre les deux, ils ont 24 ans. La première naissance est peu anticipée, mais à la différence du premier type, elle s'inscrit davantage dans des relations conjugales durables.

⁸⁴⁰ *Temps et récit. Tome 3: Le temps raconté*, Paris, Éditions du Seuil, 1985, p. 148.

Tableau 29 Âge des détenus et âge au premier enfant pour les hommes classés dans la paternité ressource

	Âge des détenus	Âge au premier enfant
1 ^{er} Quartile	31,5	20,0
2 ^e Quartile	34,0	24,0
3 ^e Quartile	44,0	38,0
Effectif total (N=70)	15	

En ayant eu un premier enfant jeune, ce dernier est souvent âgé au moment de l'incarcération. Dans le tableau suivant, on entrevoit l'étendue d'âge entre le Q1 et le Q3. Tandis qu'on note une différence de sept ans entre le premier et le dernier enfant en Q2. Cette dernière naissance survient généralement peu de temps avant l'incarcération ou pendant dans un nouveau couple. Neuf ont eu des enfants avec la même mère, tandis que six ont connu des recompositions familiales dont deux ont eu des enfants dans une relation non durable. La *paternité brisée* se distingue sensiblement par l'âge des enfants. Le premier enfant à 6 ans tandis que le dernier en a 4 (en Q2). Ils ont été conçus généralement avec la même mère (12 sur 14).

Tableau 30 Âge du premier enfant et du dernier enfant des hommes classés dans la paternité ressource

	Âge du premier enfant	Âge du dernier enfant
1 ^{er} Quartile	7,0	1,0
2 ^e Quartile	9,0	2,0
3 ^e Quartile	17,5	6,0

Dans cette partie, je montrerai des parcours familiaux plus hétérogènes que dans les autres types déjà évoqués. Dans un premier temps, je reviendrai sur l'entrée de ces hommes dans la paternité et les différentes situations conjugales qu'ils ont connues, puis sur leur manière de percevoir la paternité de leur propre père et enfin en quoi leur expérience carcérale les distingue des autres membres de la famille.

1 - Entre accident et naissance anticipée : la joie de devenir père

Devenir père constitue pour certains hommes un moment fondateur avec l'acquisition d'un statut et de nouveaux rôles. En analysant quatre types, j'ai mis en évidence différents modes d'entrée dans la paternité. Pour la *paternité marginale*, elle n'instaure pas un tournant biographique, car les naissances sont souvent accidentelles. Au contraire pour la *paternité brisée*, les hommes ont énoncé leur souhait de se construire une famille. Quant à la *paternité ressource*, elle est plus difficile à qualifier. Certains sont devenus pères par accident, d'autres en ont eu le projet et enfin quelques-uns ont pu avoir des enfants d'une première union qu'ils ont peu ou pas connu tandis qu'ils se sont pleinement investis avec ceux de la seconde union. Je reviendrai dans la partie II.C sur les enfants nés en prison. Je décrirai succinctement la manière dont ils sont devenus pères.

Pour une grande partie des hommes classés dans la *paternité suspendue*, l'arrivée d'un l'enfant découle d'un *désir d'enfant unilatéral*. Les mères les auraient forcés à devenir parents en les mettant devant le fait accompli. Les hommes classés dans la *paternité ressource* évoquent rapidement les échecs contraceptifs ou la survenue d'un dernier enfant à la fin de la relation, néanmoins ils n'ont aucune rancœur envers les mères et en tirent par la suite une grande satisfaction. Après l'annonce, ils décrivent leur implication pendant la grossesse ou après l'accouchement. **Amed** et **Larbi** ont des parcours assez similaires. Ils deviennent pères relativement jeunes (20 et 26 ans) à la suite d'un échec de contraception. Le premier connaît depuis peu de temps la mère quand elle tombe enceinte. Il s'installe avec elle, puis a un deuxième enfant quelques années plus tard. Le second est en couple depuis une douzaine d'années. Pour les deux, les multiples incarcérations conduisent à la séparation.

C'était un projet pour le premier ?

Non pas du tout c'est arrivé subitement, elle était jeune, elle avait vingt ans et moi pareil, je sortais d'incarcération, on a eu une relation de quatre-cinq mois, je suis parti au Maroc et j'ai reçu un télégraphe où elle me disait qu'elle était enceinte, j'étais plutôt content et que ce soit un garçon, il est né en bonne santé. [...]

C'était bizarre d'avoir un bout de chou, la pilule est passée facilement, j'étais avec lui jusqu'à ses quatre ans, il dormait avec moi sinon il dormait pas.

[Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Ayden était prévu ?

Non pas vraiment on était jeune, quand elle est tombée enceinte, on a dit oui pour le garder, on était jeunes, mais ça faisait déjà 12 ans qu'on était ensemble. Elle avait un an de moins que moi, on a commencé la relation à 13 ans et on l'a eu à 25 ans. À 13 ans c'était des flirts des smacks, ça allait pas plus loin (rires).

Vous l'avez dit à vos parents ?

Oui on l'a dit tout de suite, on était graves contents.

Ça s'est passé comment avant l'accouchement ?

Elle est venue directe chez moi, sa mère voulait pas qu'elle soit avec un arabe, elle lui a dit « soit tu me quittes, soit tu avortes ». On voulait cet enfant donc elle est venue chez moi, car ses parents l'ont mise à la rue. Puis on s'est séparés à cause de la prison. Sa mère lui a mis la pression.

Du coup avant que l'enfant arrive, tu assistais aux séances chez le gynéco... ?

Ouais j'ai assisté à tout, je l'accompagnais partout.

Il se remet en couple après son incarcération avec une amie d'enfance. Ils ont deux enfants qui ne sont pas non plus planifiés, mais qui lui procurent de la joie.

Fozia, on se connaissait depuis longtemps, j'ai eu du mal à me poser, j'avais été 12 ans en couple et puis avec l'histoire avec Nadège (*la mère de son deuxième fils*)... et puis on s'est mis ensemble. Elle m'a permis de sortir la tête de l'eau, arrêter la drogue. Elle est tombée enceinte donc on a précipité le mariage [...]. Je me sentais pas prêt à me marier avant, mais finalement avoir un enfant ensemble, ça m'a rendu tellement heureux. Finalement tant mieux qu'elle soit tombée enceinte, on en parlait depuis un moment, mais j'étais pas prêt à cause de la justice.

[...]

On a d'abord eu Yassim, elle voulait une fille et moi aussi, mais c'était pas grave. Je loupe des trucs aujourd'hui, je mens pas, mais je l'ai accompagnée pour les prises de sang, pour voir si tout était normal. Pour l'accouchement de Yanis, j'ai tout vu.

[Larbi, 40 ans, marié, 4 enfants 1 à 14 ans), incarcéré depuis 11 mois, MA]

Dans le cas d'Amed la naissance du premier enfant est une erreur acceptée, tandis que pour Larbi, la première, la troisième et la quatrième naissance ressemblent à un hasard attendu, car elles viennent concrétiser une histoire conjugale. Le couple est installé et dure depuis déjà un certain temps. L'expression d'Amed, « *la pilule est passée facilement* » montre que le choc de l'annonce laisse rapidement place à la joie de devenir parent. Ils se sentent impliqués au moins émotionnellement dans la prise en charge de l'enfant, si ce n'est dans les pratiques. Sylvain et Louis connaissent également une première naissance non prévue dans le cadre de leur couple. Puis ils ont un second – voire un troisième enfant (pour Sylvain) – qui naît dans la continuité de la relation. Après une dizaine d'années de vie commune, ils décident de quitter leur compagne pour constituer une nouvelle union. **Sylvain** recouche avec son ex-femme ce qui donnera naissance à Emma tandis que l'arrivée du dernier enfant de **Louis** survient peu de temps avant la séparation.

Et pour Emma, enfin sa naissance c'était pas prévue ?

Moi j'ai pas trop fait gaffe. Je pense qu'elle l'a aussi fait exprès dans le but de me récupérer. Elle pensait que Laëticia lâcherait (sa nouvelle compagne) et quand elle a vu que c'était une fille alors qu'on avait 3 garçons... Moi après 3 garçons j'en voulais plus. Moi Emma je l'adore, je l'aime comme un fou, c'est la dernière, c'est ma princesse. Elle est blonde aux yeux bleus.

Et quand elle te l'a annoncé comment tu l'as pris ?

Je l'ai bien pris, c'était plus dur pour Laëticia que pour moi. Y a eu une cassure à ce moment-là. Je crois que j'ai attendu le dernier moment pour lui dire. Quand elle a su qu'elle était enceinte, j'ai dit au départ que c'était pas de moi. Je lui ai dit qu'il y avait qu'une fois, mais elle y a pas cru. Moi je l'ai acceptée, ça se passe bien. Elle a eu 2 ans le 8 novembre.

[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Nicolas était pas vraiment voulu, Émeline c'est arrivé dans la continuité et Guillaume elle a fait en sorte que, car on était plus vraiment... Elle m'a dit qu'elle le voulait, car elle sentait que ça partait, elle voulait tenir le couple, mais j'ai été heureux. On était forts ensemble pour élever les enfants, vivre ensemble, mais il n'y avait pas de passion.

[Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Dans les extraits, la naissance du dernier enfant constituerait une stratégie de l'ex-compagne pour maintenir le couple. Néanmoins, ils ne qualifient pas la situation péjorativement comme cela a pu l'être dans la *paternité marginale* ou *suspendue* où ils évoquent des paternités imposées. Ils tirent tous deux des éléments positifs de cette naissance. Sylvain est heureux d'avoir la fille qu'il n'avait pas eue tandis que Louis met en avant les capacités éducatives du couple parental. L'arrivée de ce nouvel enfant a certainement moins de conséquences pour un père qui n'en a pas la charge et qui se remet en couple. Mais dans les autres types où la situation est semblable, les discours sur les mères sont dépréciatifs. Finalement, je note peu de différence avec les récits des grossesses désirées. **Cyril** raconte que son premier fils est un projet puis le second survient par accident.

Oui c'était un projet, mais je ne pensais pas que ça arriverait aussi vite. Le premier c'était un projet, il fallait un garçon et j'ai eu un garçon. Le deuxième est arrivé par accident, je pensais que c'était une fille, mais c'était un garçon et je me suis arrêté là, j'ai pas cherché la fille.

C'était comment la grossesse ?

J'étais là à toutes les échos, c'est moi que l'emmenait chez le médecin, le jour de l'accouchement j'étais là dans la salle. J'ai toujours été présent pour mes enfants. J'ai un métier de chauffeur routier et après j'ai pris la route. J'ai eu onze jours de congé paternité [...]. C'était un peu dur, mais je m'occupais quand même de mes enfants, biberon, le bain, les couches, les courses.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Cyril est présent par alternance dans le foyer. Il est routier à l'international et travaille pendant la semaine. Il revient à la maison du samedi au lundi. Il lui arrive d'être absent pendant deux semaines, mais il « *l'appelait [t], essayai [t] de gérer le quotidien, les courses, le repas* ». Comme les enquêtés précédemment cités, il décrit son implication au moment de la grossesse et après l'accouchement. Seuls deux détenus ont eu des enfants non désirés dont ils ne se sont pas occupés. Comme certains pères regroupés dans la *paternité marginale*, ces naissances sont le résultat de relations censées être pour le *fun*. Je décrirai la situation de **Kylian** et **Sylvain**.

Si j'ai bien compris lors de l'entretien avec la psychiatre, vous avez des enfants ?

Oui j'en ai deux, un petit garçon de 18 mois et une fille de 13 ans que j'ai pas reconnue.

Ils s'appellent comment ?

Matthis et Alexia.

Ils ne sont pas de la même mère ?

Non, Maureen c'est le nom de la première mère.

Alexia était prévue ?

Non, je t'explique, c'était une amourette de vacances en Guyane, c'est la connerie d'un mec qui retourne au bled et qui a une copine au pays. Elle voulait un enfant de moi, elle a percé la capote, puis quand elle m'a dit « voilà je l'ai eu, je le voulais de toi ». Au départ j'ai assumé, mais l'argent elle le bouffait donc ça m'a gonflé. Je l'ai vu jusqu'à l'âge de 6-7 ans, elle prend le tel et elle m'appelle. Elle sait qui est son père, mais je lui laisse le temps de grandir. Sa mère est bizarre, je dirais pas protectrice, mais quand elle a eu son nouveau mec, ça a changé, ça a failli parti en couille, c'était chaud quoi [...]. Je pouvais encore la reconnaître, mais j'avais plein de problèmes dans ma vie à régler, et maintenant avec mon fils c'est différent, j'étais avec elle (*sa compagne*) de A à Z. Il va savoir qui je suis, je veux pas qu'il m'oublie.

[...]

Tu l'accompagnais chez le gynéco par exemple ?

J'allais partout, voir le gynéco, je voulais tout voir, j'étais trop excité. À l'accouchement, j'étais dingue, je voulais voir la péridurale, elle voulait pas, mais j'ai forcé, j'ai assisté puis quand il est sorti, j'avais la tête entre les jambes, j'ai coupé le cordon, j'étais à fond, l'infirmière elle comprenait pas, elle me disait que j'étais fou. Je voulais filmer, rien manquer. Je filmais de loin, au départ elle voulait pas, mais je m'en foutais, je voulais filmer quand elle le sortait du corps de sa mère et qu'elle le mettait sur elle. Elle était paniquée. En plus on habitait dans le 93 et on est allé dans le 15e, un vrai parisien mon fils. Il est né à 12 h 24.

Tu t'en rappelles bien ! (*Me montre son tatouage sur le bras droit où il est écrit Matthis et 12 h 24*).

[Kylian, 30 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA]

J'ai fait un peu de dégât avec les filles et pas qu'avec ma copine. Je me suis caché, ça m'est arrivé d'en avoir 3 en même temps.

(Avec une pointe d'humour) Et tu as un enfant caché aussi ?

Si si avant de connaître Virginie, l'été d'avant, c'était une fille que j'ai rencontrée pendant l'été. J'avais jamais eu de rapport. Au début on utilisait des préservatifs et puis on a arrêté. Je l'ai quitté en septembre, j'étais avec Virginie et elle m'annonce qu'elle est enceinte. En plus elle vivait à Nantes donc Eloïse a 18 ans et maintenant elle (*la mère d'Eloïse*) a son cabinet de vétérinaire à Soissons. Moi j'avais 17 ans elle en avait 23. C'était de l'amusement, mais on a eu Eloïse, ça s'est bien passé.

Tu as eu des contacts ?

J'ai eu quelques contacts, mais ça c'est pas très bien passé. C'est dur de créer des liens au bout de 15 ans et puis j'étais un peu « je m'en foutiste » [...]. J'avais pas envie de m'engager, j'étais pas son père j'étais juste le géniteur. Elle m'a jamais rien demandé, elle me l'avait annoncé.

[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Cette situation met en exergue des paternités différenciées. Selon l'histoire du couple et la nature du projet, l'investissement avec les enfants se distingue. Dans le cas de Kylian, il ne reconnaît pas Alexia. Il ne souhaite pas ce premier enfant qui est issu d'une « *une amourette de vacances* ». Il s'engage financièrement un temps avant de renoncer. Il n'a plus de nouvelles de sa fille depuis huit ans. Matthis, quant à lui, est né d'un projet de couple. Kylian le désire et suit les différents moments de sa naissance. Il l'intègre à son histoire personnelle. La situation est assez semblable pour Sylvain, la grossesse survient à la suite d'un « *amusement* » pendant les vacances. Il n'a pas de rapports avec Eloïse et se considère comme son géniteur. Cette naissance ne lui apporte pas le statut de père. Cette paternité différenciée nous montre que le lien à l'enfant et sa place dans la biographie du père dépendent très largement du rapport entretenu avec la mère et l'histoire familiale. Ces deux exemples restent peu représentatifs de la *paternité ressource*, car pour la majorité des hommes regroupés dans ce type, ils ont ou souhaitent avoir des relations avec l'ensemble de leurs enfants.

Dans les types précédents, j'ai noté une certaine homogénéité dans la façon d'être et de devenir père. Ici, certains hommes ont pu vivre une paternité qui les assimilerait à la *paternité marginale* (l'enfant ne s'inscrit pas dans un projet parental ou survient à la suite d'une relation de vacances) ou à la *paternité brisée* (l'exemple de Louis qui ne voit pas sa fille, car elle a été reconnue par un autre homme que fréquente la mère). Mais d'autres naissances issues d'une union précédente ou suivante s'apparentent à la *paternité ressource*. Elles vont contribuer à la (re)définition de leur paternité en les

amenant soit à devenir des pères davantage présents et engagés, à adopter une posture de rédemption, à chercher à se reconstruire ou encore à progresser. Finalement indépendamment du contexte de la naissance, les hommes regroupés dans ce type décrivent leur joie d'être devenus pères et comment ils ont souhaité s'investir.

2 - Des situations conjugales hétérogènes ?

Plus de la moitié des hommes regroupés dans ce type sont devenus pères avant l'âge de 26 ans. Cet aspect les rapproche de la *paternité marginale*, mais j'ai montré que leur entrée dans la paternité constitue un événement important dans leur vie. Leurs relations de couple sont généralement longues. Elles s'éloignent du modèle du *fun* ou de l'*expérimentation* exposé dans le chapitre sur la *paternité marginale*. L'arrivée d'un enfant conduit à la stabilisation du couple. Au moment de l'enquête, six enquêtés ne sont plus en couple et neuf le sont toujours. La durée de la relation varie de trois ans à quinze ans pour ceux séparés et de deux à dix ans pour ceux encore en couple. Huit enquêtés ont eu des enfants avec une seule mère tandis que les sept autres les ont eus avec au moins deux mères. Enfin, quatre enquêtés ont formé une union peu de temps avant l'incarcération ou pendant celle-ci. Ces situations donnent à voir des histoires conjugales hétérogènes, mais qui durent dans le temps. Ils ont eu le temps d'expérimenter leur paternité avant l'incarcération en vivant avec les enfants, tandis qu'un petit nombre apprend à être père en détention, ce que j'évoquerai dans la partie II.C.2.

Se séparer, mais maintenir la relation parentale

La séparation conduit beaucoup moins que pour les autres types à la fin de la relation parentale. Dans la première partie, j'ai mis en évidence le soutien des mères envers les pères et la manière dont elles favorisent la relation avec l'enfant pendant l'incarcération. La situation est assez semblable avant la prison. **Louis**⁸⁴¹ explique qu'avec son ex-femme, ils sont « *restés suffisamment posés et intelligents pour rester en bons termes et comprendre les choses* ». **Larbi**⁸⁴² raconte qu'au début de sa séparation avec la mère de son premier fils, la relation est conflictuelle. Il n'arrive à le voir qu'un dimanche par mois. Suite à une légère altercation avec un des membres de la famille de son ex-compagne, il obtient plus de temps avec son fils. Il rapporte la prise conscience de la mère, « *elle m'a dit « faut qu'on arrête avec la justice, le petit te réclame* ». Il lui explique que son fils va lui en vouloir de le priver de son père. Il ajoute qu'Ayden souhaite maintenant vivre avec lui et se rend régulièrement chez sa compagne actuelle « *il est toujours chez moi, il est adorable, tranquille, y a rien à dire [...]. Maintenant,*

⁸⁴¹ [Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

⁸⁴² [Larbi, 40 ans, marié, 4 enfants (1 à 14 ans), incarcéré depuis 11 mois, MA]

je suis obligé de l'engueuler pour qu'il aille voir sa mère ». La relation conflictuelle laisse place à l'apaisement. Grégory⁸⁴³ évoque les efforts réalisés pendant la séparation, « *c'était dur, mais on a tout fait pour s'entendre pour les enfants. Mes enfants, je les ai toujours vu normalement, y a des gens qui se déchirent, nous ça n'a pas été le cas* ». L'arrangement concernant les visites se fait à l'amiable, « *on n'est pas allés au tribunal, on s'entend bien avec mon ex, heureusement c'était à l'amiable* ». La proximité géographique de leur logement lui permet de les voir quand il veut, « *je l'appelais si j'avais envie, c'était tac tac, y a pas de problème* ». Tandis que pour les décisions à prendre, ils continuent de s'appeler « *elle m'en parlait toujours, si y avait des petits soucis on en parlait ensemble* ». La remise en couple de son ex-compagne remet peu en question sa place de père, « *je le connais bien. On se parle facilement, il m'a déjà amené les enfants en parler, j'ai déjà été chez lui pour une perm. Il prend part à l'éducation de mes enfants, aujourd'hui ça fait longtemps qu'ils sont ensemble* ».

La bonne entente des enquêtés avec leur ex-compagne peut s'expliquer par le temps écoulé depuis la séparation. Louis, Larbi et Grégory se sont séparés il y a au moins cinq ans. Ils ont pu prendre du recul sur la relation conjugale. Benoit Hachet montre que dans les situations de résidence alternée, le niveau d'entente entre les parents s'améliore avec la durée de la séparation⁸⁴⁴. L'âge des enfants est aussi un facteur explicatif. La relation parentale peut être sollicitée par l'enfant lui-même. Au moment de l'enquête, l'âge médian des premiers enfants est de 9 ans, pour les enquêtés présentés ici, ils ont entre 14 ans et 31 ans. Les rapports entre les deux parents, loin d'être toujours apaisés, peuvent s'améliorer et conduire à une relative satisfaction. Les hommes regroupés dans la *paternité ressource* n'évoquent pas d'éloignement géographique au moment de la séparation. La distance peut être une des variables explicatives de l'entente parentale : « plus les parents sont éloignés et plus leurs relations sont difficiles sans que l'on sache s'ils se sont éloignés en raison des difficultés ou si la distance rend les choses plus difficiles »⁸⁴⁵.

3 - La paternité de son père : un modèle

Beaucoup de détenus rencontrés ont vécu des histoires familiales difficiles et inscrivent leur paternité dans un contexte similaire. Ils ont, pour la plupart, construit une image paternelle à partir de leur propre vécu, de leurs actions, de leurs réflexions et d'un modèle de référence défailant. Dans la *paternité marginale* notamment, les détenus ont quitté le foyer familial précocement, ils connaissent généralement une entrée dans la paternité en étant très jeunes et sans emploi. Pour les hommes regroupés dans la *paternité ressource*, certains ont suivi un modèle assez similaire quand d'autres ont

⁸⁴³ [Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

⁸⁴⁴ *La résidence alternée : une sociologie de l'expérience temporelle des parents*, sous la direction de Marc Bessin, EHESS, Paris, 2018, p. 289.

⁸⁴⁵ *Ibid.*, p. 291.

travaillé, fait des études plus longues et ont eu des parents présents. Davantage que dans les autres types, ils dépeignent un portrait positif de leur père, à la fois comme un modèle à atteindre ou dont s'inspirer. Les pères de ces détenus n'ont jamais été incarcérés (ou ça n'est pas évoqué dans les entretiens), ils ont donc dévié du modèle initial.

Cyril a perdu son père peu de temps avant sa majorité. Il décrit les activités qu'il accomplissait avec lui.

Et votre père, vous l'avez connu ?

Oui jusqu'à l'âge de vingt ans, il est décédé d'un cancer, j'avais une très belle relation avec mes parents. J'ai eu une très bonne éducation, on était trois enfants. J'ai jamais passé outre le règlement. Si on sortait, on avait des heures et on les dépassait pas. J'ai eu des bonnes relations, ils m'ont appris les valeurs. Il était ajusteur rectifieur, il travaillait au micron près, mais ça existe plus maintenant c'est des robots qui le font. Il faisait des pièces pour l'aviation et des usines de pétrole. Ma mère a travaillé quand elle était jeune puis elle a fait mère au foyer. Elle était femme de chambre.

Vous partagez quoi avec votre père ?

C'était un fou de jardinage, il avait un petit jardin et bim dès qu'il rentrait du boulot il allait au jardin, quand je pouvais l'accompagner, mais mon père il s'est fait tout seul. Il a commencé à travailler à douze ans et demi, il travaillait pour nourrir son demi-frère, sa demi-sœur et sa mère, il savait tricoter.

Vous discutiez ?

Oui on discutait de temps en temps, dans le sens où on parlait pas politique, il avait son opinion, mais on parlait de l'école, des études, mon père c'était quelqu'un de très fort en orthographe et en math, mais j'ai pas suivi. Il était très minutieux.

Vous avez suivi son modèle ?

Je dirai que j'ai commencé, mais j'ai pas fini... avec l'incarcération. Oui peut-être, mais pas sur tout. [Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Cyril décrit les valeurs de ses parents et notamment celles de son père. Ce dernier est un ouvrier qualifié issu des fractions stables des classes populaires. Cyril fait figure de chef de famille en prenant en charge mère, demi-frère et sœur et en remplaçant son propre père. En creux, on entrevoit les différentes qualités de son père : responsable, travailleur, polyvalent, minutieux, cadrant... L'enquête décrit sa bonne éducation et le suivi scolaire dont il a bénéficié. La dernière phrase de l'extrait montre que Cyril a pu souhaiter suivre ce modèle, mais l'incarcération marque un temps d'arrêt qui le différencie de ce qu'a été son père.

Amed décrit également un père traditionnel, mais dont il se sent proche.

Et tes parents ?

Ils sont décédés.

Tu avais quelle relation avec eux ?

Super bonne relation

Et ton père ?

Mon père, c'était plus on jouait au foot, on faisait du vélo, on faisait souvent les travaux ensemble, très manuel. Il était maçon et je l'accompagnais, la peinture j'avais repeints chez moi et j'ai tellement bien fait qu'il me demandait de venir avec lui. On travaillait beaucoup ensemble, on regardait les infos et fallait lui expliquer, il parlait pas bien français, mais le plus grand partage c'était le Maroc, le bled, la campagne on y allait tous les ans.

C'était quel type de père ?

Il était autoritaire, mais cool, il ne buvait pas d'alcool, mais il aimait s'amuser, mais il fallait le respect à la maison. Respecter l'adulte, l'école, y avait beaucoup de respect, mais les problèmes dehors... mais l'incarcération, ça n'a pas créé de problème avec mon père, il m'a soutenu, il venait me voir tout le temps et si les gens de la famille ne venaient pas il leur parlait plus. Je suis comme lui je suis très famille, y a le respect après l'autorité, c'était comme chaque père, ce n'était pas un père copain, mais il était cool. [Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

La transmission de compétences professionnelles rappelle un système de dispositions sociales assimilé aux classes populaires supérieures. Elle est à la fois une valeur structurante et valorisée qui constitue un aspect fondamental de la relation père-fils. Parler de son père conduit à se positionner soi-même par rapport à lui. Amed qui évoque des problèmes d'alcool dans ses entretiens explique au contraire que son père ne boit pas. Il s'agit de montrer à la fois les ressemblances et les divergences.

Les hommes rencontrés ne sont pas dans la dépréciation de la figure paternelle, au contraire ils aspirent à définir leur propre paternité en se servant du modèle qu'ils ont eu.

Tu as manqué d'un modèle ?

Non mon père m'a bien élevé, ma mère aussi, c'est pas un souci. Mon père reste un modèle, il a toujours été travailleur, c'était un bossur. Il était à l'usine, je le voyais pas beaucoup, mais c'était une autre époque. Avant c'était plus strict maintenant c'est un peu plus cool, on va dire qu'on laisse plus faire, c'est parfois un peu n'importe quoi. J'ai pas les mêmes liens avec mes enfants que ce que j'avais avec mon père, mais je me pose pas trop ce genre de questions, c'est naturel. [Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Avec mon père je ne faisais pas grand-chose, on est issus de l'immigration, il avait pas trop le temps de nous emmener au parc Eurodisney, c'est le boulot, le boulot, il dormait quand il bossait pas, il a fait ça toute sa vie. Il est honnête il a pas triché contrairement à moi. [...] On s'aime sans se le dire sans se le prouver.

[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants, 20 mois]

Grégory et **Sofiane** décrivent des pères parfois peu présents dans le foyer, mais qui s'attachent à transmettre les normes dominantes des classes populaires stables de l'époque (le goût du travail, le respect entre autres). Le premier nommé décrit l'assouplissement des relations parentales liées à des différences générationnelles, tandis que le second le lie au parcours migratoire de son père. L'absence du père au travail est contrebalancée par sa droiture, à la différence de Sofiane qui « a triché » en cédant à un parcours délictueux. Les valeurs de leur père constituent un point de référence pour leur propre paternité.

Ces hommes montrent finalement que rien ne laissait présupposer une incarcération. Ils empruntent un chemin qui font d'eux des exceptions au sein de la famille précisément parce qu'ils viennent des classes populaires stables, ou auxquelles leurs parents ont aspiré. Apparaît le modèle du père immigré qui travaille de longues heures pour donner à ses enfants le meilleur. Leur

incarcération est donc un écart important par rapport aux aspirations familiales héritées, qu'ils cherchent à combler par une forme de « bonne volonté culturelle éducative » et qui se traduit par l'adoption d'un mode de paternité inspirée des normes supposées des classes moyennes.

4 - Être le seul à avoir fait de la prison

Dans la *paternité marginale*, l'incarcération apparaît comme une fatalité. Le mode de vie de délinquant s'inscrit durablement dans leur biographie et leur histoire familiale. Certains membres de leur famille ont d'ailleurs connu la prison. Ils suivent des « carrières de déviance » affirmées. Pour eux, il leur était peu probable d'échapper à ce destin. Au contraire pour les hommes regroupés dans la *paternité ressource*, leur incarcération en fait des exceptions. Pour le dire autrement, ils ont le sentiment d'être la « brebis galeuse » de la famille, néanmoins ils ne sont pas perçus de telle manière, car ils restent soutenus. Pour certains, ils ont cédé à la facilité et ont refusé le cadre imposé. Pour d'autres, différents événements biographiques les ont conduits selon eux à une erreur de parcours (notamment pour les grosses peines). **Sofiane** montre qu'il est le seul à avoir dévié.

Mes frères ont jamais eu de rapport avec la police. Je suis sorti du lot à la maison et depuis tout jeune. J'ai jamais aimé respecter les lois.

[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (3 et 5 ans), incarcéré depuis 20 mois, CD]

Sylvain quant à lui, est issu d'une grande famille. Il a 35 ans quand il entre en prison alors qu'il n'a jamais connu cet univers.

On est 9 frères et sœurs et je suis le seul, même dans mes proches, j'ai personne qui a fait de la prison, je suis le seul. J'en avais marre de bosser pour un patron, C'est pas permis à tout le monde d'escroquer, moi j'ai tout fait bien en ouvrant une entreprise, mais bon ça a foiré à un moment.

[Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Certaines familles découvrent seulement au moment de l'interpellation, les pratiques délictueuses ou les crimes commis par le proche. Aucun enquêté ne rapporte de ruptures familiales à la suite de l'incarcération, les liens se sont distendus bien en amont de la détention ou se maintient une forte solidarité. La *paternité ressource* se situe davantage dans le second cas de figure. **Maël** et **Kylian** décrivent tous deux l'intensité de leur relation avec leurs parents, évoquant leur statut de chouchou de la famille.

On partage tout avec ma mère, on avait une vraie relation mère-fils, on est potes, je lui cache rien. Quand je ramenait une fille, elle avait son mot à dire. Je fais attention à ma mère, c'est ma première femme. Je peux lui parler de ma vie sexuelle, ou des stups même si elle est pas d'accord, elle m'écoute, j'ai pas peur de lui parler. Elle a cette relation que avec moi et cela malgré mon incarcération [...]. Personne n'a fait de prison, je suis le troll de la famille.

[Maël, 30 ans, concubinage, trois enfants (2 à 9 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Avec mes parents ça se passait bien, ils sont dégoutés de me voir ici, ils m'ont fait des remontrances, mais maintenant ça sert à rien. Ils vont pas me démonter. Je parle plus facilement du milieu carcéral avec mon père. Avec ma mère, je parle davantage de mon fils.

Comment ça se passait quand tu étais jeune ?

J'étais le chouchou, j'étais gâté. Personnellement, j'avais pas une vie compliquée, c'est moi qui me suis mis sur ce chemin, j'avais tout pour réussir. Ils travaillaient, j'avais un logement, des fringues, j'allais toujours en vacances. Je restais jamais en France en vacances. J'ai bien voyagé. (...) Les vrais conneries ont commencé au collège, vol, fumer... il y a toujours un con qui te propose... on est attiré par l'argent, moi j'ai toujours vécu avec du pognon. Mes parents ont toujours été bien placés, j'ai toujours eu ce que je voulais, j'aurais jamais dû dévier avec la famille que j'ai. Avoir un bac pro, un DEUG...

[Kylilian, 30 ans, concubinage, 2 enfants (2 et 14 ans), incarcéré depuis 4 mois, MA]

L'incarcération apparaît éloignée de l'horizon de ces deux enquêtés. Maël fait office d'exception familiale, tandis que Kylilian est issu d'un milieu social plus aisé qui aurait dû l'en préserver. Ils décrivent des vies choyées au moins affectivement. Le premier est issu d'un milieu modeste, son père est maçon et sa mère agente d'entretien, il est venu vivre en métropole dans son enfance. Le second a un père artisan qualifié chez Air France et une mère cadre. Dans ce contexte, la peine de prison constitue une déception pour les parents, mais ne remet pas en question la profondeur des liens. Les propos mettent en exergue des valeurs familiales éloignées du milieu carcéral. Les enquêtés déconstruisent le présupposé connu que les personnes détenues sont des « parias sans valeur morale » qui ne pourraient être issus que « d'une famille à cette image »⁸⁴⁶. Leur responsabilité est replacée au centre, ils ont dévié seuls du modèle alors que pour la plupart ils ont eu des proches aimants et éloignés de cet univers.

Les discours dessinent un apaisement et une consolidation des liens. Cette vision cache probablement le choc brutal vécu au moment de l'incarcération. Les hommes regroupés dans ce type sont majoritairement en centre de détention et incarcérés depuis plusieurs mois voire des années. L'incertitude des premiers mois s'est probablement dissipée pour tendre vers une routinisation des relations. À la différence des prévenus, la durée de la peine a été fixée, donnant davantage de bornes au temps carcéral. Certains détenus peuvent compter le nombre d'évènements qu'ils vont encore manquer avant leur sortie, tandis que les parloirs scandent le temps. L'incarcération peut mettre fin à un emballement et apporter un apaisement.

Cette partie a mis en évidence des parcours familiaux moins homogènes que d'autres types présentés précédemment. Néanmoins ce qui les regroupe tient de la force des liens qu'ils maintiennent en détention. Familles et détenus tentent de vivre avec la prison, mais surtout de construire l'après. Les ressources (relationnelles, professionnelles, etc.) viennent du dehors, mais

⁸⁴⁶ G. Bouchard, *Vivre avec la prison, op. cit.*, p. 67.

elles peuvent aussi émerger en partie de l'intérieur. Autant de caractéristiques qui situent très précisément ces enquêtés dans les marges supérieures des classes populaires.

C. Construire sa vie en prison

Dans cette seconde partie, j'ai montré que l'incarcération constitue pour ces hommes le moment d'une réappropriation biographique. Ils ont pu avoir des enfants à un jeune âge, mais pour la majorité dans des histoires conjugales relativement solides. En détention, leurs relations familiales deviennent une préoccupation centrale. Ils se placent dans une position réflexive pour comprendre ce qui les a amenés à commettre crime et délit et entreprendre des changements. Ils cherchent à se construire une nouvelle vie, en commençant entre autres par arrêter la consommation de substances psychoactives puis en réalisant leurs projets de famille.

1 - Résoudre ses problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie

Pour certains détenus, l'incarcération survient à un moment où ils ne maîtrisent plus les différentes sphères de leur vie (professionnelles, familiales, délictuelles...). La consommation de stupéfiants et d'alcool rend particulièrement visible cette incapacité à « gérer ». Elle devient trop importante et dangereuse : « le rythme de consommation s'emballe et l'incarcération vient marquer une pause après une accélération et un crescendo dangereux »⁸⁴⁷. Pour Gilles Chantraine, une partie des enquêtés rencontrés font un *break* dans leur consommation en détention, avant de recommencer invariablement à la sortie. Les enquêtés regroupés dans la *paternité ressource* se distinguent par plusieurs aspects : ils sont majoritairement incarcérés en centre de détention, ils s'inscrivent peu dans une carrière de délinquant. La prison ne constitue pas précisément pour eux une routine comme le *mode prison* que j'ai analysé et ils ont peu de sociabilité carcérale parallèle en détention. Ils acceptent leur peine, car elle leur permet de reprendre le contrôle sur leur vie. Le rapport à l'enfermement évolue notamment pour ceux qui ont déjà connu la prison et dont les peines s'allongent. Ils cherchent à amorcer un changement de point de vue et une prise de conscience.

Les enquêtés racontent tous comment ils sont tombés dans un engrenage. **Grégory** évoque ses débuts dans l'héroïne et sa gestion de la consommation quand il est au contact de ses enfants. Julien raconte le divorce de ses parents puis sa propre séparation avec son ex-compagne. **Timur** décrit son état physique à son entrée en détention. Enfin **Amed** parle de son éloignement avec ses enfants pendant cette période.

⁸⁴⁷ G. Chantraine, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 43.

Quand est-ce qu'ont commencé les mauvaises fréquentations ?

Quand j'ai commencé à avoir mon appartement à R. J'avais mon meilleur ami qui venait fumer et puis il m'a proposé de l'héroïne. J'ai goûté, ça coutait cher et je suis tombé dedans.

Comment tu payais ?

Je faisais un peu de trafic, je suis là pour stups. C'est mon meilleur ami qui m'a mis là-dedans.

Tu as encore des contacts avec lui ?

Oui, il me donne des nouvelles, il a une boulangerie maintenant à Tergnier. Il a tout arrêté et il a réussi.

C'était quand ça ?

Ça a commencé Ça a commencé en 2000, un truc comme ça.

Et tu continuais à voir tes enfants ?

Ouais ouais, j'habitais dans le même quartier, j'étais à côté, mais je les voyais pas souvent. Mon ex elle hésitait, elle savait que j'étais dans les stups, j'essayais de les voir en journée. Je consommait davantage le soir et j'étais dans les stups.

Quand tu les voyais, est-ce que tu consommait ?

Quand ils venaient, je consommait pas et puis c'était le weekend, je voyais personne quand je voyais mes enfants. Je cherchais de la méthadone pour pas prendre autre chose. Je ne consommait pas quand j'avais mes enfants, j'étais sérieux.

À ce moment-là, tu avais des gens qui t'entouraient ?

Oui, y avait mes frères, ils venaient me voir à mon bureau, ils m'ont souvent fait la morale. Je me suis calmé, j'ai arrêté mes fréquentations, je suis même allé voir le médecin, ça allait mieux. Ça a duré quelques mois et puis j'ai rechuté.

[Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Moi j'ai vécu le divorce de mes parents à 11 ans et je l'ai mal vécu. Et j'ai bu, je me bagarrais beaucoup. J'ai commencé à boire avant ma première incarcération, je me noyais dans l'alcool. Et j'ai fait ce qu'un homme ne doit pas faire, j'ai fait un braquage à 18 ans, j'ai eu une incarcération de 8 ans. Je suis tombé dans l'alcool et les stups et il a fallu cette histoire pour que je grandisse enfin et que je me rende compte de la vie. Je buvais, j'allais en boîte tous les jours.

[...]

Je me suis mis à boire au moment de la séparation avec la mère de ma fille. J'acceptais pas cet échec et puis ça s'est enchaîné et j'ai laissé faire. J'avais pris un appart, j'étais seul. J'avais du soutien autour de moi, mais je le refusais, je disais à mon père que ça allait, mais c'était faux. J'avais besoin de ça malheureusement pour prendre conscience que ce que je faisais n'allait pas. Mon père voyait pas que j'allais mal, je lui cachais. Je n'admettais pas que j'avais des problèmes. J'arrivais pas à accepter cette séparation, mais en même temps on ne trouvait pas de solution pour rester ensemble. J'étais vraiment amoureux d'elle.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Avant de rentrer en prison j'étais toxico, je prenais de l'héro, du shit, de la coke, vu que j'étais dealer je commençais facilement. Je faisais 65 kg avant d'entrer en prison et maintenant j'en fais 80. J'ai tout arrêté, je fume un paquet par semaine. Au moins la prison m'a permis une chose, de tout arrêter. Je vendais la mort, j'ai des regrets et aujourd'hui je suis bien.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

Grégory est l'un des enquêtés rassemblés dans ce type qui évoque le plus ses problèmes d'addictions. Dans les deux entretiens suivants, il explique s'être rapproché de son fils cadet pendant son incarcération. Son ex-compagne l'aide dans ses démarches pour sa sortie. Il a également engagé des soins pendant sa détention. Pour les autres enquêtés, les extraits montrent plus clairement leur souhait d'arrêter leurs consommations, ce que leur permet le temps de la peine. Dans le cas de Julien,

il n'admet pas ses problèmes à l'extérieur. Le passage d'une incarcération pour braquage à homicide involontaire marque ce tournant. Timur entrevoit un avant et un après sur son corps à l'arrêt de la drogue. Cette capacité réflexive lui laisse penser qu'il est à nouveau en mesure de reprendre les rênes de son existence.

Pendant l'incarcération, ces hommes s'affranchissent d'une existence chaotique et souhaitent changer. Les toxicomanes ou les alcooliques profitent de ce sevrage forcé pour retrouver une hygiène de vie et réinvestir des rôles notamment familiaux qu'ils n'étaient plus en mesure d'endosser. L'étude de Brad Tripp sur les pères en prison a montré que « les possibilités offertes par le temps libre, la séparation de la drogue et l'éloignement du milieu présentent une réelle opportunité pour les détenus avec des problèmes de dépendance. Les participants confirment que l'incarcération est bel et bien une occasion de « se réveiller » parce que leur esprit est « clair », et non pas « assombri par la drogue »⁸⁴⁸. Le placement en détention constituerait alors un moment d'apaisement propice à réaliser certains projets familiaux retardés ou peu envisagés par le passé.

2 - Du mariage à l'enfant

La majorité des détenus deviennent pères avant d'être incarcérés, dans certains cas leur compagne est enceinte et accouche pendant leur peine. Un petit nombre décide de faire un enfant pendant la détention pour réaliser un projet de couple, mais surtout de famille. La naissance d'un enfant en prison survient alors après un parcours perturbé par des problèmes d'addiction, une gradation des pratiques délictueuses et criminelles et une instabilité familiale. Elle constitue un moyen pour ces détenus de redonner du sens à leur histoire et à leur incarcération. Je reviendrai sur trois situations afin d'analyser la construction d'une vie familiale en prison et les motivations qui en découlent. Thomas, Julien et Timur sont incarcérés pour un crime, la durée de leur peine varie entre huit et vingt ans. J'exposerai chacun des exemples puis je les analyserai conjointement.

Thomas a 31 ans, il est père d'une petite fille de trois ans, conçue en prison. Quelque temps après notre premier entretien, il m'annonce la nouvelle grossesse de sa compagne. Sa seconde fille naît peu de temps avant la fin de mon terrain. Il fait le récit de cette première grossesse et du choix de se marier en prison lors du second entretien : « *au début de ma peine, elle est tombée enceinte, on parlait du mariage, elle m'a dit "je veux porter ton nom" et voilà* ». La cérémonie se fait sans fioriture, « *y avait une personne de la mairie de S. et deux témoins, un pote à moi et sa cousine. Je m'étais un peu habillé, pantalon et chemise, elle avait mis un petit tailleur, un truc de femme. Ça faisait vraiment belle femme* ». On leur autorise un moment tous les deux : « *on a été seul de 2 h à 5 h dans le parloir famille. On a fait une petite nuit de noces. Ma femme*

⁸⁴⁸ « Fathers in Jail », art cit, p. 45. Je traduis.

était pas très à l'aise, mais on peut pas rester sans rien faire ». Thomas explique qu'au début de sa détention, elle ne souhaite pas avoir de rapports sexuels, mais il craint qu'elle aille voir ailleurs, « *Au début elle disait "nan nan nan", je lui ai dit "je peux pas sortir, pas tout de suite donc soit tu me fais cocu, soit on se quitte". Donc je lui ai dit on n'a pas le choix* ». Il évoque la nécessité de faire l'amour pour tenir le couple et la prise de la détention sur la sexualité : « *quand on est ensemble, on fait l'amour, tout est calculé, c'est le timing et puis après on discute les dernières minutes qu'il nous reste. Mais comme ça quand elle part, elle est bien, elle repart pour 3 semaines. Les surveillants nous regardent pas, ils jouent le jeu. Moi je lui ai dit "Mon amour, je t'aime, tu m'aimes, tu pourras pas m'attendre", elle a besoin d'affection, faut pas se voiler la face, elle a autant besoin que l'homme* ». Selon lui, un homme qui effectue une longue peine doit avoir des rapports sexuels s'il ne veut pas être trompé. Avec sa compagne, il décide de mettre en place un roulement dans les parloirs pour donner de la place au couple et à la relation familiale, « *on fait un parloir avec ma fille, un parloir avec les 3 enfants et un parloir seul. Comme ça, ça nous laisse un peu de place pour nous retrouver, car ma fille, elle prend toute la place* ». J'interroge plus précisément ses motivations d'avoir un enfant en prison alors qu'il était déjà en couple avant la prison : « *Y a un moment où je suis parti en vrille, j'étais pas beaucoup à la maison. Ça faisait deux ans qu'on était ensemble avant la prison* ». Avant l'incarcération, il connaît une période d'emballement à la fois dans ses pratiques délictueuses et sa consommation d'alcool, il se retrouve dans un règlement de comptes qui fera un mort. Sa compagne ne le quitte pas, « *elle m'a dit "je t'attends" en garde à vue, je lui ai demandé si elle était sûre. Et au bout d'un mois, deux mois, six mois, un an, elle était toujours là. Elle voulait se marier, on a eu Inès et aujourd'hui on est toujours là* ». L'incarcération lui donne une stabilité qu'il n'a pas trouvée dehors : « *j'avais une vie mouvementée, j'étais toujours dans la rue, jamais à la maison, on n'a jamais eu le temps dehors. Elle voulait une petite fille avant ses 30 ans et moi un garçon. Je voulais un mini moi, c'était aussi une manière de rattraper ce que j'ai pas eu avec mon père ce qu'il a pas fait pour moi* » ; « *elle m'a dit qu'elle voulait un enfant de moi. Dehors, elle le voulait, mais je ne voulais pas c'était trop dangereux, je pouvais mourir. Donc je lui ai donné l'enfant, elle est arrivée et c'est tout ce qui compte. Elle a mes yeux, ma femme voulait qu'elle ait mes yeux* ». Il raconte comment il a procédé pour avoir cet enfant : « *quand je suis tombé en prison, elle avait un stérilet, elle l'a enlevé, j'ai fait en sorte d'avoir 3 parloirs, trois jours de suite et on a un peu calculé. On le voulait vraiment. Moi j'ai dit aux surveillants de ne pas passer, je les connaissais pas, mais j'ai tenté. Je leur ai dit "y a ma femme, elle a pas les petits donc ne passez pas"* ». Pour lui, cet enfant a donné du sens au couple et permet de le faire tenir, « *si y avait pas eu Leila, elle serait peut-être pas restée, elle me l'a dit d'ailleurs* ». Avoir un enfant lui apporte une détermination supplémentaire en prison, « *c'est elle qui me permet de rester fort, que je fasse bien ma peine comme un bonhomme. Je reste pas en cellule, je prends pas de cachet, j'ai jamais voulu en prendre, je vais en promenade, je fais mon sport, je fais ma peine comme un bonhomme, je déconne pas* », « *pour ma fille, je veux qu'elle me voit beau avec le sourire tout le temps. Je buvais beaucoup avant et je ne bois plus depuis 4 ans pourtant j'aurai pu à S., tous les jours mêmes. J'ai voulu chasser mes démons* ». Thomas et sa

compagne décident d'avoir un second enfant pour renforcer davantage leur union, *« ça solidifie encore plus le couple, c'est encore plus solide »*.

Julien a 33 ans, il a une fille d'une première union âgée de 7 ans. Il rencontre sa première compagne lors d'une permission de sortir pour une peine pour braquage. Il a 20 ans quand il la rencontre. Après cinq ans de relation, ils décident de se marier en détention en 2003, *« c'était spécial, on était en parloir avec le maire de N., y avait mon père et ma belle-mère et on n'a même pas eu un moment ensemble, on a jamais eu ce moment. Elle avait une petite robe simple, moi j'avais un costard, je me suis marié et je suis rentré en cellule. On l'a fait parce que je venais de prendre une grosse affaire, elle voulait absolument porter mon nom. Je sais pas si c'était pour se rassurer »*. Emma naît deux ans après sa sortie de prison en 2009. À plusieurs reprises le couple se sépare. Sept ans après sa première peine, il retombe en prison et décide de mettre définitivement un terme à la relation. Il rencontre sa deuxième compagne sur Facebook. Ensemble depuis deux ans, il apprend peu de temps avant le deuxième entretien qu'elle est enceinte. Au début, il est peu enthousiaste, *« lors de ma perm on est allés dans un grand parc d'attractions, y avait ma copine, ses enfants et mon père. Il y a bientôt un quatrième enfant... C'était pas prévu, j'ai pris très mal la nouvelle vu les circonstances actuelles. Elle voulait le garder, elle était contre l'avortement, c'était une bataille perdue d'avance. J'aurais voulu le faire partir en étant ici, oui c'est vrai. Elle a pris la décision sans moi. Elle m'a fait comprendre qu'on allait y réfléchir, mais elle avait déjà pris la décision, sans s'intéresser à ce que je veux. Je veux un enfant, mais pas dans ces circonstances »*. Il imagine les raisons de ce choix de garder l'enfant, *« je pense qu'elle se dit qu'on a un lien plus fort, qu'elle a quelque chose de moi, elle me l'a pas dit, mais c'est tout comme. Là elle est à cinq mois et demi, elle a attendu que le délai soit passé pour m'en parler, c'est un peu forcé »*. Lors du troisième entretien, sa version évolue. Il est heureux d'avoir son fils qu'il a reconnu lors d'une permission, *« je l'ai fait à l'extérieur, c'est fait, c'est important pour moi. Il me ressemble, elle m'envoie plein de photos »*. Je lui demande si c'était prévu d'avoir un enfant en prison, *« Si si je voulais un garçon, on sait pas ce qui peut se passer demain malheureusement, enfin pas malheureusement, mais c'est vrai on sait pas ce qui peut arriver. C'est vrai que je voulais un garçon »*. Il explique l'importance de ne pas trop tarder à avoir un enfant *« je voulais pas les faire trop tard. On vit dans un monde... autant les faire là. Si j'ai 35 ans, c'est tard. Et plus on les fait jeunes, plus on a le temps d'en profiter. [...] Je vais tout faire pour les éduquer, une vie de parloir, non. Cet après-m je vais voir ma petite, j'ai hâte. Mes enfants me donnent de la joie »*. Je lui rappelle que lors du second entretien, il s'était senti destitué de son choix d'être père, *« oui, bon, c'était pas prévu, pas voulu, on en avait pas du tout parlé. Aujourd'hui j'ai pas de regret, j'en suis très heureux, j'ai pas de regret. »*

Timur est âgé de 34 ans. Il a un fils, Sayam, de 19 mois, conçu en parloir. Incarcéré depuis 7 ans pour homicide involontaire, il effectue une peine de 20 ans. Au cours de son incarcération, il engage une relation épistolaire avec son actuelle compagne qui par la suite a souhaité le rencontrer en parloir. Avant de s'engager avec elle, il attend trois ans, le temps d'obtenir le délibéré pour qu'elle puisse *« savoir à quoi s'attendre »*. Ils décident de faire un enfant, *« j'allais avoir 36-38 ans à ma sortie et*

j'avais peur d'être trop âgé. Ça faisait quatre ans qu'on était ensemble, je l'ai fait patienter trois ans avant de la voir et quand le jugement est tombé elle a accepté de rester ». Il bénéficie de trois parloirs par semaine et d'UVF. Sa compagne a déménagé pour se rapprocher de la prison. Je lui demande si c'était prévu d'avoir un enfant « *ça a marché du premier coup, je vais avoir 34 ans. Ça fait sept ans que je purge ma peine et il m'en reste encore trois ans pour être permissionnable, aménageable, et tout* ». Dans un second entretien, il revient sur les raisons de faire un enfant en prison, « *c'est vraiment pour mon âge et celui de ma femme, j'aurais été dehors, j'aurais pas réfléchi comme ça, ici j'ai attendu quatre ans, au départ je ne voulais pas. J'ai vu qu'elle était sérieuse et je me suis dit "pourquoi pas", quand je sortirai il aura cinq ans, là j'ai 34 ans donc à 37, ça devient difficile. Ce n'est pas pareil quand on est jeune. Je me suis dit à mon âge, j'ai pas d'enfant donc voilà, mon but c'était de faire un enfant avant trente ans donc fallait y aller* ». Il raconte son vécu de la grossesse à distance, « *j'étais un peu mal de savoir ma copine chez ses parents, heureusement elle était pas seule, mais bon j'ai demandé à assister, mais pour la grosse peine ils ne veulent pas* », « *c'est dur on est pas là, on ne sait pas ce qui va se passer, on s'inquiète beaucoup, c'est dur. On ne peut pas l'aider si elle a envie de trucs, c'est dur pour une femme, c'était très dur, même pour elle, nous on est là on s'inquiète, mais elle c'est pire* ». Sa compagne tente de l'impliquer tout au long de la grossesse, « *elle m'expliquait tout au parloir et à Beauvais j'avais un téléphone, ici ça craint. À Beauvais on se parlait, on s'écrivait tous les jours, tous les soirs, je l'appelais le soir jusqu'à quatre-cinq heures du matin, je m'inquiétais. Parler longtemps tard avec elle c'était pour la reconforter, la soutenir, elle arrêtait pas de se plaindre, c'est dur* ». Il explique ce que cette paternité lui a apporté, « *c'est pas facile, mais ça me donne... moralement par rapport à ma peine, je me dis que c'est bien d'avoir un enfant, mais d'un côté je pense à eux, je m'inquiète, j'aimerais être là. Quand il y a des problèmes, je suis pas là, quand il est malade je ne suis pas là. J'attends que la porte s'ouvre pour aller à la cabine. C'est dur le soir de pas savoir comment ils vont, de pas discuter* ». Cette naissance confirme également la solidité du couple, « *franchement je pensais pas qu'elle m'attendrait. Je lui ai dit que j'allais gâcher sa vie. Je lui ai dit "fais ta vie moi j'ai gâché la mienne". Et elle m'a dit "non je t'attendrai" et elle est encore là et puis avec un enfant c'est encore mieux, c'est plus sûr qu'elle reste. Je me suis dit que si on avait un enfant elle allait pas me quitter. Elle a un certain âge elle ne veut plus faire la fête* ». Timur se heurte tout de même à une barrière, celle qui l'empêche de reconnaître son enfant (j'y reviendrai dans la partie III.B.2).

Pendant la détention, les relations s'usent, se distendent et se brisent, mais elles peuvent aussi naître, se consolider et se sceller. Thomas se retrouve avec sa compagne alors qu'il s'en est éloigné un temps à l'extérieur, tandis que Julien et Timur les rencontrent. Ils décrivent tous trois la force et la détermination de leurs compagnes qui ne reculent pas face à la longueur de leur peine. Alors qu'ils envisagent qu'elles les quittent, elles acceptent de les attendre. Aux yeux des détenus, elles acquièrent une grande valeur morale, car elles signent une forme de contrat moral envers leur compagnon. Les

détenus et leurs partenaires adoptent des comportements romantiques intenses⁸⁴⁹ qui se traduisent par des déclarations d'amour. Le placement en détention autorise certains détenus à exprimer des sentiments qu'ils auraient probablement tus dehors. Caroline Touraut ajoute que « les détenus paraissent plus attentionnés, plus démonstratifs [...] comme si une certaine pudeur s'effaçait dans ces circonstances »⁸⁵⁰. La reconnaissance du soutien apporté par les compagnes est interprétée comme une marque d'amour qui doit être rendue en retour par la manifestation de leur propre sentiment. Timur en témoigne à juste titre dans un entretien : « *dehors je lui aurais pas dit je t'aime, je montrais pas mes sentiments. En prison on souffre donc on dit ce que l'on pense, on lui dit dans le courrier je t'aime, tu me manques, peut être que c'est plus simple. On se sent surement plus seul, on sent le soutien. J'ai jamais connu ça avec les autres, y avait pas d'amour comme ça* ».

La vie conjugale émerge en prison et se prolonge avec la naissance d'un enfant. Celui-ci renforce des liens qui pourraient se fragiliser par la distance et l'absence de l'autre. Faire couple et faire famille permet d'élaborer des projets en commun. L'enfant donne de l'assurance au couple, car il construit un « nous ». Le projet conjugal s'inscrit sur du long terme, « il passe par l'intégration sociale et l'implication dans la parenté »⁸⁵¹. Thomas et Timur considèrent tous deux que sans Leila et Sayam, leurs conjointes seraient probablement parties, « *elle serait peut-être pas restée* », « *je me suis dit que si on avait un enfant elle allait pas me quitter* ». L'enfant donne une autre dimension au couple et permet au parent détenu d'être inclus dans les décisions de la vie quotidienne. Ce dernier devient omniprésent malgré son absence physique⁸⁵². Les traits physiques de l'enfant constituent également un rappel du détenu, Thomas évoque par exemple ses yeux bleus, « *elle voulait un enfant de moi [...] ma femme voulait qu'elle ait mes yeux* ». Ce projet d'enfant devient possible pendant l'incarcération, car elle constitue un moment d'ancrage.

La prison permet d'endiguer une gradation de la violence, des problèmes d'addiction et de recentrer les priorités sur la sphère familiale. L'exemple de Thomas est particulièrement éclairant en ce qu'il permet de montrer que malgré une période d'emballement où il aurait pu devenir père à l'extérieur — comme cela est le cas chez les hommes regroupés dans la *paternité marginale* — sa situation instable l'en décourage. Il choisit de réaliser ce projet d'enfant en détention et amorce une réflexion sur lui-même : « *j'ai voulu chasser mes démons* ». Pour Timur, la question de l'âge est centrale. Il ne souhaite pas retarder ce projet à la sortie, car il craint d'être trop vieux. L'âge de trente-cinq

⁸⁴⁹ M. Comfort, *Doing time together*, op. cit., p. 123.

⁸⁵⁰ *L'expérience carcérale élargie*, op. cit., p. 253.

⁸⁵¹ Jean Kellerhals, Eric D Widmer et René Levy, *Mesure et démesure du couple: Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Paris, Payot, 2004, p. 46.

⁸⁵² C. Touraut, *L'expérience carcérale élargie*, op. cit., p. 251.

constitue une borne limite pour avoir un enfant. Julien utilise également l'argument de la limite d'âge pour réinterpréter le projet d'enfant qu'il s'était d'abord vu imposer. En définitive, cette naissance lui apporte des bénéfices qu'il n'avait pas imaginés (devenir père d'un garçon, de la joie, un futur...), l'évènement acquiert une nouvelle connotation positive.

Faire couple et faire famille en prison apparaît finalement comme un moyen de renouveler l'identité passée. Ils aspirent à devenir un autre meilleur. Il s'agit pour ces hommes de n'avoir aucun regret et d'aspirer à une vie heureuse. Pour cela, ils cherchent à renvoyer une image positive d'eux-mêmes. Thomas explique qu'il puise sa force chez sa fille, « *je veux qu'elle me voie beau avec le sourire tout le temps* ». Tandis que le fils de Timur lui donne de l'espoir pour le futur. Cet aspect peut également s'expliquer à la lumière d'un évènement découvert après l'enquête. Lors des entretiens, il évoque succinctement les raisons de son incarcération (il aurait tué l'amant de son ex-compagne par excès de jalousie et des problèmes de toxicomanie). *A posteriori*, j'apprends que le motif est autre : il a eu une fille qui est décédée à la suite des nombreux coups qu'il lui a infligés en présence de la mère (elle-même incarcérée pour non-assistance à personne en danger), tous deux sous l'emprise de stupéfiants. Il est possible qu'il ait volontairement passé sous silence un élément pourtant essentiel à la compréhension de son parcours de vie. L'enquête anticipe probablement une éventuelle réception négative de son récit. Révéler la mort de sa fille quand le sujet d'enquête porte sur la paternité apparaît a priori impossible. Mais cet élément biographique caché peut également expliquer le fait que les individus privilégient certaines « dimensions identitaires selon les moments de la vie »⁸⁵³. L'homicide involontaire de sa première fille le disqualifie-t-il dans son projet d'être un père ? Est-il possible de croire en son histoire et son désir de devenir un « bon » père ou est-ce un moyen de se bercer d'illusions ? Si je ne peux répondre à ces interrogations, il est probable qu'en ayant commis un tel crime, il souhaite se décrire comme exemplaire et aimant. Les trois hommes présentés (sur)valorisent leur paternité, car ils ont été très défaillants et largement condamnés par la société pour ce qu'ils ont fait. Au moment de l'incarcération, face à une chercheuse, ils privilégient la dimension parentale et conjugale, car elle donne du sens à ce qu'ils sont et aspirent à être⁸⁵⁴. Cristina Ferreira explique que « lors des épreuves de destitution, l'univers familial permet d'abriter une identité blessée, mais aussi d'accéder à une reconnaissance par une place offerte, une place où celui

⁸⁵³ Marie-Laure Déroff, *Homme - femme: la part de la sexualité : une sociologie du genre et de l'hétérosexualité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 18.

⁸⁵⁴ L'acquisition de nouvelles dimensions identitaires (de conjoint et de père) participe à un discours sur la transformation de la définition de soi. Peter Berger et Thomas Luckmann parlent plus précisément d'une logique de reconstruction de la réalité et de la définition de soi. *La construction sociale de la réalité, op. cit.*

qui “a failli” peut rétablir sa dignité par l’exercice de responsabilités »⁸⁵⁵. La quête de réparation peut s’exprimer à travers la reconstruction d’une famille. Les hommes décrits ici se disent soutenus par leur compagne et se considèrent également soutien dans le quotidien, ce qui leur octroie une dignité sociale. Ils acquièrent de la valeur, *Valere* qui, en latin, signifie « être fort », leur conférant ainsi des dispositions et de ressources pour mettre à distance le stigmate carcéral.

En faisant le récit de ces nombreuses preuves d’amour : rester liés malgré le temps long de la peine, se marier et faire un enfant en prison... ces hommes s’autorisent à mettre en mot leurs aspirations sociales en s’appuyant sur un certain imaginaire romantique. Pour ce type, le moment de la détention contribue donc à l’élaboration d’un futur. Le paradoxe de la situation consiste donc à faire couple et famille en prison.

Les hommes regroupés dans la *paternité ressource* effectuent un travail de réappropriation biographique. Ils s’interrogent sur leur histoire personnelle pour lui donner du sens et comprendre les différents événements qu’ils ont vécus. Ils cherchent par ce biais à se fixer de nouveaux objectifs pour devenir des personnes meilleures. La paternité constitue un aspect central de leur projet de réinsertion, mais également de leur identité. Néanmoins cette mise en récit se nourrit également d’une illusion biographique. Il existe toujours une part de fantasme dans les reconstitutions biographiques *a posteriori*.

III - La paternité, un espoir

Les hommes rassemblés dans ce dernier type font de la prison un moment qui les a motivés à devenir des parents plus responsables, présents et aimants. Leur paternité se décline à la fois dans ses dimensions relationnelles, affectives et morales. À l’inverse, dans la *paternité brisée*, les pères considèrent que l’incarcération a affecté leur relation parentale. Ils utilisent les termes « *disqualifiée* », « *illégitime* » pour définir leur paternité. Les hommes rassemblés dans la *paternité ressource* se placent dans une posture que j’ai nommée « volontaire ». Ils souhaitent se conformer à un ordre culturel légitime que je représente. Certains ont commis des crimes lourds, ce qui les amène d’autant plus à vouloir être reconnus autrement que comme des détenus. Ils tentent de se réévaluer symboliquement, ce qui favoriserait leur attachement à la figure du « bon » père.

Dans cette dernière partie du chapitre, je reviendrai sur la manière dont ces hommes se définissent en tant que père (être un éducateur, avoir une relation affective et subvenir aux besoins

⁸⁵⁵ « L’intimité familiale : quêtes et limites de l’engagement envers le proche », *Sociologie et sociétés*, 2003, vol. 35, n° 2, p. 153.

des enfants) et comment ils composent avec leurs attentes paternelles en acceptant les limites de leur rôle pendant l’incarcération.

A. Faire le père et accepter les limites de son rôle

Les hommes rassemblés dans la *paternité ressource* décrivent le modèle du père aimant, proche, affectueux et présent pour ses enfants. Certains revendiquent une certaine naturalité de leur rôle, mais ils racontent aussi leur cheminement. Leur paternité se rapproche des interactions père-enfant décrites dans la *paternité brisée*. Ils souhaitent « une relation intersubjective, caractérisée par une forme particulière d’échange entre père et enfant, une “intimité” nouvelle faite de proximité physique, d’attachement affectif et de complicité »⁸⁵⁶. Ils se conforment à des normes socialement situées de la paternité tel qu’elles sont décrites dans les travaux de l’UNAF. À la différence du type précédent, le récit sur la paternité est peu centré sur la douleur. Ils font preuve d’indulgence envers leur rôle notamment en ce qui concerne leur présence relative au quotidien. Ils ont conscience de leurs limites, mais ne dévalorisent pas leurs fonctions paternelles. Ils exposent leurs compétences bien plus que leurs défaillances.

1 - Du père éducateur et câlin au père protecteur

Les détenus revendiquent leur paternité, qui constitue à la fois une dimension à part entière du présent carcéral et une manière de se projeter dans un futur en dehors de la prison. Pour eux, la vie aurait été pire et vide de sens s’ils n’avaient pas été pères. Ils décrivent leur paternité à la fois comme un plaisir et un devoir. La place accordée aux émotions dans la relation parentale les rapproche des pères issus des classes moyennes et supérieures, mais ils ne renoncent pas nécessairement à des formes parentales très valorisées dans les classes populaires. Dans cette sous-partie, je montrerai que la dimension affective prime, mais n’amointrit pas la dimension autoritaire et éducative. Les pères rencontrés « communiquent avec leurs enfants, leur racontent par où ils sont passés, partagent avec eux leurs expériences de vie et les leçons qu’ils en ont tirées »⁸⁵⁷. Le passage en prison constitue également un « capital d’expérience biographique spécifique »⁸⁵⁸ qu’ils utilisent comme une ressource éducative.

Si demain l’un d’eux fait une bêtise comment tu réagis ?

⁸⁵⁶ UNAF, *Être père aujourd’hui !*, Paris, 2016, p. 1.

⁸⁵⁷ Catherine Delcroix, « Les parents des cités : la prévention familiale des risques encourus par les enfants », *Les Annales de la recherche urbaine*, 1999, vol. 83, p. 97–107.

⁸⁵⁸ *Ibid.*

Il sera puni, il n'aura plus rien et il va se prendre une branlée. C'est pas possible, il n'a pas le droit de dévier, il n'a pas le droit à l'erreur. Je ne veux pas qu'il fasse le même chemin que moi.

Est-ce que tu leur as parlé de ton parcours ?

Ouais je leur ai parlé, je leur montre des photos de mes conneries, de la prison. Je lui ai dit à ma femme de leur montrer, j'ai décidé de ne rien leur cacher sinon après j'aurai des reproches.

Est-ce que tu penses que tu en auras ?

Non je ne pense pas, je leur ai dit que je ne les ai jamais abandonnés malgré mes conneries. Moi je suis leur modèle, je suis tout pour eux. Ils écoutent papa, mais pas maman, ça a toujours été comme ça, je dis « arrête tes conneries » - oui papa. Je les emmènerai partout et ils savent qu'avec papa ils ont tout alors que maman, non.

[Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5 mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Sébastien décrit les conséquences de ses actes, notamment le fait d'être incarcéré. Il choisit la transparence et le partage de son expérience carcérale pour éviter les reproches sur son absence. Il souhaite montrer à ses enfants qu'il s'est battu au quotidien pour être un modèle, présent et capable de leur offrir ce qu'ils désirent. Il s'agit de donner un exemple de courage et de ténacité. Néanmoins, cette absence de mise en doute de son rôle et l'assurance avec laquelle il se décrit, interroge sur la posture adoptée par l'enquêté. Il se présente comme un « bon papa » et cherche à se valoriser malgré les défaillances et ses incarcérations multiples qui pourraient lui être reprochées. Il revient par la suite sur le sens de sa paternité

Ça signifie quoi pour toi d'avoir des enfants ?

Je ne sais pas comment le dire (il réfléchit), c'est la réussite de ma vie, c'est le bonheur. Tu as fondé ta famille, c'est quelque chose qui reste. Pour moi les enfants font des conneries, je vais leur pardonner, c'est ma joie d'en avoir, c'est mon bonheur. J'en ai toujours voulu, tout simplement. J'ai toujours aimé les enfants, j'en voulais à moi. C'est une trace de la famille, c'est la relève, on garde un morceau de nous dans le sang.

Qu'est-ce que c'est le père idéal pour toi ?

Le père idéal c'est savoir les protéger, être toujours là pour eux et être capable de tout leur donner.

Est-ce que tu es le père que tu voulais être ?

Ouais sauf que je suis ici, l'erreur est là et elle est faite.

Tu n'améliorerais rien ?

Non, tout ce que je voulais je l'ai eu. Comme dit l'autre je pourrais partir, je suis heureux, mais ils sont encore petits, ils ont encore besoin de moi.

Sébastien aime ses enfants non pas parce qu'ils sont « beaux, intelligents ou charmants »⁸⁵⁹ ou que cet amour est inné. Il les aime, car ils prolongent sa lignée et sa parentèle. Il les a élevés – par intermittence – et a intégré une bonne volonté culturelle qu'il cherche à appliquer à ses pratiques éducatives. On note l'aspect relationnel de la paternité, car elle relie plusieurs personnes. Chacun des deux (le père et l'enfant) a des devoirs envers l'autre. Cette relation parentale apporte « un bénéfice statutaire et une reconnaissance sociale »⁸⁶⁰. Sébastien, explique à juste titre à la fin de l'extrait qu'il

⁸⁵⁹ F. Weber, *Penser la parenté aujourd'hui*, op. cit., p. 8.

⁸⁶⁰ M. Ferrand, « Egaux face à la parentalité ? », art cit, p. 85.

ne souhaite pas être un autre père, « *tout ce que je voulais je l'ai eu* ». Les hommes classés dans la *paternité ressource* se sentent autorisés à s'exprimer sur leur paternité, à la valoriser et à se flatter en tant que père.

Ils évoquent leur paternité à partir des univers culturels des classes moyennes qui se caractérisent par « l'adoption de fonctionnements plus flexibles, moins attachés aux critères statutaires et qui laissent une part importante au "relationnel" dans les rapports entre les membres de la famille »⁸⁶¹. Olivier Schwartz explique que cette acculturation passe par le rejet de modèles éducatifs rigides « au nom de la nécessité de tenir compte de ce que l'enfant exprime, d'éviter ce qui peut le « traumatiser », de l'aider à « devenir lui-même »⁸⁶²

Qu'est-ce que cela t'a fait de devenir père ?

Je l'ai pris naturellement, je me prends pas la tête, c'est simple pour moi. Je suis pas dans le forcing, dans la sévérité, juste être présent et leur donner la meilleure éducation. Je réfléchis beaucoup. Ma fille quand elle aura 18 ans, si elle veut aller en boîte, je lui ferai confiance. À ma fille je lui dis que j'ai confiance et à force elle s'est ouverte à moi. Si elle a peur de me dire des choses... ma fille je l'ai récupérée à deux ans⁸⁶³, elle avait peur de moi, maintenant elle me raconte ses amours, ça me prouve qu'elle a confiance en moi. Je vais pas être un fou, elle a quand même peur, elle me respecte. Je suis très câlin avec, ils connaissent mes limites. Les protéger ce n'est pas en les privant ou en leur donnant pas les infos. Par exemple pour la grande, je lui ai pas cachée que je suis ici, que j'ai fait des bêtises et elle m'a dit « papa arrête tes bêtises ». Je lui mens pas à lui dire que je travaille dans je ne sais quoi.

Il faut lui laisser voir le monde, ne pas tout lui interdire. Faut faire attention à tous les zizis (les hommes dangereux) pour sa carrière professionnelle. Certains disent à leurs enfants « tu vas être avocat », c'est bien, mais moi je lui laisse faire ses choix, elle fait ce qu'elle aime, elle chante. Je la soutiens, je lui dis de faire ce qu'elle aime, tout comme je ne vais pas lui dire « tu ne sors pas, va y avoir un accident ». Ça fait flipper de la laisser, mais je suis passé par là et suis vivant grâce à Dieu. Je serai plus sévère avec le garçon, car il faut qu'il soit dur, je dis ça, mais je suis un papa gâteau. Je peux crier sur ma fille et après lui faire un bisou. J'ai le cœur qui fond pour mes enfants. Mon éducation ne sera pas la meilleure, mais j'essaye, je veux être tranquille à ma retraite avec ma petite femme, qu'ils soient capables de vivre leur vie. On ne fait pas des enfants pour nous, on le fait pour les gens.

[Maël, 30 ans, concubinage, trois enfants (2 à 9 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Maël parle d'une naturalité à être devenu père, mais on entrevoit dans son récit une paternité individualisée⁸⁶⁴ qu'il construit et réfléchit. Plutôt que d'appliquer un modèle parental défini, il crée sa propre façon d'être père. Tout comme Sébastien, Maël ne cache pas son incarcération, il recherche

⁸⁶¹ C. Delay et A. Frauenfelder, « Ce que « bien éduquer » veut dire », art cit, p. 187.

⁸⁶² « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2011, vol. 2, n° 4, p. 346.

⁸⁶³ Sa fille est issue d'une relation qui n'était pas vouée à devenir un couple. Pendant les deux premières années, il a peu de nouvelle d'elle puis il la reconnaît et instaure un droit de résidence.

⁸⁶⁴ Stephen Williams, « What is Fatherhood ? : Searching for the Reflexive Father », *Sociology*, juin 2008, vol. 42, n° 3, p. 498.

avec sa fille une relation d'égal à égal qui passe par un échange de confidences. Le principe de protection déjà évoqué chez l'enquêteur précédent est ici interrogé. Il n'applique pas une logique coercitive en empêchant sa fille de sortir et de rencontrer des garçons, au contraire il se présente davantage comme une figure d'accompagnant qui la forme à devenir adulte. Il souhaite qu'elle apprenne par elle-même en favorisant le dialogue. Sa paternité est axée sur l'expression des émotions. Cette acculturation aux classes moyennes est particulièrement visible dans la prise en compte de la souffrance et l'offre d'écoute apportée⁸⁶⁵. Esther Dermott montre que la proximité relationnelle constitue un modèle positif (et socialement situé) de la paternité qui se définit en grande partie en termes de reconnaissance et d'expression de l'émotion⁸⁶⁶. L'intimité créée par le père avec son enfant lui permet de se sentir pleinement impliqué et disponible.

Mes filles je les surveille, elle sait ma grande, je lui ai dit la dernière fois « je suis là, fais attention » - je sais que tu es là. La dernière fois, j'ai eu son copain au téléphone et je lui ai dit « confonds pas ma fille avec un jouet sinon je vais te prendre comme un jouet », il m'a dit « non, non ».

Elle a passé le cap avec son copain ?

Non je lui ai posé la question et elle m'a dit non. Ça fait un petit moment, ça va arriver, mais après.

Tu as parlé de contraception ?

Non, mais je lui ai dit « tu dois te sentir prête et faire les choses bien ». La première fois ça doit être agréable, je pense que c'est trop important. Ma femme, je l'ai connue à 15-16 ans, j'ai eu qu'elle dans ma vie. C'est peut-être pour ça que je suis comme ça, droit, je l'ai toujours respectée. Je l'ai jamais trompé, y avait qu'elle dans ma vie. Je vivais que pour elle. Y a encore des hommes galants. C'est des valeurs que je veux transmettre à mes filles. On parle vraiment de tout, de ce qu'elles voient à la télé. C'est pas forcément un bel exemple, mais le fait que je sois en prison, je la mets peut-être en garde, je vois les choses différemment, notre relation est riche, ça fait partie de la vie, ce n'est pas tabou.

Tu as d'autres valeurs auxquelles tu tiens ?

L'honnêteté, toujours dire la vérité, être franc et dire les choses, ça c'est l'éducation. Je pense que c'est important. L'éducation, ça a toujours été important, mes parents me l'ont enseignée, c'est l'ancienne génération [...].

Tu penses ressembler à ton père ?

Oh oui, je suis très protecteur houlala. Après c'est normal, c'est des filles, elles sont proches de moi, si ça avait été un garçon, ce serait maman maman.

Est-ce que tu vois selon toi une différence entre la mère et le père ?

Les rôles sont importants tous les deux, y a pas plus l'un que l'autre. Les deux sont importants. Ils apportent tous les deux, peut-être pas la même chose, mais différemment. Sinon pourquoi on aurait créé un homme et une femme. Si y a un père et une mère, c'est pour faire les choses bien. L'éducation des parents c'est important, c'est complémentaire. Si y a l'éducation que d'un côté, l'enfant ne comprend pas pourquoi ça manque d'un côté, il faut que tous les deux contribuent. Les filles sont plus proches de leur père, les miennes se confient à moi plus qu'à ma femme et après je

⁸⁶⁵ Au début des années 1980, Robert Castel a montré comment le soutien psychologique s'est fortement diffusé dans la société française depuis cette date et vers les classes sociales qui y étaient au début le plus hermétique. Castel R. & Le Cerf J.-F. (1980), « Le phénomène "psy" et la société française », *Le Débat*, no 1, 2 et 3. In O. Schwartz, « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire », art cit.

⁸⁶⁶ *Intimate fatherhood: a sociological analysis*, London ; New York, Routledge, 2008, p. 71.

fais le relai. Moi je ne suis pas dans le quotidien, je suis là sans être là, je ne suis pas là tous les jours, c'est un peu virtuel, on y verra un peu plus clair à ma sortie.
[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Dans l'entretien de **Fabrice**, transparait une paternité relationnelle, affective et morale. Il exerce ses responsabilités parentales en protégeant ses filles et en les éduquant. La relation semble épanouissante, car elle se construit sur des liens intersubjectifs forts. Les enfants évoluent dans un cadre apaisant et respectueux. Kerry J. Daly utilise le concept d'« active manager » pour analyser la place centrale du père dans l'accompagnement des enfants : « le bon père en tant que "gestionnaire actif" est révélateur de la conviction de ces pères qu'ils sont non seulement plus impliqués auprès de leurs enfants, mais qu'ils jouent un rôle essentiel dans la gestion de la vie de leurs enfants »⁸⁶⁷. Je fais l'hypothèse que la moindre concurrence des pères regroupés dans ce type avec les mères leur permet d'investir différentes sphères parentales et notamment celle de la sexualité, de l'intimité... En dépit de son absence, Fabrice devient un allié pour la mère, car il tisse une proximité avec ses filles. Selon Esther Dermott, la « bonne relation » repose sur la capacité des parents et des enfants à communiquer (parler, s'écouter et s'entendre)⁸⁶⁸.

Au-delà du terme de « papa gâteau », « papa poule », la valorisation de la paternité dépasse la sphère familiale et s'étend à différentes sphères. Elle donne à ces hommes des attributs et des qualités associées à la paternité active. Pour le dire autrement, la conception qu'ont ces hommes de leur paternité éclaire plus généralement sur ce qu'ils sont en tant que citoyens. Ils cumulent différents liens sociaux (famille, amis, professionnels, citoyenneté) comme l'a analysé Serge Paugam⁸⁶⁹.

Si les émotions ont une place possible dans cette paternité, elles ne peuvent remplacer certains aspects également constitutifs du statut paternel. Le rôle de pourvoyeur est largement valorisé, car il légitime une forme particulière de paternité à laquelle les hommes de ce type se réfèrent.

Contribuer au financement de l'enfant

La majorité des détenus rassemblés dans la *paternité ressource* envoient de l'argent à la mère de l'enfant pour contribuer à son financement. Esther Dermott exprime cette complémentarité entre

⁸⁶⁷ Kerry J. Daly, « Spending Time with the Kids : Meanings of Family Time for Fathers », *Family Relations*, octobre 1996, vol. 45, n° 4, p. 469. "the good father as the "active manager" is indicative of these fathers' beliefs that they are not only more involved with their children but that they play an essential role in the management of their children's lives"(traduit par l'auteur)

⁸⁶⁸ *Intimate fatherhood, op. cit.*, p. 75.

⁸⁶⁹ *L'intégration inégale, op. cit.*

le père pourvoyeur et le père engagé émotionnellement : « le rôle de soutien de famille n'exclut pas la possibilité qu'un attachement affectif existe (en fait, le sens de la responsabilité peut avoir son origine dans les attaches affectives) et le fait de reconnaître que les pères sont engagés émotionnellement n'empêche pas l'acceptation d'une identité paternelle fondée sur des dispositions financières »⁸⁷⁰. L'exemple de **Timur** montre l'imbrication de ces deux rôles.

Tu dirais que tu es comment comme papa ?

Je suis un père câlin, ça c'est sûr vu le nombre de câlins que je leur fais, ma copine elle en peut plus, elle est jalouse. Quand elle vient sur moi, il vient, il la pousse pour venir sur moi. Dès que je lui fais un bisou il veut pas il dit « non non ». Je dirais que je suis un père câlin, généreux, car franchement je lui envoie beaucoup, je ne dépense pas beaucoup pour moi, je suis fier de moi, si je sais qu'il manque, je me sens plus mal que si c'est moi qui suis dans la galère. Je suis un père, je suis là, oui je l'aime. Je lui donnerai ma vie, mais j'aimerais travailler, ramener de l'argent, je sais que c'est dur, je connais des familles qui ont du mal à finir les fins de mois. Elle a une paye au début du mois et moi je complète la fin. J'essaye de faire mon rôle de père même si je ne suis pas là.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

Timur explique à la fois son attachement émotionnel et physique pour son fils et sa nécessité d'économiser de l'argent pour aider sa compagne. Il évalue ses besoins par rapport à ceux de l'enfant. Donner à sa famille n'est pas nécessairement central, mais permet de rassurer ces hommes sur leur légitimité. La capacité à donner de l'argent devient une assurance de l'implication du père et en partie de l'efficacité de ce rôle. **Thomas** décrit la répartition de ses dépenses et l'aide extérieure dont bénéficie sa compagne :

Je gagne 360 euros, je paye mes parties civiles, le frigo et tout ça me fait 70 euros. J'envoie 100 euros à ma femme et je garde le reste pour manger [...].

Comment elle gère les fins de mois ?

C'est dur là, elle fait avec, elle a pas le choix. Aujourd'hui elle calcule tout. Des fois sa mère l'aide.

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (3 mois et 4 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Dans le rapport d'Agnès Martial réalisé pour la CNAF, elle montre comment l'argent cristallise les tensions, confortant des affections et contribuent à maintenir des formes de relations dans les familles notamment recomposées après divorce⁸⁷¹.

Est-ce que tu envoies de l'argent ?

Oui j'envoie des mandats à mon ex, mais elle y touche pas, elle met de côté pour les anniversaires et encore elle y touche même pas. Je sais qu'il y a de l'argent de côté chez mon ex. J'envoie des mandats parce que ça me semble important, c'est un geste que je veux faire pour mes enfants...

⁸⁷⁰ *Intimate fatherhood, op. cit.*, p. 71. « the role of family breadwinner clearly does not negate the possibility than an emotional attachment exists (in fact the sense of the responsibility may have its origins in emotional attachments) and acknowledging fathers as emotionally engaged does not preclude the acceptance of fathering identity based on financial provision ». (Je traduis)

⁸⁷¹ Agnès Martial, *L'argent dans les familles recomposées après divorce*, Paris, CAF, 2002.

Bon ils commencent à être grands, le premier a une bonne situation et puis mon ex a refait sa famille, mais bon.

[Grégory, 46 ans, séparé, 2 enfants (17 et 20 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

L'ex-compagne de **Grégory** ne semble pas être dans la difficulté financière, son geste est avant tout symbolique. Il témoigne de son intérêt pour ses enfants. Pour **Julien**, il s'agit davantage d'asseoir son rôle et d'être irréprochable vis-à-vis de la mère de sa fille. Il accepte que son ex se déclare mère isolée, à la différence de pères évoqués dans *la paternité marginale* qui percevaient cette décision comme une perte significative de leur rôle. Cet aspect montre que le rôle de pourvoyeur est significatif, mais ne constitue pas l'aspect central de sa paternité.

Je lui envoie une pension pour ma petite de 100 euros, c'est important pour moi. J'ai besoin d'avoir le sentiment de participer, j'allais dire pour pas qu'elle me le reproche, mais bon c'est plus que j'ai l'impression d'être présent, de participer aux achats de l'école [...]. Moi je m'en fous qu'elle se déclare parent isolé pour toucher un peu plus, ceux qui ne veulent pas c'est qu'ils sont encore amoureux ou qu'ils doutent de leur rôle. Moi j'ai entendu que j'étais un bon à rien, que j'étais pas un bon père, elle me l'a dit lors de notre rupture, mais j'ai toujours été inséré dehors, j'ai toujours trouvé du boulot.

[...]

Si je perds mon boulot, j'ai plus d'argent. Je lui envoie 150 euros. Si je lui envoie pas je suis pas bien. Là je vais envoyer 200 euros pour la rentrée scolaire. Elle m'a raconté ce qu'elle voulait. Elle un sac avec un groupe Disney dessus, mince je me rappelle plus du nom, c'est pour les jeunes de son âge.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Deux choses émergent de ces extraits : d'un côté Julien explique qu'avant la prison, il a toujours été en mesure – au moins financièrement – de s'occuper de sa fille, car il est inséré. Travailler signifie être capable d'avoir une source de revenus et d'assurer un rôle de pourvoyeur. Tandis que l'incarcération fragilise ce rôle, Julien craint de ne plus avoir de ressources pour offrir des cadeaux. En donnant à l'enfant, quelle qu'en soit la forme, l'emploi de l'argent est direct et palpable. Les cadeaux ont une signification particulière, car ils tiennent, modifient et renforcent la relation. Viviana Zelizer explique qu'ils permettent d'identifier des liens sociaux⁸⁷².

Louis et **Fabrice** n'ont pas de difficultés financières, car ils ont des ex-compagnes insérées et des parents ou beaux-parents plus aisés, néanmoins ils continuent à participer.

Ça représentait quoi pour toi ces mandats ?

C'était pour le mariage de mon fils, pour sa voiture, pour le ménage de mon fils. J'ai eu trois permissions aussi, notamment pour Noël et j'ai voulu les gâter en payant une partie du repas. J'ai donné aussi de l'argent à Antoine pour son entreprise. Je me sens pas obligé de leur donner de l'argent, je le fais ponctuellement. Tu sais la mère de mes enfants paye l'impôt sur la fortune, mon père vit à Versailles et ma mère vit à Cannes. Je m'inquiète pas financièrement. Mes enfants n'ont

⁸⁷² Viviana Zelizer, « Transactions intimes », *Genèses*, 2001, vol. 42, n° 1, p. 121-144.

pas d'inquiétude vis-à-vis de ça. Ma fille va bosser à Saint-Barth en tant que serveuse. Ils savent que s'ils sont dans la merde, on va les aider.

[Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Parfois les filles attendent le parloir pour me demander quelque chose que maman ne veut pas. Ma deuxième voulait faire des cours de gym et mon ex voulait pas. Elle s'est dit que papa allait payer. Elle est arrivée et elle m'a dit « Papa j'ai quelque chose à te demander », j'ai senti le truc venir et du coup j'ai payé la gym et maintenant elle en fait. J'ai payé le permis à ma première fille, elle va commencer en juillet le code.

Et c'est avec quel argent ?

L'argent que j'ai d'ici et ce qui me restait à l'extérieur. Il m'en reste encore, j'ai de quoi faire, y a pas de soucis niveau argent. Je peux m'acheter ma voiture et me payer un appart.

Tu lui donnes une pension ?

Non c'est moi qui donne à mes enfants. Elle n'a pas voulu que je lui donne une pension. Là je paye le permis à la première, à la seconde je paye l'école privée, elle va commencer en septembre un bac pro en alternance. Elle veut s'occuper d'animaux alors c'est ça que je lui paye. La première, elle fait de la mécanique, elle veut être ingénieure chez Air France. Je lui ai dit « ouah tu vas haut ». Je lui ai dit « tu as la tête forte, vas-y fonce ma fille ». C'est bien elle sait ce qu'elle veut.

[Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

Les deux enquêtés participent à l'avenir de leurs enfants en contribuant financièrement. Ils s'associent à leurs projets professionnels, familiaux et scolaires.

Au cours d'un entretien, un détenu a dit : « *l'argent c'est le nerf de la guerre, c'est l'argent qui solidifie l'amour* ». Grâce à son rôle de pourvoyeur, il gagnait selon lui « *son pass de père* ». Pour les pères regroupés dans ce type, participer financièrement soutient leur paternité, mais s'ajoute à d'autres dimensions. L'argent détient une valeur à la fois symbolique et d'expression du sentiment affectif⁸⁷³. Cette conception récente est encore souvent remise en question. Les auteur·es qui ont développé une position des « mondes antagonistes »⁸⁷⁴ soutiennent que le don est lié au privé et l'argent au public. Ce dernier ne pourrait être « considéré comme un média émotionnel et relationnel »⁸⁷⁵. Je me positionnerai davantage selon les perspectives des deux auteures sus-citées selon lesquelles l'argent permet à la fois de soutenir l'amour, créer du lien, initier un échange et avoir une réponse de l'autre. On entrevoit donc la dimension symbolique du capital économique. L'argent au-delà de sa valeur d'usage et d'échange a aussi une valeur de lien⁸⁷⁶. L'argent seul n'a de sens que grâce à celui accordé par son donneur/usager. Viviana Zelizer montre que « la circulation de l'argent dans la sphère intime

⁸⁷³ C. Henchoz, *Le couple, l'amour et l'argent*, op. cit., p. 45.

⁸⁷⁴ V. Zelizer, « Transactions intimes », art cit, p. 127.

⁸⁷⁵ C. Henchoz, *Le couple, l'amour et l'argent*, op. cit., p. 181.

⁸⁷⁶ Jacques Godbout et Alain Caillé, *L'esprit du don*, Paris, La découverte, 1992, 364 p.

créée, symbolise et affirme les relations entre les partenaires »⁸⁷⁷ et finalement contribue à la cohésion sociale.

Un enquêté rencontré par Caroline Henchoz lui dit « c'est un luxe de riche de ne pas parler d'argent »⁸⁷⁸. La question de l'argent devient d'autant plus centrale que les pères rencontrés ont des moyens financiers limités. Les conceptions nouvelles de la paternité centrées sur le relationnel conduisent à nier cet aspect moins socialement valorisant. J'ai souhaité montrer dans cette partie qu'il y a une articulation des dimensions parentales, qui se complètent plutôt que de s'opposer. Les pères rassemblés dans ce type cherchent à mobiliser leurs différentes ressources, mais ils ont également conscience d'avoir leurs limites, néanmoins ils maintiennent une vision positive d'eux-mêmes.

2 - Accepter sa paternité avec sa part d'insatisfaction

Les hommes classés dans la *paternité brisée* se caractérisent par leur insatisfaction parentale. Certains se décrivent très impliqués auprès de leurs enfants avant l'incarcération. Ils élaborent le projet de devenir un « bon père », une préoccupation qui s'accorde avec celle de s'insérer dans la société. L'incarcération vient pour eux acter leur échec. Leurs relations parentales sont analysées à partir de ce point de vue. Pour la *paternité ressource*, ils acceptent leur situation de père incarcéré et cherchent à tirer le meilleur de leurs possibilités.

Julien par exemple, explique qu'un temps il a souffert de ses manquements et de ses erreurs. Par la suite, il décide d'« avancer » en acceptant cet état de fait.

Mon rôle de père est limité, mais je le vis pas mal de pas tout faire, je me dis que je suis là et j'accepte même si je suis privé de certaines choses. Si j'y pense trop, ça me casse la tête. Avant j'étais dans cet état, j'étais bloqué, mais tu ne peux rien y faire alors faut avancer. Je me dis qu'on se rattrapera, y a que ça à se dire. Et puis le fait qu'il soit jeune, il se rend moins compte. Je pense être là pour les premiers mois, alors qu'Anaïs l'aura sentie mon absence, elle sera plus marquée.
[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Julien admet ses limites, mais n'a pas de prise dessus. Il préfère avoir un discours positif pour se convaincre lui-même et espérer qu'il pourra se rattraper plus tard. Il compare l'âge de ses enfants pour montrer qu'il aura l'occasion de vivre certains événements avec son fils qu'il n'a pas connu avec sa fille. Il relativise ainsi les pertes.

Pour **Amed**, ses manquements sont contrebalancés par ce qu'il sait faire : écouter ses enfants. Il explique par ailleurs quel type de père il souhaiterait devenir.

⁸⁷⁷ « Intimité et économie », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 septembre 2005, n° 45, p. 13-28.

⁸⁷⁸ *Le couple, l'amour et l'argent*, op. cit.

J'aimerais être plus responsable pour mes enfants, je le suis à moitié, j'ai encore du chemin à faire. Après j'aimerais être plus présent pour eux, mais par contre j'ai jamais négligé leurs paroles. C'est dur de te donner une définition de ce que j'aimerais être comme père, ça veut dire tellement de chose, évidemment il y a les accompagner, être présent dans leurs études, le sport, être câlin et doux. Mais vraiment la première chose, c'est être responsable, responsable de soi pour être responsable d'eux. [Amed, 37 ans, séparé, 4 enfants (6 à 17 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Cet extrait montre que selon eux le projet paternel reste efficient malgré l'incarcération. Les enquêtés continuent à concevoir leur paternité future et d'en dresser les contours. Cet aspect diffère fortement des détenus classés dans la *paternité brisée*, pour qui les rôles paternels deviennent inefficients en prison. Ils décrivent ce qu'ils ont été par le passé, mais envisagent peu leur futur.

Les enquêtés regroupés dans la *paternité ressource* donnent la primauté à la valeur des enfants plutôt qu'à leur absence causée par leur incarcération.

Vous réussissez à être père en prison ?

Je me sens père même si je ne suis pas là 24 h sur 24 avec eux, mais je suis toujours là, mais ils ne pourront pas dire que je les ai abandonnés.

Comment vous définiriez un père ?

Je pense que c'est la plus belle chose de ma vie et je dirai que ça nous rend un peu plus réfléchi, responsable malgré qu'on est en prison... oui responsable. Et puis moi, c'est dans la continuité de ma famille aussi, une fierté oui, c'est vraiment une fierté d'être père. C'est la plus belle chose qu'on puisse accomplir d'être père.

C'était quoi les raisons pour vous de devenir père ?

Je dirai... comment je pourrais dire ça... c'est difficile la question... je trouve pas les mots... je vais y penser... ça peut se lier à l'autre question parce que pour moi c'est ça, et puis j'ai des garçons c'est ma descendance, c'est tout pour moi.

Vous vous sentez plus père ou père-détenu ?

Ça ne se dit pas père-détenu, non je me sens père, détenu est un autre mot, je dirai... je suis pas privé de voir mes enfants c'est déjà quelque chose de bien pour moi, y en a qui voient pas leurs enfants et moi j'ai l'avantage d'y être et pouvoir les voir donc c'est difficile pour certains et facile pour d'autres.

[...]

Avec le recul, tu changerais des choses ?

Non je ne pense pas, j'ai été bon. Je sais pas si j'ai le droit de le dire, je pense pas être un mauvais père même si en tant qu'adulte j'ai fait des erreurs, faudra leur expliquer pour pas qu'ils viennent en prison, pour pas qu'on y aille pour rien. Peut-être qu'ils m'en voudront et qu'ils me l'enverront dans la figure, dieu seul le sait.

[Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Cyril constate également qu'il n'est pas présent au quotidien, mais il n'a pas renoncé à sa paternité. Selon lui, devenir père lui apporte des ressources qui ne peuvent pas disparaître. Il a construit sa famille et ce statut paternel amoindrit la disqualification sociale qu'il pourrait éprouver avec son incarcération. Il ne lie donc pas son statut paternel à celui de détenu, d'autant plus qu'il voit ses fils au parloir.

La prison a certes des effets négatifs sur les liens, mais elle remet peu en cause la perception de la paternité des détenus rassemblés dans ce type. S'il est probable qu'ils s'idéalisent en tant que pères, ils croient à leur possibilité d'être de bons parents. Ils continuent à se projeter dans le futur

avec leurs enfants, car leur paternité les oblige à s'insérer dans un présent qui dépasse la simple routine carcérale. Ces détenus cherchent à la fois à évoluer dans leurs rôles paternels et à s'adapter aux temps vécus de leurs enfants.

3 - Évoluer dans sa paternité

J'ai montré l'acceptation des détenus à remplir partiellement leurs rôles paternels. L'incarcération leur permet d'engager une réflexion sur leur paternité passée et de souhaiter devenir de meilleurs parents. **Louis** revient sur les changements qu'il aimerait opérer. Lors de notre premier entretien⁸⁷⁹, il me donne un document d'une dizaine de pages qui relate les événements marquants de sa vie, ses relations avec ses enfants et des photos. Il distingue dans ce texte les liens entre ses trois premiers enfants issus d'une première union et sa dernière fille. Il évoque une prise de conscience.

Avec Thibaut, Axelle et Antoine : Avant mon incarcération, je n'avais pas conscience de mes responsabilités de père, j'entretenais avec eux des relations, certes avec l'autorité du rôle de père, mais avec une attitude de « copain » et je les mêlais à une vie sentimentale, mes problèmes, mes angoisses. Pendant mon incarcération, j'ai pris conscience que j'avais non seulement mon rôle de père à jouer, mais, en plus je le ressentais profondément au fond de moi. J'ai compris que j'avais mal agi avec mes enfants et j'ai changé de comportement pas parce qu'il le fallait, mais parce que je le ressentais sincèrement.

Avec ma fille Clara : mon bébé de deux ans et demi avant et surtout pendant mon incarcération, j'ai immédiatement eu des sentiments de protection pour ma fille. Je sais ce qu'il faut faire, je le ressens, j'ai un véritable sentiment d'amour et de protection de père au fond de moi. C'est peut-être dû à l'incarcération, à une thérapie, à une prise de conscience, au fait d'être isolé, de subir la privation de liberté... Mais peu importe, le résultat est là ! Quelles que soient les raisons, le changement a été effectué dans mon esprit.

[...]

Si aujourd'hui, je montre à mes enfants que je suis motivé, fort et que je semble contrôler mon avenir, cela n'a pas été le cas au début de mon incarcération. Toute ma vie, c'est mon côté narcissique qui a dominé, mon côté « exemple de père » pour mes enfants. J'étais plus fier de moi, pour moi que de montrer à mes enfants « un exemple de père » pour eux. C'était dû aussi à cette carence affective qui ne me permettait pas de me rendre compte de l'importance, de la réalité, de la nécessité de mon rôle de père.

[Texte de Louis, 55 ans, séparé, 4 enfants (4 à 31 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Dans les entretiens, Louis se décrit comme un bon père qui a toujours travaillé et été disponible pour ses enfants. Néanmoins, il réfléchit à sa paternité passée au prisme du présent de l'incarcération et avec la volonté de s'améliorer dans le futur. Purger une longue peine lui permet d'engager une transition et une remise en question. Comme je l'ai évoqué précédemment, la prison constitue un

⁸⁷⁹ J'ai rencontré Louis lors d'un entretien réalisé avec une conseillère d'insertion et de probation. Je lui demande à cette occasion s'il souhaite participer à mon enquête et lui donne rendez-vous une semaine après. Entre temps, il a écrit ce document pour préparer notre entretien et m'aider à comprendre son histoire.

moment de réappropriation biographique. Il s'agit non seulement de se construire un projet pour le futur, mais de sortir en étant un homme meilleur et notamment un meilleur père.

J'ai beaucoup été en déplacement, j'étais toujours ailleurs pour m'occuper des voitures. Je partais trois jours donc elle gérait. Je partais, je faisais un peu la fête et puis je revenais. Maintenant, je trouve qu'ils me parlent plus, eux ils sont plus bavards, Arthur (*son 1^{er} fils*) il est réservé depuis qu'il est petit. Les autres sont ouverts, je regrette d'avoir été beaucoup en vadrouille. Je veux être plus présent, m'occuper d'eux, surtout qu'on vit maintenant à 50 m donc j'ai plus aucune raison. Là pour le moment, pour la garde, j'ai un dimanche sur deux de 10 h à 18 h, après je demanderai plus. [Sylvain, 37 ans, nouvelle union, 5 enfants (2 à 18 ans), incarcéré depuis 2 ans et demi, CD]

Sylvain revient sur ses nombreuses absences du foyer familial par le passé. Il souhaite maintenant s'engager davantage. Être père constitue donc un statut immuable, mais dont les rôles sont à interroger et en mouvements. Dans le chapitre sur la *paternité suspendue*, l'incarcération est perçue comme un temps entre parenthèses, ici les détenus cherchent à se synchroniser avec le temps du dehors. Pour s'investir dans leur paternité, ils sont obligés de s'inscrire dans le présent, car les enfants rappellent que le temps passe.

Vous les voyez grandir à chaque fois ?

Oui, ça pousse comme la mauvaise herbe (*rires*), ça grandit, ça se mouvoit, ça bouge beaucoup, même à huit ans donc ouais ça me fait plaisir. Je préfère les voir comme ça que malades. Dehors j'aurais plus de temps de les voir grandir, si la santé me préserve.

[...]

C'est un plaisir de les voir évoluer ?

Oui et puis dans le sens où les enfants évoluent plus vite, comme le temps moderne, avec les tablettes. J'avais pas ça, pour eux c'est du tout cuit, ils évoluent très vite [...].

Il va falloir s'actualiser ?

Oui là-dessus y a pas de problèmes, faut bien évoluer aussi. J'en ai cinquante, quand je vais devoir me mettre à la page, que je me remette à internet et tout ça, le portable... Donc il faut se remettre au goût du jour. Alors que mes enfants ils sont dedans, ils savent déjà tout. C'est eux qui m'expliquent et qui vont m'expliquer, enfin j'espère, ils vont pas me dire « tu es nul, c'est pas comme ça, c'est parce que tu étais en prison ». [

Cyril, 45 ans, séparé, 2 enfants (7 et 8 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

La paternité confronte au temps qui passe. Les détenus regroupés dans ce type doivent s'adapter au temps vécu par leurs enfants afin pour ne pas se sentir dépassés. Comme l'énonce le rapport *être père aujourd'hui* de l'Unaf, la paternité est « "projective" dans la mesure où [...] l'avenir de l'enfant [est à] construire (que ce soit par le faire de lui donner les clés pour comprendre le monde, des valeurs, pour être heureux, qu'il réussisse sa scolarité...) »⁸⁸⁰.

Ma seconde fille, elle avait 18 mois quand je suis parti. Et quand j'arrive au parloir, j'arrive souvent avant, je regarde le pas de la porte et je la vois encore petite, comme en 2003. Mais non, la vie a

⁸⁸⁰ UNAF, *Être père aujourd'hui !*, op. cit., p. 14.

continué surtout à l'extérieur. On se rend pas compte pareil ici. On sent un peu que ça évolue, mais pas comme vous le souhaitez. C'est quand vous voyez vos enfants que vous vous rendez vraiment compte. On voit les années qui sont passées. J'ai rarement amené ma fille à l'école. En 2003, je bossais beaucoup, je me dis tout ce que j'ai loupé. Et tu te dis que quand tu vas sortir, tu vas rattraper le temps perdu, mais non, c'est fini. Dehors je vais vraiment profiter de la vie, mais rattraper le temps tu ne peux pas. Elles commencent à construire leur vie. Ma grande va commencer ses stages, elle va aller en carrosserie chez Peugeot. J'ai pas été là, juste pour la conseiller. Ma fille avait 17 partout, je lui ai dit qu'elle pouvait faire ses choix. Je l'ai toujours poussée à travailler à l'école. Elle m'a dit qu'elle voulait faire carrosserie. Évidemment je lui ai dit que je la soutiendrai, moi on m'a jamais forcé, j'ai fait ce que je voulais. Et là quand on se dit que le temps est passé, il faut être capable de l'épauler. [Fabrice, 42 ans, divorcé, 3 enfants (15 à 18 ans), incarcéré depuis 14 ans, CD]

La perception du temps diffère selon les individus. Manuela Ivone Cunha montre que les détenues rencontrées entrevoient la prison comme une « interruption d'un parcours de vie – signifiant ainsi une discontinuité par rapport au passé et au futur »⁸⁸¹. Les extraits soulignent ce décalage entre le temps de la prison et celui du dehors, le premier évolue peu à la différence du second. Les enquêtés souhaitant s'impliquer dans leur paternité cherchent une cohérence avec l'extérieur. Ils s'efforcent à la fois à faire du temps de la prison un temps utile ou moins « perdu » et s'adapter au temps de l'extérieur. Pour maintenir leur présence dans le monde, les hommes doivent être capables « d'identifier dans leur souvenir des événements anciens et de construire mentalement une image les associant à d'autres événements plus récents ou en train de se dérouler »⁸⁸². Les détenus regroupés dans ce type tentent de maintenir ces moments passés dans la continuité de ce présent afin d'être moins dépassés par le futur. Néanmoins, ils restent lucides sur les difficultés qu'ils auront à affronter. En surinvestissant les moments partagés avec leurs proches, ils cherchent à maintenir une forme d'unicité familiale, tandis qu'ils exploitent tout le potentiel relationnel des dispositifs institutionnels. Ils se mettent au cœur de la contemporanéité, au sens où deux intervalles de temps, deux chronologies s'inscrivent dans la même simultanéité d'existence ou de présence⁸⁸³.

Dans la partie III. A, j'ai mis en évidence les différentes dimensions de la paternité pour les détenus regroupés dans ce quatrième type. Être père signifie s'engager financièrement, mais surtout émotionnellement. Ils ont conscience de leurs limites, mais préfèrent envisager leurs possibilités et ce qu'ils peuvent améliorer. Cette paternité est un atout pour le futur, mais elle représente surtout un présent qu'il faut vivre. Pour eux, elle constitue une ressource parmi d'autres, mais qui prend une place prédominante dans les discours. Ils adhèrent aux règles institutionnelles, mais la dimension

⁸⁸¹ « Le temps suspendu », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 1 septembre 1997, n° 29, paragr. 6.

⁸⁸² N. Elias, *Du temps, op. cit.*, p. 43.

⁸⁸³ Cnrtl, la contemporanéité.

spécifique de la paternité est davantage suspectée d'être instrumentée afin d'obtenir des avantages (remise de peine, permission de sortir...).

B. Être père, une ressource difficilement mobilisable en prison

Dans ce chapitre, j'ai montré comment les pères rassemblés dans la *paternité ressource* utilisent les différents dispositifs de maintien des liens pour avoir un contact avec leurs enfants. J'ai articulé l'analyse de leur expérience paternelle à celle de leur expérience carcérale afin de montrer en quoi l'incarcération constitue un moment de réappropriation biographique. Puis j'ai analysé les représentations et le vécu de la paternité par ce type. Pour terminer, je reviendrai sur les motivations de ces détenus à faire de ce rôle paternel une ressource et dans quelle mesure celui-ci est difficilement mobilisable auprès de l'institution, qui le suspecte de n'être qu'une stratégie opportuniste pour réduire l'expérience carcérale.

1 - Se (re)construire comme un père

Les enquêtés rassemblés dans ce type sont majoritairement incarcérés pour de longues peines en centre de détention. Ils ont pris le temps de réfléchir à leur peine et d'analyser leur histoire biographique. Ce retour réflexif les conduit à (re)penser leur paternité. Ce lien paternel leur permet de mieux vivre le présent carcéral, mais aussi d'imaginer un avenir en dehors de la prison. Il est à la fois le support d'aspirations sociales et de (re)qualification sociale. Les détenus valorisent les différentes dimensions de ce lien (relationnelles, affective et morale). Il constitue également un support psychologique pour tenir le temps de l'incarcération. Malgré leurs trajectoires hétérogènes, ils partagent ainsi un point commun, celui de vouloir faire de leur paternité une ressource et un support de leur identité sociale. Afin d'en rendre compte, je vais maintenant revenir sur quatre modalités selon lesquelles la paternité constitue une ressource : la « résurrection », le « devenir père en prison », la « continuité relationnelle » et la « réintégration de la paternité dans l'histoire personnelle ».

La « résurrection » concerne la situation de Timur. Père d'un premier enfant âgé de deux ans, celui-ci décède sous ses coups. Il est incarcéré pour homicide involontaire. Cette situation tragique aurait pu le rapprocher des hommes classés dans la *paternité brisée*. Je n'ai pas pu questionner ce crime l'ayant découvert tardivement, mais les propos de Timur décrivent principalement la joie d'être père. Il rencontre sa compagne pendant sa détention et décide par la suite de faire un enfant. Le terme de résurrection permet de penser cette nouvelle paternité comme une renaissance et un nouvel essor. Elle devient source de joie et de bonheur. Il est possible qu'elle permette à Timur de mettre à distance sa défaillance grave en tant que parent et en lui permettant de racheter à travers un nouvel enfant.

La modalité « devenir père en prison » se rapproche de celle de la « résurrection », car il y a l'idée de se construire une vie qui diffère de celle vécue avant l'incarcération. Néanmoins, il n'y pas la dimension tragique que l'on retrouve chez Timur. Ils n'ont pas à se racheter d'une paternité qu'ils ont détruite. Cette situation concerne principalement Julien et Thomas. Le premier a déjà eu une fille d'une union précédente avant cette nouvelle incarcération. Il rencontre sa compagne grâce aux réseaux sociaux et a un nouvel enfant en détention. Le second devient père deux fois. Sa trajectoire délictuelle rendait impossible toute projection dans la paternité avant son incarcération. Devenir père donne du sens au couple et l'ancre dans le futur, apportant conjointement un nouveau rôle aux détenus dans leur famille.

La « continuité relationnelle » concerne la majorité des enquêtés (Cyril, Maël, Larbi, Sébastien, Kylian, Amed, Fabrice, Sofiane, Sylvain et Romain). Devenus pères avant l'incarcération, ils ont toujours maintenu des liens avec leurs enfants. Ils acceptent pleinement leur paternité et les limites induites par la détention. Ils cherchent à rester engagés, tout en questionnant ce qu'ils pourraient améliorer. Ils s'accrochent d'autant plus à leur paternité qu'elle a toujours comptée pour eux dans leur parcours.

Enfin la « réintégration de la paternité dans l'histoire personnelle » concerne Grégory, mais surtout Louis. Tous deux auraient pu être placés par certains aspects dans la *paternité brisée*. Grégory est inséré socialement, mais tombe dans la toxicomanie. Sa compagne le quitte, il perd son travail et arrive une première fois en prison. À sa sortie, il reprend sa consommation et le trafic, il s'éloigne par intermittence de sa famille et de ses enfants. Mais cette nouvelle incarcération lui permet de se soigner et de reprendre sa relation avec ses fils. Sa paternité acquiert à nouveau une légitimité qui lui permet de se projeter après la prison. Il se sent soutenu par son ex-compagne, ses fils et certains membres de sa famille. Pour Louis, la situation est plus complexe. Il a trois enfants d'une première union, après plus de vingt ans de vie commune il divorce. Il se remarie, sa nouvelle compagne est mère de deux filles. Il commet au moins sur l'une d'elles des attouchements et un viol. Il divorce à nouveau et rencontre une autre femme. Elle tombe enceinte pendant sa mise en examen. Il est incarcéré, sa fille née pendant sa détention et elle sera reconnue par un autre homme. Les motifs de sa détention et l'usurpation de sa paternité auraient pu également le rapprocher de la *paternité brisée*. Au contraire, l'existence de ce dernier enfant lui permet de replacer sa paternité au centre de son histoire. Il adopte une posture de combat pour faire reconnaître sa paternité en engageant des démarches juridiques. Tandis qu'il réinterroge la manière dont il a été un père avec ses trois premiers enfants au regard de ce qu'il aimerait être avec le dernier.

Quelle que soit la modalité selon laquelle la paternité s'exprime, ces hommes tentent de faire de celle-ci une ressource. Ils se sentent ainsi moins des « pères en carton », pour reprendre l'expression emblématique issue de la *paternité marginale*, et tendent au contraire de se conformer à un

certain modèle de paternité, inspiré des normes éducatives des classes moyennes. À la différence, de la *paternité suspendue*, ils s'appuient sur leur rôle paternel pendant l'incarcération et pour construire un projet après la détention. Leurs représentations de ce rôle sont positives contrairement à la *paternité brisée*. Ils veulent s'emparer de leur paternité et cherchent à y arriver. Néanmoins, ces discours interrogent l'idéalisation possible de la paternité. Ils ont des peines lourdes et les motifs d'incarcération pourraient les disqualifier en tant que parent, mais également en tant que citoyen. Rappelons les exemples de Louis incarcéré pour viol sur mineur et Timur pour homicide involontaire sur son enfant. Les normes auxquelles ils semblent adhérer pourraient dans le même temps rendre caduque leur expérience parentale. On peut imaginer qu'ils sont en proie à des dilemmes moraux, mais qu'ils les exposent peu pour maintenir une image de soi cohérente et valorisante. Est-ce une paternité imaginée ou bien vécue ? S'il est difficile de répondre à cette question, elle interroge surtout les écarts entre les valeurs, celles prônées et celles vécues.

Si la paternité peut constituer une ressource symbolique en détention, dans la mesure où elle aide à vivre le présent carcéral et à se projeter au-delà, elle est plus difficilement valorisable dans le fonctionnement pratique de l'institution carcérale, comme on se propose de le montrer maintenant.

2 - Avoir des enfants, un moyen d'obtenir la conditionnelle parentale

En s'intéressant aux proches de détenus, Caroline Touraut a interrogé la place paradoxale des liens familiaux dans l'institution carcérale. D'un côté, la prison éloigne physiquement le détenu de sa famille et dans le même temps, elle organise des espaces et des dispositifs pour se rencontrer. Cependant, l'intimité des échanges entre les détenus et leurs proches est fortement contrainte par l'institution. L'auteure montre que trois facteurs sont venus impulser des mesures en faveur du maintien de liens familiaux : tout d'abord « un mouvement d'humanisation des prisons et normalisation du statut de détenu », puis « les instances politiques internationales et européennes ont également incité la France à améliorer les modalités d'échange entre le détenu et ses proches ». Enfin, « les avancées institutionnelles sont motivées par la corrélation établie entre relations familiales et réinsertion »⁸⁸⁴. Dans ce contexte, la parentalité des détenus pourrait être envisagée par l'institution carcérale comme une ressource pour la réinsertion comme c'est le cas pour les femmes⁸⁸⁵. Au contraire, la paternité des détenus semble être peu légitimée par l'institution, qui soupçonne ces derniers de l'instrumentaliser. Afin d'en rendre compte, je me propose de revenir sur

⁸⁸⁴ *La famille à l'épreuve de la prison, op. cit.*, p. 179.

⁸⁸⁵ Ce que j'ai montré dans le troisième chapitre.

la manière dont les détenus perçoivent la suspicion de l'institution carcérale quant à leurs demandes de libération conditionnelle parentale.

Encadré 11 Les conditions juridiques pour obtenir une libération conditionnelle

Article 729, modifié par LOI n° 2008-174 du 25 février 2008 - art. 12

La libération conditionnelle tend à la réinsertion des condamnés et à la prévention de la récidive. Les condamnés ayant à subir une ou plusieurs peines privatives de liberté peuvent bénéficier d'une libération conditionnelle s'ils manifestent des efforts sérieux de réadaptation sociale, notamment lorsqu'ils justifient soit de l'exercice d'une activité professionnelle, soit de l'assiduité à un enseignement ou à une formation professionnelle ou encore d'un stage ou d'un emploi temporaire en vue de leur insertion sociale, soit de leur participation essentielle à la vie de famille, soit de la nécessité de subir un traitement, soit de leurs efforts en vue d'indemniser leurs victimes.

Et plus particulièrement la libération conditionnelle parentale :

Article 729-3, modifié par Loi n° 2005-1549 du 12 décembre 2005 - art. 15 JORF 13 décembre 2005

La libération conditionnelle peut être accordée pour tout condamné à une peine privative de liberté inférieure ou égale à quatre ans, ou pour laquelle la durée de la peine restant à subir est inférieure ou égale à quatre ans, lorsque ce condamné exerce l'autorité parentale sur un enfant de moins de dix ans ayant chez ce parent sa résidence habituelle.

Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux personnes condamnées pour un crime ou pour un délit commis sur un mineur ou pour une infraction commise en état de récidive légale.

Deux enquêtés évoquent leurs demandes de libération conditionnelle parentale. **Thomas** a eu deux filles pendant son incarcération et il s'occupe des deux garçons de sa compagne. Cette dernière a des difficultés pour s'occuper des enfants en son absence. Il aimerait sortir plus tôt pour être présent. Lors du deuxième entretien, il parle uniquement de sa première fille, car la seconde n'est pas encore née.

Sur le papier il me reste encore 4 ans, là j'ai fait une demande de condi parentale, je pourrai sortir en 2017. Si j'avais un boulot, je pourrais sortir plus vite. J'aimerais bien reprendre ma vie. Là, j'ai demandé une perm de 6 jours pour août, ma femme a loué un petit truc à la mer. J'ai demandé les mêmes dates, car je veux être là pour la première fois de ma fille à la mer. Vous avez pas encore d'enfant ?

Non.

Alors vous ne pouvez pas encore comprendre. Quand je vois ses yeux, son sourire, quand elle est dans mes bras ça me transforme. J'espère que les juges vont être cléments, qu'ils vont me faire confiance. J'ai besoin de cette conditionnelle. Je suis en train de travailler avec la SPIP pour essayer de l'avoir. De toute manière, je vais demander à mon avocat, car devant le juge on bégaye toujours.

Le souhait de Thomas de finir sa peine à l'extérieur est renforcé par les moments qu'il passe avec sa fille. Les permissions de sortir restent insuffisantes pour vivre sa paternité. N'ayant pas été moi-même mère, Thomas souligne mon ignorance et met en avant son expérience paternelle. Les sentiments qui sont issus de l'expérience parentale n'existent que lorsqu'ils sont vécus. Il espère que sa paternité sera reconnue et lui permettra d'obtenir sa libération conditionnelle.

Lors du troisième entretien, sa seconde fille est née.

Tu penses que ça aide d'avoir un enfant pour obtenir une conditionnelle ?

Bah non, pas forcément. Ils peuvent dire que la petite, tu l'as fait au placard, elle arrive à vivre sans toi... C'est compliqué, je peux pas demander autre chose que la conditionnelle parentale, car j'ai pas de boulot dehors et il me reste quatre donc faudrait un boulot qui recouvre ma peine.

[Thomas, 31 ans, marié, 2 enfants (3 mois et 4 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Selon le point de vue de Thomas, avoir un enfant en prison ne favorise pas l'obtention d'une libération conditionnelle, mais sa situation ne lui permet pas de faire un autre type de demande.

Sébastien est quant à lui père de quatre enfants et notamment d'une petite fille âgée de cinq mois. Déjà incarcéré, il n'a jamais demandé ce type d'aménagement de peine. Il prend conscience que sa compagne a également des difficultés pour gérer seule les enfants. De plus, cette dernière doit se rendre régulièrement à l'hôpital à cause de problèmes de santé.

Qu'est-ce qui fait qu'aujourd'hui tu demandes la condi parentale alors que tu ne l'as pas demandé avant, sur les autres peines ?

Avant je ne l'avais pas demandé parce que ça allait avec ma femme, elle s'en sortait, mais là je vois qu'elle n'en peut plus, ma petite est malade, donc c'est fini tout ça, j'ai du boulot, je vais plus déconner. J'y avais pas pensé avant, mais c'est en discutant avec des amis ici que je connaissais de dehors, je me suis dit que je devais le faire pour ma fille.

[Sébastien, 34 ans, concubinage, 4 enfants (5 mois à 9 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

La prise de conscience de Sébastien survient avec l'accumulation de difficultés. La conditionnelle parentale constituerait un moyen de reprendre sa place dans la famille à un moment délicat, la naissance ou les problèmes de santé d'un enfant ou encore l'usure de la compagne. Les extraits d'entretien ne permettent pas de faire le constat d'une instrumentalisation de la paternité par les détenus. Néanmoins, les enquêtés ont conscience qu'ils peuvent tirer peu d'avantages au fait d'être père.

Quelques mois après mon enquête, ces deux enquêtés reçoivent une réponse négative à leur demande. **Julien** qui est également dans la même situation que Thomas (ils sont d'ailleurs très proches) explique pourquoi il ne fait pas de demandes dans ce sens.

Tu as l'appréhension de sortir ?

Non du tout, je suis plutôt pressé. Thomas, il va sortir avant, il a un bon dossier, il va avoir une conditionnelle parentale, mais moi je veux pas me servir de ça pour sortir. Je reproche pas à Thomas d'utiliser ses enfants, mais moi non, même si la CIP me dit que c'est la seule solution. Je pense pas que Thomas a fait un enfant pour ça, y en a qui le font, ça se fait, c'est un peu dommage. Le juge va te le reprocher. Ça arrive que le juge te dise tu n'avais pas à faire un enfant en parloir, il est en bonne santé, il n'a pas besoin de toi, il a sa mère, c'est bon. Je pense qu'ils prennent en compte qu'on est parents, mais ils veulent pas qu'on s'en serve, mais ils doivent se dire que ça peut peser un petit peu. En général, ils s'en foutent qu'on soit parents.

[Julien, 33 ans, concubinage, 2 enfants (3 mois et 7 ans), incarcéré depuis 4 ans, CD]

Pour Julien, être père ne constitue pas un statut mobilisable pour sortir plus rapidement de prison. Il réproouve cette instrumentalisation de l'enfant, mais connaît surtout les règles – implicites – institutionnelles qui refusent de faire de la paternité en prison un moyen de réinsertion. Devenir père ne légitimerait en rien la nécessité d'accélérer la sortie d'un détenu. Au contraire, elle le placerait face à sa responsabilité et la culpabilisation d'avoir procréé pendant sa peine.

3 - La difficulté de faire reconnaître sa paternité en prison

Devenir père en prison, demander des permissions de sortir ou des aménagements de peine afin de maintenir les liens familiaux conduit l'institution à s'interroger sur l'instrumentalisation de la paternité par les détenus. La paternité en prison semble ainsi, selon les dires de ces détenus, ne pas constituer une ressource mobilisable auprès de l'institution carcérale, et en particulier des juges. Néanmoins, au début du chapitre, d'autres extraits ont mis en exergue la certaine tolérance de la part des surveillants quant à l'usage du téléphone par les détenus pour appeler leurs enfants. Mais il est probable que cette tolérance s'applique également à ceux qui ne sont pas parents.

Je reviendrai sur l'exemple de **Timur** qui témoigne de sa difficulté à faire reconnaître son statut de père. Il conçoit son enfant au parloir. Lors de nos entretiens, son fils a presque deux ans, mais il n'a toujours pas de reconnaissance paternelle. Certains détenus rapportent des délais équivalents, car l'institution attend d'avoir plusieurs demandes pour faire venir un employé de l'état civil. Pour Timur, la situation est différente, le procureur ne souhaite pas reconnaître ce type de conception parentale :

Et là j'attends pour le reconnaître vu que j'étais pas là, dehors. Ça fait un an et demi que j'attends. Le procureur conteste que j'ai fait un bébé en parloir. Il veut des preuves, un test de paternité. J'attends de passer au tribunal, j'ai dû prendre un avocat. Je pensais que le maire me ferait signer, c'est arrivé à deux ou trois personnes ici. Même quand c'est pas ton enfant, tu as le droit de reconnaître un enfant, ils te mettent des bâtons dans les roues. Et vu que je suis mal vu au tribunal. Mais depuis que j'ai mon fils, j'ai changé, je suis plus calme, je pense à la sortie. J'ai plus la pêche en moi, je fais du sport, je sais que quelqu'un m'attend.

[Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant (1 an), incarcéré depuis 7 ans, CD]

L'institution peine à reconnaître l'existence d'un enfant né en parloir, car elle admettrait officiellement que les détenus ont des relations sexuelles alors qu'elles sont interdites. Le contrôle s'exerce également à travers un système de privilège. Si un détenu a eu des comportements problématiques lors de son jugement ou en détention, ils deviennent un moyen de pression ou de refus de certaines demandes et plus particulièrement celles pour maintien des liens familiaux.

Julien évoque précédemment la difficulté d'obtenir une libération conditionnelle parentale quand il s'agit de bébés parloirs. Son analyse se confirme dans un entretien réalisé avec **Alexis**, CPIP⁸⁸⁶. Il m'explique que ce type d'aménagement est assez rare et concerne les détenus qui ont vécu avec leurs enfants. Les bébés parloirs sont quant à eux mal acceptés par l'institution pénitentiaire. Entre 2015 et 2017, seulement deux libérations conditionnelles parentales ont été accordées dans son service. Alexis donne du crédit à cet aménagement qui selon lui « *fait appel au bon sens* » et à la « *nature* ». Il développe son propos : « *un enfant a besoin de ses deux parents à domicile pour bien progresser dans la vie, recevoir une bonne éducation, être encadré et avoir des loisirs avec ses deux parents. Et voir ses deux parents normalement sans les voir s'aimer, mais au moins avoir de l'affection l'un pour l'autre, ce genre de choses c'est constructif et ça permet à l'enfant de créer sa propre identité* ». Il explique à plusieurs reprises qu'un enfant a besoin par nature d'un père et d'une mère. Pour accentuer son propos, il fait le parallèle avec les espèces animales : « *la libération conditionnelle parentale ça me paraît tout à fait naturel puisque la nature nous a fait ainsi. Je suis très là-dedans moi personnellement. Je pense que s'il y a un homme et une femme qui font ensemble un enfant c'est qu'ils doivent l'élever ensemble. C'est tout simple. Et c'est comme ça dans toutes les... enfin non c'est comme ça dans toutes les espèces animales, non il y a quand même quelques espèces animales où c'est en troupeau ou, ainsi de suite, en communauté quoi, je serais tenté de dire. Mais tout de même dans toute la nature, il faut forcément un mâle et une femelle* ». Il revient ensuite sur les modalités d'octroi d'un tel aménagement auquel il adhère : « *il ne faut pas que l'enfant soit fait au parloir pour que j'aie un aménagement de peine derrière une libération conditionnelle parentale. Il ne faut pas que l'enfant soit un prétexte non plus. Voilà. Et là où la loi est bien faite, il faut que... Du coup, ils y ont réfléchi... je trouve ça plutôt pas mal... Il faut que la personne détenue ait sa résidence habituelle avec l'enfant. Donc il faut que les deux... le père et l'enfant... moi je parle du père parce que je n'ai eu que des hommes ici en détention, mais je pense que c'est pareil pour la mère... du coup, la loi s'applique à tout le monde... il faut que le père ait vécu avec son enfant bien avant d'être incarcéré. Donc il faut qu'il ait joué son rôle de père et... il faut qu'il ait joué son rôle de père tout simplement avec l'enfant sur un laps de temps suffisamment long, bien avant d'être incarcéré pour que, effectivement, on puisse s'intéresser à la libération conditionnelle parentale. Vous avez effectivement au moins joué correctement votre rôle de père longtemps... enfin depuis la naissance de l'enfant... [...]. Le magistrat doit s'en assurer à travers nous... Voilà il a habité à telle adresse, l'enfant a habité à telle adresse. Il y*

⁸⁸⁶ [Alexis, 35 ans, CPIP, marié, père de deux enfants, 10 ans d'expérience]

a un livret de famille, il y a des factures EDF et ainsi de suite. Ils ont habité ensemble. La mère, s'ils sont pas en trop mauvais termes, elle peut en témoigner aussi et ainsi de suite ». La libération conditionnelle parentale repose sur la vie commune avant la prison. Le père doit avoir fait ses preuves en s'occupant de son enfant, ce qui exclut de fait celui qui devient parent en détention. Alexis revient sur le cas d'un détenu qui a fait un bébé parloir : « *lors d'une commission d'application des peines... j'étais assis ici et le parquet était assis ici... le gars en question demande une permission de sortir pour aller à l'échographie et donc le Parquet s'est dit : "Mais quand est-ce qu'a été conçu cet enfant ?"... le gars n'a jamais eu de permission de sortir. Le gars est incarcéré depuis 2012 [...]. Le Parquet a tiré la conclusion... le substitut a dit : "Ben en fait cet enfant-là a été conçu pendant un parloir" donc déjà rapport sexuel en détention, dans l'administration, sujet on ne peut plus tabou... dans un parloir il n'y a pas d'unité de vie familiale, donc les rapports sexuels normalement ne sont pas autorisés et en plus le Procureur a considéré que c'était un acte délibéré : concevoir un enfant pour pouvoir après demander derrière des permissions de sortir en lien avec cet acte. Et ça l'a énervé au plus haut point et donc il a dit : "Ben non on ne conçoit pas un enfant au parloir et on ne demande pas de permissions de sortir derrière donc j'émet un avis défavorable". Voilà* ».

Ce dernier extrait est particulièrement intéressant, car il dépeint la mainmise de l'institution sur les modalités d'exercice de la paternité des détenus. Faire un enfant en prison constitue un non-respect du règlement et qui conduit à des sanctions : la non-reconnaissance de l'enfant et le refus d'une permission de sortir ou d'un aménagement de peine. D'un côté, les détenus sont suspectés d'agir en « calculateurs » et de ne revendiquer leur paternité que dans l'objectif de l'instrumentaliser⁸⁸⁷. Ils font sciemment des enfants pour avoir des avantages. Cette analyse peut également être complétée par un probable « mépris de classe »⁸⁸⁸ de la part des professionnel·les. On retrouve ces représentations négatives des fractions inférieures des classes populaires, notamment lorsqu'elles sont suspectées de faire des enfants pour toucher des allocations. On peut supposer au contraire qu'ils ont « une relation au monde [qui] se construit au fil du temps de manière incessante, à chaque fois questionnée, à chaque fois adaptée, à chaque fois renouvelée »⁸⁸⁹. On s'éloigne ainsi du simple calcul coût-bénéfice. De l'autre, en refusant de ne concevoir la paternité autrement que comme une stratégie instrumentale, l'institution nie la capacité des détenus à avoir des projets. Devenir père ne constitue pas un moyen légitime de reprendre le contrôle de sa vie. À la différence de l'insertion professionnelle qui est légitimée par un contrat de travail et un salaire, les liens affectifs sont peu objectivables. Ils sont perçus à travers leur potentiel instrumental.

⁸⁸⁷ Bernard Lahire, *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*, Paris, Fayard/Pluriel, 2011.

⁸⁸⁸ Gérard Mauger, « Racisme de classe », *Savoir/Agir*, 2011, vol. 17, n° 3, p. 101-105.

⁸⁸⁹ Alain Taché, *L'adaptation. Un concept sociologique systémique*, L'Harmattan, Paris, 2003, p.146 in M. Joël, *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*, p. 45.

On note une nette différence avec les femmes qui deviennent mères en prison. Comme pour les hommes, les grossesses survenues en prison montrent le dysfonctionnement du contrôle exercé sur l'activité sexuelle en prison⁸⁹⁰. Si elles posent principalement problème aux yeux de l'institution carcérale, c'est qu'elles conduiraient à faire naître un enfant « dans un contexte tenu pour défavorable à son développement ». Myriam Joël note les discours normatifs et dissuasifs tenus aux détenues les incitant à renoncer à leur projet, car « le devoir d'une mère [est] de faire primer le bien de son enfant »⁸⁹¹ avant son propre désir de maternité. Elle ajoute : « les détenues qui tombent enceintes au cours de leur incarcération sont fortement stigmatisées par leurs pairs et sont considérées par l'ensemble des acteurs carcéraux comme des personnes égoïstes, la question du “bien de l'enfant” apparaissant comme le pendant de la figure de la “bonne mère” dans le système de représentations normatives associées à la maternité en prison de femmes »⁸⁹². Devenir mère pendant l'incarcération ne semble pas envisagé par l'institution dans sa fonction utilitaire (obtenir des aménagements de peines), les préoccupations des acteurs·trices carcéraux se manifestent davantage sur l'inaptitude de certaines mères à assumer un rôle maternel. La maternité tient une place prédominante en prison tandis que les relations familiales des hommes sont douteuses et illégitimes. La prise de l'institution pénitentiaire sur la parenté des détenues pourrait être analysée comme un mépris de classe qui agit différemment selon les sexes.

Conclusion

Pour les hommes regroupés dans la *paternité ressource*, être père résulte moins de l'acquisition de comportements spécifiques (au sens où ils ne réalisent pas des pratiques paternelles concrètes : aller chez le médecin, acheter les vêtements, nourrir et soigner l'enfant...) que de changements de perception. L'incarcération constitue pour eux un catalyseur de « nouvelles intentions paternelles »⁸⁹³. La longueur de peine (supérieure à deux ans), la gravité de leur crime (7 sont en prison pour meurtres, homicide ou complicité d'assassinat) et le placement en centre de détention pour la majorité de ces détenus, les conduit à amorcer une réflexion sur ce qu'ils sont en tant que parents et plus largement comme citoyens. Leurs anciens modes de vie deviennent incompatibles avec leur souhait d'être des pères engagés, responsables et affectueux.

⁸⁹⁰ Arnaud Gaillard, *Sexualité et prison - Désert affectif et désirs sous contrainte*, Paris, Max Milo, 2009, 352 p.

⁸⁹¹ *La sexualité en prison de femmes*, op. cit., p. 245.

⁸⁹² *Ibid.*, p. 246.

⁸⁹³ « “It's Been Hard to Be a Father”: A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », art cit, p. 276-277.

Ils ont connu des situations familiales et conjugales hétérogènes, mais ils placent leur paternité au centre de leur histoire et de leurs discours. Certains ont eu un enfant issu d'une relation non durable qu'ils ne voient pas, d'autres encore ont connu des recompositions familiales. Cependant, ils utilisent ces séquences de vie pour décrire leur évolution et leur progression. Le dernier enfant par exemple, peut constituer une nouvelle source de motivation pour être un meilleur père avec les enfants précédents ou les amener à réinterroger leurs comportements parentaux. Ils définissent la paternité à partir de multiples dimensions : le lien affectif, l'éducation, la protection et le respect de l'enfant. Ils ne s'éloignent pas nécessairement d'une conception genrée traditionnelle des classes populaires, et souhaitent par exemple faire de leur fils des « vrais hommes » et protéger leurs filles des risques sexuels. Néanmoins, ils adhèrent à des normes socialement situées et dominantes de la paternité en favorisant l'épanouissement de l'enfant, la proximité, les rapports affectueux, le dialogue et un lien intersubjectif. La paternité peut être à la fois un moteur pour amorcer une réappropriation biographique et s'inscrire de manière plus générale dans un processus de réinsertion. Les différentes sphères sociales, familiales et institutionnelles dialoguent et participent au même mouvement : se réinsérer après la prison.

Dans ce contexte, la paternité constitue une ressource parmi d'autres (professionnelles, familiales et sociales). Les représentations qu'ont ces hommes de leurs rôles paternels reflètent plus généralement la conception qu'ils ont d'eux-mêmes. La question de l'idéalisation paternelle pourrait se poser : n'est-ce pas une stratégie de la part de ces hommes de mettre en avant leurs rôles paternels ? Essayent-ils d'obtenir la bienveillance de la chercheuse ou d'amoindrir leur disqualification sociale induite par l'incarcération ? La question a moins d'intérêt que l'analyse des effets performatifs de ces représentations de la paternité (qui en font une ressource, fut-elle seulement symbolique pour les détenus), mais ces représentations positives de la paternité s'opposent à celles portées par l'institution, apportant peu de bénéfices directs à ces hommes. Elle devient une ressource directe quand le réseau de proches se mobilise autour de ces hommes. Cette solidarité familiale intervient avant tout parce qu'ils sont des pères et moins par leur statut de conjoint ou de fils. Au fil des extraits, on perçoit comment (ex)compagne, coparente(s), parents, frères et sœurs ou encore des membres de la famille élargie organisent et soutiennent la relation père-enfant.

Conclusion générale

Si dans les représentations sociales, il est certainement peu commun d'imaginer les hommes incarcérés comme des pères, les données de l'Insee ont mis en évidence un fait important : la moitié des détenus sont parents⁸⁹⁴. Ce travail de recherche a quant à lui rappelé à quel point il est rare de penser la paternité en prison en dehors de ce qu'elle peut revêtir de problématique à savoir des hommes qui ont directement porté atteinte à leur fonction paternelle en commettant un viol ou des violences envers leur propre enfant. Aux côtés de cette paternité « dangereuse », qui fait régulièrement la une des médias, une autre image est souvent évoquée dans les discours communs, y compris ceux des professionnel·les de l'institution pénitentiaire, celle d'une paternité « irresponsable ». Dans ce cas, les hommes seraient à la fois peu impliqués affectivement et peu soucieux de leurs responsabilités à l'égard de leurs enfants. Ce type de paternité conduirait de fait à ne pas s'y intéresser tant elle déroge aux conceptions contemporaines de la famille. Notre thèse s'est donc fondée sur un double choix : ne pas traiter de la paternité délictueuse et criminelle, un objet de recherche en tant que tel et concentrer notre enquête sur *l'angle mort* que constitue cette paternité « ordinaire ».

Cette paternité « ordinaire » en prison est plurielle. La technique des entretiens répétés a permis l'élaboration d'une typologie dont l'objectif était d'identifier et d'aborder les différentes postures et facettes de l'expérience paternelle en prenant en compte le vécu concret de l'incarcération, l'histoire biographique et les représentations paternelles (incluant les normes, les valeurs, les idéaux, les rêves et les mises en récit de soi). Les hommes rencontrés sont très différents les uns des autres. Ils connaissent des trajectoires parentales conjugales et sociales variées, déploient des pratiques paternelles différenciées et se définissent en tant que parents de manière hétérogène. Notre typologie n'a pas visé à classer des *individus*, mais bien *des situations et des parcours*, afin de restituer la dimension active et évolutive de la paternité en prison. Pour reprendre les propos de Corinne Rostaing, « l'idéal type exagère les traits les plus significatifs de leurs comportements qui sont bien évidemment plus complexes. Il ne fige pas la réalité, il intègre au contraire une forme dynamique »⁸⁹⁵. Le comportement d'un détenu, sa manière d'élaborer son récit et d'analyser sa vie peuvent évoluer dans le temps.

Plutôt que de reprendre en détail l'ensemble des résultats de la thèse, cette conclusion abordera trois points. Il s'agira tout d'abord de proposer une analyse d'ensemble des quatre types de

⁸⁹⁴ *L'histoire familiale des hommes détenus, op. cit.*

⁸⁹⁵ *La relation carcérale, op. cit.*, p. 158.

paternité en prison, en les comparant et les situant les uns par rapport aux autres, puis de proposer des prolongements de cette typologie. Dans un second temps nous reviendrons sur l'un des aspects les plus frappants de notre enquête : le contraste entre l'existence d'une « paternité ressource » et sa disqualification par les professionnels de l'institution carcérale, contraste dont seule une analyse en terme de poids des normes de genre dans l'appréhension différenciée de la paternité et de la maternité en prison permet de rendre compte. Enfin nous reviendrons dans un troisième temps de façon réflexive sur nos entretiens : si le rapport à la parole et à la mise en récit de soi varient fortement selon les quatre types de paternité proposés, il n'en reste pas moins que, dans tous les cas, les réponses des hommes interrogés à nos questions ou relances ont pris appui sur une co-construction de l'échange par eux et par l'enquêtrice. Cette co-construction est sans doute une caractéristique de tout entretien sociologique. Face à des hommes détenus, souvent peu à l'aise dans l'expression verbale, parlant d'un sujet encore largement tabou en prison, leur paternité, elle a été une expérience particulièrement forte, dont on peut imaginer un prolongement par une étude plus large des paternités des hommes en situation de vulnérabilité sociale.

I - Vue d'ensemble des quatre types de paternité

Dans les chapitres précédents, chacun des types a été principalement analysé en focalisant l'attention sur ses particularités. S'il est arrivé ponctuellement de les comparer, cela n'a pas été systématique. Mais dans cette conclusion qui veut élargir la perspective, le temps est venu de les mettre en regard. On s'intéressera tout d'abord aux deux types qui se situent aux deux pôles opposés de la typologie, puis aux deux types intermédiaires.

A. Deux pôles opposés : la paternité marginale et la paternité ressource

En s'intéressant à la paternité « ordinaire » en prison deux pôles opposés se sont nettement distingués : la *paternité marginale* et la *paternité ressource*. Tentons de les mettre en regard l'un de l'autre.

Les hommes classés dans la *paternité marginale* sont majoritairement incarcérés pour des délits en maison d'arrêt et pour de courtes peines. La délinquance est au cœur de leurs trajectoires et ils n'adhèrent pas aux logiques de réinsertion portées par l'institution. Ils font explicitement référence à une sous-culture ancrée dans des « sociabilités carcérales parallèles » afin de soutenir des valeurs ou des attitudes délinquantes, voire criminelles. Le *mode prison* constitue un prolongement du *mode quartier*. Ils cherchent à maintenir leurs activités délictuelles afin de subvenir à leurs besoins en détention et à ceux de leur famille, ce qui est nécessaire pour assurer sa position sociale en prison (et à l'extérieur). Ils adhèrent à une masculinité « virile » très traditionnelle (la force physique, le sens

du combat, la valorisation des activités dites « masculines », les codes d'honneur, etc.) qui leur permet de résister à la subordination dont ils font l'objet. Ils revendiquent leur appartenance à un groupe de pairs tandis que les rôles de père, de mari, de fils, etc. qu'ils pourraient jouer sont peu investis et entrent régulièrement en contradiction avec le fonctionnement carcéral. Quant au lien de couple, il prime sur la dimension familiale et filiale des relations. Les proches soutiennent le détenu comme individu incarcéré et bien moins la relation paternelle qu'ils pourraient avoir à leurs enfants. Les compagnes et mères apparaissent surtout comme au service des détenus et de leurs besoins. Elles assurent moins la pérennité des rôles paternels des détenus qu'elles ne sont (pour les compagnes) dans une complicité sexuelle à l'égard du détenu viril. En cas de rupture, les privilèges disparaissent ainsi que les relations aux enfants. En creux des discours, lorsque la mère des détenus est encore présente, elle prend une place importante. Ces hommes ne cessent pas véritablement d'être des fils. Par ailleurs, leurs mères ont souvent des liens réguliers avec la compagne. Cet aspect bien qu'important a été peu présent dans les discours. Ces détenus maintiennent un certain silence sur ce qui pourrait mettre en péril leur virilité et leur place d'hommes forts. Les entretiens ont largement mis en évidence que la famille constitue un tabou en détention.

À l'inverse, concernant la *paternité ressource*, les hommes classés dans ce type sont majoritairement incarcérés en centre de détention pour de longues peines et des motifs d'incarcération lourds. Ils ne s'inscrivent plus dans des trajectoires de délinquance et ressemblent à des détenus modèles qui jouent le « jeu » de l'institution en se conformant aux attentes de l'administration pénitentiaire en matière de réinsertion. La prison constitue pour eux un moment de réappropriation biographique. Ils envisagent leur futur et ont un projet de sortie centré sur la réinsertion sociale (par la famille et la reprise d'un travail). Leur paternité et la manière dont ils la vivent participent de cette réappropriation. L'analyse du lien père-enfant met en évidence la force du réseau mobilisé autour de ces hommes. Quand ils sont en couple, la compagne maintient leur place de père dans le réseau familial. Elle joue un rôle actif pour entretenir l'implication et la prise de décision du père incarcéré au quotidien. En cas de séparation, ils continuent à avoir des relations régulières avec les ex-compagnes pour les enfants. Les proches ont une fonction de soutien, et contribuent fortement au maintien du lien père-enfant (notamment en amenant l'enfant au parloir). La famille encourage et accompagne cette paternité. Ces hommes se présentent donc comme des adultes responsables qui sont à la fois receveurs des solidarités familiales, mais tentent également d'en être moteurs.

On constate donc deux manières de vivre le moment de la détention. Pour les hommes regroupés dans la *paternité marginale*, le *mode prison* consiste à vivre le moment présent en s'adaptant au quotidien de l'incarcération via les relations aux co-détenus (perçus comme des pairs) et en se projetant peu dans le futur. Il est en grande partie antinomique à la valorisation de la famille. Les

jeunes pères voient assez souvent leurs enfants lors des parloirs, jouent un peu avec eux, donnent parfois de l'argent, mais ne font rien de plus. La famille et la compagne leur permettent surtout de consolider leur place au sein de la prison et du quartier. La rupture avec la compagne est fréquente. Au contraire, les hommes classés dans la *paternité ressource* se situent dans une logique de réinsertion et de responsabilité qui s'inscrit dans le présent et le futur. Le réseau familial est activé, le couple formé avec la compagne (parfois nouvelle compagne) est très investi tandis que la paternité se vit dans l'actualité de l'incarcération.

Si on s'intéresse maintenant à leurs histoires biographiques, les hommes issus du premier type ont eu des enfants très précocement, sans les prévoir et les anticiper, alors qu'ils étaient encore largement dépendants socialement de leurs propres parents, tout en menant leurs activités parallèles et gagnant ainsi de l'argent. Leurs partenaires n'étaient quant à elles pas nécessairement vouées à devenir des compagnes et des mères. L'arrivée de l'enfant rend visible des relations de couple parfois friables et conflictuelles, et une situation socio-économique précaire. Ces hommes n'ont pas de véritable maîtrise de la fécondité, se projettent peu dans le futur et vivent leur existence au jour le jour. L'entrée dans la paternité n'a pas constitué pour eux un tournant biographique et au moment de l'entretien ils ne cherchent pas véritablement à s'extraire des sociabilités délictueuses. Leurs enfants sont largement pris en charge par la mère et les parents. D'un côté, ils valorisent leur famille de naissance, car elle leur procure une protection, mais de l'autre ils se ménagent des espaces masculins pour s'en extraire. Pour la majorité, ils sont sortis précocement du système scolaire, sans diplôme ni qualification, et le retour en prison constitue pour eux un horizon quasi certain dans leurs trajectoires.

Les hommes détenus regroupés dans la *paternité ressource* sont très différents. Notre enquête a montré qu'ils étaient entrés dans la paternité de manière hétérogène. La première naissance est également peu anticipée, mais à la différence des cas du premier type, elle s'inscrit assez souvent dans des relations conjugales durables même si une partie d'entre eux connaissent des recompositions familiales. Pour eux, c'est moins l'histoire de départ qui fait de leur paternité une ressource que le sens qu'elle a pris pour eux au moment de l'incarcération. La réflexion qu'ils ont menée sur la gravité des faits qui les a conduits à une peine souvent longue leur a fait prendre la décision de radicalement changer, non seulement pour eux, mais surtout pour leurs proches. Loin d'être « plus parfaits » que les autres détenus, ils ont connu des événements parfois dramatiques comme commettre un assassinat qui les ont conduits à avoir le sentiment, de « toucher le fond ». L'incarcération devient alors une opportunité de changement. Elle apporte un cadre et survient avant un délitement total des relations familiales. La prison constitue l'impulsion nécessaire pour adopter une logique d'action tournée vers la réinsertion. Ces détenus profitent d'une prise en charge institutionnelle et familiale. Depuis la prison, ils endossent le rôle, et les responsabilités de père. Ils

n'étaient pas opposés au départ à s'investir dans leur paternité, mais de fait celle-ci s'est construite très lentement, avec le temps. Certains, en devenant à nouveau pères au cours de l'incarcération, ont pu remettre en question leur manière d'être parent par le passé.

On note donc, entre *paternité marginale* et *paternité ressource*, des histoires biographiques qui par certaines ramifications se ressemblent. Ils sont devenus pères pratiquement aux mêmes âges. Une part des hommes classés dans la *paternité ressource* s'est trouvée dans des sociabilités délictueuses. Mais l'inscription familiale des hommes que nous retrouvons dans la *paternité ressource* a davantage influé sur leur carrière délictueuse et carcérale. La responsabilité d'un lourd crime va amorcer un tournant. Les détenus les plus âgés du premier type sont plus critiques que les plus jeunes concernant leur trajectoire de vie mais ils ne n'ont pas entamé une démarche autoréflexive et un projet de sortie de la criminalité comme les seconds.

L'opposition entre ces deux types est flagrante pour les représentations des normes de parentalité. Les hommes regroupés dans la *paternité marginale* disent relativement peu de choses sur eux-mêmes et sur les solidarités familiales. Pourtant, pour la plupart, leur famille se déploie autour d'eux, même si les entretiens n'ont pas permis d'en savoir plus sur les relations des détenus avec leur propre mère. Sur les trente-et-un détenus, dix ont nommé leur mère parmi les visiteurs·euses. Seuls quatre détenus déclarent aucune visite. On peut se demander pour quelles raisons ils en parlent si peu. Ce soutien est-il peu perçu par les détenus ? Souhaitent-ils ne pas en parler pour maintenir une position de chef de famille ? De manière générale, ils n'élaborent pas de discours généraux sur les normes de paternité et la famille. L'entretien ne permet de recueillir que quelques bribes qui ne renvoient ni à une paternité traditionnelle ni aux normes contemporaines émergeant avec l'égalité des sexes. Ces hommes sont des pères et sont certainement attachés à leur enfant, mais ils ne se définissent pas eux-mêmes comme des pères, et encore moins comme des pères accomplis. Une partie d'entre eux évoquent leur rôle de pourvoyeur afin de justifier la pérennité de leur business en prison et l'importance d'avoir une compagne qui leur amène de quoi trafiquer. Cet argent « sale » « remplace » ce qu'ils ne font pas. Mais ce rôle de pourvoyeur n'a pas le sens qui lui est accordé habituellement, qui est traditionnellement, comme en témoignait en 1804 le Code civil définissant la puissance maritale et paternelle, le devoir de « direction » et de « protection » de l'homme à l'égard de l'épouse et des enfants. Et alors que dans la tradition du « patriarcat », la paternité est perçue en quelque sorte comme l'excellence de la masculinité, il semble que chez les hommes interrogés les notions soient relativement disjointes, et que ce rôle de pourvoyeur poursuive surtout une virilité fondée sur les relations entre pairs au sein même de la détention. Les femmes s'occupent du foyer et les hommes doivent être respectables en tenant le danger (lié au trafic et aux pratiques délictuelles) à l'écart de la maison. On note des nuances entre ceux qui effectuent de courtes peines et de longues peines selon qu'ils sont encore en couple ou non. Ceux qui sont incarcérés depuis plus de deux ans et

qui sont en couple, ont une connaissance des attentes sociales liées au rôle paternel, mais affirment n'avoir aucune autorité possible sur leurs enfants depuis la prison.

Les hommes regroupés dans la *paternité ressource* ont un discours très différent. Ils soulignent eux aussi les limites effectives qu'impose l'incarcération dans l'exercice de leurs rôles parentaux, mais maintiennent une vision positive d'eux-mêmes. Ils construisent une actualité de la paternité en prison en cherchant à endosser un rôle éducatif, à surveiller les devoirs et à être au courant de l'état de santé et mental de leur enfant. Ils tentent de faire « comme s'ils étaient là » en ayant des discussions hebdomadaires avec leurs proches et avec la mère. Ils assument un certain rôle de pourvoyeur, qui ne s'adosse pas au business mais au travail en prison. Ils affrontent les conséquences de leur incarcération en s'efforçant de se représenter les difficultés de l'enfant, en tant qu'il souffre de l'incarcération, et insistent sur le fait qu'ils ont une dette envers lui et un sentiment de culpabilité. On pourrait soupçonner ici (comme le font parfois les professionnels que nous avons interrogés) une « idéalisation » de la relation, mais le fait est que les discours sont étayés par des exemples précis de pratiques concrètes. Ils font donc état d'une paternité évolutive, en perpétuelle construction et qui représente un statut à part. L'arrivée d'un nouvel enfant dans une relation conjugale déjà existante ou naissante les conduit à réinterroger leurs paternités passées.

On a donc ici un fort contraste entre *paternité marginale* et *paternité ressource*. Pour les détenus rassemblés dans le premier type apparaissent quatre situations :

- a) ceux qui effectuent une courte peine et qui sont en couple vivent une sorte de paternité par procuration à travers leur compagne, sans s'impliquer directement dans la responsabilité à l'égard des enfants.
- b) quand ils sont séparés, ils n'exercent en général plus aucune fonction paternelle, et s'emploient surtout à dévaloriser les mères. Dans le cas où ils auraient été reconnus coupables de violences conjugales, ils s'emploient à les amoindrir et les euphémiser.
- c) ceux qui effectuent de longues peines et tout en étant en couple, ont un discours plus autoréflexif, plus critique et se définissent avec tristesse et regret comme des « pères en carton ».
- d) enfin ceux ne sont plus en couple, ce sont des hommes qui ne se sont jamais occupés de leurs enfants, souvent devenus adultes au moment de l'enquête.

À l'inverse, les hommes classés dans la *paternité ressource* sont dans une démarche réflexive et dynamique de ce qu'est un père quelles que soient leurs situations conjugales et pénales.

B. Deux types intermédiaires : la paternité suspendue et la paternité brisée

Entre les deux pôles de la *paternité marginale* et la *paternité ressource*, on trouve deux types intermédiaires, la *paternité suspendue* et la *paternité brisée*. Ces pères ont en commun de rassembler des

situations où les pères ont des liens – fortement – fragilisés avec leurs enfants au moment de l’incarcération.

Les hommes classés dans la *paternité suspendue* sont âgés lors de leur mise en détention. Ils arrivent en détention pour des motifs variés et se retrouvent à la fois en centre de détention et en maison d’arrêt. Il se répartissent également entre les courtes et les longues peines. Ils se concentrent sur l’ici et maintenant de la détention, mais sans investir les sociabilités carcérales « institutionnelles » organisées par l’administration pénitentiaire, ni les sociabilités « parallèles » entre pairs partageant une même inscription dans la délinquance et en particulier le trafic de drogue. Le travail en prison constitue pour eux avant tout un moyen de « passer le temps », mais ils ne sont pas en mesure de participer à différents groupes sociaux. Ils se caractérisent surtout par leur solitude. Leur position sociale, leur âge et peut être le motif d’incarcération peuvent-ils expliquer cette auto-exclusion et leur crainte d’un possible rejet de la part des autres détenus ? Ils acceptent leur peine, mais ne développent pas dans l’entretien une réflexion sur leurs actes (comme le font les pères rassemblés dans la *paternité ressource*).

À l’inverse les hommes rassemblés dans la *paternité brisée*, sont dans ce que Corinne Rostaing a nommé une « logique de refus »⁸⁹⁶. Ils critiquent le « système », trouvent la sanction « injuste » et n’endossent pas la responsabilité totale de leur incarcération. Le temps de l’incarcération est pour eux à la fois inutile et perdu. Pour la majorité d’entre eux, ces hommes sont en maison d’arrêt pour des délits, mais surtout pour violence ou crime. Une partie d’entre eux n’a pas encore été jugée, ce qui rend leur situation carcérale incertaine.

Concernant les liens à leur famille, on constate que les hommes rassemblés dans les *paternités suspendue* et *brisée* sont majoritairement séparés de la mère de leurs enfants et n’ont pas de visites au parloir. Seuls ceux encore en couple dans le second type nommé bénéficient de parloirs, mais cette situation reste un cas minoritaire. Pour les hommes classés dans la *paternité suspendue*, ils sont dans l’inaction et jouer un rôle de père n’est pas au cœur de leurs priorités. La paternité semble s’être effacée dans les discours, les pratiques et dans le quotidien de ces détenus. L’importance du secret autour de l’incarcération est quant à elle centrale dans les entretiens. Ils sont finalement dans une position d’abandon et de repli sur soi qui s’étend aux différentes sphères sociales et notamment la sphère familiale. Les hommes rassemblés dans la *paternité brisée* ont un discours vindicatif à propos des différentes pertes sociales auxquelles ils sont confrontés. L’institution carcérale devient le théâtre de la séparation. Leur vie familiale s’est défaite par la séparation du couple : dès lors, la relation mère-enfant ne laisse plus de place à la relation père-enfant. Les accusations envers la compagne et envers

⁸⁹⁶ *Ibid.*

l'institution se mêlent et se renforcent mutuellement. Dans leur perspective, le statut de détenu est absolument contraire au statut paternel.

Autrement dit, on retrouve, d'un côté, majoritairement des hommes désaffiliés qui ont lâché prise et qui ont été quittés par la mère de l'enfant. La séparation a eu lieu avant l'incarcération. Ils sont fatalistes et ne tentent pas de renverser les choses. De l'autre, on trouve des combattants qui décrivent une paternité brisée lors de la séparation conjugale, mais surtout au moment de l'incarcération. Ils sont en deuil. Ni les uns ni les autres n'appartiennent aux « sociabilités carcérales parallèles » caractéristiques de la *paternité marginale*. Ils n'adhèrent pas davantage aux « sociabilités carcérales institutionnelles » caractéristiques de la *paternité ressource*, qui leur permettraient d'utiliser le temps de la peine pour construire leur futur. Les premiers semblent pris dans une sorte d'inaction tandis que les seconds refusent activement de participer « au système »⁸⁹⁷ sinon *a minima*.

Concernant l'histoire biographique de ces hommes, on note de fortes différences entre les deux types. Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* ont connu une certaine précarité dans l'emploi et quelques-uns évoquent des dettes. Ils sont devenus pères plus tardivement, à l'issue de grossesses de leurs compagnes rarement désirées. Ils se sentent à la fois peu consultés à l'annonce de la grossesse et exclus par la suite de la vie de l'enfant. Certains acceptent cette paternité, d'autres dénoncent les conditions dans lesquelles elle survient. La majorité sont célibataires de longue date. Leurs trajectoires laissent apparaître la fragilité de leur(s) relation(s) conjugale(s) et leur exclusion du marché matrimonial. Les relations avec la mère de l'enfant se caractérisent par l'absence de communication. Par exemple, ils ne connaîtraient pas les raisons de la séparation. Ils sont surtout extérieurs à leur paternité et à la vie de couple. La plupart n'ont jamais vraiment été pères, les liens sont suspendus et peu solides. Face aux conflits et aux difficultés, ils lâchent prise. Quant aux hommes classés dans la *paternité brisée*, loin d'être des taiseux, la parole est fondamentale, car elle leur permet d'énoncer leur revendication. Une grande partie d'entre eux utilisent un niveau d'expression soutenu et bénéficient d'une position sociale plus stabilisée. Ils font le récit de leurs difficultés dans l'enfance et expliquent en quoi ils ont tenté de se construire une vie « normale » avec l'acquisition d'un emploi, la construction d'une vie conjugale et familiale. La naissance d'un enfant marque un tournant biographique et compenserait les défaillances de leurs propres parents. Ces naissances semblent moins résulter d'un hasard et s'inscrivent dans des projets de couple. Finalement, la reprise de la délinquance ou la dénonciation de leurs comportements violents marquent la chute. Ils expliquent leurs fragilités à partir de leur condition de vie dans l'enfance.

⁸⁹⁷ *Ibid.*, p. 155.

On peut faire l'hypothèse que les hommes regroupés dans ces deux types ont connu pour la majorité des difficultés familiales dans leur enfance. Mais ceux rassemblés dans la *paternité suspendue* n'en parlent pas. De manière générale, ils ne parlent pas de leur enfance ou de leur adolescence et mettent peu leur vie en mot. À l'inverse, ceux que l'on retrouve dans la *paternité brisée* racontent l'environnement dans lequel ils ont vécu. Le récit de leur histoire passée leur permet d'expliquer leur présent. On a d'un côté des hommes isolés socialement et de l'autre des hommes qui ont eu pendant un temps relativement long femme et enfants.

Pour chacun des deux types, deux situations ont été distinguées. Pour la *paternité suspendue*, la prise en compte de la perception de la paternité, du rapport à l'entourage et du projet pour le futur ont conduit à différencier la *suspension provisoire* de la *suspension définitive*. Pour la *paternité brisée*, c'est le motif d'incarcération (reprise de délinquance ou violence) qui a amené à les distinguer. Sans revenir sur ces situations, on constate que pendant l'incarcération, l'actualité de la relation parentale est faible. Pour les premiers nommés, il y a eu pour la majorité un déficit de pratique parentale et des relations familiales peu suivies avant la détention. Ces hommes ont une place périphérique, voire inexistante, dans la vie de leurs enfants (parfois déjà adultes), ils deviennent un maillon en suspens dans le réseau de parenté. Ils se sentent détachés de leur paternité et ont peu d'exigences dans la mise en pratique de fonctions paternelles. Ils parlent peu de leur passé, et ne s'expriment pas davantage à propos de leur futur. L'incarcération ne constitue pas un moment où ils s'efforcent d'impulser un changement. En revanche, pour ceux classés dans la *paternité brisée*, l'incarcération constitue davantage la fin de leur carrière familiale. Pour eux, devenir parent suppose clairement un ensemble d'obligations, ils mentionnent plusieurs rôles paternels, dont ceux d'éducateur et de soutien affectif. Être en prison équivaut à ne « pas faire le père ». La carrière parentale est pensée comme un engagement continu que chaque période de désengagement vient fragiliser. La perception de leur paternité s'est modifiée à la fois par l'inefficacité de leurs rôles passés, la prédominance du statut de détenu sur celui de père, la mise en échec de leur idéal familial et parental et le regard porté sur eux par autrui (leurs enfants, la mère des enfants, la famille, l'institution carcérale et judiciaire).

L'étude comparée de ces deux types amène finalement à s'interroger sur le rapport à la responsabilité construit par les personnes interrogées. Les hommes classés dans la *paternité suspendue* n'en font pas état. À l'inverse, pour ceux regroupés dans la *paternité brisée* on note deux rapports opposés à la responsabilité. Les détenus en reprise de délinquance sont à la fois dans la reconnaissance de celle-ci et dans l'autocritique. Ils parlent de la prison comme un « écart » ou une « bêtise » et critiquent le fonctionnement judiciaire, mais ils condamnent leur propre comportement. Pour les hommes violents, ceux qui ont été rencontrés dans l'enquête apparaissent avant tout dans un refus de responsabilité. Ils refusent d'être désignés comme des coupables, et se transforment en

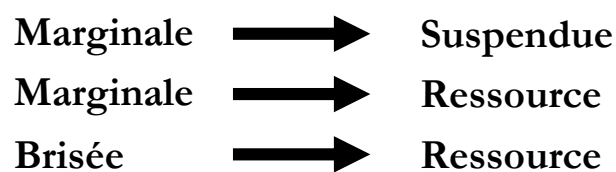
accusateurs. Ils déploient une grande énergie à se constituer deux grands ennemis : l'ex-compagne et les institutions judiciaires.

C. Les apports d'une typologie sur les paternités en prison

L'analyse menée à partir d'idéaux typiques nous a permis d'affiner le regard sociologique sur la question de la paternité en prison. Nous avons conscience que l'inconvénient de cette approche est que, comme toute typologie, elle peut donner l'impression d'une certaine immuabilité, en ce qu'elle ne permet pas de voir que les acteurs peuvent passer d'un type à l'autre. Néanmoins, en prenant en compte trois dimensions (l'ici et le maintenant de l'incarcération, l'histoire biographique et l'appropriation des normes de parentalité), nous avons cherché à restituer la profondeur aux récits.

Aux prémices de cette thèse, la mise en place des entretiens répétés avait pour première ambition de capter l'évolution des situations des hommes incarcérés. Il s'agissait par exemple de saisir les ruptures ou les changements de la situation pénale (comme le passage du statut de prévenu à celui de condamné). Le temps limité sur chacun des terrains (entre six mois et un an dans chaque établissement) n'a pas pu le permettre. Le passage du premier au deuxième, voire au troisième entretien a montré une continuité discursive plus que des évolutions. Nous avons donc traité de la proximité ou de l'éloignement entre les types. Néanmoins, on doit réfléchir à des « passages » d'un type à l'autre pour un individu. En effet, notre typologie est bien une typologie de *situations carcérales*, et non pas une typologie *d'individus*.

Figure 8 Vers une possible transition d'un type à l'autre



Certains détenus que nous avons placés dans la *paternité marginale* resteront probablement dans ce type sans amorcer de transition. Mais, comme on l'a souligné, ils sont jeunes et on peut faire l'hypothèse qu'à l'avenir une part d'entre eux rejoindront la *paternité suspendue*. Si à la quarantaine, ils sont encore incarcérés et que la relation n'a pas évolué avec leurs enfants, celle-ci pourra être particulièrement distendue, voire inexistante. Les hommes qui ne sont plus couple et effectuent de longues peines se rapprocheraient ainsi de ce second type. Mais d'autres pourraient également se retrouver dans le type de la *paternité ressource* si le motif de l'incarcération devient plus grave, s'ils passent le cap de la trentaine, se distancient du milieu délictuel ou encore si un changement familial

(arrivée d'un nouvel enfant, nouvelle relation conjugale) les conduit à amorcer un tournant biographique. Leur histoire biographique et leurs paternités passées seraient alors réinterprétées à l'aune d'un présent tourné vers le futur. Pour ceux regroupés dans la *paternité brisée*, on peut également imaginer un passage vers la *paternité ressource*, si les relations conjugales et le rapport à la détention évoluent et se pacifient. Ils ont vécu une paternité quotidienne et disposent de quelques ressources sociales qui les rapprochent de ce dernier type. En revanche, il semble très peu envisageable que les hommes rassemblés dans la *paternité suspendue* parviennent à rétablir des liens à leurs enfants aujourd'hui inexistantes au point de rejoindre le type de la *paternité ressource* ou qu'il y ait un tournant radical qui amène la *paternité brisée* à devenir *marginal* tant les trajectoires biographiques des uns et des autres sont différentes.

Cependant, rappelons que cette typologie a été construite à partir de l'ici et maintenant de la détention et que l'on ne peut faire que des suppositions sur ce que deviendront les personnes interrogées. Un possible prolongement de l'enquête consisterait à s'intéresser aux sortants de prison pour comprendre les évolutions qu'ils ont connues après l'incarcération. Mettre en place ce type d'enquête serait complexe (réaliser un suivi longitudinal postcarcéral⁸⁹⁸ ou interroger un échantillon d'ex-détenus à une même période donnée par exemple), mais constituerait une perspective féconde dans le cadre d'études futures portant sur la paternité des hommes détenus ou anciennement incarcérés. Par ailleurs, la mise en place d'une enquête quantitative – qui s'inscrirait dans le prolongement de celle de L'Insee – réactualiserait nos connaissances concernant l'histoire familiale des détenus en France. La récolte de ces données permettrait également de vérifier si des types de paternités ou profils de pères se distinguent.

Enfin, cette typologie mériterait d'être mise à l'épreuve sur d'autres terrains. Pendant la thèse, nous avons commencé une enquête sur la paternité en centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) afin de disposer d'un « contrepoint » comparatif à l'enquête sur la paternité en prison. Il s'est avéré que ce terrain méritait de devenir une nouvelle enquête à part entière. Le travail réalisé a en effet montré des parcours d'hommes « sans domicile fixe » beaucoup plus heurtés et un réseau familial parfois inexistant depuis des années. S'ajoutait à cela la place importante des trajectoires migratoires pour ces hommes. Les deux populations se distinguaient très fortement. Alors que les détenus d'origine étrangère étaient pour la majorité issus de la seconde génération, les hommes rencontrés en centres d'hébergement sont eux-mêmes ceux qui ont fait la migration et se trouvent fréquemment dans ce type d'institution après avoir « épuisé » les solidarités familiales ou

⁸⁹⁸ Myriam Jöel montre comment il lui a été impossible de mettre en place en prison un suivi dedans-dehors des détenues. *Prévention et la réduction des risques et des dommages en prison et à la sortie*, Paris, France, Sidaction, Ined, 2018.

parce que leurs proches étant « au pays », ils ne peuvent plus bénéficier d'un soutien au moins matériel. Pascale Dietrich-Ragon montre que « souvent, les utilisateurs de services d'aide ont connu des trajectoires chaotiques qui les ont peu à peu conduits à rompre les liens ». Les passages dans la rue et/ou dans des institutions surviennent après des difficultés sur le plan administratif, à cause d'un manque de qualifications, mais surtout à cause d'un « déficit de soutien familial qui précipite dans l'errance »⁸⁹⁹. C'est pourquoi nous souhaitons vivement pouvoir achever l'exploitation de cette enquête, puis envisager une analyse des « paternités en situation de vulnérabilité », en comparant alors les trajectoires des pères détenus et des pères résidant en CHRS.

Enfin, on pourrait envisager d'élargir notre étude aux différentes formes des paternités en milieu populaire. La *paternité marginale* rassemblerait surtout les jeunes hommes issus des classes populaires (notamment les plus précarisées) que l'on retrouve dans les « cités ». Tandis que les *paternités suspendue* et *brisée* regrouperaient des hommes d'origine populaire en rupture d'union, violents et qui n'ont pas la garde et la résidence de leurs enfants. Quant à la *paternité ressource*, elle rendrait compte de situations plus particulières que l'on retrouve chez les hommes solos ou en résidence alternée.

II - Le rapport paradoxal de l'institution carcérale à la paternité

Bien que cette thèse n'ait pas eu pour objet l'attitude de l'institution carcérale et des professionnel·les qui y agissent à l'égard de la paternité, il nous paraît important de chercher en conclusion à élargir le propos. De premières pistes de réflexion ont été avancées notamment dans le troisième chapitre et ont permis d'avancer que la paternité en prison constitue l'autre face du genre de la détention par rapport à la maternité. Tout au long de cette enquête, les différent·es agent·es pénitentiaires ont formulé devant nous des mises en garde concernant l'instrumentalisation du statut paternel par les détenus, afin d'émouvoir, de se faire passer pour des victimes et d'obtenir des avantages comme des permissions de sortir et des aménagements de peine. Par ailleurs, les professionnel·les ont pour la plupart cédé à la tentation de la « pulsion de généralité ». Selon cette formule wittgensteinienne, la tentation consiste à « énoncer des règles générales de pensée et d'action [tout en faisant] valoir en morale l'attention au(x) particulier(s) »⁹⁰⁰. Dans ce contexte la morale est

⁸⁹⁹ Pascale Dietrich-Ragon, « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle », *Revue française de sociologie*, 2 juillet 2015, vol. 56, n° 2, p. 305-307.

⁹⁰⁰ Ludwig Wittgenstein, *Le cahier bleu et le cahier brun* Gallimard, Tr. fr. M. Goldberg et J. Sackur [1958], 1996 in Sandra Laugier, « L'éthique comme politique de l'ordinaire », *Multitudes*, 2009, vol. 37-38, n° 2, p. 82.

fragilisée par des représentations incomplètes qui reposent essentiellement sur des faits remarquables, tandis que l'ordinaire n'est plus interrogé. Ainsi, nous avons vu que les représentations dominantes de la paternité en prison se scindaient en deux. D'un côté, la paternité « dangereuse », délictueuse et criminelle regroupe les pères qui ont porté atteinte directement à leurs enfants et à leur fonction paternelle par leurs actes (violences, viols, meurtre). De l'autre, la paternité « irresponsable » d'hommes d'abord délinquants, ne cherchant pas à endosser leur responsabilité parentale.

À l'encontre de ces représentations simplistes, notre travail s'est attaché à décrire la pluralité des vécus de la paternité (des hommes désaffiliés, des hommes violents ou détruits, ou encore des pères en construction) et à élaborer une typologie des situations permettant de donner une intelligibilité sociologique à la diversité des cas individuels rencontrés. L'institution carcérale, pour le moment, ne semble pas reconnaître cette hétérogénéité des situations et des types.

Sans céder à un idéalisme qui ferait de la paternité un « statut suprême »⁹⁰¹ pleinement mobilisable par chaque détenu, notre analyse de la *paternité ressource* a montré que certains hommes s'engagent dans un processus de réinsertion généralisé, exploitant les « sociabilités carcérales institutionnelles ». Dans leur cas, être père apparaît comme un atout inexploité et parfois même un argument suspecté par l'institution. Les représentations du genre chez les professionnel·les de l'institution judiciaire ont ici un impact particulièrement fort. On a toutes les raisons de supposer qu'à situation égale, si ces hommes avaient été des femmes, l'institution aurait pris en compte cette dimension sociale. Mais les pères, à la différence des mères, ne sont pas considérés par comme pivots de la famille.

Ainsi, le paradoxe de l'institution est de vouloir faire des liens familiaux un moyen de réinsérer les détenus, mais quand ces derniers les font valoir, de se méfier d'eux et de ne pas leur accorder la reconnaissance attendue. Cette partie constituera donc à la fois un contrepoint aux discours des détenus et une ouverture. Il s'agira de montrer que la paternité ne représente pas un véritable levier de réinsertion dans la perspective de l'institution carcérale. Pour cela, je m'appuierai sur des entretiens réalisés avec des professionnel·les, mais également sur un nouveau matériau issu d'observations lors d'une commission d'application de peine (CAP)⁹⁰². Les cas évoqués ne font pas

⁹⁰¹ C. Rostaing, *La relation carcérale*, *op. cit.*

⁹⁰² La commission d'application des peines est compétente à l'égard des personnes condamnées et détenues. Elle est consultée pour envisager : le retrait d'une réduction de peine ; l'octroi ou le retrait d'une permission de sortir ; l'autorisation ou le retrait d'une permission de sortir sous escorte.

La commission d'application des peines est une instance particulière dans la mesure où l'ensemble de ses décisions est pris en l'absence du détenu. La commission d'application des peines est composée de la façon suivante : Juge d'application des peines, qui en est le Président ; Procureur·e de la République, qui donne un avis ; chef·fe de l'établissement pénitentiaire ; toute personne « témoin » ayant des informations utiles à donner ;

partie du corpus utilisé pour cette thèse. Trois points seront analysés : le doute des professionnel·les concernant la paternité des détenus, puis la question des représentations « utilitaristes » des liens familiaux et leur dévaluation et enfin le genre de la réinsertion.

A. Des professionnel·les qui doutent de la paternité

Certain·es surveillant·es évoquent les aspects positifs de la paternité pour les détenus, mais n'en font pas une ressource centrale. David⁹⁰³, par exemple, explique que les enfants permettent aux détenus d'affronter l'incarcération. Ils savent qu'une personne les attend dehors, ce lien constitue « *une carotte pour sortir* ». Néanmoins il doute fortement des compétences parentales des détenus : « *je pense pas... que ce soit compatible [être père et détenu]. Tu sais, enfin, allez, ça représente vingt pour cent de son devoir, il va donner à chaque parloir, il va faire un peu son rôle de père, mais après ? Quand il est en détention, il fait pas son rôle de père à l'extérieur [...]. Là, s'il est en détention, il perd tout. Il perd son rôle de père... Son rôle de mari... La vie, elle est quand même cassée* ». Émeline⁹⁰⁴ énonce ses doutes concernant l'impact de la paternité sur la réinsertion du détenu : « *je sais pas si ça joue. Si ça aide. Je sais pas si ça aide. Je sais pas si ça a convaincu certains, peut-être, mais le pourcentage, il doit être minime. Enfin, pour moi, il doit être minime. Parce que, un détenu qui dit "j'ai eu un enfant, et je vais préparer ma sortie", à un moment donné... ça, je l'ai pas vu. Je l'ai pas vu, je l'ai pas entendu. Non* ».

David et Émeline partagent une idée assez générale selon laquelle la paternité permet de résister en détention, mais se limite à cet aspect. Ils/elles s'appuient sur des pourcentages approximatifs pour décrire la faible implication paternelle des détenus. Alexandre est CPIP, il a monté un atelier sur la parentalité dans une prison dans laquelle je n'ai pas enquêté. Il décrit l'intérêt des détenus à valoriser ce statut et revient sur l'idéalisation : « *quand tu es incarcéré, tu as tendance un petit peu à idéaliser, ta femme est une sainte, tes enfants sont ta raison de vivre, enfin voilà tu ne te rends pas compte que ces gens vivent en dehors de toi et ils ne t'attendent pas* ». Le degré d'idéalisation varie selon le rôle concret du père et l'implication de la mère des enfants. Il ajoute :

Ici, ils sont pères, ça leur donne quelque chose, comme « je crois en Dieu donc je ne vais pas recommettre... » Ils ont tous un peu ces stratégies-écrans. Donc oui c'est valorisant d'être père, oui ça peut être un formidable levier de réinsertion, ça, on le sait. Maintenant, ça ne fait pas tout en soi. Tu es obligé d'écorner un peu cette image parentale, tu vois, ils sont souvent à dire « moi mon incarcération n'a pas eu d'impact sur ma famille, tout va bien, ils sont très heureux, ils attendent qu'une chose c'est que je sorte ». Oui, mais en même temps vous ne pouvez pas dire que

une personne du service pénitentiaire d'insertion et de probation. <http://www.bensadoun-avocat.com/commission-application-des-peines/>

⁹⁰³ [David, surveillant, marié, deux enfants la quarantaine, dix ans d'expérience, CD]

⁹⁰⁴ [Émeline, surveillante, séparé, deux enfants, la quarantaine, dix ans d'expérience, CD]

ça n'a pas eu d'impact, vous ne pouvez pas dire, que votre enfant, qu'il ne vous ait pas vu pendant plusieurs semaines, qu'il ait dû expliquer votre absence à l'école, qu'il a entendu parler de votre incarcération par la famille, ça n'a pas eu d'impact. Et ça ils ne veulent pas l'entendre. Parce que du coup c'est se donner le mauvais rôle.

[Alexandre, 30 ans, CPIP, 6 ans d'expérience]

La démarche d'Alexandre montre l'intérêt d'interroger ces pères sur leurs représentations et leurs pratiques afin d'amorcer leur réflexivité. Certains détenus ont davantage de ressources pour participer à cette déconstruction. Gardons à l'esprit qu'il y a certes un principe d'idéalisation qui sous-tend les récits sur la paternité en prison, mais cela n'est pas spécifique à ce milieu. Joyce A. Arditti et al. expliquent à juste titre que les espoirs et les souhaits des hommes rencontrés sont de « “renaître” en tant que “bon père” ou du moins, un “meilleur père” ». L'analyse sociologique ne se donne pas pour ambition de déterminer dans « quelle mesure une telle transformation identitaire pourrait être réaliste, mais plutôt d'attirer l'attention sur le travail identitaire qui est en construction dans les contextes d'incarcération »⁹⁰⁵.

Finalement, c'est moins la paternité qui fait l'objet de doute qu'un conflit entre deux visions de la paternité en prison, celle portée par les détenus et celle portée par l'institution. La chercheuse se heurte à l'invisibilité du sujet et à sa dépréciation dans le milieu carcéral.

B. Des liens familiaux utilitaires et dévalués

Lors de l'observation ethnographique d'une séance de Commission d'application des peines, nous avons pu constater que les liens familiaux sont réduits en général par les professionnel·les à leur « utilitarisme » ou sont dévalués. Les motifs de rejet des demandes de permissions de sortir ou d'aménagements de peines sont multiples : suspicion de trafic, manque d'implication du détenu en détention (paiement inexistant ou insuffisant des parties civiles, absence de soins, inactivité professionnelle), altercation, relations insatisfaisantes avec les surveillant·es, et etc. Dans certains cas, ces motifs se basent moins sur des faits concrets que sur des ressentis renforcés par des jugements physiques⁹⁰⁶. Alors que la CAP a duré quatre heures, les demandes ont été traitées en quelques minutes et les décisions prises par la/le juge d'application des peines (JAP). Revenons sur plusieurs demandes de permission de sortir : elles concernent principalement le maintien des liens familiaux et la majorité a été refusée. Aucun entretien n'a été mené avec les détenus présentés ici.

⁹⁰⁵ « “It's Been Hard to Be a Father”: A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », *Fathering*, 2005, vol. 3, n° 3, p.283. Je traduis.

⁹⁰⁶ La juge demande à plusieurs reprises la fiche des détenus pour voir leur photo, elle commente : « il est moche » « oh la tronche », « il est pas gâté par la nature », « c'est un parisien, d'où la coupe avant-gardiste »

Dans le premier cas, le détenu demande une permission pour assister à l'accouchement quelques jours avant sa libération.

Cas Coudric⁹⁰⁷

Conseiller d'insertion et de probation (CPIP) : Il demande une permission, mais il n'a pas d'attestation, il nous la donne vendredi.

Procureure : Ok sa femme accouche, mais bon il avait qu'à ne pas faire d'infraction s'il voulait être présent. Il demande le 16 et il sort le 22, on va demander à sa femme de se retenir ?

JAP : Rejet

Le motif de rejet est à la fois lié aux dates rapprochées entre la demande de permission et sa sortie, mais également à la responsabilité du détenu, il aurait dû anticiper ses actes. Être présent à l'accouchement semble être un privilège dont il s'est privé en commettant une infraction.

Dans le second cas, le rejet de la demande reposerait sur le ressenti et la suspicion de trafic du chef de détention.

Cas Ganoux

CPIP : Il demande à voir sa copine, c'est lui qui a arraché son PSE (*placement sous surveillance électronique*) quand il a appris le suicide de son frère.

Chef de détention 1 : Moi je suis défavorable, car il m'a enquié et puis je pense qu'il est dans le trafic.

Chef de détention 2 : Mais y a pas de preuve, y a rien.

JAP : Il ne demande même pas la Saint-Valentin, il demande pourquoi ? (*Elle lit le motif de la demande*)

Pour sa femme et ses gosses. Il a des gosses ? Moi je rejette, il a qu'à faire plus d'efforts.

Le suicide du frère du détenu aurait pu constituer un élément en faveur d'une réponse positive à la demande, mais il est contrebalancé par ses comportements supposés en détention. Le CPIP utilise le terme familier de « copine » alors qu'elle est la mère de ses enfants. Quant à la JAP, elle ignore qu'il est père, une caractéristique du détenu minorée et évoquée en passant. Elle ne prend pas en considération sa demande de permission de sortir pour un maintien des liens familiaux. Le motif de cette décision semble arbitraire et imprécis, « il n'a pas fait assez d'efforts ».

Dans le troisième cas, la permission de sortir concerne l'insertion professionnelle.

Cas Thibaut

JAP : il devait visiter un atelier de formation, mais ils ont rendu leur décision trop tard, j'étais d'accord, mais c'est trop tard, c'est vraiment dommage. Il veut aller au Centre pour jeunes, mais moi je veux qu'il parte de ce quartier.

Directeur : Il me dit être papa et qu'il doit sortir pour s'occuper de son enfant car sa femme est décédée en couche.

JAP : mais il est pas papa, il dit juste que sa nouvelle compagne a perdu l'enfant et qu'il n'a pas voulu le dire, car ça lui faisait très mal. Rejet

⁹⁰⁷ Tous les noms ont été anonymisés.

Les documents pour la formation professionnelle arrivent tardivement, le détenu ne peut donc pas visiter l'atelier, il demande néanmoins d'utiliser cette permission pour voir son enfant. Les informations concernant le détenu divergent entre le directeur et la JAP conduisant donc à un rejet de cette permission. Aucun ne se soucie de préciser qui est mort, la mère ou l'enfant. La JAP ne prend pas en considération la souffrance du détenu et considère que les éléments qu'elle possède sont les bons.

Dans le quatrième cas, la JAP accepte la permission, mais réduit sa durée et refuse une aide financière au détenu. On entrevoit ici les différentes conditions attendues pour accorder une permission (formation, paiement des parties civiles, comportement en détention).

Cas Bouzid

CPIP : il est classé, il a fait une formation cuisine, il a besoin de soins, mais c'est pas très suivi, il a 57 000 euros de parties civiles, il a payé que deux fois 10 euros. Il demande une sortie pour maintien des liens, normalement on lui paye les billets, sa mère, je crois. Il irait jusqu'à Toulouse. Le quartier où il va est classé sensible. Il a déjà eu une perm qui s'est bien passée. Il demande 5 jours.

JAP : Moi je suis dérangée par le paiement volontaire et je ne vois pas trop le rapport entre son projet de sortie et sa permission. Il est comment en détention ?

Cheffe de détention : Il est très calme, y a pas de soucis avec lui, il est correct.

JAP : 5 jours c'est beaucoup... après c'est vrai que Toulouse c'est la galère pour y aller, mais bon quand même la question c'est s'il sort ou pas de la détention.

Cheffe de détention : Moi je suis favorable, ça peut lui faire du bien

Procureure : Moi je ne suis pas emballée.

Cheffe de détention : En détention, il passe bien, il est bien ancré dans sa religion.

JAP : si ça ne déborde pas, ce n'est pas un problème. Bon on va lui accorder, par contre il veut 50 euros. Non, on lui donne 0 euro et s'il n'augmente pas ses parties civiles, il aura rien après et ça présage rien de bon pour son aménagement de peine. On lui donne 4 jours. Je regarde, mais ça va je prends pas le train ce jour-là, je me vois mal « Bonjour, un petit café » non.

Dans un premier temps le CPIP fait la liste de ce que fait et ne fait pas le détenu pendant sa détention. La JAF interroge la pertinence de son projet de réinsertion et le lien avec sa permission de sortir pour maintien de liens. On peut faire l'hypothèse que les relations aux proches ne constituent pas un aspect suffisant dans la réinsertion du détenu. De plus, le bon déroulement de la première permission ne donne pas automatiquement droit à une seconde. La JAF utilise la technique de la carotte et du bâton, il n'a pas payé ses parties civiles, il n'a donc pas droit à des aides financières et s'il veut à nouveau obtenir une permission, il doit augmenter sa participation. Le maintien des liens familiaux disparaît derrière d'autres préoccupations de la JAF.

Le cinquième cas survient à la fin de la CAP et permet de synthétiser la manière dont est perçue la paternité des détenus.

Cas Agrilla

CIP : Il veut une permission pour voir son enfant.

Procureure : C'est quoi ces gars qui veulent s'occuper de leurs gamins maintenant. J'aime ceux qui veulent être des bons pères, d'un coup ils se réveillent en prison et les gosses comptent [ironie].

JAP : Dès qu'ils sont en prison, la fibre paternelle se réveille, c'est assez extraordinaire. J'ai plus de facilité à le croire pour Dieu, le truc de rencontrer Dieu... Rejet, on peut pas dire qu'on a accepté beaucoup de dossiers, on ne pourra pas non plus dire qu'on donne beaucoup de boulot aux surveillants pour les déplacements.

Cet extrait met particulièrement en lumière la défiance ironique systématique de certain·es professionnel·les concernant l'implication paternelle. La JAP compare la paternité à la religion, mais considère la première comme moins crédible. Quant à la demande du détenu, elle n'est pas évaluée et directement refusée. Procureure et JAP accordent peu de poids à la paternité, qui est ici considérée uniquement sous son aspect instrumental. Soulignons pour conclure que cette commission est particulièrement contraignante pour les différent·es professionnel·les. Elle a lieu deux fois par mois et dure souvent entre trois et quatre heures. Les nombreux cas à évaluer obligent les agent·es à passer peu de temps sur chacun et à privilégier des faits objectivables. La paternité (et plus généralement les liens familiaux des hommes) est très clairement secondaire dans la grille décisionnelle. On peut constater une triple négation de l'institution : tout d'abord de l'investissement même de l'homme dans sa paternité, ensuite de la paternité en tant que ressource pour la réinsertion et enfin de la paternité en tant que besoin affectif des détenus et des familles d'avoir des liens mutuels. Elle ne constitue en aucun cas pour les professionnel·les un outil possible de réinsertion de la personne détenue, à la différence de la maternité.

C. Le genre de la réinsertion

Coline Cardi donne un titre évocateur à la troisième partie du deuxième chapitre de sa thèse de doctorat : « La maternité : splendeurs et misères de la réinsertion ». Elle montre en quoi être mère constitue certes un gage d'insertion aux yeux de l'institution judiciaire, mais que cette vision de la réinsertion produit dans le même temps « des inégalités entre hommes et femmes », ainsi qu'entre les femmes criminalisées elles-mêmes »⁹⁰⁸. Les hommes et les femmes ont accès à différentes activités et programmes de réinsertion fondés sur une vision essentialiste des sexes. Pour l'auteure, la maternité « joue le rôle de bénéfice secondaire » en procurant une relative protection par rapport au processus pénal. L'institution judiciaire favorise pour les mères les aménagements de peine et alternatives à l'incarcération⁹⁰⁹. La question du soupçon de l'instrumentalisation du lien de filiation, si fréquente à propos des pères comme nous l'avons vu, ne ressort pas dans les travaux sociologiques sur la maternité des détenues. Cette différence pourrait constituer une piste d'analyse à approfondir.

⁹⁰⁸ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*, p. 211.

⁹⁰⁹ *Ibid.*, p. 224.

En effet, on retrouve ce soupçon en amont de l’incarcération. Deux CPIP stagiaires dénoncent les pratiques de protection, critiquant l’instrumentalisation des liens familiaux à la fois par les femmes et par les hommes.

Samuel : On protège trop les femmes, mais y a un moment il faut sanctionner. Elles font moins de délits, mais elles sont aussi moins incarcérées. Si je me rappelle bien pour huit hommes qui commettent un délit, il y a deux femmes, mais y a pas une femme sur deux qui va en détention. Je trouve que ce n’est pas normal, l’excuse des enfants tient plus au bout d’un moment.

Et les hommes, ils prennent aussi l’excuse des enfants ? (Ils rigolent tous les deux).

Samuel : Si si, ils l’utilisent, mais ils sont plus bourrins. Ils se découvrent pères en prison. Y en a un par exemple, il m’a demandé une perm pour l’anniversaire de sa fille, mais bizarrement c’était deux mois avant l’anniversaire, il a cru que je n’allais pas regarder la carte d’identité. Tu vois assez vite quand ils te racontent des bobards.

Élodie : Je me rappelle d’un détenu, il me dit qu’il veut voir sa fille, car elle est tout pour lui et qu’il veut s’en occuper. Je lui demande chez qui elle vivait avant qu’il soit incarcéré, il me répond chez la mère et je lui dis « mais vous la voyiez quand elle était chez sa mère – un petit peu, pas trop ». Ils sont bourrins et ça se voit vite quand ils disent des bobards.

[Extrait du journal de terrain, 2016, MA]

Selon des chiffres assez anciens, « 72 % des hommes inculpés pour crime contre 57 % des femmes, et 43 % des hommes inculpés pour délit contre 20 % des femmes ont ainsi fait l’objet d’une telle mesure. Le sous-emprisonnement ferme des femmes ne semble pas devoir s’expliquer autrement que par des mécanismes de différenciation liées au sexe des justiciables »⁹¹⁰. On peut également faire le parallèle avec l’enquête d’Arthur Vuattoux sur le traitement institutionnel de l’adolescence déviante et la chaîne judiciaire. Il décrit les différences dans les procès aux assises entre les garçons et les filles. Les parcours des premiers sont réduits à leur carrière de délinquance. On s’intéresse principalement au moyen de réparer les crimes qu’ils ont commis et à la réponse pénale à donner à leurs actes, tandis que leurs personnalités sont peu investiguées. Pour les filles, à l’inverse, « l’investigation de [leurs] personnalité [s] vise davantage à *comprendre* ce qui s’est passé (et qui, à *priori* [est] perçu comme “incompréhensible” les jeunes femmes n’agissent pas ainsi...), plutôt que d’évaluer l’inscription ou non dans une carrière délinquante »⁹¹¹.

Par ailleurs, la sortie même de la délinquance peut être symbolisée par l’entrée dans la maternité. France-Line Mary a montré que pour les femmes, avoir un enfant constitue un facteur de protection⁹¹². Les processus de différenciation s’expliquent effectivement en termes de rôle de sexe. Les deux CPIP critiquent les femmes en tant qu’actrices de cette instrumentalisation sans évoquer

⁹¹⁰ France-Line Mary, « Délinquance des femmes et répression pénale », *Questions pénales, CESDIP, ministère de la Justice*, 1996, IX, n° 5, p. 3.

⁹¹¹ *Genre et rapports de pouvoir dans l’institution judiciaire. Enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice pénale et civile dans la France contemporaine.*, sous la direction de Bertrand Pulman, Université Paris 13, Paris, 2016, p. 251.

⁹¹² F.-L. Mary, « Délinquance des femmes et répression pénale », art cit.

ou percevoir les effets structurels des représentations communes. Les détenues sont poussées à mettre en mots leurs qualités maternelles tandis que d'autres sphères sont laissées sous silence. L'institution carcérale pousse les femmes à se concentrer sur les relations aux enfants dans les discours, mais également dans les pratiques. La réinsertion ne déroge pas à cette logique de réassignation des femmes à la maternité et de différenciation entre les hommes et les femmes. Coline Cardi évoque le genre de la réinsertion : « pour les femmes avoir un enfant à charge peut [...] constituer un "gage suffisant" pour obtenir une libération conditionnelle auprès du juge d'application de peines, là où pour les hommes la question de l'insertion professionnelle et du logement est décisive et discriminante »⁹¹³. La réinsertion des femmes passe donc par le maintien des liens familiaux. Les formations professionnelles sont restreintes tandis que les activités socioculturelles portent sur la maternité et la féminité (couture, cuisine...). Les détenues ont peu de possibilités d'acquérir des compétences en dehors de la sphère familiale. Cette focalisation sur la maternité conduit finalement à un contrôle exacerbé de la dimension maternelle. Coline Cardi décrit par exemple le lien étroit entre les CPIP et l'Aide sociale à l'enfance⁹¹⁴ alors que ceux et celles que j'ai interrogés n'avaient pratiquement aucun contact.

Et l'ASE, t'as souvent des contacts ?

Non. Très peu. Quand j'ai des contacts, c'est juste quand on m'appelle pour me dire qu'il y a une convocation prévue par le juge pour enfants, pour une audience, parce que on va discuter de l'autorité parentale ou quoi. Mais sinon, c'est tout.

[Amélie, 27 ans, CPIP, concubinage, sans enfant, 1 an d'expérience, CD]

Ça t'est déjà arrivé d'avoir des liens avec l'ASE ?

Euh... c'est le Service social à l'Enfance c'est ça ?

Ouais c'est ça.

Pff... Non je vais dire non à ça. Non. Non pas plus que ça. Euh... Je crois qu'il y a... il y a pas justement l'APREMIS à S., l'ASE... ouais si un petit peu effectivement. Euh... mais c'est eux qui sont venus vers moi tout simplement pour des formalités administratives, genre ils viennent au parloir accompagner les enfants. Comme pour les enfants de M. Yvan Leny il me semble, euh... je crois que c'est l'Aide sociale à l'enfance qui accompagne les enfants, mais non c'est très... très à la marge... [Alexis, 35 ans, CPIP, marié, père de deux enfants, 10 ans d'expérience, CD]

Ainsi, l'institution carcérale promeut la figure maternelle de la « bonne mère »⁹¹⁵ et alimente les attentes normatives pesant traditionnellement sur les femmes des classes populaires⁹¹⁶. En revanche, lorsque la paternité émerge dans les discours, elle reste disqualifiée, alors même que, comme nous

⁹¹³ *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*, p. 225.

⁹¹⁴ *Ibid.*, p. 235.

⁹¹⁵ Coline Cardi et Myriam Joël montrent bien qu'il ne s'agit pas simplement d'être une mère, il faut être une « bonne mère ». Les femmes incarcérées pour infanticide et pédophilie sont stigmatisées. Elles ne bénéficient pas de cette protection secondaire qui découlerait de la maternité.

⁹¹⁶ C. Cardi, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social, op. cit.*

l'avons montré la « paternité ressource » existe bel et bien dans les valeurs et dans les pratiques de certains hommes détenus. L'institution carcérale réitère/renforce les normes de genre, en essentialisant les femmes dans leur rôle de mère, tandis qu'elle réduit les hommes à leur identité de détenus, prenant peu ou pas en compte leur inscription dans la sphère familiale (malgré les dispositifs existants). « Après tout, le voyou, le bande, bref, celui qui refuse les lois de la société est à priori un “mauvais mari et un mauvais père”, incapable de répondre aux aspirations légitimes d'un bonheur constitué d'un foyer uni, stable et serein »⁹¹⁷.

III - Le rapport à la parole et à la mise en récit de soi

La construction d'une typologie nous a permis de ne pas céder à une analyse globalisante et simplificatrice des attitudes et des représentations de la paternité en prison. Mais en centrant la focale sur la paternité, notre enquête a aussi permis de souligner qu'elle appartenait à un tout plus grand, nécessitant d'aborder d'autres dimensions. La manière dont ces détenus sont parents renvoie plus généralement à ce qu'ils sont en tant qu'hommes. Par ailleurs, on constate que ces types de paternité se rapportent également à des façons de se raconter et de se rêver. Bien que cet aspect ait été abordé au cours des différents chapitres, il semble pertinent d'y revenir. L'apport de la philosophie du temps et du récit de Paul Ricoeur aux sciences sociales est capital dans la compréhension du passage non seulement de l'expérience à la narration, mais aussi de la narration à l'expérience par un « travail de préfiguration de la praxis par le récit »⁹¹⁸. Il s'agit de replacer les actions et les intentions particulières dans la perspective plus *générale* d'une histoire. Paul Ricoeur montre que l'accumulation de nouvelles expériences façonne les mises en intrigue. En s'intéressant au « temps raconté », il devient possible de comprendre comment des éléments ne se placent pas simplement les uns derrière les autres comme sur une frise chronologique, mais constituent des « boucles narratives ». On peut alors aller au-delà d'une simple *logique événementielle* pour laisser toute la place à une *logique narrative*, ce qui nous permet par la suite de reconstruire la façon dont chacun se raconte, autrement dit *l'identité narrative*⁹¹⁹ de la personne⁹²⁰.

En menant une enquête dans un espace contraint, la chercheuse espère offrir une possibilité aux interviewés de se raconter « librement » afin de « réduire le malaise face à la violence symbolique

⁹¹⁷ C.S.Selky « Post-commitment family counselling », Federal probation, 1962, XXVI, 3, pp.41-43 cité par Gwénola Ricordeau, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris V, s.l., 2005.

⁹¹⁸ Paul Ricoeur, *Temps et récit - Tom III - Le temps raconté*, Paris, Seuil, 1985, p. 150.

⁹¹⁹ *Ibid.*

⁹²⁰ Je remercie Hélène Malmanche pour avoir partagé avec moi ses réflexions et sa synthèse des travaux de Paul Ricoeur.

des entretiens »⁹²¹. Elle accepte souvent d'entendre ce qui la rebute. Dans certains cas, le masque protège si bien des éléments du terrain que ce n'est qu'au moment de la retranscription que les mots et les situations prennent sens. Les enquêtés se donnent à voir sous certaines conditions, mentionnant des événements vécus et en passant d'autres sous silence. Ils évoquent également leurs rêves et leurs espoirs. Le concept qui s'y rapporte est l'« onirisme social ». Pour reprendre la définition de Patrick Bruneteaux, il s'agit « d'une mentalisation positive d'un autre monde ou d'une autre vie qui peut, du fait du fait de l'autonomie relative de l'habitus accentué par le décrochage relatif des structures et institutions sociales, favoriser un nombre de créations imaginaires à propos de soi » ou pour le dire autrement « c'est à la fois penser des rêves qui demeurent des rêves éveillés où la personne se constitue un personnage fantasmé (roman personnel), mais aussi des rêves qui deviennent réalité au travers de styles de vie alternatifs »⁹²². Revenons donc sur les formes de ces récits selon les quatre types.

Les hommes regroupés dans la *paternité marginale* font un « roman » de la délinquance. Ils souhaitent avoir, posséder des biens matériels et changer complètement de vie (rêves absolus) par rapport à celle qu'ils ont dans le quartier. Ils ont des rêves de grandeur qui se réaliseraient à travers un capital guerrier. Ce type de récit constitue un moyen d'inverser un rapport de domination par des formes de contestations pratiques (braquer, voler, dealer, s'opposer aux forces de l'ordre). Pour Patrick Bruneteaux, ce « rêve de grandeur sociale est très visible dans les attitudes. Ils sont bardés des signes de l'anti-destin social » comme les vêtements de marques, les voitures ou les femmes. « Il s'agit de rêver là où l'on peut, avec les moyens du bord »⁹²³. Ce refus de subordination se manifeste par une résistance virile qui est également visible dans les entretiens. Pendant l'enquête, ils n'ont pas hésité à se confronter à la chercheuse afin de déceler ses limites en évoquant leurs pratiques sexuelles au parloir, les violences faites aux femmes et la dévalorisation de celles-ci et dans certains cas instaurer des rapports de séduction.

Le *mode prison* ne doit donc pas s'éloigner du *mode quartier*, ils cherchent à maintenir une continuité entre ces deux espaces. La consommation et la possession de biens matériels leur permettent d'exister. Dans leur rêve, la famille a une place restreinte, car elle ne participe pas directement à cette héroïsation de la délinquance. Sans nier l'importance des liens familiaux pour ces hommes, ils n'apparaissent pas au premier plan. La paternité reste extérieure au récit de soi. La mention du présent est permanente dans les discours biographiques rétrospectifs. Il n'y a ni progrès

⁹²¹ J.-P. Payet, C. Rostaing et F. Giuliani, *La relation d'enquête, op. cit.*, p. 25.

⁹²² Patrick Bruneteaux, *Les mondes rêvés de Georges : fabrications identitaires et alternatives à la domination*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, 2016, p. 11.

⁹²³ *Ibid.*, p. 253-254.

ni déclin. Finalement, la trame narrative repose surtout sur une valorisation de soi à travers l'accumulation de réussites délictueuses.

Le récit de soi diffère totalement pour les hommes classés dans la *paternité suspendue*. Ils ont un rapport difficile à la parole et évoquent par bribes leurs trajectoires. Les événements ne sont pas tricotés les uns par rapport aux autres tandis que le présent n'est ni relié au passé ni au futur. Il est impossible de construire un dénouement de l'intrigue,⁹²⁴ car il y a une dissonance entre les épisodes. On ne peut pas donner une forme au récit et mettre en évidence une *identité narrative*. On soupçonne des difficultés à se raconter et leur souhait de cacher certains événements de leur vie. Erving Goffman analyse ces formes de présentation de soi comme des techniques de protection qui consistent en la circonspection et la discrétion. Il s'agit de retarder une intrusion de la part d'autrui⁹²⁵. Ils vivent l'incarcération au jour le jour, sans projet. Ils sont comme hors du monde. De manière générale, on ne perçoit pas d'*agency*. Concernant leur paternité, ils énoncent peu d'ambition de s'en saisir. Leur récit est sans cesse interrompu par des points de suspension. On ne sait pas véritablement ce que ces hommes ont vécu dans le passé tandis que le futur n'est pas envisagé.

Les hommes regroupés dans la *paternité brisée* font quant à eux *un récit de plaidoirie*. Ils engagent une démarche réflexive tout en se présentant comme des victimes. Ils décrivent cet idéal familial qu'ils ont souhaité et qui a été mis en échec par des ennemis (l'institution judiciaire et/ou l'ex-compagne). Ils désiraient plus que tout incarner une figure paternelle et endosser des « rôles sociaux légitimes »⁹²⁶, mais le cœur du paradoxe tient à cette destruction. Ce type de récit constitue une des formes de l'onirisme qui correspond à un « héroïsme d'insertion »⁹²⁷. Ils cherchent à montrer qu'ils étaient proches de réussir, mais que des éléments ont joué en leur défaveur. Ils semblent par certains traits romancer leur vie passée afin de dramatiser celle qu'ils vivent au présent. On note un double mouvement, à la fois la valorisation de certains épisodes passés (devenir parent et s'occuper de ses enfants) et la minimisation d'autres épisodes (les violences). Le rêve rétrospectif permet de recomposer, chercher à revivre une scène imparfaite⁹²⁸. Ils sollicitent l'adhésion de la sociologue (mais qui pourrait également être un juge ou un psychiatre) et souhaitent susciter des émotions. L'entretien devient une « activité réparatrice » pour reprendre le terme d'Erving Goffman. Sa fonction « est de changer la signification attribuable à un acte, de transformer ce qu'on pourrait considérer comme offensant en ce qu'on peut tenir pour acceptable ». Selon l'auteur, la

⁹²⁴ D. Demazière, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », art cit, p. 10.

⁹²⁵ *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, op. cit., p. 216.

⁹²⁶ P. Bruneteaux, *Les mondes rêvés de Georges*, op. cit., p. 269.

⁹²⁷ *Ibid.*

⁹²⁸ *Ibid.*, p. 261.

responsabilité d'une personne peut être amoindrie selon trois procédés : « les justifications, les excuses et les prières »⁹²⁹. Dans notre cas, ces hommes recourent aux justifications afin d'atténuer leurs délits voire pour annuler les plaintes posées à leur encontre. Pour Erving Goffman, « l'offenseur peut opposer une “dénégation” ou un “rejet” et arguer que l'acte dont on l'accuse n'a en fait pas eu lieu » ou à une moindre incidence qu'on ne voudrait le laisser entendre. Dans un autre cas, l'offenseur accepte que l'acte a eu lieu, mais explique qu'il n'avait pas envisagé un dénouement aussi désastreux. Il s'agit d'organiser son « comportement de façon à réduire les infractions »⁹³⁰. Le récit de ces hommes correspondrait à une flèche qui monte pour signifier leur ascension sociale et familiale puis une seconde flèche, descendante serait la brisure. L'aboutissement de la trame narrative se caractérise par la « fermeture »⁹³¹ des possibles.

Enfin pour les hommes classés dans la *paternité ressource*, le récit est *introspectif*. Ils présentent leur cheminement. La paternité et les liens familiaux deviennent des territoires de réalisation de soi. C'est en montrant la force de leurs liens qu'ils cherchent à attester que le « rêve d'insertion totale est possible »⁹³². Ils mettent en évidence leurs défaillances passées (crimes graves, leurs manquements parentaux...) afin de montrer que l'enchaînement des événements a finalement eu une issue positive. Il s'agit de « penser globalement l'expérience vécue comme une aventure réussie »⁹³³. Ils associent étroitement le présent et l'avenir, expliquant à la fois comment ils en sont arrivés là et dans quelle direction ils se dirigent, « le point de fuite [...] est aussi un point d'arrivée »⁹³⁴. Ils rêvent finalement « de quelque chose de mieux »⁹³⁵. Patrick Bruneteaux distingue les rêves absolus et les rêves relatifs. Les premiers se réfèrent « aux attentes largement vaines comme gagner au loto ou changer de vie » tandis que les seconds – qui concernent davantage les hommes regroupés dans ce type – « sont orientés par une logique du probable (...). Ils aident aussi à mobiliser l'individu sur un projet abstrait, mais réalisable, à la hauteur d'ambitions qui n'attendent pour se concrétiser que le feu vert de la “volonté” et de la persévérance »⁹³⁶. Pour Erving Goffman, cette mise en récit est une forme d'idéalisation. Ils veulent faire un discours d'ascension sociale. Pour cela, ils mettent en évidence leurs efforts pour s'élever. Leurs représentations quotidiennes doivent correspondre à un « style socialement valorisé »⁹³⁷. Ils se présentent finalement comme des phœnix qui ont détruit à un

⁹²⁹ Erving Goffman, *Les rites d'interaction*, traduit par Alain Kihm, Paris, les Éd. de Minuit, impr. 1974, 1974, p. 113.

⁹³⁰ *Ibid.*, p. 123-124.

⁹³¹ D. Demazière, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », art cit, p. 9.

⁹³² P. Bruneteaux, *Les mondes rêvés de Georges*, op. cit., p. 255.

⁹³³ *Ibid.*, p. 268.

⁹³⁴ D. Demazière, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », art cit, p. 10.

⁹³⁵ P. Bruneteaux, *Les mondes rêvés de Georges*, op. cit., p. 255.

⁹³⁶ *Ibid.*, p. 245.

⁹³⁷ E. Goffman, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, op. cit., p. 41.

moment donné leur vie, mais ils ont su « renaître sous une forme meilleure »⁹³⁸. L’incarcération leur a permis de reprendre pied et leur famille a constitué une « bouée de sauvetage »⁹³⁹. Leur récit se représente par une flèche ascendante pour signifier le progrès. L’aboutissement de la trame narrative se caractérise par l’« ouverture »⁹⁴⁰ des possibles.

Aux prémices de ce travail, nous nous étions donnés pour objectif de saisir la parole de pères issus principalement des milieux populaires et en particulier de pères incarcérés. Malgré les nombreux rappels de certains professionnels concernant la difficulté d’obtenir un récit réflexif et « authentique », cette thèse a montré que les détenus ne sont pas tous « taiseux ». Bien au contraire ils sont une minorité à se murer dans un silence. En prenant du recul sur la situation d’enquête, il a été évident que la relation enquêté-enquêtrice n’était jamais donnée d’avance et qu’elle représentait surtout une co-construction. Roland Raymond montre que « chacun des acteurs en présence accueille la situation d’échange et s’y laisse porter, ce en étant traversé par l’immanence d’expériences sociales et relationnelles antérieures, d’autre part, de la façon dont ils vont chacun-ensemble faire-avec le caractère in-forme d’une expérience dont la facture ne peut être de fait pré-déterminée par avance ; tout au plus des scénarii de frottement peuvent-ils être envisagés (Raymond, 2009) »⁹⁴¹. Les hommes rencontrés nouent des relations différentes avec la chercheuse et posent leur empreinte sur l’entretien. Il s’agit d’accepter que la relation soit en cours et qu’elle prenne des formes diverses, ponctuée de non-dits, de silences, de provocations, de tentatives de séduction et etc. C’est cette pluralité de signes qui renseignent sur la forme et le sens de la relation. L’action est double : « enquêter et se *laisser enquêter* »⁹⁴². Ces « situations sociales [...] sont autant d’intrigues, d’obstacles donc le franchissement nécessite d’expérimenter des prises »⁹⁴³. Au total notre enquête conduit à affirmer l’importance pour la sociologie de continuer à s’efforcer d’offrir un espace de parole aux hommes issus des classes populaires. Les détenus ont des choses à dire en tant qu’ils sont des pères. Certains

⁹³⁸ M. Marpsat et A. Vanderburg, *Le monde d’Albert la panthère*, op. cit., p. 334.

⁹³⁹ Pascale Dietrich-Ragon montre que la « bouée de sauvetage » peut avoir plusieurs formes. Pour sa part, elle rencontre un jeune homme issu des classes populaires et qui est confronté à de graves problèmes familiaux. Il va faire de la lecture (d’ouvrages en sciences sociales) et du savoir sa « bouée de sauvetage » « Sauvé par les sciences humaines », *Agora débats/jeunesses*, 2019, vol. 81, n° 1, p. 66.

⁹⁴⁰ D. Demazière, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », art cit, p. 10.

⁹⁴¹ « La problématique de l’"acteur faible" : Un objet-piste » dans *La relation d’enquête: la sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 235.

⁹⁴² *Ibid.*, p. 241.

⁹⁴³ *Ibid.*, p. 238.

d'entre eux vont loin dans la mise en œuvre d'une capacité réflexive à propos de leur système de valeurs, et surtout d'une capacité à dégager, pour construire leur futur hors de la prison, des marges de manœuvre dans un espace contraint.

Roland Raymond a analysé l'importance de la « désubstantialisation [qui] permet entre autres choses de ne pas considérer les acteurs dits "faibles" comme autant de "il(s)", de "tu", de "eux", de "ceux-là" défaillants, incapables ou dépourvus de, et devant en tant que tels faire l'objet d'un mouvement d'expertise de leur potentiel, d'évaluation de leurs compétences, soit encore d'une prise en charge dans le cadre de dispositifs permettant de les accompagner, de les étayer, de les recadrer, de les (re)former autrement, etc. ; autant de représentations et de perspectives qui ici et là nourrissent les formes surannées d'un positivisme politico-scientiste »⁹⁴⁴. Cette recherche a donc montré que malgré les nombreuses contraintes coercitives qui s'exercent sur ces hommes, ils vivent des expériences paternelles plurielles et déploient diverses formes de résistances.

⁹⁴⁴ *Ibid.*, p. 242.

Bibliographie

ALIAGA Christel et LE Jérôme, « L'insertion des jeunes sur le marché du travail : l'emploi est majoritaire chez les plus diplômés, l'inactivité domine chez les non-diplômés », *Insee Références*, 2016, (coll. « Eclairage »), p. 43-57.

ALLARD Francine et BINET Lise, *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant ? : étude exploratoire qualitative*, Beauport, Régie régionale de la santé et des services de Québec, Direction de santé publique, 2002, 55 p.

ALLARD Francine L., BOURRET Amélie, TREMBLAY Gilles, BERGERON Marc et ROY Isabelle, « Maintien de l'engagement paternel après une rupture conjugale: point de vue de pères vivant en contexte de pauvreté », *Enfances, familles, générations*, 2005, n° 3, p. 78-115.

ALLEN Sarah M. et HAWKINS Alan J., « Maternal Gatekeeping: Mothers' Beliefs and Behaviors That Inhibit Greater Father Involvement in Family Work », *Journal of Marriage and the Family*, février 1999, vol. 61, n° 1, p. 199-212.

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, CHEYNEL Constance et FOUET Anthony, « Entrée dans la sexualité des adolescent·e·s: la question du consentement ».

AMSELLEM-MAINGUY Yaëlle, COQUARD Benoît et VUATTOUX Arthur, *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Paris, Injep, 2017.

ARDITTI Joyce A., « Families and Incarceration: An Ecological Approach », *Families in Society: The Journal of Contemporary Social Services*, avril 2005, vol. 86, n° 2, p. 251-260.

ARDITTI Joyce A., LAMBERT-SHUTE Jennifer et JOEST Karen, « Saturday Morning at the Jail: Implications of Incarceration for Families and Children », *Family Relations*, 2003, vol. 52, n° 3, p. 195-204.

ARDITTI Joyce A., SMOCK Sara A. et PARKMAN Tiffany S., « "It's Been Hard to Be a Father": A Qualitative Exploration of Incarcerated Fatherhood », *Fathering: A Journal of Theory, Research, & Practice about Men as Fathers*, Fall 2005, vol. 3, n° 3, p. 267-288.

ARENDELL Terry, « Reflections on the Researcher-Researched Relationship: A Woman Interviewing Men », *Qualitative Sociology*, juillet 1997, vol. 20, issue 3, pp 341-368.

ATTIAS-DONFUT Claudine et SEGALEN Martine (eds.), *Le siècle des grands-parents: une génération phare, ici et ailleurs*, Paris, Éd. Autrement (coll. « Autrement Collection mutations »), 2001, 247 p.

BAJOS Nathalie, BOZON Michel et BELTZER Nathalie (eds.), *Enquête sur la sexualité en France: pratiques, genre et santé*, Paris, Découverte, 2008, 609 p.

BAJOS Nathalie et FERRAND Michèle, « L'interruption volontaire de grossesse et la recomposition de la norme procréative », *Sociétés contemporaines*, 2006, vol. 61, n° 1, p. 91-117.

BAJOS Nathalie et FERRAND Michèle, « La contraception, levier réel ou symbolique de la domination masculine », *Sciences sociales et santé*, 2004, vol. 22, n° 3, p. 117-142.

BANDYOPADHYAY Mahuya, « Competing Masculinities in a Prison », *Men and Masculinities*, octobre 2006, vol. 9, n° 2, p. 186-203.

BARRAUD Cécile, « De la résistance des mots. Propriété, possession, autorité dans des sociétés de l'Indo-Pacifique » dans *La cohérence des sociétés. Mélanges en hommage à Daniel de Coppet*, Maison des Sciences de l'Homme., Paris, 2010, p. 83-146.

BASTARD Benoit, BLANCO Marie-France, BOUREGBA Alain, BRAHMY Betty, DELATTRE Pierre, GISCARD D'ESTAING Anne-Aymone, LASSUS Pierre, LE CAMUS Jean, MAY Adrien, PINTO DA ROCHA Angela, ROTACH Christelle et VOGELWEITH Alain, *L'enfant et son parent incarcéré*, Paris, ERES, 2003, 112 p.

BATTAGLIOLA Françoise, BROWN Elizabeth, LEBLANC Frédérique et LARGUEZE Brigitte, *Des débuts difficiles: itinéraires de jeunes parents de milieu modeste*, Paris, Cultures et sociétés urbaines : IRESCO : CNRS, 1998, 163 p.

BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, « Classes en tout genres » dans Margaret Maruani (ed.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris, Découverte (coll. « Collection L'état des savoirs »), 2005, p. 38-47.

BEAUD Stéphane, « Un temps élastique : Etudiants des « cités » et examens universitaires », *Terrain*, 1 septembre 1997, n° 29, p. 43-58.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain : Produire et analyser des données ethnographiques*, Édition : 4e édition., Paris, Editions La Découverte, 2010, 331 p.

BECKER Howard S., « Biographie et mosaïque scientifique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, p. 105-110.

BECKER Howard Saul, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Métailié., Paris, Anne-Marie Métailié (coll. « Leçons de choses »), 2013, 256 p.

BERGER Peter, *Invitation à la sociologie*, Paris, Editions La Découverte, 2006, 249 p.

BERGER Peter et LUCKMANN Thomas, *La construction sociale de la réalité*, Paris, Armand Colin, 2012, 340 p.

BERNARD Lise et GIRAUD Christophe, « Avec qui les ouvrières et les employées vivent-elles en couple ? », *Travail, genre et sociétés*, 2018, n° 39, n° 1, p. 41-61.

BERTAUX Daniel, *Le récit de vie*, Paris, A. Colin, 2016, 126 p.

BERTAUX Daniel et DELCROIX Catherine, « La fragilisation du rapport père/enfant. Une enquête auprès des pères divorcés », *Recherches et Prévisions*, 1990, vol. 21, n° 1, p. 65-74.

- BESSIN Marc, BIDART Claire et GROSSETTI Michel (eds.), *Bifurcations: les sciences sociales face aux ruptures et à l'événement*, Paris, Éd. La Découverte, 2009, 397 p.
- BESSIN Marc et LEVILAIN Hervé, *Parents après 40 ans*, Paris, Autrement, 2012, 192 p.
- BIDART Claire, « Parler de l'intime: les relations de confiance », *Mana*, 1997, vol. 3, p. 19–55.
- BIZEUL Daniel, « Le récit des conditions d'enquête : exploiter l'information en connaissance de cause », *Revue française de sociologie*, 1998, n° 39-4, p. 751-787.
- BLONDEL Éric, *Le problème moral*, 1re éd., Paris, Presses universitaires de France (coll. « Philosophe »), 2000, 326 p.
- BLUM Alain, SEBILLE Pascal et ZAKHAROV Sergei, « Une transition vers l'âge adulte divergente en France et en Russie : une perspective générationnelle », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, décembre 2009, vol. 40, n° 3-4, p. 133-161.
- BODIN Dominique, ROBENE Luc, HEAS Stéphane et SEMPE Gaëlle, « Le sport en prison : entre insertion et paix sociale. Jeux, enjeux et relations de pouvoirs à travers les pratiques corporelles de la jeunesse masculine incarcérée », *Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, 15 novembre 2007, Numéro 9, p. 145-171.
- BONVALET Catherine et LELIEVRE Eva (eds.), *De la famille à l'entourage: l'enquête Biographies et entourage*, Paris, Ined éditions (coll. « Grandes enquêtes »), 2012, 470 p.
- BONY Lucie, *De la prison peut-on voir la ville ?*, Sous la direction de Jean-Pierre Lévy et Philippe Combessie, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Nanterre, 2014, 476 p.
- BOROCHOWITZ Dalit Yassour, « The Taming of the Shrew: Batterers' Constructions of Their Wives' Narratives », *Violence Against Women*, octobre 2008, vol. 14, n° 10, p. 1166-1180.
- BOUAGGA Yasmine, *Humaniser la peine ? : enquête en maison d'arrêt*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2015.
- BOUAGGA Yasmine, *Humaniser la peine ? Ethnographie du traitement pénal en maison d'arrêt*, Sous la direction de Didier Fassin, EHESS, Paris, 2013, 537 p.
- BOUCHARD Géraldine, *Vivre avec la prison : Des familles face à l'incarcération d'un proche*, Paris, L'Harmattan, 2007, 108 p.
- BOUMAZA Magali, « L'expérience d'une jeune chercheuse en "milieu extrême" : Une enquête au Front National », *Regards Sociologiques*, 2001, n° 22, p. 105-121.
- BOUMAZA Magali et CAMPANA Aurélie, « Enquêter en milieu « difficile » », *Revue française de science politique*, 2007, vol. 57, n° 1, p. 5-25.
- BOURDIEU Pierre, « L'illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 62, n° 1, p. 69-72.

BOURDIEU Pierre, *La distinction: critique sociale du jugement*, Paris, Éditions de Minuit (coll. « Le Sens commun »), 1979, 670 p.

BOYER Danielle et CEROUX Benoît, « Les limites des politiques publiques de soutien à la paternité », *Travail, genre et sociétés*, 2010, vol. 24, n° 2, p. 47-62.

BRUGEILLES Carole et SEBILLE Pascal, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », *Politiques sociales et familiales*, mars 2009, n° 95, p. 19-32.

BRUNETEAUX Patrick, *Les mondes rêvés de Georges : fabrications identitaires et alternatives à la domination*, Presses Universitaires de Rennes., Rennes, (coll. « Essais »), 2016, 335 p.

BRUNETEAUX Patrick et LANZARINI Corinne, « Les entretiens informels », *Sociétés contemporaines*, 1998, vol. 30, n° 1, p. 157-180.

BURKE Peter J., « Identity Processes and Social Stress », *American Sociological Review*, décembre 1991, vol. 56, n° 6, p. 836-849.

CABELGUEN Manuel, « Dynamique des processus de socialisation carcérale », *Champ pénal/ Penal field*, 5 janvier 2006, Vol. III.

CACIALLI Livia, *La relazione incarcerata: rimanere padri dentro e oltre il carcere*, tesi di laurea in psicologia dinamico-clinica nell'infanzia, nell'adolescenza e nella famiglia sous la direction de Silvia Mazzoni, La Sapienza, Rome, 2013, 97 p.

CADOLLE Sylvie, « La transformation des enjeux du divorce. La coparentalité à l'épreuve des faits », *Informations sociales*, 2005, vol. 122, n° 2, p. 136-147.

CALOGIROU Claire et ANDRE Nathalie, « Les usages sociaux du téléphone dans les familles d'origine immigrée », *Réseaux*, 1997, vol. 15, n° 82, p. 187-203.

CARDI Coline, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, 613 p.

CARDI Coline, « Le contrôle social réservé aux femmes: entre prison, justice et travail social », *Déviance et société*, 2007, vol. 31, n° 1, p. 3-23.

CARDI Coline, « La « mauvaise mère » : figure féminine du danger », *Mouvements*, 2007, vol. 49, n° 1, p. 27-37.

CARDI Coline et ABDALLAH Stéphanie Latte, « Vécus de la carcéralité des mères et des pères », *Champ pénal/ Penal field*, 21 janvier 2014, Vol. XI.

CARDI Coline et PRUVOST Geneviève (eds.), *Penser la violence des femmes*, Paris, La Découverte, 2012, 441 p.

CARDON Dominique et SMOREDA Zbigniew, « Réseaux et les mutations de la sociabilité », *Réseaux*, 2014, vol. 184-185, n° 2, p. 161-185.

CARLIER Christian, « Histoire des prisons et de l'administration pénitentiaire française de l'Ancien Régime à nos jours », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2009, (coll. « Criminocorpus »).

CARLSON Bonnie E. et CERVERA Neil, « Inmates and their Families Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning », *Criminal Justice and Behavior*, 9 janvier 1991, vol. 18, n° 3, p. 318-331.

CARTIER Marie, LETRAIT Muriel et SORIN Matéo, « Travail domestique : des classes populaires conservatrices ? », *Travail, genre et sociétés*, 2018, n° 39, n° 1, p. 63-81.

CASTEL Robert, « La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation », *Cahiers de recherche sociologique*, 1994, n° 22, p. 11-27.

CASTELAIN MEUNIER Christine, *La place des hommes et les métamorphoses de la famille*, 1. ed., Paris, PUF (coll. « Sociologie d'aujourd'hui »), 2002, 200 p.

CASTELL Laura, RIVALIN Raphaëlle et THOUILLEUX Christelle, « L'accès à l'autonomie résidentielle pour les 18-24 ans : un processus socialement différencié », *Insee Références*, 2016, (coll. « Eclairage »), p. 11-25.

CAVELL Stanley, *La protestation des larmes : le mélodrame de la femme inconnue*, traduit par Pauline Soulat, Paris, Capricci, 2012, 328 p.

CAYOUILLE-REMBLIÈRE Joanie, « De l'hétérogénéité des classes populaires (et de ce que l'on peut en faire) », *Sociologie*, 31 décembre 2015, N°4, vol. 6, p. 377-400.

CHANTRAINE Gilles, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2004, 320 p.

CHANTRAINE Gilles, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, 2000, vol. 24, n° 3, p. 297-318.

CHATOT Myriam, « Homme au foyer : la répartition des tâches domestiques au sein du couple. Vers une inversion des rôles ? », *Revue des politiques sociales et familiales*, 2016, vol. 122, n° 1, p. 89-99.

CHAUVENET Antoinette, ORLIC Françoise et BENGUIGUI Georges, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 1994, 232 p.

CLAIR Isabelle, « La sexualité dans la relation d'enquête: Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, n° 1, p. 45.

CLAIR Isabelle, « La sexualité dans la relation d'enquête : Décryptage d'un tabou méthodologique », *Revue française de sociologie*, 2016, vol. 57, n° 1, p. 45-70.

CLAIR Isabelle, « Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel », *Agora débats/jeunesses*, 2012, vol. 60, n° 1, p. 67-78.

CLAIR Isabelle, « La découverte de l'ennui conjugal: Les manifestations contrariées de l'idéal conjugal et de l'ethos égalitaire dans la vie quotidienne de jeunes de milieux populaires », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 83, n° 3, p. 59-81.

CLAIR Isabelle, *Les jeunes et l'amour dans les cités*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection Individu et société »), 2008, 303 p.

CLARKE Lynda, O'BRIEN Margaret, GODWIN Hugo, HEMMINGS Joanne, DAY Randal.D, CONNOLLY Jo et VAN LEESON Terri, « Fathering behind Bars in English Prisons: Imprisoned Fathers' Identity and Contact with Their Children », *Fathering*, 2005, vol. 3, n° 3, p. 221-241.

CLARO Mona, *Ni hasard ni projet. Genre sexualité et procréation pendant la jeunesse en Russie (années 1970-années 2010)*, sous la direction de Michel Bozon et Juliette Rennes, EHESS, Paris, 2018, 739 p.

CLIQUENOIS Gaëtan, « Problèmes méthodologiques inhérents à une recherche sociologique qualitative menée sur les politiques carcérales belges et françaises », *Socio-logos. Revue de l'association française de sociologie*, 21 mars 2006, n° 1.

COLLECTIF et MARTIAL Agnès, *Des pères « en solitaire » ? : Ruptures conjugales et paternité contemporaine*, Aix-en-Provence, Publications de L'Université de Provence, 2016, 201 p.

COMBESSIE Philippe, *Sociologie de la prison*, Édition : 3e édition., Paris, Editions La Découverte, 2009, 128 p.

COMBESSIE Philippe, *Prison des villes et des campagnes. Étude d'écologie sociale*, Paris, Editions de l'Atelier, 1996, 240 p.

COMFORT Megan, *Doing time together: love and family in the shadow of the prison*, Chicago, Etats-Unis d'Amérique, University of Chicago Press, 2008, 262 p.

CONNELL Raewyn, HAGEGE Meoïn, VUATTOUX Arthur, CERVILLE Maxime, RICHARD Claire, VOROS Florian, DUVAL Marion et GARROT Clémence, *Masculinités : Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Editions Amsterdam, 2014, 285 p.

COQUARD Benoît, « Faire partie de la bande », *Geneses*, 10 juillet 2018, n° 111, n° 2, p. 50-69.

CRESSON Geneviève, « Les hommes et l'IVG, Expérience et confiance », *Sociétés contemporaines*, 2006, vol. 61, n° 1, p. 65-89.

CUNHA Manuela Ivone, « Les gitans, la prison et le quartier une relation spécifique devenue le modèle ordinaire », *Etudes Tsiganes*, 2005, p. 34-47.

CUNHA Manuela Ivone, « Le temps suspendu », *Terrain. Revue d'ethnologie de l'Europe*, 1 septembre 1997, n° 29, p. 59-68.

DALY Kerry, « Reshaping Fatherhood : Finding the Models », *Journal of family issues*, 1993, vol. 14, n° 4, p. 510-530.

DALY Kerry J., « Spending Time with the Kids : Meanings of Family Time for Fathers », *Family Relations*, octobre 1996, vol. 45, n° 4, p. 466-476.

DE CONINCK Gérard, « La famille du détenu : de la suspicion à l'idéalisation », *Déviance et société*, 1982, vol. 6, n° 1, p. 83-103.

DECHAUX Jean-Hugues, « Les femmes dans les parentèles contemporaines : atouts et contraintes d'une position centrale », *Politiques sociales et familiales*, 2009, vol. 95, n° 1, p. 7-17.

DECHAUX Jean-Hugues, « Travail parental et parenté : parlons-nous de la même chose? », *Informations sociales*, 2009, n° 4, p. 14-20.

DECHAUX Jean-Hugues, « Les liens du souvenir » dans Marie-Odile Mergnac (ed.), *La généalogie: une passion française*, Paris, Autrement (coll. « Autrement Collection mutations »), 2003, p. 53-67.

DELAGE Pauline, *Violences conjugales : du combat féministe à la cause publique*, Les Presses de Sciences Po., Paris, (coll. « Académique »), 2017, 262 p.

DELATTRE Pierre, « Le maintien des liens parentaux : les enjeux pour l'administration pénitentiaire » dans *L'enfant et son parent incarcéré*, Paris, ERES, 2003, p. 59-70.

DELAY Christophe et FRAUENFELDER Arnaud, « Ce que « bien éduquer » veut dire : Tensions et malentendus de classe entre familles et professionnels de l'encadrement (école, protection de l'enfance) », *Déviance et Société*, 2013, vol. 37, n° 2, p. 181-206.

DELCROIX Catherine, « Les parents des cités : la prévention familiale des risques encourus par les enfants », *Les Annales de la recherche urbaine*, 1999, vol. 83, p. 97-107.

DELUMEAU Jean et ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, Larousse., Paris, (coll. « In extenso »), 2000, 535 p.

DEMAZIERE Didier, « L'entretien biographique comme interaction négociations, contre-interprétations, ajustements de sens », *Langage et société*, 2008, vol. 123, n° 1, p. 15-35.

DEMAZIERE Didier, « Quelles temporalités travaillent les entretiens biographiques rétrospectifs ? », *Bulletin of Sociological Methodology/ Bulletin de Méthodologie Sociologique*, janvier 2007, vol. 93, n° 1, p. 5-27.

DEMAZIERE Didier et DUBAR Claude, *Analyser les entretiens biographiques : l'exemple des récits d'insertion*, Paris, Nathan, 1997, 350 p.

DEQUIRE Anne-Françoise et JOVELIN Emmanuel, « Des jeunes dans la tourmente. Les jeunes sans domicile fixe à l'épreuve de la rue », *Pensée plurielle*, 2007, n° 14, n° 1, p. 125-147.

DERMOTT Esther, *Intimate fatherhood: a sociological analysis*, London ; New York, Routledge, 2008, 170 p.

DEROFF Marie-Laure, *Homme - femme: la part de la sexualité : une sociologie du genre et de l'hétérosexualité*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, 224 p.

DESEQUELLES Aline et KENSEY Annie, « Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus mais parfois très distendus », *Données sociales, La société française*, 2006, p. 59–67.

DIETRICH-RAGON Pascale, « Sauvé par les sciences humaines », *Agora débats/jeunesses*, 2019, vol. 81, n° 1, p. 59.

DIETRICH-RAGON Pascale, « L'entourage des personnes en situation de précarité résidentielle », *Revue française de sociologie*, 2 juillet 2015, vol. 56, n° 2, p. 301-330.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, *Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France, avril 2019*, Paris, Ministère de la justice, 2019.

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2018*, Paris, Ministère de la justice, 2018.

DOUARIN Laurence Le, « Usages des nouvelles technologies en famille », p. 62-71.

DOUGLAS Mary, *De la souillure : essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La Découverte, 2005, 210 p.

DOURIS Marie et ROMAN Pascal, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie: Comment être parent en prison*, Lyon, Uclj, Unil, 2014.

DUBAR Claude, *La crise des identités : l'interprétation d'une mutation*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, 239 p.

DUBAR Claude et NICOURD Sandrine, *Les biographies en sociologie*, La Découverte., Paris, (coll. « Repères »), 2017, 128 p.

DUBECHOT Patrick, FRONTEAU Anne et LE QUEAU Pierre, « La prison bouleverse la vie des familles de détenus », *Crédoc–Consommation et Modes de Vie*, 2000, n° 143.

DUBOIS Vincent, *La vie au guichet : relation administrative et traitement de la misère*, Paris, Economica, 1999, 208 p.

DUFOURCQ-CHAPPAZ Christiane, *Etre père malgré tout : Univers carcéral et parentalité*, Lyon, Chronique Sociale, 2011, 192 p.

DUFOURCQ-CHAPPAZ Christiane, *Etre père malgré tout : Univers carcéral et parentalité*, Lyon, Chronique Sociale, 2011, 192 p.

DULAC Germain, « Le processus de déliaison père-enfant chez les hommes en rupture d'union », *Symposium québécois de recherche sur la famille*, 1995, Comprendre la famille, p. 45-63.

DUMONT Louis, *Homo hierarchicus : le système des castes et ses implications*, Paris, Gallimard (coll. « Tel »), 1992, 449 p.

DUPONT Sébastien, « Maintenir le dialogue entre les parents : la priorité de l'après séparation », *Recherches familiales*, 2018, vol. 15, n° 1, p. 95-108.

- DURKHEIM Émile, *Les formes élémentaires de la vie religieuse : le système totémique en Australie*, 5. éd., Paris, Presses Universitaires de France (coll. « Quadrige »), 2005, 647 p.
- DUVANEL AOUIDA Géraldine, « La captivité des mineurs dits “récidivistes” » dans *Jeunes précaires*, Fribourg, Editions Universitaires Fribourg Suisse, 2016, p. 184.
- DYER William Justin, « Prison, Fathers, and Identity: A Theory of How Incarceration Affects Men's Paternal Identity », *Fathering*, 2005, vol. 3, n° 3, p. 201-219.
- DYER William Justin, PLECK Joseph H. et MCBRIDE Brent A., « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships: A 40-Year Review From a Multi-Theory View », *Journal of Family Theory & Review*, mars 2012, vol. 4, n° 1, p. 20-47.
- DYSON, OMARI L., « Gatekeeping in context: babymama drama and the involvement of incarcerated fathers. », *Fathering*, septembre 2005, p. 289-310.
- EDIN Kathryn, NELSON Timothy J. et PARANAL Rechele, « Fatherhood and Incarceration As Potential Turning Points in the Criminal Careers of Unskilled Men », *Institute for Policy Research Northwestern University*, 2001, p. 1-29.
- ELIAS Norbert, *Du temps*, Édition : Fayard., Paris, Fayard, 1997, 223 p.
- FAGAN Jay et BARNETT Marina, « The Relationship between Maternal Gatekeeping, Paternal Competence, Mothers' Attitudes about the Father Role, and Father Involvement », *Journal of Family Issues*, novembre 2003, vol. 24, n° 8, p. 1020-1043.
- FAUGERON Claude et LE BOULAIRE Jean-Michel, « Prisons, peines de prison et ordre public », *Revue française de sociologie*, 1992, vol. 33, n° 1, p. 3-32.
- FELTESSE Hugues et ET AL., *Intérêt supérieur de l'enfant et maintien des liens familiaux à l'épreuve de l'incarcération*, Paris, Défenseur des droits Groupe de travail « Intérêt supérieur de l'enfant », 2013.
- FERRAND Michèle, « Égaux face à la parentalité ? : Les résistances des hommes... et les réticences des femmes », *Actuel Marx*, 2005, vol. 37, n° 1, p. 71-88.
- FERREIRA Cristina, « L'intimité familiale : quêtes et limites de l'engagement envers le proche », *Sociologie et sociétés*, 2003, vol. 35, n° 2, p. 149-161.
- FILLOD-CHABAUD Aurélie, *L'antiféminisme d'État Une analyse rhétorique du mouvement des pères séparés au Québec*, <https://www.revue-glad.org/1005> , 30 juin 2018, consulté le 16 janvier 2019.
- FILLOD-CHABAUD Aurélie, « Élever un enfant un week-end sur deux », *Savoir/Agir*, 2012, vol. 20, n° 2, p. 45-52.
- FINE Agnès et MARTIAL Agnès, « Anthropologie et roman. À propos des pères divorcés », *Ethnologie française*, 2012, vol. 42, n° 1, p. 155.
- FLAHAULT Erika, *Une vie à soi : Nouvelles formes de solitude au féminin*, Rennes, PU Rennes, 2009, 200 p.

- FLYNN Catherine et BUTLER Michelle, *Imprisoned Fathers: Responding to a Growing Concern*, 1^{re} éd., United Kingdom, Routledge, 2019, 128 p.
- FOGEL Frédérique, « Mémoires mortes ou vives : Transmission de la parenté chez les migrants », *Ethnologie française*, 2007, vol. 37, n° 3, p. 509-516.
- FOUCART Jean, *Sociologie de la souffrance*, Bruxelles, De Boeck (coll. « Ouvertures sociologiques »), 2003, 321 p.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : Naissance de la prison*, Paris, Gallimard, 1993, 318 p.
- GAILLARD Arnaud, *Sexualité et prison - Désert affectif et désirs sous contrainte*, Paris, Max Milo, 2009, 352 p.
- GALLAND Olivier, *Sociologie de la jeunesse*, 5e édition., Paris, Armand Colin, 2011, 256 p.
- GELLER Amanda, « Paternal Incarceration and Father-Child Contact in Fragile Families: Paternal Incarceration and Father-Child Contact », *Journal of Marriage and Family*, octobre 2013, vol. 75, n° 5, p. 1288-1303.
- GIAMI Alain et LERIDON Henri, *Les enjeux de la stérilisation*, Paris, Inserm, 2000, 334 p.
- GIRAUD Christophe, *L'amour réaliste : la nouvelle expérience amoureuse des jeunes femmes*, Malakoff, Armand Colin (coll. « Collection "Individu et société" »), 2017, 318 p.
- GODBOUT Jacques et CAILLE Alain, *L'esprit du don*, Paris, La découverte, 1992, 364 p.
- GOFFMAN Erving, « La condition de félicité — 1 », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1986, vol. 64, n° 1, p. 63-78.
- GOFFMAN Erving, *Les rites d'interaction*, traduit par Alain Kihm, Paris, les Éd. de Minuit, impr. 1974, 1974, 230 p.
- GOFFMAN Erving, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, Paris, les Éd. de minuit, impr. 1973, 1973, 371 p.
- GOFFMAN Erving, *Asiles - Études sur les conditions sociales des malades mentaux et autres reclus*, Les éditions de minuit., Paris, 1970.
- GOVERNET Céline, « Expériences plurielles de l'enfermement : entre rejet et reprise de contrôle », *Espaces et sociétés*, 2015, vol. 162, n° 3, p. 31-46.
- GREGORY Abigail et MILNER Susan, « What is "New" about Fatherhood? The Social Construction of Fatherhood in France and the UK », *Men and Masculinities*, 1 décembre 2011, vol. 14, n° 5, p. 588-606.
- GREMY Jean-Paul et MOAN Marie-Joelle Le, « Analyse de la démarche de construction de typologies dans les sciences sociales », *Informatique et Sciences Humaines*, 1977, Numéro spécial, p. 1-77.

GRIBALDO Alessandra, JUDD Maya D. et KERTZER David I., « An Imperfect Contraceptive Society: Fertility and Contraception in Italy », *Population and Development Review*, septembre 2009, vol. 35, n° 3, p. 551-584.

GUERMOND Valentin, *La représentation de la jeunesse délinquante dans le cinéma français, depuis le régime de Vichy jusqu'à aujourd'hui*, Mémoire sous la direction de M. Éric Pierre, Université d'Angers, Angers, 2013, 129 p.

GUILBAUD Fabrice, « Le travail pénitentiaire : sens et articulation des temps vécus des travailleurs incarcérés », *Revue française de sociologie*, 2009, vol. 49, n° 4, p. 763–791.

HACHET Benoît, *La résidence alternée : une sociologie de l'expérience temporelle des parents*, sous la direction de Marc Bessin, EHESS, Paris, 2018, 614 p.

HAEGEL Florence et LAVABRE Marie-Claire, *Destins ordinaires. Identité singulière et mémoire partagée*, Paris, Presses de Sciences Po (coll. « Académique »), 2010, 142 p.

HAIRSTON Creasia Finney, « Fathers in Prison: Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies », *Marriage & Family Review*, août 2001, vol. 32, 3/4, p. 111.

HAIRSTON Finney Creasia, « The forgotten parent: Understanding the forces that influence incarcerated fathers' relationships with their children », *Child welfare*, 1998, vol. 77, n° 5, p. 617-637.

HAIRSTON Finney Creasia, « Fathers in Prisons : Responsible Fatherhood and Responsible Public Policies » dans *Children of incarcerated parents*, Lexington, Gabel K. and Johnston D. (coll. « MA: Lexington Books »), 1995, p. 21-26.

HAMEL Christelle, *L'intrication des rapports sociaux de sexe, de race, d'âge et de classe : ses effets sur la gestion des risques d'infection par le VIH chez les français descendants de migrants du Maghreb*, thèse sous la direction de Marie-Elisabeth Handman, EHESS, Paris, 2003, 720 p.

HAMEL Christelle et CLAIR Isabelle, « « Dans le même temps, je découvre que je suis blanche... ». Entretien avec Christelle Hamel », *Genre, sexualité & société*, 1 juin 2012, n° 7.

HARAI Dénes et RAMEIX Solange, « La justification : Approches et enjeux historiographiques », *Hypothèses*, 2008, vol. 11, n° 1, p. 75-86.

HARNE Lynne, *Violent fathering and the risks to children: the need for change*, Bristol, UK ; Portland, OR, Policy Press, 2011, 212 p.

HENCHOZ Caroline, *Le couple, l'amour et l'argent : La construction conjugale des dimensions économiques de la relation amoureuse*, Paris, Editions L'Harmattan, 2008, 264 p.

HENNEGUELLE Anaïs, « La fabrique des statistiques pénitentiaires. Comment une enquête ethnographique peut éclairer une recherche économétrique », *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 30 juin 2017.

HIPPERT Denis, « Les effets perturbateurs du désamour sur l'organisation de la séparation », *Recherches familiales*, 2018, vol. 15, n° 1, p. 55-75.

HOCHSCHILD Arlie Russell, *Le prix des sentiments: au coeur du travail émotionnel*, traduit par Salomé Fournet-Fayas et traduit par Cécile Thomé, Paris, 2017, 250 p.

HONNETH Axel, *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Gallimard, 2015, 352 p.

HURSTEL Françoise, « Fractures dans la paternité : leurs enjeux pour le rôle et la fonction des pères contemporains », *Le Coq-béron*, 2004, vol. 179, n° 4, p. 69.

INSEE, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, (coll. « Synthèses / Institut National de la Statistique et des Études Économiques »), 2002, 182 p.

JACQUEMIN Hélène, « Les risques en quartier « sensible »: des mythes médiatiques aux réalités quotidiennes. L'exemple des Aubiers à Bordeaux », 2005, n° 77, (coll. « M@ppemonde »), p. 1-9.

JAMOULLE Pascale, *Des hommes sur le fil, la construction de l'identité masculine*, La Découverte., Paris, 2008, 292 p.

JAMOULLE Pascale, *La débrouille des familles : récits de vies traversées par les drogues et les conduites à risque*, Bruxelles, Belgique, De Boeck, 2002, 230 p.

JASPARD Maryse, BROWN Elizabeth, LHOMOND Brigitte et SAUREL-CUBIZOLLES Marie-Josèphe, « Reproduction ou résilience : les situations vécues dans l'enfance ont-elles une incidence sur les violences subies par les femmes à l'âge adulte ? », *Revue française des affaires sociales*, 2003, n° 3, p. 157-190.

JAVEAU Claude, « Corps d'enfants et émotion collective : essai de sociologie à chaud sur les meurtres d'enfants en Belgique (1996) », *Education et Sociétés*, 1998, n° 2, p. 135-147.

JOËL Myriam, *Prévention et la réduction des risques et des dommages en prison et à la sortie*, Paris, France, Sidaction, Ined, 2018.

JOËL Myriam, *La sexualité en prison de femmes*, Paris, Presses de sciences po (coll. « Académique »), 2017, 286 p.

JOËL Myriam, *La sexualité en prison de femmes*, Thèse de sociologie sous la direction de Philippe Combessie, Paris 10, Paris, 2012, 437 p.

JOËL Myriam, *La féminité incarcérée*, Mémoire de sociologie sous la direction de Philippe Combessie, Université de Nanterre, Nanterre, 2007, 209 p.

JOHNSON Michael P. et LEONE Janel M., « The Differential Effects of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence: Findings From the National Violence Against Women Survey », *Journal of Family Issues*, avril 2005, vol. 26, n° 3, p. 322-349.

KAFKA Franz, *Lettre au père*, Paris, Folio, 2002, 98 p.

KAUFMANN Jean-Claude, *L'entretien compréhensif - L'enquête et ses méthodes*, 3e édition., Paris, Armand Colin, 2011, 128 p.

KELLERHALS Jean, WIDMER Eric D et LEVY René, *Mesure et démesure du couple: Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*, Paris, Payot, 2004, 250 p.

KETTANI Myriam et EUILLET Séverine, « Expérience paternelle en situation de précarité socio-économique: repérage et considération des spécificités », *Enfances, Familles, Générations*, 2012, n° 16, p. 17–33.

KIMMEL Michael S., HEARN Jeff et CONNELL Raewyn (eds.), *Handbook of studies on men & masculinities*, Thousand Oaks, Calif, Sage Publications, 2005, 505 p.

KRIEGER Linda Hamilton, « Un problème de catégories: Stéréotypes et lutte contre les discriminations », Paris, SciencesPo ; French-American Foudation, 2007.

LAE Jean-François, « Émotion et connaissance : L'emprise du sensible dans l'enquête sociologique », *Sociétés & Représentations*, 2002, vol. 13, n° 1, p. 247-257.

LAE Jean-François et MURARD Numa, *Deux générations dans la débîne*, Montrouge, Bayard Culture, 2012, 420 p.

LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel : Les ressorts de l'action*, Paris, Fayard/Pluriel, 2011.

LANCELEVEE Camille, « Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime », *Sociétés contemporaines*, 2011, vol. 83, n° 3, p. 107-130.

LANCELEVEE Camille, *Intimité sexuelle en prison*, Master Recherche de Sciences Po sous la direction de Michel Bozon, Sciences Po, Paris, 2007, 148 p.

LANZARINI Corinne, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, Presses universitaires de France (coll. « Le sociologue »), 2000, 280 p.

LAUGIER Sandra, « La vulnérabilité des formes de vie », *Raisons politiques*, 2015, vol. 57, n° 1, p. 65.

LAUGIER Sandra, « L'éthique comme politique de l'ordinaire », *Multitudes*, 2009, vol. 37-38, n° 2, p. 80.

LE CAISNE Léonore, *Prison : une ethnologie en centrale*, Paris, Odile Jacob, 2000, 394 p.

LE CAMUS Jean, *Rester parents malgré la détention : les Relais enfants-parents et le maintien des liens familiaux*, Ramonville Saint-Agne, Érès, 2002.

LE COLLECTIF ONZE, *Au tribunal des couples : enquête sur des affaires familiales*, Paris, Odile Jacob, 2013, 309 p.

LE PAPE Marie-Clémence, « Mémoire familiale, filiation et parentalité en milieux populaires », *Recherches et prévisions*, 2005, vol. 82, n° 1, p. 17–32.

LEGUEDEY Martine, *Sport en prison Signature de conventions Administration pénitentiaire/ Fédérations sportives*, Paris, Direction de l'administration pénitentiaire, 2004.

LEMIEUX Cyril, *La sociologie sur le vif*, Paris, Presses de l'École des mines, 2010, 326 p.

LEPOUTRE David, *Coeur de banlieue : codes, rites et langages*, Paris, Jacob (coll. « Poches Odile Jacob »), 2001, 459 p.

LERIDON Henri, *Les enfants du désir*, Paris, Julliard, 1995, 278 p.

LHUILIER Dominique, *Le choc carcéral : survivre en prison*, Paris, Bayard, 2001, 310 p.

LIEGEOIS Jean-Pierre, *Roms en Europe*, Strasbourg, Conseil Europe, 2007, 314 p.

MADDEN-DERDICH Debra A. et LEONARD Stacie A., « Parental Role Identity and Fathers' Involvement in Coparental Interaction After Divorce: Fathers' Perspectives », *Family Relations*, juillet 2000, vol. 49, n° 3, p. 311-319.

MALOCHET Guillaume, « Des femmes dans la maison des hommes : L'exemple des surveillantes de prison », *Travail, genre et sociétés*, 2007, N° 17, n° 1, p. 105-121.

MALOCHET Guillaume, « Guillaume Malochet dans l'ombre des hommes.: La féminisation du personnel de surveillance des prisons pour hommes », *Sociétés contemporaines*, 2005, vol. 59-60, n° 3, p. 199-200.

MARCHETTI Anne-Marie, *Perpétuités : le temps infini des longues peines*, Paris, Plon, 2000, 525 p.

MARPSAT Maryse et VANDERBURG Albert, *Le monde d'Albert la panthère: cybernaute et sans domicile fixe à Honolulu*, Rosny-sous-Bois, Bréal, 2004, 351 p.

MARSIGLIO William, HUTCHINSON Sally et COHAN Mark, « Young men's procreative identity: becoming aware, being aware, and being responsible », *Journal of Marriage and Family*, 2001, vol. 63, n° 1, (coll. « National council on Family relations »), p. 123-135.

MARTIAL Agnès, « Des pères « absents » aux pères « quotidiens » : représentations et discours sur la paternité dans l'après-divorce », *Informations sociales*, 2013, n° 2, p. 36-43.

MARTIAL Agnès, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 20 décembre 2012, vol. 42, n° 1, p. 105-116.

MARTIAL Agnès, *L'argent dans les familles recomposées après divorce*, Paris, CAF (coll. « Dossiers d'études. Allocations Familiales »), 2002.

MARTIN Corinne, « Le téléphone portable : machine à communiquer du secret ou instrument de contrôle social ? », *Communication et langages*, 2003, vol. 136, n° 1, p. 92-105.

MARTIN Jamie S., *Inside looking out: jailed fathers' perceptions about separation from their children*, New York, LFB Scholarly Publishing LLC (coll. « Criminal justice recent scholarship »), 2001, 251 p.

MARTUCCELLI Danilo, *Forgé par l'épreuve: l'individu dans la France contemporaine*, Paris, Colin (coll. « Collection Individu et société »), 2006, 478 p.

MARY France-Line, « Délinquance des femmes et répression pénale », *Questions pénales, CESDIP, ministère de la Justice*, 1996, IX, n° 5.

- MAUGER Gérard, « Racisme de classe », *Savoir/ Agir*, 2011, vol. 17, n° 3, p. 101-105.
- MAUGER Gérard, *Les bandes, le milieu et la bohème populaire : Études de sociologie de la déviance des jeunes des classes populaires*, Paris, Belin, 2006, 252 p.
- MAUGER Gérard, « Enquêter en milieu populaire », *Genèses*, 1991, vol. 6, n° 1, p. 125-143.
- MAYOL Séverine, « De l'homme sans domicile au père sans logement personnel : tensions de genre dans l'intervention sociale », *Le Télémaque*, 2014, vol. 46, n° 2, p. 119.
- MAZUY Magali, « Avoir un enfant : être prêts ensemble », *Revue des sciences sociales*, 2009, vol. 41, p. 30-41.
- MAZUY Magali, BARBIERI Magali, BRETON Didier et D'ALBIS Hippolyte, « L'évolution démographique récente de la France et ses tendances depuis 70 ans », *Population*, 2015, vol. 70, n° 3, p. 417-486.
- MEDA Dominique, CETTE Gilbert et DROMEL Nicolas, « Les pères, entre travail et familles [Les enseignements de quelques enquêtes] : Les enseignements de quelques enquêtes », *Recherches et Prévisions*, 2004, vol. 76, n° 1, p. 7-21.
- MEO Guy Di et BULEON Pascal, *L'espace social : Lecture géographique des sociétés*, Paris, Armand Colin, 2005, 303 p.
- MERCHERS Jacques, « Y a-t-il des dispositions morales ? », *L'Année sociologique*, 2004, vol. 54, n° 2, p. 455-481.
- MILLET Mathias et THIN Daniel, « Le temps des familles populaires à l'épreuve de la précarité », *Lien social et Politiques*, 2005, n° 54, p. 153-162.
- MINISTERE DE LA JUSTICE et MINISTERES DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE, *Prise en charge sanitaire des personnes placées sous-main de justice*, Paris, 2017.
- MOHAMMED Marwan (ed.), *Les sorties de délinquance*, La Découverte., Paris, (coll. « Recherches »), 2012, 240 p.
- MONTIGNY Francine DE et LACHARITE Carl, « Devenir père : un portrait des premiers moments », *Enfances, familles, générations*, 2005, n° 3, p. 40-55.
- MOSSUZ-LAVAU Janine et KERVASDOUE Anne de, *Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres*, Paris, Editions O. Jacob, 1997, 298 p.
- NEUBURGER Robert, *Le mythe familial*, Montrouge, 2015, 199 p.
- NEWTON Carolyn, « Gender theory and prison sociology: Using theories of masculinities to interpret the sociology of prisons for men », *The Howard Journal of Crime and Justice*, 1994, vol. 33, n° 3, p. 193-202.

NURSE Anne, *Fatherhood arrested: parenting from within the juvenile justice system*, 1st ed., Nashville, Vanderbilt University Press, 2002, 166 p.

OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE (ILE-DE-FRANCE), HALFEN Sandrine, LYDIE Nathalie et INSTITUT NATIONAL DE PREVENTION ET D'EDUCATION POUR LA SANTE (FRANCE), *Les habitants des Antilles et de la Guyane face au VIH/sida et à d'autres risques sexuels*, Paris, La Documentation française, 2014.

OLIVIER Alice, « Des hommes en école de sages-femmes », *Terrains & travaux*, 2015, n° 2, p. 79–98.

OUELLET Francine, MILCENT Marie-Pierre et DEVAULT Annie, « Jeunes pères vulnérables : Trajectoires de vie et paternité », *Nouvelles pratiques sociales*, 2006, vol. 18, n° 2, p. 156-171.

PAPE Marie-Clémence LE, « Être parent dans les milieux populaires : entre valeurs familiales traditionnelles et nouvelles normes éducatives », *Informations sociales*, 2009, vol. 154, (coll. « 4 »), p. 88-95.

PARKE Ross D. et CLARKE-STEWART K. Alison, *Effects of Parental Incarceration on Children : Perspectives, Promises, and Policies (From Prisoners Once Removed: The Impact of Incarceration and Reentry on Children, Families, and Communities)*, Urban Institute Press., Washington D-C, 2003, 44 p.

PASQUIER Dominique, « « la famille, c'est un manque » : Enquête sur les nouveaux usages de la téléphonie dans les familles immigrées », *Réseaux*, 2001, vol. 107, n° 3, p. 181-208.

PASSERON Jean-Claude et DE SINGLY François, « Différences dans la différence : socialisation de classe et socialisation sexuelle », *Revue française de science politique*, 1984, vol. 34, n° 1, p. 48-78.

PAUCHET Catherine, « Le temps en milieu carcéral. Produit de l'enfermement », *Revue pénitentiaire et de droit pénal*, 1984, n° 2, p. 151-163.

PAUGAM Serge, *L'intégration inégale*, Paris, Presses Universitaires de France, 2014, 428 p.

PAUGAM Serge, *La disqualification sociale : Essai sur la nouvelle pauvreté*, 5e édition., Paris, PUF, 2013, 256 p.

PAUGAM Serge, *Le lien social*, Édition : 3e édition., Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2013.

PAUGAM Serge, *Les formes élémentaires de la pauvreté*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, 276 p.

PAYET Jean-Paul, « L'enquête sociologique et les acteurs faibles », *SociologieS*, 18 octobre 2011.

PAYET Jean-Paul, ROSTAING Corinne et GIULIANI Frédérique, *La relation d'enquête : la sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, 248 p.

PETTITOT Françoise, *On bat un enfant : à propos de la maltraitance*, Paris, ERES, 2005.

PHILLIPS Jenny, « Cultural construction of manhood in prison. », *Psychology of Men & Masculinity*, 2001, vol. 2, n° 1, p. 13-23.

POLLAK Michael, *L'expérience concentrationnaire : essai sur le maintien de l'identité sociale*, Paris, Métailié, 2000, 342 p.

PROULX Serge, « Des nomades connectés : vivre ensemble à distance », *Hermès, La Revue*, 2008, vol. 51, n° 2, p. 155-160.

PRUVOST Geneviève, « La production d'un récit maîtrisé : les effets de la prise en note des entretiens et de la socialisation professionnelle. », *Langage et société*, 11 avril 2008, n° 123, p. 73-86.

QUENIART Anne, « Le désengagement paternel : un phénomène social aux multiples visages » dans *Problèmes sociaux*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2001, p. 81-100.

QUENIART Anne, « Emancipation ou désancrage social: deux représentations de la rupture parentale chez les pères n'ayant plus de contact avec leur enfant », *Déviance et société*, 1999, vol. 23, n° 1, p. 91-104.

QUENNEHEN Marine, « Expérience carcérale et exercice de la paternité : le point de vue de pères détenus », *Champ pénal/ Penal field*, 15 février 2019, n° 16.

RAMBOURG Cécile, *Les unités de visites familiales*, Paris, Cirap, 2006.

RAYMOND Roland, « La problématique de l'"acteur faible" : Un objet-piste » dans *La relation d'enquête: la sociologie au défi des acteurs faibles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010, p. 223-241.

REGNIER-LOILIER Arnaud (ed.), *Parcours de familles: l'enquête Étude des relations familiales et intergénérationnelles*, Paris, INED éditions (coll. « Grandes enquêtes »), 2016, 428 p.

REGNIER-LOILIER Arnaud, « Focus—Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant », *Informations sociales*, 2013, n° 2, p. 70–74.

REGNIER-LOILIER Arnaud et SOLAZ Anne, « La décision d'avoir un enfant : une liberté sous contraintes », *Politiques sociales et familiales*, 2010, vol. 100, n° 1, p. 61-77.

RICHARD Marie-Claude, DESSUREAULT Marie-Pier et DERY François, « Devenir le parent qu'on n'a pas eu », *Le sociographe*, 2015, vol. 51, n° 3, p. 55-64.

RICOEUR Paul, *Soi-même comme un autre*, Paris, Éditions du Seuil, 2015, 448 p.

RICOEUR Paul, *Temps et récit. Tome 3: Le temps raconté*, Paris, Éditions du Seuil (coll. « Points essais »), 1985, 533 p.

RICORDEAU Gwénola, *Les détenus et leurs proches : Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 2008, 265 p.

RICORDEAU Gwénola, *Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération : solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Thèse de sociologie sous la direction de François Chazel, Paris Descartes, Paris, 2005, 427 p.

ROBERTSON Olivier, *Condamnés Collatéraux : Les enfants de détenus*, Genève et New York, Quaker United Nations Office, 2012.

ROMAN Pascal, « Les relations parent-enfant en prison : entre attentes parentales et empêchements, une parentalité en souffrance », *Dialogue*, 2016, vol. 211, n° 1, p. 13-26.

ROSENBERG Jennifer, *Les enfants ont aussi besoin d'un père : enfants dont les pères sont en prison*, Genève et New York, Quaker United Nations Office, 2009.

ROSTAING Corinne, « Processus de judiciarisation carcérale : le droit en prison, une ressource pour les acteurs? », *Droit et société*, 2008, n° 3, p. 577–595.

ROSTAING Corinne, « La compréhension sociologique de l'expérience carcérale », *Revue européenne des sciences sociales. European Journal of Social Sciences*, 1 août 2006, XLIV-135, p. 29-43.

ROSTAING Corinne, *La relation carcérale*, Paris, Presses Universitaires de France, 1997, 331 p.

SADLIER Karen, DURAND Edouard et RONAI Ernestine, *Violences conjugales : un défi pour la parentalité*, Paris, Dunod, 2015, 176 p.

SALES-WUILLEMIN Edith, « Catégorisation et représentations sociales », *Cours de psychologie sociale*, 2007, (coll. « Presses Universitaires de France »), p. 7-32.

SAUVADET Thomas, « Le sentiment d'insécurité du « dealer de cité » », *Sociétés et jeunesses en difficulté. Revue pluridisciplinaire de recherche*, 20 juin 2006, n°1.

SCHNAPPER Dominique, *La compréhension sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2005, 160 p.

SCHULTHEIS Franz, FRAUENFELDER Arnaud et DELAY Christophe, *Les classes populaires aujourd'hui : portraits de familles, cadres sociologiques*, Paris, L'Harmattan, 2009, 536 p.

SCHWARTZ Olivier, « Les femmes dans les classes populaires, entre permanence et rupture », *Travail, genre et sociétés*, 2018, n° 39, n° 1, p. 121-128.

SCHWARTZ Olivier, *Le monde privé des ouvriers*, Paris, Presses universitaires de France, 2012, 531 p.

SCHWARTZ Olivier, « La pénétration de la « culture psychologique de masse » dans un groupe populaire : paroles de conducteurs de bus », *Sociologie*, 2011, vol. 2, n° 4, p. 345-361.

SCHWARTZ Olivier, *La notion de « classes populaires »*, Habilitation à diriger des recherches en Sociologie, Université de Versailles - Saint-Quentin - en -Yvelines, Versailles, 1998, 201 p.

SCIARRONE Rocco, « Réseaux mafieux et capital social », *Politix*, 2000, vol. 13, n° 49, p. 35-56.

SEGALEN Martine, *Sociologie de la famille*, Paris, A. Colin, 2006, 367 p.

SELLENET Catherine et COLLECTIF, *Les pères en débat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 2007, 187 p.

SEYLER Monique, *La prison immobile*, Desclée de Brouwer., Paris, (coll. « Société »), 2001, 181 p.

SIBLOT Yasmine, CARTIER Marie, COUTANT Isabelle, MASCRET Olivier et RENAHY Nicolas, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin (coll. « Collection U. Sociologie »), 2015, 363 p.

- SIMMONS Charlene Wear, « Children of Incarcerated Parents. », *CRB note*, 2000, vol. 7, n° 2, p. 1-13.
- SINGLY François de, « Un drôle de “je” : le moi conjugal », *Dialogue*, 1988, n° 102, p. 3-5.
- SINGLY François de, « La gestion sociale des silences », *Consommation-Revue de Socio-Économie*, 1982, vol. 4, p. 37-63.
- SKEGGS Beverley, *Des femmes respectables: classe et genre en milieu populaire*, Marseille, 2015, 422 p.
- SLOAN Jennifer Anne, *Masculinities and the Adult Male Prison Experience*, London, Palgrave Macmillan UK, 2016, 207 p.
- STETTINGER Vanessa, « A propos des récits de vie en sociologie et de leurs limites », *Communication interculturelle et littérature*, 2013, p. 265-277.
- STOLTENBERG John, *Refuser d'être un homme : pour en finir avec la virilité*, traduit par Martin Dufresne, traduit par L.-Y. Yeun et traduit par Mickaël Merlet, Paris, Syllepse, 2013, 268 p.
- STRAUSS Anselm L., *Miroirs et masques une introduction à l'interactionnisme*, Paris, Métailié, 1992, 192 p.
- SYKES Gresham M. et MATZA David, « Techniques of Neutralization: A Theory of Delinquency », *American Sociological Review*, décembre 1957, vol. 22, n° 6, p. 664-670.
- SZCZEPANIAK Marine, « Le vécu du corps à travers la pratique de la musculation », *Le journal des psychologues*, février 2016, La prison, le psychologue et sujet, n° 334, p. 49-54.
- THERY Irène, *Des humains comme les autres : Bioéthique, anonymat et genre du don*, Paris, Editions de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2010, 309 p.
- THERY Irène, *Silence, secret et confiance dans les relations entre les personnes atteintes par le VIH et leurs proches*, Paris, ANRS, 1999.
- THERY Irène, *Le démariage : Justice et vie privée*, Paris, Editions Odile Jacob, 1993, 386 p.
- THERY Irène et LEROYER Anne-Marie, *Filiation, origines, parentalité Le droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*, Paris, Ministère des affaires sociales et de la santé Ministère délégué chargé de la famille, 2014.
- TOULEMON Laurent et PENNEC Sophie, « Combien de personnes résident seules en France ? », *Population et Sociétés*, 2011, n° 484, p. 1-4.
- TOURAUT Caroline, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », *Champ pénal/ Penal field*, 21 janvier 2014, Vol. XI.
- TOURAUT Caroline, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, Presses Universitaires de France - PUF, 2012, 293 p.
- TOURAUT Caroline, *L'expérience carcérale élargie : dynamiques du lien et identités à l'épreuve de l'incarcération d'un proche*, Thèse de sociologie sous la direction de Jean-Paul Payet, Lyon 2, Lyon, 2009, 496 p.

TOURAUT Caroline, « Entre détenu figé et proches en mouvement. « L'expérience carcérale élargie »: une épreuve de mobilité », *Recherches familiales*, 2009, n° 1, p. 81-88.

TRIPP Brad, « Fathers in Jail : Managing Dual Identities. », *Applied Psychology in Criminal Justice*, 2009, vol. 5, n° 1, p. 26-56.

TRIPP Brad, « Incarcerated African American Fathers: Exploring Changes in Family Relationships and the Father Identity », *Journal of African American Men*, juin 2001, vol. 6, n° 1, p. 13-30.

UNAF, *Être père aujourd'hui !*, Paris, 2016.

UNTERREINER Anne, *Le quotidien des familles après une séparation - État de la recherche internationale sur l'organisation de la vie des familles de couples séparés*, Paris, Drees (coll. « Les Dossiers de la Drees »), 2018.

UTRATA Jennifer, « Keeping the Bar Low: Why Russia's Nonresident Fathers Accept Narrow Fatherhood Ideals », *Journal of Marriage and Family*, décembre 2008, vol. 70, n° 5, p. 1297-1310.

VACHERET Marion, « Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison », *Déviance et Société*, 2006, vol. 30, n° 3, p. 289-304.

VACHERET Marion, « Relations sociales en milieu carcéral. Une étude des pénitenciers canadiens », *Déviance et Société*, 2002, vol. 26, n° 1, p. 83-104.

VAN GENNEP Arnold, *Les rites de passage : étude systématique des rites : de la porte et du seuil, de l'hospitalité de l'adoption, de la grossesse et de l'accouchement, de la naissance, de l'enfance, de la puberté, de l'initiation, de l'ordination, du couronnement, des fiançailles et du mariage, des funérailles, des saisons, etc.*, Paris, A. & J. Picard, 1991, 146 p.

VELDE Cécile Van de, *Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*, Paris, Presses Universitaires de France, 2008, 332 p.

VERJUS Anne et VOGEL Marie, « Le travail parental : un travail comme un autre? », *Informations sociales*, 2009, n° 4, p. 4-6.

VIVAS Emilie, « Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes », *Insee Première*, juin 2008, n° 1196, (coll. « Enquêtes et études démographiques »), p. 1-4.

VIVIER Géraldine, « Comment collecter des biographies? De la fiche Ageven aux grilles biographiques, Principes de collecte et Innovations récentes », *Population et travail-Dynamique et travail*, 2006, p. 119-131.

VUATTOUX Arthur, *Genre et rapports de pouvoir dans l'institution judiciaire. Enquête sur le traitement institutionnel des déviances adolescentes par la justice pénale et civile dans la France contemporaine.*, sous la direction de Bertrand Pulman, Université Paris 13, Paris, 2016, 443 p.

WACQUANT Loïc J.D., « Review Article: Why Men Desire Muscles », *Body & Society*, mars 1995, vol. 1, n° 1, p. 163-179.

WASHINGTON Heather M., JUAN Shao-Chiu et HASKINS Anna R., « Incapacitated Involvement: Incarceration and Fatherhood in Fragile Families at Age 9 », *Journal of Family Issues*, septembre 2018, vol. 39, n° 13, p. 3463-3486.

WEBER Florence, *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, Éditions Rue d'Ulm (coll. « Sciences sociales »), 2013, 262 p.

WEBER Florence, *Le Sang, le nom, le quotidien. Une sociologie de la parenté pratique*, Paris, Aux lieux d'être, 2005.

WIDMER Eric D, KELLERHALS Jean, LEVY René, STÄHLI Ernst Michèle et HAMMER Raphaël, *Couples contemporains : cohésion, régulation et conflits : une enquête sociologique*, Zurich, Editions Seismo, 2003, 270 p.

WILLIAMS Stephen, « What is Fatherhood ? : Searching for the Reflexive Father », *Sociology*, juin 2008, vol. 42, n° 3, p. 487-502.

YVOREL Jean-Jacques, « Gérard Mauger, Les bandes, le milieu et la bohème populaire », *Sociétés et jeunesses en difficulté*, Automne 2008, n° 6.

ZANNA Omar, « Un sociologue en prison », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 2010, vol. 9, n° 1, p. 149-162.

ZELIZER Viviana, « Intimité et économie », *Terrain. Anthropologie & sciences humaines*, 1 septembre 2005, n° 45, p. 13-28.

ZELIZER Viviana, « Transactions intimes », *Genèses*, 2001, vol. 42, n° 1, p. 121-144.

Table des illustrations

Figures

Figure 1 La maternité versus la masculinité en détention	- 139 -
Figure 1 La maternité versus la masculinité en détention	- 139 -
Figure 2 Les relations d’englobement hiérarchique du genre de la parentalité en prison.....	- 140 -
Figure 2 Les relations d’englobement hiérarchique du genre de la parentalité en prison.....	- 140 -
Figure 3 Reconstitution des naissances selon les différentes mères dans le cas de Juan	- 219 -
Figure 4 Quatre situations paternelles selon la relation conjugale et le temps de la peine pour la paternité marginale.....	- 234 -
Figure 5 Les trois temps dans les récits biographiques des hommes classés dans la paternité brisée	- 323 -
Figure 8 Vers une possible transition d’un type à l’autre.....	- 496 -
Figure 6 Âge des personnes écrouées au 1 ^{er} janvier 2018	- 584 -
Figure 7 Répartition des condamnées par peine et par infraction au 1 ^{er} janvier 2018	- 585 -
Figure 8 Répartition de la population carcérale par nationalité au 1 ^{er} janvier 2018.....	- 585 -
Figure 9 Carte des unités de vie familiales et parloir familiaux au 1 ^{er} juillet 2018.....	- 586 -

Encadrés

Encadré 1 Tester la fiche Ageven avec les pères détenus	- 93 -
Encadré 2 Deux cas typiques de la paternité marginale : Bilal et Jawad	- 168 -
Encadré 3 : Se sentir forcé dans sa paternité.....	- 221 -
Encadré 4 Deux cas typiques de la paternité suspendue : Lahcen et Evans	- 258 -
Encadré 5 L’institution carcérale mobilisée contre le secret de famille.....	- 269 -
Encadré 6 Procédures de reconnaissance paternelle.....	- 285 -
Encadré 7 Deux cas typiques de la paternité brisée : Laurent et Eliot.....	- 323 -
Encadré 8 L’impossibilité d’être un père en prison.....	- 380 -
Encadré 9 Le point de vue des professionnel·les concernant la position de victime des détenus.....	- 385 -
Encadré 10 Deux cas typiques de la paternité ressource : Fabrice et Julien.....	- 391 -
Encadré 11 Les conditions juridiques pour obtenir une libération conditionnelle	- 479 -

Tableaux

Tableau 1 Présentation des quartiles de quelques variables de description des détenus	150 -
Tableau 2 Situation matrimoniale des enquêtés.....	151 -
Tableau 3 Nationalité de la famille d'origine des enquêtés	151 -
Tableau 4 « Éléments de définition et de différenciation de la maison d'arrêt et du centre de détention enquêtés »	153 -
Tableau 5 Récapitulatif des dimensions et variables choisies pour la typologie des paternités .-	155 -
Tableau 6 récapitulatif des caractéristiques de chacun des types	162 -
Tableau 7 Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la paternité marginale	166 -
Tableau 8 Professions des hommes regroupés dans la paternité marginale.....	167 -
Tableau 9 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité marginale.....	167 -
Tableau 10 Nombre de pères qui ont des visites des enfants au parloir selon la situation conjugale dans la paternité marginale.....	182 -
Tableau 11 Âge des détenus et âge au premier enfant pour les hommes classés dans la paternité marginale.....	203 -
Tableau 12 récapitulatif du nombre d'enfants par détenu et du nombre de mères différentes des enfants de détenus dans la paternité marginale.....	217 -
Tableau 13 Âge du premier et du dernier enfant pour les pères rassemblés dans la paternité marginale	220 -
Tableau 14 Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la paternité suspendue....	256 -
Tableau 15 Professions des hommes regroupés dans la paternité suspendue	256 -
Tableau 16 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité suspendue	257 -
Tableau 17 Âge des détenus et âges au premier enfant au moment de l'enquête pour les hommes classés dans la paternité suspendue.....	279 -
Tableau 18 Données récapitulatives pour distinguer la suspension provisoire de la suspension définitive	297 -
Tableau 19 Professions des hommes regroupés dans la paternité brisée.....	321 -
Tableau 20 Professions des hommes regroupés dans la paternité brisée	322 -
Tableau 21 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité brisée.....	322 -

Tableau 22 Visites des enfants au parloir selon la situation conjugale des hommes classés dans la paternité brisée.....	- 326 -
Tableau 23 Âge des détenus et âges au premier enfant pour les hommes classés dans la paternité brisée	- 350 -
Tableau 24 Récapitulatif des caractéristiques des hommes regroupés dans la paternité ressource.....	- 390 -
Tableau 25 Professions des hommes regroupés dans la paternité ressource	- 390 -
Tableau 26 Professions des parents des hommes regroupés dans la paternité ressource	- 391 -
Tableau 27 Visites des enfants au parloir selon la situation conjugale pour les hommes classés dans la paternité ressource	- 394 -
Tableau 28 Quartile de l'âge du premier enfant pour la paternité ressource et marginale	- 405 -
Tableau 29 Âge des détenus et âge au premier enfant pour les hommes classés dans la paternité ressource	- 443 -
Tableau 30 Âge du premier enfant et du dernier enfant des hommes classés dans la paternité ressource	- 443 -
Tableau 31 Effectifs des personnes écrouées au 1 ^{er} avril 2019.....	- 583 -
Tableau 32 Densité carcéral selon le type d'établissement.....	- 583 -

Table des matières

INTRODUCTION GENERALE	- 11 -
PREMIERE PARTIE : FAIRE DE LA PATERNITE EN PRISON UN OBJET DE RECHERCHE.....	- 19 -
INTRODUCTION.....	- 20 -
CHAPITRE I. PATERNITE ET PRISON : ETAT DE LA QUESTION, HYPOTHESES ET OBJECTIFS.....	- 21 -
I - LA PATERNITE EN PRISON : UNE REALITE MECONNUE ET POURTANT IMPORTANTE	- 21 -
A. <i>Père et détenu : des représentations sociales « incompatibles ».....</i>	<i>- 21 -</i>
1 - Des images du détenu qui n'intègrent pas sa paternité	- 22 -
2 - Ces hommes qui ne sont « pas dignes d'être père ».....	- 25 -
3 - Émergence de la question des familles où le père est en prison.....	- 27 -
B. <i>La population carcérale : la moitié des détenus sont des pères.....</i>	<i>- 30 -</i>
II - LA PRISE EN COMPTE DE LA PATERNITE PAR L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE, UNE EVOLUTION HISTORIQUE NETTE, MAIS CONTRASTEE.....	- 36 -
A. <i>L'évolution des politiques pénitentiaires sur les liens familiaux.....</i>	<i>- 36 -</i>
B. <i>Contraste dans la prise en compte de la maternité et de la paternité en prison.....</i>	<i>- 41 -</i>
III - LES ETUDES NORD-AMERICAINES ET ANGLO-SAXONNES EN SCIENCES SOCIALES SUR LA PATERNITE EN PRISON.....	- 45 -
A. <i>La théorie de l'identité.....</i>	<i>- 47 -</i>
B. <i>La théorie du processus familial.....</i>	<i>- 48 -</i>
C. <i>La théorie de systèmes écologiques</i>	<i>- 50 -</i>
D. <i>L'objectif de ces études : changer les politiques pénales.....</i>	<i>- 51 -</i>
IV - L'EMERGENCE PROGRESSIVE DES ETUDES EN FRANCE.....	- 53 -
V - PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET OBJECTIFS DE LA THESE	- 57 -
A. <i>Comprendre la paternité « ordinaire » en prison.....</i>	<i>- 57 -</i>
B. <i>S'inscrire dans une sociologie de l'action</i>	<i>- 60 -</i>
C. <i>Saisir la parole des pères issus principalement des milieux populaires.....</i>	<i>- 61 -</i>
CHAPITRE II. LES DIFFICULTES PARTICULIERES DE L'ENQUETE ET LES CHOIX METHODOLOGIQUES	- 65 -
I - COMMENT ENQUETER AUPRES DES PERES DETENUS ?.....	- 66 -
A. <i>Enquêter sur la paternité « ordinaire » en prison</i>	<i>- 66 -</i>

1 - Accéder aux enquêtes et constituer un échantillon : dépendre des professionnel·les.....	66 -
2 - Les motivations des détenus pour participer à une enquête sociologique	69 -
3 - Les quatre postures types	71 -
B. <i>Trouver sa place en tant que sociologue et faire émerger un discours sur la paternité</i>	76 -
1 - De la relation sexualisée à la relation sexuée.....	77 -
2 - Créer un espace pour élaborer un récit sur soi.....	78 -
3 - Un espace questionné : le point de vue des surveillant·es sur les discours des détenus à la sociologue.....	79 -
C. <i>Contrepoints d'une enquête sur les pères détenus</i>	83 -
1 - Faut-il interroger les proches des détenus : les raisons d'un « renoncement ».....	83 -
2 - Interroger les professionnel·les.....	86 -
II - UNE METHODOLOGIE PARTICULIERE : LES ENTRETIENS REPETES.....	88 -
A. <i>Quelle méthodologie pour quelle question de recherche ?</i>	88 -
1 - Enquêter au parloir : un lieu difficile d'accès, indispensable pour recueillir la parole des surveillants	89 -
2 - Le déroulement des entretiens	92 -
3 - Le choix d'entretiens répétés.....	94 -
B. <i>Approfondir, remanier, évaluer : comprendre un cheminement discursif</i>	96 -
1 - D'un entretien à l'autre, la possibilité de corriger son discours	96 -
2 - Variations dans les récits d'un même évènement et force des constantes biographiques ...	99 -
3 - De la présentation de soi auto-valorisante à la reconnaissance d'un désarroi	101 -
4 - Le mythe du progrès linéaire vers plus d'authenticité et de réflexivité.....	103 -

CHAPITRE III. LA PATERNITE EN PRISON : L'AUTRE FACE DU GENRE DE LA DETENTION - 107 -

I - LA PATERNITE UN ANGLE MORT DE L'INSTITUTION.....	108 -
A. <i>Un contraste marqué entre la maternité et la paternité en prison</i>	108 -
B. <i>La paternité ordinaire, un impensé pour les professionnel·les</i>	111 -
1 - Les effets d'une méthodologie sur les propos recueillis et présentés.....	111 -
2 - Une attitude distanciée à l'égard de la paternité	112 -
3 - L'invisibilité de la paternité des détenus	116 -
4 - L'effet tache d'huile de la paternité délictueuse et criminelle.....	118 -
II - DENIGREMENT ET COMPARAISON ENTRE DEUX IDEAUX DE LA PATERNITE : LE POINT DE VUE DES PROFESSIONNEL·LES.....	119 -
A. <i>La paternité marginalisée et minorée des détenus</i>	120 -
1 - La fécondité des détenus.....	120 -
2 - Des pères irresponsables, partiels et assistés.....	124 -

B. <i>Être père et surveillant : un statut bafoué</i>	- 126 -
III - LES ECHANGES ENTRE LES SURVEILLANT·ES ET LES DETENUS : LES LIMITES DE LA CONFIDENCE ET DU DEVOILEMENT DE SOI.....	- 129 -
A. <i>Réprouver les relations de confiance avec les détenus : le cas des surveillantes</i>	- 130 -
B. <i>Privilégier des relations cordiales et serviables avec les détenus</i>	- 135 -
IV - QUELLE PLACE POUR LA PATERNITE EN PRISON ?	- 139 -

DEUXIEME PARTIE: QUATRE PATERNITES EN PRISON - 145 -

INTRODUCTION..... - 146 -

Se situer par rapport aux typologies en prison - 147 -

Élaborer une typologie des paternités en prison - 148 -

Présentation de l'échantillon des pères détenus - 149 -

Une typologie tridimensionnelle - 154 -

Présentation des types - 158 -

CHAPITRE IV. LA PATERNITE MARGINALE - 165 -

I - SOCIABILITE CARCERALE ET FRAGILITE FAMILIALE..... - 171 -

A. *Le « mode prison » : un vécu de la détention privilégiant les « sociabilités carcérales parallèles »*..... - 171 -

1 - Distinguer le dedans/ du dehors : une stratégie du cloisonnement - 172 -

2 - La famille, une faiblesse en prison ?..... - 175 -

3 - (Se) construire sa vie en prison pour rester un « vrai » homme..... - 177 -

B. *La compagne et mère : une femme mise au service du détenu et de ses besoins* - 181 -

1 - Maintien ou fin des visites : l'importance de la mère et de la relation de couple..... - 182 -

2 - Une prise en charge du quotidien par les mères..... - 187 -

3 - Stratégie d'instrumentalisation du couple et de la paternité - 191 -

Ne pas « venir les mains vide » en parler..... - 192 -

L'importance d'avoir des relations sexuelles..... - 194 -

Utiliser sa paternité pour maintenir un lien avec la compagne - 198 -

II - UNE ABSENCE DE PREPARATION AU FAIT DE DEVENIR PERE - 200 -

A. *Devenir un jeune père*..... - 202 -

1 - « Choisir » de garder l'enfant - 205 -

2 - Une entrée dans la « paternité en pointillé » : Faire de l'argent, profiter et s'amuser - 208 -

3 - Une absence de maîtrise de la contraception..... - 211 -

B. *Complexité des histoires conjugales et enfants multiples*..... - 216 -

1 - Multiplier les relations, multiplier les naissances - 217 -

2 - Des liens aux enfants peu construits avant la prison..... - 220 -

C. *La prison, un horizon certain ?*..... - 223 -

1 - Une familiarité avec le monde carcéral	224 -
2 - Une socialisation entre pairs et un mode de vie tourné vers la délinquance	226 -
III - UNE PATERNITE VECUE A DISTANCE	233 -
A. <i>Une paternité par procuration : courte peine et stabilité conjugale</i>	234 -
B. <i>Une paternité évacuée par la séparation du couple</i>	238 -
C. <i>« Je ne suis pas un père » : un rôle paternel impossible</i>	245 -
D. <i>« Ils se sont débrouillés sans moi, ils n'ont jamais eu besoin de moi »</i>	247 -

CHAPITRE V. LA PATERNITE SUSPENDUE - 255 -

I - L'INCARCERATION, UNE PARENTHÈSE.....	260 -
A. <i>Une absence de visites avec les enfants : une double logique de protection</i>	260 -
1 - Une protection choisie par le détenu et la famille.....	261 -
2 - Une protection de l'enfant imposée par la mère et la famille.....	265 -
3 - « Les enfants, c'est pas l'endroit » ; ne pas faire venir son enfant en prison : une décision valorisée par certains professionnels	271 -
B. <i>Faire l'expérience de l'effacement de soi en prison</i>	275 -
1 - Ne pas se livrer, une manière de se protéger	275 -
2 - Oublier sa paternité en détention	277 -
II - UNE PATERNITE DISCONTINUE ET FRAGILE AVANT L'INCARCERATION	279 -
A. <i>Des hommes peu enclins au désir de paternité</i>	279 -
1 - Des paternités plus tardives et des grossesses peu concertées	280 -
2 - Des hommes qui ont le sentiment d'être de simples géniteurs.....	284 -
3 - Instabilités parentales et précarités sociales.....	289 -
B. <i>Entre relation de couple temporaire et exclusion du marché conjugal</i>	291 -
1 - De la distance au couple à la fragilité conjugale	292 -
2 - Des mères qui ne veulent pas de ces hommes comme conjoints ?.....	295 -
III - CONCEPTIONS DU RÔLE PATERNEL : ENTRE SUSPENSION PROVISOIRE ET SUSPENSION DEFINITIVE	297 -
A. <i>Une Suspension provisoire de la paternité</i>	298 -
1 - Perception de la paternité : « Je veux qu'elle garde une bonne image de moi, d'un bon papa »..	298 -
2 - Entourage et solidarité : « ma mère a récupéré ma garde ».....	300 -
3 - Projet pour le futur : « je vais récupérer mes droits de garde ».....	303 -
B. <i>Une suspension définitive de la paternité</i>	304 -
1 - Ne pas se sentir père : « je ne suis pas un père modèle », « je suis inutile depuis vingt-cinq ans »	304 -
2 - Entourage et solidarité : « j'ai jamais eu de père »	308 -

3 - Un futur flou et lointain : « j’y pense pas, je verrai bien par la suite ».....	309 -
C. <i>Au croisement de la Suspension provisoire et de la suspension définitive de la paternité : l'exemple de Thierry</i>	311 -

CHAPITRE VI. LA PATERNITE BRISEE..... - 319 -

I - LE CHOC DE L’INCARCERATION : LE RETOUR A LA CASE DEPART	325 -
A. <i>Une paternité impossible au prisme des visites</i>	325 -
1 - Des visites insatisfaisantes et pénibles	326 -
2 - La fin des visites : faire le constat du changement.....	330 -
3 - Absence de visites : la disparition progressive du rôle de père	332 -
B. <i>Perte du rôle de père : sentiment de honte et substitution</i>	334 -
1 - Quand la famille se substitue au rôle de père	335 -
2 - Quand la vie familiale se défait par le couple.....	338 -
De la rupture conjugale à la rupture parentale.....	338 -
La fin du couple affaiblit les relations entre grands-parents paternels et l’enfant.....	340 -
II - UNE PATERNITE VALORISEE ET FRAGILE	342 -
A. <i>Une enfance marquée par une instabilité familiale</i>	342 -
1 - Des parents absents : « J’ai manqué d’amour ».....	343 -
2 - Élevés par d’autres : Entre deuil et sentiment d’abandon.....	345 -
3 - Des pères violents : « le cordon de la violence, c’est passé de mon père à moi »	347 -
B. <i>Devenir père, un moment fondateur : la fin de la délinquance ou d’une histoire douloureuse</i>	349 -
1 - Prévion de la naissance et présence dans les premiers moments.....	350 -
Les avortements : attendre pour mieux se préparer ?.....	352 -
2 - Un accomplissement de soi à travers la paternité	353 -
3 - S’intéresser au devenir de ses enfants et valoriser le paternage.....	357 -
III - UNE PATERNITE COMPLEXE ET TRAVERSEE DE FORTES TENSIONS.....	362 -
A. <i>La reprise de la délinquance</i>	363 -
B. <i>Une violence qui touche la sphère privée et ses confins</i>	368 -
1 - La compagne au cœur des violences	368 -
2 - Les conflits avec les parents de la mère : une situation révélatrice des violences ?	372 -
C. <i>Illégitimité parentale</i>	375 -
1 - Indignité parentale et culpabilité.....	376 -
2 - Se sentir destitué injustement de sa paternité	381 -

CHAPITRE VII. LA PATERNITE RESSOURCE - 389 -

I - EXPERIMENTER ET MAINTENIR LE LIEN DE PATERNITE EN DETENTION.....	394 -
--	-------

A.	<i>Les dispositifs de maintien de liens permettent de conserver quotidienneté relationnelle et de lui donner du sens.....</i>	- 394 -
	
1 -	Surveiller, éduquer et profiter de ces moments	395 -
	L'expérience des unités de vie familiale	398 -
2 -	Privilégier le souhait de l'enfant : ne pas le forcer à venir au parloir.....	402 -
3 -	Téléphoner : prendre des risques pour avoir le sentiment d'être là (auprès de l'enfant) ...	404 -
4 -	Sortir en permission : un peu dehors, un peu dedans	410 -
B.	<i>Un réseau de proches mobilisé autour du détenu</i>	- 413 -
1 -	La mère favorise la relation avec l'enfant	414 -
	La mère reste un soutien pour le père et l'encourage dans ses rôles paternels.....	415 -
2 -	Une solidarité familiale « forgée par l'épreuve »	420 -
	La famille emmène les enfants au parloir	423 -
II -	LA PRISON : UN MOMENT DE REAPPROPRIATION BIOGRAPHIQUE	- 425 -
A.	<i>Un futur après la détention.....</i>	- 426 -
1 -	Être père : un moteur de réinsertion sociale	426 -
2 -	Mettre à profit les possibilités qu'offre le système carcéral	430 -
	Travailler, passer des diplômes et faire des activités	431 -
	Être indifférent aux autres détenus ou faire figure d'ancien	434 -
3 -	Accepter sa peine.....	437 -
4 -	Valoriser ses ressources intellectuelles, familiales et financières	440 -
B.	<i>Des parcours familiaux hétérogènes.....</i>	- 442 -
1 -	Entre accident et désir d'enfant : la joie de devenir père	444 -
2 -	Des situations conjugales hétérogènes ?	448 -
	Se séparer, mais maintenir la relation parentale.....	448 -
3 -	La paternité de son père : un modèle	449 -
4 -	Être le seul à avoir fait de la prison	452 -
C.	<i>Construire sa vie en prison.....</i>	- 454 -
1 -	Résoudre ses problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie	454 -
2 -	Du mariage à l'enfant.....	456 -
III -	LA PATERNITE, UN ESPOIR.....	- 462 -
A.	<i>Faire le père et accepter les limites de son rôle</i>	- 463 -
1 -	Du père éducateur et câlin au père protecteur.....	463 -
	Contribuer au financement de l'enfant	467 -
2 -	Accepter sa paternité avec sa part d'insatisfaction	471 -
3 -	Évoluer dans sa paternité.....	473 -
B.	<i>Être père, une ressource difficilement mobilisable en prison.....</i>	- 476 -
1 -	Se (re)construire comme un père.....	476 -
2 -	Avoir des enfants, un moyen d'obtenir la conditionnelle parentale.....	478 -

3 - La difficulté de faire reconnaître sa paternité en prison.....	481 -
CONCLUSION GENERALE.....	487 -
I - VUE D'ENSEMBLE DES QUATRE TYPES DE PATERNITE	488 -
A. Deux pôles opposés : la paternité marginale et la paternité ressource	488 -
B. Deux types intermédiaires : la paternité suspendue et la paternité brisée.....	492 -
C. Les apports d'une typologie sur les paternités en prison.....	496 -
II - LE RAPPORT PARADOXAL DE L'INSTITUTION CARCERALE A LA PATERNITE	498 -
A. Des professionnel·les qui doutent de la paternité.....	500 -
B. Des liens familiaux utilitaires et dévalués.....	501 -
C. Le genre de la réinsertion	504 -
III - LE RAPPORT A LA PAROLE ET A LA MISE EN RECIT DE SOI.....	507 -
BIBLIOGRAPHIE	513 -
TABLE DES ILLUSTRATIONS	534 -
Figures.....	534 -
Encadrés.....	534 -
Tableaux.....	535 -
ANNEXES.....	537 -
Annexe 1 - Lettre adressée aux directeurs/trices des établissements pénitentiaires	544 -
Annexe 2 - Lettre adressée aux pères détenus par le biais des services pénitentiaires d'insertion et de probation.	546 -
Annexe 3 - Lettre adressée aux proches des détenus	547 -
Annexe 4 - Présentation synthétique des enquêtes.....	548 -
Annexe 5 - Tableau récapitulatif des types de paternité en prison.....	563 -
Annexe 6 - Statistiques descriptives des quatre types de paternité	565 -
Annexe 7 - Données générales sur la population carcérale française (source de l'administration pénitentiaire)	583 -
Annexe 8 - Règlement intérieur des Unités de vie familiale.....	587 -
Annexe 9 - Bon de demande de blocage de cantine pour les UVF	596 -
Annexe 10 - Bon de commande UVF	597 -
Annexe 11 - Statistiques des UVF entre 2008 et 2013.....	601 -
Annexe 12 - Site psychologie « Dois-je dire à ma fille que son père est en prison ? ».....	607 -
Annexe 13 - Forum Parent-solo : "Père en prison que faire".....	609 -

Annexes

Annexe 1 - Lettre adressée aux directeurs/trices des établissements pénitentiaires

Doctorante en sociologie, j'effectue une thèse sur la **Paternité et les relations aux proches dans les trajectoires des hommes en grande vulnérabilité** sous la direction d'Irène Théry (EHESS) et Laurent Toulemon (INED).

L'administration pénitentiaire m'a gracieusement donné un accord de principe pour mener cette enquête. Je vous adresse ce courrier pour obtenir votre aval afin de la réaliser au sein de votre établissement.

Ma thèse, je l'espère, aura pour finalité de mettre en lumière à la fois les pratiques et les représentations de la paternité/liens aux proches des détenus et la perception des professionnels sur ces thématiques. L'enjeu de cette étude est d'analyser une problématique encore trop peu connue.

Au cours de mon mémoire, je me suis rendue dans deux prisons (une maison d'arrêt et un centre pénitentiaire). J'ai réalisé 95 entretiens avec 45 détenus que j'ai rencontrés en moyenne deux fois. Jusqu'à présent, on a considéré que le lien à l'enfant pouvait et devait être mobilisé spécifiquement dans les actions en direction des femmes, qu'elles soient à risque ou en situation précaire. Je pense qu'une meilleure connaissance des facteurs spécifiques à l'œuvre dans les situations de grande vulnérabilité masculine, et leurs effets est indispensable. Ce travail a montré qu'en matière de soutien à la parentalité, les hommes sont les grands absents des études sociologiques.

Précaires, ces pères deviennent visibles par leur défaillance, les politiques publiques ont du mal à faire face à ces nouveaux défis. Incarcérés, ils vivent des situations violentes d'échecs répétés. Tout porte à penser que ces hommes ont échoué à prendre soin d'eux-mêmes, mais aussi de leurs proches. Ce qui questionne la place conférée aux pères dans la famille, car ce point de vue ne montre certainement pas l'ensemble de leur parcours.

Les objectifs de ma recherche sont :

- a) Analyser le parcours biographique d'hommes en contexte de grande précarité en questionnant : leur perception du lien à leur famille d'origine, leur formation et leur situation socio-économique, leurs liens de couple (éventuellement successifs) et les circonstances de leur devenir-père.
- b) Recueillir et analyser les discours que tiennent les protagonistes eux-mêmes sur leurs sentiments et leurs attitudes à l'égard de tel ou tel rôle, de leurs pratiques parentales et leurs manières de faire, de leur place dans le réseau proche, des tensions ou questions vécues et des problèmes rencontrés.

c) Appréhender les effets de la prise en charge institutionnelle sur les relations, la capacité d’agir et la responsabilisation.

Pour réaliser cette étude, je souhaite mener une enquête qualitative par entretiens semi-directifs auprès d’un échantillon de 15 hommes pères en grande vulnérabilité au sein de votre prison, que je rencontrerais en moyenne trois fois sur une durée d’un an, afin de noter l’évolution des discours au fil du temps, tout en abordant de nombreux items nécessaires à l’appréhension de leur parcours (je n’ignore pas la difficulté d’un tel suivi). Je pense donc me rendre dans votre institution deux fois par mois sur une durée d’un an.

Conjointement je souhaiterais rencontrer des professionnels intervenant dans cette institution pour mieux comprendre leur travail, leurs liens avec ces hommes et bénéficier de leur expérience. Dans la mesure du possible, il serait aussi très riche pour ma recherche de participer à des réunions et/ou des consultations. La connaissance des professionnels acquise sur le terrain pourra m’aider à appréhender au mieux le parcours biographique de ces hommes. Je pense qu’ils pourront m’accompagner dans ma recherche et être des interlocuteurs privilégiés.

Les difficultés de ce terrain m’ont appris à travailler avec des acteurs stigmatisés et à être capable de recueillir des récits de vie souvent entrecoupés d’épisodes dramatiques. Une enquête sociologique outre sa valeur heuristique, amène en effet les interviewés à élaborer des interceptions concernant leurs propres attitudes et pratiques, qui me semblent nécessaires dans la prise en charge de cette population et le soutien à la parentalité.

En réalisant une thèse autour de ces sujets (masculinité, paternité, liens familiaux...), je souhaite approfondir mes questionnements sur les enjeux sociaux de la parentalité en renouant avec le contexte de la vulnérabilité masculine qui m’a particulièrement intéressée.

Marine Quennehen

Doctorante en Sociologie

École des Hautes Études en sciences sociales (EHESS-CESPRA)

Institut national d’Etudes démographique (UR3)

133 boulevard Davout, 75 020 Paris

marine.quennehen@ined.fr

Annexe 2 - Lettre adressée aux pères détenus par le biais des services pénitentiaires d'insertion et de probation.

Monsieur,

Chercheuse en sociologie, je réalise actuellement une étude sur la paternité, les relations familiales et amicales d'hommes en détention.

Pour réaliser ce travail, j'ai besoin de recueillir un certain nombre de témoignages.

Si je m'adresse à vous aujourd'hui, c'est que votre parole a une importance fondamentale à la fois pour ma recherche, mais aussi pour comprendre au mieux votre réalité quotidienne.

Je souhaiterai par des entretiens d'une durée d'1 h 30 en moyenne, vous posez des questions concernant votre relation à votre/vos enfant(s), votre famille, vos amis, mais aussi plus généralement sur votre parcours de vie (emploi, logement...). Ainsi vous pourrez parler de vos difficultés, vos réussites et vos ressentis.

Pour comprendre au mieux votre situation, je serais présente pendant un an dans la détention, de cette façon j'aimerais vous rencontrer au moins deux ou trois fois.

Le contenu de nos rencontres, sera sous couvert de l'anonymat et confidentiel. Aucune information ne sera retransmise.

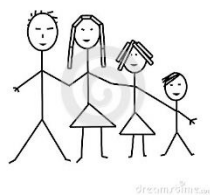
Je me rends bien compte de la difficulté qu'il existe d'aborder ce type de sujet, pour cette raison, vous pourrez refuser de répondre aux questions qui vous semble trop intime.

Si vous ne souhaitez pas participer à cette étude, il vous suffit de renvoyer un courrier de refus à votre référent CPIP.

Je vous remercie par avance,

Marine Quennehen

Annexe 3 - Lettre adressée aux proches des détenus



Madame, Monsieur,

Chercheuse en sociologie, je réalise actuellement une étude sur **la paternité et les relations familiales des hommes en détention**.

J'ai rencontré une trentaine de pères incarcérés qui m'ont raconté **les liens avec leur(s) enfant(s) et leur famille** à travers leurs réussites et leurs difficultés.

J'ai pu me rendre compte par ces témoignages de **l'importance des proches pour eux**. La rencontre au parloir leur permet notamment de se sentir autre chose que des simples détenus, de se projeter dans le futur et de vivre mieux l'incarcération.

La question des liens familiaux en prison est encore trop peu connue, c'est pourquoi il me semble important de **connaître votre vécu** et comprendre au mieux ce qu'ils vivent, mais aussi **votre quotidien en l'absence de ce proche incarcéré**. Votre **parole** a une importance **fondamentale** à la fois pour ma recherche, mais aussi pour saisir au mieux votre réalité.

Je cherche donc à échanger avec des compagnes, des mères, des pères ou des frères et sœurs qui amènent régulièrement les enfants au père incarcéré.

N'habitant pas dans la région et connaissant la longueur des trajets en détention pour vous, les entretiens auront lieu par téléphone.

Le contenu de nos échanges sera **anonyme et confidentiel**. Aucune information ne sera retransmise.

Je me rends bien compte de la difficulté qu'il existe d'aborder ce type de sujet.

Si vous êtes intéressé.e.s ou que vous souhaitez en savoir davantage, mon numéro est le....

Je vous remercie par avance,

Marine Quennehen

Annexe 4 - Présentation synthétique des enquêtés

1. Jawad a 30 ans, d'origine maghrébine. Il était inactif. Son père était ouvrier non qualifié et sa mère inactive. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 3 ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (5 ans et demi et 3 ans), d'une mère avec qui il vit en concubinage. Il a eu son premier enfant à 25 ans. Il a un enfant qui est né pendant son incarcération. Il a des parloirs à peu près trois fois par semaine avec ses enfants, sa compagne et ses parents. Il leur téléphone au moins une fois par semaine et bénéficie d'UVF avec sa femme et ses enfants.

2. Nolan a 26 ans, d'origine martiniquaise. Il était inactif. Il n'a pas connu son père et a vécu avec un beau-père. Sa mère était inactive. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 1 an en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a trois enfants (1mois- 2 ans et 7 ans) de trois mères différentes. Un des enfants vit en Martinique. Il est engagé dans une nouvelle union. Il a eu son premier enfant à 19 ans. Deux enfants sont nés ou ont été conçus pendant sa détention. Il a des parloirs avec une nouvelle compagne, une fois par semaine. Il appelle rarement ces deux premiers enfants et sa nouvelle compagne. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

3. Nadim a 34 ans, d'origine marocaine. Il était inactif. Son père était artisan et sa mère était inactive. Il est incarcéré pour braquage depuis 6 ans en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (5 ans et 10 ans) d'une mère. Il est séparé. Il a eu son premier enfant à 24 ans. Il est issu d'une famille nombreuse (7 enfants). Il a des parloirs avec ses enfants et son ex-compagne, une fois par mois. Il appelle ses enfants tous les jours.

4. Ryam a 31 ans, d'origine marocaine. Il était peintre. Son père était mécanicien et sa mère dans la vente. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 8 mois. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a trois enfants (4-6-8 ans) d'une mère. Il est marié. Il a eu son premier enfant à 23 ans. Il a eu un enfant pendant sa détention. Il est issu d'une famille nombreuse. Il a des parloirs avec ses enfants et sa compagne, deux fois par mois. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

5. Ayoub a 27 ans, d'origine marocaine. Il était vendeur et peintre. Son père était un ouvrier non qualifié et sa mère inactive. Il est incarcéré pour tentative d'homicide. Il a déjà été incarcéré pour un autre délit. Il a un enfant (3 ans) et il est marié. Il a eu son enfant à 24 ans et l'a conçu en détention.

Il a des parloirs avec sa compagne et son enfant, deux fois par mois. Il téléphone à son enfant et compagne. Il bénéficie d'UVF (mis en isolement, je ne l'ai vu qu'une fois).

6. Djamel a 41 ans, d'origine algérienne. Il était inactif. Pas d'informations sur les parents. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 7 ans. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a trois enfants (1 à 3 ans) de deux mères différentes qui ont tous été conçus tous en détention. Il est séparé. Il a eu son premier enfant à 34 ans. Il a de rares parloirs avec un enfant et la mère qu'il ne considère pas comme une compagne. Il leur téléphone au moins une fois par semaine.

7. Mohamed a 27 ans, d'origine maghrébine. Il était ambulancier. Son père est maçon et sa mère serveuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis deux mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (2 et 4 ans) d'une mère. Il est séparé, mais il est dans une nouvelle union. Il a eu son premier enfant à 23 ans. Il voit sa compagne et ses enfants moins d'une fois par mois. Il les appelle plusieurs fois dans la semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

8. Charles a 46 ans, d'origine algérienne et française. Il était inactif. Son père était éboueur et sa mère inactive. Il est issu d'une famille nombreuse de six enfants. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants et vol depuis deux ans et maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (7 et 17 ans) avec la même mère. Il est marié. Il a eu son premier enfant à 29 ans. Il voit ses enfants et sa compagne au moins une fois par semaine et les appelle tous les jours. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

9. David a 34 ans, d'origine française. Il était inactif. Son père était maçon et sa mère ouvrière. Il est issu d'une famille nombreuse de 4 enfants. Il est incarcéré pour vol depuis 1 an et demi en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a quatre enfants (1 à 11 ans) de trois mères différentes. Il a eu son premier enfant à 23 ans Il est en concubinage avec la dernière mère. Il voit son dernier enfant et sa compagne au moins une fois par mois et appelle son ex-compagne, sa conjointe et sa grand-mère plusieurs fois par semaine. Il vivait chez la grand-mère de sa compagne. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

10. Rudy a 29 ans, d'origine française. Il était employé maintenance. Son père était dans l'entretien et la sécurité et sa mère inactive. Il est issu d'une famille nombreuse de six enfants. Il est incarcéré pour conduite sans permis, port d'arme et vol depuis 9 ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a six enfants (2 à 18 ans) de trois mères différentes. Il est séparé,

mais commence à voir une nouvelle copine au parloir. Il la voit elle et sa mère au moins une fois par mois. Il appelle cette copine, sa mère, son père, une sœur, un oncle et des amis tous les jours. Il était en fuite. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

11. Amadou a 22 ans, d'origine malienne. Il était inactif. Son père travaille dans le bâtiment et sa mère est inactive. Il est incarcéré pour braquage depuis un an en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il est issu d'une famille nombreuse de cinq enfants. Il a deux enfants (1 et 2 ans) d'une seule mère avec qui il est encore en couple. Il voit ses enfants et sa compagne moins d'une fois par mois et les appelle tous les jours ainsi que des amis du quartier. Il vivait chez ses parents. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

12. Achour a 34 ans, d'origine algérienne. Il était ouvrier qualifié. Il a peu connu son père et sa mère était inactive. Il est incarcéré pour viol depuis quatre ans en centre de détention. Il est incarcéré pour la première fois. Il a trois enfants (4-11 et 14 ans) d'une mère. Il vit en concubinage avec elle. Il a eu son premier enfant à 20 ans. Il a des parloirs avec ses enfants et sa compagne une fois par semaine. Il leur téléphone rarement. Il envoie des lettres et bénéficie d'UVF. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

13. Cyril a 45 ans, d'origine française. Il ne parle pas de son emploi. Il n'a pas connu son père tandis que sa mère était agente d'entretien. Il a deux sœurs. Il n'a pas souhaité dire le motif de son incarcération. Il est en détention depuis trois ans. Il a deux enfants (7 ans et 8 ans) de la même mère dont il est séparé. Il a eu son premier enfant à 37 ans. Il a des parloirs médiatisés avec le relais enfants-parents tous les mois. Il téléphone peu à son ex-compagne et écrit des lettres 2-3 fois par mois. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

14. Timur a 34 ans, d'origine turque. Il était inactif. Son père était autoentrepreneur et sa mère inactive. Il a deux frères et sœurs. Il est incarcéré pour homicide involontaire depuis 7 ans en centre de détention. Il a déjà incarcéré pour un autre délit. Il a un enfant (19 mois) et il est toujours en couple avec la mère. Il a fait son enfant en prison. Il a eu son premier enfant à 33 ans. Il voit au parloir son enfant et sa compagne trois fois par semaine. Il les appelle tous les jours. Il a également des UVF. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

15. Riad a 34 ans, d'origine maghrébine. Il était chauffeur-livreur. Son père est décédé quand il était jeune et sa mère était inactive. Il est issu d'une famille nombreuse de dix enfants. Il est incarcéré pour viol depuis trois ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a un

enfant (4 ans) et il est séparé de la mère. Il a eu son premier enfant à 30 ans. Il ne voit plus son enfant. Il a des visites de ses sœurs, ses nièces, deux fois par mois. Il téléphone à sa mère, trois fois par semaine.

16. Simon a 67 ans, d'origine française. Il était inactif. Les infos sont manquantes pour ses parents, car il avait de mauvaises relations avec eux. Il a un frère et une sœur. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 8 ans en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a quatre enfants (6- 8 ans et 20- 25 ans) de 2 mères. Il est divorcé. Il a eu son premier enfant à 42 ans. Au parloir il a vu peu de fois son premier fils et une fois par mois sa sœur et sa nièce. Il téléphone à son premier fils, sa sœur, son frère et sa nièce, au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

17. Djalil a 23 ans, d'origine maghrébine. Il était employé de magasin. Son père était artisan indépendant et sa mère inactive. Il a deux frères. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis un mois en maison d'arrêt. C'est la première fois qu'il est mis en détention. Il a deux enfants (1 an et demi et 5 ans) avec la même mère. Il est toujours en couple avec elle. Il a eu son premier enfant à 18 ans. Au parloir, il voit sa compagne, sa mère et son frère, 3 fois par semaine. Il téléphone à ses enfants, sa compagne, sa mère et son frère au moins une fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

18. Eliot a 35 ans, d'origine camerounaise. Il était dans l'armée. Son père est autoentrepreneur et sa mère inactive. Il a un frère et une sœur. Il est incarcéré pour violence conjugale, qualifiable en viol depuis trois mois en maison d'arrêt. C'est la première fois qu'il est mis en détention. Il a un enfant (7ans). Il est séparé de la mère. Il a des visites de sa mère et son frère 1 à 2 fois par semaine. Il téléphone aux mêmes personnes et écrit des lettres à son fils. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

19. Kalim a 35 ans, d'origine algérienne. Il était inactif. Son père était un employé non qualifié et sa mère inactive. Il est issu d'une famille nombreuse de 7 enfants. Il est incarcéré pour vol depuis trois ans en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (7 et 13 ans) de la même mère. Il est séparé. Il a eu son premier enfant à 22 ans. Il a des parloirs avec ses enfants, sa mère et son frère au moins une fois par mois. Il téléphone aux mêmes personnes une fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

20. Samba a 33 ans, d'origine gabonaise. Il était inactif. Il ne parle pas de son père tandis que sa mère est au foyer. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 9 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a trois enfants (2-4-6 ans) de la même mère qui vivent au Gabon. Il est marié. Il a eu son premier enfant à 27 ans. Il n'a ni parloir, ni téléphone, ni lettres. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

21. Walid a 37 ans, d'origine maghrébine. Il était sans emploi. Les informations sont manquantes pour ses parents. Il est incarcéré pour escroquerie depuis 15 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a quatre enfants (2-3-5-7ans) de la même mère dont un est né pendant la détention. Il est marié. Il a eu son premier enfant à 30 ans. Il a des parloirs avec ses enfants et sa compagne, au moins une fois par mois. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

22. Franck a 44 ans, d'origine française. Il était éducateur. Les informations concernant ses parents ne sont pas renseignées. Il a une sœur. Il est incarcéré pour vol depuis 1 an en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a 3 enfants (tous âgé de 6 ans) de deux mères différentes (des jumeaux et un enfant issu d'une relation extraconjugale). Il est séparé. Il a eu ses enfants à 38 ans. Il n'a plus de parloir. Il téléphone à ses enfants, sa sœur au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

23. Angelo a 36 ans, d'origine roumaine (rom). Il était inactif. Son père était violent, il ne parle pas de sa profession. Sa mère était inactive. Il est incarcéré pour homicide depuis 28 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a un enfant (2 ans et demi) et il est séparé. Il a eu son premier enfant à 34 ans. Il n'a pas de parloir et rarement des échanges téléphoniques. Il est seul en France. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

24. Quentin, 25 ans, d'origine espagnole/française. Il était inactif. Son père et sa mère étaient des employés non qualifiés. Le premier a fait de nombreuses années en prison. Il est incarcéré pour conduite sans permis depuis 21 mois en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (3 et 5 ans) de la même mère. Il est engagé dans une nouvelle union. Il a eu son premier enfant à 20 ans. Au parloir, il voit ses enfants et son père qui les amène une fois par semaine ainsi que sa nouvelle compagne. Il téléphone à sa nouvelle compagne et ses parents au moins une fois par semaine. Il a des UVF avec sa nouvelle compagne. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

25. Lahcen a 47 ans, d'origine maghrébine. Il était employé qualifié. Il ne parle pas de son père tandis que sa mère devait être inactive. Il est incarcéré pour vol depuis 5 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a une fille (11 ans). Il est séparé de la mère. Il a eu son premier enfant à 36 ans. Il n'a pas de parloir tandis qu'il téléphone à sa fille et sœur, tous les jours. Il envoie des lettres à sa fille, toutes les semaines. Sa famille habite à moins de 50 km.

26. Chafik a 28 ans, d'origine maghrébine. Il était employé et a possédé son bar. Pas d'information pour le père qui est mort jeune. Sa mère était inactive. Il est incarcéré pour blanchiment d'argent depuis 5 mois. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a deux enfants (8 mois). Il est marié avec la mère. Il a eu son premier enfant à 27 ans. Il a des parloirs avec ses Enfants, sa compagne, et sa mère au moins une fois par mois. Il téléphone aux mêmes personnes au moins une fois par semaine. Sa famille habite a plus de 50 km de la prison.

27. Larbi, 40 ans, d'origine algérienne. Il était employé non qualifié. Son père l'était également et sa mère inactive. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 11 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a quatre enfants (5mois-4-7-14 ans) de trois mères différentes. Il est marié avec la dernière. Il a eu son premier enfant à 26 ans. Deux enfants sont nés pendant l'incarcération. Il voit au parloir son premier fils et ses deux derniers enfants avec sa compagne, sa mère, son frère et sœur. Ils font un roulement trois fois par semaine. Il téléphone aux mêmes personnes tous les jours. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

28. Mouloud a 69 ans, d'origine algérienne. Il était chauffeur. Son père était employé non qualifié, mais il est décédé peu de temps après sa naissance. Sa mère était également employé non qualifié. Il est fils unique. Il est incarcéré pour viol sur mineur depuis deux ans en maison d'arrêt. C'est sa première incarcération. Il a deux enfants (25-29 ans) de la même mère avec qui il est marié. Il a eu son premier enfant à 40 ans. Il n'a aucun parloir. Il téléphone à ses enfants, sa compagne, au moins une fois par mois. Pas de lettre. Sa famille habite a moins de 50 km de la prison.

29. François a 47 ans, d'origine française. Il travaillait en tant qu'employé dans les espaces verts. Son père était également dans le même domaine et sa mère inactive. Il a une sœur. Il est incarcéré pour viol depuis 3 ans en maison d'arrêt. C'est la première fois qu'il est mis en détention. Il a un enfant (6 ans) et il est marié avec la mère. Il voit au parloir son enfant et sa compagne une fois par semaine et leur téléphone au moins une fois par semaine. Prison sans UVF. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

30. Bamba a 26 ans, d'origine martiniquaise. Il était inactif. Il a peu de relations avec son père tandis que sa mère est inactive. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis six ans en maison d'arrêt. Il a deux enfants (7 et 9 ans) avec la même mère dont il est séparé. Il a eu son premier enfant à 17 ans. Il n'a pas de parloir et très rarement des contacts téléphoniques. Sa famille habite en Martinique.

31. Laurent a 38 ans, d'origine française. Il était autoentrepreneur, car il possédait son café. Il n'a pas connu son père, mais a vécu avec un beau-père. Sa mère était dans la vente. Il a une sœur. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 8 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (14 et 17 ans) de la même mère avec qui il est marié. Il a eu son premier enfant à 21 ans. Il a des parloirs avec sa compagne une fois par semaine et il a vu trois fois ses enfants. Il téléphone à ses enfants, sa compagne, sa mère et sa sœur au moins une fois par semaine. Il écrit des lettres une fois par mois. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

32. Kylian, 30 ans, d'origine martiniquaise. Il était vendeur. Son père et sa mère exercent une profession intermédiaire, le premier travaille à Air France et la seconde est professeure. Il a un frère et une sœur. Il est incarcéré pour violence depuis 4 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (2 et 14 ans) de deux mères différentes. Il vit en concubinage avec la seconde mère. Il a eu son premier enfant à 16 ans. Il voit au parloir son dernier enfant, sa compagne, sa mère et son frère, 3 fois par semaine. Il téléphone aux mêmes personnes tous les jours. Il écrit rarement des lettres. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

33. Nestor a 40 ans, d'origine camerounaise. Il était chanteur. Son père était sans emploi et sa mère était inactive, mais elle est décédée dans son enfance. Il a 4 frères et sœurs. Il est incarcéré pour viol depuis 28 mois en centre de détention. Il est incarcéré pour la première fois. Il a deux enfants : 3 (4 - 8 et 10 ans) de deux mères différentes. Il est en concubinage avec la seconde. Il a eu son premier enfant à 30 ans. Il n'a pas de parloir à cause d'un refus de l'administration pénitentiaire. Il téléphone à ses deux derniers enfants et compagne tous les jours. Il écrit des lettres à sa compagne au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

34. Bilal a 33 ans, d'origine algérienne. Il gérait un café. Son père avait également une profession libérale et sa mère exerçait une profession intermédiaire. Il a deux frères. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 34 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a quatre enfants (3-8-12-14 ans) de deux mères différentes. Un enfant a été conçu en parloir dont trois sont nés pendant l'incarcération. Il a eu son premier enfant à 19 ans. Son premier fils est mort d'un

accident. Il a des parloirs avec ses enfants, compagne, mère, frère et sœur, une fois par semaine. Il téléphone aux mêmes personnes tous les jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

35. Sofiane a 32 ans, d'origine algérienne. Il était inactif. Les informations sont manquantes pour ses parents. Il a trois frères et sœurs. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 20 mois en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (3 et 5 ans) de la même mère avec qui il est marié. Il a eu son premier enfant à 27 ans. Il voit ses enfants et sa compagne une fois par semaine. Il leur téléphone ainsi qu'à des membres de la famille élargie. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

36. Romain a 26 ans, d'origine française. Il était dans le bâtiment sans être déclaré. Son père était médecin (il n'avait pas de bonne relation avec lui) et sa mère inactive. Il a une sœur. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 4 ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a un enfant (6 ans et demi) et il est séparé de la mère. Il a eu son premier enfant à 20 ans. Il bénéficie d'un parloir médiatisé avec le relais enfants-parents une fois par mois. Il téléphone à son enfant, son ex-compagne, sa mère et sœur, plusieurs fois par semaine. Il écrit une lettre au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

37. Oscar a 48 ans, d'origine malienne. Il était inactif. Son père était un employé non qualifié et sa mère inactive. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis deux ans et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (8 et 9 ans) avec une seule mère dont il est séparé. Il a eu son premier enfant à 39 ans. Il n'a pas de parloirs. Il téléphone à ses enfants qui sont placés en famille d'accueil au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

38. André a 38 ans, d'origine française. Il était employé non qualifié. Son père était artisan et sa mère employée non qualifiée. Il est fils unique. Il est incarcéré depuis 9 ans en centre de détention. Il n'a pas souhaité communiquer le motif de son incarcération. C'est la première fois qu'il est en prison. Il est devenu père à 27 ans. Il a eu un parloir médiatisé quatre fois qui a été interrompu. Il téléphone à son enfant moins d'une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

39. Maxime a 31 ans, d'origine française. Il était inactif. Son père était en prison, il ne l'a pas connu. Sa mère était inactive. Il a un frère et une sœur. Il est incarcéré pour homicide depuis trois ans en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a deux enfants (9 et 14 ans) de deux

mères différentes. Il est célibataire. Il a eu son premier enfant à 17 ans. Il n'a pas de parloirs. Il téléphone à sa mère au moins une fois par mois. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

40. Loïc a 37 ans, d'origine française. Il était inactif. Il n'a pas renseigné la profession de ses parents. Il est fils unique. Il est incarcéré pour alcool au volant depuis 5 mois en maison d'arrêt. C'est la première fois qu'il est en prison. Il a un enfant (2 ans) et il est séparé. Il a eu son premier enfant à 35 ans. Il a un parloir avec ses parents au moins une fois par mois. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

41. Alain, 59 ans, d'origine française. Il était inactif. Il ne connaît pas son père et sa mère avait des pratiques délictueuses. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 5 ans en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a deux enfants (tous deux 33 ans) de deux mères différentes. Il est divorcé. Il a eu son premier enfant à 26 ans. Il n'a pas de parloir, ni de communication téléphonique, ni de courriers. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

42. Patrick a 32 ans, d'origine antillaise. Il était inactif, mais avec parfois des emplois dans le bâtiment non déclaré. Il n'a pas connu son père et sa mère était inactive. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 5 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a un enfant déclaré (14 ans), mais il pense avoir 5 ou 6 enfants (pas reconnus). Il est séparé. Il a eu son premier enfant à 18 ans. Il n'a pas de parloir, car sa famille est essentiellement aux Antilles. Il appelle, car il n'a pas d'argent et n'écrit pas de lettres. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

43. Nicolas a 59 ans, d'origine française. Il était contrôleur-cariste. Son père était un employé non qualifié et sa mère était inactive. Il a une sœur. Il est incarcéré depuis 6 ans en centre de détention, mais n'a pas souhaité dire les raisons de son incarcération. C'est la première fois qu'il est en prison. Il a un enfant (25 ans). Il est séparé de la mère et n'a aucune nouvelle. Il a eu son premier enfant à 34 ans. Il n'a ni parloir, ni téléphone, ni courrier. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

44. Andreja a 32 ans, d'origine serbe (gens du voyage). Il était vendeur. Son père et sa mère étaient inactifs. Il est issu d'une famille nombreuse. Il est incarcéré pour violence conjugale depuis 6 mois en maison d'arrêt.

Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a trois enfants (3-7-11 ans) de la même mère dont il est séparé. Il a eu son premier enfant à 21 ans. Il n'a pas de parloirs. Il essaye de téléphoner à ses enfants

une fois par semaine ; Lettre : Enfants, régulièrement. Prison sans UVF. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

45. Thierry a 41 ans, d'origine française. Il était inactif. Son père était artisan et sa mère inactive. Il a quatre frères et sœurs. Il est incarcéré pour violence conjugale depuis 22 mois en centre de détention. Il est en détention pour la première fois. Il a 4 enfants (9-14 ans) et (3-7 ans) de deux mères différentes. Il est en instance de divorce et il reprend une relation avec la première mère des enfants. Il a eu son premier enfant à 27 ans. Il va reprendre les parloirs avec ses deux premiers enfants, ex-compagne, une fois par mois. Il ne téléphone pas. Il écrit à ses deux premiers enfants et son ex-compagne au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

46. Ludovic a 27 ans, d'origine française/sud-africaine. Il était commis de cuisine. Son père et sa mère étaient employés non qualifiés. Il a six frères et sœurs. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis 3 mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a un enfant (3 ans) et est engagé dans une nouvelle union. Il a eu son premier enfant à 24 ans. Il a des parloirs avec sa nouvelle compagne 3 fois par semaine. Il n'a pas d'autorisations pour téléphoner. Il écrit des courriers au moins une fois par semaine à sa compagne. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

47. Amed a 37 ans, d'origine marocaine. Il était employé. Son père était également employé. L'information n'a pas été renseignée pour sa mère. Il a quatre frères et sœurs. Il est incarcéré pour violence depuis trois ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a 4 enfants (6-8 ans) et (13-17 ans) de deux mères différentes. Il est séparé. Il a eu son premier enfant à 20 ans. Il n'a aucun parloir. Il téléphone à ses enfants tous les jours, son ex-compagne et sa sœur. Il écrit des lettres à ses enfants au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

48. Fabrice a 42 ans, d'origine française. Il est ingénieur automobile. Son père était autoentrepreneur et sa mère inactive. Il a deux frères. Il est incarcéré pour homicide involontaire depuis 14 ans en centre de détention. C'est sa première incarcération. Il a trois enfants (15 à 18 ans) de la même mère dont il est séparé. Il a eu son premier enfant à 24 ans. Sa dernière fille est née pendant son incarcération. Il a des parloirs avec ses enfants avec le relais parents-enfants une fois par mois. Il voit à la même fréquence de visite avec ses parents. Il a ses enfants tous les jours au téléphone, son ex-compagne et ses parents au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

49. Julien a 33, d'origine française. Il était cariste. Son père était cariste et sa mère inactive. Il a un frère. Il est incarcéré pour enlèvement et homicide involontaire depuis 2 ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il est père de deux enfants (4 mois et 7 ans) de deux mères différentes. Il est en couple avec la dernière. Il a eu son premier enfant à 26 ans. Son dernier enfant a été conçu pendant son incarcération. Il voit au parloir son premier enfant avec son père une fois tous les 15 jours et son deuxième enfant avec sa compagne une fois par semaine. Il appelle sa fille, son ex-compagne, sa compagne, son père plusieurs fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

50. Claude a 40 ans, d'origine française. Il était peintre. Son père était mécanicien et sa mère dans la vente. Il a un frère. Il est incarcéré pour violence conjugale depuis un an en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 5 enfants (1 à 16 ans) de la même mère avec qui il est toujours en couple. Il a eu son premier enfant à 24 ans. Il n'a pas de visite aux parloirs. Il téléphone à sa compagne, ses enfants et ses parents plusieurs fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

51. Thomas a 30, d'origine française. Il était inactif. Il n'a pas connu son père et sa mère était manutentionnaire. Il a quatre frères et deux sœurs. Il est incarcéré pour homicide involontaire et séquestration depuis quatre ans en centre de détention. C'est sa première incarcération. Il est père de deux enfants (3 mois et 4 ans) avec une mère dont il est marié. Il a eu ses deux enfants pendant l'incarcération. Il est devenu père à 26 ans. Il voit au parloir ses enfants, sa compagne et ses deux beau-enfants au moins une fois par semaine par roulement. Il les appelle tous les jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

52. Sébastien a 34 ans d'origine française. Il était mécanicien. Son père était bucheron et il n'a pas connu sa mère. Il a neuf frères et sœurs. Il est incarcéré pour violence depuis un an en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 4 enfants (5 mois à 9 ans) avec une mère dont il est encore en couple. Il a eu au moins un enfant né pendant sa détention. Il a eu son premier enfant à 25 ans. Il voit au parloir ses enfants et sa compagne au moins une fois par semaine. Il les appelle également tous les jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

53. Sylvain a 37 ans, d'origine française. Il était ambulancier. Son père était maçon et sa mère serveuse. Il a neuf frères et sœurs. Il est incarcéré pour escroquerie depuis un an et demi en centre de détention. C'est sa première incarcération. Il a 5 enfants (2 à 20 ans) de deux mères différentes.

Il est dans une nouvelle union. Il voit au parloir sa compagne toutes les semaines et quatre enfants avec son ex-compagne deux fois par mois. Il a aussi des visites de certains frères et sœurs. Il a des contacts téléphoniques quotidiens avec les mêmes personnes. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

54. Grégory a 45 ans, d'origine française. Il était cariste. Son père était cuiseur et sa mère inactive. Il a quatre frères et deux sœurs. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis deux ans et demi en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 2 enfants (17 ans et 20 ans) avec une mère dont il est séparé. Il est devenu père à 26 ans. Il a des visites de ses fils avec son ex-beau-frère (du côté de son ex-compagne) et son ex, au moins une fois par mois. Il appelle ses fils et son ex-compagne au moins une fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

55. Jérôme a 28 ans, d'origine française. Il était fossoyeur. Son père était inactif, il a fait beaucoup de prison. L'information n'est pas renseignée pour sa mère. Il a trois frères et deux sœurs. Il est incarcéré pour vol depuis quatre ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 2 enfants (9 ans et 10 ans) avec une mère. Il est dans une nouvelle union. Il est devenu père à 18 ans. Il a des visites de sa compagne, une sœur et son père au moins une fois par semaine. Il appelle les mêmes personnes ainsi qu'un oncle et une tante au moins plusieurs fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

56. Maël a 28 ans, d'origine guyanaise/haïtienne. Il était producteur de musique. Son père était maçon et sa mère agente d'entretien. Il a sept frères et sœurs. Il est incarcéré pour trafic de stupéfiants depuis un an en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 3 enfants (1 an et demi – 4 et 9 ans) de deux mères différentes. Il est avec la seconde mère. Il est devenu père à 19 ans. Il a des visites de sa compagne, sa mère et son frère une fois par mois. Il appelle les mêmes personnes ainsi que son père, ses enfants et son ex-compagne plusieurs fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

57. Raymond a 43 ans, d'origine française (gens du voyage). Il était inactif. Son père et sa mère étaient forains. Il a 11 demi-frères et sœurs. Il est incarcéré pour vol et destruction de bien depuis deux ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 11 enfants (dont deux non biologiques) (2 ans à 21 ans) de quatre mères différentes. Il est séparé. Il est devenu père à 23 ans. Plusieurs enfants sont nés pendant une incarcération. Il a des visites de la première mère et son compagnon ainsi que sa première fille biologique une fois par mois. Il les appelle tous les jours. Il écrit des lettres à sa fille tous les jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

58. Léo a 39 ans, d'origine algérienne (gens du voyage). Il était inactif. Son père était autoentrepreneur et sa mère inactive. Il est incarcéré pour séquestration/enlèvement depuis cinq ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 3 enfants (19-21 et 23 ans) de deux mères différentes. Il est séparé. Il est devenu père à 14 ans. Plusieurs enfants sont nés pendant une incarcération. Il n'a pas de visite et il appelle irrégulièrement ses parents, ses enfants et ses amis. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

59. Louis a 55 ans, d'origine française. Il était cadre d'entreprise. Son père et sa mère étaient professeur.es et animateur.es sportifs. Il est incarcéré pour viol depuis trois ans en centre de détention. C'est sa première incarcération. Il a 4 enfants (4 à 31 ans) de deux mères différentes. Il est séparé. Il est devenu père à 24 ans. Il n'a pas de visite, mais appelle ses enfants, sa première compagne et ses parents au moins une fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

60. Juan a 35 ans, d'origine française (gitan). Il était maçon et dans la démolition. Son père était également maçon et sa mère inactive. Il a deux frères et une sœur. Il est incarcéré pour violence conjugale depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 5 enfants (1 à 10 ans) de trois mères différentes. Il est séparé. Il est devenu père à 24 ans. Plusieurs enfants sont nés pendant une incarcération. Il a des visites de sa mère, son frère et un ami tous les quinze jours. Il appelle les mêmes personnes et sa sœur une fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

61. Clément a 35 ans, d'origine française. Il était cariste. Son père était surveillant pénitentiaire et sa mère caissière puis assistante maternelle. Il a un frère. Il est incarcéré pour violence depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 5 enfants (1 à 10 ans) d'une seule mère dont il est séparé. Il est devenu père à 25 ans. Plusieurs enfants sont nés pendant une incarcération. Il a des visites de ses trois premiers enfants et son ex-compagne une fois par semaine. Il appelle les mêmes personnes au moins une fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

62. Joseph a 33 ans, d'origine française (gens du voyage). Il était peintre et dans les espaces verts. Son père exerçait la même profession. Sa mère était absente. Il a quatre frères et quatre sœurs. Il est incarcéré pour violence depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 4 enfants (4 à 12 ans) avec deux mères. Il est séparé. Il est devenu père à 21 ans. Plusieurs

enfants sont nés pendant une incarcération. Il a des visites de ses frères et sœurs une fois par semaine. Il appelle les mêmes personnes ainsi que ses parents, amis plusieurs fois par semaine. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

63. Emmeric a 47 ans, d'origine française. Il était inactif. Son père et sa mère étaient absents. Il a vécu chez ses grands-parents. Il a un frère. Il est incarcéré pour violence depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 2 enfants (19 ans et non-renseigné) avec deux mères. Il est dans une nouvelle union. Il est devenu père à 28 ans. Il a des visites de son frère et sa compagne une fois par semaine. Il appelle sa compagne tous les jours. Il écrit des lettres à sa compagne tous les deux jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

64. Nelson a 23 ans, d'origine française (gens du voyage). Il était préparateur de commande. Son père était ferrailleur et sa mère inactive. Il a cinq sœurs. Il est incarcéré pour violence depuis sept mois en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a 1 enfant (1 an) avec une mère. Il est dans une nouvelle union. Il est devenu père à 22 ans. Il a des visites de sa mère et de trois de ses sœurs au moins une fois par semaine. Il appelle ses parents plusieurs fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

65. Nathan a 22 ans, d'origine française. Il était inactif. Son père était routier (il est décédé à ses six ans) et sa mère a été peu présente. Il a été élevé par sa grand-mère. Il a un demi-frère. Il est incarcéré pour vol et violence depuis deux ans en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 2 enfants (2 et 3 ans) d'une seule mère avec qui il est toujours en couple. Il est devenu père à 19 ans. Il a des visites de sa grand-mère, sa compagne et ses enfants une fois par semaine. Il appelle les mêmes personnes ainsi que son demi-frère tous les jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

66. Matthis a 31 ans, d'origine guadeloupéenne. Il était magasinier. Son père était vendeur et sa mère a été infirmière. Il a trois frères. Il est incarcéré pour violence conjugale depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour le même motif. Il a 1 enfant (4 ans). Il est dans une nouvelle union. Il est devenu père à 27 ans. Il n'a ni visites ni contact téléphonique. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

67. Evans a 41 ans, d'origine française. Il était préparateur de commande. Son père était agent d'entretien et sa mère restauratrice. Il a un frère et une demi-sœur. Il est incarcéré pour violence depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour un autre motif. Il a 1 enfant (10

ans). Il est séparé de la mère. Il est devenu père à 31 ans. Il a des visites de sa mère une fois par mois et il l'appelle tous les jours. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

68. Raphaël a 42 ans, d'origine française. L'unique entretien mené n'a pas permis d'avoir les informations concernant les professions, les visites et les contacts téléphoniques. Il est incarcéré pour violence conjugale depuis un an et demi en maison d'arrêt. C'est sa première incarcération. Il a 2 enfants (3 et 4 ans) de la mère dont il est séparé. Il est devenu père à 38 ans.

69. Emmanuel a 44 ans, d'origine française. Il était dans la restauration et les espaces verts. Son père était cuisinier et sa mère inactive. Il a un frère et une sœur. Il est incarcéré pour violence depuis un an et demi en maison d'arrêt. Il a déjà été incarcéré pour ce motif. Il a 1 enfant (2 ans). Il est séparé de la mère. Il est devenu père à 42 ans. Il n'a pas de visites. Il appelle sa mère et sa sœur au moins une fois par semaine. Sa famille habite à moins de 50 km de la prison.

70. Daoud a 63 ans, d'origine française et marocaine. Il était prospecteur et les espaces verts. Son père était fondateur (il est décédé dans son enfance) et sa mère inactive. Il a un frère et deux sœurs. Il est incarcéré pour recel depuis huit ans en centre de détention. Il a déjà été incarcéré pour ce motif. Il a 4 enfants (9 à 43 ans) de trois mères différentes. Il est séparé. Il est devenu père à 20 ans. Il n'a pas de visites. Il appelle ses enfants et l'une de ses ex-compagnes, sa mère et son frère tous les jours. Sa famille habite à plus de 50 km de la prison.

Annexe 5 - Tableau récapitulatif des types de paternité en prison

	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource
Effectif (N=70)	31	10	14	15
Âge médian	32,0	41,0	39,0	34,0
Situation conjugale avec la mère de l'enfant	12 mariés/ concubins	2 mariés/ concubins	5 mariés/ concubins	7 mariés/ concubins
	19 séparés/ divorcés	8 séparés/ divorcés	4 séparés/ divorcés	8 séparés/ divorcés
Origine des parents	11 France métropolitaine	6 France métropolitaine	9 France métropolitaine	9 France métropolitaine
	20 Hors France métropolitaine	4 Hors France métropolitaine	4 Hors France métropolitaine	6 Hors France métropolitaine
Âge médian au premier enfant	22,5	32,5	29,0	24,0
Situation d'incarcération	22 MA	6 MA	10 MA	2 MA
	9 CD	4CD	2 CD	13 CD
Motifs d'incarcération	21 pour des délits : trafic de stupéfiants, conduite sans permis ou alcool au volant, vol, escroquerie/ recel 2 braquages 3 homicides 5 violences, violence conjugale, séquestration	4 pour délits : trafic de stupéfiants, conduite sans permis ou alcool au volant, vol, escroquerie/ recel 4 pour violence, violence conjugale, viol, 2 non renseignés	4 pour des délits : vol, trafic de stupéfiants 4 mœurs et crime, 4 violences, violence conjugale	6 pour des délits : trafic de stupéfiants, escroquerie 6 viol et crime, 2 violences, violence conjugale, 1 non- renseigné

Temps d'incarcération (mois)	24,0	19,5	17,5	33,0
---	------	------	------	------

Annexe 6 - Statistiques descriptives des quatre types de paternité

Dans les quatre derniers chapitres du manuscrit, j'ai analysé sociologiquement chacun des types de paternité. Les répondants ont été caractérisés par un certain nombre d'informations, présentées dans l'introduction de la seconde partie, qui ont donné lieu à la construction de variables sur lesquelles je présente ici quelques statistiques descriptives. Pour chaque variable, un ou deux résultats saillants sont présentés. Compte tenu du petit nombre d'individus interrogés, il ne s'agit pas de tirer des conclusions définitives, mais plutôt de confirmer les analyses des types ou de montrer des résultats inattendus et d'en proposer une interprétation. Les tableaux décrivant les caractéristiques sociodémographiques des détenus sont d'abord présentés, puis ceux concernant leur situation familiale et finalement ce qui touche plus précisément à la paternité en prison.

Les tableaux décrivant la répartition des détenus des quatre types sont disposés en colonne, une colonne « Ensemble » regroupant l'ensemble des répondants. Pour chaque variable descriptive, la répartition en pourcentage est présentée, ainsi que le χ^2 du tableau croisé et la proportion p d'un test d'indépendance (quand p est inférieur à 0,05, on peut considérer que la répartition des types selon la variable du tableau est éloignée d'une répartition au hasard, au sens où le résultat trouvé a une probabilité inférieure à 5 % (une chance sur vingt) de se produire du simple fait du hasard. Ce seuil de significativité ne doit cependant pas être pris au pied de la lettre, compte tenu de la procédure de codage a posteriori à partir des entretiens. À l'inverse quand p est proche de 1, les types sont peu différenciés par la variable considérée et les répartitions sont proches. Les résultats les plus importants sont soulignés en gras s'ils pointent une modalité d'une variable fréquente pour un type, et en italiques gras s'ils pointent une modalité rare.

Caractéristiques sociodémographiques

Je m'intéresse tout d'abord aux caractéristiques générales des hommes rencontrés, en décrivant leur âge, l'origine de leurs parents, leur profession et le type d'habitation occupée.

Âge, origine, position sociale et type d'habitation

Les hommes classés dans la *paternité marginale* se caractérisent par leur jeune âge au moment de l'incarcération : 43 % d'entre eux ont moins de trente ans. Leurs parents sont majoritairement nés hors de France métropolitaine (61 %). Ils sont employés ou ouvriers non qualifiés (32 %), et souvent éloignés de l'emploi en ayant connu de longues périodes d'inactivité (52 %). Leur père est souvent inactif (35 %), employé ou ouvrier non qualifié (39 %). Quant à leur mère, elle est majoritairement inactive ou sans profession indiquée (77 %). Concernant leur situation

d'hébergement, ils se divisent en deux catégories : dans 42 % des cas, ils sont en précarité ou mobilité résidentielle et 39 % d'entre eux ne m'ont pas indiqué cette information, ce qui peut également laisser supposer des difficultés de logement. Peu d'entre eux décrivent une période où ils étaient eux-mêmes locataires ou propriétaires.

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* sont âgés au moment de l'incarcération : 61 % ont plus de 41 ans. Ils se répartissent également entre employés et ouvriers non qualifiés (40 %) et employés et ouvriers qualifiés (40 %). Leur père est employé ou ouvrier non qualifié (60 %) tandis que leur mère est inactive ou sans profession indiquée (60 %). Leurs parents sont le plus souvent issus de France métropolitaine (60 %). La plupart (60 %) ont été locataires d'un appartement, d'une maison ou propriétaire d'une maison. Ce sont les seuls à avoir évoqué des difficultés de crédit liées à un fort endettement. Cela a pu avoir des effets sur leur instabilité parentale et conjugale.

Dans la *paternité brisée*, les hommes sont également âgés au moment de l'incarcération, ils sont âgés de 31-40 ans (43 %) et 41-50 ans (43 %). Ils sont employés et ouvriers qualifiés (36 %), mais certains ont exercé des professions intermédiaires ou de cadre (14 %). Leur père est majoritairement inactif ou l'information n'a pas été indiquée (64 %), ce qui peut s'expliquer par les relations conflictuelles qu'ils ont entretenues avec ce dernier. La situation est semblable pour les mères (86 %). Comme pour le type précédent, ils sont majoritairement locataires ou propriétaires (64 %), et leurs parents sont nés majoritairement en France métropolitaine (64 %).

Enfin pour la *paternité ressource*, les hommes sont plutôt jeunes. Ils ont entre 31 et 40 ans. Leurs parents viennent également de France métropolitaine (53 %). Pratiquement, la moitié des hommes ont travaillé comme employé et ouvrier qualifié (47 %) et ils sont 13 % à avoir exercé un métier de cadre ou dans une profession intermédiaire. C'est dans la paternité ressource que les hommes ont le plus souvent été locataires ou propriétaires (73 %) et le plus rarement connu la précarité résidentielle. Leur père a surtout exercé en tant qu'employé et ouvrier qualifié, artisan ou dans une profession intermédiaire (53 %). Leur mère est moins souvent inactive que dans les autres types (53 %). Elle est également employée ou ouvrière non qualifiée (33 %). 64 % des hommes regroupés dans la *paternité suspendue* ont un père inactif ou dont la profession n'a pas été indiquée, ce qui peut s'expliquer à la lumière des relations conflictuelles ou inexistantes qu'ils décrivent dans les entretiens, en cohérence avec l'hypothèse d'un déclassement dans leur trajectoire.

Tableau 31. Classe d'âge par type (pourcentage en colonne)

Classe d'âge	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
22-25 ans	13	0	7	0	5
26-30 ans	29	0	7	20	13
31-40 ans	45	40	43	53	32
41-50 ans	6	30	43	20	14
51 ans et plus	6	30	0	7	6
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 21,985 p=0,038					

Tableau 32. Lieu de naissance des parents

Origine	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
France Métropolitaine	39	60	64	53	50
Hors France Métropolitaine	61	40	36	47	50
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 3,190 p=0,363					

Note : Cette répartition en deux catégories peu fines, souhaite davantage rendre compte des problématiques liées à la racisation. J'ai regroupé les détenus dont les parents (ou au moins un des deux) sont nés en Afrique Subsaharienne, au Maghreb, aux DOM-TOM et en Europe de l'Est.

Tableau 33. Profession

Profession	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Inactif ou non renseigné	52	20	21	13	33
Employé et ouvrier non qualifié	32	40	29	27	31
Employé et ouvrier qualifié, artisan	16	40	36	47	30
Profession intermédiaire/cadre	0	0	14	13	6
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 16,0333 p=0,067					

Note : les artisans et petits indépendants ont été regroupés avec les employés et ouvriers qualifiés

Tableau 34. Profession du père

Profession du père	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Inactif ou non renseigné	35	30	64	13	36
Employé et ouvrier non qualifiés	39	60	7	33	34
Employé et ouvrier qualifiés, artisan	26	10	29	53	30
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 14,760 p=0,022					

Note : les artisans et petits indépendants ont été regroupés avec les employés et ouvriers qualifiés

Tableau 35. Profession de la mère

Profession de la mère	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Inactif ou non renseigné	77	60	86	53	71
Employé et ouvrier non qualifiés	10	20	7	33	16
Employé et ouvrier qualifiés, artisan	13	20	7	13	13
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 6,635 p=0,356					

Note : les artisans et petits indépendants ont été regroupés avec les employés et ouvriers qualifiés

Tableau 36. Situation d'hébergement

Hébergement	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Locataire ou propriétaire	19	60	64	73	46
Précarité et mobilité résidentielle	42	10	36	7	29
Non-renseigné	39	30	0	20	26
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 20,529 p=0,002					

Note : on a regroupé l'ensemble des détenus ayant été locataires ou propriétaires d'un appartement ou d'une maison ; ils s'opposent à ceux qui décrivent une mobilité résidentielle caractérisée par le fait de vivre chez la famille élargie ou une précarité résidentielle qui correspond à des épisodes à la rue, en foyer, en caravane ou encore en cavale.

Type de délit, lieu de détention, durée d'incarcération

Les motifs d'incarcération, les incarcérations multiples et le lieu de détention différencient très fortement les types, au contraire de la durée de détention, pour laquelle les différences existent, mais sont moins marquées. Les hommes classés dans la *paternité marginale* sont incarcérés majoritairement pour des délits (81 %). Ils ont presque tous connu été incarcérés plusieurs fois. On les retrouve principalement en maison d'arrêt (68 %). Le temps d'incarcération au moment de l'entretien est variable. Ayant été plusieurs fois incarcérés, ils connaissent des peines de plus en plus longues.

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* sont également répartis entre les délits et les violences (50 %). La moitié d'entre eux sont incarcérés pour la première fois. On les retrouve un peu plus en maison d'arrêt (60 %). Ils se répartissent entre les courtes peines et les longues peines.

Dans la *paternité brisée*, les hommes sont très souvent incarcérés pour des violences (64 %). Plus de la moitié ont déjà été en prison, et 86 %, sont en maison d'arrêt. Ils ont davantage effectué de courtes peines au moment de l'entretien. Beaucoup n'ont pas encore été jugés, ce qui peut expliquer leur rapport à la détention et leur insécurité face à la peine : ils présentent plus que les autres leur incarcération comme une catastrophe.

Enfin pour la *paternité ressource*, les détenus sont principalement incarcérés pour des délits (40 %), mais un quart ont commis un homicide. À la différence des autres types, ils sont majoritairement en centre de détention (87 %) où ils effectuent de longues peines, en cohérence avec la gravité des motifs d'incarcération.

Tableau 37. Motif d'incarcération

Motif d'incarcération	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Délit	81	50	29	40	57
Homicide	6	0	7	27	10
Violence	13	50	64	33	33
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 20,389 p=0,002					

Note : La catégorie des « délits » regroupe les trafics de stupéfiants, la conduite sans permis ou l'alcool au volant, les vols, escroqueries et recels, ainsi que les braquages, qui sont pourtant des crimes, mais qui ont pu être commis par des personnes ayant déjà été incarcérées pour les autres délits cités ; de plus, ce motif d'incarcération concerne peu d'individus.

Note : La catégorie des « violences » regroupe les violences envers une personne extérieure à la famille, envers des biens, violences conjugales et les violences sexuelles. Les non-réponses ont été classées avec les violences, car j'ai supposé que le silence sur le motif d'incarcération a pu être lié à ce type de faits.

Tableau 38. Type d'établissement

Rang de l'incarcération	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Première incarcération	3	50	36	40	24
Plusieurs incarcérations	97	50	64	60	76
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 14,082 p=0,003					

Tableau 39. Rang de l'incarcération

Type d'établissement	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Maison d'arrêt	68	60	86	13	59
Centre de détention	32	40	14	87	41
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 17,984 p=0,0004					

Tableau 40. Durée de l'incarcération en cours

Durée d'incarcération	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Moins d'un an	23	20	36	13	23
1-2 ans	26	30	21	20	24
2-3 ans	19	20	29	47	27
4 ans et plus	32	30	14	20	26
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 6,456 p=0,694					

Situation familiale et conjugale

Dans cette seconde partie, j'analyserai dans un premier temps la situation conjugale des détenus, le nombre de mères avec qui ils ont eu des enfants et leur désir de paternité, puis dans un

second temps, je m'intéresserai davantage aux données qui concernent les enfants : l'âge à la naissance du premier enfant, le nombre d'enfants et leur âge au moment des entretiens.

Situation conjugale et désir d'enfant

C'est surtout par les déclarations quant à la planification ou le désir des naissances que les types se distinguent. La majorité des détenus étaient séparés de la mère au moment de l'entretien (61 %). Les deux tiers des détenus ont eu des enfants d'une seule femme.

Les hommes classés dans la *paternité marginale* sont davantage séparés qu'en couple au moment de l'enquête (61 %). Ce sont eux qui ont eu des enfants avec le plus de femmes : 23 % ont des enfants avec au moins trois femmes différentes ; la majorité des hommes sont devenus pères par accident pour le premier comme pour le dernier enfant (87 %). Ces résultats confortent l'analyse faite sur la paternité marginale quant à la répétition de relations conjugales ou sexuelles qui mènent à des paternités non anticipées.

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* sont également très souvent séparés (70 %). Ils ont généralement eu un enfant avec une seule mère (70 %). Comme pour le type précédent, ils sont le plus souvent devenus pères par accident (70 %).

Pour la *paternité brisée*, les hommes sont généralement séparés (64 %) et ils ont majoritairement eu un enfant avec une seule mère (79 %). À l'inverse des deux autres types, ils disent avoir souhaité et prévu de devenir pères (71 %) et encore davantage pour le dernier enfant (79 %).

Enfin pour la *paternité ressource*, les détenus sont davantage en couple, sans que la fréquence de cette situation n'atteigne la moitié (47 %). Ils ont eu des enfants avec deux ou trois mères différentes (27 % et 13 %). Un peu plus de la moitié d'entre eux ont désiré avoir leur premier et dernier enfant (53 %). Ces hommes ont pu connaître une première paternité dans leur jeunesse, avant de se remettre en couple dans des relations plus durables.

Tableau 41. Relation conjugale avec la mère au moment de l'entretien

Relation conjugale	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Marié, concubin	39	30	36	47	39
Divorcé, séparé	61	70	64	53	61
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 0,773 p=0,856					

Note : divorcé, séparé : y compris dans une nouvelle union sans enfants.

Tableau 42. Nombre de mères des enfants

Nombre de mères	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Une	65	70	79	60	67
Deux	13	30	14	27	19
Trois ou plus	23	0	7	13	14
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 5,769 p=0,450					

Tableau 43. Désir du premier enfant

Désir du premier enfant	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Oui	13	30	71	53	36
Non	87	70	29	47	64
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 16,974 p=0,0007					

Tableau 44. Désir du dernier enfant

Désir du dernier enfant	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Oui	13	30	79	53	37
Non	87	70	21	47	63
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 19,9962 p=0,0002					

Âge au premier enfant, nombre et âge des enfants

Les hommes classés dans la *paternité marginale* se caractérisent par leur jeune âge au premier enfant : 74 % avaient moins de 25 ans, et même 35 % avant 20 ans. Leur premier enfant est donc plus souvent âgé que pour les autres types. Un peu moins de la moitié ont des enfants âgés entre 10 et 17 ans (47 %). Ils ont eu d'autres enfants : la moitié en ont deux (42 %), d'autre en ont eu trois (19 %) ou quatre (29 %), et le dernier est très jeune : souvent moins de 4 ans (68 %).

Les hommes regroupés dans la *paternité suspendue* sont majoritairement devenus pères à plus de 30 ans (70 %), et ils ont souvent un seul enfant (60 %). Pour la moitié, le premier enfant a entre 10 et 17 ans, mais les âges sont variés. Peu ont un enfant jeune au moment des entretiens (20 %).

Les hommes classés dans la *paternité brisée*, ont eu, eux aussi, leur premier enfant tard : la moitié après trente ans, mais pour eux la naissance est déclarée comme ayant été désirée. Presque la moitié ont un seul enfant (43 %) et moins de 30 % en ont trois ou davantage. Ils sont cependant plus nombreux que dans la paternité suspendue à avoir un enfant de moins de 5 ans (57 %).

Enfin pour la *paternité ressource*, les hommes sont devenus père à des âges variés. Ils ont beaucoup d'enfants : 33 % en ont 4 ou davantage, et le dernier a le plus souvent moins de 5 ans (67 %). Comme pour la paternité marginale, la paternité ressource associe descendance nombreuse, recomposition familiale (enfants de plusieurs femmes) et jeune âge du dernier enfant.

Tableau 45. Âge à la naissance du premier enfant

Âge au premier enfant	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
15-19 ans	35	0	0	20	20
20-24 ans	39	0	29	33	30
25-29 ans	19	30	21	33	24
30 ans et +	6	70	50	13	26
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 29,568 p=0,0005					

Tableau 46. Âge du premier enfant

Âge du premier enfant	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
0-4 ans	19	20	43	13	23
5-9 ans	26	0	29	40	26
10-17 ans	42	50	21	20	34
18 ans et +	13	30	7	27	17
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 12,770 p=0,173					

Tableau 47. Classe d'âge du dernier enfant

Classe d'âge du dernier enfant	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
0-4 ans	68	20	57	67	59
5-9 ans	23	30	29	20	24
10-17 ans	6	30	7	13	11
18 ans et +	3	20	7	0	6
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 12,326 p=0,196					

Tableau 48. Nombre d'enfants

Nombre d'enfants	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
1 enfant	10	60	43	13	24
2 enfants	42	10	36	40	36
3 enfants	19	10	14	13	16
4 enfants et +	29	20	7	33	24
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi ² : 16,074 p=0,065					

Tableau 49. Nombre de mères dans le cas où il y a au moins deux enfants

Nombre de mères (si deux enfants et plus)	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
1 mère	61	25	63	54	57
2 mères	14	75	25	31	25
3 mères et plus	25	0	13	15	19
Effectif (100=)	28	4	8	13	53

Tableau 50. Désir du premier enfant et âge au premier enfant

Désir du premier enfant	Âge au premier enfant	Type				
		Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Oui	15-19 ans	0	0	0	7	1
	20-24 ans	10	0	14	7	9
	25-29 ans	3	10	21	27	13
	30 ans et +	0	20	36	13	13
Non	15-19 ans	35	0	0	13	19
	20-24 ans	29	0	14	27	21
	25-29 ans	16	20	0	7	11
	30 ans et +	6	50	14	0	13
Effectif (100=)		31	10	14	15	70
Khi ² : 50.33 p= 0.000						

Malgré la faible taille de l'échantillon, on voit que l'âge au premier enfant n'est pas toujours corrélé avec le désir d'enfant. J'avais fait l'hypothèse que plus les hommes étaient âgés et plus ils auraient tendance à déclarer un désir d'enfant. Pour la *paternité marginale*, beaucoup de premiers enfants sont déclarés comme non désirés, et cela est vrai à tout âge. Au contraire, pour la *paternité suspendue*, ils deviennent pères plus tardivement et pour autant ils n'ont pas davantage désiré devenir pères. À l'inverse, pour la *paternité brisée*, quel que soit leur âge, ils ont souhaité l'être. Pour la *paternité ressource*, les résultats sont plus hétérogènes. La forte association entre âge à la naissance du premier enfant et désir de cet enfant caractérise les types de paternité, mais au sein des catégories de pères définies par les types, l'association disparaît.

Paternité en prison

Les conditions de la paternité en prison varient avec la situation familiale et conjugale des détenus, mais surtout avec les contraintes de la détention. Les modalités concrètes se déclinent en visites et contacts, notamment téléphoniques, avec les enfants et la famille. La moitié des pères ont vu leurs enfants au cours des six derniers mois, avec des différences marquées très selon le type. La moitié des hommes classés dans la *paternité marginale* ont vu leurs enfants depuis l'incarcération ; c'est plus rare pour la *paternité suspendue* (20 %) et *brisée* (29 %), tandis que pour la *paternité ressource*, la grande majorité des détenus (87 %) ont eu des visites de leurs enfants. Peu de différences apparaissent quand on centre l'analyse sur le premier ou le dernier enfant, la compagne actuelle ou les anciennes compagnes.

Visites et contact avec les enfants et la famille

Les hommes classés dans la *paternité marginale* ont vu pour un peu moins de la moitié leurs enfants au cours des six derniers mois. La fréquence des visites au parloir est variable, mais pas plus fréquente que pour les autres types. Lorsque les détenus ont des visites avec leurs enfants, c'est la compagne actuelle qui les emmène (32 %). Dans un quart des cas, lorsqu'ils ne voient pas leurs enfants au parloir, ils ont des visites de leur compagne ou d'autres membres de la famille (25 %) et pour un autre quart ils n'ont pas du tout de visites. Ils sont moins de la moitié à avoir des contacts avec la/les mère(s) des enfants.

Pour la *paternité suspendue*, la majorité des hommes n'ont aucune visite au parloir (70 %). Ils ont pu voir leurs enfants avant l'enquête, mais ces visites se sont souvent interrompues. Ils sont un peu plus d'un quart à avoir encore des contacts avec la/les mères des enfants (30 %), et seuls 20 % ont vu leur enfant depuis l'incarcération.

Concernant la *paternité brisée*, les détenus ont également peu de visites de leurs enfants pendant l'incarcération (29 %), mais ils ont plus souvent des visites au parloir hebdomadaires (43 %). Certains n'ont aucune visite (36 %), quand d'autres continuent à voir leur nouvelle compagne ou des membres de la famille élargie, mais sans leurs enfants. Ils sont moins de la moitié à n'avoir aucun dialogue avec la/les mère(s) des enfants (43 %).

Enfin, ceux regroupés dans la *paternité ressource* ont généralement vu au moins une fois leurs enfants en prison (87 %). Il est fréquent qu'ils voient le premier et le dernier enfant (67 %). Leurs enfants sont amenés par la compagne (40 %) ou des proches, l'ex-compagne ou le relais enfants parents (REP). Près de la moitié ont des visites hebdomadaires (47 %) ; tous ont des contacts avec une compagne, actuelle ou passée, et les enfants sont présents lors de la plupart des visites.

Tableau 51. Visite au moins une fois des enfants sur l'incarcération

Visite des enfants	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Oui	52	20	29	87	50
Non	48	80	71	13	50
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 14,270 p=0,003					

Tableau 52. Rencontre avec le premier enfant dans les six derniers mois

Rencontre avec le premier enfant	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Oui	48	40	29	73	49
Non	52	60	71	27	51
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 6,218 p=0,102					

Note : L'enfant a pu être vu au parloir, avant la mise en détention [selon la longueur de la peine] ou pendant une permission de sortir.

Tableau 53. Rencontre avec le dernier enfant dans les six derniers mois

Rencontre avec le dernier enfant	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Oui	48	20	29	87	49
Non	52	80	71	13	51
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 14,225 p=0,003					

Tableau 54. Rencontre avec les enfants selon le rang de naissance

Rencontre avec les enfants	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Vu les deux enfants	46	25	38	62	43
Vu le premier	4	50	0	7	15
Vu le dernier	4	0	0	23	7
Aucun des deux	48	25	63	8	36
Effectif (100=)	28	4	8	13	53
Khi² : 22.6786 p=0,007					

Note : Ce tableau ne prend en compte que les détenus qui ont au moins deux enfants.

Tableau 55. Personnes qui viennent au parler

Parloir	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Enfants et compagne	32	0	29	40	30
Enfants avec ex-compagne, parents ou tiers (REP)	16	20	0	40	27
Compagne, nouvelle union	19	0	21	7	7
Autres (famille élargie, ami.es)	6	10	14	0	13
Aucun parloir	26	70	36	13	23
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 22,102 p= 0,036					

Note : les modalités sont hiérarchisées. Les visites des enfants supplantent les autres : même si certains hommes ont conjointement des visites de leur compagne avec les enfants et d'un parent, seule la première catégorie apparait. REP : relais enfants parents.

Tableau 56. Fréquence des parloirs

Fréquence des visites au parloir	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Au moins une fois par semaine	32	0	43	47	33
Moins souvent	42	40	21	40	37
Aucun	26	60	36	13	30
Effectif (100=)	31	10	14	15	70
Khi² : 10,487 p=0,106					

Note : moins souvent : Au moins une fois par mois, moins d'une fois par mois et non-réponse

Tableau 57. Dialogue avec les mères dans les six derniers mois

Dialogue avec les mères	Type				Ensemble
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	
Dialogue avec les deux mères	48	30	43	67	49
Dialogue avec la première	3	10	7	13	7
Dialogue avec la dernière	3	10	7	20	9
Aucun dialogue	45	50	43	0	36
Effectif [100=]	31	10	14	15	70
Khi² : 13,680 p= 0,134					

Note : Ce tableau prend en compte la situation de tous les pères. Nous avons essayé de faire un tableau uniquement sur les hommes qui avait deux enfants avec au moins deux mères, mais l'échantillon était de 23 et les résultats peu probants.

Téléphone avec les enfants et avec la famille

L'usage du téléphone varie selon l'âge des enfants. On retrouve cependant une certaine cohérence avec les visites au parloir.

Les hommes classés dans la *paternité marginale* sont un peu plus d'un quart à n'avoir aucun contact téléphonique (29 %). Ils appellent davantage les enfants de leur compagne actuelle.

Beaucoup de ceux qui sont regroupés dans la *paternité suspendue* n'ont aucun contact avec leur famille (40 %). Quand ils ont des contacts avec un enfant, c'est le plus souvent avec un enfant issu d'une précédente union (30 %).

Pour la *paternité brisée*, les détenus ont surtout des contacts avec les enfants quand ils sont en couple (36 %), mais de manière peu fréquente. Quand ils n'ont pas de relations avec leurs enfants, ils sont tout de même un peu moins d'un quart à échanger avec la famille élargie (21 %).

Enfin pour la *paternité ressource*, les pères ont pour la majorité des contacts avec leurs enfants, qu'ils soient issus de leur union actuelle (40 %) ou de l'ancienne (47 %). Les appels sont fréquents : pour la moitié au moins une fois par semaine.

Tableau 58. Personnes appelées pendant l'incarcération

Téléphone	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Enfants et compagnes	26	20	36	40	30
Enfants d'une précédente union	19	30	21	47	27
Nouvelle compagne	13	0	7	0	7
Autres [famille élargie, ami.es]	13	10	21	7	13
Aucun	29	40	14	7	23
Effectif [100=]	31	10	14	15	70
Khi² : 12,675 p=0,393					

Note : Tableau hiérarchique élaboré comme le tableau 25 sur les personnes qui viennent au parloir.

Tableau 59. Fréquence des appels téléphoniques

Fréquence téléphone	Type				
	Paternité marginale	Paternité suspendue	Paternité brisée	Paternité ressource	Ensemble
Au moins une fois par semaine	35	20	14	47	31
Moins souvent	23	20	64	40	34
Aucun	42	60	21	13	34
Effectif [100=]	31	10	14	15	70
Khi² : 13,700 p=0,033					

Note : moins souvent : Au moins une fois par mois, moins d'une fois par mois et non-réponse

Les statistiques descriptives confirment le plus souvent les spécificités mises en avant pour chaque type. Elles viennent confirmer les dimensions et variables choisies pour la typologie des paternités (tableau 5) présentées dans l'introduction de la seconde partie de ce manuscrit. On constate qu'effectivement certains hommes deviennent pères très jeunes quand d'autres connaissent des paternités tardives. Certains ont souhaité ou désiré l'enfant né tandis que d'autres n'ont jamais préparé et énoncé la volonté de devenir père. De même, certains ont des visites quand d'autres n'en ont pas. Les différences marquées entre types légitiment la classification utilisée et la nuancent sur certains points. La *paternité marginale*, situation la plus fréquente, s'oppose sur de nombreux aspects aux trois autres types : origine sociale très modeste, précarité résidentielle, naissances non prévues

et non désirées, premier enfant très jeune, enfants de plusieurs mères, incarcération pour des délits sans relation avec leur paternité, nombreuses incarcérations la caractérisent. Les autres types se distinguent par certains traits très spécifiques : paternité tardive et absence de visites pour la *paternité suspendue*, enfants déclarés comme désirés et incarcération récente pour la *paternité brisée*, dernier enfant jeune et nombreuses visites pour la *paternité ressource*.

D'autres caractéristiques, par contre, ne diffèrent guère d'un type d'un autre ; c'est le cas de variables qui décrivent un moment dans la trajectoire qui peut provenir de différentes histoires : situation de couple, âge du premier enfant.

Annexe 7 - Données générales sur la population carcérale française (source de l'administration pénitentiaire)

Tableau 60 Effectifs des personnes écrouées au 1^{er} avril 2019⁹⁴⁵

Effectifs des personnes écrouées (détenues ou non hébergées)

Champ :	Métropole et Outre-Mer
Effectif au :	1er avril 2019
Source :	DAP - SDME - Me5

	Nombre de personnes écrouées détenues	Nombre de personnes écrouées non hébergées	Total
Métropole	66 714	11 412	78 126
Outre-Mer	5 114	647	5 761
Ensemble des établissements pénitentiaires	71 828	12 059	83 887

Tableau 61 Densité carcéral selon le type d'établissement⁹⁴⁶

Densité carcérale détaillée par type de place

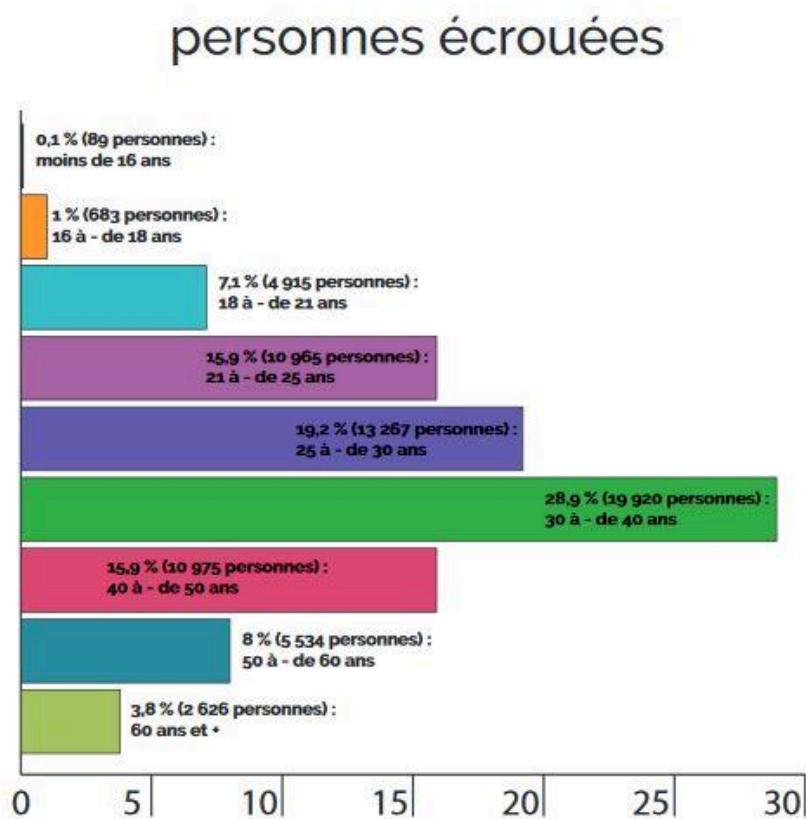
Type d'établissement	Densité (%) (*)
MA et qMA (hors places mineurs)	140%
CD et qCD	91%
MC et qMC	74%
CPA et qCPA	63%
CSL et qCSL	76%
EPM et qM	72%
CNE et qCNE	69%
Ensemble	118%

q = quartier, pour plus de détails voir tableau 11 page 17

⁹⁴⁵ Direction de l'Administration Pénitentiaire, *Statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France, avril 2019*, Paris, Ministère de la justice, 2019.

⁹⁴⁶ *Ibid.*

Figure 9 Âge des personnes écrouées au 1^{er} janvier 2018⁹⁴⁷



⁹⁴⁷ Direction de l'Administration Pénitentiaire, *Les chiffres clés de l'administration pénitentiaire au 1er janvier 2018*, op. cit.

Figure 10 Répartition des condamnées par peine et par infraction au 1^{er} janvier 2018⁹⁴⁸

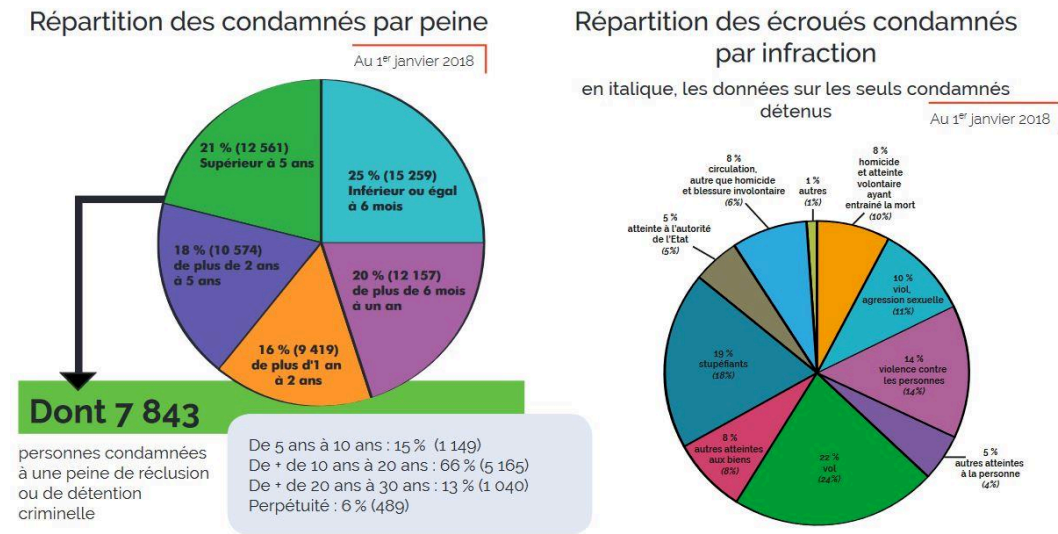
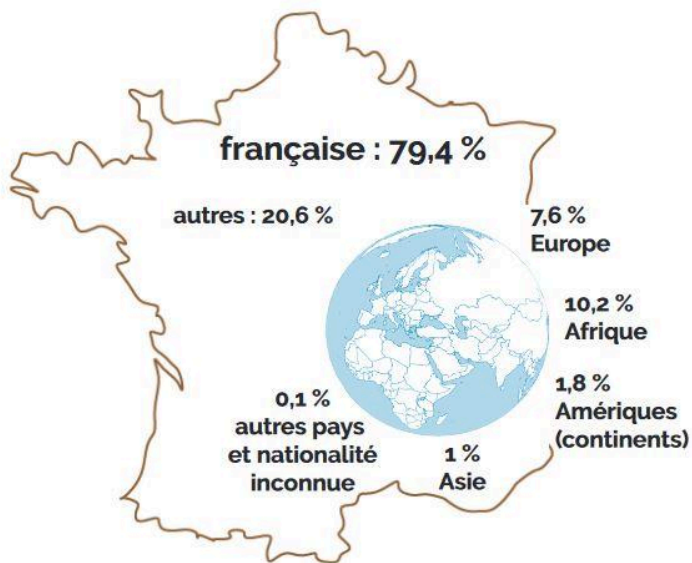


Figure 11 Répartition de la population carcérale par nationalité au 1^{er} janvier 2018⁹⁴⁹



⁹⁴⁸ Ibid.

⁹⁴⁹ Ibid.

Annexe 8 - Règlement intérieur des Unités de vie familiale

REGLEMENT INTERIEUR Des Unités de Vie Familiale

Les U.V.F. visent à permettre l'accompagnement ou le développement de projets familiaux en vue de la réinsertion des personnes détenues ; ils visent également à répondre aux besoins qu'ont les familles de préserver des liens avec les personnes incarcérées.

Les visites se déroulent dans des locaux spécialement aménagés sur le domaine pénitentiaire. Ces locaux, sont entièrement meublés.

La structure dénombre 4 U.V.F :

- 2 composées d'une chambre à coucher (2 couchages),
- 2 composées de deux chambres (4 couchages)

Elles disposent toutes d'un salon, d'une cuisine «kitchenette », d'une salle de bain avec W.C., ainsi que d'une terrasse. Un espace vert est situé à l'entrée.

L'un de ces appartements est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Il est garanti à toute personne concernée la possibilité à tout moment de sortir de l'unité en mettant fin à la visite.

I - CONDITIONS D'ACCES AUX UVF

1)- *Les bénéficiaires*

Les personnes détenues :

Peuvent demander un accès en UVF Les personnes détenues qui ne bénéficient pas de permission de sortir pour maintien des liens familiaux ou autre aménagement de peine leur garantissant le maintien des liens familiaux, qu'elles soient ou non dans les conditions légales pour en bénéficier.

Les visiteurs :

Peuvent accéder aux UVF :

. Les membres de la famille «proche » justifiant d'un lien de parenté juridiquement établi (conjoint, pacsé, enfants légitimes naturels ou adoptifs, père, mère, frères et sœurs...).

. Les membres de la famille «élargie » justifiant d'un lien de parenté juridiquement établi (cousins, cousines, oncles, tantes, grands-parents).

- Les personnes ne justifiant pas d'un lien de parenté juridiquement établi mais pour lesquelles un faisceau d'éléments permet d'attester d'un véritable et solide lien affectif avec la personne détenue dans le cadre d'un projet familial.

Les visiteurs devront être titulaires d'un permis de visite délivré dans les conditions des articles D403 et suivants du Code de Procédure Pénale.

Les personnes ne justifiant pas d'un lien de parenté juridiquement établi devront, en préalable à un accès aux UVF, avoir bénéficié de parloirs «classiques».

Les mineurs ne peuvent accéder aux UVF et y demeurer qu'en présence d'un adulte autre que la personne détenue et avec l'autorisation du ou des titulaires de l'exercice de l'autorité parentale et ou en application des décisions des juges des enfants.

La durée de la visite d'un mineur peut être modulée en fonction de son âge et de sa capacité à accepter les contraintes de l'uvf. Cette décision est prise par les titulaires de l'autorité parentale.

Les sorties anticipées et programmées des enfants mineurs ne peuvent avoir lieu qu'en horaire de journée.

2)- Modalités d'inscription

La demande d'accès aux UVF doit faire l'objet de 2 demandes écrites :

- celle de la personne détenue qui devra utiliser le formulaire prévu à cet effet.
- celle du (ou des) visiteur (s) qui devront adresser un courrier au Chef d'Etablissement à l'adresse suivante :



Cette double demande fait l'objet d'une instruction de la part d'un personnel de Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation.

L'instruction peut être effectuée que par un travailleur social de l'ALIP (antenne locale d'insertion et de probation).

A l'issue de cet entretien, chaque demandeur doit déclarer par écrit avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de l'UVF et s'engager à les respecter.

3)- *Décision*

La décision est prise par le Chef d'établissement au vu des éléments de l'instruction des demandes et après avis du SPIP, des directeurs de bâtiment, du Chef de détention et des personnels conviés à participer aux commissions d'attribution.

Cette décision est prise dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception de la demande de la personne détenue et de ses visiteurs, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations. Le chef d'établissement informe également le juge d'application des peines de la décision prise.

L'existence d'antécédents disciplinaires ne peut pas constituer à elle seule un critère de refus.

En application des dispositions de l'article R. 421.1 du code de justice administrative, la personne détenue dispose d'un délai de 2 mois à compter de la réception de la décision pour saisir la juridiction administrative d'un éventuel recours.

4)- *Durée et fréquence*

L'accès en UVF est possible du lundi au dimanche inclus.

Les personnes détenues ne sont autorisées à recevoir des visites en UVF qu'une fois par trimestre.

La durée peut varier de 6 h à 48 h (6 h, 24 h, 48 h). La première rencontre au sein de l'UVF ne peut excéder 6 heures.

Une fois par an, la durée peut être portée à 72 h.

Toutefois, l'accès, la fréquence et la durée des visites dépendent du nombre de personnes détenues bénéficiant de cette possibilité et de la disponibilité des locaux.

Il n'existe aucun principe d'automatisme d'accès aux UVF : chaque visite doit faire l'objet d'une nouvelle demande et est examinée selon les modalités définies précédemment.

5)- *Nombre de visiteurs*

Le nombre de personnes réunies dans l'appartement ne peut être supérieur à 4 personnes (personne détenue comprise). Il est prévu en supplément un couchage pour les enfants en bas âge, jusqu'à 3 ans.

Prise de rendez-vous

Dans un délai de 1 mois au minimum avant la visite prévue, les visiteurs devront prendre rendez-vous auprès du service UVF au numéro suivant :



Les réservations d'accès aux UVF sont faites les jours suivants :

Du lundi au vendredi de 9 à 11h et de 14 à 16h

II - DEROULEMENT DE LA VISITE

1)- Mesures de contrôle

Les personnes détenues et les visiteurs doivent se soumettre aux mesures de contrôle réglementaires prévues notamment par le Code de Procédure Pénale. Tout refus de se soumettre à l'une de ces mesures de sécurité entraînera l'annulation de la visite en UVF.

**Contrôle des personnes*

-La personne détenue

La personne détenue bénéficiant d'une visite aux UVF fait l'objet d'une fouille intégrale avant d'accéder au logement et à la fin de la visite avant de regagner la détention.

-Les visiteurs

Afin de faciliter les mesures de contrôle, les visiteurs doivent se présenter 1 heure avant l'heure de démarrage de la visite.

Tout retard entraîne l'annulation de la visite en UVF.

Après avoir produit une pièce d'identité, les visiteurs passent sous le portique de détection. Au besoin, il est fait usage du détecteur manuel.

Afin d'éviter toute difficulté, les visiteurs porteurs d'une « pile », de broches médicales, ou de tout autre équipement ou appareillage médical susceptible de déclencher l'alarme au portique fournissent un justificatif médical.

**Contrôle des locaux et objets*

-Les locaux et les équipements

Un état des lieux contradictoire est établi à l'entrée et à la sortie de l'UVF avec la personne détenue.

Cet état des lieux comprend l'inventaire des objets et équipements mis à disposition des occupants pour la durée du séjour.

La personne détenue est responsable du bon usage des locaux, des matériels et équipements mis à sa disposition dans l'UVF.

-Les objets

Seuls les objets strictement nécessaires au bon déroulement de la visite en UVF sont autorisés.

Un inventaire contradictoire des effets personnels est effectué tant par la personne détenue que par ses visiteurs.

L'Administration fournit le linge «de maison» (draps, serviettes, torchons...) et les produits d'entretien et d'hygiène (papier WC ...).

/pour la personne détenue :

Les personnes détenues sont autorisées à disposer de leurs effets vestimentaires et de leur nécessaire de toilette personnel.

L'introduction dans l'UVF d'objets autres que ceux strictement nécessaires à la durée du séjour est prohibée.

Le packaging de la personne détenue est contrôlé par les agents tant à l'entrée qu'à la sortie de l'UVF et en sa présence.

/pour les visiteurs :

L'ensemble des objets strictement nécessaires à la durée de la visite, doivent être contrôlables et compatibles avec les impératifs de sécurité.

Sont autorisés : les effets vestimentaires et le nécessaire de toilette personnel. (3 tenues de rechange maximum par personne, 1 déodorant à bille, 1 shampoing, 1 gel douche ou 1 savon, 1 dentifrice, brosse à dents, 2 pyjamas, 2 gants et 2 serviettes de toilette, 1 paire de chaussons, et une paire de chaussures).

Les médicaments ne sont acceptés que sous la réserve de production de l'ordonnance médicale datant de moins de 6 mois. Seule la quantité nécessaire à la visite sera autorisée. Les cigarettes sont autorisées sous forme de paquets non entamés ainsi que les briquets électroniques.

L'intégralité des bagages est contrôlée au moyen du tunnel rayons X.

2)- *Produits alimentaires*

Le principe établi :

La personne détenue accédant aux UVF doit avoir préalablement prévu les produits nécessaires à la confection des repas pour la durée de la visite.

Une cantine « UVF » a été instaurée à cet effet et comprend l'ensemble des produits qui peuvent être distribués selon les modalités fixées par le service UVF.

Les visiteurs ne sont pas autorisés à apporter des produits alimentaires dans l'UVF, à l'exception de produits nécessaires à la vie quotidienne, à l'alimentation et aux soins des jeunes enfants (lait en poudre, petits pots, lait de toilette, couches...) s'ils sont dans leur emballage d'origine, non entamés et en quantité strictement nécessaire à la durée du séjour.

A l'issue de la visite, aucun produit cédé pour l'UVF ne repartira en détention.

Les visiteurs pourront repartir avec le surplus éventuel des produits.

3)- *Mesures de surveillance*

-Modalités de surveillance

* Les contrôles de présence prévus par le Code de Procédure Pénale à l'Article D271 du C.P.P. sont effectués à l'égard de la personne détenue présente dans les unités le matin, le midi et le soir.

* De plus, des rondes sont prévues afin de s'assurer du bon déroulement de la visite. Les heures de ronde sont fixées par l'établissement et sont organisées selon les modalités suivantes :

- information préalable des occupants par liaison inter phonique
- invitation de l'ensemble des occupants à se présenter à l'initiative du surveillant à l'UVF.

- En dehors des contrôles de rondes annoncées, l'UVF n'est soumise qu'à un contrôle périphérique.

Modalités d'intervention

- Sur appel du visiteur ou du visité

Le personnel pénitentiaire intervient au sein de l'UVF en cas d'appel des visiteurs ou de la personne détenue.

Chaque logement est doté d'un interphone permettant une liaison phonique permanente avec un agent.

L'usage de l'interphone est strictement limité aux informations revêtant un caractère d'urgence (problème technique, problème médical grave, accident domestique).

Les interventions d'une nature médicale à destination du visité sont prises en charge financièrement par l'administration pénitentiaire, pour les visiteurs c'est à ceux ci de couvrir les frais médicaux notamment la venue éventuelle d'un médecin et les frais pharmaceutiques.

La personne détenue est responsable du bon usage de ce moyen de communication.

- Sur initiative pénitentiaire

En cas d'effraction des portes et des fenêtres qui donnent lieu au déclenchement d'une alarme dès la tentative d'effraction, en cas d'incident ou de suspicion d'incident, et en cas d'urgence justifiant de prendre toute mesure conservatoire appropriée, une opération de contrôle inopinée peut être décidée.

Dans ce cas, le surveillant ne peut pénétrer dans l'unité qu'après autorisation expresse du chef d'établissement ou fonctionnaire ayant reçu délégation.

4)- Fin de la visite :

⊗ Les horaires de sortie des UVF dépendent de la durée de la visite et sont indiqués lors de la notification de la décision.

Il n'y a pas de prolongation de la durée de l'UVF au-delà de l'horaire initialement fixé.

⊗ La personne détenue ou ses visiteurs peuvent mettre fin à la visite à tout moment.

⊗ En cas d'interruption d'une visite ou en cas d'absence injustifiée des visiteurs, la visite en UVF est comptabilisée.

• Le chef d'établissement ou le fonctionnaire ayant reçu délégation peut mettre fin à la visite s'il estime cette mesure nécessaire pour des raisons de sécurité générale des personnes ou de l'établissement.

A la fin de chaque visite, la personne détenue est tenue de remettre le local dans son état de propreté initial.

Les visiteurs quittent l'UVF en premier. Ils ne quittent néanmoins l'établissement qu'à l'issue des opérations de contrôle de la personne détenue et des locaux et qu'une fois que cette dernière a regagné la détention.

Ce délai d'attente peut aller jusqu'à 1 heure.

III- DISCIPLINE

. Pendant sa visite aux UVF, la personne détenue reste soumise au régime disciplinaire énoncé aux Articles D249 et suivants du Code de Procédure Pénale.

. Tout incident survenant dans le cadre de la visite en UVF fait l'objet d'un compte-rendu.

. Le non respect des dispositions du règlement intérieur UVF entraîne des mesures disciplinaires.

. Tout incident intervenant dans le cadre de l'UVF peut entraîner la privation de l'accès à l'UVF et donner lieu à un signalement aux autorités judiciaires. Les détériorations constatées peuvent faire l'objet d'une retenue au profit du trésor.

SONT INTERDITS (Liste non exhaustive).

- Animaux
- Alcool
- Nourriture (seule dérogation : produits bébé)
- Produits stupéfiants
- Médicaments autres que ceux prescrits par un médecin
- Argent, chéquier, carte bancaire
- Ordinateur portable
- Téléphone portable
- Consoles de jeux
- Jeux électroniques

- Game -boy
 - Appareil radio
 - Camescope
 - Magnétophone
 - Lecteur CD-DVD ainsi que les CD et les DVD.
 - Livres et magazines divers
 - Baladeur
 - Appareil photo
 - Couteaux
 - Bombe aérosol
 - Parfums
 - Fer à lisser pour les cheveux
 - Produits de beauté (huiles, crèmes et soins hydratants, etc...)
 - Jouets (seule dérogation, l'objet personnel de l'enfant : tissu, « doudou », peluche) soumis au contrôle bagage X.
- Il est rappelé également que le linge ainsi que les baskets pour les détenus ne rentrent dans l'établissement que par le biais des parloirs et non en UVF.

Annexe 9 - Bon de demande de blocage de cantine pour les UVF

DEMANDE DE BLOCAGE CANTINE

Bon à transmettre au service UVF au plus tard 12 jours avant la date de la commission.

UVF

UVF

Nom	:	N° d'écrou	:	
Prénom	:	Bâtiment	:	N° Cellule

Je désire bloquer sur mon compte nominatif pour mes cantines SODEXO la somme de:

SIGNATURE OBLIGATOIRE

Cocher la case de votre choix

- | | | | |
|------|--------------------------|-------|--------------------------|
| 5 € | <input type="checkbox"/> | 50 € | <input type="checkbox"/> |
| 10 € | <input type="checkbox"/> | 60 € | <input type="checkbox"/> |
| 15 € | <input type="checkbox"/> | 70 € | <input type="checkbox"/> |
| 20 € | <input type="checkbox"/> | 80 € | <input type="checkbox"/> |
| 30 € | <input type="checkbox"/> | 90 € | <input type="checkbox"/> |
| 40 € | <input type="checkbox"/> | 100 € | <input type="checkbox"/> |

Date : ____/____/____

Signature: _____

ou Montant libre en multiple de 100 € €

Cadre réservé à la comptabilité	
La part disponible de votre compte nominatif présente un solde à zéro.	
<input type="checkbox"/>	Votre demande n'a pas été prise en compte <input type="text"/> €
Date : ____/____/____	La comptabilité

Site de :

Annexe 10 - Bon de commande UVF

Conserves sucrée & Salée					Epicerie Confessionnelle						
P Vente UVF	P Vente L/KG	Code menu	Désignation	Coef Article par /gr	Quantité	P Vente UVF	P Vente L/KG	Code menu	Désignation	Coef Article par /gr	Quantité
0,85 €	1,50 €	10011	ANANAS AU SIROP TRANCHES Boite 565 gr	0,569		1,54 €	3,08 €	11340	DATTES 500 gr	0,5	
1,70 €	4,05 €	10616	CASSIOULET AU PORC Boite 420 gr	0,42		3,09 €	6,18 €	11480	FIGUES SECHES Sachet 500 gr	0,5	
1,18 €	2,95 €	10634	CHAMPIGNON PIEDS / MORCEAUX Boite 400 gr	0,4		0,83 €	2,67 €	161334	MIRINDA FRAISE 33cl	0,33	
1,07 €	2,69 €	10681	CHOUCRROUTE GARNIE PUR PORC Boite 400 gr	0,4		0,83 €	2,62 €	160847	MIRINDA TROPICAL 33cl	0,33	
1,47 €	3,50 €	11001	COCKTAIL DE FRUITS ROCHAMBEAU Boite 420 gr	0,42		1,68 €	3,36 €	160252	RAISINS SECS SULTANINES Sachet 500 gr	0,5	
1,49 €	7,94 €	10240	CORNIED BEEF Boite 190 gr	0,19		2,04 €	2,55 €	160454	RAYOUL HALLAL Boite 800 gr	0,8	
3,42 €	3,42 €	11258	COUSCOUS LEGUMES/VIANDE BOEUF Boite 1kg	1		1,28 €	28,44 €	13285	RAZ EL HANOUT JAUNE Sachet 100 gr	0,045	
0,78 €	1,95 €	11469	FLAGOLET F Boite 400 gr	0,4		2,88 €	7,68 €	161215	SAUCE AL GER Ficon 385 gr	0,365	
0,66 €	1,65 €	12000	HARICOT VERT Boite 400 gr	0,4		2,88 €	3,48 €	161224	SAUCE SAMOUPRAI 840 gr	0,84	
0,73 €	1,83 €	11651	HARICOTS BLANC A LA TOMATE Boite 400 gr	0,4		0,83 €	13,83 €	161078	SOUPE CHINOISE WAI WAI Sachet 60 gr	0,06	
0,60 €	1,50 €	11642	HARICOTS BLANCS G JURV Boite 400 gr	0,4		2,31 €	21,00 €	160546	SOUPE CHORBA Sachet 110 gr	0,11	
1,40 €	1,75 €	12147	LEGUMES COUSCOUS DALCY Boite 800 gr	0,8		1,97 €	17,91 €	160537	SOUPE HARRA Sachet 110 gr	0,11	
0,67 €	1,68 €	12211	MACEDONNE DE LEGUME Boite 400 gr	0,4		3,60 €	7,20 €	160418	THE NOIR Boite 500 gr	0,5	
0,55 €	1,62 €	12239	MAIS DOUX Boite 340 gr	0,34							
3,10 €	4,37 €	12431	PAELLA VOLAILE / FRUITS DE MER Boite 710 gr	0,71							
0,41 €	0,51 €	12550	PATE DE CAMPAGNE SOLOONE Boite 0,60 gr	0,8							
0,75 €	1,88 €	13036	PETIT POIS CAROTTES Boite 400 gr	0,4							
0,54 €	1,35 €	13027	POIS CHICHE Boite 400 gr	0,4							
1,20 €	2,25 €	13128	POMME DE TERRE G JURV Boite 530 gr	0,53		2,23 €	1,115 €	120065	CORDONS BLEUS DINDE REGHALAL 200 gr	0,200	
0,90 €	2,25 €	13247	RAYOUL BOEUF SAUCE TOMATE G JURV Boite 400 gr	0,4		2,51 €	13,69 €	160151	DELICE DE POULET 4 TRANCHES 190gr	0,160	
0,92 €	7,35 €	13301	RILLETTE PUR PORG Boite 125 gr	0,125		1,21 €	7,12 €	11441	FEUILLE DE BRICK 10 170 gr	0,170	
1,08 €	4,50 €	13402	SALADE NICOISE AU THON Boite 240 gr	0,24		1,63 €	1,63 €	161691	LAIT FERMENTE 1 L	1,000	
0,88 €	5,04 €	13430	SARDINE A LA TOMATE Boite 135 g	0,135		8,15 €	8,15 €	130067	POULET FOTI HALLAL A LA PIECE	1,000	
0,67 €	5,36 €	13421	SARDINE A L'huile Boite 125 gr	0,125		2,53 €	5,62 €	160115	SAUCISSON BEUF PIQUANT 450 gr	0,450	
0,84 €	2,00 €	13531	SAUCISSES LENTILLES G JURV Boite 420 gr	0,42		2,53 €	5,62 €	161095	SAUCISSON DE VOLAILE HALLAL 450 gr	0,450	
1,06 €	5,73 €	14237	THON AU NATUREL Boite 174	0,165		3,30 €	16,50 €	160161	SAUCISSON SEC HALLAL 200 gr	0,200	
1,24 €	9,19 €	14200	THON CATALANE Boite 135 gr	0,135							
0,50 €	5,88 €	14228	THON MIETTES A LA TOMATE Boite 90 gr	0,095							
0,65 €	1,67 €	14264	TOMATE PEELEE Boite 390 gr	0,39							



BON DE COMMANDE
UVF



BON DE COMMANDE
UVF

BON DE COMMANDE
UVF





Conserve sucrée & Salée

P. Vente TV L/KG	P. Vente L/KG	Code Article	Désignation	Cont. Article en / kg	Quantité
0,85 €	1,50 €	10011	ANANAS AU SIROP TRANCHES Boite 565 gr	0,265	
1,70 €	4,05 €	10616	CASSOLET AU PORC Boite 420 gr	0,42	
1,18 €	2,95 €	10634	CHAMPIGNON PIEDS / MORCEAUX Boite 400 gr	0,4	
1,07 €	2,69 €	10681	CHOUROUTE GARNIE PUR PORC Boite 400 gr	0,4	
1,47 €	3,60 €	11001	COCKTAIL DE FRUITS ROCHAMBEAU Boite 420 gr	0,42	
1,49 €	7,84 €	10240	CORNED BEEF Boite 190 gr	0,18	
3,42 €	3,42 €	11258	COUSCOURS LEGUMES / VIANDE BOEUF Boite 1 kg	1	
0,78 €	1,95 €	11469	FLAGEOLET E.F. Boite 400 gr	0,4	
0,66 €	1,96 €	12000	HARICOTS VERT Boite 400 gr	0,4	
0,73 €	1,89 €	11651	HARICOTS BLANC A LA TOMATE Boite 400 gr	0,4	
0,60 €	1,56 €	11642	HARICOTS BLANCS G JURRY Boite 400 gr	0,4	
1,40 €	1,75 €	12147	LEGUMES COUSCOURS DAUCY Boite 800 gr	0,8	
0,67 €	1,98 €	12211	MACEDONE DE LEGUME Boite 400 gr	0,4	
0,55 €	1,82 €	12239	MAIS DORÉ Boite 340 gr	0,34	
3,10 €	4,37 €	12431	PAELLA VOLAILLE / FRUITS DE MER Boite 710 gr	0,71	
0,41 €	0,91 €	12550	PATE DE CAMPAGNE SOLUTIONE Boite 0,80 gr	0,8	
0,75 €	1,88 €	13036	PETIT POIS CAROTTES Boite 400 gr	0,4	
0,54 €	1,35 €	13027	POIS CHICHE Boite 400 gr	0,4	
1,20 €	2,26 €	13128	POMANE DE TERRE G JURRY Boite 530 gr	0,53	
0,90 €	2,25 €	13247	RAVOLI BOEUF SAUCE TOMATE G JURRY Boite 420 gr	0,42	
0,92 €	7,36 €	13301	RILLETTTE PUR PORC Boite 125 gr	0,125	
1,08 €	4,50 €	13402	SALADE NICOISE AU THON Boite 240 gr	0,24	
0,88 €	5,04 €	13430	SARDINE A LA TOMATE Boite 125 gr	0,125	
0,67 €	5,36 €	13421	SARDINE AL'HUILE Boite 135 gr	0,135	
0,84 €	2,00 €	13531	SAUCISSES LENTILLES G JURRY Boite 420 gr	0,42	
1,06 €	5,73 €	14237	THON AU NATUREL Boite 114	0,185	
1,24 €	9,19 €	14200	THON CATALANE Boite 135 gr	0,135	
0,50 €	5,88 €	14228	THON MIGNONNETTES A LA TOMATE Boite 80 gr	0,085	
0,65 €	1,67 €	14264	TOMATE PEELEE Boite 590 gr	0,39	

Epicerie Confessionnelle

P. Vente TV L/KG	P. Vente L/KG	Code Article	Désignation	Cont. Article en / kg	Quantité
1,54 €	3,08 €	11340	DATTES 500 gr	0,5	
3,09 €	6,18 €	11460	FIGUES SECHES Sachet 900 gr	0,5	
0,83 €	2,57 €	161334	MIRINDA FRAISE 33cl	0,33	
0,83 €	2,57 €	160647	MIRINDA TROPICAL 33cl	0,33	
1,68 €	3,36 €	160252	RAISINS SECS SULTANINES Sachet 500 gr	0,5	
2,04 €	2,55 €	160454	RAVOLI HALLAL Boite 800 gr	0,8	
1,28 €	28,44 €	13265	RAZ EL HANOUL JAUNIE Sachet 100 gr	0,045	
2,88 €	7,98 €	161215	SAUCE ALGER FICQEN 33cl	0,33	
2,88 €	3,49 €	161224	SAUCE SAMOURAI 840 gr	0,84	
0,83 €	13,89 €	161078	SOUPE CHINOISE WAIWAI Sachet 60 gr	0,06	
2,31 €	27,00 €	160546	SOUPE CHORBA Sachet 110 gr	0,11	
1,97 €	17,91 €	160537	SOUPE HARIIRA Sachet 110 gr	0,11	
3,60 €	7,26 €	160418	THE NOIR Boite 500 gr	0,5	

Produit Frais Confessionnelle

P. Vente TV L/KG	P. Vente L/KG	Code Article	Désignation	Cont. Article en / kg	Quantité
2,23 €	11,15 €	120066	CORDONS BLEUS DINDE REGHALAL 200 gr	0,200	
2,51 €	15,69 €	160151	DELICE DE POULET 4 TRANCHES 100gr	0,160	
1,21 €	7,12 €	11441	FEUILLE DE BRICK x 10 170 gr	0,170	
1,63 €	1,63 €	161691	LAIT FERMENTE 1 L	1,000	
8,16 €	8,16 €	130067	POULET ROTI HALLAL A LA PIECE	1,000	
2,53 €	5,67 €	160115	SAUCISSON BOEUF PIQUANT 450 gr	0,450	
2,53 €	5,67 €	161086	SAUCISSON DE VOLAILLE HALLAL 450 gr	0,450	
3,30 €	14,50 €	160161	SAUCISSON SEC HALLAL 200 gr	0,200	



P. Vente UV	P. Vente L&C	Code Article	Désignation	Coef. Article pr. / litr.	Quantité
1,50 €	6,00 €	155641	BEURRE DOUX BRETAGNE G JURRY 250 gr	0,250	
1,21 €	4,84 €	156053	CAMEMBERT 45% MG SOUS CELLO 250 gr	0,250	
1,46 €	5,81 €	156054	CHEVRE LONG 45% MG NT 180 gr	0,180	
1,37 €	2,74 €	155257	CREME CHOCOLAT DANLETTE 4 X 12 gr	0,500	
0,92 €	1,44 €	156238	CREME DESSERT CHOC G JURRY 4 X 125 gr	0,500	
0,96 €	1,92 €	156247	CREME DESSERT VANILLE G JURRY 4 X 125 gr	0,500	
0,85 €	32,50 €	157017	CREME FRAICHE G JURRY 20 D	0,200	
1,08 €	2,70 €	155321	FROMAGE FRAIS 0% MG G JURRY 4 X 100 gr	0,400	
0,99 €	3,30 €	155330	FROMAGE FRAIS PULPE FRUITS G JURRY 6 X 50 gr	0,300	
1,05 €	2,63 €	156301	LEGONS CHOCOLAT G JURRY 4 X 100 gr	0,400	
0,96 €	1,92 €	155660	MARGARINE CUISSON 60% MG NT 500 gr	0,500	
1,29 €	5,16 €	157008	MARGARINE VEGETALE Allégée PLANTA FIN 250 gr	0,250	
2,47 €	9,58 €	156027	MAMOLETTE BLOC G JURRY 250 gr	0,250	
1,09 €	0,18 €	156357	OEURS-MOYENS G JURRY X 8	6,000	
1,14 €	3,17 €	155459	PETIT SUISSE 40% MG G JURRY 6 X 60 gr	0,560	
1,84 €	18,40 €	156128	ROQUEFORT G JURRY 100 gr	0,100	
1,32 €	6,60 €	155110	TOASTINETTE HAMBURGER 12 TRANCHES 200 gr	0,200	
1,79 €	8,95 €	156018	YAQHE QUI RIT X 12 BTE 200 gr	0,200	

P. Vente UV	P. Vente L&C	Code Article	Désignation	Coef. Article pr. / litr.	Quantité
1,63 €	16,30 €	156568	BACON 8 TR G JURRY ST 100 gr	0,130	
1,40 €	7,00 €	120001	BATONNETS DE SURIMI G JURRY 200 gr	0,200	
1,98 €	5,94 €	120239	CHORIZO FORT G JURRY 225 gr	0,225	
2,73 €	10,92 €	155055	GRIGNOTTES DE POULET NATURE G JURRY 250 gr	0,250	
1,76 €	3,78 €	120149	JAMBON BLANC 4 TR G JURRY PQ 180 gr	0,180	
1,05 €	5,25 €	120167	LARDONS FUMES 80 200 gr	0,200	
1,86 €	5,20 €	120203	POITRINE FUMEE 4 TRANCHES NT 300 gr	0,300	
1,43 €	4,09 €	120212	SAUCISSE DE STRASBOURG XI 0 G JURRY 350 gr	0,350	
1,65 €	6,60 €	120288	SAUCISSE SECHE DROITE ST 250 gr	0,250	
1,63 €	4,08 €	156521	SAUCISSON ALL 400 gr	0,400	
1,90 €	2,34 €	156201	YAOURT A BOIRE FRAISE YOP BLE 850 gr	0,850	
1,90 €	2,34 €	156164	YAOURT A BOIRE PECHANNICEREALES YOP 650 gr	0,650	
0,64 €	1,28 €	156229	YAOURT AROMATISE NT 4 X 125 gr	0,500	
0,83 €	1,66 €	156137	YAOURT FRUITS NT 4 X 125 gr	0,500	
0,88 €	1,16 €	156146	YAOURT NATURE G JURRY 4 X 125 gr	0,500	
1,31 €	7,24 €	156320	EMMENTAL FRANCAIS G JURRY 250 gr	0,250	
1,43 €	7,15 €	156036	EMMENTAL RAPE G JURRY ST 200 gr	0,200	

Les Tarifs des Fruits et Légumes sont affichés en bâtiment

P. Vente UV	P. Vente L&C	Code Article	Désignation	Coef. Article	Quantité
		62050	BAVANE Kg		
		62105	CITRON Kg		
		62151	KIWI Kg		
		62316	POMELOS PIECE		
		62114	MENTHE FRAICHE BAROULETTE		
		62307	POIRE Kg		
		62334	POMME 3 COULEURS Kg		
		62362	POMME GOLDEN Kg		
		62233	ORANGE 2 kg		
		63645	CLEMENTINE 2 kg		
		63627	TOMATE Kg		

P. Vente UV	P. Vente L&C	Code Article	Désignation	Coef. Article	Quantité
		62453	AIL SACHET 3 Têtes		
		62554	CAROTTES Kg		
		62628	CHAMPIGNONS blanc 500 gr		
		63059	CONCOMBRE PIECE		
		63104	COURETTE Kg		
		63113	ECHALOTTE 250 gr		
		63672	ENDIVES SACHET Kg		
		63636	LAITUE FRAICHE piece		
		63232	ONIONS Kg		
		63306	PDT 2,5 kg		
		63315	PERILL en boîte		
		63333	PIMENTS blanc 250 gr		
		63407	POIVRONS 800 gr		
		63342	POIREAUX Kg		
		80081	GINGEMBRE 250 gr		



Surgelés plats protidiques

P Vente UV	P Vente LMC	Dépt / article	Désignation	Coeff Article	Réajust
4,54 €	4,54 €	8042	ESCARGOTS MOYENS x 12	1	
2,30 €	9,20 €	8032	1 DOUBLE CHEESEBURGER 250 gr	0,25	
6,44 €	12,88 €	10524	CAFE DECA NESCAFE Pot 1vme 50 gr	0,5	
7,48 €	7,48 €	8041	2 KERAS PAIN PITA A GARNIR	1	
4,92 €	12,30 €	8046	4 STACK HACRES 15% MG Boite 400gr	0,4	
3,45 €	34,50 €	8037	6 BEIGNETS DE CREVETTE 110 gr AVEC SAUCE	0,1	
3,80 €	15,83 €	8036	8 MENUS AU CRABE ET CREVETTES 240 gr	0,24	
9,66 €	30,19 €	8040	AGUILLETES DE CANARD FORESTIERE 320 gr	0,32	
3,34 €	13,36 €	8031	CORDON BLEU DE POULET 2 x 125 gr	0,25	
2,82 €	6,27 €	8045	CROUSTIBAT 15 BATONNETS Boite 450 gr	0,45	
1,32 €	2,93 €	8029	Frites A FOUR MICROONDE Boite 450 gr	0,45	
3,00 €	6,67 €	8044	LEQUIMES GRIL LES Boite 450 gr	0,45	
5,98 €	13,29 €	8039	MANCHONS DE POULET ROTIS CUITS Boite 450 gr	0,45	
6,31 €	6,21 €	8035	MERQUEZ (8 A 10 pieces) BOUUF / MOULTON	1	
3,39 €	11,89 €	8030	NUGETS DE POULET 285 gr	0,285	
3,99 €	8,48 €	8043	PIZZA JAMBON CHAMPIGNONS FROMAGE 490 gr	0,4	
5,29 €	9,62 €	8068	TARTE AU POULET TOMATE ET MOUTARDE 550 gr	0,55	
7,71 €	35,70 €	8047	2 PAVES DE BEUF MANINES AU POIVRE 300 gr	0,3	
5,39 €	5,39 €	8020	PIZZA SICILIANA AU THON	1	

Dessert / Pâtisserie / Pain / Glace

P Vente CV	P Vente LMC	Dépt / article	Désignation	Coeff Article	Réajust
2,24 €	14,00 €	8048	1 PART DE FLAN PATISSIER 160 gr	0,16	
3,16 €	15,80 €	8038	4 ECLAIRS PARFUM CHOCOLAT 280 gr	0,2	
2,65 €	7,36 €	8026	4 BEST VANILLE / MACARONNA 360 ml	0,36	
2,50 €	9,04 €	8025	BRIOCHE TRANCHEE PUR BEURRE 290 gr	0,28	
0,86 €	3,50 €	8050	DEUILLE BAGUETTE x 2 PRECUTTE 290 gr	0,28	
5,69 €	12,11 €	8023	FONDANT AU CHOCOLAT 470 gr	0,47	
12,59 €	22,48 €	8049	MACARON AUX FRAMBOISE 560 gr	0,56	
5,09 €	25,86 €	8024	OPERA 220 gr	0,22	
5,98 €	8,79 €	8021	TARTE NORMANDE AUX POMMES 890 gr	0,88	
5,18 €	8,63 €	8022	TARTE TATIN 890 gr	0,8	

Annexe 11 - Statistiques des UVF entre 2008 et 2013

STATISTIQUES UVF 2008 CP

PERIODE	NB UVF	UVF 6H	UVF 24H	UVF 48H	UVF 72H	Nb épouses	Nb enfants	Nb familles	Total visiteurs
Janvier	27	16	5	5	1	23	16	5	44
Février	23	12	5	4	2	21	15	4	40
Mars	28	9	10	5	4	26	15	6	47
Avril	25	11	7	5	2	24	10	2	36
Mai	34	19	7	6	2	33	20	2	55
Juin	29	11	6	9	3	27	16	2	45
Juillet	28	17	6	3	2	26	11	5	42
Août	37	27	3	5	2	35	15	3	53
Septembre	34	12	8	12	2	32	19	3	54
Octobre	35	20	8	5	2	35	16	0	51
Novembre	34	11	10	7	6	32	13	4	49
Décembre	39	17	9	10	3	37	22	4	63
TOTAL	373	182	84	76	31	351	188	40	579

Nb de dossiers présentés: 427

Nb de dossiers accordés: 373

EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION

Nb de dossiers refusés: 38

Nb de dossiers ajournés: 14

STATISTIQUES UVF 2009 CP

PERIODE	NB UVF	UVF 6H	UVF 24H	UVF 48H	UVF 72H	Nb épouses	Nb enfants	Nb familles	Total visiteurs
Janvier	35	18	12	3	2	35	23	0	58
Février	27	9	11	3	4	25	13	0	38
Mars	28	12	6	8	2	27	18	0	45
Avril	56	22	18	15	1	56	29	5	90
Mai	32	16	5	10	1	26	14	6	46
Juin	30	16	5	8	1	30	10	0	40
Juillet	38	17	6	12	3	36	35	0	71
Août	27	9	6	10	2	24	18	4	46
Septembre	35	12	12	9	2	34	18	2	54
Octobre	42	17	11	10	4	41	25	1	67
Novembre	40	19	8	12	1	38	21	8	67
Décembre	36	13	6	9	8	33	23	7	63
TOTAL	426	180	106	109	31	405	247	33	685

Nb de dossiers présentés: 523

Nb de dossiers accordés: 432

EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION

Nb de dossiers refusés: 50

Nb de dossiers ajournés: 32

STATISTIQUES UVF 2010 CP

PERIODE	NB UVF	UVF 6H	UVF 24H	UVF 48H	UVF 72H	Nb épouses	Nb enfants	Nb familles	Total visiteurs
Janvier	44	13	13	13	5	40	25	4	69
Février	32	12	6	8	6	31	20	2	53
Mars	36	8	15	10	3	35	22	6	63
Avril	39	11	7	15	6	37	26	1	64
Mai	37	11	14	10	2	35	17	4	56
Juin	30	8	6	14	2	28	13	6	47
Juillet	29	12	3	12	2	25	15	6	46
Août	25	5	5	15	0	23	23	1	47
Septembre	34	11	13	6	4	33	16	3	52
Octobre	34	14	7	11	2	30	18	6	54
Novembre	25	10	4	8	3	23	17	3	43
Décembre	34	9	8	12	5	33	16	2	51
TOTAL	399	124	101	134	40	373	228	44	645

Nb de dossiers présentés: 469

Nb de dossiers accordés: 395

EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION

Nb de dossiers refusés: 32

Nb de dossiers ajournés: 40

STATISTIQUES UVF 2011 CP

PERIODE	NB UVF	UVF 6H	UVF 24H	UVF 48H	UVF 72H	Nb épouses	Nb enfants	Nb familles	Total visiteurs
Janvier	34	13	9	8	4	27	15	7	49
Février	28	13	4	6	5	26	18	4	48
Mars	31	11	5	12	3	30	10	3	43
Avril	34	14	8	10	2	33	20	2	55
Mai	30	15	6	8	1	27	10	5	42
Jun	34	14	6	9	5	32	14	3	49
Juillet	22	6	8	7	1	22	13	0	35
Août	26	11	6	8	1	26	11	0	37
Septembre	36	13	11	8	4	27	16	9	52
Octobre	34	16	4	11	3	34	10	2	46
Novembre	33	17	7	6	3	31	26	6	63
Décembre	31	13	4	11	3	30	12	4	46
TOTAL	373	156	78	104	35	345	175	45	565

Nb de dossiers présentés: 467

Nb de dossiers accordés: 367

EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION

Nb de dossiers refusés: 37

Nb de dossiers ajournés: 44

Hors Com : 19

STATISTIQUES UVF 2012 CP

PERIODE	NB UVF	UVF 6H	UVF 24H	UVF 48H	UVF 72H	Nb épouses	Nb enfants	Nb familles	Total visiteurs
Janvier	34	14	11	7	2	32	10	1	43
Février	33	11	9	10	3	33	11	0	44
Mars	42	20	11	7	4	38	30	5	73
Avril	46	25	7	9	5	43	25	2	70
Mai	40	16	10	10	4	37	12	5	54
Jun	32	10	8	10	3	30	18	3	51
Juillet	34	11	11	8	4	29	20	7	56
Août	29	8	9	9	3	23	15	13	51
Septembre	36	15	7	11	3	34	24	1	59
Octobre	40	21	5	12	2	38	20	2	60
Novembre	28	10	4	12	2	25	17	5	47
Décembre	39	10	10	12	7	37	18	2	57
TOTAL	432	171	102	117	42	399	220	48	665

Nb de dossiers présentés: 581
Hors Com : 14

Nb de dossiers accordés: 429

EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION
Nb de dossiers refusés: 78

Nb de dossiers ajournés: 60

STATISTIQUES UVF 2013 CP

PERIODE	NB UVF	UVF 6H	UVF 24H	UVF 48H	UVF 72H	Nb épouses	Nb enfants	Nb familles	Total visiteurs
Janvier	30	16	6	6	2	26	14	15	55
Février	30	10	11	6	3	29	17	1	47
Mars	43	14	10	15	4	38	19	6	63
Avril	27	10	7	6	4	20	18	9	47
Mai	38	17	8	10	3	33	16	3	52
Jun	30	13	5	10	2	26	9	7	42
Juillet	29	8	8	10	3	27	14	7	48
Août	34	13	7	11	3	21	17	5	43
Septembre	34	12	12	5	5	32	16	4	52
Octobre	29	12	3	11	3	27	16	4	47
Novembre	34	15	4	13	2	32	14	5	51
Décembre	43	19	9	11	4	40	15	5	60
TOTAL	358	159	90	114	38	351	185	71	607

Nb de dossiers présentés: 549 Nb de dossiers accordés: 419 **EXAMEN DES DOSSIERS PRESENTES EN COMMISSION** Nb de dossiers refusés: 64 Nb de dossiers ajournés: 54
Hors Com : 18

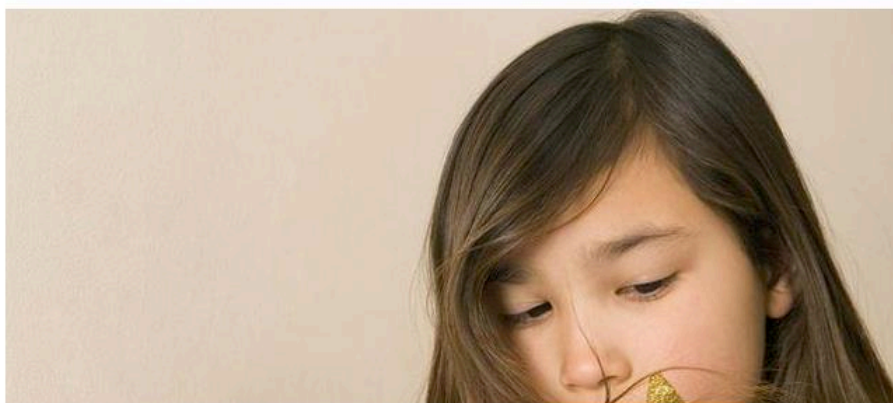
Annexe 12 - Site psychologie « Dois-je dire à ma fille que son père est en prison ? »

Dois-je dire à ma fille que son père est en prison ?

Ma fille a 6 ans et son père vient à nouveau d'être incarcéré. La première fois, je le lui ai dit. Mais là, je n'y arrive pas. C'est trop lourd. Je lui ai dit qu'il était en voyage. Mais je ne voudrais pas qu'elle pense qu'il l'a abandonnée. Ai-je tort de vouloir la protéger ainsi ?

Nadia, Nice

Mis à jour le 30 Décembre 2009 à 9:55



© Jupiter



© Jupiter

Claude Halmos

Psychanalyste

vous répond

Il est légitime, Nadia, que vous vouliez protéger votre fille. Mais je ne crois pas que votre silence la protège. Au contraire. Les enfants, en effet, savent toujours tout. Et surtout ce que l'on voudrait leur cacher.

Comment le savent-ils ? Sans doute par une sorte de communication inconsciente avec leurs proches. Le processus est mystérieux mais il se vérifie chaque jour. Ils ont, donc, des choses, un savoir inconscient.

Mais ont besoin que les adultes leur donnent, en leur parlant, l'autorisation de le rendre conscient. Et par là même d'y penser et d'en parler. Si ce n'est pas possible, l'enfant est en déséquilibre. Car il sait (inconsciemment) quelque chose. Tout en sachant (toujours inconsciemment) qu'il ne devrait pas le savoir. Et c'est pour lui source d'angoisse.

Il faudrait donc dire à votre fille la vérité. Et je suis sûre qu'elle n'en sera pas, comme vous le redoutez, traumatisée. Son père, en effet, n'est pas devenu délinquant par hasard, mais à cause de ce qu'il a vécu. S'il avait été, enfant, entouré par des adultes qui le respectent, respectent la loi, la lui enseignent et lui apprennent à la respecter, il ne serait pas aujourd'hui en prison. Il n'est donc pas un « méchant » mais une victime de son histoire.

Votre fille doit le savoir. Elle pourra ainsi continuer à l'aimer et à l'estimer. Et gardera donc une image valorisée d'elle-même ; et une confiance en vous qui vous permettra de l'aider, au fil des années, à se construire malgré ces difficultés. Et il est important qu'elle continue à communiquer avec lui, car elle a besoin d'un père. Et un homme, même incarcéré, peut toujours, si on l'aide, être un père. Et donner à ses enfants ce que ses propres parents ne lui ont pas, à lui, donné.

<https://www.psychologies.com/Famille/Education/Dialogue-parents-enfants/Reponses-d-expert/Dois-je-dire-a-ma-fille-que-son-pere-est-en-prison>

Annexe 13 - Forum Parent-solo : "Père en prison que faire"

14/04/2010, 13h26

romane22 ◊
Primo Solo
Date d'inscription: septembre 2009
Messages: 15

père en prison : que faire ?

voilà je m'explique
ma fille à 9 ans à la fin du mois son père et moi sommes séparés depuis 8 ans j'ai le droit de garde et lui à juste un droit de visite un dimanche sur deux et une pension alimentaire sauf que la pension depuis 3 ans il ne me la paie pas mais bon le plus dur c'est que son père n'a plus donné aucune nouvelle à ma fille depuis 2 ans
et la je recois un courrier de sa part qui m'explique qu'il est en prison pour drogue dur (dealer) que s'il ne donnait pas de nouvelle c'est qu'il était dans la drogue dur et qu'il à pris 18 mois ferme donc jusqu'en 2011 et la il me dit qu'il veut communiquer avec sa fille et qu'il espère avoir un bracelet électronique et sortir en juillet de cette année et retrouver ses droits vis à vis de ma fille
que faire je ne peux pas dire à ma fille que son père est en prison moi j'ai refais ma vie je suis mariée maintenant et ma fille considère son beau père un peu comme son père elle me dit qu'elle aime son père mais qu'elle ne sait plus à quoi il ressemble et qu'elle ne voudrais pas se retrouver toute seule avec lui car elle s'ennuyerait que faire ? et à t'il le droit de réclamer au juge des contacts avec elle ?

14/04/2010, 13h53 #2

sipratik ◊
Super Solo
Date d'inscription: août 2008
Messages: 3 600

re: père en prison : que faire ?

Il a des droits et tu en as aussi.

Donc, déjà prendre le temps de réfléchir de ton côté à la façon de faire pour maintenir un contact avec le père sans perturber ta fille.

Pour la protéger tu peux demander qu'il soit déchu de son autorité parentale (perso dans ce cas là je le ferais sans aucune hésitation).
Tout en acceptant un DVH en milieu protégé, ou chez un tiers digne de confiance si toutefois tu avais dans ton entourage quelqu'un qui soit prêt à ça (grand parent, oncle ou tante, ami...etc...de confiance).

Après sur le plan pragmatique, je vais être un peu dure mais je vois les choses comme ça :
là il est en prison, il s'ennuie ferme, il a le temps de penser...
Evidemment lui revient alors le souvenir de cette enfant et c'est sûr quand on déprime c'est sympa un enfant, on se dit que ça peut aider.
La question c'est : est ce que ça va durer ce sursaut de paternité ? Parce que pour ta fille l'important ce sera ça.
Rien ne t'assure qu'à sa sortie de prison il sera dans le même état d'esprit, il peut ne rien demander au final, ou se contenter de rendre visite à votre fille chez vous (ce qui serait le plus sécurisant pour elle).

Donc, pour ma part, ce serait pas de réponse pour le moment, ou une réponse courte expliquant ma position (par exemple, que tout ça sera à revoir ensemble et éventuellement en présence d'un juge si pas d'accords possibles, mais que tu accepterais qu'il voit l'enfant chez vous ou chez ...)

Mais surtout, prendre RV avec un avocat, et demander ce que tu peux faire entre temps, pour couvrir ta fille lors de sa sortie de prison.
(Vaut il mieux lancer une procédure de ton côté, ou attendre qu'il se manifeste à sa sortie ?)

Voilà.
Je sais que je suis probablement pas très complaisante vis à vis de ce papa, mais en ce qui me concerne on ne peut pas être drogué, dealer, et parent.

14/04/2010, 14h11 #4

romane22 ◊
Primo Solo
Date d'inscription: septembre 2009
Messages: 15

re: père en prison : que faire ?

je suis entierement d'accord avec toi je dirai meme que je me demande s'il ne reprend pas contact avec moi juste pour prouver au juge qu'il change qu'il reprend contact avec sa fille et pouvoir sortir avec un bracelet electronique perso moi je voudrais lui faire retirer les droits sur elle.

il me dit dans sa lettre oui tu comprends si j'ai pas donné de nouvelle c'est que j'etais dans la drogue dure et je voulais pas qu'elle me voit comme ca et apres il me dis que depuis 2008 il est en cure de desintoxication et qu'il va bcp mieux

j'ai pris rdv chez un avocat mais pour le moment je me stresse je me dis qu'on ne retire pas une autorité parental comme ca que les droits de visite sont toujours laissé au pere finalement et qu'il est capable de dire qu'il se soigne et qu'il veut changer

alors qu'il n'a rien vraiment ete la pour elle, il n'est pas venu a son bapteme ni a une seule rentrée scolaire il ne sait meme pas que ma fille fait du poney depuis deux ans finalement l'autorité parental quand un pere ne donne plus de nouvelle pendant 2 ans ? meme si les documents de l'ecole je peux pas renseigner le pere j'avais meme plus d'adresse ,ni de téléphone ca va que l'ecole m'embete pas mais quand elle va etre en inscription au college je ferai comment ?

14/04/2010, 14h16 #5

romane22 ◊
Primo Solo
Date d'inscription: septembre 2009
Messages: 15

re: père en prison : que faire ?

oui sauf que ma fille qui n'a que huit ans elle aura 9 ans a la fin du mois et encore un peu jeune pour comprendre que son pere est en prison

certe elle est intelligente mais aussi tres angoisser quand elle se dispute avec sa copine elle se plaint d'avoir des maux de ventres alors j' imagine meme pas si je devais lui dire tu sais cherie si papa t'appelle plus et qu'il vient plus te chercher c'est qu'il est en prison pourquoi la perturber avec ça pour le moment alors que la elle est epanouie biensur que je lui dirai toute la verite et que j'ai garder toutes les lettres mais en attendant alors que je ne sais pas encore quand il va vraiment sortir serait t'il bon de lui dire ?

La conversation se poursuit sur le site :

<https://www.parent-solo.fr/forum/91746-pere-en-prison-que-faire.html>